LE
CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

160

TOME CENT SOIXANTIÈME
DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT VINGT-QUATRIÈME



PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
14, RUE DE L'ABBAYE, 14
1890



LE

CORRESPONDANT

LE PÉRIL NATIONAL

L'importance des questions qui touchent à la population n'est plus à discuter. Laplace écrivait dans son histoire de l'Académie des sciences que cette étude est un des plus sûrs moyens de juger de la prospérité d'un empire, et dans les guerres que les passions des hommes rendent inévitables, la victoire sera, le plus souvent, du côté des gros bataillons. Pendant les années de paix, le nombre des travailleurs ajoute à la puissance de production, par suite, à la richesse d'un pays, et une population trop dense porte au loin, par l'émigration, l'influence et le renom de la patrie. C'est l'inquiétude, malheureusement trop fondée, que j'éprouve de la situation actuelle de la France sous tous ces rapports qui m'a engagé à reprendre, sur des données nouvelles, une étude déjà présentée, en 1878, aux lecteurs du *Correspondant*.

I

Un savant éminent, M. Levasseur [1], a suivi, autant du moins que les matériaux, fort incomplets, à sa disposition le permettaient, le mouvement de la population française, depuis l'origine de notre nationalité. Au temps de César, nous apprend-il, la Gaule, bornée au territoire qui forme la France actuelle, d'une superficie d'environ 528 400 kilomètres carrés, comptait 6 700 000 habitants, soit 12 seulement par kilomètre carré. Sous les Antonins, la population aurait augmenté de deux millions; mais ces chiffres, qui se rapprochent probablement de la vérité, ne s'appuient, il faut le dire, que sur des hypothèses.

Au neuvième siècle, vers la fin du règne de Charlemagne, M. Levasseur, en invoquant l'autorité du polyptique d'Irminon,

[1] *La Population française*, t. I (le seul paru). Paris, 1889.

abbé de Saint-Germain des Prés [1], croit que le nombre des enfants vivants n'était que de deux par famille, et, partant de là, il porte la population de la France à 5 284 000. Mais il est impossible de prendre, comme base unique, le domaine de l'abbaye de Saint-Germain des Prés qui, si vaste qu'il fût, égalait à peine le tiers d'un de nos départements. Aussi, des objections nombreuses se sont élevées quand le savant membre de l'Institut a donné connaissance de son travail à l'Académie des inscriptions [2], et MM. Deloche et Longnon ont victorieusement réfuté le nombre d'enfants attribué à chaque famille. M. Levasseur en a tenu compte dans une certaine mesure, et dans le volume récemment publié, il reconnaît qu'il est difficile d'admettre que, malgré les longues guerres qui ont marqué le règne de Charlemagne, la population fut moindre à cette époque qu'au temps de César, et il n'hésite pas à l'évaluer à 8 ou 9 millions. Les croisades, pendant les cent quatre-vingt-quatorze années qu'elles durèrent, ne paraissent pas avoir porté à la population l'atteinte que l'on pourrait croire. Elles firent perdre la vie à 2 millions d'Européens, c'est-à-dire à 10 000 environ par an, aggravation insignifiante dans le chiffre de la mortalité générale.

Au début du quatorzième siècle, nous voyons la féodalité, malgré les imperfections inhérentes au régime, donner une certaine stabilité et les abandons de terre, moyennant une légère redevance, accroître rapidement le nombre des propriétaires. Les populations urbaines avaient obtenu des franchises garanties par des chartes émanées des rois ou des seigneurs, et que les communes savaient défendre énergiquement, au besoin les armes à la main. Les résultats de l'aisance et de la sécurité relative avaient amené un rapide accroissement de la population. M. Babeau, dans *Un village sous l'ancien régime*, estime qu'elle était à peu près aussi considérable que de nos jours, et M. Siméon Luce, dans sa savante *Histoire de Bertrand Duguesclin* [3], dit qu'il est averé qu'en 1328, la population égalait celle de la France à la veille de la Révolution. M. Limayrac [4] va plus loin encore : il nous apprend que la région du Quercy était plus populeuse, mieux percée, plus prospère que de nos jours. Veut-on un autre exemple? Paris, en 1292, comptait 216 000 habitants; en 1328, il en avait 274 000; cette augmentation est remarquable si l'on songe à ce qu'étaient, à cette époque,

[1] Publié en deux volumes in-4°, par Guérard. Paris, 1834-6, réédité récemment par M. Longnon, pour la Société de l'Histoire de Paris. Le tome I a seul paru.

[2] *Bull. de l'Acad. des inscriptions*, 1888, p. 403, 408, 410, 429, 438.

[3] Chapitre III.

[4] *Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy.*

les difficultés des communications, auxquelles venaient s'ajouter l'absence de tout grand commerce, de toute grande industrie.

M. Levasseur observe avec raison que ces assertions ne reposent pas sur des preuves suffisantes, et les calculs qu'il donne paraissent plus exacts. Le territoire imposé, nous dit-il, comprenait 2 411 118 feux; si l'on porte le nombre d'habitants à quatre par feu, l'on obtient en chiffres ronds 9 650 000 âmes. Si on le porte, au contraire, et avec plus de vraisemblance, selon moi, à quatre et demi, ce nombre s'élèverait à 10 856 000. Mais les rôles ne comprenaient guère que la moitié de la superficie actuelle de notre pays; les nobles, les clercs, les indigents, n'y figuraient pas. On peut donc estimer la population de la France, en 1328, soit à 20, soit à 22 millions (38 ou 40 habitants par kilomètre carré) selon le coefficient que l'on adopte [1].

Cette prospérité devait rapidement disparaître. Tous les fléaux allaient s'abattre sur la France. Rien dans l'histoire n'égale les ravages de la peste noire en 1348. La Provence, où elle paraît avoir débuté, perdit les deux tiers de ses habitants. La chronique de Saint-Denis rapporte que la mortalité fut si grande en Languedoc, qu'il n'y demeura pas la sixième partie du peuple. A Narbonne, il y eut 30 000 décès; Montpellier conservait à peine le dixième de sa population [2]. A la fin d'août, la peste gagna les pays de Languedoyl; elle ne s'y montra pas moins terrible. Le continuateur de Guillaume de Nangis raconte que dans beaucoup de lieux, sur vingt hommes, il n'en restait guère que deux. A l'Hôtel-Dieu de Paris, on portait chaque jour cinq cents morts au cimetière des Innocents. « Je pouvais à peine reconnaître quelque chose à ce que je voyais, écrivait Pétrarque [3], qui traversait la France peu d'années après. Le royaume le plus opulent n'est plus qu'un monceau de cendres; il n'y avait pas une seule maison debout, excepté celles qui étaient protégées par les remparts des villes et des citadelles. Où est donc maintenant ce Paris qui était une si grande cité? » Une nouvelle épidémie, celle de 1438, vint encore ajouter à l'horreur de la situation; à Paris, quarante mille habitants périrent; les loups, que l'on ne pouvait plus chasser, pullulaient jusque dans le bois de Boulogne et dans le bois de Vincennes, et l'on rapporte qu'ils dévorèrent un enfant au centre même de la cité.

La guerre de Cent ans qui, commencée en 1337, ne se termina

[1] Ce chiffre, et M. Levasseur le reconnaît lui-même, ne repose que sur des présomptions. On ignore la valeur exacte du mot *feu*, et cependant c'est sur le nombre de feux que tous les calculs sont basés.

[2] Germain, *Histoire de Montpellier*, t. II, p. 262.

[3] *Senilium*, lib. X, ep. II.

qu'en 1458, les horribles famines qu'elle engendra, les guerres civiles, le soulèvement des Jacques, achevaient la ruine du pays. « Le meurtre, la rapine, l'incendie, le pillage des églises, le viol des jeunes filles et tout ce que peut imaginer une rage sarrasine s'en étaient suivi », dit un vieux chroniqueur[1], dont le naïf langage peint l'horreur des contemporains. La dépopulation du pays dut être immense. Quelques années après la fin de la guerre, les états du Languedoc disaient que le tiers des habitants avaient péri[2]. La Normandie paraît avoir été plus maltraitée encore, et aux Etats généraux de 1484, Jehan Masselin affirmait que le pays de Caux n'avait pas conservé la centième partie de sa population[3]. En Bourgogne, le rôle des impositions montre que la moitié des habitants étaient « mendians et quérans leur pain ».

Il y a longtemps que l'on a dit que l'homme était le plus cruel ennemi de l'homme; mais si l'humanité est trop souvent éprouvée par de terribles souffrances dues aux fautes ou aux crimes de ceux qui la gouvernent, il est impossible de ne pas admirer l'élasticité avec laquelle un pays se relève quand quelques années de paix et de tranquillité lui sont accordées. Tel est l'exemple que donne la France au seizième siècle. Le commerce grandit, la richesse se montre de nouveau, les villes sont en pleine prospérité : « La France est très peuplée, mandait au Sénat de Venise un ambassadeur vénitien. Tout lieu est peuplé autant qu'il peut l'être. » La population de Paris atteignait 400 000 âmes[4]. Francesco Gregori, qui accompagna le cardinal Alexandre de Médicis venu en France en 1596 pour la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège et qui nous a laissé un curieux récit de son voyage, la porte à 350 000 âmes seulement. Mais il ajoute qu'elle approchait du double avant les guerres civiles. Le seul document que nous possédions est un mémoire dû à un intendant de la généralité de Paris, où il porte à 20 millions le nombre des habitants de la France sous le règne de Charles IX; mais comme ce mémoire, rédigé seulement en 1700, n'indique pas les sources d'où il est tiré, nous n'avons aujourd'hui aucun moyen de le contrôler.

Les guerres de religion durent coûter beaucoup d'hommes, amener des ruines nombreuses et porter un coup sensible à cette prospérité renaissante. Froumenteau[5], écrivain protestant dont le

[1] *Chron. de Charles VI,* lib. IV, ch. I.

[2] D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. V, p. 21.

[3] On peut consulter un excellent travail de M. de Beaumanoir, inséré au t. XXVIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

[4] *Relation du siège de Paris,* par Pigafetta, publiée en 1591. Une traduction française est insérée dans le t. II des *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris.*

[5] *Le Thrésor des thrésors de France, c'est-à-dire le secret des finances.* Paris, 1581.

vrai nom est inconnu, dit, probablement avec quelque exagération, que 765 200 hommes périrent, 12 300 jeunes filles furent violées et 128 256 maisons détruites ou brûlées [1].

Le dix-septième siècle est marqué par des alternatives diverses. Le règne de Henri IV donna à la France quinze années de bonheur. La discorde et le désordre, un instant comprimés par son habile fermeté, reparurent après sa mort et les récits laissés par les contemporains montrent quelle était la misère au temps de la Fronde [2]. Le ministère de Colbert fut réparateur; de sages mesures donnèrent un grand essor au commerce et à l'industrie. Mais que pouvaient de sages mesures contre les guerres incessantes, les défaites, les famines qui marquèrent si tristement les dernières années du siècle. Les témoignages qui nous sont parvenus ne sont guère moins navrants que ceux que nous avons déjà cités. « Il meurt tous les jours un si grand nombre de pauvres, mandait à la cour M. de Bouville, intendant du Limousin, qu'il y aura des paroisses où il ne restera pas le tiers des habitants [3]. » — « Dans le bas Armagnac, écrivait l'évêque de Montauban au mois d'avril 1694, il ne nous reste pas le tiers des âmes qui y étaient il y a trois ans; les maladies et les désertions y ont presque tout emporté. La plupart des terres n'ont pas été cultivées; on a vécu en beaucoup d'endroits de vieux pépins de raisin et de racines de fougère qu'on faisait moudre [4]. » La révocation de l'édit de Nantes et le départ de familles riches et industrieuses, dont on porte diversement le nombre à 250 ou à 300 000, vinrent encore ajouter aux maux dont souffrait la France.

Tant de misère devait naturellement porter une atteinte grave à la population. Vauban, dans la *Dixme royale* [5], l'évalue à un peu plus de 19 millions. M. Levasseur, en s'appuyant sur les relevés faits par les intendants entre les années 1697 et 1700, l'élève à 20 millions, soit au même chiffre, à peu près, que sous le règne de Charles IX [6]. Ajoutons qu'en 1694, Paris comptait déjà 720 000 ha-

[1] Ce résultat, si effrayant qu'il paraisse, n'est encore que partiel, car Froumenteau nous apprend que plusieurs diocèses ne lui ont fourni aucun renseignement. Nous ignorons où il a puisé les chiffres qu'il donne, et par conséquent l'autorité qui leur appartient.

[2] A. Feillet, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, Paris, 1862.

[3] *Correspondance des contrôleurs généraux*, publiée par A. de Boislisle, t. I, p. 294.

[4] *Id.*, t. I, p. 360.

[5] La *Dixme royale* parut pour la première fois, en 1707, sans nom d'auteur.

[6] Sous Louis XIV, la superficie de la France n'atteignait pas 500 000 kilo-

bitants[1]. Toute la richesse, toute la vie du pays, affluaient au centre voisin de la cour fastueuse du grand roi.

La conséquence inévitable était la dépopulation des campagnes qui atteignait des proportions autrement désastreuses que celles que l'on signale de nos jours. Nous lisons dans un mémoire sur la généralité de Paris dressé, en 1697, par ordre de Louis XIV : « Le peuple a été autrefois plus nombreux qu'il ne l'est présentement. C'est un fait constant. La preuve s'en tire des registres anciens des villes et des rôles des tailles des paroisses qui contiennent le nombre des feux, lesquels comparés à ceux d'aujourd'hui, la diminution s'y trouve assez considérable. Il y a deux élections, Mantes et Etampes, dans lesquelles on a trouvé, par cette comparaison, que le peuple avait diminué de près de moitié. Dans les autres élections de la généralité, le peuple est diminué d'un tiers ou d'un quart. »

La fin d'un règne si glorieux à son début fut plus malheureuse encore. « La France n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions, disait Fénelon, dans une lettre adressée au roi[2]. La culture des terres est presque abandonnée, les villes et les campagnes se dépeuplent. Tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers; tout commerce est anéanti. » Le terrible hiver de 1709 et la cruelle famine qui en fut la conséquence mirent le comble aux maux du pays. Ce n'est plus un arrêt dans le développement de la population qu'il faut enregistrer, mais autant que les documents assez incomplets à notre disposition le permettent, c'est un recul qui atteste avec une triste éloquence les souffrances de nos ancêtres. A la mort de Louis XIV, vingt ans

mètres carrés. Pour comparer le chiffre de la population à cette époque à celui de notre population actuelle, il faudrait le porter à 21 136 000.

[1] M. de Boislisle, dans sa remarquable introduction au *Mémoire sur la généralité de Paris*, rapporte dix-huit évaluations de la population de la capitale. Elles varient de 900 000 à 400 000 âmes. De semblables variations commandent une grande prudence. Sous cette réserve nous reproduisons quelques-uns de ces démembrements en indiquant les sources où M. de Boislisle les a puisés.

1637	— 415 000 —	Joly de Fleury.
1673	— 540 000 —	Annuaire du bureau de Longitudes.
1694	— 720 000 —	Vauban.
1720	— 750 000 —	Saugrain.
1760	— 700 000 —	Buffon.
1784	— 620 000 —	Necker.
1790	— 593 000 —	Lavoisier.
An IX	— 547 708 —	Recensement officiel.

[2] Cette lettre paraît apocryphe; s'il est vrai qu'elle ait été trouvée dans les papiers de Fénelon, il est plus que probable qu'elle n'a jamais été envoyée au Roi.

après le dénombrement effectué par les intendants, Forbonnois [1] estime la population de la France à 16 ou 17 millions (18 si nous prenons la superficie actuelle de notre territoire), Saugrain à 15 millions seulement [2]. M. Levasseur, et son autorité est incontestable, croit que le premier chiffre se rapproche le plus de la vérité.

Le règne de Louis XV ne fut pas non plus exempt de tristes épreuves. D'Argenson ne tarit pas sur la misère qui régnait en Touraine, de 1749 à 1752 : « On émigre, dit-il, jusqu'à laisser déserts une quantité de villages. » Quelques années auparavant, le duc d'Orléans, parlant de la même province, s'écriait dans le Conseil en présence du roi, que les hommes y étaient réduits à manger de l'herbe. Massillon mandait de Clermont au cardinal de Fleury : « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse. J'ai la douleur de voir chaque année ce spectacle dans mes visites. » Dubodan disait, en 1742, qu'il y avait dans la ville de Vannes « de malheureuses victimes de l'indigence qui, chargées de famille passaient des jours entiers sans pain, sans argent, sans secours, bientôt réduites à la vile condition des bêtes, à brouter l'herbe [3]. » M. Taine accumule les textes pour montrer que les dernières années du dix-huitième siècle ne furent pas moins calamiteuses que les premières [4]. On peut ajouter le témoignage d'un contemporain, Moheau, homme de sens, instruit et sans passion : « J'ai vu, dit-il dans cette forme déclamatoire si à la mode au temps où il écrivait, la dernière période de la misère, la faim transformée en passion, l'habitant d'un pays sans récolte, errant, égaré par la douleur, dépouillé de tout, envier le sort des bêtes et se répandre dans les prés pour manger l'herbe et partager la nourriture des animaux sauvages. Si ces horreurs ont été concentrées dans une petite contrée, la calamité a pourtant été générale, et il n'est aucune ville, aucune province dont la subsistance n'ait été compromise. » Bénissons la Providence qui nous a fait naître dans un temps où de pareils fléaux ne sont plus à craindre, du moins dans les contrées civilisées [5]. Grâce aux efforts de notre

[1] *Recherches sur les finances de la France*, Bâle, 1758. Forbonnois, qui mourut seulement en 1800, fut un des premiers membres de l'Institut.

[2] *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne*. Paris, 1726, 3 vol. in-f°.

[3] Guyot-Jomard, *La ville de Vannes durant la deuxième moitié du dix-huitième siècle*. (*Bull. soc. polymathique du Morbihan*, 1889.)

[4] *Origines de la France*, p. 436 et suiv.

[5] En 1876-7, par suite d'une sécheresse prolongée, les récoltes manquèrent presque complètement dans une grande partie de la Chine. Une famine cruelle s'en suivit. L'écorce des arbres fut mangée en guise de

génération, grâce aux prodiges accomplis sous nos yeux, les communications sont désormais assurées entre toutes les parties du globe, et le déficit de la récolte dans un pays est rapidement réparé par son excédent dans un autre.

Le récit de Moheau nous paraît cependant empreint d'une certaine exagération. Nous possédons plusieurs lettres d'Horace Walpole qui dépeint la France sous d'autres aspects. « Je trouve, écrit-il en 1765, ce pays prodigieusement enrichi depuis vingt-quatre ans que je ne l'avais vu; les moindres villages ont un air de prospérité. » Nous pouvons surtout opposer à Moheau l'accroissement de la population, qui nous paraît un des criteriums les plus sûrs pour juger de la situation générale. Cet accroissement s'explique facilement. Le gouvernement de Louis XV, si triste à tant de points de vue, fut relativement prospère. De 1715 à 1778, année où Moheau écrivait les réflexions que l'on vient de lire, on compte seulement quinze années de guerre; on ne connaît aucune invasion, aucun trouble civil, aucune épidémie générale. Les famines partielles, inévitables, alors que les communications d'une contrée à une autre, d'une province à la province voisine, étaient difficiles, souvent même impossibles, que les moyens de transport faisaient partout défaut, furent l'unique fléau qui frappa la France, et encore Moheau ajoute-t-il lui-même qu'elles avaient été, dans les siècles précédents, plus fréquentes et plus terribles. De là, un relèvement considérable dans l'effectif de la population. Cet accroissement est certain; mais nous ne possédons aucun dénombrement sûr, aucune statistique complète, et les chiffres que l'on donne ne reposent que sur des indications partielles toujours insuffisantes. De là des différences qui étonnent. En 1754, Mirabeau évaluait la population de la France à 18 107 100 habitants, chiffre manifestement trop faible. L'abbé d'Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules et de France*, publié en 1762, parle de 22 014 357; Messance de 23 109 250, et M. Levasseur porte ce chiffre à 24 millions à la fin du règne de Louis XV, en prenant pour base notre territoire actuel. Les premières années qui suivirent l'avènement de Louis XVI furent marquées par un accroissement nouveau. Necker, en opérant sur les relevés de cinq années (1775 à 1780) et en ajoutant la Corse, donne 26 millions d'habitants à la France, et encore Malthus prétend-il que ce chiffre est beaucoup trop faible[1].

pain, et on arriva jusqu'au cannibalisme. Les étrangers furent d'abord sacrifiés, rapporte un missionnaire, puis les enfants : on trouvait de la chair humaine à l'étal des bouchers, et sur certains points on ne craignait même pas de déterrer les cadavres.

[1] *Essai sur le principe de population.*

M. Levasseur, qui est notre guide, après des recherches trop longues pour être même mentionnées ici [1], estime que la population de notre pays, à la fin du siècle dernier, était de 26 300 000, et, pour rendre la comparaison possible, il ramène ce chiffre à 26 millions, en supprimant celle de l'Alsace-Lorraine et en ajoutant celle présumée du Comtat Venaissin, de la Savoie et du comté de Nice. Enfin, le dénombrement, cette fois officiel, de 1801, donne, comme le total de la population française, 27 445 297 [2].

Résumons cette première partie de notre travail. Sous les réserves que nous avons formulées, nous pouvons établir ainsi qu'il suit la population de la France à différentes époques :

La Gaule	au temps de César	6 700 000
—	sous les Antonins	8 700 000
La France	sous Charlemagne	8 à 9 000 000
—	au début du quatorzième siècle	22 000 000
—	sous Charles IX	20 000 000
—	à la fin du dix-septième siècle	20 000 000
—	à la mort de Louis XIV	18 000 000
—	vers la fin du dix-huitième siècle	26 000 000
—	au recensement de 1801	27 445 297

Ce relevé permet déjà une première conclusion [3]. Si nous prenons comme base de la population française à la fin du dix-septième siècle les mémoires des intendants et si nous acceptons le chiffre de 20 millions qu'ils donnent comme celui des habitants de la France à cette époque, et si nous le comparons à celui de 27 1/2 millions établi par le recensement de 1801, nous verrons qu'en un siècle l'accroissement a été de 7 1/2 millions, soit d'environ 37 pour 100 en y comprenant les nouvelles possessions de la France, la Lorraine, la Corse et le Comtat Venaissin. Prenons maintenant le chiffre de 1801 et celui de 38 218 903 donné par le dénombrement du 30 mai 1886, nous constaterons un accroissement de plus de 10 1/2 millions, soit de 40 pour 100, et cela malgré la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, perte bien faiblement compensée par l'annexion de la Savoie et du comté de Nice.

[1] Les évaluations qui ne reposent, il faut toujours le répéter, sur aucune donnée officielle, varient de 23 à 29 millions pour cette époque.

[2] Ce chiffre est ramené au chiffre correspondant au territoire laissé à la France par les traités de 1815. La France comptait en 1801, 98 départements et 33 111 692 habitants.

[3] C'est encore à M. Levasseur que nous l'empruntons.

II

Ces résultats pris en eux-mêmes sont satisfaisants; ils témoignent d'un accroissement régulier de la population française depuis le commencement du siècle. Ils le seront infiniment moins, si nous les examinons en détail et si nous sommes amenés à reconnaître que l'accroissement ne porte que sur les premières années du siècle, que depuis longtemps il s'affaiblit sans que rien vienne modifier cette lamentable progression et que bientôt, sans doute, c'est un déficit dans le chiffre des naissances comparé à celui des décès que nous aurons à enregistrer et cela en pleine paix, en pleine prospérité matérielle.

La population d'un pays peut s'accroître de trois manières différentes, par l'immigration étrangère, par la prolongation de la durée moyenne de la vie, enfin par l'excédent annuel des naissances. L'affluence d'immigrants étrangers est un témoignage certain de l'abondance du travail, du chiffre élevé des salaires, d'une situation économique avantageuse[1]. La prolongation de la durée moyenne de la vie est la meilleure preuve de l'excellence des conditions biologiques et hygiéniques d'un pays, aussi sommes-nous heureux de constater que cette durée s'est accrue progressivement depuis un siècle[2]. Elle était de 28 ans 9 mois avant la Révolu-

[1] Le nombre des étrangers en France était, en 1851, de 376 000; en 1861, de 499 000; en 1872, de 733 000; en 1876, de 801 000; en 1881, de 1 001 000; en 1886, de 1 126 531, dont 180 253 à Paris. Il faudrait en réalité déduire ce chiffre de la population française qui se trouverait alors ramenée à 37 092 372 âmes. Ces étrangers, d'après le dernier recensement, se répartissent en 482 000 Belges, 264 000 Italiens, plus de 100 000 Allemands, 79 000 Espagnols, 78 000 Suisses, 36 000 Anglais, 12 000 Autrichiens, etc.

[2] Un savant économiste, M. Maurice Block, membre de l'Institut, nie absolument cet accroissement de la durée moyenne de la vie. (*Statistique de la France*, t. I, p. 81.) Il prétend qu'elle n'a pas varié depuis les temps historiques. « Il faudrait, ajoute-t-il, des instruments plus sensibles que les nôtres, pour mesurer les influences physiques et morales qui agissent sur la durée de la vie, et à coup sûr, ce n'est pas par années que l'on compterait les progrès de toute une nation. » Pour M. Block, l'accroissement que certains économistes constatent, est manifestement dû à la diminution dans le nombre des naissances. Mais M. Levasseur lui répond victorieusement que sur 2000 enfants d'un an, 1180 seulement survivaient en 1789, 1460 survivent actuellement. En 1789, 750 personnes sur 2000 atteignaient l'âge de 40 ans, 144 celui de 75 ans. Aujourd'hui, 1110 personnes parviennent à 40 ans, 360 à 75 ans. Ces faits, extraits des statistiques officielles, paraissent irréfutables. M. Levasseur donne un autre calcul. La

tion[1], de 34 ans 11 mois en 1834, de 38 ans 10 mois en 1865, et aujourd'hui, d'après les calculs les plus autorisés, elle dépasse 40 ans[2]. Mais si le nombre des vieillards est l'honneur d'un pays, si celui des immigrants ajoute à sa force productive, par suite à sa richesse, il faut bien dire qu'aux jours néfastes de la défaite et de l'émeute dont notre génération a été trop souvent le témoin, la présence d'étrangers la plupart du temps hostiles, devient une grave préoccupation sinon un danger sérieux et que les vieillards ne peuvent malheureusement contribuer ni à la grandeur ni aux progrès de la patrie. La force vitale d'un pays réside exclusivement dans une jeunesse nombreuse, ardente, préparée par une éducation virile et, pourquoi ne dirai-je pas ma pensée toute entière, par une éducation chrétienne aux grands devoirs de la vie. Cette jeunesse, il faut tout d'abord la demander à la fécondité des mariages, au nombre croissant des naissances, à leur excédent annuel sur les décès. Tout cela, il faut bien le reconnaître, fait tristement défaut en France.

La proportion de jeunes gens âgés de moins de quinze ans sur 1000 vivants était : en 1762, d'après d'Expilly, de 350; en 1766, d'après Messance, de 315[3]; en 1786, d'après un recensement fait en

question, à tous les points de vue, est trop intéressante, pour que nous hésitions à le reproduire :

SUR 100 DÉCÈS	A LA FIN DU SIÈCLE DERNIER D'APRÈS MOHEAU	ACTUELLEMENT
0 à 10 ans	52	33.5
11 à 20 —	4.5	4.4
21 à 50 —	20.5	21
51 à 70 —	14	21.1
70 à 100 —	9	20

Une preuve non moins certaine est la décroissance progressive de la mortalité. Durant ces seize dernières années, la moyenne annuelle n'a été que de 223 sur 10 000 vivants. Il ne faut pas, cependant, oublier que la faiblesse de la natalité entre pour une part dans la décroissance de la mortalité. Sur ce point, M. Block a raison.

[1] Expilly ne portait cette durée qu'à vingt-cinq ans; Deparcieux, opérant pour Paris seul, à 23 ans 6 mois. En revanche, on calculait que dans l'Aisne elle était de 37 ans, dans le bas Languedoc de 41 ans. L'incertitude des données ne permet aucune conclusion absolument positive.

[2] Docteur Rochard, *l'Hygiène des villes* (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1887). Il ajoute ces réflexions bien vraies : « Si les populations n'ont pas aujourd'hui la vigueur et la résistance de celles qui nous ont précédé, cela ne tient pas à ce que l'on a laissé vivre des gens qui auraient dû mourir; cela tient au bien-être exagéré, à la vie trop confinée, à l'abus des émotions et du travail intellectuel, à l'existence trop intense en un mot des sociétés trop civilisées. »

[3] Le calcul de Messance ne porte que sur l'Auvergne seule.

Bourgogne, de 321; vers 1789, d'après la table de mortalité de Duvillard, de 312; au recensement de 1866, de 277; au recensement de 1886, de 269[1].

Jusqu'à nos jours où la statistique est devenue dans tous les pays une science officielle, les chiffres que nous donnons, il faut souvent le répéter, n'ont pas toujours la précision désirable; néanmoins ils font ressortir la diminution considérable et progressive que subit la jeunesse française. En un siècle cette diminution atteint 30 pour 100, soit près du tiers de son effectif.

Tous les renseignements que nous possédons confirment le fait et ce qui ajoute à son incontestable gravité, c'est qu'il n'en est pas de même chez nos voisins, chez nos rivaux. Les enfants au-dessous de quinze ans entrent à peine pour 27 pour 100 dans la composition de notre population; tandis qu'en Allemagne, ils comptent pour 34; en Angleterre pour 36. Il y a là pour nous une cause notable d'infériorité et d'une infériorité qui s'aggrave chaque année [2].

Cette diminution dans le nombre des naissances est le fait qui domine notre situation, et les économistes ne se lassent pas de le faire ressortir. Polybe attribuait le déclin de la Grèce à la volonté des classes supérieures de ne pas avoir d'enfants. Rappelons la chute de ce puissant empire romain; alors aussi les lamentations des historiens et des poètes, les édits des empereurs, disent clairement que les familles redoutaient des enfants trop nombreux. Le nom même de *proletarius*, faiseur d'enfants, est significatif, et leur absence était le signe auquel on pouvait reconnaître une famille patricienne. En France, ce ne sont pas seulement les classes patriciennes, si l'on peut encore se servir de ce mot, mais toutes les classes sans exception qui se refusent à une famille nombreuse devenue pour elles une charge trop lourde. C'est là le mal qui nous mine, c'est là le grave danger qui nous menace.

Le chevalier des Pommelles calculait que de 1778 à 1787 le nombre des naissances annuelles était de 966 000 pour une population qui ne se montait guère qu'à 26 millions. Cent ans après, en 1888, avec une population supérieure de 12 millions, les naissances n'atteignent plus que le chiffre de 882 639 inférieur de 83 361 à celui donné par des Pommelles [3].

Voici au surplus les données statistiques des cinq dernières années qui ont été publiées.

[1] Levasseur, *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 8 juillet 1889.

[2] Cheysson, *La question de la population en France et à l'étranger*. Paris, 1887.

[3] Le nombre de naissances pour 100 habitants était : en 1801, de 3.33; en 1821, de 3.07; en 1831, de 3.03; en 1841, de 2.82; en 1851, de 2.70; en 1861, de 2.68; en 1868, de 2.54; en 1888, de 2.30.

1884.	Naissances :	937 758.	Décès :	858 784.	Excédent :	78 974.
1885.	—	924 558.	—	863 897.	—	60 661.
1886.	—	912 888.	—	860 222.	—	52 666.
1887.	—	899 333.	—	842 797.	—	56 536.
1888.	—	882 639.	—	837 867.	—	44 772.

Ce tableau est profondément triste. Chaque année il faut constater qu'avec une population qui s'accroît faiblement il est vrai, mais qui s'accroît cependant, le nombre des naissances diminue progressivement. En 1887, nous comptons 13 505 naissances de moins qu'en 1886 ; en 1888, 16 974 de moins qu'en 1887, 30 299 de moins qu'en 1886, et encore dans le total figurent les fils d'étrangers dont j'ai dit le nombre sur notre territoire [1]. Sans cette addition d'enfants qui n'appartiennent pas à notre race, qui ne lui apportent aucune force, aucun appui, le chiffre des naissances dépasserait à peine celui des décès.

De 1872 à 1886, nous n'avons gagné que 2 125 000 habitants [2] soit un tiers de moins que durant la période de 1821 à 1836. Pendant le même temps, l'Allemagne gagnait 6 157 000 âmes, la Grande-Bretagne 5 247 000, l'Italie 3 143 000. Ces chiffres qu'on pourrait multiplier en montrant les mêmes progrès chez toutes les nations de l'Europe, sans exception, se passent de commentaires.

Le nombre des mariages tend aussi à décroître. Pendant longues années, il s'était invariablement maintenu au chiffre de 82 pour 10 000 habitants, il tombe lentement à 75 ; il n'est plus aujourd'hui que de 72. En 1888, il a été célébré en France 276 888 mariages, 212 seulement de moins qu'en 1887, mais 6360 de moins qu'en 1886, 12 707 de moins qu'en 1884 [3]. La cherté croissante de la vie, que ne compensent pas suffisamment les salaires élevés, le service militaire, la désertion des campagnes, sont les causes principales d'un état de choses qui entraîne forcément un affaiblissement correspondant de la natalité.

Sur 10 425 321 familles dont l'existence a été établie par le recensement de 1886, 2 073 205 n'avaient pas d'enfants [4], 2 542 611 n'en avaient qu'un seul, 2 265 317 en avaient deux,

[1] Le nombre des naissances d'étrangers a été en 1888, de 29 105 ; si nous déduisons ce chiffre de celui de 44 772, on voit que l'excédent n'est plus que de 15 667.

[2] Les étrangers entrent dans ce total pour 511 361, soit 24 pour 100.

[3] Notons qu'il y a eu 4708 divorces en 1888, 1072 de plus qu'en 1887, 1758 de plus qu'en 1886.

[4] Ce chiffre comprend les mariés d'un an et ceux qui, après avoir eu des enfants, les ont perdus. C'est surtout dans le Midi que se rencontrent les familles n'ayant qu'un seul enfant. La Gascogne fournit un groupe de quatre départements (Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers), où ce fait anormal se produit dans le tiers des ménages.

1 512 054, trois, 148 808 enfin, d'après un relevé récent, fait par l'administration en exécution de la loi du 17 juillet 1889, sept et plus [1]. Au siècle dernier, Moheau calculait que le nombre des enfants par famille était de 4,5, des Pommelles, en prenant les années 1778 à 1782, le ramène à 4,2, Messance, au contraire, l'élève à près de 5 pour dix généralités [2]; mais comme il ne nous dit pas pourquoi ces généralités ont été choisies, son calcul perd de son importance. Déjà à cette époque l'influence néfaste de la ville se faisait sentir, et Buffon assure que de son temps la moyenne des enfants dans une famille parisienne ne dépassait pas 3,3. Cette moyenne, est-il besoin de l'ajouter, est bien loin aujourd'hui d'être atteinte à Paris.

En montrant dans les temps qui ont précédé le dix-neuvième siècle, l'influence néfaste exercée par les guerres, les famines, les épidémies, tous les fléaux qui venaient s'abattre sur la France, nous constations aussi l'influence heureuse due à la paix, à la tranquillité, à la prospérité renaissante; elle se faisait immédiatement sentir dans l'accroissement du nombre des mariages et des naissances. De nos jours, il n'en est plus ainsi, et rien ne vient arrêter la progression descendante. La même série se maintient durant les années de paix, de richesse, d'expansion commerciale et industrielle, et les années fatales de guerre, d'épidémie, de révolution, n'ont sur elle qu'une faible action. Deux conclusions s'imposent : si le progrès peut retarder la mort, il ne peut forcer à naître; si le ralentissement de la natalité est dû à la seule volonté de l'homme, cette volonté elle-même est dominée par les conditions économiques, politiques et sociales du pays, elle est dirigée par les principes que reçoit l'enfant et qu'il transmet à son tour à ceux qui viennent après lui et dans cet ordre d'idées l'action du législateur se fait largement sentir. Nous reviendrons sur ces questions; mais auparavant il est nécessaire de montrer que le même fait ne se produit pas chez les nations étrangères, nos éternelles rivales et que chez elles la population s'accroît dans une large mesure, tandis que chez nous elle reste stationnaire et qu'elle est même menacée de décroître dans un avenir prochain.

La population de la Russie sous Pierre le Grand en 1722, était seu-

[1] Chervin, *La natalité en France* (*Bull. Soc. anthr.* 1889, p. 540). Par l'édit de novembre 1666, Colbert faisait accorder l'exemption de certaines charges aux pères de dix enfants, l'exemption de la taille à ceux qui en auraient douze « comme la principale force du royaume, est-il dit dans l'édit, consiste autant au nombre d'hommes que dans l'abondance des richesses ».

[2] 5,4/25 dans la généralité de Tours, 4,7/29 dans celle de Rouen; la moyenne générale est de 4, 13/16.

lement de 14 millions; en 1762, à l'avènement de Catherine II, de 20 millions; à sa mort, en 1796, de 36 millions; sous Alexandre Ier, de 45 millions; sous l'empereur Nicolas, de 65 millions; en 1860, sous Alexandre II, de 75 millions. Le recensement de 1885 donne un total de 101 millions et celui de 1888 de 108 787 235[1]. A ce compte, la population de la Russie en 1922, deux siècles seulement après le temps où elle a commencé à prendre part au mouvement européen, aura presque décuplé et ce fait ne peut étonner quand on voit, en une seule année, les naissances excéder les décès de près de douze cent mille[2]. Il faut cependant constater dans ces dernières années une décroissance encore faible, il est vrai, dans la nuptialité. C'est un signe des temps.

Au moyen âge, l'Angleterre était un pays peu peuplé, pauvre, arriéré. La France, l'Italie, l'Espagne, étaient autrement florissantes. Au dix-septième siècle, la Hollande l'emportait par sa richesse, par l'importance de son commerce, par la puissance de sa marine[3]. A ce moment commence le progrès merveilleux qui s'est si singulièrement accentué depuis le commencement du siècle. Dans les dernières années du règne d'Elisabeth, l'Angleterre ne possède encore aucune colonie. Les tentatives, depuis celles de Howe sous Henri VIII jusqu'à celles de Gilbert et de Raleigh, avaient toutes échoué. C'est au dix-huitième siècle seulement que son empire colonial a pris une rapide extension, grâce, sans doute, au génie de la race; grâce, peut-être aussi, aux fautes de la France. Aujourd'hui, par un phénomène sans exemple dans la longue histoire de l'humanité, l'empire britannique occupe près de la sixième partie de la terre habitable[4], quatre fois et demie la superficie de l'empire

[1] Russie propre, 87 725 185; Russie d'Asie, 16 926 335; provinces européennes en dehors de celles comprises dans la Russie propre, 10 136 725. Cette population est surtout rurale. Pétersbourg ne compte que 861 303 habitants, Moscou 763 469, Varsovie 454 393, Odessa 240 000. Ce sont les plus grandes villes de l'empire.

[2] Excédent des naissances :

Russie d'Europe (1883).	1 001 582
Pologne (1880).	104 507
Finlande (1884)	32 943
Sibérie (1880).	49 000
Total. . . .	1 188 032

[3] Les temps sont bien changés : aujourd'hui l'Angleterre possède 225 000 navires à voiles jaugeant 11 200 000 tonneaux, et 4669 navires à vapeur jaugeant 5 919 000 tonneaux. En 1889, l'addition à la flotte mercantile a été de 1 270 000 tonneaux. (*Rapport officiel, Times*, 15 février 1890). La France possède seulement 15 237 navires d'un tonnage de 972 525. Le nombre de nos navires et leur tonnage tendent l'un et l'autre à diminuer.

[4] Les cinq parties du monde couvrent environ 136 millions de kilomètres

romain [1]. En un laps de cinquante ans, de 1837, date de l'avènement de la reine Victoria, à 1887, le chiffre de la population soumise à son sceptre s'est élevé de 126 à plus de 310 millions [2]. Sans doute, la conquête et l'annexion n'ont pas été étrangères à ce résultat, mais c'est par l'émigration autant que par leur vigoureuse natalité que les colonies purement anglaises prospèrent et se développent [3].

De 1853 à 1885, plus de sept millions d'émigrants ont quitté l'Angleterre sans esprit de retour. « L'émigration, si utile pour tous les grands intérêts du pays, n'a pas, observe très justement M. Leroy-Beaulieu, une action permanente ni profonde sur l'accroissement de la population. » L'Angleterre en est la meilleure preuve; au commencement du dix-huitième siècle, le nombre de ses habitants n'était que de 5 475 000. A partir des premières années du dix-neuvième, nous relevons les chiffres officiels :

1801.	8 900 000
1821.	12 000 000
1841.	16 000 000
1861.	20 000 000
1881.	26 400 000

carrés. L'Angleterre possède 21 436 715 kilomètres carrés. La superficie des colonies espagnoles, au temps de leur plus grande expansion, n'a jamais dépassé 14 millions de kilomètres carrés.

[1] Seely, *The Expansion of England*. — Cunningham, *The Growth of English Industry and Commerce*. Dans un travail très bien fait, M. Giffen établissait récemment devant la société de statistique de Londres, que depuis la paix de 1815, la fortune privée avait quadruplée en Angleterre, suivant en cela une progression plus rapide que celle de la population. L'accroissement est surtout manifeste dans les fortunes moyennes qui ont gagné 37 pour 100. Pour l'ouvrier, la hausse des salaires est d'environ 59 pour 100. C'est évidemment les ouvriers qui ont le plus profité de l'aisance générale. Les preuves abondent. Il y a quelques années, on comptait déjà dans les différentes sociétés ouvrières enregistrées (*Friendly Societies*, *Trade's Unions*, *Saving Banks*, etc.), 10 121 694 membres, et leur capital s'élevait à 100 705 055 liv. st. M. Howell, à qui nous empruntons ce détail, ajoute que le salaire moyen d'un ouvrier anglais, en déduisant les jours où il ne travaille pas, est de 91 liv. st. par an. (*Are the working classes improvident?* dans *XIX Century*.

[2] Discours adressé à la reine, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement, par le premier ministre de Terre-Neuve.

[3] Il faut aussi ajouter par la faiblesse de la mortalité. De 1869 à 1879, la mortalité annuelle dans les colonies australiennes, n'a été que de 155 sur 10 000 vivants. Pour la Nouvelle-Zélande, cette moyenne est même descendue à 121. C'est la plus faible mortalité que je connaisse. Les résultats pour 1884, la dernière année où ils me sont parvenus, donnent pour Queensland 219, pour l'Australie occidentale 218, pour la Nouvelle-Galles du Sud 158, pour l'Australie méridionale 155, pour la Tasmanie 155, pour Victoria 142, pour la Nouvelle-Zélande 103. (Levasseur, *Rev. de Géographie*, 1887, p. 266.)

Il ne s'agit ici que de l'Angleterre et du pays de Galles, si nous ajoutons la population de l'Écosse et de l'Irlande, nous arrivons pour 1881, à 34 952 000; pour 1886, le Registrat général l'estime, dans son rapport annuel, à plus de 37 millions, et en 1889 elle atteint le chiffre de 37 808 892.

Cet accroissement est principalement dû à l'excédent des naissances sur les décès. La moyenne des naissances de 1870 à 1884 a été de 1 139 618, celle des décès de 686 101 donnant une augmentation annuelle de 453 517 âmes. Si nous prenons l'Angleterre seule, en omettant l'Écosse et l'Irlande, l'excédent des naissances a été

De 1880 à 1884	de 372 288
En 1885	de 371 520
En 1886	de 366 590
En 1887	de 355 570
En 1888	de 368 573

Ces chiffres semblent accuser un léger affaiblissement dans la natalité. Le mal dont nous constatons chez nous l'intensité est-il donc destiné à frapper tous les peuples de l'Europe, même ceux réputés les plus vigoureux?

Nous ne pouvons omettre la décroissance de la mortalité qui entre pour une part dans le rapide accroissement de la population anglaise. De 226 sur 10 000 habitants, moyenne de 1862 à 1871, le nombre des décès s'est progressivement abaissé à 178 en 1888. Nos voisins attribuent cet heureux résultat à l'excellence des lois sanitaires de 1872 et de 1875. Il convient cependant de faire entrer en ligne de compte la diminution très marquée du paupérisme, cette lèpre des nations modernes [1]. Cette diminution doit exercer une action au moins aussi favorable sur la natalité que sur la décroissance de la mortalité.

[1] La diminution du paupérisme est intéressante à noter. En 1857, le nombre des pauvres secourus était de 424 sur 10 000 habitants, en 1863 de 452, en 1867 de 403, en 1873 de 323, en 1877 de 263, en 1883 de 250, en 1888 de 244, en 1889 de 237. En 1857, le chiffre total des indigents était de 816 195; en 1889, avec une population plus considérable, il descend à 686 462. Il est curieux que chez nous, où l'assistance n'est pas obligatoire, où le nombre des bureaux des bienfaisance n'est que de 14 944 (1886) et où, par conséquent, la grande majorité des communes rurales en est privée, la moyenne des indigents secourus de 1882 à 1886 ait approché de 1 500 000. En 1884, dernière année publiée par la *Statistique générale de la France* (Paris, Imprimerie nationale, 1887, t. XIV), leur total était de 1 443 320 et la somme distribuée, de 24 066 329, environ 16 60 par tête! Nous ne pouvons expliquer cette différence si considérable entre les deux pays ni pour le nombre des indigents et ni pour la faiblesse du secours accordé en France.

Il reste à comparer l'augmentation de la population en Angleterre et en France. Nous avons vu que chez nous, de 1801 à 1886, elle avait été de 10 millions et demi; en quatre-vingts ans, chez nos voisins, elle était de 18 millions, soit près du double de la nôtre.

En 1830, la population des divers États qui ont formé l'empire allemand était de 35 millions; en 1875, elle s'élevait à 43 millions; elle dépasse aujourd'hui 48 millions. En 1884, le nombre des naissances était de 1 793 942, celui des décès de 1 271 859 donnant un gain de 522 083. En 1883, l'excédent n'avait été que de 493 697. Depuis plusieurs années la moyenne annuelle des naissances est de 400 et celle des décès de 273 sur 10 000 habitants. Quelles réflexions pourraient ajouter à l'éloquence de ces chiffres!

Grâce à cette natalité vigoureuse, la puissance commerciale et industrielle de l'Allemagne s'accroît dans des proportions que nous sommes loin de soupçonner. L'exportation d'objets manufacturés atteignait : en 1887, 3190 millions de marcs [1], en 1888, 3352 millions. Durant cette même période, le nombre des moteurs à vapeur ou des moteurs électriques a augmenté dans des proportions autrement considérables que chez nous [2]. « Les Allemands progressent, écrivait récemment un journaliste anglais, par les qualités qui étaient autrefois les nôtres. Nous nous sommes endormis sur nos succès, et aujourd'hui la lutte devient chaque jour plus inquiétante. Pour lutter avec plus de chances, il faudrait donner à notre jeunesse une éducation aussi forte et aussi intelligente que celle que reçoivent les jeunes Allemands. » Ces paroles du journaliste anglais trouveraient en France une application non moins utile.

L'Italie est la dernière venue parmi les grandes nations; elle a accompli dans un petit nombre d'années une évolution qui eût demandé dans le passé les efforts de longues générations. S'il est encore pour elle des points noirs, elle a pour s'affermir une puissante natalité, une riche pépinière d'hommes. Sur une population qui dépasse à peine 30 millions, l'excédent des naissances dans les six dernières années (1883 à 1888) a été, en moyenne, de 305 000. C'est une proportion élevée, plus faible cependant que celle que nous venons de voir en Allemagne. L'accroissement de la population ne répond pas complètement à cet excédent. Mais, d'une part, l'émi-

[1] Le marc vaut 1 fr. 10.

[2] En 1874, le nombre de machines à vapeur fixes était de 29 895, en 1884 de 45 192. Les locomobiles, dans le même espace de temps, ont progressé de 5586 à 12 177, dont la moitié à peu près est affectée à l'agriculture. La force en chevaux des machines à vapeur s'est accrue de 70 pour 100, celle des machines à vapeur sur bateaux de 206 pour 100. (*Nature*, 23 novembre 1889.) En 1886, la France possédait 38 932 machines à vapeur fixes ou mi-fixes et 14 128 locomobiles.

gration, principalement vers l'Amérique du Sud, est considérable, et, d'autre part, en Italie, où les ressources sont loin d'avoir atteint leur développement normal, la misère est sur certains points très grande et la mortalité infantile accroît largement le chiffre des décès[1].

Quelle conclusion doit-on tirer des faits que je viens de citer? Il est certain qu'une famille nombreuse est une charge morale et financière pesante, qu'elle diminue les jouissances égoïstes du jour, qu'elle entraîne pour l'avenir une diminution des héritages et souvent pour les enfants une situation moins brillante que celle de leurs parents. Ce sont là les considérations qui dominent de nos jours la société française; mais on ne voit pas, ou plutôt on se refuse à voir l'abîme, où l'on entraîne les générations qui nous succèderont. Dans un siècle, nos arrière-neveux auront à compter avec 112 millions d'Anglais, avec 165 millions d'Allemands, avec plus de 200 millions de Russes, avec près de 100 millions d'Italiens[2]. Combien seront-ils, si l'accroissement de notre population reste aussi faible que pendant ces dernières années et si même on n'est pas contraint d'enregistrer une décroissance? « A côté de ces géants, s'écrie avec une patriotique angoisse M. Leroy-Beaulieu, où sera la France? Du grand rôle qu'elle a joué dans le passé, de l'influence souvent décisive qu'elle a exercée sur la direction des peuples que lui restera-t-il? On ne peut se faire illusion, ajouterons-nous, sur l'intensité des luttes futures, ni sur les efforts qui incomberont à chaque nation pour maintenir sa suprématie politique ou économique. La grandeur de la France, cet héritage sacré que nous avons reçu de nos pères, que nous devons à notre tour, sous peine de forfaiture, transmettre à nos enfants, est en cause; elle menace d'être compromise dans l'avenir par les progrès chaque jour plus alarmants de nos voisins. Serions-nous vraiment condamnés à baisser la tête devant d'orgueilleuses prédictions qui montrent notre patrie réduite au rôle effacé que joue dans le monde actuel la Grèce au passé si glorieux?

Marquis DE NADAILLAC.

La fin prochainement.

[1] M. Ed. Major affirme, dans la *Revue internationale*, que chaque année 140 000 personnes meurent par suite de maladies infectieuses ou miasmatiques dues à l'insalubrité des logements ou au défaut de drainage qui a transformé des terres jadis fertiles en marais croupissants.

[2] La place ne manquera pas en Europe à ces agglomérations d'hommes. La Belgique possède 201 habitants par kilomètre carré, la Grande-Bretagne 179, l'Italie 105, l'Allemagne 86, la France 72, la Suisse 70, l'Autriche 69, le Portugal 50, l'Espagne 34. Les densités les plus élevées sont faibles à côté de celles de la Chine. Dans la province de Kiang, par exemple, on compte 381 habitants pour la même superficie où nous n'en comptons que 72.

LA STATISTIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La statistique de l'enseignement secondaire, pour les années comprises entre 1876 et 1887, a paru tout récemment [1]. Cette publication n'est pas seulement considérable par le format et le nombre des pages, mais aussi par l'importance des renseignements qu'elle nous fournit, et qui méritent notre attention. Dans le rapport qu'il adresse à M. le Président de la République, le ministre d'alors, M. Fallières, dit : « Les documents classés dans le présent volume montrent quelle a été, durant cette période, l'activité du ministère de l'instruction publique. Les modifications apportées au plan d'études, la réorganisation de l'enseignement spécial, l'ouverture des lycées et collèges de filles, la transformation des bâtiments scolaires, le relèvement des traitements, telles sont les manifestations les plus frappantes de l'esprit à la fois pratique et libéral qui n'a cessé d'animer les ministres de la République, encouragés par les générosités du Parlement. »

Ces ministres ont été nombreux, trop nombreux peut-être pour une administration où, plus que partout, l'esprit de suite est nécessaire. Nous avons vu se succéder MM. Waddington, Brunet, Faye, Bardoux, Jules Ferry, Paul Bert, Jules Ferry pour la seconde fois, Duvaux, puis encore Jules Ferry, Fallières, Goblet, Berthelot, Spuller, Faye derechef, Lockroy, et de nouveau Fallières. Ainsi, en treize ans, le portefeuille de l'instruction publique a changé seize fois de titulaire. Chaque ministre, tout naturellement, a voulu marquer son passage par quelque mesure nouvelle. Mais, pour être juste, celui à qui revient l'honneur (si c'est vraiment un honneur) d'avoir le plus remué l'Université, c'est M. Ferry ; c'est lui surtout qui l'a faite ce qu'elle est aujourd'hui. Qu'elle fût routinière, immo-

[1] Imprimerie nationale, 1889. In-4°. 1e partie : *Enseignement des garçons*. Notices (cxiv pages), 31 tableaux et des annexes (522 pages). — 2e partie : *Enseignement des filles*. Notices (lxxi pages), 25 tableaux et annexes (249 pages).

bile, il y a longtemps qu'on ne pouvait plus le dire; mais jamais les transformations n'avaient été aussi rapides que dans ces dix dernières années. Toutes ont-elles été heureuses? Tous les changements opérés doivent-ils être considérés comme un progrès? C'est ce qu'il nous faut voir. Cette question, nous voulons l'examiner sans parti pris ni de blâme ni d'éloge.

Les modifications que signale le ministre dans les lignes citées plus haut ne sont pas les seules sur lesquelles nous aurons à nous arrêter. A l'époque où M. Bardoux donnait la statistique de 1876, certaines congrégations tenaient dans l'enseignement libre une grande place : elles ont disparu, on sait dans quelles circonstances. Mais la fermeture de leurs maisons a dû avoir des conséquences qu'il convient de rechercher. En outre, une sorte de révolution s'est faite au sommet de l'instruction publique, par l'établissement d'un nouveau conseil supérieur, qui diffère essentiellement de ceux qui l'ont précédé. Il faut connaître la composition de ce conseil, ses attributions, pour savoir exactement quelle a pu être son influence. Exerce-t-il une action décisive? Les nouveaux programmes sont-ils vraiment son œuvre?

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Institué à l'origine même de l'Université, le Conseil, auquel devaient ressortir toutes les choses de l'instruction publique, a eu bien des vicissitudes. Nous n'avons pas à les raconter ici. Nous dirons seulement que le nombre de ses membres a beaucoup varié, tantôt soixante, tantôt sept ou huit seulement. Les conseillers avaient fini, surtout lorsqu'ils étaient si peu nombreux, et grâce aussi au privilège de l'inamovibilité dont ils étaient investis, à former une sorte d'oligarchie, plus puissante parfois que le ministre même. Pendant près d'un demi-siècle ils étaient tous pris dans l'Université ; et la raison en est bien simple, c'est qu'à l'Université seule appartenait le droit d'enseigner. Mais après 1848, quand la liberté de l'enseignement fut accordée, on comprit qu'une des conséquences de la fin du monopole, c'était que le Conseil ne fût plus la représentation exclusive d'une corporation. La loi de 1850 y plaça, à côté de fonctionnaires de l'enseignement officiel, des membres de l'enseignement libre. Mais comme le Conseil n'aurait pas seulement à se prononcer sur des questions de méthode, de pédagogie, et serait appelé aussi à une mission plus haute, de veiller aux intérêts généraux de l'éducation, d'aider à tout ce qui pourrait former, élever l'esprit et l'âme de la jeunesse, en un mot de pré-

parer des citoyens, on estima utile, nécessaire, d'associer à cette œuvre, pour l'accomplir plus sûrement, tout ce qu'il y a de plus considérable dans le pays par l'expérience et les lumières; et pour faire du Conseil les grandes assises, comme on l'appela, de l'enseignement national, on y fit siéger des élus du clergé des différents cultes, de l'Institut, du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, etc.

En 1880 le vent soufflait à d'autres idées, M. Ferry étant alors ministre. Il estima qu'avec un conseil ainsi constitué « l'Université était mise en surveillance, sous la haute police de ses rivaux, de ses détracteurs et de ses ennemis ». Vraiment elle était dans une situation intolérable : il était temps qu'elle fût maîtresse chez elle. Etre maître chez soi, c'est fort bien; mais à condition que l'on ne devienne pas du même coup le maître des autres. Or, quand l'Université arrête ses programmes, est-ce que la force même des choses ne les impose pas à tous les établissements, quels qu'ils soient? Car, enfin, c'est sur les études faites conformément à ces programmes, que sont interrogés les candidats aux divers baccalauréats; et le baccalauréat, qui ne le sait? est la porte par laquelle il faut passer pour entrer dans presque toutes les carrières. Les maisons dites libres sont-elles bien libres de ne pas subir, pour leur propre compte, les changements qu'il plaît à l'Université d'introduire dans son enseignement? Ce n'est pas tout : le Conseil supérieur juge en dernier ressort des matières contentieuses; il peut prononcer l'interdiction d'enseigner ou de diriger un établissement libre : s'il n'est composé presque exclusivement que d'universitaires, l'enseignement libre pourra-t-il s'estimer suffisamment garanti?

Le projet de loi de M. Ferry passa, après des débats assez vifs au parlement, tel à peu près qu'il avait été présenté. Voici ce qui caractérisait surtout l'œuvre de nos législateurs : élimination complète des représentants du clergé, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation; l'Institut seul, non sans peine, a obtenu grâce : il continuera, comme par le passé, d'élire cinq délégués. Mais ce qu'il y a d'absolument nouveau, c'est l'introduction, dans le conseil, de dix membres de l'enseignement secondaire et de six de l'enseignement primaire. Une disposition, si flatteuse pour les fonctionnaires de ces deux ordres, ne pouvait être accueillie par eux qu'avec faveur. Ajoutez, ce qui rendait l'innovation encore plus populaire, que ces membres seraient élus par leurs pairs, ainsi, du reste, que les délégués des facultés et des différentes écoles désignées par la loi, comme devant concourir à la formation du Conseil. En résumé, sur les cinquante-huit conseillers dont allait se composer la nouvelle assemblée, le ministre se réservait

la nomination de treize seulement; quarante-cinq seraient le produit de l'élection. Et M. Ferry, à la tribune du Sénat, insistait sur ce point capital, pour affirmer d'avance l'indépendance absolue du futur conseil. « Je suis, disait-il, de tous les ministres de l'instruction publique celui qui se lie les mains de la façon la plus éclatante et la plus complète. J'appelle le corps universitaire à élire ses représentants; et vous pensez que ceux que leurs commettants, que leurs collègues de l'enseignement auront désignés, ne sauront pas résister au ministre, et seront des instruments commodes pour la volonté ministérielle! Je n'ai qu'une crainte, quant à moi, c'est qu'ils soient fort incommodes pour le pouvoir ministériel. Mais cela me plaît; je n'aime que les pouvoirs contrôlés. » Et on applaudissait à ces déclarations libérales. Nous verrons tout à l'heure si M. Ferry était bon prophète.

On n'aurait pas eu trop à s'étonner si le ministre avait voulu choisir lui-même parmi les universitaires ceux qui seraient associés à ses travaux; car n'est-il pas, après tout, le représentant le plus élevé de l'Université? Mais c'est surtout aux membres de l'enseignement libre que devait appartenir, à ce qu'il semble, le droit d'élire leurs délégués; car enfin les quatre places qui leur sont concédées dans le Conseil leur sont laissées pour la défense de leurs intérêts : et c'est bien le moins qu'ils puissent confier ces intérêts à des mandataires de leur choix. Or c'est justement à eux qu'on refuse le droit d'élection : le ministre s'est réservé le soin de nommer leurs représentants. Exception singulière, si ce n'est même un déni de justice.

Se tromperait-on beaucoup si l'on appelait ce Conseil le Conseil de l'Université? Le Collège de France, le Muséum, l'Ecole des chartes, l'Ecole des langues orientales vivantes, relèvent du ministère de l'instruction publique; mais sans même parler des délégués envoyés par ces divers établissements, l'Université proprement dite ne compte pas moins de trente-neuf des siens dans le Conseil. Elle y fera évidemment la loi, s'il lui plaît.

Les conseils académiques étaient réorganisés d'après les mêmes idées. Remarquons seulement qu'il n'y figure aucun membre de l'enseignement primaire. Cet enseignement aura, dans chaque département, son conseil spécial.

De la loi votée par le parlement résultent des conséquences que nous ne pouvons nous empêcher de trouver bizarres. Dans le projet ministériel, comme il s'agissait, disait-on, « de créer un conseil de perfectionnement de l'enseignement national, et non pas de constituer des états généraux où les professeurs de divers grades viendraient exprimer leurs doléances », on avait cru ne devoir faire

appel qu'à ceux chez lesquels, à cause de leurs titres, on pouvait supposer plus de lumières. L'aristocratie du grade, pour employer l'expression de M. Ferry, devait justifier le droit de suffrage; les listes électorales, dans les lycées, ne comprendraient que les agrégés, chaque ordre d'agrégation se choisissant un représentant. On n'était pas descendu jusqu'aux collèges, où les professeurs pourvus de ce titre sont à peu près introuvables. Mais il y a des époques où l'on veut mettre de la démocratie partout : on jugea, au parlement, que ne pas admettre les collèges à élire aussi des délégués était une disposition par trop aristocratique; il fut donc décidé que deux de leurs professeurs siègeraient au Conseil. Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Tandis qu'on était en humeur de faire de la démocratie, pourquoi ne pas faire leur part, dans la représentation, aux maîtres d'études? Et, de fait, ceux-ci trouvèrent l'exclusion injuste; car, plus tard, dans leurs *desiderata*, ils signalèrent cette fâcheuse lacune dans la composition du Conseil. De même les simples instituteurs, dans un de leurs congrès, réclameront (car on a fait aussi un choix pour les électeurs de l'enseignement primaire), réclameront en faveur de leurs droits, qu'ils trouvent méconnus.

Une fois qu'il fut admis que les collèges auraient leurs délégués, on décida que ceux-là concourraient à l'élection qui possédaient le diplôme de licencié. A la bonne heure! les licenciés forment, en effet, l'élite parmi les professeurs des collèges. Mais pourquoi la licence ne confère-t-elle pas aussi ce droit dans un lycée? Et voici ce qui arrive, écoutez. Un de ces licenciés de collège se distingue par ses services; pour le récompenser, on lui confie une chaire dans un lycée, c'est de l'avancement; mais, du même coup, il est déchu du droit qui lui avait été octroyé : il était électeur, éligible, et voici que son mérite et ses services font de lui un *deminutus capite*. Bel encouragement à bien faire! Franchement, croyez-vous que la loi qui consacre de telles anomalies donne une bien haute idée de la sagesse du législateur?

Autre étrangeté : les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, les recteurs d'académie sont des personnages considérables, les plus considérables dans l'Université. Eh bien, cherchez dans la loi de 1880, vous ne les trouverez inscrits dans aucune de ces catégories d'électeurs qui, depuis le doyen de l'une des Facultés de Paris, comprennent jusqu'à l'inspecteur primaire de la plus modeste circonscription de France, jusqu'à l'inspectrice des salles d'asile. Par contre, les inspecteurs généraux de l'instruction primaire jouissent du droit refusé à leurs collègues des deux autres ordres d'enseignement : pourquoi cette différence?

Quoi qu'il en soit de ces critiques, les universitaires investis du mandat électoral se montraient fort satisfaits d'en pouvoir user. C'était tout naturel : grâce à l'élection, ils auraient désormais voix délibérative dans toutes les choses qui intéressent l'enseignement; ils ne recevraient plus des programmes tout faits en dehors d'eux; ils allaient eux-mêmes les faire, par l'intermédiaire de leurs délégués : ils l'espéraient du moins. Les candidats furent nombreux, les luttes assez vives; je ne sais même pas si, parfois, il ne s'y mêla point un peu de politique. Circulaires, manifestes, professions de foi, scrutins préparatoires, rien ne manqua de ce qui précède la naissance d'un parlement. Quoi de plus légitime que cette émotion des esprits? La future assemblée aurait à résoudre des questions graves pour le pays, car tout ce qui touche à l'enseignement et à l'éducation affecte la chose publique, mais graves surtout pour l'Université. Toutes les candidatures ne s'expliquent pas par l'ambition, mais aussi par le désir de faire prévaloir les idées que l'on croit utiles et justes.

Le Conseil supérieur fonctionne depuis dix ans. On en attendait beaucoup. Des promesses faites et des espérances conçues, qu'est-il advenu? Dix années d'expérience suffisent pour démontrer ce que vaut l'œuvre législative de 1880.

On avait voulu faire, avant tout, un conseil d'études, dont la mission fût toute pédagogique. C'était un point de vue un peu étroit; car si importantes que soient les questions de pédagogie, il y en a de plus élevées encore, nous l'avons déjà dit; savoir, par exemple, quel doit être le caractère politique et social de l'enseignement, préparer une éducation nationale. Mais enfin, même dans ces limites un peu resserrées, le Conseil a-t-il vraiment cette compétence particulière, exceptionnelle, que lui attribuaient d'avance si facilement les auteurs et les partisans de la loi? Nous admettons volontiers que chaque membre est fort entendu dans sa spécialité; mais il ne les a pas toutes, et il est appelé à se prononcer même sur les matières qui lui sont le moins familières. On peut être un excellent professeur de lettres, et ne rien entendre à l'algèbre ou à la géométrie descriptive; un physicien fort distingué, et ne pas savoir comment doit s'exposer la syntaxe de l'anglais ou de l'allemand. Voyez-vous d'ici un maître de l'enseignement primaire, ou une inspectrice de salles d'asile, à qui l'on demande son avis sur un programme de droit romain ou de médecine opératoire? Prenez n'importe quelle question : combien sont-ils qui puissent apporter une opinion fondée sur l'expérience, mûrement raisonnée, faisant autorité, telle qu'on doit l'attendre de ceux qui ont charge d'édicter les préceptes, d'imposer les

règlements? Dix, quinze, mettons vingt pour faire la bonne mesure. Et que de fois ne seront-ils que trois ou quatre tout au plus! Trois ou quatre compétences individuelles, ou même vingt, si vous voulez, feront-elles une compétence générale du Conseil? Oui, si ceux qui ne savent pas s'en rapportent à ceux qui savent. Mais en sera-t-il toujours, en sera-t-il souvent ainsi?

Nous touchons à un point délicat. Lors de la discussion du projet de loi, on a fait valoir beaucoup, à la tribune, l'indépendance dont jouiraient, vis-à-vis du ministre, les conseillers élus. Qu'ils plaisent ou non au chef de l'Université, ils ont reçu, en effet, un mandat dont la durée est de quatre ans; mais pour quelques-uns au moins cette durée ne peut-elle être abrégée par un acte de la volonté ministérielle? Le ministre, s'il le juge à propos, peut nommer cet agrégé inspecteur d'Académie, envoyer dans un lycée ce professeur de collège : l'agrégé et le professeur de collège en changeant de position perdent la qualité qui les avait rendus éligibles; ils cessent du même coup d'être conseillers. Pour ceux qui appartiennent à ces deux catégories de fonctionnaires, l'inamovibilité quadriennale n'est donc pas aussi assurée qu'on le croit. Et nous ne faisons pas une pure hypothèse : la chose s'est vue. Nous ne disons pas que le changement s'est fait malgré l'intéressé; peut-être même l'a-t-il désiré, sollicité : mais il en eût été autrement que le ministre n'en avait pas moins le droit d'annuler, d'une manière indirecte, mais sûre, le mandat de ce conseiller.

Est-ce seulement dans ce cas exceptionnel que l'influence et l'autorité du ministre sur l'élu peuvent trop s'exercer? Nous le déclarons hautement, nous ne voulons pas mettre en doute un seul instant l'indépendance de caractère des conseillers; même en face et sous le regard du chef qui distribue les honneurs, l'avancement, nul ne voudra émettre un vote de complaisance. Mais on l'a dit il y a longtemps, le difficile n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. Le connaître ici, c'est posséder les lumières nécessaires pour juger ce que vaut cette réforme, si cette méthode est bonne, si ce programme comprend trop ou trop peu. Souvent, le plus souvent, je ne puis décider par moi-même, car enfin je n'ai qu'une compétence limitée à un certain nombre de questions : pour toutes les autres, force m'est bien de m'en rapporter à ceux qui doivent s'y entendre mieux que moi. Ce projet, qui donc a dû sérieusement l'étudier, si ce n'est le ministre qui l'a préparé, le ministre, aidé de ses bureaux, pourvu de toute sorte de renseignements? Je voterai donc les propositions du ministre, non certes pour lui être agréable, mais parce qu'après tout c'est lui qui a le plus de chance d'avoir raison.

Si le Conseil dans son ensemble est incompétent, par cela même il n'est pas indépendant. Ajoutez que, d'ailleurs, il n'a pas l'initiative; il ne peut délibérer que sur les questions qui lui sont soumises, et ses délibérations risquent fort de n'être que l'enregistrement des projets ministériels. En veut-on la preuve? En 1880, les agrégés des lettres et de grammaire, les plus propres apparemment à connaître de l'enseignement du grec et du latin, avaient à se prononcer sur les réformes proposées : les adversaires de ces réformes eurent ensemble 210 suffrages, et les partisans 164. Au renouvellement du Conseil, en 1884, la majorité fut encore plus significative : cela a-t-il empêché ces réformes de s'opérer? Que conclure, sinon que l'Université fait écouter beaucoup moins sa voix qu'elle ne l'avait espéré?

Ne soyons donc pas surpris si quelques-uns de ceux qui étaient entrés la première fois dans le Conseil, pleins de confiance dans les magnifiques promesses faites à la tribune, ont ensuite reconnu leur illusion, et décliné toute candidature à une seconde élection, en donnant pour motif l'impuissance à laquelle leur mandat était condamné. Serait-ce une grande exagération de dire qu'à beaucoup d'égards ce Conseil a été un leurre, un trompe-l'œil? M. Ferry a trouvé là un *instrumentum regni* tel, que l'autorité à peu près absolue est laissée au ministre et à ses bureaux. Qu'on veuille louer, qu'on veuille blâmer tous ces changements qui se sont succédé dans l'Université, l'éloge ou le blâme revient, et c'est là surtout ce que nous tenions à établir, non pas à l'Université, qui subit souvent ce qu'elle semble imposer, mais à son chef.

POPULATION DES LYCÉES, COLLÈGES, ET DES ÉTABLISSEMENTS LIBRES, LAÏQUES ET RELIGIEUX. — RÉPARTITION DES ÉLÈVES ENTRE LES DIVERS ENSEIGNEMENTS.

Si les progrès de l'instruction sont en raison du nombre des établissements scolaires, le progrès est incontestable. Nous possédions 81 lycées en 1876; on en compte 100 en 1887, c'est-à-dire 19 de plus[1]. Il est vrai qu'il y a 6 collèges de moins, 246 au

[1] Aujourd'hui il y a même plus de 100 lycées; car depuis 1887 on a ouvert à Paris le lycée Buffon, et en province les lycées d'Alais, d'Annecy, de Roanne. D'autres encore sont en construction. Il ne reste plus que six départements, la Drôme, la Lozère, l'Oise, les Pyrénées-Orientales, Seine-et-Marne et les Vosges, dépourvus de lycée. Mais on peut prévoir qu'il n'en sera plus longtemps ainsi. Onze départements ont 2 lycées; le Nord en a 4 et la Seine 10.

lieu de 252. L'augmentation des établissements publics d'enseignement secondaire est ainsi de 13.

Si les collèges sont moins nombreux, quoiqu'il en ait été créé de nouveaux, c'est qu'il y en a eu 16 convertis en lycées. Ce mouvement de transformation ne semble pas près de s'arrêter; le ministre et les villes y poussent avec une égale ardeur. On donne cette raison que les études seront plus fortes, parce que le personnel est mieux choisi dans un lycée que dans un collège. Il est possible en effet qu'il en soit ainsi ; la cité, nous le voulons bien, trouvera son compte à ce changement; mais est-il certain que les intérêts généraux de l'enseignement y gagneront? L'érection d'un collège en lycée ne crée pas un bon fonctionnaire de plus; l'agrégé qu'on y envoie sera enlevé à un autre établissement, où il fera faute. Disperser ses forces, ce n'est pas les accroître. Quand l'État n'avait pas la moitié des maisons qu'il a aujourd'hui, il lui était plus facile de les peupler d'excellents professeurs, d'y réunir une élite; presque toutes les chaires étaient occupées par des agrégés. Aujourd'hui, combien de lycées n'ont que trois ou quatre agrégés tout au plus, un seul peut-être. Le lycée alors n'offre guère plus de garanties, au moins quant à la science et au talent des professeurs, qu'un simple collège; il n'est plus ce qu'il devrait être, une maison modèle.

En nous plaçant d'ailleurs à un point de vue plus général, ne pouvons-nous pas regretter que l'État se donne en toutes choses un rôle de plus en plus considérable? On ne cesse de se plaindre de l'excès de centralisation, et l'on centralise toujours davantage. L'État a retiré à lui tous les droits des communes en matière d'enseignement primaire; il est en train de se substituer aux villes pour l'instruction secondaire. L'expérience prouve que les villes ne s'intéressent plus autant à un établissement qui leur devient en quelque sorte étranger. On parle de préparer, de constituer des universités provinciales, vivant de leur vie propre, jouissant de leur autonomie; c'est fort bien, et nous applaudissons à ces projets de décentralisation pour l'enseignement supérieur; mais pourquoi s'inspirer d'idées toutes contraires, lorsqu'il s'agit des deux autres ordres d'enseignement? Cela nous semble assez peu logique.

La population scolaire s'est accrue dans les établissements publics : elle était d'un peu plus de 79 000 en 1876; en 1887 elle est presque de 90 000 (54 000 pour les lycées, et 36 000 pour les collèges). La moyenne, pour les établissements de l'État, est de 538; elle n'est pour les collèges que de 147. Mais est-il besoin de dire que cette moyenne est parfois considérablement dépassée,

parfois bien loin d'être atteinte? Ainsi, tandis qu'à Paris, Janson de Sailly et Charlemagne ne comptent pas moins de 1500 et de 1111 élèves[1]; ou si, pour rester en province, les lycées de Bordeaux et de Marseille en ont 1292 et 1466[2], on n'en trouve plus que 174 à Vendôme, et 140 à Digne. C'est trop peu sans doute, mais le contraire n'est peut-être pas sans de sérieux inconvénients. Dans les trop grandes agglomérations d'écoliers l'ordre court plus de dangers. Admettons néanmoins qu'il soit exactement maintenu; il n'en est pas cependant d'un lycée comme d'une caserne : la discipline n'est pas tout; il y a aussi, il y a surtout les intérêts de l'éducation; et l'éducation n'est possible, au moins dans une certaine mesure, qu'autant que le chef verra d'assez près, connaîtra assez bien les enfants qui lui sont confiés, pour agir avec chacun, suivant les occasions, comme il convient. Car les procédés de l'éducation sont loin d'être uniformes; ils varient selon les caractères, les aptitudes, les qualités, les défauts de ceux que le maître doit former. Le proviseur le plus actif, le plus zélé, le plus intelligent ne peut pas l'impossible; quand les élèves sont trop nombreux il ne peut les voir que de loin; il n'a plus sous ses ordres qu'un régiment.

Le nombre des établissements libres a beaucoup diminué : il était, en 1876, de 803; il n'est plus que de 651 en 1887. Le chiffre des élèves qui les fréquentent a subi aussi une réduction considérable : ils sont 70 000 au lieu de 78 000. Ainsi une perte de 152 maisons et de 8000 élèves, voilà ce que nous avons à constater pour l'instruction libre, prise dans son ensemble.

Mais nous avons à faire une distinction. Il y a les établissements laïques et les établissements ecclésiastiques. Est-ce sur une seule de ces catégories ou sur toutes les deux que porte la diminution? En 1876, on comptait 494 maisons laïques, avec 31 000 élèves; en 1887 il ne reste plus que 302 maisons et 20 000 élèves. Au contraire, les institutions ecclésiastiques ont monté de 309 à 349, et le chiffre de leurs élèves d'un peu moins de 47 000 à plus de 50 000. Ainsi perte très forte pour les établissements laïques, et gain sensible pour les établissements ecclésiastiques, tel est le bilan pour cette période de onze années.

Cette décadence d'une part, ce progrès de l'autre, ne sont pas un accident; c'est le fait constant depuis plus de trente ans. Ainsi (nous l'apprenons par les statistiques ministérielles), en 1854, le tiers seulement des élèves de l'enseignement libre appartenait aux

[1] Condorcet en a même 1850, si l'on compte ensemble la population du grand lycée (1088) et celle du petit (762).

[2] Et même 1412 et 1606, si l'on y ajoute la population de leurs petits lycées.

maisons ecclésiastiques; en 1865, elles en ont plus des trois septièmes; en 1876, les trois cinquièmes; et en 1887, plus des sept dixièmes (chiffres exacts pour ces quatre époques, 33, 45, 60 et 71 pour 100). Cette progression est curieuse; elle semble prouver que peu à peu il n'y aura plus guère d'autre concurrence faite à l'Université que celle du clergé.

Il y a trois sortes de maisons religieuses : celles qui sont dirigées par des prêtres séculiers, celles qui sont placées sous l'autorité des évêques, et celles qui appartiennent à des congrégations. Ne parlons que pour mémoire de celles qui ont été établies par des ministres protestants; il n'y en a que 8 en tout, et toutes ensemble n'ont que 174 élèves : ce sont des chiffres insignifiants.

Voyons comment se répartissent les élèves entre les diverses écoles catholiques. Les congrégations ont été terriblement éprouvées. En 1876, dans leurs 56 maisons, elles comptaient près de 20 000 élèves; en 1887, elles n'ont plus que 35 écoles, avec un peu plus de 6000 élèves. Une baisse aussi considérable, si elle s'expliquait par la défiance des familles, aurait une signification des plus fâcheuses pour les maîtres. Mais elle a une tout autre cause : elle n'est que la conséquence des fameux décrets dus à M. Ferry. Les congrégations non autorisées ont vu fermer leurs établissements, et disperser leur population scolaire. Les PP. Jésuites à eux seuls avaient environ 9000 élèves; et on a frappé encore d'autres ordres.

Où sont passés tous ces écoliers? Il s'est formé de nouvelles maisons de Jésuites à l'étranger, et il ne manque pas de parents qui ont mieux aimé envoyer leurs enfants rejoindre leurs anciens maîtres hors de France. Quel est le nombre de ces émigrés? Nous l'ignorons; car, bien entendu, ils ne sont pas comptés dans la statistique, et ils ne peuvent l'être. Toutefois nous croyons qu'ils ne sont jamais que l'exception, quelques centaines sans doute.

Les maisons qui se rapprochaient le plus, par l'importance et l'éducation qu'on y donne, des écoles que l'on venait de fermer, semblaient évidemment appelées à recueillir leurs élèves. On pouvait penser que la population des établissements diocésains allait ainsi s'augmenter des pertes faites par les congréganistes. Il n'en a rien été cependant. Nous ne comptons plus, en 1887, que 61 de ces établissements au lieu de 91 en 1876, et un peu moins de 10 000 élèves au lieu de 12 200.

Cette diminution, alors qu'un accroissement semblait si probable, presque certain, a de quoi nous étonner tout d'abord. Avec un peu de réflexion on se l'explique cependant sans peine. Jusqu'en 1880 la plupart des institutions particulières tenues par des prêtres

séculiers n'avaient qu'une organisation incomplète et insuffisante, parfois deux ou trois maîtres seulement. Elles étaient trop modestes pour soutenir longtemps la concurrence avec des établissements voisins, pourvus d'un personnel et de ressources plus considérables. Aussi disparaissaient-elles peu à peu, à ce point qu'en 1876 il n'en restait plus que 129, fréquentées par 14 600 enfants. Or voici ce qui s'est passé : pour remplacer les collèges tenus par les congréganistes, il s'en est formé d'autres, souvent dans les mêmes locaux, avec des professeurs ecclésiastiques assez nombreux pour donner l'enseignement secondaire tout entier, littéraire et scientifique. Le personnel seul était changé : était-il même si complètement changé? Ne restait-il pas parfois quelques-uns des maîtres précédents? Il y a plus; en entrant dans le clergé séculier les anciens congréganistes échappaient à l'application des décrets. Les Dominicains d'Arcueil, par exemple, ont été sécularisés, et à ce titre, ils ont pu continuer leur œuvre sans interruption. Là où une congrégation pouvait peut-être trop se soustraire à l'influence de l'ordinaire, le nouveau collège est moins indépendant de l'évêque: il peut remplacer, souvent avec avantage, l'établissement diocésain. Voilà comment le chiffre des écoles dirigées par des prêtres séculiers est monté de 129 à 245, et celui de leurs élèves de 14 600 à 33 700. Elles ont bénéficié, et bien au delà, de tout ce qu'ont perdu les autres établissements ecclésiastiques.

Dans les lycées et collèges l'externat domine; les internes ne comptent que pour les trois septièmes (exactement 44 pour 100); dans les maisons religieuses ils forment au contraire plus des deux tiers de la population (67 pour 100). Cette différence est considérable. Nous nous contentons de la signaler, sans en rechercher les causes variées et complexes sans doute : c'est un examen qui nous entraînerait trop loin, et dont les conclusions pourraient toujours être contestées. Toutefois il semble bien difficile de nier que les familles ont confiance dans l'éducation qui se donne dans les maisons ecclésiastiques.

En résumé 160 000 élèves sont reçus, soit dans les établissements universitaires, soit dans les établissements libres. Il n'y en avait que 157 000 en 1876. Y a-t-il progrès? Oui, en apparence; non, en réalité, comme nous le verrons tout à l'heure, en tenant compte de l'accroissement de la population française tout entière.

Mais l'instruction secondaire est-elle vraiment donnée à ces 160 000 élèves? Aujourd'hui il n'est point de collège et de lycée auquel ne soit annexée une école primaire, parfois même considérable; et ces enfants, quoiqu'ils n'en soient peut-être encore

qu'aux éléments de l'alphabet, sont comptés dans l'effectif du collège et du lycée. De quelque nom que s'appelle l'établissement qu'ils fréquentent, il est évident qu'entre cette école et l'école du plus modeste hameau il n'y a point de différence, au moins quant à la nature des études. Or ces élèves primaires, combien sont-ils? Dans les lycées et collèges, 12 800.

Est-ce à dire que tous les autres, sans exception, appartiennent à l'enseignement secondaire? Cela était vrai en 1876, quand nos écoliers étaient mis au latin dès la classe de huitième. Mais aujourd'hui le latin est ajourné à la sixième; la huitième et la septième ne sont, sous d'autres noms, que la classe primaire prolongée, et elles comprennent près de 11 800 élèves. Comptez, tout cela fait plus de 24 500 enfants, c'est-à-dire plus du quart, qu'il faut retrancher du nombre de ceux qui reçoivent l'instruction secondaire. Et nous ne parlons que des établissements publics. Pour les établissements libres, nous n'avons pas les chiffres; mais, selon toute probabilité, la proportion des élèves primaires doit y être encore plus forte.

Ce n'est pas tout. L'enseignement spécial, sur lequel nous aurons à revenir tout à l'heure, tient aujourd'hui une grande place dans nos établissements. Nous ne voulons pas en méconnaître l'importance; mais enfin tout le monde sait qu'il a été créé pour donner satisfaction aux nécessités commerciales et industrielles, qu'il ne prépare pas aux carrières libérales et à ces fonctions publiques vers lesquelles se portent ceux qui doivent former surtout l'élite du pays. Or dans les maisons universitaires, quel est le chiffre de ceux qui suivent les cours spéciaux? Un peu moins de 23 000 (pour les lycées 11 200, c'est-à-dire plus du cinquième, et pour les collèges 11 700, près du tiers).

Voilà donc plus de la moitié des élèves en dehors des études vraiment classiques. Si du moins les autres, les moins nombreux, allaient jusqu'au bout de ces études! Mais combien désertent en route! Les rangs s'éclaircissent d'une classe à l'autre; la rhétorique ne compte plus que 3900 élèves; la philosophie, beaucoup moins encore, pas tout à fait 2300; et il faut ajouter qu'il y a mille vétérans dans ces deux classes (chiffre exact 994; en rhétorique, 715; en philosophie, 279). Vétérans, ce serait fort bien, s'il ne s'agissait que d'élèves qui, dans leur désir d'acquérir une instruction non pas seulement suffisante, mais aussi complète que possible, n'hésitent pas, même après des succès obtenus, et surtout après, à donner une année de plus à leurs études. De ceux-là il en existe sans doute, à Paris surtout, candidats aux écoles de l'État; mais c'est l'exception : les autres sont vétérans parce qu'un échec

aux examens du baccalauréat les a condamnés à revenir s'asseoir sur les bancs qu'il leur tardait de quitter.

La statistique ne nous donne pas pour les institutions libres, et nous le regrettons, la répartition des élèves entre les différents cours. Mais nous avons lieu de croire, vu le grand nombre de maisons où l'enseignement est incomplet (67 seulement sur 302 laïques, et 158 sur 349 ecclésiastiques, donnent tout l'enseignement classique), que la proportion des jeunes rhétoriciens et philosophes y est encore beaucoup plus faible que dans les établissements universitaires.

Combien reste-t-il donc d'élèves pour aller jusqu'au terme régulier de leurs études? Au surplus nous avons un chiffre très approximatif. Le baccalauréat est l'objet de bien des critiques. Nous n'avons ici ni à le défendre ni à l'attaquer. Disons seulement que tout collégien, qui a suivi ses classes passablement, peut-être même un peu moins que passablement, peut compter sur la conquête du diplôme, si ce n'est du premier coup, rarement au delà d'une seconde tentative. Or pas un, si médiocres que soient ses chances, ne recule devant une épreuve qui lui ouvre l'accès aux différentes carrières. Par le dénombrement des bacheliers nous pourrons donc savoir, d'une manière suffisamment exacte, combien de jeunes gens ont fait toutes leurs études. Pour les lettres la moyenne annuelle des bacheliers est de 3810, et pour les sciences de 2554 [1]. Ainsi pour les deux ordres d'enseignement, 6364 par an; et dans ce chiffre sont compris, avec les élèves sortant des établissements publics ou libres, ceux qui ont été formés dans la maison paternelle. Sur l'ensemble de la population française, le nombre de ceux qui entrent chaque année dans la société, munis de cette attestation d'études régulières, n'est donc pas même d'un six-millième : le trouvera-t-on excessif?

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Les élèves que leurs préférences personnelles ou les exigences de leurs futures carrières portent plutôt vers les cours de sciences n'ont cessé de s'accroître depuis plus de vingt ans. Pour les classes de mathématiques élémentaires et spéciales, voici la progression, telle que les statistiques de 1865, 1876 et 1887 nous la donnent pour les établissements de l'État : 3200, 4900, 6900. Il en est de

[1] Pour établir cette moyenne nous avons pris les chiffres donnés par la statistique de l'enseignement supérieur, pour la dernière période décennale de 1878-79 à 1887-88.

même dans les collèges; et le nombre des maisons libres (18 laïques et 16 ecclésiastiques) qui ont un enseignement préparatoire aux écoles de l'État, sans compter celles qui conduisent simplement leurs élèves au baccalauréat ès sciences, nous fait voir mieux encore la place de plus en plus grande prise par l'enseignement scientifique. C'est un peu, il faut le reconnaître, au détriment des classes littéraires : beaucoup de ceux qui jadis les auraient fréquentées, vont aujourd'hui dans une autre direction.

Les partisans, même les plus résolus de la culture de l'esprit par les lettres, ne songeraient peut-être pas à se plaindre, si les écoliers qui restent en seconde, en rhétorique, en philosophie, recevaient une solide instruction; car la qualité le plus souvent est préférable à la quantité. Avons-nous donc aujourd'hui des élèves comprenant mieux Homère et Virgile, lisant avec plus de profit nos grands écrivains, sachant eux-mêmes, la plume à la main, développer plus convenablement une idée, et mettre, dans une composition bien ordonnée, plus de simplicité, de correction, d'élégance? Certes, si les rhétoriciens d'à-présent ne valent pas mieux, ne font pas mieux que leurs devanciers d'il y a vingt ans, d'il y a trente ans [1], ce n'est pas que l'on se soit fait faute d'améliorer (on le prétend du moins) les programmes; car les a-t-on remués ces malheureux programmes! On les a maniés, remaniés, puis encore remaniés; c'est un perpétuel provisoire. M. Ferry surtout s'est distingué dans cette œuvre. Avec une confiance sans pareille dans l'excellence de ses vues, il a mené la campagne des réformes; il est parti en guerre contre l'ancien système d'études, qui ne paraissait pas trop mauvais aux Guizot, aux Villemain, aux Cousin, gens à idées étroites sans doute et surannées. De par la volonté ministérielle une méthode, une organisation nouvelles ont été inaugurées dans l'instruction publique.

Qu'on nous entende bien : nous ne voulons pas dire que les choses doivent durer toujours, uniquement parce qu'elles ont déjà duré longtemps. Nous ne faisons pas de l'immobilité une loi pour l'enseignement; nous admettons des modifications nécessaires, mais lentes et mesurées; il ne faut toucher aux études que d'une main discrète. Une réforme ne doit pas être une révolution : or c'est bien d'une véritable révolution que nous avons été témoins.

Entrer dans le minutieux détail des changements opérés par M. Ferry serait un examen qui nous entraînerait trop loin. Signalons seulement quelques points principaux. L'étude du latin ne

[1] Plusieurs fois déjà, dans ces dernières années, on n'a pas pu donner au concours général autant de nominations que le permettent les règlements. Cela ne prouve pas un progrès.

commence plus qu'en sixième et celle du grec en quatrième. Cette disposition, sans avoir, il nous semble du moins, grand avantage, pourrait se défendre, si, à partir de ces classes, les élèves pouvaient donner plus de temps au latin et au grec; car il faut bien retrouver d'un côté ce qu'on a perdu de l'autre. Retrancher des heures de travail et vouloir que le résultat du travail soit le même, c'est un problème d'une solution assez difficile.

Pour le résoudre, car, dans les classes supérieures, on n'a pas fait une part plus grande aux langues anciennes, voici ce qu'on a trouvé. Si l'on étudie ces langues, ce n'est pas pour les parler ni les écrire, mais uniquement pour les lire. Dès lors, à quoi bon tous ces exercices, thèmes, vers, narrations, discours en latin et en grec? Autant d'abus et de superfétations. Donc on a coupé dans le vif, taillé, amputé. Notre enseignement secondaire était bien malade, il faut le croire; mais quel impitoyable chirurgien que M. Ferry!

— Eh! mon Dieu! pensent quelques vieux pédagogues, nous savons aussi bien que personne que nous n'enseignons pas le latin et le grec à nos élèves pour qu'un jour ils aillent le parler; quoique pourtant... On s'ingénie, à l'heure qu'il est, à créer une langue nouvelle qui puisse servir de truchement entre personnes de tous pays. Mais pas n'est besoin d'inventer le volapuk : le latin existe; il est la langue universelle connue de tous les gens instruits; pourquoi ne nous ferait-il pas communiquer avec des étrangers, dont nous ignorons l'idiome comme ils ignorent le nôtre? Et le grec! le grec ancien nous mettrait bien vite en possession du grec moderne, si répandu dans tout le bassin de la Méditerranée. Mais vous ne voulez que comprendre les auteurs... Soit; vous ne les comprendrez jamais si bien que lorsque vous vous serez exercé à écrire dans leur langue. Le thème, en retenant forcément l'esprit sur les règles, sur les difficultés grammaticales, sur la construction des phrases, sur la valeur exacte des mots, en apprend plus que l'explication cursive d'un long texte. Le fort en thème, dont on a souvent plaisanté, est aussi d'ordinaire, voyez nos classes, le fort en version. Des vers latins! cela vous semble bien inutile; mais il faut pourtant en avoir fait pour sentir la différence qu'il y a entre un poète et un prosateur. Si vous ne versifiez pas vous-même plus ou moins bien, quelques règles de prosodie que vous aurez apprises ne vous aideront pas à découvrir, à goûter dans Virgile d'autres qualités que dans Cicéron; la poésie sera pour vous lettre morte.

Une expérience avait été déjà faite prouvant que ces exercices, dédaignés par les nouveaux réformateurs, sont cependant excellents pour développer l'intelligence. Quand M. Fortoul avait ima-

giné sa fameuse bifurcation, il ne mettait pas en doute que, dans les études communes aux deux sections, les élèves des sciences pourraient lutter sans désavantage avec ceux des lettres. S'ils étaient d'égale force, les uns et les autres, en entrant dans la division supérieure où se faisait le départ entre les deux sections, pourquoi, dans les classes où ils seraient réunis, ne réussiraient-ils pas les uns aussi bien que les autres? Pourquoi?... Il fallut bien, cependant, reconnaître qu'on s'était trompé, et que, même pour la version latine, même pour le discours français, le succès allait tout entier et sans conteste à ceux qui étaient restés au régime du grec, des thèmes, des vers latins. Et la raison? La raison, c'est que toutes ces parties des études se soutiennent, se fortifient mutuellement.

Soit, disent quelques-uns. Ce qu'on a supprimé pouvait avoir son utilité; mais pour combien d'élèves? Pour deux ou trois qui réussiront assez bien à écrire en latin, en voilà dix ou douze qui ne s'y entendent que fort médiocrement. Pourquoi s'obstiner à leur imposer un travail ingrat qui les rebute et ne leur servira jamais à rien? — Voilà bien, en effet, une des raisons sur lesquelles on s'est appuyé pour faire les réformes. Mais est-il absolument sûr que, même pour les moins bons écoliers, le profit soit nul? Nous en doutons fort. Travail ingrat et rebutant! En connaissez-vous qui soit si attrayant? On cherche aujourd'hui les moyens de rendre l'étude plus facile; mais encore ne faut-il pas que, sous prétexte de faire disparaître les difficultés, on supprime tout ce qui exige un effort plus énergique de l'intelligence. On oublie trop que les études sont surtout une gymnastique, qu'il s'agit de former des esprits appliqués, persévérants, qui sachent peiner. Ce thème, qui réclame une attention soutenue, des recherches exactes, fait travailler l'esprit de l'élève plus que l'explication d'un texte dont le sens, souvent, se laissera à peu près deviner.

Le reproche que l'on a fait à notre enseignement du grec et du latin, de ne pas assez profiter au plus grand nombre, ne pourrait-on pas l'adresser aussi à tous les autres enseignements? Est-ce que dans une classe de mathématiques ou de physique vous n'avez pas aussi des écoliers qui ne saisissent pas grand'chose? S'avise-t-on cependant de supprimer ce qui risque de n'être pas assez bien saisi par tous? Singulière manière de réformer l'enseignement que de l'affaiblir, de l'abaisser, sous prétexte de le mettre à la portée tous. Nous admettons fort bien que dans notre société actuelle, où les besoins sont si divers et si nombreux, les études classiques ne soient plus appropriées à toutes les professions, à toutes les carrières auxquelles peuvent se destiner nos jeunes gens. La véritable

réforme, suivant nous, consisterait à éloigner de ces études ceux à qui elles ne doivent guère servir, et qui n'y apportent que d'insuffisantes dispositions; c'est en cela surtout qu'un enseignement spécial, bien organisé, pourrait être excellent. Mais, pour les mieux doués, pourquoi ne pas conserver ces fortes études qui ont fait dans le passé tant d'esprits distingués?

Chez nos voisins les Anglais, gens pratiques cependant, à Oxford, à Cambridge, l'étude des langues anciennes est poussée aussi loin que possible. On y fait même des vers grecs. Des vers grecs! Nous n'en demandons pas autant. En France ce ne sont pas seulement les élèves qui sont délivrés de l'obligation de faire des vers latins, mais les futurs professeurs eux-mêmes : ils en sont dispensés aux épreuves de la licence ès lettres, de l'agrégation ès lettres.

Pour remplacer tout ce qu'on retranchait des anciens programmes, on y introduisait de nouvelles matières, des sciences surtout. Dès la huitième, elles faisaient leur apparition. Est-il bon de vouloir apprendre aux enfants, avec le calcul et l'histoire naturelle, la physique et la chimie? Il ne manquait pas d'excellents professeurs pour déclarer que cet enseignement donné trop tôt serait plus nuisible qu'utile. On ne tint pas compte de leurs objections. Les langues vivantes, la géographie prirent beaucoup plus de temps. On était encore sous cette idée que, si nous avions été vaincus en 1870, c'était en partie parce que nous ne savions pas assez bien la géographie, et on voulait que tous nos élèves en apprissent beaucoup. Mais, sans rabaisser cette science, il nous semble qu'on ne songeait pas assez qu'elle est surtout descriptive, qu'elle s'adresse à la mémoire plus qu'à l'intelligence; qu'il importe sans doute de la posséder dans ses grandes lignes; mais que pour la retenir dans ses détails, qui s'oublient vite, il faudra la rapprendre plusieurs fois. Le dessin était rendu obligatoire dans toutes les classes : mais est-il bien nécessaire, quand l'inaptitude d'un élève à manier le crayon est démontrée, de l'obliger à faire tout le temps de ses études d'informes essais?

Mais le caractère principal des nouveaux programmes, c'est que pour chaque partie ils étaient fort chargés. On ne se disait pas assez que s'il y a beaucoup de choses bonnes à savoir, il n'est pas aussi bon de prétendre les faire savoir toutes à la fois : il faut faire un choix. Une autre erreur capitale, c'est de n'assigner aux études qu'un but pratique. Les humanités, comme les appelaient nos pères, ont surtout pour objet de développer l'esprit; elles ne préparent pas à une profession; elles font plus et elles font moins : ce qu'elles forment dans l'écolier, c'est l'homme lui-même, l'homme capable plus tard d'apprendre beaucoup.

D'une part supprimer ce qui ne semblait pas se recommander par une utilité directe, de l'autre enseigner le plus de choses possible, voilà ce qu'on s'est proposé dans les programmes promulgués en 1880, par M. Ferry. Que n'y a-t-on pas mis en vérité? On ajoutait, puis on ajoutait encore, pour dispenser sans doute l'élève d'étudier plus tard, en le munissant, dès le lycée, du viatique à peu près complet des connaissances nécessaires à la vie. Il y a pour l'intelligence comme pour l'estomac un excès de nourriture qu'il faut éviter. On a voulu trop remplir l'esprit des jeunes gens; on les bourre, pour ainsi dire, et ils ne retiennent, ils ne s'assimilent presque rien.

Voilà les plaintes que nous entendons tous les jours, et nous les entendons depuis longtemps. Je ne produirai qu'un seul témoignage, celui d'un ancien ministre, et l'un des plus éminents ministres de l'instruction publique, toujours membre du Conseil supérieur, où, malgré ses lumières et sa merveilleuse éloquence, il ne semble pas avoir empêché grand'chose. « De temps en temps », écrivait M. Jules Simon, au sortir peut-être de l'officine où se fabriquent les règlements scolaires, « de temps en temps on découvre encore une nouvelle science qu'on avait oubliée dans les programmes : on ajoute en diligence un paragraphe au programme de la veille. Les programmes s'allongent, s'allongent. Les professeurs se plaignent de ne pas savoir toutes les sciences qu'on les charge d'enseigner. Ils ne savent plus à quelle heure de la journée placer leurs enseignements. Le Conseil supérieur se livre à un travail connu sous le nom de casse-tête chinois, et qui a pour but de faire tenir dans cinq heures de classe dix leçons différentes, qui, de toute nécessité, doivent durer une heure chacune. Tantôt on diminue la durée des études anciennes pour faire place à la nouvelle venue; tantôt on prend sur les récréations; bientôt il faudra prendre sur les repas et sur le sommeil. Les familles crient que la santé des enfants est en péril; beaucoup de bons maîtres croient plutôt que c'est leur jugement qui est compromis. Ce qu'on peut espérer de mieux, c'est que les enfants aient le temps de se mettre tous ces faits et toutes ces formules dans la tête; mais le temps de les comprendre, il ne faut pas y songer seulement, c'est impossible. »

On parle beaucoup de surmenage; nous ne savons pas si la constitution physique de nos écoliers est réellement aussi menacée qu'on veut bien le dire; mais ce qui est incontestable, c'est que l'instruction est devenue moins solide et moins sérieuse. On sent si bien qu'il y a un mal dont souffrent nos études, qu'à chaque instant, après avoir revisé les programmes, on demande une revision nouvelle. Le plan d'études du 2 août 1880 était à peine adopté

et suivi, qu'on appelait une autre réforme. Le Conseil se met à la besogne, et le 22 janvier 1885 le ministre édicte de nouveaux changements. Sera-ce tout? Pas encore, car les plaintes ont continué de plus belle, et le Conseil est toujours saisi de projets pour réformer les réformes déjà faites [1].

Remarquons-le cependant, ce ne sont pas les cours élevés de sciences qui sont affectés par ces continuels changements. Les cours de mathématiques élémentaires et spéciales sont, en réalité, réglés par le ministère de la guerre tout autant, et même plus, que par le ministère de l'instruction publique; car, quand le premier a déclaré ce qu'il exigeait des candidats qui veulent entrer à Saint-Cyr, à l'École polytechnique, il faut bien que le second, s'il ne veut pas voir les candidats déserter les lycées, conforme les programmes universitaires aux exigences militaires. L'enseignement des lettres n'a pas cette bonne fortune : il subit plus aisément toutes les transformations qu'il plaît à la volonté ministérielle de lui imposer, et Dieu sait si ces transformations sont toujours heureuses! L'étude des langues anciennes surtout a pâti des expériences faites depuis dix ans. Si elle n'est pas encore frappée de déchéance, n'a-t-elle pas été déclarée fort suspecte d'être à peu près inutile? En pleine Sorbonne, dans cette fête annuelle où, devant une brillante assemblée, les élèves les plus distingués de nos lycées viennent entendre proclamer leurs noms, un spirituel vaudevilliste, que les caprices de la politique avaient porté, sinon à sa grande surprise, du moins à celle de tout le monde savant et lettré, à la suprême magistrature de l'enseignement, est venu (le jour et le lieu étaient vraiment bien choisis) faire le procès au latin, et déclarer qu'après tout, si l'on ne devait plus étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité dans le texte original, le mal ne serait pas si grand : n'aurait-on pas toujours la ressource de les lire dans les traductions, et les traductions peuvent fort bien suffire? Et même aurait-on beaucoup à se plaindre, si, comme on peut le prévoir, les écrivains anglais et allemands viennent à remplacer dans l'éduca-

[1] Depuis que nous avons écrit ces lignes, de nouveaux programmes ont été arrêtés (28 janvier 1890) pour les classes de lettres. Voici les principales différences qu'ils présentent avec ceux de 1880 : la physique et la chimie ont disparu de l'enseignement donné aux enfants; l'étude du grec commence en cinquième; on a réduit le nombre d'heures consacrées à l'histoire, à la géographie, aux langues vivantes; on rétablit le thème grec (le thème grec!) en troisième, en seconde; on fait plus de place aux exercices latins en seconde et en rhétorique. C'est un commencement de retour, timide encore, mais réel pourtant, vers les anciennes méthodes que l'on avait eu le tort d'abandonner. Aussi ne pouvons-nous qu'approuver dans leur ensemble, avec l'espoir qu'on n'en restera pas là, ces récentes dispositions.

tion, pour le développement intellectuel de notre jeunesse, ces Grecs et ces Romains aujourd'hui assez démodés? Admirables encouragements à donner aux maîtres qui enseignent les langues anciennes, et aux écoliers qui les apprennent! Encore un peu, si le ministre avait eu le goût des citations latines, il se serait écrié :

Claudite jam rivos, pueri; sat prata biberunt.

Assez comme cela; il est temps de fermer les sources où vous vous abreuviez. — Espérons que tous les ministres ne seront pas comme M. Lockroy.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

L'enseignement spécial, qui de 1865 à 1876 s'était accru de près de 6000 élèves, n'en a pas gagné 200 dans la période des onze dernières années. Il s'est produit ce fait que cet enseignement qui semblait d'abord avoir quelque peine à se faire accepter dans les lycées, comme s'il n'était pas assez relevé pour ces grands établissements, tandis qu'il était au contraire accueilli avec faveur dans les collèges, où il ne tardait pas à compter presque autant d'élèves que l'enseignement classique, tient aujourd'hui dans les lycées une place beaucoup plus considérable, et a perdu dans les collèges une partie du terrain qu'il avait gagné [1]. Cela ne semble-t-il pas prouver encore que les différences entre les lycées et les collèges tendent à disparaître?

L'enseignement spécial, qui date déjà d'un quart de siècle, a été créé pour ces jeunes gens (et le nombre en est grand) qui, tout en ne se destinant pas aux carrières libérales, ont cependant besoin d'une instruction assez forte, plus scientifique encore que littéraire, plus pratique que théorique. Quelques-uns rêvent d'en faire ce qu'ils appellent l'enseignement secondaire français, par opposition à l'enseignement dont les langues anciennes forment la base. L'idée en elle-même est excellente; mais est-elle d'une réalisation facile? Ici encore les programmes ont été fréquemment modifiés, soit pour les matières que l'on y ferait entrer, soit pour le temps qui devrait être consacré au cours complet d'études.

[1] Voici le chiffre exact des élèves de l'enseignement spécial. En 1876, 22 708 (lycées, 8696; collèges, 14 012); en 1887, 22 887 (lycées, 11 222; collèges, 11 665). Dans ces derniers établissements la population des cours classiques était, en 1876, de 14 992 et en 1887 de 17 338. Il y a donc pour l'enseignement spécial une diminution de plus de 2300 élèves, et pour l'enseignement classique une augmentation égale. (Chiffres exacts, diminution, 2347; augmentation, 2346).

Remarquons-le tout d'abord : l'objet principal de cet enseignement, c'est de préparer l'élève aux divers états du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, à certains emplois dans les administrations publiques (postes et télégraphes, contributions directes et indirectes, ponts et chaussées, etc.); il s'agit d'une culture de l'esprit, non pas générale, mais particulière, en vue d'une profession déterminée. Mais il y a une grande variété de professions, dont les exigences sont bien différentes. Le programme de rhétorique, s'il est bon, est bon pour tous les rhétoriciens de France; mais au futur agriculteur, au futur comptable, au futur contre-maître dans une fabrique ou dans une usine, les mêmes leçons conviennent-elles? A part ce qui s'apprend à l'école primaire, et qui est pour tous d'absolue nécessité, tous les autres enseignements, si nous ne regardons qu'au profit direct qu'on en doit tirer, pourront bien, pour beaucoup d'élèves, n'être que du luxe. A qui n'a besoin que de mathématiques ou de chimie, le temps donné à l'histoire naturelle ou à la géographie paraîtra peut-être du temps perdu.

A ne se placer qu'au point de vue de l'utile, voilà de réels inconvénients. Le seul moyen d'y échapper, ce serait sans doute d'avoir pour chaque profession une école spéciale. Cela semble bien difficile; peut-être, cependant, faudra-t-il en venir là plus tard. Mais, en attendant, ne pourrait-on pas au moins laisser aux programmes une certaine élasticité? On les a faits inflexibles; ils s'imposent les mêmes partout, au lieu de s'approprier à chaque région suivant le travail, l'industrie et le génie de ses habitants. Ici, comme en beaucoup de choses, le trop d'uniformité nuit.

D'ailleurs ces programmes ne sont-ils pas bien vastes? Que l'enseignement des sciences mathématiques, physiques et naturelles y soit fort développé, que la comptabilité et le dessin y tiennent aussi une assez large place, nous le comprenons. Comme il ne faut pas que toute culture littéraire soit absente, l'étude du français ne saurait être laissée de côté; nous admettons encore l'histoire et la géographie, dans ce qu'elles ont d'essentiel et de général. Mais voici qu'on fait aux élèves tout un cours de littérature : notions d'étymologie, règles de la composition, principes de versification, histoire littéraire, rien n'y manque; on veut qu'ils connaissent nos auteurs, non pas seulement ceux du dix-septième, du dix-huitième et du dix-neuvième siècles : il faut remonter beaucoup, beaucoup plus haut, ils auront à lire et à connaître les écrivains du onzième siècle, dont la langue n'est comprise que des érudits. On veut même qu'ils abordent les prosateurs et les poètes grecs et latins : ils ne les étudieront pas dans l'original, c'est vrai; mais M. Lockroy nous l'a dit, lire dans une traduction ou lire

dans le texte même, cela se vaut. Ce n'est pas seulement, en histoire, les grands évènements de tous les pays et de tous les temps qu'il convient de connaître, mais aussi toutes les civilisations, anciennes ou modernes. La géographie physique et politique de toutes les parties du monde serait considérée comme beaucoup trop incomplète, si l'on n'y joignait la géographie économique, fort détaillée. Ajoutez encore, avec les langues vivantes, des cours de morale, de philosophie, de législation, d'économie politique, (nous ne sommes pas sûrs de ne rien oublier), et vous aurez l'idée de tout ce que comprend l'enseignement spécial. Nous avions pitié des élèves de l'enseignement classique, trop surchargés : franchement leurs camarades du cours voisin sont à plaindre tout autant, si ce n'est plus.

Que tout cela soit excellent en soi, nous n'y contredisons pas; mais le moyen de faire tout apprendre! Il est vrai que, pour donner aux écoliers la possibilité de se loger tout cela dans la tête, quoique un peu pêle-mêle peut-être, on a allongé le temps de leurs études. Les cours ne devaient, dans le principe, prendre que trois années, et on faisait grandement valoir, en faveur de l'enseignement nouveau, des considérations d'économie pour les familles. Les trois années ont ensuite été portées à quatre; puis, en 1881, on y ajoutait encore une année. Etait-ce tout cette fois? En 1886, un décret a fixé à six années la durée normale des cours; et du même coup, puisque les élèves étaient retenus plus longtemps, on étendait le programme jugé sans doute insuffisant : désormais, ce n'était plus une seule langue vivante, mais deux qu'il faudrait apprendre.

On peut trouver toute sorte de mérites à l'enseignement spécial; mais il n'est plus guère permis de parler de l'économie de temps et d'argent qu'il procure. Six années, c'est juste ce que réclame aujourd'hui, dans les cours classiques, l'étude des langues anciennes, puisqu'elle commence en sixième pour finir avec la rhétorique.

Ce qui a dû contribuer aux variations considérables dont nous venons de parler, c'est que l'on ne paraît pas encore assez bien fixé sur le caractère que doit avoir cet enseignement. N'a-t-il pour objet, comme on l'annonçait dans le principe, que de préparer à des emplois, à des situations modestes, mais qui exigent certaines connaissances techniques? Dans ce cas, il est étendu hors de toute proportion. Veut-on en faire une nouvelle espèce d'enseignement classique, un essai pour former les jeunes intelligences sans le secours des langues mortes? Alors on y a mis trop de choses d'ordre purement pratique et professionnel. On n'a pas su se décider assez franchement dans un sens ou dans l'autre.

A l'heure qu'il est, c'est vers la seconde de ces idées que l'on semble incliner. Pour mettre autant que possible le nouvel enseignement sur le même pied que l'ancien, on a institué, pour en être le couronnement, un baccalauréat de plus (décrets du 4 août 1881 et du 28 juillet 1882). Mais ce baccalauréat est-il près d'avoir, aux yeux du public, la même valeur que les autres baccalauréats? Il est permis d'en douter en voyant combien peu de candidats se présentent pour l'obtenir. D'ailleurs, la trop grande durée des études empêche sans doute beaucoup d'élèves d'aller jusqu'au bout. On a trop oublié, en effet, qu'ils appartiennent surtout aux familles qui sont le moins à même de s'imposer de longs sacrifices. Sur les 22 900 jeunes gens, qui, dans les lycées et collèges, suivent ces cours, la sixième année n'en compte pas 450, c'est-à-dire pas même 2 pour 100 [1]. La proportion de ceux qui s'en vont sans avoir achevé leurs études est donc bien plus considérable dans l'enseignement spécial que dans l'enseignement classique. Ajoutons que 41 lycées, parmi lesquels plusieurs fort importants, et dans de grands centres industriels, comme Lille, Rouen, Reims, Nantes, Limoges, Valenciennes, n'ont pas de sixième année, sans doute faute d'élèves.

Que conclure de tout ce qui précède? C'est qu'il est permis de n'avoir pas une extrême confiance dans l'avenir de l'enseignement spécial, tel du moins qu'il est constitué aujourd'hui. Les programmes ont été plusieurs fois revisés; une nouvelle et sévère revision ne serait-elle pas encore nécessaire, mais non plus dans le même sens? Jusqu'ici on ajoutait toujours, sans se demander si l'on restait dans la juste mesure que réclamaient les réels besoins des élèves, les dispositions intellectuelles de la plupart d'entre eux, les ressources des parents. Il faudrait enfin opérer des retranchements : il y a trop de branches et trop touffues; mais se décidera-t-on à émonder?

La fin prochainement.

LE SOCIALISME CHRÉTIEN

LES ORIGINES

Rappelons brièvement ce qui paraît aujourd'hui acquis sur les tendances de la doctrine appelée socialisme. Ces tendances oscillent entre deux idées, dont l'une, plus vague, est acceptable pour tout le monde, s'impose même, on peut le dire, à tous les esprits, et dont l'autre est un système défendu par une secte nombreuse, il est vrai, mais exclusive, militante et fermée. « Le socialisme est la recherche de l'amélioration du sort du plus grand nombre par les efforts réunis du penseur, du législateur et de l'homme d'État. » Voilà la première idée. « Le socialisme est l'ensemble des mesures par lesquelles la puissance publique travaille à niveler les inégalités et impose à tous la répartition la plus équitable de la richesse, en dépit de ce qu'on appelle les lois économiques, et en dépit des revendications de la liberté individuelle. » Telle est la seconde idée.

Un nombre considérable et croissant de publicistes s'intitulent socialistes. C'est entre ces deux pôles qu'ils s'agitent et qu'ils essayent de se diriger.

L'autorité publique a-t-elle failli à une partie de la mission qu'elle s'était donnée; ou, en se substituant à l'initiative individuelle, n'a-t-elle abouti qu'à du désordre : on recule du côté des aspirations et des conseils, on ébauche alors des combinaisons locales et partielles, dont chacun tirera parti comme il le pourra. Est-ce le libéralisme qui a échoué : on se retourne du côté de l'autorité : on lui demande d'intervenir et de mettre un terme aux déceptions dont on se plaint.

Dans ce milieu confus, bien des opinions sincères vont se heurtant, parce que, suivant la nature des déceptions les plus récentes, les uns vont dans un sens, les autres dans un autre. Beaucoup

pensent que, dans ce milieu, le christianisme doit offrir un point de ralliement plus stable et en même temps plus ouvert aux bonnes volontés. Mais, ici encore, on se divise : les uns cherchent dans le christianisme un esprit de solidarité, de justice et d'équité plutôt que des formules précises et qu'un système arrêté d'organisation sociale; les autres croient que les livres saints de cette religion renferment les grandes lignes d'un système où le respect absolu de l'autorité est le point de départ, où l'égalité de tous est le but.

De ces deux interprétations, laquelle est la plus vraie? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Prenons la Bible dans son ensemble, Ancien et Nouveau Testament. Les discussions des érudits sur l'importance respective, sur l'ordre chronologique, je dirai même sur l'authenticité des divers livres de la Bible, importent ici fort peu. En dépit de ces divisions, l'Église chrétienne a reconnu ces livres comme une parole divine et en a fait la base de ses croyances et la règle de sa conduite. Dès lors, que tel prophète soit plus ancien ou plus moderne qu'on ne l'a cru, que tel livre soit de Salomon ou d'un auteur postérieur, cela n'importe pas pour la question que nous traitons : ce n'est pas à nous à reprendre ces discussions. La Bible vulgaire forme un tout traditionnel dont le christianisme est devenu inséparable. Cela suffit. Encore une fois, ouvrons donc cette Bible, patrimoine commun des races latines et des peuples anglo-saxons. Que renferme-t-elle d'esprit « socialiste »? Quels encouragements, quels freins la doctrine socialiste y rencontre-t-elle?

*
* *

Irons-nous chercher ce que la Bible nous fournit d'indications sur le droit au travail ou sur l'impôt progressif? Il semble qu'il y ait tout d'abord deux questions plus hautes à examiner.

1° La justice de la Bible est-elle la simple application d'un ordre donné, d'une organisation imposée par une puissance supérieure qui, après avoir été Dieu lui-même, serait ensuite son représentant, spirituel ou temporel?

2° Cette justice veut-elle par-dessus tout la solidarité sociale et ignore-t-elle le droit de l'individu?

S'il faut répondre affirmativement à ces deux questions, la Bible est très socialiste. Elle l'est beaucoup moins, 1° si elle nous fait voir dans la justice un ordre qu'il s'agit de déchiffrer et qui n'a rien d'arbitraire; 2° si elle a égard à l'individu et si elle exige qu'en toutes choses il soit traité selon ses mérites personnels.

M. Renan tient pour la première des deux solutions. « En somme, dit-il, le Code de Jahvé est un des essais les plus hardis que l'on ait faits pour garantir le faible. C'est le programme d'une sorte de socialisme théocratique procédant par la solidarité, ignorant l'individu. » — « Cette loi, dit-il ailleurs, est une loi de confrérie. Elle se rapproche fort des idées qui dominent dans certains cercles socialistes. L'humanité, la bonté pour le faible, doivent beaucoup à Israël : le droit ne lui doit rien. »

Ces assertions sont nettes, mais elles sont bien absolues. Il est certain que chez les peuples dits primitifs, la morale tout entière et le droit lui-même reposent presque toujours sur un ordre qu'on accepte. Pour eux, l'obéissance à la loi est la première de toutes les vertus. Ainsi pense Platon, et l'on a remarqué déjà que le sens du mot justice, dans sa *République*, se rapproche singulièrement du sens que lui donnent la Genèse et les livres sacrés qui la suivent. Dans la Bible, « un homme juste » et un « homme craignant Dieu » sont deux expressions synonymes. « Noé fut un homme juste et parfait au milieu des siens : il marcha avec Dieu [1]. » — « Abraham crut en Dieu, et cela lui fut imputé à justice [2]. »

Mais, à mesure que l'on avance dans la lecture de la Bible, le sens du mot, sans perdre son acception primitive, se complète. On y trouve aisément trois idées étroitement unies : 1° le respect de Dieu; 2° l'équité proprement dite, dans notre sens moderne; 3° la bienfaisance. C'est tantôt l'une, tantôt l'autre de ces trois idées qui domine; mais il y a une tendance visible à les relier et à les concilier l'une avec l'autre. Les Proverbes opposent encore le « juste » à l' « impie » [3]. « Quand les justes triomphent, le peuple est dans la joie; quand les impies dominent, le peuple gémit. » Mais ils ajoutent : « Le juste connaît la cause des pauvres. » Voici maintenant des textes où le mot est pris dans une acception qui se rapproche beaucoup plus de la nôtre. « Si vous redressez vos voies et vos désirs, dit Jérémie, si vous rendez la justice entre l'homme et son voisin, si vous ne faites pas de tort à l'étranger, au pupille et à la veuve [4]... » Ezéchiel est encore plus précis : « Si un homme est juste, s'il agit selon la justice et l'équité... s'il ne contriste personne, s'il rend au débiteur le gage qu'il en a reçu, s'il ne ravit rien par violence, s'il donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre de ses vêtements ceux qui sont nus... s'il ne prête pas à usure et ne reçoit pas plus qu'il n'a donné, s'il détourne

[1] Genèse, vi, 9.
[2] *Ibid.*, xv, 6.
[3] Prov., xxix, 7.
[4] Jérémie, vii.

sa main de l'iniquité et s'il prononce un jugement équitable entre un homme et un autre homme..., il vivra [1] ! »

Ce sont ici les prophètes qui parlent. Mais serait-il impossible de trouver dans des livres plus anciens aucun passage où cet aspect de l'idée de justice soit mis en lumière? C'est dans le Deutéronome qu'il est dit : « Vous établirez des juges et des magistrats à toutes les portes des villes, dans chacune de vos tribus, afin qu'ils jugent le peuple par un juste jugement, et qu'ils ne détournent rien de la justice. Vous ne ferez pas acception de personnes; vous ne recevrez pas de présents, parce que les présents aveuglent les yeux des sages et changent les paroles des justes [2]. »

Maintenant, cette justice, l'homme doit-il la chercher lui-même et l'appliquer telle qu'il la voit? ou doit-il la demander à Dieu et attendre de lui la révélation de ce qu'elle exige? Ces deux conceptions ne s'excluent pas tout à fait l'une l'autre dans la Bible. Nulle part même, semble-t-il, il n'y a eu un plus vif sentiment de ce problème agité par tant de métaphysiciens, pour ne citer que Duns Scot et saint Thomas, Descartes et Leibniz. L'idée d'une justice éternelle, plus forte en quelque sorte que Dieu même, elle est exprimée dans le livre de Job en termes sublimes : « Dieu peut-il détruire la justice? Le Tout-Puissant renversera-t-il l'équité [3] ? » C'est Eliphas de Théman qui prononce ces paroles, et ses discours, il est vrai, seront déclarés téméraires. Mais Eliu, dont les opinions ne seront point condamnées, dit aussi : « Le Tout-Puissant ne renversera pas la justice... Qui lui a confié l'empire de la terre? Tu n'oses pas nommer un roi oppresseur ni appeler iniques les grands du monde... Et que sont-ils auprès de Celui qui juge également les princes de la terre, qui ne connaît pas le roi lorsqu'il dispute le droit du pauvre, parce que tous les hommes sont les ouvrages de ses mains ? [4] » Job lui-même va plus loin, car il dit : « Qui m'accordera d'arriver jusqu'à Dieu et de me présenter devant son trône? Je plaiderais ma cause devant lui, et ma bouche multiplierait les preuves de mon innocence. — J'entendrais sa réponse, je comprendrais ses discours et, sûr de mon innocence, j'entrerais en jugement avec lui et je sortirais victorieux de son tribunal [5]. »

Dans ces belles paroles, la justice apparaît donc comme quelque chose d'intermédiaire entre Dieu et l'homme; et c'est ici le moment

[1] Ezéchiel, XVIII.
[2] Deutér., XVI, 18, 20.
[3] Job, VIII.
[4] *Ibid.*, XXXIV.
[5] *Ibid.*, XXIII.

de rappeler combien de fois Dieu, dans la Bible, tient à dire qu'il sera toujours fidèle à ses promesses. Mais cette justice, précisément parce qu'elle n'est pas arbitraire, a besoin d'être interprétée. L'homme de Dieu se souvient alors de sa faiblesse. Qui sera l'arbitre? Qui trouvera la règle définitive? Pour se flatter de la posséder, il faudrait connaître bien des choses que Job ignore encore. C'est pourquoi Eliu réplique [1] : « Dieu te prendra-t-il pour règle de sa justice? Doit-il haïr ce que tu hais, choisir ce que tu as choisi? Crois-tu avoir pu dire avec sagesse : ma justice l'emporte sur celle du Seigneur [2]? » — Enfin Dieu, intervenant dans le même sens, dit à Job : « Oseras-tu anéantir ma justice? Me condamneras-tu pour te justifier? »

Ce commerce incessant de Dieu et de l'homme, c'est là toute la Bible : c'est là, en définitive, il ne faut pas l'oublier, toute la religion. Il n'est donc pas étonnant que le grand pécheur David se souvienne de la leçon donnée à Job et qu'il s'écrie : « Seigneur, donnez au roi vos jugements et au fils du roi votre justice. — Seigneur, découvrez-moi vos décrets. — Faites-moi connaître le bien, inspirez-moi la sagesse... Enseignez-moi vos justices [3]! » Il n'en reconnaît pas moins qu'il y a en Dieu un accord immuable entre ses décrets et la vérité elle-même : « Le principe de vos paroles est la vérité : tous les jugements de votre justice sont éternels [4]. »

Ainsi, le juste doit se défier de lui-même, car il ne connaît pas tous les secrets du Créateur, et, sur tant de points, il ignore les forces de la nature, qu'il est bien obligé de s'en tenir très souvent au précepte de la charité : car là du moins sa conscience est sûre de ne pas s'égarer. Mais enfin, l'homme s'instruit peu à peu de ces secrets, et il se met en état de répondre à plus d'une question devant laquelle Job ne pouvait qu'adorer et se taire. Je me souviens d'avoir entendu le P. Gratry commenter, avec son enthousiasme et sa candeur ordinaires, ce chapitre admirable du livre de Job. Dieu dit au saint homme : « Dis-moi si tu sais quelle est la voie de la lumière. » — « Eh bien, disait le P. Gratry, si Dieu nous faisait aujourd'hui cette question, nous lui répondrions : « Oui, Seigneur, je le sais, car je l'ai appris. » Et s'il nous demandait : « As-tu mesuré la terre? — Oui, je l'ai mesurée, et très exactement. — Enverras-tu la foudre, et elle ira; et revenant, te dira-t-elle : me voici? » — Nous lui répondrions : « Oui, je puis commander à

[1] Job, XXXIV.
[2] *Ibid.*, XL.
[3] Psaumes, LXXII-CXIX.
[4] *Ibid.*, CXIX, 170.

la foudre et la trouver docile à mes ordres », et ainsi de suite. Ainsi pourrions-nous dire que nous avons découvert bien des applications de la vérité éternelle, bien des lois présidant, non plus aux rapports de la lumière et de la foudre, mais aux rapports des actes humains et à la répercussion que les intérêts des uns exercent de près ou de loin sur les intérêts des autres. Nous avons ainsi fondé l'économie politique, ignorée de Job au même titre que la géodésie et que l'optique.

Mais les saints mêmes de l'ancienne loi ne savaient-ils rien des rapports sociaux? S'en remettaient-ils absolument à la loi impérative et à la loi de leur propre nation?

Commençons par le second point. M. Renan nous dit (en parlant du Lévitique et du Deutéronome) : « La pitié, l'humanité, y sont poussées aussi loin que possible, mais toujours, naturellement, dans le sein de la société israélite. » Il semble cependant qu'à côté de l'idée de l'éternité de la justice, nous trouvons encore l'idée de son universalité. Dans l'Exode, nous lisons : « Tu n'affaibliras pas le droit du pauvre »; et un peu plus haut : « Vous ne contristerez ni n'opprimerez l'étranger. » Nous avons vu aussi que Jérémie n'a pas manqué de proclamer : « Si vous ne faites pas tort à l'étranger, au pupille et à la veuve[1]. »

Quant aux formules de droit, peut-être ne sont-elles pas très nombreuses; mais elles sont très claires et très simples. La réciprocité y est tout d'abord posée avec ce caractère presque mathématique que la conscience populaire se flatte partout d'introduire dans la justice. « La balance trompeuse est en abomination au Seigneur; le poids juste lui est agréable[2]. » C'est assurément dans le livre de Tobie qu'on trouvera la formule la plus moderne : « Prends garde de jamais faire à un autre ce que tu serais fâché qu'on te fît. » C'est là aussi qu'on lira sur la charité, sur l'aumône, sur le payement prompt du salaire, sur le respect des engagements, sur le prêt, les maximes de ce qu'on pourrait appeler le christianisme définitif. Et toutefois sommes-nous, là, bien éloignés de l'esprit de la première et de la seconde loi? Tous les droits essentiels n'étaient-ils pas déjà dans le Décalogue?

« ... Tu ne déroberas point. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne désireras point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui[3]. » N'y trouve-t-on pas également des prescriptions minutieuses

[1] Jérémie, VII.
[2] Prov., VII. — Est-il besoin de rappeler la loi du talion? « Œil pour œil, dent pour dent. »
[3] Exode, XX, 15, 17.

sur la réparation des dommages causés, volontairement ou non, soit à la personne d'autrui, soit à sa propriété?

Si quelqu'un, par exemple, endommage un champ ou une vigne, s'il laisse aller son troupeau dans le champ d'autrui, il donnera ce qu'il a de meilleur dans son champ ou dans sa vigne, « selon l'estimation qui sera faite du dommage [1] ».

Ainsi, tout n'est pas réglé, une fois pour toutes, par la soumission à une autorité niveleuse : c'est aux hommes eux-mêmes à faire évaluer le tort qui leur est causé. Les arbitrages recommandés doivent tenir compte du droit de chacun et faire respecter ses possessions acquises. L'ancienne loi est donc très loin d'ignorer l'individu, comme d'illustres critiques l'ont si délibérément affirmé.

« Tu ne suivras pas la multitude pour faire le mal et tu n'acquiesceras pas au jugement à l'avis du plus grand nombre, pour t'écarter de la vérité [2]. »

C'est encore là un verset de l'Exode. Que dirions-nous de plus pour protester contre la tyrannie des doctrines communistes ou collectivistes, ou pour revendiquer le droit de la conscience en face de ce qu'elle croit être la vérité?

Il est bien vrai que la Bible insiste sur la solidarité des générations et qu'on y trouve des tournures bien ingénieuses pour exprimer le grand fait de l'hérédité. « Les dents des fils grincent quand leurs parents ont mangé des raisins verts. » Oui, voilà le fait physiologique; mais il n'étouffe pas le fait moral de la responsabilité individuelle. Au milieu de tous les massacres racontés dans le livre des Rois, nous lisons : « Il mit à mort ceux de ses serviteurs qui avaient tué le roi son père, mais il ne fit pas mourir les enfants de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au livre de Moïse, en cette ordonnance du Seigneur : Les pères ne mourront pas pour les fils, et les fils ne mourront pas pour leurs pères, mais chacun mourra pour son péché .[3] »

Si chacun meurt pour son péché, chacun, ce semble, doit vivre par son travail et réussir par son mérite.

« L'homme est né pour le travail, comme l'oiseau pour le vol [4]. » Mais tout effort mérite récompense et tout service mérite salaire. C'est pourquoi « celui qui arrache à un homme le pain qu'il a gagné à la sueur de son front est comme un homme qui assassine son prochain [5] ».

[1] Exode, XXII.
[2] *Ibid.*, XXIII, 2.
[3] Les Rois, IV, XIV, 6.
[4] Job, V, 7.
[5] Ecclés., XXXIV, 26.

Avant que Salomon n'eût ainsi parlé, le Deutéronome avait dit : « Vous ne refuserez point à l'indigent et au pauvre ce que vous lui devez, mais vous lui rendrez le même jour le prix de son travail, avant le coucher du soleil [1]. » Et le Lévitique : « Le prix du mercenaire qui vous donne son travail ne demeurera pas chez vous jusqu'au matin [2]. »

S'agit-il là du partage des fruits, et la terre est-elle à tous? Elle a été d'abord au Seigneur, et c'est de lui que tout Israélite l'a reçue. Les prophètes semblent exprimer souvent cette idée, que ceux qui désobéissent à la loi divine ne sont pas dignes de posséder comme leur héritage la terre qu'ils tiennent de lui. Ils confirment en cela le passage du Deutéronome : « Vous chercherez justement ce qui est juste, afin que vous viviez et que vous possédiez la terre que le Seigneur vous a donnée [3]. » Or, ce que Dieu a donné, Dieu ne le retire pas, car il est, quant à lui, fidèle en ses promesses; mais il veut que les hommes distinguent ce qui vient de lui, ce qui vient des dons naturels que la terre produit par son ordre, puis ce qui vient du travail personnel, puis ce qui mérite soit d'être conservé par un usage juste, soit perdu par la paresse et par l'orgueil, « père de la ruine », ou à la suite d'un usage inique et par conséquent punissable.

Nous avons beaucoup discuté, dans notre siècle, pour savoir ce que le travail personnel de l'homme ajoute ou n'ajoute pas à la fécondité de la terre. Les socialistes proprement dits se sont élevés avec véhémence contre le « vol » que le soi-disant propriétaire fait du « capital primitif et incréé », des « facultés impérissables de la matière... » La Bible avait eu déjà l'intuition très nette de ce problème : « Tu sèmeras six ans ton champ et tu tailleras six ans ta vigne. Mais en la septième année..., tu ne moissonneras pas ce que la terre produit d'elle-même, et tu ne cueilleras point les raisins de tes prémices, car c'est l'année du repos de la terre. Mais ce sera une nourriture pour toi et ton serviteur et pour l'étranger qui voyage en Israël [4]. »

Voilà une part faite à ce que l'homme reçoit de la terre et n'a pas créé. La part de la famille est également réservée, car d'ingénieuses précautions sont prises pour que le bien sorti d'une famille puisse y rentrer sans trop de peine [5]. Mais enfin la part de l'individu et de son travail est bien loin d'être oubliée. Le blé est à

[1] Deutér, xxiv, 14, 15.
[2] Lév., xix, 13.
[3] Deutér., xiv, 19.
[4] Lévit., xxv.
[5] *Ibid.*, Voyez-y les antécédents du « retrait lignager ».

celui qui l'a semé, le fruit de la vigne est à celui qui l'a plantée, la maison est à celui qui l'a bâtie, comme la femme est à celui qui a obtenu de l'épouser et comme les enfants sont au père qui les a engendrés, à la mère qui les enfanta. La punition suprême, c'est d'être dépossédé de tous ces droits, et on ne peut en être dépouillé que quand on a soi-même violé la justice. « C'est pourquoi, dit le prophète Amos : Puisque vous avez foulé aux pieds le pauvre et que vous lui avez arraché le blé qui était à lui, vous bâtirez des maisons et vous ne les habiterez pas, vous planterez une vigne et vous n'en boirez pas le vin [1]. » C'était là déjà l'une des plus redoutables punitions qu'eût annoncées le Deutéronome [2] : « Si tu ne veux point écouter la voix du Seigneur ton Dieu, afin de garder et de remplir tous ses commandements... tu épouseras une femme et un autre dormira avec elle, tu bâtiras une maison et tu ne l'habiteras point, tu planteras une vigne et tu n'en recueilleras pas le fruit. Ton bœuf sera immolé devant toi, et tu n'en mangeras pas, ton âne sera enlevé en ta présence et il ne te sera pas rendu [3] », etc...

En revanche, la propriété individuelle s'est-elle conformée aux exigences de la loi divine : elle est sacrée. Le texte religieux recommande de l'entourer d'un mur ou d'une haie. « Maudit celui qui change les bornes de l'héritage de son prochain [2]. » La terre d'un particulier fût-elle nécessaire au bien de la cité, le roi lui-même n'a pas le droit de la lui prendre : le droit à une indemnité préalable, en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, est affirmé par deux fois dans le livre des Rois. C'était pour élever un autel que David avait besoin d'un emplacement appartenant à Ornan. « Et David lui dit : Donne-moi une place en ton aire, afin que j'élève un autel au Seigneur, et que je fasse cesser cette plaie sur le peuple, et je te payerai le prix qu'elle vaut.

« Ornan répondit à David : Le roi mon seigneur n'a qu'à la prendre et en faire ce qu'il lui plaira. Je lui donnerai aussi des bœufs pour l'holocauste, le bois des charrues pour le brûler, et le blé nécessaire pour le sacrifice; je lui donnerai tout avec joie.

« Le roi David lui dit : Je ne puis faire ainsi, mais je t'en payerai le prix; car je ne dois pas t'ôter ce qui t'appartient pour offrir au Seigneur des holocaustes qui ne me coûtent rien.

« David donna donc à Ornan, pour l'aire, des sicles d'or du poids de six cents [4]. »

[1] Amos, v, 11.
[2] Deut., XXVIII.
[3] *Ibid.*, XXVII, 17.
[4] I Paralip., XXI.

Telle est la conduite de David. Achab avait fait à Naboth[1] une proposition à peu près équivalente : je dis à peu près, car c'est pour une fantaisie personnelle qu'il voulait acheter ou échanger la vigne de son voisin. Naboth refuse de céder l'héritage de ses pères. Jézabel le fait tuer et prend son bien. On sait comment le prophète lui annonce et comment Dieu lui inflige la plus terrible des punitions.

Il ne paraît guère que, dans tous ces textes, le droit de l'individu soit méconnu ou ignoré. Sans doute, de grands efforts sont faits en faveur du pauvre. Jusqu'où vont-ils?

Très souvent la Bible fait de la richesse une présomption d'iniquité. Je dis : une présomption, je ne dis pas un signe certain. Abraham fut riche, Job fut riche et le redevint, Salomon le fut aussi. A côté d'eux, nombre d'hommes justes jouirent en paix d'une abondante prospérité. Du moment, d'ailleurs, où il en est auxquels on recommande de faire l'aumône, de relever l'opprimé, de secourir les uns par le prêt, les autres par le don, il faut nécessairement qu'il y ait des riches et de bons riches.

Qui distinguera entre les bons et les mauvais? Bien des sectes ont abusé de la Bible. Bien des ambitieux se sont cru la mission de mettre eux-mêmes en pratique cette parole des livres saints : « Ne soyez pas émus de la prospérité des méchants; le Seigneur rétablira tout, enlevant tout aux impies, donnant tout aux justes... Les justes auront la terre pour héritage[2]. » Ils oubliaient cet autre passage du même psaume, que ce sont « les humbles » qui posséderont la terre, non les violents trop empressés à se faire leur part eux-mêmes par la ruine des autres. Ils oubliaient aussi le verset du prophète Michée où un célèbre jurisconsulte croyait voir une allusion anticipée aux revendications des socialistes : « Ils ont convoité des champs, ils les ont ravis violemment; ils ont usurpé des maisons; ils ont calomnié celui-ci pour son palais, celui-là pour son héritage[3]. »

Il arrive donc plus d'une fois que l'envieux calomnie ceux qui possèdent des biens et invente des théories pour en venir à tout partager. Les origines inavouables de la propriété, la Bible les indique clairement : c'est le vol, c'est l'accaparement détourné, comme celui que commet un roi ou un homme puissant sur un simple particulier; c'est l'usure entre membres d'une même cité. Les origines justes, c'est la donation, c'est le testament[4], c'est

[1] Rois, III, XXI.
[2] Psaume, XXXVII.
[3] Michée, II, 2.
[4] La pratique du testament est générale dans la Bible.

l'échange; c'est l'acquisition par libre contrat; c'est la prescription [1], c'est la saisie à la suite d'un prêt sur gage (pourvu que l'objet livré n'ait pas été déclaré insaisissable par la loi de Moïse); c'est, enfin et par-dessus tout, le travail et l'économie.

La pauvreté [2] vient de la paresse, dit Salomon, qui donne aussi l'orgueil et les habitudes dépensières comme une cause permanente de ruine. Non seulement le paresseux ne sait rien tirer de son champ et ne conserve même pas le nécessaire, mais il est encore « dévoré de désirs stériles [3]. » Autant, d'autre part, la richesse injuste et avare est maudite par l'Écriture, autant la richesse équitable et généreuse y est louée. « La richesse est bonne à celui dont le cœur est pur, et la pauvreté est mauvaise au méchant qui murmure [4]. »

Donc celui qui possède un bien légitimement doit en faire bon usage; mais il doit faire en sorte de le conserver. S'il le tient de ses pères, il doit défendre son héritage, c'est là une partie du respect dû aux ancêtres, c'est là le moyen de maintenir pour les générations futures les traditions du foyer. Si c'est lui-même qui a acquis sa fortune, qu'il s'en serve et qu'il la garde encore pour garder sa propre liberté. Qu'il donne ou qu'il prête au pauvre; mais qu'il ne prête pas « à un homme plus puissant que lui; » qu'il ne réponde pas « au delà de ses forces [5] ».

Qu'il ne se dépouille même pas pour les siens. « Ne donne pas pouvoir sur toi durant ta vie à ton fils, à ta femme, à ton frère ou à ton ami; ne donne pas à un autre tes biens, de peur que tu ne te repentes et que tu ne lui en demandes avec prière.

« Tant que tu vis et que tu respires, ne t'assujettis à personne; car il vaut mieux que tes enfants te prient que d'attendre rien des mains de tes enfants.

« Conserve-toi l'autorité dans toutes tes œuvres [6]. »

Résumons l'esprit de tous ces textes. Le respect de l'autorité divine est bien à la base du droit israélite, mais les lois édictées par cette autorité garantissent à chacun ce qui lui est dû : ils laissent aussi à chacun le droit de le conserver, de l'agrandir et de le défendre.

Pour la défense de ces droits, l'Écriture pose quelques règles immuables, éternelles, auxquelles Dieu lui-même est assujetti ou

[1] Deutér., xv, 2.
[2] Prov., xii.
[3] *Ibid.*, xiii.
[4] *Ibid.*
[5] Ecclés., viii.
[6] *Ibid.*, xxxiii.

plutôt fidèle. Ni le peuple tout entier, ni son juge, ni son roi, ne sont maîtres de tout subordonner à l'intérêt public. Qu'il s'agisse même de faire cesser une calamité nationale, on ne doit s'y appliquer qu'en respectant le droit de l'individu.

La propriété porte sur un fond que l'homme n'a pas créé; c'est pourquoi Dieu et l'interprète de sa justice ont conservé le droit de limiter cette propriété par des servitudes, par la dîme (forme primitive de l'impôt), par l'obligation de l'aumône, par l'organisation de services mutuels, par la recherche des moyens propres à sauvegarder la solidarité durable des membres d'une même famille et d'une même nation. Mais la part de l'individu restait à faire : elle a été faite et réglée, d'après ce principe qu'aucun autre n'a pu jusqu'à présent remplacer, le principe du respect dû au travail et au droit qu'a tout travailleur de disposer librement de ce qu'il a lui-même produit et conservé.

L'Ancien Testament ne renferme point d'autre socialisme que celui-là.

*
* *

Le Nouveau Testament a-t-il ajouté, a-t-il retranché quelque chose à ces maximes?

L'Évangile donne des règles de vie morale, et les règles qu'il a édictées ne sont liées, comme disait très bien M. Schérer, à aucune condition de temps ou de nationalité, nous pouvons ajouter : à aucune condition de législation civile ou de régime social.

Il distingue cependant dans la loi de Moïse deux parties : l'une repose sur l'équité naturelle; et celle-là, il la consacre brièvement, mais formellement. L'autre est plus proprement « de la loi », c'est-à-dire de la législation positive; et cette dernière, il l'accepte, mais comme il accepterait la législation romaine ou toute autre, pourvu qu'elle ne rendît pas impossible l'accomplissement des devoirs nouveaux qu'il est venu recommander au monde.

Il est des points très importants où ces deux lois se rencontrent dans une concordance absolue. Dans sa première épître aux Corinthiens, saint Paul reprend en quelques lignes cette formule qu'on a lue tant de fois dans l'Ancien Testament : « Qui plante une vigne et ne mange pas de son fruit? Qui paît un troupeau et ne mange pas du lait de ce troupeau? N'est-ce que selon l'homme que je dis ces choses? La loi elle-même ne le dit-elle pas? »

« Nous aussi, nous le disons, pourrait observer ici un socialiste; nous prétendons même assurer mieux que les autres cette règle sacrée selon l'homme et selon la loi, que chacun doit participer

équitablement aux fruits du travail humain ou national. Nous prétendons que la propriété individuelle, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, n'assure point cette participation. » — Soit! Il n'en est pas moins vrai que l'Évangile reconnaît le droit de propriété individuelle sur le sol et avec toutes ses conséquences naturelles : le droit de louer sa propriété moyennant redevance, et le droit de la transmettre à son fils. On n'a qu'à relire à ce sujet la parabole du père de famille et des vignerons.

Il semble d'abord que le texte sacré ait voulu marquer soigneusement tout ce que le propriétaire avait fait de lui-même pour transformer en un bien productif la portion du sol qu'il détenait :

« Un homme planta une vigne; il l'entoura d'une haie, creusa un pressoir, y bâtit une tour; il la loua ensuite à des vignerons et partit pour un voyage[1]. » On sait la suite et le dénouement. « Les vignerons se dirent l'un à l'autre : Celui-ci est l'héritier; venez, « tuons-le, et nôtre sera l'héritage. » — « Que fera le maître, ajoute l'Évangile? Il exterminera les vignerons et louera la vigne à d'autres qui lui rendront les fruits en son temps[2]. »

Ici encore un socialiste, et un socialiste chrétien, pourrait objecter deux choses : la première, c'est qu'aucune école socialiste sérieuse n'accepterait comme solution l'assassinat du propriétaire ou celui de son fils; la seconde, c'est que Jésus vise plus haut qu'une théorie sociale. Il prend, dira-t-on, son exemple dans les coutumes de sa race; il ne les recommande pas à l'exclusion des autres. Il ne les condamne pas non plus; il les accepte et il y prend un terme de comparaison pour mieux expliquer sa pensée sur les seules choses qu'il soit venu expliquer à toutes les nations, les choses de la vie éternelle.

Oui, il est exact que, sur les systèmes relatifs à la propriété et à son usage, l'Évangile se tait : il se tait volontairement. Qu'y a-t-il de plus clair, à cet égard, que ce passage de l'Évangile selon saint Luc[3] : « Alors quelqu'un dans la foule lui dit : Maître, dites à mon frère de partager avec moi notre héritage.

« Mais Jésus lui répondit : Homme, qui m'a établi juge sur vous ou pour faire vos partages? »

Puis il lui dit : « Gardez-vous de toute avarice. » Ce dernier précepte a trait à la vie intérieure, à la vie morale; c'est celui

[1] S. Marc, XII, 1-9; cf. Matth., XXI, 33-41.

[2] S. Marc dit avec plus de précision : du fruit de la vigne (XII, 2), comme pour bien marquer que le père de famille savait faire la part du propriétaire et celle du métayer. Je retrouve également cette variante dans une traduction catholique et dans une traduction protestante.

[3] Luc, XII, 13, 14.

auquel le Maître tient; c'est celui qu'il a réservé pour sa conclusion.

Mais Jésus a des disciples dévoués qui se prêtent à un mode d'existence exemplaire; il a des apôtres, et ces derniers organisent une Église qui, tant qu'elle est formée d'une élite restreinte, vit dans une règle spéciale. N'est-ce pas là que le christianisme a servi l'idée socialiste par ses préceptes et ses exemples?

Ces textes ont été expliqués plus d'une fois. En avaient-ils besoin et n'étaient-ils pas d'une clarté parfaite?

C'est d'abord l'histoire du jeune homme riche, racontée en termes à peu près identiques par saint Matthieu et par saint Marc [1].

« Et voilà que quelqu'un s'approchant lui dit : Bon maître, que ferai-je de bon pour avoir la vie éternelle?

« Jésus lui répondit : Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements.

« Lesquels? demanda-t-il. Jésus lui répondit : Tu ne tueras point; tu ne commettras point d'adultère; tu ne déroberas point; tu ne rendras point de faux témoignage.

« Honore ton père et ta mère, et aime ton prochain comme toi-même. »

Ce sont là les lois inscrites dans le livre de l'Exode [2], et Jésus leur donne une valeur universelle : il en fait les conditions, non plus seulement de l'entrée dans une terre promise, mais de « la vie » éternelle et absolue.

« Le jeune homme lui dit : J'ai observé tout cela dans ma jeunesse. Que me manque-t-il encore?

« Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; viens ensuite et suis-moi. »

Voilà le second et suprême degré. C'est un sacrifice que Jésus ne demande pas, mais conseille à celui qui a l'ambition de faire plus que la loi. Ce sacrifice sera récompensé au centuple. Celui qui l'aura fait aura donc abandonné volontairement quelque chose qui était bien à lui; car s'il eût abandonné des richesses injustement possédées, où serait la perfection? où serait le droit à une récompense exceptionnelle?

On sait que l'Évangile ajoute : « Lorsque le jeune homme eut entendu cette parole, il s'en alla triste, car il avait de grands biens. » Quel blâme a-t-il donc encouru? Il avait l'orgueil du pharisien; il voulait être placé plus haut qu'un autre dans l'estime des hommes et dans celle de Dieu; et néanmoins l'idée d'aban-

[1] Matth., xix. — Marc, x, 17. — Je donne le texte de S. Matthieu.
[2] *Ibid.*, xx, 13.

donner ses biens le rendait « triste ». Il ne pouvait donc être un de ces apôtres dont Jésus attendait des vertus correspondantes aux grâces qu'il leur donnait, aux pouvoirs qu'il leur conférait. A eux seuls il ordonnait de ne rien posséder : ils rendront service aux hommes, et les hommes pourvoieront à leur existence, car « l'ouvrier mérite sa nourriture ». Il est bien évident qu'il faut des apôtres pour instruire les foules, et que tout le monde ne peut être apôtre. S'il est des ambitions qui viennent s'offrir, Jésus les éprouve, et s'il en aperçoit la vanité, il les juge bien plus sévèrement qu'il ne juge le reste de la foule, y compris les pécheresses et les publicains.

Mais, le maître perdu, les apôtres ont à règler eux-mêmes leur destinée terrestre, et ils forment une société régie par ces mêmes principes de perfection que Jésus leur avait posés. Dans cette société entrait qui voulait et qui se sentait le courage nécessaire.

« La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme; et nul ne regardait comme étant à lui rien de ce qu'il possédait; mais toutes choses leur étaient communes.

« ... Et une grande grâce était en eux tous. Aussi il n'y avait aucun pauvre parmi eux; car tout ce qu'il y avait de possesseurs de champs et de maisons les vendaient et apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu,

« Et le déposaient aux pieds des apôtres; on le distribuait ensuite à chacun selon qu'il en avait besoin[1]. »

Mais ces dévouements, l'Eglise naissante les accueillait, elle ne les provoquait pas. C'est ainsi qu'aujourd'hui elle loue les vocations monastiques quand elles lui paraissent sérieuses, mais conseille aux trois quarts et demi des hommes, avec énergie, de se marier.

Faut-il maintenant ramener une fois de plus, à son véritable caractère, l'histoire d'Ananie et de Saphire? Elle ne fait que reproduire, en somme, l'histoire du jeune homme riche de S. Marc et de S. Mathieu.

« Or un certain homme, du nom d'Ananie, avec Saphire, sa femme, vendit un champ.

« Et frauda sur le prix du champ, sa femme le sachant; et, en apportant une partie, il la déposa aux pieds des apôtres.

« Mais Pierre lui dit : Ananie, pourquoi Satan a-t-il tenté ton cœur pour mentir à l'Esprit-Saint et frauder sur le prix du champ?

« Restant en tes mains, ne demeurait-il pas à toi? Et vendu, n'était-il pas encore en ta puissance? Pourquoi donc as-tu formé

[1] Actes des Ap., IV, 32-35.

ce dessein dans ton cœur? Tu n'as pas menti aux hommes, mais à Dieu [1]. »

Donc la religion nouvelle s'accommode de tout dans l'ordre économique; elle se borne à recommander deux choses : Ne rien prendre aux autres de ce qui est à eux, et donner aux autres une part de ce qu'on a. Jésus honore le père de famille qui défend son héritage; il honore le serviteur et l'ouvrier qui font fructifier le dépôt reçu, et loue celui qui, voulant vivre d'une vie toute spirituelle, renonce librement à toute richesse. Il recommande à ses apôtres la vie commune et le partage des biens; mais ce mode d'existence, précisément parce qu'il est parfait, ne peut être le lot de tous; et celui qui y prétend témérairement est plus coupable que celui qui vit modestement de l'existence de tous.

A cette existence du plus grand nombre, à cette « foule » dont il a pitié, Jésus donne quelques préceptes sociaux. Il rappelle, nous l'avons vu, ceux du Décalogue. Mais nous trouvons, de plus, dans les évangiles, certaines recommandations où se sent, avec plus de désintéressement et plus de tendresse, la finesse pratique des principaux livres de la Bible : faire fructifier les dons de Dieu, ne pas mettre la lumière sous le boisseau, ne pas manger gratuitement (c'est-à-dire sans le mériter par ses services) le pain d'autrui, se servir, autant que possible, soi-même, ne rien devoir à personne, respecter la loi de son pays. De tout cela, il est vraiment difficile de faire sortir un système social plutôt qu'un autre. En réalité, l'Evangile s'est tu sur l'économie sociale presque autant que sur la cosmologie et sur la physique.

Le christianisme a précisément voulu que la loi humaine et la loi divine fussent séparées, en ce sens que la pratique de celle-ci fût possible sous tous les régimes, et que, — hors ce qui touche la moralité même de la personne humaine, — rien ne pût être considéré comme obligatoire en soi, ni dans l'organisation de la vie politique, ni dans l'aménagement du système social.

A toute secte qui viendra lui dire de présider à la transformation et à la refonte du droit de propriété, l'Eglise devra donc répondre, comme son fondateur lui-même : « Je ne suis pas juge de vos partages. » Sans doute, le christianisme ne peut regarder avec une égale indifférence, et apprécier avec une égale complaisance, toute espèce de législation et toute espèce de système. Que doit-il demander en conformité avec ses principes? De respecter le droit acquis à chacun par son travail et par ses services; d'améliorer le sort du pauvre et de le rendre supportable; de favoriser la paix

[1] Actes des Ap., v, 1-4.

en diminuant, s'il se peut, les jalousies et les haines. J'ajouterai encore de s'inspirer partout de la « sagesse » et du bon sens. A ces titres, il ne faut pas se le dissimuler, tout système qui mettrait le crédit, les avances, la richesse, au service des paresseux et des dissipateurs tout autant qu'à celui des travailleurs économes et qui favoriserait ainsi les premiers au détriment des seconds, serait contraire à l'esprit du christianisme.

Mais le système fût-il discutable, fût-il même en bien des points regrettable, le christianisme l'accepterait encore, à titre d'institution temporelle, établie par les puissances légitimes. Il s'y ajusterait alors de son mieux pour remédier aux défauts qu'il y sentirait, pour le pénétrer de son propre esprit, et pour en tirer enfin des moyens nouveaux de procéder au salut des âmes. Sur ce point, aucun doute n'est possible. Il ne faut pas demander à l'Église chrétienne de favoriser le développement du socialisme d'école ou du socialisme d'État; il ne faut pas lui demander non plus de le combattre, autrement qu'en rappelant à tous le souci de la dignité humaine et le souci de la justice. C'est aux économistes à se défendre eux-mêmes, comme c'est aux savants à vérifier leurs hypothèses et à démontrer leurs découvertes.

Rappelons-nous bien ces paroles de saint Paul : « Je me suis fait comme les Juifs, avec les Juifs pour gagner les Juifs... Avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse été sous la loi (quoique je ne fusse plus assujetti à la loi), pour gagner ceux qui étaient sous la loi; avec ceux qui étaient sans loi, comme si j'eusse été sans loi (quoique je ne fusse pas sans la loi de Dieu, mais que je fusse sous la loi du Christ), afin de gagner ceux qui étaient sans la loi... Je me suis rendu faible avec les faibles pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous. Ainsi je fais toutes choses pour l'Évangile afin d'y avoir part [1]. »

Où sont pour nous les faibles? Sont-ce les partisans de l'ancienne économie dite malthusienne? Sont-ce les collectivistes? Sont-ce les socialistes de la chaire? Sont-ce les socialistes de l'État, en Prusse ou en Amérique? ou bien tous ne sont-ils pas également « faibles » les uns et les autres? Il ne semble pas que l'Église veuille en décider, bien qu'elle soit née, on peut le dire, avec le régime de la propriété du père de famille, et qu'elle n'ait conseillé le régime commun qu'à une élite peu nombreuse. Elle dirait plutôt comme saint Paul dit encore dans ce chapitre même que je viens de citer : « Lorsque j'étais libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous pour en gagner un plus grand nombre. »

[1] S. Paul, Ire aux Corinthiens, IX, 20 et suiv.

On comprend aisément ce que veut dire ce mot : esclave. L'Apôtre s'est fait esclave ou serviteur selon le corps pour raffermir ou conquérir la liberté selon l'esprit. Ses successeurs accepteront la loi temporelle, quelle qu'elle soit, s'ils pensent pouvoir s'en servir ou être obligés de s'y assujettir pour qu'un plus grand nombre d'hommes et pour qu'eux-mêmes aient part à l'Évangile. La règle de conduite, ferme et souple tout à la fois, n'a pas changé.

Y a-t-il là une indifférence choquante? Il serait facile d'abuser du texte et de dire que cette tactique cache un mélange de docilité et d'ambition également excessives (*serviliter pro dominatione*). Mais que dit, en somme, l'Évangile aux législateurs et aux hommes d'État? « A vous de trouver et d'appliquer les moyens humains pour sauvegarder ici-bas, dans vos sociétés, la justice, la dignité, la charité, la paix. Là où vos moyens seront imparfaits, je m'efforcerai d'y remédier; là où ils seront bons ou meilleurs que les précédents, j'en doublerai le prix si vous le voulez. »

L'Evangile demande qu'on laisse pousser l'arbre et qu'on le juge ensuite à ses fruits, qu'on laisse grandir la moisson pour la débarrasser ensuite, sans danger, de son ivraie. N'est-ce point ainsi que le christianisme doit faire à l'égard des systèmes sociaux? Si l'un d'eux, dans la suite de ses développements, aboutit à la spoliation, s'il organise la paresse et fait pulluler les vices qui en sortent, c'est alors qu'il rencontrera devant lui la malédiction biblique ou l'invitation évangélique à s'amender et à se convertir.

Il y aura donc un socialisme chrétien, s'il se trouve un mode de socialisme qui, se conformant à la prédication des Livres saints, réussisse à mieux empêcher le vol, à mieux protéger la famille, à mieux rendre à chacun ce qui lui est dû, à diminuer les abus de la force, à resserrer la solidarité des individus.

Il y aura encore un socialisme chrétien, s'il est une organisation socialiste qui, sans réussir par elle-même à procurer tous ces avantages, consente à en recevoir une partie de l'influence morale du christianisme.

Mais si l'on veut parler d'un régime autoritaire et niveleur, cherchant des moyens humains de régenter le travail et d'imposer l'égalité; en ce sens, on peut dire hardiment qu'il n'existe pas de socialisme chrétien.

Henri JOLY.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

DEUXIÈME PARTIE [1]

LE ROI S'AMUSE

I

Dans la pièce qui sert de préface aux *Feuilles d'automne*, Victor Hugo se caractérise lui-même en ces vers :

C'est que l'amour, la tombe, et la gloire et la vie,
L'onde qui fuit, par l'onde incessamment suivie,
Tout souffle, tout rayon, ou propice ou fatal,
Fait reluire et vibrer mon âme de cristal;
Mon âme aux mille voix, que le Dieu que j'adore
Mit au centre de tout comme un écho sonore.

C'est bien cela. Victor Hugo est une *âme de cristal*, un *verre* qui réfléchit les images extérieures, un *écho* qui répète en les grossissant les bruits du dehors. En dépit de sa fière devise : *Ego Hugo*, il est de ceux qui suivent. En dépit de l'éclat de ses fanfares, il n'est que le héraut et le serviteur des idées du moment[2]. Aux nombreuses preuves que j'en ai déjà données, d'autres se viendront ajouter à mesure que nous avancerons.

Peu de jours après la révolution de Juillet, M. de Tracy avait soumis à la Chambre des députés une proposition tendant à la suppression de la peine de mort. Lorsqu'elle vint en discussion, le 6 octobre 1830, la Chambre, qui allait se séparer, ne crut pas pouvoir improviser une réforme aussi grave; mais elle adopta et vota d'urgence, dans une séance de nuit, une adresse qui invitait le roi à proposer cette suppression en certains cas, spécialement en

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juin 1890.
[2] Voy. *Victor Hugo avant* 1830, p. 515 et suiv.

matière politique. Au fond, la Chambre des députés, le roi, qui approuva chaleureusement les idées exprimées dans l'adresse, tenaient médiocrement à garantir la vie sauve aux assassins, mais ils attachaient beaucoup de prix à ne pas livrer au bourreau les ministres de Charles X. C'était aller directement contre les idées et les passions du parti révolutionnaire, lequel entendait justement que l'on abolît la peine de mort pour les assassins, mais qu'on la conservât pour les ministres. Le 17 octobre, la populace envahit les cours et les jardins du Palais-Royal, demandant les têtes de M. de Polignac et de ses collègues. Le lendemain, nouvelle émeute. Une foule hideuse, armée de fusils, de sabres, de piques, repoussée du Palais-Royal dans la soirée, se précipite à Vincennes pour arracher les ministres de leur prison. Obligée de reculer devant l'héroïque attitude du général Daumesnil, elle revient à Paris, entoure de nouveau le Palais-Royal au milieu de la nuit, à deux heures du matin, et, avec d'atroces clameurs, demande à voir le roi. La porte allait être forcée, déjà les plus hardis montaient le grand escalier, quand arrivent quelques compagnies de garde nationale, réunies à la hâte, qui dispersent enfin les émeutiers[1].

Lamartine était alors à Milly, et c'est de là qu'il écrivait, le 4 novembre, à son ami, M. Aimé Martin : « Mon cher ami, voici une ode au peuple du 29 juillet ou du 18 octobre, que je viens de griffonner hier et avant-hier avec un grand enthousiasme, pour tâcher de mettre mon grain de sable dans la balance de l'honneur et de l'humanité. » Après lui avoir recommandé de faire insérer ses vers dans le plus grand nombre de journaux possible et de les faire paraître en brochure chez Gosselin, il terminait par ces mots : *Mettez mon nom en toutes lettres à la pièce. AL. DE LAMARTINE*[2].

La pièce était magnifique, le plaidoyer superbe. De ces vingt-deux strophes, pas une qui n'étincelle de beautés :

Il est beau de tomber victime
Sous le regard vengeur de la postérité,
Dans l'holocauste magnanime
De sa vie à la vérité!
L'échafaud pour le juste est le lit de sa gloire :
Il est beau d'y mourir au soleil de l'histoire
Au milieu d'un peuple éperdu;
De léguer un remords à la foule insensée,
Et de lui dire en face une mâle pensée
Au prix de son sang répandu.....

[1] *Histoire de la monarchie de Juillet*, par Paul Thureau-Dangin, t. I, p. 115.
[2] *Correspondance de Lamartine*, t. IV, p. 358.

Voici la fin de la pièce :

Mais le jour où le long des fleuves
Tu reviendras, les yeux baissés, sur tes chemins,
Suivi, maudit par quatre veuves
Et par des groupes d'orphelins,
De ton morne triomphe cherchant en vain la fête,
Les passants se diront, en détournant la tête
De ton lugubre tombereau :
« Marchons, car ce n'est rien qu'un peuple qui se venge.
Le siècle en a menti; jamais l'homme ne change :
Toujours ou victime ou bourreau! »

Le 19 novembre, Lamartine écrivait à M. de Virieu :

Mon *Ode au peuple* pour les ministres va paraître... On m'écrit lettres sur lettres pour m'en demander l'instante publication, au nom des victimes mêmes. M. de Martignac et le duc de Guiche m'écrivent encore à l'instant et en espèrent beaucoup pour faire rougir la partie écrivante et agissante des journaux et des cafés. Je ne puis résister à un désir si vivement et si saintement témoigné, et je l'autorise..... Il faut bien parler puisque tout le monde se tait; mais j'aurais voulu qu'un libéral fît le morceau. Quant au péril, je pense en prose ce que je leur dis en vers. La vie n'est pas si douce qu'elle vaille un peu de couardise, et, quand viendra le jour des guillotines, on ne nous demandera pas : Qu'as-tu pensé? Qu'as-tu dit? mais : Qui es-tu [1]?

Lamartine a parlé. Victor Hugo va parler à son tour. N'est-il pas l'auteur du *Dernier jour d'un condamné*, cet éloquent plaidoyer contre la peine de mort? Lui qui ne veut pas que l'on dresse l'échafaud, même pour l'assassin, même pour le parricide, ne se doit-il pas à lui-même de protester avec indignation contre ceux qui veulent relever l'échafaud politique? — Non. Il ne dira rien, il ne joindra pas sa voix à celle de Lamartine. Comment le pourrait-il faire? Est-ce que le *peuple* ne crie pas dans les rues : *Mort aux ministres?* Est-ce que l'émeute ne rugit pas autour de leur prison? Est-ce qu'ils n'ont pas contre eux *la partie écrivante et agissante des journaux et des cafés?* Demandez à Victor Hugo d'écrire une ode superbe, un roman passionné, un drame puissant; demandez-lui de faire un chef-d'œuvre, — il le fera. Mais ne lui demandez pas de résister au vent qui souffle, à l'opinion qui domine; cela, il ne le peut pas [2].

[1] *Correspondance de Lamartine,* t. IV, p. 368.

[2] On lit au tome II de *Victor Hugo raconté,* p. 194 : « Depuis trente-trois ans, — c'est-à-dire depuis 1829, — M. Victor Hugo n'a *jamais* rencontré sur son chemin un échafaud ni un gibet sans affirmer le principe de l'in-

II

Rien n'était plus populaire en ce temps-là que le napoléonisme. L' « Idole », ce n'était pas le roi Louis-Philippe ni même le général la Fayette, c'était l'empereur. Il suffisait que son nom fût sur une affiche pour conjurer la faillite d'un théâtre. La foule ne se pouvait lasser de voir le petit chapeau, de revoir la redingote grise. On donnait à la Porte-Saint-Martin *Schœnbrunn et Sainte-Hélène;* à la Gaîté, *la Malmaison et Sainte-Hélène*, et *Napoléon en Paradis;* aux Nouveautés, *Bonaparte à Brienne* et le *Fils de l'homme;* au Vaudeville, *Bonaparte lieutenant d'artillerie;* aux Variétés, *Napoléon à Berlin*. L'Odéon jouait *Napoléon ou trente ans de l'Histoire de France;* et le Théâtre du Luxembourg, *Quatorze ans de la vie de Napoléon, ou Berlin, Potsdam, Paris, Waterloo et Sainte-Hélène*. Au Cirque, Napoléon ne quittait jamais l'affiche, et la série, commencée avec le *Passage du mont Saint-Bernard*, se continuait avec l'*Empereur*, l'*Homme du Siècle*, la *République, l'Empire et les Cent-Jours*[1].

On avait fait une révolution aux cris de *Vive la liberté! Vive la Charte!* et il semblait que cette révolution n'eût été faite que pour restaurer le culte du despote qui s'était joué de toutes les lois, qui avait enchaîné toutes les libertés. Cette contradiction révoltait Lamartine; elle n'était pas pour choquer Victor Hugo. La foule adorait Napoléon, il suivait la foule. Il chantait l'empereur avec un enthousiasme qui allait presque jusqu'au délire. Il écrivait l'*Ode à la Colonne*[2], *Souvenir d'Enfance*[3], l'*Ode à Napoléon II*[4] :

Mil huit cent onze! — O temps où des peuples sans nombre
Attendaient prosternés sous un nuage sombre
Que le Ciel eût dit oui!
Sentaient trembler sous eux les États centenaires,
Et regardaient le Louvre entouré de tonnerres
Comme un mont Sinaï!

violabilité de la vie humaine. » Non seulement Victor Hugo n'a pas affirmé ce principe, au mois d'octobre 1830, mais à peu de temps-là, au mois de mars 1832, publiant une nouvelle édition du *Dernier jour d'un condamné*, il n'a pas hésité à déverser le ridicule sur les honnêtes gens qui s'étaient permis de demander l'abolition de la peine de mort « à propos de quatre ministres tombés des Tuileries à Vincennes », alors qu'elle aurait dû être demandée, d'après lui, dans un cas seulement, « à propos du premier voleur de grands chemins venu! »

[1] Théodore Muret, *l'Histoire par le théâtre*, t. III, ch. I.
[2] Octobre 1830.
[3] Novembre 1830.
[4] Août 1832.

A l'époque où Victor Hugo écrivait ces vers, le parti bonapartiste faisait très bon ménage avec le parti républicain; il fallait même y regarder de très près pour les distinguer l'un de l'autre, si bien que, dans une brochure qui fit alors grand bruit, *Seize mois ou la Révolution et les révolutionnaires*, M. de Salvandy pouvait dire : « Ce parti qu'on appelle tantôt bonapartiste, tantôt républicain... » Armand Carrel, dans le *National*, se « faisait gloire d'être de l'école de Napoléon [1] », et le proclamait « le grand esprit dont les traditions ont inspiré le peu de bien qui s'est fait depuis quinze ans ». Une autre feuille républicaine, la *Révolution*, demandait « l'appel au peuple » et déclarait que Napoléon II serait seul capable de donner les « institutions républicaines » promises dans le prétendu programme de l'Hôtel de Ville. A Paris tout au moins, — et Paris pour Victor Hugo était déjà la *Ville-Lumière*, la seule dont l'opinion comptât, — ces idées mi-partie bonapartistes, mi-partie républicaines, gagnaient chaque jour du terrain. Ceux qui les professaient étaient presque toujours assurés de la complicité du jury, dans lequel les journaux mêmes du centre gauche, et à leur tête le *Constitutionnel*, déclaraient voir « le pays lui-même [2] ». Dans les premiers mois du ministère Périer, sur cinq poursuites pour complot ou émeutes il n'y eut pas une condamnation. La *Société des Amis du peuple*, cinq ou six fois poursuivie, sortait de ces procès toujours indemne. Les articles de journaux les plus factieux, les plus outrageants pour le roi, demeuraient impunis. Le *National*, entre autres, n'était presque jamais frappé [3]. Sans doute, Casimir Périer déployait, au service de l'ordre menacé, de la société en péril, un talent, une ardeur, une énergie admirables. Mais il se consumait à cette tâche. Dès les premiers mois de 1832, le déclin de ses forces était visible. Ses ennemis surtout ne s'y trompaient pas et escomptaient déjà l'échéance de sa mort prochaine. Entre ce ministre qui défend l'ordre légal et une sage liberté, mais qui est impopulaire et qui va mourir, et un parti jeune, audacieux, implacable pour ses adversaires en même temps qu'il mène grand bruit autour de ceux qui le servent, Victor Hugo n'hésite pas, il se déclare républicain. Le 15 mars 1832, il publie cette profession de foi :

L'édifice social du passé reposait sur trois colonnes : le prêtre, le roi, le bourreau. Il y a déjà longtemps qu'une voix a dit : *Les dieux s'en vont!* Dernièrement, une autre voix s'est élevée et a crié : *Les*

[1] Le *National* du 8 mars 1832.
[2] Le *Constitutionnel* du 3 janvier 1832.
[3] Thureau-Dangin, t. II, p. 9.

rois s'en vont! Il est temps maintenant qu'une troisième voix s'élève et dise : *Le bourreau s'en va!*

Ainsi l'ancienne société sera tombée pierre à pierre; ainsi la Providence aura complété l'écroulement du passé.

A ceux qui ont regretté les dieux, on a pu dire : Dieu reste. A ceux qui regrettent les rois, on peut dire : la patrie reste [1].

Après les évènements de juin 1832, à la suite de l'insurrection, Paris fut mis en état de siège. Il fut question, à ce moment, d'insérer dans le *National* une protestation revêtue de signatures. Victor Hugo, que Sainte-Beuve avait prévenu de la part d'Armand Carrel, lui répondit par la lettre suivante :

Je ne suis pas moins indigné que vous, mon cher ami, de ces misérables escamoteurs politiques qui font disparaître l'article 14 et qui se réservent la mise en état de siège dans le double fond de leur gobelet.

J'espère qu'ils n'oseront pas jeter aux murs de Grenelle ces jeunes cervelles trop chaudes, mais si généreuses. Si les faiseurs d'ordre public essayaient d'une exécution politique et que quatre hommes de cœur voulussent faire une émeute pour sauver les victimes, je serais le cinquième.

Oui, c'est un triste mais un beau sujet de poésie que toutes ces folies trempées de sang! Nous aurons un jour une république et, quand elle viendra, elle sera bonne. Mais ne cueillons pas en mai le fruit qui ne sera mûr qu'en août. Sachons attendre. La république proclamée par la France en Europe, ce sera la couronne de nos cheveux blancs.

Mais il ne faut pas souffrir que des goujats barbouillent de rouge notre drapeau. Il ne faut pas, par exemple, qu'un F. S., dévoué il y a un an à la quasi-censure dramatique de M. d'Argout, clabaude à présent en plein café qu'il va fondre des balles. Il ne faut pas qu'un F... annonce en plein cabaret, pour la fin du mois, quatre belles guillotines permanentes dans les quatre principales places de Paris. Ces gens-là font reculer l'idée politique, qui avancerait sans eux. Ils effrayent l'honnête boutiquier, qui devient féroce du contre-coup. Ils font de la république un épouvantail. 93 est un triste asticot. Parlons un peu moins de Robespierre et un peu plus de Washington.

Adieu. Nous nous rencontrerons bientôt, j'espère. Je travaille beaucoup en ce moment. Je vous approuve de tout ce que vous avez fait en regrettant que la protestation n'ait pas paru. En tout cas, mon ami, maintenez ma signature près de la vôtre.

12 juin 1832 [2].

[1] Préface du *Dernier jour d'un condamné,* édition de 1832.
[2] Sainte-Beuve, *Portraits contemporains,* édition de 1869, t. I, p. 466.

III

Je travaille beaucoup en ce moment... Le poète écrivait alors le *Roi s'amuse*, commencé le 3 juin, — et non le 1er, comme il est dit au tome II de *Victor Hugo raconté* [1].

Le 1er, il écrivait à Victor Pavie :

Que devenez-vous donc, mon cher Pavie? Nous n'entendons plus parler de vous, nous ne recevons plus de vos nouvelles et nous en sommes tout attristés. Est-ce que vous nous oubliez tout à fait? Est-ce que vous n'aimez déjà plus vos vieux et fidèles amis de Paris?

J'espère, je suis sûr qu'il n'en est rien, mais écrivez-nous donc entre deux plaidoyers; contez-nous ce que vous faites, ce que vous pensez et comment vous prenez le bonnet carré ; ce que devient votre âme, si pleine de pure et harmonieuse poésie, au milieu des embarras du parquet. Dites-nous que nous vous manquons un peu; dites-nous que vous n'êtes pas tout à fait malheureux, pour que nous ne soyons pas fâchés.

Les oreilles doivent vous tinter en Anjou; nous parlons si souvent de vous, ma femme et moi, de ce lundi périodique que vous nous aviez fait si aimable, de votre cher et bon père, de votre frère; quand donc viendrez-vous tous les trois dîner avec nous?

Ecrivez-moi, parlez-moi de vous tous; écrivez-moi une longue lettre de quatre pages et d'une écriture bien fine, que ma femme me lira.

Adieu, embrassez pour moi votre frère et votre père, que j'aime autant que vous (et dans tous les sens de cette amphibologie), c'est-à-dire de tout mon cœur.

VICTOR.

1er juin [2].

Le poète ne fait aucune allusion au *Roi s'amuse*. Il n'eût pas manqué d'en dire un mot s'il l'eût commencé précisément ce jour-là. Le manuscrit du drame porte d'ailleurs, à la première page, ces deux lignes :

Commencé le 3 *juin* 1832.
Fini le 23 *juin* 1832.

Victor Hugo lut sa pièce au Théâtre-Français le 15 août. On trouve, à cette date, sur les registres de la Comédie-Française :

M. Victor Hugo. — LE ROI S'AMUSE. *Comédie* en cinq actes, en vers. — Reçue [3].

[1] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 374.
[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance Victor Hugo.
[3] Archives de la Comédie-Française.

Lorsqu'une pièce était reçue *à l'unanimité*, le procès-verbal ne manquait jamais d'en faire mention. Cette fois, évidemment, l'unanimité manqua.

Nous avons sur cette lecture l'impression de Sainte-Beuve qui écrivait à Victor Pavie, le 23 août :

Mon cher Pavie,

L'arrivée de votre frère me rappelle si vivement aux torts, non d'oubli, mais de négligence et de silence à votre égard, que j'ai hâte de me rappeler à votre amitié si vive et si éprouvée... Hugo a lu l'autre jour, aux Français, sa pièce en cinq actes et en vers, *le Roi s'amuse*. Il en a une autre en trois actes et en prose qu'il dissimule et qu'il ne démasquera qu'après la représentation de la première, mais elle est également achevée [1]. Je ne vous parlerai que du *Roi s'amuse*, que j'ai entendu. C'est François Ier et Triboulet. Celui-ci a une fille charmante que le roi débauche sans savoir qui elle est; il en résulte une douleur et un désespoir de ce pauvre fou, analogue à ce que vous avez vu dans la recluse de *Notre-Dame*; Triboulet, c'est la recluse en homme. Le cinquième acte, qui se passe entre lui et le cadavre de sa fille pour tous personnages est d'un tel effet que Ligier (qui doit faire Triboulet) a pleuré durant tout cet acte. J'ai bien quelques petites opinions personnelles sur ce genre de drame et sur son degré de vérité humaine, mais je n'ai aucun doute sur l'impression qui sera produite et sur l'immense talent déployé dans cette œuvre radieuse de beaux vers.

Je travaille capricieusement à mon roman, peu, — quelquefois à des vers... Je me laisse vivre, ne comptant pas trop les jours et n'en sentant pas trop le poids... Tout ce qu'il y a de Lamennais est dispersé. M. de Lamennais rejoint la Belgique par l'Allemagne et Munich où il verra Baader. M. Gerbet est à Bruxelles; M. Lacordaire est revenu de la campagne ici : j'espère qu'ils se rallieront cet hiver.

Boulanger est sombre, quoique faisant de charmantes choses. Antony (Deschamps), fou avec raisonnement; De Vigny, toujours aigrelet et amoureux; Dumas, en voyage en Savoie avec son amie; Brizeux, revenu d'Italie, est allé en Bretagne [2]...

Les répétitions du *Roi s'amuse* ne commencèrent pas tout de suite. Le 7 septembre, au moment d'aller, comme il le faisait tous les ans, s'installer pour un mois, avec sa famille, chez M. Bertin l'aîné, dans son aimable maison des Roches, à Bièvre, Victor

[1] *Le Roi s'amuse* à peine terminé, Victor Hugo avait fait aussitôt *Lucrèce Borgia*.

[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance Sainte-Beuve.

Hugo écrivit à M. le baron Taylor, commissaire royal près la Comédie-Française :

Ce jeudi, 7 septembre.

Je pars, mon cher Taylor, après-demain, samedi, à une heure après-midi. Je reviendrais à Paris exprès pour la lecture [1], mais comme je serai obligé de retourner dîner à Bièvre à six heures et qu'il y a trois heures de chemin, il faudra absolument que la lecture soit finie *à trois heures au plus tard* et, par conséquent, qu'elle ait commencé au plus tard à *dix heures et demie du matin*. Je vous serai donc reconnaissant de faire la convocation ce jour-là pour *dix heures*. Je serai forcé, moi, de me lever à six heures du matin, c'est une dure extrémité, mais je m'y résigne.

Vous trouverez ci-contre une ébauche de la distribution. J'aurais bien besoin de vos bons conseils pour cela, et vous seriez bien aimable de venir me voir un moment demain ou après-demain matin avant midi. Vous saurez combien est entière ma confiance en vous.

Mlle Mars accepte-t-elle?

Que me conseillez-vous, à défaut de Mlle Mars, Mlle Anaïs ou Mlle Brocard? Je voudrais bien vous parler aussi de Desmousseaux que j'aime et que j'estime et à qui je ferai un beau rôle avant peu. Vous voyez que j'ai un million de choses à vous dire, sans compter les amitiés.

VICTOR.

Il serait fort à souhaiter que M. Cicéri et le directeur des costumes fussent au théâtre le jour de la lecture pour que je pusse leur parler [2].

Mlle Mars refusa le rôle que l'auteur désirait lui confier; elle fut remplacée par Mlle Anaïs. Les répétitions commencèrent vers le milieu de septembre; elles continuèrent en octobre. A ce moment, Victor Hugo était revenu des Roches et il lui fallait mener de front les études de sa pièce et son déménagement. Au lendemain de la première représentation d'*Hernani*, il avait quitté la rue Notre-Dame-des-Champs pour la rue Jean-Goujon. A la veille de la première représentation du *Roi s'amuse*, il quittait la rue Jean-Goujon pour la place Royale. Le 30 octobre 1835, il écrit à Mlle Louise Bertin :

Il faut que vous me plaigniez, d'abord et beaucoup, d'avoir quitté les Roches, ensuite un peu d'être depuis huit jours dans l'exécrable tohu-bohu d'un déménagement, fait à l'aide de ces machines prétendues commodes qui ont aidé tant de pauvres diables à déménager

[1] La lecture aux acteurs pour la distribution des rôles.

[2] L'original de cette lettre appartient à Mlle Bartet, de la Comédie-Française. Elle a été publiée par M. Jehan Valter dans le *Figaro* du 11 novembre 1882.

en masse et pour leur dernier logis, à l'époque du choléra. Voilà huit jours que je suis dans le chaos, que je cloue et que je martèle, que je suis fait comme un voleur. C'est abominable. Mettez au travers de tout cela une répétition où je suis forcé d'aller, et le portrait [1] qu'on peut voir chez Ingres, que j'ai la plus grande envie de voir, et que je n'ai pu encore aller voir! Voilà bien des voir dans la même phrase, mais que voulez-vous, c'est le style d'un garçon tapissier que je vous envoie aujourd'hui...

On me joue du 12 au 15 novembre [2]...

III

Dans son numéro du jeudi matin 22 novembre, écrit et composé la veille, le *Journal des Débats* publia, en troisième page, entre deux filets, l'avis ci-après, rédigé sous les yeux du poète, sinon par le poète lui-même.

C'est demain que la Comédie-Française donne la première représentation du nouveau drame de M. Victor Hugo : *le Roi s'amuse*. Un grand intérêt se rattache à ce nouvel effort d'un esprit de premier ordre qui, jusqu'à ce jour, a été en progrès. Les questions d'art et de poésie franchement débattues, et débattues de très haut, sont trop rares aujourd'hui pour que le parterre du Théâtre-Français n'accorde pas à la tragédie d'un poète hors de ligne l'intérêt et l'attention qu'il a déjà accordés à *Hernani* et à *Marion de Lorme*.

Dans cette note semi-officielle, Victor Hugo faisait appel au parterre; pour être plus sûr de la réponse, il s'était réservé de le composer lui-même, comme on peut s'en assurer en consultant le tableau de la recette du 22 novembre. En voici le détail, copié sur le bordereau journalier du théâtre :

12 premières loges à 6 fr.	72	»
35 parterres à 2 fr.	70	»
12 deuxième galerie à 1 fr. 50. . . .	18	»
67 loges journalières (prix divers). . .	1949	»
Suppléments.	18	90
Billets de caisse.	1	50
Extra d'argent.	2	»
33 stalles de balcon à 7 fr.	231	»
38 stalles d'orchestre à 7 fr.	266	»
82 stalles de 1re galerie à 5 fr.	410	»
Total. . .	3038	40 [3]

[1] Portrait de M. Bertin aîné.
[2] *Lettres de Victor Hugo aux Bertin.*
[3] Archives de la Comédie-Française.

Il ne fut donc délivré au bureau que 35 billets de parterre et 12 billets de deuxième galerie. Pour l'orchestre, les galeries et secondes, les secondes et les troisièmes loges, on fit mieux encore; toutes les places, sans exception, furent données aux amis de l'auteur. Dès quatre heures, ils étaient à leur poste, sous la conduite de leurs chefs, Célestin Nanteuil, Achille Devéria, Théophile Gautier, Jehan Duseigneur et Pétrus Borel, le lycanthrope. Chacun avait apporté son dîner, et bientôt à l'odeur des pipes et des cigares se mêlèrent les parfums du fromage et du saucisson à l'ail. Quand, à six heures un quart, entrèrent les *payants*, les *philistins*, les *académiciens*, ils se sentirent pris à la gorge par ces odeurs âcres et répugnantes. Les dames en grande toilette respirèrent leurs flacons d'essences, pendant qu'à côté d'elles, au balcon et dans les loges, leurs voisins braquaient leurs lorgnons sur les *bousingots* en bérets et en casquettes rouges, sur les *Jeune-France* à la longue chevelure et à la barbe pointue. Si discrète qu'elle fût, cette petite manifestation aristocratique devint le signal d'un horrible tumulte. Etudiants et rapins, *bousingots* et *Jeune-France* hurlèrent furieusement la *Marseillaise* et la *Carmagnole*, et c'est au bruit du *Ça ira*, qu'à sept heures précises, le rideau se leva sur une salle fiévreuse, violemment surexcitée, et, dans les deux camps, prête à la bataille.

« Au moment où l'on allait commencer, dit *Victor Hugo raconté*, la nouvelle se répandit dans le théâtre qu'un coup de pistolet venait d'être tiré sur le roi. Ce fut immédiatement la conversation de toute la salle, la toile se leva au milieu de la préoccupation générale, et le premier acte, médiocrement joué d'ailleurs, fut glacial. La scène de Saint-Vallier réchauffa un peu cette Sibérie[1]. » — Il faut croire qu'en ce temps-là les nouvelles restaient bien longtemps à se répandre, puisque ce serait seulement le *jeudi* 22 *novembre, à sept heures du soir*, que l'on aurait appris au Théâtre-Français l'attentat commis sur la personne du roi le *lundi* 19 *novembre, à deux heures dix minutes de l'après-midi*, sur le Pont-Royal[2]. Accusé d'être l'auteur de cet attentat, le citoyen Louis Bergeron, étudiant en droit, fut acquitté par le jury de la Seine[3]. En tout cas, il est certainement innocent de l'accueil glacial fait au premier acte du *Roi s'amuse*.

La tirade de Saint-Vallier, admirablement dite par Joanny, avait été saluée d'applaudissements frénétiques. « Vous vous en êtes

[1] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 378.

[2] *Attentat contre la personne du roi. Affaire du coup de pistolet du* 19 *novembre* 1832. — *Annuaire historique* de Lesur.

[3] Le 18 mars 1833.

donné! Vous avez bien applaudi! » criaient à ceux du parterre les gens des loges et des baignoires, qui s'apprêtaient à prendre leur revanche. En attendant, le parterre et l'amphithéâtre trépignaient d'aise, et, croyant déjà tenir la victoire, chantaient sur l'air de Marlborough :

L'Académie est morte,
Mironton ton ton mirontaine,
L'Académie est morte,
Est morte et enterrée.

Au second acte, le monologue de Triboulet, où Ligier fut très beau, et la scène de Triboulet et de sa fille :

Oh! ne réveille pas une pensée amère...,

valurent aux acteurs et à la pièce de nouveaux applaudissements; mais, à la fin de l'acte, quand Triboulet, à qui Clément Marot a bandé les yeux, tient lui-même, le long du mur de sa maison, l'échelle qui sert aux gentilshommes à enlever sa fille et à l'emporter demi-nue et bâillonnée, ce fut au tour des siffleurs d'avoir le dessus. A ce moment,

L'espoir changea de camp, le combat changea d'âme.

Sauf une éclaircie, pendant la scène du troisième acte où Triboulet redemande sa fille aux courtisans, la tempête n'allait plus cesser, les sifflets allaient jusqu'à la fin faire rage. En vain les amis de l'auteur s'époumonnaient à crier : *A bas les stupides! A bas les brutes*[1]*!* leurs protestations ne faisaient qu'accroître le tumulte et ajouter encore au bruit des huées. Le quatrième acte fut un désastre; le cinquième fut une déroute. De ce cinquième acte, destiné, d'après Sainte-Beuve, à produire un si prodigieux effet, pas un seul vers n'avait été entendu. Quand la toile tomba, tous les spectateurs étaient debout, criant, se menaçant du poing, échangeant des injures et des provocations. Le rideau se releva lentement. Ligier s'avança pour proclamer le nom de l'auteur. « L'hostilité, dit *Victor Hugo raconté*, l'hostilité, de même qu'à *Marion de Lorme*, laissa nommer l'auteur *sans protestation*[2]. » C'est une erreur. L'apparition de Ligier ne suffit point à changer ainsi la tempête en bonace. On lit dans le *Courrier des théâtres :* « Venu pour annoncer le poète, Ligier a dû se taire fort longtemps en présence d'une horrible bourrasque. Mais, saisissant un

[1] *L'Histoire par le théâtre,* par Théodore Muret, t. III, p. 206. — Théodore Muret assistait à la représentation.
[2] *Victor Hugo raconté,* t. II, p. 381.

moment de fatigue et dégageant son discours de la formule accoutumée, cet acteur a crié : *Victor Hugo!* [1] »

IV

Le lendemain, dans la matinée, le poète recevait de M. Jouslin de Lasalle, directeur de la Comédie-Française, le billet suivant :

Il est dix heures et demie, et je reçois à l'instant l'*ordre* de suspendre les représentations du *Roi s'amuse*. C'est M. Taylor qui me communique cet ordre de la part du ministre.

Ce 23 novembre.

Suspendue le matin, la pièce était interdite le soir. L'ordre d'interdiction était ainsi conçu :

Le ministre secrétaire d'État au département du commerce et des travaux publics, vu l'article 14 du décret du 9 juin 1806; considérant que, dans des passages nombreux du drame représenté au Théâtre-Français, le 22 novembre 1832, et intitulé *le Roi s'amuse*, les mœurs sont outragées, nous avons arrêté et arrêtons :

Les représentations du drame intitulé *le Roi s'amuse* sont désormais interdites.

Signé : comte D'ARGOUT.

En apprenant que sa pièce était interdite, le poète ressentit, — il l'affirme, du moins, — une immense surprise. « Le premier mouvement de l'auteur *fut de douter*. L'acte était arbitraire au point d'être *incroyable*... L'auteur, *ne pouvant croire* à tant d'insolence et de folie, courut au théâtre. Là, le fait lui fut confirmé de toutes parts... Nous le répétons, lorsqu'un pareil acte vient vous barrer le passage et vous prendre brusquement au collet, la première impression est un profond étonnement [2]. » Victor Hugo fut-il aussi étonné que cela? Il nous est bien permis de n'en rien croire, puisque lui-même, dès le 30 août, signait avec le libraire Eugène Renduel un traité par lequel il lui vendait la première édition de son drame, et que ce traité renfermait un article prévoyant, en termes exprès, le cas où le ministre en interdirait la représentation [3]. Ce fait *incroyable*, ce fait auquel l'auteur *ne pouvait croire*, il y avait trois mois qu'il s'y attendait!

[1] Numéro du 23 novembre 1832.

[2] Préface du *Roi s'amuse*, 30 novembre 1832.

[3] *Le Romantisme et l'éditeur Renduel*, par Adolphe Jullien, ch. IV. — L'auteur a bien voulu me permettre de prendre communication du manuscrit de son ouvrage, composé d'après les papiers d'Eugène Renduel et non

L'interdiction une fois prononcée, il s'agissait pour Victor Hugo d'en tirer bon parti et de s'en faire une superbe réclame. C'était son droit, après tout, et on va voir s'il sut en user.

Le 26 novembre, il écrit au rédacteur du *Constitutionnel* :

Paris, 26 novembre 1832.

Monsieur,

Je suis averti qu'une partie de la généreuse jeunesse des écoles et des ateliers a le projet de se rendre ce soir ou demain au Théâtre-Français, pour y réclamer le *Roi s'amuse* et pour protester hautement contre l'acte d'arbitraire inouï dont cet ouvrage est frappé. Je crois, Monsieur, qu'il est d'autres moyens d'arriver au châtiment de cette mesure illégale, je les emploierai. Permettez-moi donc d'emprunter, pour cette occasion, l'organe de votre journal pour supplier les amis de la liberté, de l'art et de la pensée de s'abstenir d'une démonstration violente, qui aboutirait peut-être à l'émeute que le gouvernement cherche à se procurer depuis si longtemps.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Victor Hugo [1].

Victor Hugo, qui accusait le gouvernement de *chercher à se procurer une émeute* ne pourrait-il pas être soupçonné lui-même, à plus juste titre, d'en avoir désiré une, ce jour-là, une jolie petite émeute, nullement républicaine d'ailleurs, et faite aux cris de *Vive le Roi... s'amuse!* Malheureusement, l'émeute souhaitée ne vint pas. Ni le soir, ni le lendemain, la *généreuse jeunesse des écoles et des ateliers* ne manifesta rue de Richelieu. Force fut donc au poète d'employer les *autres moyens*, de traduire les sociétaires du Théâtre-Français à la barre du tribunal de commerce, de traduire M. d'Argout et ses collègues à la barre des journaux. Dans les derniers jours de novembre, il adressait ce billet à Eugène Renduel :

J'ai vu hier au soir Carrel; tout est convenu. Il a été excellent. Je vous conterai la chose en détail. Sainte-Beuve peut faire l'article comme il le voudra et le porter aujourd'hui avec le fragment de préface. Carrel mettra tout. Carrel veut, en outre, un grand article politique pour un de ces jours sur l'affaire. Vous savez que c'est Odilon Barrot qui plaidera pour moi : venez me voir.

Voici quelques lignes pour le *Journal des Débats* qu'un de nos amis m'a faites hier au soir. Elles sont en trop grosses lettres, ce qui serait

encore publié. Le chapitre IV est consacré aux relations de Victor Hugo avec Eugène Renduel. Quelques extraits de ce chapitre ont paru dans le *Figaro* du 23 novembre 1882.

[1] Le *Constitutionnel*, 27 novembre 1832.

ridicule. Vous ferez bien de les recopier et de les porter tout de suite.

Tout à vous, VICTOR H.

Voyez Sainte-Beuve et les journaux [1].

Point de journal, en effet, qui ne reçût la visite de Renduel, de Hugo ou de l'un de ses *amis* et qui, à la veille du 4 décembre, jour fixé pour la mise en vente du drame et de sa préface, ne publiât une réclame dans le genre de celle-ci : « *Le Roi s'amuse*, drame de M. Victor Hugo, dont les représentations ont été défendues par ordre du ministre, paraîtra lundi, sans remise, à la librairie d'Eugène Renduel. *On assure que plus de mille exemplaires sont retenus d'avance.* »

Le jour de la mise en vente, nouveau billet du poète à Renduel :

Tâchez, mon cher éditeur, de venir demain, à dix heures, déjeuner avec moi. J'ai mille choses importantes à vous dire. Il faudrait que nous allassions ensemble chez votre agréé pour que l'assignation au théâtre soit donnée dès demain. Tout cela est convenu avec Odilon Barrot, que j'ai vu ce matin.

Apportez-moi en même temps :

Un exemplaire du *Roi s'amuse*, un exemplaire de *Notre-Dame de Paris*, pour Bernard de Rennes, qui s'est si puissamment entremis dans l'affaire.

Un exemplaire du *Roi s'amuse*, un exemplaire de *Marion de Lorme* pour Odilon Barrot.

Je crois que nous allons faire un bruit du diable [2].

Appelée devant le tribunal de commerce, le vendredi 7 décembre, l'affaire de Victor Hugo contre le Théâtre-Français fut renvoyée à dix jours. On lit dans les journaux du 8 :

L'affaire de M. Victor Hugo contre la Comédie-Française a été appelée ce matin devant le tribunal de commerce de la Seine. M. Hugo et M. Odilon Barrot, son avocat, étaient absents. Mais M. Victor Hugo a demandé, par l'intermédiaire de son agréé, que la Comédie-Française fût condamnée à continuer les représentations du *Roi s'amuse* et à lui payer 400 francs d'indemnité pour chaque jour où cette pièce aurait dû être jouée. L'affaire a été renvoyée aux grandes audiences des lundis et mercredis.

Victor Hugo entendait bien, en effet, que ce serait là une *grande* audience. Il prit ses dispositions comme pour une *première* : le tribunal, après tout, n'était pas autre chose pour lui qu'un théâtre, et, ici comme là, il fallait qu'il eût une *bonne salle*. L'avant-veille

[1] Adolphe Jullien, *op. cit.*
[2] Adolphe Jullien, *op. cit.*

de l'audience, le lundi 17 décembre, il donne à Renduel ses dernières instructions :

C'est mercredi que je plaide.

Je crois, mon cher éditeur, qu'il est important pour vous, pour moi, pour le retentissement du livre et de l'affaire, que la chose soit énergiquement annoncée la veille par les journaux. Voici sept petites notes que je vous envoie, en vous priant d'user de toute votre influence pour qu'elles paraissent demain dans les sept principaux journaux de l'opposition. Vous ferez bien de les porter vous-même et d'en surveiller un peu l'insertion. Faites-en d'autres copies et ajoutez-y une ligne pour votre livre, si vous voulez, je me repose de ceci sur vous, n'est-ce pas? Vous comprenez combien c'est important. Répondez-moi un mot et venez donc dîner avec moi un de ces jours.

Votre ami,

VICTOR HUGO.

Ce lundi matin.

Voudrez-vous aussi remettre à la bonne *six* exemplaires du *Roi s'amuse* sur mon reste [1].

Les *petites notes* préparées par le poète ne s'égarèrent point en chemin, et, le 18 décembre au matin, on lisait dans presque tous les journaux :

C'est décidément mercredi 19, à midi, que sera appelé devant le tribunal de commerce le procès de M. Victor Hugo contre la Comédie-Française pour le *Roi s'amuse*. M. Odilon Barrot plaidera pour l'ouvrage si illégalement arrêté par le ministère. *M. Victor Hugo compte prendre aussi la parole*. Le succès de lecture que le drame obtient et la mesure arbitraire du gouvernement donneront à cette audience un grand intérêt de curiosité.

Au jour fixé, une foule immense envahit le palais de la Bourse, où le tribunal de commerce tenait alors ses audiences. Mᵉ Léon Duval plaidait pour le Théâtre-Français; Mᵉ Chaix-d'Est-Ange, pour le ministre des travaux publics, à qui ressortissaient alors les théâtres et que la Comédie-Française avait appelé en garantie. Victor Hugo prit la parole après son avocat et prononça une longue harangue, toute pleine de belles antithèses, où il opposait à M. d'Argout et à ses arrêtés Napoléon et ses victoires. « Alors, s'écria-t-il en terminant, alors c'était grand, aujourd'hui c'est petit... Il n'y a eu dans ce siècle qu'un grand homme, c'est Napoléon, et une grande chose, la liberté; nous n'avons plus le grand homme, tâchons d'avoir la grande chose. »

[1] Adolphe Jullien, *op. cit.*

Ce discours fut suivi d'applaudissements redoublés, partant du fond et du dehors de la salle. Le président fit cette observation : « Une partie du public oublie qu'on n'est pas ici au spectacle. »

Le lendemain, la *Gazette des Tribunaux* terminait ainsi son compte-rendu de l'audience du 19 décembre :

Nous croirions manquer à un devoir si nous terminions cet article sans flétrir de toute l'énergie d'un blâme indépendant l'indécente conduite d'une partie de l'auditoire pendant les débats. Pour respecter si peu la justice consulaire, il faut se respecter bien peu soi-même, il faut avoir bien peu le sentiment de ce qui est digne et convenable. Nous plaignons le talent condamné à subir de tels admirateurs [1].

Le tribunal se déclara incompétent, renvoya les parties à se pourvoir devant qui de droit et condamna Victor Hugo aux dépens [2].

Au mois d'aout 1830 il n'avait pas compris qu'avant de chanter la révolution triomphante, avant d'insulter le gouvernement tombé, il se devait à lui-même de renoncer à la pension qu'il tenait de la Restauration. Au mois de décembre 1832, au moment de jeter l'insulte aux ministres et au gouvernement de Louis-Philippe, il ne comprit pas davantage qu'il devait commencer par renvoyer à M. d'Argout le brevet de la pension inscrite à son nom sur la liste du ministère de l'intérieur. Il fallut que les journaux ministériels signalassent au public l'étrangeté de sa conduite, pour qu'il se décidât enfin, le 23 décembre, à déclarer qu'à l'avenir il ne passerait plus à la caisse du ministère.

Vingt ans s'écoulent; deux révolutions passent sur ces incidents. Tout le monde les a oubliés. Victor Hugo, lui, se souvient, et, par deux fois, dans ses *Châtiments*, il inscrit le nom du ministre qui, en l'an de grâce 1832, lui joua un si vilain tour. Il fait rimer d'*Argout* avec *égout;* il écrit :

Ce ventre a nom d'Hautpoul, ce nez a nom d'Argout.

Et un peu plus loin :

Voilà ce que curés, évêques, talapoins,
Au nom du Dieu vivant, démontrent en trois points,
Et ce que le filou qui fouille dans ma poche
Prouve par A plus B, par *Argout* plus Baroche [3].

Si Victor Hugo avait eu à se plaindre de M. d'Argout, il n'avait eu

[1] *Gazette des tribunaux*, 20 décembre 1832.
[2] *Ibid.*, 3 janvier 1833.
[3] Les Chatiments : *Eblouissements* et *A Juvénal.*

qu'à se louer d'Eugène Renduel, l'éditeur du *Roi s'amuse*. Il ne se faisait pas faute cependant de raconter que Renduel avait voulu le voler. Voici son récit, tel que le rapporte l'un de ses secrétaires, M. Richard Lesclide, dans ses *Propos de table de Victor Hugo* :

Eugène Renduel vint voir Victor Hugo pour lui acheter la première édition du *Roi s'amuse*. Le traité fut conclu sans difficulté, au prix de 1 franc de droit d'auteur par exemplaire ; on devait tirer à deux mille exemplaires.

Quelques jours après, le poète va au ministère.

— Eh bien, lui dit-on, vous devez être content?

— Pas trop, dit-il, l'interdiction ne sera pas levée.

— Mais quel succès de librairie!

— Croyez-vous?

— Parbleu! Nous venons de recevoir la déclaration de l'imprimeur; il tire à vingt mille.

— Ah! dit Hugo; c'est bon à savoir.

Il prend une voiture, il arrive chez Renduel.

— Eh bien, lui dit Hugo, le *Roi s'amuse* va-t-il?

— Il ne va pas mal.

On causa pendant un quart d'heure. Rien qui ait trait à la question du tirage du livre. Le poète met vainement l'éditeur sur la voie. Soit oubli, soit distraction, Renduel ne s'explique pas.

— Enfin, dit Victor Hugo, est-il vrai, n'est-il pas vrai que vous ayez fait un tirage à vingt mille?

— En effet, dit Renduel, un peu ému, j'allais vous en prévenir. Voici un bon de 20 000 francs [1].

Les papiers de Renduel font bonne justice de la fable inventée par Victor Hugo.

Le traité du *Roi s'amuse* est du 30 août. En voici les conditions principales :

Tirage à *deux mille exemplaires*, plus deux cents de mains de passes et cinquante réservés à l'auteur; — *tous les exemplaires devront être revêtus de la griffe de Victor Hugo*; — mise en vente dix jours seulement après la première représentation, sauf consentement de l'auteur pour abréger ce délai; — l'auteur rentrant de droit dans sa propriété au bout d'une année à dater de la mise en vente, ou même auparavant, si les deux mille exemplaires étaient épuisés avant ce délai; comme prix *quatre mille francs* ainsi échelonnés : mille francs comptant, mille le lendemain de la mise en vente, et deux mille en deux billets, l'un à six, l'autre à douze mois

[1] *Propos de table de Victor Hugo, recueillis par Richard Lesclide*, p. 181. — Paris, 1885.

de l'acte signé. — Un article additionnel annulait le traité dans le cas où la représentation du drame serait interdite et portait que l'auteur serait tenu de rendre à l'éditeur l'argent et les billets reçus.

Les droits de l'auteur étant fixés à *deux francs* par exemplaire, et non à *un franc*, c'est donc 40 000 francs et non 20 000 que Victor Hugo aurait dû toucher, si son récit était vrai. Or il n'a touché ni 40 000 francs, ni 20 000, ni même 4000 francs, mais 2000 seulement. Ses reçus sont là qui en font foi. Le 30 août, Renduel lui versa 1000 francs; le 5 décembre, le lendemain de la mise en vente, il lui remit une seconde somme de 1000 francs, mais contre un reçu définitif et pour solde. Sur les 4000 francs stipulés, l'auteur en touchait seulement 2000; de son côté, l'éditeur n'usait pas du droit que lui donnait l'article additionnel du traité, de se faire rembourser les 1000 francs qu'il avait payés le 30 août.

Bien qu'il ne l'ait payé que 2000 francs, le *Roi s'amuse* fut loin d'être une bonne affaire pour Renduel. Le premier tirage — à deux mille exemplaires — fut si long à s'écouler que l'éditeur dut refaire des titres avec cette mention : *deuxième*, puis *troisième édition*, pour activer la vente, si c'était possible, — et cependant il n'en vit pas la fin [1].

Et maintenant voici la morale de la *fable* de Victor Hugo. Si Eugène Renduel n'avait pas conservé avec soin tous ses papiers et s'il ne les eût remis en bonnes mains, sa mémoire serait restée chargée de l'accusation infamante dirigée contre lui par le poète. La belle affaire après tout que l'honneur d'un homme! Et Victor Hugo était-il donc pour s'inquiéter d'une telle misère? *De minimis non curat Victor.*

V

En dépit des colères de Victor Hugo contre M. d'Argout et de son long ressentiment, le ministre de 1832 lui avait rendu service en interdisant son drame. On le vit bien, cinquante ans plus tard, le soir de la *deuxième* représentation du *Roi s'amuse*, le 22 novembre 1882. Le poète était alors à l'apogée de sa gloire; on ne le combattait plus, on ne le discutait plus. Tous les spectateurs s'étaient rendus au Théâtre-Français pour l'applaudir, pour l'acclamer, avec le ferme propos de racheter par leurs bravos mille fois répétés les injures d'antan, les sifflets d'autrefois. A la monarchie, d'ailleurs, avait succédé la république, et, ce soir-là, dans la salle, aux loges comme au parterre, au balcon comme à l'amphithéâtre, tout le monde était plus ou moins *bousingot*. Ce que fut

[1] *Le Romantisme et l'éditeur Renduel,* par Adolphe Jullien, ch. IV.

cette soirée, on se le rappelle. A mesure que se déroulait la pièce, la déception, l'étonnement, la stupeur, allaient grandissant. Les applaudissements avaient peur d'eux-mêmes. Les vers tombaient au milieu d'un silence morne, respectueux, navré, plus cruel cent fois que les colères et les huées de 1832. Ah! j'imagine que parmi les survivants de 1830, parmi ceux qui avaient appartenu aux vieilles bandes d'*Hernani* et qui conservaient encore, précieuse relique, le petit carton rouge sombre, marqué de la griffe *Hierro*, avec lequel ils étaient entrés dans la salle le 25 février 1830, plus d'un a dû être tenté de s'écrier : Mais sifflez donc, malheureux! Bourgeois et philistins, sifflez donc, à la fin ! Sifflez pour que nous puissions applaudir, pour que nous puissions nous lever et nous battre, pour qu'il ne soit pas dit que notre vieux maître ne soulève plus les orages, que ses hardiesses n'ont plus le don d'irriter, que ses audaces n'ont plus le don d'émouvoir, que ses tempêtes ne sont plus que des bonaces, et qu'enfin sa pièce est morte !

Elle est morte, en effet, et bien morte.

Triboulet n'a jamais eu de femme ni de fille. Diane de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, n'a pas été la maîtresse de François Ier [1]. Le *drame historique* de Victor Hugo repose donc tout entier sur une fable. Mais ce n'est pas seulement la vérité de l'histoire qui est foulée aux pieds dans le *Roi s'amuse*, c'est la vérité humaine qui est méconnue, la morale, le patriotisme et le bon sens qui sont outragés.

L'auteur, dans *Nôtre-Dame de Paris*, avait pris Quasimodo, un être qui n'a presque rien d'humain, à la fois bossu, boiteux, borgne et sourd, et comme on met dans un pot de grès une fleur éclatante et douce, dans ce monstre il avait mis cette fleur rare, l'amour, avec toutes ses suavités et toutes ses tendresses. Dans le *Roi s'amuse*, il prend Triboulet, difforme comme Quasimodo, comme lui bossu et boiteux, et, de plus que lui, misérable et lâche, abject de cœur comme de visage : de cet horrible avorton, de ce bouffon cynique, il fait le type de l'amour paternel !

Cette profanation ne lui suffit pas. Il faut que Triboulet soit aussi un justicier. Les premiers gentilshommes de France, les Cossé, les Brion, les Montmorency, ne sont, dans le drame de Victor Hugo, que de plats gueux, de lâches coquins, dignes de tous les mépris. Le poète les couvre de boue, il livre leurs noms, — les plus grands noms de la monarchie, — aux insultes du bouffon, qui tout à l'heure personnifiait le Père, en qui maintenant s'incarne le Peuple, et qui crie à tous ces grands seigneurs :

[1] Voy. sur ce point, le livre de M. de Lescure, *les Amours de François Ier*. ch. v : *La fausse maîtresse*.

Au milieu des huées
Vos mères aux laquais se sont prostituées!
Vous êtes tous bâtards!...
Scélérats! assassins! Vous êtes des infâmes,
Des voleurs, des bandits!

Est-ce assez? pas encore. De François Ier, de l'adversaire de Charles-Quint, de celui que ses contemporains et l'Europe entière ne connurent que sous le nom du grand roi François, du vainqueur de Marignan, de l'héroïque vaincu de Pavie, du Père des lettres, de l'ami du Primatice et de Léonard de Vinci, Victor Hugo a fait un grossier soudard, un héros de taverne, un misérable qui, le matin, dans son Louvre, viole une fille de quinze ans, et qui, le soir, dans un bouge sans nom, trinque avec Maguelonne.

Jamais ne furent poussés plus loin la haine de la royauté, le mépris du glorieux passé de la patrie. Heureusement, la haine est aveugle. Il est arrivé ici au poète, ce qui, dans son drame, arrive à Triboulet.

Le bouffon tire après lui sur la grève le sac où il croit tenir renfermé le cadavre du roi, il s'arrête, *se penche de plus en plus sur le sac*, et s'écrie :

M'entends-tu? c'est moi, roi gentilhomme,
Moi, ce fou, ce bouffon, moi, cette moitié d'homme,
Cet animal douteux à qui tu disais : chien!

Il frappe le cadavre, prend le sac par un bout et le traîne au bord de l'eau :

M'entends-tu? je t'abhorre!
Va voir au fond du fleuve, où tes jours sont finis,
Si quelque courant d'eau remonte à Saint-Denis!
A l'eau, François Ier!

Et à ce moment, au fond du théâtre, une voix, celle de François Ier, fredonne joyeusement :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie!

Comme Triboulet, Victor Hugo a cru, lui aussi, que le cadavre enfermé, lié dans son drame, était celui du roi; il s'est écrié, lui aussi : *A l'eau, François Ier!* Comme celle du bouffon, sa joie a été courte. Le roi gentilhomme, le roi *sacré chevalier par Bayard* est plus vivant, plus glorieux que jamais. Je crois l'entendre chanter dans l'éloignement, et, pour toute vengeance, changer un mot à sa chanson :

Souvent *Hugo* varie,
Bien fol est qui s'y fie!

Edmond Biré.

La suite prochainement.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA MONARCHIE DE JUILLET [1]

II. — LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

I

La tranquillité dont le pays jouissait au dedans et la paix qui régnait au dehors aidaient singulièrement à la prospérité matérielle. On eût pu noter alors, d'après les statistiques officielles ou privées, bien des signes de cette prospérité. Le mouvement du commerce, tel qu'il ressortait des tableaux de douane, avait beaucoup plus que doublé depuis 1830. Même progression dans les revenus des canaux, les produits des voitures publiques, le nombre des lettres distribuées par la poste. La consommation de la houille, critérium de l'activité industrielle, avait triplé. Les économistes estimaient que la fortune immobilière était doublée. En 1845, le cours de la rente 5 pour 100 atteignait 122 fr. 85; celui du 4 et demi pour 100, 116 fr. 25; celui du 4 pour 100, 110 fr. 50; celui du 3 pour 100, 86 fr. 40. Le paysan et l'ouvrier étaient mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris; dans les campagnes. on prenait l'habitude nouvelle des bas, des souliers, du vin, de la viande, du pain blanc. Les salaires avaient à peu près doublé en quinze ans.

Le gouvernement avait secondé ce progrès, par l'impulsion donnée aux travaux publics, routes, chemins vicinaux, ports, canaux, etc. Il s'était surtout occupé des chemins de fer, la grande affaire du moment. On sait comment, après de longs tâtonnements, la loi de 1842 avait fixé le mode d'établissement des voies ferrées.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juin.

Depuis lors, on avait beaucoup fait et entrepris plus encore. En mai 1843 eut lieu l'inauguration solennelle des deux premières grandes lignes, celle de Paris à Rouen et celle de Paris à Orléans. C'est une date dans l'histoire des chemins de fer. L'impression fut considérable sur le public. Henri Heine écrivait, au moment même, de Paris : « L'ouverture de ces lignes cause ici une commotion que chacun partage, à moins de se trouver par hasard placé sur un escabeau d'isolement social... Nous sentons que notre existence est entraînée ou plutôt lancée dans de nouveaux orbites, que nous allons au-devant d'une nouvelle vie... De pareils tressaillements doivent avoir agité nos pères, alors que l'Amérique fut découverte, que l'invention de la poudre à canon s'annonça par les premiers coups de feu, que l'imprimerie répandit par le monde les premières épreuves de la parole divine... Une nouvelle ère commence dans l'histoire universelle[1]. » L'inauguration, qui frappait à ce point les imaginations, n'eut pas moins d'action sur les capitaux. Ceux-ci, en France, s'étaient montrés jusqu'alors, en matière de chemins de fer, craintifs, embarrassés, défiants. Les quelques compagnies qui s'étaient hasardées au début n'avaient généralement pas été heureuses. C'était même leur impuissance constatée qui avait conduit le législateur de 1842 à mettre à la charge de l'Etat les acquisitions de terrains, les terrassements, les ouvrages d'art, les stations, et à ne demander aux compagnies que la pose de la voie, la fourniture du matériel et l'exploitation. En 1843, à la vue des chemins de fer devenus une réalité, l'initiative particulière se réveilla, s'enhardit; des sociétés surgirent, s'offrant à entreprendre elles-mêmes, non seulement l'exploitation, mais la construction des lignes. La loi de 1842 avait prévu cette éventualité; sur l'insistance de M. Duvergier de Hauranne, il y avait été stipulé, que les lignes non immédiatement exécutées « pourraient être concédées à l'industrie privée en vertu de lois spéciales ». En 1844, 1845 et 1846, cette clause fut appliquée à plusieurs lignes importantes, à celle du Nord, de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon, d'Avignon à Marseille, de Bordeaux à Cette.

Le mouvement était bon, mais il devint tout de suite excessif. A trop de méfiance succédait trop d'illusion. Après avoir été timide, on se montrait téméraire. Ce fut comme un débordement de compagnies nouvelles qui se disputaient les concessions, rivalisaient de promesses dans leurs prospectus, recherchaient, pour en décorer leurs conseils, les ducs et les princes, les notabilités politiques et administratives ou même les généraux et les amiraux. Bouche

[1] Lettre du 5 mai 1843 (*Lutèce*, p. 326).

béante, le public était prêt à mordre à tous les hameçons. Excité par le spectacle de quelques fortunes rapides, chacun croyait voir là un trésor et se précipitait pour mettre la main dessus. A quelles étranges sollicitations certains fondateurs de sociétés n'étaient-ils pas en butte [1]? A peine émises ou même avant de l'être, les actions étaient l'objet d'une spéculation effrénée qui tenait les convoitises en haleine. C'était la préoccupation dominante, universelle. Non seulement à la Bourse, mais à la Chambre, dans les journaux, dans les salons, on ne parlait presque pas d'autre chose. La concurrence que se faisaient ces nombreuses sociétés dans la poursuite des concessions, les poussait à offrir des conditions extrêmement onéreuses pour elles. Les pouvoirs publics croyaient faire une bonne affaire en les acceptant; ils ne se rendaient pas compte que les embarras des concessionnaires imprudents finiraient toujours par retomber sur l'Etat. C'était notamment sur la durée des concessions que portaient les rabais; quelques compagnies se contentaient de vingt-quatre ans. On offrait ces rabais à peu près à l'aveugle, sans étude préalable sérieuse. Parfois, du reste, on s'inquiétait moins du chemin de fer à établir que de la prime à réaliser par la plus-value des actions. Certaines sociétés sans base réelle se fondaient non pour vivre, mais pour vendre leur mort à des concurrents plus solides. Ce n'était même plus de la spéculation, c'était du pur agiotage avec les désordres et les scandales qui en sont la suite, brusques alternatives de hausse et de baisse, engouements et paniques, fortunes faites et défaites en un instant. Le marché

[1] Dans la lettre dont nous avons déjà cité un passage, Henri Heine disait : « La maison Rothschild, qui a soumissionné la concession du chemin de fer du Nord et qui l'obtiendra selon toute probabilité, ne constitue pas une véritable société, et chaque participation à son entreprise, que cette maison accorde à un individu quelconque, est une faveur, ou plutôt, pour m'exprimer en termes tout à fait précis, c'est un cadeau d'argent dont M. de Rothschild gratifie ses amis. Les actions éventuelles ou, comme elles sont nommées, les promesses de la maison Rothschild se cotent déjà à plusieurs cents francs au-dessus du pair, en sorte que celui qui demande au baron James de Rothschild de pareilles actions au pair, mendie dans la véritable acception du mot. Mais tout le monde mendie à présent chez lui; il y pleut des lettres où l'on demande la charité, et, comme les mieux huppés se mettent en avant avec leur digne exemple, ce n'est plus une honte de mendier. M. de Rothschild est donc le héros du jour... » (*Lutèce*, p. 330.) M. Duvergier de Hauranne écrivait peu après : « Si M. de Rothschild a gardé toutes les lettres qui lui furent adressées lors de l'adjudication du chemin de fer du Nord, non seulement par des députés et des fonctionnaires publics, mais par des femmes haut placées dans le monde, il doit avoir un recueil d'autographes tout à fait précieux. Jamais ministre du roi ne fut sollicité, courtisé à ce point. On eût dit les beaux jours de la rue Quincampoix revenus. » (*Notes inédites.*)

public semblait livré à des coups de main dont les naïfs et les faibles étaient généralement les victimes.

Un moment le mal prit une telle étendue, qu'on se demanda si le législateur ne devait pas intervenir pour le réprimer. La difficulté était de ne pas entraver les sociétés sérieuses, sous prétexte d'empêcher les sociétés suspectes. En 1844, M. Crémieux fit voter à l'improviste, par la Chambre des députés, un amendement portant « qu'aucun membre des deux Chambres ne pourrait être adjudicataire ni administrateur dans les compagnies auxquelles des concessions seraient accordées ». Mais la Chambre des pairs estima qu'exclure ainsi des compagnies en formation, les personnages considérables et influents du pays, n'était pas un moyen de fortifier cet esprit d'association qu'on regrettait de voir si faible en France : aussi n'admit-elle pas l'amendement [1]. L'année suivante, au début de la session de 1845, une proposition plus réfléchie fut faite, à la Chambre des pairs elle-même, par le comte Daru, pour supprimer certains abus de l'agiotage : cette fois encore, la haute assemblée craignit qu'on n'étouffât du même coup d'utiles initiatives, et, bien qu'appuyé par le ministère, le projet fut repoussé. La session ne se termina pas cependant sans que le gouvernement ne fît voter quelques dispositions destinées à limiter une liberté qui tournait en licence : elles furent insérées dans la loi du 15 juillet 1845, relative à la concession du chemin de fer du Nord. Dans l'exposé des motifs, le ministre avait ainsi caractérisé le désordre qu'il entendait réprimer : « Une sorte de vertige s'est emparé d'une partie de la société. Les chemins de fer, qui ont été si longtemps l'objet du dédain des capitalistes, semblent devenus aujourd'hui une mine inépuisable de richesses. De l'excès du découragement on est passé à l'excès de l'engouement; on se précipite, on se presse dans les bureaux ouverts pour recevoir les listes de souscription, et l'on pourrait se croire revenu au temps de ce système fameux qui a tourné tant de têtes et ruiné tant de familles. »

[1] M. Molé, alors président du conseil d'administration de la société formée pour le chemin de fer de l'Est, se crut visé par le vote de la Chambre des députés et en fut fort blessé. « Je leur jetterai au nez tous les chemins de fer passés, présents et futurs », mandait-il à M. de Barante. Et celui-ci écrivait, de son côté, à l'un de ses parents : « Mathieu (M. Molé) m'écrit qu'il traitera l'amendement Crémieux selon son mérite et dira quels sentiments l'ont inspiré, mais qu'en conclusion il laissera là tous les chemins de fer. C'est précisément ce que veulent ces démocrates, qui vont poursuivant les capitaux, la propriété, le bénéfice commercial et industriel, comme ils ont poursuivi toutes les supériorités sociales. » Et il ajoutait, dans une autre lettre : « Voir gagner de l'argent à autrui est un sensible chagrin pour tout bon député. » (*Documents inédits.*)

Le législateur faisait son devoir en cherchant à remédier aux excès de l'agiotage; mais son action n'était pas et ne pouvait pas être bien efficace. D'ailleurs, quand on voit qu'au même moment la même cause produisait en Angleterre les mêmes désordres, on se demande si ce n'était pas la conséquence à peu près inévitable d'une révolution économique dont la nouveauté et la grandeur étaient bien faites pour troubler à la fois les intérêts et les cerveaux. En décembre 1845, à l'une des phases les plus aiguës de cette crise, le *Journal des Débats* rappelait, non sans quelque raison, à ceux qui se lamentaient, que, du moment où on avait voulu l'exécution des chemins de fer par l'industrie privée, il fallait s'attendre à la spéculation; que, sans elle, les concessions n'eussent pas abouti; que, d'autre part, la spéculation, en s'excitant elle-même, avait grande chance de dégénérer en agiotage. « Il y a eu de l'agiotage, ajoutait-il, parce qu'il y en aura toujours quand il y aura de grands profits en perspective, enveloppés dans un nuage de mystère. » Le *Journal des Débats* voulait bien plaindre les victimes, mais il se consolait en constatant que les chemins de fer se faisaient. Et, en effet, à considérer aujourd'hui les choses de loin, les accidents passagers s'effacent, et ce qui domine, c'est l'effort, parfois inexpérimenté, pas toujours bien pondéré, mais, en fin de compte, efficace et puissant, qui donna alors à la grande œuvre des chemins de fer français une impulsion décisive. En 1844 et 1845 furent concédées presque toutes les lignes principales de notre réseau, tel qu'il est aujourd'hui constitué. En 1846 eut lieu l'inauguration du premier de nos chemins internationaux, celui de Paris à la frontière belge. Le nombre des kilomètres exploités, qui était de 598 en 1842, s'élevait à 1320 en 1846.

II

En matière économique, le gouvernement, qui avait les vertus et les défauts de la bourgeoisie, était plus prudent que novateur; il évitait les aventures téméraires où d'autres ont compromis les intérêts du pays, mais parfois il était un peu lent à entreprendre certaines transformations fécondes. Cette timidité se manifesta, par exemple, dans la question postale. En 1839, l'administration anglaise, renversant hardiment toutes les idées reçues, avait substitué une taxe unique et fort abaissée aux tarifs élevés et variables suivant les zones; elle avait compté, non sans raison, sur le développement des correspondances, pour retrouver les recettes

qu'elle paraissait sacrifier. Une proposition faite, au cours de la session de 1845, en vue d'introduire cette réforme en France, parut bien trouver quelque faveur à la Chambre des députés; mais le ministre des finances la combattit si vivement qu'au vote d'ensemble elle réunit seulement 170 voix contre 170 et que, par suite, elle fut déclarée rejetée. Le tarif variable devait subsister jusqu'en 1850.

Était-ce également la timidité ou bien une sage prévoyance qui retenait le ministère sur la pente du libre-échange? La Restauration avait été hautement protectionniste. Le gouvernement de Juillet, qui,à l'origine, s'inspirait quelque peu des idées nouvelles émises sur ce sujet par l'école du *Globe*, eût été disposé à suivre une politique moins restrictive. Mais, chaque fois qu'il avait tenté de faire un pas en avant, il s'était heurté aux intérêts des manufacturiers, qui, sous le régime du suffrage restreint, possédaient une grande influence. Ce fait s'était produit plusieurs fois, depuis l'avènement du ministère du 29 octobre 1840. C'est ainsi que M. Guizot avait dû renoncer à conclure avec l'Angleterre un traité de commerce vers lequel il était porté par des raisons, il est vrai, plus politiques qu'économiques. C'est ainsi également qu'il avait été contraint d'abandonner le projet d'une union douanière avec la Belgique. A défaut de cette union, il avait conclu, en 1842, une convention spéciale d'une durée de quatre années, assurant à la Belgique un traitement de faveur pour ses fils et tissus de chanvre : en compensation, nos tissus de soie, nos sels et nos vins bénéficiaient de quelques abaissements de droits. Même ainsi limitée, cette convention fut fort critiquée, d'autant que le cabinet de Bruxelles s'était hâté d'accorder à l'Allemagne les mêmes tarifs. En mars 1845, M. Guizot dut promettre à la Chambre de ne pas renouveler la convention, si des concessions réelles ne nous étaient faites. Il entama donc, peu après, des négociations qui aboutirent, le 13 décembre 1845, à un nouveau traité; il y obtenait certains avantages ou du moins l'abandon de certaines mesures hostiles : c'était peu de chose; mais il nous importait politiquement que la Belgique ne fût pas tentée de rechercher le patronage d'une autre puissance. Très attaqué à la Chambre, en avril 1846, habilement défendu par le cabinet, le traité fut approuvé.

Cette discussion fut pour M. Guizot l'occasion d'exposer, d'une façon générale, la politique commerciale du gouvernement. L'attention publique était alors fort éveillée sur ces questions. Un livre de M. Frédéric Bastiat, *Cobden et la Ligue*, venait de révéler aux Français, qui jusque-là ne s'en doutaient guère, la révolution économique accomplie outre-Manche sous les auspices de sir Robert

Peel. Les libres-échangistes de France y avaient trouvé un encouragement à s'organiser et à tenter, eux aussi, une « agitation »; par contre-coup, les protectionnistes, se sentant menacés, s'étaient mis sur la défensive. Les circonstances donnaient donc une importance particulière à la parole du ministre. Celui-ci rendit largement hommage à l'initiative de sir Robert Peel, mais il montra en quoi l'état de l'Angleterre différait du nôtre, comment elle avait dû remédier à un mal social qui n'existait pas chez nous, et comment elle avait pu, sans péril, exposer son industrie déjà puissante à une concurrence qui eût été dangereuse pour notre industrie plus jeune. Après avoir déclaré sa volonté de « maintenir le système protecteur », le ministre ajoutait aussitôt : « Nous entendons le modifier, l'élargir, l'assouplir, à mesure que des besoins nouveaux et des possibilités nouvelles se manifestent. Non seulement nous entendons le faire, mais nous l'avons toujours fait. Combien de prohibitions ont été supprimées depuis 1830! Combien de tarifs ont été abaissés!... Nous sommes dans la même voie que l'Angleterre, nous y sommes plus lentement, et par de bonnes raisons, mais nous y sommes. » Et quelques jours plus tard, toujours à propos du même traité, le ministre disait à la Chambre des pairs : « La science s'est aperçue que les intérêts de ceux qui consomment n'étaient pas suffisamment consultés, que la part accordée à ceux qui produisent était trop grande : alors elle n'a plus parlé que des intérêts des consommateurs, et elle a demandé la liberté illimitée du commerce. Les gouvernements ne peuvent suivre la science dans cette voie; ils ne sont pas des écoles philosophiques; ils ne sont pas chargés de poursuivre le triomphe d'une certaine idée, d'un certain intérêt; ils ont tous les intérêts, tous les droits, tous les faits entre les mains; ils sont obligés de les consulter tous;... c'est leur condition, condition très difficile. Celle de la science est infiniment plus commode... Il y a ici une question d'intérêt public, une de ces questions d'État dont les gouvernements doivent tenir grand compte. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas faire à la liberté commerciale une plus large part que celle qu'elle a obtenue jusque-là... Le but, c'est l'extension des relations des peuples ; mais la première condition, c'est de ne pas porter une perturbation brusque, soudaine, dans l'ordre des faits relatifs à la création et à la distribution des richesses. »

Au mois d'août de cette même année 1846, M. Cobden vint à Paris, en missionnaire du *free trade*. Fêté par les économistes, il voulut gagner à ses idées les autorités politiques. Louis-Philippe le reçut très bien, lui parla abondamment de beaucoup de sujets divers, mais, sur la question du libre-échange, ne lui répondit que

par des généralités. M. Cobden n'eut pas plus de succès auprès des ministres, toujours résolus à ne s'avancer que lentement et prudemment. Le plus « économiste » d'entre eux, M. Duchâtel, écrivait à M. Guizot, le 1er octobre 1846 : « Il ne faut pas trop nous lancer dans les modifications du régime commercial. Notre rôle n'est pas d'alarmer et de troubler les intérêts... Je suis d'avis de faire quelque chose, mais avec une grande prudence et en annonçant très haut que l'on maintient la protection[1] ». Le roi s'exprimait de même dans ses conversations : il se déclarait partisan en principe de la liberté commerciale, admirait ses progrès en Angleterre, mais estimait que la question était parvenue, de l'autre côté du détroit, à un degré de maturité qu'elle n'avait pas encore atteint en France; il reconnaissait qu'on devait marcher vers la réalisation du principe, mais peu à peu, en ménageant les intérêts engagés, intérêts des manufacturiers et des ouvriers. « Soyons donc, concluait-il, pilotes prudents sur cette mer pleine d'écueils, et louvoyons le long des côtes, sans perdre de vue l'entrée du port, empressés d'y aborder chaque fois que nous pourrons le faire sans mettre en péril ces intérêts qui sont aussi ceux de la France[2]. » Force était bien d'ailleurs de compter avec les résistances des protectionnistes, toujours fort influents dans les Chambres. Jusqu'à la dernière heure de la monarchie, ils tâchèrent d'empêcher tout changement. En 1847, le ministère, fidèle à son système de progrès graduel, proposa de supprimer dix-sept prohibitions et de diminuer les droits sur un grand nombre d'articles; la commission de la Chambre se montra défavorable à cette réforme; renvoyé à la session suivante, le projet ne put être discuté avant la révolution de Février.

III

On n'a pas oublié les phases diverses par lesquelles avaient passé les finances de la France depuis 1830; la crise menaçante, conséquence de la révolution de Juillet; la prospérité laborieusement et honorablement reconquise par dix années d'ordre, de paix et de sagesse; les évènements de 1840 venant de nouveau tout compromettre, presque aussi funestes à ce point de vue que ceux de 1830; puis, au moment même où, par suite de ces évènements, le Trésor était obéré par tant de dépenses militaires, l'obligation de

[1] *Mémoires de M. Guizot,* t, VIII, p. 30.
[2] *Rien! Dix-huit années de gouvernement parlementaire,* par le comte de Montalivet.

faire face immédiatement aux charges non moins énormes de la création du réseau ferré. De là les difficultés budgétaires en face desquelles le cabinet du 29 octobre s'était trouvé. En 1846, après plus de cinq années d'efforts, il se flattait d'en être sorti, et il proclamait, dans le discours royal lu à l'ouverture de la session, « la situation satisfaisante de nos finances ». Etait-il fondé à tenir ce langage?

1840 avait inauguré le régime des déficits. Même en laissant de côté le budget extraordinaire, les dépenses ordinaires dépassaient les recettes ordinaires de 138 millions en 1840, de 165 millions en 1841, de 65 millions en 1842, de 38 millions en 1843. La cause principale des déficits était l'augmentation subite du budget du ministère de la guerre : ce budget, qui n'était que de 214 millions en 1829 et de 241 millions en 1839, s'était élevé en 1840 à 367 millions, en 1841 à 385, en 1842 à 325, en 1843 à 310, en 1844 à 297, en 1845 à 302, en 1846 à 331; ces chiffres s'expliquent parce que, d'une part, l'effectif normal de l'armée avait été porté de 248 000 hommes à 339 000 et que, d'autre part, la vigoureuse impulsion donnée par le maréchal Bugeaud à la guerre algérienne en avait à peu près doublé les frais. Progression analogue dans le budget de la marine, qui était passé de 72 millions en 1829 et 79 millions en 1839, à 99 millions en 1840, 124 en 1841, 130 en 1842, 116 en 1843, 117 en 1844, 114 en 1845, 130 en 1846. Ajoutons que la dotation des ministères civils s'était aussi accrue, quoique dans une moindre proportion, soit à cause des améliorations apportées dans les services, soit par le seul effet de cette loi fatale de la cherté croissante de toutes choses.

Comment rétablir l'équilibre du budget ordinaire? Des impôts nouveaux, le ministère n'en voulait pas proposer, fidèle en cela à la tradition du gouvernement de Juillet. Des économies vraiment considérables, il n'y fallait pas songer; l'état militaire, une fois mis sur un certain pied, ne pouvait plus être réduit, et, quant à l'Algérie, rien n'eût été plus fâcheux, même au point de vue des finances, que de revenir aux demi-mesures. On eût pu, sans doute, diminuer notablement les charges, en convertissant successivement en 3 pour 100 les divers types de rentes au-dessus du pair; le service de la dette publique aurait été ainsi allégé d'une quarantaine de millions; souvent il avait été question de cette mesure; mais le roi s'y était obstinément opposé, ne jugeant ni équitable ni politique d'imposer ce sacrifice aux rentiers. Il ne restait donc qu'un moyen de rétablir l'équilibre, c'était une politique sage, pacifique, qui développât la prospérité publique, et par là accrût le revenu

des contributions indirectes. Ainsi fit le gouvernement. Ces contributions, qui avaient donné 687 millions en 1840, en produisirent 719 en 1841, 754 en 1842, 768 en 1843, 791 en 1844, 808 en 1845, 827 en 1846, soit, en sept ans, une augmentation de 140 millions. Grâce à ces recettes, le budget ordinaire finit par retrouver son équilibre : celui de 1844 n'avait plus qu'un déficit insignifiant de 181 000 francs; celui de 1845 se solda par un boni de 4 335 332 francs.

Rétablir l'équilibre du budget ordinaire, c'était bien; ce n'était pas assez. Le budget extraordinaire n'était pas le moindre embarras de nos finances. Il avait commencé à prendre quelque importance en 1838, avec le développement donné aux travaux publics et avec les premiers efforts faits pour les chemins de fer. Il comprit 37 millions de dépenses en 1838, 55 en 1839, 65 en 1840, 62 en 1841. A partir de 1842, ces chiffres se trouvèrent subitement grossis, parce qu'aux dépenses des chemins de fer on ajouta les crédits plus considérables encore, ouverts pour certains travaux militaires ou maritimes, fortifications, ports de guerre, accroissement de la flotte : ainsi arriva-t-on, en 1842, à un total de 118 millions; en 1843, de 135; en 1844, de 128; en 1845, de 162; en 1846, de 168. Dans un budget régulier, à toute dépense autorisée, il faut une ressource correspondante. Le système adopté en 1838 avait été de faire face aux dépenses extraordinaires avec les réserves de l'amortissement. On sait en quoi consistaient ces réserves : en vertu des règles posées pour l'amortissement, chaque année, une certaine quantité de rentes 3 pour 100 était rachetée; mais on n'eût pu faire de même pour les rentes 5 pour 100, 4 et demi pour 100, 4 pour 100, qui étaient au-dessus du pair, sans imposer au Trésor une perte considérable; la dotation et les rentes rachetées appartenant à chacun de ces fonds n'étaient donc plus employées en achats nouveaux et constituaient un fonds provisoirement disponible auquel on donna le nom de réserves de l'amortissement. Ce furent ces réserves, environ 75 à 80 millions par an, que la loi du 17 mai 1837 affecta aux travaux publics extraordinaires. Une telle mesure se justifiait : du moment où l'on ne pouvait plus appliquer ces fonds à l'extinction des dettes anciennes, n'était-il pas naturel de les employer à prévenir des dettes nouvelles?

Tout alla bien en 1838, en 1839, tant que les budgets ordinaires furent en équilibre et que les dépenses extraordinaires ne dépassèrent pas les réserves. Mais quand la crise de 1840 amena le déficit et qu'au même moment le chiffre des dépenses extraordinaires fut considérablement grossi, la combinaison se trouva entièrement dérangée. Les réserves de l'amortissement durent être

détournées de l'affectation que leur avait donnée la loi de 1837 et furent employées à couvrir les déficits. Pendant plusieurs années, elles n'y suffirent même pas et laissèrent un découvert qui absorbait d'avance les réserves des années futures. A la fin de 1845, ces réserves paraissaient ainsi engagées jusqu'au milieu de 1847 : encore, en faisant une telle prévision, mettait-on les choses au mieux et supposait-on que l'équilibre, qui venait d'être rétabli dans le budget ordinaire, ne serait plus détruit.

A défaut des réserves de l'amortissement, force avait été de trouver d'autres ressources pour faire face aux dépenses extraordinaires. Ce fut alors qu'intervinrent la loi du 25 juin 1841, relative aux grands travaux militaires et civils, et la loi du 11 juin 1842 qui établit le réseau des chemins de fer. La première autorisait le gouvernement à emprunter 450 millions applicables aux grands travaux : par suite, deux emprunts furent effectués en rentes 3 pour 100; l'un, en octobre 1841, de 150 millions, au cours de 78 fr. 52 c. 1/2; l'autre, en décembre 1844, de 200 millions, au cours de 84 fr. 75; ce dernier cours, le plus élevé qu'on eût obtenu dans un emprunt depuis 1830, témoignait du relèvement du crédit; pour les 100 millions restants, on ne jugea pas nécessaire de s'adresser au public; on se contenta, en 1845, de consolider jusqu'à concurrence de cette somme les fonds de la caisse d'épargne. Quant à la seconde de ces lois, celle de 1842 sur les chemins de fer, on sait qu'elle n'assurait aucune recette comme contre-partie de l'énorme dépense qu'elle autorisait; tout devait être à la charge de la dette flottante jusqu'à ce que l'extinction des découverts permît d'appliquer à cette dépense les réserves de l'amortissement, ou, si cette ressource manquait, jusqu'à ce qu'il fût fait un nouvel emprunt. Le crédit ouvert dans ces conditions n'avait été tout d'abord, en 1842, que de 126 millions; mais, chaque année, de nouveaux crédits s'y ajoutaient, et il fut bientôt visible que le chiffre total de l'opération, évalué dans le début à 475 millions, dépasserait 650 millions. Une fois engagé dans cette voie, on ne s'y arrêta pas. Le procédé qui consistait à imputer des dépenses sur la dette flottante était dangereux, mais il était commode, et on fut amené à l'appliquer à d'autres dépenses qui ne trouvaient pas place dans le budget ordinaire et dont quelques-unes n'avaient pas l'excuse d'être, comme celles des chemins de fer, des dépenses essentiellement productives. Tel fut notamment le crédit de 93 millions, voté en 1846 pour le développement de la flotte : c'était la Chambre elle-même, émue par certaines révélations sur l'état de notre marine, notamment par la fameuse note du prince de Joinville, qui avait poussé le ministère à proposer cette dépense.

Au 1er janvier 1846, la dette flottante, bien qu'allégée par les récents emprunts, s'élevait à 428 millions, et l'on prévoyait qu'elle grossirait encore dans les années suivantes.

Sans doute, chacune de ces dépenses extraordinaires se justifiait par d'excellentes raisons. Eût-il été possible de retarder les chemins de fer, ou de ralentir la conquête algérienne? Eût-il été patriotique de se refuser à renforcer notre état militaire? Le malheur était qu'on dût faire tout à la fois. De cette concomitance tout accidentelle venait l'embarras de nos finances. Le gouvernement se flattait, du moins, que l'embarras ne serait que passager, et s'il chargeait si lourdement la dette flottante, il n'était pas sans prévoir les moyens de la dégager. Il comptait pour cela sur les remboursements à effectuer par les compagnies de chemins de fer, remboursements s'élevant à plus de 200 millions, et sur les réserves de l'amortissement qu'il espérait bientôt retrouver disponibles. Toutefois, ce n'était pas avant plusieurs années que la dette flottante pourrait être ainsi complètement déchargée du poids qu'on avait momentanément rejeté sur elle. La commission des finances, dans le rapport fait en 1846 sur le budget de 1847, calculait que cette libération totale ne serait accomplie qu'en 1857. Et encore était-ce à la condition qu'il n'y aurait d'ici là aucune crise extérieure ou intérieure, que les budgets ordinaires ne présenteraient plus de découverts et qu'on n'entreprendrait pas de nouveaux travaux. Qui pouvait répondre que toutes ces conditions seraient remplies? Le ministère se flattait cependant de n'avoir pas dépassé les forces de la France, et quand c'était M. Thiers, le ministre de 1840, qui lui reprochait d'avoir été téméraire, M. Guizot se croyait fondé à lui répondre : « La paix aussi a ses grandes entreprises, la paix a aussi ses témérités; mais les témérités de la paix ont cet avantage qu'elles sont fécondes, qu'elles valent au pays des biens immenses qui vont toujours se développant. Les témérités d'une autre politique, d'un autre système, sont au contraire stériles et vont s'aggravant tous les jours. Voilà la différence. Nous avons la confiance qu'avec le maintien de la bonne politique, de la politique pacifique et conservatrice, les témérités de la paix seront heureuses et fructueuses, et que le pays surmontera, c'est-à-dire portera le fardeau dont il s'est volontairement chargé, au-devant duquel il est allé lui-même à cause des biens qu'il en espère[1]. »

[1] Discours du 28 mai 1846.

IV

Les mesures législatives et les actes du pouvoir central ne sont pas les seuls moyens par lesquels un gouvernement travaille à la prospérité d'un pays. Il y contribue aussi par l'administration locale. Après 1830, le personnel préfectoral, improvisé sous le coup de la révolution, avait laissé parfois à désirer. Peu à peu il s'était épuré, et l'on peut dire que, dans les dernières années de la monarchie, il était devenu excellent[1]; il avait la capacité, l'expérience et la considération; il avait surtout la stabilité, conséquence naturelle de la durée du cabinet. Presque tous les préfets étaient anciens dans la carrière et restaient longtemps au même poste. Quelques-uns paraissaient avoir formé avec leur département une sorte de mariage indissoluble, témoin le préfet de la Meurthe, M. Lucien Arnauld, qui, nommé à Nancy en 1832, devait y demeurer jusqu'à la révolution de Février. De cette sorte de permanence et d'inamovibilité préfectorale, il était d'autres exemples : le plus considérable fut celui de M. de Rambuteau, préfet de la Seine, de 1833 à 1848. Déjà le comte de Chabrol avait occupé l'Hôtel de Ville pendant toute la Restauration.

Le comte de Rambuteau est l'une des figures intéressantes du règne. Dans sa jeunesse, il avait appris le monde auprès de son charmant beau-père, le comte Louis de Narbonne, et l'administration à l'école de l'empereur, qui l'avait distingué et nommé préfet du Simplon. De cette double éducation, il avait gardé des qualités rarement unies, à la fois homme de bureau et de salon, laborieux et enjoué, sachant les affaires et connaissant les hommes. Le premier, il se trouva à Paris en face d'un conseil municipal élu, où l'opposition avait une large place et dont le président fut bientôt l'un des personnages importants du parti radical, M. Arago. Par son adresse, par sa patience, par un esprit de conciliation qui, parfois, effarouchait un peu les ministres, le préfet parvint à bien vivre avec le conseil, le détournant de la politique vers les affaires, et l'amenant à s'associer à toutes les cérémonies monarchiques, réceptions de la famille royale à l'Hôtel de Ville, baptême du comte de Paris, funérailles du duc d'Orléans. De grands travaux furent

[1] Citons, parmi les préfets de cette époque : MM. de la Coste, Bocher, de Champlouis, Tourangin, Darcy, de Saint-Marsault, Sers, Roulleaux-Dugage, Pellenc, Chaper, de Villeneuve, Brun, Bonnet, Mallac, Desmousseaux de Givré, Meinadier, Azevedo, Vaisse, Jayr, Monicault, Morisot, Saladin, etc., etc.

faits pour assainir et embellir la capitale. « Je dois procurer aux Parisiens de l'eau, de l'air et de l'ombre », avait-il dit dans une de ses premières harangues au roi. Les gigantesques et coûteuses transformations opérées depuis ne doivent pas faire oublier ces années d'activité réglée et féconde, où l'administration municipale renouvela entièrement la voirie par le pavage en chaussée et la création des trottoirs, nivela les boulevards, élargit ou perça un grand nombre de rues, refit les quais, établit l'éclairage au gaz, agrandit l'Hôtel de Ville, termina la Bourse et la Madeleine, construisit l'église Saint-Vincent de Paul, commença Sainte-Clotilde, éleva le nombre des écoles de 58 à 209, améliora les hôpitaux et les prisons, développa le service des eaux de façon à porter la part de chaque habitant de 70 litres à 108; et tout cela, sans embarrasser les finances, sans grever l'avenir, bien plus, en laissant entrevoir, pour 1851, l'extinction complète de la dette municipale. Sous ce régime, le commerce et l'industrie parisienne progressèrent rapidement : les déclarations d'exportation à la douane, qui étaient de 60 millions en 1832, montèrent à 171 en 1846. M. de Rambuteau payait de sa personne, non seulement par la direction donnée aux grandes affaires, mais par les relations qu'il avait avec ses administrés; son cabinet était ouvert à tous; chaque matin, il parcourait les quartiers populaires, causant volontiers avec les ouvriers auprès desquels son activité, sa bonhomie, son abord gracieux et facile lui valaient une sorte de popularité. Fort bien vu du roi et de Madame Adélaïde, on l'interrogeait souvent, aux Tuileries, sur les sentiments de Paris. En 1848, lors de la dévastation de l'Hôtel de Ville, les vainqueurs respectèrent son portrait, et, le portant sur le lit du préfet : « Dors, papa Rambuteau, dirent-ils, tu as mérité de te reposer. »

V

En somme, malgré les excès de la spéculation, malgré certaines timidités de la politique commerciale et certaines témérités de la politique financière, l'activité économique du pays était en plein développement. Telle était même cette activité, qu'on en venait à se demander si elle ne tenait pas une place trop grande dans les préoccupations du public, et si l'idéal national n'en était pas un peu abaissé. Beaucoup s'en plaignaient alors et y montraient le vice propre de la classe moyenne, devenue omnipotente depuis 1830. On prétendait que le règne de cette classe aboutissait à rétablir une nouvelle féodalité, la « féodalité financière », ou, pour parler

comme Proudhon, à remplacer l'aristocratie par la « bancocratie ». Il semblait du reste qu'on fût bienvenu, dans ce temps, à mal parler de la bourgeoisie. C'était désormais contre elle que s'exerçait la satire, que s'acharnait la caricature; c'était elle dont on se moquait sous les traits de Prudhomme ou de Paturot. Sa prépondérance avait éveillé la jalousie. La noblesse qu'elle traitait en vaincue et le peuple qu'elle traitait en suspect, étaient également empressés à la trouver en faute, et tous deux s'accordaient à lui reprocher un matérialisme dont ils se flattaient de n'être pas atteints au même degré.

Que doit-on penser de ce reproche? Depuis qu'elle était maîtresse, la bourgeoisie avait fait preuve de sérieuses qualités; elle s'était montrée sensée, instruite, laborieuse, honnête. Mais elle avait deux causes de faiblesse : l'une était sa rupture avec l'aristocratie de naissance, que l'aristocratie d'argent ne suppléait pas; l'autre était la part insuffisante faite, dans sa vie morale, au christianisme, que ne pouvait pas non plus remplacer la philosophie éclectique, alors officiellement investie du gouvernement des âmes, mais incapable de répondre à toutes leurs questions, de satisfaire à tous leurs besoins. Par cette double séparation, la bourgeoisie s'était privée de certains éléments sympathiques, généreux, chevaleresques, héroïques, qui eussent fait heureusement contrepoids à ce qu'elle pouvait avoir, par ses origines, par ses habitudes, d'un peu égoïste et terre à terre. C'étaient ces côtés faibles que M. Guizot avait en vue quand, au lendemain de 1848, dans une lettre à M. Lenormant, il définissait ainsi le parti conservateur avec lequel il avait été obligé de gouverner : « Trop étroit de base, trop petit de taille, trop froid ou trop faible de cœur; voulant sincèrement l'ordre dans la liberté, et n'acceptant ni les principes de l'ordre ni les conséquences de la liberté; plein de petites jalousies et de craintes; étranger aux grands désirs et aux grandes espérances, les repoussant même comme un trouble ou un péril pour son repos. » Et il ajoutait : « J'en dirais trop, si je disais tout. » Un homme avait senti plus vivement encore les défauts de la classe portée au pouvoir par la révolution de 1830, c'était le prince sur la tête duquel paraissait reposer l'avenir de cette révolution, le duc d'Orléans. Ses lettres intimes, récemment publiées, nous révèlent avec quelle sévérité il se laissait aller à parler de cette bourgeoisie, de la façon dont elle avait été « amollie » par le succès, de ce mouvement politique qui ne parlait pas à l'imagination », de ces « idées mesquines et étroites qui avaient seules accès dans la tête des députés », de ces hommes « qui ne voyaient dans la France qu'une ferme ou une maison de commerce »;

parfois même, l'expression de son « dégoût » avait une amertume et une véhémence dont l'exagération surprend, et où il faut voir moins un jugement réfléchi et mesuré que la généreuse impatience d'une âme jeune, ardente, froissée dans ses plus nobles instincts [1].

On conçoit l'effet que dut produire, dans une société ainsi malade, l'esprit de spéculation surexcité par la création des chemins de fer. Placée en face de ce qu'on pouvait appeler la grande tentation du veau d'or, la classe moyenne se trouva mal armée pour y résister : elle y succomba. « Le vent est à la conquête des richesses, écrivait M. Léon Faucher en 1845; nous faisons des chemins de fer; nous sommes dans une veine miraculeuse de prospérité... On ne pense plus qu'à s'enrichir, et l'on ne mesure plus les évènements qu'au thermomètre de la Bourse [2]. » Cette fièvre d'argent eut tout de suite une conséquence digne de remarque dans un pays où, depuis 1815, la politique avait tenu tant de place : elle en fit perdre le goût au public. « L'esprit politique est mort pour plusieurs années, disait M. Faucher... Il n'y a plus d'opinion en laquelle on ait foi [3]. » Mettra-t-on ce témoignage en doute, comme émanant d'un opposant? Voici M. Rossi qui, dès le mois de décembre 1842, s'exprimait en ces termes dans la *Revue des Deux Mondes :* « Le public ne s'occupe que de ses spéculations, de ses affaires. Il n'a pas de goût en ce moment pour la politique; il s'en défie; il craint d'en être dérangé. Il a eu ainsi des engouements successifs : sous l'empire, les bulletins de la grande armée; sous la Restauration, la Charte, la liberté; tout le reste lui paraissait secondaire. Aujourd'hui, c'est la richesse. Les hommes aux passions généreuses doivent s'y faire. » M. de Barante, d'un esprit si mesuré et si sagace, écrivait, vers la même date, à l'un de ses parents : « La politique est morte pour le moment. Je ne me souviens pas d'avoir vu un pareil assoupissement des opinions. Les intérêts privés ont aboli l'intérêt public, ou, pour parler plus exactement, personne ne l'envisage que sous cet aspect [4]. » Il ajoutait, en 1843, dans une lettre à M. Guizot : « L'oubli des opinions politiques est complet; il se confond avec une insouciance croissante de tout intérêt public; ni conviction, ni affection, ni même approbation explicite; on jouit de ce bien-être; on y tient assurément beaucoup, mais sans songer à lui assurer un lende-

[1] *Lettres du duc d'Orléans*, publiées par ses fils, p. 148, 149, 171, 222, 265, 297.

[2] Lettres du 18 août et du 9 décembre 1845. (Léon Faucher, *Biographie et Correspondance*, t. I, p. 163 et 168.)

[3] Lettres du 9 décembre 1845 et du 4 février 1846. (*Ibid.*, p. 168 et 171.)

[4] Lettre du 17 octobre 1842. (*Documents inédits.*)

main[1]. » Et encore, en 1845 : « Rien qui diffère des années précédentes... Un oubli plus complet encore des opinions; point d'esprit public; aucune montre d'attachement aux institutions ni aux personnes[2]. » Ce phénomène ne frappait pas seulement les hommes d'État; M. Sainte-Beuve notait, le 5 novembre 1844, que « la politique était de plus en plus morte en France[3] ». De cette sorte d'inertie, le gouvernement essayait parfois de donner une explication rassurante : « C'est, disait M. Guizot, que le pays est tranquille sur les principes, sur les intérêts moraux qui lui sont chers. Il est tranquille, parce qu'il sait que le gouvernement ne les menace pas; et, tranquille sur sa grande existence morale, il fait paisiblement ses affaires quotidiennes[4]. » Qu'il y eût une part de vérité dans cette explication, je le veux bien. Toutefois, elle ne suffisait pas, et il n'était pas besoin d'y regarder de bien près pour se rendre compte que le pays n'était pas seulement tranquille; il était indifférent et distrait.

Un fait avait aidé à cette indifférence politique : c'est que le régime parlementaire ne s'était pas relevé du discrédit dont l'avait frappé la coalition de 1839. On n'avait plus sans doute à se plaindre de crises pareilles à celles qui s'étaient succédé de 1836 à 1840; le ministère avait acquis une stabilité jusqu'alors inconnue; la majorité semblait constituée. Mais, en dépit du talent des orateurs, le public ne pouvait pas s'intéresser beaucoup à des luttes où ne lui paraissaient être en jeu que des ambitions personnelles; il ne se sentait plus en communion avec les Chambres, comme sous la Restauration et dans les premières années de la monarchie de Juillet, alors que les grands problèmes portés à la tribune — « royalisme » ou « libéralisme », « résistance » ou « mouvement ». — étaient ceux mêmes que le pays débattait avec ardeur ou angoisse. Aussi, vers 1846, était-on assez bienvenu, dans certains milieux, à mal parler du « parlementarisme », à le déclarer une « machine usée ». Les démocrates ne se montraient pas les moins vifs, témoin une brochure de M. Henri Martin qui fit à ce moment quelque bruit. Il n'était pas jusqu'au monde doctrinaire d'où l'on ne vît s'élever des doutes. M. Doudan, dont on n'ignore pas, il est vrai, le scepticisme un peu fantasque, se demandait si « la soupe constitutionnelle était une bonne soupe ». « Nous avons cru pendant vingt ans, disait-il, que le bouillon était nourrissant, trop nourrissant, et, en regardant de près les chiens qu'on engraissait de

[1] Lettre du 28 août 1843. (*Documents inédits.*)
[2] Lettre du 5 septembre 1845. (*Documents inédits.*)
[3] *Chroniques parisiennes,* p. 277.
[4] Discours du 28 mai 1846.

cette gélatine, on a pu voir qu'ils maigrissaient à vue d'œil[1]. » Ce n'était pas seulement à la machine parlementaire, c'était à toutes les libertés que risquait de s'étendre l'indifférence du public. « La réaction contre les idées libérales est grande en ce moment, notait un observateur; on croit avoir suffisamment réfuté le système le plus généreux, le plus sensé, le plus équitable, lorsqu'on l'a qualifié dédaigneusement de théorie[2]. » Tel paraissait être notamment l'état d'esprit des jeunes députés, qui venaient d'entrer en assez grand nombre dans la Chambre, en 1846, et qui se piquaient d'y représenter les générations nouvelles : il fallait entendre de quel ton ils parlaient des « illusions libérales » de leurs devanciers[3]. Peu de temps auparavant, M. Molé écrivait à M. de Barante : « Nous sommes à une de ces époques où l'esprit humain, doutant de lui-même, ne sait plus que penser de ce qu'il avait condamné et de ce dont il s'était enorgueilli[4]. » M. de Résumat, tout en se raidissant, pour son compte, contre une telle désillusion, constatait qu'elle avait gagné beaucoup d'esprits[5].

Cet affaiblissement de la vie politique, cette préoccupation excessive de l'intérêt individuel étaient, pour la nation, une diminution de sa dignité morale. Était-ce une sécurité pour le gouvernement? Quelques-uns s'en flattaient. Une opinion ainsi distraite leur paraissait moins gênante. Et puis ils croyaient trouver, dans les intérêts surexcités, une force pour le pouvoir qui travaillait à les satisfaire, fondement plus solide, disait-on, que des sentiments, de leur nature, toujours un peu capricieux. Les journées de Février 1848 devaient cruellement détruire cette illusion. « Le matérialisme en politique, a-t-on écrit très justement à propos de la monarchie de Juillet[6], produit les mêmes effets qu'en morale; il ne saurait inspirer le sacrifice ni par conséquent la fidélité... On dira peut-être que ses intérêts bien entendus, en faisant sentir au bourgeois le besoin de la stabilité, suppléeront aux principes et l'attacheront solidement à son parti : il n'en est rien. Loin de lui conseiller la fermeté, ses intérêts le porteront à être toujours de l'avis du plus fort. De là ce type fatal sorti de nos révolutions, l'homme d'ordre, comme on l'appelle, prêt à tout subir, même ce qu'il déteste. L'intérêt ne saurait rien fonder, car, ayant l'horreur

[1] Lettre du 27 septembre 1844. (X. Doudan, *Mélanges et Lettres*, t. II, p. 39.)
[2] *Journal inédit de M. Viel-Castel.*
[3] *Ibid.*
[4] Lettre du 18 août 1844. (*Documents inédits.*)
[5] Article sur M. Jouffroy, *Revue des Deux Mondes* du 3 août 1844.
[6] M. Renan, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1859, p. 201.

des grandes choses, et des dévouements héroïques, il amène un état de faiblesse et de corruption où une minorité décidée suffit à renverser le pouvoir établi. » Ces réflexions étaient inspirées, après coup, à M. Renan par la leçon des faits. Dès 1840, devançant les évènements avec une sagacité prophétique, Henri Heine annonçait qu'au jour des tempêtes « la bourgeoisie se tiendrait coi et ferait défaut au roi, en lui laissant à lui-même tout le soin de se tirer d'affaire. » Et il continuait ainsi : « La bourgeoisie fera peut-être encore bien moins de résistance que n'en fit, dans un cas pareil, l'ancienne aristocratie; même dans sa faiblesse la plus pitoyable, dans son énervement par l'immoralité, dans sa dégénération par la courtisanerie, l'ancienne noblesse resta encore animée d'un certain point d'honneur inconnu à notre bourgeoisie, qui est devenue florissante par l'industrie, mais qui périra également par elle. On prophétise un autre Dix août à cette bourgeoisie, mais je doute que les chevaliers industriels du trône de Juillet se montrent aussi héroïques que les marquis poudrés de l'ancien régime qui, en habit de soie et avec leurs minces épées de parade, s'opposèrent au peuple envahissant les Tuileries[1]. »

VI

La prédominance des intérêts matériels était le mal de la société elle-même. L'opposition, fidèle à sa tactique, tâcha d'y faire voir la faute, le crime du ministère qu'elle accusa d'avoir machiavéliquement travaillé à la perversion de l'âme nationale. A entendre les orateurs et les journaux de la gauche, le gouvernement avait poussé le pays aux pieds du veau d'or, pour le détourner de la politique; il avait sciemment provoqué et favorisé l'agiotage en matière de chemins de fer[2]. Ce sont là de ces calomnies de parti dont l'exagération même trahit l'injustice et que l'histoire peut négliger. Mais, des bancs de l'opposition s'élevaient parfois des critiques qui méritent de n'être pas confondues avec ces vulgaires déclamations. Tels étaient les discours, ou plutôt les dissertations, où, presque chaque

[1] *Lutèce*, p. 150.

[2] Le *Siècle* du 11 novembre 1845 montrait, dans cet agiotage, « le symptôme de la contagion morale que le pouvoir s'efforçait d'inoculer à la France, avec une persévérance systématique ». M. Thiers, dans la circulaire qu'il avait rédigée pour les élections de 1846 et que ses amis le détournèrent de publier, s'exprimait ainsi : « Est-il vrai qu'on a livré aux compagnies plutôt qu'à l'État l'exploitation des grands travaux publics, pour engager le pays entier dans une masse de spéculations telles que tout le monde fût intéressé à la politique existante, et que chacun vît dans

année, M. de Tocqueville, laissant de côté les faits particuliers de la politique courante, dogmatisait gravement et mélancoliquement sur l'altération des mœurs publiques, et prophétisait les malheurs qui en résulteraient. Il semblait s'être fait une spécialité de ce rôle de Cassandre auprès de la bourgeoisie régnante. Son inspiration était élevée; toutefois il s'y mêlait quelque chose d'un peu chagrin, qui le portait à voir souvent la situation trop en noir. Et puis, même chez ce haut et droit esprit, l'opposant faisait tort au moraliste politique. Sa critique, généralement fondée quand elle s'adressait à la société et poursuivait la réforme des mœurs, se rapetissait quand elle concluait à un changement de cabinet. Dans ses paroles, il y avait donc beaucoup à prendre, et aussi quelque chose à laisser; l'orateur méritait grand crédit, et cependant était, par certains côtés, un peu suspect : réunion de qualités et de défauts, d'autorité et de faiblesse, dont on se rendra mieux compte si l'on considère de plus près cette figure. On l'a déjà aperçue plusieurs fois au cours de ce récit, mais sans avoir encore eu l'occasion de s'y arrêter. Le moment est venu d'en tenter l'esquisse, fallût-il suspendre quelques instants nos observations sur les mœurs de l'époque. M. de Tocqueville est de ceux dont les traits particuliers intéressent l'histoire générale.

Alexis de Tocqueville n'avait pas encore trente ans, quand il devint tout d'un coup célèbre, en 1835, par son livre *De la Démocratie en Amérique*. Jamais publication de ce genre n'avait eu un succès si considérable, si soudain, si peu préparé. La veille, personne ne connaissait ce jeune homme qui, après avoir débuté, sous la Restauration, dans la magistrature, était parti pour l'Amérique au lendemain des journées de Juillet, et, une fois de retour, avait travaillé silencieusement sur ses notes de voyage, sans occuper de lui le public. Le lendemain, son nom était dans toutes les bouches; son libraire, naguère froid et défiant, lui disait, joyeux et stupéfait : « Ah çà, mais il paraît que vous avez fait un chef-d'œuvre[1]! » et chacun répétait l'oracle rendu par M. Royer-Collard : « Depuis Montesquieu, il n'a rien été fait de pareil. » L'auteur n'était pas le

chaque affaire politique, non pas l'intérêt de la France, mais l'intérêt de sa fortune privée qu'une variation dans les cours pouvait compromettre? Quelqu'un oserait-il le nier?.. C'est le cœur du pays qu'on tend à abaisser. » Et, après avoir donné des preuves de cet abaissement, M. Thiers flétrissait de nouveau le gouvernement, « qui, sous prétexte que tout est fini au dedans et au dehors, veut faire tout oublier au pays, le dehors comme le dedans, en le jetant dans des spéculations qui l'absorbent, l'enchaînent et le paralysent ».

[1] *Œuvres et correspondance inédites de M. de Tocqueville*, t. II, p. 27 et 28.

moins surpris du bruit que faisait son œuvre[1]. D'où venait ce bruit? S'intéressait-on tellement à l'Amérique? Non, c'est qu'en réalité il s'agissait de la France[2]. Ce livre rappelait à une nation, qui s'en était laissé distraire par les incidents de chaque jour, le redoutable problème qui pesait sur elle, celui de la démocratie; il lui donnait conscience du mouvement qui l'emportait vers un nouvel ordre politique et social; il lui faisait comprendre la nécessité de se préparer à cette évolution. L'auteur n'était ni un partisan ni un adversaire de la démocratie. C'était un observateur indépendant, sans parti pris pour ou contre, frappé également de la force et du péril de cette démocratie, jugeant impossible de lui barrer le chemin et nécessaire de la guider, saluant son avènement sans s'abaisser devant elle. Ajoutons que le mystère de cet avenir l'attirait et l'effrayait à la fois; de là cet accent d'angoisse qui perçait à travers la gravité d'ordinaire un peu froide de son style.

Dans les années qui suivirent, M. de Tocqueville recueillit les profits de sa célébrité. En 1838, il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales; en 1841, après la publication de la seconde partie de son livre, l'Académie française lui ouvrit ses portes. Candidat à la députation dès 1837, il fut élu en 1839. Il arrivait à la Chambre, avec le désir évident d'y rester en dehors et au-dessus des partis. « Tous les partis existants me répugnent », disait-il[3]. Bien que fils d'un préfet de la Restauration et ayant vu avec regret la révolution de 1830, il ne frayait pas politiquement avec les légitimistes; il s'était rallié tristement, mais sans hésiter, à la monarchie nouvelle, plus préoccupé de certains principes et de certaines libertés que de la forme du gouvernement. Très libéral, l'esprit plus ouvert que la masse des conservateurs sur les besoins et les droits de la démocratie, il se piquait cependant d'être un « libéral d'une espèce nouvelle », se défendait de ressembler « à la

[1] « Je suis fort étonné de ce qui m'arrive, mandait-il à un de ses amis le 15 février 1835, et tout étourdi des louanges qui bourdonnent à mes oreilles. Il y a une femme de la cour de Napoléon que l'empereur s'imagina un jour de faire duchesse. Le soir, entrant dans un grand salon et s'entendant annoncer par son nouveau titre, elle oublia qu'il s'agissait d'elle, et se mit de côté pour laisser passer la dame dont on venait de prononcer le nom. Je t'assure qu'il m'arrive quelque chose d'analogue. Je me demande si c'est bien de moi qu'on parle. »

[2] M. de Tocqueville écrivait à M. de Kergorlay : « Quoique j'aie très rarement parlé de la France dans ce livre, je n'en ai pas écrit une page, sans penser à elle et sans l'avoir, pour ainsi dire, sous les yeux... A mon avis, ce continuel retour que je faisais, sans le dire, vers la France, a été une des premières causes du succès du livre. »

[3] Lettre du 1er novembre 1841.

plupart des démocrates de nos jours » et déclarait que « personne n'avait une haine plus profonde que lui pour l'esprit révolutionnaire [1] ». D'autre part, pour rien au monde, il n'eût voulu être qualifié de ministériel; lors de sa première candidature, M. Molé, président du conseil à cette époque, ayant fait mine de le recommander, il avait repoussé cet appui, comme si sa dignité personnelle en eût dû être atteinte; le ministre, piqué, lui répondit par une leçon à l'adresse de cette indépendance si chatouilleuse : « Serez-vous plus libre d'engagements, lui demanda-t-il, si vous arrivez par les légitimistes, les républicains, ou une nuance quelconque de la gauche, que par le juste milieu. Il faut choisir : l'isolement n'est pas l'indépendance, et l'on dépend plus ou moins de ceux qui vous ont élu [2]. » L'évènement devait justifier cet avertissement : au bout de peu de temps, M. de Tocqueville n'était plus guère qu'un membre de la gauche, un lieutenant de l'armée de M. Odilon Barrot, s'y sentant mal à l'aise, valant mieux et ayant des pensées plus hautes que les hommes auxquels il était mêlé, cherchant parfois à s'en distinguer, mais ne croyant pas pouvoir s'en séparer. Il se trouvait faire tout autre chose que ce qu'il avait rêvé.

Ce ne fut pas sa seule déception. L'importance de son rôle parlementaire était loin d'être en rapport avec l'éclat de ses débuts de publiciste; à la Chambre, il demeurait au second rang, considéré, mais sans grande action. Sa parole élégante, élevée, nourrie, avait quelque chose d'un peu tendu, laborieux et terne. Il manquait de mouvement et de chaleur. Ce n'est pourtant pas que, chez lui, l'âme fût froide : personne n'avait la sensibilité plus affinée, la pensée plus fervente; mais la flamme qui brûlait au fond de son être, le consumait sans jaillir au dehors, ou du moins n'était visible que de près. Devant un auditoire nombreux et banal, une sorte de méfiance de lui-même et des autres l'empêchait de se donner pleine carrière. Les moyens physiques de l'orateur lui faisaient d'ailleurs défaut; sa voix faible ne portait pas; toute sa personne était d'une grande distinction, mais un peu grêle; une émotion l'épuisait. Il souffrit d'autant plus de cet insuccès relatif, qu'il avait eu des visées plus hautes. N'ayant encore que vingt-deux ans, il écrivait à l'un de ses confidents, au sujet de certains déboires de sa carrière de magistrat : « Il y a chez moi un besoin de primer qui tourmentera cruellement ma vie. » Son âme était un mélange délicat et fort compliqué d'ambition et de désintéressement, d'orgueil et

[1] Lettres du 24 juillet et du 5 octobre 1836.
[2] Lettre de M. de Tocqueville à M. Molé, du 12 septembre 1837, et réponse de M. Molé, du 14 septembre.

de modestie, de fierté et de timidité, de hardiesse et d'anxiété[1]. Sa mauvaise santé ne contribuait pas peu à cet état d'âme. A vingt-quatre ans, il écrivait déjà : « Je suis effrayé de la place que mes maux physiques tiennent dans mon imagination, du dégoût qu'ils me donnent souvent pour toute espèce d'avenir. » Dix ans plus tard, en 1839, il gémissait encore sur « ce malaise perpétuel du corps et de l'esprit. » En 1842, il écrivait : « La santé est le boulet que je traîne après moi. »

Tout ce qui vient d'être dit de M. de Tocqueville, de ses origines et de ses visées, de ses qualités et de ses faiblesses, explique qu'il fût plus préparé qu'un autre à s'apercevoir, à souffrir, à s'irriter des misères trop réelles de la politique à laquelle il se mêlait, et particulièrement de ce qu'il pouvait y avoir d'un peu court, étroit, abaissé dans les idées et la conduite de la classe alors dominante. D'ailleurs sa sensibilité, si éveillée pour ce qui le touchait personnellement, l'était peut-être plus encore pour ce qui intéressait ses convictions et son patriotisme. Nul ne témoigna un souci plus sincère et plus douloureux de la chose publique. Les défauts de l'état politique et social l'attristaient et le troublaient à l'égal d'un chagrin de famille. A la différence de tant d'hommes d'État qui, dans la distraction des affaires et des luttes quotidiennes, oublient les dangers profonds et lointains, on eût dit que ses regards étaient constamment fixés sur ces dangers; il était assombri par cette contemplation et comme obsédé par la pensée de la décadence. Ainsi, au quatrième et au cinquième siècle, certains Romains avaient-ils, plus que d'autres de leurs contemporains, l'impression

[1] « Je suis habituellement sombre et troublé, écrivait M. de Tocqueville à l'un de ses intimes, le 25 octobre 1842. J'attribue ce fatigant et stérile état de l'âme tantôt à une cause, tantôt à une autre. Mais je crois qu'au fond il ne tient qu'à une seule, qui est profonde et permanente, le mécontentement de moi-même. Tu sais qu'il y a deux espèces d'orgueils très distincts, ou plutôt le même orgueil a deux physionomies, une triste et une gaie. Il y a un orgueil qui se repaît avec délices des avantages dont il jouit ou croit jouir. Cela s'appelle, je pense, de la présomption. Puisque Dieu voulait m'envoyer le vice de l'orgueil à forte dose, il aurait bien dû au moins m'envoyer celui qui appartient à cette première espèce. Mais l'orgueil que je possède est d'une nature toute contraire. Il est toujours inquiet et mécontent, non pas envieux pourtant, mais mélancolique et noir. Il me montre à chaque instant les facultés qui me manquent et me désespère à l'idée de leur absence. Le fait est que si j'ai quelques qualités, elles ne sont pas du nombre de celles qui peuvent satisfaire pleinement dans la carrière que je suis... » Deux ans plus tard, le 3 avril 1844, il écrivait encore : « J'ai toujours trop de cette irritabilité maladive qui me porte à souffrir impatiemment les obstacles qui embarrassent toujours le chemin de chaque homme dans ce monde. » Tout jeune, dans une lettre du 22 avril 1832, il avouait déjà un fond de spleen.

poignante de la ruine du passé et des menaces de l'avenir. A la fin de sa vie, M. de Tocqueville disait de « la grande et profonde tristesse » qui était au fond de son âme : « C'est la tristesse que me donne la vue de mon temps et de mon pays. »

Aussi, parcourez la correspondance de M. de Tocqueville, depuis le jour où il est entré à la Chambre. Ce n'est qu'un gémissement et un cri d'angoisse. Il déplore « la mobile petitesse, le désordre perpétuel et sans grandeur du monde politique », la « platitude générale qui va partout croissant »; il se dit « las du petit pot-au-feu démocratique et bourgeois »; il gémit de vivre au milieu de « ce labyrinthe de misérables et vilaines passions », de « cette fourmilière d'intérêts microscopiques qui s'agitent en tous sens, qu'on ne peut classer et qui n'aboutissent pas à de grandes opinions communes ». Le « côté de l'humanité » que lui « découvre la politique » lui paraît « triste »; il trouve « que rien n'y est ni parfaitement pur ni parfaitement désintéressé, que rien n'y est véritablement généreux, que rien n'y sent l'élan libre du cœur,... que rien n'y est jeune, en un mot, même les plus jeunes ». Il regrette le temps où, comme sous la Restauration, « les sentiments étaient plus hauts, les idées, la société plus grandes »; où « il était possible de se proposer un but, et surtout un but haut placé », tandis que désormais « la vie publique manque d'objet ». Il voudrait voir s'élever « le vent des véritables passions politiques, des passions grandes, désintéressées, fécondes, qui sont l'âme des seuls partis qu'il comprenne ». Il ne peut s'empêcher de « porter envie » à La Moricière qui se bat en Afrique. « Les petites passions molles et improductives que je vois fourmiller autour de moi, écrit-il, me pousseraient dans l'armée si j'étais plus jeune, ou chez les trappistes si j'étais plus dévot; mais, n'étant ni l'un ni l'autre, je me résigne et j'attends pour voir s'il n'apparaîtra pas enfin, sur l'horizon politique, quelque chose, en homme ou en évènement, de plus grand que ce que nous voyons [1]. »

Ce sont ces sentiments dont M. de Tocqueville s'inspirait dans les dissertations de morale politique qu'il portait à la tribune. On a dès lors le secret de ce qu'elles pouvaient avoir d'excessif. Néanmoins, si la note en était trop continuellement inquiète et attristée, si surtout le ministère y était peu justement rendu responsable de ce qui était le vice et le malheur du temps, par moment la clairvoyance de l'orateur avait quelque chose de vraiment prophétique. Tel, entre plusieurs, ce discours du 18 janvier 1842, où,

[1] Lettres d'octobre 1839, des 14 juillet et 9 août 1840, du 24 août et d'octobre 1842, du 5 septembre 1843.

après avoir dépeint le mal des esprits et avoir montré comment chacun « ne considérait la vie politique que comme une chose qui lui était étrangère, dont le soin ne le regardait point, concentré qu'il était dans la contemplation de son intérêt individuel et personnel », M. de Tocqueville s'écriait : « Savez-vous, Messieurs, ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il y a, en France, quelque chose en péril, quelque chose, — que messieurs les ministres me permettent de le dire, — qui est plus grand que le ministère, qui est plus grand que la Chambre elle-même, c'est le système représentatif. Oui, Messieurs, il faut que quelqu'un le dise enfin, et que le pays qui nous écoute l'entende, oui, parmi nous, en ce moment, le système représentatif est en péril. La nation, qui en voit les inconvénients, n'en sent pas suffisamment les avantages... Ce qui est en péril encore, Messieurs, c'est la liberté! Sans doute, quand nous avons l'entier usage, et quelquefois, je le confesse, l'abus de la liberté, il peut paraître puéril de dire que la liberté est en péril. Il est vrai que ces périls ne sont pas immédiats. Mais à moi, Messieurs, qui suis le serviteur dévoué de mon pays, mais qui ne serai jamais son valet, qu'il me soit permis de lui dire que c'est en agissant de cette manière que, dans tous les siècles, les peuples ont perdu leur liberté. Assurément je ne vois personne qui soit de taille à devenir notre maître, mais c'est en marchant dans cette voie que les nations se préparent un maître. Je ne sais où il est et de quel côté il doit venir, mais il viendra tôt ou tard, si nous suivons longtemps la même route. » L'évènement ne devait malheureusement pas tarder à justifier ces sombres pronostics.

Paul Thureau-Dangin.

La suite prochainement.

LOUISIANE

NOUVELLE

Par Mme Frances H. Burnett.

I

LOUISIANE

Olivia Ferrol se renversa sur sa chaise, les mains croisées sur ses genoux. Beaucoup de gens passèrent devant elle, en se promenant sur ce qu'on appelait la galerie; ils passaient deux par deux, ou trois par trois, parlaient plus haut qu'il n'était nécessaire, riaient de leurs plaisanteries, *flirtaient*, faisaient du sentiment, se critiquaient les uns les autres, mais personne ne semblait s'intéresser particulièrement à miss Ferrol, et miss Ferrol semblait rendre la pareille à tout ce monde.

Elle était depuis quinze jours aux eaux de Oakvale, seule, dépaysée, inconnue.

Le fait d'être née à New-York et de n'avoir jamais voyagé si loin vers le Sud lui était défavorable. A son arrivée, on l'avait examinée et discutée sans réticences.

— C'est une Yankee; cela se voit, avait dit la très jeune mère d'enfants déjà grands, originaire de la Nouvelle-Orléans.

Et quoique la remarque n'eût pas l'intention d'être désobligeante, Olivia l'avait trouvée telle, étant donnée la situation. Elle l'entendit au moment où elle commandait son déjeuner à son *garçon* préféré, nègre d'un noir de jais, et constamment en ébullition; aussitôt elle se sentit coupable, rougit et prit une gorgée d'eau glacée pour cacher sa confusion. Remontée chez elle, elle écrivit à son frère de New-York une lettre très intéressante et s'efforça d'analyser ses sentiments au profit dudit frère.

« Vous m'avez conseillé, lui disait-elle, de venir ici parce que cela me serait bon et nouveau. Certes, la nouveauté ne manque pas. J'ai conscience d'être en quelque sorte une *paria*. Je sens que même les mieux élevés et les plus intelligents, en apprenant que j'ai toujours vécu à New-York, le regretteront, à part eux, s'ils

m'aiment et s'en souviendront s'ils me détestent. Si bons enfants et affectueux qu'ils soient entre eux, je suis sûre qu'il me faudra faire les premières avances, si toutefois des avances sont faites, et être très aimable, si je veux être aimée. »

Elle n'avait pas, tout d'abord, été assez bien portante pour faire les avances et, en conséquence, ne s'était pas fort divertie. A force d'observer, elle avait conçu des préférences et des aversions assez prononcées, mais elle ne connaissait personne.

Elle s'apercevait, ce jour-là, que ce calme plaisir de regarder commençait à lui peser, et elle bâilla légèrement en consultant sa montre.

— Cinq heures, se dit-elle; la musique va bientôt paraître et *braire* jusqu'à l'arrivée des diligences. Ah! la voici!

La « musique » en question se composait de six ou sept *messieurs de couleur* qui soufflaient dans des instruments de cuivre, chacun choisissant le ton et la mesure qui lui convenaient. Trois fois par jour ils se réunissaient sous un kiosque rustique, placé sur la pelouse, et jouaient divers airs populaires, avec une conviction, une énergie et une force musculaire dignes d'une meilleure cause. Ils vinrent à la file, prirent leurs places et commencèrent; ils ne jouaient pas depuis longtemps, lorsque se produisit, comme toujours vers cette heure, l'évènement le plus intéressant de la journée. On entendit un bruit de roues, des claquements de fouet, et au milieu des cris joyeux des plus jeunes spectateurs, les deux vénérables diligences apparurent dans un galop final et un tintamarre essoufflé, destiné à ne faire illusion qu'aux esprits les plus naïfs.

Au bout de la galerie, elles arrêtèrent leur course folle, les conducteurs faisant des efforts désespérés pour calmer l'impétuosité de quatre coursiers, dont les harnais frottaient les côtes avec un bruit désagréable d'ossements. Une demi-douzaine de *garçons* se précipitèrent, ouvrirent violemment les portières, abaissèrent bruyamment les marche pieds, la musique fit un vacarme fou et les voyageurs descendirent.

— Un, deux, trois, quatre, compta Olivia, machinalement, pendant que le premier véhicule se vidait.

Puis comme la portière du second se refermait, elle s'écria :

— Un, ou plutôt une seulement! Ah! la pauvre enfant!

Cette exclamation aurait été naturelle à toute personne douée d'observation et de sympathie. La voyageuse solitaire de la seconde diligence restait au milieu de la foule, hésitante et très évidemment écrasée de timidité. Trois garçons se disputaient un châle très laid, une abominable valise toute luisante et une malle en bois peint telle qu'on en voit dans les boutiques de campagne. Dans leur

désir acharné de disposer à leur honneur de ces articles divers, les garçons oubliaient momentanément celle à qui ils appartenaient et qui, après avoir jeté sur eux son regard timide et désolé, cherchait en vain du secours autour d'elle. Elle était très jolie, très jeune et très mal habillée; son costume pouvait passer pour une parodie villageoise des modes actuelles. Elle ne savait où aller et personne ne le lui indiquait; les promeneurs la dévisageaient; elle devenait pâle d'embarras. Olivia Ferrol se leva, traversa la galerie et dit d'un ton assez autoritaire à un domestique :

— Pourquoi ne conduisez-vous pas mademoiselle au salon?

La jeune fille entendit et dans sa détresse lui jeta un regard reconnaissant. Le garçon se précipita, débordant d'empressement hospitalier.

— Par ici, miss; droit à la salle de réception. Suivez-moi, madame.

Olivia reprit possession de son siège. Quelques personnes la considéraient avec curiosité, mais elle ne s'en apercevait même pas.

— *C'en est une*, se disait-elle mentalement; *c'en est une*, et c'est même un type très intéressant.

Pour mieux faire comprendre les singularités de cette jeune personne, il est peut-être utile de révéler ici quelque chose de sa vie passée et du milieu dans lequel elle avait vécu. Son père avait été homme de lettres; sa mère illustrait des livres et des *magazines*. Dès sa plus tendre enfance, Olivia avait été entourée d'hommes et de femmes voués aux lettres et aux arts; les uns plus qu'ordinaires, les autres doués de génie, d'autres encore se tenant entre les deux extrêmes, et elle avait inconsciemment subi l'influence de ce milieu.

Elle n'avait vu que des gens continuellement occupés à chercher, les yeux bien ouverts, tout ce qu'il peut y avoir de singulier ou d'intéressant dans la nature humaine, ravis s'ils découvraient des types nouveaux d'hommes, de femmes et d'émotions.

Devenue orpheline, elle avait vécu avec son frère, tour à tour *reporter*, rédacteur en chef, collaborateur et critique, qui avait réussi à se faire une réputation enviable, de jeune homme brillant, pratique, *sachant son affaire*, et destiné à une belle carrière. Il était donc naturel qu'après s'être intéressée à cette manière générale de disséquer et d'étudier toute espèce de nature humaine placée à sa portée, Olivia eût suivi d'illustres exemples et fût devenue, à son tour, une chercheuse de types.

Pendant son séjour à Oakvale, elle avait étudié le type montagnard de la Caroline du Nord, avec l'enthousiasme d'un amateur.

Elle avait parlé aux femmes en grands chapeaux qui venaient vendre des fruits à l'hôtel et restaient assises sur les marches ou le

plancher des galeries, avec le calme des *nobles sauvages;* elle avait parcouru à pied et en voiture les routes de montagne, s'arrêtant aux maisons du chemin, entrant en conversation avec leurs habitants qui la connaissaient déjà bien, malgré la courte durée de son séjour, et elle avait envoyé à son frère des notes assez intéressantes pour qu'il se préoccupât de ses découvertes. Elle lui écrivait :

« Je suis certaine que vous trouverez ici beaucoup de « docu- « ments ». Vous voyez combien je suis devenue la proie de cette habitude terrible de considérer toute chose au point de vue du *document.* Un homme n'est plus un homme; la joie n'est plus la joie; la douleur n'est plus la douleur; tout est *document.* Il y a là dedans quelque chose qui fait penser au vampire. Je me demande si les anatomistes examinent les corps comme nous étudions les esprits, et si pour eux tout le monde est un *sujet.* Pour le moment, je m'intéresse à une sorte de jeune fille que j'ai découverte. Parfois elle appartient à la classe supérieure, celle des fermiers qui possèdent beaucoup de terre et sont les riches du pays; d'autres fois elle vit dans une hutte en bois, avec une mère qui fume et chique, mais dans les deux hypothèses, elle est une surprise et un mystère. Elle est toujours jolie, parfois belle, et en dépit de son logis, de sa famille, de son éducation ou du manque d'éducation, elle est instinctivement raffinée, délicate et impressionnable. Toujours elle a fréquenté quelque école communale, où elle a écrit des compositions sur des sujets touchants ou de sentiment, et quand elle appartient à la classe supérieure, elle est abonnée à un journal de modes et essaye de faire les robes que portent les lithographies coloriées; j'ajoute qu'en général elle n'y réussit pas. Je pourrais écrire un volume sur elle, mais je m'abstiens. Quand sonnera l'heure de vos vacances, venez voir par vos propres yeux. »

C'est à cette classe que pensait miss Ferrol quand elle murmurait :

— *En voici une*, et c'est même un type fort intéressant!

Lorsqu'elle entra dans la salle à manger pour le *souper* de six heures, elle chercha des yeux la nouvelle arrivée, mais elle n'avait pas encore paru. Quelques minutes après, elle entra. Elle entra lentement, regardant droit devant elle et faisant un grand effort pour paraître à l'aise. Elle portait une robe de mousseline bleue, avec beaucoup de ruches et un grand col en dentelle d'imitation. Elle avait relevé ses manches jusqu'au coude, avec un ruban et un nœud de velours noir, et ses jeunes bras ronds, satinés, étaient adorables. Elle chercha une place libre et n'en voyant pas, elle s'arrêta court, ne sachant que faire. Alors quelque courant magnétique attira son regard vers celui d'Olivia Ferrol. Après un moment d'hésitation, elle se rapprocha d'elle timidement.

— Je... je voudrais qu'un garçon vînt ici, balbutia-t-elle.

A ce moment, l'un d'eux s'arrêta sur un signe gracieux mais impérieux de miss Ferrol.

— Donnez à mademoiselle la place en face de moi, dit-elle.

La chaise fut offerte avec un geste superbe, la jeune fille s'assit et le menu fut placé dans sa main.

— Merci, dit-elle, à voix basse et d'un air surpris.

Olivia sourit.

— Ce garçon est ma propriété spéciale et particulière, dit-elle, et j'en suis assez fière.

Mais sa protégée ne parut pas très bien comprendre sa plaisanterie.

Elle s'enhardit jusqu'à répondre :

— Je... je n'ai pas l'expérience des... des *garçons* et probablement ils le voient. C'est la première fois que j'entre dans un hôtel.

— Vous vous habituerez vite à eux, répliqua miss Ferrol.

La jeune fille fixa sur elle des yeux pleins d'interrogation suppliante. C'étaient les yeux les plus ravissants qu'Olivia eût jamais vus, à l'iris très large, aux cils incroyablement longs et recourbés qui leur donnaient une expression très ouverte et très tendre. Tout à coup elle parut prendre courage et considérer comme un devoir d'expliquer sa présence.

— Je ne serais pas venue seule, reprit-elle, si j'avais pu décider mon père à m'accompagner. Il n'a pas voulu ; il a dit que ce n'était pas sa place. Je n'ai pas été très bien portante depuis la mort de maman, et il a désiré me faire essayer des eaux. Je crois que je ne m'y plairai guère.

— Je ne m'y plais pas non plus, avoua Olivia, franchement, mais peut-être changerez-vous d'idée quand vous aurez fait des connaissances.

La jeune fille promena un regard furtif sur la nombreuse assemblée, puis baissa les yeux.

— Je ne les connaîtrai jamais, dit-elle tout bas, d'un air découragé.

Miss Ferrol était en secret persuadée qu'elle ne se trompait pas ; elle ne s'était pas présentée sous des auspices favorables. Elle pensa :

— C'est intelligent et délicat de sa part, de reconnaître cela si vite. D'autres auraient plus de confiance et feraient fausse route.

Tout alla assez bien pendant le repas. Lorsqu'il fut terminé, miss Ferrol se leva et s'aperçut d'un nouvel embarras chez sa compagne ; elle en comprit aussitôt la nature.

— Remontez-vous dans votre chambre? lui demanda-t-elle.

— Je ne sais pas, répondit la jeune fille, avec son regard de détresse suppliante. Je ne sais où aller. Je ne me soucie guère de me promener seule là-bas.

Elle montrait la galerie.

— Pourquoi ne venez-vous pas avec moi? suggéra miss Ferrol; nous pourrions nous promener ensemble.

— Ah! fit-elle avec un petit soupir de reconnaissance, cela ne vous déplaît pas?

— Au contraire; j'en serai très contente : je suis seule aussi.

Elles sortirent donc ensemble et marchèrent lentement à la lueur des étoiles, se frayant un chemin à travers la foule, avec un certain plaisir.

— Il faudra que je veille sur elle, pensait miss Ferrol, et je crois que j'en prendrai la peine sans ennui.

Ce qui la touchait le plus, c'était l'innocente confiance de la jeune fille en sa sincérité; la confiance avec laquelle elle acceptait ses politesses, non pas seulement comme une preuve de bonne éducation, mais comme l'expression de son obligeance et d'une extrême générosité naturelle. Sa première timidité surmontée, elle raconta toute son histoire avec l'abandon d'un enfant.

Son père était fermier; elle avait toujours vécu avec lui à la ferme. Il l'aimait trop pour se séparer d'elle et l'envoyer au loin, en pension.

— Il a fait de moi son enfant gâté, disait-elle; je suis la onzième et la seule qui ait dépassé l'âge de huit ans. Dix enfants étaient morts avant ma naissance, de sorte que papa et maman ont toujours été inquiets, papa surtout. Il disait que le moment ne viendrait jamais, où il pourrait se passer de moi. Il est bien bon et bien tendre, mon père, ajouta-t-elle, parlant plus vite et d'une voix plus douce; il est un peu rude de manières, mais si bon!

Avant qu'elles ne se quittassent le soir, miss Ferrol savait par cœur l'arbre généalogique. C'était une famille prodigieusement féconde. L'oncle Josué avait dix enfants; l'oncle Léandre en avait quinze; la tante Amanda douze, et la tante Nervey possédait, pour sa part, trois paires de jumeaux, avec un nombre illimité d'unités.

La jeune fille tendit sa main.

— Bonsoir, dit-elle; je suis bien heureuse d'avoir fait votre connaissance.

Ses yeux semblaient plus grands que jamais; elle montrait en souriant ses petites dents blanches et régulières, et la lumière satinait encore davantage sa peau fine.

— Ah! qu'elle est jolie! pensa miss Ferrol, malgré la dentelle de coton et l'affreuse polonaise!

Elle lui posa légèrement la main sur l'épaule.

— Hé mais! dit-elle, vous êtes aussi grande que moi.

— Oui, répondit la jeune fille, tristement, mais je suis deux fois plus large.

— Non, du tout, du tout.

Puis, la parcourant délicatement du regard, elle poursuivit :

— C'est votre robe qui vous fait croire cela. C'est peut-être que votre couturière ne comprend pas votre taille.

Ceci fut dit comme si c'était là le défaut le plus naturel et le plus simple du monde et ne demandait qu'une légère modification.

— Je n'ai pas de couturière, répondit la jeune fille, je fais mes robes moi-même. C'est peut-être pour cela.

— Il est vrai que c'est un peu dangereux, répliqua miss Ferrol. J'ai été assez hardie pour essayer et je n'ai jamais réussi. Si vous viviez à New-York, je pourrais vous donner l'adresse d'une très bonne couturière.

— Mais je n'y demeure pas; je le voudrais bien. C'est impossible, mon père ne pourrait se passer de moi.

Il y eut un court silence pendant lequel elle admira miss Ferrol; puis elle dit de nouveau bonsoir, et se détourna. Mais avant d'avoir traversé le corridor, elle s'arrêta.

— Je ne vous ai pas dit mon nom, reprit-elle.

Miss Ferrol s'attendait naturellement à ce qu'elle lui en fît part, mais elle se tut et parut embarrassée; il semblait qu'elle ne pût se décider à parler.

— Eh bien? fit miss Ferrol, en souriant, quel est ce nom?

Sans quitter le tapis des yeux, elle balbutia :

— C'est Louisiane.

Miss Ferrol répondit avec le plus parfait sang-froid :

— Le nom de l'État?

— Oui; c'est le pays de mon père.

— Mais vous ne m'avez pas appris votre nom de famille.

— Oh! c'est Rogers. Vous... vous n'avez pas ri; je croyais que vous ririez.

— De votre premier nom? Mais non! Il n'est pas ordinaire, mais il en est de même pour bien d'autres. Et Louise est un joli nom.

— C'est vrai, dit-elle d'un air plus joyeux; je n'y avais jamais pensé. Je déteste Louisa, on m'appellerait Lowizy ou Lousyanny; est-ce que je pourrais signer Louise?

— Certainement, répondit Miss Ferrol.

Sur ce, sa protégée lui souhaita le bonsoir pour la troisième fois et disparut.

II

WORTH

Le lendemain matin, elle vint frapper timidement à la porte de miss Ferrol, comptant évidemment que celle-ci la prendrait sous

son aile. Miss Ferrol s'y attendait et s'était même hâtée de s'habiller. Elle ouvrit donc aussitôt sa porte.

— Je suis bien aise de vous voir, dit-elle ; je pensais que vous viendriez probablement.

Une légère expression de surprise passa dans les yeux de la jeune fille. Il ne lui était pas venu à l'esprit qu'elle pût ne pas se présenter.

— Oh oui! répondit-elle; je n'aurais pas eu le courage de descendre seule, sachant que quelqu'un pouvait descendre avec moi.

Elle était préoccupée; miss Ferrol le vit, et bientôt la préoccupation se traduisit par cette question confidentielle, posée avec le plus grand sérieux :

— Est-ce que ma robe a la taille beaucoup trop courte?

Une délicatesse miséricordieuse empêcha miss Ferrol de lui avouer à quel point cette taille était trop courte et calomniait son jeune et beau corps.

— Oui, c'est vrai; la taille est un peu courte.

— Peut-être suis-je faite comme cela, dit la jeune fille d'un air mélancolique.

Ici, il faut avouer que miss Ferrol s'oublia un instant et exprima son indignation avec une ardeur inutile.

— Quelle idée absurde! s'écria-t-elle; mais, enfant, vous êtes cent fois mieux faite que moi.

Louisiane eut l'air absolument effrayé.

— Oh non! oh non! fit-elle; votre taille est splendide.

— Splendide! répéta miss Ferrol, cédant à son enthousiasme. Mais vous ne voyez donc pas que je suis maigre, positivement maigre! Seulement mes robes me vont bien et ma couturière *me comprend*. Si vous étiez habillée comme moi, ajouta-t-elle, en l'examinant des pieds à la tête... Ah! s'écria-t-elle avec émotion, que j'aimerais à vous voir dans quelques-unes de mes toilettes.

Une corde sensible avait été touchée. Elle éprouvait une douce tristesse à la vue de cette beauté gaspillée. Mais instantanément elle se rasséréna, sans cause apparente. Une idée magnifique lui était venue. Elle ne la révéla pas.

— J'attendrai, pensa-t-elle, qu'elle soit plus à son aise avec moi.

Cela venait déjà ; grâce à ce petit bout de conversation, Louisiane se montra presque affectueuse, toujours timidement, en se rendant à la salle à manger.

— Je voudrais vous demander quelque chose, dit-elle, au moment où elles approchaient de la porte.

— Quoi donc?

Elle posa légèrement sa main sur le bras de miss Ferrol, d'un petit air presque tragique.

— Je vous en prie, appelez-moi Louise. Ne dites jamais miss Louisiane! jamais! jamais!

— Non! je ne dirai jamais miss Louisiane; mais pourquoi pas miss Rogers?

— Je préférerais Louise, dit-elle désappointée.

— Très bien! ce sera Louise.

Et, en effet, dorénavant, ce fut « Louise ». Si elle n'eût été si jolie, si innocente, si tendre et si humble, elle aurait pu, de temps à autre, peser un peu à miss Ferrol; elle s'attachait si constamment à elle! elle était si désolée, si faible dans l'isolement, si ravie quand on l'en tirait! Elle ne fit pas de nouvelles amitiés, ce qui était, en somme, assez naturel. Elle n'avait rien de commun avec les jeunes personnes qui jouaient au cricket, au lawn-tennis et faisaient des parties à cheval avec leurs cavaliers. Elle n'était pas de leur monde et ne les comprenait pas plus qu'elles ne la comprenaient. Elle savait fort bien que les moins bons la toléraient dédaigneusement et les meilleurs avec un étonnement discret. Elle ne jouait à rien et ne dansait pas.

— Pourquoi ces hommes se mettent-ils à genoux et s'arrêtent-ils pour s'orner de ces drôles de petites casquettes, etc.? demanda-t-elle tout bas, un soir, à miss Ferrol.

— Ils essayent de danser une *allemande*, répondit miss Ferrol, et celui qui conduit ne sait qu'une figure.

Quant au cheval, Louisiane y avait été habituée toute sa vie, mais personne ne l'invitait à y monter, et si on l'avait priée de se joindre à quelque partie, elle eût été trop sage, malgré son inexpérience, pour accepter l'invitation. Donc, on était sûr de la voir partout où était miss Ferrol, et jamais elle n'était si heureuse que lorsque sa protectrice l'invitait à passer la matinée ou la soirée dans sa chambre. Elle serait volontiers restée là toujours, pour écouter les récits que miss Ferrol lui faisait du grand monde. Les noms des personnages célèbres ne l'impressionnaient guère.

Peu à peu, miss Ferrol découvrit que l'existence des uns ne lui était pas bien prouvée et que les autres lui étaient parfaitement inconnus.

— Vous n'avez jamais lu *la Lettre rouge ?* [1] lui demanda un jour sa protectrice.

Elle rougit comme une coupable.

— Non, répondit-elle... ni les autres.

Miss Ferrol la considéra pendant quelques instants; puis elle lu posa une question d'une voix basse, et particulièrement douce, pour être sûre de ne pas l'effrayer.

[1] Célèbre roman de Nathaniel Hawthorne.

— Savez-vous qui est John Stuart Mill?

— Non, répliqua-t-elle, humiliée jusque dans la poussière.

— N'avez-vous jamais entendu nommer... seulement nommer... Ruskin?

— Non.

— Ni Michel-Ange?

— N... non... c'est-à-dire... ou... oui peut-être, mais je ne sais pas ce qu'il a fait.

Elle continua très lentement :

— Avez-vous entendu... parler... de... Worth?

— Non, jamais!

La questionneuse joignit les mains avec émotion.

— Oh! s'écria-t-elle, à quel point, à quel point votre éducation a été négligée!

Elle était vraiment affligée; mais sa protégée l'était tellement davantage, qu'elle considéra comme un devoir de se maîtriser et de revenir à la gaieté.

— Ne vous tourmentez pas, dit-elle, je vous apprendrai tout ce que je sais d'eux et — après avoir réfléchi — ce n'est pas beaucoup après tout; je vous prêterai des livres, je vous ferai une liste de ceux qu'il faudra prier votre père de vous acheter, et cela suffira. C'est terrible de ne pas savoir certains noms et certaines choses, mais, en somme, je crois que très peu de gens... hum!...

Elle fut arrêtée par de rigides scrupules de conscience. Si elle était appelée à entraîner ce jeune esprit sur la voie de la science et de la littérature, il fallait lui présenter un idéal de mérite plus élevé que celui qu'elle avait, dans son empressement, été sur le point de lui proposer. Elle avait entendu parler de modèles, d'idéal, etc., et pouvait au besoin, avec une préparation suffisante, être très éloquente sur ces sujets.

— Il vous faudra travailler très sérieusement, reprit-elle, changeant tout à coup de front. Si vous voulez étudier n'importe quoi, il faut lire consciencieusement et avec un but. Elle fut assez fière de cette dernière phrase.

— Vraiment? dit Louise humblement. Je voudrais bien... si je savais seulement par quoi commencer. Qui était Worth? un poète?

Miss Ferrol devint très rouge.

— Oh! dit-elle, assez mal à l'aise, il est inutile de commencer par Worth. Il importe peu, en vérité.

— Il m'avait semblé, dit miss Rogers avec douceur, que mon ignorance de ce qu'il a écrit vous paraissait plus grave que mon ignorance de tous les autres.

— Oh! non. Le fait est, voyez-vous, qu'il n'a jamais rien écrit.

— Qu'a-t-il fait?

Elle était avide d'apprendre.

— Il... il n'a pas fait... il fait... il fait... des robes!

— Des robes!!!

Aucun point d'exclamation ne saurait exprimer la stupéfaction inouïe de Louisiane.

— Oui.

— Un homme!

— Oui.

Il y eut un lourd silence, embarrassant d'abord; puis la stupéfaction naïve se calma et peu à peu fit place à une autre émotion qui ressemblait à de l'intérêt. Elle posa cette question innocente :

— Fait-il de jolies robes?

— Jolies! s'écria miss Ferrol; ce sont des œuvres d'art. J'en ai trois dans une malle.

— Oh! soupira Louisiane, vraiment?

Miss Ferrol se leva.

— Je vais vous les montrer; j'aimerais bien vous les faire essayer.

— Les essayer! répéta l'enfant avec effarement; moi!

— Oui, dit miss Ferrol, ouvrant la malle dont elle souleva le couvercle. J'ai désiré vous voir dans ces robes dès le premier jour.

Elle les sortit de la malle et les déposa dans leurs compartiments, sur le lit. Louise s'approcha et resta debout respectueusement. Il y avait une toilette de soirée en soie crème, douce, épaisse, imitant une étoffe ancienne, brodée de fleurs d'or et ornée d'une frange d'or aussi.

— Regardez cela, dit miss Ferrol, presque religieusement.

Elle fit un geste majestueux, mystérieux.

— Venez ici; il faut la mettre.

Louise recula d'un pas.

— Moi! oh! je n'ose pas! Elle est trop belle!

— Venez ici, répéta miss Ferrol.

Elle obéit craintivement et s'abandonna aux mains de sa souveraine. Elle était si timide et surexcitée qu'elle trembla tout le temps que dura sa toilette. Miss Ferrol ressemblait à une prêtresse officiant à l'autel. Elle laça le corsage au moyen du fin lacet d'or; elle arrangea la draperie antique en plis harmonieux qui enveloppaient et moulaient les formes. Il n'y avait pas l'ombre d'un faux pli de l'épaule à l'ourlet, et l'adorable jeune corps se révélait dans toute la beauté de ses lignes. Il n'y avait pas de manches, il y avait très peu de corsage, mais beaucoup d'art et d'effet, ce qui, sans doute, était le but.

— Marchez jusqu'au bout de la chambre, commanda miss Ferrol.

Louisiane obéit.

— Recommencez.

Elle obéit encore, et ses mains retombèrent. Toute son attitude exprimait le ravissement.

— Je l'avais bien dit! je l'avais bien dit! s'écria Olivia. On croirait que vous êtes née à New-York!

Ce fut le comble. Louisiane le ressentit jusqu'au plus profond de son jeune cœur. C'était trop sublime pour être vrai! Elle fit un signe de dénégation.

— Je n'exagère pas, reprit miss Ferrol, avec une ardeur nouvelle. Laurence lui-même, s'il ignorait que vous avez toujours vécu dans ce pays, ne le devinerait pas. J'aimerais bien en faire l'expérience.

— Qui est-il? demanda Louisiane. Un écrivain?

— Oui, mais pas tout à fait comme les autres. C'est mon frère.

Cet épisode absorba deux heures. A la seconde cloche seulement, Louisiane courut s'habiller pour le dîner.

Miss Ferrol replaça les robes dans la malle. Elle était absorbée, Quand elle eut fini, elle se releva en tressaillant.

— Seigneur! s'écria-t-elle, j'ai absolument oublié Ruskin?

III

IL EST DIFFÉRENT

Le même soir, quand elles furent assises sur la pelouse, miss Ferrol s'aperçut plusieurs fois que Louisiane la regardait avec un intérêt nouveau. Elle avait les mains croisées sur ses genoux, les yeux fixés sur sa compagne et sa jolie bouche s'entr'ouvrait.

— A quoi pensez-vous? lui demanda enfin Olivia.

La jeune fille tressaillit et reprit possession d'elle-même avec effort. Elle balbutia :

— Je... je pensais aux... aux auteurs.

— A quelque auteur en particulier, ou à tous en l'espèce?

— A votre frère. Je ne croyais pas jamais connaître quelqu'un qui eût vu un auteur et voilà que vous en avez un dans votre famille.

Le sourire de sa compagne révélait une expérience sans bornes. Il disait qu'étant habituée à vivre intimement avec un nombre illimité d'auteurs, elle pouvait se permettre de les traiter avec indifférence.

— Ma chère, dit-elle d'un ton de condescendance, ils ne sont pas très différents des autres hommes.

Ceci ressemblait à un blasphème.

— Pas différents! s'écria Louisiane! Oh! c'est impossible! Votre frère, par exemple, n'est-il pas différent ?

Miss Ferrol réfléchit. Elle adorait son frère. Dans sa pensée, il était l'homme du jour, le littérateur de son époque. Elle s'indignait quand des critiques expérimentés le qualifiaient de « très intelligent », de « brillant », au lieu de « grand » et de « maître génie ».

— Oui, dit-elle enfin, il est différent.

— Je le pensais bien, répondit Louisiane avec un soupir d'allègement; vous l'êtes aussi, vous savez.

— Vraiment? Merci. Mais je ne suis pas un écrivain. Du moins, reprit-elle d'un air contrit, rien de ce que j'ai écrit n'a été publié.

— Oh! pourquoi pas?

— Pourquoi pas?

Elle fronça le sourcil d'un air songeur et perplexe.

— Je ne sais pas pourquoi.

— Je suis bien sûre que si vous avez écrit quelque chose, cela valait la peine d'être imprimé, s'écria celle qui l'adorait.

— Et *moi* aussi je le croyais, répondit miss Ferrol, mais *eux*, non !

— Eux! qui sont-ils?

— Les éditeurs, lui fut-il répliqué d'un ton lugubre. Il y a beaucoup de camaraderie, de favoritisme, voire même d'envie et de méchanceté que le public ignore. Vous n'y comprendriez rien, si je vous l'expliquais.

Pendant quelques instants tout fut sombre, et le silence régna. Enfin Olivia secoua la tête et dit :

— Ils le regrettent souvent, *après!*

Louisiane conclut de ces paroles que ces infortunés étaient les éditeurs et elle ne put s'empêcher de les plaindre en secret. Il y avait dans leur remords inutile quelque chose qui la touchait, quoiqu'ils eussent mérité de souffrir, elle le reconnaissait. Elle fut toute contente quand Olivia reprit sa gaieté.

— Laurence est plus beau que la plupart des autres, il est plus distingué, dit-elle. Il est très charmant, tout le monde est de cet avis.

— Je voudrais bien le voir, hasarda Louisiane.

— Vous le verrez si vous prolongez votre séjour ici, car il viendra très probablement à Oakvale.

Pendant quelques instants, Louisiane fut toute pâle d'émotion et de plaisir, mais tout à coup elle s'attrista.

— J'oubliais, murmura-t-elle, que vous serez toujours avec lui, et je resterai seule. Il ne désirera pas ma société.

Olivia la considéra avec plus d'intérêt que jamais. Elle pensait de nouveau à certaine fantaisie qui, plusieurs fois, lui avait traversé l'esprit depuis l'essayage de la robe crème.

— Louise, reprit-elle d'une voix mystérieuse, que diriez-vous de porter des robes comme les miennes, pendant tout le reste du temps que vous passerez ici?

L'enfant la regarda effarée et répondit oppressée :

— Je n'en ai pas.

— Non, répliqua miss Ferrol d'un air délibéré, mais j'en ai, *moi.*

Elle se leva, quitta son air mystérieux et ajouta en souriant :

— Venez avec moi dans ma chambre, j'ai à vous parler.

Si elle avait ordonné à Louisiane de la suivre à l'échafaud, il est probable que la jeune fille lui aurait obéi. Elle la suivit donc, soumise et souriante aussi, persuadée que quelque chose de très intéressant allait se produire. Elle ne comprenait pas du tout, mais elle se laissait faire. Lorsque toutes deux furent enfermées dans la chambre, elle vit bientôt qu'il s'agissait d'un *quelque chose* en effet fort intéressant.

— Vous vous rappelez ce que je vous ai dit ce matin? demanda miss Ferrol.

— Vous m'avez dit tant de choses!

— Oh! mais vous ne pouvez pas avoir oublié celle-là en particulier! Je vous ai dit que vous aviez l'air d'être née à New-York.

Ce souvenir fit monter une belle rougeur de joie aux joues de Louisiane.

— Oh! oui! répondit-elle.

— Et j'ai ajouté que Laurence lui-même ne devinerait pas que vous avez toujours vécu ici?

— Oui.

— J'ai dit aussi que j'aimerais à en faire l'expérience, en vous présentant l'un à l'autre.

— Oui.

Miss Ferrol ne la perdait pas de vue et l'observait attentivement. Elle continua :

— J'ai pensé à cela toute la matinée. Je voudrais tenter par vous l'expérience sur lui.

Lousiane garda un instant le silence, puis elle dit en hésitant :

— Voulez-vous dire que je doive prétendre...

Miss Ferrol l'interrompit.

— Oh! non, fit-elle. Vous n'aurez à prétendre ni ceci ni cela. Vous n'aurez qu'à me laisser vous habiller à mon gré et à éviter soigneusement de parler de votre vie passée. Cela vous forcera peut-être à rester un peu silencieuse et à le laisser parler. Cela ne lui déplaira pas; les hommes aiment à parler, et de lui, vous apprendrez bien des choses.

— Ce sera... une chose très étrange, dit Louisiane.

— Ce sera une chose très intéressante, s'écria Olivia, dont l'enthousiasme augmentait. Comme il vous admirera !

Louisiane eut encore une de ses belles rougeurs.

— Avez-vous son portrait? demanda-t-elle.

— Oui. Pourquoi? répondit Olivia un peu surprise.

— Parce que j'aimerais voir son visage.

— Pensez-vous, poursuivit miss Ferrol, de plus en plus étonnée, qu'il pourrait vous déplaire?

— Je pense que *moi*, je pourrais ne pas lui plaire.

— Ne pas lui plaire! s'écria miss Ferrol; vous! Il vous trouvera divine... quand je vous aurai habillée à ma façon.

Elle se dirigea vers sa malle et en tira le portrait. Ce n'était pas une photographie, mais une petite tête au crayon, la tête d'un homme fort beau et dont l'expression offrait un singulier mélange de rêverie et de vivacité. C'était un visage très attachant.

— C'est fait par un de ses amis, reprit Olivia; ses amis l'aiment beaucoup et admirent sa beauté. Ils protestent contre la photographie et s'amusent à esquisser son visage; ils font sans cesse des *études* d'après lui. Que pensez-vous de lui?

Louisiane hésita. Enfin elle dit :

— Il est différent de ce que j'avais imaginé.

Elle rendit le portrait à miss Ferrol, qui le remit dans la malle. Louisiane, pendant quelques minutes, resta immobile, les yeux fixés sur le tapis, très évidemment sans rien voir. Puis elle les leva sur sa compagne, qui tout à coup éprouva quelque embarras à lui voir accueillir si sérieusement son projet fantaisiste. Quant à elle, elle n'y avait rien vu de sérieux. Ce serait amusant, intéressant et viendrait à l'appui de sa théorie.

— Je ferai ce que vous désirez, dit Louisiane.

— Alors, répondit miss Ferrol, très surprise d'éprouver en elle-même un malaise inattendu, je vais vous habiller pour le souper. Il vous faut commencer à porter mes vêtements pour vous y accoutumer.

IV

UN NOUVEAU TYPE

Lorsque les deux jeunes filles entrèrent dans la salle à manger, elles produisirent une petite sensation. Tout d'abord la gracieuse et souple personne en violet et gris ne fut pas reconnue; ce n'était plus celle à laquelle on était habitué; elle paraissait si grande et si mince, quoique rondelette! La chevelure d'un brun doré, relevée haut, en coques brillantes, faisait paraître la jolie tête plus délicate de forme et laissait voir combien la nuque de ce cou fin était

blanche et gracieuse. Il fallut quelques minutes pour résoudre le problème. Alors une jeune femme, plus habile que les autres, dit à voix basse :

— C'est la petite provinciale habillée d'une robe neuve, d'une robe qui lui va. Le croiriez-vous?

— Ne regardez pas si obstinément votre assiette, murmura miss Ferrol. Appuyez-vous au dossier de votre chaise et éventez-vous, comme si vous n'entendiez pas. Il ne faut jamais laisser voir qu'on entend.

Elle s'était dit à l'avance :

— Je serai obligée de lui donner quelques conseils, par-ci par-là, mais je suis sûre qu'une fois mise sur la voie, elle la suivra sans peine.

Et la prédiction sembla devoir se réaliser. Louisiane s'était regardée longuement et fermement une fois habillée, et quand elle s'était détournée du miroir elle portait la tête un peu plus haut, et ses joues étaient plus roses. Peut-être avait-elle appris quelque chose devant l'image que lui renvoyait la glace; mais elle ne dit rien. Au bout de quelques jours, Olivia elle-même fut étonnée de ses progrès. Si pleine d'espoir qu'elle fût, elle ne s'était pas attendue à un tel changement. Miss Ferrol s'était dit qu'il faudrait sans doute lui apprendre à maîtriser ses impressions; mais tout à coup elle parut l'avoir appris toute seule; elle n'était plus démonstrative dans son affection, elle ne faisait plus de questions naïves, elle ne parlait plus jamais de sa famille. Sa réserve devenait une énigme pour Olivia.

— Vous êtes très intelligente, lui dit-elle un jour, presque malgré elle, après l'avoir regardée en silence pendant quelques minutes. Vous l'êtes encore plus que je ne le pensais, Louise.

— Etait-ce beaucoup?

— Oui, mais pas autant que la réalité.

Louisiane ne sourit ni ne rougit, comme sa compagne s'y attendait. Elle resta très tranquille, ne témoignant ni plaisir ni timidité, et comme absorbée dans sa pensée.

Le soir, lorsque les diligences arrivèrent, les jeunes filles étaient assises devant la galerie. Olivia se pencha pour mieux voir les voyageurs.

— Il devrait être parmi eux, dit-elle.

Louisiane lui mit une main sur le bras.

— Qui est-ce là, assis près du cocher? demanda-t-elle, au moment où la seconde diligence passait. N'est-ce pas...

— Mais oui, certainement, s'écria miss Ferrol.

Elle voulut se lever; elle sentit qu'on la retenait; son amie lui serrait le poignet.

— Attendez un instant, dit-elle, ne me quittez pas! Oh! je voudrais n'avoir pas fait cela!

Miss Ferrol la regardait stupéfaite. Elle parlait, comme autrefois, en enfant impressionnable. Elle était pâle et ses yeux s'ouvraient démesurément.

— Qu'y a-t-il? demanda miss Ferrol, vivement, aussitôt qu'elle retrouva sa voix. Est-ce que vraiment cette idée vous déplaît? Rien ne vous force à aller plus loin. C'était une plaisanterie; je vous demande pardon de n'avoir pas vu que cela vous troublait. Peut-être, après tout, était-ce de mauvais goût à moi...

Elle ne put achever sa phrase. Aussi subitement qu'elle avait déjà changé, l'expression de Louisiane changea de nouveau. Elle se leva en souriant d'un étrange petit sourire et jeta sur le visage étonné de miss Ferrol un regard ferme et calme.

— Votre frère vous a vue et vient à nous, dit-elle. Je vous quitte; nous nous retrouverons au souper.

Avec un léger salut, elle s'éloigna d'un air assuré qui stupéfia son *moniteur*.

Olivia eut peine à reprendre assez son équilibre pour recevoir convenablement son frère, lorsqu'il fut près d'elle. De sa vie elle n'avait été si complètement mystifiée. Quand elle fut rentrée chez elle, le soir, son frère vint frapper à sa porte. Elle ouvrit et il alla se jeter sur un siège, l'air assez agité.

— Olivia, dit-il aussitôt, quelle énigme que cette jeune fille!

Olivia s'assit en face de lui et sourit avec calme.

— Miss Rogers, sans doute?

— Bien entendu!

Et deux ou trois secondes après il ajouta :

— Quel délicieux mystère!

— Mystère?

— Il n'y a pas d'autre expression à employer. Elle a un visage si adorable! Elle a l'air si jeune et elle parle si peu! Et avec une joie très sérieuse, il poursuivit : c'est un nouveau type!

Olivia se mit à rire,

— Pourquoi riez-vous!

— Parce que j'étais sûre que vous diriez cela. J'attendais le mot.

— Mais c'est vrai! s'écria-t-il avec véhémence. Je n'ai jamais vu personne qui lui ressemblât. Je regarde ses grands yeux doux et j'y découvre des lueurs d'expression qui n'appartiennent pas au reste de sa personne. En voyant ses yeux, je pourrais croire qu'elle a été élevée dans un couvent, ou que sa vie a été très simple, très isolée; mais quand elle parle ou se meut, je suis déconcerté. Je désire l'entendre parler, mais elle dit si peu de chose! Elle ne danse même

pas. Je suppose que ses parents sont des gens graves. Elle ne vous a sans doute pas dit grand'chose sur leur compte? Sa réserve est si extraordinaire dans une jeune fille! Quel âge peut-elle avoir?

— Dix-neuf ans, je crois.

— C'est ce que je pensais. Je n'ai jamais rien vu de plus joli que sa manière calme, lorsque je lui demandai de danser avec moi. Elle dit simplement : « Je ne danse pas, je n'ai jamais appris. » Tout comme si elle n'avait jamais songé que ce pût être singulier.

Il parla d'elle tout le temps qu'il resta dans la chambre. Olivia ne l'avait jamais vu si captivé.

— Ce qui me fascine, disait-il, c'est que je crois voir deux natures en elle. L'une est plus forte que l'autre et se révélera un de ces jours. Je commence par sentir que je ne la comprends pas, et c'est là le plus intéressant des commencements. Il me tarde de découvrir laquelle des deux natures est la vraie.

Au moment de sortir, il s'arrêta tout à coup.

— Comment se fait-il que vous ne m'ayez jamais parlé d'elle dans vos lettres? Je n'y conçois rien.

— Je désirais que vous vissiez par vos propres yeux; j'ai préféré attendre.

— Eh bien! Après tout, j'en suis bien aise.

V

JE VOUS AI BLESSÉE

A partir de cette arrivée, une vie nouvelle commença pour Louisiane. Elle ne fut plus une jeune personne obscure et sans importance. Subitement et pour la première fois de sa vie, elle se trouva investie d'un pouvoir merveilleux, pouvoir dont les jeunes filles d'une autre classe que la sienne jouissent dès le début de leur existence. Elles y sont habituées et le regardent comme un droit de naissance. Louisiane n'y était pas habituée. Rien de semblable n'avait appartenu à « cette jolie fille de Rogers ». Elle était accoutumée à l'admiration d'hommes qui lui étaient indifférents, d'hommes qui portaient des vestons à taille courte et se détournaient sur leur coude, pour la dévisager dans la petite église rustique. Après de vains efforts pour entrer en relations avec elle, ils s'en allaient généralement déconcertés. Elle est trop froide, disaient-ils; elle n'a rien à dire; elle n'a pas grand'chose dans la tête, mais elle est joliment belle, tout de même!

Ceci ne ressemblait en rien à ce qui lui arrivait. Peu à peu elle s'aperçut qu'elle devenait, en quelque sorte, une petite reine. Il y avait là un homme, comme elle n'en avait jamais vu, toujours prêt

à faire de son mieux pour lui plaire; qui, sans absurdités sentimentales, laissait voir clairement que sa présence le rendait plus heureux. Quoi de plus assidu, de plus galant que l'empressement quotidien du jeune homme bien élevé, expérimenté, auprès de la jeune beauté qui, pour le moment, règne sur sa fantaisie. Oui, il peut ne s'agir que de sa fantaisie; il n'est pas indispensable que l'impression soit plus profonde. La suavité de ses manières, son air chevaleresque, son esprit toujours prêt à la servir, sont tout ce qu'on peut souhaiter.

Quand Louisiane reconnut que tout cet hommage lui était rendu, comme dû naturellement à sa jeune beauté, comme la chose la plus simple du monde et qui avait toujours existé, elle éprouva une sorte de terreur. Tout d'abord elle aurait été bien aise d'y échapper et de retomber dans son obscurité.

— Cela ne m'appartient pas, se disait-elle; c'est pour une autre, pour la jeune fille qu'il me croit être. Mais je ne suis pas cette jeune fille et je m'en souviendrai,

Puis au bout de quelques jours, elle se calma. Elle se répéta qu'elle se souvenait, et en même temps elle cessa d'avoir peur et se sentit plus à l'aise.

Elle parlait toujours peu, mais elle se familiarisait avec les choses dont on s'entretenait. Un matin, elle entra chez Olivia pour lui demander l'adresse d'un libraire.

— Je désire commander des livres et des *magazines*, dit-elle, un peu confuse. Voulez-vous me conseiller quant au choix? Mon père me donnera l'argent si je le lui demande.

Olivia fit une liste. Elle était longue et comprenait les meilleurs « périodiques » du jour, ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages classiques.

Quand elle l'offrit à Louisiane, elle la regarda curieusement.

— Vous voulez lire tout cela? demanda-t-elle.

— N'est-il pas temps que je m'y mette? répondit son élève.

— C'est une bonne idée, répliqua miss Ferrol, un peu distraite.

Le fait est qu'elle devenait plus perplexe chaque jour. Quelque chose était arrivé, elle en était sûre. Il semblait qu'une certaine froideur existât entre elle et son ex-adoratrice. La simplicité de son enthousiasme avait disparu. Son affection avait changé comme son aspect extérieur; c'était une émotion mieux réglée, moins apparente. Une fois ou deux Olivia s'imagina même que la jeune fille la regardait tristement, comme si elle eût fait une perte.

— J'ai peut-être été très maladroite, se disait miss Ferrol; peut-être bien ne l'ai-je pas comprise du tout.

Toutefois elle ne pouvait se désintéresser du spectacle. Elle

n'avait jamais vu Laurence jouir de la vie à ce point. Il avait beaucoup travaillé cette année-là, et ses vacances venaient à point. La parfaite paresse, qui était la note dominante de l'endroit, lui semblait très bonne. Il n'y avait ni ville ni village à 20 milles à la ronde; les journaux arrivaient vieux d'un jour ou deux; pas de livres, aucune surexcitation. Le soir, la « musique » s'escrimait dans la salle presque vide, où quelques couples très jeunes dansaient sans la moindre cérémonie. La simplicité primitive, familiale du lieu, était charmante. La plupart des étrangers étaient venus du Sud, au commencement de la saison, resteraient jusqu'à la fin et par conséquent avaient le temps d'écarter la contrainte et de lier amplement connaissance.

— Rien pour vous distraire, vous faire penser, vous inspirer! s'écriait Ferrol. C'est délicieux! Que ne l'ai-je su plus tôt!

Il avait tout le loisir d'étudier l'amie de sa sœur. Elle se promenait et montait à cheval avec eux; elle écoutait quand il leur faisait la lecture, étendu sur le gazon, dans un coin tranquille du jardin. Il pensait que sa réserve naturelle empêchait Louisiane d'exprimer librement une opinion sur ce qu'il lisait; certes il ne se doutait pas qu'elle commençât son éducation littéraire, guidée par lui. Il voyait qu'elle partageait ses préférences; son visage lui disait cela. Un soir de clair de lune, il se mit à parler de la nouveauté que présentait l'aspect du pays, à ceux qui le voyaient pour la première fois.

— C'est une nouvelle vie et un peuple nouveau, dit-il. A propos, Olivia, où est donc le nouveau type de jeune personne que je devais voir? La jeune plébéienne qui n'appartient pas à sa sphère?

Il se tourna vers Louisiane.

— L'avez-vous vue? J'avoue que je commence à douter de son existence.

Avant qu'il pût ajouter un mot, Louisiane leva la tête et le regarda en face.

Il voyait distinctement son visage au clair de lune. Elle était toute blanche et ses yeux, grands ouverts, lançaient des flammes.

— Pourquoi parlez-vous ainsi? s'écria-t-elle. Comme si... comme si ces gens-là étaient tellement au-dessous de vous? Quel droit avez-vous?...

Elle s'arrêta subitement. Laurence la regardait stupéfait. Elle se leva, tremblante.

— Je rentre un instant, dit-elle; je vous demande pardon, ainsi qu'à miss Ferrol.

Elle leur tourna le dos et s'éloigna. Ferrol resta immobile, tenant son petit éventail blanc et la suivit de ses yeux étonnés, jusqu'à ce qu'elle eût disparu.

Au bout de quelques secondes, ce fut lui qui rompit le silence.

— Qu'est-ce que cela signifie? dit-il à voix basse. Je ne sais pas ce que j'ai fait.

Bientôt après il se leva et se mit à errer sans but dans la galerie, les mains dans les poches. Olivia, restée à sa place, comprit qu'il attendait, dans l'espoir de voir Louisiane revenir. Il marchait de l'air le plus désolé, depuis environ une demi-heure, quand elle le vit s'arrêter et se tourner à moitié vers la porte ouverte d'un corridor qui conduisait à la vérandah. Une silhouette sombre se détachait sur l'intérieur éclairé. C'était Louisiane qui s'avançait lentement, après un moment d'hésitation.

Elle n'avait pas retrouvé ses couleurs, mais son attitude était parfaitement calme.

— Je suis bien aise que vous soyez resté, dit-elle.

Ferrol s'était arrêté, attendant son bon plaisir, mais aussitôt qu'elle parla, il s'avança vivement.

— Il m'eût été bien dur de ne pas vous revoir ce soir, répondit-il.

Elle se tut et ils firent ensemble la longueur de la galerie.

— Miss Ferrol est rentrée? dit-elle enfin.

Il s'assura du fait par un regard jeté sur la galerie. Tout à coup, pour une raison à elle connue, Olivia avait disparu.

Louisiane s'appuya sur l'une des légères colonnettes de la galerie. Elle ne regardait pas Ferrol, mais la ligne noire des montagnes. Ferrol ne pouvait regarder qu'elle.

— Si vous n'étiez pas revenue, reprit-il, je crois que je serais resté à bâiller à la lune toute la nuit.

Puis, comme elle ne répondait rien, il se laissa entraîner à parler sans réserve.

— Je ne comprends pas en quoi j'ai pu vous blesser, mais cependant je ne saurais trouver de termes assez humbles pour exprimer ce que j'ai éprouvé pendant la demi-heure qui vient de s'écouler. Si j'osais vous demander de me dire...

Elle l'arrêta.

— Je ne peux rien vous dire. Ce n'est pas votre faute. Vous ne pouviez pas comprendre... C'est ma faute... entièrement ma faute et... je le mérite.

Un affreux découragement s'empara de lui.

— Je suis très confus, très malheureux, dit-il.

Elle tourna vivement vers lui son charmant et pâle visage.

— Ce n'est pas vous qui devez être malheureux, dit-elle. C'est moi.

Elle s'arrêta tout à coup, comme elle l'avait fait déjà.

— Parlons d'autre chose, reprit-elle froidement.

— Cela ne me sera pas facile, répondit-il, mais j'essayerai.

Avant de se coucher, Olivia reçut la visite de Louisiane. Elle l'accueillit avec embarras, il faut l'avouer. Chaque jour elle se sentait moins à l'aise avec elle, et de plus en plus convaincue d'avoir commis une erreur, ce qui, pour une jeune personne de sa nature, était un dur châtiment.

Louisiane ne voulut pas s'asseoir. Elle dit aussitôt pourquoi elle était venue.

— Je veux vous prier de me faire une promesse et je veux vous demander pardon.

— Non, pas cela, dit Olivia.

— Je désire que vous me promettiez de ne pas révéler la vérité à votre frère, avant d'être rentrée chez vous. Je partirai bientôt. Je suis lasse de ce que j'ai entrepris. Ce n'est pas ce que vous vouliez faire. Promettez-moi que si vous restez après mon départ, ce que vous ferez naturellement, vous ne lui apprendrez rien. Mon chez-moi n'est qu'à quelques milles d'ici. Vous pourriez avoir envie de venir me voir et cela ne me plairait pas. Je désire que tout finisse ici, du moins ce qui me concerne. Quant au reste, je n'ai pas à le savoir.

Jamais Olivia ne s'était sentie si complètement prise au dépourvu. Il ne lui restait ni assurance, ni tact, ni aplomb d'aucune sorte.

— Je voudrais bien, dit-elle, en regardant la jeune fille d'un air vraiment attendri, que nous n'eussions jamais commencé.

— Moi aussi, répondit Louisiane. Promettez-vous?

— Oui, oui. Je promettrai tout ce que vous voudrez. Je vous ai blessée, ajouta-t-elle, dans une explosion de repentir.

Elle allait recevoir un nouveau choc. Tout à coup la jeune fille subit une autre métamorphose et son ancien *moi* simple, ignorant, touchant, reparut, les lèvres tremblantes, les yeux dilatés.

— Oui, vous m'avez blessée, cria-t-elle. Oh oui! vous m'avez fait mal!

Et, fondant en larmes, elle se précipita hors de la chambre.

VI

LE CHEMIN A DROITE

Le lendemain matin, Ferrol apprit une nouvelle qui le frappa comme un coup de foudre.

Après le déjeuner, pendant qu'ils se promenaient dans les jardins, Olivia, qui semblait songeuse, lui dit à brûle-pourpoint :

— Miss Rogers retourne chez elle demain.

Laurence s'arrêta net, au milieu de l'allée.

— Demain ? s'écria-t-il ; oh non !

Il tourna vers Louisiane son visage inquiet.

— Oui, dit-elle, je retourne chez moi.

— A New-York ?

— Je ne demeure pas à New-York.

Elle parlait très simplement et pourtant ses paroles le blessaient, l'embarrassaient. Il n'y avait ni froideur dans son attitude, ni déplaisir dans sa voix, mais il comprit qu'il y aurait plus qu'un manque de tact à l'interroger davantage. Était-il possible qu'elle désirât lui cacher le lieu où elle demeurait? C'était l'interprétation la plus naturelle de ses paroles. Il rougit un peu et pendant quelques minutes resta sombre, puis il se remit et changea de conversation avec une rapidité qui lui faisait honneur.

— Ne m'aviez-vous pas dit qu'elle demeurait à New-York? demanda-t-il à Olivia, aussitôt qu'ils furent seuls.

— Non, répondit Olivia, avec une pointe d'humeur. Pourquoi New-York, plutôt qu'un autre endroit?

— Pour aucune raison, c'est vrai, dit-il, plus perplexe que jamais. Il n'y a pas de raison pour que je choisisse New-York; seulement quand je lui parlais de certains endroits, elle... elle...

Il s'arrêta, réfléchit et termina enfin sa phrase d'une façon singulière.

— Elle ne disait rien, c'est positif, je m'en souviens maintenant, elle ne disait rien du tout.

— Et comme elle ne disait rien du tout..., commença Olivia.

Il se passa la main sur le front, comme un homme qui cherche et ne comprend pas.

— Il m'a semblé qu'elle *avait l'air* de les connaître, ajouta-t-il lentement. Je suis certain qu'elle avait l'air de savoir de quoi je parlais, de connaître les endroits en question. Cela paraît inexplicable. Pourquoi ne voudrait-elle pas nous faire savoir où elle demeure?

— J'avoue, s'écria Olivia, que je commence à me fatiguer un peu d'elle.

C'était traître et méchant, et Olivia le sentait ; mais sa conscience coupable et l'idée de plus en plus arrêtée qu'elle avait commis une erreur l'exaspéraient. Si elle n'eût promis de taire la vérité, elle eût été trop heureuse de se soulager en parlant. Tout cela était absurde; en somme, elle ne pouvait s'en prendre qu'à elle-même.

Laurence respira fortement.

— Fatiguée d'elle! dit-il. C'est impossible. Elle s'empare de vous plus fortement à chaque heure du jour.

Ceci était parfaitement vrai, en ce qui le concernait. Il s'étonnait souvent lui-même de son enthousiasme. Il avait vu tant de jolies femmes qu'il était vraiment illogique de se laisser émouvoir à ce point par la beauté d'une charmante créature, surtout d'une jeune fille qui parlait si peu, qui, après tout, était... mais arrivé là, il s'arrêtait toujours. Il ne pouvait pas dire ce qu'elle était; il l'ignorait encore; il ne semblait pas plus près de la solution du mystère qu'au début. Là était la séduction. Il était si persuadé qu'il avait d'immenses découvertes à faire, si seulement, il y parvenait! Il avait conçu un idéal et cet idéal était la réalité, il le sentait, mais il ne le voyait pas.

L'épisode de la galerie l'avait, pensait-il, mis sur la voie. L'indignation subite exprimée par ce pâle visage, cette flamme dans ses yeux; il avait rêvé de tout cela.

S'il n'eût été doué de courage et d'une certaine confiance en lui, que justifiaient ses succès passés, il eût éprouvé un découragement plus profond. Elle partait et ne lui faisait pas espérer qu'ils se reverraient.

— J'avoue, se disait-il, qu'il y aurait de quoi désespérer, si l'on croyait le destin capable de vous jouer un pareil tour; mais cela ne lui est jamais arrivé en ce qui me touche, et je ne veux pas y croire. Je la reverrai quelque jour et tout finira bien, je n'en veux pas douter.

Cette espérance consolante le soutint. Il lui restait un jour. Il résolut d'en tirer le meilleur parti possible. Ils devaient se rendre en voiture à une dizaine de milles, pour voir une montagne à laquelle tous les touristes se croyaient obligés de rendre leurs devoirs. L'hôtel mettait une voiture légère, munie de huit ressorts, et un attelage de deux chevaux à leur service pour cette excursion. Ferrol se félicitait de l'avoir retenue précisément la veille.

Il répéta à Louisiane, ce qu'il s'était déjà dit :

— Il nous reste une journée, profitons-en de notre mieux.

Olivia, debout dans la galerie devant laquelle la voiture venait de s'arrêter, regarda furtivement Louisiane. Elle se rendait compte, pour sa part, qu'il serait difficile de tirer bon parti de cette journée. Elle aurait voulu qu'elle fût déjà finie. Mais Louisiane ne répondit pas à son regard. Le sien était fixé sur Ferrol et sur les chevaux. Elle avait, ce matin-là, quelque chose de nouveau. Renonçant aux élégances d'emprunt, elle avait mis une de ses propres robes, hardiment modifiée de ses mains d'après une de celles d'Olivia. Sa toilette était d'une charmante simplicité. Sur le corsage de sa robe en mousseline blanche se croisait un long fichu ruché, qui s'attachait par derrière en un gros nœud lâche. Un ruban de velours noir

entourait sa taille svelte; une rose était posée sur la poitrine, à l'endroit où le fichu croisait. Elle était coiffée d'un grand chapeau Gainsborough à plumes blanches. Ainsi vêtue, elle rappelait les pittoresques portraits d'autrefois, du temps des anciennes colonies.

Ferrol, en l'apercevant, se souvint de certains tableaux de cette époque.

Toute son agitation de la veille avait disparu. Elle fut encore plus calme qu'à l'ordinaire pendant la première partie de la course, et douce jusqu'à la soumission avec Olivia. Une ou deux fois même, elle eut de la tendresse dans la voix en lui adressant la parole.

Laurence le remarqua et se l'expliqua ainsi :

— Elle aime ma sœur plus qu'elle n'en a l'air et regrette que la séparation soit si proche.

Au moment où il se disait cela, Louisiane lui toucha le bras et dit :

— Ne prenez pas cette route.

Il arrêta ses chevaux et la regarda surpris. Ils étaient à l'embranchement de deux chemins et il avait été sur le point de prendre celui de droite.

— Mais c'est le seul que nous puissions suivre, répondit-il ; on m'a bien recommandé de tourner à droite.

— C'est une erreur, reprit-elle d'un ton agité; celui de gauche conduit aussi à la montagne, du moins nous pouvons y arriver par la route charretière qui traverse le bois. Je... oui, j'en suis certaine.

— Mais ce chemin-ci est bien meilleur. Avez-vous quelque raison pour préférer l'autre? Pourrez-vous nous guider? Dans ce cas...

Il s'arrêta et la regarda d'un air suppliant.

Il était prêt à faire tout ce qu'elle désirerait, mais sa soumission ne devait pas être mise à l'épreuve. L'expression de Louisiane changea ; elle parut avoir pris un parti.

— Je ne pourrais pas vous guider, dit-elle ; prenez le chemin à droite. Pourquoi pas ?

VII

ELLE N'EST PAS ICI !

Lorsque arriva l'heure de penser au retour, Ferrol fut obligé de s'avouer que la journée n'avait pas été très réussie. Olivia ne s'était pas montrée sous son meilleur aspect, et quant à Louisiane, elle était devenue absolument incompréhensible à partir du moment où l'on avait pris la route à droite.

Il l'avait vue souvent silencieuse, jamais froide comme ce jour-là. Il lui avait semblé qu'elle s'absorbait dans une pensée où il n'était

pour rien, qu'elle ne songeait ni à lui, ni à Olivia, ni à leur excursion. Elle restait assise dans la voiture, les mains croisées sur les genoux, regardant droit devant elle, ne s'occupant pas du paysage.

Une seule fois elle sortit de sa rêverie pour leur montrer une maison devant laquelle ils passaient, maison blanche, irrégulièrement construite, au toit bas, et qui devait appartenir à quelque riche fermier. Elle s'élevait sur une petite colline et était ornée d'un long porche peint en blanc et bleu, avec l'intention évidente d'imiter le marbre.

Louisiane rit sans bruit en l'apercevant.

— Regardez cela, dit-elle ; c'est une des plus belles maisons du pays. Le propriétaire passe pour riche auprès de ses voisins.

Ferrol prit son lorgnon pour l'examiner, car nous devons avouer qu'il avait la vue basse.

— Par saint Georges! s'écria-t-il, c'est un trait de génie, ce marbre, n'est-ce pas? Qui a pu le concevoir? Connaissez-vous le propriétaire?

— J'ai entendu parler de lui par plusieurs personnes. C'est un de mes homonymes : il s'appelle Rogers.

Quand ils revinrent à la voiture, après une promenade sur la montagne, ils s'aperçurent que le ciel s'était assombri tout à coup. Ferrol devint grave.

— Si l'une de vous s'y connaît, dit-il, je voudrais bien qu'elle m'expliquât ce que signifie ce nuage. Vous avez habité ce pays de montagnes plus longtemps que moi, miss Rogers.

Louisiane leva vivement les yeux.

— Il signifie un orage, répondit-elle, et un gros. Nous serons trempés dans une demi-heure.

Ferrol regarda la robe blanche et le fichu de la jeune fille; elle n'avait rien pour se couvrir.

— Oh! mais cela devient sérieux, s'écria-t-il; quelle folie à moi de n'avoir pas pensé à prendre des parapluies!

— Des parapluies! répéta Louisiane; quand nous en aurions six chacun, ils ne serviraient à rien; remontons en voiture; nous perdons du temps.

Tout à coup il poussa un cri de joie et de soulagement.

— Mais j'y pense, dit-il. Il y a cette maison devant laquelle nous avons passé tantôt. Vite, montez! Nous y serons dans vingt minutes.

Louisiane posait le pied sur le marchepied. Elle s'arrêta, se retourna et regarda Ferrol en face. Elle devint rouge, puis pâle, puis rouge de nouveau et parut terrifiée.

— Là? s'écria-t-elle; là?

— Oui, répliqua-t-il; nous aurons le temps de nous mettre à

l'abri. Y a-t-il une raison pour que nous n'y allions pas... comme dernière ressource?

Ils se regardèrent pendant une seconde, puis elle sauta dans la voiture en riant très fort.

— Oh! non, répondit-elle. Allons-y! C'est un bon endroit et les gens de la maison nous amuseront. Allons-y!

Ils arrivèrent en un quart d'heure, devançant l'orage; mais quand la voiture s'arrêta devant la haie de piquets, le tonnerre grondait derrière eux.

Louisiane descendit la première, prit les devants et monta les degrés du porche si ingénieusement peint. Elle ne sonna pas à la porte qui était ouverte, mais, à la grande surprise de Ferrol, entra tout droit dans la première pièce, qui devait être la pièce de réception. Disons, pour ne pas farder la vérité, qu'elle était hideuse.

Le plafond était si bas, que Ferrol eut peur de s'y cogner la tête; elle était tapissée, y compris ledit plafond, d'un papier d'un jaune malsain, enjolivé de grandes fleurs bleues; il y avait un lit dans un coin, et sur les murs des lithographies coloriées, représentant des houris au visage rond comme la lune, aux yeux ronds, aux joues rondes et rouges, vêtues de robes décolletées, avec des fleurs sur la poitrine et des colliers d'un jaune d'or éclatant au cou. Ces œuvres d'art attirèrent tout d'abord les regards de Ferrol; il marcha lentement vers la plus remarquable, s'arrêta et la contempla avec un mélange de stupéfaction et d'horreur.

Il se tourna ensuite vers Louisiane, debout près de lui et vit ce qui lui parut un phénomène. Il ne l'avait jamais vue rougir comme rougissent tant de femmes. En ce moment, tout son visage, du front au menton, était en feu!

— Il n'y a... il n'y a personne dans cette partie de la maison, dit-elle. Je... je suis plus habituée que vous à ces gens. Je vais essayer de trouver quelqu'un.

Elle était partie avant qu'il pût s'y opposer, ce que, peut-être, il n'eût pas fait. En vérité, sans savoir pourquoi, il lui semblait qu'elle était sur un terrain à elle connu, qu'elle faisait, en quelque sorte, les honneurs de la maison.

Elle traversa le corridor d'un pas vif, saccadé, et se dirigea, comme si le chemin lui était familier, vers l'autre côté de la demeure, où se trouvait la cuisine.

Devant une table se tenait une grosse négresse, occupée à remplir une boîte de biscuits frais. Tournant le dos à la porte, elle ne vit pas qui entrait.

— Tante Cassandra, dit la jeune fille.

Et la négresse se retourna en s'écriant :

— Qui est là? Seigneur! Mignonne! Que vous m'avez fait peur. Je ne suis pas Cassandra.

Pourquoi ce visage inconnu impressionna-t-il si profondément Louisiane? Nous ne saurions le dire, mais ce fut ainsi; elle porta la main à son cœur.

— Où est mon... où est M. Rogers? demanda-t-elle; j'ai besoin de le voir.

— Sous le porche, derrière la maison ; tenez, le voilà.

La jeune fille l'entendit et courut à sa rencontre. Son cœur battait très fort; elle respirait avec peine.

— Père! cria-t-elle; père! n'entrez pas dans la maison!

Elle le prit par les deux épaules et le fit tourner sur lui-même.

Il ne la reconnut pas d'abord dans sa jolie toilette fantaisiste et sous son Gainsborough. Il n'était pas habitué à ce *genre* qui lui semblait, dans son innocence, devoir appartenir de droit aux personnages des tableaux. Il la dévisagea, puis s'écria :

— Seigneur! Louisia*ney* [1]!

Elle fixait sur lui ses yeux qui brillaient d'un éclat fébrile, ses joues étaient brûlantes; elle riait d'un rire nerveux.

— Parlez tout bas, reprit-elle; il y a des étrangers dans la maison et je veux vous dire quelque chose.

Il avait l'esprit lent et il lui fallut quelque temps pour se persuader qu'elle était vraiment devant lui, en personne. De nouveau il répéta :

— Seigneur! Louisianey, et il ajouta gaiement : vous m'avez joliment surpris!

Ensuite, il voulut se rendre compte de son changement de costume. Il y avait un tas de bois à brûler sous le porche; il s'y assit pour la regarder à l'aise.

— Eh, mais! vous avez une robe neuve! C'est ce qui vous donne un air comme qui dirait, singulier. Je ne vous remettais pas. Il se rappela enfin ce qu'elle avait dit en arrivant.

— Pourquoi ne voulez-vous pas que j'entre dans la maison? demanda-t-il. Quelle sorte de gens sont donc là?

— Ils sont venus avec moi des eaux, répondit-elle, et je... je veux leur jouer un tour.

Elle posa ses mains à ses joues brûlantes et les y laissa.

Il répéta :

— Leur jouer un tour?

[1] Pour faire comprendre au lecteur ce que cette prononciation du nom anglais Louisiana, peut avoir d'insolite pour des oreilles raffinées, il nous faut expliquer que la classe populaire, au lieu de prononcer l'*a* final, comme en français, le prononce *ey*.

— Oui, dit-elle, parlant très vite. Ils ignorent que je demeure ici ; ils croient que je viens de quelque grande ville; c'est une idée qu'ils ont eue, et je veux le leur laisser croire jusqu'à ce que nous quittions la maison. Ce sera une si bonne plaisanterie !

Elle essaya de rire, mais ne put qu'articuler un son aigu. Son père la considérait, ses jambes dans des guêtres couleur de cuivre rouge, croisées l'une sur l'autre, mâchonnant son tabac lentement, à la manière des ruminants.

— Vous comprenez? reprit-elle.

— Dame! non, pas tout à fait.

Elle affecta une gaieté lugubre.

— L'idée m'en est venue quand j'ai vu que Cassandra n'était pas dans la cuisine. La femme qui est là, ne me connaît pas et il m'est venu à l'esprit que... que nous pourrions *les attraper*. Elle se servait du mot qui lui était le plus familier.

— Sans doute, c'est possible, répondit-il avec une lenteur réfléchie. C'est vrai, nous le pourrions... si ça en valait la peine.

— C'est seulement pour plaisanter, répéta-t-elle, très vite.

— Sans doute, sans doute.

Il se leva lentement, un peu lourdement et enleva les petits éclats de bois qui s'étaient attachés à ses jambes couleur cuivre. Il demanda :

— Vous êtes-vous bien amusée, Louisianey?

— Oui, plus que jamais.

— C'est probable; sans cela vous ne seriez pas d'humeur à jouer des tours.

Puis, changeant de ton si subitement qu'elle tressaillit, il dit :

— Que désirez-vous que je fasse?

Elle lui mit une main sur l'épaule et s'efforça de rire.

— Prétendre que vous ne me connaissez pas, que je ne suis jamais venue ici. Est-ce que ce ne sera pas drôle? Ils seront de cet avis, quand je leur dirai la vérité. Oh ! le vilain vieux père, qui ne veut pas comprendre! Pourquoi ne riez-vous pas?

— C'est peut-être que je suis stupide, Louisianey? Je comprendrai peut-être, dans un petit moment.

— Ne commencez pas trop tard, poursuivit-elle, avec son air fébrile, ou vous gâteriez tout, Allons ! venez et... faites semblant de ne pas me connaître. Elle l'attira par le bras. Allons; si nous tardons trop, ils se douteront de quelque chose. Vous n'avez qu'à faire semblant de ne pas me connaître.

— Très bien, Louisianey, répondit-il, avec un bon regard sur le visage surexcité de la jeune fille; rien que cela, n'est-ce pas? Prétendre que je ne vous connais pas?

Et vraiment ce fut merveilleux la manière dont il joua son rôle.

Quand ils entrèrent dans la chambre, la jeune fille tremblait d'agitation. S'il échouait, tout était perdu en un instant. Néanmoins elle regarda Ferrol hardiment, en lui disant :

— Voici le maître de la maison; je l'ai trouvé sous le porche de derrière. Il venait de rentrer; il a eu la bonté de me dire que nous pourrions rester jusqu'à ce que l'orage fût passé.

— Oh oui! Restez et soyez les bienvenus, ajouta M. Rogers. Vous n'êtes pas les premiers qui se soient arrêtés ainsi. Les orages viennent subitement et ce n'est pas nous qui refuserions un abri aux gens.

Ferrol et Olivia le remercièrent. Ils lui étaient très reconnaissants de son hospitalité; ils se considéraient comme trop heureux.

Il reçut leurs protestations avec beaucoup de calme.

— S'il vous plaît de rester sous le porche, pour voir l'orage, reprit-il, vous y trouverez des sièges. Peut-être préférez-vous rester ici? Les dames préfèrent généralement rester dans la maison, quand il y a un parloir...

Cependant, ils optèrent pour le porche, où il les conduisit.

Lorsqu'ils furent assis, il appuya contre un pilier un fauteuil articulé, peint en vert et s'installa, il faut l'avouer, dans une attitude plus confortable qu'élégante. Ferrol le contemplait avec ravissement et ne perdait pas une de ses paroles. Il avait pu dire à Olivia, sans être entendu :

— C'est absolument délicieux. Les voilà donc ces gens dont parlent les livres! Je croyais à peine à leur existence. Pour rien au monde, je n'aurais voulu perdre cette occasion.

— En général, reprit leur hôte, les femmes aiment les parloirs. Ma femme était bien fière du sien, je vous assure. Elle ne fut satisfaite que lorsqu'elle en eut un et l'eut arrangé à sa façon. Elle avait sans cesse la bourse en main pour acheter des tableaux. Et quelle vanité elle tirait de ses tableaux! Elle voulait que sa fillette eût un beau parloir quand elle serait grande; c'était son idée.

— Vous avez une fille? demanda Ferrol.

Son hôte détourna un peu sa chaise, se baissa pour cracher, et enfin répondit les yeux fixés au loin sur la montagne :

— Oui, oui, j'ai une fille, mais elle n'est pas ici, Louisianey, elle n'est pas ici.

Miss Ferrol tressaillit et fit aussitôt un grand effort pour paraître parfaitement à l'aise.

— Vous avez dit, reprit Ferrol, que le nom de votre fille était...

— Louisianey, lui fut-il répondu promptement; je suis de ce pays-là.

Louisiane se leva et s'en alla au bout de la vérandah.

— L'orage sera sur nous dans un instant, dit-elle; il commence à pleuvoir. Venez voir ce nuage qui passe sur le sommet de la montagne.

Ferrol la rejoignit et regarda le nuage; mais sa pensée était évidemment ailleurs.

— Sa fille s'appelle Louisiane, dit-il à voix basse. Louisiane! n'est-ce pas adorable?

Tout à coup une idée lui vint; il s'écria :

— Mais ne vous appelez-vous pas Louise?

— Oui, mon nom est Louise.

— Que diriez-vous si c'était Louisiane?

Elle lui répondit avec une froideur dure qu'il ne put se rappeler plus tard sans tressaillir.

— Et *vous*, qu'en diriez-vous?

La pluie chassait de leur côté; ils furent contraints de battre en retraite et de rejoindre Olivia et M. Rogers qui causaient avec animation.

Le fait est que, fort troublée, Olivia s'était plongée dans la conversation comme dans un refuge. Elle avait tout à coup multiplié les remarques et les questions, de manière à encourager la franchise de son compagnon. A son tour, il avait interrogé.

Il apostropha Ferrol qui s'approchait.

— Elle m'a dit que vous étiez homme de lettres, que vous écriviez, pour les journaux, des histoires, des poèmes, toutes sortes de choses. Je n'en avais jamais vu un; du moins je ne crois pas.

— Je ne sais pas pourquoi, repartit Ferrol; nous sommes assez nombreux.

— Vraiment? dit Rogers, d'un air méditatif. Je pensais qu'il y en avait un par-ci par-là; oui, par-ci par-là.

Il s'arrêta et secoua la tête, puis il poursuivit :

— Je me suis souvent demandé comment vous vous y preniez. *Moi*, par exemple, je ne pourrais pas. Il y a des choses qu'on peut faire en essayant; mais cela, non, je n'aurais jamais pu, jamais. Il me semble, ajouta-t-il, comme s'il allait énoncer une idée si nouvelle, qu'il devait y mettre beaucoup de modestie; il me semble que ceux qui font ça doivent avoir, en quelque sorte, un don spécial. Seigneur! je ne pourrais jamais écrire un roman; je ne saurais par où commencer.

— C'est assez difficile, en effet, dit Ferrol.

Il ne souriait même pas. Son attitude était parfaite et même exprimait un intérêt si sincère, que M. Rogers en était pénétré et devenait plus expansif. Il continua :

— Entre autres choses, ce qui m'embarrasserait, c'est que, comme ils se passent presque tous à Bagdad...

— A... où dites-vous? demanda Ferrol.

— A Bagdad, ou, du moins, dans ces contrées étranges, par là-bas, vous comprenez, je ne pourrais guère parler d'un autre pays que la Caroline du Nord (il prononçait Caroliney) et l'on n'achèterait pas le livre.

— Mais pourquoi? s'écria Ferrol.

— Mais, que le Seigneur vous bénisse! répliqua M. Rogers, en riant, on verrait bien que ce n'est pas vrai. On dirait tout de suite : Cet imbécile de Rogers a écrit là un tas de mensonges; il n'y a pas un mot de vrai. Il n'y a pas de châteaux forts dans le comté de Hamilton et il n'y a pas là de personnages semblables aux siens. Voilà le fait. Et c'est probablement pour cette raison que la scène des romans est toujours à Bagdad. On peut dire ce qu'on voudra de Bagdad; personne ne peut vous contredire.

— Je ne me rappelle pas très bien avoir lu beaucoup de romans de... ce genre, repartit Ferrol à voix basse; peut-être ma mémoire...

— Vraiment? s'écria M. Rogers très surpris. Voyons! réfléchissez, et voyez si je me trompe. Je n'ai pas lu beaucoup de romans, je n'en ai lu qu'un...

— Oh! s'écria Ferrol; et il se passait à Bagdad?

— Oui et j'ai entendu parler d'autres romans qui y ressemblaient. Tenez, Hance Clairborn m'a parlé d'un livre...

Il s'interrompit pour répondre à la négresse qui se montrait à la porte.

— Oui, Nancy, nous venons, dit-il d'un ton de bonne camaraderie.

Puis il ajouta, en se levant :

— Mesdames et messieurs, venez souper.

Ferrol et Olivia hésitèrent.

— Vous êtes bien bon, dirent-ils; nous ne voulions pas vous donner cette peine.

— Cette peine? répéta-t-il, comme s'il ne comprenait presque pas. Il n'y a aucune peine. Vous n'êtes donc jamais venus dans la Caroline du Nord? poursuivit-il avec bonté. C'est notre devoir de vous offrir notre table si vous restez assez longtemps. Impossible de faire autrement. Nous en sommes incapables. Entrez donc, sans hésiter.

Il les conduisit dans une pièce longue et basse, moitié cuisine, moitié salle à manger, moins laide que le parloir, parce qu'elle était sans prétention. Les murs en étaient brunis par la fumée de bien des hivers. Sur la nappe blanche de la table, on avait servi en profusion des mets simples, mais fort appétissants.

— Si vous pouvez vous contenter de nos mets de campagne, dit l'hôte, vous ne les trouverez pas mauvais. Nancy est assez fière de ses talents.

— Jamais, pensait Ferrol, je n'ai vu hospitalité plus cordiale.

La générosité primitive qui faisait d'eux des convives privilégiés, lui touchait le cœur. Il regarda Louisiane pour voir si elle était aussi contente que lui; mais elle touchait à peine au contenu de son assiette. Sa physionomie était étrange, sa pâleur extrême et sous les cils on voyait briller ses yeux. Ferrol crut remarquer qu'elle faisait de grands efforts pour éviter de regarder leur hôte.

Sa pâleur l'inquiéta.

— Vous n'êtes pas bien, lui dit-il; vous avez l'air très souffrant.

Leur hôte tressaillit et se tourna vers elle.

— Mais non, vous n'êtes pas bien, s'écria-t-il, tout tremblant. Seigneur, non! vous êtes toute blanche. Qu'y a-t-il, Lou... Seigneur! j'allais vous appeler Louisianey, mais elle n'est pas ici, Louisianey!

Il acheva sa phrase par un rire nerveux.

— J'ai l'habitude de prendre si grand soin d'elle, poursuivit-il. J'en ai perdu dix; il ne me reste qu'elle. Je... je voudrais qu'elle fût ici. Il ne faut pas être malade, madame.

La jeune fille se leva précipitamment.

— Je ne suis pas malade, vraiment. Le tonnerre... j'ai un peu mal à la tête. Je vais sous le porche. Le ciel s'éclaircit; l'air me fera du bien.

Le vieillard se leva aussi très agité.

Il balbutia :

— Si Louisianey était ici, elle pourrait vous donner quelque chose qui vous ferait du bien. Du camphre, par exemple, de l'eau-de-vie camphrée... permettez-moi d'aller en chercher.

— Non... non; non, merci, dit la jeune fille et elle disparut.

M. Rogers s'assit de nouveau en soupirant.

— Je voudrais qu'elle me laissât lui donner du camphre. Je les connais ces jeunes créatures; elles sont délicates; Seigneur! oui, elles sont délicates! Il faudrait que leur mère fût toujours près d'elles. Je sais ce qu'il en est avec Louisianey.

Il parlait avec angoisse. Un nuage semblait peser sur lui. Il passait et repassait sa main sur son menton grisonnant, tout en regardant la porte. On voyait bien que son cœur était avec la jeune fille qui ressemblait à « Louisianey ».

Traduit par M. Dronsart.

La suite prochainement.

LE VOYAGE EN FRANCE

D'UN

DÉMOCRATE AMÉRICAIN[1]

Le 5 juin 1789, débarquait à Calais un voyageur anglais venu en France pour étudier l'état de notre agriculture et le *déclin du soleil royal.* Cet Anglais, également curieux d'apprécier nos procédés de culture et nos procédés de révolution, rédigeait, chaque soir, ses impressions et le résultat de ses observations.

Recueillies en désordre et publiées sans aucun art, les notes d'Arthur Young n'en forment pas moins aujourd'hui l'un des documents les plus précieux et les plus précis sur l'agonie de l'ancien régime.

Mirabeau et la chicorée, le *chou à faucher* et Barnave, les navets et l'abbé Siéyès se mêlent et se croisent dans ses récits de la façon la plus bizarre; mais cet agronome fanatique a souvent vu juste, et le mélange étrange des renseignements très divers qu'il a rassemblés ne fait que mieux ressortir la netteté de certaines de ses assertions. Dès le mois de juin 1789, il regarde le roi Louis XVI comme voué au sort de Charles I[er]; dès lors aussi il signale comme l'un des plus terribles maux de la période révolutionnaire l'intervention habituelle du public des tribunes dans les discussions de l'Assemblée. Le roi est sans volonté, le pays sans direction, la passion de la liberté sert d'excuse à tous les excès et la terreur commence en province, tandis qu'à Paris on détruit toutes les digues qui pourraient contenir le torrent. Et malgré tout, il y a de la vie dans la nation, des instincts généreux, le désir sincère du bien public!

Si un descendant d'Arthur Young recommençait aujourd'hui le

[1] *France and the republic*, by William Henry Hurlbert.

voyage entrepris, il y a cent ans, par son ancêtre; si doué du même esprit d'observation, il parcourait nos provinces notant l'état de nos mœurs, de nos opinions, de nos passions, la comparaison serait curieuse et, sur bien des points, attristante. Le *club-train* qui le conduirait en huit heures de Londres à Paris lui paraîtrait sans doute préférable à la diligence de Calais, et il trouverait, dans toutes les gares, les journaux que son aïeul devait chercher dans les cabinets de lecture; mais je crains bien que, sur plus d'un point, les Français de 1889 ne lui parussent inférieurs aux Français d'il y a cent ans. L'ordre règne et les amants de la liberté sont trop tièdes pour se livrer aux moindres excès; les faits et gestes d'un assassin vulgaire passionnent plus que les grands intérêts du pays et la santé d'un cheval favori tient, dans les conversations de salon, plus de place que l'avenir de la France; mais sommes-nous plus vivants, plus sincères, plus ardents pour les nobles causes? Et les admirateurs de M. Constans valent-ils mieux que les adorateurs de Necker?

Ce voyage dans la France du centenaire, l'idée devait venir à un étranger de l'entreprendre et, parmi les étrangers, qui pouvait y trouver plus d'intérêt qu'un citoyen de la libre Amérique? N'est-ce pas à l'enthousiasme généreux des Français de l'ancien régime que les États-Unis sont, en partie, redevables de leur étonnante prospérité, et l'anniversaire séculaire de notre révolution ne correspond-il pas à l'anniversaire séculaire de l'élection, comme président, du général Washington? Comment la France a-t-elle su profiter de ces cent années dont l'Amérique a su si bien se servir? Où en est-elle dans la voie de la liberté et du progrès? Qu'a-t-elle fait pour mériter la république et comment les républicains ont-ils gouverné?

C'est à toutes ces questions qu'a voulu répondre le voyageur américain dont j'ai le travail sous les yeux. Le livre que vient de faire paraître M. Hurlbert et dont une édition française va être publiée [1], mérite donc, à plus d'un titre, de fixer l'attention de ceux qui s'intéressent au sort de notre pays et au mouvement des esprits dans le monde.

M. Hurlbert n'est pas un agronome comme Arthur Young; il parle moins des navets, les termes de botanique se rencontrent rarement sous sa plume; et si, comme Young, il a fait précéder son étude sur la France d'un remarquable travail sur l'Irlande contemporaine [2], les différences entre les deux auteurs sont plus nombreuses pourtant que les ressemblances. L'état d'esprit d'un Américain du dix-neuvième siècle et l'état d'esprit d'un Anglais

[1] *Le Voyage en France d'un démocrate américain, pendant l'année du centenaire.* 1 vol. in-16. Paris, Calmann-Lévy, 1890.

[2] Sous le titre de : *Ireland under coercion.*

du dix-huitième ne sont pas les mêmes; la vapeur, le télégraphe et le téléphone, pour ne parler que des causes matérielles, ont amené dans nos mœurs une transformation que nous avons peine à nous représenter nous-mêmes; mais si l'opinion d'un royaliste anglais sur les dernières années de la vieille monarchie est intéressante, l'opinion d'un républicain d'Amérique sur notre république vieillie ne manque ni de piquant ni d'utilité; surtout, si, comme M. Hurlbert, cet Américain joint à une affection très sincère pour notre patrie, une connaissance très rare de notre histoire et un don remarquable pour exprimer avec force des idées originales.

Le livre de M. Hurlbert a eu, en Angleterre et en Amérique, un grand succès, mais un succès disputé; on l'a attaqué, on l'a critiqué avec passion, avec amertume. Sa profonde sympathie pour la France, son antipathie déclarée pour les politiciens français, la conviction exprimée par lui que notre pays est mal gouverné et qu'il vaut mieux que son gouvernement, ont soulevé contre son ouvrage les violences de tous ceux qui croient que la France est condamnée à déchoir et de tous ceux qui voient dans la République le gouvernement idéal pour les Français.

Mais le livre de M. Hurlbert a été utile à la France auprès des étrangers, comme il peut être utile à la France auprès des Français. Il dit aux étrangers que, malgré tout, il reste, dans le fond même de notre nation, des qualités grandes et puissantes qui, pour être endormies, ne sont pas disparues; que notre armée est forte et disciplinée, que nos ouvriers sont laborieux, qu'en France plus que dans aucun autre pays, l'accord est possible entre le capital et le travail.

Il dit aux Français qu'il est mauvais et qu'il est faux de faire dater notre histoire d'il y a cent ans seulement, que la France du passé reste grande aux yeux du monde, que la France moderne s'habitue trop facilement à regarder comme inguérissables des maux qu'elle n'est pas condamnée à toujours souffrir. Je suis trop convaincu de ces vérités, trop persuadé qu'on les oublie ou qu'on les néglige, pour ne pas tenir à montrer ce que pense de la France du centenaire un Américain protestant, libéral et républicain.

II

Dès le début de son voyage, M. Hurlbert remarque la place que tient la persécution religieuse dans le programme gouvernemental. Ce citoyen d'une république où la liberté des cultes n'est pas un vain mot rencontre à la gare de Calais un journaliste qui vient de suivre M. Carnot dans sa tournée à travers les départements du

Nord. Ce journaliste retourne à Paris, content de l'impression produite par le président, mais las d'entendre toujours le même discours, prononcé de la même voix, accompagné des mêmes gestes. Dans l'ensemble, M. Carnot a réussi, l'effet électoral sera bon, les croix de la Légion d'honneur ont été distribuées avec intelligence. A Bapaume entre autres, on a donné une décoration utile.

— Il s'agissait de ce pauvre homme qui a eu tant de mal avec les Frères.

— Tant de mal avec les Frères, dit M. Hurlbert.

— Il était en procès avec eux, et la justice lui a donné tort. Il avait cru faire son devoir. Il fallait bien lui en tenir compte. Un gouvernement doit soutenir ses amis!

C'est le 3 juin 1889, que cette conversation a eu lieu, cent ans, presque jour par jour, après qu'Arthur Young est débarqué en France, pour venir assister au triomphe de la liberté, cent ans aussi après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ces droits proclamés, il y a un siècle, sont audacieusement violés par la laïcisation brutale des écoles et des hôpitaux et par l'attitude agressive de beaucoup d'instituteurs. M. Hurlbert traverse la ville de Saint-Omer peu de jours après le décès d'un prêtre très distingué, curé dans une petite paroisse des environs. Toute la population a suivi le convoi du vénérable ecclésiastique; mais les enfants de l'école n'ont pas pu y assister, malgré le désir formel de leurs parents. L'instituteur laïque s'est obstinément refusé à les laisser sortir de l'école.

A Amiens, M. Hurlbert recueille des renseignements très authentiques et plus frappants encore. Le maire, M. Petit, aujourd'hui sénateur, a fait jeter bas, par fanatisme, le *Calvaire des pauvres*, élevé, dans un des cimetières de la ville, avec l'argent retiré de la vente des vieilles pierres tombales. Ce grand crucifix de pierre blessait l'athéisme du maire d'Amiens, qui s'est attaché avec passion à la laïcisation des écoles. Les écoles de filles ont été laïcisées, malgré l'opinion de M. Goblet lui-même. M. Petit, accompagné d'un serrurier, se présente à la porte d'une de ces écoles, celle de Saint-Leu; il la fait ouvrir de force et déclare au curé de la paroisse qui proteste :

« — Le commissaire de police va venir; s'il vous trouve ici, il vous fera circuler de force.

« De l'école de Saint-Leu, notre *Robespierrot* local se fit conduire à l'école de Saint-Jacques, par une voiture payée aux frais des contribuables. Sans mot dire, il entra dans l'école, prit un siège et s'assit. L'une des Sœurs lui demandant poliment ce qu'il voulait :

« — Je veux que vous vous en alliez, répondit-il. »

« La supérieure appelée annonça tranquillement au maire que, sur le conseil du clergé, elle ne céderait qu'à la force.

« — Très bien, on emploiera la force. Si vous êtes encore là jeudi, je vous fais jeter dans la rue! »

Je cite le texte même de M. Hurlbert, qui ajoute non sans raison : « On ne se doute guère, en Angleterre et en Amérique, de l'état vrai des choses en France. » Mais le maire d'Amiens ne se contente pas d'expulser les Sœurs, il protège contre la magistrature une institutrice laïque condamnée à l'amende pour avoir frappé un enfant. Il devient son champion, il lui écrit une lettre destinée à la publicité dans laquelle il déclare qu'elle n'est que l'innocente victime des dénonciations du curé, nouvel « Ulysse ne pouvant se consoler du départ de Calypso ». Pour défendre l'institutrice contre Ulysse et contre Calypso, le maire d'Amiens prend à sa charge, ou plutôt à la charge des contribuables, tous les frais du procès, auxquels il ajoute une indemnité de 100 francs, juste compensation du trouble supporté.

Il n'y a guère de département où M. Hurlbert ne relève quelque incident de la guerre religieuse. Il visite à Domrémy la maison de Jeanne d'Arc et il trouve que la maison de Jeanne d'Arc elle-même a été laïcisée! Les Sœurs qui la gardaient ont été expulsées et, pour qu'elles puissent rester dans le village, on a dû leur construire, à l'aide de souscriptions privées, une école où se pressent autour d'elles les quatre cinquièmes des enfants des environs. « Mais, comme le proclame un bon fermier de Domrémy même, ce n'est pas amusant pour nous de payer deux fois parce que ces ânes de républicains ont trouvé gentil de braire. Cette sottise-là nous coûte 1200 francs par an. Quel mal les Sœurs faisaient-elles? »

« En fait, déclare à M. Hurlbert la supérieure d'un couvent de Nancy, nos Sœurs sont bien mieux traitées dans les pays protestants que dans notre France, qui est catholique. »

Et ce n'est pas seulement à Nancy que M. Hurlbert peut constater le mépris absolu du gouvernement pour la religion de la majorité des Français. « Le même esprit sectaire se montre dans toutes les laïcisations d'écoles, dit très justement à notre voyageur un ecclésiastique de Reims. Sur cent familles qui se trouvent dans un village, quatre-vingt-dix-neuf sont des familles chrétiennes, non des familles de saints, mais des familles qui respectent la religion et qui gardent un crucifix. Et, pour une famille d'athées qui peut se trouver dans le même village, on supprime le crucifix placé dans l'école malgré le désir formel des quatre-vingt-dix-neuf autres. »

En 1882, un député républicain, M. Alfred Talandier, avait demandé qu'on dressât le tableau des opinions religieuses; ses

collègues se sont bien gardés d'adopter une proposition qui aurait permis de voir l'immense supériorité numérique de ceux qui se rattachent à une foi sur ceux qui prétendent établir en France l'*unité morale*.

Cette unité morale que les républicains de 93 avaient cherché à établir à l'aide de la guillotine, du Comité de salut public et des assassins à gages, les républicains d'aujourd'hui ont voulu l'imposer à l'aide des laïcisations, des expulsions et des suspensions. M. Challemel-Lacour a fait, en 1874, la théorie du parti, M. Gambetta lui a donné son mot d'ordre en disant : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! »

L'une des machines de guerre inventées par les républicains, contre ceux qui croient, est la suppression graduelle du budget des cultes. On ne l'a pas encore réduit à 4,500,000 francs comme le proposait, en 1883, M. Jules Roche, aujourd'hui ministre; mais, depuis 1883, on l'a diminué de plus de 8 millions. Et pourtant ce budget qui, comme le dit très justement M. Hurlbert, ne représente qu'une infime partie du revenu des biens confisqués au clergé pendant la Révolution, n'impose à chaque Français qu'une charge annuelle d'un peu plus de 1 franc et n'est que quatre fois plus élevé que le budget des beaux-arts. Beaucoup d'ecclésiastiques jouissent d'un traitement moins considérable qu'un huissier de ministère et « toutes les dépenses faites par l'État français pour les religions catholique, protestante, juive et musulmane n'atteignent pas même au chiffre que l'Église protestante épiscopale du seul État de New-York consacre chaque année à son clergé, ses collèges et ses églises ».

Ici encore je cite M. Hurlbert.

Ai-je besoin d'ajouter que les protestants français sont menacés dans leur indépendance comme les catholiques, que les Consistoires n'ont plus le droit de recevoir de legs, que l'indemnité de résidence des pasteurs a été supprimée dans un grand nombre d'endroits. La campagne antireligieuse n'est plus seulement dirigée contre les chrétiens; elle est menée contre tout ce qui rappelle le nom de Dieu, qu'on raye de tous les programmes, qu'on *épure* dans les livres d'enseignement. « Qu'est-ce que Dieu? » déclare à la Chambre des députés M. de Mortillet, alors député de Seine-et-Oise. Nous sommes tellement habitués, en France, à ces détestables procédés et à cette persécution mesquine que nous finissons par l'admettre comme une des conséquences forcées de la République. M. Hurlbert, qui a beaucoup vécu dans des pays libres, a plus de peine à comprendre notre résignation. Il s'indigne, non sans raison, qu'on fasse payer aux contribuables les frais de la persé-

cution dirigée contre leurs croyances, et je crois bien qu'il adopte la conclusion de l'un de ses interlocuteurs : « Que dirait le monde civilisé si les Turcs traitaient les chrétiens comme les chrétiens sont traités par le gouvernement français? »

Mais la persécution produit souvent des fruits très contraires à ceux qu'on en attend. A ceux qui croient que le sentiment religieux est mort en France, M. Hurlbert oppose des faits et des chiffres qui ont dû frapper ceux de ses compatriotes qui nous prennent volontiers pour des incrédules. L'effort fait, dans la France entière, pour la création et l'entretien d'écoles libres; les lourds sacrifices que s'imposent les familles chrétiennes pour donner à leurs enfants une éducation chrétienne; le nombre des élèves restés fidèles aux religieuses et aux Frères, prouvent assez que la foi n'est pas morte dans notre pays.

A Lille, M. Hurlbert visite les magnifiques bâtiments des Facultés catholiques; il apprend que 11 millions ont déjà été consacrés à cette fondation; ces 11 millions sont le produit de souscriptions particulières. A Lyon, à Angers, à Toulouse, pour ne citer que quelques villes, de remarquables résultats ont été aussi obtenus. A Paris, plus de 17 millions ont été dépensés pour les écoles libres, dont l'entretien revient annuellement à 2 millions.

« Et qu'on ne l'oublie pas! Les catholiques qui font preuve d'une si généreuse initiative sont obligés de contribuer à contre-cœur à toutes les dépenses que la troisième République continue de faire pour l'instruction laïque. Les catholiques paient pour soutenir leurs œuvres. Ils paient aussi la construction insensée des palais scolaires et l'entretien, toujours plus lourd, d'une armée d'instituteurs qui, trop souvent, sont, avant tout, des fonctionnaires républicains. »

On sent que tous les instincts libéraux de l'auteur sont choqués, par les mesures de tyrannie ou de persécution auxquelles sont soumis tant de bons Français. M. Hurlbert appartient à un pays où la liberté des cultes existe vraiment, où le président de la république, protestant lui-même, ne craint pas d'assister à l'inauguration d'une université catholique, à laquelle il souhaite longue vie et prospérité. Le jour où M. Carnot se rendra à Lille pour inaugurer quelque construction nouvelle de la Faculté catholique, la République aura bien des chances de durée!

III

La liberté politique est-elle plus grande, en France, que la liberté religieuse? Les Français sont-ils plus libres qu'il y a cent ans?

Telle est la seconde question que je voudrais étudier, à l'aide du livre de M. Hurlbert.

Je ne crois pas que jamais élections aient été plus sincères que les élections pour la nomination de l'Assemblée nationale, en 1789. Le roi voulait vraiment savoir ce que pensait la nation; la candidature officielle était inconnue et la falsification du scrutin eût semblé un sacrilège. Je ne crois pas que jamais élections aient été aussi dénaturées que les élections pour la Chambre des députés, en 1889; le gouvernement ne voulait pas que le pays pût dire vraiment ce qu'il pensait; la candidature officielle a été cynique, la falsification du scrutin est devenue une opération administrative. Et, de tous les pays du monde, la France est celui où la candidature officielle peut le plus aisément s'exercer et où la fraude électorale est le plus facile.

« L'influence du gouvernement, au point de vue électoral doit être formidable, remarque M. Hurlbert. L'électeur français est entouré de toutes parts d'une nuée de petits fonctionnaires, qui peuvent l'obliger ou le désobliger de vingt manières différentes, et ce qui est vrai pour les électeurs est plus vrai encore pour les candidats. Une administration victorieuse, guidée par le principe de l'épuration, a des moyens infinis pour vexer et pour poursuivre un candidat malheureux de l'opposition. »

Terroriser les petits fonctionnaires par la crainte de l'*épuration*; terroriser les électeurs par la crainte des petits fonctionnaires : tel est le grand procédé du gouvernement pour arriver à une consultation *loyale* du suffrage universel.

« Le nombre des fonctionnaires est bien plus grand, en proportion, en France qu'aux États-Unis, et les hommes qui gouvernent, depuis quelques années, ont fait de l'activité politique une des conditions de la fonction... Gabriel Charmes, républicain, mais républicain libéral, ne déclare-t-il pas que « l'épuration est devenue « le mot d'ordre et le véritable but de la politique », et ne sait-on pas que le mot d'épuration est l'euphémisme inventé pour peindre l'opération qui consiste à chasser un fonctionnaire pour prendre sa place. »

Mais ce ne sont pas seulement les fonctionnaires nommés par le gouvernement que l'on épure; les maires élus par les conseils municipaux sont traités avec la même désinvolture. Le maire de Laparade, dans le Lot-et-Garonne, est révoqué « pour charité « excessive »; le maire de Siest, dans les Landes, est révoqué pour avoir prêté sa maison à un comité monarchique; le maire de Labrit est révoqué pour avoir invité à dîner M. Lambert de Sainte-Croix. Il s'est ainsi départi, d'après M. Floquet, de la réserve que

doit observer un fonctionnaire. « Si lord Salisbury imitait le gouver-
« nement français, il devrait donc révoquer le maire radical de
« Newcastle offrant l'hospitalité à M. Gladstone. »

Et tandis qu'on punit les curés assez audacieux pour conseiller à leurs ouailles de voter pour « les amis de la religion », on mène enrégimentés au scrutin, les instituteurs, les facteurs, les gendarmes, les cantonniers.

De même que les pères de famille chrétiens doivent payer les frais de l'éducation antireligieuse qu'on veut imposer à leurs enfants, les électeurs conservateurs sont accablés d'impôts nouveaux pour augmenter le nombre des fonctionnaires, dont le premier devoir est de soutenir les candidats officiels.

Si encore on se contentait de la candidature officielle! Si les préfets se contentaient de violer la loi en écrivant des lettres publiques, en faveur des candidats du gouvernement! Mais la fraude administrative est, sur bien des points, plus efficace que la pression administrative : sectionnements fantaisistes n'ayant pour but que de changer la minorité d'une commune en majorité; urnes étranges où des maires complaisants peuvent introduire, sans danger, des bulletins utiles; listes d'émargements dociles que l'on prépare à l'avance ou que l'on corrige après coup; commissions de recensement très sévères pour annuler les voix attribuées aux candidats de l'opposition, très ingénieuses pour transformer les bulletins conservateurs en bulletins républicains. Que de dangers peut courir la volonté du suffrage universel avant de se trouver proclamée; que de facilités peut trouver, pour *réparer* les erreurs de l'opinion, un radical passionné ou un fonctionnaire ambitieux!

M. Hurlbert assiste aux élections pour le conseil général dans une petite commune du Calvados; il s'étonne que les urnes ne soient pas en verre, comme en Amérique. « Cela serait parfait, lui répond un cultivateur, mais ça les gênerait trop. » Dans le Lot-et-Garonne, un maire de campagne, auquel M. Hurlbert demande ce qu'il pense des élections prochaines, lui répond : « Nous serons battus, car le gouvernement a mis tous ses hommes en campagne et nos électeurs disent : « A quoi bon voter, si les maires et les préfets tripotent les urnes? »

Mais sur cette question si grave, ce sont les paroles même de M. Hurlbert que je veux citer :

« Les Anglais et même les Américains ont bien de la peine à comprendre la froideur cynique avec laquelle on procède, sous la troisième République, à l'escamotage électoral. Escamotage le jour du vote en falsifiant les scrutins, escamotage après le vote en invalidant les députés régulièrement élus. Pour ne parler que de l'inva-

lidation du général Boulanger et de M. Naquet, il est indéniable que l'on n'a vu là qu'une opération politique et qu'on l'a accomplie comme Robespierre aurait pu le faire.

« Quand on considère, dans la France entière, les infimes majorités obtenues par beaucoup de députés républicains, quand on se rappelle les exemples de Saint-Nazaire et de Lodève et les instructions précises, sinon publiques, données par M. Constans à ses préfets, on ne peut pas ne pas être frappé de ce fait que sur les 164 candidats gouvernementaux nommés au premier tour de scrutin, 87 l'ont été par des majorités de moins de 1000 voix, tandis que sur les 147 monarchistes nommés le même jour, 48 seulement l'ont été dans les mêmes conditions. Parmi les 164 républicains élus, 1 sur 8 a eu une majorité de moins de 200 voix; parmi les 147 monarchistes, 1 sur 13 seulement avait une aussi faible majorité. »

Ce qui étonne évidemment cet observateur pénétrant, ce n'est pas que les républicains l'aient emporté, c'est qu'ils l'aient emporté de si peu; c'est que le mouvement d'opposition à la République ait été assez fort pour permettre aux conservateurs d'approcher aussi près du succès, et je crois bien que, dans la grande lutte de septembre 1889, M. Hurlbert garde plus d'admiration pour les vaincus que pour les vainqueurs.

Je me permets de penser qu'il a raison.

L'état-major du parti conservateur est toujours plus disposé à admirer les talents de ses adversaires que les vertus de ses chefs. Un mélange assez curieux d'orgueil et de badauderie le porte à s'exagérer les mérites de ceux qui l'ont vaincu, et M. Constans a dû à cet état d'esprit la popularité momentanée qui risquait de le transformer en Boulanger civil, plus hardi et moins respectueux de la légalité que son prédécesseur militaire. Sans contester les qualités de fermeté et de finesse de M. Constans, je ne puis m'empêcher de réserver toute ma sympathie pour les électeurs modestes qui ont su résister aux menaces ou aux promesses de ses fonctionnaires. On sait mal à Paris tout le courage qu'il faut parfois, dans nos campagnes, pour oser refuser sa voix aux candidats officiels d'un gouvernement très peu scrupuleux.

Ce ne sont pas seulement les faveurs de l'administration auxquelles on renonce ou ses colères auxquelles on s'expose. La tyrannie locale des petits despotes de village est bien plus redoutable encore. On ne saurait croire tous les procédés de vexation que peut inventer l'imagination laborieuse d'un politicien rancunier. L'entretien des chemins, le cépage des haies, le vagabondage des chiens; il n'est pas d'incidents de la vie rurale qui ne puisse donner naissance à

contestation ou à procès. Et le juge de paix qui doit les trancher a besoin de beaucoup de courage pour donner tort au républicain! Que si l'affaire est plus importante, la cour ou le tribunal ont trop rarement l'indépendance nécessaire pour oublier l'opinion que peuvent avoir les plaideurs. Car la politique intervient partout; dans les distributions des bureaux de bienfaisance bien souvent transformés en agences électorales permanentes; dans l'admission pour les hôpitaux où les malades conservateurs ne peuvent parfois que bien difficilement pénétrer; dans les décisions des conseils de révision eux-mêmes, où certains préfets n'ont pas craint de jouer un rôle véritablement odieux.

Gardons notre admiration pour les victimes de ces tracasseries et de ces vengeances, pour le curé de village, pour le cultivateur, pour l'ouvrier, pour tous ces petits et tous ces humbles qui restent obstinément fidèles à leur foi ou à leurs antipathies.

Que les députés conservateurs ne l'oublient pas, ils ont été nommés pour exposer les plaintes et pour réclamer les droits de cette grande armée de mécontents qui en dehors des fonctionnaires forment aujourd'hui la majorité de la nation.

Et que les conservateurs attristés et sceptiques, toujours à la recherche d'un adversaire à exalter ou d'un général à acheter, veuillent bien se rappeler que jamais opposition n'a disposé d'une semblable force, que l'avenir n'appartient pas aux mélancoliques, que la France enfin est le pays des résurrections et des surprises.

IV

« Né et nourri dans les principes de la démocratie américaine, je veux la tolérance pour toutes les opinions, mais si je ne conteste point le droit divin des rois qui savent bien régner ou bien gouverner, j'insiste aussi pour que l'on admette le droit divin des républiques bien organisées et honnêtement administrées. C'est la doctrine du christianisme, « tous les gouvernements sont de Dieu ». Mais le premier devoir de n'importe quel gouvernement est de gouverner, et pour qu'un gouvernement gouverne, il lui faut un vrai dépositaire du pouvoir exécutif, jouissant d'une véritable indépendance et soumis à une responsabilité réelle envers la nation ».

J'ai tenu à citer cet extrait de la préface que M. Hurlbert a spécialement écrite pour l'édition française de son livre; car il résume avec netteté l'état d'esprit de l'auteur et les principes qui l'ont guidé dans son étude sur la France du centenaire.

M. Hurlbert n'est pas un royaliste curieux de réunir toutes les preuves du mauvais fonctionnement d'une république; c'est un

républicain étonné de voir une république s'acclimater aussi difficilement dans un grand pays. C'est que le gouvernement français ressemble très peu au gouvernement des Etats-Unis, et que la différence est bien plus grande entre la république française et la république américaine qu'entre la république américaine et le royaume de la Grande-Bretagne. Aux Etats-Unis comme en Angleterre, le pouvoir exécutif ne reste pas sans défense contre tous les caprices d'une assemblée; et le régime conventionnel que nous supportons en fait, depuis dix ans, ne serait pas toléré, pendant dix mois, dans ces deux pays. Si la Chambre des communes ou la Chambre des représentants se permettaient les fantaisies que notre Chambre des députés se passe tous les jours, la reine Victoria ou le président Harrisson trouveraient dans la constitution et dans les mœurs des moyens très efficaces pour faire rentrer dans l'ordre ces assemblées présomptueuses. Le coup d'État parlementaire organisé contre M. Grévy par quelques politiciens désireux de prendre sa place serait impossible à Washington aussi bien qu'à Londres. La France est le seul grand pays où le pouvoir exécutif soit annihilé par une majorité de factieux, qui fait obéir souvent très docilement le Sénat et le chef de l'État. La France est aussi le seul grand pays où l'impopularité d'une Convention puisse donner des chances de succès réels à un général ambitieux, besoigneux et présomptueux. C'est l'histoire d'hier et ce sera l'histoire de demain.

Aujourd'hui que l'aventure boulangiste n'est plus que l'un des incidents d'une fin de siècle qui en verra bien d'autres, il est très curieux de retrouver, dans les notes de M. Hurlbert, quelques indications précises sur ce mouvement dont on avait pu exagérer l'importance, mais dont on oublie maintenant l'intensité.

« Venu en France au mois de janvier 1889, dit M. Hurlbert, j'ai trouvé le peuple français tout en émoi. On venait de poser la candidature du général Boulanger dans le département de la Seine, et tout le monde était d'accord pour reconnaître qu'il ne s'agissait pas seulement de l'élection d'un député destiné à s'asseoir tranquillement sur les bancs d'une assemblée régulière... On aurait dit Dumouriez revenant de l'armée du Nord pour hypnotiser Marat et les Jacobins dans les salons de Talma, ou l'ombre gigantesque de Bonaparte, vainqueur d'Italie, planant de nouveau sur Paris et glaçant d'effroi les détenteurs d'un pouvoir trop lourd pour leurs mains débiles. »

Quelques mois plus tard, M. Hurlbert parcourt les départements et il trouve encore le nom de Boulanger dans toutes les bouches. A Amiens, c'est une petite boutiquière qui déclare :

« Si Boulanger n'est pas le meilleur général, pourquoi l'ont-ils

nommé ministre de la guerre? Mon fils est soldat, quand il aura ses galons, il pourra se marier, grâce aux nouveaux règlements... Il peut garder sa barbe, grâce au général; et son lit est bien meilleur, grâce au général. C'est Boulanger qu'il nous faut; il nous faut un homme à Paris, et il est cet homme. Toutes les mères de soldats vous le diront. »

« Le général, raconte un journaliste d'Amiens, a pu compter sur son élection dans la Somme à partir du jour où les mères lui ont présenté leurs enfants, pour qu'il les embrassât. La question était tranchée. Toutes les mamans étaient pour lui, et elles sont toutes-puissantes en Picardie. »

A Laon, M. Hurlbert rencontre un soldat devenu coiffeur, après son retour du Tonkin : « Il faut voir comment les fonctionnaires reçoivent là-bas des pots-de-vin : c'est infect. Est-il naturel que, seuls sur le paquebot, M. Richaud et ses domestiques chinois soient morts du choléra? Et pourquoi a-t-on jeté tous ses papiers à la mer? Il nous faut Boulanger! Il faut qu'on voie clair dans tout cela. »

L'aplomb des amis du général équivaut à l'ardeur de ses partisans. M. Mermeix se charge de changer, en moins d'un an, le gouvernement « avec quelques millions, la liberté de la presse et trois mille goujats ».

M. Turquet explique, avec complaisance, à l'un de ses interlocuteurs comment seront réglés les rapports de l'Église et de l'État : suppression du budget des cultes, mais paiement d'une indemnité aux ecclésiastiques; pleine liberté accordée aux congrégations, mais interdiction pour elles de posséder des propriétés foncières... « Enfin, la vraie liberté comme en Amérique et non notre libéralisme archaïque. »

Tout le monde, pourtant, ne croit pas au succès de Boulanger, et M. Hurlbert enregistre, avec un soin égal, les pronostics pour ou contre le général. Les paris ne sont-ils pas engagés? L'une des raisons données contre les chances du boulangisme ne manque pas de piquant : « Quelle est la différence entre les entrepreneurs boulangistes et les entrepreneurs gouvernementaux? C'est que les premiers doivent se contenter des fonds privés, et que les seconds peuvent employer les fonds publics; la bourse des seconds étant mieux garnie, ils doivent l'emporter. » Et puis : « le point faible du boulangisme, c'est Boulanger. »

Mais, quand même la légende boulangiste serait détruite par les politiciens qui ont contribué à la former, la République est condamnée à d'autres Boulanger à perpétuité. « La République est impossible sans un grand Français, déclare à notre voyageur un républicain désabusé. On cherche maintenant à transformer

Carnot en grand Français ; je n'y verrais pas d'objection, si cela se pouvait, mais c'est absurde. Et voilà pourquoi, quel que soit le résultat des élections, je regarde la République comme perdue. On a créé Boulanger pour la sauver, on cherche à détruire Boulanger pour la sauver. C'est enfantin et stupide. »

« Le besoin d'un homme », c'est ce que proclament également quatre conseillers généraux républicains avec lesquels M. Hurlbert se trouve dîner à Coucy-le-Château.

« — Il nous faut un homme, dit l'un d'entre eux, mais où le chercher?

« — Le Président ne va pas mal, déclare un autre, ne croyez-vous pas qu'il monte à l'horizon? »

Mais ses compagnons de table hésitent à reconnaître la marche ascendante de cet astre nouveau.

Il faut frapper l'imagination du peuple français; tel est le résumé de presque toutes les conversations recueillies par M. Hurlbert. Boulanger a perdu le bénéfice de l'impression qu'il avait produite, en n'osant pas revenir à Paris, au moment des élections. Le duc d'Orléans a touché la fibre populaire, en rentrant en France pour remplir son devoir et non pour faire de la politique. « Il a vu se former autour de lui ce que Stendahl aurait appelé une cristallisation de sympathie. Il a gagné les femmes par son courage, les pères de famille par sa déférence pour le comte de Paris, les catholiques, en demandant à assister à la messe, les chauvins en demandant à prendre un fusil. » J'aime à citer cette opinion d'un démocrate américain, sur le petit-fils d'Henri IV; et je me permets de recommander aux républicains modérés la conclusion forcée qui ressort de toutes les notes de ce républicain très sincère : la République est presque impossible à établir dans un pays qui renferme du bois dont on fait les rois. Si elle a pu se fonder et durer en Amérique, c'est que ce bois n'existait pas aux États-Unis; c'est aussi que les Américains ont su organiser leur pouvoir exécutif assez fortement, pour faire de leur président un vrai monarque électif bien plus puissant que beaucoup de rois constitutionnels.

Mais fonder la République dans un pays qui a quatorze siècles de monarchie dans son histoire, c'est une tâche singulièrement délicate et difficile et ceux qui l'ont entreprise sont bien maladroits.

Un pouvoir exécutif sans vigueur, une Convention sans grandeur, les contribuables accablés sous le poids d'impôts vexatoires, la persécution religieuse devenue un principe de gouvernement, l'héritier des rois qui ont fait la France consacré par la proscription, de tels procédés ou de telles pratiques sont-ils de nature à rallier

à la République ceux qu'effraye son origine révolutionnaire et qui ne croient pas à sa durée?

Un jour que, dans une auberge de l'Aisne, M. Hurlbert remettait en payement, un *souverain* à l'effigie de la reine Victoria, l'hôtelière demandait avec curiosité qui était cette jeune et jolie dame.

« — La dame est jeune parce que la pièce est vieille. C'est la reine d'Angleterre qui règne depuis plus de cinquante ans.

« — Plus de cinquante ans et toujours la même reine! Ah! ces Anglais se conduisent bien. Je ne m'étonne plus qu'ils soient riches. Ce ne sont pas des enfants comme nous. »

Combien d'électeurs en France, même parmi ceux qui votent pour la République ne pensent-ils pas comme l'hôtelière du *Pot d'Etain*, à Chauny, dans l'Aisne.

V

Je voudrais avoir montré tout l'intérêt du livre de M. Hurlbert, au point de vue historique et politique, mais le temps me manque, à mon grand regret, pour résumer les renseignements utiles ou curieux qu'il contient sur bien d'autres sujets. Ce n'est pas seulement la France des députés et de journalistes qu'a vue et qu'a voulu voir M. Hurlbert, il sait trop que cette France artificielle n'est qu'une copie dénaturée et enlaidie de la vraie France, de la France qui travaille et qui lutte.

Le sort des ouvriers, leur condition matérielle et morale, les justes revendications qu'ils peuvent présenter, les efforts déjà tentés pour les satisfaire, n'y a-t-il point là pour l'avenir du pays des questions plus importantes que la dispute des portefeuilles entre les amis de M. Constans et les partisans de M. Floquet? Qu'a-t-on fait pour les ouvriers en France? Qu'ont fait les pouvoirs publics? Qu'ont fait les particuliers? Rien n'est plus instructif à cet égard que l'analyse tentée par M. Hurlbert, d'un rapport rédigé par M. Doumer, député de l'Aisne en 1888. Il s'agit des associations coopératives et de la participation des ouvriers aux bénéfices. En 1879, M. de Freycinet et M. Carnot étudient le sujet; en 1880, M. de Lacretelle dépose une proposition qui n'est même pas discutée; en 1883, on nomme une commission qui suspend ses séances, pendant plus d'un an, et ne les reprend qu'à la veille des élections générales. Après les élections, nouvelle interruption de deux ans dans les séances de la commission, qui aboutit enfin en 1888 à faire adopter un décret et à rédiger un projet de loi qui dort longtemps dans les cartons du ministère du Commerce.

Mais, grâce au ciel, l'initiative privée n'est pas morte en France, malgré tous les efforts des républicains pour lui substituer partout l'action de l'État; et l'on a beaucoup fait, s'il reste encore beaucoup à faire. Aux philanthropes anglais et américains, très disposés à croire qu'ils sont bien plus avancés que nous dans cette voie, M. Hurlbert oppose des faits et des chiffres précis et concluants. Il montre ce qu'ont fait de grandes compagnies qui, à l'aide de capitaux puissants, ont cherché à améliorer la situation des travailleurs; il montre les résultats obtenus par des hommes dévoués, apôtres passionnés et persévérants de l'idée chrétienne.

Les chapitres consacrés à la société de Saint-Gobain et aux mines d'Anzin, le récit de la visite aux usines de M. Harmel, au Val-des-Bois, le rapide exposé de l'œuvre entreprise à Marseille par M. Fournier disent assez que tous les Français ne sont pas restés indifférents à la solution de ces problèmes sociaux, dont Monseigneur le Comte de Paris a rappelé, l'un des premiers, le poignant intérêt.

Que les sceptiques attristés, trop nombreux dans notre société affaiblie, veuillent bien lire ces pages. Ils y trouveront moins d'attraits pittoresques que dans d'autres passages du volume de M. Hurlbert, mais ne se laisseront-ils pas toucher par le tableau des efforts tentés pour améliorer le sort des classes laborieuses, et ne comprendront-ils pas enfin que l'égoïsme est le plus dangereux de tous les défauts?

Parvenu au terme de son livre, M. Hurlbert se demande avec inquiétude ce que deviendra la France, livrée à la domination jacobine. Le centenaire de 1789 sera-t-il suivi par le centenaire de 1793? Sommes-nous condamnés à la honte d'une nouvelle Terreur et d'un nouveau Directoire?

Je ne crois pas qu'une épreuve aussi humiliante soit réservée à notre patrie. Chacun de nous peut beaucoup pour l'éviter, et l'honneur est d'accord avec l'intérêt. Car les premières victimes d'une révolution triomphante seraient les spectateurs indécis qui auraient contemplé sa victoire, les bras croisés et la mort dans l'âme!

Pierre de Witt.

QUESTIONS AGRICOLES

DU DROIT DU FERMIER SORTANT A UNE INDEMNITÉ[1]

V. — Intérêt général.

Parmi les expressions vagues dont il faut se méfier parce que trop souvent elles sont admises à suppléer aux bonnes raisons ou à dispenser d'en invoquer aucune, il en est peu que nous considérions comme aussi dangereuses que celle d'*intérêt général;* quand nous entendons dire d'une disposition législative qu'elle trouve sa raison d'être dans la satisfaction qu'elle donne à l'intérêt général, nous sommes instinctivement portés à redouter qu'elle ne soit dépourvue de toute justification sérieuse, si même elle ne tend à léser quelques-uns des grands principes que nous sommes habitués à considérer comme les fondements de notre législation. Il n'est pas de vexations, de servitude, de spoliation qu'on ne puisse étayer sur une raison ou un prétexte d'intérêt général. C'est à la théorie du *salut public* qu'il faudrait logiquement la rattacher, et si cette théorie, dont les terribles applications ne sortiront jamais de notre mémoire, est plus dangereuse au point de vue social, logiquement elle serait en quelque sorte plus défendable, car elle se base sur la supposition que la nécessité s'impose de sauver la société compromise, et elle paraît ainsi chercher une excuse dans un état au moins allégué, sinon constant, de légitime défense.

Sans doute la propriété individuelle ne peut pas être un obstacle absolu aux entreprises d'utilité générale : il a toujours été admis qu'elle pouvait, en certains cas, être l'objet d'une *expropriation* totale ou partielle, dont l'effet est de l'enlever à son propriétaire ou de la grever de diverses servitudes. La *Déclaration des droits de l'homme* n'admettait l'expropriation que pour cause de *nécessité publique légalement constatée;* l'article 545 du Code civil emploie une expression plus élastique, celle d'*utilité publique.* Cette modification nous paraît, après tout, acceptable : il n'y a pas

[1] Voir le *Correspondant* du 25 juin 1890.

nécessité absolue à construire un chemin de fer ou un canal; il n'y a surtout pas nécessité absolue à ce qu'une route passe chez tel ou tel propriétaire au lieu de traverser le champ voisin; cependant, sans nier qu'il y ait eu parfois abus de la déclaration d'utilité publique, nous ne sommes pas choqués de voir appliquer à ces divers cas le principe de l'expropriation. Cela tient surtout à ce que nous envisageons les garanties dont elle est accompagnée : déclaration d'utilité publique après les enquêtes et les formalités voulues, indemnité préalable à la dépossession, fixation de l'indemnité par la plus indépendante des juridictions, celle du jury.

Il est à peine besoin de dire que l'utilité publique n'a rien à voir aux débats qui peuvent s'élever entre un propriétaire et son fermier. Il y a en ce cas lutte, non pas entre un intérêt public et un intérêt privé, mais seulement entre deux intérêts privés, respectables au même degré, mais dont l'un ne peut être l'objet d'une protection spéciale, car le législateur ne pourrait la lui assurer qu'aux dépens de l'autre.

L'intérêt public, on le trouve à ce que toutes les terres soient soumises à une culture intensive, de nature à les amener au maximum de rendement. Mais alors il ne suffira pas de légiférer sur celles qui sont entre les mains des fermiers; il faudra atteindre, au même degré et par des raisons d'égale puissance, celles qu'exploite le propriétaire lui-même, lui interdire de les laisser incultes, exiger de lui qu'il pratique les meilleurs modes de culture, régler les assolements et les fumures, en un mot réduire le propriétaire à la condition d'un régisseur obligé de subir les ordres d'un autre, avec cette circonstance aggravante que celui qui aura la direction ne sera pas celui qui aura à faire les avances, à courir les risques, à supporter les pertes que la culture intensive entraîne souvent après elle, si elle n'est entre les mains d'hommes aussi prudents qu'expérimentés.

Nous taxera-t-on d'exagération? Voici ce que nous pouvons lire dans la proposition de loi de MM. Trystam et Legrand et dans le rapport de M. Lecomte qui en reproduit les passages essentiels : « Il convient que toutes les parties du territoire soient, autant qu'il est possible, mises en culture et convenablement exploitées. Si les propriétaires ne les cultivent pas eux-mêmes, n'est-il pas de l'intérêt bien entendu de ces propriétaires et certainement de l'intérêt général que l'exploitation par les mains d'autrui se fasse de la façon la plus fructueuse dans le présent et dans l'avenir?... La loi règle le droit de propriété comme tous les autres droits et, au nom de l'utilité générale, elle doit permettre la mise en valeur des terres incultes. Lorsque le travail est prêt à accomplir son

œuvre victorieuse, cette œuvre ne doit pas être arrêtée par un simple *veto*, par une mauvaise volonté qu'aucun intérêt sérieux ne vient justifier[1]. »

Et M. Baudrillart, de son côté : « Ce qui est à éviter, c'est qu'on parle de droits sans parler d'obligations. Ce n'est pas en vain que l'on a dit que le propriétaire contracte *un devoir envers la terre.* S'il la laisse dépérir, s'il n'entretient pas ses forces productives, et, au cas où il la loue, s'il prend telle ou telle mesure qui tende à diminuer ces forces déposées en quelque sorte entre ses mains, il manque à son obligation envers la société ; il est mauvais administrateur d'un bien, individuel sans doute, mais dont la gestion a une influence sociale immense ; car il dépend de lui dans une forte mesure de créer l'abondance ou la disette, de contribuer à répandre le bien-être ou d'imposer aux autres des privations, et, par suite, à peupler ou à dépeupler son pays[2]. »

Sans doute, ceux qui ont écrit ces lignes n'ont pas tiré eux-mêmes de ces principes les conséquences extrêmes que nous signalions tout à l'heure ; mais la conclusion n'est-elle pas contenue dans les prémisses? D'autres moins sages ou moins clairvoyants n'en suivront-ils pas les déductions avec une logique implacable? Et, de fait, il ne faudrait pas de longues recherches dans les archives parlementaires pour y trouver des projets de loi frappant d'impôts spéciaux les immeubles ruraux laissés improductifs, et les terrains non bâtis, quoique situés dans l'enceinte des villes[3] : c'est un premier pas vers la dépossession.

On dit que l'histoire se recommence : c'est parfois incontestable, et il est curieux de voir nos hommes d'État républicains reprendre à leur compte des mesures que l'on a parfois amèrement reprochées à l'ancien régime. Voilà déjà bien longtemps que M. de Tocqueville écrivait : « Le gouvernement central ne se bornait pas à venir au secours des paysans dans leur misère, il prétendait leur enseigner l'art de s'enrichir, les y aider, les y forcer au besoin. Quelquefois le Conseil entendait obliger les particuliers à prospérer quoi qu'ils en eussent. Il y a des arrêts du Conseil qui prohibent certaines cultures dans des terres que le Conseil y déclare impropres. On en trouve où il ordonne d'arracher des vignes plantées suivant lui dans un mauvais sol ; tout le gouvernement était déjà passé du rôle de souverain à celui de tuteur. » M. de Tocqueville a sans doute, en cette occasion, tiré des déductions trop générales

[1] Proposition de loi et rapport à la précédente législature.
[2] *Journ. des économ.*, août 1889.
[3] C'est un des motifs qui ont été invoqués pour justifier la substitution d'un impôt sur le capital à l'impôt sur le revenu.

de faits particuliers, mais il n'en est pas moins curieux de voir transporter à la conception de l'état démocratique les pouvoirs les plus excessifs dont on ait pu reprocher au gouvernement absolu de nos anciens rois d'avoir parfois fait usage.

Il ne nous paraît pas sans intérêt de rapprocher du cas qui nous occupe une question qui présente avec lui de sérieuses analogies.

Plusieurs propriétaires voisins se proposent d'exécuter un travail de défense commune, par exemple contre les inondations; ils se heurtent à la mauvaise volonté de l'un d'entre eux qui, se cantonnant dans une résistance absolue et souvent intéressée, leur répond : « Faites chez vous ce que vous voudrez, pour moi je ne bouge pas; si les travaux ne produisent pas les résultats espérés, je ne serai pour rien dans les dépenses qu'ils auront nécessitées, s'ils réussissent, j'en profiterai, mais je ne supporterai aucune part des frais, puisque les travaux auront été faits chez vous, et non dans mon intérêt, mais dans le vôtre ».

Le législateur s'est occupé de cette difficulté et il a autorisé la constitution d'associations syndicales entre les divers propriétaires intéressés à un même travail. Ces associations sont contractées les unes volontairement, les autres sous la contrainte de l'autorité publique, pour y englober les récalcitrants : elles peuvent avoir pour but de réaliser des mesures de précaution contre un danger commun, de permettre des améliorations collectives, ou de faciliter l'utilisation de ressources communes.

La loi du 21 juin 1865 avait maintenu une distinction fort sage et qu'expose très clairement un avis interprétatif du Conseil d'État, en date du 6 mai 1876 : nous ne résistons pas au désir d'en citer quelques passages : « Il ressort, tant du texte de la loi que de la discussion à laquelle elle a donné lieu, que le législateur a voulu réserver la coercition attribuée à la majorité des intéressés pour la formation des associations syndicales autorisées (obligatoires [1]) aux seules entreprises qui ont un but soit de défense contre des chances de destruction menaçant la propriété, soit de préservation contre des causes d'insalubrité pouvant compromettre la santé publique. Si la loi a voulu faire disparaître un obstacle que des résistances isolées auraient opposé à l'exécution des travaux, ce n'est pas à raison des améliorations, si importantes qu'elles soient, que ces travaux peuvent apporter à la propriété individuelle, mais bien en vue de la solidarité qui doit nécessairement lier tous les

[1] Dans le langage du législateur, les associations syndicales autorisées sont celles dans lesquelles le vote de la majorité a le pouvoir de lier la minorité, lorsque intervient l'autorisation administrative.

intéressés dans les œuvres ayant un but de défense collective ou de sécurité commune ». Par suite le Conseil d'État maintenait la distinction entre « des entreprises inspirées en général par le seul esprit de spéculation, esprit fécond, sans doute, par son influence sur les progrès de la richesse publique et privée, mais qui ne peut être imposé à personne, et qui ne doit procéder que de la libre volonté de chacun, et celles qui répondraient à un besoin commun et dûment constaté de protection et de sécurité ».

Tel n'est pas le dernier état de la législation. La loi du 22 décembre 1888 a étendu la possibilité de la formation d'associations syndicales obligatoires à des cas de simples améliorations. Ce n'a pas été sans difficulté. Deux fois le Sénat a voté un amendement de M. Lenoël tendant à maintenir la distinction précisée dans l'avis du Conseil d'État que nous venons de citer; il a cependant fini par céder.

Mais que l'on veuille bien réfléchir aux garanties accordées aux propriétaires qui ne veulent pas concourir à l'amélioration projetée :

1° Majorité considérable des intéressés en vue de l'exécution des travaux.

2° Déclaration d'utilité publique.

3° Faculté d'abandon ou de délaissement de l'immeuble compris dans le périmètre des travaux.

4° En ce cas, évaluation par le jury de la valeur de l'immeuble délaissé.

On comprend qu'en présence de ces garanties, le législateur ait cru pouvoir autoriser les travaux sans porter par là une trop grave atteinte au droit de propriété.

Au contraire, entre le propriétaire et le fermier il n'y a aucune garantie précédant l'exécution des travaux, aucune faculté de délaissement, aucune évaluation par le jury. Le fermier reste seul appréciateur de l'opportunité de l'amélioration, le bailleur est tenu d'y contribuer dans les proportions qu'auront à fixer des experts, sans même qu'ils soient renseignés d'une manière certaine sur l'état antérieur de la propriété.

Enfin, l'on peut comprendre que le législateur puisse se prêter à des mesures coercitives lorsque l'inertie d'un propriétaire empêche ses voisins d'effectuer une amélioration sur leurs propres terres; on peut, à assez juste titre, soutenir dans ce cas que l'on se trouve en présence d'un intérêt général, puisqu'il s'agit d'un intérêt collectif assez important pour être jugé digne d'une déclaration d'utilité publique; il ne saurait en être de même de l'amélioration limitée aux terres même du bailleur.

La difficulté que l'on a eue, dans le cas d'associations syndicales,

à amener le Parlement à soumettre le droit absolu de propriété à une restriction motivée par de si graves raisons nous fait espérer que de longtemps semblable résultat ne sera pas obtenu, alors qu'il s'agira seulement de savoir à quel mode de culture plus ou moins perfectionné sera soumise l'exploitation agricole d'une propriété particulière.

VI. — Progrès agricole.

Les promoteurs du projet de loi lui assignent pour but principal le désir d'encourager le progrès agricole, en suscitant une génération de fermiers, habiles cultivateurs, intéressés à améliorer les fermes qu'ils détiennent, intéressés à les cultiver comme le propriétaire lui-même que des liens si puissants rattachent à sa terre. L'espoir qu'il en serait ainsi ne suffirait certes pas à justifier un projet de loi qui, sous une trompeuse apparence d'équité et sous un vain prétexte d'intérêt général, léserait l'indépendance des particuliers et ne respecterait pas les conventions librement intervenues entre eux. Mais on peut aller plus loin et se demander si le but signalé est bien réellement au bout du chemin que l'on nous invite à parcourir.

Les arguments sont anciens et bien connus : le fermier entrant, s'il veut essayer de la culture intensive, accumulera ses efforts sur les premières années de son bail, alors rien ne sera épargné à la terre, ni labours, ni engrais, ni les soins les plus minutieux. Mais lorsqu'il ne sera qu'à deux années, trois au plus, de sa sortie, sa préoccupation sera inverse : il ne cherchera qu'à épuiser les richesses qu'il vient d'accumuler dans le sol, et même, s'il le peut, sa richesse originelle, et il poussera ce travail de destruction tout au moins jusqu'aux limites que lui imposent l'article 1730 et la crainte d'une action en dommages-intérêts. Or « ce fonds de fertilité qui va disparaître dans les dernières années du bail du fermier sortant, il faudra que le fermier entrant le refasse à grands frais, s'il veut réussir, s'il veut faire des affaires ; il saura alors ce qu'il lui en coûte, car, en perdant sa richesse, le sol perd aussi sa puissance ; mais le pays ne saura jamais ce que la fortune publique perd ainsi chaque année par l'épuisement des fumures en fin de bail[1] ».

Voilà l'objection : elle a une force indiscutable et nous aurons à voir tout à l'heure si, à défaut d'accepter le projet que nous combattons, il n'y a qu'à la déclarer insurmontable et à subir des inconvénients que l'on se reconnaîtrait impuissant à éviter. Mais tout en reconnaissant qu'il y a dans les faits ainsi présentés une

[1] M. Pluchet, Rapport à la Société des agriculteurs de France, 1872.

incontestable part de vérité, il nous semble qu'il ne faut pas se l'exagérer et étendre à tout le territoire agricole de la France, ce qui n'est vrai que pour certaines régions plus fortunées. Il est, en effet, des contrées où la culture intensive peut accomplir de véritables prodiges, où elle peut devenir, dans la main de celui qui l'emploie, la source des plus sérieux et des plus honorables bénéfices. Mais il faut reconnaître que, bien que leur étendue puisse encore beaucoup s'augmenter, ce ne sera, pour bien longtemps encore, qu'une exception. Les régions sont nombreuses où le cultivateur, s'il faisait de sérieuses avances à la terre, serait loin d'en retirer un revenu suffisant pour les contrebalancer; il en est malheureusement beaucoup où tout espoir d'une amélioration notable est condamné d'avance : terres ingrates où tout serait à constituer, sol, humus et engrais; terrains arides et rocailleux, où l'épaisseur insuffisante de la couche arable ne saurait être accrue, quelques efforts qui y fussent dépensés; régions sujettes aux intempéries et aux sécheresses incoercibles, etc. Tout ce que l'on peut demander à un fermier dans ces conditions, c'est ce qu'indique l'article 1730, c'est de ne pas rendre la terre en pire état qu'il ne l'a reçue.

Là ne se limite pas la difficulté : en agriculture tout se tient; l'amélioration des terres labourables entraînera l'accroissement de la production fourragère; il faudra aussi augmenter le cheptel, les bâtiments de la ferme ne tarderont guère à devenir insuffisants. Cette œuvre multiple ne peut être celle du fermier; le propriétaire aura, il est vrai, le plus grand intérêt à l'accomplir, mais, depuis peut-être plusieurs générations, ses ressources ne le lui ont pas permis. Ce n'est pas la crise que nous traversons qui peut faire croire à leur prochaine multiplication ou le décider à les employer à des dépenses auxquelles ne répond pas souvent l'augmentation de la valeur foncière de la propriété. Trop fréquemment il verra le but, mais pour constater seulement l'impuissance où il est de l'atteindre. Il y a quelques années, lorsqu'il s'agissait, par l'établissement d'un modeste droit d'importation, d'empêcher l'avilissement du prix des céréales, la voie de salut que l'on indiquait à l'agriculture française était celle-ci : transformez vos cultures, ne faites plus du blé, mais de la viande! On hésiterait à donner ce conseil, aujourd'hui que l'on a vu le prix du blé se maintenir, sinon se relever, sous l'influence des droits votés, tandis que le prix du bétail sur pied a subi des chutes lamentables. Mais ne tenons pas compte des modifications survenues dans les prix : s'est-on jamais rendu compte de l'énormité des capitaux qui eussent dû être immobilisés dans le sol, s'il avait fallu réaliser ces conseils sur des superficies notables?

Aussi, soit pour des motifs qui tiennent à la nature même des choses, soit pour des raisons extrinsèques, pendant bien longtemps encore et sur un grand nombre de points, tout ce que l'on pourra attendre d'un fermier, c'est de cultiver sagement à la mode de ses pères, se perfectionnant petit à petit; de rendre à la terre, par la consommation des fourrages et l'emploi des litières, tout l'engrais qu'elle a produit; de ne pas tendre à multiplier les cultures épuisantes, mais plutôt à les réduire; d'avoir de préférence moins de bétail dans un bon état d'entretien, plutôt qu'un nombreux cheptel mal entretenu. Que de propriétaires s'estimeraient heureux de se voir assurer des fermiers ayant ces modestes qualités, et cette bonne volonté!

Qu'à quelques régions privilégiées, principalement dans le Nord et l'Est de la France, un autre régime fût applicable, nous n'en disconviendrons pas; mais doit-on faire une loi générale, alors qu'elle n'est susceptible d'application qu'à des cas exceptionnels? Ce mode de procéder paraît d'autant moins justifiable que là où la chose est possible, là où les heureux résultats inspirent confiance aux capitaux, là où fermiers et propriétaires voient les uns et les autres les bénéfices que peut réaliser une culture résolument intensive, l'accord sera bien près de se faire, sans l'intervention du législateur. Des progrès considérables ont déjà été accomplis dans la rédaction des baux à ferme, si bien qu'un agriculteur de ces régions pouvait dire au congrès international qu'il ne s'agissait plus que de faire passer dans nos lois un progrès que l'usage avait déjà ratifié.

La moindre des exigences que l'on puisse formuler envers l'œuvre du législateur, c'est de pouvoir pratiquement recevoir son exécution et de limiter, dans d'étroites mesures, l'arbitraire de ceux qui seront chargés d'y veiller. Rarement, à notre avis, un projet de loi n'a été plus loin de satisfaire à cette condition.

Les seules améliorations culturales qu'il ait continué à viser, ce sont les labours et les fumures. Des labours, nous ne dirons rien : c'est la moindre des dépenses, s'il ne s'agit pas de défoncements profonds, faits à la main dans des terrains difficiles; elle ne se répète guère ou seulement à de longs intervalles; le chiffre peut presque toujours en être fixé et ne dépasse pas une somme assez faible par hectare. Mais pour les fumures, c'est bien autre chose.

Est-il possible, dans l'état actuel de la science, de déterminer la plus-value due à une fumure? Je veux que les principes constituants en soient bien connus par des dosages exacts; je veux même que l'on ait fait la distinction de la forme sous laquelle la nourriture élémentaire des plantes leur a été fournie : ce sera de l'azote orga-

nique, nitrique ou ammoniacal, l'acide phosphorique sera à un degré connu d'assimilabilité, etc. Tout cela peut suffire à déterminer la valeur de la fumure employée au prix du marché, mais le propriétaire n'en doit pas le remboursement total ou partiel, il doit la plus-value donnée au sol. Je le demande : quelle est l'académie, quel est le congrès de savants qui pourra résoudre avec compétence la question ainsi posée? L'effet des engrais ne varie-t-il pas dans d'énormes proportions suivant qu'ils sont distribués à des terres fraîches ou sèches, légères ou argileuses, dans tel ou tel état de préparation? Les journaux d'agriculture sont remplis d'expériences faites sur divers engrais, dans une même terre, dans des conditions que des soins minutieux tendent à rendre comparables entre elles : a-t-on remarqué les divergences et parfois les contradictions qu'en offrent les résultats? Ces essais se répétant chaque jour, sans même parler de la gigantesque expérience qui se continue à Rothamsted depuis un demi-siècle, ont-ils réussi à éclairer les questions et permis de formuler des règles? Si la négative est incontestable, et nous en appelons sur ce point aux agriculteurs de profession aussi bien qu'aux savants, que pourra faire un pauvre expert de campagne ou un juge de paix chargé de résoudre de telles difficultés?

Ce ne sera même pas l'effet direct d'une fumure qu'ils auront à apprécier, mais la plus-value due à des fumures remontant à deux, à trois ans et qui auront déjà alimenté une ou deux récoltes. Il fut un temps où la comptabilité agricole n'était réputée correctement tenue que si, à chaque récolte d'un assolement, elle imputait une part déterminée d'une forte fumure appliquée, si on le veut, la première année de la rotation. Il suffit d'ouvrir les livres d'agriculture pour constater le désespoir de ceux qui croyaient que la comptabilité devait apporter sa précision habituelle même là où elle n'est pas de mise, et la naïve aisance de ceux qui modifiaient les chiffres du compte *Engrais en terre*, de manière que l'année agricole ne se terminât pas sans être accompagnée d'une balance flatteuse pour leur amour-propre d'agriculteur, si elle n'était avantageuse à leur bourse! Voilà la difficulté que, de la théorie où elle n'avait d'autre défaut que d'être parfois décevante, vous voulez faire passer dans la pratique pour le règlement des intérêts pécuniaires des parties!

Mais nous avons supposé jusqu'à présent, que les fumiers employés étaient bien connus dans leur composition élémentaire. En sera-t-il jamais ainsi, soit pour les fumiers proprement dits qui varient tant suivant la manière dont ils ont été obtenus et les soins qu'ils ont reçus, soit surtout pour les engrais commerciaux, à

moins que le fermier n'ait eu le soin d'en faire faire une analyse consciencieuse? Qui dira donc ce que la terre a reçu et ce qu'elle a conservé? Qui assurera le propriétaire que le fermier ne s'est pas laissé rendre victime d'une de ses fraudes si fréquentes qu'il a fallu édicter deux lois successives en vue de les réprimer[1] et que les bulletins des laboratoires agronomiques nous les signalent en grand nombre?

S'il est un point qui, dans l'obscurité dont est encore entourée la question des fumures, puisse être considéré comme hors de controverse, c'est que parfois un engrais incomplet produit des résultats merveilleux, si d'ailleurs les plantes trouvent dans le sol les éléments dont elles ont besoin, autres que celui que la fumure artificielle vient leur apporter; le défaut d'un seul des éléments, peut-être pas du plus coûteux, masquait la réelle qualité du sol et l'empêchait seul d'être parfois à un degré fort élevé de fertilité. L'on comprend aisément que, dans les récoltes ainsi obtenues, tout n'est pas bénéfice : chacune d'elles fait son emprunt aux réserves du sol qui diminuent d'autant, et la continuation de la culture, dans ces conditions de fumure spéciale, risque fort d'amener la terre, d'un état d'infertilité incomplète, à un état d'épuisement absolu.

Comment devra se régler l'indemnité dans cette hypothèse? Loin que le propriétaire en dût une au fermier, on comprendrait plutôt qu'il pût la réclamer, à raison des prélèvements opérés pendant le cours du bail sur les réserves latentes du sol. Quant à la récolte, l'apparence brillante qu'elle pourra présenter sera trompeuse, puisqu'elle ne sera en réalité qu'une transformation des ressources foncières; et cependant le propriétaire sera tenu de la payer au fermier! Que l'on ne dise pas que cette éventualité n'est pas de nature à se produire fréquemment, c'est au contraire le cas habituel dans les vastes régions où le marnage et surtout le chaulage trouvent leur emploi, c'est-à-dire sur une notable partie de la France agricole. Qui de nous ne connaît des terres chaulées qui, après avoir fourni pendant quelques années de bonnes récoltes, ont perdu pour toujours peut-être leur ancienne fertilité, et n'a pu ainsi se rendre compte de la portée d'un ancien proverbe : « La chaux enrichit les pères et ruine les enfants »?

C'est du milieu de toutes ces incertitudes scientifiques et pratiques que l'on veut voir la science des experts ruraux et la compétence des juges de paix tirer la chimérique équité dont on a fait le rêve. Nous ne dirons pas seulement que « pendant une période de

[1] Lois du 27 juillet 1867 et du 4 février 1888, relatives à la répression des fraudes dans le commerce des engrais.

formation et de transition, c'est à d'autres qu'aux fermiers sortants, c'est aux avocats de justice de paix, qu'ira sans doute le plus clair des indemnités de plus-value » [1] : nous serions portés à aller plus loin et à conseiller à ceux que ne rebuterait pas l'incohérence d'une loi arbitraire de faire trancher brutalement par le législateur le nœud gordien qu'aucune expertise, qu'aucun tribunal ne parviendra à délier et d'ordonner le remboursement au fermier sortant de partie des dépenses de fumure qu'il aurait faites au cours des dernières années, 30, 20, 10 pour 100 par exemple, suivant leur ancienneté [2]. Nous ne pensons certes pas qu'à une fixation arbitraire de ce genre, l'équité trouvât son compte; mais les intérêts des parties nous paraîtraient moins menacés par là qu'ils ne le seraient par les incertitudes, les lenteurs et les frais de décisions judiciaires qui ne reposeraient pas d'ailleurs sur des bases plus sérieuses.

L'on cherche, par la nouvelle législation, à améliorer la condition des fermiers. Est-il bien sûr que le résultat produit ne sera pas contraire et que l'effet le plus probable de la loi ne sera pas de diminuer, sinon de faire disparaître l'étendue des terres soumises au régime du fermage? L'on nous concédera aisément que la succession du faire-valoir direct à l'exploitation par fermiers n'est que l'exception; très généralement le bail succède au bail. L'on comprendra aussi que le propriétaire, ne devant pas lui-même percevoir les récoltes que l'on suppose accrues par les soins antérieurs, ne gardera pas à sa charge le remboursement des dépenses effectuées. Ce qu'il fera, s'il lui est possible, ce sera d'imposer au fermier entrant de régler cette question avec son prédécesseur, tout comme, dans la région des baux à ferme comportant leur cheptel, l'évaluation s'en fait, sans l'intervention du propriétaire, entre les deux fermiers qui se succèdent.

Croit-on que la perspective de ce règlement amiable ou judiciaire, son caractère éminemment aléatoire, les frais qu'il entraînera nécessairement à sa suite, la brèche qu'il nécessitera au capital de roulement qu'apporte avec lui le fermier entrant et dont on s'accorde à proclamer la trop fréquente insuffisance, croit-on, disons-nous, que toutes ces considérations seront bien tentantes pour les preneurs et qu'elles les engageront à se mettre sur les rangs? Croit-on que leur défiance naturelle à l'égard des engrais importés et de leurs effets utiles ne s'accroîtra pas de la crainte que le fermier sortant ne se soit trompé ou ne veuille tromper sur leur nature et leur efficacité? Il y a, en effet, une classe de fermiers qui résis-

[1] M. Charles Parmentier, *Journ. des économ.*, mars 1890.
[2] Système proposé par l'auteur cité à la note précédente.

tera à ces craintes : nous voulons parler de ceux qui croiront pouvoir être les plus forts et les plus habiles lorsque arrivera le règlement en fin de leur bail, de ceux qui se feront une profession de contracter des baux de courte durée pour invoquer plus souvent le bénéfice de la clause de plus-value, de ceux dont on a dit spirituellement qu'ils chercheront bien moins à exploiter la terre que son propriétaire.

Nous savons bien que l'on a répondu : mais l'indemnité de plus-value ne sera guère à payer qu'une seule fois; le nouveau preneur succédant à celui qui a mis la terre en parfait état sera tenu de la rendre en pareil état à sa sortie (art. 1730); il devra, par conséquent, maintenir la fertilité acquise et n'aura que rarement l'occasion de faire, lui aussi, des dépenses utiles. Nous craindrions, quant à nous, de nous faire taxer d'une excessive naïveté si nous admettions qu'il va suffire d'un petit texte de loi pour changer du tout au tout les habitudes de la France agricole et pour faire de tous les fermiers, non plus les cultivateurs que nous connaissons, méritants sans doute, mais sans grande instruction et sans grande foi dans les conquêtes scientifiques, cultivant au jour le jour avec la routine un peu améliorée de leurs pères, mais bien des agronomes instruits, reconnaissant la puissance de la culture intensive, aptes à en manier les formules d'une main ferme et à éviter les naufrages que nous avons trop souvent constatés dans la carrière de l'agriculture progressive. Rien de plus fréquent, au contraire, que de voir redescendre au niveau ordinaire une propriété qui avait été le théâtre de progrès agricoles considérables; la mettre entre les mains d'un fermier est le plus rapide moyen d'y arriver. Beaucoup de nos lecteurs n'auront qu'à rappeler sur ce point leurs souvenirs personnels. Qui n'a eu occasion de voir affermer une première fois un domaine soigneusement cultivé jusqu'alors par le faire-valoir direct, et de le revoir de nouveau après quelques années de fermage? Qu'étaient devenus les progrès réalisés par l'exploitation personnelle du propriétaire, quelle différence subsistait encore entre cette propriété et celle des voisins restée toujours sous le régime du fermage [1]?

Nous tâcherons d'indiquer tout à l'heure la manière dont le progrès agricole nous paraît pouvoir se concilier avec le régime du fermage à prix fixe, mais il nous semble en avoir assez dit pour faire repousser l'idée qu'une intervention du législateur en cette matière tendrait à modifier avantageusement la situation de l'agriculture française.

[1] Et, pourrions-nous ajouter, malgré les art. 1730 et 1766, quel est le fermier qui, en ce cas, a eu à supporter, en fin de bail, des indemnités appréciables à raison des moins-values?

VII. — Conclusion.

Le projet dont nous venons de discuter les inconvénients est un des plus anodins parmi ceux qui ont vu le jour : c'est celui qui est sorti des délibérations du Congrès international de l'agriculture, « paisible et sage assemblée formée d'éléments que l'on peut regarder en général comme éminemment conservateurs »; il est représenté comme « l'œuvre d'agronomes éclairés, le plus souvent de propriétaires qui ont l'intelligence de l'intérêt général et du leur propre »; il aurait, aux yeux de ses partisans, le mérite « d'échapper au reproche de socialisme d'État, et de rester dans les limites de l'économie politique [1] ».

Combien plus graves auraient été les observations que nous aurions eu à présenter si nous avions entendu appeler l'attention sur les projets les plus absolus, sur ceux qui autorisent le fermier à apporter à la propriété qu'il détient, contre le gré du propriétaire, des changements de nature à la rendre méconnaissable et à engendrer des plus-values qui pourraient atteindre et dépasser la valeur originaire du sol!

Tel est le projet adopté par la Société des agriculteurs du Nord : il admet que les travaux auxquels le propriétaire ne voudra pas donner son adhésion pourront être rendus obligatoires par une commission d'expertise composée de cinq membres, s'ils rentrent dans l'énumération suivante : création de prairies et de pâtures, de chemins d'exploitation, travaux d'irrigation, drainage, nivellement, plantation de vignes, d'arbres fruitiers, mise en culture des terrains vagues, etc.

L'on comprend que des dispositions de cette nature aient fait pousser de hauts cris, il suffit d'en avoir entrevu la portée et les conséquences pour les juger inconciliables avec les droits du propriétaire. Déjà en 1850 M. Gaslonde les caractérisait en peu de mots : « Que vous propose-t-on? disait-il. De contraindre le propriétaire à accepter et à payer des travaux qu'on a faits sans consulter son goût et ses convenances. C'est là une atteinte directe et profonde au droit de propriété. C'est déclarer que le fermier dispose de la chose du maître, qu'il la transforme et la modifie à son gré et que, si le maître ne rembourse pas le montant de la plus-value, il sera exproprié de sa chose par son propre fermier [2]. » Et M. Baudrillart, de son côté, non suspect en cette matière, ne pense guère

[1] M. Baudrillart, *Journ. des économ.*, novembre 1889.

[2] Rapport de M. Gaslonde, au nom de la Commission d'initiative, sur la proposition Morellet.

autrement : « Il donne à la loi une extension tout à fait abusive, à notre sens, en élevant la prétention de dicter aux propriétaires ce qu'ils ont à faire. On ne respecte pas la propriété quand, parmi d'autres mesures, on va jusqu'à prendre le juge de paix comme arbitre des cas litigieux d'améliorations qui, selon ces législateurs, doivent être imposées au propriétaire par le fermier..... Ils veulent la contrainte pour forcer le propriétaire au progrès, en assurant au fermier des pouvoirs qui annulent en plus d'un cas le droit du bailleur à disposer de son bien. Ils font du socialisme d'État, etc. [1]. »

Nous comprenons que des esprits clairvoyants aient même jeté les yeux au delà du mal présent; qu'ils n'aient pas vu seulement le propriétaire empruntant contre son propre gré et contraint à subir un privilège qui sera peut-être pour lui la ruine, mais qu'ils aient redouté des tendances cachées à la transformation de la propriété, à la socialisation du sol; qu'ils aient enfin aperçu, derrière le projet de loi, la perspective de véritables lois agraires et soupçonné « le dessein de réduire le propriétaire à la condition de simple redevancier, au jour où, sous les yeux de ce spectateur impuissant, les tenanciers cultiveront leurs domaines à leur mode et se les transmettront de main en main [2] ». Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer ceux de nos lecteurs qui voudraient étudier de près ce côté de la question aux savants rapports présentés par MM. Tournyer et de Belleville à la Société des agriculteurs de France [3].

C'est ainsi que, par leur exagération même et par l'évidence de leurs résultats les plus immédiats, ces projets mettent dès l'abord en méfiance et soulèvent une opposition, dont ils auront, il faut l'espérer, la plus grande difficulté à triompher. Aussi nous a-t-il paru que là n'était pas encore le danger.

Un projet, au contraire, qui se borne à invoquer les principes de justice et de progrès, qui n'apparaît pas de prime abord comme susceptible de compromettre gravement les intérêts du propriétaire, qui lui serait même favorable en lui donnant, comme on cherche à en faire luire l'espoir à ses yeux, le profit d'une plus-value foncière permanente en échange de quelques indemnités sagement appréciées, ce projet, disons-nous, est autrement redoutable; les dangers qu'il présente sont d'autant plus à craindre qu'ils sont moins en évidence. Voilà pourquoi nous avons cru utile de l'étudier plus particulièrement sous cette forme adoucie et mitigée, d'en déterminer le véritable caractère et d'en signaler les périlleuses conséquences.

[1] *Journ. des économ.*, novembre 1889.

[2] M. de Fontpertuis, sur la législation anglaise : *Economiste français*, 4 juin 1887.

[3] Session de 1890. *Bulletin de la Société*, 2e et 4e fascicules.

Faut-il conclure de notre discussion qu'il n'y ait rien à faire pour améliorer l'exploitation par fermier, et qu'à cette heure tout soit parfait? Non et rien ne serait plus loin de notre idée, mais il importe, selon nous, que le progrès se fasse par la liberté; c'est la condition nécessaire d'un succès, et surtout d'un succès durable.

L'un des procédés, le plus pratique sans doute et le plus souvent indiqué pour concilier le progrès de l'agriculture avec le respect de la liberté des contractants, consisterait à faire passer peu à peu dans l'usage des formules de clauses nouvelles à introduire dans les baux à ferme. Il est bien rare que la rédaction de ces contrats constitue un obstacle aux améliorations qu'un fermier intelligent pourrait vouloir tenter, mais il n'est pas assez fréquent qu'elle l'encourage dans cette voie.

Il serait parfois utile, suivant le conseil d'un maître éminent, M. de Gasparin, d'allouer au fermier des primes convenues à l'avance à raison de la réalisation de tel ou tel progrès. Il serait presque toujours facile de régler avec lui le mode d'exécution des travaux pendant les dernières années, ainsi que la quotité et la répartition des fumures, de prévoir le semis de pâturages temporaires et de prairies artificielles. Il le serait encore de ne pas attendre l'extrême limite de la durée des baux, mais au contraire de les renouveler assez tôt et de convenir avec le fermier sortant des avantages qui lui seront faits, s'il laisse la terre affermée dans tel ou tel état d'entretien, meilleur qu'il n'y serait rigoureusement obligé par les clauses du bail ou par les dispositions de la loi. Ainsi consulté en temps opportun, le propriétaire acceptera aisément de participer à des dépenses bien définies et dont il verra l'utilité immédiate, tandis qu'il eût énergiquement, mais justement protesté contre le vague dangereux d'une indemnité non précisée d'avance et contre la contrainte qui le placerait en face d'un redoutable aléa.

La clause à laquelle on a donné le nom de lord Kames est fort séduisante au premier aspect; l'on sait qu'elle donne au fermier le droit d'offrir une augmentation de prix en fin de bail et qu'elle impose au propriétaire l'option entre l'acceptation de cette offre et le paiement d'une indemnité égale à huit ou dix fois le chiffre de l'augmentation proposée. Elle présente cependant des inconvénients sérieux qui rachètent l'avantage de sa simplicité; ils consistent dans l'impossibilité pratique de dégager les causes réelles de la plus-value, de distinguer pour quelle part elle est due aux améliorations réalisées, pour quelle part elle ressort de causes étrangères au fermier, telles que les modifications qui ont pu se produire dans la valeur vénale ou locative des propriétés immobilières, ou encore les effets d'une concurrence plus active entre les preneurs d'une

même ferme; elle peut enfin gêner singulièrement la reprise de l'exploitation par le propriétaire, s'il veut abandonner le fermage pour y substituer le faire-valoir direct.

Quoi qu'il en soit, ces efforts sont bons, ils méritent d'être poursuivis et encouragés, surtout s'ils savent se spécialiser par régions, de manière à répondre à tous les besoins et à toutes les habitudes; alors ils seront fertiles en résultats utiles et permanents, qu'on ne saurait attendre d'une législation de contrainte; un certain nombre de comices et de sociétés agricoles, la Société des agriculteurs de France elle-même, sont déjà entrés dans cette voie.

Il suffit, nous le croyons, que le propriétaire et le fermier soient l'un et l'autre convaincus de l'utilité d'une amélioration pour qu'elle puisse s'exécuter. Il est vrai que la réalisation des projets trouve parfois un obstacle dans la difficulté d'appréciation de la plus-value à laquelle les travaux projetés pourront donner lieu; mais il ne faut pas croire que l'on fera disparaître cette difficulté en en confiant la solution à la lumière des experts et à la compétence fort contestable des juges de paix, ce serait au contraire le meilleur moyen d'enrayer la marche vers le progrès.

La pratique usuelle du marnage et du chaulage, la création de prairies temporaires à base de graminées et surtout de légumineuses, la culture des racines, l'amélioration successive des races, due soit au choix originaire, soit à la sélection, soit à l'alimentation plus riche du premier âge, tous ces progrès agricoles que les concours et leurs rapporteurs mettent en évidence, sont bien réels, et ils vont chaque jour en se généralisant. Ils se sont accomplis par la liberté; la pratique du fermage, telle qu'elle est réglementée par le Code civil, ne les a pas empêchés. Leur développement n'est pas arrêté, et il sera d'autant plus rapide que l'on aura mis plus de soin à répandre les bons principes de la culture améliorante et à instruire les générations nouvelles, surtout par les exemples, qui constitueront toujours en agriculture le meilleur des enseignements.

Telle est la voie qu'il convient de suivre; elle nous paraît fertile en résultats utiles et durables que la contrainte ne saurait produire; telle est la conviction que nous voudrions que ce travail fît naître dans l'esprit de nos lecteurs. A notre avis, plus on réfléchira à ces questions, plus on sera persuadé qu'en cette matière, comme en bien d'autres, le progrès tient plus à la réforme des mœurs qu'à celle des lois.

Eugène Lacombe,
Sénateur.

MÉLANGES

DANS LES TÉNÈBRES DE L'AFRIQUE[1]

Stanley a écrit au Caire, en cinquante jours, le récit de son expédition, et il l'a écrit d'un seul jet, avec la verve d'improvisation d'un journaliste consommé.

Les grandes lignes du voyage à la recherche d'Émin-Pacha sont présentes à tous les esprits. Un comité s'était formé en Angleterre, pour porter secours à ce gouverneur courageux qui, au milieu de l'insurrection madhiste, conservait encore à l'Égypte un lambeau de province. Les fonds réunis, on s'était adressé à Stanley, alors en Amérique, pour le prier de commander l'expédition. Dès l'abord il avait répondu à l'appel. Après quelques hésitations, la route du Congo avait été adoptée, grâce à l'intervention du roi des Belges.

Ayant rassemblé à Zanzibar une véritable armée, de près de 700 hommes, Stanley s'embarqua pour le Congo le 25 février 1887. Il avait avec lui le fameux traitant arabe Tippou-Tib, qu'il espérait gagner à sa cause, et qu'il faisait nommer, dans ce but, gouverneur de Stanley-Falls; mais ce personnage devait manquer à ses engagements et entraîner la ruine d'une partie de l'expédition.

Les premières marches de Matadi, sur le Bas-Congo, à Stanley-Pool, où la caravane arriva le 22 avril, montrèrent à quelles terribles souffrances elle allait être exposée. La fatigue, la chaleur, causèrent des morts nombreuses, et l'effectif fut encore réduit par des désertions. C'est peu après avoir quitté Stanley-Pool que le chef de l'expédition décida, pour aller plus vite en avant, de diviser sa troupe en deux colonnes; l'une, sous ses ordres, marcherait tout droit à l'Albert-Nyanza; l'autre, campée à Yambouya sur l'Arouhouimi, attendrait,

[1] *Dans les Ténèbres de l'Afrique*, recherche, délivrance et retraite d'Émin-Pacha, gouverneur de l'Equatoria. Ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, contenant 150 gravures et 3 grandes cartes tirées en couleurs. 2 vol. in-8° raisin de 500 pages, brochés, 30 francs; reliés, 38 francs. (Hachette et Cᵉ.)

pour suivre le même chemin, que tous les hommes, convoyés par les bateaux de l'État, eussent été ralliés, et que Tippou-Tib eût amené ses porteurs. Tout cela, dans la pensée de Stanley, ne devait durer que six à sept semaines.

Le commandement de cette arrière-garde fut donné au major Barttelot, officier distingué, plein de loyauté et d'ardeur, mais « trop enclin, nous dit Stanley, à agir à sa tête ».

Le 28 juin 1887, l'avant-garde partait de Yambouya, et remontait l'Arouhouimi. Le canot démontable, *l'Avance*, les pirogues qu'on rencontra en chemin, ne pouvaient transporter qu'une partie du personnel; encore la navigation était-elle sans cesse arrêtée par les rapides. Les autres hommes avaient à se frayer un chemin à travers la grande forêt équatoriale. Tâche terrible, car, aux difficultés qu'opposait à la marche le fouillis de la végétation s'ajoutaient les attaques des indigènes qui lançaient sur la caravane leurs flèches empoisonnées; les chemins étaient hérissés de brochettes, sur lesquelles les pieds se déchiraient, et les souffrances de la faim se faisaient constamment sentir; à peine çà et là pouvait-on prendre quelque chèvre ou quelque poule; à l'ordinaire, on n'avait pour se nourrir que des bananes, du plantain, du maïs. Encore, avec leur imprévoyance naturelle, les Zanzibaris et les Soudanais n'en gardaient-ils jamais en réserve, et pendant des jours entiers on ne trouvait rien. Aussi chacune des étapes de cette marche était-elle marquée par des cadavres. La famine, les blessures, les ulcères, les naufrages des canots, décimaient cette misérable armée.

On dut laisser les malades au campement d'Ipoto, appartenant à des pillards dirigés par un chef arabe; le capitaine Nelson et le chirurgien Parke en eurent la charge. Les tourments qu'eut à subir cette colonne furent affreux; au bout de quelques jours, les Manyouema refusèrent de lui fournir de la nourriture; quelques-uns des hommes purent gagner, par un dur labeur, un semblant de subsistance; mais ceux qui étaient incapables de travailler moururent, en partie, de faim et de maladie; les chefs eux-mêmes, Nelson et Parke, se virent obligés de vendre leurs hardes, des carabines, des effets de tout genre, pour obtenir juste de quoi subsister.

Quant à Stanley, parti avec l'avant-garde, composée des hommes les plus valides, il réussit, après ces terribles épreuves, à dépasser les limites de la forêt équatoriale, et à entrer dans le fertile Pays-aux-Herbes. Là sa marche sur le lac fut arrêtée, à plusieurs reprises, par des escarmouches avec les tribus indigènes. Enfin, le 13 décembre 1888, six mois après son départ de Yambouya, il arriva en vue de l'Albert-Nyanza, qui fut salué par des acclamations enthousiasmes de toute la troupe.

Mais une grande déception l'y attendait; nulle part il ne put avoir des nouvelles d'Émin. N'ayant pas emporté son canot, ne trouvant pas non plus d'embarcations pour s'aventurer dans le lac à la recherche du pacha, il lui fallut battre en retraite et, pour remonter le plateau qui domine le lac, livrer de véritables batailles aux naturels de Katonza et à tous les indigènes de la région.

En janvier 1888, il était de nouveau dans le pays appelé l'Ibouiri. Il entreprit d'y élever un camp fortifié appelé Fort-Bodo; la construction s'en fit avec une grande rapidité : l'on ensemença tout le terrain environnant, et peu de temps après de superbes épis de maïs y poussaient. Les malades y furent amenés du camp d'Ipoto et presque toute la troupe se trouva de nouveau réunie; il n'y manquait qu'un certain nombre de malades, laissés au camp d'Ougarrooué, à quelque distance en aval sur l'Arouhouimi. En février et mars, Stanley fut en proie à une gastrite aiguë qui le réduisit, pendant trois semaines, à un état presque inconscient. Il ne put se remettre en marche que le 2 avril, avec 126 hommes; 49 restaient au fort; la troupe de Stanley emportait les pièces du canot *l'Avance*. Les populations du Pays-aux-Herbes se montrèrent plus pacifiques que lors de la première marche. Comme il arrivait près du lac, à Kavalli, Stanley reçut enfin un message d'Émin; peu de jours après, le 29 avril, le pacha arrivait lui-même sur son steamer *le Khédive*.

Les premières entrevues furent des plus cordiales. Mais dès l'abord, Stanley prétend avoir surpris chez Émin des signes d'étranges indécisions. Le pacha semblait peu disposé à retourner en Egypte; il ne savait pas bien non plus quels étaient les désirs de ses hommes, surtout il n'était pas sûr de ses bataillons de réguliers, et les évènements allaient prouver que sa méfiance était justifiée.

Mais avant de songer à ramener le pacha et ses hommes, Stanley avait à penser à son arrière-garde, dont il était sans nouvelle aucune. Prenant congé d'Émin auquel il laissait son lieutenant Jephson et auquel il donnait ainsi un certain délai pour aller consulter ses troupes à Doufilé, et pour se décider, il repartit le 24 mai et arriva le 8 juin à Fort-Bodo. L'arrière-garde n'y était pas encore, et l'on n'en avait rien appris. Les courriers qui lui avaient été expédiés n'avaient pu parvenir à l'atteindre.

Stanley prit alors la résolution de retraverser la forêt équatoriale, et d'aller, s'il le fallait, jusqu'à Yambouya; il repartit avec une centaine de Zanzibaris, et des porteurs Madi, recrutés chez Émin. Cette marche fut plus désastreuse encore que la première; la mortalité était effroyable. Il y eut des semaines où les Madi mouraient au nombre de deux ou trois par jour; et nulle part de nouvelles de l'arrière-garde.

La forêt équatoriale, d'après les calculs de Stanley, couvre 900 kilo-

mètres carrés, soit une superficie supérieure à celle de la France, de la Belgique et de la Hollande réunies!

Enfin, le 17 août 1888, on en retrouva les restes à Banalya, mais dans quel état lamentable! Le chef avait été tué; son second, Jameson, était en route pour le bas Congo; l'effectif était réduit de plus de moitié, et les survivants, couverts d'ulcères, réduits presque à l'état de squelettes, semblaient être sur le bord de la tombe.

Il est difficile de s'expliquer l'inaction dans laquelle l'arrière-garde s'était tenue, pendant plus d'un an. Sans doute elle avait été bernée par Tippou-Tib, dont les porteurs, toujours promis, n'arrivaient jamais. Mais Stanley, qui avait prévu ce cas, avait recommandé au major Barttelot de marcher en avant quand même, en abandonnant une partie de ses bagages. Au lieu de cela, le major était allé et venu entre Yambouya et Stanley-Falls, espérant toujours faire entendre raison à Tippou-Tib. A la fin, le 11 juin 1888, la caravane s'était mise en marche, et traînée jusqu'à Banalya, où elle se retrouvait réduite à 101 hommes, sur les 271 qu'elle comptait au départ de Stanley.

Le major était retourné encore une fois à Stanley-Falls. Comme il s'en revenait au camp, il avait été assassiné, pour une cause futile, par le Manyouema Sanga. Il avait, par écrit, confié, pour le cas où il mourrait, le commandement de cette colonne à Bonny.

Il convient sans doute d'attendre les explications que ne manquera pas de provoquer le récit de Stanley. Le rôle de Barttelot apparaîtra peut-être plus clairement, et sa responsabilité sera atténuée. Du reste, il n'est accusé que d'avoir mal compris ses instructions, nullement d'avoir commis une désobéissance volontaire.

Reprenant les malheureux débris de son arrière-garde, Stanley refit, une troisième fois, avec 465 hommes, à travers la forêt, une route plus meurtrière encore que les précédentes. L'expédition était arrivée aux dernières limites des souffrances supportables, et peu s'en fallut qu'elle ne succombât tout entière à la famine. Le dernier épisode de sa marche avant d'arriver à Fort-Bodo, le 20 décembre 1888, est un des plus poignants du voyage.

La troupe toute entière, réduite à 412 hommes, se remit en route le 23 décembre pour l'Albert-Nyanza, où elle arriva le 17 janvier 1889. Là, nouvelle surprise; Émin était fait prisonnier, à Doufilé, par ses propres troupes, avec Jephson, l'officier de l'expédition Stanley. Il fallut attendre plusieurs semaines avant que la situation se dénouât. Jephson servit d'intermédiaire. Émin réussit à reconquérir sa liberté, et les insurgés vinrent implorer leur pardon.

Le pacha nous est présenté par Stanley comme un savant distingué, un homme tout dévoué à son œuvre, mais sans don de commandement, sans décision surtout. Pourtant il fallait prendre une résolu-

tion; Stanley arrête que, coûte que coûte, il partira le 10 avril. Le pacha se laisse conduire, et au jour dit, l'expédition, quittant Kavalli, prend le chemin du retour.

Cette dernière partie du voyage n'est pas la moins intéressante. Si le récit n'en est pas aussi dramatique que celui des marches à travers la forêt équatoriale, elle attire l'attention à d'autres titres ; les premières semaines se passent à traverser un pays inconnu. Les descriptions de la vallée de la Semliki, du lac Albert-Édouard, exploré pour la première fois, surtout du Rouvenzori, grand massif neigeux de plus de 5000 mètres, dans lequel Stanley reconnaît les fameuses montagnes de la Lune, sont des plus précieuses pour la géographie.

Le Rouvenzori est si rarement visible, à cause du voile de vapeur qui l'enveloppe, qu'aucun des navigateurs du lac Albert, Baker, Gessi, Mason, ne l'avait encore aperçu. Même à ses pieds, dans la vallée de la Semliki, on ne le voyait nettement qu'au premier matin, et un peu avant le coucher du soleil. Mais alors il se montrait dans toute sa splendeur. « Ces trop rapides échappées de vue sur le Rouvenzori — roi des nuages, comme les Ouakonjou appellent leur montagne — donnent au spectateur comme un avant-goût des splendeurs célestes. J'ai toujours observé, ajoute Stanley, le même ravissement sur tous les visages, blancs ou noirs, lorsque, les yeux levés vers ces sommets, demeure du froid et de la sérénité, saintement paisibles et purs, chacun demeurait muet, en un si ardent désir d'exprimer l'admiration, que la parole manquait aux lèvres. »

Entre temps, Stanley expose des vues originales sur les populations du continent noir. Les détails les plus curieux qu'il donne sont relatifs à ces pygmées, qui vivent dispersés dans la grande forêt, et qui sont les représentants d'une race très ancienne signalée dans diverses régions de l'Afrique.

Les derniers chapitres nous mènent au Victoria-Nyanza, qui s'étend plus loin au sud-ouest que les cartes ne l'indiquaient jusqu'ici. L'expédition passe par quelques stations de missionnaires anglais ou français, et pénètre enfin dans le territoire soumis à l'influence allemande. L'ouvrage se termine par le récit de l'accueil qui attendait l'expédition à Bagamoyo, et du malheureux accident dont Émin fut victime, le jour même de son arrivée. Les rapports de Stanley et du pacha avait depuis longtemps cessé d'être excellents ; une fois Émin en terre allemande, et confisqué par les Allemands, ils se terminèrent d'une façon brusque.

On peut se demander en fermant le livre, si tant d'efforts et de sacrifices n'ont pas été hors de proportion avec le but atteint. Mais ce voyage de trois ans n'en restera pas moins un des plus étonnants qui se soient faits dans notre siècle. Et puis ses résultats sont considé-

rables pour la science : un grand affluent du Congo, levé presque jusqu'à sa source : un nouveau lac, jusqu'ici à peine entrevu, dessiné avec ses contours précis; un autre agrandi considérablement; un massif montagneux découvert, voilà de brillantes acquisitions à ajouter à l'actif du célèbre explorateur.

Ce livre augmentera la renommée de son auteur : Stanley est un écrivain de premier ordre ou plutôt un grand journaliste. Il sait comment on intéresse par la plume, comment on frappe les imaginations. Il a la netteté, la force, le mouvement, la couleur. Sa description de la grande forêt africaine est une merveille.

Avant tout, il est Anglais. Quelques sympathies, quelques caresses qu'il ait reçues de l'Allemagne, il demeure inébranlablement Anglo-Saxon. Pour lui, l'Angleterre doit régner du Cap de Bonne-Espérance aux sources du Nil, sinon jusqu'à ses embouchures. Aussi est-ce de la belle manière qu'il critique les hésitations du cabinet britannique; il lui est insupportable de penser qu'il ait pu frayer la voie aux Allemands.

Ce que nous avons cherché surtout dans son récit, c'est l'explication du mystère de la délivrance d'Émin. Stanley s'y donne le beau rôle : celui du désintéressement. Il insulte Émin et le traite d'ingrat.

Où est la vérité? Il faut la connaître. Stanley a parlé ; Emin-Pacha devra parler à son tour : l'Europe attend ses révélations.

REVUE DES SCIENCES

Une découverte. — Le cycle des transformations de la matière. — La vie et la mort. — Un monde inconnu. — Alimentation des êtres. — Usines souterraines. — Fabrication des végétaux. — Les nitro-monades. Organismes singuliers. — Les sulfo-bactéries et les ferro-bactéries. — Les pourvoyeurs de notre existence. — La nitrification. La fertilité du sol. — Un triomphe de la chirurgie française. — Microcéphalie. — Une opération hardie. — Agrandissement de la boîte crânienne. — Histoire de Valentine. — Avant et après la crâniectomie. — Petit cerveau, petite intelligence. — Transformation physique de la malade. — Premiers résultats. — Avenir de la méthode. — Psychologie : la mémoire des noms propres. — Influence des perceptions visuelles. — Mémoire des yeux et mémoire des noms. — Thérapeutique : les couleurs d'aniline en médecine. — Antiseptique, analgésique. — Un succédané économique à l'antipyrine. — Variétés : Les fraises à Paris. — L'art de se faire 4000 livres de rente en cultivant les fraises. — Les fraiseries en France. — Essence chimique de fraises. — La chimie en confiserie. — L'Eclipse.

On parle tant des microbes qui font mourir qu'il nous sera bien permis de nous arrêter un peu sur un microbe qui assure notre existence à la surface du globe. Ce micro-organisme n'était pas connu ; il vient d'être découvert par un bactériologiste très-habile, M. Winogradsky, professeur à l'École polytechnique de Zurich. Le rôle de ce microbe dans la nature est extrêmement curieux. Oui, si nous existons, nous le devons à la présence dans le sol de micro-organismes qui mesurent à peine *un millième de millimètre*. Sans cette cellule microscopique dont le travail est continuel, la végétation serait impossible. Pas de végétation, pas d'alimentation, et la terre se transformerait en un immense désert.

Tous les êtres végétaux et animaux sont constitués en dernière analyse par du charbon ou carbone, de l'azote, de l'hydrogène et de l'oxygène, plus quelques substances minérales. Lorsque l'on fait brûler un végétal ou un animal, les éléments gazeux tels que l'azote, l'hydrogène s'en retournent dans l'atmosphère et l'on ne trouve comme résidu que du charbon ou des cendres, c'est-à-dire les substances

minérales. Il en est ainsi, que la combustion soit rapide ou qu'elle soit lente comme il arrive quand un corps organisé se consume dans le sol.

L'animal ne se nourrit pas directement avec du charbon, de l'azote, de l'oxygène, de l'hydrogène, il prend ses éléments constitutifs déjà combinés soit dans la viande, soit dans les légumes. Le végétal sert d'intermédiaire précieux, il élabore d'avance les matériaux qui formeront nos tissus et nos organes. Notre alimentation est perfectionnée, c'est le végétal qui d'abord travaille pour nous en préparant des matériaux assimilables. Le végétal prend en effet directement le charbon à l'atmosphère dans laquelle il existe sous forme de gaz acide carbonique; les parties vertes des feuilles, sous l'influence de la lumière solaire, décomposent l'acide carbonique et fixent le carbone. L'hydrogène est apporté par l'eau. Reste l'azote qui est essentiel à la constitution du végétal. Il faut qu'il entre aussi dans la plante. Les légumineuses semblent l'absorber en nature; les autres plantes peuvent l'assimiler par leurs racines, mais à la condition qu'il soit engagé dans une combinaison préalable, l'acide nitrique composé d'azote et d'oxygène, lui-même combiné à de la chaux ou à de la potasse ou à de la soude. Les *nitrates* constituent le pain des végétaux. Pas de nitrates et pas de végétation.

Après leur mort, les plantes et les animaux se décomposent; l'oxygène atmosphérique les brûle lentement. Les matériaux se dissocient. Le charbon oxydé retourne dans l'air sous forme d'acide carbonique, l'oxygène et l'hydrogène, sous forme d'eau, l'azote reste dans le sol, ou à l'état d'acide nitrique. Les divers éléments sont ainsi remis en circulation et assurent le cycle de la vie. D'autres générations grandissent avec les matériaux mis en liberté. Autrement, sans cette circulation constante, les matériaux nécessaires à la vie s'immobiliseraient sur place et à la longue la vie s'éteindrait faute de substance constitutive.

Les végétaux puisent leurs aliments principaux précisément dans la dépouille des plantes et des animaux en décomposition. La succession des actes qui transforment la matière organisée en acide carbonique, en eau et en acide nitrique, a reçu le nom générique de *nitrification*. C'est la nitrification, phénomène essentiel qui apporte aux racines sous forme de nitrates, l'azote dont a besoin la plante. La fécondité des sols est liée aux apports de nitrates. On peut considérer le sol comme une usine gigantesque où s'effectue la transformation de la matière azotée des débris organiques, la nitrification. Du nitrate fabriqué, une partie est reprise immédiatement par la végétation, et sert à reconstituer une génération nouvelle; une autre est entraînée dans le sol par les eaux pluviales. Celle-ci s'en va à la mer. Nous perdons ainsi des milliers de tonnes de nitrates. Boussin-

gault a trouvé que chaque jour la Seine charrie à la mer 238 000 kilog. de nitrates. La perte est colossale. Trois fleuves seulement, la Seine, le Rhin, le Nil, déversent trois fois plus de nitrates dans la mer que l'agriculture française n'en fait venir en ce moment du Chili. Nous consommons plus de 180 000 tonnes de nitrate en France. Or, la Seine, le Rhin et le Nil en jettent à la mer plus de 600 000 tonnes. Ces chiffres énormes témoignent en tout cas de l'activité incomparable de la nitrification dans la couche superficielle du sol.

Depuis bien longtemps on connaissait bien ce phénomène si remarquable de la nitrification. Mais on ignorait son mécanisme intime. On savait simplement que les nitrates se formaient quand il y avait dans la terre une matière azotée d'origine végétale ou animale, de l'oxygène, de la chaux, de la potasse ou de la soude pour saturer l'acide nitrique et une certaine humidité.

Il y a une douzaine d'années, la question s'éclaircit singulièrement. MM. Schlæsing et Müntz faisaient filtrer à travers des sables additionnés de calcaire des eaux d'égout. Or ils reconnurent que la nitrification ne se produisait pas immédiatement; il fallait attendre plus de vingt jours, presqu'un mois avant de voir nitrifier la matière organique des eaux d'égout. Et ainsi toujours. Pourquoi ce retard? L'oxygène de l'air qui brûle la matière organique et que l'on considérait jusqu'alors comme l'élément nitrificateur dominant était cependant présent dès le début de l'opération. Pourquoi la combustion n'était-elle pas immédiate? Cette petite remarque de MM. Schlæsing et Müntz en apparence peu importante était cependant capitale. Les découvertes de M. Pasteur ont fait voir que les fermentations sont dues à des micro-organismes, que le vin ne se transforme en vinaigre que par le travail d'un microbe, que l'alcool est fabriqué par des microbes. Pourquoi la nitrification, comme la putréfaction ne serait-elle pas aussi produite par de petits êtres se développant aux dépens de la matière organisée? Telle fut l'idée ingénieuse émise par M. Schlæsing. Si l'eau d'égout mettait vingt jours avant de nitrifier, c'est qu'il fallait attendre que les ferments se développassent et commençassent leur travail.

Cette hypothèse très plausible pouvait être facilement vérifiée. En effet, le savant chimiste venait de trouver que l'on peut chloroformer les microbes et arrêter leur développement. Si donc la nitrification, au lieu d'être purement et simplement un phénomène d'ordre chimique, était, au contraire, un acte d'ordre physiologique, si elle était gouvernée par des êtres, pour le prouver il suffirait de faire agir des vapeurs de chloroforme sur des terres nitrifiantes. La nitrification serait immédiatement arrêtée. L'expérience fut exécutée et la nitrification s'arrêta. La preuve était faite.

Depuis, MM. Schlæsing et Müntz cherchèrent le microbe. Ils le trouvèrent puisqu'ils dirent : « C'est un corpuscule légèrement allongé ressemblant à des « corpuscules brillants ». Désormais, on pouvait soutenir que tout ce travail gigantesque de la nitrification est dû à un micro-organisme. Mais, pour que la découverte si originale de MM. Schlæsing et Müntz reçût une consécration définitive, il fallait isoler le microbe, le cultiver et montrer directement sa faculté nitrifiante. Or, ni M. Schlæsing, ni M. Müntz, ni les bactériologistes les plus habiles ne purent y parvenir. Les insuccès tenaient à un fait singulier qu'a su découvrir, à son tour, M. Winogradsky et qui renverse toutes nos notions acquises.

Tout le monde admettait que tout cellule vivante, tout végétal, s'assimile le carbone dont il a besoin pour vivre par l'intermédiaire de la partie verte, de la chlorophylle. C'est bien ainsi toujours; cependant il y a des exceptions puisque le ferment nitrificateur s'empare du charbon qui lui est indispensable sans posséder de chlorophylle et en pleine obscurité; cet être singulier peut se nourrir de même des composés inorganiques et les brûler; il peut décomposer directement l'acide carbonique, et même les carbonates calcaires ou autres du sol. La *nitro-monade*, — c'est le nom que donne M. Winogradsky à ce micro-organisme, — à l'inverse des autres êtres, ne peut se nourrir à même la matière organique, elle meurt quand on la place dans les bouillons de culture ordinaire avec la gélatine. C'est pourquoi on avait beau essayer de les cultiver, plus on les entourait de soins en leur donnant un bouillon riche en matière azotée et plus vite elles dépérissaient, n'ayant pas la nourriture qui leur convenait. La monade de M. Winogradsky prend le carbone à l'acide carbonique du sol ou aux calcaires, mais garde l'oxygène qu'elle fixe sur l'azote pour fabriquer l'acide nitrique : de là, la nitrification, acte physiologique et non pas seulement chimique.

M. Winogradsky n'a pas découvert ce microbe singulier d'emblée. Il y a été conduit par l'étude des micro-organismes des eaux sulfureuses et des eaux ferrugineuses. Les bactéries qui vivent dans les eaux sulfureuses, meurent dans l'eau ordinaire. Ces bactéries oxydent l'hydrogène sulfuré, se gorgent du soufre, qui est brûlé à son tour et l'excrète à l'état d'acide sulfurique. De même dans les eaux ferrugineuses, la bactérie oxyde les sels ferreux. En réfléchissant à ce mode si curieux d'existence des *sulfo-bactéries* et des *ferro-bactéries*, le bactériologiste de Zurich est parvenu à la conception d'êtres vivant exclusivement aux dépens de corps minéraux et de composés carbonés, précisément incapables de nourrir les autres organismes dépourvus de chlorophylle. Aussi s'est-il fait le raisonnement suivant : Les bactéries sulfureuses meurent dans de l'eau qui ne renferme pas d'hydrogène

sulfuré, il leur faut du soufre, et avec ce soufre elles fabriquent de l'acide sulfurique. De même, la bactérie de la nitrification doit avoir besoin d'une eau riche en carbonate, riche en azote, pour fabriquer de l'acide nitrique. Et il a placé ces êtres nitrificateurs dans de l'eau dépourvue de matières organiques, mais contenant des carbonates pour leur donner du carbone et du sulfate d'ammoniaque, pour leur mettre à portée l'azote. Et il a vu prospérer des myriades de nitro-monades.

Tous ces faits sont neufs et d'un haut intérêt. Nous ignorions hier qu'un être pouvait vivre et se développer en tirant directement sa substance de composés minéraux. Les conditions de vie sont plus multiples que nous ne le soupçonnions. Enfin, aujourd'hui le problème de la nitrification qui a occupé tant d'esprits éminents, depuis Lavoisier jusqu'à Kuhlmann, Boussingault, Schœnbein, Henri Deville, Schlæsing est complètement résolu. Nous tenons l'ouvrier nitrificateur, peut-être même pourrons-nous le faire travailler industriellement. Ce petit microbe, qui est le maître de notre existence, est désormais connu dans son mode de vie et dans son mode de travail. C'est là une nouvelle victoire à placer au compte de la bactériologie et une découverte saillante qui marquera dans l'histoire de la science.

M. le professeur Lannelongue vient de communiquer à l'Académie des sciences le résultat d'une opération bien remarquable. Il s'agit d'une enfant de 4 ans à cerveau petit et déformé, presque idiote, destinée à une vie bien précaire, qui a été sauvée et transformée comme par enchantement.

On a expliqué de trois manières différentes la microcéphalie ou la petitesse du cerveau dont l'évolution est arrêtée. Virchow prétend qu'elle résulte de l'ossification prématurée des sutures. E. Vogt, Baillarger, Broca, pensent que, chez le microcéphale, le cerveau est normal, mais réduit dans sa forme, son volume, avec circonvolutions moins saillantes. Ces deux explications tendent à être remplacées par une troisième que soutient M. Lannelongue et qui nous paraît la bonne. La microcéphalie serait tout bonnement constituée par un état morbide du cerveau. L'encéphale présenterait des altérations pathologiques d'origine embryonnaire combinées souvent avec des altérations du crâne. M. Lannelongue a effectivement fait l'autopsie d'un enfant microcéphale et a noté des altérations cérébrales manifestes; il a trouvé un crâne épais avec modifications bien nettes dans les sutures.

Aussi a-t-il pensé qu'il serait possible de modifier par l'intervention chirurgicale l'évolution cérébrale compromise ou retardée et de lui donner un nouvel essor en affaiblissant la résistance du crâne. Et il a hardiment essayé sur la jeune Valentine Plossard qui avait été placée

dans son service. Le crâne a été ouvert non pas comme dans les trépanations ordinaires, mais dans un lieu d'élection spéciale le long de la suture sagittale. On a pratiqué une longue et étroite incision crânienne parallèle à la suture sagittale, tout à côté de la ligne médiane et partant de la suture frontale pour aboutir à la suture occipitale. Bref, au côté gauche du crâne qui était naturellement plus déprimé que le droit, on fit une perte de substance de 9 centimètres de longueur, sur 6 millimètres de largeur. La dure-mère ne fut point intéressée; la plaie superficielle fut réunie sans drainage et la cicatrisation eut lieu par première intention. Cette crâniectomie eut lieu le 9 mai, et le 15 juin on a constaté des résultats tout à fait saisissants.

La fillette a un cerveau très petit; la face présente un prognathisme assez accusé, le front est fuyant et étroit, le corps entier est grêle et sa hauteur ne dépasse pas 77 centimètres. On eût dit d'un enfant de deux ans. Elle ne pouvait marcher ni même se tenir debout. Dans son lit, elle poussait des cris inarticulés et balbutiait toujours les mêmes syllabes en s'agitant sans cesse et sans but. On ne parvenait pas à attirer son attention. Voici, après l'opération, ce que l'enfant est devenue.

Valentine s'intéresse aujourd'hui à ce qui se passe autour d'elle; elle joue, elle rit et semble heureuse que l'on s'occupe d'elle. Les cris ont cessé, elle est presque calme. Elle comprend, essaie de parler et prononce quelques mots. Elle se tient debout toute seule. Elle marche et fait des pas réguliers. Le développement de l'intelligence semble se faire progressivement. L'état local est sain.

Une seconde opération analogue vient d'être tentée par M. Lannelongue sur une autre enfant qui va aussi à merveille. On peut donc espérer que le mode opératoire nouveau sauvera beaucoup d'enfants destinés à une existence malheureuse. La résection partielle des os de la voûte du crâne opposée à la microcéphalie est une conception tout à fait rationnelle. On peut considérer ces premiers succès comme un triomphe pour la chirurgie française.

Est-ce un fait psychologique général ou n'est-ce qu'un cas particulier. Il serait nécessaire d'approfondir la question. M. le Dr Mathias Duval soutenait récemment devant la Société de biologie cette thèse nouvelle que la mémoire des noms propres est en relation avec le souvenir des visages, mais en relation telle que plus la mémoire du visage est nette et plus s'obscurcit le souvenir du nom propre.

Ma mémoire, dit M. Mathias Duval, n'est presque jamais en défaut pour les noms des personnes dont je n'ai jamais vu le visage, quelque difficiles ou compliqués qu'ils soient, par exemple les noms étrangers,

allemands ou autres. Au contraire, je ne puis à chaque instant retrouver les noms des personnes qui me sont les plus familières. Dans ce cas, quand je veux retrouver un nom semblable, c'est l'image de la personne qui se présente à ma mémoire, et avec une telle force que cette image semble voiler celle du nom. De même, quand je rencontre tout à coup un visage, une personne bien connue, cette vue, par son fait même, m'empêche de retrouver le nom. J'ai été amené à cette interprétation, dit M. Duval, par les circonstances suivantes : « Il y a peu d'années, il ne me serait jamais arrivé de ne pas retrouver, au moment voulu, le nom de Kölliker. Je ne connaissais l'éminent anatomiste que par ses œuvres, je n'avais de son individu d'autre image visuelle que celle de son nom imprimé. Ayant eu l'honneur de faire sa connaissance, ma mémoire s'est enrichie de l'image visuelle de sa personne. Dès lors, tout d'un coup, s'est produit ce fait singulier, que lorsque j'avais à retrouver son nom, c'était l'image, le souvenir de son visage qui se présentait exclusivement, et l'image du nom ne reparaissait pas. Mis en éveil par cette première observation, je l'ai répétée un nombre considérable de fois dans des cas analogues, et j'ai acquis la conviction qu'il y avait une véritable inhibition exercée par la revivescence de l'image du visage sur la représentation de l'image du nom. »

M. Mathias Duval fut appelé il y a quelques années à présider les séances de la Société de Biologie. Or, quand un de ses collègues demandait la parole, M. Duval s'aperçut à sa grande confusion qu'il ne pouvait le désigner par son nom. La vue de son visage effaçait, par l'intensité même de l'impression, l'image du nom. Il faut ajouter que l'auteur a toujours eu une mémoire visuelle particulièrement nette. Mais voici maintenant une sorte de confirmation de cette action particulière de la mémoire visuelle sur la mémoire des noms. Avec l'âge, la mémoire des formes, des lieux, des figures devient moins vive; parallèlement le souvenir des noms paraît devenir moins mauvais. Les premières images perdant en intensité ne masqueraient plus au même degré l'image des noms. De plus, jamais il n'y a d'hésitation pour un mot abstrait, sans doute parce qu'il ne se trouve pas dans ce cas d'image de la chose venant se substituer à celle du nom.

Ces phénomènes de mémoire sont curieux. Il serait bon que les personnes qui perdent ainsi le souvenir des noms, s'observassent elles-mêmes et recherchassent si les impressions visuelles ont chez elles quelque rapport avec la disparition de la mémoire des noms. Nous pensons, jusqu'à preuve du contraire, que l'observation de M. Mathias Duval n'est pas d'ordre général.

Certaines couleurs d'aniline sont en train de passer à l'état de

médicament. M. J. Stilling, de Strasbourg, a reconnu qu'une solution de méthyle violet au millième est un antiseptique puissant qui tue, par exemple, les microbes de la suppuration. Des ulcérations de la cornée ont été rapidement guéries par instillation de violet au millième ou par attouchement au moyen d'un crayon de violet. Même succès dans plusieurs affections chirurgicales. M. Stilling recommande le méthyle violet pour les pansements à la ouate ou à la gaze imprégnée à 1 pour 1000.

M. Ehrlich, de son côté, insiste sur les propriétés analgésiantes du bleu de méthylène pur. Après avoir opéré sur des animaux, il a commencé, en collaboration avec M. Leppmann, une série de recherches cliniques sur quarante malades de la prison Moabit. On a injecté une solution de bleu à 2 0/0 à la dose de 4 centimètres cubes ou on a fait absorber par la bouche des capsules gélatineuses contenant de 1 à 5 centigrammes de bleu. Les quarante malades traités n'ont présenté aucun accident. L'action analgésiante commence deux heures après l'ingestion. La douleur est tout à fait supprimée, mais les phénomènes inflammatoires persistent. Le bleu de méthyle est un médicament nervin agissant surtout sur la douleur et comparable à l'antipyrine; mais il est plus actif à dose égale et coûte bien moins cher. Il a très bien réussi dans les névrites et les névralgies, dans les affections rhumatismales des muscles et des articulations. Attendons-nous donc à ce que l'on nous passe au bleu d'aniline un de ces jours. Ceux qui ne sont pas guéris par l'antipyrine pourront maintenant essayer du bleu de méthylène. On ne dira pas que l'on ne nous en fait pas voir de toutes les couleurs.

Les fraises sont encore d'actualité. Elles poussent partout; elles viennent de tous côtés et cependant on en trouve le placement. On prétend même que l'art de cultiver les fraises est très supérieur comme rendement à l'art d'élever les lapins. C'est du reste ce qu'il est facile d'établir par quelques chiffres. On a planté déjà de vastes fraiseries aux environs d'Angers, d'Orléans, de Marseille, de Bordeaux et de Paris. Les fraises qui nous arrivent en abondance à Paris proviennent en général des environs, mais encore d'Angers, de Bordeaux et surtout de Bretagne. Dans la banlieue, de vastes champs de fraises existent à Verrières, à Chatenay, à Fontenay-aux-Roses, à Bagneux, Bagnolet, etc. On y cultive la fraise des *quatre saisons*, l'*Éléonore*, la *Joconde*, la *Marguerite*, la *vicomtesse Héricart*, la *Victoria*, etc. On estime qu'aujourd'hui ces fraiseries occupent plus de 500 hectares dans le seul département de la Seine. La petite fraise des bois arrive surtout de la Haute-Marne où certains villages, comme la *Ville-aux-Bois* et le *Puits des Mèzes* en ont vendu pour une somme d'au moins jusqu'à

9000 francs. Et la récolte faite dans les bois ne coûte que la main-d'œuvre.

Les fraises de Montreuil, Bagnolet, Romainville, sont cueillies et transportées aux Halles dès trois heures du matin. Un hectare rend à chaque cueillette une moyenne de 600 paniers, soit pour la récolte totale 4800 paniers. Chaque panier se vend en moyenne 1 fr. 50, ce qui fait 7200 francs par hectare. Les frais au total étant de 3000 fr., le bénéfice net par hectare est de 4200 francs. Mettons 4000 francs. C'est un joli chiffre qui est rarement dépassé dans l'exploitation bien entendue du sol.

Toutes les fraises ne sont pas consommées en nature. Une partie sert à faire les sirops et les confitures, mais il ne faudrait pas croire que les confiseurs se servent toujours du sirop de fraise. Bien au contraire, il n'entre pas trace de fraise dans les bonbons, les sorbets, les glaces à la fraise. C'est la chimie qui fait tous les frais du parfum de fraises. L'essence chimique de fraise est bien plus commode à manier et moins chère. Voici sa composition : butyrate d'éthyle, 5 parties; éther nitrique, 1 ; formiat d'éthyle, 1 ; acétate d'éthyle, 4 ; salicylate de métyle, 1. Cette mixture possède exactement le parfum de la fraise la plus délicate, et comme elle est toujours employée à très petite dose, elle ne saurait avoir d'action nuisible.

L'éclipse du 17 juin a pu être observée, malgré le temps défavorable, un peu partout en France et en Europe et surtout sur la ligne d'éclipse centrale. Les mouvements de la lune et du soleil ramènent les mêmes éclipses tous les 18 ans 11 jours et un tiers. L'éclipse du 17 juin dernier est la même que celle du 6 juin 1872 qui était déjà survenue le 26 mai 1854 et qui nous reviendra le 28 juin 1908. Seulement elles ne sont pas visibles aux mêmes points du globe. Il faut un calcul spécial pour trouver la ligne d'éclipse.

Le phénomène ne nous a rien appris de neuf jusqu'ici. Ultérieurement les observations faites sur les points où l'éclipse était annulaire nous vaudront peut-être quelques conclusions intéressantes. On a seulement constaté une fois de plus que la température s'était notablement abaissée au moment du maximum. A Lyon, le thermomètre est descendu de 33° à 27° ; à Barcelone de 31° à 26°. La lumière du jour a baissé au point que l'on a distingué plusieurs étoiles. Enfin quelques observateurs ont cru trouver que l'éclipse avait commencé environ 23 secondes en avance sur l'heure calculée et fini 42 secondes plus tôt.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Paris, 8 juillet 1890.

Le cas vraiment monstrueux de laïcisation d'écoles qui a eu lieu à Vicq, dans la Haute-Marne, est toujours à l'ordre du jour. On aurait pu croire que le gouvernement, se contentant de l'effet produit et du scandale obtenu, ne récidiverait pas immédiatement. Par une bravade à l'opinion publique, dont le but ne s'explique pas, il vient de renouveler, dans des conditions presque identiques, le même attentat. A Halluin, dans le département du Nord, — malgré le vœu formel du conseil municipal, — malgré les termes de sa délibération démontrant que la laïcisation opérée n'était pas actuellement imposée par la loi, — malgré les clauses expresses du testament par lequel un ecclésiastique, en léguant à la commune les immeubles affectés aux écoles en question, a impérativement stipulé que ces écoles seraient dirigées par des institutrices congréganistes, — l'école des filles et l'école maternelle ont été enlevées aux religieuses pour être données à des institutrices laïques. La scène de Vicq a recommencé à Halluin, avec cette seule différence que le coup a été fait plus vite, et que les gendarmes sont restés dans la coulisse.

Certes, cette différence n'est pas insignifiante; nous ne savons rien de plus triste en nos tristes temps que ce rôle infligé aux gendarmes. Lorsque la Commune confondait dans la même haine et le même holocauste le prêtre, le général, le magistrat, le religieux et le gendarme, c'était affreux sans doute; mais l'anomalie et la violence étaient moins répugnantes! Voilà de braves gens, des soldats d'élite, des vétérans de nos armées, qui sont l'image de l'ordre dans nos villes et nos campagnes; tout à coup on les requiert par escouades. Qu'y a-t-il donc dans le pays? Sont-ce des bandes de malfaiteurs et d'incendiaires à traquer? Non, il s'agit de donner l'assaut à la maison des Sœurs, il s'agit de chasser de leur demeure ces pauvres et saintes filles que garde l'amour reconnaissant des populations! Les braves soldats étonnés, plus [malheureux que leurs victimes, doivent obéir, c'est la discipline, c'est la

consigne; ils avancent, piétinent, bousculent, empoignent. Le soir, rentrés chez eux, contant tout bas à leurs femmes et à leurs filles ce qu'ils ont dû faire dans la journée, ils voient des larmes couler silencieusement; et eux dont la carrière est le gagne-pain de leur famille, ils songent douloureusement aux batailles d'autrefois, à ces batailles où la défaite n'était pas sans fierté et d'où, vainqueurs, l'on rapportait des médailles que l'on pouvait étaler au grand soleil, sur l'uniforme, tandis que l'on avait sur le cœur la médaille de la sainte Vierge.

Il a été annoncé par le journal de M. Jules Ferry, *l'Estafette*, et il est officiellement constaté que le gouvernement a donné des décorations à trois des gendarmes qui ont figuré à l'affaire de Vicq. Qu'il complète donc son œuvre! Qu'au 14 juillet, fête indiquée pour une telle cérémonie, il aille processionnellement suspendre aux voûtes des Invalides, parmi nos vieux drapeaux noircis et troués, quelques voiles de Sœurs pris dans la bataille! Chacun fait ce qu'il peut; les proportions se gardent : au milieu de ses horreurs, la première République avait Fleurus, Zurich, Rivoli; la troisième a Frigolet, Chateauvillain, Vicq. Des ancêtres géants serions-nous tombés aux nains malfaisants?

Les radicaux eux-mêmes se sont émus, ils ont crié à M. de Freycinet : Trop de zèle! Un conseiller municipal de Paris, M. Charles Laurent, l'a conjuré de *ne pas nous abîmer les gendarmes :* « Il fallait, lui a-t-il dit, leur payer leur corvée avec un bon repas et quelque supplément de café ou de vin. Ce n'était pas la peine de déranger pour cela le grand chancelier de la Légion d'honneur[1]. »

En tout cas, sachons gré au gouvernement d'avoir laissé ses fonctionnaires faire, à Halluin, leur besogne contre les Sœurs, sans accompagnement de gendarmes. Mais à Halluin, comme à Vicq, l'abus de la force n'est pas moins odieux. En général, dans les méfaits de ce genre, on ne relève qu'une ou deux libertés violées; ici, elles le sont toutes : liberté civile dans sa forme la plus tangible, qui est le droit de propriété; liberté du domicile, liberté testamentaire, liberté religieuse, liberté de l'enseignement, liberté communale.

Aujourd'hui même, à l'heure où s'impriment ces lignes, la question, déjà débattue à la Chambre des députés avec une vigueur qu'on n'a pas oubliée, est reprise au Sénat. M. Chesnelong portera le premier la parole : cause digne de ce vaillant lutteur qui semble avoir dans sa constitution physique et dans sa puissance oratoire la force du chêne qu'il a dans son nom.

A la Chambre des députés elle-même, la discussion recommen-

[1] *Le Matin* du 4 juillet 1890.

cera quelque jour. Onze membres du centre gauche, MM. Aynard, Léon Say, de Jouffroy d'Abbans, de Moustier, Lebaudy, Charles Roux, Berger, Després, Jacquemin, Francis Charmes et Horteur ont saisi leurs collègues d'une proposition tendant à permettre au gouvernement de surseoir, sur la demande des conseils municipaux, aux laïcisations d'écoles de filles. Assurément la proposition est modeste; elle ne contient qu'un minimum très réduit de justice. Nous ne félicitons pas moins les députés républicains qui ont eu l'honneur de la soumettre aux délibérations de la Chambre. Malgré son insuffisance ou à cause de son insuffisance, elle est habile.

Lorsque l'affaire de Vicq éclata dans le public et fut portée à la tribune, les ministres la défendirent sans grande fierté. Ils plaidaient pour eux-mêmes les circonstances atténuantes; ils avaient tout l'air d'accuser la loi : c'était la coupable, c'était l'article 18 de la loi de 1886 qui les avait condamnés à si mal agir. M. Constans lui-même

Se plaint de sa justice au rivage enchaînée!

Mauvaise raison! mauvaise plaisanterie! Aucune loi, pas plus celle de 1886 qu'une autre, n'a jamais pu autoriser ni le gouvernement ni les particuliers à dépouiller de sa propriété l'occupant qui en est, jusqu'à décision contraire de la justice, le légitime détenteur. Toute tyrannique qu'elle est, la loi de 1886 avait même, par son article 67, pour les cas qui se sont présentés à Vicq et à Halluin, imposé à l'administration de surseoir : « Dans le cas où la laïcisation rendrait nécessaire l'acquisition ou la construction d'une nouvelle maison d'école, il sera sursis à l'application du paragraphe 1er de l'article 1er de la présente loi jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à l'établissement de l'école. » L'excuse ministérielle est donc sans valeur. Elle est, de plus, singulièrement placée sur les lèvres qui l'articulent. Si jamais régime a été celui de la légalité facultative ou de l'illégalité chronique, n'est-ce pas le régime sous lequel nous vivons? Les conseillers municipaux de Paris s'adjugent, depuis plusieurs années, des indemnités prohibées par la loi. Depuis dix ans, les documents et rapports financiers constatent qu'au détriment du Trésor, l'impunité, spécialement en matière de débits de boissons, est assurée à quantité de contraventions et de fraudes prévues et punies par la loi. Les ministres oublient la loi, ils la laissent dormir, quoique l'abus soit un scandale et qu'il retombe en charges sur les contribuables. Mais s'il s'agit des Sœurs, la scène change; les ministres ont des scrupules raffinés de légalité; leur conscience si délicate s'inquiète, ils sont inexorables et impitoyables. La République applique l'adage latin :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Comme c'est bien l'image de ce que nous voyons! Les oiseaux de proie ont pleine licence; contre les colombes, on appelle les gendarmes.

Quoi qu'il en soit, les honorables signataires de la proposition ont eu raison de prendre au mot les ministres : Vous vous plaignez d'être les victimes de la loi, d'en être même les martyrs, puisque, pour être fidèles à ses commandements, vous vous donnez l'odieux de tourmenter l'innocence, et que vous vous chargez vous-mêmes de hontes et de remords. Eh bien, nous venons à votre secours : nous demandons pour vous la faculté, lorsque les conseils municipaux vous en prieront, de ne pas recommencer les indignités de Vicq et d'Halluin. — Que répondre à cela? MM. les ministres n'accepteront-ils pas avec reconnaissance le droit clair et positif qu'ils regrettaient de ne pas posséder? La situation des ministres est d'autant plus simple que plusieurs d'entre eux sont déjà engagés pour la proposition. Le ministre actuel de la marine, M. Barbey, l'avait lui-même présentée au Sénat, sous forme d'amendement, dans la discussion de la loi de 1886; il avait eu la satisfaction de ne la voir échouer qu'à trois voix de majorité. Nul doute que M. de Freycinet ne trouve dans cette proposition l'occasion de donner l'essor à toutes les bonnes intentions dont son cœur est plein. Déjà MM. Fallières, Develle et Ribot ont, en 1884, manifesté à la Chambre, par leurs votes et même par leurs paroles, l'opinion que le délai fixé pour les laïcisations d'écoles de filles devait être prorogé. M. Ribot a été plus loin encore; il n'a pas cessé de désapprouver la façon dont la campagne scolaire était menée : « Quant à la question de la substitution d'un personnel laïque au personnel congréganiste, disait-il le 11 juin 1889, il eût fallu prendre des ménagements; je crois que cette politique eût été plus sage que celle qui a été adoptée. Je crois qu'elle n'eût pas été en contradiction avec nos principes, dont l'application a peut-être été faite trop tôt et trop durement. » Le même ministre d'aujourd'hui prenait un engagement formel : « Qu'on applique ces lois scolaires avec ménagement, qu'on les modifie sur quelques points secondaires, je l'accepte. »

A moins que la parole n'ait été donnée à l'homme pour trahir sa pensée, nous imaginons que, lorsque le cabinet délibérera sur l'attitude à prendre vis-à-vis de la proposition des onze, tous les ministres, à l'exception de MM. Bourgeois et Yves Guyot, s'y rallieront. M. Carnot, se rappelant ce qu'ils ont dit précédemment, et ce qu'il a dit lui-même dans ses voyages, n'aura qu'une recommandation à leur faire pour la discussion législative : « Allons, du courage; soyons bien de notre avis! »

Et la Chambre, que fera-t-elle? Elle aussi, même dans sa majorité républicaine, est engagée devant le pays.

Si M. Barodet ou quelque autre de ses collègues s'amusent encore à collectionner les programmes électoraux, nous les invitons à nous dire combien de députés républicains ont, sans circonlocution de langage, à haute et intelligible voix, promis à leurs commettants de chasser les Sœurs. Ceux qui, ayant peut-être la haine au cœur, se sont présentés et n'ont été élus qu'avec des affirmations retentissantes de paix religieuse, sont très nombreux. Le suffrage universel ne comprend que les choses simples; lorsqu'on lui annonce la paix religieuse, il ne lui vient pas dans l'esprit que le premier signe de cette paix religieuse sera de faire la guerre aux religieuses. Sans rappeler ici toutes les déclarations dont la plupart des candidats républicains des circonscriptions rurales ont rempli les comices électoraux, il nous suffira de reproduire celle de M. Méline dans les Vosges, — déclaration d'une signification d'autant plus importante qu'ancien membre du cabinet de M. Jules Ferry et ancien président de la Chambre des députés, il savait que son langage serait interprété comme l'expression de sa propre pensée et aussi, ce qui était plus grave, comme la politique nouvelle des républicains dont il avait été le collègue au ministère et l'élu à la présidence. Après avoir blâmé les laïcisations d'hôpitaux et qualifié de *très défectueuse* « la loi dite des catéchismes, qui interdit d'une façon absolue aux curés des paroisses de mettre le pied dans l'école pour y donner l'enseignement du catéchisme », l'ancien membre du cabinet de M. Jules Ferry, l'ancien président de la Chambre des députés, continuait ainsi :

« Je conviens que, dans certains départements, on a fait des laïcisations que la loi ne commandait pas, qu'on les a mal faites et qu'on n'a pas suffisamment ménagé, dans l'application, les sentiments des habitants de la commune. Je pense donc qu'on ne doit plus faire que les laïcisations indispensables, qu'on doit y apporter toutes les atténuations possibles, et je considérerais comme une atténuation considérable que la loi n'interdît nullement de faire porter les laïcisations non sur l'école où le hasard produit une vacance, mais sur l'ensemble des écoles du département. De cette façon, l'autorité académique pourrait toujours choisir pour la laïcisation la commune qui y est la mieux préparée. »

Nous aimons à supposer que M. Méline était sincère, nous ne lui ferons pas l'injure de supposer le contraire. Qu'il fît ces déclarations parce qu'elles répondaient à sa propre conviction ou parce qu'il les sentait en correspondance avec le vœu des populations dont il sollicitait les suffrages, peu importe! Il les a faites; il a offert à ses électeurs un programme sur lequel, s'engageant lui-même d'honneur, il les conviait à se prononcer. C'est à lui

maintenant à leur prouver, par ses votes à la Chambre, qu'il ne les a pas trompés; qu'il ne jouait pas une comédie; qu'il est un mandataire fidèle et un député loyal.

Pour mettre sa conscience en repos et ses programmes en déficit, nous devons ajouter que récemment, dans une réplique à Mgr Freppel, M. Méline a rejeté sur l'hostilité du clergé la responsabilité des laïcisations qu'il réprouvait avant les élections et qu'il approuverait après. Son raisonnement pourrait se résumer ainsi : Frappons sur les sœurs, le clergé l'a bien mérité! Eh bien, non, M. Méline; vous n'avez même pas cette échappatoire. Mieux que personne, vous en connaissez l'inanité. Vous étiez, en 1881, ministre dans le cabinet de M. Jules Ferry, lorsque M. Paul Bert se prévalait déjà de cette hostilité du clergé pour couvrir ses motions de rage sectaire; et votre président du Conseil lui répondait le 29 mai : « Il s'opère dans les sentiments du clergé français un manifeste et éclatant apaisement. » Si, dans la crise de persécution religieuse qui sévit, des esprits ombrageux faisaient un reproche au clergé, ce serait plutôt pour l'excès de sa résignation que pour l'excès de sa résistance.

D'ailleurs, les déclarations de M. Méline n'ont été ni une exception ni une surprise. On les retrouverait, sous une forme ou sous une autre, à toutes les pages de la campagne électorale de 1889. Au début même de cette campagne, l'orateur le plus éloquent du parti républicain, M. Challemel-Lacour, avait fait une confession, à laquelle l'affaire de Vicq, cette levée en masse de populations radicales pour la défense de leurs Sœurs, donne une confirmation souveraine : « Nous avons oublié que, même après le triomphe de la république, il y avait encore en France des populations immenses attachées à leurs habitudes, attachées à leurs traditions, avec des croyances peut-être attiédies et assoupies sur certains points et dans quelques régions, mais sujettes à des réveils surprenants, vivaces encore presque partout, et qui tiennent dans la vie intime, dans la vie de famille, plus de place que la politique n'en tiendra jamais. »

Ce que M. Challemel-Lacour avait dit au Sénat, M. Jules Ferry l'exprimait dans des termes presque analogues : « Parmi les plus pressants vœux de ce grand pays, disait-il le 23 décembre 1888, à côté du besoin de la paix sociale, il y a le besoin de la paix religieuse. » Et prenant pour exemple les conséquences de la séparation de l'Église et de l'État, il esquissait ce tableau qui, à propos de sa loi scolaire, vient de se présenter à Vicq : « Ce serait la guerre religieuse au foyer domestique, descendant dans les profondeurs du peuple, pénétrant dans les plus humbles chaumières, et soulevant, dans la nation tout entière, une telle émotion que,

véritablement, ce serait un acte de folie, pour un gouvernement nouveau, de courir une pareille aventure. »

Cela étant, nous allons voir quel accueil la majorité des républicains de la Chambre fera à la proposition si modérée de onze de ses membres.

Ces onze députés auraient-ils dû accentuer davantage leur proposition? Se contenter de demander pour le gouvernement le droit de surseoir à la laïcisation des écoles de filles sur l'avis du conseil municipal, n'est-ce point par trop insuffisant? Evidemment c'est modeste; la critique a beau jeu et peut s'exercer à l'aise. Mais, dans l'état présent de la Chambre, dans la molle température des esprits, — au lendemain du vote brutal qui a écarté la proposition de Mgr Freppel, tendant à subordonner les laïcisations d'écoles à l'assentiment des conseils municipaux, — nous pensons que, pour essayer d'ouvrir une brèche dans la majorité et d'y introduire un peu de justice, les onze députés ont eu raison de se faire aussi petits que possible. Demander si peu que, pour le refuser, il faille, après avoir tant promis, une lâcheté absolument invraisemblable ou absolument déshonorante, — c'est politique.

En même temps, si c'est voté, ce ne sera rien, et ce sera beaucoup. Lorsque la Chambre a eu à fixer la date de l'interpellation de M. le docteur Després sur les laïcisations d'hôpitaux, elle s'est divisée en deux portions à peu près égales. Il est à croire que la proposition des onze produira le même déchirement. Avec les précédents qu'elle crée et les récriminations qu'elle enfante, toute scission dans la concentration républicaine est bienfaisante, elle disloque des juxtapositions forcées, elle amène des rapprochements naturels et nécessaires, le meilleur gage de notre avenir. Les radicaux ne s'y trompent pas, ils hurlent d'autant mieux contre la proposition que, plus anodine, elle est plus tentante pour leurs alliés dont ils ne sont jamais sûrs : « Ce serait, écrit M. Ranc, un joli recul, ce serait un premier abandon du principe démocratique, une première concession faite aux cléricaux, qui les rendrait plus audacieux, plus entreprenants, plus exigeants. » M. Clémenceau, dans la *Justice*, n'est pas moins sévère. Ce qui rassure un peu M. Ranc et M. Clémenceau, c'est qu'ils espèrent avoir reconquis sur les monarchistes le plus grave personnage du boulangisme après le général Boulanger, son archichancelier Cambacérès, M. Naquet : « Il est une chose, dit M. Naquet dans la *Presse*, sur laquelle on ne saurait hésiter, c'est que l'enseignement primaire doit être un, qu'il ne doit pas être abandonné aux municipalités, qu'il entre au premier chef dans les attributions de l'État. » Et M. Ranc, en prince clément, ajoute : « On ne saurait mieux dire. »

Avouons, par parenthèse, que les monarchistes du VI[e] arrondissement de Paris qui, aux dernières élections législatives, ont pris sur eux de nous débarrasser du candidat boulangiste, M. Aubœuf, et de faire élire le très honorable républicain, M. Després, l'un des signataires de la proposition, méritent une bonne note! Si leur exemple avait été suivi, nous aurions pu avoir une majorité modérée à la Chambre.

Les sommations menaçantes des radicaux auront-elles leur succès accoutumé? D'arguments sérieux, ils n'en ont pas; les mêmes gens qui inscrivent dans leurs programmes l'autonomie communale, s'indignent que l'avis des conseils municipaux soit recueilli avant de laïciser les écoles de la commune. Les républicains qui, se disant conservateurs, agissent toujours comme s'ils ne l'étaient pas, n'ont pas une meilleure occasion de rompre avec le radicalisme et de ne pas rompre avec le bon sens. Qu'ils songent à la dernière loi que, pour faire plaisir aux radicaux, ils ont votée sur les syndicats professionnels; elle est la risée des Chambres de commerce, composées de républicains ou non. Le *Journal des Débats* a pressé la question née de l'incident de Vicq, dans une formule brève qui a la rigueur ou la rigidité étroite d'un étau : « Un texte qui, dans une commune comme cette petite commune de la Haute-Marne, contre l'avis de la population entière, contre le vœu du conseil municipal, contre les intérêts pécuniaires de la localité, contre le plus simple bon sens, amène ou oblige le gouvernement à chasser les religieuses, un texte pareil est le contre-pied de toute politique raisonnable et conciliante. »

Lorsque, ces jours-ci, la Chambre votait, après un éloquent discours de M. de Mun, des prescriptions protectrices des faibles, elle obéissait à un sentiment généreux. Est-ce que les mêmes considérations de philanthropie ne devraient pas, sans distinction de parti, rallier une majorité autour du droit des Sœurs qui, faibles elles-mêmes, protègent les faibles?

Si nous n'écoutions que l'esprit de parti, nous ferions les vœux les plus ardents pour voir la République s'engager à fond dans cette guerre impie et inhumaine. Plus encore que les populations des villes, elle blessera au cœur les populations des campagnes, où la Sœur est aimée comme une providence, la providence des enfants, des malades, des blessés, des mourants. Dans notre société mise à nu, la Sœur est peut-être la créature la plus populaire de France. Que la République y prenne garde! que, pour sa sûreté, elle ne touche pas trop à la cornette blanche!

Dans une sphère moins élevée, mais bien importante aussi, nous avons en ce moment sous les yeux un exemple frappant de la

revanche victorieuse que prennent tôt ou tard les intérêts matériels ou moraux d'un pays, contre les passions et les sophismes qui les violentent. S'il y a dans la Chambre actuelle une majorité certaine sur un point déterminé, c'est sur le régime de la protection commerciale qui convient à la France. Entré subrepticement dans nos lois par un coup d'État, fort semblable à un mauvais coup, le libre-échange en est chassé par la volonté nationale, excitée elle-même par l'irrésistible poussée des intérêts froissés et révoltés. Qu'il s'agisse de maïs ou de raisins secs, les discussions du Parlement aboutissent à la même conclusion : défense du travail français, de la production française, de l'industrie française. Au mois de janvier 1860, la France, qui s'était endormie protectionniste, s'était réveillée libre-échangiste. Cette révolution, dont les conséquences pouvaient et devaient être si considérables, s'était faite en dehors de toute participation du pays, malgré l'avis de tous les corps constitués et de toutes les compétences reconnues, pour des motifs tout politiques qui consistaient à faire avaler à l'Angleterre l'annexion de Nice et de la Savoie. Les directeurs des services spéciaux de chaque ministère intéressé avaient été tenus à l'écart de la négociation. Richard Cobden, l'heureux ravisseur du traité qu'il rapportait à son pays, ne revenait pas de cette façon de disposer en cachette de la fortune d'une grande nation : « L'empereur, écrivait-il, tient à ce que l'on observe la plus complète discrétion. Chose étrange! M. Fould à son tour désire qu'aucun de ses collègues, sauf M. Rouher, ne sache que nous devons discuter ces affaires. Il est vraiment amusant de voir que ces mêmes hommes, qui n'ont pas hésité à faire saisir leurs adversaires au lit et les jeter en prison, manquent si complètement de courage moral, qu'ils se laissent effrayer aujourd'hui par une petite bande de protectionnistes; mais il en est ainsi [1]. »

Trente ans se sont écoulés : M. Rouher, pour défendre le système qu'il n'avait accepté que sur commande, a dépensé beaucoup de talent; il a répété que le régime de la protection était une invention aristocratique des grands seigneurs de la Restauration et des riches financiers du gouvernement de Juillet. La République a eu de la peine à se déprendre de ces faussetés, que recouvrait le nom menteur de liberté commerciale. Elle avait résisté aux courageuses et lumineuses démonstrations de M. Thiers, aux réclamations de nos sociétés d'agriculture, aux cris de détresse des propriétaires et des fermiers confondus dans la même ruine. Aujourd'hui, c'est fait; *la petite bande de protectionnistes*, dont parlait Richard Cob-

[1] *Richard Cobden, Notes, correspondances et souvenirs*, par Mme Salis-Schwabe.

den, est la nation presque entière. Entre les libres-échangistes qui luttaient pour leur théorie et la France qui luttait pour l'existence, le dernier mot devait rester à la France. Nos Chambres démocratiques relèvent et justifient le système économique de la Restauration et du gouvernement de Juillet. Après avoir fait peu de bien et beaucoup de mal, le libre-échange, introduit de force par l'empire, aura eu pour résultat définitif d'offrir aux députés républicains, en rétablissant la protection, l'occasion de se populariser, eux et leur régime, dans les campagnes.

Concluons aussi de cette histoire qu'en un temps de révolution, les institutions parlementaires ont du bon, et qu'après avoir permis aux intérêts matériels ou moraux de ne pas être égorgés sans crier, elles leur donnent plus de chances pour ressusciter.

Dans la situation présente de l'Europe, l'action des Chambres, l'intervention des pays dans leurs affaires, les contrepoids parlementaires, en un mot, sont encore les meilleures, peut-être les seules garanties de paix que nous ayons. A ses amis qui, ces jours-ci, entendant parler d'une prorogation de la triple alliance, lui présentaient quelques timides observations, M. Crispi répondait : « Si j'étais député, je penserais comme vous; mais, ministre, j'agis autrement. » En Allemagne, les crédits militaires sont votés, mais non sans avoir provoqué, de la part de MM. Windthorst, Richter et Bebel, des protestations et des déclarations qui feront leur chemin dans l'imagination populaire. Lorsque M. Bebel a dit : « Aujourd'hui, les peuples veulent la paix, et ce sont les rois qui préparent la guerre », il a prononcé une parole dont l'empereur Guillaume II devra faire son profit; car avec tout ce remue-ménage belliqueux, vainement dissimulé par des embrassades de princes, c'est l'idée monarchique elle-même qui finira par être appelée à la barre d'une démocratie d'autant plus exigeante qu'elle sent grandir à la fois son importance et sa misère.

A l'orient de l'Europe, dans les Balkans, l'inquiétude couve toujours. La Russie qui, durant tant d'années, semblait l'incarnation de la politique guerroyante et conquérante, étonne par sa patience. Sans même parler des échauffourées oratoires du roi Milan en Serbie, il est trop certain que, par la barbare exécution du major Panitza et par la mise en demeure adressée au sultan de reconnaître le prince Ferdinand, M. Stamboulof, véritable dictateur de la Bulgarie, veut brouiller et précipiter les évènements. La Russie ne bouge pas encore; le colosse reste un sphinx. Inquiet des ennemis qu'il rencontrerait et des alliés qu'il aurait, le czar hésite à s'engager dans une guerre où la victoire pourrait être aussi formidable pour son trône que la défaite pour son empire.

Et la France, où en est-elle? Aura-t-elle de l'Angleterre satisfaction à Terre-Neuve? L'aura-t-elle à Zanzibar? Un sénateur républicain, que la République avait même affublé d'une ambassade qu'il a eu l'esprit de mettre bas immédiatement, M. John Lemoinne, donnait, dans le journal *le Matin*[1] des conseils prudents à son gouvernement, au gouvernement de son choix. « Vous avez, lui disait-il, *par une funeste défaillance et un impardonnable aveuglement*, livré l'Egypte aux Anglais. Cette faute consommée, vous l'avez aggravée en redemandant aux Anglais cette Egypte que vous ne pouvez leur reprendre. A chaque invitation, à chaque sommation de remplir ses engagements et d'évacuer l'Egypte, l'Angleterre a répondu par un nouveau pas fait vers l'Allemagne. La soudaineté de la conclusion formelle de la convention anglo-allemande qui vient d'être rendue publique n'est qu'une réponse directe, instantanée, au dernier discours prononcé dans la Chambre française par le ministre des affaires étrangères, à propos de l'Egypte. »

La conclusion du sénateur républicain est que la république n'est pas en état de négocier efficacement, et qu'elle n'a qu'à se tenir tranquille : « Vous voulez protester, lui dit-il sans pitié; eh bien, protestez. Et puis après? » Il termine par ces paroles douloureuses : « C'est à ce point d'interrogation, très cruel, qu'il ne fallait pas s'exposer. Notre inutile persistance a hâté l'éclosion de l'alliance étroite entre l'Allemagne et l'Angleterre, alliance consacrée d'un côté par la cession d'Héligoland, de l'autre, par l'abandon de Zanzibar; de part et d'autre par des engagements réciproques qui se laissent deviner sans avoir besoin d'être écrits. Nous ne pouvons trouver que ce soit là une politique heureuse. »

Est-ce la vérité? Dans le désir d'avoir leurs places, les radicaux accusent la médiocrité des ambassadeurs républicains qui n'ont même pas eu connaissance des trames ourdies entre l'Angleterre et l'Allemagne. Nous ne disons pas qu'ils aient tort; mais un changement de personnes, qui, selon toutes les probabilités, ne ferait que descendre plus bas dans le médiocre, ne remédierait pas au mal. Il est ailleurs. Voilà vingt ans que la France a essuyé ses grandes défaites; qu'elle se demande où elle en était dans le monde, non pas vingt ans, mais quelques années après les désastres du premier empire, après Leipzig et Waterloo, après deux invasions! La Restauration avait ramené le respect du droit dans les relations des peuples et la prépondérance de la France dans les conseils de l'Europe. Il n'y a pas d'effet sans cause : la cause, c'était l'institution monarchique; et l'effet, c'était la grandeur nationale.

H. de Lacombe.

[1] 26 juin

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Jeanne d'Arc au théâtre, par le comte de Puymaigre. (Savine, éditeur.)

Très complète monographie des œuvres théâtrales qu'a suscitées l'admirable épopée de Jeanne. Cette longue liste commence en 1439 par le *Ministère du siège d'Orléans* et finit en 1890 par la pièce remaniée de M. Barbier.

C'est avec beaucoup de raison que M. le comte de Puymaigre termine sa savante étude en disant :

« Les noms des auteurs dramatiques inspirés bien ou mal par Jeanne d'Arc forment une longue liste. Est-elle close? Cela n'est pas probable. Sans doute l'avenir garde de nouveaux poètes à la Pucelle d'Orléans; mais dès à présent, tout en souhaitant qu'un sujet si beau, si propre à éveiller les plus nobles sentiments, soit encore souvent traité, on n'aura sur Jeanne d'Arc rien de plus émouvant, de plus touchant, de plus sublime que sa chronique, que son procès, que la vérité. »

L'Algérie telle qu'elle est, par M. Raoul Bergot. 1 vol. : 3 fr. 50. (Savine.)

L'auteur est un colon qui s'est efforcé de peindre *de visu* les Algériens et leur œuvre de colonisation. Il apporte à cette enquête sa part d'expérience personnelle, et son livre ne sera pas consulté sans fruit par ceux qui s'occupent de notre grande colonie africaine.

La Persécution de Dioclétien et le Triomphe de l'Eglise, par Paul Allard. — Paris, V. Lecoffre, 1890. 2 vol. in-8° de XLVIII-455 et 438 pages. 12 fr.

Ces deux volumes terminent la série des consciencieuses études que M. Paul Allard a consacrées aux persécutions souffertes par la primitive Eglise; ils vont de l'année 285, date de l'avènement de Dioclétien, jusqu'à l'an 323, époque à laquelle, après avoir consommé par la défaite du persécuteur Licinius la victoire politique du christianisme, Constantin commença à régner seul. Plus que toute autre période de l'histoire des persécutions, ces quarante années sont remplies d'évènements rapides et fertiles en péripéties imprévues; c'est la crise suprême pendant laquelle l'empire païen semble avoir réuni toutes ses forces pour accabler l'Eglise; et celle-ci n'a plus à faire face à un empereur unique, mais, par suite du système fondé par Dioclétien (la tétrarchie), elle se trouve en présence de quatre et, à certains moments, de six provinces à la fois. Parmi ces souverains acharnés plus ou moins à sa ruine figurent, outre Dioclétien et Maximien Hercule, Galère et Maximin Daïa, dont les noms suffisent pour rappeler aux lecteurs la violence des persécutions dirigées alors contre les chrétiens, d'un bout à l'autre de l'empire. Plus encore que dans les précédents volumes de M. P. Allard, l'histoire de l'Eglise, en cette dernière partie de son bel ouvrage, se confond avec l'histoire de l'empire romain; la raison en est facile à comprendre. Tant que l'Eglise vécut à demi ignorée de l'Etat, comme aux deux premiers siècles, son histoire, peu mêlée en apparence aux mouvements de l'histoire générale, a pu être racontée brièvement. Au troisième siècle déjà, il n'en est plus de même, car, sur la scène où s'agitent les destinées du monde, l'Eglise est passée au premier plan, et la conduite à tenir vis-à-vis d'elle est devenue l'une des plus graves préoccupations des souverains. A plus forte raison en est-il ainsi dans la dernière période étudiée ici : pendant les premières années du quatrième siècle, la question religieuse n'est plus seulement la plus importante, elle est devenue presque la

seule. Aussi l'auteur s'est-il attaché à ne négliger aucun détail, s'étendant longuement sur le caractère des princes, notant les variations les plus fugitives de leur politique, leurs rivalités, leurs alliances, leurs tragédies domestiques et parfois même jusqu'aux accidents de leur santé. Ce n'est point, d'ailleurs, à des sources suspectes qu'il a puisé les matériaux de sa vaste étude : en dehors des historiens profanes contemporains qu'il a soigneusement compulsés, il a, procédant avec une critique rigoureuse, recueilli dans les auteurs chrétiens une abondante moisson de renseignements.

Recueil des instructions des ambassadeurs. (Hachette, éditeur.)

La collection du *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France*, publiée sous les auspices du ministère des affaires étrangères, vient de s'augmenter d'un nouveau volume. Le tome VIII, œuvre de M. Alfred Rambaud, professeur à la Sorbonne, est consacré à la Russie. Il va des origines des relations entre les deux pays jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. (Un second volume comprendra la période de 1748 à 1793.)

L'auteur a établi, d'après des documents inédits, les origines de la diplomatie russe et des relations entre la France et le « Grand-Duché de Moscovie ». Aucun historien français ou russe n'avait encore traité complètement le sujet.

Tous les diplomates, à l'heure actuelle surtout, doivent étudier ces documents.

Bismarck en caricatures, par John Grand-Carteret. Paris, Perrin et Cᵉ, 1890. In-18 de 306 p., avec 140 caricatures françaises et étrangères. 3 fr. 50.

Ce livre conçu, il n'est pas besoin de le dire, en dehors de toute préoccupation ou visée politique, n'est pas le moins curieux de tous ceux publiés en notre pays sur M. de Bismarck. C'est un fragment de l'intéressante collection, *l'Histoire par l'image*, que M. John Grand-Carteret a si brillamment inaugurée avec les *Mœurs et la Caricature en France, en Allemagne*, etc. L'auteur a dû éprouver d'autant moins de scrupules à nous donner cette biographie caricaturale que l'on sait que M. de Bismarck a déclaré jadis « qu'il ne s'était jamais trouvé offensé dans son honneur quand les journaux comiques du monde entier lui ont fait prendre les positions les plus variées »; ce qui seul lui déplaît dans la caricature, c'est l'influence qu'elle peut exercer comme arme politique contre la prépondérance prussienne. En dehors de cette considération, il a toujours fait bon accueil aux images satiriques, et s'est, dit-on, « plus d'une fois pâmé d'aise devant les amusantes pochades de Busch ». Ces sortes de joies n'ont point été ménagées au prince, car c'est par milliers qu'il faudrait compter les dessins destinés à le satiriser. Aussi M. Grand-Carteret n'a-t-il eu que l'embarras du choix pour recueillir les 140 croquis reproduits dans son intéressant volume. Tous les pays d'Europe, et même ceux d'au delà l'Océan, sont représentés en ce petit musée de « Bismarckiana »; les caricatures allemandes y figurent pour plus de moitié, et il est à noter que ce ne sont pas les moins mordantes. A l'attrait de curiosité qu'offre l'illustration de ce volume, se joint l'intérêt plus sérieux du texte où M. John Grand-Carteret, en de judicieux commentaires, a très bien exposé les transformations de l'esprit satirique à l'égard de M. de Bismarck.

Mémoires de Mᵐᵉ de la Fayette, publiés avec préface, notes et tables, par Eugène Asse. — Paris, Jouaust, 1890. In-18 elzévir, de XXI-301 pages. 3 fr. 50.

Ce cinquième ouvrage de la jolie « Bibliothèque des Mémoires », entreprise par la Librairie des bibliophiles, mérite autant que ses devanciers l'accueil favorable des lettrés. Il offre ce double attrait de renfermer une des meilleures notices qu'on ait écrites sur l'agréable femme-auteur du dix-septième siècle et de présenter le texte le plus correct des deux productions réunies ici : *His-*

toire d'Henriette d'Angleterre et *Mémoires de la cour de France*. Depuis 1731, aucune tentative n'avait été faite pour améliorer ces textes; les éditions se sont succédé en se léguant les unes aux autres les mêmes erreurs typographiques; les noms propres, notamment, avaient été très déformés pour la plupart. A défaut des manuscrits de Mme de la Fayette, aujourd'hui perdus, M. Eugène Asse a suivi les éditions originales de ces deux livres, en les soumettant à une rigoureuse critique; en même temps, ses patientes et sagaces investigations lui ont permis d'identifier nombre de personnages dont les noms étaient devenus méconnaissables, et, grâce à ses soins, ces Mémoires ont singulièrement gagné en intérêt et en clarté.

Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, 1 vol. avec préface d'Octave Feuillet.

L'éditeur Paul Ollendorff met en vente le premier volume d'une collection spécialement destinée aux jeunes filles. L'auteur de cette publication, Mme Carette, née Bouvet, qui a excité tant de curiosités avec ses *Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries*, a choisi pour ce premier volume les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, auxquels Octave Feuillet a ajouté une spirituelle préface faisant ressortir la nécessité qu'il y avait de donner aux jeunes filles des livres de ce genre, comme préparation à la vie réelle.

Saint Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au onzième siècle, t. III, par l'abbé Delarc. (Retaux-Bray.)

M. l'abbé Delarc continue l'histoire approfondie qu'il a entreprise du pontificat de Grégoire VII.

Dans ce volume on lit le voyage célèbre de Henri IV, empereur d'Allemagne, à Canossa, sa pénitence, son excommunication nouvelle; puis la mort du grand pontife.

Tous ces évènements sont présentés avec une clarté et avec une abondance de détails qui ne laissent aucun point douteux. L'ouvrage fait le plus grand honneur à l'érudition et au talent de M. l'abbé Delarc.

L'Italie mystique, histoire de la Renaissance religieuse au moyen âge, par M. Gebhart (Emile), professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-16, broché, 3 fr. 50 (Hachette et Ce).

L'auteur passe en revue les tentatives d'hérésie ou de schisme du onzième et du douzième siècle, Joachim de Flore, saint François d'Assise, l'empereur Frédéric II et l'œuvre philosophique de la civilisation des Deux-Siciles, Jean de Parme, l'Evangile éternel, la lutte des Fraticelles contre Rome, le pontificat de Célestin, Jacopone de Todi, les premiers essais de la poésie et de l'art populaires. L'ouvrage finit par l'analyse du génie à la fois mystique et rationaliste de Dante. Nous sommes loin de partager toutes ses vues et de souscrire à tous ses jugements, mais on ne peut méconnaître l'érudition et l'intérêt de l'œuvre.

Contre vent et marée, par le baron G. Winspeare. 1 vol. in-12 de 309 pages. (Librairie Desclée de Brouwer et Cie. Lille.)

C'est la confession d'un enfant du siècle rendu sceptique par son éducation et par la conviction où il est que la science a remplacé définitivement la religion et qu'elle répond à toutes les aspirations comme à tous les besoins de l'homme. Mais, à la différence du héros de Musset, celui de M. Winspeare, s'il a l'intelligence dévoyée, a le cœur droit et l'incrédulité sincère : il croit savoir, mais dès qu'il s'aperçoit de son ignorance, il cherche à s'éclairer. Lui qui connaît le nom et les œuvres de tous les philosophes du dix-huitième siècle, il découvre avec étonnement que saint François d'Assise et saint Vincent de Paul ont existé : puis c'est un aumônier de la marine chez lequel il reconnaît l'alliance de la science et de la religion, c'est un conférencier chrétien qui le frappe par son éloquence non moins que par la hauteur de sa philosophie; enfin un don Bosco Napolitain lui fait comprendre et toucher les prodiges que peut inspirer la charité chrétienne. Tels sont les agents grâce auxquels il arrive à

la recherche, à la connaissance et à la possession de la vérité.

D'intéressantes descriptions, mêlées au sujet, rendent la lecture de ce volume profitable et attrayante.

Excursions archéologiques en Grèce, par Ch. Diehl, chargé du cours d'archéologie à la Faculté de Nancy. — Paris, Armand Colin, 1890. In-18 de x-388 pages, avec 8 plans, 3 fr. 50.

M. Charles Diehl, ancien membre des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, qui a publié déjà d'intéressants essais sur « Ravenne et l'archéologie byzantine » s'est proposé d'écrire un pendant aux *Promenades archéologiques*, dans lesquelles M. Gaston Boissier, a pour la première fois, initié le grand public aux résultats des fouilles entreprises à Rome et en Italie. S'inspirant de la méthode inaugurée par l'éminent académicien, le disciple qui fait honneur au maître, s'est volontairement abstenu de tout appareil d'érudition ; c'est, avant tout, sous une forme très littéraire, une œuvre de vulgarisation qu'il a voulu faire, œuvre attachante, dans laquelle il présente un exposé aussi clair et complet que possible des grandes découvertes que l'archéologie classique a faites en Grèce, au cours des vingt dernières années.

Henri de la Rochejaquelein et la guerre de la Vendée, d'après des documents inédits. Avec une carte et plusieurs gravures. Anonyme. 1 vol. in-4 soleil. (Paris, H. Champion, quai Voltaire, 9. Prix : 6 fr. 50.)

C'est le propre des époques troublées de fournir un théâtre digne d'eux aux hommes d'une puissance exceptionnelle. Ils y grandissent à l'aise, parce qu'ils ne sont point gênés par la routine des idées, la discipline des milieux, le logique enchaînement des faits,

Les uns, plus hardis, dominent tout de suite les évènements. D'autres, pour qui la nature fut aussi prodigue, ne semblent arrivés au premier rang que portés par les circonstances. La Révolution nous en montre beaucoup de l'une et de l'autre sorte. C'est surtout dans l'ordre militaire que nous trouvons les seconds. Henri de la Rochejaquelein n'est pas un des moins remarquables.

Improvisé général à vingt ans, par la confiance des paysans, il semble ne vouloir être que le premier et le plus brave d'entre eux : aux Aubiers, il fait le coup de feu en enfant perdu ; à Saumur, il se lance à la poursuite des Bleus, comme un simple hussard. Il n'a d'autre ambition que de faire preuve, dans ce grand mouvement populaire, de ce qui fit l'honneur de sa caste, le courage, la grandeur d'âme et l'absolu dévouement au roi.

Cependant il a, et il montre toutes les qualités du chef; ses adversaires mêmes le reconnaissent : étendue et justesse des vues dans le conseil, coup d'œil prompt et sûr dans l'action.

L'auteur nous le fait suivre pas à pas dans sa courte et brillante carrière. Mais rien n'est plus émouvant que le récit de cette expédition, sur la rive droite de la Loire, que La Rochejaquelein avait déconseillée, et où il eut le fardeau du commandement suprême. Les Vendéens, au nombre de 80,000, dont moitié de blessés, de femmes, d'enfants, de vieillards, étaient moins une armée que la migration d'un peuple chassé de ses foyers. Le général en chef pourvoit à tout; il éclaire la marche, il protège la queue de la colonne; donne ses ordres et en assure l'exécution; il répare les fautes commises, il trouve, du moins au début, le moyen de remporter des victoires éclatantes; il étonne les meilleurs généraux de la république.

La Rochejaquelein n'avait point de biographie complète; celle-ci, écrite dans un style simple et ému, rend bien toute la naturelle grandeur, tout le poignant intérêt de cette rapide épopée, dont il est une des plus hautes personnifications.

A. de B.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA

CONFÉRENCE DE BRUXELLES

16 NOVEMBRE 1889 — 2 JUILLET 1890

La conférence de Bruxelles vient de se terminer. L'*acte général*, où sont formulées les décisions prises par la haute assemblée, a été signé à la presque unanimité des délégués, et tout permet d'espérer que prochainement tous les gouvernements civilisés l'auront approuvé. Le moment est venu de jeter un coup d'œil sur les travaux de la conférence et d'apprécier l'efficacité de ses efforts. Son œuvre a paru lente et embrouillée; c'est à l'éclairer que nous nous attacherons. Elle s'est heurtée à de grandes difficultés, provenant surtout des arrière-pensées que chaque puissance dissimulait mal; nous nous appliquerons à montrer les mobiles secrets qui ont déterminé l'attitude, le langage et le vote des plénipotentiaires, bien plus encore que ne l'ont fait les considérations humanitaires auxquelles, cependant, ils se sont montrés sensibles.

I

C'est la traite, ce n'est pas l'esclavage, dont la conférence poursuivait l'abolition. Les deux questions sont bien distinctes. Lorsque les esclaves restent dans la maison où ils sont nés, le plus souvent ils ne sont pas malheureux. Dans certaines régions d'Afrique, leur situation est plutôt enviable; elle rappelle celle du client romain et leur assure une protection [1]. L'esclavage domestique est une insti-

[1] Reichardt, *Deutsche Kolonial Zeitung*, 24 novembre 1889. — Büttner, *Export*, 11 décembre 1888. — Capitaine Peroz, *Au Soudan Français*. — Faidherbe, *Le Sénégal*, p. 320. — Pietri, *Les Français au Niger*. — Soleillet, *Voyage à Ségou*. — Serpa Pinto, *Comment j'ai traversé l'Afrique*. — *Recueil des délibérations du Congrès colonial français*.

tution qui convient à certaines formes de la civilisation; elle ne disparaît d'un pays que lorsque les conditions sociales des habitants se sont modifiées profondément; c'est d'une lente transformation des mœurs qu'il faut en attendre l'extinction. « Vouloir l'abolir par la force, a dit le cardinal Lavigerie, c'est une œuvre irréalisable; toutes les armées, tous les trésors de l'Europe n'y suffiraient pas. De plus, l'état actuel de l'Afrique étant fondé sur l'esclavage, tout se trouverait jeté dans le chaos [1]. »

Ce qui rend surtout odieuse l'institution de l'esclavage, c'est qu'elle sert de débouché à la traite. Partout où il y a demande, il y a offre. Tant qu'il y aura des esclaves, il y aura des gens pour en vendre. Ce qui est hors nature, c'est que les noirs puissent être enlevés à leurs villages, séparés de leurs familles, transportés et vendus au loin par des marchands qui, ne devant les garder que peu de temps, n'ont aucun intérêt à les ménager.

Tandis que les sociétés abolitionnistes ne poursuivent qu'une réalisation progressive d'un idéal lointain et se contentent de réclamer, pour le moment, la répression, partout où elle est possible, des pires excès de l'esclavage, c'est un but plus immédiat que visent les adversaires de la traite. Mais, il faut le reconnaître tout d'abord, les mesures prises contre la traite ne seront pas complètement efficaces; il est impossible d'élever une barrière infranchissable entre les pays de destination et les pays de production; si le trafic des esclaves ne se fait pas librement, la contrebande en fournira. La traite cessera le jour où il n'y aura plus d'esclavage.

Tous les États ont pratiqué autrefois la traite, parce que tous admettaient l'esclavage dans leurs colonies. Les dispositions prises contre la traite depuis les déclarations des congrès de Vienne et de Vérone ont tari quelques sources de recrutement, mais la traite n'a cessé que le jour où l'esclavage a disparu de la plus grande partie des colonies d'Amérique [2].

Aujourd'hui, la servitude a deux formes en Afrique : l'esclavage africain proprement dit et l'esclavage musulman. Ces deux formes conviennent à deux formes de civilisation qui se modifieront sans doute lentement. L'esclavage africain n'est pas nécessairement cruel, et la situation de l'esclave ne diffère pas sensiblement de celle de l'homme libre. Tous deux sont victimes des guerres effroyables qui ravagent l'Afrique et des cruautés de despotes qui

[1] Le P. Le Roy a développé ici même cette pensée dans un article remarquable (10 décembre 1889).

[2] Vicomte de Meaux, *Correspondant*, 25 mars 1889. E. Planchut, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1889.

y traitent tous leurs sujets en esclaves. Le lent progrès de la civilisation, l'extension des colonies européennes et du commerce, y rendront les guerres moins fréquentes et moins barbares; les noirs, libres ou esclaves, cesseront d'être massacrés en masse. « Quelqu'un a dit que l'Afrique perdait son sang par tous les pores, a écrit un missionnaire; on peut compléter cette pensée en ajoutant que ses premiers bourreaux sont les Africains eux-mêmes [1]. »

Contre l'esclavage africain, presque tous les voyageurs recommandent la constitution de puissants États nègres. « Aucune action, dit M. Joseph Chailley, n'est possible sur ces milliers de roitelets qui se partagent l'Afrique par lambeaux; mais qu'au lieu de cette anarchie, on ait une douzaine de véritables royaumes, et l'on pourra obtenir d'eux quelque chose d'efficace [2]. » Ils substitueront un certain ordre au chaos, la paix aux guerres incessantes; le commerce leur demandera les produits de leurs États, et les esclaves ne seront plus que des travailleurs plus ou moins bien traités, mais relativement ménagés. Il deviendra partout cette servitude domestique, qui est plus souvent douce que sévère, et à laquelle retournent souvent les noirs que nous libérons.

Chez les musulmans, la condition de l'esclave est d'ordinaire heureuse, bien qu'il soit soumis à tous les caprices. Les rigueurs excessives des maîtres sont blâmées par le Coran. L'esclave, chez les Turcs, a une situation bien supérieure à celle qu'il aurait eue dans son pays d'origine; mais, avant qu'un de ces heureux esclaves ne parvienne aux mains de son maître, combien a-t-on détruit d'existences? Si les brigands esclavagistes ne trouvaient pas de débouchés, ils n'auraient pas la pensée d'organiser les vastes chasses à l'esclave qui dépeuplent le continent africain. Or l'esclave se reproduit peu; l'esclavage, sans la traite, disparaîtrait par extinction. La traite est donc la conséquence fatale de cette douce servitude domestique qu'on nous vante.

Au moment même où la traite perdait un débouché important dans les colonies européennes, elle a alimenté plus abondamment que jamais les pays musulmans qui, d'après les évaluations les plus modérées, en reçoivent d'Afrique 80 000. La renaissance de la foi musulmane n'a pas été sans en favoriser le développement; la diffusion de l'islam a augmenté la demande d'esclaves parce que la société musulmane a besoin de leurs services. D'autre part l'im-

[1] *A l'assaut des pays nègres*, journal des missionnaires d'Alger.

[2] *Journal des Débats*, 19 mars 1890. — Voy. aussi : *La question de l'esclavage africain et la Conférence de Bruxelles*, par G. de Molinari. (*Journal des Economistes*, décembre 1889.)

portation des noirs a augmenté quand celle des blancs a diminué, à la suite de la révolte de la Grèce et des conquêtes russes dans le Caucase et l'Asie Mineure. La suppression de la traite sur la côte occidentale a modifié la direction des convois d'esclaves; ils se dirigent tous vers l'Est, et il en est exporté chaque année un très grand nombre à travers la mer Rouge malgré les croisières anglaises. Pour chaque esclave arrivant à la côte, il faut en compter bien davantage qui sont massacrés ou qui tombent sur les routes des caravanes; on évalue à 1 sur 5, sur 10, sur 40 même la proportion entre les esclaves transportés et les victimes de la traite qui sont peut-être au nombre d'un million. Au lieu d'acheter seulement sur la côte quelques esclaves à des rois indigènes, on organise de grandes razzias. Les négriers ont une organisation puissante que M. Ch. Demay nous a peinte ici-même[1]; ils détruisent les villages, massacrent les mâles adultes, enlèvent les femmes et les enfants destinés aux harems ou aux travaux agricoles et domestiques, et conduisent à la côte ou vers la résidence des chefs africains ces longues caravanes d'esclaves qui jalonent les routes de cadavres[2]. Les marchands, maîtres de toute l'Afrique centrale, du Nil, du Congo, fondent sans cesse de nouvelles stations; le pays magnifique parcouru, en 1881, par M. Wissmann était devenu un désert en 1885. Sous le coup de ces attaques, les noirs sont dans un état d'alerte perpétuel, ne se fixent sur le sol que d'une façon précaire et le cultivent à peine. La carte jointe au *Livre gris* qui a été distribué aux membres de la Conférence montre quels sont les centres de la traite (Soudan égyptien, haut Congo, Etats haoussas du Niger moyen, pays situés à l'est du lac Tchad) et quelles sont les routes suivies par les caravanes; les grands marchands, aussi puissants que des rois, disposent des ressources de l'art militaire moderne et d'une forte organisation contre des noirs désunis et mal armés.

Quels remèdes y a-t-il à une telle situation? « Depuis qu'on traque les caravanes sur certaines routes, qu'autrefois elles avaient choisi comme plus commodes, les souffrances des esclaves et le nombre des morts ont pour le moins doublé, dit M. Chailley. Si les esclaves sont plus rares, ils deviennent plus chers[3]. Tant qu'une

[1] *Zanzibar* (*Correspondant*, 10 décembre 1888).

[2] Voy. les relations de Mage, Baker, Schweinfurth, Nachtigal, Cameron, Stanley, Wissmann. En onze mois, une bande a dévasté une région plus grande que l'Irlande.

[3] La traite, disent deux officiers anglais qui ont commandé des croiseurs, MM. Cumming et O'Sullivan, n'a pas diminué; elle a changé de route. Les bénéfices de l'opération en couvrent les risques et compensent le déchet des

partie donne des bénéfices, il se trouve quelqu'un pour y entrer.

« Si après cela, on recommande encore le recours à la violence, c'est qu'on a une foi robuste. La violence écartée, que reste-t-il? La conquête pacifique? l'organisation administrative comme cela s'est fait pendant vingt ans en Egypte? Le blanc, dit Schweinfurth, proclame ses lois, fait deux ou trois exemples et s'en retourne disant bien haut que l'esclavage est expurgé. Laissons là les expédients : faisons du définitif.

« Or les solutions définitives, préconisées par plus d'un voyageur, sont faites, j'en ai peur, pour effrayer les sceptiques et décourager les amateurs de mesures rapides et de solutions immédiates. »

Après les campagnes de Gordon et de Baker, la traite a subsisté au Soudan [1]. Répétons-le encore, partout où l'esclavage est maintenu, la traite persiste; et pour que l'esclave cessât d'être indispensable à la société musulmane, il faudrait qu'elle se transformât. Mais elle est habituée à employer un très grand nombre d'esclaves à peu près oisifs, au lieu de se contenter de quelques serviteurs bien rétribués et laborieux.

L'abolition de l'esclavage dans les pays musulmans voisins de l'Afrique [2], et l'occupation rapide du continent par les Européens qui assureront leur autorité sur les Etats protégés et mettront fin aux guerres intestines, voilà les solutions définitives, inapplicables aujourd'hui. On doit se contenter de demi-mesures; on peut obtenir des pays musulmans l'observation un peu plus stricte des lois contre la traite, en attendant que le développement des entreprises industrielles y ait substitué progressivement le travailleur libre à l'esclave. La surveillance des côtes sera toujours impuissante contre la contrebande; il est possible néanmoins de l'organiser avec plus d'efficacité et d'imposer certaines formalités obligatoires aux marchands et aux marins indigènes, tous suspects de se livrer à la traite; en même temps qu'on fermera quelques débouchés à ce trafic par l'occupation progressive du continent qui expulsera les

convois. Dans l'intérieur de l'Afrique un noir vaut 2 mètres de calicot, ou 1 franc; à Zanzibar 100 fr. en moyenne; les enfants au-dessous de 10 ans, de 30 à 75 fr.; les filles au-dessous de 7 ans, 50 à 80 fr.; les hommes propres au travail de la terre, 125 à 150 fr. A Mascate, la marchandise noire vaut 25 pour 100 de plus, 50 pour 100 de plus à Bassorah. (*Deutsche Kolonial Zeitung*, 5 janvier 1889.)

[1] Voy. les relations de Baker, Gordon, Junker, Emin-Pacha, etc.

[2] Voy. le discours de sir J. Kennaway à la Chambre des communes, 26 mars 1889. — La Conférence de M. Büttner à la Société de géographie commerciale de Berlin (*Export*, 11 décembre 1888), le livre du voyageur italien Cecchi.

négriers de régions de plus en plus vastes, jusqu'au jour où ces grands chasseurs d'ivoire et d'esclaves, devenus des rois-marchands, trouveront plus d'intérêts à faire le commerce que la traite.

Il n'est ni nécessaire ni possible de diriger contre eux de grandes expéditions qui auraient tout au plus comme résultat de les rejeter dans une autre direction. Un système de répression sera toujours illusoire. « Il vaut mieux, comme on l'a dit, combattre les causes du mal que ses manifestations. Nous admettons volontiers qu'une assemblée diplomatique, réunie pour instituer une action immédiate, n'ait pour des mesures à longue portée et à échéance lointaine qu'une médiocre inclination et en cherche d'autres d'application plus simple. Et si elle ne croit pas pouvoir s'attaquer aujourd'hui aux causes premières que nous avons signalées, qu'elle s'attaque au moins aux causes secondaires que tout le monde connaît. Qu'elle interdise rigoureusement en Afrique l'importation de l'eau-de-vie qui fait du nègre une brute vouée aux pires destinées et toute prête pour l'esclavage et des armes à feu qui en font un être dangereux et le plus utile auxiliaire des chasseurs d'esclaves [1]. » Ces dispositions contre le commerce des armes, aussi bien que celles qu'on prendra pour la surveillance des côtes et pour la répression, dans les colonies européennes et dans la région voisine, des faits les plus odieux de la traite et de l'esclavage, ce ne sont guère que des palliatifs, mais ce serait déjà beaucoup que d'avoir limité le mal. La conférence de Bruxelles a entrepris la tâche que la conférence de Berlin avait proposée aux puissances européennes [2].

II

C'est le roi Léopold qui le premier a rappelé l'attention sur la nécessité de l'abolition de la traite, lors de la fondation de l'association internationale africaine en 1877. Mais l'origine de la conférence de Bruxelles, c'est le mouvement antiesclavagiste provoqué par Mgr Lavigerie. En mai 1888, le Pape publia un encyclique sur l'abolition de l'esclavage au Brésil et consentit à accorder sa haute protection à l'œuvre antiesclavagiste dont le cardinal-archevêque

[1] Joseph Chailley.

[2] Toutes les puissances qui exercent des droits de souveraineté ou une influence dans les dits territoires, s'engagent à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noires. « Les puissances, désirant que les populations indigènes soient prémunies contre les maux provenant de l'abus des liqueurs fortes, émettent le vœu qu'une entente s'établisse entre elles... » (Acte général de la conférence de Berlin.)

[3] *Documents sur la fondation de l'œuvre antiesclavagiste.* (Paris, Belin, 1889.)

d'Alger lui exposait le plan. On sait quelles sympathies a rencontrées la chaude parole de cet illustre prélat, en France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Italie. Dans ces pays comme en Allemagne, en Portugal, en Autriche, des comités nationaux indépendants se formèrent. L'œuvre antiesclavagiste a pour but définitif l'abolition de l'esclavage, mais elle en reconnaît l'impossibilité immédiate et se propose de ne supprimer promptement que ses atrocités. Elle voudrait enrôler des volontaires qui formeraient les cadres de troupes indigènes; celles-ci occuperaient des stations assurant dans un certain rayon la tranquillité. A la suite d'un accord entre les comités nationaux, Mgr Lavigerie convoqua un congrès international qui devait se réunir à Lucerne au mois d'août de l'année dernière. Malheureusement après huit mois de prédications et de voyages, le cardinal était réduit à un état de faiblesse extrême. Une grave maladie ne l'empêcha pas de venir à Lucerne, mais néanmoins il crut « devoir différer le congrès à cause des circonstances politiques qui ne permettaient pas au comité français de s'y faire représenter suffisamment[1]. »

D'autre part, la *Bristish and Foreign antislavery Society* a émis en 1888 le vœu d'une action collective des puissances; le 3 août, elle a, dans une adresse remise à lord Salisbury, recommandé la réunion d'une conférence sous les auspices de l'Angleterre.

Le roi Léopold II s'est emparé de l'idée d'une conférence internationale d'études et il en a assuré la réalisation. Ce sont des considérations humanitaires qui ont, avant tout, provoqué la détermination de ce prince; mais il n'a pas été insensible non plus, comme c'était son droit, à la pensée des avantages que l'État du Congo dont il est souverain pourrait en retirer. Il rencontra un appui très ferme dans l'Angleterre tout d'abord et ensuite dans l'Allemagne qui, très préoccupées du blocus de la côte de Zanzibar, étaient heureuses de donner à leurs opérations de guerre un prétexte humanitaire. Le gouvernement britannique, qui fut invité par un ordre du jour de la Chambre des communes, le 26 mars 1889, à activer la réunion de la conférence, saisissait d'ailleurs avec empressement l'occasion de réveiller la question du droit de visite.

Dans le courant du mois de mai 1889, le cabinet de Bruxelles fit à la plupart des puissances ayant participé en 1885 à la conférence de Berlin des ouvertures « en vue de la réunion d'une conférence chargée d'étudier les mesures à prendre contre la traite. » Au mois d'août, les représentants de la Belgique interrogèrent formellement les ministres des affaires étrangères des divers cabinets sur l'accueil

[1] *Lettre du cardinal Lavigerie à l'archevêque de Cologne,* 4 septembre 1889.

qu'ils feraient à une convocation officielle. La France et le Portugal, sachant que l'Angleterre et l'Allemagne s'étaient mises d'accord avec la Belgique, eurent quelque défiance; les deux puissances subordonnèrent naturellement leur adhésion à la détermination préalable d'un programme précis et limitatif. Le Portugal craignait qu'on n'introduisît plus ou moins directement dans les délibérations des questions de souveraineté territoriale et que la conférence n'adoptât, sous l'influence de l'Angleterre, des décisions contraires à ses prétentions ou du moins de nature à limiter son expansion coloniale. La France ne voulait pas davantage soumettre à un aréopage européen ses prétentions territoriales; d'autre part elle n'admettait aucune discussion sur le droit de visite, ne voulant à aucun prix renoncer aux traditions auxquelles notre marine est attachée.

Une convocation officielle parvint vers le 15 septembre aux gouvernements de Paris, Londres, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, Lisbonne, La Haye, Saint-Pétersbourg, Washington, ainsi qu'à la Porte. Des invitations furent ensuite adressées au schah de Perse et au sultan de Zanzibar. La note du ministre des affaires étrangères de Belgique, rappelant le constant intérêt que les puissances n'ont cessé d'attacher à la suppression de la traite, les conviait à se faire représenter dans une conférence à Bruxelles, pour « établir les bases d'une entente commune, rechercher les moyens les plus propres à combattre le mal dans sa source, empêcher efficacement la traite dans l'intérieur de l'Afrique, la capture d'esclaves destinés à être vendus et leur expédition par mer, et les violences qu'il ne sera possible d'arrêter que par des déploiements réguliers de forces supérieures à celles dont disposent les auteurs de cet abominable trafic. »

Dans le courant d'octobre, le gouvernement belge fit connaître avec plus de détails le programme des questions soumises à la conférence : formation d'expéditions en vue de la traite, transport des esclaves par terre et par mer, usurpation du pavillon des puissances européennes, abus du commerce des armes et des spiritueux.

Naturellement les décisions prises devaient être soumises à la ratification des gouvernements contractants; il ne pouvait être question d'une majorité ni d'une minorité dans la conférence. Il fut entendu qu'on ne soulèverait en aucun cas des questions territoriales.

Dans ces conditions, tous les gouvernements acceptèrent l'invitation de la Belgique. La France déclara, le 27 septembre, qu'elle s'associerait volontiers aux mesures qui seraient prises « sans impliquer l'abandon de ses traditions ». Elle choisit comme pléni-

potentiaires M. Bourée, notre ministre à Bruxelles, et M. Cogordan, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au département des affaires étrangères; comme délégués chargés d'assister les plénipotentiaires au point de vue technique, le contre-amiral Humann, M. Lacau, consul de Zanzibar; le docteur Ballay, ancien gouverneur du Congo, et M. Deloncle, sous-chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des colonies.

III

La conférence avait été convoquée tout d'abord pour le 15 octobre; à la demande de plusieurs gouvernements, sa réunion fut ajournée au 16 novembre.

Le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, ouvrit la séance d'inauguration, mais il déclina la présidence; elle fut offerte, sur sa proposition, au baron Lambermont, ministre d'État, secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Le baron Lambermont, ainsi que le dit le prince, a une compétence hors de pair; il a fait ses preuves de la manière la plus éclatante. L'Allemagne et l'Angleterre lui ont, en 1889, confié la mission de régler comme arbitre leur différend au sujet de la souveraineté de l'île de Lamou; il a été l'âme de la conférence de Berlin en 1885 comme il l'a été de celle de Bruxelles.

L'autre plénipotentiaire belge, M. Emile Banning, directeur général des archives des affaires étrangères, est bien connu par ses travaux géographiques, et notamment par son livre récent, *le Partage politique de l'Afrique;* c'est à la fois un précieux recueil des actes qui ont modifié si profondément la carte politique du continent et un exposé fort clair des négociations qui ont précédé les traités conclus par les puissances coloniales depuis 1883. C'est aussi sous la direction de M. Banning qu'ont été rassemblés les documents relatifs à la traite des noirs, publiés dans le volume connu sous le titre de *Livre gris*, distribué aux plénipotentiaires dès la réunion de la conférence [1].

MM. Arendt, directeur général des ordres; Gosselin, le comte de Straten, Ponthoz, Seeger et le comte de Robiano furent nommés secrétaires de la conférence.

Le 19 novembre, l'assemblée régla l'ordre de ses travaux. Elle

[1] L'Allemagne avait comme plénipotentiaires M. d'Alvensleben, ministre à Bruxelles et le docteur Arendt, consul général; le Congo, MM. Pirmez et van Eetvelde, et comme délégué, le capitaine Coquilhat; l'Angleterre, lord Vivian et sir John Kirk (ancien consul général à Zanzibar); la Russie, le prince Ouroussof et M. de Martens, l'illustre jurisconsulte; l'Italie, M. de Benzis, etc.

décida de constituer deux commissions chargées de soumettre à un premier examen les moyens, l'une d'atteindre la traite sur terre, l'autre d'empêcher le transport des esclaves par mer. La première commission fut composée des plénipotentiaires de l'Allemagne, de la Belgique, du Congo, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Portugal, c'est-à-dire les puissances qui ont des possessions en Afrique; la seconde des représentants de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, de la Perse, du Portugal et de la Turquie. Les plénipotentiaires des autres États et les délégués techniques avaient, d'ailleurs, entrée dans chaque commission, et nos délégués s'y firent notamment remarquer. La deuxième commission chargea de l'étude des questions de détail un comité technique, composé de MM. le contre-amiral Humann, Lacau, Arendt, le capitaine de frégate de Brito Capello, le célèbre explorateur portugais de Castilho (ancien gouverneur de Mozambique), le capitaine de frégate Rimsky-Korsakoff, le capitaine Moore, sir John Kirk, sir A. Havelock (ancien gouverneur de Natal) et le baron Brochetti, capitaine de vaisseau de la marine italienne.

Pendant sept mois et demi, les membres de la conférence ont poursuivi leurs travaux, siégeant tour à tour soit dans les commissions ou dans les sous-commissions, soit dans la conférence plénière. Les congés mêmes qu'ils ont pris, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, n'ont pas été inutiles; l'interruption des discussions ne pouvait produire que de bons résultats, calmer les impatients et laisser aux récalcitrants le bénéfice de la réflexion. Quand on étudie ainsi un sujet pendant plusieurs mois, se préparant chaque jour à la délibération du lendemain, décidant d'avance le moment d'entamer une discussion, arrêtant parfois les paroles même qu'il conviendra de prononcer, étudiant les instructions du gouvernement et lui rapportant avec soin la marche des réunions d'une conférence nombreuse, observant et notant la physionomie des séances, on éprouve une sorte d'obsession, on rapporte toutes ses pensées à l'objet dont on est occupé, et il faut cependant parler d'autre chose; ce n'est pas seulement un travail de cabinet qu'ont à faire les membres d'une conférence; vivant ensemble, se voyant plusieurs fois par jour, se retrouvant le soir à table ou dans les salons, ils ont bien des occasions de causer de leurs travaux communs, de recueillir les impressions de leurs collègues, d'échanger amicalement avec eux quelques vues, d'en obtenir parfois des renseignements et même des concessions dont ils se défendraient dans une réunion solennelle. C'est à l'occasion des conférences internationales qu'on voit revivre la diplomatie d'autrefois, ses

mœurs et ses procédés d'information et d'action. Le roi, qui s'intéressait tout particulièrement aux travaux du congrès et qui aimait à en causer avec les délégués, les reçut plusieurs fois avec sa bonne grâce habituelle. Bruxelles ne pouvait offrir à ses hôtes les fêtes continuelles que Vienne donna aux membres du congrès de 1814; mais elle leur assura un accueil sympathique et empressé; ils ne manquèrent pas de distractions, et enfin Bruxelles est si près de Paris[1] !

Il est inutile de dire combien ont été cordiales les relations des membres de la conférence; même entre adversaires déclarés, les discussions ont été courtoises, naturellement; les délégués belges, et particulièrement le baron Lambermont, se sont appliqués à prévenir les désaccords, à calmer les dissentiments et à arrêter tout échange de paroles un peu vives.

IV

Dès la première réunion de la conférence, les délégués décidèrent que les questions de souveraineté territoriale restaient en dehors de leur compétence. Le baron Lambermont tint strictement la main à l'exécution du « protocole de désintéressement ». Mais il avait beau écarter ces questions irritantes, avec l'appui des délégués français et allemands; elles reparaissaient toujours sous une forme ou sous une autre. Jusqu'au dernier moment, il s'est élevé des discussions ayant pour origine les rivalités dont l'Afrique est aujourd'hui le théâtre.

C'est au soin qu'eut le président de ne pas laisser les délibérations glisser de ce côté qu'on doit le succès de la conférence. Au début, chacun se méfiait d'autrui et chacun était aussi empressé à étaler ses prétentions qu'à relever dans les paroles des autres tout mot susceptible d'être mal entendu.

Trois questions territoriales principalement préoccupèrent les délégués, gênèrent parfois leurs relations et entravèrent la marche de la conférence : le conflit anglo-portugais, la rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne dans l'Afrique orientale, l'établissement du protectorat italien sur l'Abyssinie. L'accord de l'Angleterre et de l'Italie s'était affirmé deux mois avant l'ouverture de la conférence

[1] Un spectacle de circonstance fut donné au théâtre Molière le 23 janvier, en l'honneur de la conférence; la première représentation de l'*Esclave, drame antiesclavagiste et national* en quatre actes, par M. Louis Delmer. L'action de cette œuvre, dont l'auteur abandonna ses bénéfices à la Société antiesclavagiste de Bruxelles, se passe sur la rive occidentale de Tanganyika.

par la conclusion d'un traité pour la répression de la traite et leurs plénipotentiaires marchèrent d'accord, tandis que ceux de l'Allemagne se tenaient un peu sur la réserve et se montraient assez conciliants. La France soutint, dans une certaine mesure, le Portugal[1].

Les évènements du Chiré, l'attaque dirigée contre la mission Serpa Pinto par les Makololos, qu'encourageait le consul anglais; le châtiment infligé à ces indigènes et la saisie des drapeaux anglais qu'ils avaient reçus de M. Johnstone, furent connus en Europe quelques jours avant l'ouverture de la conférence, en même temps que la lettre de protection accordée par le gouvernement britannique à la *British South African Society*, qui se propose d'occuper les territoires en litige, et les décrets du gouvernement portugais créant des commandements militaires nouveaux dans les pays contestés.

La presse des deux pays engagea une ardente polémique; le 21 novembre, lord Salisbury protesta contre la conduite du major Serpa Pinto, par une note qui, contrairement à tous les usages diplomatiques, fut publiée le 26 par les journaux anglais. Le 7 décembre, le *Journal officiel* de Lisbonne publiait la réponse de M. de Burros Gomes[2].

Le 30 novembre, les plénipotentiaires du Portugal à la conférence de Bruxelles, saisirent l'assemblée d'une protestation énergique contre les limites assignées à leurs possessions sur la carte du *Livre gris*. M. Bunning leur donna avec empressement l'assurance que ce document n'avait aucun caractère officiel et qu'il n'avait pas eu l'intention de se prononcer sur les contestations territoriales, mais seulement de marquer les zones des razzias.

Quelles que fussent les sympathies inspirées par le Portugal, il fut permis parfois de trouver les délégués portugais un peu trop ardents. Ils avaient craint tout d'abord qu'on ne les appelât à la conférence pour régler contre eux la question territoriale; dès qu'ils n'eurent plus cette crainte, ils soulevèrent à leur tour cette question, persuadés évidemment que la conférence ne se prononcerait ni pour ni contre eux, mais désirant, sans doute, se vanter à Lisbonne de leur attitude énergique.

Ce n'était pas chose facile que de maintenir tranquilles côte à côte les Anglais et les Portugais.

On sait qu'après avoir paru reconnaître la nécessité d'un délai pour éclaircir les faits, le gouvernement britannique a adressé,

[1] Un des délégués portugais, M. de Batalha Reis, a écrit un remarquable mémoire sur les droits historiques du Portugal. (*Mémorial diplomatique*, 16 novembre 1889.)

[2] Voy. *La Vie politique à l'étranger*, 1889. (Paris, Charpentier, 1890), p. 181 et 335.

le 20 janvier 1890, un brutal *ultimatum* au gouvernement portugais; celui-ci a fait évacuer quelques-uns des points contestés, et le *statu quo* a été maintenu dans les régions en litige. Mais, avant même que la conférence fût terminée, l'Angleterre a conclu avec l'Allemagne un accord (rendu public le 16 juin et signé le 1er juillet) aux termes duquel elle reste maîtresse d'exercer son influence au sud d'une ligne tracée du lac Nyassa au Tanganyika. Le Portugal doit renoncer à tout espoir d'un appui de l'Allemagne.

Le traité du 2 juillet a mis fin à la rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne en Afrique. Dans plusieurs régions du continent, leurs intérêts et leurs prétentions avaient suscité des conflits d'un caractère assez sérieux [1]. Nous rappellerons notamment les expéditions envoyées au secours d'Emin-Pacha, qui se proposaient avant tout, celle de Stanley comme celle de Peters, de relier la province équatoriale et le lac Victoria-Nyanza aux territoires de la côte orientale, l'un aux possessions de la Compagnie anglaise, l'autre aux ports administrés par la Société allemande. Tous deux ont passé des traités avec les chefs indigènes. La détermination des zones d'influence de l'Angleterre et de l'Allemagne dans le pays des lacs se heurtait donc à des difficultés d'autant plus grandes que chacune d'elles invoquait des droits douteux sur des pays inconnus.

La situation était délicate pour les membres de la conférence, qui n'ignoraient pas la faveur dont jouit Stanley près du roi Léopold. L'explorateur s'était chargé d'offrir à Emin-Pacha d'entrer au service soit de l'État du Congo, soit de la Compagnie britannique; il ne semble pas que la désinvolture avec laquelle il a accepté, rempli et avoué deux missions aussi contraires (l'une et l'autre sans succès d'ailleurs) lui ait nui dans l'esprit du souverain du Congo, ni dans celui des directeurs de la Compagnie. Les plénipotentiaires belges obtinrent de leurs collègues l'envoi d'un télégramme de félicitations à Stanley au nom de la conférence, dont l'œuvre n'a cependant rien de commun avec le succès de l'expédition de Stanley.

Les Allemands, après les premiers témoignages de sympathie accordés à l'explorateur éminent, se souvinrent qu'il travaillait surtout pour rattacher la province des Lacs à la sphère d'influence anglaise. Ils virent en lui un agent anglais, le rival et non pas le sauveur d'Emin-Pacha, qui est entré au service de sa patrie d'origine et s'est chargé d'assurer l'autorité de l'Allemagne dans l'intérieur jusqu'à une limite encore indéterminée. Cependant, Stanley arrivait au Caire, puis en Angleterre, où il se prononçait

[1] *Vie politique à l'étranger*, p. 269, 282, 299, 314, 317, 331.

avec vivacité contre l'extension de la domination germanique. Au mois d'avril, il se rendit à Bruxelles, où il fut accueilli avec des honneurs royaux; la conférence le reçut le 24 avril, et les plénipotentiaires l'écoutèrent avec un vif intérêt; mais on évita de donner à cette audience tout caractère officiel; le ministre d'Allemagne insista pour qu'il n'en fût pas fait mention au procès-verbal; la conférence évita ainsi de paraître donner son approbation à la conduite et aux paroles de Stanley.

La conférence eut encore à écarter une question qui, en soulevant une discussion sur des droits de souveraineté, eût provoqué des dissentiments et froissé des susceptibilités légitimes. Le roi de Choa, Ménélik, qui s'est proclamé négous à la mort de Johannes et qui a été reconnu par le clergé abyssin, a signé, le 2 mai, avec le comte Antonelli, un traité de protectorat que le roi Humbert a ratifié le 29 septembre, et qui a été notifié aux puissances le 12 octobre. Au mois de mars 1890, les représentants de l'Italie manifestèrent l'intention de demander qu'on admît à la conférence « l'empereur d'Ethiopie » qui, d'ailleurs, ne fait rien pour entraver la traite et y est peut-être même personnellement intéressé [1]. En sa qualité de protégé de l'Italie, il eût été représenté de plein droit par un des délégués de gouvernement du Quirinal. Admettre cette prétention, c'eût été reconnaître formellement un droit de suzeraineté qui, jusqu'à présent, n'a été ni admis ni nié; les puissances se sont contentées de donner acte au gouvernement italien de la communication du traité, dont elles n'ont pas à apprécier la valeur. Les membres de la conférence ont cherché un biais pour ne pas préjuger le fond de la question. Ménélik pourra, après la conclusion du traité, y adhérer; il désignera un Italien pour signer l'acte en son nom; il ne prendra pas le titre d'empereur d'Ethiopie et ne parlera pas du traité de protectorat; voyant l'impossibilité d'arriver à ses fins, M. Crispi accepta la solution qu'on lui offrait (mai).

Au milieu des difficultés qui avaient pu, par moments, faire craindre des incidents fâcheux, la conférence a poursuivi ses travaux et les a heureusement terminés.

V

La commission chargée de rechercher les moyens d'atteindre la traite dans l'intérieur du continent, se réunit le 21 novembre, pour la première fois, sous la présidence du baron Lambermont. Elle choisit comme rapporteurs MM. Banning et Cogordan.

[1] D'après le colonel anglais Stace et le voyageur français Borelli.

Avant toute délibération, M. Bourée crut nécessaire de faire une observation préjudicielle; il formula des réserves expresses contre certaines assertions rééditées dans le *Livre gris;* cet ouvrage contient des documents nombreux, mais d'inégale valeur; quelques-uns sont très anciens (vieux de vingt à trente ans), et ne peignent pas exactement l'état de choses actuel. On n'a pas suffisamment tenu compte des progrès que les puissances ont fait faire à la répression de la traite. La France y est l'objet d'accusations très exagérées : sans doute, l'esclavage existe dans certains États avec lesquels nous avons conclu des traités de protectorat, mais où nous n'exerçons pas de domination effective, tels que ceux d'Almadou et de Samory [1]. Mais à l'impossible nul n'est tenu [2].

Dans nos possessions directes, l'esclavage n'existe pas. C'est à la demande de la France que le sultan de la Grande-Comore, le bey de Djilouti, ont aboli l'esclavage; le gouverneur d'Obock a exposé deux fois sa vie pour libérer des esclaves; M. Bourée a enfin rappelé la création, par l'administration du Sénégal, de *villages de liberté* où les esclaves indigènes peuvent venir réclamer leur libération.

M. Henrique de Macedo, le plénipotentiaire du Portugal, protesta à son tour contre les assertions du *Livre gris.* « Si on accuse les Portugais de faire la traite, dit-il, c'est qu'on les a confondus avec des Arabes, des noirs ou des mulâtres qui se vantent d'être nos compatriotes parce qu'ils parlent plus ou moins notre langue et reconnaissent, quand ils approchent de la côte, l'autorité des gouverneurs d'Angola ou de Mozambique. » M. de Macedo cita à l'appui de sa réclamation des lettres inédites de l'explorateur Carvalho. Le gouvernement portugais avait fait distribuer aux membres de la conférence de nombreuses brochures relatant les efforts faits par son gouvernement, en vue de l'abolition de l'esclavage dans sa possession et de la traite dans l'intérieur de la région soumise à son influence [3].

Les protestations de MM. Bourée et Macedo furent bien accueillies par la conférence. Il est facile à un État d'abolir, d'un trait de plume, l'esclavage et la traite dans l'étendue de régions plus ou moins soumises à sa souveraineté; il est moins commode d'y délivrer des esclaves et surtout de faire travailler les esclaves libérés et d'assurer leur subsistance.

En ce qui concerne la France, on doit lui reprocher moins de

[1] Frey, *Campagne dans le haut Sénégal.* — Capitaine Peroz, *Au Soudan français.*

[2] « L'esclavage n'existe pas plus à Obock que dans les possessions anglaises », a dit le voyageur allemand Menges.

[3] Mémoire sur l'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs sur le territoire portugais. (*Archives diplomatiques*, 1890, I, 15.)

tolérer la traite que d'avoir aboli trop brusquement l'esclavage dans quelques possessions, au risque de provoquer le mécontentement des pays récemment annexés. L'amiral Vallon le remarquait récemment au congrès colonial national[2]. Ce qu'on doit faire, comme l'a dit le cardinal Lavigerie dans la conférence qu'il a faite au Gesù, c'est « interdire en droit sous les peines les plus sévères, en attendant qu'on puisse les appliquer partout en fait, l'homicide ou la mutilation des esclaves, et la chasse aux noirs ».

Toutes les puissances qui ont des possessions coloniales ont reconnu l'impossibilité d'abolir d'un coup l'esclavage et la traite dans toute l'étendue de leur territoire. L'État du Congo, où l'esclavage est considéré comme « contraire à l'ordre public », et où « des faits quelconques d'esclavage », fût-ce sous prétexte de respecter les us et coutumes locaux, ne pourraient être sanctionnés ni regardés comme licites par les tribunaux[1], a dû se contenter de limiter à un certain périmètre les mesures prises contre les traitants; « il a voulu s'assurer s'il ne serait pas possible d'éviter une lutte à outrance avec des hommes initiés aux rudiments de la civilisation et capables de devenir des auxiliaires utiles ». Tippo-Tip, l'un des plus grands marchands d'esclaves du haut Congo, a été nommé vali des Stanley-Falls et il s'est engagé à interdire la traite au-dessous de ce point, mais il la continue en amont. L'Angleterre a même rétabli au Soudan, au moment où l'invasion mahdiste l'y menaçait, l'esclavage, que Baker, Gordon, Gessi et leurs lieutenants avaient pourchassé. Dans l'Afrique orientale allemande, l'esclavage domestique subsiste, et les colons louent aux maîtres indigènes les services de leurs esclaves. Parlant d'une ville située sur les confins des sphères d'influence de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre, le voyageur allemand Wolf dit : « Toute l'importance de Salago est si intimement liée au trafic des esclaves (on en vend 15 000 par an), qu'une tentative d'une puissance européenne pour la supprimer provoquerait une grande guerre. » Il est des cas où, en luttant à main armée contre la traite, on provoquerait plus de maux qu'en la tolérant.

Le baron Lambermont communiqua à la commission un projet de décisions relatives aux mesures à prendre, aux lieux d'origine. Les dispositions essentielles de ce projet étaient l'établissement de stations civilisatrices, créées méthodiquement par les nations civili-

[1] Depuis qu'on s'est mis à libérer les captifs des Peulhs, ceux-ci désertent en masse notre territoire. Le désert se fait là où florissaient de nombreux villages.

[2] Rapports des ministres de la justice et de l'intérieur au roi-souverain, 24 octobre 1889. (*Archives diplomatiques*, novembre 1889.)

sées et la restriction du commerce des armes. Le plénipotentiaire portugais déposa, de son côté, une note sur le même sujet.

Recommander l'établissement de stations et la création de chemins de fer, c'est, en somme, engager les puissances à occuper l'Afrique : sous la direction des colonels Borgnis-Desbordes, Gallieni, Archinard, nos colonnes ont échelonné méthodiquement des postes sur la route de Saint-Louis au Niger, l'État du Congo en a fondé le long des fleuves de son territoire. Plus les mailles du réseau seront serrées, plus la sécurité sera grande, et l'intérêt même des gouvernements suffit à garantir le développement du nombre de ces établissements, les uns officiels, les autres établis par des particuliers ou par des missionnaires (comme celui du capitaine Joubert sur le Tanganyika).

Comme le disait la note lue à la conférence par M. de Macedo, c'est un long contact avec des centres permanents de vie civilisée, le travail, la faculté de faire le commerce, qui seuls peuvent faire disparaître graduellement l'esclavage. Le problème ne peut être pratiquement attaqué que par deux classes de moyens : 1° la fondation de stations officielles permanentes; 2° la construction de chemins de fer et de télégraphes. Les stations dont il s'agit devront être sous l'autorité d'un gouvernement, avoir à leur disposition des forces militaires, être propres à la propagande des idées morales et religieuses et à l'éducation industrielle et agricole des peuplades indigènes; elles serviront aux explorateurs de centres de ravitaillement et de protection; leurs chefs doivent servir d'arbitres entre les chefs du pays situé dans la sphère de leur influence. Les indigènes des environs s'habituent à un travail régulier et, d'autre part, acquérant la conscience de leurs droits, font respecter les contrats de louage d'ouvrage qu'ils passent, réclamant (comme l'ont constaté les autorités de l'État du Congo) un papier qui constate les conventions, et en réclamant l'observation par un recours, s'il y a lieu, à l'autorité européenne.

Il ne faut pas croire que l'action de ces stations puisse s'exercer dans un large rayon ni qu'elles puissent diriger d'expéditions contre les négriers; elles verraient se réunir contre elles, si leurs habitants voulaient employer la force, afin de combattre la traite et l'esclavage, tous les indigènes. La note portugaise se terminait par ces mots : « Il est à désirer que toutes les puissances présentent la liste des stations qu'elles possèdent ou qu'elles sont à même d'établir. » Le document (*in cauda venenum*) était accompagné d'une très longue liste des stations que le Portugal avait fondées, ou se proposait d'installer prochainement; on avait compris dans cette énumération un grand nombre de localités situées

dans les pays dont l'Angleterre conteste au Portugal la souveraineté. Naturellement lord Vivian protesta vivement contre cette manière d'introduire indirectement, dans la conférence, la question territoriale, et l'assemblée tout entière refusa de dresser la liste des stations à établir.

Le texte définitif voté par la conférence est ainsi conçu (art. 1er) :

« Les puissances déclarent que les moyens les plus efficaces pour combattre la traite à l'intérieur de l'Afrique sont les suivants :

« 1° Organisation progressive des services administratifs, judiciaires, religieux et militaires, dans les territoires d'Afrique placés sous la souveraineté et le protectorat des nations civilisées.

« 2° Etablissement graduel, à l'intérieur, par les puissances de qui relèvent ces territoires, de stations fortement occupées.

« 3° Constructions de routes et notamment de voies ferrées, reliant les stations avancées à la côte et permettant d'accéder aisément aux eaux intérieures et sur le cours supérieur des fleuves et rivières qui seraient coupés par des rapides et des cataractes, en vue de substituer des moyens économiques et accélérés de transport au portage actuel par l'homme.

« 4° Installation de bateaux à vapeur sur les eaux intérieures navigables et sur les lacs, avec l'appui de postes fortifiés établis sur les rives;

« 5° Etablissement de lignes télégraphiques assurant la communication des postes et des stations avec la côte et les centres d'administration;

« 6° Organisation d'expéditions et de colonnes mobiles qui maintiennent les communications des stations entre elles et avec la côte, en appuient l'action répressive et assurent la sécurité des routes de parcours;

« 7° Restriction de l'importation des armes à feu, au moins des armes perfectionnées et des munitions dans toute l'étendue des territoires atteints par la traite. »

Cet article peut se passer de commentaires. Les plénipotentiaires portugais en prirent texte pour affirmer leurs droits. M. de Macedo demanda que le § 1er s'appliquât non seulement aux colonies et pays de protectorat, mais encore aux « zones d'influence », expression vague que la commission repoussa. A propos du § 3, un des délégués portugais lut un mémoire annonçant la construction prochaine par le Portugal de railways dans la prétendue Zambésie anglaise, le territoire revendiqué à la fois par le gouvernement de Lisbonne et par la *South African Society*. Pour éviter la discussion de toute question de souveraineté, la commission décida que cette communication ne figurerait pas au protocole.

L'article 3 du projet fut modifié conformément aux vues des gouvernements français et allemand. Nos délégués firent observer qu'il ne pouvait y avoir, en aucun cas, possibilité d'une obligation internationale, que chacun devait être maître chez soi sans avoir à subir aucun contrôle, et que les mesures à prendre devaient avoir un caractère national; le ministre d'Allemagne déclara, de son côté, qu'il n'accepterait aucun engagement de nature à imposer à son pays des charges financières obligatoires. L'article 3, amendé, fut conçu en termes qui tenaient compte de ses réserves :

« Les puissances qui exercent une souveraineté ou un protectorat en Afrique, confirmant et précisant leurs déclarations antérieures, s'engagent à poursuivre *graduellement*, *suivant que les circonstances le permettront*, *soit par les moyens indiqués ci-dessus*, *soit par tous autres qui leur paraîtront convenables*, *la répression de la traite*, *chacune dans ses possessions respectives et sous sa direction propre.* »

L'article 5 de l'acte général de la conférence est relatif aux pénalités à infliger aux traitants. Il ne pouvait être question d'une législation internationale ni de peines uniformes; mais les membres de la commission furent unanimes à déclarer qu'on devait traiter en pirates les auteurs de razzias d'esclaves pris en flagrant délit, et ils adoptèrent la disposition suivante :

« Les puissances contractantes s'obligent, à moins qu'il y soit pourvu déjà par des lois conformes à l'esprit du présent acte, à édicter ou à proposer à leurs législatures respectives dans le délai d'un an au plus tard, à partir de la date de la signature du présent acte général, une loi rendant applicables, d'une part, les dispositions de leur législation pénale qui concernent les attentats graves envers les personnes, aux organisateurs et aux coopérateurs des chasses à l'homme, aux auteurs de la mutilation des adultes et des enfants mâles et à tous individus participant à la capture des esclaves par violence, et, d'autre part, les dispositions qui concernent les attentats à la liberté individuelle, aux convoyeurs, transporteurs et marchands d'esclaves. »

Il est certain que cet article ne pourra être appliqué que progressivement dans les régions éloignées de la côte.

La conférence décida que la liberté serait acquise de plein droit aux esclaves fugitifs à bord des croiseurs dans les stations dépendant des États civilisés et dans celles qui recevront ce privilège de leurs gouvernements, tout en dépendant de sociétés de missionnaires ou de compagnies commerciales. Cette mesure ne s'applique que sur le continent; Zanzibar et Madagascar n'y sont donc pas soumises. S'il suffisait à un esclave, dans ces pays où subsiste

l'esclavage domestique, d'entrer dans une embarcation européenne pour être libre, les maîtres n'auraient plus aucune sécurité ; mieux vaudrait affranchir tout de suite les esclaves : on accorderait au moins dans ce cas une indemnité, et ils seraient moins irrités. Le même danger peut se présenter dans les stations de l'intérieur; les chefs des postes devront être très prudents dans l'application de cette mesure. S'ils faisaient une propagande trop active pour attirer à eux des esclaves fugitifs, tous les indigènes qui possèdent des esclaves se réuniraient contre eux.

La commission avait à se prononcer sur le sort des esclaves libérés. Le projet belge recommandait leur enrôlement dans les milices locales qui semble préférable à leur engagement comme travailleurs. En somme, l'une et l'autre mesure ont les mêmes avantages et les mêmes inconvénients. L'enrôlement des libérés dans le corps des tirailleurs sénégalais n'a été l'objet d'aucune critique, et l'émigration organisée à Inhambane pour l'île de la Réunion n'a aucun des caractères de la traite, quoiqu'en aient dit les journaux anglais. Il est difficile de nier cependant que si un État civilisé enrôle fréquemment des esclaves noirs, qu'il affranchit préalablement, les chefs indigènes s'en procureront par des razzias afin de les céder aux agents de recrutement. Les Portugais avaient promis en 1885 au roi de Dahomey de racheter un certain nombre de noirs condamnés à être sacrifiés, et qu'ils envoyaient à San Tomé comme travailleurs. Ils en ont sans doute sauvé ainsi quelques-uns; mais les sacrifices ne firent pas moins de victimes; le roi de Dahomey faisait seulement de nouvelles razzias pour remplacer ceux que les Portugais avaient rachetés. Tel a été sans doute aussi le résultat de l'humanité des agents du Congo qui, en 1889, ont racheté à Wydah des prisonniers condamnés à mort. Aussi la commission repoussa-t-elle le projet belge, ne voulant pas se prononcer sur la valeur d'une mesure qui peut parfois produire de bons résultats, mais qui peut aussi donner lieu aux pires abus.

Il semble qu'elle eût dû voter unanimement et sans discussion les mesures proposées contre le commerce des armes qui fournit des armes perfectionnées aux chasseurs d'esclaves. Mais le commerce de Birmingham a des intérêts considérables engagés dans le trafic des armes, et l'Angleterre[1] se montra fort hostile à l'adoption des mesures restrictives que la France, au contraire, eût voulu étendre à tout le continent. En effet, un système d'interdiction complète ou partielle ne peut avoir de résultats s'il n'est pas général; il suffit d'une fissure pour que les armes s'infiltrent de

[1] Le cabinet Salisbury ménage d'autant plus les intérêts de Birmingham que cette ville est le centre d'influence de son adversaire Chamberlain.

proche en proche dans l'Afrique entière. L'Angleterre se refusa absolument d'adopter cette manière de voir, et, plutôt que de ne rien faire, on lui céda. L'importation des armes fut interdite seulement dans les régions ravagées par la traite, c'est-à-dire « dans les territoires compris entre le 20° parallèle nord et le 22° parallèle sud, et aboutissant vers l'ouest à l'océan Atlantique, vers l'Est à l'océan Indien et ses dépendances, y compris les îles adjacentes au littoral jusqu'à 100 milles marins de la côte » (art. 8). Cette limitation laisse en dehors de la zone l'Afrique australe, Madagascar et la côte méditerranéenne.

Le blocus de Zanzibar a empêché sur la côte voisine de novembre 1888 à octobre 1889 l'importation des armes, considérées comme contrebande de guerre. Au mois de janvier 1890, le major Wissmann, commissaire de l'Empire allemand dans l'Afrique orientale, a interdit l'importation, dans les possessions allemandes, de tous fusils autres que les fusils à baguette. Ceux-ci devront recevoir le timbre de la station la plus voisine; quant aux fusils perfectionnés, ceux qui les avaient en leur possession ont dû, dans un délai de trois mois, les livrer à l'administration allemande, qui leur en a remboursé le prix. Tout Européen voulant emporter dans l'intérieur des fusils perfectionnés doit déposer un cautionnement garantissant qu'il rapportera ses armes à la côte. Toute infraction à ces prescriptions est puni de la confiscation du fusil, de l'amende et même de la prison.

L'article 9 de l'acte de Bruxelles prescrit des dispositions analogues mais plus complètes : « Toutes armes à feu importées devront être déposées aux frais, risques et périls des importateurs, dans un entrepôt public placé sous le contrôle de l'administration de l'État. Ne pourront être retirés des entrepôts pour être mis en vente, que les fusils à silex non rayés ainsi que les poudres communes dites de traite. A chaque sortie d'armes et de munitions de cette nature destinées à la vente, les autorités locales détermineront les régions où ces armes et munitions pourront être vendues. Les régions atteintes par la traite seront toujours exclues. Les personnes autorisées à faire sortir des armes ou de la poudre des entrepôts s'obligeront à présenter à l'administration tous les six mois des listes détaillées indiquant les destinations qu'ont reçues les dites armes à feu et les poudres déjà vendues ainsi que les quantités qui restent en magasin[1]. »

L'Allemagne eût voulu assimiler aux « fusils de traite », qui ne sont pas dangereux et dont l'introduction est permise, les fusils à percussion rayés et raccourcis. Devant l'opposition de la France,

[1] Sur le commerce des armes en Afrique, voy. l'*Afrique explorée et civilisée,* 1889, p. 243.

favorable à la prohibition la plus étendue possible, le gouvernement impérial renonça à sa demande dans la réunion de la conférence plénière le 6 mai; mais il se réserva le droit de pourvoir les caravanes de fusils de ce genre avec les précautions nécessaires.

Le principe de la restriction une fois admis, M. de Martens, le célèbre jurisconsulte qui assistait le prince Ouroussof comme plénipotentiaire russe, proposa de laisser à chaque État le soin de punir les contrevenants suivant ses propres lois. Le baron Lambermont insista pour qu'on adoptât un minimum de peine qu'il fit fixer à une amende de 100 francs par fusil introduit ou à un emprisonnement d'un mois.

L'Angleterre et l'Italie soulevèrent une nouvelle difficulté afin d'exclure l'une le Cap, l'autre l'Abyssinie, des obligations prises par la conférence. « Les puissances, d'après l'amendement proposé par l'Italie, ne se seraient pas engagées au nom des pays protégés. » L'Angleterre fit valoir les droits de certaines colonies britanniques à voter leur propre législation : « Nous ne pouvons, dit lord Vivian, que recommander au gouvernement du Cap l'adoption de mesures analogues à celles que nous prendrons pour les colonies de la couronne. » C'est une théorie commode; c'est elle qui permet au gouvernement britannique de laisser protester sa signature à Terre-Neuve, en laissant agir le gouvernement local. Ç'eût été un précédent fâcheux que d'admettre en quelque sorte l'indépendance des colonies anglaises; c'est avec le gouvernement britannique que traitent les puissances étrangères, c'est à lui de savoir ce qu'il peut promettre, ce qu'il a le droit d'exiger de ses sujets des colonies avec qui on ne peut négocier et sur qui on n'a aucun moyen d'action. Après une interruption d'un mois, la conférence décida d'écarter cette question complexe et délicate; on ne parla pas du tout des pays protégés ni des colonies autonomes; cette prétérition équivaut au rejet des prétentions anglaises; il est inadmissible qu'une puissance ne traite pas pour l'ensemble de ses possessions.

L'Angleterre obtint gain de cause sur un autre point qui lui tenait à cœur. Ses plénipotentiaires exposèrent que dans certains cas un État possédait la côte et que les nationaux d'un autre État avaient des établissements dans l'intérieur; c'est la situation de la colonie portugaise de Mozambique et des établissements anglais du lac Nyassa. Il convient, dans ces circonstances, d'après le gouvernement britannique, que les colons installés dans l'intérieur puissent faire transiter des armes, avec un simple certificat de leur gouvernement, à travers la région de la côte. Le Portugal s'opposa à l'adoption d'une mesure de ce genre; il craignait, non sans raison, de fournir ainsi à ses adversaires les armes qu'ils offrent

aux indigènes rebelles à l'établissement de la domination portugaise. Il fallut réserver la solution de cette difficulté à la réunion plénière de la conférence; le Portugal céda enfin, mais moyennant les promesses rassurantes qui lui furent faites.

Toutes les dispositions du chapitre premier furent adoptées pour un délai de douze ans. La plupart sont en somme d'un caractère tel que l'engagement pris par les puissances semble plutôt perpétuel; le délai ne s'applique qu'aux mesures prises contre le commerce des armes; les délégués français et belges proposaient de le fixer à vingt-cinq ans, lord Vivian avait au contraire proposé un délai de cinq ans seulement.

Si les gouvernements appliquent avec bonne foi les engagements qu'ils ont pris, la restriction du commerce des armes produira d'excellents résultats. C'est, dans le chapitre premier de l'acte général, la disposition la plus efficace au point de vue de la répression de la traite. Les autres articles n'ont guère d'autre valeur que celles de recommandations d'un caractère philanthropique.

Ce qu'il y a peut-être de plus important dans ce chapitre, c'est ce qui y manque; il n'a pas été question d'entreprendre des expéditions en commun contre les traitants, ni de former une milice internationale : la conférence a compris que la violence n'aurait pas de résultats durables contre une institution malheureusement trop bien appropriée aux conditions actuelles de l'Afrique.

Il faut prévoir le cas où des caravanes d'esclaves se seront formées malgré les précautions prises. Tel est l'objet du chapitre II (*Route des caravanes et transport d'esclaves par terre*) qui, comme le chapitre premier, fut discuté par la commission avant d'être soumis à la conférence plénière. Elle adopta presque sans modifications un projet présenté par le gouvernement belge, voici les principales décisions prises :

« Les stations, croisières et postes auront pour mission de surveiller, autant que les circonstances le permettront, les routes suivies par les trafiquants d'esclaves, d'arrêter les convois en marche et de les poursuivre partout où leur action pourra s'exercer légalement. » Les puissances devront pour l'établissement de stations tenir compte des routes suivies par les caravanes d'esclaves et installer des postes aux points de croisement des routes.

« Une surveillance rigoureuse sera organisée par les autorités locales dans les ports et les contrées avoisinant la côte, à l'effet d'empêcher la mise en vente et l'embarquement des esclaves amenés de l'intérieur. » Les délégués anglais proposaient de conférer à cet égard un droit de surveillance aux consuls; on écarta cet amendement parce qu'on craignit de donner aux consuls un droit dont

ceux de l'Angleterre auraient pu abuser particulièrement. (Art. 17.)

D'après le projet belge, toute caravane se dirigeant vers l'intérieur devait fournir un cautionnement en garantie de l'engagement de ne pas se livrer à la traite, et on ne devait autoriser le départ des caravanes qu'après avoir recensé le personnel et lui avoir délivré des signes d'identité. Ces dispositions furent repoussées comme peu pratiques. La conférence décida de charger les autorités locales d'empêcher la formation et le départ vers l'intérieur de bandes de chasseurs à l'homme et de marchands d'esclaves.

Par l'article 86 (chap. v) les puissances s'engagent à créer « des bureaux chargés spécialement d'affranchir les esclaves et de les protéger », et « de leur délivrer des lettres d'affranchissement » (art. 87). — « Dans les possessions de chacune des parties contractantes (art. 18), l'administration aura le devoir de protéger les esclaves libérés, de les rapatrier si c'est possible, de leur procurer des moyens d'existence et de pourvoir en particulier à l'éducation et à l'établissement des enfants délaissés. » — « Les puissances signataires favorisent dans leurs possessions la fondation d'établissements de refuge pour les femmes et d'éducation pour les enfants libérés[1]. » (Art. 88.)

La 4e section du congrès colonial français a adopté le vœu « que les esclaves libérés ne soient pas immédiatement livrés à eux-mêmes et qu'ils soient gardés sous notre surveillance pendant quelque temps. »

La loi portugaise de 1875 a ordonné des mesures de tutelle qui facilitent la transition de la servitude à la liberté. Les missionnaires exercent dans leurs établissements une autorité ferme et paternelle sur les noirs auxquels ils apprennent des métiers utiles. L'œuvre des Pères du Saint-Esprit installés dans l'Afrique orientale a produit d'admirables résultats ; ils ont préparé leurs élèves à user de la liberté.

VI

Les mêmes obligations ne peuvent être imposées aux pays dont les institutions comportent l'existence de l'esclavage domestique qu'à ceux qui l'ont complètement aboli.

La situation des pays musulmans est réglée par le chapitre iv de l'acte général de la conférence.

Jusqu'à présent, certains Etats protégés par la France sont les seuls pays musulmans où l'esclavage ait été aboli. (Tunisie, Comores, Djilouti près Obock). Au mois de mai, le bey de Tunis a

[1] L'État du Congo a adopté des mesures propres à empêcher que le contrat de louage ne dégénère en esclavage domestique. (Décret du 8 novembre 1888.)

rendu le décret d'abolition portant les dispositions suivantes, sanctionnées par un emprisonnement de trois mois à trois ans et par une amende de 200 à 2000 francs :

« Art. 1er. — L'esclavage n'existe pas et est interdit dans la Régence; toutes créatures humaines, sans distinction de nationalité ou de couleur, y sont libres et peuvent également recourir, si elles se croient lésées, aux lois et aux magistrats.

« Art. 2. — Dans un délai de trois mois, à partir de la promulgation du présent décret, tous ceux qui emploient en domesticité, dans nos Etats, des nègres ou des négresses, devront, s'ils ne l'ont déjà fait, remettre à chacun d'eux un acte notarié visé par le caïd ou son représentant, établi aux frais du maître et attestant que le serviteur ou la servante est en état de liberté. »

En 1877, l'Angleterre a dû, dans son traité avec le khédive, restreindre aux noirs et aux Abyssins les mesures d'émancipation; on ne les a pas étendues aux circassiennes blanches[1]. Dans l'Inde britannique même, il y a des esclaves, les bayadères.

La plupart des pays musulmans, tout en conservant l'esclavage domestique, ont pris des mesures, peu ou mal observées, pour empêcher les maîtres de faire passer leurs esclaves de main en main. Ces dispositions ne sont pas rigoureusement observées.

Le 25 janvier 1880, la Turquie a conclu avec l'Angleterre un traité interdisant l'importation des esclaves d'Afrique dans l'empire, la traite des noirs et la mutilation des enfants, et consacrant un droit de visite réciproque. Le 30 décembre 1889, une loi sur la répression de la traite a été sanctionnée par iradé impérial. Elle interdit « le commerce, l'entrée et le passage des esclaves noirs dans l'empire (à l'exception des esclaves domestiques qui devront être munis de certificats signalétiques) ; « elle établit des peines » contre les marchands d'esclaves, contre les mutilateurs d'enfants et contre les propriétaires et capitaines des navires se livrant à la traite[2]. »

Le sultan de Zanzibar a, par le traité de 1873, prohibé l'exportation d'esclaves pour l'Arabie et la Perse. Néanmoins Zanzibar, qui recevait autrefois de 10 à 20 000 esclaves par an (dont la mortalité était de 20 à 30 pour 100) resta un des grands marchés de la traite; en 1881, le commandant du stationnaire *London* a été tué dans une rencontre avec des négriers. En 1889, par une loi nouvelle, le sultan a déclaré libres tous les enfants qui naîtraient dans ses îles à partir du 1er mars 1890.

En Egypte, il y a encore des marchés clandestins d'esclaves où le vice-roi et les riches recrutent des hommes pour les travaux

[1] Traité du 4 août 1877 (*Archives diplomatiques*, 1877, t. III, p. 322.)
[2] *Archives diplomatiques*, 1890, t. Ier, p. 136 et 173.

ruraux, des eunuques et des femmes. En Arabie [1], à Hodeïbah, à Djeddah, on trouve facilement à acheter des esclaves, introduits avec la complicité des autorités; beaucoup sont envoyés à la Mecque d'où ils sont conduits, avec les caravanes de pèlerins en Perse, à Bagdad, en Syrie. On a, en 1887, constaté le débarquement d'esclaves noirs à Smyrne et en Crète.

Le sultan du Maroc a refusé au ministre d'Angleterre en 1888 de prendre aucune mesure contre les actes les plus odieux du trafic des noirs; on lui demandait seulement d'interdire la mutilation des enfants et la séparation du mari d'avec la femme ou des enfants d'avec leurs parents.

La discussion du chapitre IV fut rendue particulièrement délicate par la situation des ministres de Turquie et de Perse, qui craignaient tous les deux d'engager leur gouvernement plus qu'il n'aurait voulu et qui demandèrent plusieurs fois des délais pour prendre de nouvelles instructions. Carathéodory-Pacha était d'autant plus embarrassé qu'il est chrétien et doit défendre les droits de l'islam.

La conférence ne pouvait guère faire qu'une chose : prendre acte des dispositions manifestées par les Etats musulmans en vue d'interdire l'importation des esclaves et exprimer l'espoir que ces États tiendraient leurs engagements. C'est ce qui a été fait par les articles 68, 69, 70.

« Les puissances signataires reconnaissent la haute valeur de la loi sur la prohibition de la traite des noirs, sanctionnée par Sa Majesté l'empereur des Ottomans le 4/16 décembre 1889 (22 Rebi-ul-Akhir 1307), et elles sont assurées qu'une surveillance active sera organisée par les autorités ottomanes particulièrement sur la côte occidentale de l'Arabie et sur les routes qui mettent cette côte en communication avec les autres possessions de Sa Majesté Impériale en Asie.

« S. M. le schah de Perse consent à organiser une surveillance active dans ses eaux territoriales.

« S. H. le sultan de Zanzibar consent à prêter son concours le plus efficace pour la répression des crimes et délits commis par les trafiquants d'esclaves africains, sur terre comme sur mer. »

L'article 62 pose en principe l'engagement que les grandes puissances musulmanes, à l'exception du Maroc, ont déjà contracté :

« Les puissances dont les institutions comportent l'existence de l'esclavage domestique, et dont, par suite de ce fait, les possessions situées dans ou hors l'Afrique, servent, malgré la vigilance des autorités, de lieux de destination aux esclaves africains, s'engagent à en prohiber l'importation, le transit, la sortie, ainsi que le

[1] Sur la traite dans la mer Rouge, voy. Menges, *Deutsche Kolonial Zeitung* (26 et 27 octobre 1888); — le *Temps*, 27 février 1889.

commerce. La surveillance la plus active et la plus sévère possible sera organisée par elles sur tous les points où s'opèrent l'entrée, le passage et la sortie des esclaves africains. »

VII

Le chapitre VI (mesures restrictives du trafic des spiritueux) arrêta particulièrement la commission. Rien n'est plus dégradant que l'abus des boissons alcooliques pour les noirs, qui se vendent, ou vendent leurs enfants pour une bouteille de rhum. Les spiritueux forment une grande partie de l'importation de maisons hambourgeoises en Afrique; le Portugal a plusieurs usines dans l'Angola, et les négociants hollandais réalisent de grands bénéfices dans le trafic des boissons alcooliques. C'est en vain que la France et l'Angleterre ont frappé les spiritueux de droits élevés dans leurs colonies. Le vœu de la conférence de Berlin est resté lettre morte; il a été renouvelé, en 1887, par un congrès spécial tenu à Zurich; en 1888, par la société coloniale allemande; en 1889, par plusieurs sociétés de missionnaires, réunies à Halle, à Londres et à Francfort, et par le Reichstag, que le pasteur Stœcker a saisi d'une proposition en ce sens [1].

Le 24 février, le baron Lambermont communiqua à la conférence de nombreuses pétitions signées en France, en Angleterre et en Suisse en faveur de la répression presque totale du commerce des spiritueux en Afrique. Les Etats-Unis et les Pays-Bas ont fait une longue opposition aux propositions inspirées par les sociétés de tempérance, présentées par l'Angleterre, et énergiquement soutenues, dans un intérêt humanitaire, par la France et la Belgique. On a soupçonné l'Allemagne d'encourager dans sa résistance le ministre des Pays-Bas qui disputa le terrain pied à pied.

La prohibition complète du commerce des alcools eût ruiné toute une industrie, et n'eût été acceptée par aucune puissance, si l'un des délégués l'avait mise en avant. L'Angleterre proposa de faire une distinction, qui fut adoptée, entre les régions où l'alcool n'a pas pénétré, et celles où l'usage des spiritueux existe déjà.

« Dans les régions de la zone où il sera constaté que, soit à raison des croyances religieuses des habitants, soit pour d'autres motifs, l'usage des boissons distillées n'existe pas ou ne s'est pas développé, les puissances en prohiberont l'entrée. La fabrication des boissons distillées y est également interdite (art. 91). »

Le ministre des Pays-Bas proposait de ne placer sous le régime

[1] Voy. de nombreux articles sur les abus du commerce des spiritueux dans l'*Afrique explorée*, 1888 et 1889.

de la prohibition que les régions situées à plus de 300 kilomètres de la mer. On décida que chaque puissance déterminerait dans ses possessions le point où devrait commencer ce régime

Ailleurs, il s'agissait seulement de mesures de restriction, c'est-à-dire d'un minimum que la puissance territoriale pourrait élever. Par exception, ce minimum ne pourrait être élevé dans les contrées que l'acte final de la conférence de 1885 a placées dans la zone du commerce libre. Le gouvernement britannique proposait de le fixer à 50 francs par hectolitre d'alcool à 50 degrés. Le délégué hollandais proposait le chiffre dérisoire de 7 fr. 50; le ministre des Etats-Unis, 15 francs.

La conférence se sépara à Pâques sans qu'aucune résolution eût pu être prise. Enfin la commission accepta une disposition bien anodine qui n'a cependant obtenu l'adhésion du gouvernement néerlandais qu'après plusieurs semaines de résistance.

« Les puissances ayant des possessions dans les régions où les spiritueux sont actuellement importés librement ou soumis à un droit d'importation inférieur à 15 francs par hectolitre à 50 degrés centigrades s'engagent à établir sur ces spiritueux un droit d'entrée qui sera de 15 francs par hectolitre à 50 degrés centigrades, pendant les trois années qui suivront la mise en vigueur du présent acte général. A l'expiration de cette période, le droit pourra être porté à 25 francs pendant une nouvelle période de trois années. Il sera, à la fin de la sixième année, soumis à révision (art. 92). »

« Les boissons distillées qui seraient fabriquées dans les régions visées à l'article 92 et destinées à être livrées à la consommation intérieure seront grevées d'un droit d'accise. »

Le chiffre de 15 francs est beaucoup trop faible. Il est des colonies où il est actuellement de 100 francs.

Les plénipotentiaires américains proposèrent d'interdire complétement l'introduction des boissons frelatées et de subordonner, par conséquent, l'importation de tout alcool à la production d'un certificat d'analyse. Pour éviter une nouvelle discussion, la conférence se contenta, en adoptant l'amendement des délégués des Etats-Unis, de lui donner la forme d'un vœu recommandé aux gouvernements.

VIII

Les difficultés auxquelles se heurta la première commission, et que nous venons d'exposer, ne furent rien près de celles que devait naturellement rencontrer la deuxième commission chargée d'examiner les mesures proposées contre l'exercice de la traite par mer (chapitre III).

On sait quelles sont, en cette matière, les prétentions de l'Angleterre et les traditions de la France[1]. L'Angleterre a conclu avec presque toutes les puissances des conventions contre la traite qui accordent à ses croiseurs, à charge de réciprocité, le droit de visite sur les navires étrangers suspects de se livrer à la traite. La supériorité de la marine britannique est telle, que la réciprocité n'est guère que théorique (à moins de clauses spéciales limitant le nombre des croiseurs des deux nations). Il en résulte que les vaisseaux anglais échappent, pour la plupart, à toute visite, tandis que presque tous ceux des autres y sont soumis. L'exercice de ce droit a donné lieu à des vexations ou au moins à des enquêtes gênantes pour le commerce même régulier. La France conclut avec l'Angleterre, le 30 novembre 1831, un traité établissant le droit de visite réciproque exercé par « des bâtiments spécialement commissionnés dont le nombre serait fixé chaque année par une convention spéciale, sans que, dans aucun cas, le nombre des croiseurs de l'une puisse être plus du double de celui des croiseurs de l'autre ». Le traité du 22 mars 1833 a complété la première convention et a défini avec précision les circonstances de la remise des navires capturés à leur juridiction nationale. Malgré les nombreuses garanties dont ces traités avaient entouré l'exercice du droit de visite, des circonstances politiques empêchèrent la France d'adhérer au traité conclu, en 1841, entre les autres grandes puissances; les traités de 1831 et 1833 furent remplacés par celui de 1845 qui abolissait le droit de visite et établissait seulement une entente; ce traité a expiré en 1855, il n'a pas été renouvelé; la France s'est chargée de faire respecter seule, par les navires qui portent son pavillon, les lois sur la traite. L'opinion publique est tout à fait hostile en France au droit de visite, et, dans ces conditions, le gouvernement doit ménager des préventions qui ne sont pas cependant universellement partagées[2].

Le *Livre gris* contient un grand nombre d'extraits de rapports d'officiers anglais accusant la France de favoriser ou de tolérer la

[1] Voy. E. Planchut, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1889. — De Martens et de Cussy, *Recueil manuel et pratique des traités* (1849), t. V, p. 436 et suiv.

[2] La traite a d'ailleurs disparu sur la côte occidentale, et sur la côte orientale les Anglais ne délivrent que fort peu d'esclaves, presque tous les boutres qui ont remplacé les grands navires négriers d'autrefois et transportent chacun quelques noirs, trompant la surveillance des croiseurs. Ceux-ci ont saisi, en 1874, 674 esclaves, et dans les années suivantes, 376, 491, 294, 142, 73, 263, 343, 105. Pendant le blocus, on remplaçait les boutres par des canots portant 2 esclaves; si un croiseur s'approchait, on les ligotait et on les jetait à l'eau.

traite et prétendant que, grâce à notre refus d'autoriser le droit de visite, les *boutres* indigènes usurpent, dès qu'ils veulent se livrer à la traite, le pavillon français. Aucun fait précis n'a jamais pu être établi à l'appui de ces assertions, ainsi que le démontrèrent MM. Bourée et Lacau à la conférence. Le *Livre gris* a cité, pour prouver que la traite existait à Madagascar, des documents datant de 1874 et même de 1876, plusieurs années avant l'occupation française. Pendant le blocus de Zanzibar, pas un des boutres français qu'on a saisis n'a été reconnu coupable de traite.

Il est possible qu'il y ait eu des cas d'usurpation de pavillon français, mais la France n'a pas prétendu que le fait seul d'arborer son pavillon, avec ou sans droit, assurât l'impunité d'un navire. Sous peine de rendre toute surveillance impossible, il faut autoriser les navires de guerre à vérifier le pavillon de tout bâtiment suspect ainsi que l'expliquent longuement les instructions données en 1845 et en 1867 aux commandants des croisières françaises et anglaises : « Aucune nation ne serait fondée à réclamer pour son pavillon le droit de protéger les criminels. » D'autre part, la loi du 12 avril 1825, contre la piraterie, permet de traiter en pirates les navires qui ont des papiers de bord faux ou émanés de plusieurs gouvernements.

A la veille de l'ouverture de la conférence, l'Italie a, par un traité du 14 septembre, admis le droit de visite hors de la Méditerranée, sans limiter même le nombre des croiseurs de chaque puissance, et a assimilé la traite à la piraterie.

Lord Vivian communiqua à ses collègues un projet qui servit de base aux délibérations, concurremment avec un contre-projet français.

Le gouvernement français a maintenu sa théorie traditionnelle : « Le meilleur mode de surveillance des bâtiments est le contrôle exercé. Comme on l'a dit, nous sommes parfaitement en mesure de contrôler nous-mêmes l'usage fait de notre pavillon; c'est un soin dont nous nous chargeons. Nous ne sommes pas novices en cette matière; s'il en fallait une preuve, on la trouverait dans le blocus de Zanzibar. On n'a pas trouvé un seul esclave sous le drapeau tricolore. [1] »

Du moment qu'on ne peut reprocher aucun fait de traite aux navires portant légitimement nos couleurs ni, d'une manière générale, à ceux qui ont le droit d'arborer le pavillon d'une puissance européenne, il suffit, disait le préambule du contre-projet français, soumis à la conférence, d'adopter un système de répression énergique et prompt contre l'usurpation du pavillon en s'inspirant des instructions confidentielles concertées, en 1867, entre les gouvernements anglais et français.

[1] J. Chailley, *Journal des Débats*.

Un projet de règlement, très complet et très détaillé, sur la vérification du pavillon, fut présenté par nos plénipotentiaires.

L'Angleterre se décida à faire une concession considérable, qui montrait, de sa part, un sincère désir d'entente. Elle offrit de limiter à une zone déterminée le droit de visite, et de ne l'imposer qu'aux navires à voiles de moins de 500 tonneaux (c'est-à-dire à des bâtiments indiens), les autres étant peu suspects. Pour démontrer qu'il n'avait pas la prétention d'exercer l'hégémonie des mers, en consacrant partout, à l'égard des navires étrangers, des droits qui n'ont plus de raison d'être, le gouvernement britannique déclara qu'il consentait à une restriction analogue du droit de visite, consacré par les traités passés entre l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et toutes les autres puissances européennes (sauf la France).

Tout en tenant compte de l'importance de cette concession, la France ne voulait pas admettre le droit de visite, même à l'égard des navires indigènes de moins de 500 tonneaux, portant son pavillon. Elle maintint fermement ses principes, mais accepta certaines dispositions de détail, de nature à favoriser la vérification du pavillon et, à cette occasion, la répression de la traite.

M. de Martens, combinant les propositions françaises et anglaises, rédigea un projet nouveau, qui servit de base aux discussions de la conférence. Les mesures prises doivent être exercées « dans la zone maritime où existe encore la traite » ; cette zone est délimitée, de telle sorte qu'elle ne comprend pas Madagascar ; elle a pour limites, à l'est, une ligne tracée du Bélouchistan à la frontière méridionale des colonies portugaises de Mozambique et Sofala. « Les puissances signataires du présent acte général, entre lesquelles il existe des conventions particulières pour la suppression de la traite, se sont mises d'accord pour restreindre les clauses de ces conventions, concernant le droit réciproque de visite, de recherche et de saisie des navires de mer, à la zone. » (Art. 21.)

« Les mêmes puissances sont également d'accord pour limiter le droit de visite aux navires d'un tonnage inférieur à 500 tonneaux. »

Ainsi, les puissances qui ont accepté le droit de visite en ont limité l'application, et nous, nous conservons le bénéfice de n'avoir pas signé de traité en ce sens. Le droit de visite ne s'applique pas aux navires portant légitimement le pavillon français, qui sont soumis seulement aux dispositions suivantes (§ 2 du chapitre III, *Règlement concernant l'usage du pavillon et la surveillance des croiseurs*).

Les gouvernements s'engagent à exercer une surveillance rigoureuse sur les navires indigènes portant leur pavillon. L'acte général définit le terme « bâtiments indigènes », et établit les conditions dans lesquelles un gouvernement européen donnera l'autorisation

d'arborer ses couleurs sur un de ces bâtiments. On a rendu obligatoire les inscriptions et un numérotage, et on a déterminé les papiers que devra avoir le navire indigène (rôle d'équipage, manifeste des passagers, etc.). Une copie des autorisations et tous renseignements utiles seront envoyés au bureau international de Zanzibar, dont la conférence a décidé la création. Plusieurs dispositions empêcheront les négriers de déguiser leurs captifs, sous le titre de passagers ou de membres de leur famille.

« Lorsque le capitaine d'un bâtiment désirera embarquer des passagers noirs, il devra en faire la déclaration à l'autorité de la puissance dont il porte le pavillon ou, à défaut de celle-ci, à l'autorité territoriale. Les passagers seront interrogés, et, quand il aura été constaté qu'ils s'embarquent librement, ils seront inscrits sur un manifeste spécial, donnant le signalement de chacun d'eux, en regard de son nom, et indiquant notamment le sexe et la taille. Les enfants noirs ne pourront être admis comme passagers qu'autant qu'ils seront accompagnés de leurs parents ou de personnes dont l'honorabilité est notoire. Au départ, le manifeste des passagers sera visé par l'autorité indiquée ci-dessus, après qu'il aura été procédé à un appel. S'il n'y a pas de passagers à bord, mention expresse en sera faite sur le rôle d'équipage. » (Art. 36.)

« Sur le littoral africain et dans les îles adjacentes, aucun passager noir ne sera embarqué à bord d'un bâtiment indigène, en dehors des localités où réside une autorité relevant d'une des puissances signataires. Il ne sera fait d'exception que pour les bâtiments qui seront reconnus s'adonner exclusivement à la pêche dans les eaux territoriales ou se livrer au petit cabotage. » (Art. 38.)

Cette dernière disposition a pour objet de ne pas trop gêner la navigation des petits bâtiments sur les côtes allemande et portugaise. Quant à Madagascar, on sait que cette île n'est pas comprise dans la zone à laquelle s'applique le chapitre III, et que la France a seule assumé le soin d'en surveiller le littoral ; elle y a pris des mesures analogues à celle que l'acte a consacrées pour le littoral du continent.

« A l'arrivée dans tout port de relâche ou de destination, le capitaine du bâtiment produira, devant l'autorité de la puissance dont il porte le pavillon ou, à défaut de celle-ci, devant l'autorité territoriale, le rôle d'équipage et, s'il y a lieu, les manifestes des passagers antérieurement délivrés. L'autorité contrôlera les passagers arrivés à destination ou s'arrêtant dans un port de relâche, et fera mention de leur débarquement sur le manifeste. Au départ, la même autorité apposera de nouveau son visa au rôle et au manifeste, et fera l'appel des passagers. » (Art. 37.)

Les navires de guerre pourront vérifier les papiers de bord des

navires suspects de se livrer à la traite ou d'avoir usurpé un pavillon étranger. Mais les dispositions adoptées à leur égard, comme il l'est déclaré formellement par l'article 42, laissent intact le droit de chaque puissance d'exercer la juridiction dans ses eaux territoriales.

« Un canot commandé par un officier de vaisseau en uniforme pourra être envoyé à bord du navire suspect, après qu'on l'aura hélé, pour lui donner avis de cette intention. » (Art. 43.)

« La vérification des papiers consistera dans l'examen des pièces stipulées dans les différents traités ou conventions maintenus en vigueur. L'appel des passagers et de l'équipage ne pourra avoir lieu que sur les navires soumis au droit de visite, en vertu des conventions ; elle ne pourra donc pas s'exercer sur les navires français. »

« Le capitaine du navire arrêté ainsi que les témoins, auront le droit de faire ajouter au procès-verbal toutes les explications qu'ils croient utiles. » (art. 46).

Il peut se faire que l'officier qui vérifie les papiers de bord d'un navire suspect ait trouvé ces papiers parfaitement en règle, et que néanmoins, même sans avoir procédé au droit de visite ni à l'appel de l'équipage et des passagers (interdits aux navires de guerre des puissances étrangères sur nos bâtiments et à nos officiers sur les bâtiments étrangers) il est reconnu à des signes non douteux que ce navire se livre à la traite. Devra-t-il dans ce cas, par une interprétation rigoureuse des dispositions qui interdisent le droit de visite entre navires français et étrangers et ne permettent que la vérification des papiers de bord, relâcher le bâtiment suspect, laissant des faits de traite se passer sous ses yeux ? On ne l'a pas pensé. La conférence, avec le consentement du gouvernement français a adopté pour ce cas, des dispositions analogues à celles qui furent prises momentanément lors du blocus de la côte de Zanzibar, en 1888 : elle a assimilé ce cas à celui où l'usurpation du pavillon aurait été constatée ; en même temps elle a prévu les abus qui pourraient se produire à l'occasion d'arrestation de ce genre, a réservé les droits de juridiction de chaque puissance sur ses navires nationaux et a décidé que dans certains cas le capteur pourrait être condamné à payer une indemnité. Tel est le but des articles 49 à 60 dont nous croyons devoir reproduire les parties les plus importantes.

« Art. 49. — Si, par suite de l'accomplissement des actes de contrôle mentionnés dans les articles précédents, le croiseur est convaincu qu'un fait de traite a été commis à bord durant la traversée où qu'il existe des preuves irrécusables contre le capitaine ou l'armateur pour l'accuser d'usurpation de pavillon, de fraude ou de participation à la traite, il conduira le bâtiment arrêté dans le

port de la zone le plus rapproché où se trouve une autorité compétente de la puissance dont le pavillon a été arboré... Le bâtiment soupçonné peut également être remis à un croiseur de sa nation si ce dernier consent à en prendre charge. »

« Art. 51. — S'il résulte de l'enquête (faite d'après l'article 50 par l'autorité nationale visé à l'article 49 en présence d'un officier de capteur) « qu'il y eu usurpation de pavillon, le navire arrêté restera à la disposition du capteur. »

L'article 52 prévoit le cas d'un navire portant légitimement le pavillon européen, mais s'étant livré à la traite. Dans ce cas, « le navire et sa cargaison demeurent sous séquestre à la garde de l'autorité qui a dirigé l'enquête... » C'est cette autorité qui fera juger les coupables.

« Art. 53. — Si l'enquête prouve que le bâtiment est arrêté illégalement, il y aura lieu de plein droit à une indemnité proportionnelle au préjudice éprouvé par le bâtiment détourné de sa route. La quotité en sera fixée par l'autorité qui a dirigé l'enquête. »

Un arbitrage aura lieu en cas de contestation sur les conclusions de l'enquête.

Il est possible que l'arrestation soit légale et que cependant le navire arrêté portant légitimement un pavillon européen ait été soupçonné à tort de se livrer à la traite; le capteur peut avoir mal interprété les faits. On appliquera alors l'article 58 : « Le capitaine ou l'armateur du navire arrêté sans motif légitime de suspicion ou ayant été soumis à des vexations aura le droit de réclamer des dommages-intérêts dont le montant sera fixé de commun accord entre les gouvernements directement intéressés ou par voie d'arbitrage. »

IX

Le chapitre v (institutions destinées à assurer l'application du traité) donna lieu encore à quelques discussions. On créera à Zanzibar un bureau international chargé de « centraliser tous les documents et renseignements qui seraient de nature à faciliter la répression de la traite dans la zone maritime »; de recevoir notamment la copie des autorisations de porter un pavillon européen accordées aux navires indigènes, les rapports des officiers capteurs », etc. Des bureaux annexes pourront être établis.

La seule institution dont l'utilité ait été contestée est celle d'un « bureau central permanent » à Bruxelles. L'Angleterre voulait lui donner une très grande importance; il aurait dirigé le bureau de Zanzibar, concentré tous les documents, publié des rapports annuels correspondu avec les gouvernements. Il aurait été composé

de spécialistes assistés d'un conseil d'administration où seraient entrés les ministres accrédités à Bruxelles par les puissances contractantes. C'était bien de l'appareil pour de faibles résultats; ce bureau central aurait pu être tenté de sortir de ses attributions et de surveiller l'exécution du traité : sur les observations de la France, on renonça à le créer; on instituera seulement au ministère des affaires étrangères de Belgique un bureau spécial chargé de centraliser les documents et renseignements échangés entre les puissances signataires, c'est-à-dire « le texte des lois et règlements d'administration existants ou édictés par application des clauses du présent acte général; 2° les renseignements statistiques concernant la traite, les esclaves arrêtés et libérés, le trafic des armes, des munitions et des alcools. »

Ce bureau publiera annuellement un exposé analytique des documents qui lui auront été ainsi transmis.

Par l'article 99 (chapitre VII, dispositions finales), les puissances s'engagent à ratifier l'acte général dans un délai maximum d'un an.

Nous avons analysé l'acte général tout entier. Il est encore une question qui a été soumise à la conférence et qui forme l'objet d'une déclaration annexe.

Nous avons eu l'occasion de mentionner plus haut la situation faite par l'acte de la conférence de Berlin aux puissances qui occupent une partie du bassin conventionnel du Congo; elles ne peuvent établir de droits d'entrée.

L'État du Congo se trouve tout entier dans cette gêne; il en résulte que ses ressources sont très limitées, bien qu'il ait eu à créer toute une organisation administrative, judiciaire, militaire et que la conférence de Bruxelles lui impose de nouvelles charges.

Les plénipotentiaires de l'État ont demandé à la conférence, considérée comme une continuation de celle de 1885, d'autoriser l'établissement de droits d'entrée modérés.

C'est le 10 mai seulement que la question a été soulevée [1]. « La conférence de Berlin, dirent les délégués de l'État libre, n'a pas entendu établir d'une manière définitive et irrévocable le régime économique du Congo, qu'il a fixé pour vingt ans. Il a voulu que les entreprises ayant pour objet d'apporter dans des régions nouvelles les bienfaits de la civilisation, ne fussent pas entravées dès le début par des charges fiscales qui sont équitables seulement quand l'État assure en retour une protection. Les évènements ont marché plus rapidement qu'on ne l'espérait; le commerce s'est

[1] On pouvait la prévoir depuis la publication d'un article de M. de Laveleye dans la *Gazette de Bruxelles,* en décembre. (Analysé dans le *Journal des Débats* du 21 décembre 1889.)

développé, une justice régulière a été établie, des voies de communication ont été créées, tous les services publics ont été organisés. Il est indispensable que l'État ait des ressources financières, et il est rationnel de les demander à ceux qui retirent les premiers avantages de l'ordre de choses nouvellement créé. » Tout d'abord la plupart des puissances n'opposèrent pas un veto absolu à la proposition des délégués du Congo, qui se trouve être avantageuse dans une moindre mesure à la France et au Portugal pour leurs possessions situées dans la zone du commerce libre. La déclaration fut ainsi rédigée par la commission pour être soumise à la conférence.

« Les puissances signataires ou adhérentes qui ont des possessions ou exercent des protectorats dans le bassin conventionnel du Congo, pourront, pour autant qu'une autorisation leur soit nécessaire à cette fin, y établir sur les marchandises importées des droits dont le tarif ne pourra dépasser un taux équivalent à 10 pour 100 de la valeur au port d'importation, à l'exception toutefois des spiritueux, qui sont régis par les dispositions du chapitre vi de l'acte général de ce jour.

« Après la signature dudit acte général, une négociation sera ouverte entre les puissances qui ont ratifié l'acte général de Berlin ou qui y ont adhéré, à l'effet d'arrêter, dans la limite maxima de 10 pour 100 de la valeur, les conditions du régime douanier à instituer dans le bassin conventionnel du Congo.

« Il reste néanmoins entendu :

« 1° Qu'aucun traitement différentiel ni droit de transit ne pourront être établis ;

« 2° Que, dans l'application du régime douanier qui sera convenu, chaque puissance s'attachera à simplifier autant que possible les formalités et à faciliter les opérations du commerce ;

« 3° Que l'arrangement à résulter de la négociation prévue restera en vigueur pendant quinze ans, à partir de la signature de la présente déclaration. »

Il y a lieu de remarquer que cette disposition s'applique à toutes les puissances, et par conséquent à la France et au Portugal.

Pour ménager les prétentions des puissances qui, n'ayant pas de possessions dans la zone du commerce libre et qui profitent de l'absence de droits d'entrée sans avoir à subir aucune des charges de la souveraineté, on décida de donner à ces dispositions la forme d'une déclaration annexe, au lieu de les faire rentrer dans l'acte général. Néanmoins, les États-Unis et les Pays-Bas persistèrent dans leur opposition.

C'est dans ces conditions que les commissions, ayant terminé leurs travaux, soumirent leurs décisions à la conférence, en séance plé-

nière; les plénipotentiaires admirent sans discussion les résolutions prises par les commissions. Les points réservés par celles-ci furent seuls l'objet d'une délibération, et on arriva assez facilement à un accord sur tous les articles de l'acte général que nous avons analysés déjà.

Il n'en fut pas de même en ce qui concerna la déclaration relative à l'établissement de droits d'entrée au Congo.

Le gouvernement des États-Unis se résigna cependant à céder; il se réserva d'engager avec l'État du Congo (lié vis-à-vis de lui par un traité libre-échangiste) des négociations pour l'établissement de droits d'entrée *ad valorem* sur toutes les marchandises importées dans cet État, et il obtint qu'on admît l'adhésion à la conférence de la république de Liberia.

Le gouvernement néerlandais fut plus intraitable que celui de Washington. Il craint de léser les intérêts de ses commerçants.

Dans une lettre adressée au *Times*, le comte de Bylandt, ministre des Pays-Bas à Londres, a exposé les arguments invoqués à l'appui de sa résistance par le cabinet de La Haye.

« Le gouvernement des Pays-Bas ne refuse certainement pas de se joindre aux autres puissances intéressées pour accorder à l'État libre du Congo les moyens financiers qui doivent assurer l'exécution des mesures convenues contre la traite des nègres, mais il est d'avis que la conférence de Bruxelles est non seulement sortie de son programme primitif, mais aussi de sa compétence en proposant comme seule ressource de revenu un maximum de 10 pour 100 *ad valorem* pour droits d'importation qui pèserait exclusivement sur le commerce étranger et serait une violation des principales stipulations de l'acte général de la conférence de Berlin par lequel les États du Congo ont été créés, la condition principale étant qu'aucun droit d'importation ne serait perçu dans ces États pendant une période de vingt ans.

« Il n'est nullement prouvé que les droits d'importation soient les seules ressources de revenu efficaces. Il y aurait à examiner si des droits d'exportation, des taxes locales directes qui frapperaient les individus établis en Afrique, mais non les marchandises, ne produiraient pas un meilleur rendement.

« On fait valoir que les relations commerciales des Pays-Bas avec la côte occidentale de l'Afrique sont insignifiantes, et que les tarifs que le gouvernement néerlandais applique en Europe et dans les colonies néerlandaises sont autrement élevés et productifs.

« Cette affirmation révèle une si complète ignorance des faits qu'il devient absolument nécessaire de redresser d'aussi fausses déclarations.

« Les factoreries hollandaises de Banana et d'autres points de la

côte occidentale d'Afrique ne sont pas seulement les plus anciennes, mais aussi les plus considérables de toutes les factoreries européennes dans cette partie du monde. Depuis plus de trente ans, la ville de Rotterdam seule fait avec la côte occidentale de l'Afrique pour plusieurs millions d'affaires par an. Quant aux droits élevés et protecteurs des tarifs hollandais, il suffit de comparer ces tarifs avec ceux de toutes les autres nations pour montrer l'absurdité d'une telle prétention. »

La conférence ajourna tout d'abord la signature de l'acte général. espérant obtenir à la dernière heure la signature du gouvernement néerlandais.

Les plénipotentiaires, qui avaient été convoqués le 29 juin pour signer l'acte, attendirent jusqu'au 2 juillet pour le faire.

La tâche des puissances ayant participé à la conférence n'est donc pas terminée. Il leur reste à obtenir l'adhésion du gouvernement néerlandais à la déclaration; celle-ci modifiera avantageusement la situation économique des colonies situées dans le bassin du Congo, et notamment celle de l'État du Congo qui est destiné à devenir une colonie belge, malgré l'opposition que les projets de colonisation avaient rencontré jusqu'ici dans l'opinion publique [1]. Tous les États auront à prendre des mesures en vue de l'exécution de l'acte général et notamment contre le trafic des armes et des spiritueux. Enfin, il est à désirer que les États musulmans fassent observer les prescriptions qu'ils ont édictées contre la traite.

X

Telle qu'elle est, l'œuvre de la conférence, incomplète sur certains points, entravée par des préoccupations plus ou moins légitimes et destinée, sans doute, à n'être pas rigoureusement respectée, est bonne cependant. On a adopté, à côté de dispositions bien anodines ayant le caractère de vœux, des mesures précises contre les abus du commerce des armes et des spiritueux et contre les usurpations du pavillon. Il ne faudrait pas croire qu'on a porté un coup mortel à la traite; elle subsistera tant que l'esclavage durera, et celui-ci se maintiendra tant qu'il correspondra à l'état social et aux mœurs des nations musulmanes et des peuples noirs. Les dispositions prises par la conférence ne seront appliquées que progressivement; mais, à vouloir tout brusquer, on provoquerait des troubles, on fermerait les routes de l'intérieur, et la traite ne ferait que se déplacer, comme ces maladies qui infectent tout

[1] On connaît les termes du testament de Léopold II, récemment publié, et la loi votée il y a quelques jours par les Chambres belges en vue de prêter un appui financier à l'État du Congo.

l'organisme et que l'on croit guéries sur un point, mais qui reparaissent sur un autre. A chaque jour suffit sa peine. C'est beaucoup d'avoir rendu la traite par mer plus difficile et opposé des obstacles sérieux à l'organisation des expéditions des chasseurs d'esclaves.

L'occupation du continent, le développement du commerce et des œuvres pacifiques, l'éducation des noirs par les soins des missionnaires, voilà la tâche qui s'impose à l'Europe. La conférence de Bruxelles aura eu le mérite de tracer le programme de l'avenir après avoir édicté quelques mesures immédiatement réalisables.

Il n'est que juste de rendre hommage aux organisateurs de la conférence et particulièrement à celui qui a dirigé ses travaux avec tant de distinction. Tous les délégués ont fait preuve d'un esprit de modération d'autant plus louable que chacun d'eux s'attendait moins à rencontrer chez les autres des dispositions conciliantes.

Comme dans toutes les réunions de ce genre, qui contribuent à l'apaisement des rivalités nationales, ils se sont trouvés unis par des sentiments d'humanité sincères. Ils ont collaboré de bonne foi à une œuvre de charité et de justice internationales. Ils ont eu, d'ailleurs, le bon sens et le patriotisme de repousser toute réglementation internationale aboutissant à une sanction internationale qui eût fatalement produit des conflits et des actes vexatoires. Ils n'ont pas pris de résolution qui pût nuire, même indirectement, aux droits territoriaux d'aucun État, non plus qu'à ses droits de législation et de juridiction. On peut même regretter qu'ils aient dû, — par égard pour les droits et les intérêts de quelques puissances, — reculer devant l'adoption de mesures plus énergiques contre les abus du commerce des spiritueux et des armes perfectionnées.

Ni la France ni le Portugal, qui redoutaient la réunion de la conférence, n'y ont rien perdu. Nous avons plaisir à signaler la part brillante que nos délégués techniques ont pris aux délibérations; leurs collègues ont reconnu leur haute compétence non moins que leur bonne volonté et leur puissance de travail; nos deux plénipotentiaires, qui comptent parmi les membres les plus distingués de notre personnel diplomatique, ont fait preuve d'une grande aptitude à s'assimiler la connaissance de questions nouvelles non moins que d'un remarquable talent de parole; ils se sont montrés patients et habiles; ils ont maintenu avec énergie tous les droits de la France, en participant loyalement et activement à l'œuvre dont ils comprenaient toute la grandeur; et, de son côté, le gouvernement britannique a consenti à des concessions importantes en vue de faire aboutir une entreprise dont l'heureuse issue est un honneur pour l'Europe.

LA MARTINIQUE

BLANCS ET NOIRS

Le 24 juin 1890, le gouvernement recevait le télégramme suivant :

« Ville de Fort-de-France anéantie, plus des trois quarts. Cinq à six mille habitants sont sans asile ni pain. Comptons sur générosité Parlement et mère-patrie. »

La Chambre vota à l'unanimité la somme de 200 000 francs demandée à titre de premier secours par le sous-secrétaire d'État aux colonies, qui, depuis, a obtenu une seconde allocation de 400 000 francs.

En même temps, les évêques de France, répondant au cri de détresse qui leur arrivait des colonies, ont prescrit des quêtes dans leurs diocèses; et, à Paris, une grande fête de charité s'organise par les soins d'un syndicat de presse où sont représentés tous les journaux, sans distinction de partis.

Ce sinistre attire l'attention sur la Martinique; les notes que nous publions ci-après indiquent la situation de notre vieille colonie avant l'incendie de sa capitale, situation très spéciale, en raison des populations d'origine diverse qui s'y disputent la prépondérance depuis cinquante ans.

L'île de la Martinique, découverte par Christophe Colomb, le 15 juin 1502, a subi, sous un grand nombre de maîtres, les régimes les plus divers. Elle brilla jadis d'un vif éclat; mais, trois causes y ont amené de tels changements, qu'il paraît malaisé de prévoir ce qu'elle deviendra dans la suite : nous voulons parler de l'abolition de l'esclavage, de l'introduction des grandes usines à vapeur, de la prépondérance enfin, dévolue aux hommes de couleur, cette dernière évolution ayant pour corollaire l'abaissement, l'annihilation des colons de race blanche.

Il s'écoula plus d'un siècle depuis la découverte de cette terre, sans qu'il fût question d'elle. En 1635 seulement, de l'Olive et Duplessis y déployèrent le drapeau de la France; mais les nouveaux venus trouvèrent l'île infestée d'une telle multitude de ser-

pents, qu'ils s'empressèrent de la quitter pour aller s'installer à la Guadeloupe.

Enfin, trois mois plus tard (15 septembre 1635), le gouverneur de Saint-Christophe, d'Esnambuc, en prit solennellement possession au nom de la France. Les premiers colons, isolés au milieu de cette belle nature, attribuaient la douceur du climat et la splendeur de la végétation, aux Sirènes, filles perfides de la mer, qui, les cheveux ruisselants, attiraient les navigateurs dans les cavernes remplies du grondement des flots bleus et du scintillement des stalactites. De nos jours, ces Sirènes sont devenues des mulâtresses; leurs cheveux ruissellent encore; elles entraînent le navigateur au bord des rivières, pour y manger du *calalou*[1], sous l'ombrage des cocotiers.

Poursuivis depuis douze jours par les alcyons et les damiers dans « cette paisible région des vents alisés de l'Atlantique que l'on appelait jadis le golfe des Dames », nous venions de côtoyer le bord septentrional de la mer de Sargasse, parsemée de ces raisins du tropique qui arrêtaient la marche des petits navires de Colomb en s'accumulant sur leurs étraves. La joie rayonnait sur tous les visages : « Nous apercevrons la terre demain matin au jour, » avait dit le commandant.

En s'avançant au milieu d'une mer de feu, le navire soulève des gerbes d'étincelles et son sillage abandonne derrière lui une traînée lumineuse, à laquelle les remous de l'hélice donnent l'aspect d'un long serpent de feu. Tout près, des marsouins, ces acrobates de la mer, exécutant des pirouettes; ils se poursuivent en essayant de lutter de vitesse et les petites lames, soulevées par leurs mouvements, retombent en gerbes étincelantes. Des *balaous* au corps effilé, à la tête pointue comme une flèche de sauvage, décrivent des zigzags lumineux. Des poissons volants dérangés dans leur sommeil, jaillissent de l'eau comme des fusées et retombent un peu plus loin, en éparpillant de toutes parts des gouttelettes d'or en fusion.

La température est d'une tiédeur incomparable; une faible brise amène jusqu'à nous les effluves parfumés de la terre. Des myriades d'étoiles douées d'un éclat extraordinaire, scintillent dans un ciel mat comme du velours, et la voie lactée semble la réflexion sur la voûte céleste de cette phosphorescence des eaux si rare dans les froides régions du Nord.

Quand le soleil radieux coupa la ligne nette de l'horizon, limite des petites lames redevenues soudain bleu de saphir frangées de blanc, dix milles seulement nous séparaient de la Martinique : l'île nous apparut comme une pyramide abandonnée dans l'Océan.

[1] Sorte de soupe aux herbes du pays.

A mesure que la distance diminue, plusieurs cônes, vestiges d'autant d'éruptions volcaniques, se détachent du massif central. Les *mornes* arrondissent leurs croupes vertes dans la mer immobile et les *pitons* aux arêtes aiguës se dressent derrière eux, comme sur la pointe des pieds, pour regarder les passants au large.

Voici le rocher du Diamant, le cap Salomon, la pointe des Nègres : enfin nous mouillons dans la baie de Fort-de-France, capable, avec ses 15 kilomètres de profondeur, d'abriter toutes les flottes européennes réunies.

Fort-de-France, port militaire de la Martinique, occupe un terrain plat dominé par des forts et par une succession de petits mornes qui s'abaissent insensiblement jusqu'à la pointe des Nègres. Plusieurs fois on essaya d'attirer dans cette magnifique baie le commerce de la colonie, afin de concentrer sur un seul point la surveillance et l'activité. Vaines tentatives. Le commerce s'est retiré dans la partie septentrionale de l'île, à Saint-Pierre, loin de l'autorité et, surtout, de la marine militaire. Ajoutons que ce fait n'est point nouveau, l'essai tenté à la Martinique, ayant toujours eu le même succès dans la métropole.

Le bassin du commerce creusé à grands frais dans la rade de Brest, témoigne assez de l'inutilité de semblables efforts. On crut attirer de nombreux navires en aménageant un port spécial, dont on reliait au chemin de fer les magasins et quais d'embarquement : les dépenses considérables nécessitées par la réalisation de ce plan, sont demeurées presque sans utilisation.

Et ceci n'est point un fait isolé : suivez nos côtes et vous arriverez à la même conclusion. Sans rechercher la cause de l'ordre de choses actuel, bornons-nous à constater l'existence d'un port de commerce à proximité de chacun de nos arsenaux maritimes. Pourquoi les navires marchands vont-ils au Havre et non pas à Cherbourg, à Nantes et à Saint-Nazaire, point à Brest ni à Lorient? à Bordeaux, et non à Rochefort? Enfin, à Marseille et point à Toulon?

Sauf de rares exceptions, le commerce n'expédie dans les chefs-lieux d'arrondissements maritimes que ceux de ses batiments spécialement chargés pour le compte de l'État. Ne dirait-on pas que les armateurs boudent l'élément militaire, protecteur naturel de leurs équipages et de leurs navires?

Ce même ordre de choses a prévalu à la Martinique et, à vrai dire, on compte dans l'île deux capitales : Fort-de-France, siège du gouvernement, du pouvoir judiciaire et de l'administration; Saint-Pierre, centre du commerce.

Et pourtant, on ne saurait trop le répéter, Fort-de-France offrait une sécurité parfaite et d'inappréciables avantages au point de vue

des manipulations commerciales. Outre que les bâtiments sont plus en sûreté dans cette baie, quelle difficulté soulèverait la construction sur les quais de vastes entrepôts, si faciles à relier ensuite par un chemin de fer à la baie du Lamentin? Au contraire, la rade ouverte de Saint-Pierre ne fournit aux bâtiments aucun abri. Rangés côte à côte, l'arrière tourné vers le quai, sans protection contre les lames soulevées par les vents de l'ouest et du sud, les opérations y deviennent souvent difficiles et parfois dangereuses.

La tempête du 10 septembre 1872 brisa 31 navires sur les quais.

Nous le répétons, plusieurs gouverneurs s'efforcèrent de réaliser la fusion des deux villes. Dans le principe, ils s'adressèrent à la vanité, s'engageant à délivrer des lettres de noblesse aux négociants qui consentiraient à établir à Fort-de-France le centre de leurs affaires : jamais on n'a pu vaincre la routine et l'inertie des intéressés.

Fort-de-France, d'abord Fort-Royal, commençait, en 1669, à acquérir de l'importance, quand un incendie la dévora. Ce fut le comte de Blénac, dont une des rues de la ville a conservé le nom, qui entreprit de la reconstruire, d'après des plans approuvés par Colbert[1] : « Je vous y ai fait, écrivait-il au ministre en 1686, un bourg et une église bastis de pierres. J'ay garanty le carénage qui alloit estre perdu ; j'ay desséché les marais... L'air y est présentement bon, les voisins peuvent le rendre meilleur en défrichant leurs bois... Je vous ay fait un fort qui met toutes les isles en sûreté.

« Pour venir à bout de tout cela, je me suis renfermé depuis huit ans dans le Fort-Royal, et ma neufiesme année expire, éloigné du roy, de vous, monseigneur, de ma femme, de mes enfants, de mon pays, où je ne suis pas sans considération; je ne suis pas plus riche que j'estois. »

Avec quelque irrévérence, on a traité Fort-de-France de « nécropole administrative ». Il faut bien avouer, cependant, qu'elle ne brille point par l'animation. Des rues tracées au cordeau et bordées de maisons en bois à un seul étage, à cause des tremblements de terre, la percent de bout en bout. A la suite du cataclysme de 1771, une ordonnance défendit aux habitants de construire en pierre, bien qu'un incendie eût, quelques années auparavant, consumé la moitié de la ville. Ces habitations, d'une élégance contestable, abritent mal de la chaleur. Les Anglais entendent autrement le confortable dans les contrées intertropicales; ils ont soin d'entourer leurs vastes demeures d'une large vérandah fermée par des stores; ainsi, l'air circule librement autour de l'habitation et préserve la façade de l'action directe des rayons solaires. Ici, rien de pareil :

[1] Par une coïncidence étrange, le terrible incendie du 22 juin dernier a éclaté dans une maison de la rue Blénac.

quatre murs, d'étroites fenêtres à persiennes, point de balcons ni de galeries. On dirait que les créoles, et en général tous les fonctionnaires ou négociants de la Martinique ne font que passer dans l'île et qu'ils campent au hasard, comme ils peuvent. Pourtant, sans se poser en Sybarite, quoi de plus naturel de penser que l'Européen, doué d'une constitution peu en rapport avec le climat de la mer des Antilles, recherche les moyens propres à combattre son plus grand ennemi, le soleil?

Ajoutons, pour être juste, qu'une eau vive, sans cesse renouvelée, circule dans l'intérieur des habitations. L'amiral de Gueydon rendit à la Martinique un éminent service en construisant l'aqueduc qui amène à Fort-de-France les eaux de la rivière de Case-Navire, et la débite à raison de 60 000 mètres cubes par vingt-quatre heures. Le « canal Gueydon » a reçu les honneurs d'une chanson créole, et, ce qui est mieux encore, l'hydrothérapie, entrée dans les mœurs, exerce sur la santé publique une influence très salutaire.

L'amiral de Gueydon, un des gouverneurs les plus populaires dont les Martiniquais aient conservé le souvenir, a beaucoup d'autres titres à la reconnaissance des habitants. Tout préoccupa cet esprit éminemment organisateur, énergique, patriote, ami du bien public. L'amiral combattit le vagabondage; il agrandit les prisons et les refuges de l'île. Préoccupé du manque de bras, il rechercha avec ardeur les moyens de conjurer la crise qu'avait fait naître à la Martinique l'abolition de l'esclavage; il songea à attirer des travailleurs. Mais, convenait-il d'accroître l'élément africain déjà si nombreux dans l'île? L'amiral résolut cette question par la négative et, vers la fin de 1854, son administration passa un contrat avec un armateur de Granville pour l'introduction à la Martinique de 10 000 coolies en cinq ans : c'est à l'Inde que l'on comptait demander ces agriculteurs supplémentaires.

Aux premières lueurs de l'aube, l'animation commence à Fort-de-France. Dans le brouillard violacé, des athlètes noirs, aux épaules musculeuses comme celles de l'Hercule Farnèse, chargés de grappes de cocos, de choux-palmistes et d'ananas, descendent les pentes à pas comptés; ils dévorent à belles dents des épis de maïs grillé, en fredonnant quelque vieille chanson créole. Tous s'assemblent sur une place bordée d'échoppes enguirlandées de piments rouges, où les nègres débitent leur récolte, où de vieilles négresses trônent parmi des fioles aux formes bizarres et des cylindres de fer-blanc, qui renferment les produits de leur industrie, sirops, confitures et pâtisseries. Cette branche du commerce martiniquais est importante : le pays produit beaucoup de sucre, et nombre de négresses, en possession de recettes particulières, pas-

sent leur existence à faire frire des beignets ou à décanter des sirops : les confitures de patates et les sirops de capillaire de Mme Toutoute ont fait le tour du monde.

Les transactions ne s'opèrent pas sans gestes et sans cris : les marchands vantent leurs produits à outrance, en prenant le ciel à témoin, les acheteurs débattent les prix, et les apostrophes les moins flatteuses s'échangent d'une bouche à l'autre. A la suite de ces querelles, où chacun cherche des armes à portée, bananes, ananas, piments, roulent confondus dans l'eau des ruisseaux. C'est en vain que les agents de police s'efforcent de maintenir l'ordre, en essayant de séparer les acteurs de ces tragi-comédies; tout au moins, quand le mal est fait, se mettent-ils en devoir de reconstituer les étalages. Quant à l'acheteur et au marchand, ils se poursuivent de leurs injures, longtemps encore et à distance.

Considérez ce vieux nègre, assis devant une table, à l'ombre d'une tente : un chapeau à haute forme, orné d'un crêpe (remarquez que le noir en question n'est pas en deuil le moins du monde), couvre sa chevelure laineuse; un habit noir et un pantalon de toile dissimulent ses formes athlétiques. Il a le cou serré dans une ample cravate à la mode de 1830, et des boutons de strass brillent sur sa poitrine. Sous la table, on aperçoit ses deux pieds nus croisés l'un sur l'autre. Ses chaussures vernies, qu'il va prendre tout à l'heure *à la main* quand il pliera bagage, figurent présentement sur sa table même, contribuant à donner à ce meuble l'air d'un établi de savetier ou d'un dépôt de pièces à conviction.

Il considère la foule avec le calme inquiétant des sphinx. Immobile, indifférent en apparence à tout ce qui se passe autour de lui, les bras croisés, le dos renversé en arrière, il attend. Notre noir est un empirique, une sorte de rebouteur, que l'on vient consulter de loin. Personne, cependant, ne songerait à lui chercher noise pour exercice illégal de la médecine. Une innocuité évidente caractérise ses ordonnances, et c'est précisément ce qui fait sa force : il cautériserait volontiers une jambe de bois et conseillerait des applications de tafia sur un membre gangrené. Sa thérapeutique est d'une héroïque simplicité. S'agit-il d'une foulure? Il vous répond : cataplasmes de manioc; de la goutte? peau de serpent tête-de-chien; de rhumatismes? graisse de tortue; de névralgies? infusion de carapace de tourlourou[1] pilée. Il discourt avec une gravité comique sur le diagnostic des affections, et, comme un prestidigitateur escamote des muscades, il glisse négligemment dans sa poche les pièces d'argent destinées à rémunérer ses services.

[1] Crabe de terre.

Cinq ou six rues parallèles, imprégnées d'une forte odeur de vanille mélangée à celle du vétyver, traversent la ville et conduisent à la Savane, grand carré de 100 mètres de côté, planté d'herbe et entouré d'un double rang de tamarins. Au centre de ce square, se dresse la statue en marbre de Joséphine Tascher de la Pagerie, pauvre impératrice originaire de l'île, et qui a laissé dans l'histoire une trace si aimable et si touchante. Une négresse lui avait prédit qu'elle deviendrait reine d'un vaste empire, sans ajouter que cette couronne lui coûterait tant de larmes : sa statue pourrait s'appeler la *Résignation*.

L'impératrice Joséphine n'est pas la seule représentante historique du sexe faible dont le nom ait été mêlé à celui de la Martinique. Une autre femme, célèbre à un titre différent, vit aussi, dit-on, le jour dans l'île : c'est la mère du sultan Mahmoud qui, tombé entre les mains des corsaires barbaresques, passa, de là, à Constantinople. Enfin, Mme de Maintenon habita, paraît-il, le Prêcheur, près de Saint-Pierre; pendant son séjour, elle fut même mordue par un serpent qui, heureusement pour elle et pour le grand règne, n'appartenait pas à la famille redoutable des trigonocéphales.

Le matin, la Savane est presque déserte. Un soldat en sentinelle, esclave de je ne sais quelle consigne, se promène mélancoliquement autour d'une guérite; des noirs déchargent une pirogue remplie d'herbages; de vieilles négresses pliant sous d'énormes charges de linge, s'avancent en fumant allègrement de longues pipes; un Indien efflanqué, conduisant par la bride un cheval non moins étique, la tête basse, traverse tristement l'allée.

La Savane est bordée, d'un côté, par la mer et le vieux fort Saint-Louis, autrefois puissant, aujourd'hui tout à fait insuffisant, qui projette son front noirci à 800 mètres au milieu des eaux et sépare la rade proprement dite du carénage. Avant de mourir, M. de Blénac y avait construit un magasin à poudre, une citerne à l'épreuve de la bombe, et l'on disait avec orgueil en parlant du fort Saint-Louis : « Cet ouvrage est présentement en état de résister à une armée entière. »

Le P. Labat raconte que lorsque l'amiral hollandais Ruyter vint attaquer la Martinique, en 1674, un marais couvert de roseaux occupait l'emplacement actuel de la ville; une simple palissade fermait, du côté de la Savane, la langue de terre où se dresse le fort; quelques canons en batterie défendaient le passage du côté de la mer. On avait établi sur le rivage des magasins destinés à renfermer les cargaisons des navires qui entraient dans le carénage pendant la saison des ouragans. Or, quand Ruyter débarqua ses troupes, les magasins en question regorgeaient de vin et d'eau-de-

vie. Les soldats hollandais pillèrent d'abord ces magasins et se livrèrent à de si copieuses libations qu'on ne put les mettre en branle au moment de donner l'assaut. Heureusement il y avait dans le carénage un vaisseau de guerre de 44 et une flûte de Saint-Malo de 22 canons. Ces deux bâtiments ouvrirent un feu nourri sur les soldats hollandais étendus dans les vignes du Seigneur et en tuèrent plus de 900. A la suite de ce désastre, Ruyter abandonna son entreprise et rembarqua les survivants.

Le carénage, sorte de vaste baie, capable d'abriter une escadre entière, rendit d'éminents services en mainte circonstance et, notamment, à l'époque de l'expédition du Mexique; elle se décompose en deux criques : l'une sert de refuge aux bâtiments de guerre pendant l'hivernage; l'autre, qui mesure plus de 1000 mètres de longueur, est le rendez-vous des paquebots transatlantiques et de quelques navires de commerce venus ici pour compléter leur chargement. Un bassin de radoub, inauguré en 1868 et creusé dans les environs, permet aux plus grands navires d'exécuter commodément leurs réparations.

De midi à cinq heures, la ville est plongée dans une léthargie profonde; le soleil implacable darde ses rayons sur les toits rouges; livrés aux douceurs de la sieste, les créoles suspendent leurs affaires; un silence de mort plane sur la cité déserte. On ne rencontre sur la Savane que le soldat déjà signalé, marmottant, cette fois, le paragraphe de la *théorie* qu'il doit réciter le soir.

Au coucher du soleil, la population engourdie commence à vivre; on vient respirer l'air de la mer et, peu à peu, l'unique promenade de Fort-de-France prend quelque animation : enfants blancs et roses gardés à vue par des négresses; commerçants discutant avec ardeur la question des sucres, ce casse-tête chinois colonial; planteurs devisant dans les allées avec leur nonchalance légendaire. La coiffure créole (côté des hommes), très digne d'une mention spéciale, comprend un vaste chapeau en paille de Panama, agrémenté, sur toute la hauteur de la cuve, d'une bande de mérinos noir. Voilà un moyen de profiter de l'ardeur entière du soleil, la couleur noire, comme chacun sait, ayant le plus grand des pouvoirs absorbants connus.

Le dimanche, la musique de la garnison s'assemble auprès de la mer, sous les tamarins, et une foule mélangée envahit les allées ombreuses : Européens, Créoles, Africains, Mulâtres, Indiens et Chinois. Les couleurs les plus disparates s'assemblent, se désagrègent, se rassemblent encore, et les rayons solaires, tamisés par les tamarins, détachent çà et là de petites taches d'une vigueur extraordinaire.

Bien que la population présente une teinte jaunâtre, nuancée à

l'infini de noir et de rouge, les créoles blancs reconnaissent, au premier coup d'œil, ces tons fugitifs qui partent du noir pour arriver au *grippe*, en passant par le mulâtre, le quarteron, le cafre et le mestif.

Nous allons esquisser en quelques mots ces divers groupes, leurs aptitudes et leurs défauts, leurs haines et leurs espérances.

Depuis un siècle, la population de l'île a beaucoup augmenté, et ses éléments ont subi de notables variations. En 1789, on y comptait 10 635 blancs et 88 739 noirs ou mulâtres, soit, au total, 99 284 habitants, dont 83 414 esclaves. En 1838, blancs : 41 052, gens de couleur, 194 086, dont 117 569 esclaves. En 1886 : blancs, 5000; gens de couleur, 143 000.

Ces chiffres montrent que la Martinique est un des pays les plus peuplés relativement à sa surface (98 000 hectares). Ils nous font également toucher du doigt l'énorme disproportion qui existe entre les blancs et les gens de couleur.

D'Esnambuc conduisit à la Martinique la première expédition française. Parti de Saint-Christophe le 15 juillet 1637, il s'empressa, en débarquant dans l'île, de construire une enceinte fortifiée, pour mettre sa petite troupe à l'abri des attaques des Caraïbes. Un fusil d'une main, une pelle de l'autre, les colons plantèrent du tabac et ils en récoltèrent bientôt assez pour charger un bâtiment.

Les nobles, pour la plupart cadets de famille fuyant d'intraitables créanciers, victimes du droit d'aînesse et des édits sur le duel, constituaient le noyau des arrivants. Grâce à la couleur de son épiderme, cette aristocratie jouit longtemps d'immenses privilèges et du respect inné des hommes de race noire.

Jadis ascendant reconnu sans discussion, ce sentiment s'est converti aujourd'hui de la part des gens de couleur, en antipathie profonde, en haine latente qui parfois éclate avec une violence en rapport avec le temps de sa compression. En 1870, on eut à déplorer une explosion de ce genre. Les hommes de couleur trouvant en quelque sorte le champ libre se livrèrent à leurs fureurs de caste, contre une population que l'on défendit mollement d'abord et que peut-être on ne pourra bientôt plus protéger.

Drapés dans leur fierté native, les créoles de race blanche, dorment d'un sommeil léthargique; une indifférence, un dédain coupables, les ont voués presque à l'inaction. Plus remuants et plus opiniâtres, leurs ancêtres eurent quelquefois le dernier mot dans leurs conflits avec le pouvoir.

C'est ainsi qu'en 1716, ils exécutèrent un trait de vigueur raconté par un écrivain dont le nom m'échappe. A tort ou à raison, les créoles nourrissaient de sérieux griefs contre le gouverneur,

M. de la Varenne et l'intendant, M. de Ricouard. Après avoir patienté quelque temps, ils résolurent, devant la persistance de leurs motifs de plaintes, de se débarrasser, purement et simplement de ces deux personnages. Ce dessein prend les proportions d'un véritable complot. On prépare, non pas à Fort-de-France, mais dans un lieu écarté, au Lamentin, un grand repas auquel on convie les deux fonctionnaires. Là, on les désarme et, sans bruit, on les embarque sur un navire qui fait aussitôt voile pour la France. Après leur départ, les conjurés élurent de nouveaux chefs, et la cour se contenta de ratifier leur choix.

La décadence et la ruine des blancs suivirent de près l'abolition de l'esclavage, décrétée en 1848, avec une précipitation regrettable. Faute de bras, on délaissa peu à peu l'agriculture. Au lieu de chercher à réagir, les habitants [1] laissèrent aller les choses et la misère arriva. On vendit à vil prix un grand nombre de ces rhumeries et, quelques années après, la création des usines à vapeur compléta le désastre.

La plupart des blancs réfugiés dans les villes, cherchèrent à occuper des charges publiques et les gardèrent jusqu'en 1870. A cette époque, ils cessèrent, comme par enchantement, de couvrir de quolibets tout homme de sang mêlé qui possédait quelque bien au soleil : quoique à contre-cœur, l'aristocratie blanche capitulait devant les mulâtres, quarterons, etc. Auparavant les hommes de couleur avaient déjà tenté plusieurs fois de briser les barrières dans lesquelles on voulait les enfermer. Mais, devant le nombre croissant des métis et sur la demande des créoles blancs, Louis XV avait interdit les mariages entre les deux castes et refusé d'admettre les gens de couleur aux fonctions officielles. Bien plus, une ordonnance de 1773 leur défendit de prendre des noms de baptême dans le calendrier. Est-ce à cette prohibition que l'on doit de voir fleurir aux Antilles, les Brutus, les Scipion, les Caracalla?

Enfin, l'édit de 1779 leur interdit de porter des vêtements blancs, afin de « rendre visible l'infériorité constatée de la race noire par rapport à l'autre. »

« Leur défendons, disait ce document, tous objets de luxe dans leur extérieur, incompatible avec la simplicité de leur condition et origine. »

[1] Ce nom d'habitants à une origine lointaine. On sait par exemple que jadis, l'île de la Tortue fut prise par les Français sur les Espagnols et que, suivant les occupations que chacun choisit, ils se divisèrent en trois classes : les chasseurs ou *boucaniers*, les pirates ou *flibustiers* et les agriculteurs ou *habitants*. Cette dernière expression est restée : elle signifie aujourd'hui propriétaire.

Hélas! quelle réaction terrible nous subissons aujourd'hui! quelle avalanche de couleurs crues, quel fouillis d'ornements et quelle débauche de chrysocale!

A l'heure actuelle, les blancs n'ont plus même la ressource des charges publiques, occupées presque toutes par des métis. Conservant la fierté de leur teint de cire vierge, ils se contentent de bouder en silence et de se tenir systématiquement à l'écart; l'antipathie que montrent les blanches à l'égard des hommes de couleur tend d'ailleurs à envenimer les rapports entre les deux races. La toute-puissance du suffrage universel achèvera sans doute, dans un avenir prochain, la ruine et peut-être l'anéantissement total d'un parti qui eut son moment de prospérité. Et nous sommes persuadé que si, grâce à un concours de circonstances impossible à prévoir, la Martinique se relève jamais, il faudra chercher les causes de cet heureux évènement chez les gens de couleur et non parmi les blancs.

Pourrait-il en être différemment? Très actifs et doués d'une vive intelligence, les métis dirigent l'opinion publique et concentrent entre leurs mains presque tout le commerce de la colonie. Cela se comprend aisément, si l'on considère la place qu'ils occupent entre la race blanche, inerte, insouciante, frivole, orgueilleuse, affaissée, et la race noire, dont l'incapacité n'est plus à prouver. Au point de vue politique, les blancs et les noirs se distinguent par leur abstention, les uns par paresse, les autres par orgueil. L'homme de couleur, au contraire, prend part aux élections; il vote, il est éligible, et c'est de ce clan moyen, le plus nombreux, que sortent les députés. L'avenir semble donc leur appartenir. Quoi qu'il en soit, les plus jeunes et les moins fortunés caressent aujourd'hui, comme nos commis de France, le beau rêve de manger au râtelier colonial et de toucher 3000 francs à trente ans.

Depuis le décret de 1848, les noirs, jaloux des blancs, méprisent les métis. Délivrés de leurs maîtres, ils se livrent presque tous à une paresse inqualifiable, favorisée d'ailleurs par une excessive frugalité : quelques bananes, une poignée de farine de manioc, un morceau de morue sèche; ils n'en demandent pas davantage. D'après A. de Humboldt, « sous les tropiques, un homme libre se soustrait à tout ouvrage pénible, à moins qu'il ne soit réduit à l'extrême nécessité ». La lutte pour l'existence les laisse donc parfaitement froids; d'après un dicton, ils se reposent des fatigues *de leurs ancêtres*. Les plus industrieux cultivent du tabac et se livrent à la fabrication de ces longs cigares qui jouissent (auprès des créoles) d'une réputation peu méritée. D'autres, patrons de pirogues, transportent, *quand il leur plaît*, des marchandises dans les anses du voisinage. Quelques-uns s'adonnent à une sorte de chari-

vari, qui exige simplement des muscles à toute épreuve, sans aucune étude préparatoire : ils se louent pour les *bamboulas* et exécutent, pendant des nuits entières, d'atroces vacarmes, à la grande joie de leurs congénères et à l'ennui de tous leurs voisins.

Leurs femmes, nous l'avons vu, obtiennent dans la confiserie des succès qui, parfois, confinent à la célébrité. D'autres s'engagent comme bonnes d'enfants ou travaillent comme journalières dans les parcs à charbon.

Outre les bâtiments de guerre qui touchent fréquemment à la Martinique, deux lignes de paquebots français et une ligne anglaise desservent la colonie. Ces navires entrent dans le carénage, afin de remplacer la quantité de charbon brûlée depuis la dernière relâche.

Vu la chaleur du jour, l'opération s'exécute généralement la nuit. Au coucher du soleil, une multitude de torches résineuses s'allument dans le chantier. Un vieux nègre, assis au pied d'immenses tas de houille, tient entre les jambes une sorte de tambour et, grâce à cet instrument sur lequel il frappe avec les mains, le travail s'exécute avec une célérité qui tient du prodige. La sirène des anciens est en progrès; devenue charbonnière, elle fume des pipes et, au lieu d'attirer les navires dans des gouffres inconnus, elle aide le navigateur à poursuivre son voyage.

Au premier son du tambour, une armée de négresses se met en branle : vêtues de toile grossière et coiffées d'un mauvais chapeau de paille, elles portent sur l'épaule, avec une agilité sans égale, une corbeille contenant 25 ou 30 kilogrammes de combustible. La pipe à la bouche, elles s'élancent en courant sur une étroite planche et versent leur charge à bord du bâtiment, dans les trous en communication avec les soutes.

Le mouvement vient-il à se ralentir? le musicien précipite le rythme et la cadence s'accélère sous les efforts de ce régulateur. Cependant, une épaisse couche de poussière noire saupoudre les travailleurs, et la sueur en ruisselant détache sur leur peau des traînées luisantes, qui rappellent les tatouages papouasiens. On dirait une armée de diables chargés d'attiser les feux de l'enfer, ou un régiment de fourmis qui, venant de trouver une proie, la dépècent sur place et vont renfermer les morceaux dans la fourmilière.

On embarque ainsi, en quelques heures, 1000 tonnes de charbon, ce qui représente quarante mille voyages des petites corbeilles. Le son du tambour produit sur ces noires sirènes une sorte de surexcitation nerveuse qui leur fait oublier la fatigue du corps. C'est qu'elles sont fanatiques du rythme, et ce que nous venons de dire se reproduit sur une échelle plus vaste dans la danse nationale appelée *Bamboula.*

Le noir aime avec passion le repos et la danse. Ne taxez pas cet aphorisme d'aimable paradoxe, quelque improbable que vous paraisse la cohabitation chez le même individu de l'anéantissement total et du mouvement épileptique : j'en appelle à ceux de mes lecteurs qui connaissent les Antilles. La *bamboula* n'a-t-elle pas le don d'émouvoir la population noire jusque dans les entrailles?

Remarquez d'abord, les savants l'assurent, que ce mot vient de *baboula*, tambour, instrument primitif, âme véritable de cette danse barbare.

Annoncée longtemps à l'avance, la bamboula répand l'émoi dans le quartier des négresses. Les mieux informées colportent d'une case à l'autre la bonne nouvelle, et le caquetage de la place du marché s'établit dans les ruelles que troublait seul tout à l'heure le crépitement des beignets de morue, dans les poêles à frire. Dépliés comme des oriflammes, les madras reçoivent une application nouvelle de jaune de chrome et de noir animal; on les roule en cône aplati; on développe les pointes comme des ailes de moulin; on les surcharge de broches à chaînettes; de toutes parts, on fourbit avec enthousiasme les colliers-choux et ces étonnantes boucles d'oreilles qui ressemblent à des pièces d'artillerie groupées en faisceaux.

Après avoir frotté leur chevelure crépue d'huile de coco pour lui communiquer un beau lustre, ces brunes almées nattent, avec amour, une grosse tresse en saillie sur le front et deux autres qui pendront sur les oreilles, comme ces gros glands de laine dont on agrémente le harnarchement des mules.

Vêtues de jupes éclatantes, parées de leurs bijoux massifs et coiffées de madras aux teintes criardes, elles se rendent en chantant, deux par deux, à l'ombre des sabliers colossaux plantés au bord du carénage. Douze filles de Guinée, se tenant par la main, embrassent leur circonférence; et ces arbres gigantesques secouent des fruits cloisonnés sur les barbares qui fourmillent à leur pied. Tout à coup, le nègre qui, à lui seul, compose tout l'orchestre, fait résonner le tambourin sous ses doigts nerveux et en tire comme des appels auxquels les bayadères guinéennes répondent par un chant traînant.

Une danseuse occupe le centre du cercle; fidèle reflet des sentiments de sa peuplade, elle n'admet pas les demi-teintes; sans transition, elle passe de la douceur à la violence et, comme les enfants, du sourire aux larmes. D'abord tendre et lascive, subitement elle devient furieuse et brutale, entrecoupant sa mélopée d'éclats sauvages, avec accompagnement de contorsions bizarres, de positions d'équilibre instables et de cliquetis métalliques de bijoux.

Le musicien suit toutes ces nuances; la note sourde et la note aiguë, graves et solennelles d'abord, deviennent sombres et terribles. Infatigable, le corps penché en avant, les yeux injectés et démesurément ouverts, cet Orphée africain montre ses dents blanches et excite l'exécutante du geste et de la voix, en lui criant des mots inconnus. Comme en un kaléidoscope, les couleurs voyantes, le vert pomme, le rouge vif, le violet d'évêque, le jaune serin, s'entrecroisent et se mélangent, piquées de points brillants par les rayons de la lune que tamise le feuillage.

De temps à autre, la danseuse exténuée quitte le cercle en zigzagant comme une bacchante; sa bouche béante, ses yeux hagards, ses vêtements froissés, la transpiration abondante qui perle sur sa peau noire aux reflets bleutés, sa respiration bruyante et courte, témoignent des efforts vraiment surhumains de cette Africaine. Une autre comparse la remplace aussitôt, et la danse ne finit jamais que faute d'exécutantes.

Pendant toute une nuit, sans repos ni défaillance, le tambourin retentit sous les doigts d'acier du musicien, à la fois acteur et spectateur, qui, haletant, le regard fixe, semble vouloir fasciner ses victimes.

Et pourtant, il ne songe point aux fêtes villageoises du continent mystérieux. Ce noir athlète est né dans l'île; il n'a de l'Afrique que les superstitions grossières que son père lui apprit et que ses ancêtres ont importées dans l'île avec la première migration. A vrai dire, ce noir n'est plus un Africain, c'est un « créole ».

Il hurle, frémit et se démène, sans entrevoir dans le lointain, par les yeux de l'esprit, les toitures coniques du village de Guinée, assis au bord de la lagune, sous les palmiers qu'agite la brise de mer, tout près des baobas fétiches, couverts de bandelettes et dans lesquels la croyance populaire incarne les chefs morts au combat.

Le régime végétal est, à la Martinique, d'une richesse extrême. Les plantes croissent avec une étonnante rapidité; les fleurs et les fruits atteignent souvent des proportions gigantesques.

Quelques années avant l'expédition de d'Esnambuc, le juif Benjamin d'Acosta introduisit (1650) dans l'île la canne à sucre et le cacaoyer (1659). Au commencement du siècle suivant, Desclieux y apporta deux pieds de café et, un peu plus tard, on le cultiva sur tous les coteaux. Cet heureux temps n'est plus : aujourd'hui, il ne vient pas plus de Martinique sur notre marché, qu'il n'y vient de Moka. Le premier nous arrive de La Guayra ou du Brésil; l'autre, de Zanzibar ou de Zeylah.

Dès 1736, la Martinique exportait pour 16 millions de denrées

coloniales; depuis cette époque, la valeur de ces produits n'a fait que s'accroître; le café seul n'a pas justifié les espérances que l'on fondait sur lui. En 1778, on en exportait 3 334 000 kilogrammes; à partir de ce moment, les terrains s'appauvrirent et les arbustes eurent à supporter les attaques d'un insecte qui leur fit le plus grand mal. Un siècle plus tard (1872), cette quantité tombait à 118 000 kilogrammes. La Martinique n'en fournit plus aujourd'hui que pour sa propre consommation. Le caféier est donc passé dans l'île à l'état de véritable curiosité. Dans l'île voisine (la Dominique), on rencontre fréquemment sur le flanc des collines des arbrisseaux couverts de baies rouges : ce sont les derniers représentants des caféiers apportés par Desclieux.

Le juif Benjamin d'Acosta rendit à la Martinique un service immense en y introduisant, vers 1650, la culture de la canne à sucre. Cinquante ans plus tard, le sucre devenait une sorte de monnaie, un signe d'échange : ainsi, le roi punissait d'une amende de 2000 livres de sucre, tout individu convaincu d'être le père d'un mulâtre.

La première sucrerie martiniquaise paraît avoir été établie par un marchand de Rouen, Daniel Trezel. Depuis lors, ces établissements se multiplièrent et, longtemps avant le commencement du dix-huitième siècle, on disait avec raison : « Ce n'est qu'à faire beaucoup de sucre qu'on devient riche en ce pays-cy. »

Aujourd'hui encore, la canne à sucre occupe environ les deux tiers du sol arable et constitue le revenu le plus important. Ce produit serait dans un état réel d'infériorité, si l'on avait conservé les procédés rudimentaires d'extraction consistant à presser grossièrement les cannes, et à n'en retirer que 5 à 6 pour 100 de sucre. Les petits propriétaires incapables, faute de capitaux, de perfectionner leur outillage, durent, pendant bien des années, se contenter de ce faible rendement obtenu par des procédés barbares et un matériel digne des temps de Cadmus et de Cécrops. On comptait alors à la Martinique, plus de 500 habitations sucrières.

Mais, depuis environ trente ans, dix-sept grandes usines à vapeur (la plupart montées par des sociétés en actions), ont entièrement changé les conditions de la fabrication et augmenté le rendement dans des proportions immenses. On y presse les cannes à la vapeur, et le sucre cristallise dans des turbines animées d'un vif mouvement de rotation. C'est sous cette forme que la colonie importe le produit en Europe; les usines coloniales, on le sait, n'ont pas le droit de raffiner elles-mêmes les sucres.

En 1835, cette culture comprenait déjà 21 179 hectares, contre 21 300 en 1888. Mais, jadis, on n'en retirait que 30 504 630

kilogrammes, au lieu de plus de 50 millions aujourd'hui.

Ainsi, depuis près de soixante ans, la culture de la canne est restée stationnaire, et si l'on constate un accroissement de l'exportation du sucre, il convient d'en chercher la raison dans le perfectionnement de l'outillage et les procédés d'extraction. Outre la différence entre le rendement obtenu pour la même quantité de cannes, un autre signe caractéristique distingue les anciennes sucreries des établissements actuels. Jadis, une sucrerie était à la fois une manufacture et une exploitation agricole. Forcément agriculteur et industriel, l'ancien propriétaire ne pouvait donner de l'extension à son exploitation. Aujourd'hui, les usines sont purement industrielles, en ce sens qu'au lieu de cultiver elles-mêmes, elles achètent les récoltes sur pied aux alentours, et des chemins de fer à voie étroite apportent sans interruption aux laminoirs, des chargements de cannes.

Pendant le blocus continental, le prix du sucre monta à 14 francs le kilog. et l'on chercha un procédé industriel permettant d'extraire de la betterave cet article de première nécessité. Ce procédé employé en grand de nos jours, a amené l'avilissement des prix, et le sucre de canne ne soutient que péniblement la concurrence du nouveau venu.

En 1659, Benjamin d'Acosta introduisit à la Martinique, le cacaoyer. Mais le tremblement de terre de 1727 détruisit presque tous ces arbres dont on avait planté un grand nombre. Dix ans plus tard, à la suite d'une mauvaise saison, ils périrent tous et l'on se rejeta sur le café. Mais cette culture exigeant plus de soins, les propriétaires revinrent au cacaoyer. En 1874, on en comptait 675 hectares, donnant 284 000 kilogr. de cacao. En 1880, on en cultivait 726 hectares, produisant 504 500 kilogr.; et, en 1887, 975 hectares, rendant 498 800 kilogr.

Le coton suit la même loi que le café : en 1874, 206 hectares produisaient 34 000 kilogr. de coton; en 1880, 220 hectares ne rendaient que 4800 kilogr. Ainsi, en 1874, un hectare produisait 164 kilogr. de coton; six ans plus tard, il n'en donnait plus que 21 kilogr. 82, sept fois moins.

Le bananier, cet arbuste si commun sous les tropiques et dont les larges feuilles « couvrirent la nudité d'Adam », suivant une légende orientale, présente une ressource non moins importante. Un terrain de 100 mètres, dit M. de Humboldt, sur lequel on plante quarante touffes de bananier, rapporte en un an, 4000 livres d'aliments; semée en blé, la même superficie ne donnerait que 30 livres en poids. Le produit du bananier est donc à celui du blé comme 133 est à 1; à celui de la pomme de terre, comme 44 est à 1.

La culture du tabac qui comprenait 38 hectares en 1874, n'en occupait plus que 30 en 1880, et tombe brusquement à 8 en 1887.

En résumé, sans compter les produits secondaires, tels que le riz et le manioc, la Martinique a donné un grand essor aux cultures de la canne à sucre et du cacao ; elle se contente de servir aujourd'hui d'entrepôt aux tabacs de la Virginie et de Savanilla, aux cafés de la Guayra et de Rio-Janeiro.

On a dit avec raison que, pour conquérir cette terre, il fallut égorger tous les habitants et, pour la cultiver, donner des fers à ceux d'une autre éloignée de 1500 lieues.

Veut-on savoir par qui se faisait le travail de la terre? Au lieu d'employer les indigènes, les colons s'attachèrent à les exterminer ou à les reléguer dans les autres îles. On commença par les blancs; on continua par les esclaves noirs; on poursuivit par les immigrants hindous et chinois; et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, on s'adresse au travail libre, seul expédient, suivant les uns, de résoudre équitablement la question agricole; infaillible moyen, selon les autres, d'achever la ruine de la propriété.

En 1738, on comptait déjà dans l'île 58 000 noirs. Ce mode de colonisation inaugura la période la plus brillante de la Martinique (au point de vue du rendement); la renommée de ses produits s'étendit au loin et son commerce s'accrut dans des proportions inespérées.

Mais, pouvait-on maintenir longtemps un tel état de choses?

Ces malheureux végétaient dans la plus misérable des conditions. On exigeait d'eux un travail de bête de somme et, pour la moindre faute, on les rouait de coups; on vendait leurs enfants et, quelquefois leurs femmes. Si bien qu'ils abandonnaient les plantations, pour aller mourir dans les bois, parmi les Indiens, qui les accueillaient avec humanité. Quand les maîtres parvenaient à ressaisir ces esclaves, qu'ils appelaient des nègres marrons, ils leur infligeaient la bastonnade. En cas de récidive, on leur coupait une jambe, parfois même on les pendait, à titre d'exemple.

Le noir n'était cependant pas aussi malheureux dans toutes les *habitations*. Souvent, le propriétaire se considérait un peu comme le tuteur de ses esclaves. Il les admonestait paternellement et cherchait, dans la mesure du possible, à atténuer ce que la servitude avait, sinon de dégradant, du moins de trop pénible. Son intérêt, d'ailleurs, n'était-il pas en jeu? Un créole prudent ne devait-il pas ménager ce capital vivant, afin d'en tirer d'*honnêtes* services le plus longtemps possible? Le planteur avait d'autant plus d'avantage à ne pas surmener ses esclaves que, sans compter le prix de l'unité (1500 livres en moyenne), la servitude n'était pas favorable à la reproduction : presque tous les enfants esclaves périssaient.

Le décret d'émancipation de 1848, retentit dans les Antilles, comme un coup de tonnerre.

Abandonnant en masse les habitations, les noirs repoussèrent les offres et les avances, en refusant nettement de prêter, ou plutôt de louer leur concours aux colons. Plus tard, on engagea, pour une période déterminée, des Indiens et des Chinois : les résultats obtenus n'ont pas toujours paru en rapport avec l'effort tenté.

En 1884, on comptait dans l'île 13 000 Indiens et 500 Chinois. Cette année-là, le Conseil général de la Martinique supprima l'immigration. La colonie, en effet, très peuplée, comme nous l'avons vu, pourrait fournir beaucoup de bras à l'agriculture. Or le nord de l'île compte de grandes propriétés, et les habitants y ont intérêt à employer les émigrants hindous, assez apathiques à la vérité, mais moins chers que les gens du pays. En votant la mesure sus-désignée, le Conseil général paraît avoir voulu couper les vivres à ces grands propriétaires, les obliger à choisir leurs travailleurs parmi les insulaires et, naturellement, à subir leurs conditions.

Le climat de la Martinique comprend deux saisons : la saison sèche et celle des pluies, aussi nommée *hivernage*. Pendant cette dernière période, la chaleur est excessive; des pluies diluviennes s'abattent sur le sol et les vents, soufflant du Sud par intermittence, amènent sur l'île les orages de l'équateur et les miasmes pestilentiels des lagunes vénézuéliennes : c'est la saison de la fièvre jaune, des raz de marée et des ouragans.

Après l'hivernage, on commence à respirer; les vents d'est, chargés de vapeurs salines, rafraîchissent singulièrement la température. Fort-de-France, au pied de collines escarpées où croupissait jadis un marécage, occupe une situation malsaine. Les eaux de pluie, glissant rapidement sur le flanc des mornes, se résolvent en torrents dont la puissance va jusqu'à entraîner, parfois, d'énormes quartiers de roches.

Pendant le jour, des milliers d'oiseaux-mouches voltigent capricieusement autour des bambous, des palmistes, des pommiers-Cythère, des *filaos*; des cigales, cachées dans les grandes herbes, remplissent l'air embrasé de leurs *cri-cri* assourdissants, et des aigles planent doucement dans l'azur. Puis, en quelques minutes, au coucher du soleil, les ombres de la nuit voilent l'éclat du ciel : dédaigneuse de nos demi-teintes, la nature tropicale ne procède que par oppositions. Les voix aiguës des cigales accompagnent les premiers coassements des grenouilles, dont les modulations graves réveillent les échos de la profondeur des bois. Une brise folle agite le feuillage, des myriades de lucioles s'accrochent aux branches, en laissant derrière elles de longues traînées lumineuses, qui riva-

lisent avec l'éclat des constellations. La transparence et la pureté de l'atmosphère, la splendeur de la végétation, la limpidité du ciel, impriment un charme indéfinissable à ces paysages tropicaux. Toutefois, cette nature magnifique a son revers, et l'admiration, pour n'avoir point de bornes, n'est jamais sans arrière-pensée. Si une incroyable richesse marque le caractère distinctif du règne végétal, les insectes et animaux nuisibles y pullulent; on vous parle avec mystère de ces êtres redoutables : « Soyez prudent, vous dit-on, quand vous abordez la forêt. »

Le plus redoutable ennemi de toute créature humaine, c'est le trigonocéphale, aussi nommée vipère *fer-de-lance*, à cause de la forme triangulaire de sa tête. Cet ophidien se lève plusieurs fois sur lui-même, en cercles égaux et superposés, sauf, à l'approche de l'homme, à se détendre comme un ressort et à s'élancer, en utilisant l'extrémité de sa queue comme point d'appui. La morsure de ce reptile, très venimeux, occasionne généralement la mort. Ennemi juré des rats, il pullule dans les champs de cannes à sucre, où l'ombrage des roseaux lui permet de se livrer à loisir aux émotions de la chasse. Les noirs le détruisent par le procédé suivant. Au moment de la récolte, ils coupent les cannes, de l'extérieur en se dirigeant vers le centre. Les reptiles avancent peu à peu, et, tout en moissonnant, les nègres coupent en deux les trigonocéphales qui passent à portée. Lorsque la plantation est réduite à une touffe centrale, on y met le feu, et les nègres, postés aux alentours, frappent tous les serpents qui s'échappent du brasier. C'est tout ce que l'incurie créole a trouvé pour diminuer le nombre de ces terribles hôtes, dont la présence offre un danger permanent.

Je dois à la vérité d'avouer humblement ici que, malgré toutes les histoires que l'on m'a racontées à ce sujet, pendant un séjour de deux années dans cette île, malgré d'effroyables statistiques, dont je ne saurais suspecter l'authenticité, je n'ai jamais aperçu un seul de ces reptiles vivants. Ceux que j'ai vu au Jardin botanique de Saint-Pierre étaient réduits à l'innocuité, par l'empaillage ou leur emprisonnement dans des bocaux remplis d'alcool, qui baignait leurs anneaux, roulés en spirales. Une confiance imprudente m'a fréquemment entraînée à la chasse, à la pêche et à de longues promenades. M. A. Reclus déclare que « toute la nuit, les serpents règnent en maîtres dans l'île. » Voilà, sans doute, la cause de mon ignorance, les exercices précités ayant eu lieu généralement le jour.

Chose étrange! le trigonocéphale n'existe qu'à la Martinique et à Sainte-Lucie. On n'en voit point à la Guadeloupe, où un curieux eut, autrefois, l'idée de le transporter; cruel essai qui, heureusement, ne fut pas couronné de succès.

Le serpent n'est pas, ici, le seul ennemi redoutable; on y compte des insectes innombrables d'une fécondité désespérante, et toute la légion des êtres hideux qui fourmillent sous les tropiques. Les moustiques et les maringouins zébrés pullulent dans les marigots : les fourmis, en phalanges pressées, promènent de toutes parts leur activité dévorante; il en est de lilliputiennes et de gigantesques, de blanches, de noires et de rouges. Ces dernières sont les plus redoutées et les plus féroces. Asseyez-vous dans la campagne; vous devenez aussitôt le point de mire d'une invasion en règle et quelqu'effort que vous fassiez, vous n'arrivez point à vous débarrasser de leurs fureurs. Elles infestent aussi les maisons de la ville : on a vu des enfants au berceau dévorés par elles. Aussi, prend-on de minutieuses précautions pour s'en garantir. Veut-on conserver des confitures et des sirops? Il faut, pour éviter une invasion certaine, entourer d'eau le récipient qui les contient. Tout ce que l'on entend garder intact, doit être entièrement isolé. C'est pour cela que les pieds de lits reposent dans des godets pleins d'huile. La canne à sucre se dessèche sous l'attaque des fourmis; un champ saccagé par une fourmilière semble avoir été soumis à l'influence d'un incendie. C'est bien l'insecte qui a mérité au Brésil le nom d'insecte-roi.

Nous ne parlerons que pour mémoire des scolopendres, des scorpions et des nombreuses variétés d'araignées, dont la plus redoutable, l'*araignée-crabe* (cette dénomination justifie l'aspect général) atteint des dimensions extraordinaires.

Outre les dangers que nous venons de signaler, diverses autres causes, à intervalles périodiques désolent la colonie et déciment sa population. Tels sont : les raz de marée, les tremblements de terre, les fièvres de toutes sortes y compris la fièvre jaune et les ouragans.

Pendant des mois entiers, la mer azurée qui baigne mollement la côte, endort le colon dans une sécurité trompeuse. Puis, un beau jour, par le même calme superbe, ces vagues bleues, en temps ordinaire si paresseuses et comme écrasées par la chaleur tropicale, se dressent tout à coup gigantesques, accourent du large et entraînent tout sur leur passage, en se brisant à la côte avec la vitesse d'un cheval au galop : c'est le raz de marée. Les navires juxtaposés sur la rade de Saint-Pierre s'entrechoquent, se soulèvent sous l'effort des lames, brisent leurs chaînes et se crèvent en retombant sur les quais. Les montagnes d'eau s'écroulent avec fracas et ces prodigieuses masses liquides écrasent les entrepôts et les maisons alignés le long de la plage.

Autrefois, on obligeait les bâtiments de commerce à entrer dans la baie de Fort-de-France, pendant les trois mois de l'hivernage (juillet, août et septembre.) Comme ce déplacement occasionnait

des frais, les navires en question atermoyaient et fournissaient mille prétextes en vue d'éluder les ordres du gouvernement. Dans ce cas, le gouverneur avait le droit de faire couler ceux des navires qui n'obéissaient pas à de tels ordres rédigés dans un simple but de prudence et d'humanité.

La fièvre jaune, qui depuis de longues années ravage nos colonies de l'Atlantique, se montre fréquemment ici. D'après le P. Labat, on nomma d'abord cette affection *mal de Siam*, parce qu'elle fut apportée à la Martinique par un navire qui, revenant de Siam, avait relâché au Brésil où elle faisait de grands ravages. Autrefois, on comptait une invasion de ce fléau tous les dix ans; aujourd'hui, ces apparitions paraissent plus fréquentes et moins régulières. La fièvre jaune se développe sous des influences encore mal définies, parmi lesquelles le vent du Sud prolongé, ne semble pas étranger. On a également soupçonné le Gulf-Stream d'en charrier les germes, hypothèse basée sur ce fait que la fièvre jaune existe à l'état endémique, tout le long du littoral léché par ce courant.

Quoi qu'il en soit, dès que la redoutable épidémie commence à sévir, l'île prend un aspect morne et désolé; les affaires chôment, les boutiques se ferment. Malheur aux infortunés qui arrivent ici dans ces fatales conditions! Le fléau les épie à leur débarquement, et, de préférence, il attaque ceux qu'une constitution robuste semble mettre à l'abri de pareilles surprises. Bientôt les cas foudroyants se succèdent, la mort frappe à coups redoublés; tous les Européens qui peuvent quitter l'île s'empressent d'abandonner cette terre empoisonnée. La fièvre jaune présente cette particularité remarquable de ne séjourner que sur les côtes. Dès que le service compétent a signalé les premiers cas, on dirige les troupes vers les plateaux de l'intérieur. Là, nos contingents de jeunes soldats, assurés de fournir sur le littoral un aliment à la maladie, jouissent le plus souvent d'une complète immunité. Les médecins voyaient autrefois dans la fièvre jaune « un épaississement du sang par l'excès des transpirations »; c'est sans doute pour cela qu'ils pratiquaient sur les malades jusqu'à dix-huit saignées. On leur applique aujourd'hui un traitement qui, pour être plus *rationnel*, empêche rarement les infortunés d'entreprendre le *grand voyage*.

Il est, à la Martinique, un autre fléau non moins redoutable par les dégâts qu'il occasionne, c'est l'ouragan qui répond aux tornades de la côte d'Afrique, aux cyclones de l'océan Indien et aux typhons des mers de Chine.

L'apparition de ces météores n'a jamais lieu que pendant l'hivernage. Ce sont des tourbillons d'une extrême violence dont le centre est animé d'un mouvement de translation. Plusieurs signes pré-

curseurs annoncent leur approche : intolérable chaleur, grondement sourd de la mer qui bat la côte sans discontinuer, nuages aux formes déchiquetées couleur jaune et gris-plombé; température de la mer plus élevée, dépassant même celle de l'air, dans certains cas; mugissement des bêtes à cornes, affolement des oiseaux, terreur des alcyons et des mouettes qui se réfugient à tire d'aile dans les palétuviers.

Un calme absolu précède l'ouragan; la mer, unie comme un miroir, rappelle une nappe de métal fondu; l'air se raréfie; le baromètre baisse brusquement, le silence, un silence effrayant s'établit. La nature, dirait-on, se recueille et attend, anxieuse, une dévastation certaine. Soudain, les éclairs jaillissent des nuages cuivrés; le vent s'élève impétueux et soulève d'énormes lames. Les rafales hurlantes emportent les arbres comme des fétus de paille et les maisons s'effondrent avec fracas. Le vent change peu à peu de direction et, en tournant, il achève de détruire ce qu'il avait épargné d'abord.

Tout à coup, le calme renaît : les hautes lames soustraites à toute impulsion, s'entrechoquent et ne retombent que pour se relever en pyramides plus menaçantes : c'est le centre de l'ouragan.

Les éclairs violacés se succèdent sans interruption ; le fracas du tonnerre ébranle les échos ; les décharges souterraines impriment au sol d'effroyables oscillations; des détritus de toute espèce, des troncs d'arbres, des oiseaux même, sont emportés par une force invisible.

L'ouragan continue son mouvement de translation; le centre se déplace, le vent se reprend à hurler et l'œuvre de destruction recommence.

Après le passage du météore, le pays est méconnaissable : de grands arbres déracinés gisent sur le sol; d'autres restent debout, à demi consumés par la foudre; les rivières débordées couvrent de vastes espaces; une multitude de gens sans abri courent de tous côtés ; des navires éventrés gisent parmi les roches, et la mer rejette à la côte, pendant de longs jours, des épaves informes et des débris sans nom.

Cette fois, c'est l'incendie qui a fait ses ravages, en anéantissant la capitale presque tout entière et en jetant des milliers de familles sur le pavé sans aucune ressource. Les sympathies de la métropole viendront certainement en aide à cette grande infortune. Ce n'est pas au moment où la France fait tant de sacrifices pour des colonies nouvelles qu'elle oubliera l'une de ses colonies anciennes des plus fertiles et des plus capables d'avenir.

A. d'Avignac.

LES VICTIMES DE LA JUSTICE

La justice est faillible, hélas! et la malheureuse affaire Borras constitue une nouvelle et éclatante démonstration de cette douloureuse vérité. Il ne faut pas cependant, à la suite de quelques journaux, se hâter de jeter la pierre aux jurys et aux tribunaux correctionnels. Ils s'entourent de toutes les précautions, entendent des témoins, pèsent la valeur de leurs dépositions, mais toutes les circonstances apparentes peuvent se trouver fortuitement réunies, et comme accumulées contre un innocent. Des témoins, soit qu'ils mentent, soit qu'ils se trompent, affirment sa culpabilité. Voilà un innocent condamné. Plus tard, l'erreur se découvre. Quelle compensation la société offre-t-elle à la victime? Bien peu de chose jusqu'ici.

Les articles 443 et suivants du code d'instruction criminelle règlent la matière :

Article 443. Lorsqu'un accusé aura été condamné pour un crime, et qu'un autre accusé aura aussi été condamné par un autre arrêt comme auteur du même crime, si les deux arrêts ne peuvent se concilier, et sont la preuve de l'innocence de l'un ou de l'autre condamné, l'exécution des deux arrêts sera suspendue, quand même la demande en cassation de l'un ou de l'autre arrêt aurait été rejetée.

Le grand juge ministre de la justice, soit d'office, soit sur la réclamation des condamnés, ou de l'un d'eux, ou du procureur général, chargera le procureur général près la Cour de cassation de dénoncer les deux arrêts à cette Cour.

La dite Cour, section criminelle, après avoir vérifié que les deux condamnations ne peuvent se concilier, cassera les deux arrêts et renverra les accusés, pour être procédé sur les actes d'accusation subsistants, devant une Cour autre que celles qui auront rendu les deux arrêts.

Article 444. Lorsque, après une condamnation pour homicide, il sera, de l'ordre exprès du grand juge ministre de la justice, adressé à la Cour de cassation, section criminelle, des pièces représentées postérieurement à la condamnation, et propres à faire naître de suffisants indices sur l'existence de la personne dont la mort supposée aurait donné lieu à la condamnation, cette cour pourra péremptoirement désigner une cour impériale pour reconnaître l'existence et l'identité de la personne prétendue homicidée, et les constater par l'interrogatoire de cette personne, par audition de témoins, et par tous les moyens propres à mettre en évidence le fait destructif de la condamnation.

L'exécution de la condamnation sera, de plein droit, suspendue par l'ordre du grand juge, jusqu'à ce que la Cour de cassation ait prononcé, et, s'il y a lieu ensuite, par l'arrêt préparatoire de cette Cour.

La Cour désignée par celle de cassation prononcera simplement sur l'identité ou non-identité de la personne; et après que son arrêt aura été, avec la procédure, transmis à la Cour de cassation, celle-ci pourra casser l'arrêt de condamnation, et même renvoyer, s'il y a lieu, l'action à une Cour d'assises autre que celles qui en auraient primitivement connu.

Article 445. Lorsque, après une condamnation contre un accusé, l'un ou plusieurs des témoins, qui avaient déposé à charge contre lui, seront poursuivis pour avoir porté un faux témoignage dans le procès, et si l'accusation en faux témoignage est admise contre eux, ou même s'il est décerné contre eux des mandats d'arrêt, il sera sursis à l'exécution de l'arrêt de condamnation, quand même la Cour de cassation aurait rejeté la requête du condamné.

Si les témoins sont ensuite condamnés pour faux témoignage à charge, le grand juge ministre de la justice, soit d'office, soit sur la réclamation de l'individu condamné par le premier arrêt, ou du procureur général, chargera le procureur général près la Cour de cassation de dénoncer le fait à cette Cour.

La dite Cour, après avoir vérifié la déclaration du jury, sur laquelle le second arrêt aura été rendu, annulera le premier arrêt, si par cette déclaration les témoins sont convaincus de faux témoignage à charge contre le premier condamné; et, pour être procédé contre l'accusé sur l'acte d'accusation subsistant, elle le renverra devant une Cour d'assises autre que celles qui auront rendu soit le premier, soit le second arrêt.

Si les accusés de faux témoignage sont acquittés, le sursis sera levé de droit et l'arrêt de condamnation sera exécuté.

Article 446. Les témoins condamnés pour faux témoignage ne pourront pas être entendus dans les nouveaux débats.

Article 447. Lorsqu'il y aura lieu de réviser une condamnation pour la cause exprimée en l'article 444, et que cette condamnation aura été portée contre un individu mort depuis, la Cour de cassation créera un curateur à sa mémoire, avec lequel se fera l'instruction, et qui exercera tous les droits du condamné.

Si, par le résultat de la nouvelle procédure, la première condamnation se trouve avoir été portée injustement, le nouvel arrêt déchargera la mémoire du condamné de l'accusation qui avait été portée contre lui.

C'est tout, — et c'est maigre.

A la suite de l'affaire Borras, la commission de la Chambre des députés, qui s'occupe de la révision du code d'instruction criminelle, a jugé à propos d'aborder immédiatement la question de la révision des procès en cas d'erreur judiciaire. Elle a adopté une proposition de M. Boysset qui établit les deux nouveaux cas de révision qui suivent :

1° Si l'auteur signalé d'un crime ou d'un délit pour lequel a été prononcé une première condamnation ne peut plus être poursuivi par suite de décès, de prescription, d'irresponsabilité pénale ou d'excusabilité ;

2° Si, dans les mêmes circonstances et pour les mêmes motifs, un témoin sur la fausse déposition duquel une condamnation s'est produite ne peut être poursuivi.

Enfin, la commission a complété ces sages dispositions, en proposant que, *d'une manière générale*, le ministre de la justice puisse

saisir la Cour de cassation d'un procès toutes les fois qu'il se produira ou se révèlera un fait duquel paraîtrait résulter la non culpabilité du condamné.



Voilà le procès révisé, la condamnation effacée, le condamné réhabilité. Tout est-il dit? Oh! que non. Un innocent a souffert injustement; il faut l'indemniser, il faut que la société répare l'immense préjudice qu'elle a causé [1].

Et ici, me paraît-il, la question doit être élargie. Cette réparation quelle qu'elle soit, pourquoi ne l'accorderait-on qu'aux condamnés dont le procès a été révisé, pourquoi en priverait-on les malheureux qui ont été détenus préventivement, quelquefois pendant de longs mois, et qui ensuite ont été acquittés ou absous?

Comme l'a dit un jour [2], au Parlement belge, avec son éloquence coutumière, M. Eugène Robert, un citoyen a été enlevé à sa famille et à son travail, il aura subi les rigueurs de l'emprisonnement, éprouvé les incertitudes de l'instruction, la honte de se voir traiter en criminel. Sa santé, sa raison parfois, auront été altérées par ces cruelles épreuves. Un jour, les portes de la prison s'ouvrent devant lui. On s'est trompé, voilà tout! La seule chose que la société, dont il a été le patient, puisse faire pour lui, c'est de lever son écrou!

Le voilà libre. Mais, pendant sa captivité, sa famille privée de soutien a souffert la misère et la faim. Le travail qui le faisait vivre a été donné à d'autres. Le soupçon dont il a été flétri, si l'inanité en a été reconnue par la justice, le poursuivra encore dans la vie et lui fermera toutes les portes. Elles sont toujours cruelles et parfois ineffaçables, les conséquences des erreurs judiciaires. Celui qui en a été l'objet en conserve longtemps la marque, il porte partout avec lui l'atmosphère de la prison. Préjugé — sans doute — préjugé absurde, cruel. Mais tel qu'il est, il existe et il faut en tenir compte.

Le prestige même de la justice commande que les conséquences d'une détention injuste soient effacées, tout au moins atténuées dans la mesure du possible. Redoutable aux malfaiteurs, la justice doit être douce aux innocents, maternelle, réparatrice. L'intérêt social veut qu'elle soit environnée du respect de tous. Ce respect est ébranlé quand on la voit commettre des erreurs. Mais il lui revient tout entier, si elle répare avec éclat le mal qu'elle a pu commettre.

A côté de ces arguments d'équité, de sentiment, de prudence sociale, il en est d'autres plus immédiatement juridiques et qui découlent, peut-on dire, des principes mêmes du droit.

Deux ordres d'idées servent de base au système.

[1] Voy. *Journal des Tribunaux*, nos des 13, 17, 20 et 24 avril 1890.
[2] Séance du 20 février 1884 (*Annales parlementaires*, 1883-1884, p. 543.)

D'abord, la nécessité de donner un fondement sérieux à la garantie de *la liberté individuelle;* ensuite, la nécessité de protéger efficacement *la propriété.*

En ce qui concerne *la liberté individuelle*, cette liberté est de droit naturel, elle est sacrée, et c'est contre le pouvoir principalement que l'individu doit être garanti. Sans doute, l'intérêt supérieur de la répression des crimes légitime l'atteinte portée à l'intérêt de l'individu. Mais cet intérêt n'est, en aucune façon, exclusif de la réparation. Ne voit-on pas, au contraire, que toutes les fois que l'intérêt social exige le sacrifice d'un intérêt individuel, nos lois consacrent le principe de la réparation de la lésion faite à cet intérêt? Cette considération nous amène tout naturellement à l'examen de la seconde base juridique du système.

Cette seconde base consiste à assimiler à *la propriété* en général la propriété la plus légitime, celle de soi-même, le bien le plus précieux du citoyen, sa liberté et son honneur, et de décider qu'on ne peut en être exproprié sans indemnité. Pourquoi exclure cette propriété, sainte entre toutes, de la réparation qu'on ne marchande pas à la propriété matérielle?

Le principe, d'ailleurs, est admis en matière criminelle. Lorsqu'un citoyen est appelé à fournir son témoignage à la justice, il remplit un devoir social; ce devoir n'a rien que d'honorable pour celui qui l'accomplit. Cependant la loi indemnise le témoin du sacrifice de temps qu'il a fait à la chose publique. Il en est de même des jurés, des experts, des interprètes, de tous ceux en un mot qui concourent à l'œuvre de la justice. Pourquoi celui dont la liberté a été momentanément confisquée dans ce même intérêt public, ne pourrait-il à son tour réclamer le bénéfice de l'indemnité? Est-ce parce que son sacrifice a été plus cruel, plus flétrissant, qu'on l'exceptera de la règle générale?

*
* *

Dès longtemps, aussi bien, des auteurs éminents, des magistrats écoutés se sont prononcés en faveur de cette équitable réforme.

Le procureur général Dupin, dans ses *Observations sur plusieurs points importants de notre législation criminelle*[1], disait : « Si l'accusé eût été trouvé coupable, il aurait dû à la société une réparation dans sa personne et dans ses biens. Il est innocent, la proposition est renversée; c'est à lui que l'indemnité est due. »

Lacretelle aîné, dans son *Discours sur la réparation des accusés reconnus innocents*, s'est prononcé dans le même sens[2] : « Quand on voit un malheureux accusé, après plusieurs mois, peut-être des

[1] P. 289.
[2] P. 140 à 153.

années entières de prison, sortir des mains de la justice avec une santé ruinée et le visage encore chargé de ses longues humiliations, pour rentrer dans une famille livrée, depuis son absence, à tous les tourments réunis de l'inquiétude, de la honte, de la misère, le cœur se déchire à ces lamentables objets et il lui échappe, dans ses gémissements, des accusations contre la loi. Ecoutons toujours le sentiment dans les questions de la morale politique... Si on a besoin de mon champ pour faire un chemin public, il faut que je donne mon champ. On ne m'en prive pas sans me le payer... Si la société doit un dédommagement pour le sacrifice qu'elle était fondée à commander, à plus forte raison doit-elle réparer un mal qu'elle a fait... L'erreur des ministres des lois met la société dans la position d'un simple citoyen à qui il est arrivé de causer quelque dommage à un autre citoyen et que l'on rend responsable de ses fautes les plus involontaires... Si cette réparation ne sortait pas des principes mêmes de la constitution sociale, la société la devrait encore à un autre titre, à celui de réparatrice des grandes infortunes... Toutes celles qui passent la bienfaisance particulière tombent à sa charge. »

Bentham (*Traité de législation civile et pénale*) s'exprime ainsi [1] : « Une erreur de justice est déjà, par elle-même, un sujet de deuil; mais que cette erreur, une fois reconnue, ne soit pas réparée par des dédommagements proportionnels, c'est un renversement de l'ordre social. Instituée pour la réparation des torts, la justice ne peut pas vouloir que les siens soient privilégiés. »

D'autres auteurs, d'autres magistrats, en grand nombre, ont prêché la même généreuse croisade. Je me bornerai à signaler : M. Oudin, substitut du procureur général près la cour d'appel de Rennes (Discours de rentrée prononcé le 1er nov. 1884 : *Des devoirs de l'Etat envers les innocents poursuivis ou condamnés*); M. Sergent, procureur de la République à Pointe-à-Pitre (*La magistrature et les codes. Essai de critique législative*); la *Revue de la réforme judiciaire* (année 1888, p. 70); Emile Féron (*Belgique judiciaire*, 1867, p. 1521); Ad. Prins et H. Pergameni (*Réforme de l'instruction préparatoire en Belgique*); les *Pandectes belges*, au mot *Acquittement*, nos 274 à 279, etc., etc.

Le congrès scientifique international de Gand (1863) et le congrès des jurisconsultes allemands de Salzbourg (1876) ont émis le vœu « que la société indemnise les inculpés préventivement détenus et plus tard reconnus complètement innocents du fait qui leur était imputé. » D'un autre côté, le congrès juridique de Lisbonne qui réunit, en 1889, les avocats et les magistrats de l'Espagne et du Portugal, avait à son ordre du jour la question suivante : « Doit-

[1] Troisième édition, t. II, p. 149.

on indemniser les accusés acquittés? » Le congrès a approuvé *à l'unanimité* la réponse suivante : « L'État doit une indemnité à tout prévenu ou accusé dont l'innocence complète a été déclarée judiciairement, soit au cours de l'instruction du procès, soit, après l'accusation, dans le jugement sur la poursuite, soit finalement, pendant la révision, par le juge chargé de statuer. »

Déjà plusieurs pays ont introduit dans leur législation pénale le principe de l'indemnité aux innocents condamnés ou prévenus.

Au Mexique, les articles 344 et 348 du code pénal consacrent le principe de l'indemnité fixée par le juge du fond, à la condition que sa sentence proclame, d'office, la complète innocence de l'accusé. Les dommages-intérêts sont payés sur un fonds commun comprenant le tiers des amendes et une partie peu importante du produit du travail des prisonniers.

Cette combinaison est très ingénieuse et on ne saurait trop vivement la recommander aux parlements qui auront à s'occuper de la question, j'y reviendrai plus loin.

En Portugal, la loi du 14 juin 1884 admet le principe de l'indemnité payée par l'État en cas de révision.

En Suède, la loi du 12 mars 1886, article 1er, établit le principe de l'indemnité facultative au profit du détenu contre qui la poursuite aura été abandonnée ou qui aura été acquitté, s'il résulte de l'instruction que le délit n'a pas été commis ou qu'il a eu pour auteur un autre que le prévenu ou que, de toutes façons, il n'a pu être commis par lui et que, dans ces deux derniers cas, il n'y a pas lieu de le considérer comme complice. Cette indemnité ne pourra être accordée à celui qui aura cherché, par la fuite ou autrement, à se soustraire à l'instruction ou à empêcher la découverte de la vérité par la suppression de preuves ou d'objets, ni à celui qui, à dessein, par un aveu mensonger fait en justice ou ailleurs ou en se dénonçant faussement lui-même ou de toute autre manière, aura été cause que l'instruction ait été intentée ou poursuivie contre lui. L'article 3 stipule que les requêtes à fin d'indemnité doivent être adressées au roi.

En Suisse, le principe de l'indemnité est consacré par le code pénal des cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud. Il s'applique aux prévenus acquittés ou qui bénéficient d'une ordonnance de non-lieu, ainsi qu'aux condamnés reconnus innocents après révision.

En Autriche, un projet de loi tendant à indemniser les citoyens qui ont été l'objet de condamnations ou de pousuites injustes a été, sur la proposition du ministre de la justice, adopté par la Chambre des députés, le 12 février 1884. Mais la Chambre des seigneurs, le 27 mai 1884, en a ajourné la discussion, sous prétexte que le rapport avait été distribué tardivement.

*
* *

En France, au point de vue législatif, la question est vieille de plus d'un siècle.

Le 1er mai 1788, le garde des sceaux faisait cette déclaration au Parlement : « Le roi s'est occupé des dédommagements que vous décernez aux innocents lorsqu'ils ont subi, sur de faux indices, les rigueurs d'une poursuite criminelle. Sa Majesté a voulu connaître le genre de réparation que la loi devait leur avoir assuré. Je dois le déclarer hautement, Sa Majesté a vu, avec la plus grande surprise, que la législation de son royaume n'avait encore rien statué en leur faveur, et que, s'il ne se trouvait pas au procès une partie civile qui pût être condamnée aux frais de l'inscription et de l'affiche du jugement d'absolution, cette faible indemnité n'était même pas accordée à l'innocent. »

En 1789, lors de la rédaction des cahiers du tiers état pour les états généraux, le bailliage de Paris formula la réclamation suivante : « La législation, en établissant des peines contre le coupable qui aura violé la loi, doit aussi établir une réparation pour l'innocent injustement accusé; ainsi, tout accusé, déchargé des accusations intentées contre lui, pourra réclamer la publication des affiches du jugement et une indemnité proportionnée au dommage qu'il aura souffert dans son honneur, sa santé ou sa fortune. »

En 1791, Duport, auteur du projet du code d'instruction criminelle, proposa « de faire, avec le produit des amendes et autres deniers qui y seront appliqués, un fonds de secours pour indemniser les accusés qui auront été déchargés de l'accusation, le taux de l'indemnité devant être fixé par les jurés dans chaque affaire. » Le principe, malheureusement, fut repoussé. (Séance du 5 février 1791. *Moniteur*, 5 et 6 février 1791.)

Nulle trace, pendant soixante-dix ans, d'un nouvel effort tenté en faveur de cette réforme. Mais, au déclin du second empire, le 11 mai 1867. (*Moniteur* du 12 mai.) MM. Maurice Richard, Jules Favre et Emile Ollivier réclamèrent à nouveau une indemnité pour les victimes des erreurs judiciaires.

Enfin, le 8 mai 1883 (*Journal officiel, Documents parlementaires*, page 720), M. Adolphe Pieyre, député, dépose un projet de loi tendant à accorder une indemnité aux personnes victimes d'une erreur judiciaire : « Article 2. Tout citoyen arrêté, puis remis en liberté, recevra une indemnité proportionnée à la prison préventive qu'il a subie. »

*
* *

La question lentement a mûri. Tout le monde, aujourd'hui, est à peu près d'accord sur le principe, sur son équité et sur son opportu-

nité aussi. Mais les difficultés surgissent de toutes parts, nombreuses, touffues, inextricables, lorsqu'il s'agit d'en venir à l'application.

Tout récemment, *la Fédération des avocats belges* s'est occupée de la solution à donner à ce difficile problème [1]. Je ne crois pouvoir mieux faire que de résumer brièvement les débats et d'indiquer les conclusions qui ont été votées, critiquant ici, là rectifiant, mais approuvant le plus souvent.

La question de principe a été sans difficulté, sans discussion même, résolue affirmativement, *à l'unanimité des membres présents.*

La Fédération a eu ensuite à examiner la question suivante : Quel sera le caractère de l'indemnité? Sera-t-elle accordée *à titre de droit* ou simplement *à titre gracieux?*

Une remarque liminaire : comme le disait Lacretelle, il ne peut y avoir d'équivalent entre le mal et la réparation, on ne peut que donner de l'argent, et l'argent ne remplace qu'une perte de fortune, il ne rend pas des jours de paix et de bonheur. Mais cet argent, cette réparation si inférieure au préjudice souffert, la réclamera-t-on au moins à titre de droit, ou bien devra-t-on la mendier comme une faveur?

Le droit du prévenu acquitté ou du condamné réhabilité, *l'obligation* absolue de l'État ont soulevé des objections. M. De Baets [2] les a exposées avec beaucoup de force devant la Fédération. Souvent des réserves, des doutes sur l'imputabilité, etc., donnent des caractères bien différents aux sentences d'acquittement. Les formules : *Attendu que la prévention n'est nullement établie*, — *pas établie*, — *pas suffisamment établie*, révèlent des distinctions dans la conviction des magistrats. D'autre part, il y a des acquittements que l'opinion publique qualifie de scandaleux. Le jury, bien souvent, n'acquitte qu'à défaut de certitude, ou par pitié, — entraîné par une éloquente plaidoirie. Le fondement du droit à l'indemnité, c'est-à-dire l'*innocence*, fait défaut dans ces hypothèses. Il y aurait une iniquité sociale à ajouter au bénéfice d'un acquittement, qui n'est que le résultat d'une incertitude sur la culpabilité, le bénéfice exorbitant d'une indemnité; ce serait monstrueux. L'indemnité obligatoire serait, de plus, dans certains cas, un danger au point de vue de la défense. Lorsqu'il n'y a en jeu que le sort d'un accusé, le jury n'hésite pas à acquitter si sa conscience n'est pas absolument éclairée. Mais combien il est plus circonspect lorsque les intérêts d'une partie civile sont introduits dans le débat! Il en serait ainsi s'il fallait admettre le principe du droit absolu à l'indemnité. Le jury craindrait la réhabilitation solennelle résultant de l'indemnité, et il condamnerait. L'opinion

[1] Assemblée générale du 19 avril 1890.
[3] Du barreau de Gand.

publique, de son côté, accepte un acquittement lorsqu'il y a doute, mais elle ne l'admettrait pas dans cette hypothèse. Donc il faut laisser au pouvoir exécutif, au pouvoir administratif le soin de discerner les cas et d'accorder *facultativement* une indemnité.

A ces objections, on peut répondre victorieusement. Il suffit, a dit M. Giesen[1], de remonter aux principes du droit. En principe, pourquoi donne-t-on l'indemnité? Parce que l'acquitté était innocent, et qu'il a souffert sans motif; donc, c'est un *droit*. Mais, en pratique, les hommes sont faillibles. C'est parce qu'ils le sont, qu'au-dessus de la justice on a placé la fiction : *res judicata pro veritate habetur* (la chose jugée est tenue pour vérité). Le droit à l'indemnité devra être jugé comme la culpabilité. Si vous avez été condamné, vous êtes tenu pour coupable; si vous êtes acquitté, vous êtes tenu pour innocent[2]. La chose jugée, a ajouté M. Ninauve, est une fiction qu'on ne peut combattre, lorsqu'un homme a été condamné. On ne peut donc pas la combattre en cas d'acquittement. D'ailleurs, comme l'a remarqué un autre orateur, pourquoi emprisonne-t-on? Parce qu'on suppose qu'à la fin de cet emprisonnement il y aura condamnation. Si la condamnation n'arrive pas, il n'y avait pas de raison d'emprisonner; donc il faut rendre au prévenu *la provision de liberté* qu'on lui avait enlevée sans motifs vrais. Le fondement du droit est dans l'expropriation de la liberté individuelle. Notons bien, au surplus, qu'il s'agit beaucoup moins d'une question d'honneur lésé que de la privation de la liberté, simple dommage matériel et non dommage moral. Dès lors, l'indemnité est due à quiconque en a été la victime, peu importent les circonstances plus ou moins favorables de son acquittement.

Enlevée par ces arguments qui me paraissent irréfutables, l'assemblée a décidé, à une forte majorité, que l'indemnité est un *droit*, mais en même temps, — et il y a là une contradiction tout au moins apparente, — elle a admis que l'indemnité ne serait pas due toujours, mais seulement selon les cas.

Avec M. Robert, je ne puis approuver cette restriction. On aura beau objecter que, bien souvent, les individus acquittés ou renvoyés d'une poursuite sont complètement indignes de la sollicitude de la justice; que si des preuves positives n'ont pu être produites contre eux, ils n'en demeurent pas moins suspects et que le juge qui les acquitte conserve la conviction intime de leur culpabilité. Il est possible, certes, que des coupables échappent à l'action de la justice; il est possible également que son bras s'égare sur des innocents. Mais la possibilité d'une erreur judiciaire ne fait que rendre plus pressante la nécessité d'organiser la réparation de

[1] Du barreau d'Anvers.
[2] Du barreau de Bruxelles.

semblables erreurs. Il serait souverainement injuste de refuser toute réparation à des infortunes intéressantes, à des griefs légitimes par le motif que, d'aventure, un coupable acquitté par défaut de preuves pourrait réclamer le bénéfice d'une règle générale. C'est, d'ailleurs, manquer au respect dû à la chose jugée que d'établir ainsi des distinctions et de créer des catégories entre ceux que la justice renonce à poursuivre ou refuse de condamner. Le prestige de la vérité s'attache aux décisions judiciaires. Il n'est pas permis de proclamer innocent celui qu'elle a frappé; il n'est pas permis davantage de condamner celui qu'elle acquitte.

Après le vote hybride que je viens de critiquer, la Fédération a examiné la question suivante : L'indemnité sera-t-elle allouée par le pouvoir administratif ou par le pouvoir judiciaire? Dans cette seconde hypothèse, la juridiction, appelée à statuer, sera-t-elle celle qui a prononcé l'acquittement, ou bien la juridiction ordinaire?

La question ne peut être soumise aux juges répressifs, a objecté M. De Baets. Cette pensée pèserait préventivement sur leurs délibérations. Quant à la juridiction civile, elle ne sait rien du procès auquel elle n'a pas assisté. Force est donc d'admettre la juridiction du pouvoir administratif.

Pour écarter le pouvoir administratif, il suffit d'un mot, et ce mot n'a pas été prononcé à la Fédération des avocats, peut-être parce que le ministre de la justice assistait à la réunion. Le pouvoir judiciaire est essentiellement impartial; il plane, serein, au-dessus des partis. Les pouvoirs administratif ou exécutif, au contraire, sont à la merci de la politique. Les ministres sont des hommes de parti; ils ont des amis et des ennemis; ils sont en butte aux sollicitations des députés qui partagent leurs opinions. La justice et l'équité pourront n'être point toujours leurs seuls guides; ils obéiront peut-être à d'autres considérations, indemnisant grassement un de leurs partisans à peine lésé, repoussant impitoyablement la demande bien mieux justifiée d'un adversaire; ils pourront tout au moins être suspectésde partialité, et c'est déjà trop, car il doit en être de la justice comme de la femme de César : il ne faut même pas qu'on la puisse jamais soupçonner. Le pouvoir judiciaire, à tous égards, convient donc mieux.

Mais la juridiction appelée à statuer sera-t-elle celle qui a prononcé l'acquittement ou bien la juridiction civile ordinaire?

Les deux systèmes ont de bons et de mauvais côtés, des avantages et des inconvénients. M. Destrée[1] a imaginé une très heureuse combinaison. Quelle est, a-t-il dit, la personne dont l'intérêt prédomine en tout ceci? C'est l'inculpé. Eh bien, *de même que la partie civile peut réclamer la réparation du dommage qu'elle a*

[1] Du barreau de Charleroi.

souffert soit à la juridiction civile, soit à la juridiction criminelle, à son choix, laissons à l'inculpé une liberté identique : que lui-même décide de la juridiction devant laquelle il portera sa demande d'indemnité, qu'il choisisse entre la juridiction civile ordinaire et la juridiction répressive qui a connu de l'infraction! Inutile d'ajouter que cette proposition si sage a été adoptée à une grande majorité.

Autre question : le calcul de l'indemnité. La Fédération, tout d'abord, a repoussé l'idée d'établir une indemnité fixe par jour d'incarcération, quelles que soient les circonstances de la cause, et la Fédération a bien fait. L'indemnité sera donc proportionnelle. Mais, pour calculer l'étendue du dommage, faudra-t-il tenir compte du dommage matériel seul, c'est-à-dire de l'incarcération, ou bien aussi du dommage moral, c'est-à-dire de l'atteinte portée à l'honneur? D'après M. Vander Cruyssen[1], le droit à l'indemnité résulte de l'incarcération. Il faut borner la réparation au dommage matériel résultant de la durée de la détention. Cela est d'un calcul plus facile et supprime du même coup les objections tirées du danger qu'il y aurait à faire, en quelque sorte, reviser les arrêts de la justice criminelle par d'autres juridictions. Il ne peut être question de réparer le préjudice éprouvé par l'honneur; l'acquittement ou la revision y suffit déjà. D'un autre côté, a ajouté M. Lacomblé[2], il faut éviter qu'on se prévale de l'indemnité obtenue, pour attribuer à un acquittement une portée particulièrement favorable, et qu'on s'en fasse une arme contre la société qui a organisé les poursuites. En réduisant l'indemnité aux strictes conséquences directes et matérielles de la détention, on supprime, répétons-le encore une fois, la crainte du blâme à infliger par un magistrat à ses collègues.

La Fédération a repoussé cette solution mitigée et a décidé que l'indemnité pourra comprendre tous les dommages, directs et indirects, matériels ou moraux, résultant de la détention.

Les tribunaux auront donc le soin de proportionner l'indemnité à l'importance du préjudice causé, aux circonstances de la détention, à la faveur des cas. Nulle difficulté au surplus. Chaque jour, les tribunaux sont appelés à statuer sur des questions autrement complexes et importantes et à arbitrer le dommage matériel ou moral résultant d'atteintes portées à l'honneur ou à la propriété des citoyens. La matière de leurs jugements sera fournie par la durée de la détention, par la condition de celui qui l'a subie, par les avantages dont elle aura causé la perte, par l'influence enfin qu'elle aura pu exercer sur sa considération.

Restait un dernier point : la question des voies et moyens.

La Fédération, qui avait cependant affiché la prétention d'éla-

[1] Du barreau de Bruxelles.
[2] Du barreau de Bruxelles.

borer un projet de loi complet, s'est dérobée et a décidé, un peu légèrement ce nous semble, que c'est là une question secondaire dont elle n'avait pas à s'occuper. — Le point, au contraire, est capital, et s'il n'est élucidé, il court risque de faire crouler tout l'ingénieux échafaudage. En effet où trouver les fonds pour faire face au payement de toutes ces indemnités? — « On me demandera sans doute, disait déjà Lacretelle, où l'on trouvera tant d'argent pour acquitter toutes ces dettes dont je charge la société. Je ne me suis pas proposé de donner là-dessus un projet de finance, je dis seulement ce qui est d'une justice évidente. J'ajoute encore que toute dépense aussi sacrée rend coupables toutes celles qui le sont moins et que ce n'est jamais par les libéralités justes et nécessaires que le trésor public s'appauvrit. »

Soyons plus pratiques. Le code pénal mexicain, qui semble avoir repris l'idée de Duport, nous indique la solution la plus pratique et la plus équitable : les dommages-intérêts seraient prélevés sur un fonds commun comprenant les amendes et une partie du produit du travail des prisonniers. Les coupables indemniseraient ainsi les innocents; et, d'un autre côté, l'État cesserait de tirer argent et profit des délits commis par les citoyens, — ce qui à tout bien considérer n'est point très moral.

*
* *

Concluons :

La révision, l'acquittement sont insuffisants; la société, en se bornant à cela, ne remplit point tout son devoir vis-à-vis d'un innocent injustement privé de sa liberté. Celui-ci, par le fait de l'État, a subi un double préjudice : matériel et moral. L'État a le devoir sacré de réparer ce préjudice. La réparation est due à titre de droit, et elle est due dans tous les cas. Elle comprendra tout le dommage matériel et moral. Cette indemnité ne sera pas fixe, mais proportionnelle et calculée spécialement pour chaque cas. Le prévenu ou le condamné relaxé pourra, à son choix, ou bien saisir immédiatement la juridiction qui l'aura acquitté ou bien la juridiction civile ordinaire. Enfin, l'indemnité sera prise sur un fonds spécial formé de deux éléments : le produit des amendes et le produit du travail des prisonniers.

H. de Nimal.

LE PÉRIL NATIONAL[1]

III

Si nous traversons l'Atlantique, nous y trouverons le sujet de réflexions plus inquiétantes encore, mais qui, cette fois, du moins, doivent nous être communes (est-ce là une consolation?) avec les autres peuples du vieux monde. L'Europe a pris la place de l'Asie à qui elle devait ses premiers immigrants, ses premières civilisations. Par un juste retour des choses d'ici-bas, c'est l'Amérique, c'est l'Australie, peuplées par l'Europe, qui s'apprêtent, et cela dans un délai plus prochain peut-être que nous ne le présumons, à lui ravir sa suprématie politique, industrielle et commerciale.

Walter Raleigh fut le premier qui tenta de coloniser l'Amérique du Nord. Il obtint, en 1584, une charte de la reine Élisabeth; deux petits navires partirent la même année, ceux qui dirigeaient l'expédition choisirent pour leur établissement la baie de Chesapeake et donnèrent au pays le nom de Virginie, en l'honneur de la Reine-Vierge. L'année suivante, sept vaisseaux amenèrent 108 colons. Tels furent les humbles débuts de ce qui allait devenir un des succès les plus grandioses de l'homme. Les progrès, tout d'abord, se montrèrent lents. Au commencement du siècle, les États-Unis ne comptaient encore que 4 millions d'âmes; cinquante ans après, le recensement de 1850 constatait déjà 24 millions; celui de 1870, 38; celui de 1880, plus de 50, et le recensement de cette année viendra, à coup sûr, ajouter largement à ce chiffre imposant[2]. Cet accroissement est dû non seulement à l'excédent des naissances sur les décès, mais aussi à l'annexion de territoires nouveaux arrachés au Mexique et à l'immigration étrangère qui de 1821 à 1880 s'est élevée au chiffre énorme de 10 475 476. Ces immigrants étaient pour la plupart dans la force de l'âge; ils se sont fait naturaliser citoyens américains et ils ont apporté à leur patrie nouvelle leur ardeur et leur intelligence en retour des salaires considérables qu'ils obtenaient.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet.

[2] On croit qu'il atteindra 70 millions.

Les progrès matériels ont suivi le progrès de la population. Les chemins de fer comptaient, à la fin de 1877, une longueur de 79 088 milles [1], dix ans après, en 1888, cette longueur était de 156 082 milles, soit une augmentation de près de 100 pour 100! Le transport des produits agricoles et industriels a pris un essor que nous ne voyons chez aucun autre peuple; pour y satisfaire, nous apprend une statistique récente, les compagnies de chemin de fer ont dû, dans ces dernières années, augmenter leur matériel dans la proportion de 155 pour 100. Veut-on un exemple d'un autre genre? Le montant des assurances contre l'incendie, qui témoignent de la valeur de la propriété bâtie, se montaient à 2654 millions de dollars en 1865, à 9859 millions en 1883! Les progrès agricoles ne sont pas moins remarquables; de 1870 à 1879, la superficie ensemencée en blé était de 10 millions d'hectares et la production moyenne de 113 millions d'hectolitres; de 1880 à 1889, la culture s'est étendue à 15 millions d'hectares et la production est montée à 178 millions d'hectolitres. On raconte bien que les terres de la Nouvelle-Angleterre commencent à s'épuiser, mais les États de l'Ouest possèdent des réserves incalculables; ils pourront longtemps encore inonder l'Europe de leurs produits. L'élevage dépasse encore le progrès de la culture; de 1860 à 1882, l'effectif de l'espèce bovine est monté de 25 à 40 millions de têtes et durant le même temps, l'augmentation de la race ovine n'a pas été moindre de 119 pour 100. Il serait facile de multiplier des faits semblables; l'industrie, qui existait à peine il y a vingt-cinq ans, s'est développée avec une vigueur étonnante; les mines de charbon, les puits de pétrole récemment exploités, apportent un contingent important à la prospérité générale, et tandis que les États européens ne savent où trouver l'argent nécessaire pour couvrir les déficits chaque jour plus formidables de leurs budgets, l'embarras des financiers des États-Unis est d'employer leurs excédents [2].

Il y a plus, les grandes découvertes scientifiques de ces dernières années sont venues d'Amérique et ce sont des noms américains que consacrera le souvenir reconnaissant de la postérité [3].

Doués d'un caractère ferme, d'une volonté énergique, d'une

[1] Le mille vaut un peu plus de 1609 mètres.

[2] Au 1er juillet 1886, la dette publique aux États-Unis, si accablante après la guerre de Sécession, ne montait plus qu'à 1 389 135 385 dollars, et dans l'année même elle était diminuée de 96 millions de dollars, 500 millions de francs; c'est le chiffre du déficit annuel en France. Durant l'année financière 1885-6, les recettes du Trésor avaient été de 336 458 727 dollars, les dépenses de 242 483 138 dollars.

[3] Il existe aux États-Unis un certain nombre de moteurs fixes représen-

confiance sans limite dans leur avenir, les Yankees, pour leur donner le nom qu'ils aiment à porter, ne se laissent arrêter par aucune difficulté, et si les guerres et les révolutions, que les démocraties connaissent aussi bien que les empires, ne viennent pas attarder cette prospérité sans parallèle dans l'histoire, nul ne saurait dire ce que seront au siècle prochain la grandeur et la puissance des États-Unis, ni quel chiffre atteindra leur population.

Les progrès des autres Etats des deux Amériques étaient moins connus; l'exposition de l'année dernière, dont nous avons trop vanté le côté pittoresque, a permis à ces peuples de mettre en pleine lumière les immenses ressources dont ils disposent, et l'étonnement se mêlait à l'admiration, en contemplant dans les splendides palais édifiées à grands frais, les richesses forestières et minérales qui y étaient entassées. Plus loin on voyait l'industrie essayant déjà ses forces, et des tableaux établis avec un art qui montrait que la réclame n'était pas inconnue à ces jeunes nations témoignaient à la fois des progrès du présent et des aspirations de l'avenir.

Le Mexique est un des pays dont la prospérité future paraît le mieux assurée. Les capitalistes européens le prévoient, et ce pays, à peu près insolvable il y a si peu de temps encore, a vu au mois de décembre dernier, un emprunt émis à Londres, couvert en quelques heures.

La République Argentine comptait au commencement du siècle une population d'environ 400 000 âmes; en 1869, le premier recensement régulier donnait 1 877 490 habitants; en 1889, cette population était doublée[1]. En 1870, Buenos-Ayres devait importer du blé pour la nourriture de ses habitants; en 1887, la république exportait 237 000 hectolitres de blé, 361 000 hectolitres de maïs, et cependant on ne compte guère qu'un centième de ses immenses et fertiles pampas livrés à la culture! C'est dans ces pâturages que paissent librement 4 millions de chevaux, 22 millions de bœufs, près de 67 millions de moutons, chiffres qui n'ont jamais été atteints dans aucune région de l'Europe[2].

tant un chiffre de 10 000 chevaux actionnant des dynamos dont le courant est distribué à 8000 moteurs électriques. Leur nombre augmente chaque jour, et il est à peine besoin de remarquer combien les États-Unis sont en avance sous ce rapport sur l'Europe.

[1] M. Carasco (*la République Argentine*), donne le chiffre de 3 750 000 âmes.

[2] NOMBRE DE TÊTES DE BÉTAIL PAR CENT HABITANTS

	Europe entière.	République argentine.	Uruguay.
Bovine	29	486	1665
Ovine	54	2470	4550

Le Venezuela, en treize ans, de 1873 à 1886, a vu sa production ovine et bovine quadrupler.

Nous pourrions citer les mêmes faits, constater les mêmes progrès dans les autres Etats de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud, si nous ne craignions de tomber dans d'inutiles ou fastidieuses répétitions.

Partout, le *go a head*, cette énergique devise des Américains du Nord, est devenu le mot d'ordre. Les ardeurs du climat n'arrêtent plus, et la nonchalance des créoles, jadis proverbiale, est remplacée par de vigoureux efforts pour profiter des admirables richesses dont la nature a doté ces heureux pays [1].

Un homme d'État américain s'est rencontré pour diriger ces efforts, ces progrès, ces ardeurs vers un but commun, pour grouper en un seul faisceau des peuples d'origine, de mœurs, de religion, de langage différents, pour former une vaste fédération dont les États-Unis seraient les directeurs, pour ne pas dire les maîtres. Pour assurer la complète autonomie du nouveau continent, le Canada serait arraché à l'Angleterre, Cuba à l'Espagne. « L'Amérique aux Américains », disait déjà Monroë, au moment où l'Europe prétendait restituer à la mère patrie les colonies qui s'étaient soulevées contre elle. « L'Amérique aux Américains » répète aujourd'hui M. Blaine avec une bien autre portée et une bien autre autorité. A eux la conquête pacifique du monde, à eux la suprématie que la vieille Europe avec ses institutions décrépites et surannées ne saurait plus leur disputer.

Et ce n'est pas là un vain rêve; déjà quinze États ont adhéré au congrès convoqué par les États-Unis. Le Brésil hésitait à accepter un programme qui impliquait tacitement une domination étrangère, l'empereur a été renversé, et l'adhésion de tous les États américains n'est plus qu'une question de temps. Si les intérêts différents et si souvent contraires parviennent à trouver un terrain commun, si les peuples se laissent éblouir par la grandeur de l'entreprise, l'œuvre à laquelle s'est dévoué M. Blaine s'accomplira sous nos yeux. Dès ce jour, la destinée de l'Europe sera scellée. « Ni les uns ni les autres nous ne voulons de ces armées permanentes qui ruinent l'Europe, qui dépeuplent ses campagnes et épuisent ses forces », s'écriait à l'ouverture du congrès le secrétaire d'État américain [2]. C'est là le secret de notre faiblesse. Que peuvent en effet contre

[1] En 1887, le commerce extérieur de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud se chiffrait par un total, tant à l'importation qu'à l'exportation, de 4735 millions. Ce n'est là qu'un début.

[2] Il y a plusieurs années déjà, Bright écrivait : « Dans l'état actuel des choses, les nations voient leurs ressources englouties par les exigences insatiables du militarisme. » Depuis ce temps, ces exigences se sont singulièrement aggravées.

des peuples jeunes, vigoureux, fiers de leur force, possesseurs de terres immenses d'une fécondité merveilleuse, de richesses minières et forestières inépuisables, les nations du vieux monde affaiblies qu'elles sont par leurs divisions, par leurs rivalités jalouses, ruinées par des budgets en déficit, par des impôts écrasants! Ajoutons, en empruntant à Lucrèce ses magnifiques vers, avec leurs terres épuisées qui ne peuvent plus nourrir le laboureur :

Præterea nitidas fruges vinetaque læta
Sponte sua primum mortalibus ipsa creavit,
Ipsa dedit dulcis fetus et pabula læta,
Quæ nunc vix nostro grandescunt aucta labore.
. . . .
Jamque caput quassans grandis suspirat arator
Crebrius, incassum manuum cecidisse labores,
Et cum tempora temporibus præsentia confert
Præteritis, laudat fortunas sæpe parentis [1].

IV

Certes le mal est grand, et les dangers qui nous menacent redoutables. Ces dangers éclatent aux yeux de tous ceux qui ne sont pas volontairement aveugles. Le temps et la place nous manquent pour les étudier en détail, pour discuter les problèmes immenses que soulève l'avenir des peuples au siècle qui dans si peu d'années remplacera le nôtre; il faut nous borner à une question intéressante entre toutes, la faiblesse croissante depuis cinquante ans de la natalité française, un des facteurs assurément de cet avenir inconnu. Les causes de cette décroissance, nous l'avons dit à plusieurs reprises, tiennent à la volonté de l'homme, à son désir d'éviter une famille nombreuse qui lui créerait dans la société, telle qu'elle est actuellement constituée, des charges qu'il redoute. Maudsley a mis le doigt sur la plaie, quand il constate que l'extrême passion pour la richesse absorbant toutes les forces de la vie, prédispose à une décadence morale et intellectuelle; elle conduit à la dépopulation d'un pays, aurait-il pu ajouter, s'il avait plus spécialement étudié la France. A côté de cette cause dominante, il en est d'autres qui, bien que secondaires, exercent une certaine influence, il convient donc de les résumer.

Toutes les races ne sont pas égalcment fécondes; l'hérédité, le milieu prolongé pendant des générations, influent sur les facultés génésiques. Le climat, les conditions sociales, économiques, biologiques jouent un rôle certain, quoiqu'il soit encore très mal défini.

[1] *De Rerum Natura,* lib. II, v. 1159 et suiv.

La fécondité des Chinoises est remarquable, celle des Polynésiennes est faible [1]. Dans la Louisiane, la race anglo-saxonne est peu féconde, les descendants des négresses unies soit aux Français, soit aux Espagnols, le sont bien autrement. A la Jamaïque, à Haïti, les blancs, les mulâtres eux-mêmes, sont stériles. Une de ces îles appartient déjà exclusivement à la race noire, et on peut prévoir le jour prochain où, à la Jamaïque, la langue seule rappellera les anciens maîtres du pays. Les Anglais ne peuvent s'acclimater dans l'Inde, les Hollandais à Java, les nègres dans les États de l'Amérique du Nord connus sous le nom de la Nouvelle-Angleterre. Aucune race étrangère n'a pu se perpétuer en Egypte et aujourd'hui encore, le fellah reproduit le type exact des sujets des Pharaons. Nous savons les causes de cet état de choses; la stérilité des femmes, la mortalité infantile, l'affaiblissement de la constitution, les maladies spéciales au climat ont vite raison des races réputées les plus vigoureuses. Aucune de ces causes n'existe dans notre pays, le climat est tempéré, la population bien que d'origines diverses, est aujourd'hui homogène, parfaitement adaptée au sol sur lequel elle vit, parfaitement préparée à une reproduction normale et cependant cette reproduction fait défaut et pour prendre un exemple frappant, tandis que les descendants des vieux Normands, les premiers colons du Canada montrent dans un pays aux froids rigoureux une incomparable puissance d'accroissement, par un contraste saisissant, la population diminue constamment et cela par l'excédent des décès sur les naissances, dans la riche province d'où ils sont sortis [2].

On a aussi prétendu attribuer l'affaiblissement de la natalité

[1] Laumonier, *la Notion de la race en histoire*. *Revue scient.*, 25 juillet 1885.

[2] En 1888, l'excédent des décès était de 1808 dans le Calvados, de 1834 dans l'Eure, de 1264 dans la Manche, de 779 dans l'Orne, soit un total de 5685 faiblement compensé par un excédent de 1107 naissances dans la Seine-Inférieure. Chaque année nous constatons un semblable résultat. Ce n'est pas seulement la Normandie qui est atteinte de 1836 à 1851, 8 départements seulement avaient vu diminuer leur population et encore l'émigration y jouait-elle le rôle principal. De 1872 à 1876, les décès excèdent les naissances dans 17 départements; en 1880, année exceptionnellement mauvaise, sans que nous puissions en dire la cause, leur chiffre s'élève à 34. Il est de 20 en 1881, de 21 en 1882, de 29 en 1883, de 39 en 1884, où le choléra a sévi avec rigueur dans quelques départements du Midi, dans le Var et dans les Bouches-du-Rhône par exemple, de 27 en 1885, de 37 en 1886, de 35 en 1887. Il s'est élevé enfin à 42, c'est-à-dire à près de la moitié de nos départements en 1888, dernière année où les résultats ont été publiés. C'est à partir de 1851, à partir du moment où un luxe insensé s'est répandu sur la France, qu'il faut enregistrer ce fait si inquiétant pour l'avenir de la patrie. Jusque-là c'était une exception rare et isolée que de voir dans un département les décès excéder les naissances.

à l'abus des boissons alcooliques. Sans doute l'alcoolisme, nom nouveau créé pour désigner un fléau nouveau, fait de tristes progrès. L'ivresse subit une transformation des plus nuisibles à la santé publique par la substitution de liqueurs distillées de la betterave, de la mélasse, du maïs ou d'autres farineux, aux produits de la vigne si fatalement atteints par le phylloxera [1]. Un rapport présenté au Sénat en 1887 par M. Claude (des Vosges) a vivement impressionné le public. La consommation de l'alcool et d'un alcool dont les effets sont toxiques [2], s'est élevée de 970 599 hectolitres, en 1874, à 1 934 465 hectolitres, en 1884. Ce n'est pas tout, à ce chiffre, il faut encore ajouter l'alcool produit en fraude qu'un grande distillateur, intéressé il est vrai dans la question, portait à plus d'un million d'hectolitres [3]. Le grand nombre des cabarets, le crédit qu'ils font à ceux qu'ils nomment leurs clients, ajoutent singulièrement au mal. Depuis que la loi de 1880 a abrogé l'excellent décret de 1851, leur chiffre a rapidement progressé. Cette augmentation a été à Paris de 37 pour 100; dans les Deux-Sèvres, de 28 pour 100; dans l'Ile-et-Vilaine, de 29 pour 100; dans la Gironde, de 24 pour 100. Dans le Nord, on compte un débit pour 46 habitants et en retranchant les femmes et les enfants, un pour 11 hommes; dans le Pas-de-Calais, 1 pour 55 habitants; dans les Ardennes, 1 pour 58; dans l'Aisne, 1 pour 67 [4]. Mais si cette consommation exagérée de l'alcool est injurieuse

[1] En 1875, la France produisait plus de 83 millions d'hectolitres de vin; c'est la plus forte production constatée. En 1886, les relevés officiels donnent 30 886 254 hectolitres; en 1887, 25 367 441. Un rapport publié en cette dernière année par la Direction générale des contributions indirectes estime que 1 382 952 hectares complantés en vignes étaient atteints par le phylloxera et que 782 632 étaient irrévocablement perdus.

[2] M. Cochin, dans un de ses remarquables articles si justement appréciés par les lecteurs du *Correspondant,* fait connaître les substances toxiques que renferment ces alcools.

[3] En 1886, la distillation officielle, si je puis l'appeler ainsi, a donné 2 052 250 hectolitres d'alcool. 19 513 provenaient du vin; 77 912 du cidre ou du poiré; 683 985 de la betterave; 471 787 de la mélasse ou d'autres produits saccharifères, 789 963 de substances farineuses. La consommation de cette immense quantité d'alcool varie singulièrement selon les départements: dans la Seine-Inférieure elle atteint 13 lit. 4 par tête; dans la Somme: 9 lit. 4; dans l'Aisne et le Calvados, 8 lit. 1; dans l'Oise, 7 lit. 9; dans le Pas-de-Calais, 7 lit. 3. Dans les départements du Midi, elle est au contraire très faible; dans le Gers, par exemple, elle tombe à 0,7. Il ne faut pas oublier que nous parlons ici de l'alcool pur titrant 100°.

[4] En 1885, leur nombre total, selon M. Claude (des Vosges) était de 399 145, sans compter les 30 000 cafés ou débits qui existent à Paris, où les débitants n'étant soumis ni à l'exercice ni à la licence, l'administration ne peut donner que leur nombre approximatif.

à la santé, elle n'exerce qu'une faible influence sur la natalité [1]. Dans les pays où cette natalité se montre la plus vigoureuse, nous voyons, comme chez nous, la consommation des boissons alcooliques s'accroître dans une large mesure. Partout les salaires plus élevés amènent un plus grand nombre de buveurs aux cabarets devenus les lieux de plaisir et de récréation à l'usage des ouvriers. Quel est le voyageur qui n'a remarqué à Londres les *Gin-Palaces*, ces temples de l'ivrognerie avec leur luxe de mauvais goût [2]? En Allemagne, la production de la bière est montée de 32 millions d'hectolitres, en 1872, à près de 43 millions, en 1885. A Berlin, la consommation est de 167 litres par tête, on la dit à Munich de 756 litres; mais si le premier chiffre est faible, le second paraît presque invraisemblable. En revanche, il existe dans la capitale de la Prusse, 1110 *Distillationen* où l'on ne vend que des liqueurs fortes. D'après M. de Laveleye, la consommation en Belgique serait aujourd'hui de 240 litres de bière et de 13 litres d'alcool par tête : celle-ci n'était, en 1855, que de 5 lit. 70; en 1870, de 7 lit. 60. Cette rapide progression est due à l'accroissement du nombre des débits; ils étaient 50 000 en 1850, ils dépassent aujourd'hui 140 000. Les ouvriers réclament eux-mêmes contre un état de choses qui leur est si nuisible. Dans une enquête faite récemment par l'administration, ils étaient les premiers à reconnaître que le crédit qu'ils trouvaient au cabaret les amenait fatalement à la ruine. Aux États-Unis, nous dit le duc de Noailles, le budget annuel de l'intempérance approche de 4 milliards de francs et la production du whisky en 1886, a dépassé de 1 600 000 gallons celle de 1885. Nous pourrions citer des faits semblables en Russie, en Danemark, en Suisse [3]. Sans doute ils sont fort tristes, surtout pour ceux qui

[1] D'après les observations médicales, l'alcoolisme est une cause de dégénérescence pour la race. « On sait bien aujourd'hui, disait le Dr Charcot (*Bull. médical*, 25 mai 1887), que l'alcoolisme prédispose à l'hystérie. » Disons aussi qu'il peut amener la stérilité chez la femme.

[2] Il faut ajouter que l'Angleterre est le pays où l'usage des boissons alcooliques progresse le plus lentement. En 1857, la consommation des vins, liqueurs, alcools de toute sorte était de 1.26 gallons (57 litres) par tête, elle était en 1888 de 128 gallons (58 lit.). En revanche, la consommation de boissons non alcooliques (thé, café, cacao) s'est accrue dans de larges proportions : de 3. 76 livres (1 kil. 70) par tête en 1857, elle est arrivée à 6.58 livres, soit à près de 3 kil. en 1888.

[3] D'après le rapport de M. Claude, la consommation de l'alcool par tête serait en Danemark de 8 lit. 85, en Allemagne de 8.25, en Suisse de 5, en Hollande de 4.58, en Belgique de 4.20, en Suède de 4.15, en France de 3.85, en Russie de 3.32, en Angleterre de 2.54, aux États-Unis de 2.50, au Canada de 1.95, en Italie de 1.04. Nous n'oserions garantir l'exactitude de ces chiffres; ils sont contredits par ce que MM. de Laveleye et Claudio

rêvent la perfectibilité indéfinie de l'humanité. Ils amènent certainement un accroissement dans le chiffre des décès plus sûrement encore dans le nombre des enfants chétifs et rachitiques. Nulle part ils ne produisent un affaiblissement de la natalité. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause du mal dans notre pays.

L'accroissement de la population des villes au détriment de celle des campagnes est un des redoutables problèmes de notre temps. Les historiens nous apprennent que telle a été la cause principale de la décadence de l'empire romain. Le mal n'est donc pas nouveau; à toutes les époques, dans tous les pays, la centralisation attire l'argent dans les grandes villes, vers les capitales surtout et les hommes suivent l'argent comme un aimant irrésistible [1]. Là gît la difficulté dont ni les philosophes ni les économistes n'ont encore trouvé la solution. En 1836, la population des villes de 10 000 âmes et au-dessus était en France de 3 764 000; elle s'élevait, quarante ans après, en 1876, à 7 890 000, durant ces dernières années, elle s'est singulièrement accrue et aujourd'hui la population urbaine entre pour 35 pour 100 dans la composition de la population française [2].

Dès 1857, M. Raudot, le lutteur infatigable, jetait dans ce recueil même [3] un cri d'alarme. « La population des grandes villes, s'écriait-il, s'accroît aux dépens de celle des campagnes. En comparant le

Jannet nous apprennent de la Belgique, le duc de Noailles des États-Unis, et le chancelier de l'Echiquier, M. Goschen, de l'Angleterre. Ajoutons ce fait curieux : le droit en 1830 était en France de 37 fr. 40, la consommation n'était que de 1 lit. 12 par tête; aujourd'hui, avec un droit de 156 fr. 25, elle atteint le chiffre de 3.85 donné par M. Claude.

[1] Les salaires plus élevés dans les villes sont aussi un puissant entraînement. En 1788, d'après M. de Foville, l'ouvrier agricole ne gagnait que 0 fr. 50 en hiver, 0 fr. 60 au printemps, 0 fr. 70 pendant la moisson. En tenant compte de sa part de blé et en déduisant les jours fériés, on arrive à un salaire annuel de 160 à 165 francs. En portant celui de la femme à 75 francs, le budget du ménage ne s'élevait guère, à cette époque, qu'à 230 ou 235 francs. La vie de l'ouvrier agricole, a-t-on dit douloureusement, n'était qu'un long combat du travail contre la faim, combat dans lequel le travail était vaincu d'avance. En continuant ses recherches, M. de Foville montre ce même budget de 400 francs en 1813, de 500 francs en 1840, de 550 francs en 1852, de 720 francs en 1862, de 800 francs en 1875. Ces taux sont très inférieurs à ceux des ouvriers de la ville. Mais MM Chevalier (*les Salaires au dix-neuvième siècle,* Paris, 1887) et Velley (*la Question des salaires ou la question sociale,* Paris 1887) les regardent comme au-dessous de la réalité. C'est aussi mon opinion pour les départements que je connais.

[2] Levasseur, *Acad. des sciences morales et politiques,* mars 1887.

[3] *Correspondant : la Population de la France en* 1872, 10 avril 1874. — *Population de l'empire allemand en* 1876, 25 juillet 1876. — *L'Angleterre et la Russie,* 25 février 1878. — *La vérité sur l'agriculture et la population de la France,* 10 janvier 1879.

recensement de 1856 à celui de 1851, on voit que le département de la Seine a gagné 305 000 âmes. Il en est de même dans des proportions moindres de toutes les villes. » Et il ajoutait : « Lorsque le paysan a goûté l'existence des villes, il ne veut plus retourner dans son village, le travail de la terre lui semble trop pénible et trop bête, la vie trop pauvre et trop ennuyeuse. » — « Et cependant, sans les campagnes, dit à son tour M. Baudrillart[1], ou en seraient la force et la santé de la race française, sa force physique et sa force morale? » Tous ceux qui ont dû suivre les travaux des conseils de révision ou les audiences de nos tribunaux ne peuvent que partager cette opinion. Dans toutes les grandes villes et plus particulièrement dans les centres ouvriers, la taille des conscrits est fort au-dessous de la moyenne générale de la France et, pour ne citer que ce fait, à Paris en 1886, sur 18 633 jeunes gens inscrits, 5296, soit près du tiers, furent déclarés impropres au service militaire. Les journaux judiciaires, enfin, montrent trop clairement la criminalité croissante des populations urbaines et on est justement effrayé de cette marée montante qu'aucun frein ne parvient à arrêter[2].

Cet abandon des campagnes amène incontestablement en France un affaiblissement de la natalité générale[3], un accroissement de la natalité illégitime[4], une diminution dans le nombre des mariages, une augmentation enfin dans le chiffre des décès. J'ai vérifié la mortalité et la natalité dans les chefs-lieux de nos départements pour l'année 1884, la dernière actuellement publiée[5]; dans 66

[1] *Les Populations agricoles de la France. — Normandie et Bretagne.* Paris, 1885.

[2] En 1886, il a été dressé dans le département de la Seine 78 659 procès-verbaux; ils ont entraîné 26 426 condamnations, 50 037 ont été simplement classés. Ce dernier chiffre permet d'apprécier la faiblesse de la répression.

[3] « De nombreux gynécologistes affirment que, dans les grandes villes, les femmes deviennent stériles après une ou deux grossesses. » (Chervin, *Statistique de la population française.*)

[4] Le nombre des naissances illégitimes était en France de 7.16 sur cent naissances de 1873 à 1877, de 7.38 de 1877 à 1882, il s'élève à 8.17 de 1883 à 1886. (Voy. Turquan, *le Mouvement de la population en France pendant l'année* 1886. — Lagneau, *Conditions démographiques amenant l'accroissement ou la diminution des familles. Acad. des sciences morales et politiques,* 1888.) Les chiffres que nous donnons montrent le flot montant de l'immoralité et encore si les naissances illégitimes ne s'accroissent pas dans de plus grandes proportions, il est permis de l'attribuer à la même cause qui fait baisser la natalité légitime. Est-il permis de s'en étonner, en voyant la triste éducation donnée à la grande majorité de nos enfants. Ajoutons qu'à Paris le nombre de naissances illégitimes en 1888 était de 19 782, soit le quart du total général qui atteignait 77 449.

[5] *Statistique générale de la France,* t. XIV. Paris, imp. nat., 1887.

d'entre eux le chiffre des décès dépasse celui des naissances [1]. Les différences sont souvent considérables; les morts l'emportent de 1722 à Marseille, de 445 à Bordeaux, de 385 à Montpellier, de 136 à Pau, et cependant ces deux dernières villes sont réputées pour la douceur de leur climat. Il nous faut constater le même résultat à Nantes, à Rennes, au sein de la Bretagne, où se maintient encore une puissante natalité, comme à Rouen, à Caen, à Saint-Lô, dans la Normandie, où la dépopulation progresse avec une impitoyable rigueur.

Par une exception remarquable, il n'en est pas de même à Paris, dans cette ville que Mirabeau appelait déjà « une tête apoplectique sur un corps anémique »; et les naissances y sont constamment supérieures aux décès. En 1886, on a enregistré dans le département de la Seine 76 793 naissances, 73 852 décès; en 1887, 77 777 naissances, 72 026 décès; en 1888, les chiffres sont plus favorables encore, 69 478 décès contre 77 582 naissances [2]. Ces résultats sont satisfaisants; mais ne nous hâtons pas trop de nous en féliciter, car cet excédent de naissances tient surtout au grand nombre d'enfants nés à Paris et envoyés en nourrice à la campagne [3]. Tous ceux qui ont eu à s'occuper de cette question sont effrayés de la mortalité de ces malheureux enfants contaminés avant leur naissance et qui viennent trop souvent infecter nos villages et y grossir le chiffre des décès. Cet excédent tient encore à la présence de nombreux adultes dans la force de l'âge, accourus dans l'espérance d'une rapide et brillante fortune. Une comparaison facile montre que la vieillesse et l'enfance, les âges particulièrement tributaires de la mort, sont plus faiblement représentés à Paris que dans le reste de la France.

[1] Nous ne comprenons pas dans notre travail la ville de Foix, omise nous ne savons pour quelle raison, ni celle de Mende où, par une erreur inconcevable, on a remplacé le mouvement de la population de la ville par celui de l'arrondissement. Nous omettons également le territoire de Belfort.

[2] Nous avons dit l'accroissement des naissances illégitimes qui figurent dans ce total. Tout ce qui atteste l'immoralité de la grande ville est en progression marquée, nous reproduisons certains relevés pris à dix ans de distance.

	1877	1887
	—	—
Abandons d'enfants.	2320	3257
Infanticides.	41	57
Avortements.	56	137

Il faut ajouter que le plus grand nombre des crimes ou des délits de cette nature reste inconnu, au dire des membres du parquet eux-mêmes.

[3] Le chiffre exact des enfants mis en nourrice n'est pas établi; d'après les données que nous possédons, il ne saurait être moindre de 20 à 22 000 par an.

SUR 10 000 HABITANTS	FRANCE	PARIS
—	—	—
Enfants au-dessous de 5 ans.	976	711
Enfants du deuxième âge.	867	642
Adultes de 20 à 25 ans	874	1178
Vieillards de 65 à 70 ans.	317	186

Un autre calcul est plus significatif. Si avec M. Bertillon on compare le chiffre des décès, à chacun des âges de la vie, on verra que la mortalité est notablement plus élevée pour les Parisiens que pour l'ensemble de la population française.

DÉCÈS	PARIS	FRANCE
—	—	—
0 à 5 ans	102	64
5 à 10 —	9	6
10 à 15 —	5	4
15 à 20 —	7	6
20 à 25 —	9	8
25 à 30 —	11	9
30 à 40 —	13	10
40 à 50 —	16	12
50 à 60 —	25	19
60 à 70 —	49	40
70 à 80 —	111	96
80 à 90 —	206	194

Les causes de cette excessive mortalité s'expliquent. Les secousses morales, politiques, financières, inconnues dans nos campagnes, affectent singulièrement les classes aisées. Les hommes confinés dans les grandes villes, absorbés par leurs spéculations ou leurs devoirs professionnels, unis à des femmes qui sacrifient aux exigences de la mode leur repos et leur santé, procréent des enfants entachés d'une déchéance physique et intellectuelle qui s'accentue encore dans leur descendance et donnent enfin naissance à ces types dégénérés si nombreux, hélas! aujourd'hui. Pour les classes ouvrières, la grande agglomération est absolument mauvaise au point de vue hygiénique. Ceux qui ont parcouru les quartiers pauvres, leurs rues sombres, leurs ruelles malsaines, ceux qui ont vu les taudis infects, où parents, enfants, visiteurs, vivent dans une triste promiscuité ne me contrediront pas. En 1881, 243 564 Parisiens logeaient dans de misérables garnis, en augmentation de près de 100 000 sur le précédent recensement. Ces tristes asiles à la nuit, réceptacles de toutes les hontes et de tous les crimes, éloignés du centre par les travaux d'édilité, pullulent dans les faubourgs et forment une véritable ceinture autour de la grande ville. Peut-on

s'étonner que dans de pareilles conditions les fièvres typhiques aient triplé depuis 1865 [1].

La théorie actuellement si à la mode des microbes n'est pas pour nous démentir. D'après les recherches faites par M. Miquel à l'observatoire de Montsouris, 1 gramme de poussière pris dans les hôpitaux de Paris renferme 1 300 000 microbes; la même poussière recueillie sur le sol de la ville 800 000. L'analyse bactériologique de l'eau de la Seine, que les Parisiens sont trop souvent condamnés à boire, est plus concluante encore; un centimètre cube d'eau de la Vanne renferme seulement 194 microbes; la même quantité prise dans le canal de l'Ourcq, à la Villette, 4480; dans la Seine, au pont d'Austerlitz, 10 150; dans la Seine, en aval de Chaillot, après la traversée de la ville, 34 400 [2].

« Les villes, disait Jean-Jacques Rousseau dans un de ses accès de misanthropie, sont le gouffre de l'espèce humaine [3]. » Les faits que nous citons semblent lui donner raison. Ils prouveraient que l'affaiblissement dans le nombre des naissances, l'aggravation du chiffre des décès peuvent tenir pour une part aux agglomérations urbaines sans cesse croissantes. Mais, si ce fait est vrai pour la France, nous ne saurions l'affirmer avec la même conviction pour les autres pays, pour l'Angleterre, pour l'Allemagne, pour les États-Unis, par exemple. Londres renferme une population double de celle de Paris. Chaque année, cette population augmente avec une rapidité vraiment vertigineuse. Toutes les semaines, cependant, le chiffre des naissances atteint presque le double de celui des décès, et dans cette immense agglomération humaine, la plus considérable sans contredit du monde entier [4], le chiffre annuel des morts n'est que de 203 sur 10 000 vivants [5], tandis qu'à Paris il s'élève à 254. L'accroissement des autres villes de l'Angleterre suit la même progression que nous voyons à Londres [6]; depuis

[1] *Académie de médecine*. Juin, 1883.

[2] *Bull. statistique mun. de Paris*. Paris, 1888.

[3] *Emile*, liv. I.

[4] La population de Londres doit approcher aujourd'hui de 4 500 000 âmes; elle était, en 1885, de 4 085 928; en 1886, de 4 149 533. (*Journal of the Statistical Society*. March, 1886.)

[5] Ce chiffre, remarquons-le, est très supérieur à la moyenne générale de l'Angleterre qui n'était, en 1887, que de 178 sur 10 000, comme nous l'avons déjà dit.

[6] La Grande Bretagne compte 12 villes ayant plus de 200 000 âmes, 10 autres ayant plus de 100 000 âmes. Nous donnons les premières avec le nombre de leurs habitants : Liverpool, 579 724; — Glasgow, 519 965; — Birmingham, 427 769; — Dublin, 353 082; — Manchester, 337 342; — Leeds, 333 139; — Sheffield, 305 716; — Edimbourg, 250 616; — Bristol, 218 169; — Bradford, 214 431; — Nottingham, 211 424; — Salford, 204 074.

longtemps, la population urbaine l'emporte dans le pays sur la population rurale, et cela sans que la natalité générale s'en ressente.

Il en est de même aux Etats-Unis. Durant ces dernières années, New-York est monté de 962 000 à 1 200 000 âmes, Chicago de 296 000 à 503 000. Pendant ce même laps de temps, la population de Madrid s'est accrue de 77 500 habitants; celle de Stockholm est arrivée à 238 000 âmes. Athènes possédait en 1674 8 à 9000 habitants; en 1813, le voyageur Hollander en comptait 13 000; aujourd'hui leur nombre dépasse 100 000. Il y a deux siècles, la population de Berlin n'était que de 17 400 âmes; en 1861, à l'avènement de Frédéric-Guillaume IV, elle atteignait à peine 500 000; elle atteint aujourd'hui 1 400 000. Il y a trente ans, quatre villes allemandes possédaient plus de 100 000 habitants; au dernier recensement, 21 parmi elles dépassaient ce chiffre [1]. En France, 9 villes seulement, en dehors de Paris, y arrivent. Il serait facile de multiplier ces exemples. Ils se rencontrent dans tous les pays civilisés; ils montrent qu'au point de vue de l'agglomération urbaine et des misères qu'elle entraîne, nous sommes plutôt au-dessous des autres peuples, de nos voisins surtout. Les mêmes causes devraient amener les mêmes effets. Il n'en est rien. Chez eux, le mal, s'il existe, se répare rapidement; chez nous, il mine de plus en plus les forces vitales de la patrie.

Je suis disposé à accorder une grande importance aux excès du militarisme, aux dépenses exagérées qu'il entraîne. L'Europe comptait, en 1886, 2 892 197 hommes sous les armes, sans y comprendre la Turquie, où il n'existe aucun contrôle sérieux, et les dépenses des divers budgets de la guerre s'élevaient à 4 milliards et demi [2]. Nous avons dit les hautaines paroles de M. Blaine. Dès 1816, le comte de Maistre s'écriait : « Le nombre des soldats augmente par delà les bornes de toute raison et de toute politique, harasse tous les gouvernements, les ruine et les amène à ce point de détresse qui entraîne nécessairement les commotions. » M. Bright, peu d'années avant sa mort, écrivait avec une violence plus amère : « Il m'est impossible de ne pas croire que l'Europe marche à quelque grande catastrophe; le poids écrasant des charges

[1] Ce même recensement montre 116 villes de 20 à 100 000 âmes; 633 de 5 à 20 000; 1951 villes rurales de 5 à 2000. La population de toutes ces villes atteint 20 millions sur 46, chiffre total de la population allemande. C'est, on le voit, une proportion plus élevée qu'en France.

[2] Les dépenses militaires de la Roumanie, de la Bulgarie et du Monténegro ne sont pas comprises dans ce total. Nous en avons donné le détail dans un volume sur l'affaiblissement de la natalité en France, publié chez M. G. Masson, en 1886.

militaires ne saurait toujours être supporté avec patience, et les populations, réduites au désespoir, pourraient bien un jour balayer les empereurs, les rois et les prétendus hommes d'Etat qui gouvernent en leur nom. » C'est surtout en France que les charges résultant du militarisme pèsent du poids le plus accablant, et la nouvelle loi militaire vient encore y ajouter dans une large mesure. Quel est l'homme qui voudrait se marier, fonder une famille, alors qu'il est encore astreint au service militaire? Quel est le père qui voudrait y engager son fils? De là un retard forcé dans le mariage, retard qui porte sur les années de la jeunesse, où la fécondité est plus assurée; de là, une diminution dans les naissances légitimes, une augmentation non moins certaine dans les naissances illégitimes et dans les décès qu'elles entraînent [1]. Tout cela a été dit et répété à satiété; mais que pouvait-on attendre de législateurs sectaires toujours prêts à sacrifier les grands intérêts du pays aux misérables calculs du moment.

Il est un autre côté de la question dont on ne semble avoir qu'un mince souci. Ce sont les frais qu'entraînera l'aggravation des charges militaires. Déjà, depuis les défaites à jamais déplorables des conservateurs en 1876 et en 1877, les budgets de la guerre et de la marine ont pris une formidable expansion. Il est intéressant de reproduire leur rapide progression.

1877	732 942 000
1878	754 140 000
1879	776 668 000
1880	889 689 000
1881	969 439 000
1882	1 033 652 000 [2]
1883	1 018 474 000
1884	1 005 828 000
1885	907 099 000
1886	916 221 000 [3]
1887	1 037 615 000

Je veux croire, je veux espérer surtout, que nous avons la meilleure armée du monde; mais j'ai bien de la peine à me

[1] Les décès des enfants illégitimes atteignent, dans la première année, environ le double des décès des enfants nés en mariage.

[2] A partir de l'année 1882, les dépenses de l'Algérie ont été portées au compte de chaque ministère. Les dépenses afférentes au Tonkin sont la cause de l'accroissement des budgets de 1882, 1883 et 1884.

[3] On comprend dans ce total 30 millions du budget des protectorats portés actuellement au compte du ministère des affaires étrangères.

persuader que l'augmentation des dépenses militaires corresponde à une augmentation équivalente des forces de la nation[1]. Une seule chose est certaine, c'est que dans aucun autre pays, l'armée ne coûte aussi cher qu'en France[2]. A ces dépenses improductives, il faut ajouter les créations nombreuses de fonctions inutiles destinées à une bande famélique qu'il faut caser et largement rétribuer, aux dépens des contribuables[3], les fastueuses écoles, les palais scolaires que l'on élève jusque dans nos plus humbles communes et cela sans ajouter à l'efficacité de l'enseignement, les chemins de fer électoraux sans voyageurs et sans marchandises, bien d'autres dépenses encore dont la seule énumération nous entraînerait trop loin.

« En présence d'un budget de 4 milliards, disait éloquemment M. Lefébure devant la Société d'économie sociale le 11 mars 1889, de l'augmentation constante et écrasante des charges publiques, la première pensée qui vient à l'esprit est que cette situation financière résulte d'entraînements généreux, peut-être chimériques, ayant en vue la réalisation d'un vaste programme démocratique, inspirée par le sentiment de la solidarité humaine. On doit se dire et on se dit que si des centaines de millions ont été dépensés, c'était pour faciliter les assurances à bon marché, améliorer les logements ouvriers, en créer d'économiques et de salubres, habituer les travailleurs aux entreprises coopératives, multiplier les banques populaires, les sociétés de secours mutuels, provoquer, organiser la fondation de caisses de retraite en faveur des ouvriers. » Hélas! nous savons trop qu'il n'en est rien. Les pensées généreuses et élevées sont bien étrangères à nos gouvernants. Ils n'ont cure qu'en paroles des classes déshéritées de la société. Leur unique souci est d'assurer leur domination. Chaque loi, chaque nomination de fonctionnaires, chaque acte de l'administration n'est fait que dans cet unique but. C'est le vice irrémédiable du régime auquel nous sommes condamnés.

Est-il étonnant qu'avec de semblables prodigalités les budgets s'accroissent chaque année. Il est curieux de suivre leur marche ascendante :

[1] Leroy-Beaulieu, *Journal des Débats*, 17 avril 1886.

[2] L'armée française est celle qui compte le plus de malades; en Prusse, la moyenne journalière est de 40 sur 1000 soldats; chez nous, elle est de 46. Le chiffre des décès est plus élevé encore; il est de 6 en Allemagne, de 10 en France, sur le même nombre d'hommes.

[3] De ce chef seulement, nous dépensons 200 millions de plus qu'en 1876. (Amagat, *Lettre à l'Autorité*, 26 mai 1889.)

1815.	870	millions
1848.	1450	—
1851.	1850	—
1869.	2180	—
1875 avec les conservateurs.	2588	—
1889 avec les républicains	3503	— [1]

Les impôts, si écrasants qu'ils soient, ne peuvent suffire, et les budgets se soldent constamment en déficit. Depuis la guerre de 1870, les dépenses faites en dehors des évaluations budgétaires s'élèvent à plus de 8 milliards [2]. L'emprunt est là pour y pourvoir, et notre génération impose avec la plus coupable insouciance à toutes celles qui lui succéderont des charges qui ne devraient incomber qu'à elle seule, puisque c'est à elle seule que les dépenses profitent. La dette publique dépasse aujourd'hui 30 milliards [3]; et encore croyons-nous ce total, inconnu parmi toutes les nations du globe, très inférieur à la réalité. Il était de 7 milliards seulement en 1848.

Tandis que dans d'autres pays, les gouvernements s'efforcent de réduire la dette qui leur incombe [4], chez nous, disait avec juste raison M. Léon Say [5], les Chambres, au lieu d'être un frein, sont une excitation à la dépense. Tous les corps élus s'associent à l'envi à cette prodigalité [6]. L'esprit de sage économie si caractéristique de

[1] Amagat, *la Gestion conservatrice et la gestion républicaine*, 1872-1883. En 1870, les intérêts de la dette étaient de 506 millions; les charges de toute nature imposées par la guerre ont porté ces intérêts à 1015 millions; ils figurent au budget de 1889 pour 1306 millions. (Cucheval-Clarigny, *le Gouffre financier*, mai 1889.)

[2] *Le Bulletin de la statistique*, publié par le ministère des finances, donne, en 1888, le chiffre de 7710 millions. Mais ce total ne comprend ni les garanties d'intérêts dues aux compagnies de chemins de fer, ni les avances à la caisse des écoles, ni les sommes pour les travaux des ports qui figurent aux budgets à titre d'annuités.

[3] 23 milliards, dette consolidée; 7112 millions, dette remboursable. (Boulanger, *Rapport au Sénat sur le budget de* 1888.) Les déficits annuels ont nécessairement fait grossir ce chiffre durant les trois dernières années.

[4] Nous avons dit la diminution rapide de la dette aux Etats-Unis; elle était de 84 dollars par tête après la guerre de Sécession; elle est aujourd'hui à peine de 24 dollars. En 1857, la dette de l'Angleterre était de 21 057 millions; en 1877, de 19 343; au 31 mars 1889, de 17 482. Les intérêts annuels ont été réduits de 722 à 526 millions. Les finances de l'Allemagne, moins riche que nous et où nous voyons le même militarisme que chez nous, sont cependant encore en bon état. La dette de la Prusse n'est que de 4394 millions avec un amortissement qui fonctionne régulièrement.

[5] *Sénat*, 20 juillet 1882.

[6] En 1876, avec la gestion conservatrice, les dettes des communes (Paris excepté) s'élevaient à 557 millions; en 1889, toujours avec la même excep-

notre vieille bourgeoisie française, qui marquait les actes des corps électifs alors qu'elle les dominait, a disparu depuis longtemps, et tous les ans, les centimes additionnels s'accroissent rapidement. A la fin du dernier empire, chaque Français payait au fisc 59 francs; en 1872, le chiffre était de 85 francs par tête; aujourd'hui, après vingt années de paix et de tranquillité qui auraient dû être marquées par de sages réductions, il est de 104 francs[1]! Dès 1883, M. Leroy-Beaulieu établissait, avec l'autorité qui lui appartient, qu'un ménage d'ouvriers parisiens donnait à l'impôt près de 11 pour 100 de son salaire, un propriétaire à Paris 17 pour 100 de son revenu, un propriétaire foncier, dans certains de nos départements, jusqu'à 20 pour 100. « La masse d'impôts est telle, continuait-il, que la France plie sous le faix et qu'une grande partie des capitaux anciennement accumulés se détruit peu à peu. La production agricole, commerciale, industrielle du pays est moindre qu'il y a dix ans. »

Les charges de la vie, et les impositions de tout genre et de toute nature doivent compter parmi les plus accablantes, sont pour beaucoup dans la diminution des naissances. Les fortunes moyennes, les fortunes territoriales surtout sont dangereusement atteintes, et les chefs de famille redoutent d'ajouter par de nombreux enfants à un fardeau déjà trop lourd pour eux. Ce n'est plus le désir de jouissances égoïstes qui les retient, mais les nécessités mêmes de la vie auxquelles il devient chaque jour plus difficile de satisfaire. Cette situation, dont il est impossible de méconnaître la gravité, est certainement une des causes les plus sérieuses de l'affaiblissement de la natalité et, ce qui est plus inquiétant encore, les conditions sociales dont elle est la résultante, sont permanentes. Nous avons dit les guerres, les famines, les épidémies qui ont frappé la France durant les siècles qui ont précédé le nôtre. Quelque cruelles qu'elles aient été, elles n'avaient qu'une durée limitée et quand elles prenaient fin, le pays réparait rapidement les pertes subies. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui et les charges que les gouvernements créent avec une si impardonnable légèreté, pèseront sur les ressources, sur la production, par suite sur la

tion, elles atteignaient 1242 millions. A Paris, les impôts montaient, en 1848, à 40 francs par tête; en 1886, ils étaient de 110 francs; ils augmenteront naturellement encore avec le gaspillage à l'ordre du jour.

[1] C'est le chiffre que donnait au Sénat M. Krantz; d'autres le portent à 109 francs. Le même calcul donne, pour l'Angleterre, 57 francs; pour les Etats-Unis, 50 francs; pour la Belgique, 46 francs; pour l'Allemagne, 44 francs; pour l'Autriche, 40 francs; pour la Russie, 36 francs; pour l'Espagne, 33 francs.

natalité de la France, tant que celle-ci existera comme une nation libre et indépendante.

Mais de toutes les causes qui agissent sur la volonté de l'homme, qui arrêtent la natalité à son essor et qui menacent de destruction les peuples et les races, la plus puissante probablement est la démoralisation croissante dont nous sommes les témoins. Le développement immodéré du luxe, le goût effréné du plaisir, la soif des jouissances matérielles, le désir de tout leur subordonner procèdent de cette cause unique et contribuent à leur tour à l'aggraver. Les excitations malsaines sans cesse renaissantes ne lui sont pas étrangères. Que l'on parcoure nos expositions, partout se montrent les nudités les plus audacieuses; seules, elles attirent la foule et assurent le succès. Des titres scandaleux, des gravures, des lithochromies plus scandaleuses encore s'étalent jusque sur les murs de nos villages. Les romans d'un naturalisme odieux, les descriptions les plus osées se répandent à des milliers d'exemplaires dans le « grand public ». C'est l'expression consacrée. Leurs heureux éditeurs annoncent une vingtième, que dis-je, une centième édition [1]. Une certaine presse s'enrichit en multipliant les récits graveleux et les scandales du jour. Le théâtre est la glorification des passions coupables. Des auteurs souvent d'un véritable talent, ne craignent pas de le prostituer pour sacrifier au goût du public. C'est l'éternelle loi de l'offre et de la demande et à défaut de gloire et d'honneur, ils arrivent à la richesse qu'ils recherchent avant tout. Et que l'on ne croie pas que ce tableau soit chargé. Voici ce qu'écrivait, il y a quelques jours dans des termes autrement énergiques, un journaliste républicain : « La dépravation tue les peuples, et depuis quinze ans nous pataugeons dans la dépravation banale et misérable d'une littérature à gros succès, comme s'il n'y avait plus en France qu'une passion et qu'une ambition, la passion des sens et l'ambition de la déchéance. » S'il était permis enfin d'emprunter à nos ennemis leur opinion, un critique allemand signalait récemment la littérature pornographique de la France comme le signe redoutable de la gangrène sénile. Les produits actuels, et Dieu sait cependant s'ils sont nombreux, ne suffisent même plus; on recherche, on réimprime avec grand luxe les romans les plus osés des siècles passés. Que l'on suive enfin les ventes publiques, les livres graveleux, les gravures obscènes, se vendent à prix d'or, tandis qu'à côté d'eux les chefs-d'œuvre de notre litté-

[1] Un journal annonçait dernièrement qu'un roman de M. Zola s'était vendu à 155 000 exemplaires. Ai-je besoin d'ajouter que c'est un des plus immondes. On sait que la traduction de ces romans a été condamnée par un jury anglais et leur éditeur puni de la prison et d'une forte amende.

rature, les ouvrages d'histoire ou de philosophie restent invendables sur les rayons des libraires. Il est impossible que de telles conditions sociales n'influent pas sur la criminalité. Elle augmente certainement dans une proportion assez forte [1], mais dont il est impossible de se rendre un compte exact. Les parquets, émus de l'incapacité et de la déplorable faiblesse du jury, s'efforcent de correctionaliser les crimes en leur enlevant leurs circonstances aggravantes et de les soumettre ainsi à la juridiction des tribunaux ordinaires. Pour les délits eux-mêmes, depuis que nous avons le bonheur de posséder des magistrats vraiment républicains, la répression est presque partout faible et inégale. Si le prévenu a le bonheur d'être protégé par tel député ou par tel homme influent, les poursuites s'arrêtent, et le ministère public émet cette singulière doctrine qu'il est libre de poursuivre qui bon lui plaît !!! Nous croyons donc que la criminalité maintenue au même niveau indique un large accroissement de crimes ou de délits. Sous le bénéfice de cette observation, nous résumons les derniers chiffres publiés :

ANNÉES	ACCUSÉS	PRÉVENUS
—	—	—
1880.	4125	199 638
1881.	4320	201 057
1882.	4814	202 307
1883.	4313	209 499
1884.	4277	217 960
1885.	4184	224 372
1886.	4397	223 129 [2]

Nous donnons également les chiffres pour les crimes capitaux (assassinat, meurtre, parricide, infanticide, empoisonnement), et pour les crimes contre les mœurs (avortement, viol, bigamie).

ANNÉES	CRIMES CONTRE LES PERSONNES	CRIMES CONTRE LES MŒURS
—	—	—
1880.	656	686
1881.	686	923
1882.	711	937
1883.	693	880
1884.	730	888
1885.	718	752
1886.	706	797

[1] Elle augmente par le seul fait de l'accroissement de la population urbaine. Ainsi, en France, la moyenne générale de la criminalité entre 1881 et 1885 est de 57 sur 1000 habitants; dans le département de la Seine, elle s'élève à 111. (*Rapport de M. Claude* (*des Vosges*) p. 226.)

[2] La diminution dans les délits que nous observons en 1886 n'est qu'appa-

Les délits contre les mœurs ont augmenté d'un cinquième environ depuis 1880 [1]. Il est juste d'ajouter qu'ils comprennent les adultères et que nombre de plaintes ont été déposées comme préliminaires à une demande en divorce. S'il est difficile, à raison des causes que nous avons dites, d'établir avec l'exactitude désirable le degré d'aggravation de la criminalité durant ces dix dernières années, une toute autre conclusion s'impose, si nous remontons à vingt-cinq ou à trente ans en arrière. Là aucun doute n'est plus possible et les statistiques officielles témoignent de la marche constamment ascendante du crime et, ce qui est plus grave peut-être, du nombre de malfaiteurs à peine sortis de l'enfance [2].

Il en est de même du suicide et de l'aliénation mentale; ils suivent une implacable progression. De 1826 à 1830, on ne comptait que 54 suicides pour un million d'habitants; de 1878 à 1882, leur nombre s'est élevé à 180. Il ne cesse de s'accroître [3], et l'année dernière, à Paris seul, il a fait plus de victimes que la fièvre typhoïde. Au congrès de la médecine mentale tenu en 1887, on prouvait par des chiffres que de 1872 à 1880 l'aliénation avait augmenté de 30 pour 100. Ce chiffre est encore inférieur à la réalité, car en 1871, le nombre des aliénés dans les asiles publics et privés était de 37 594, il est aujourd'hui de 53 914 [4]. L'exagération de la vie cérébrale, l'abus des sensations, l'abus de l'alcool, sont les causes trop certaines de cet accroissement.

L'aggravation de la criminalité, les progrès considérables du suicide et des maladies mentales, l'affaiblissement de la natalité qui atteint le pays dans les sources mêmes de la vie, tel est donc le bilan de la société française à la fin du dix-neuvième siècle; tels sont les résultats de notre civilisation si vantée, de l'incontestable accroissement de la richesse ou de l'aisance dans toutes les classes, de l'instruction répandue jusque dans nos plus humbles hameaux. Il y a là un sujet d'amères réflexions pour le philosophe et pour le moraliste.

rente. Elle est uniquement due à la loi du 24 mai 1885 substituant la relégation à la surveillance de la haute police. Les poursuites pour rupture de ban sont tombées de 5000 à 1300.

[1] Délits contre les mœurs : 1880, 4382; — 1881, 4426; — 1882, 4645; — 1883, 4267; — 1884, 4944; — 1885, 5128; — 1886, 5428.

[2] De 1826 à 1830, le chiffre des crimes et délits variait de 45 à 50 000.

[3] Nombre des suicides : 1880, 6038; — 1881, 6741; — 1882, 7213; — 1883, 7267; — 1884, 7512; — 1885, 7902; — 1886, 8187. Remarquons que le nombre total des suicides en Angleterre n'est que de 2234. Chez nos voisins, ils tendent aussi à augmenter; en 1863, on comptait 64 suicides sur un million d'habitants; aujourd'hui, le chiffre s'élève à 80.

[4] *Annuaire statistique* de la France, 1889, p. 135.

V

Résumons ces trop longues pages. Depuis des années les naissances diminuent dans une progression croissante. En 1888, elles n'ont excédé les décès que de 15 667 [1], et cela non par une mortalité excessive, mais par le seul fait de la faiblesse de la natalité. Nous avons vu qu'elles étaient inférieures aux décès dans 42 de nos départements, dans 66 de leurs chefs-lieux, dans un grand nombre de villes moins importantes.

Ce sont les provinces les plus riches, celles où les valeurs successorales sont les plus élevées, celles où le centime donne le coefficient le plus important, qui présentent la natalité la plus faible [2]. Il est impossible de ne pas constater ces faits déplorables; ils sont absolument anormaux, et c'est par la comparaison avec les autres pays que nous pouvons juger du danger chaque jour plus redoutable qui nous menace. En Angleterre, les naissances montrent un excédent de 450 000, en Allemagne de 520 000, en Autriche-Hongrie de plus de 400 000, en Italie malgré une mortalité infantile considérable de plus de 300 000, en Russie de près de 1 200 000. Quelles réflexions pourraient ajouter à l'éloquence de pareils chiffres et cependant peu de personnes se préoccupent du mal qui nous mine, un nombre plus faible encore en recherche les causes. Sans doute, l'alcoolisme, les agglomérations urbaines, le militarisme, l'exagération des charges fiscales, la démoralisation produite par le théâtre et la littérature du jour, l'aggravation de la criminalité y contribuent pour une part que j'ai cherché à faire ressortir. Mais la cause dominante entre toutes, il faut la trouver dans l'ensemble de nos institutions économiques, politiques et sociales qui aboutissent à ce résultat néfaste que les enfants, loin d'être l'honneur et la force de la famille, sont pour elle une charge dont le poids l'accable. C'est donc à la réforme de ces institutions qu'il faudrait tendre. Mais, hélas! la foule lettrée ou illettrée, aveuglée par les révolutions incessantes, un des fléaux ou plutôt une des hontes de la France, aveuglée surtout par une incurable

[1] Nous déduisons du nombre total le chiffre des naissances d'étrangers qui figurent sur nos registres de l'état civil.

[2] On relève le même fait à Paris. M. Chervin, dans un rapport très remarquable présenté à la Société d'économie sociale, montre que la natalité annuelle est de 20 sur 1000 habitants dans les arrondissements riches, tels que les Ier, IIe, VIIe, VIIIe ou IXe, et qu'elle s'élève à 28 dans les arrondissements pauvres, les XIIIe, XIVe, XVe, XIXe et XXe, par exemple.

vanité, pervertie par des sophismes passés à l'état d'axiomes [1], ne sait que nier le mal ou dans un fol égoïsme en rejeter les conséquences sur les générations à venir.

Le réveil pourrait bien être terrible, et la nationalité française, si glorieuse jadis, disparaître sous les flots pressés des Teutons, des Slaves, des Anglo-Saxons. Ces peuples, nos rivaux aujourd'hui, nos ennemis peut-être demain, grandissent autour de nous avec une rapidité qui contraste singulièrement avec notre défaillance. Un pareil état de choses est assurément alarmant pour tous ceux qui ne consentent pas à mettre un bandeau sur leurs yeux, décidés à ne rien voir de ce qui pourrait troubler leurs jouissances du jour, leurs spéculations du lendemain. Qu'on y prenne garde cependant, le temps presse et si nous ne savons pas en profiter, l'inexorable histoire pourrait bien dater la décadence de la patrie, de l'année fameuse dont nous venons de célébrer le centenaire avec une si fastueuse insouciance, de cette année où l'on a tout détruit sans rien pouvoir édifier. « La révolution, en s'attaquant à Dieu, a dit excellemment M. Hyde de Neuville [2], a lancé l'esprit humain sur une pente d'où il ne sortira que l'erreur et l'amoindrissement des sentiments élevés du cœur humain. » Ces prophétiques paroles disent la cause du mal, ils indiquent le remède qui peut encore le guérir, à tous ceux dont l'unique ambition est de maintenir la France au rang où nos pères l'ont porté.

Marquis DE NADAILLAC.

[1] On peut consulter un travail de M. Raudot, *la Population de la France en* 1872, inséré dans le *Correspondant* du 10 avril 1874.

[2] *Mémoires et Souvenirs*, t. II. Paris, 1890.

LOUISIANE

NOUVELLE[1]

VIII

RIEN NE VOUS A BLESSÉ, VOUS !

L'orage était passé, le soleil se couchait dans des flammes d'or, au moment où le repas finissait et les convives retournèrent sous le porche. M. Rogers n'était pas trop bien remis, mais il s'efforçait de donner une idée du roman unique qu'il avait lu.

— Il s'agissait d'un Français, disait-il très sérieusement, et son nom était... Frankoyse... François, Frankoyse. C'est un nom français, n'est-ce pas? Moi et Ianthy, nous pensions qu'il devait être commun dans le pays. Il n'est pas d'ici; il a un son étranger.

— C'est... oui, c'est un nom français, répondit Ferrol.

Quelques minutes après, ils sortirent. Louisiane se tenait debout à l'extrémité de la véranda, adossée à un pilier en bois, qu'elle entourait de son bras.

— Allez-vous mieux? lui demanda M. Rogers. Je vais voir mes bêtes et, si vous voulez, je vous enverrai du camphre...

— Je n'en ai pas besoin; merci, dit-elle; je suis tout à fait bien.

Il s'en alla donc, en promettant de « soigner leurs bêtes », pour les bien préparer au retour; il reviendrait bientôt.

Quand il fut parti, il y eut un court silence dont Ferrol ne se rendit pas bien compte. Pour la première fois de sa vie d'homme, il ne savait que dire. Peu à peu, l'idée que quelque chose de très fâcheux était arrivé s'emparait de son esprit; quelque chose de compliqué, de mystérieux, à quoi il se trouvait mêlé et qui rendait sa position à la fois singulière et délicate. Quelques instants s'écoulèrent avant qu'il pût décider ce qu'il avait de mieux à faire pour cacher sa perplexité et paraître à l'aise. Naturellement, il fit le choix le plus malencontreux du monde.

— Il est charmant, dit-il : quel sympathique, quel délicieux

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1890.

vieillard! Il m'a raconté son roman. C'est l'histoire d'un Français dont le nom... essayez de deviner le nom.

Mais Louisiane n'essaya pas.

— Vous ne devineriez jamais; c'est meilleur que tout le reste. Le nom est Frankoyse!

A ce moment elle se tourna vers lui, tremblant comme une feuille.

— Bonté divine! pensa-t-il, voici la crise! Voici la créature *vraie!*

— Ne riez plus, cria-t-elle; ne vous permettez plus de rire. Je vous le défends! C'est mon père!

Pendant une seconde ou deux, il ne respira plus.

— *Votre* père? dit-il enfin, quand il retrouva sa voix. *Votre* père? Le *vôtre?*

— Oui, le mien! Cette maison est la mienne. J'ai toujours vécu ici; je m'appelle Louisiane. Vous avez ri de moi aussi.

Il voyait vraiment la créature réelle. Elle fondit en larmes.

— Croyez-vous, poursuivit-elle avec emportement, que j'ai joué cette comédie aujourd'hui parce que j'avais honte de lui, parce que je ne l'aimais pas, ne le respectais pas, ne le croyais pas meilleur que le reste du monde entier? C'est parce que je l'aime tant que j'ai fait tout cela, parce que je savais bien que vous vous diriez entre vous qu'il ne me ressemblait pas, qu'il n'était pas cultivé, qu'il était surprenant que je fusse sa fille. Je ne suis pas digne de baiser ses souliers. J'ai eu honte, j'ai été assez mauvaise pour avoir honte, mais pas assez mauvaise pour avoir honte de *lui.* J'ai cru d'abord qu'il vaudrait mieux vous laisser penser ce que bon vous semblerait; que ce serait vite fini et que nous ne nous reverrions jamais plus. Mais je ne me doutais pas qu'il me faudrait vous voir rire de lui, parce qu'il ne connaît pas le monde comme vous le connaissez, parce qu'il a toujours vécu sa simple, bonne et pure vie, dans un pays primitif.

Ferrol était devenu aussi pâle qu'elle. Il poussa un gémissement.

— Oh! s'écria-t-il, que vous dirai-je? Pour l'amour du Ciel, tâchez de comprendre que si j'ai ri, ce n'est pas de lui, mais...

Elle l'interrompit.

— Il n'a jamais quitté sa maison. Il a trop travaillé pour avoir le temps de lire et... Elle s'arrêta et laissant retomber ses mains avec un geste de fierté indicible, elle ajouta :

— Pourquoi vous dire tout cela? On croirait vraiment que je cherche à l'excuser; il n'y a aucune raison pour cela.

— Si je pouvais comprendre, commença Ferrol, si je pouvais...

— Demandez à votre sœur : c'est elle qui a tout arrangé; moi (avec un petit sanglot), je ne suis que *son expérience.*

Olivia s'avança, l'air abattu, les yeux mouillés.

— C'est vrai, dit-elle, c'est entièrement ma faute.

— Puis-je vous prier de me donner une explication? demanda Ferrol sévèrement. Je suppose que tout ceci a été fait à mon profit?

— Ne me parlez pas sur ce ton, répondit Olivia : c'est assez dur comme cela; je... je n'ai jamais été si désolée de ma vie. Je n'ai jamais songé que les choses en viendraient là. Elle était si jolie, si douce, si prompte à saisir une idée, et je désirais faire une expérience, voir si vous devineriez. Je... j'avais une théorie, et j'y prenais un tel intérêt, que j'oubliais de... de penser beaucoup à elle. J'imaginais que cela lui serait indifférent.

Louisiane lui coupa la parole.

— Oui, dit-elle, les yeux brillants de souffrance, elle a oublié. Je l'aimais beaucoup et je savais si peu, qu'elle oubliait de penser à moi; j'étais une sorte de jouet, mais j'étais trop fière pour me plaindre. Je pensais que ce serait bientôt fini et je savais combien j'étais ignorante. J'eus peur d'abord de m'en rapporter à mes propres sentiments; c'était peut-être trop de vanité, me disais-je. Et puis je l'aimais beaucoup.

— Oh! Louise! s'écria Olivia désolée, ne dites pas « je l'*aimais* ».

— Ne dites pas Louise, répondit la jeune fille; dites Louisiane. Je n'ai plus honte maintenant; je désire que M. Ferrol l'entende.

— Je n'ai rien à dire pour me défendre, répliqua Laurence désespéré.

— Il n'y a plus rien à dire pour aucun de nous, si ce n'est, adieu, reprit Louisiane. Nous ne nous reverrons jamais. Tout est fini entre nous. Vous irez votre chemin et moi le mien. Je resterai ici ce soir. Retournez à Oakvale sans moi. Je n'aurais jamais dû y aller.

Laurence se laissa tomber sur un siège et se couvrit le visage d'une main. Il ne pouvait croire encore que tout cela était vrai. Il lui semblait qu'il marchait en rêve. Le pis de tout, c'était cette désolante vérité qu'il n'avait rien à dire. Il y eut un long silence, et enfin Louisiane vint se placer devant lui.

— Je vais rejoindre mon père, lui dit-elle; je lui ai fait croire que je voulais vous jouer un tour. Il a cru que c'était un de mes caprices et il s'y est prêté, parce que je le lui demandais. Je vais lui dire que je vous ai révélé la vérité. Il ne saura pas pourquoi j'ai agi de la sorte. Je faciliterai votre retraite. Je ne vous reverrai pas! Adieu!

La douleur de Ferrol fit explosion. Il bondit et s'écria :

— C'est trop dur! Je ne peux me résigner à cela; c'est impossible!

Elle fit un pas en arrière.

— Pourquoi pas? dit-elle; rien ne vous a blessé, vous!

La froideur simple de son attitude était en effet bien dure pour lui.

— Vous croyez que je n'ai pas le droit de me plaindre, reprit-il, et cependant voyez comme vous me renvoyez. Vous parlez comme si vous ne vouliez plus me permettre de jamais vous revoir.

Elle l'interrompit.

— Non, vous ne me reverrez pas. A quoi bon? Priez votre sœur de vous dire combien je suis ignorante; elle le sait. Pourquoi viendriez-vous ici? Vous y trouveriez toujours autant de choses qui vous feraient rire. Allez où vous n'aurez pas à rire. Votre place n'est pas ici. Adieu!

Il comprit qu'il n'avait rien à ajouter. Elle parlait avec la colère d'une enfant et l'orgueil obstiné d'une femme. Elle se tourna ensuite vers Olivia. Il fut ému jusqu'au fond de l'âme en la contemplant. Elle avait les yeux pleins de larmes, mais les deux mains derrière le dos.

— Adieu! dit-elle.

Olivia fut bouleversée.

— Est-ce ainsi que vous allez me quitter? s'écria-t-elle. Je ne vous croyais pas si dure. Encore si j'avais eu de méchantes intentions! Mais je n'en avais aucune, et vous avez l'air de ne jamais vouloir me pardonner.

— Je vous pardonnerai peut-être un jour, mais pas aujourd'hui. Ni moi non plus, je ne me croyais pas si dure.

Ses mains retombèrent à ses côtés; elle resta un instant immobile et tremblante, puis tout à coup elle fondit en larmes.

— Je vous aimais, dit-elle, mais vous ne m'aimiez pas!

Elle se détourna et rentra lentement dans la maison.

Près d'une demi-heure s'écoula, avant que leur hôte ne revînt leur annoncer que la voiture était prête. Il paraissait abattu, mais il ne dit rien que ceci :

— Louisianey s'est couchée; elle espère que le sommeil guérira son mal de tête. J'irai aux Eaux dans un jour ou deux, pour régler son compte. Les Eaux ne lui ont pas fait grand bien. Elle n'est pas dans son assiette ordinaire. Je l'ai deviné tout de suite quand je l'ai vue si fantasque ce soir; elle n'est jamais comme cela dans son état habituel.

— Nous vous sommes très reconnaissants de vos bontés, dit Ferrol, en prenant les rênes.

— Il n'y a pas de quoi; vous êtes les bienvenus. Votre visite eût été plus agréable si Louisianey n'avait pas été souffrante. Adieu! vous aurez un beau clair de lune pour le retour.

La longue course fut silencieuse. Lorsqu'ils furent arrivés et qu'Olivia se retrouva dans la galerie déserte où elle était la veille avec Louisiane, elle eut l'air vraiment très malheureux.

— Laurence, dit-elle, je ne vois pas très bien pourquoi vous me traitez si sévèrement. Il me semble que je suis aussi humble que vous pouvez le désirer.

Il resta un instant à contempler la pelouse inondée de lumière par la lune. Tout cela était silencieux et lui paraissait désolé.

— Nous n'en parlerons pas, répondit-il enfin, mais vous m'avez rendu un triste service, Olivia?

IX

BIEN VRAI, LOUISIANEY?

A ce moment, Louisiane était chez elle, dans la salle basse, assise sur une petite chaise, près des genoux de son père et regardait le feu. Elle ne s'était pas couchée. En rentrant dans la maison, son père l'avait trouvée là et elle n'avait pas bougé depuis. On avait allumé un feu de bois, parce que l'air est frais dans la montagne, après la pluie, et elle semblait prendre plaisir à le voir brûler.

M. Rogers aussi était pensif. Après avoir quitté ses hôtes qui partaient, il s'était installé avec lenteur. Il avait fermé les portes et apporté son fauteuil favori. Puis il s'était assis et avait tiré sa blague à tabac. Ses mouvements étaient lents, sa physionomie sérieuse, absorbée même. Il se renversa sur le dossier de son fauteuil articulé et se mit à ruminer.

— Louisianey, dit-il enfin, Louisianey, je voudrais savoir ce que tout cela signifie.

— Cela ne vaut pas la peine d'être raconté, père; après tout, c'était une assez pauvre plaisanterie.

Il lui jeta de côté un regard rapide, tout en se frottant la jambe lentement.

— Vraiment? Une pauvre plaisanterie, après tout. C'est fâcheux!

La calme patience qu'exprimait son visage, valait la peine d'être étudiée. Il continua de frotter sa jambe, encore plus lentement, et répéta :

— C'est fâcheux! Et d'où venait le mal, selon vous?

— Je me suis trompée. Voilà tout.

Tout à coup, elle se tourna vers lui, posa ses bras croisés sur les genoux de son père, sa tête sur ses bras et se mit à sangloter.

— Je n'aurais pas dû aller là-bas. J'aurais dû rester avec vous, père.

Le sang afflua au visage de M. Rogers : il fut obligé de cracher dans le feu pour se soulager.

Il reprit :

— Louisianey, je voudrais vous faire une seule question. Est-ce que quelqu'un vous a... vous a manqué de respect, ou s'est montré trop libre, ou trop léger, ou indiscret? Par exemple, un homme de lettres, supposons?

— Non, non! On a toujours été très bon pour moi.

— Ne craignez pas de me le dire, Louisianey; j'ai seulement dit : « par exemple », ayant entendu dire que les hommes de lettres étaient quelquefois, de temps en temps, vous comprenez, de temps en temps...

Elle répéta :

— Ils ont toujours été très bons pour moi, toujours.

— S'il en est ainsi, j'en suis bien aise; je vieillis, Louisianey, et je n'ai pas beaucoup de santé. La dyspepsie fatigue un homme. Mais si quelqu'un vous avait manqué, il aurait eu affaire à moi, oui, affaire à moi, que j'aie mal au foie ou non.

Il lui passa une main sur les cheveux à rebours, mais très tendrement.

— Je ne vais plus vous faire qu'une question, une seule. Aimeriez-vous qu'on changeât quelque chose dans la maison, dans le parloir, par exemple? Disons dans le parloir.

— Non, non! s'écria-t-elle; qu'on ne change rien! Que tout reste tel qu'il est.

— C'est que, voyez-vous, Louisianey, ajouta-t-il en réfléchissant, il n'y a pas de raison pour que tout reste en l'état actuel, si vous vouliez y changer quelque chose. Par exemple si vous vouliez un autre papier avec plus de fleurs peut-être, ou de nouveaux sièges, ou autre chose? Chez le notaire Hoskin, j'ai vu des sièges couverts en rouge qui faisaient un bel effet. Si vous en vouliez de pareils, il n'y a pas de raison pour vous en priver. Mes affaires ont assez bien marché, ma chérie, et je n'ai que vous. Seigneur! s'écria-t-il dans une étrange explosion de tendresse, pourquoi n'auriez-vous pas ce que vous désirez?

— Je ne désire rien, père, rien que vous.

Pendant quelques instants il garda le silence, les yeux fixés sur le feu. Il semblait réfléchir à quelque chose; enfin il parla.

— Bien vrai, Louisianey? dit-il.

— Non, bien vrai, je ne désire rien.

Elle attira sa main sous sa joue et la baisa.

Il accepta la caresse très tranquillement.

— Vous avez un bon cœur, Louisianey. Les jeunes gens ont généralement le cœur bon, je crois. C'est comme qui dirait, naturel; mais, Seigneur! il y a autre chose en ce monde que nous autres

vieux, et il est naturel d'en avoir envie. Il y a des choses qu'on peut changer, d'autres qu'il faut laisser telles qu'elles sont. Changeons celles qui peuvent l'être. Si vous vouliez une coupole sur la maison, ou une couche de peinture chamois? La maison neuve de Sawyer est peinte comme ça, et ça fait un bel effet! Ou bien si vous vouliez un orgue, ou un piano, ou des robes, vous les aurez. Tout ce qu'il est encore temps de changer le sera.

Mais elle ne faisait que pleurer davantage, doucement, sans bruit.

— Oh! ne soyez pas si bon pour moi! dit-elle, Ne soyez pas si généreux.

Il continua comme auparavant.

— Si, par exemple, c'était moi qu'on voulût changer, Louisianey, j'ai peur que nous n'y parviendrions pas! J'ai suivi trop longtemps le même chemin. Nous aurions pu, en nous y mettant plus tôt, il y a quarante ou cinquante ans, mais j'ai peur qu'il ne soit trop tard. Non que je m'y opposerais! Je ne demanderais pas mieux et je ferais mon possible, mais il est trop tard; voilà! Si c'était moi qu'on voulût modifier, moderniser, rendre plus savant, mettre plus au goût du jour, je crains qu'on aurait infiniment de peine. Je n'ai pas de « cachet », ça ne m'est pas naturel; je suis de ces choses qu'on ne peut pas changer; occupons-nous des autres.

— Je ne voudrais rien changer en vous, s'écria-t-elle. Pourquoi le voudrais-je? Vous êtes un si bon père! un si cher père!

Nouveau petit silence après lequel il répéta d'une voix douce et indulgente :

— Bien vrai, Louisianey?

Ils restèrent assis pendant quelque temps encore, mais ne se dirent presque rien avant de se séparer pour la nuit. Alors, quand elle l'embrassa et se suspendit à son cou, il sortit tout à coup de sa longue rêverie.

— Seigneur! dit-il tout à fait gaiement, ça ne peut pas durer longtemps, après tout, et vous êtes encore bien jeune, bien jeune.

— Qu'est-ce qui ne peut pas durer longtemps? demanda-t-elle timidement.

Il la regarda dans les yeux et sourit.

— Rien, répondit-il; rien ne peut durer longtemps! Et vous êtes jeune.

Et il fut si ému de sa secrète pensée, qu'il lissa les cheveux de Louisiane encore à rebours, mais d'une main légère et tendre, avant de la laisser aller!

X

LE GRAND MONDE

Le lendemain matin, il se rendit aux Eaux.

— Je vais régler votre compte et chercher votre bagage, dit-il à Louisiane; ne vous inquiétez pas si je ne reviens que demain. Si je suis fatigué, je passerai la nuit là-bas.

Il ne paraissait pas probable à la jeune fille qu'il ne revînt pas. Jamais il ne s'était absenté une nuit, à moins d'y être forcé par ses affaires. Il aimait trop son *home* pour cela; il chérissait d'un amour enfantin la routine de quarante années, le lever au point du jour, les tâches qu'il s'imposait, sa place à table, au foyer, sous le porche.

— Il n'y a rien de tel que la maison et ses habitudes, affirmait-il. Il n'est pas naturel de s'en éloigner.

Mais il ne revint ni ce soir-là, ni même le lendemain matin. La nuit tombait déjà, lorsque Louisiane entendit le bruit des roues sur le chemin. Elle était assise sous le porche et se leva pour le recevoir, quand il descendit un peu lourdement de l'*Américaine*.

— Vous n'étiez pas inquiète? demanda-t-il.

— Non; seulement c'était étrange de vous sentir absent.

— Ça ne m'est arrivé que trois fois depuis que nous nous sommes mariés, Ianthy et moi. Deux fois c'était pour aller à la conférence à Barnsville, la troisième quand Marcelly mourut.

En montant les marches du perron, il sourit et demanda :

— Vous sentiez-vous seule? Je le parierais.

— Un peu, répondit-elle; pas beaucoup.

Elle lui donna son fauteuil près du pilier et le contempla, tandis qu'il se balançait sur les pieds de derrière du siège. Elle croyait voir quelque chose d'inusité, d'inquiet sur son visage et dans son attitude. On eût dit que la vie nouvelle, entrevue un instant, avait laissé sur lui des traces momentanées. Elle se demandait quelles impressions il en avait reçues et à quoi il pensait.

Au bout de quelques instants, il lui dit :

— Vous devez vous sentir un peu seule, après votre séjour là-bas; c'est naturel. On ne s'en rend pas compte avant d'avoir vu. C'est gai là-bas. Seigneur! Oui c'est gai et la gaieté convient à la jeunesse.

— Il y avait là des gens qui n'étaient pas de cet avis, répondit Louisiane, un peu distraitement; ils avaient vu des endroits plus animés, mais moi, je trouvais que c'était en effet très gai.

— Je n'en demanderais jamais davantage, dit-il, avec un grand

sérieux. Pas même si j'étais jeune. Il y avait bien trois cents personnes dans cette salle à manger; les noms des plats écrits sur des feuilles de papier et cinquante ou soixante garçons pour servir. Et les toilettes! Je suis resté assis toute la journée à les regarder. J'ai vu là des choses plus curieuses que je n'en avais jamais imaginé de ma vie. Je suis allé le soir à la salle de danse et je les ai bien regardés tous. Ils ont joué une comédie. Il y en avait qui mettaient des petits bonnets et des tabliers et des rosettes et toutes sortes de choses. Ils dansaient en jouant cette comédie, et la musique les accompagnait. C'était joli, surtout pour ceux qui comprenaient.

— C'est une danse qu'on appelle l'Allemande, lui répondit Louisiane, se rappelant avec douleur le soir où elle l'avait vu danser, assise près de sa nouvelle amie.

— Allemande? reprit-il, avec une satisfaction évidente et comme s'il faisait une découverte; je me disais bien aussi : ça a l'air hollandais, étranger, oui, hollandais.

A cet instant, Nancy annonça que le souper était prêt, mais sur le seuil, il s'arrêta encore et ajouta :

— Ces personnes qui sont venues ici sont parties le lendemain de leur visite chez nous. Elles demeurent dans le Nord, quelque part, et elles y sont retournées.

Lorsqu'il fut rentré, Louisiane resta immobile pendant quelques instants. La lune se levait; elle la suivit des yeux dans son ascension au-dessus du faîte des arbres, jusqu'à ce qu'elle brillât de tout son éclat. Alors un petit sanglot désespéré lui échappa, suivi d'un second qu'elle étouffa aussitôt; puis elle se détourna pour se diriger vers la salle où la lampe à pétrole éclairait la table du souper.

— Je vais aller causer avec lui, pensa-t-elle; il aime à m'avoir près de lui; cela vaudra mieux que de rester assise ici.

Elle rentra donc et se plaça près de son père, les coudes sur la table, le menton appuyé sur ses mains et elle se mit à parler, mais ce fut très difficile.

Elle retombait malgré elle dans des silences pendant lesquels elle le regardait de ses yeux tendres et tristes.

— Je me suis arrêté chez Casey en revenant, dit-il enfin. C'est une des raisons qui m'ont mis en retard. J'ai... j'ai pensé à quelque chose que je voudrais lui faire faire.

— A Casey?

Il versa son café dans la soucoupe et répondit en affectant gauchement un air indifférent :

— Je vais lui faire réparer la maison.

Elle allait lui demander ce qu'il voulait faire faire, mais il ne lui en laissa pas le temps et poursuivit :

— Ianthy et moi, nous parlions souvent de faire ça quelque jour, et je vais le faire maintenant. Les chambres, par exemple, les chambres sont basses et de l'ancien temps. Elles n'ont pas de cachet. Ces appartements aux Eaux, à la bonne heure! Ils en ont du cachet, et ce n'est pas difficile de modifier des chambres.

Il but son café, déposa la soucoupe et continua, toujours comme s'il s'agissait d'une chose toute simple.

— C'est d'avoir été aux Eaux qui m'a mis en train : ça donne des idées de voir des choses nouvelles. Casey et ses hommes seront ici lundi.

— Si... si tôt! dit Louisiane.

Elle jeta un regard lent, interrogateur, sur la vieille salle enfumée.

— Je ne peux pas me la figurer différente; ce ne sera plus la même du tout.

Il regarda aussi autour de lui et tressaillit; son regard était vif, incertain.

— Non, c'est vrai, dit-il, mais... mais ça aura plus de cachet. Ce sera, comme qui dirait, moins familier d'abord; mais nous nous y habituerons sans doute et ça aura plus de cachet, et c'est ce qu'il faut... le cachet.

Sa manière d'être était si incompréhensible pour Louisiane, qu'elle le regardait stupéfaite. Néanmoins il continua à parler de ses projets jusqu'à la fin du repas, et encore lorsqu'ils furent assis sous le porche. Il ne lui laissait pas le temps de placer une parole. Une ou deux fois l'idée vint à la jeune fille qu'il le faisait avec intention. Elle était bien aise de n'avoir qu'à écouter, mais elle ne comprenait pas.

— Quand nous aurons fait tous nos changements, reprit M. Rogers, vous pourrez inviter vos amis. Par exemple, ces personnes qui sont venues avec vous des Eaux, vous pourriez les inviter l'été prochain. Peut-être bien serai-je absent et vous aurez de la place. Vous comprenez, vous n'auriez pas besoin de moi. Seigneur! comme ils seraient étonnés.

— Je ne les inviterais certes pas, s'écria-t-elle impétueusement, et si je les invitais, ils ne viendraient pas.

— Peut-être bien que si, répliqua-t-il gravement, si vous étiez mieux installée.

— Je n'ai pas besoin d'eux, dit-elle avec colère. Qu'ils restent à leur place! Je n'ai pas besoin d'eux!

— Vraiment, Louisianey? dit-il de sa voix calme, bien vrai?

Il tomba dans une rêverie dont il ne sortit pas de longtemps.

XI

UN CLOU ROUILLÉ

Le lundi suivant, Casey et ses hommes arrivèrent. Louisiane et son père déjeunaient quand on donna le premier coup de marteau, à l'extrémité opposée de la maison, où devaient commencer les modifications.

En l'entendant, le vieillard tressaillit violemment, si violemment qu'il faillit renverser le café placé près de son bras.

Il rit d'un rire faux.

— Mais je crois, en vérité, que je suis nerveux, dit-il. Moi, nerveux! concevez-vous ça?

— Il faut croire que je suis nerveuse aussi, répondit Louisiane, car j'ai tressailli comme vous à ce bruit étrange.

— Etrange! oui, c'est vrai, maintenant que j'y pense ; ça n'avait pas l'air naturel. C'est peut-être ça?

Ils ne firent guère honneur au déjeuner et, aussitôt sortis de table, ils allèrent voir les ouvriers qu'ils trouvèrent occupés à enlever des planches et à arracher des clous. Louisiane leur jeta un regard de regret. Elle désirait en secret qu'on ne changeât rien aux plafonds bas et aux murs peints qu'elle avait toujours connus. Elle pensait :

— Il fait cela pour me plaire; il ne me croit pas quand je lui affirme que je ne désire aucun changement. Jamais il n'aurait fait cela pour sa propre satisfaction.

Son père s'était assis sur un tas de planches et caressait sa jambe gauche comme à l'ordinaire, mais d'une main qui tremblait.

— J'ai enfoncé ces clous moi-même, dit-il. Ianthy n'avait que dix-neuf ans. Elle était assise là et me regardait faire. C'était deux ou trois mois après notre mariage. Etait-elle fière quand tout fut fini! Le petit Tom vint au monde dans cette chambre. Les autres dans la chambre de devant et tous y moururent, Ianthy aussi! Je ne pensais pas que...

Tout à coup il s'arrêta, regarda Louisiane, se redressa et sourit.

— Vrai! dit-il, vous ne désirez pas la coupole? Vous n'avez qu'un mot à dire. Il me semble que les coupoles ont beaucoup de cachet.

— Tout ce qui vous plaira me plaira, père, répondit-elle.

Il lui jeta un regard doux et gai.

— Ça ne vous intéresse pas encore beaucoup, n'est-ce pas? Mais ça viendra petit à petit. Seigneur! vous serez impatiente comme nous l'étions, Ianthy et moi, à mesure qu'on avancera.

Elle essaya de se le persuader, mais sans y réussir. Elle resta

là quelque temps, puis rentra chez elle, à l'autre bout de la maison, et s'enferma.

On avait monté sa malle qui occupait son ancienne place derrière la porte. Elle l'ouvrit et se mit à en tirer les robes et autres objets de toilette qu'elle avait emportés aux Eaux. Il y avait la robe de mousseline bleue. Elle la jeta sur le parquet et se laissa choir à côté, moitié assise, moitié à genoux. Elle rit avec une sorte de rage.

— Je la trouvais charmante quand je la faisais, se dit-elle. Comment *lui* plairait-il de la porter ?

Bientôt le parquet fut couvert de ses effets. Alors elle se leva, courut à son lit, se jeta sur une chaise au chevet et enfouit sa tête dans l'oreiller.

— Oh! que c'est triste ici! que c'est désert! s'écria-t-elle. Que devenir! que faire!

Et tout en sanglotant, elle entendait les coups des ouvriers sur les cloisons.

Avant de redescendre, elle remit tout dans la malle, avec le plus grand soin, et referma la serrure.

— Père, dit-elle, pendant le dîner, j'ai là-haut des effets que je voudrais envoyer à ma cousine Jenny. Je n'en ai plus besoin et je crois qu'ils lui feraient plaisir.

— Des robes et d'autres choses comme ça, n'est-ce pas, Louisianey ?

— Oui, je n'en ai plus besoin, je... je n'y tiens pas.

— Ne...

Il s'arrêta court et but un grand verre de lait. Bientôt après, il reprit :

— Je dirai à Léandre de les envoyer chercher. Jenny sera enchantée; son père a eu si peu de chance, qu'elle ne doit pas avoir grand'chose.

Il ne dîna pas beaucoup mieux qu'il n'avait déjeuné et passa l'après-midi au milieu des ouvriers. Parfois il leur parlait, parfois il restait silencieux, assis sur sa pile de planches. A un moment où ils ne le regardaient pas, il se baissa et ramassa un clou rouillé. Après l'avoir tenu un instant dans sa main, il le mit furtivement dans sa poche et parut soulagé.

— Vous ne nous aidez pas, oncle Elbert, dit un des jeunes ouvriers. (Toute la jeunesse à 10 milles à la ronde, l'appelait « oncle Elbert ».) Vous n'y allez pas de si bon cœur que lorsque vous bâtissiez la maison, hein?

— Non, mes enfants, non. C'est comme ça! Je n'y vais pas de si bon cœur, ajouta-t-il, avec une sorte de précipitation. Je n'ai pas

trop le cœur à l'ouvrage que vous faites. Non que je ne sois d'avis qu'il est grand temps, mais enfin que voulez-vous? Le cœur n'y est pas.

Quand Louisiane revint, au crépuscule, elle le trouva assis devant le feu, le corps incliné, la tête posée sur la main, dans une attitude affaissée.

— J'ai un petit accès de dyspepsie, Louisianey, dit-il, et ces coups de marteau m'ont fait un peu mal à la tête; je me coucherai de bonne heure.

XII

PEUT-ÊTRE !

Elle avait été si absorbée dans sa douleur aiguë et dans son humiliation, durant les premiers jours, que sa clairvoyance en avait été obscurcie; mais bientôt elle eut conscience d'un mal étrange et nouveau. Quand commença-t-elle à soupçonner qu'un changement s'opérait dans son père? Elle n'aurait pu le dire. Lorsqu'elle s'en aperçut, elle ne le comprit pas. L'ancienne tendresse, fidèle et silencieuse, subsistait; jamais il ne lui en avait témoigné davantage, et ce fut même ce redoublement de tendresse qui éveilla ses soupçons. Elle vit qu'il la surveillait constamment d'un air patient, mais inquiet. Quand ils étaient ensemble, elle surprenait souvent ses yeux fixés sur elle dans les moments où il ne se croyait pas observé. Il semblait ne pas vouloir la laisser seule, s'arrangeait pour rester presque toujours près d'elle, et cependant, peu à peu, la conviction s'imposait à elle que leur bonne camaraderie familière d'autrefois n'existait plus. Non qu'il l'aimât moins; de cela elle était bien sûre, néanmoins elle avait perdu quelque chose sans savoir quand, ni comment, sans même savoir exactement ce que c'était. Mais le désir anxieux de lui faire plaisir augmentait chaque jour. Il stimulait les ouvriers qui travaillaient à transformer la maison. Il leur disait :

— Louisianey sera contente quand ce sera fini. Dépêchez-vous, mes enfants, et faites de votre mieux.

Elle était rentrée depuis une quinzaine, quand il commença de se rendre au *dépôt* le plus proche, à l'heure du train. Il y allait dans une espèce de charrette à ressorts. Il ne dit pas d'abord pourquoi il faisait cette course de trois milles environ; mais un matin, debout, à la tête de ses chevaux, il dit à Louisiane sans se tourner vers elle, et en apparence très occupé des harnais :

— J'attends un colis depuis deux ou trois jours, et il n'arrive pas. Peut-être l'ai-je attendu trop tôt? Je n'étais pas sûr.

— D'où vient-il ? demanda-t-elle.

— De... de New-York.

— De New-York ! répéta-t-elle, en s'efforçant de paraître y prendre un vif intérêt. Je ne savais pas que vous envoyiez si loin, père.

— C'est la première fois. Peut-être qu'il arrivera aujourd'hui, et alors vous le verrez.

Elle ne fit pas de questions, pensant qu'il s'agissait d'objets d'ameublement pour la maison et qu'il voulait lui faire une surprise. Lorsqu'il fut parti, elle songea tristement à sa bonté pour elle, bonté dont elle se jugeait indigne. Vers midi, il revint avec son trophée. Il apportait une grande malle toute brillante, aussi volumineuse qu'aucune de celles qu'elle avait vues aux Eaux.

Il descendit, vint à elle, sous le porche et lui posa une main sur l'épaule.

— On va rentrer ça, dit-il, et vous pourrez voir. Ce sont des choses neuves, dont vous aviez besoin.

Elle entrevit vaguement ce qu'il voulait dire, mais elle entra dans la maison, à la suite de la malle, sans prononcer une parole. Elle resta debout à côté, pendant qu'il cherchait la clé, ouvrait la serrure et soulevait le couvercle.

Il répéta :

— Ce sont des choses dont vous aviez besoin. J'espère qu'elles vous plairont.

Sans savoir ce qui l'émouvait à ce point, dans sa voix, dans son visage, ou dans son attitude simple, sans jeter un seul coup d'œil sur ce qu'il apportait, elle courut à lui, lui saisit le bras, y laissa tomber sa tête et fondit en larmes.

— Père ! père ! cria-t-elle, ô cher père !

— Regardez, Louisianey, répéta-t-il doucement ; voyez si elles vous conviennent. Il n'y a pas de quoi pleurer, chérie.

Ces paroles la rappelèrent à elle. De nouveau elle se sentit indécise, embarrassée. Séchant ses larmes, elle le regarda, se demandant si son émotion le troublait, mais il évita son regard et sembla uniquement désireux de lui faire voir ce qu'il avait apporté. Il reprit :

— Je ne vous ai pas dit toute ma pensée, quand je suis allé aux Eaux. J'avais la fantaisie de voir par moi-même ce qu'il en était. Je savais que vous aviez l'idée de ne pas pouvoir me demander les choses dont vous aviez besoin et je savais que, *moi*, j'ignorais tout à fait ce que pouvaient être ces choses. Alors, je me dis : Je vais passer un jour ou deux là-bas, voir et m'informer. Et je m'informai. Il y avait là une jeune personne plus joliment habillée que toutes

les autres. Elle était spirituelle et bonne personne, et je m'arrangeai pour causer avec elle. Elle portait une robe qui me plaisait beaucoup très noire, très épaisse (il faisait froid après la pluie, vous savez), et tout en causant je lui demandai le nom de l'étoffe et où elle l'avait achetée. Elle sourit et me dit que c'était du velours et qu'elle l'avait acheté quelque part dans la ville de New-York. Alors je lui demandai si elle voudrait m'écrire le nom, parce que j'avais ma petite fille à la maison, à qui je voudrais donner une robe comme celle-là, et je ne sais trop comment nous devînmes bons amis, et je lui dis : « Elle ne me ressemble pas, ma fille. Si vous la voyiez, vous ne devineriez jamais qu'elle est à moi. » Elle ne vous avait pas vue, étant arrivée le soir de votre départ, mais quand je lui en eus dis davantage, elle me répondit : « Je crois que j'ai entendu parler d'elle ; elle est très jolie, n'est-ce pas? » Alors je lui dis ce que j'avais dans la tête, et il faut croire qu'elle y prit plaisir, car elle me dit de lui apporter du papier et un crayon pour écrire ce qu'il fallait acheter et où je devais le demander. Et je commandai toutes ces choses et les voici !

Comment lui dire que beaucoup de ces choses n'étaient pas de son âge? Elle examinait, toute confondue, les soiries, les dentelles, les mille futilités féminines.

— Comme tout cela est beau! disait-elle; je n'aurais jamais pensé avoir de si belles choses.

— Pourquoi pas? j'aurais dû y songer plus tôt. Vous plaisent-elles, Louisianey?

— Je serais bien difficile, si elles ne me plaisaient pas. Elles ne sont que trop belles pour une jeune fille comme moi.

— Cela, c'est impossible, répliqua-t-il, gravement. Je n'ai pas vu une seule dame plus belle que vous aux Eaux, Louisianey, et j'ai dit à celle qui m'a fait la liste : « Je veux tout ce qu'il y a de mieux, tout ce qui lui plairait, si elle avait été élevée à New-York ou à Philadelphie. Il n'y a aucune raison pour qu'elle s'en prive. De onze enfants, c'est la seule qui me reste, et elle mérite tout. Elle est jeune, elle est belle et elle est digne de tout. »

— Que répondit-elle? demanda Louisiane.

Il hésita un instant avant de répondre :

— Elle me regarda comme ça, un moment, et puis elle dit : « Elle doit être heureuse avec un tel père », et je répondis : « Je crois que oui... peut-être. »

— Seulement peut-être, seulement peut-être? Oh! père!

Elle laissa tomber un rouleau de soierie qu'elle tenait, courut à lui et lui secoua doucement le bras en riant nerveusement, comme le jour où elle l'avait trouvé sous le porche, en venant des Eaux. Ses yeux brillaient comme alors et ses joues étaient en feu. Elle répéta :

— Seulement peut-être? Pourquoi ne serais-je pas heureuse? Pour quelle raison? Voyez ma belle maison et mes belles toilettes. Personne au monde n'est plus heureux. Je n'ai plus rien à désirer. En vérité, c'est trop.

Elle parut avoir changé d'humeur tout à coup. Elle ne donna pas à son père le temps de lui répondre. L'attirant près de la malle, elle en tira tout, l'un après l'autre; elle se récriait et riait, posait les étoffes sur sa taille, ou près de son cou, pour voir si les couleurs lui seyaient, chiffonnait les dentelles, essayait les vêtements, les fichus, les chapeaux, qu'on disait envoyés de Paris.

— Que pensera-t-on, quand on me verra tout cela à l'église? disait-elle. Le frère Hormer en oubliera ses sermons. Jamais Bowersville n'en aura tant vu. On trouvera que je me donne des airs, j'en ai peur.

Quand elle tira du fond de la malle une boîte de gants très longs, elle éclata d'un rire si aigu, que son père en tressauta. Il s'était attendu à autre chose qu'à cette gaieté bruyante et exagérée.

— Voyez! s'écria-t-elle; dix-huit boutons! Et couleur crème. Je les mettrai avec la robe en soie et cachemire crème, pour le premier festival.

Lorsque tout fut dehors, le tapis disparaissait sous ses trésors.

— Comment ne serais-je pas heureuse? dit-elle. Je suis comme une reine. Je ne crois pas que les reines en aient beaucoup plus, quoique nous ne sachions pas grand'chose de ce qui les touche, n'est-il pas vrai?

Elle se pendit au cou de son père et l'embrassa ardemment, fiévreusement.

— Oh! le cher vieux père! le cher bon père!

Il prit une de ses petites mains douces entre ses mains rudes et hâlées.

— Louisianey, dit-il, je *veux* vous rendre heureuse, et si le Seigneur ne s'y oppose pas, j'y parviendrai.

Il sortit, la laissant seule pour ranger ses affaires; mais dès qu'il fut parti, elle n'y toucha plus, ferma la porte, se jeta sur le tapis au milieu de ses nouvelles richesses, les bras étendus, les yeux égarés et secs.

XIII

UN NOUVEAU PROJET

Le jour vint enfin où la maison terminée, resplendit au soleil, agrandie, repeinte, nue à l'œil. Un après-midi de l'arrière-été, Casey

et ses ouvriers ramassèrent leurs outils, après avoir donné leurs derniers coups de brosse et partirent tout fiers de laisser derrière eux un monument qui, dans leur pensée, devait leur faire honneur. A l'intérieur, les hauts plafonds, les cloisons en plâtre tapissées de papiers modernes, remplaçaient les plafonds bas, les cloisons en planches et les vieux papiers. A l'extérieur, l'ancien porche imitant le marbre, avait pour successeur un élégant portique. Le tout était peint en gris, d'un ton chaud dont Casey s'enorgueillissait. Quand ils furent tous partis, Louisiane alla s'adosser à un pommier sur la pelouse, devant la maison, afin de la bien voir. Le coucher du soleil était proche, la lumière, d'un jaune riche et fondu, enveloppait les arbres et le gazon d'une sorte de brume dorée.

Le silence semblait d'autant plus profond, que pendant longtemps on avait été habitué au bruit des scies et des marteaux. Pas un souffle d'air; pas un chant d'oiseau. La jeune fille enlaça l'arbre de ses bras délicats, posa sa joue sur la rude écorce et leva ses yeux pleins de tristesse.

— Il faut que je tâche de m'y accoutumer, se dit-elle; c'est vraiment bien mieux; il faut que je m'y habitue.

Mais ce fut dur tout d'abord. En regardant elle éprouvait la surprise de quelqu'un qui s'attendrait à voir un visage ami et qui se trouverait en face d'un étranger.

Son père était parti le matin de bonne heure pour Bowersville et elle l'attendait depuis une heure environ. Elle quitta enfin son arbre et se dirigea vers la palissade, espérant apercevoir la voiture sur la route. Un temps assez long s'écoula; elle se sentit fatiguée, retourna vers la maison et en fit le tour, afin d'aller aux écuries, remises et granges qu'on avait reconstruites, peintes et ornées d'après les plus nouveaux modèles. Il n'y avait rien de comparable dans le pays; aussi leur réputation s'étendait-elle déjà au loin.

En approchant des communs, Louisiane leva les yeux et jeta un cri de surprise. Son père était assis au seuil de la grange, et le cheval paissait tranquillement le gazon.

— Père, s'écria la jeune fille, je vous guettais près de la route; j'ignorais que vous fussiez de retour.

— Je suis ici depuis un bon bout de temps, Louisianey. Vous n'étiez pas par ici quand je suis arrivé; vous ne m'aurez pas vu, sans doute?

Il était pâle et parla d'abord avec effort, mais bien vite il redevint gai.

— Je me suis assis pour regarder la maison. Il faut la voir plus d'une fois et l'étudier, comme qui dirait graduellement, pour lui rendre toute justice. A la voir d'ici, par exemple, dit-il, avec un

geste large, qui voulait indiquer toutes les améliorations, on reconnaît qu'elle a bien plus de cachet, de style. Il me semble que... que les montagnes font un plus bel effet, que ça les fait... comme qui dirait, ressortir; oui, c'est ça, ressortir.

— C'est beaucoup plus joli, répondit-elle.

— Seigneur, oui! sans comparaison. Je me disais justement que quelqu'un l'ayant vue comme elle était ne la reconnaîtrait pas. Ianthy, par exemple, Ianthy, *elle*, ne reconnaîtrait presque pas son *home*; il y a tant de cachet maintenant!

Il s'arrêta subitement et s'appuya au chambranle de la porte. Il était devenu très pâle, tout en conservant un air enjoué.

— Seigneur! dit-il, après un court silence, c'est incomparablement plus beau.

Un instant après, il se baissa et ramassa une petite branche tombée à ses pieds. Il en arracha lentement les feuilles et n'en détourna pas les yeux en continuant de parler.

— Vous ne devineriez jamais avec qui j'ai causé aujourd'hui, ni de quoi nous avons parlé!

D'un geste caressant, elle posa une main sur le genou de son père :

— Dites-le-moi, père.

Il rit d'un rire forcé, aigu.

— J'ai causé avec le juge Powers. Il est venu ici de Howelsville pour se faire nommer sénateur. Il se l'est mis en tête et m'a exposé ses principes. Et puis il m'a dit que sa femme et ses enfants partaient pour l'Europe; il était tout à fait sociable. Oui, il m'a dit qu'ils allaient en Europe.

Il avait arraché la dernière feuille et attaquait maintenant l'écorce. La branche lui échappa; en se baissant pour la ramasser, il ajouta :

— Louisianey, que diriez-vous d'un voyage en Europe? Ça vous ferait-il plaisir?

Elle tressaillit et resta tout abasourdie, mais elle ne put même entrevoir le visage de son père; la branche l'absorbait.

— Moi! aller en Europe! s'écria-t-elle. Je ne... je n'y ai jamais pensé. Ce ne sont pas les gens comme nous qui vont en Europe, père.

— Pourquoi pas, Louisianey? répondit-il, parlant vite. Rien ne s'y oppose, rien! Ça m'est venu à l'idée pendant que Powers me parlait. Je me suis dit comme ça : « Eh mais! voilà juste ce qu'il faut pour Louisianey. Voyager, apprendre les langues étrangères, voir d'autres manières de vivre; c'est ce qu'il lui aurait fallu depuis longtemps. » Et Powers parlait toujours, pendant que je réfléchissais et voilà qu'il me dit : « Où est votre jolie enfant qui nous a pris le cœur à tous, quand nous avons traversé le comté de Hamilton l'été

dernier? Eh mais, dit-il... » il l'a dit de lui-même, Louisianey... « pourquoi ne l'envoyez-vous pas en Europe? Laissez-la partir avec ma femme; elle aura soin d'elle. » Alors je l'ai arrêté tout court : « Êtes-vous sérieux, juge? — Certes, dit-il; pourquoi pas? Ma femme et ma fille ont parlé d'elle bien souvent et répété bien des fois qu'elles voudraient la revoir. Envoyez-la-nous; vous êtes riche; vous le pouvez, squire, si cela vous convient. — Sans doute, je le peux, si elle le veut, lui ai-je répondu, et bien plus, je vais lui demander tout de suite si elle le désire, car rien ne s'y oppose, rien du tout. »

Il s'arrêta et se tourna pour la regarder.

— C'est sur tout ça que je ruminais tout à l'heure, Louisianey, quand vous m'avez trouvé assis, là.

Elle se leva d'un bond et se planta devant lui :

— Père, s'écria-t-elle, êtes-vous fatigué de moi?

— Fatigué de vous!

Elle fit un geste désespéré, puis répéta :

— Êtes-vous fatigué de moi? Ne m'aimez-vous donc plus? N'avez-vous donc plus besoin de moi comme autrefois? Pourriez-vous vous passer de moi pendant des mois et des mois, et me savoir loin de vous et dans l'impossibilité de venir, si vous m'appeliez? Non, vous ne le pourriez pas, vous ne le pourriez pas, quoique quelque chose, je ne sais quoi, se soit élevé entre nous, quelque chose que je sens à toute minute, surtout quand vous me témoignez encore plus de bonté. Rien ne s'oppose-t-il à mon départ? Rien du tout? Réfléchissez encore.

Il répondit :

— Louisianey, je ne vois rien... rien de bien particulier.

Elle glissa sur ses genoux, se jeta sur la poitrine de son père et l'étreignit de toute la force de sa jeunesse.

— Et vous, n'êtes-vous donc rien? s'écria-t-elle. Et votre tendresse n'est-elle rien? Et toutes vos belles et bonnes pensées pour mon bonheur, rien? Et je vous laisserai vivre tout seul, dans cette nouvelle maison qui vous est étrangère, après que vous avez sacrifié l'ancienne, celle que vous aimiez, pour l'amour de moi? Oh! qu'est-ce donc qui vous a fait croire que je n'avais ni cœur, ni âme, ni rien qui pût vous être reconnaissant? Ai-je donc été mauvaise, cruelle et dure, pour que vous ayez de semblables idées?

Elle épancha, pressée contre lui, sa tendresse, sa douleur, ses doux reproches, avec une si grande et si innocente ardeur, qu'il eut peine à la supporter. Ses yeux se mouillaient ainsi que ses joues hâlées et sillonnées; son haleine était courte et précipitée, tandis qu'il la tenait serrée dans ses bras.

— Mignonne, lui dit-il, comme autrefois, quand elle était petite, Louisianey, mignonne, non, non, jamais! Jamais je n'ai eu une seule pensée contre vous, pas au plus profond de mon cœur. L'avez-vous cru? Seigneur, non! Jamais vous n'avez rien fait dans votre vie, avec l'intention de me blesser. Jamais vous n'avez été contre moi dans votre cœur. Vous n'êtes pas semblable à moi, chérie, vous êtes... comment dirais-je?... plus fine, plus délicate. Vous êtes née comme ça. Je l'ai vu quand vous étiez encore au berceau. Je l'ai dit à Ianthy et depuis que vous êtes grande, je l'ai dit bien davantage. Il est des choses que vous devriez avoir, des choses différentes de ce qu'il nous faut à presque tous; sans doute parce que vous êtes d'une nature plus délicate. Il ne faut pas être si sensible, mignonne; il ne faut pas.

Elle l'enlaçait encore plus étroitement et pleurait toujours, mais avec moins de violence.

— Rien ne m'éloignera plus de vous, reprit-elle; plus rien. Je suis partie une fois, et il eût mieux valu rester à la maison. Ces gens-là n'avaient pas besoin de moi. Ils avaient l'intention d'être aimables; je leur plaisais, mais ils m'ont blessée, sans le savoir, et j'aurais mieux fait de rester ici. Avec *vous*, je n'ai pas honte; je n'ai ni tristesse, ni amertume. Vous m'aimez telle que je suis, *vous*, et vous m'aimeriez autant, si j'étais encore plus ignorante et plus simple. Gardez-moi près de vous; restons ensemble, toujours, toujours, toujours!

Il la laissa pleurer tant qu'elle voulut, soutenant tendrement sa jolie tête et la calmant de son mieux.

Quant à lui, il paraissait moins triste; il était moins pâle, que lorsqu'elle l'avait surpris s'efforçant de *rendre justice* à la nouvelle maison.

Lorsqu'enfin ils rentrèrent pour le souper, il faisait presque nuit et il l'entourait encore de son bras. Il ne la laissa aller que lorsqu'ils prirent place à table, et même alors elle s'assit tout près de lui et le regarda souvent de ses grands yeux doux et humides.

XIV

CONFESSIONS

Ils passèrent ainsi une longue et tranquille soirée, assis devant le feu, Louisiane sur un siège si bas, qu'elle pouvait appuyer sa tête sur les genoux de son père.

— C'est comme dans le bon vieux temps, dit-elle; oublions que je me sois jamais éloignée et mettons que rien n'est changé.

— Voudriez-vous qu'il en fût ainsi, Louisianey?

Elle allait répondre : oui, mais elle se rappela tous les changements qu'il venait de faire pour lui être agréable et se tournant vers lui, elle baisa la main sur laquelle sa joue reposait.

— N'allez pas croire que je ne trouve pas la nouvelle maison très belle; ce n'est pas là ce que je veux dire. Ce que je désirais ramener, ce sont mes sentiments d'autrefois. Voilà tout. Mais on ne peut pas toujours sentir de même, n'est-ce pas? Les choses changent d'aspect, avec les années.

Il fixa obstinément son regard sur le feu qui pétillait.

— C'est vrai, c'est vrai! reprit-il. Les choses changent en général, et les sentiments; oh! ils sont curieux les sentiments! on peut changer certaines choses, mais pas les sentiments. Ils sont singuliers. Si vous les blessez, rien n'y fait; l'argent, par exemple, eh bien! l'argent n'y fait rien. Rien de ce qu'on peut acheter, n'y fait rien. Si, par exemple, l'argent pouvait racheter les sentiments dont vous parliez, ceux que vous voudriez retrouver, comme j'y mettrais volontiers le prix! Seigneur! oui! et de tout mon cœur! Mais c'est impossible! Voilà! Quand ils sont partis, il faut apprendre à vivre sans eux.

Ils restèrent silencieux devant le feu, écoutant les craquements du bois sec dans la grande cheminée.

Quand ils reprirent leur conversation, ce fut sur un sujet différent.

— Si vous n'allez pas en Europe... commença le vieillard...

— Et je n'y vais pas, dit vivement Louisiane.

— Eh bien, alors il faut nous dépêcher de meubler la maison. Ce matin, je me disais que je la laisserais telle qu'elle est jusqu'à votre retour, et qu'alors je la mettrais en bon ordre pour votre arrivée : chaises, fauteuils, tables, sophas, miroirs et... tableaux à l'huile. Je pensais faire tout cela, lentement, avec beaucoup de réflexion, et consulter ceux qui en savent plus long que moi. Brown, le propriétaire des Eaux, par exemple, j'avais l'intention de lui demander des avis; il est habitué à tout cela, il sait ce qu'il faut acheter et où il faut l'acheter. Tenez, les tableaux, j'ai entendu dire qu'il fallait une grande expérience pour les choisir, et moi je n'en ai pas l'expérience. J'avoue que je ne saurais pas distinguer les bons des mauvais. Par exemple, ceux qui étaient dans le parloir, dites-moi, vous en savez plus long que moi sans doute, étaient-ils vraiment bons ou seulement ordinaires? Il prononça cette dernière phrase en hésitant.

Louisiane hésita aussi, puis, dans un élan de sensibilité sincère, elle s'écria :

— Mère les aimait!

Se rappelant avec quelle haine elle s'était un jour tenue devant

ces figures prétentieuses et fardées, son propre visage brûlant de honte, elle était saisie d'un amer remords.

— Mère les aimait !

— C'est vrai, répondit-il simplement, elle les aimait, et vous avez le cœur si bon, si tendre, que vous ne pouvez vous décider à convenir qu'ils ne sont pas... ce qu'elle croyait. Mais voyez-vous... quoique ce soit naturel, très naturel, cela ne les rend ni bons ni mauvais, Louisianey, et cela ne peut pas lui faire de mal, à *elle*. Ce n'est pas ce que les gens savent ou ignorent qui les fait bons ou mauvais. Ianthy, par exemple, elle n'était certes pas ce qu'on appelle savante, mais je ne vois pas comment elle aurait pu être meilleure ou plus ferme dans sa foi religieuse. Ce n'est pas son manque d'expérience en tableaux qui peut la rendre moins bonne à nos yeux ; ça n'aurait rien fait quand elle vivait et, Seigneur ! elle est au-dessus de cela maintenant, Ianthy.

Il parla longtemps de ses projets et de ce qu'il avait l'intention d'acheter. Il accablait sa fille de questions et faisait montre d'une prodigalité qui allait au cœur de Louisiane.

— Je veux vous laisser bien installée, dit-il.

— Me laisser, répéta-t-elle.

Il s'efforça bien vite d'atténuer cette expression.

— Je n'aurais pas dû dire ça, c'est une étourderie. C'est... nous sommes loin de cela, je n'aurais pas dû le dire. C'est une manière de parler qu'ont les vieilles gens, une mauvaise manière. Certaines choses leur semblent, comme qui dirait, plus près, plus simples.

Pendant toute cette journée, Louisiane avait éprouvé une sensation étrange, comme si elle approchait pas à pas d'un dénouement. Parfois, tandis que son père parlait, elle pouvait à peine supporter la vue de son visage éclairé par la flamme du foyer.

Elle venait de lui souhaiter le bonsoir ; il la suivait des yeux pendant qu'elle se dirigeait vers la porte ; tout à coup, elle se retourna, la main sur la serrure.

— Père, cria-t-elle, je voudrais vous dire... je voudrais vous dire...

— Quoi donc, Louisianey ? quoi donc ?

Elle comprima son cœur de sa main et s'adossa à la porte, frêle et suppliante, touchante à voir.

— Ne me regardez pas avec tant de bonté, père, je ne le mérite pas. Je ne désire rien. J'ai eu honte...

Il l'interrompit, leva sa main tremblante et devint pâle.

— Ne dites rien que vous pourrez regretter quand vous serez plus calme, Louisianey ; ne vous laissez pas emporter à être dure pour vous-même. Ne faites pas cela, Louisianey ; ce n'est pas néces-

saire, mignonne. Vous êtes un peu surexcitée et vous ne seriez pas juste envers vous-même.

— *Il faut* que je parle, père. Il y a trop longtemps que j'ai ce poids sur le cœur. Je n'aurais jamais dû m'éloigner. Tout le monde était différent de nous, avait d'autres habitudes. Je crois qu'on se moquait de moi et que cela me rendait mauvaise. A force de réfléchir, j'en vins à me haïr, à haïr toute chose; j'eus honte d'avoir été satisfaite. Quand je vous dis que je voulais jouer un tour à ces gens qui étaient venus ici, ce n'était pas vrai. Je voulais qu'ils partissent sans savoir que cette maison était la mienne. Ce n'était pour eux qu'un endroit étrange dont on pouvait rire, et j'en eus honte, et j'éprouvai de l'amertume et de la colère. Quand ils entrèrent dans le parloir, ils en rirent et des tableaux aussi et de tout ce qui s'y trouvait et je restai là, les joues brûlantes. Lorsque je vis une femme étrangère dans la cuisine, l'idée me vint comme un éclair, qu'il était inutile de leur faire savoir que toutes ces choses dont ils riaient m'avaient entourée toute ma vie. Ce n'était pas de la moquerie, c'était pis que cela, ils faisaient une étude; ça les amusait, les intéressait; ils trouvaient cela curieux et ne craignaient pas de me le laisser voir. Je... ce monsieur avait été induit par sa sœur à croire que je venais d'une grande ville. Il me trouvait... jolie, me croyait instruite... son égale enfin, et je savais quelle serait sa stupéfaction, comment il refuserait de croire que j'eusse toujours vécu ici, et s'étonnerait et me discuterait. Et je ne pouvais supporter cette idée. Je voulais seulement qu'il partît sans rien savoir et ne plus le revoir jamais, jamais!

Au souvenir de la douleur, de la fièvre, de l'humiliation passées, et surtout de ce jour terrible, elle éclata en sanglots. Puis elle reprit :

— Vous ne me croyiez pas si mauvaise, n'est-ce pas? Et cependant je l'étais, je l'étais.

— Louisianey, dit-il d'une voix très voilée, venez ici. Il n'y a pas de quoi vous faire tant de reproches. Vous êtes un peu surexcitée.

— Ne soyez pas bon pour moi, s'écria-t-elle, non! Je veux tout vous dire, jusqu'au dernier mot. J'étais si mauvaise, si orgueilleuse, si en colère, que je voulais aller jusqu'au bout et j'essayai; seulement il y avait une chose pour laquelle je n'étais pas assez mauvaise, père! Non, je n'étais pas assez mauvaise pour avoir honte de *vous*, pour rester impassible et indifférente, pendant qu'on vous dédaignait. Ils n'avaient pas l'intention de vous manquer de respect; c'était tout simplement leur manière de juger les choses en gens éclairés. Mais *moi*, je vous aimais; vous étiez tout ce qui me restait, et je savais que vous valiez mille fois mieux qu'eux! S'imaginaient-ils que je donnerais votre cœur si chaud, si bon, si dévoué, si

fidèle, pour tout ce qu'ils savaient ou pourraient jamais apprendre? Je mourais en les voyant, en les écoutant. Il me semblait que j'étais en feu. Et je leur dis la vérité, je leur dis que vous étiez mon père, que je vous aimais, que j'étais fière de vous, que je pouvais avoir honte de moi et de tout le reste, mais de vous, jamais, jamais, car je n'étais pas digne de vous baiser les pieds.

Pendant quelques secondes, son père la regarda, les lèvres entr'-ouvertes et tremblantes. Il semblait qu'il voulût parler sans y parvenir. Puis ses yeux tombèrent humbles, étonnés, interrogateurs sur ses pieds enfermés dans leurs grandes et solides chaussures, ces pieds qu'elle se déclarait indigne de baiser! Ce qu'il vit là de si touchant, nous ne saurions le dire, mais tout à coup il perdit tout empire sur lui-même, étendit la main comme aveuglé, cherchant le dossier de son siège et s'y laissa tomber, la tête sur le bras, sanglotant à son tour.

Aussitôt elle quitta le lieu d'exil qu'elle s'était imposé, courut à lui, s'agenouilla et se blottit contre sa poitrine.

— Oh! s'écria-t-elle, vous ai-je brisé le cœur? Dieu me pardonnera-t-il jamais? Je ne vous demande pas de me pardonner, père, car je ne le mérite pas.

Tout d'abord il ne put parler, mais il l'entoura de son bras, attira sa tête sur son cœur et quelque tendresse, quelque amour qu'il lui eût prodigué toute sa vie, elle n'avait jamais eu conscience de l'amour et de la tendresse qu'exprima ce simple mouvement.

— Louisianey, dit-il, enfin d'une voix inarticulée; c'est à vous de me pardonner.

— A moi! s'écria-t-elle.

Il la tenait dans ses bras tremblants, si près qu'elle sentait palpiter son cœur.

— Penser, murmura-t-il, que j'ai pu être injuste envers vous! Penser que je ne vous connaissais pas assez bien pour vous rendre justice! Penser que votre propre père, qui vous a vue toute votre vie, a pu vous croire autre que vous n'étiez, autre que ce qu'il avait toujours cru, autre que votre mère ne vous croyait, autre que ce que vous étiez, mon trésor!

— Je ne... balbutia-t-elle.

— C'est moi, reprit-il, l'interrompant, qui devrais être là-bas, à la porte. C'est moi! Je savais chaque mot de la première partie de ce que vous m'avez dit, Louisianey. J'ai été si occupé de vous, si habitué à vous observer, que j'avais tout deviné. Je l'ai vu sur votre visage, quand vous étiez sous le porche, essayant de rire pendant que ces gens attendaient. Ce n'était pas là un vrai rire de jeune fille. Vous croyiez que je ne remarquais rien, mais je remar-

quais tout le temps. Et même j'ai vu ce qui n'était pas là, ma chérie; j'ai été injuste envers vous et j'en ai été puni! Ça m'a frappé comme une pierre lancée par une fronde. Je me suis dit : elle a honte de *moi*. C'est de *moi* qu'elle a honte et elle veut me faire passer pour un étranger!

La jeune fille se recula un peu et le regarda avec étonnement.

— Vous avez pensé cela, dit-elle, et vous ne m'en avez jamais rien dit, et vous m'avez gâtée et...

— J'aurais dû être plus sage, reprit-il, mais j'en ai souffert, Louisianey, je me suis dit : toutes les années pendant lesquelles nous nous sommes soignés mutuellement quand nous étions malades, et fait tout l'un pour l'autre, tout ça ne compte plus! Elle veut me faire passer pour un étranger! Ce n'est pas que je vous aie blâmée, mon trésor! Seigneur! Je savais bien quelle différence il y avait entre nous! Je l'ai su, *moi*, longtemps avant vous. Mais enfin ce n'était pas exactement ce que j'avais espéré et ça m'a paru dur, surtout pour commencer. Et puis ces gens sont partis sans vous et j'ai bien vu que vous aviez quelque chose sur le cœur, que vous ne vouliez pas me dire. Alors je vous ai surveillée, étudiée; j'ai prié. Je restais éveillé les nuits pour réfléchir. Enfin je me suis dit que si j'avais été la cause du mal, je devais essayer de chercher une espèce de compensation. J'ai toujours pensé que les parents ont des devoirs envers leurs enfants. Et je me suis dit : Il y a des choses qui peuvent être changées, et d'autres qui ne peuvent pas l'être; changeons celles qui peuvent l'être.

Elle se rappelait ces mots, et maintenant qu'elle comprenait l'atroce douleur qu'ils avaient exprimée, elle en avait le cœur déchiré.

— Oh! père! s'écria-t-elle, comment avez-vous pu...

Il répéta :

— J'aurais dû être plus sage, Louisianey. J'ai pensé : ce que l'argent et les soins et la prévoyance peuvent faire, sera fait. J'essayerai de compenser le mal que je lui ai fait involontairement, Alors je suis allé aux Eaux; là j'ai regardé, étudié, réfléchi; et puis je suis revenu et j'ai encore réfléchi et j'ai fait arranger la maison et puis j'ai pensé à vous envoyer en Europe, quoique bien des choses que j'ai entendu dire, les brigands, etc., m'aient tourmenté beaucoup avant de m'y décider. Jamais je ne perdais de vue un instant tout ce que j'avais résolu de faire, mais je ne vous rendais pas justice et je n'en ai pas souffert plus que je ne méritais. Et quand vous étiez là, tout à l'heure, chérie, près de la porte, le visage ruisselant de larmes et les yeux brillants, quand vous m'avez dit ce que vous aviez ressenti et ce que (avec une délicatesse exquise, il chercha une périphrase), ce que vous ne vous trouviez pas digne de

faire, alors j'ai senti mon sang qui tremblait dans mes veines et mon cœur battre dans ma poitrine et un saisissement de tout le corps et je suis tombé comme une masse, car le Seigneur avait eu plus de bonté pour moi que je ne pensais (je le savais maintenant), et je savais aussi que dans ma plus grande tendresse pour vous, quand j'étais le plus fier de vous, je ne vous avais pas rendu la moindre justice, et que je ne le pourrais jamais!

Plus de malentendu à craindre entre eux, désormais. Lorsqu'ils furent plus calmes, ils causèrent simplement, en toute confiance, de leurs chagrins passés, sans se rien cacher :

— Quand vous m'avez dit, Louisianey, reprit le père, que vous n'aviez besoin de personne, excepté moi, cela m'a fait plus de mal que tout, car j'ai pensé : Ce n'est pas vrai; il faut qu'elle se soit en quelque sorte endurcie, pour me dire ça, car ce n'était pas nécessaire. Seigneur! comme j'étais injuste envers vous!

Ils se souhaitèrent une seconde fois le bonsoir, enfin.

— Car vous êtes pâle, dit-il, et je n'ai pas été trop bien depuis deux ou trois semaines. Ma dyspepsie est revenue et j'ai souffert de cette douleur dans le côté. Il faut nous soigner; nous ne sommes que nous deux et nous nous aimons tant!

Il alla jusqu'à la porte avec elle et lui dit ces dernières paroles, sur le seuil, d'un ton plein de reconnaissance :

— Je suis bien aise que ça se soit passé ce soir. Seigneur! que je suis content! Songez donc! s'il était arrivé quelque chose à l'un de nous et que l'autre fût resté dans l'ignorance de la vérité! Je suis bien content que ça n'ait pas duré plus longtemps, Louisianey!

Et ils se séparèrent pour la nuit.

XV

IANTHY!

Louisiane s'éveilla plus tard qu'à l'ordinaire le lendemain matin. Elle s'éveilla brusquement et se surprit écoutant le chant d'un oiseau perché sur un arbre, près de sa fenêtre. Le chant était si aigu, si bruyant, qu'il la fatigua; elle se sentit lasse, abattue.

Il lui sembla d'abord que personne ne remuait dans la maison, mais quelques minutes après, elle entendit quelqu'un parler dans la chambre de son père, parler vite et d'un ton monotone.

— Qui cela peut-il être? se demanda-t-elle, en retombant sur son oreiller.

Bientôt elle entendit des pas lourds sur l'escalier, écouta inquiète,

jusqu'à ce que les pas se fussent arrêtés à la porte et tout à coup cette porte fut ouverte sans cérémonie. La négresse Nancy passa la tête dans la chambre.

— Miss Louisianey, mignonne, dit-elle, vous n'êtes pas encore levée?

— Non.

— Vous feriez bien de vous lever et de descendre.

La jeune fille ne bougea pas.

— Pourquoi? dit-elle paresseusement.

— Votre papa, mignonne; il est tout... tout drôle. Il a l'air un peu malade. Il n'était pas comme à l'ordinaire, quand je suis allée allumer son feu; il...

Louisiane se dressa vivement; ses longs cheveux noirs rejetés sur une épaule la faisaient paraître encore plus pâle.

— Mon père! s'écria-t-elle. Il était très bien hier soir, tard. Il était plus de minuit quand nous nous sommes couchés et il était bien.

La négresse se mit à passer et repasser la main sur la serrure d'un air inquiet.

— Ne vous effrayez pas, enfant, reprit-elle; ce n'est peut-être rien, mais il m'a semblé que... qu'il ne me reconnaissait pas.

Louisiane avait sauté de son lit et s'habillait rapidement.

Elle répétait désolée :

— Il était bien hier soir, il y a quelques heures seulement. Il était bien, il me parlait, et...

Elle s'arrêta subitement pour écouter la voix qui parlait en bas. Une pensée nouvelle et terrible s'emparait d'elle.

— Qui est avec lui? qui lui parle?

— Personne, mignonne; il est tout seul.

Louisiane boutonnait sa robe de chambre; un tel tremblement la saisit, qu'elle ne put achever. Elle repoussa Nancy et courut à l'étage inférieur, suivi de la négresse.

La porte était ouverte, et le feu pétillait gaiement dans la chambre de son père. M. Rogers, assis dans son lit, appuyé sur les oreillers, regardait la flamme. Son visage était rouge et il pressait une de ses mains sur sa poitrine. Il tourna les yeux vers Louisiane, quand elle entra et pendant deux ou trois secondes, la regarda avec étonnement. Puis sa physionomie changea, s'éclaira comme s'il voyait tout à coup qui était venu.

— Ianthy! dit-il! Je ne vous reconnaissais pas tout de suite. Il y a si longtemps que vous êtes partie! Où avez-vous été?

Même alors, Louisiane ne se rendit pas compte de la vérité; il y avait si peu d'heures qu'il lui avait dit bonsoir, en l'embrassant à la porte.

— Père! cria-t-elle; c'est moi, Louisiane. Père, regardez-moi.

Il la regardait, en effet, mais il se contenta de sourire.

— Le temps a été bien long, Ianthy! Quelquefois je pensais que vous ne reviendriez jamais.

Et quand sa fille tomba sur les genoux, avec un cri d'angoisse et de terreur, il ne sembla rien entendre; il caressa cette tête inclinée, toujours souriant et dit d'un air heureux.

— Seigneur! oui! je suis bien content de vous voir!

. . . .

Le médecin arriva; c'était un montagnard comme eux tous, rude et bon, qui avait suivi un cours quelque part et assisté aux conférences à Cincinnatus. Il ne lui fut pas difficile de voir ce dont il s'agissait.

— Pneumonie, dit-il, et très sérieuse. Il y a longtemps que sa santé est mauvaise. Il ne s'est jamais remis de sa maladie de l'hiver dernier. C'est le changement de temps qui a fait le mal. Il se plaignait à moi l'autre jour, de cette vieille douleur dans le côté. Le mal a augmenté petit à petit.

— Il ne me reconnaît pas, dit Louisiane. Il est très malade, très malade.

Le docteur Hawkins regarda le patient pendant quelques instants; il réfléchissait.

— Oui, c'est vrai, dit-il enfin, il est assez mal, assez mal.

Vers le soir la maison était pleine de monde et surtout de garde-malades volontaires. Le fait que l'oncle Elbert Rogers était pris de pneumonie, et Louisiane toute seule, « sans une âme auprès d'elle », était de nature à exciter la sympathie et... la curiosité. Tante Nandy, tante Car'line et tante'Nervy montèrent l'une après l'autre.

— Louisianey est une enfant, et ne sait rien, disaient-elles, et nous sommes si proches parentes d'Elbert, que ça paraîtrait bien singulier, si nous n'allions pas le soigner.

Elles vinrent donc dans leurs antiques véhicules, apportant leurs étranges valises et leurs remèdes favoris. Elles s'emparèrent du malade, le soignèrent à leur façon et dans les intervalles parurent prendre un certain plaisir à discuter tout bas les symptômes de la maladie. Elles étaient très bonnes pour Louisiane, la déchargeaient, malgré elle, de toute responsabilité et branlaient la tête avec compassion, quand elle avait le dos tourné.

— Elle ne lui a jamais fait de chagrin, disaient-elles, ce sera une consolation. Et comme ils la chérissaient, lui et Ianthy! Je leur ai entendu dire qu'elle avait toujours été bien douce et facile à conduire.

Leurs maris survinrent pour veiller avec elles, les nuits; ils s'as-

seyaient autour du feu, causant de leurs moissons et des élections. Ils essayaient de décider Louisiane à se coucher, mais elle refusait.

— Laissez-moi rester près de lui, si je ne peux rien faire de plus, disait-elle. S'il revenait à lui un instant, il me reconnaîtrait. Dans son délire, il semblait revenir à une époque antérieure à l'existence de sa fille, au temps où il était jeune et seul dans la maison qu'il avait bâtie, seul avec Ianthy. Parfois il croyait être assis près du feu, par quelque soir d'hiver et se félicitait.

— Penser, disait-il, qu'il y a deux ans je ne vous connaissais pas, et que vous êtes là, avec votre ouvrage, près du feu qui pétille, dans la maison bien arrangée. C'est ce qui peut s'appeler un bon confortable, Ianthy, oui, un bon confortable.

Un jour, il s'éveilla tout à coup, et voyant Louisiane penchée vers lui, il l'attira et baisa son visage en murmurant :

— Je ne vous savais pas si près, Ianthy. Seigneur! dire que vous serez toujours tout près et que rien ne pourra nous séparer!

La désolation de vivre ainsi en dehors de sa vie était si affreuse pour la pauvre enfant, que parfois elle n'y pouvait plus tenir; elle s'en allait dans la cour, errait çà et là, sans but, le cœur brisé, jetant de temps à autre sur la maison neuve, un regard plein de douleur et de regret.

— Il ne me restera rien, si je le perds, pensait-elle; rien du tout.

Alors elle retournait bien vite près de lui, haletante et reprenait sa place, les yeux fixés sur les siens, guettant le moindre changement d'expression.

Un jour elle entendit sa tante Car'line dire tout bas :

— Elle souffrira terriblement si...

Elle mit ses mains sur ses oreilles et plongea son visage dans l'oreiller, afin de ne pas en entendre davantage.

XVI

NE SOYEZ JAMAIS INJUSTE!

Il ne fut pas malade très longtemps. Vers la fin de la seconde semaine, la maison était plus pleine que jamais de gens qui venaient sympathiser, interroger ou prescrire des remèdes, et qui souvent arrivaient de fort loin, les uns à cheval, les autres en charrettes ou en petites voitures légères. Ils attachaient leurs chevaux à la palissade, entraient d'un air gauchement discret, restaient quelques instants silencieux devant le lit du malade, puis s'en allaient causer à voix basse, près du feu.

Ils disaient tous :

— Le pauvre vieux est bien bas, bien bas; *c'était* un habile homme et un bon voisin.

Quand elle les entendait parler ainsi, Louisiane savait ce que cela signifiait. Après la première conversation qu'elle surprit, elle ne quitta plus la chambre. Les hommes ne lui adressaient jamais qu'un signe de tête, les femmes lui parlaient rarement, mais tous la regardaient souvent furtivement, lorsqu'elle se tenait assise ou debout près du lit.

Sans qu'on pût dire pourquoi, on n'avait jamais été en termes très familiers avec elle, quoiqu'on parlât amicalement de « cette jolie jeune créature, si tranquille et sans malice ». Ils se disaient tous, en voyant sa pâleur et ses yeux pleins d'angoisse, « qu'elle prenait la chose terriblement à cœur », mais aucun d'eux ne soupçonnait le désespoir et la terreur que lui inspirait son isolement.

— L'oncle Elbert laissera un bel avoir, murmurait-on; elle sera bien pourvue, Louisianey.

Et ils continuaient de veiller, de soigner fidèlement leur malade, sincèrement attristés eux-mêmes au souvenir de sa bonne et simple nature, de ses bons offices de voisinage et des prières si pleines de charité qui lui avaient fait une réputation aux *meetings*.

Le dernier jour de la seconde semaine, le médecin eut un entretien sous le porche, avec tante Car'line et tante'Nervy, et quand elles rentrèrent, elles parlaient encore plus bas et se mouvaient avec de nouvelles précautions. Le docteur lui-même s'en alla plus lentement et s'arrêta en route à deux ou trois maisons où il n'avait pas de malades, pour répéter aux habitants ce qu'il avait dit aux deux principales garde-malades.

— Nous ne pouvions espérer le garder toujours, disait-il, en finissant, mais il manquera bien dans le pays; il n'avait pas un ennemi, pas un seul.

Ce soir-là, au coucher du soleil, le malade s'éveilla d'un long et profond sommeil. La première chose qu'il vit fut la teinte jaune et brillante d'un arbre de la cour, qui avait changé de couleur depuis sa maladie. Il ressemblait maintenant, exposé aux rayons du soleil, à un arbre d'or dont la brise faible et froide faisait bruire les feuilles. Ensuite il s'aperçut qu'il y avait dans la chambre des gens qui le regardaient avec affection, presque avec vénération. Alors il se tourna un peu et vit son enfant penchée vers lui, les yeux dilatés, les lèvres entr'ouvertes et tremblantes. Un souvenir étrange, vague, de douleur, d'affaissement, de jours incertains et de nuits confuses, lui vint à la pensée. Alors il comprit, mais sans éprouver aucune crainte.

— Louisianey, dit-il.

Il ne pouvait que murmurer d'une voix qui tremblait. Toutes les personnes présentes retinrent leur souffle.

— Posez votre tête... sur l'oreiller... près de moi, Louisianey.

Elle posa sa tête et mit une main dans celle de son père.

— Je n'ai plus beaucoup de temps, ma chérie. Le Seigneur... Il prendra soin de vous.

Pendant quelques minutes il se tut, respirant faiblement, mais les yeux ouverts et souriant, tandis que son regard se fixait sur l'arbre doré.

— Comme il... est jaune! Comme de l'or. Ianthy l'aimait beaucoup... Il... a l'air de me faire signe.

Il semblait ne pouvoir en détacher ses yeux, et le silence dura si longtemps que Louisiane, ne pouvant plus le supporter, leva la tête et embrassa son père.

— Père! s'écria-t-elle, dites-moi quelque chose, à *moi*, à *moi!*

Cela le fit revenir à lui; il chercha des yeux l'enfant qui se penchait vers lui.

— Vous serez heureuse, dit-il.. avant longtemps. Il me semble que je... sais. Seigneur! comme je vous ai aimée, mon amour! Et vous l'avez bien... bien mérité. Ne... ne... soyez... jamais injuste... pour... personne!

Elle laissa retomber son visage blême sur l'oreiller. Il ne la voyait plus, ni elle, ni les autres, ni la chambre, mais il restait immobile, les yeux grands ouverts, ses lèvres souriant à l'arbre d'or, agité par la brise et qui semblait l'appeler!

Son dernier regard fut pour lui et il semblait le voir encore, lorsque quelqu'un vint silencieusement et en pleurant, poser une main sur ses yeux.

XVII

UNE FEUILLE

Il y avait un vieux cimetière ensoleillé, à un demi-mille de la ville, où les habitants de Bowersville déposaient leurs morts, sous l'herbe haute et les entrelacements de la vigne sauvage. Tout le pays d'alentour s'y trouva rassemblé, lorsque le vieillard fut porté à sa place, près de sa femme. Ses voisins chantèrent l'hymne funèbre et lui rendirent les derniers devoirs de tout leur cœur, et quand ils s'éloignèrent, il n'y en eut pas un, homme ou femme, qui ne sentît avoir perdu un ami.

On fut très bon pour Louisiane. Tante 'Nervy et tante Car'line,

restèrent près d'elle jusqu'à la fin, faisant de leur mieux pour soutenir son courage. Tante 'Nervy eut l'idée d'envoyer chercher la cousine à qui avait été donnée la malle d'effets.

— Les jeunes filles se comprennent, dit-elle ; peut-être Jenny lui sera-t-elle utile et elle a toujours beaucoup aimé Louisianey.

Jenny vint donc et passa quelques jours avec sa cousine qu'elle avait en effet toujours adorée.

Lorsqu'on parla à Louisiane de quitter sa maison, elle s'y refusa en pleurant; jamais elle n'abandonnerait la demeure qu'il avait embellie pour elle, trop embellie, hélas! car elle se sentait bien plus seule dans ces chambres où rien ne lui rappelait le passé.

Enfin, chacun s'en retourna forcément à sa famille, à ses occupations, et Louisiane resta seule chez elle, avec Mme Nance, brave femme, énergique et dévouée, que tante Minerva lui avait fait accepter comme factotum.

Après cela les jours lui parurent si longs, que souvent elle s'étonnait de pouvoir les supporter. Dans le premier paroxysme de sa douleur, elle n'avait pas su comment ils passaient, mais maintenant que l'ordre et le silence régnaient et qu'elle était seule, elle n'avait plus rien à faire, si ce n'est de compter les heures. Pas de travail pour elle! Personne à qui penser, personne à attendre! Elle restait assise près de sa fenêtre, regardant les feuilles changer de teinte quotidiennement et enfin tourbillonner jusqu'au sol à la moindre brise. Une fois elle sortit, ramassa une de ces feuilles et la mit dans un livre.

— Tout m'est arrivé depuis le jour où elle a commencé à être feuille, se dit-elle. J'ai vécu ce que vit une feuille! Ce n'est pas long!

Quand les arbres furent dépouillés, elle se rappela les livres qu'elle avait commandés aux Eaux, alla les chercher et s'efforça d'y prendre intérêt.

— Je pourrais apprendre beaucoup avec de la persévérance, pensait-elle; j'ai tant de temps à moi!

Mais elle n'avait pas lu beaucoup de pages, lorsque les larmes commencèrent à couler sur son visage.

— S'il avait vécu, j'aurais pu les lui lire et il y aurait pris grand plaisir. J'aurais fait cela souvent, si j'avais moins pensé à moi. Il se serait instruit aussi. Il ne se croyait pas intelligent, mais il aurait appris en peu de temps, et il en aurait été si fier!

Elle ressemblait beaucoup à son père par la tendresse sincère et simple de sa nature. Elle souffrait avec l'exagération désespérée d'une enfant, du mal involontaire qu'elle avait fait.

Pendant qu'elle essayait de fixer sa pensée sur ses livres, elle

conçut un projet dont la réalisation lui apporta une sorte de vague soulagement. Elle fit porter dans une pièce restée vide, tous les objets qui avaient garni l'ancien parloir : sièges, tables, tapis, ornements, tableaux. Elle passa toute une journée à placer toutes choses comme elle se rappelait les avoir vues autrefois, sans permettre à personne de l'aider. Cela fait, elle sortit, ferma la porte à double tour et emporta la clé.

— Personne n'y entrera, se dit-elle; cette chambre m'appartient plus que tout le reste.

— Miss Louisianey est bien mince et bien pâle, dit un jour à M[me] Nance, une de ses amies.

— C'est vrai, c'est vrai, mais elle se remettra peu à peu, la jeunesse se remet toujours.

Néanmoins, elle ne se *remit* pas aussi vite que l'avait espéré M[me] Nance. Les jours lui semblaient de plus en plus longs, à mesure que l'hiver s'écoulait, bien qu'ils fussent en réalité plus courts. Son isolement lui pesait de plus en plus, et cependant elle pouvait maintenant lire et comprendre ce qu'elle lisait. Lorsque la neige couvrit la terre et l'empêcha d'errer çà et là, elle devint encore plus pâle.

— Louisianey, lui dit un jour M[me] Nance, vous commencez à ressembler à votre tante Mélissy.

— Vraiment? Elle est morte jeune, n'est-ce pas?

— A dix-neuf ans! lui fut-il répondu d'un ton rogue. Elle eut un chagrin d'amour et quand le jeune homme se maria, elle s'abandonna tout simplement. Ils s'étaient querellés; il avait la tête chaude et par dépit il épousa Emmeline Ruggles. Une belle idée qu'il eut là! Mélissy était jolie, mais délicate de la poitrine, trop délicate pour lutter. Elle mourut huit ou dix mois après leur querelle. Quand les gens sont en consomption, il ne faut pas grand chose pour les achever.

— Je ne crois pas y être disposée, dit Louisiane.

— Bonté du ciel! non! Et n'allez pas vous mettre ça en tête. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Mais vous avez pris l'habitude de vous creuser la cervelle au sujet de votre pauvre papa, et cela vous fait mal. On dirait à vous voir que vous ne vous intéressez plus à rien. Vous devriez vous secouer davantage.

— Je vais « me secouer » un peu aussitôt que Jack rentrera avec le « buggy [1] ». Je vais sortir.

— Où irez-vous?

— Du côté de la ville.

[1] Sorte de voiture légère dans le genre de ce qu'on appelle en France une *Américaine*.

Pendant un moment Mme Nance regarda silencieusement la jeune fille qui lui était confiée, puis enfin elle ne put se contenir. Une idée la tourmentait depuis quelque temps.

— Louisianey, dit-elle, vous allez au cimetière! Voilà ce que vous allez faire et ça n'a pas de sens. La jeunesse ne doit pas se complaire ainsi dans le chagrin; ça n'est pas naturel. Elbert vous blâmerait, s'il le savait, et il doit le savoir. Qui nous dit que lui et Ianthy n'en sont pas troublés en ce moment, dans leur bonheur? L'autre monde n'aura pas de charme pour eux s'ils sont inquiets de vous. J'ai comme ça l'idée que les harpes et les couronnes et la compagnie des apôtres ne changent pas les gens en une minute et ne leur font pas oublier absolument leur chair et leur sang et les sentiments naturels, et ça me chagrine de penser qu'Elbert et Ianthy s'inquiètent au lieu de se réjouir. Il me semble qu'à votre place, j'essaierais de prendre sur moi et de m'intéresser à quelque chose. Rappelez-vous donc combien votre papa et votre maman vous aimaient et combien ils faisaient tout pour vous voir heureuse et bien portante.

Louisiane tourna vers elle ses yeux pleins de larmes.

— Oh! murmura-t-elle, croyez-vous..... Croyez-vous qu'ils savent?

Mme Nance fut scandalisée.

— S'ils savent, Louisianey! En vérité! si je ne savais, moi, comment vous avez été élevée par des membres de notre église, ça me ferait beaucoup de mal de vous entendre parler ainsi. Vous *savez* qu'ils *savent* et qu'ils prendront tout cela bien à cœur, s'ils ne sont pas extraordinairement changés; mais, changés ou non, il n'est pas d'*esprits* qui ne voient que vous vous chagrinez plus et plus longtemps qu'il n'est bon pour vous.

— Peut-être avez-vous raison, répondit Louisiane. Il est bien vrai que cela leur eût fait de la peine de leur vivant. J'essaierai d'être moins malheureuse. Je vais sortir; l'air froid me fera du bien et quand je rentrerai je serai mieux, vous verrez.

— Eh bien, allez, répliqua Mme Nance, mais couvrez-vous bien et ne restez pas trop longtemps.

L'excellente femme vit Louisiane monter en voiture et suivit des yeux la voiture qui s'éloignait.

— Peut-être ce que j'ai dit lui fera-t-il du bien, pensa-t-elle. Il m'a semblé qu'elle en était touchée. Elle aimait tant son papa et sa maman, la chère et douce petite! Pas si petite maintenant! Elle est vraiment grande, mais bien frêle!

XVIII

IL SAVAIT QUE JE VOUS AIMAIS.

Il faisait presque nuit, lorsque le « buggy » revint. Jack, en approchant de la grille, se pencha en avant pour regarder quelque chose.

— Il y a une bête attachée au piquet, dit-il; ce n'est pas une bête du pays; je ne l'ai jamais vue.

Mme Nance sortit à leur rencontre, pressée d'annoncer sa nouvelle.

— Louisianey, dit-elle, il y a un homme dans le salon. Il vous attend. Je lui ai demandé s'il avait quelque chose à vendre, et il m'a répondu que non. Il a l'air assez distingué, élégant même, mais simple et très poli.

— Attend-il depuis longtemps?

— Depuis une demi-heure, à peu près: j'ai fait allumer du feu.

Louisiane ôta lentement son manteau et son chapeau, les remit à Mme Nance, traversa le vestibule et entra dans le salon.

Il n'y avait pas de lumière, mais le feu de bois jetait une si vive lueur, qu'avant d'avoir fait trois pas, Louisiane avait reconnu l'étranger.

C'était Laurence Ferrol!

Elle s'arrêta soudain; ses mains retombèrent à ses côtés; son cœur battait si fort qu'elle ne put parler.

Celui de Laurence battait aussi et battit plus vite encore, lorsqu'il vit sa robe noire et remarqua combien elle était pâle et frêle sous son deuil. Il s'avança, lui prit une main et la conduisit à un siège.

— Je vous ai trop surprise, dit-il. Ne me faites pas sentir que j'ai eu tort de venir et ne soyez pas fâchée contre moi.

Elle se laissa tomber sur une chaise. Il resta debout devant elle et attendit qu'elle parlât.

— C'est un peu... subit... dit-elle enfin, mais je ne suis pas fâchée.

Il y eut un silence de quelques secondes, car il était si ému de son changement, qu'il ne se sentait maître ni de sa voix ni de ses paroles.

— Avez-vous été malade? demanda-t-il doucement.

Il vit qu'elle faisait un effort pour se maîtriser, mais elle y renonça bien vite. Elle n'essaya même pas de cacher, ou d'essuyer les grosses larmes qui coulaient sur ses joues; elle le regarda.

— Non, dit-elle, je n'ai pas été malade; mon père est mort.

En prononçant ces dernières paroles, sa voix n'était plus qu'un murmure.

Un seul instant leurs yeux se rencontrèrent, puis elle se détourna,

appuya son bras sur le dossier de son siège et son visage sur ce bras avec l'abandon désolé d'un enfant.

— Il est mort depuis trois mois, balbutia-t-elle, à travers ses larmes.

Il ignorait ce malheur. Il fit deux fois la longueur de la chambre, et la seconde fois il s'arrêta près d'elle.

— Faut-il que je parte? demanda-t-il d'une voix incertaine. Il semble que je n'aie pas le droit de rester ici.

Elle ne répondit rien.

— Si je reste, il faudra que je vous dise pourquoi je suis venu et pourquoi je n'ai pu m'en empêcher.

Elle se taisait toujours; il se rapprocha davantage.

— Le moment paraît mal choisi, mais il faut que je parle, quitte à partir aussitôt après. Je n'ai pas eu un instant de bonheur depuis que nous nous sommes séparés, en cet affreux jour. Je n'ai jamais cessé de penser aux espérances que je commençais à concevoir. J'ai senti ce jour là, qu'il était inutile de demander ce que j'espérais; je crains qu'il n'en soit de même aujourd'hui, mais il faut que e le demande. Oh! s'écria-t-il avec désespoir, comme je m'exprime mal! comme tout ce que je dis est faible et insignifiant!

Aussitôt il ploya le genou devant elle, saisit une de ses mains et a pressa dans les siennes.

— Mieux vaut vous dire la chose la plus simple. Je vous aime! Tout est contre moi, mais je vous aime et je sais que je n'aimerai jamais une autre femme.

Il pressa la main qu'il tenait; elle ne la retira pas.

— Ne voulez-vous pas me dire un mot? Dites-moi, si vous le voulez, que le moment est mal choisi, que je dois repartir; cela sera moins cruel que d'autres choses que vous pourriez me dire.

Elle leva la tête et lui laissa voir son visage.

— Non, dit-elle, ce n'est pas que le moment soit mal choisi. Au contraire; je suis si seule et mon chagrin a rendu mon cœur moins dur que le jour où je vous ai condamné. Mais...

— Attendez un instant, s'écria-t-il; ne soyez pas injuste envers moi.

Il n'aurait rien pu dire de mieux pour toucher son cœur. Elle se souvint aussitôt des mots tremblants qu'elle avait entendus en se penchant sur l'oreiller, lorsque le soleil brillait sur l'arbre d'or, agité par la brise.

— *Ne soyez jamais injuste, chérie, ne soyez injuste envers personne.*

— Oh! s'écria-t-elle, *il* m'a dit cela, avant de mourir!

— Comment! répondit Ferrol, il vous a dit de ne pas être injuste envers *moi!*

— C'est à vous qu'il pensait, j'en suis certaine. Il savait que j'avais été dure pour vous et... il savait que je...

Elle se courba légèrement et il l'enlaça de ses bras.

— Ne soyez plus dure pour moi, murmura-t-il; j'ai été si malheureux! Je vous aime si tendrement! Savait-il que vous... parlez-moi, Louise!

Elle posa une main sur l'épaule de Laurence.

— Il savait que je vous aimais, dit-elle avec un petit sanglot!

. . . .

Elle eut un grand succès auprès des amis de son mari, l'année suivante, à New-York. Elle était un « nouveau type ». Ce fut là un de ses grands charmes à leurs yeux. Ils se répétaient cela entre eux et ajoutaient qu'elle était bien douce, bien simple et bien gracieuse.

Les artistes firent des *études* d'après elle, l'adorèrent et furent enthousiastes de sa beauté; tandis que les hommes de lettres disaient à l'envi qu'elle était de la nature des héroïnes qui aiment et souffrent par amour et deviennent plus adorables par leurs souffrances.

Mais tout cela n'était que des fantaisies de leur imagination, et Louisiane les ignorait. Elle était très heureuse et très occupée. Une plaisanterie courait gaiement dans son monde. On prétendait que ses lectures prenaient des proportions phénoménales, que son savoir écrasait le commun des faibles mortels, que par certain procédé magique, sa mémoire absorbait les ouvrages les plus redoutables, une demi-heure après leur apparition et qu'en secret, Laurence tremblait sans cesse de lui laisser deviner sa propre ignorance. Il est incontestable qu'elle lisait beaucoup et faisait preuve d'une intelligence et d'une mémoire extraordinaires. Quant à Laurence, il mettait en elle son orgueil et sa joie, et c'était là les plus profonds, les plus tendres sentiments de son cœur.

. . . .

Ils passent presque tous leurs étés dans la Caroline du Nord, peuplant leur maison de ceux qui peuvent prendre plaisir à leur vie simple et tranquille. Ce qu'on a peint là de tableaux, ce qu'on y a découvert de « types nouveaux », est incalculable!

— Mais on a peine à croire, disent parfois les amis, que Mme Laurence soit ici sur sa lande natale!

Toute la maison est ouverte, excepté une chambre où Laurence et Louisiane pénètrent seuls; petite chambre remplie de meubles étranges et laids, où brillent sur les murs, des lithographies aux couleurs criardes!

Traduit par M. Dronsart.

LA STATISTIQUE

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE[1]

GRADES ET TITRES EXIGÉS POUR LES FONCTIONS D'ADMINISTRATION ET D'ENSEIGNEMENT. ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE. — ÉCOLE DE CLUNY.

Notre attention doit s'arrêter un instant sur le recrutement des maîtres chargés d'instruire et d'élever la jeunesse. Personne n'ignore qu'il y a des conditions de grades établies pour s'assurer du savoir des maîtres. Ces conditions sont-elles toujours remplies? Pas tout à fait, car il reste encore, même dans les lycées, trop de professeurs qui ne sont que bacheliers, 474 sur 2924; quelques-uns même, 88, ont un titre encore inférieur (brevetés de Cluny, instituteurs, etc.) Dans les collèges, en ne tenant compte que des principaux et des professeurs de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial, qui sont au nombre de 2941, nous trouvons 953 licenciés, 1221 bacheliers; les autres n'ont qu'un simple brevet; il en est même 33 qui sont dépourvus de tout grade. Sans doute, c'est un état de choses qui laisse à désirer; mais cependant, il est juste de reconnaître qu'une amélioration sensible s'est produite dans les dix dernières années. En 1876, en effet, dans les lycées, sur 2349 fonctionnaires, 514 n'étaient que bacheliers, 327 brevetés, et 9 sans aucun grade. Les collèges, sur 2902, n'avaient que 581 licenciés; 1342 étaient bacheliers, 862 brevetés, et 117 sans grade d'aucune espèce.

La statistique ne nous fournit aucun renseignement sur le personnel des établissements libres. Mais nous avons sujet de croire que là aussi il y a progrès, car il est de notoriété que les ecclésiastiques qui viennent devant les facultés se présenter aux examens de licence sont plus nombreux que par le passé; et, sans aucun doute, c'est surtout en vue du professorat qu'ils recherchent ce diplôme.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1890.

Bien que le doctorat ne soit exigé que pour l'enseignement supérieur, les lycées qui, en 1876, comptaient déjà 51 docteurs, soit dans les lettres, soit dans les sciences, n'en ont pas, en 1887, moins de 77.

Le titre requis pour occuper une chaire dans un lycée, non plus seulement comme chargé de cours, mais comme professeur, c'est l'agrégation, qui ne s'obtient qu'à la suite d'un concours. Les agrégés forment, au moins quant à l'instruction, la partie vraiment forte de l'Université, vraiment éprouvée. Dans les collèges, ils sont peu nombreux, 67 seulement; et encore faut-il remarquer que parmi les établissements communaux on place Rollin, de Paris, Rollin qui, pour l'importance, est un véritable lycée, dont les chaires sont vivement ambitionnées. Le chiffre de ce qui reste d'agrégés pour les collèges de province est donc insignifiant. C'est presque uniquement dans les lycées qu'on les trouve. Nous avons 2449 fonctionnaires auxquels est confié un enseignement pour lequel l'agrégation est demandée : combien sont investis de ce titre? 1321, c'est-à-dire 54 pour 100. En 1842, lors de la première statistique, la proportion était des deux tiers; depuis, jusqu'en 1876, elle n'a cessé de décroître. Elle était tombée à moins de moitié; elle s'est relevée maintenant.

La création de nouveaux lycées expliquait cette diminution; il est vrai que peu à peu on recevait aussi plus d'agrégés; mais pas encore assez par rapport au nombre croissant des lycées. On a fini par ouvrir beaucoup plus largement les rangs aux candidats; on a institué de nouveaux ordres d'agrégation [1], et dans chaque ordre on a fait plus d'admissions; on a pu établir ainsi une sorte d'équilibre.

Si l'on ne consulte que les chiffres, les chiffres indiquent une situation meilleure qu'en 1876. Nous avons plus d'agrégés, cela est incontestable; mais est-il bien sûr que la quantité ne s'obtienne pas un peu aux dépens de la qualité? A cet égard, nous n'avons le droit de rien affirmer; seuls les juges des concours pourraient dire ce qui en est. Mais enfin on peut se rappeler l'époque où le nombre des agrégés à recevoir chaque année était limité et fixé d'avance; pour les lettres, par exemple, il a été longtemps de quatre, puis de huit, et il ne pouvait être dépassé, quelle que fût la valeur des candidats qui n'arrivaient pas à se placer parmi ces quatre ou ces huit : c'était donc une sélection, non pas seulement entre les capables et les non-capables, mais entre les plus capables. Plus tard, au contraire, il a été décidé que tous ceux qui feraient preuve de

[1] Histoire naturelle (pour l'enseignement classique), anglais, allemand; et pour l'enseignement spécial, lettres, mathématiques, sciences physiques et naturelles.

mérites suffisants seraient admis. Aussi que voyons-nous? A ne prendre que les six anciennes agrégations, les seules d'après lesquelles peut s'établir la comparaison, le nombre des agrégés reçus, qui était de 33 en 1842, de 36 en 1856, a été de 66 en 1876. Pour la période comprise de 1877 à 1887, il s'est élevé à 85. La dernière année, car c'est une progression continue, il a même été porté à 93. Nous ne prétendons pas dire que cela est mauvais; mais enfin il est fort vraisemblable que le niveau moyen doit être moins élevé qu'au temps où pour beaucoup d'appelés il y avait peu d'élus.

Toutes ces agrégations présentent-elles d'égales difficultés? Non certes, car celles qui ont été récemment instituées, en vue de l'enseignement spécial, sont d'un accès plus aisé. Ce qui le prouve tout de suite, c'est qu'on peut y arriver sans être licencié, condition imposée à ceux qui veulent se présenter à l'une des agrégations classiques. Et de fait, sur 224 agrégés des cours spéciaux, 110, c'est-à-dire la moitié, ne possèdent pas ce diplôme; et s'ils voulaient l'obtenir, il ne faut pas croire que la chose irait toujours d'elle-même; car on en cite qui, reçus dans un bon rang d'agrégation, n'ont pu ensuite être admis à la licence qu'assez péniblement, et après plusieurs échecs.

Un agrégé de l'enseignement classique sait assurément tout ce qu'il faut pour professer dans les cours spéciaux : dans ses leçons il donnerait trop plutôt que trop peu. Dès lors était-il bien nécessaire d'avoir deux agrégations de mathématiques, deux de physique? Cela pouvait se comprendre encore quand on les considérait comme étant d'inégale valeur; ceux qui ne pouvaient prétendre à l'une recherchaient l'autre : on avait ainsi, en quelque sorte, des agrégés de deux degrés; et à ceux du premier degré étaient réservés plus d'avantages.

Les moins bien partagés n'ont pas tardé à se dire, car chez nous la puissance des mots est bien grande : « Puisque nous sommes agrégés nous aussi, pourquoi ne serions-nous pas traités comme les autres agrégés? » Et ils ont réclamé, réclamé au nom de l'égalité; et comme l'égalité est aujourd'hui une sorte de dogme qui s'impose partout, on a fini par leur donner raison. L'assimilation n'a d'abord été faite que pour les agrégés pourvus du diplôme de licencié (décret de 20 août 1881). On ne s'en est pas tenu là. Le 16 juillet 1887, nouveau décret qui assimile complètement les professeurs de l'enseignement spécial et ceux des cours classiques, par cela seul qu'on a donné aux uns et aux autres la même qualification d'agrégés. « Ils rendent tous les mêmes services », a dit à la tribune un ministre. Cela peut être exact, si tous les enseignements sont mis sur le même pied, si on leur attribue à tous la même

valeur : à ce compte, rien n'empêchera qu'un simple instituteur s'estime tout autant qu'un professeur de faculté. Mais, quoi qu'il en soit, jusqu'alors les grades avaient toujours été honorés, rétribués, en raison de l'effort et du mérite nécessaires pour les conquérir.

Le nivellement ne s'est pas fait sans exciter un vif mécontentement chez les fonctionnaires pourvus d'agrégations de qualité supérieure. Si tout cela n'était qu'une affaire d'administration intérieure pour l'Université, nous n'aurions pas à en parler; mais dans une certaine mesure les intérêts mêmes de l'enseignement sont atteints, et voici comment. Un professeur pourra se dire : « Me donner tant de mal pour gagner ce titre-là, tandis qu'avec beaucoup moins de peine je peux en obtenir un autre qui me rapportera juste autant, à quoi bon? » Ce calcul a été fait. Sans doute nous espérons que la plupart des professeurs, par amour de la science, continueront de rechercher le titre le plus élevé, même s'il n'est pas plus lucratif. Mais enfin quelques-uns ne se laisseront-ils pas séduire par cette sorte d'invitation à déserter le travail opiniâtre et les études plus fortes?

Comme il est naturel, les candidats se pressent aux concours pour les diverses agrégations. De 1877 à 1887 ils ont été 8251 [1], savoir : pour les cours classiques, 5546; pour les langues vivantes, 1119; et pour l'enseignement spécial, 1586. Les admissions ont été, pour ces trois espèces d'agrégations, de 962,134 et 223; ce qui donne les proportions de 17 pour 100, de 12 et de 14, c'est-à-dire, dans l'ensemble, un peu moins du sixième.

D'où viennent les candidats? L'École normale supérieure en a fourni 414 pour les agrégations classiques; l'École de Cluny 61 pour les agrégations des cours spéciaux. On le voit, il n'y a qu'un petit nombre de candidats, moins de 6 pour 100, qui sortent des écoles. Quels ont été leurs succès?

L'École normale supérieure présente, sans exception, tous ses élèves qui finissent leur troisième année : 302 sur 414, presque exactement les trois quarts, ont été reçus, tandis qu'il n'y a pas tout à fait un huitième des candidats étrangers admis; la proportion est donc de six à sept fois plus forte en faveur des élèves de l'École normale. Si l'on remarque d'ailleurs qu'ils tiennent presque toujours les premiers rangs, il faut bien reconnaître que si cette École n'existait pas, l'agrégation, et, par suite, les études mêmes baisseraient beaucoup. La valeur intellectuelle du pays serait amoindrie; car la statistique constate que 70 normaliens sont entrés à l'Institut;

[1] 8387, lisons-nous à la page XCVII. Mais au tableau 25 nous voyons 8251, qui est en effet le chiffre exact. Il est fâcheux que de telles contradictions existent.

et parmi eux il en est neuf qui ont appartenu à plusieurs académies à la fois.

L'École de Cluny, destinée à former des professeurs pour l'enseignement spécial, se recommande-t-elle par des succès, elle aussi? De date beaucoup plus récente que l'École normale, elle ne peut, il est vrai, avoir rendu encore autant de services; mais, enfin, voilà un quart de siècle qu'elle existe, et c'est une assez longue durée pour qu'on puisse la juger d'après ce qu'elle a déjà donné. Or les résultats obtenus ne semblent que médiocrement satisfaisants. Remarquons d'abord que la statistique est fort sobre de détails en ce qui concerne cette école; serait-ce qu'il en coûte d'avouer qu'elle n'a pas répondu aux espérances de ses fondateurs? Mais voici quelques indications qui nous aideront à deviner ce qu'on ne nous dit point. Nous voyons (p. 513) que l'École, au 31 décembre 1887, comptait 60 élèves; ailleurs (tableau 25), on nous apprend que dans l'espace de onze ans, de 1877 à 1887 inclusivement, 61 élèves ont été candidats aux agrégations de l'enseignement spécial, et que 18 ont été reçus : 18 sur 61, c'est-à-dire un peu moins des trois dixièmes, c'est une proportion qu'il est permis de trouver trop faible pour une école préparatoire.

Mais faut-il même dire trois dixièmes? Ces 61 candidats ont été choisis, triés parmi les plus capables. Car, comptons bien : l'École a 60 élèves; le cours des études est de trois années; cela fait une moyenne de 20 par année; de 1877 à 1887, l'École aura donc préparé 220 élèves. Et 61 seulement, sur ces 220, ont été présumés aptes à l'agrégation! Et l'on ne s'est pas montré bien difficile dans ce triage, puisqu'en définitive Cluny n'inscrit à son actif que 18 agrégés, pas un de plus. Ainsi, si nos calculs sont justes, et nous ne pouvons les établir que sur les renseignements qu'on veut bien nous livrer, parmi les élèves formés à cette École, il n'y en a pas 1 sur 12 qui donne à ses études le couronnement de l'agrégation, de cette agrégation plus aisée à enlever que l'autre.

Il est vrai que l'on a créé un brevet de Cluny, mis à la portée du plus grand nombre. Mais qui ne voit que ce brevet est d'ordre assez inférieur, et semble avoir été surtout institué pour que trop d'élèves ne sortent pas dépourvus de tout titre? Franchement, en présence de pareils résultats, nous pouvons nous demander si cette École est bien nécessaire, et s'il n'y a pas là, pour l'État, une dépense sans grand profit.

Dans un corps voué à l'enseignement, les garanties de savoir devraient, à ce qu'il semble, être exigées surtout de ceux qui, par leur position, ont charge de surveiller, de juger les professeurs, et parfois même de les diriger. L'autorité morale du chef est mieux

acceptée s'il a des titres au moins égaux à ceux des fonctionnaires placés sous ses ordres. On le comprenait si bien jadis que nul ne pouvait être nommé censeur, et devenir ainsi plus tard proviseur, s'il n'était agrégé. M. Fortoul, disposé à faire disparaître toutes les règles qui pouvaient gêner son omnipotence, supprima cette condition. Depuis, on serait tenté de croire que les fonctions administratives ont été souvent le refuge de ceux qui pouvaient craindre de ne pas se faire dans le professorat une assez belle place. La proportion des proviseurs et censeurs agrégés, qui n'était déjà plus, les statistiques en font foi, que de 47 pour 100 en 1865, tombait encore plus bas, 41 pour 100, en 1876. Cet état de choses n'était pas sans exciter parfois des murmures dans l'Université. Le mécontentement s'exprima même tout haut aux élections pour le Conseil supérieur en 1880; des candidats se firent l'organe des plaintes de leurs collègues. « Il y aurait, écrivait l'un d'eux dans sa circulaire, de notables améliorations à introduire dans le régime administratif de nos lycées. Peut-être, depuis longtemps, ne s'est-on pas assez adressé pour le recrutement au personnel enseignant; il est certain que les grades et l'agrégation seraient des moyens d'influence et d'autorité sur le corps des professeurs, dont il serait très utile que la plupart des administrateurs fussent pourvus; on peut penser que l'Université ne refusera pas de s'inspirer de ces idées dans le choix des proviseurs et censeurs de nos lycées. » A-t-il été donné satisfaction à ce vœu? La statistique de 1887 va nous répondre : tandis que plus de la moitié des professeurs, 54 pour 100, comme nous l'avons vu, sont agrégés, sur 194 proviseurs et censeurs, 67 seulement ont obtenu ce titre, 67, c'est-à-dire moins de 35 pour 100. Ainsi le mal que l'on dénonçait n'a pas cessé de s'aggraver.

LES DÉPENSES DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE

Quelles sont les dépenses dans les lycées? Elles se sont élevées, en 1887, à plus de 33 millions. L'augmentation, sur 1876, est presque exactement de 10 millions. Il est vrai qu'il y a 19 lycées de plus; mais la dépense moyenne, pour chaque établissement, s'est accrue de plus de 44 000 francs. Pour les collèges communaux, les dépenses, qui n'étaient, en 1876, que de 12 360 000 francs, ont été, en 1887, de 14 900 000 francs.

Ces augmentations sont considérables. Elles s'expliquent, dit le rapport ministériel, par le relèvement du traitement des fonctionnaires, par la création de chaires nouvelles, par le développement donné à l'enseignement spécial et à l'enseignement des

sciences physiques et naturelles, du dessin et de la gymnastique.

Sans chercher si quelques-unes de ces améliorations n'auraient pas pu être obtenues à moins de frais, nous avons à nous demander par qui a été supporté ce surcroît de dépenses. Est-ce par les familles? Non, car on nous apprend que chaque élève interne coûte, dans un lycée, 355 francs de plus qu'il ne rapporte [1], et dans un collège 391 francs. Il y a perte aussi sur les externes, mais perte moins forte.

Comment se comble donc le déficit? Par les subventions de l'État, des départements et des communes. On s'attend bien que, pour les lycées, c'est l'État qui a presque toute la charge. En effet, la contribution des départements et des communes est insignifiante : elle n'atteint même pas 97 000 francs. Mais l'État fournit 7 824 000 francs. En 1876, il ne donnait que 2 877 000 francs. La moyenne, par lycée, était alors de 35 000 francs; onze ans après, elle a plus que doublé : 78 200 francs. On voit que les chiffres ont vite grossi. Ce n'est pas tout : 21 lycées sur 81 pouvaient, en 1876, se passer et se passaient en effet de subvention; en 1887, sur 100 lycées, il n'en est pas un seul qui ne reçoive et n'ait besoin de recevoir un subside; ce subside varie, suivant les établissements, de 30 000 à 208 000 francs [2]. Encore, malgré ce secours, 43 restent en déficit; si les 57 autres ont un boni, il est plus apparent que réel, en ce sens que pas un, quel que soit le nombre de ses élèves, ne pourrait, sans la subvention, équilibrer ses recettes et ses dépenses [3]. N'est-il pas permis de trouver que, financièrement parlant, la situation de nos lycées n'est pas bien satisfaisante?

Il semble que pour les collèges, établissements communaux, mis souvent en régie, c'est-à-dire administrés au compte des villes, les dépenses devraient incomber aux localités où sont situées ces maisons. Les subventions réunies des communes et des départements sont de 3 720 000 francs. Elles devraient être encore bien plus élevées, si l'État ne prenait pour lui une bonne part du fardeau : il paie pour les collèges tout près de 2 600 000 francs.

Jadis il n'en était pas ainsi : c'était aux villes à faire vivre leurs

[1] En réalité, l'écart entre ce que coûte un élève et ce que paie sa famille est encore plus considérable, comme nous le verrons.

[2] Chiffres exacts : maximum, Charlemagne, 207 994 fr. 96; Louis-le-Grand, 207 192 fr. 50. — Minimum : Charleville, 30 838 fr. 33; Périgueux, 34 200 francs. Les lycées pour lesquels la statistique donne un chiffre moins élevé sont ceux qui ont été organisés dans le courant de l'année, et aux besoins desquels il n'a fallu pourvoir que pour quelques mois.

[3] Abstraction faite de la subvention, le déficit varierait de 31 445 francs (lycée de Marseille) à 209 545 francs (lycée Charlemagne).

établissements, à payer leurs professeurs. Le traitement de beaucoup de ces professeurs était vraiment bien faible, nous pourrions même dire misérable et dérisoire : un quart d'entre eux ne dépassaient pas 1100 francs; quelques-uns même d'entre eux tombaient à 600, 500, 400 francs. Le ministre s'est justement ému de cette situation, et un décret (4 janvier 1881), auquel nous ne pouvons qu'applaudir, a réglé le classement et le traitement des professeurs des collèges communaux : aux moins bien partagés, un minimum de 1600 francs est assuré. D'autre part, dans l'enseignement de certains collèges, il y avait des lacunes des plus fâcheuses; la création de diverses chaires était indispensable. C'étaient là, sans doute, d'excellentes mesures; mais ce relèvement des traitements, mais cet établissement de nouvelles chaires, entraînaient des dépenses : il eût été de toute justice qu'elles fussent à la charge des communes; mais avait-on le droit de les imposer d'office aux villes? Pour ne point se heurter à trop de difficultés, on trouva plus simple et plus expéditif de faire payer par l'État ces améliorations. Déjà pour un petit nombre d'entre elles on avait demandé quelques secours, timidement d'abord; puis on s'était enhardi à réclamer davantage. Peu à peu l'Etat en est ainsi arrivé à se considérer comme le pourvoyeur universel : on peut de partout venir puiser à sa caisse. Il ne vient plus seulement en aide aux nécessiteux; il fait des largesses à ceux qui n'en ont guère besoin. Si l'on excepte Rollin, à Paris, il n'y a plus un collège en France, plus un seul, entendez bien, qui ne reçoive une subvention plus ou moins forte, même ceux qui font des bénéfices [1]. Nouvelle preuve de cette tendance que nous avons déjà constatée, tendance de l'Etat à se substituer aux communes : cela est-il bon? Nous en doutons fort.

Signalons encore une autre subvention. Pendant longtemps, l'Etat ne plaçait ses boursiers que dans les lycées; il en met maintenant dans les collèges. En 1887, les établissements communaux comptent, dans leur population, 1594 boursiers nationaux, pour lesquels ils reçoivent près de 885 000 francs. Nous ne songeons pas à blâmer cette nouvelle répartition des bourses, au contraire; elle présente deux avantages : d'abord une bourse coûte moins dans un collège que dans un lycée; ensuite, combien de parents pour qui cette faveur a plus de prix quand leurs fils peuvent en jouir près d'eux.

Mais ce qu'il est plus difficile d'approuver, c'est le nombre crois-

[1] Si nous ne comptons pas Narbonne, qui ne reçoit que 243 francs, la subvention varie de 1800 francs (Sancerre et Sétif) à 26 150 francs (Ajaccio).

sant des bourses. A-t-on vanté assez la gratuité de l'enseignement primaire! On en a fait une sorte de dogme. Au train dont vont les choses, il n'y a pas de raison pour qu'un jour l'instruction secondaire, elle aussi, ne soit pas gratuite; et non seulement l'instruction proprement dite, mais encore l'entretien de l'écolier. M. Bardoux, ministre, dans le rapport qui accompagnait la statistique de 1876, écrivait : « L'attention des recteurs et des proviseurs a dû être appelée sur le nombre toujours croissant de demandes qui, bien que très dignes d'intérêt pour la plupart, tendent cependant à introduire de plus en plus le caractère de la gratuité dans l'enseignement secondaire. L'administration essaie de se défendre contre les tendances des familles à s'affranchir des dépenses qu'exige l'enseignement secondaire... Il faudrait se garder de désintéresser la famille des sacrifices qu'elle doit s'imposer pour l'éducation des enfants; c'est là un accomplissement du devoir et une source de mâles vertus. »

L'administration est-elle convertie à d'autres idées, ou n'a-t-elle pas su se défendre contre ces tendances des familles dont parlait M. Bardoux? Toujours est-il que ce qu'il signalait comme un abus n'a fait que croître. En 1876, il y avait, dans les lycées et collèges, 3830 boursiers de tous les degrés et de toutes les catégories; en 1887, le nombre en a presque triplé : il est de 10 528, avec une dépense totale de plus de 4 400 000 francs, de sorte qu'il y a 30 bourses 1/4 par établissement et une bourse par 3 3/4 élèves internes, tandis que onze ans auparavant on n'avait, pour chaque établissement, que 11 bourses 1/2, et une bourse pour 9 1/2 élèves internes. Il y a là une progression bien rapide, et nous ne parlons pas des exemptions de frais d'études, qui sont de 7078. Est-il bien sûr que les ressources nécessaires font défaut à tous les parents qui sollicitent et obtiennent ces faveurs?

La statistique compare le prix moyen de la pension et de l'externat dans les établissements publics et dans les établissements libres. Elle fait observer justement que si les tarifs des lycées comprennent toutes les dépenses à la charge des familles, il n'en est pas de même dans les collèges communaux et les établissements libres, où les frais d'habillement, de literie, de blanchissage, etc., restent complètement en dehors de la pension et sont payés directement par les familles aux fournisseurs. Ces dépenses supplémentaires, dit le ministre, ne sauraient être évaluées à moins de 135 francs par an. Si l'on en tient compte, voici ce que les parents ont à payer pour l'internat :

Lycées . . .	687 fr. 83	Etablissements libres laïques. .	927 fr. 98
Collèges. . .	656 fr. 40	— — ecclés. .	778 fr. 16

Pour les externes, le taux moyen des rétributions scolaires est :

Lycées . . .	130 fr. 85	Etablissements libres laïques. .	169 fr. 10
Collèges. . .	78 fr. 39	— — ecclés. .	149 fr. 70

« Il résulte de ces rapprochements, ajoute la statistique, que l'enseignement donné par l'Etat est moins cher que celui qui est donné par les particuliers. » C'est fort bien, mais il faut s'entendre. Pour le père qui choisit le lycée, cet enseignement peut être moins cher; mais cette économie que fera le père, il l'obtient aux dépens du budget, c'est-à-dire de la bourse commune, remplie par les contribuables, par nous tous. En effet, le ministre nous apprend lui-même que chaque interne, dans un lycée, coûte 1256 francs (p. xxv), et dans un collège, 1007 francs (p. LXXI). S'il ne paie, comme on nous le dit, et on dit vrai, que les 687 ou les 656 francs dont on vient de parler, cette grande différence entre la recette et la dépense, qui n'est pas moindre de 350 francs pour un interne de collège et de 568 francs[1] pour un interne de lycée, par qui donc est-elle payée? Par le public. Même observation pour les rétributions scolaires de l'externat. Il résulte donc de ces chiffres qu'en réalité les frais d'entretien et d'instruction sont plus élevés dans les lycées et collèges que dans les établissements libres. Nous ne dirons pas que la statistique dissimule sur ce point la vérité; mais elle la laisse dans l'ombre; on ne peut la découvrir que par le rapprochement de divers tableaux assez éloignés les uns des autres. Nous regrettons que l'exposé ministériel prête à une sorte d'équivoque.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons parlé que des dépenses ordinaires; mais il en est d'autres qui ont été considérables. Nous ne cherchons pas jusqu'à quel point elles étaient nécessaires; mais elles ont pesé assez lourdement sur nos finances. Le ministre estimait qu'il fallait construire ou améliorer des bâtiments pour les lycées, acquérir du mobilier scolaire; et comme les collèges ont aussi leurs besoins, la sollicitude du ministre s'étendait également sur les collèges. On avait déjà une caisse dite *caisse des écoles primaires :* puisqu'elle fournissait d'abondantes ressources,

[1] Elle ne serait que de 355 francs, d'après les chiffres portés dans un autre tableau. Voici comment s'explique cette apparente contradiction : à la page xxv, il est seulement question de ce qu'un interne coûte et rapporte au lycée, et, pour le lycée qui reçoit le prix de la bourse, le boursier vaut, financièrement, tout autant qu'un pensionnaire libre. Mais il n'en est pas de même au regard de l'État, et lorsqu'il s'agit, comme à la page CVIII, de savoir non pas ce qui est payé pour le compte d'une famille, mais ce qu'elle-même paie réellement, les calculs sont autres : l'insuffisance des sommes versées par les familles s'accroît de tout le prix des bourses.

pourquoi ne pas faire profiter l'instruction secondaire du même mode de dotation? Des crédits furent donc demandés; les Chambres ne lésinèrent pas, elles firent largement les choses. Voici ce qui fut mis à la disposition du ministre par la loi du 3 juillet 1880 : pour les bâtiments des lycées, 50 200 000 francs; pour leur mobilier, 8 millions; pour les collèges, 12 millions; au total, 70 200 000 francs. Ce n'est pas tout : on voulait faire beaucoup, et quoique 70 200 000 francs soient un assez joli denier, on invitait les départements et les communes à se mettre de leur côté en dépense pour le même objet, et, afin qu'ils ne fussent pas empêchés dans leurs bonnes résolutions par le manque d'argent, l'Etat pourrait leur faire les avances nécessaires. Pour permettre à l'Etat de jouer ce rôle de prêteur, un nouveau crédit de 65 400 000 francs fut ouvert. Toutes ces sommes étaient payables en six annuités. Mais on y ajouta, à titre de subvention extraordinaire, comme si tout le reste n'était pas déjà extraordinaire, 17 millions dont le ministre pouvait disposer tout de suite.

Sur les 152 600 000 francs accordés par cette loi, le fonds de 87 200 000 francs voté pour subventions fut aisément employé : on n'est jamais en peine pour faire accepter les cadeaux, et l'on pouvait être certain que départements et communes iraient volontiers à l'assaut de la caisse. Mais il n'en fut pas tout à fait de même pour les 65 400 000 francs destinés à servir de prêts. Comme ces avances devaient être remboursées un jour ou l'autre, si douces que fussent les conditions de l'emprunt, on était moins empressé à emprunter qu'à recevoir en don. Faute de demandes, plus de la moitié des 65 400 000 francs restait sans emploi : une loi nouvelle, du 20 juin 1885, réduisit de 34 millions le crédit affecté aux avances; mais il n'en devait résulter aucune décharge pour le budget; au contraire, car on augmentait d'une même somme le chiffre des subventions, savoir 22 millions pour l'enseignement supérieur, et 12 millions pour l'enseignement secondaire.

En dehors des dépenses ordinaires, déjà si considérablement accrues, comme nous l'avons constaté, voilà donc, en cinq ans, tout près de 100 millions donnés pour les lycées et collèges de garçons. 100 millions! Et nous n'avons pas encore parlé de l'enseignement secondaire des jeunes filles, création coûteuse, comme nous le verrons tout à l'heure. Nous ne songeons ici ni à louer ni à critiquer au point de vue financier; nous nous contentons d'exposer les chiffres. Mais il faut bien reconnaître que nous ne sommes plus à ces temps arriérés où l'on se préoccupait sérieusement d'économie. Pour faire grand, comme on dit aujourd'hui, pour faire vite, on a versé l'argent à pleines mains. Si les progrès

de l'instruction sont en rapport avec la progression des dépenses, nous devons certes avoir beaucoup avancé; mais il ne manque pas d'esprits chagrins pour en douter, hélas!

RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DES ÉLÈVES ET LA POPULATION. — ADMISSIONS DANS LES ÉCOLES DE L'ÉTAT. — MOYENS DE DISCIPLINE ET D'ENCOURAGEMENT. — ENSEIGNEMENT RELIGIEUX. — AUMONIERS.

Il est encore quelques points qui doivent nous arrêter un instant. Dans les trois statistiques de 1842, 1865 et 1876, on avait établi le rapport qui existait entre le chiffre des enfants mâles de huit à dix-huit ans et le nombre des élèves reçus dans les maisons d'enseignement secondaire, publiques ou libres. On pouvait donc rapprocher ces trois époques, et de ce rapprochement ressortait la preuve que les études classiques proprement dites perdaient du terrain. En ont-elles gagné dans la dernière période? Il serait difficile de le dire; car, dans la statistique de 1887, on prend, pour le premier terme de la comparaison, non pas seulement le nombre des garçons de huit à dix-huit ans, mais le chiffre de la population française tout entière. Toutefois il y a grande apparence que nous ne sommes pas en progrès; car en 1876 on comptait un élève par 259 habitants, et en 1887, ce n'est plus que par 266 habitants. La population scolaire est bien inégalement répartie entre les divers départements : les plus favorisés à cet égard sont le Haut-Rhin, la Seine, les Bouches-du-Rhône, qui ont respectivement un élève pour 74, 130 et 142 habitants; tandis que pour la Lozère, l'Ardèche et la Haute-Loire, les chiffres sont de un sur 650, 729 et 955. Mais il convient de ne pas attacher à cette partie de la statistique trop d'importance; car un département peut recevoir beaucoup d'élèves qui ne lui appartiennent pas; et il en est ainsi certainement pour le territoire de Belfort et pour la Seine. Ce qu'il faudrait savoir, c'est combien d'élèves de chaque département reçoivent l'instruction, soit chez eux, soit au loin. Ne retenons que le rapport numérique pour toute la France, un sur 266 : c'est peu. Il serait bien moindre encore, à peine 1 sur 500, si l'on défalquait du chiffre total les élèves des cours primaires et de l'enseignement spécial.

Combien de candidats, sortant des établissements ecclésiastiques, entrent-ils, à la suite des concours annuels, dans les grandes écoles de l'État? On sait que cette question a souvent passionné les esprits. Certains adversaires des établissements religieux leur interdiraient volontiers le droit d'avoir des succès dans ces concours. C'est ainsi que, malgré de nombreuses réclamations, le mode d'admission à l'École forestière a été radicalement changé; et il a bien semblé que le ministre, M. Viette, qui avait fait cette sorte de

révolution, avait été mû surtout (il ne s'en est même pas trop défendu à la tribune) par cette considération que les futurs forestiers étaient préparés en trop grand nombre dans un collège ecclésiastique de Nancy. Mais voyons les chiffres pour les admissions à d'autres écoles. En 1887, sur 220 élèves reçus à l'École polytechnique, 155, c'est-à-dire 70 pour 100 appartiennent aux lycées et collèges; c'est moins qu'en 1876, où ils étaient 215 sur 271, ou 79 pour 100. Il y a progrès au contraire pour les établissements religieux; ils ont fait recevoir 39 candidats, 14 pour 100, en 1876, et 38 [1], ou 17 pour 100, en 1887. Il n'en est pas tout à fait de même pour l'école de Saint-Cyr : en 1876, sur 395 élèves reçus, la part des lycées et collèges est de 207, ou 52 pour 100; celle des établissements ecclésiastiques de 127, ou 33 pour 100; en 1887, sur 449, lycées et collèges, 262 ou 58 pour 100; établissements ecclésiastiques, 136, ou 30 pour 100. A tout prendre, et compensation faite de leurs gains ou de leurs pertes, les deux ordres d'établissements, dans cette lutte pour l'admission aux écoles, conservent à peu près leurs situations respectives. A cet égard, la dispersion des congrégations n'a pas eu les conséquences auxquelles on pouvait d'abord s'attendre.

Parmi les tableaux fournis par la statistique, il en est un relatif à la discipline dans les lycées. Nous y avons couru avec empressement ; allions-nous être renseignés, sinon dans le détail, au moins d'une manière générale, sur le nombre, la nature et la gravité des fautes et des punitions? Contre combien d'élèves, par exemple, a-t-on dû prononcer l'exclusion, et pour quelles causes? La discipline s'est-elle fortifiée? Ou bien, comme beaucoup le prétendent, est-elle affectée de ce relâchement qui se fait sentir presque partout, on peut le dire sans calomnier notre époque? Toutes questions auxquelles la statistique ne donne aucune réponse. Elle se borne à nous dire quels moyens de discipline et d'encouragement sont employés. Le code pénal de nos lycées a été certainement bien tempéré : ne l'a-t-il même pas été peut-être un peu trop? On peut se demander, par exemple, si dans certains cas, fort rares, nous le voulons bien, l'isolement d'un élève, sa claustration, ne sont pas une mesure utile et même nécessaire, pour prévenir les fâcheux effets de ses excitations. Ne pas laisser à un chef les

[1] Nous comptons parmi ces candidats ceux qui sortent du collège Stanislas, dirigé par des prêtres. La statistique les fait figurer à tort parmi les élèves des établissements laïques. Mais elle se dément tout de suite elle-même, car dans la colonne voisine (p. LVIII), candidats reçus à Saint-Cyr, elle remet Stanislas parmi les établissements ecclésiastiques. Nous l'avons déjà dit, dans un document officiel des erreurs de cette nature devraient être évitées.

moyens d'action parfois indispensables en présence de certaines fautes, c'est déclarer que dans sa maison le baromètre doit toujours rester au beau. Si adouci que soit le régime disciplinaire, il paraît qu'on peut encore le mitiger ; car nous voyons que la retenue pendant la récréation ou la promenade a été supprimée dans quelques lycées : mais si la suppression est bonne, pourquoi ne pas la généraliser [1] ?

Que les écoliers aient été charmés de voir beaucoup de punitions disparaître, nous n'en doutons pas : à aucun âge, et encore moins quand on a quinze ans, on n'aime d'être soumis à un règlement sévère. Mais nous croyons fort qu'ils ont dû regretter, du moins ceux qui se distinguent parmi leurs condisciples, des récompenses qu'on leur donnait, et qu'on ne leur donne plus. En réduisant, comme on l'a fait, l'enseignement littéraire, on a réduit du même coup le nombre de prix offerts au travail et au succès des plus méritants. Ce n'est pas tout : les concours académiques ont été absolument abolis ; du concours général entre les lycées et colléges des départements on n'a gardé que le moins possible. Il en a été de même pour le concours entre les lycées de Paris : on a retiré aux classes de sixième, de cinquième et de quatrième le droit d'y prendre part. A-t-on craint d'exciter de trop bonne heure l'émulation de nos enfants?

Il y avait une fête consacrée par une tradition déjà longue. Quand le mois de janvier ramenait la Saint-Charlemagne, dans chaque lycée il y avait un banquet ; mais on n'y invitait que les premiers de chaque classe : aussi était-ce un grand honneur et une grande joie d'y être appelé. Les amusements de l'esprit trouvaient aussi leur place dans ces agapes scolaires : les plus distingués, parmi les élus, s'étaient mis en frais d'imagination pour composer quelque pièce de circonstance, qu'ils lisaient au dessert, toujours sûrs d'être applaudis, et souvent fort justement applaudis ; car dans ces essais de muses naissantes il n'était pas rare de rencontrer des idées heureuses, des traits spirituels. Il n'est aucun de ceux qui ont pris part à ces fêtes qui n'en garde, nous osons l'affirmer, un cher souvenir. Eh bien, la Saint-Charlemagne n'a pas trouvé grâce devant nos modernes réformateurs. Aux yeux de M. Lockroy, le banquet avait-il tort d'être placé sous le patronage d'un saint et d'un empereur, et de flatter ainsi la superstition cléricale et la

[1] A l'heure où nous écrivons on annonce la promulgation prochaine d'un nouveau règlement disciplinaire. Certains journaux en ont même donné les principales dispositions. S'il est tel qu'ils le disent, l'autorité des maîtres nous semble bien réduite. Ne leur rend-on pas la tâche bien difficile, quand on leur ôte presque tout droit de punir? Nous ne sommes pas, tant s'en faut, pour une discipline draconienne ; mais enfin n'allons pas l'atténuer jusqu'à la rendre presque nulle.

superstition monarchique? Nous ne savons; toujours est-il que, sous prétexte d'économie, on a trouvé plus simple de laisser les élèves à leur table ordinaire. Que ne s'est-on montré en toute occasion aussi soucieux des intérêts du budget!

Il est un dernier point sur lequel nous aurions voulu trouver quelques renseignements dans la statistique, et la chose en valait la peine. Combien d'élèves suivent l'enseignement et les exercices religieux? Nous ne demandons pas comment ils suivent; nous ne nous permettons pas de question si indiscrète; mais simplement s'ils suivent. Puisque aujourd'hui il est loisible aux parents de déclarer que leurs fils n'appartiennent à aucune communion, et doivent être ainsi affranchis de toute instruction, de toute pratique religieuse, nous aurions été curieux de savoir combien de familles usent de cette faculté. Nous l'ignorons; mais, malgré le prosélytisme incessant de ceux qui s'intitulent fièrement anticléricaux, nous sommes fort tentés de croire que la libre-pensée ne compte pas encore dans les lycées tant de fidèles avoués; qu'ils ne forment qu'une imperceptible minorité; et que l'aumônier, comme par le passé, voit, au moins à certaines heures, tous les élèves réunis autour de lui pour entendre sa parole.

Et à ce propos, nous lisons (p. 500) dans une note relative aux conditions d'installation des lycées, qu'un appartement doit y être réservé à l'aumônier. En effet, dès la création de l'Université, on avait reconnu qu'il était nécessaire de loger l'aumônier dans le lycée même : il n'est pas comme un professeur ordinaire qui vient faire sa classe, et qui n'a plus, sa classe une fois faite, de rapports avec ses élèves. Pour des raisons que tout le monde comprend, sans qu'il soit besoin de les exposer, l'enfant confié au lycée peut avoir à s'entretenir avec le prêtre; il n'a pas à le faire venir du dehors, chose toujours assez délicate; il peut l'aller trouver; il aura (ses parents l'espèrent bien) toute facilité à cet égard. Même sans parler de ces cas de maladie, heureusement fort rares, combien de familles, car elles sont loin pour la plupart de professer le culte de la libre-pensée, comptent sur cette présence constante de l'aumônier. Il était donc de principe que l'aumônier, tout aussi bien que le proviseur et le censeur, vécût sous le même toit que les élèves. Or il nous a été affirmé que dans les lycées de nouvelle création l'aumônier n'occupait plus le logement que les règlements lui attribuent, qu'il n'était plus qu'un fonctionnaire externe. Est-ce exact? Nous n'en savons rien. L'innovation aurait dû être signalée dans la statistique. Beaucoup la regretteraient, et y verraient peut-être une concession faite à de fâcheuses tendances.

La fin prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Fâcheux débuts de la belle saison. Encore Eyraud. Une instruction *secrète*. Ce que peut coûter un coquin. Que les êtres les plus dégradés gardent encore quelque chose de l'homme. Les nihilistes russes. Adam Mickiewicz : coup d'œil sur sa vie et son œuvre; son exhumation et sa rentrée triomphale en Pologne. — Joseph Borras ou le forçat innocent. L'*Enfant prodigue* et la pantomime. Théâtres non classés. Le futur théâtre libre. — Jeanne d'Arc à l'Hippodrome. Jeanne d'Arc partout. L'inauguration de Nancy. Essai de laïcisation sur Jeanne d'Arc. La fête du 14 juillet. Louis XIV à l'hôtel Carnavalet.

I

Les débuts de l'été manquent de charme. D'abord saint Médard nous a tenu rigueur au delà des quarante jours réglementaires : il y met vraiment trop de conscience. Puis le choléra nous guette de l'autre côté des Pyrénées, épiant la moindre distraction pour ne faire de là qu'un saut chez nous; mais on le guette aussi, et la défensive a été organisée sur la frontière d'Espagne avec un succès jusqu'à présent incontestable. On refoule le monstre à coups de désinfectants et on ne lui laisse pas une fissure large comme un trou d'aiguille pour se faufiler.

Pendant ce temps il n'est question, depuis un mois, que d'assassins et de guillotine, sans parler de suicides. Ici, c'est une mère et sa fille qui, comme dans le tableau populaire de Tassaërt, cherchent dans la tombe un dernier refuge où elles n'aient pas de loyer à payer. Là, c'est l'épouvantable drame intime de la rue d'Avron, ou toute une famille de huit personnes s'est précipitée dans la mort pour échapper à la faim, — un de ces éclairs qui, de temps à autre, viennent projeter une lumière sinistre sur les misères inouïes

cachées dans les profondeurs de la grande ville, sur ce Paris sombre qui pleure, qui souffre, qui meurt, sans prière et sans espérance, à côté du Paris en fête qui mange des truffes, boit du vin de Champagne, et jette l'or par les fenêtres, et sur la cruelle insuffisance de la charité officielle représentée par l'Assistance publique, qui suit tranquillement sa routine sans rien voir à côté...

Et maintenant, il nous faut bien revenir encore à Eyraud, qui, enfin, nous est rendu. Il y a aujourd'hui un an que l'huissier Gouffé a été mis dans une malle, et durant cette année tout entière, il ne s'est point passé un jour sans qu'on nous entretînt de sa disparition et de ses assassins. L'affaire a eu, pour le moins, une demi-douzaine de phases, dont chacune a accaparé pendant des mois tous les journaux de France et beaucoup de l'étranger. D'abord la disparition mystérieuse de l'huissier, les recherches, les conjectures : accident, fuite, suicide, assassinat? On a tourné et retourné toutes les hypothèses, on a institué les enquêtes les plus indiscrètes sur la vie privée de la victime; on l'a fouillée en tous sens et à fond, sans pudeur et sans pitié, et sa famille a dû avoir bien de l'agrément! Puis découverte de la malle mystérieuse : nouvelle enquête, nouvelle piste; entrée en scène du cocher mystérieux et du parquet de Lyon. Puis découverte du marchand qui a vendu la malle; puis du nom des assassins; puis de l'appartement où s'est perpétré le crime. Après quoi, chasse des criminels à travers l'ancien et le nouveau monde; péripéties plus dramatiques et plus saisissantes que celles des chasses aux tigres dont nous entretiennent les voyageurs de l'Inde. Un instant on s'est demandé si Eyraud n'était pas allé rejoindre Stanley et Emin-Pacha dans l'Afrique équatoriale et si la belle Gabrielle ne s'était point enrôlée parmi les amazones du Dahomey. La pièce a rebondi sur le coup de théâtre de Gabrielle Bompard venant se livrer elle-même. Et nous avons eu alors la découverte romanesque d'Eyraud à la Havane, sa capture par la police locale, la nouvelle expédition des agents chargés d'aller le chercher et de le ramener en France.

Que de détails, vrais ou faux, authentiques ou inventés, sur sa vie à bord, son séjour en prison, son costume, ses repas, ses colères, sa maladie, sa taciturnité, sa loquacité, ses opinions politiques, ses habitudes intimes et jusqu'à ses gestes les plus familiers! Pendant la traversée, des pigeons étaient lâchés d'heure en heure pour apprendre aux populations haletantes comment il se portait et se comportait. Il souffrait, le cher homme, et l'on avait grand'peur de ne point le ramener vivant. Quelle perte, s'il eût fallu le jeter aux poissons! Non, il n'est point de souverain dont on ait noté ainsi heure par heure toutes les paroles et tous les mouvements. Enfin, il est arrivé,

et on s'est écrasé aux gares du Havre et de Paris pour le voir. Les *reporters* ont obtenu des billets de faveur. C'est l'occasion qu'Eyraud a saisie pour exprimer son sentiment sur la presse et sur les journalistes : elle s'est résumée en un geste très expressif, mais dépourvu de tout atticisme, et que M. Zola seul pourrait décrire avec une netteté suffisante. Mais ce geste était encore une bonne fortune pour les reporters, qui se sont empressés d'en prendre note.

Et maintenant ce sont les interrogatoires d'Eyraud par le juge d'instruction ; ce sont les confrontations des deux complices, leurs aveux, leurs réticences, leurs contradictions, leurs disputes, leurs injures, leurs attendrissements, leur exaspération, leur dépression, les scènes au Dépôt, les scènes dans le cabinet du juge, les scènes dans l'appartement de la rue Tronçon-Ducoudray. L'instruction est secrète, mais il n'est pas un détail qui n'en soit imprimé le lendemain dans vingt journaux. La presse reçoit son service. Tous les jours que Dieu fait, cela recommence et on n'entrevoit pas que cela puisse jamais finir. On en est excédé, écœuré, énervé ; on en crie, on en lève les bras au ciel et pourtant on lit toujours ces détails horripilants, qui tournent sans cesse dans le même cercle. On veut voir si cela n'aboutira pas enfin, si le jour ne se lèvera point où nous serons délivrés de ce cauchemar. Et, quand on pense que, l'instruction terminée, viendra le procès, qui recommencera tout, et après le verdict l'exécution (je demande pardon à Eyraud : ce n'est pas un souhait, mais une simple prévision), — nouvelle carrière ouverte aux reporters, qui pourront prendre leur revanche, — on est tenté de s'enfuir tout de suite sur une plage lointaine et sauvage, où ne parvienne aucun journal, et d'y passer trois mois.

J'admire la conscience de M. le juge d'instruction, mais je ne saurais m'empêcher d'estimer qu'il la pousse vraiment un peu loin, qu'il cherche trop la petite bête et que l'information de l'affaire tombe dans la chinoiserie. Le public qui ne coupe point les cheveux en quatre et qui trouve que tout est suffisamment net, arrêté et avoué maintenant, qu'on risque d'embrouiller ce qu'on veut trop éclaircir, et que c'est une chimère d'attendre d'un pareil couple l'accord parfait dans une confession sincère et cordiale, s'écrierait volontiers comme Eyraud : « Qu'on en finisse ! »

Nous avons des statisticiens fort habiles qui parviennent à déterminer exactement chaque année combien il est passé de femmes veuves, de célibataires, d'hommes mariés avec ou sans enfants sur le Pont-Neuf. Je voudrais qu'un de ces merveilleux calculateurs dressât le compte de tout ce que nous a coûté Eyraud depuis son crime. Il faudrait calculer non seulement les frais de voyage des agents à Lyon et à Millery, en Espagne, en Amérique, à la Havane,

la traversée aller et retour, le chemin de fer du Havre à Paris, mais les frais de prison pour l'homme et la femme, les frais de fiacres, le traitement des gardiens, des juges, des inspecteurs de la sûreté, du greffier, qui a déjà griffonné un monceau de paperasses aussi épais que les œuvres complètes de Voltaire. On y pourrait adjoindre le traitement et les faux frais des *reporters* attelés à la besogne, comme des chroniqueurs judiciaires qui leur succèderont, et tout ce que la *composition* de cette interminable affaire a rapporté aux ouvriers typographes. A 15 centimes la ligne pour les uns, à 75 le mille de lettres pour les autres, cela fait déjà un beau chiffre. Et le tout réuni s'élèverait à un total capable d'effrayer même un membre de la commission du budget. En vérité, Eyraud ne vaut pas ce prix-là.

Au moins Vodable n'a pas coûté si cher, et il n'a pas fait répandre tant d'encre. C'était une pure et simple brute, qui manquait essentiellement de psychologie. Quoique son crime fût d'une atrocité effroyable, on ne l'avait pas considéré comme un *beau crime*, et il n'avait obtenu qu'un succès d'*estime*. Les habitués qui se pressent d'ordinaire aux premières de la place de la Roquette ne s'étaient dérangés qu'en assez petit nombre pour lui. Bref, Vodable n'a pu éprouver à ses derniers moments le légitime sentiment d'orgueil qui doit se mêler aux ennuis d'Eyraud. Mais qui eût jamais pensé que ce misérable, dont le crime annonçait une nature toute bestiale, eût conservé quelque sentiment humain? Il a déclaré formellement qu'il ne voulait pas que son corps fût livré à l'amphithéâtre, et il a eu soin de le rappeler avant de se coucher sur la bascule. Voilà une délicatesse assez inattendue, et qui pourra faire songer à celle du Jean Hiroux de la légende, regardant le panier où va rouler sa tête et s'écriant : « C'est de la sciure! je n'en veux pas : ça donne des boutons. » On n'en a pas moins respecté ce dernier vœu du misérable et, quels que soient les droits de la science, je l'approuve, à la condition, bien entendu, qu'on n'ait pas moins d'égards pour les pauvres abandonnés qui pourraient exprimer le même vœu sur leur lit d'hôpital. Il ne faudrait pas que cette exemption devînt une sorte de privilège pour les condamnés à mort. Mais qu'est-ce donc que cette horreur instinctive qui saisit les natures les plus grossières à la pensée d'être découpés et charcutés sur la table d'anatomie, sinon un soulèvement de tout l'être contre l'idée du néant, la proclamation obscure et confuse d'une sorte de foi naturelle en la survivance de quelque chose de supérieur, que blessera, que fera souffrir cette boucherie?

Il est encore, dans le récit du supplice de Vodable, un détail qu'on a pu remarquer. Arrivé devant la guillotine, au moment où l'aumônier le quittait en lui faisant baiser le crucifix, Vodable l'a chargé,

et ce n'était pas la première fois, d'embrasser sa mère pour lui. S'il faut en croire les reporters bien informés, de temps à autre, au milieu de ses imprécations contre *la vipère*, Eyraud s'attendrit et pleure sur sa femme et sa fille, sur le tort qu'il leur fait, sur ce qu'elles ont à souffrir à cause de lui. C'est là surtout, dit-il, ce qui le torture, et il aimerait mieux remettre six fois sa tête sous le couteau, si rien ne devait rejaillir sur elles de l'infamie de son supplice. Que des sceptiques blasés sourient de ces deux scélérats dont l'un aime tant sa mère, et dont l'autre aime tant sa femme, — pour moi, j'y vois ce petit coin d'humanité qui rattache la plus dégradée des créatures au reste de l'espèce et qui justifie en nous un mouvement de pitié. J'y trouve la preuve que quelque chose de l'homme subsiste, sans qu'ils s'en doutent, en ces brutes sauvages, et qu'il n'est point de scélérat complet, dont on ne puisse trouver le défaut de la cuirasse, qui n'ait encore sa corde sensible, c'est-à-dire sa fibre humaine qu'on peut, en cherchant bien, découvrir et faire vibrer.

Le procès des nihilistes russes n'a occupé qu'un moment l'attention. Est-il rien, pourtant, qui soit plus caractéristique de l'époque présente, que ces jeunes gens et ces jeunes femmes, monomanes de l'anéantissement, sans passion apparente, sans enthousiasme, froids comme des théorèmes, appliquant méthodiquement à la destruction les plus effroyables découvertes de la science, étudiant l'assassinat en grand comme une expérience de laboratoire? Qu'eût pensé Barbès de cette alliance étroite contractée entre le complot révolutionnaire et la chimie? A peu près ce que pourrait penser un reître du seizième siècle de notre poudre sans fumée et de nos canons à longue portée, manœuvrés comme des instruments de précision, réglés comme des mécanismes d'horlogerie. Mais Blanqui l'eût admiré. Ce nihilisme, qui ferait tranquillement voler le monde en éclats dans l'espace, s'il trouvait un explosif assez puissant et qui, en attendant, étudie avec une persévérance taciturne les moyens de faire sauter la Russie, au moyen de bombes pareilles à d'inoffensifs jouets d'enfants, a vraiment quelque chose d'infernal, et ses formules chimiques font pâlir les grimoires d'autrefois. Cette chimie diabolique est le point par où la science contemporaine et la magie de nos aïeux se rejoignent.

Parmi les avocats, il en est un qui a sérieusement soutenu qu'on ne pouvait appliquer à son client la loi de 1871 sur les substances explosives, attendu qu'elle visait la dynamite, qui est une poudre, tandis que la panclastite est un liquide. Cette argumentation subtile eût pu avoir quelque chance de succès en Angleterre, pays où l'on applique strictement les termes de la loi sans se permettre de les

interpréter et où, dit-on, l'alderman de je ne sais plus quelle ville, qui avait défendu aux habitants de sortir le soir sans lanterne, dut faire une deuxième ordonnance pour expliquer qu'il s'agissait d'une lanterne avec une chandelle, puis une troisième pour stipuler que la chandelle devait être allumée; en France, elle a produit l'effet d'un enfantillage assez déplacé. Un autre défenseur, républicain ardent, représentant du peuple, a allégué, comme une circonstance atténuante, que son client avait déjà un frère dans les bagnes de la Sibérie, et il a invoqué la solidarité qui doit unir les républicains aux révolutionnaires, même à ceux de ce calibre rare : « Ce sont des fous, s'est-il écrié. Soit! Mais où en serions-nous sans des fous comme ceux-là? » Trop de zèle, maître Millerand, et toute vérité n'est pas bonne à proclamer si haut. Le juge Bridoison n'eût pas manqué d'interrompre ici l'orateur avec aménité : « On-on ne se dit pas ces cho-oses là à soi-même. »

Qu'eût-il pensé de ces révolutionnaires pratiques et dépourvus de tout préjugé, le poète populaire de la Pologne, Adam Mịçkiewicz, l'auteur de *Grajina*, des *Dziady*, de *Pan Thadeusz*, de *Konrad Wallenrod*, que ses compatriotes sont venus rechercher au cimetière de Montmorency, où il reposait depuis trente-cinq ans, dans le Campo Santo de l'émigration polonaise, pour le reporter en triomphe à son pays natal? Mịçkiewicz n'avait pas revu la Pologne depuis 1824. Cousin avait créé, pour lui, en 1840, une chaire des langues et des littératures slaves au Collège de France. Son cours offrit d'abord un vif attrait. La physionomie du professeur, sa vie agitée, ses convictions ardentes, sa double renommée de poète et de patriote, ajoutaient à l'intérêt des leçons, à une époque surtout où la Pologne était considérée comme la sœur de la France : « Il y a quelque chose de singulièrement attrayant, écrivait l'*Homme de rien* dans sa *Galerie des contemporains illustres*, à entendre ces vieux chants polonais, russes, bohémiens ou serves, qui vous arrivent reproduits dans toute leur rudesse ou leur simplicité homérique, à travers une parole étrange, abrupte, cadencée, hachée et pittoresque. La personne même du professeur est en harmonie avec son sujet : s'il y a du contemporain dans ce regard profond et dans cette physionomie triste et rêveuse, il y a aussi du vieux Slave dans ces traits anguleux, dans cette bouche proéminente et sillonnée aux deux coins, dans cette voix aux brusques intonations et dans cette figure constamment impassible. » Il nous semble que nous l'avons maintenant sous les yeux.

Par malheur, le cours de slave prit bientôt une direction fâcheuse. En vrai poète, c'est-à-dire en grand enfant naïf, Adam Mịçkiewicz ne tarda pas à se laisser accaparer, d'un côté, par Michelet, qui usa

et abusa de son nom à tout propos, en l'incorporant de gré ou de force dans le triumvirat dont Quinet et lui-même formaient les deux premières personnes; de l'autre, par un compatriote, André Towianski, révélateur d'une religion nouvelle qui s'appelait le *messianisme*, et dont l'un des traits caractéristiques était le culte de Napoléon. Il ne faut pas confondre Towianski avec son compatriote et contemporain Wronski, autre révélateur, — les imaginations slaves, mêlées de mysticisme et d'un grain de folie, versent facilement de ce côté, — qui prétendait réunir en lui le Messie et Newton, et qui donnait des leçons d'*absolu*. Une des plus jolies causes judiciaires dont on se soit amusé sous la Restauration est le procès intenté par Wronski à un riche banquier du Midi, son disciple ingrat et rebelle, auquel il réclamait carrément 200 000 francs pour lui avoir enseigné l'absolu; le banquier se défendait en prétendant qu'il y avait eu tromperie, sinon sur la nature, au moins sur la quantité de la marchandise, et que, en bonne foi, Wronski ne lui avait vraiment pas donné de l'absolu pour tant d'argent que cela. Ce fut aussi l'opinion du tribunal, mais les tribunaux n'ont jamais compris les apôtres.

Mickiewicz avait commencé par s'approprier certaines idées de Wronski. Sous l'influence de Towianski, son esprit tourna à un mysticisme bizarre et maladif qui lui fit perdre, dans l'appréciation du génie et du rôle de Napoléon, tout sens de la réalité. Il faut dire que son enfance avait été bercée par la légende napoléonienne, qu'il avait grandi au milieu de ces exploits fabuleux où les soldats de son pays, fidèles jusqu'au bout à la fortune impériale, prenaient une part si vaillante; qu'il était adolescent lorsque le glorieux capitaine traversa la Pologne à la tête de la grande armée, pour aller livrer à la Russie ce terrible assaut qui avait exalté jusqu'au délire les espérances de la nation écrasée. Il a chanté, dans son poème de *Pan Thadeusz*, cette merveilleuse vision de l'année 1812, dont les vieillards s'entretiennent avec émotion, qui fait rêver les patriotes et les poètes; ce ruissellement à travers les plaines et les forêts, sur les pentes des coteaux, de la fourmilière humaine marchant vers le Nord en faisant fuir devant elle les bandes effarouchées des rouge-gorges, des grues, des bécasses, des oies sauvages, qui refluaient avec de grands cris devant la masse des chevaux et des fourgons, devant les panaches, les drapeaux et les baïonnettes. Et, à ce souvenir, il s'écrie enivré :

« Printemps de 1812! Heureux qui t'a vu naître dans notre pays! Mémorable printemps de guerre, printemps d'abondance, ô printemps riche en blé, brillant de soldats! Que d'évènements, que d'espérances germaient dans ton sein fécond! Je te vois encore

aujourd'hui comme dans un songe splendide. Né dans l'esclavage, enchaîné dès le berceau, je n'ai vu qu'un seul printemps comme toi dans ma vie ! »

Là, Napoléon n'est encore que le héros d'une grande chanson de geste, poétisé, embelli, exalté outre mesure, sans sortir toutefois des proportions humaines. Mais la vision grandit toujours, en perdant bientôt la réalité de ses contours et en se déformant. Dans son cours du Collège de France, il devint le précurseur d'une fraternité future des peuples, liés par lui dans une commune sympathie, de l'union morale dans une même idée, union qui sera le commencement d'une évolution religieuse et politique. « Oui, insiste-t-il, Napoléon a commencé une évolution religieuse du christianisme. »

Et il finit par aller plus loin encore dans la rêverie et dans la chimère : « Napoléon, écrit-il dans le tome V des *Slaves*, qui résume son cours de 1845, Napoléon portait en son esprit tout le passé du christianisme et le réalisait en sa personne. Puissant par la parole, comme saint Pierre ou saint Paul ; simple et austère dans sa vie, comme l'étaient les abbés de l'Église primitive ; majestueux comme un évêque du moyen âge, il pressentait pourtant que, pour être le chef de l'humanité actuelle, il ne suffisait pas de posséder tout le passé : l'humanité avait besoin d'un foyer qui pût rallumer dans les âmes des feux d'amour nouveau et de force nouvelle, d'amour militant et de force victorieuse. Napoléon le comprit dans la dernière époque de sa vie, durant son martyre de Sainte-Hélène... Ses paroles germent dans les âmes de la chrétienté. »

Véritablement de telles idées touchent à la folie, et on ne parvient à les comprendre qu'en se reportant à l'époque où l'Idole colossale aux pieds d'argile comptait encore tant d'adorateurs et en se rappelant qu'on a affaire à un poète, à un patriote polonais, à une imagination slave, embrumée des brouillards du Nord, baignée dans une sorte de religiosité confuse, hantée d'hallucinations mystiques où les inquiétudes et les aspirations modernes se mêlent à une foi naïve et sincère.

On sait que M. de Montalembert voulut traduire et présenter lui-même au public français, en 1833, le *Livre des pèlerins polonais* publié l'année précédente par Mickiewicz. Il l'avait fait précéder d'une chaude et vibrante préface dont il n'a recueilli qu'une partie dans ses *Œuvres complètes*, « d'abord parce que ces pages renferment, sur les hommes et les choses du temps, des jugements excessifs et trop empreints de la passion politique qui animait la jeunesse d'alors ; ensuite et surtout parce qu'elles peuvent sembler jusqu'à un certain point atteintes par le blâme prononcé contre le livre lui-même dans la lettre du pape Grégoire XVI, du 5 octobre 1833, à

l'évêque de Rennes. » Cet ouvrage où, suivant l'expression de son traducteur, Mickiewicz abdique les formes de la poésie pour exposer à ses compatriotes, en prose biblique et populaire, l'éminente mission que le Créateur a, selon lui, assignée à la Pologne dans le passé comme dans l'avenir de l'Europe, où « il leur prêche la sanctification de leur auguste infortune par la confiance en la miséricorde divine et par une foi impérissable au triomphe de la cause du droit et de la liberté », eut le dangereux honneur de servir de modèle à Lamennais pour ses *Paroles d'un croyant;* et de la réprobation justement encourue par l'ardent manifeste du prêtre sur le chemin de l'apostasie, il a rejailli quelque chose sur l'ouvrage dont il s'était inspiré, bien que celui-ci soit loin de montrer le sombre esprit de haine et de colère qui s'infiltre à presque toutes les pages du pamphlet apocalyptique de Lamennais. Comme le remarquait déjà Sainte-Beuve lui-même, au moment de sa publication, ce livre devait paraître à la plupart des catholiques empreint d'un excessif esprit démocratique et insurrectionnel, en même temps que trop catholique aux démocrates et aux républicains.

Il est certain que le catholicisme de Mickiewicz a parfois des côtés inquiétants, qu'il n'est pas toujours d'une sûreté et d'une orthodoxie irréprochables. Mais il est impossible de révoquer en doute l'ardeur et la sincérité de sa foi. Elle s'exprime sans cesse dans ses œuvres, en accents auxquels on ne saurait se méprendre. Dans les dernières années de sa vie il était revenu des folies du messianisme et il mourut fortifié par les secours de la religion, dans la foi des ancêtres et de la patrie. En ouvrant son cercueil, on y a trouvé le squelette du poète entre une petite image du Sauveur en métal et un crucifix de bois qui tombait en poussière. L'Église s'est largement associée à tous les honneurs rendus par la Pologne à son poète national : partout, sur le chemin du cercueil, qui, après avoir traversé la moitié de l'Europe en 1853 pour revenir de Constantinople à Paris, traversait l'autre moitié maintenant pour aller de Paris à Cracovie, les cloches sonnaient, les populations accouraient guidées par leurs pasteurs, les femmes et les enfants s'agenouillaient au passage. Trois évêques et cinq cents prêtres précédaient l'immense cortège funèbre. Le cardinal Dunajewski a voulu célébrer les obsèques et bénir lui-même la dépouille du poète au moment où il revoyait la patrie après un exil de plus de soixante ans, partagé en deux par la mort, et où il allait prendre place dans les caveaux du Wawel, entre les rois et les héros de la Pologne. Vivant et défunt, Mickiewicz a été si longtemps notre hôte, et il a inspiré tant d'admiration à nos plus grands esprits, dont beaucoup n'ont pas craint de le placer au rang des Gœthe, des Byron et des

Shakespeare, que nous lui devions cet adieu, bien que la France ait oublié jusqu'aux titres de ses œuvres et ne se rappelle que son nom.

I

Quel beau sujet de drame que cette affaire Borras, qui, après nous avoir donné une nouvelle édition de l'affaire Lesurques, va probablement aussi donner au théâtre un pendant du *Courrier de Lyon!* On se rappelle les faits. Joseph Borras, espagnol d'origine, avait été condamné à mort par la cour d'assises de je ne sais plus quel département du Midi, comme l'un des assassins des époux Pradiès, chez qui il s'était présenté un soir, sous prétexte de demander du travail. Sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, et il était au bagne depuis environ dix-huit mois, lorsque M. le sénateur Marcou, qui avait pris ardemment sa cause en main, est parvenu à faire triompher son innocence, proclamée d'ailleurs par les autres condamnés. On l'a rendu à la liberté, on a organisé une souscription en sa faveur; son nom a retenti à la tribune et dans tous les journaux; on a publié son portrait; en un clin d'œil Borras est devenu l'homme du jour.

Jusqu'alors c'était bien, et l'excès même pouvait s'expliquer : il est naturel qu'on dépasse un peu la mesure lorsqu'il s'agit de réparation envers un innocent. Mais des amis imprudents sont partis de là pour dresser tout un acte d'accusation contre la magistrature et contre la justice. Chacun avait son Borras sous la main : chaque jour on signalait une nouvelle victime des erreurs judiciaires, et bientôt la Nouvelle-Calédonie n'était plus peuplée que de Borras, méchamment condamnés par un juge d'instruction, un substitut et un président d'assises d'une partialité révoltante. On oubliait tout simplement que le verdict avait été prononcé par le jury. C'est le jury qui avait répondu : « Oui, l'accusé est coupable, » sans lui accorder aucune de ces circonstances atténuantes dont il est si prodigue. Et en se reportant aux débats de l'affaire, il faut avouer qu'il ne pouvait guère agir autrement et que l'innocence de Borras était loin alors d'éclater dans tout son jour. On peut même dire, sans vouloir contester la réhabilitation du condamné contre lequel s'était réuni un concours inouï d'indices qui ressemblaient à des preuves, qu'il est assez maladroit de leur part d'avoir poussé, par l'intempérance de leur langage, à l'exhumation de ces pièces qui expliquent et justifient amplement l'erreur. Des deux victimes de l'assassinat, l'une était morte sur le coup, ou plutôt sous les coups; l'autre, le vigneron Pradiès, avait survécu une dizaine de jours : dès le len-

demain, il désignait ses deux meurtriers, qu'il connaissait tous deux pour les avoir employés dans son domaine, et l'un de ceux-là était Borras. On le confronte avec lui : il le reconnaît formellement, et jusqu'à son dernier soupir il n'a cessé de le désigner sans hésitation. Un témoin déposait avoir recueilli de la bouche du vigneron, immédiatement après le crime, le même témoignage, renouvelé sans cesse pendant ses derniers jours. Le fils de la victime se refuse formellement à reconnaître son innocence. On a trouvé chez Borras une chemise pleine de sang, et le couteau qui avait servi au meurtre lui appartenait. Enfin le malheureux s'était chargé lui-même en affirmant connaître à peine Pradiès, chez qui il avait travaillé pendant un mois, et ne pas connaître du tout sa femme. Il se prétendait aussi innocent que Guillaumet, lequel était certainement coupable. Avouez qu'on se serait trompé à moins, et que, si on transporte Borras à la scène, comme on a fait pour Lesurques et pour Calas, il faudra le présenter comme une victime, non de la justice, mais de la fatalité.

Quoique le bruit qui s'est fait pendant quinze jours autour du nom de Joseph Borras soit tombé tout à coup, je serais étonné qu'il n'y eût pas pour le moment deux ou trois jeunes élèves d'Anicet-Bourgeois et de Dennery en train de bâtir là-dessus quelque gros drame en cinq actes et un prologue, pour la réouverture de l'Ambigu. Le *Forçat innocent*, c'est un titre qui ne ferait pas mal sur une affiche. Mais pour le moment, les deux tiers des théâtres sont fermés, par suite d'une tradition dont les caissiers doivent se repentir en voyant de quelle température incohérente l'été de 1890 nous menace, et ceux qui restent ouverts ne songent pas à nous donner de nouveautés.

En fait de nouveautés, nous n'en avons eu qu'une, et c'est une pantomime : l'*Enfant prodigue*, trois actes, scenario de M. Michel Carré fils, musique de M. Wormser. La pantomime, depuis longtemps abandonnée, a repris dans ces derniers temps une faveur singulière à Paris, au moins dans un petit cercle de blasés, qui se déclarent excédés de la rhétorique et qui professent que la parole humaine n'est qu'une vanité. La pantomime est un art à la fois de primitifs et de décadents, — de décadents qui veulent se faire primitifs, — un art en même temps populaire et raffiné. Au beau temps des Funambules, Deburau charmait le public des places à quatre sous et les *gants jaunes* qui venaient l'applaudir parce qu'il avait été mis à la mode par Janin. Le gamin en casquette, qui est d'ailleurs un blasé en son genre, et le dandy, comme on disait alors, y prenaient l'un et l'autre un plaisir extrême. Aujourd'hui le premier public est à peu près éliminé, et le second s'est modifié

considérablement. Le public de la pantomime est un public d'artistes, de lettrés, de fantaisistes, de dilettantes, qui se grossit naturellement de tous les gens à la suite. La pantomime est à la mode, comme le *Chat noir;* on y court comme aux ombres chinoises de Caran d'Ache.

Et le fait est que l'*Enfant prodigue* peut passer pour un très agréable spectacle. Sujet clair, simple, taillé largement; situations très nettes, faciles à traduire par le langage du geste et à comprendre par les yeux; sentiments élémentaires, nuancés pourtant avec délicatesse, variété des effets, où le rire se mêle aux larmes, émotions de bon aloi, moralité qui se déduit d'elle-même, tel est le résumé esthétique de l'*Enfant prodigue*, où l'on voit le jeune Pierrot, après s'être livré à tous les écarts de son âge, avoir volé ses vénérables parents pour faire la cour à la perverse Phrynette, qui le renvoie dès qu'il n'a plus le sou, revenir l'oreille basse à la maison paternelle, où la mère lui tend les bras, mais où le père inflexible le laisse se jeter à ses pieds sans le relever, jusqu'à ce que Pierrot, entendant les tambours et les trompettes d'un régiment qui passe, exprime, par une mimique bien sentie, qu'il va se faire soldat pour racheter ses désordres et mériter le pardon de son père. Celui-ci, avons-nous besoin de le dire, ne résiste pas à ce beau trait, et il ouvre ses bras à l'enfant prodigue. Certes, la donnée n'a rien d'extrêmement neuf, mais dans ce cadre rebattu, on peut faire tenir une foule de nuances et introduire même beaucoup de psychologie. Ce que M. Paul Bourget y eût mis avec sa plume, M. Courtès et Mme Crosnier, qui se sont montrés aussi excellents pantomimes qu'ils sont comédiens expérimentés, et surtout Mlle Félicia Mallet, qui traduit le rôle de Pierrot avec une mobilité et une souplesse de physionomie, une finesse de nuances, une justesse et une clarté d'expression tout à fait remarquables, l'y ont mis à l'aide de leurs gestes et de leur attitude.

L'*Enfant prodigue* est joué dans la salle des Bouffes-Parisiens, où le Cercle funambulesque a planté sa tente. Grâce à ce succès, qu'on espérait un peu sans doute, mais non certes dans des proportions aussi extraordinaires, le Cercle funambulesque a pris tout à coup la tête dans ce *steeple-chasse* de théâtres bizarres et non classés que l'entreprise de M. Antoine a fait lever à sa suite : Théâtre-Libre, Théâtre-Mixte, Théâtre-Moderne, Théâtre de la galerie Vivienne, Théâtre d'application, où, en dehors des élèves du Conservatoire, et après les mimes qui ont débuté là, une société de gens du monde s'est formée pour représenter des ouvrages inédits; Cercle des Estourneaulx, Cercle funambulesque, et que sais-je encore? on commence déjà à ne plus pouvoir les compter. Tous

ces théâtres, même celui du Chat noir, même celui des ambitieuses Marionnettes qui, au lieu de mettre en scène Polichinelle et Guignol, comme leurs sœurs des Champs-Élysées, se haussent jusqu'aux Mystères de M. Bouchor, annoncent la prétention de régénérer l'art dramatique et de lui infuser un sang jeune. Tous prétendent affranchir la scène de la servitude des vieilles formules et déchirer les lisières que lui imposent encore les *faiseurs*, dressés à l'école de Scribe et attardés dans toutes les routines du métier, ainsi que les critiques, ces cuistres, sempiternels professeurs du vieux rudiment, rebelles à toutes les audaces, rétifs à toutes les nouveautés.

Le Théâtre-Libre, qui a donné le signal de l'affranchissement, vient de lancer un manifeste qui constitue dès maintenant un chapitre curieux de notre histoire dramatique en cette fin de siècle. Ce livre, dont la couverture sang de bœuf fait songer au drapeau rouge des révolutionnaires les plus avancés et qui ne porte aucun nom de libraire ni d'auteur, se divise en deux parties. Dans l'*Historique*, M. Antoine, qui n'a plus besoin de se nommer pour être reconnu, se retourne vers le passé et mesure avec orgueil le chemin parcouru depuis les deux premières représentations du 30 mars et du 30 mai 1887, que le fondateur avait eu soin de fixer à cette date du 30, parce qu'il était employé du gaz et qu'elle concordait avec le jour de la paie. Comme ces millionnaires qui rappellent avec orgueil qu'ils sont venus à Paris en sabots, M. Antoine nous apprend que, faute de local, on dut faire les répétitions du premier spectacle chez un marchand de vin, et celles du second dans un entresol prêté par un concierge qui avait la manie du théâtre (peut-être est-il acteur maintenant au Théâtre-Libre). Il nous apprend aussi que, pour économiser les frais de timbres-poste, le directeur portait lui-même à domicile, aidé de jeunes auteurs, les lettres d'invitation aux critiques. Enregistrant les résultats acquis, M. Antoine constate qu'il a donné en trois ans cent vingt-cinq actes inédits et fait jouer cinquante-neuf écrivains, dont trente n'avaient jamais abordé la scène. Vingt-trois de ces pièces ont été reprises sur d'autres scènes, grandes ou petites, françaises ou étrangères, et parmi elles, le joyau de sa couronne, son orgueil, son triomphe, le *Baiser*, de Théodore de Banville, au Théâtre-Français.

Passant aux causes de la crise actuelle, M. Antoine, avec l'autorité d'un homme qui a révélé au monde la *Casserole* et *Lucie Pellegrin*, les découvre d'un coup d'œil d'aigle et les note avec la netteté d'un ancien employé comptable. Elles sont au nombre de trois, pas une de plus, pas une de moins : un impérieux besoin de nouveau, l'incommodité des salles de spectacle et la cherté des places. Voilà ! Ne cherchez ni plus haut ni plus loin. Donc, pour

remédier à la crise, il s'agit de donner du neuf, d'avoir une salle de spectacle commode et d'abaisser le prix des places : c'est bien simple, et cette constatation conduit tout naturellement M. Antoine à la dernière et la plus importante partie de son manifeste, à savoir l'annonce de la salle qu'il se propose de construire pour mettre le Théâtre-Libre dans ses meubles et faire cesser cet état de vagabondage, ce mesquin logement en garni qui n'est plus digne de lui.

Oh ! ici on nous promet des merveilles, et non pas d'une manière vague, mais d'une façon précise et détaillée, avec des plans et des chiffres à l'appui. Vous jugez bien que je n'irai pas reproduire le prospectus de M. Antoine, car, au fond, son livre n'est que le prospectus d'un entrepreneur intelligent et hardi qui veut lancer une affaire. Je ne m'arrêterai qu'à deux ou trois détails, mais ils sont typiques et suffisent pour indiquer dans quelle voie de progrès il veut faire entrer le théâtre. Figurez-vous qu'on verra également de toutes les places, que les ouvreuses sont supprimées, que chaque fauteuil sera aménagé pour servir de vestiaire au spectateur, qu'un appareil automatique fermera toutes les portes de la salle, mais pour l'extérieur seulement, dès le lever du rideau; que l'aération sera assurée par un plafond mobile, qu'il n'entrera dans la construction que des matériaux incombustibles ; enfin, — mais ceci nous regarde exclusivement, nous autres gens de presse, et comment ne serions-nous pas sensibles à une si délicate prévenance? — qu'on mettra à la disposition des chroniqueurs et des critiques une salle spéciale avec tout ce qu'il faut pour écrire, afin qu'ils puissent prendre à l'aise toutes leurs notes dans l'intérieur du théâtre, ou même rédiger leurs comptes-rendus et les téléphoner séance tenante, car il est inutile d'ajouter, n'est-ce pas? qu'un théâtre si admirablement agencé ne peut manquer d'avoir téléphone et télégraphe, comme fumoir, salles de correspondance et de lecture avec tous les journaux.

Quant à la troupe, pas d'étoile, — c'est facile, et jusqu'à présent le Théâtre-Libre a été irréprochable à cet égard, — mais une troupe d'ensemble, — ce qui est plus malaisé. Quant au programme, on nous garantit que le même spectacle, quel que soit son succès, ne sera jamais donné plus de quinze fois, afin de varier suffisamment l'affiche : cela sera facile aussi, surtout si l'on joue la *Casserole* ou les *Frères Zemganno*.

Tout cela est comme un conte de fées : c'est trop beau vraiment, et je crains qu'il ne faille un peu en rabattre. Mais les pièces? Cela nous intéresse encore plus que le fumoir et le vestiaire. — Aucun acteur ne sera mis en vedette sur l'affiche; tous devront laisser à

son plan le personnage qu'ils interpréteront. — Très bien. Mais les pièces? — On ne sera plus troublé par le va-et-vient des retardataires et des petits bancs; on ne risquera plus « d'exposer sa vie » pour aller prendre un bock dans l'entr'acte. — Parfait. Mais les pièces? — Eh bien, sur ce point-là, le passé du Théâtre-Libre est garant de son avenir. — Voilà justement ce que je craignais et ce qui me fait hésiter à croire que le nouveau Théâtre-Libre soit près de régénérer la scène. Sans parler d'une considération qui a son importance et à laquelle M. Antoine ne me paraît pas avoir songé : c'est que le Théâtre-Libre ainsi transformé, ayant pignon sur rue, magnifiquement logé, non seulement dans ses meubles, mais dans un hôtel à lui, ne sera plus le Théâtre-Libre, c'est-à-dire cet enfant de la balle, cet échappé du chariot de Thespis pour lequel on était plein d'indulgence, à qui l'on passait tout, dont on excusait les maladresses et les frasques, dont on prenait les moindres saillies pour des éclairs de génie naturel, et que ni la censure ni le public n'auront plus envers ce beau fils les raisons de tolérance qu'ils avaient à l'égard du bohême.

III

Je me trompais en disant tout à l'heure que nous n'avions eu, pour toutes nouveautés, que *l'Enfant prodigue*; il y faut joindre *la Jeanne d'Arc* de l'Hippodrome, et c'est encore une pantomime. On a fait quelque bruit autour de cette *légende mimée*, comme l'appelle l'affiche, qui déroule en trois tableaux, — Domrémy, Orléans, Rouen, — les grandes phases de la vie de l'héroïne. On a parlé surtout du charme idyllique du premier tableau où, dans le cadre d'un beau soir d'été et d'un paysage tranquille, un moment traversé par l'incursion d'une bande de pillards anglais, Jeanne écoute ses voix et reçoit des mains de l'archange saint Michel l'épée libératrice, et du truc ingénieux grâce auquel l'Hippodrome a pu dresser instantanément dans la piste l'image de la place du Vieux-Marché avec ses maisons, et, moyennant un peu de bonne volonté de leur part, produire sur les spectateurs de toutes les places l'illusion qu'ils assistent au supplice de l'héroïne. Celle-ci monte sur le bûcher; les flammes s'allument et la dévorent et, lorsque les dernières fumées se dissipent, elles laissent apparaître la statue équestre de Jeanne triomphante, d'après l'œuvre de Frémiet. Alors éclate, en strophes ailées et vibrantes, sur la musique de M. Widor, un hymne à la France, de M. Auguste Dorchain, dont quelques vers

sentent un peu trop leur 89, mais qui dans son ensemble est fort beau :

Nous sommes encor tes soldats,
Ton ardeur encor nous anime,
Guerrière qui nous tend les bras
Du haut de ton bûcher sublime.
Les morts suscitent les vivants
Et, pour les fières épopées,
Leur cendre éparse aux quatre vents
Va germer en moissons d'épées!...

Un jour, un jour que nous verrons (?)
L'olivier ceindra notre tête,
Et la lèvre d'or des clairons
N'aura plus que des chants de fête.
Mais, jusqu'à ce jour espéré,
Dans l'allégresse ou les alarmes,
On entendra, rythme sacré,
Sonner la cadence des armes!

Le siège d'Orléans est représenté par une bataille dans le genre de l'ancien cirque et par un ballet de ribaudes, dont le metteur en scène n'a pas cru pouvoir se dispenser. Le couronnement à Reims est escamoté, et pourtant nul autre tableau ne se prêtait mieux au déploiement de la figuration. Au fond, et entre nous, le spectacle est assez enfantin; il manque d'ampleur, et c'est la bonne volonté du spectateur qui en recouvre les lacunes. Cette bonne volonté, cet empressement, cet enthousiasme, présentent le véritable intérêt de la représentation. Le culte de Jeanne d'Arc a vraiment pris racine dans tous les cœurs; il est devenu l'une des formes les plus touchantes et les plus pures du patriotisme.

Grâce à la générosité de M. Osiris, « la bonne Lorraine » a maintenant sa statue dans la capitale de sa province, à Nancy. L'hommage est un peu tardif; on s'est efforcé de le rendre éclatant. La religion est venue la première, comme il convenait, et, dans la chaire de la cathédrale, Mgr Turinaz a développé avec éloquence le caractère divin de la mission de Jeanne, montrant que ce serait à la fois trahir la vérité historique et rabaisser sa gloire que de la dépouiller de ce rayon céleste. Dans la cérémonie civile qui a suivi, tous les orateurs n'ont pas été aussi heureux, ni tous les hommages d'aussi bon aloi. M. le maire de Nancy, au moment où tombait le voile qui jusque-là avait caché la statue de Frémiet, a salué noblement, au nom des Français d'avant-garde, l'image de la guerrière inspirée, symbole de foi et d'espérance; M. Develle, ministre de l'agriculture, n'a pas oublié, lui non plus, qu'il est lorrain, et il a parlé en vrai patriote : la note discordante est venue

du discours verbeux de M. Debidour, doyen de la Faculté des lettres.

M. Debidour est un ancien professeur d'histoire, arrivé jeune encore au décanat : son mérite n'est certainement point étranger à ce rapide avancement, mais il est permis de croire que le radicalisme de ses opinions n'y a pas nui non plus. M. Debidour a eu la fâcheuse idée de vouloir laïciser Jeanne d'Arc, et cette entreprise imprévue, surtout dans la circonstance, sans produire des désordres aussi graves, n'a pas obtenu beaucoup plus de succès que la laïcisation de l'école de Vicq. Il a fait de Jeanne, de cette fille des champs simple, robuste et saine, une névrosée, tout en exaltant son courage, en célébrant sa grandeur, en comparant sa passion à celle du Christ dans un rapprochement dont les termes eussent produit à l'humble *pucelle* l'effet d'un sacrilège. Il a osé dire que l'Église l'avait condamnée, mais qu'elle a dû à son tour s'incliner devant sa sincérité et son héroïsme. Cauchon était un évêque comme Judas était un apôtre; ni lui ni le tribunal ecclésiastique de Rouen, instrument servile de la faction étrangère, n'étaient l'Eglise, pas plus (et moins encore) que M. Debidour, eût-il été assisté de quelques collègues, ne serait l'Université. Et quand M. Debidour ajoute que l'Église *a dû* s'incliner *à son tour*, il semble qu'elle ne l'ait fait qu'après tout le monde, contrainte et forcée, — comme si elle n'avait pas donné, par son chef souverain, le signal éclatant de la réhabilitation, quelques années à peine après la mort de l'héroïne, et n'avait pas toujours été, depuis, la plus fidèle à la mémoire de Jeanne, alors même que cette mémoire était obscurcie ou insultée! Oserait-on contester de bonne foi qu'elle ait été pour beaucoup, ne fût-ce que par la parole ardente de l'infatigable évêque d'Orléans, dans le mouvement prodigieux dont nous sommes les témoins, et qu'elle y prend encore, avec les évêques de Verdun, de Saint-Dié et tant d'autres, la plus large part? Jeanne d'Arc, qui déclarait s'en rapporter à Notre Saint-Père le Pape, après Dieu, aurait été stupéfaite de s'entendre proclamer la « sainte laïque » de la France, si elle eût pu comprendre quelque chose à l'alliance de ces deux mots. Ce qui est plus fâcheux encore, incorrect, c'est le ton gratuitement agressif de telles paroles dans une fête de concorde patriotique où tous, et en première ligne le doyen de la pacifique Faculté des lettres, eussent dû donner l'exemple, à deux pas des frontières, de l'union et de l'accord parfaits dans le culte de la libératrice.

Il nous est plus agréable de nous associer au vœu final de M. Debidour, qui souhaite de voir l'anniversaire de la mort héroïque de Jeanne choisi pour la fête nationale de la France. Cette idée, bien des fois exprimée déjà, gagne du terrain : elle réunirait tous les partis; elle ferait ce jour-là de toute une nation une seule famille.

Ce ne serait plus, comme le 14 juillet, une de ces fêtes qui ressemblent à des manifestations d'une moitié du peuple français contre l'autre moitié. Nous venons de la revoir une fois encore, cette prétendue fête nationale du 14 juillet, avec son cortège ordinaire d'illuminations, de régates, de défilés, de manifestations devant la statue de Strasbourg, de représentations gratuites, de bals populaires, de revues et de feux d'artifice. Le ciel s'est montré clément pour elle, et les averses qu'on redoutait ne sont pas tombées. Et comme le 14 était un lundi, ce fut doublement fête. On avait commencé dès la veille. C'est le dimanche qu'a été chantée par deux mille voix, d'abord dans la cour du Louvre, puis dans la Galerie des machines, au Champ-de-Mars, *la Fédérale*, musique de Massenet. Je ne l'ai point entendue, mais j'ai vu le défilé du Louvre au Champ-de-Mars. Derrière les gardes républicains à cheval, les clairons, les huissiers, les porteurs de bannières, marchaient les sauveteurs de la Seine, et parmi eux deux femmes, à la poitrine constellée de médailles comme les hommes; les orphéons, orchestres et sociétés chorales, les uns chantant des chœurs patriotiques, les autres jouant *la Marseillaise* ou quelque marche militaire; les sociétés de tir et de gymnastique de la Seine et des départements limitrophes, le tout encadré par les porte-fanions et les porte-bannières. On regardait avec une curiosité particulière, tenus en mains par les garçons en habits bleus de l'Hôtel de Ville et régulièrement espacés sur les flancs du cortège, les drapeaux des districts, étendards de fantaisie, d'une grande variété décorative, reconstitués d'après les descriptions et les estampes contemporaines par la Société de l'histoire de la Révolution, qui en avait tapissé, l'an dernier, l'allée centrale de son exposition dans la salle des États. Ils avaient figuré à la Fédération de 1890, ils figuraient à son centenaire, et l'on pouvait voir aussi au Champ-de-Mars une réduction de l'autel de la Patrie de 1790; mais la république actuelle est plus laïque encore que la Révolution dont elle célèbre l'anniversaire, et, à défaut de Talleyrand, elle n'avait pas même convoqué M. Hyacinthe Loyson pour y célébrer la messe.

Les enfants des écoles n'ont pas été oubliés. On a passé une fois encore la revue des bataillons scolaires, mais cette institution bat de l'aile et se meurt. La municipalité du XVIIIe arrondissement (Montmartre) a distribué aux lauréats de ses trente-quatre écoles désignés par le suffrage universel des autres élèves, le prix dit du 14 juillet. Chacun d'eux a reçu l'*Histoire de la Révolution* par Louis Blanc : lecture saine et propre à leur former l'esprit et le cœur. Ils y verront ce qu'il faut penser de l'*Histoire de la Révolution* de Michelet. L'année prochaine, on leur donnera celle de

Michelet, et ils y verront ce qu'il faut penser de l'*Histoire de la Révolution* de Louis Blanc. Les écoles du IV[e] arrondissement ont eu une autre fête. On avait dressé pour elles un immense théâtre sur la place du parvis Notre-Dame, qu'il recouvrait en entier. C'est là que la municipalité leur offrait une représentation dont le numéro principal était le grand ballet des Nations, exécuté par les danseuses de l'Eden; spectacle choisi avec un goût et un tact exquis, éminemment moral et, comme on dit aujourd'hui, suggestif. Admirez aussi l'heureux choix de l'emplacement! Comme l'immense tente n'était point recouverte, Quasimodo eût pu contempler les ébats d'Esméralda du haut des tours de Notre-Dame. Les fenêtres et les toits de l'Hôtel-Dieu étaient surchargés de curieux parmi lesquels on distinguait les tabliers des infirmières et les bonnets de coton des convalescents. Ceux-là s'amusaient, mais les vrais malades, jusqu'à quel point s'amusaient-ils dans leurs lits, en entendant monter jusqu'à eux le tapage de l'orchestre, des rires, des battements de mains, des acclamations de la foule?

Comme contre-partie de la fête du 14 juillet, annonçons à nos lecteurs, qui ne s'en doutent probablement pas, qu'on avait quelques jours auparavant érigé une statue à Louis XIV dans l'intérieur de Paris. — A Louis XIV? — Lui-même, et en costume de héros antique et de triomphateur, la main gauche appuyée sur un trophée, la droite soulevée et à demi étendue, dans une pose pleine d'élégance et de noblesse toutes royales. Mais la nouvelle demande une certaine explication. Cette statue n'est autre que celle d'Antoine Coysevox, érigée pour la première fois dans la cour centrale de l'Hôtel de Ville, le 14 juillet 1689, — juste un siècle, jour pour jour, avant la prise de la Bastille. — M. de Boislisle a raconté l'histoire de cette statue dans le dernier volume des *Mémoires de la société de l'histoire de Paris*. En 1654, sur l'ordre du jeune roi lui-même, Gilles Guérin avait représenté, au centre de la même cour, Louis XIV foulant aux pieds le monstre de la Rébellion, c'est-à-dire la Fronde, que figurait un guerrier fort laid au casque surmonté d'un rat. La statue, comme on le peut voir dans la *Gazette*, avait été inaugurée solennellement, le jour de la fête populaire de la Saint-Jean, par le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de l'Hôtel de Ville, le prévôt des marchands et les échevins, qui faisaient contre fortune bon cœur. Le tintamarre des tambours, des trompettes, des mousquets, boîtes et canons fut très grand, et les anciens frondeurs crièrent *Vive le roi!* jusqu'à s'égosiller.

Le roi garda rancune à sa bonne ville pendant vingt-deux à vingt-trois ans. Enfin le 30 janvier 1687, il consentit pour la première fois à venir dîner à l'Hôtel de Ville. Ce fut une grande fête et une

réception triomphale. En entrant dans la cour, il aperçut le groupe de Guérin, — et reportant ses yeux sur le prévôt et ses échevins respectueusement courbés devant lui dans une attitude voisine de l'adoration : « Ceci n'est plus de saison », laissa-t-il tomber de ses lèvres augustes en désignant la statue. On se hâta de saisir ces paroles, que le roi daigna confirmer en consentant, « pour témoigner sa bonne volonté à la ville de Paris », qu'on fît disparaître ce monument qui perpétuait le souvenir de la guerre civile et de la révolte. Mais il fallait naturellement le remplacer par un autre, et ce fut l'œuvre de Coysevox, où, si le monarque triomphait encore, du moins il ne triomphait plus de ses sujets.

Epargné par l'incendie de 1871, dont les flammes n'avaient fait qu'effleurer son épiderme, le bronze fut transporté au musée Carnavalet, établi, comme on sait, dans l'hôtel qu'habita Mme de Sévigné. Il se dressait abandonné au fond de la cour, en contact direct avec le pavé; il se dresse maintenant au centre, sur un piédestal, auquel on a restitué les deux bas-reliefs représentant l'un la charité du roi, l'autre sa piété. Dans ce dernier, on le voit terrasser l'hérésie avec un faisceau de foudres dont les carreaux dessinent des fleurs de lis : allusion évidente et directe à la révocation de l'édit de Nantes. Vous jugez bien que l'inauguration, ou plutôt la restauration de ce monument monarchique et clérical ne s'est pas faite avec accompagnement de tambours, de trompettes et de boîtes d'artillerie, comme en 1689. C'est presque un Louis XIV en chambre; la cour est comme une annexe du musée. Et j'imagine aussi que, après avoir installé les souvenirs de la Révolution dans la chambre à coucher de la spirituelle marquise, on a voulu consoler un peu son ombre en mettant le grand roi dans sa cour : cette compensation lui était bien due, et Louis XIV, d'ailleurs, est mieux à sa place à l'hôtel Carnavalet que Robespierre et Marat.

Victor Fournel.

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. La question sociale et les petits patrimoines. — II. De la proportion existant entre les possédants et les non-possédants dans les sociétés modernes. — III. Les trois ennemis des petits patrimoines. — IV. De l'insaisissabilité des petits domaines ruraux et des *homestead exemption laws* américaines. — V. Frais de justice, droits de mutation et de succession : réformes opérées en Alsace-Lorraine. — VI. Le partage forcé des successions devant la *Société d'Economie politique*. — VII. L'égalité des partages et la loi de la population. — VIII. L'extension de la quotité disponible à la moitié du patrimoine dans tous les cas. — IX. La réforme des lois de succession en Allemagne et le nouveau code civil espagnol. — X. La famille slave : communautés domestiques et communautés villageoises.

I. — Les politiciens, qui dans nos Chambres cherchent à *faire du capital politique* avec la question sociale, comme on dit en Amérique, s'occupent exclusivement des prolétaires; car ce sont les électeurs, sinon les plus nombreux, du moins les plus remuants. Assurément certaines réformes légales peuvent être nécessaires pour faire valoir les droits de ceux qui ne sont pas en état de les défendre eux-mêmes : par exemple, il serait de toute justice de donner un privilège, en cas de faillite, aux ouvriers et employés créanciers d'un patron ou d'une compagnie pour les fonds d'une caisse d'épargne ou de secours. Le récent jugement du tribunal de la Seine dans l'affaire des employés du Comptoir d'escompte prouve combien était justifiée la proposition de loi en ce sens déposée par M. Keller à la dernière législature. En la votant, le parlement actuel eût bien mieux servi les ouvriers que par la loi déplorable sur les délégués mineurs que le Sénat a eu la faiblesse d'adopter de guerre lasse.

Les meilleures lois de ce genre ne devraient pas toutefois faire perdre de vue les intérêts des familles qui sont en voie d'acquérir ou qui possèdent héréditairement un petit patrimoine. Elles sont le véritable centre de gravité de la société. De leur multiplicité et de leur stabilité dépend en réalité la sûreté de l'ordre social. Elles se recrutent incessamment par l'ascension à la propriété de ceux des prolétaires qui ont su épargner. La plus ou moins grande facilité de gravir cet échelon est

le meilleur encouragement à une vie laborieuse et économe, et, sans calomnier la nature humaine, on peut affirmer que le journalier agricole qui a acquis un lopin de terre, que l'ouvrier qui a acheté une obligation modifie inévitablement ses opinions économiques. D'autre part les paysans qui sont obligés de vendre leur bien héréditaire et s'en vont grossir le prolétariat des villes, les boutiquiers qui, après avoir fait faillite, sont réduits à être commis, deviennent trop souvent des socialistes haineux.

Dans nos sociétés occidentales — (et dans cette expression nous comprenons les États-Unis, le Canada, l'Australie, qui sont comme des extensions de l'Europe), — les familles possédant un petit patrimoine, de la terre ou des valeurs mobilières, selon les pays, sont fort nombreuses.

II. — Des écrivains socialistes ont contesté dans ces derniers temps ce fait capital au moyen de statistiques faussées. M. A. Chirac, qui est une autorité dans les publications de l'éditeur Savine, prétend qu'en France les 850 000 décès annuels ne donnent ouverture en moyenne qu'à 200 000 successions, preuve, selon lui, que les possédants sont par rapport aux non-possédants seulement dans la proportion d'un quart [1]. Tout est faux dans cette allégation. Il y a bien plus de 200 000 successions ouvertes par an. L'administration de l'enregistrement constate chaque année environ 450 000 déclarations de succession; comme, pour les immeubles, il faut faire des déclarations dans chaque canton de la situation des biens, il y a certains doubles emplois : mais on ne saurait abaisser ce chiffre au delà de 400 000 successions annuelles. En effet un certain nombre de successions, dans lesquelles il n'y a que des titres au porteur, échappent au fisc. Mais où le sophisme est manifeste pour toute personne qui réfléchit, c'est dans le rapprochement du nombre des successions du chiffre total des décédés. Les enfants y figurent pour une proportion considérable : or ils ne laissent de succession que bien rarement, parce qu'ils n'avaient pas eux-mêmes hérité de leurs parents. Pour laisser une succession, il faut ou avoir hérité ou avoir acquis un patrimoine par soi-même. Sur les 860 000 décès constatés en 1886, ceux des personnes ne dépassant pas vingt-cinq ans sont au nombre de 325 000. Il reste donc 540 000 décès ayant pu donner lieu à une ouverture de succession et 400 000 y ont donné lieu effectivement. La proportion des possédants aux non-possédants est donc de plus des deux tiers peut-être des trois quarts, en sorte que la vérité est juste le contraire de ce qu'a affirmé l'écrivain socialiste [2].

[1] *L'agiotage sous la troisième République*, t. I, p. 43, t. II, p. 286.
[2] M. de Foville, l'éminent statisticien, vient de faire, sur ce sujet, une

Il y a en France, d'après le recensement de 1886, 9 038 020 ménages proprement dits, auxquels il faut ajouter 1 525 062 ménages d'individus isolés, c'est-à-dire des célibataires ayant survécu à leurs parents, mais aussi beaucoup de jeunes gens vivant séparés de leur famille par suite des nécessités de leur travail. Plus du tiers de ces ménages a une attache à la terre.

Les 14 212 650 cotes foncières existant en 1889 correspondent à 8 422 284 propriétaires, si l'on accepte le calcul de l'Administration qui compte 59,4 propriétaires par 100 cotes, ou à 7 816 930 propriétaires, si avec M. de Foville on réduit ce rapport à 55 pour 100 cotes. Dans ce chiffre, les propriétés donnant un revenu suffisant pour dispenser leurs possesseurs d'un travail personnel sont relativement peu nombreuses. En 1881, M. Leroy-Beaulieu, dans son *Essai sur la répartition des richesses*, estimait seulement à 50 ou 60 000 le nombre des propriétaires urbains ou ruraux retirant de 6 à 7000 francs de rente de leurs propriétés. Le nombre n'en a certainement pas augmenté. Plus de 6 millions 1/2 de ces cotes (déduction faite de la propriété bâtie) ne portent pas sur plus de 10 hectares [1], ce qui représente au moins 4 millions de petits propriétaires ruraux [2].

Le recensement de 1886 compte seulement 2 331 481 agriculteurs, chefs d'exploitation vivant exclusivement de leurs terres; mais, sur les 1 311 089 fermiers et métayers, la majeure partie possède aussi

communication à la *Société de statistique de Paris*, qui paraîtra prochainement dans le journal de cette Société.

[1] On a tort, croyons-nous, de fixer à 6 hectares au lieu de 10 la limite de la petite propriété. Sauf dans les régions de culture maraîchère et de vignobles, 10 hectares constituent encore une petite exploitation. Sans doute, beaucoup de propriétés de plaisance, autour des villes et sur le littoral, ont moins de superficie et sont confondues, dans cette statistique, avec la propriété paysanne; mais, d'autre part, dans les régions montagneuses, bien des paysans possèdent des domaines supérieurs à 10 hectares. Nous avons indiqué, dans notre ouvrage *le Socialisme d'Etat et la réforme sociale* (2e édition, Plon, 1890), p. 474 et suiv., les éléments qui peuvent donner une idée de l'importance de l'intérêt dans le sol des paysans, soit comme propriétaires individuels, soit par les jouissances communales. On en atténue grandement l'importance, croyons-nous, quand on dit qu'ils possèdent seulement le cinquième du territoire.

[2] Les petits propriétaires ont évidemment moins de cotes que les grands; par conséquent, nous croyons qu'il convient d'appliquer à cette classe la proportion de 59,4 propriétaires pour 100 cotes, donnée par l'administration des contributions directes, plutôt que celle de 55 pour 100. Les femmes sont propriétaires, il est vrai, comme les hommes, et, dans une famille, il y a souvent deux cotes foncières, l'une sous le nom du mari et l'autre sous celui de sa femme; mais, dans la classe rurale, la fortune de la femme consiste, le plus souvent, en une reprise sur les biens de son mari. Pour toutes ces raisons, nous estimons que les quatre millions de petits propriétaires correspondent au moins à trois millions de ménages de paysans propriétaires.

quelques terres. Dans les villages, les ouvriers agricoles propriétaires de leur habitation sont également assez nombreux.

Entre cette armée de petits propriétaires et le groupe si resserré des grands propriétaires, il y a une large couche de propriétaires moyens. Dans les villes de province, c'est elle qui détient la grande part de la propriété bâtie.

Quant à la propriété mobilière, elle échappe à toute espèce de statistique dans son ensemble : on peut seulement poser quelques points de repère.

Sur une population, classée par nature de condition sociale, de 36 970 681 âmes, en 1886, on a relevé 15 847 725 personnes exerçant une profession et faisant vivre 19 172 748 enfants et parents, plus 1 950 268 domestiques attachés à la personne [1]. Sur ces 15 847 725 individus formant la population active, 8 109 103 sont des patrons, des paysans cultivateurs, des chefs d'emploi, des titulaires de profession : les ouvriers journaliers et commis sont au nombre de 7 739 622. Les premiers possèdent évidemment un certain capital indépendant du mobilier proprement dit destiné à l'usage domestique.

Le nombre des inscriptions de rentes était, en 1886, de 3 861 280 pour 743 millions de rente 3 pour 100 et 4 1/2. Cela ne veut pas dire qu'il y ait un pareil nombre de rentiers, car la même personne possède souvent plusieurs inscriptions. M. Leroy-Beaulieu évaluait à environ un million le nombre des possesseurs de rente en 1881. Ce qui est certain, c'est que, tandis que, de 1869 à 1881, le chiffre total des rentes doublait, le nombre des inscriptions quadruplait. La multiplication des souscriptions irréductibles témoigne aussi de la dissémination de la rente de plus en plus large [2]. Le nombre des actions des six grandes compagnies de chemins de fer est de 3 600 000, dont 1 378 398 nominatives. La moyenne du nombre d'actions détenues par chaque titulaire est de 12 à l'Ouest, de 16 au Midi, de 17 à l'Orléans, de 19 au Nord et à l'Est, de 28 au Lyon, ce qui représente une valeur de 10 à 35 000 francs. Pour les obligations, il y a environ 400 000 certificats nominatifs dont la moyenne est de 35 titres, soit un capital de 14 000 francs. Au lieu d'une moyenne, le Crédit foncier publie la statistique échelonnée de la répartition de ses actions, et

[1] Cette catégorie d'individus est une de celles qui épargnent le plus. En effet la domesticité correspond habituellement à l'époque de la vie où l'individu n'a pas encore la charge d'une famille; mais beaucoup d'économies constituées par les domestiques sont consommées plus tard quand eux-mêmes ont à élever des enfants ou exercent un petit commerce, une petite industrie.

[2] La rente consolidée en Angleterre tend aussi de plus en plus à se disséminer. En 1884, sur 180 430 comptes de rentiers, il y en avait plus de 149 000 au-dessous de 100 livres sterling et 62 435 au-dessous de 10 livres. (*Bulletin du Ministère des finances*, 1884, t. II, p. 333.)

rien n'est plus significatif. En 1888, ses 341 000 actions se partageaient entre 22 249 titulaires, savoir 4012 actionnaires possédant 1 action, 11 083 possédant de 2 à 10 actions. Mais c'est surtout sous la forme de titres au porteur que les obligations de chemins de fer et du Crédit foncier sont cachées une à une dans les doubles fonds des armoires.

Enfin les livrets de caisses d'épargne sont actuellement au nombre de près de six millions, et la moyenne de chacun approche de 450 francs.

Sans doute, il y a dans ces chiffres beaucoup de doubles et de triples emplois, la même personne possédant une inscription de rente et quelques obligations. Dans les campagnes, les obligations à lots du Crédit foncier et celles des chemins de fer sont fort répandues aujourd'hui. Mais, on ne saurait le méconnaître, le mouvement économique général, et particulièrement les caisses d'épargne, la représentation des parts de propriété ou de créance dans les grandes entreprises par des actions et des obligations d'un chiffre peu élevé, ont facilité beaucoup la formation des épargnes et la constitution de ce que nous pourrions appeler des embryons de patrimoines[1].

III. — Toutes les législations s'attachent à développer et à consolider ces petits patrimoines, surtout lorsque, consistant dans un champ ou une maison, ils assurent un foyer à la famille. La Prusse accroît chaque année le nombre de ses paysans propriétaires en faisant acheter par les Landtæge provinciaux de grands domaines qu'on morcelle en *Rentengüter*. Les cultivateurs qui les achètent en deviennent propriétaires par le paiement de quarante-neuf annuités, comprenant l'intérêt et l'amortissement du prix, et qui ne sont guère plus élevées qu'un fermage. En Angleterre, les *Building societies* de toutes sortes continuent à rendre de nombreux employés et ouvriers d'élite propriétaires de ces centaines de mille petites maisons à un étage, deux fenêtres, et un jardinet où l'on fait sécher le linge et où l'on nourrit quelques poules, qui forment la ceinture à triple et quadruple tour de Londres et de toutes les villes du Royaume-Uni. Malheureusement la petite propriété des *yeomen* a presque disparu dans le courant du dix-huitième siècle, et la seule chose absolument que l'Angleterre nous envie, c'est notre propriété paysanne. Donner à chaque prolétaire *trois acres et une vache*, est aujourd'hui le programme, non pas seulement des socialistes, mais aussi d'un certain nombre de conservateurs, qui sentent la grave lacune laissée dans la constitution sociale du pays. Une commission royale, chargée de faire

[1] Les combinaisons de l'assurance sur la vie, là où elles sont entrées dans les habitudes populaires, comme en Angleterre et aux États-Unis, aident encore plus puissamment à la constitution des patrimoines ouvriers. (V. notre article dans le *Correspondant* du 25 mai 1890.)

une enquête sur ce sujet, vient de déposer un rapport dans lequel elle conclut à ce qu'une loi confère aux autorités locales le pouvoir de se procurer à l'amiable des domaines pour les morceler entre de petits cultivateurs, par fractions allant depuis un cottage avec son potager jusqu'à des exploitations de 50 acres (20 hectares). Ces petits domaines devraient être vendus à des personnes qui paieraient au moins comptant le cinquième de leur valeur, selon la pratique des *Building societies*, de manière à n'avoir affaire qu'à des gens capables de s'aider eux-mêmes; le restant devrait être payé au moyen d'annuités comprenant l'intérêt et l'amortissement, sauf une petite partie qui constituerait une rente foncière perpétuelle. Les petits domaines ainsi créés ne pourraient ni se sous-louer ni se subdiviser. Le Trésor public avancerait, pour commencer, jusqu'à concurrence de 5 millions de livres sterling aux localités qui voudraient entrer dans cette voie. Les autorités locales ne pourraient d'ailleurs engager dans ces opérations les finances du district pour une somme supérieure à un penny à la livre sterling de la valeur imposable des propriétés dans le district.

S'il est très difficile de reconstituer la petite propriété là où elle a été détruite, il n'en importe que plus de la conserver là où elle existe de tout temps et se forme d'elle-même par le jeu des transactions libres. C'est notre cas en France. La petite propriété, sous la forme de baux à rente foncière, de censives, quelquefois même d'alleux, était très répandue sous l'ancien régime; elle s'est développée moins qu'on ne l'a cru, pendant la Révolution, par les ventes de biens nationaux, car les époques de calamité lui sont surtout funestes [1]; mais, à partir de 1815, quand le progrès agricole eut repris son essor, elle s'est multipliée surtout par le fait du morcellement des grands domaines, opération qui était très lucrative pour les grands propriétaires. Depuis 1875, époque où la dépréciation des produits agricoles s'est fait sentir, on ne morcelle plus de domaines ruraux. D'autre part, dans les nombreux arrondissements où la population agricole est en voie de décroissance [2], forcément un certain nombre de petits domaines dispa-

[1] Un érudit très distingué, M. Alfred des Cilleuls, dans un travail encore inédit, établit, d'après des relevés faits aux archives, que les ventes de biens nationaux de toutes les catégories, depuis le commencement des confiscations jusqu'à l'an VI, ont augmenté le nombre des propriétaires seulement de *cent mille*. L'insignifiance de ce résultat, acquis au prix d'une dépréciation énorme de la propriété, qui a duré jusqu'à la loi réparatrice du 27 mai 1825, est la condamnation éclatante de la Révolution au point de vue social. Nous espérons que ce travail, où des documents absolument négligés jusqu'ici ont été mis en œuvre, paraîtra prochainement. Il fera définitivement justice de la légende de la Révolution partageant le sol aux paysans!

[2] Voy. dans l'*Album de Statistique graphique*, publié en 1889 par M. Turquan, l'éminent directeur de la *Statistique générale de la France*, les cartes 4, 5 et 6.

raissent, achetés par les grands propriétaires voisins [1]. Quoiqu'il y ait sur d'autres points des compensations, cependant, dans l'ensemble du pays, le développement de la petite propriété du paysan est arrêté, si même elle ne perd du terrain.

En réalité, elle a trois ennemis redoutables dans les mauvaises affaires, dans le fisc et son allié la procédure, enfin dans le partage forcé des successions. Elle en triomphait dans les temps de prospérité, quand les hauts prix de vente de ses produits permettaient à sa puissance d'épargne de faire des prodiges de multiplication; mais actuellement, c'est elle qui est battue dans cette lutte de tous les jours.

IV. — *Les mauvaises affaires!* le mot n'est pas scientifique, mais il exprime bien la situation du cultivateur comme du marchand ou de l'industriel qui fait plus de pertes que de gains dans ses transactions journalières, et qui, un jour, en arrive à vendre à vil prix son patrimoine ou à être exproprié. Les petits ont sans doute dans le travail manuel qu'ils apportent à leurs entreprises un élément précieux de résistance; mais leurs ressources sont limitées et leur crédit aussi. Les abus de l'usure n'étant pas trop grands en France, la réaction ne s'est pas produite, et les cultivateurs n'y ont pas l'appui que les banques populaires et les caisses Raiffeisen leur apportent en Allemagne [2]. Aussi, depuis la dépréciation des produits agricoles et l'accroissement des impôts dû à la République, le nombre des expropriations se multiplie chaque année. De 6370, chiffre de 1878, il est arrivé, en 1887, à 13 320, et le compte-rendu de la justice civile pour 1888 nous apportera vraisemblablement un chiffre encore plus élevé. Certaines régions sont particulièrement éprouvées. En 1887, on comptait 8 expropriations par 10 000 cotes dans les 13 ressorts de cours d'appel du Sud-Ouest et du Sud-Est, tandis que les 13 autres ressorts n'en présentaient que la moitié moins. La proportion dépassait 10 saisies sur 10 000 cotes dans les Alpes-Maritimes, la Corrèze, l'Hérault, les Basses-Pyrénées, la Gironde, les Hautes-Pyrénées, le

[1] Voy. l'intéressante communication faite par M. Baudrillart à l'*Académie des sciences morales et politiques* dans la séance du 12 juillet sur l'état matériel et moral des populations du département de Vaucluse.

[2] Nous avons indiqué (*Correspondant* du 25 janvier 1887) le principe des caisses Raiffeisen. Les personnes désireuses d'étudier leur mécanisme dans tous ses détails pratiques devront lire l'excellent ouvrage du docteur Martin Fassbender : *Die lændlichen Spar- und Darlehnskassenvereine nach Raiffeisen's System*, dont la 2e édition vient de paraître à Munster, en Westphalie, chez l'éditeur Theissing. Le chapitre, dans lequel l'auteur compare les résultats de l'association libre avec l'association forcée telle qu'elle résulte des institutions officielles (pp. 60 à 66), est particulièrement digne d'attention.

Gers, le Lot-et-Garonne. Le Conseil général de Tarn-et-Garonne, dans sa séance du 1er mai 1889, a signalé le nombre croissant de domaines que le Crédit foncier acquiert dans ce département par suite des saisies qu'il opère sur ses emprunteurs.

En Italie et en Autriche, la situation est bien plus grave et d'une manière générale, dans toute l'Europe occidentale, la petite propriété du paysan paraît plus ou moins menacée. Dans cette situation, on s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu d'introduire chez nous une institution qui joue un grand rôle en Amérique, les *homestead exemption laws*, en vertu desquelles, tant qu'un homme a une femme ou des enfants mineurs, son habitation et le domaine attenant jusqu'à une certaine valeur ne peuvent être expropriés[1]. A la différence de certaines institutions de l'ancien régime, aucune atteinte n'est portée au droit d'aliéner l'*homestead*. Il faut seulement que la femme y donne son consentement. L'*homestead exemption*, inaugurée en 1839 par le Texas, a été adoptée dix ans après par le Vermont, et ensuite successivement par presque tous les États. La Louisiane, qui a le code Napoléon pour base de sa législation civile, l'a introduite en 1883, et le parlement canadien l'a naturalisée en 1878 sous le nom de *bien de famille* dans le territoire du Nord-Ouest. En Australie, l'*homestead exemption* est admise dans des proportions très larges par toutes les colonies. Elle est considérée dans tous ces pays comme une institution essentielle à la démocratie. Quoique la mobilité de la terre et l'usage du crédit soient bien plus grands que chez nous, on a jugé qu'un homme, en fondant une famille, contractait envers elle des obligations, que sa femme et ses enfants mineurs étaient ses premiers créanciers, créanciers d'un toit pour abriter leur tête et de l'instrument nécessaire pour leur assurer avec le travail un minimum de subsistance. Cette restriction du gage offert aux créanciers ordinaires ne fait point obstacle au développement du crédit vraiment utile. En effet, le crédit hypothécaire, s'il porte sur une trop faible valeur, est absolument ruineux. Il est des frais d'acte et de réalisation du gage, qui, malgré toutes les réformes, seront toujours progressifs à rebours et absorberont la valeur du domaine engagé. Il vaut mieux, dans ces situations, ne pas emprunter du tout. Le véritable crédit du petit agriculteur est le crédit personnel basé sur des cautions et surtout sur la solidarité dans les sociétés de crédit mutuel. Ces sociétés peuvent

[1] Cette valeur varie depuis 1500 francs en Pennsylvanie, 4000 francs dans le Massachussetts, 5000 francs dans le New-York, jusqu'à 10 000 francs en Louisiane et 25 000 francs au Texas et en Californie. Ces divergences des législations locales tiennent, en partie, aux différences dans la puissance d'acquisition de l'argent et à la plus ou moins grande abondance des terres libres selon les États.

d'autant mieux se développer que leurs membres sont attachés au sol et ne risquent pas d'en être déracinés par l'expropriation.

Cette idée a fait son chemin en Europe. Beaucoup de publicistes ont estimé qu'il serait utile d'introduire l'*homestead exemption* en Allemagne et en Autriche. M. Pobedonotzeff, procureur général du Saint-Synode et jurisconsulte distingué, a publié un ouvrage pour montrer que c'était le seul moyen de soutenir en Russie la petite propriété libre du paysan, là où il n'est pas sous le régime communiste du Mir[1]. M. Devas, l'éminent économiste anglais, la recommande pour son pays et le *Foreign-office* a chargé sa légation à Washington de faire sur les lois des États-Unis relatives à l'*homestead* un rapport qui a été publié dans les *blue books*. En Espagne, le principe de l'*homestead* a reçu l'adhésion d'un économiste distingué, M. Eduardo Sanz y Escartin, qui fait remarquer qu'on pourrait invoquer dans sa patrie plus d'un précédent historique[2]. En Italie, M. Santangelo Spoto, professeur à l'université de Gênes, a démontré que là seulement serait le salut pour les malheureux *contadini* à qui, comme au temps de Virgile, le fisc et l'usurier font entendre le terrible : *veteres migrate coloni*[3]. En France même, bien des jurisconsultes estiment que l'exemption de saisie pour l'immeuble habité et cultivé par le débiteur jusqu'à concurrence d'une valeur modique, 2000 francs par exemple, serait un utile remède à la dépopulation des campagnes, et, loin de nuire à un sain usage du crédit, débarrasserait le régime hypothécaire de transactions ruineuses, si ce n'est pour le fisc et les officiers ministériels. Cette exemption, bien entendu, ne s'appliquerait pas aux privilèges du vendeur et du copartageant, qui sont comme la continuation d'une propriété antérieure et sont indispensables au libre commerce de la terre. Enfin une pareille mesure n'aurait point d'effet retroactif[4].

Cette idée rencontre de vives résistances provenant à la fois d'habitudes séculaires, car l'hypothèque et les frais de justice remontent bien haut dans l'ancien régime, et surtout d'une difficulté particu-

[1] M. Pobedonotzeff a publié un résumé de son ouvrage dans la *Réforme sociale* du 1er mai 1890.

[2] *La Cuestion economica* (Madrid 1890, Perez Dubrull, pp. 190-191). Nous signalons ce volume comme un témoignage du vif intérêt que les questions économiques excitent en ce moment en Espagne. M. E. Sanz y Escartin et bien d'autres de ses compatriotes apportent à la science sociale des contributions que nous aurions grand profit à connaître davantage.

[3] Voy. articles dans la *Rassegna di scienze sociali e politiche*, nos des 1er et 15 février 1890.

[4] Voy. dans les *Mémoires de l'Académie de législation de Toulouse* de 1888 une savante étude en ce sens de M. Saturnin Vidal, ancien député, et la discussion qui a eu lieu à *la Société d'économie politique*, le 5 mars 1887.

lière à notre race de comprendre les institutions étrangères. Cependant au fur et à mesure que les causes économiques générales agissent avec une amplitude qui ne tient compte ni des frontières politiques ni des barrières de douane, c'est seulement en adoptant à temps les meilleures pratiques sociales que la France peut espérer se maintenir dans la lutte internationale pour la vie.

On crie au privilège : mais nos lois en sont pleines, sans doute parce qu'à des situations particulières il faut des lois spéciales. C'est ainsi que pour une raison ou pour une autre les traitements des fonctionnaires jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes ou des deux tiers et leurs pensions de retraite en totalité; les rentes sur l'État, les dépôts en comptes courants à la Banque de France sont exempts de saisie. Fonctionnaires et bourgeois ont depuis longtemps leurs privilèges et le droit commun n'est fait en réalité que pour Jacques Bonhomme.

V. — Le droit commun en matière de fiscalité et de procédure est écrasant pour la petite propriété.

L'impôt foncier ne serait pas lourd en France, s'il n'était aggravé par les centimes additionnels communaux et départementaux, qui sont la carte à payer des laïcisations à outrance et des fondations de groupes scolaires. Les petits patrimoines sont surtout atteints par les droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèque parmi lesquels les frais de justice, les droits sur les mutations à titre onéreux et les droits de succession tiennent le premier rang. Ces impôts, au lieu de demander à tous les citoyens un prélèvement régulier et annuel sur leurs revenus frappent tout à la fois, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, à l'occasion d'une vente, d'une succession, d'un arrangement de famille. Ces éventualités se produisent de loin en loin dans la vie : malheur à celui qui est atteint et même ruiné, comme c'est trop souvent le cas pour les petits! Son sort n'excite chez ses voisins qu'une commisération momentanée, comme le passager jeté à la mer dont le cadavre est immédiatement recouvert par le sillage du navire. C'est ce phénomène psychologique qui fait qu'un peuple supporte sans se plaindre des impôts de ce genre, quel que destructeurs de la richesse qu'ils soient, tandis que toute élévation de la taxe directe soulève la clameur du contribuable, et c'est aussi pourquoi les financiers *pratiques* défendent par tous les sophismes ces impôts-là et tendent toujours à les augmenter.

Les droits de mutation et de succession sont un legs de l'époque féodale; ils avaient leur raison d'être dans un système où la possession du sol était essentiellement précaire et dépendait d'un lien personnel à établir à chaque mutation nouvelle entre le suzerain et son vassal, entre le seigneur et son tenancier. Aujourd'hui ils sont une confisca-

tion partielle de la propriété pour laquelle le fisc profite d'une occasion favorable. Ce genre de taxes a sans doute sa place dans un système rationnel d'impôts à la condition d'être modéré et de correspondre au prix de la sécurité que les parties demandent à l'État pour leurs transactions. Des droits fixes ou gradués d'enregistrement perçus au moment où l'on donne une date certaine à des titres privés, des droits sur les inscriptions hypothécaires et la transcription des mutations immobilières se justifient assurément dans certaines limites, et c'est le caractère qu'ils ont aux États-Unis et en Angleterre.

En France depuis la loi de frimaire an VII, non seulement ces taxes n'ont point été revisées à un point de vue rationnel, mais encore, à chaque nouveau compte de révolution à payer, elles ont été aggravées au point de devenir les plus lourdes qui existent dans le monde. Pour les droits de succession, par exemple, partout, sauf chez nous et, dans la principauté de Monaco, les dettes sont déduites de l'actif; en Allemagne, les successions en ligne directe, qui sont les plus nombreuses, sont exemptes; en Angleterre, les droits sont gradués d'après l'âge du successeur, de manière à éviter que deux ou trois dévolutions rapprochées ne détruisent une partie du patrimoine. Le fisc français ne connaît aucun de ces ménagements. Par la combinaison des droits fixes avec les droits proportionnels, les petites transactions sont frappées selon une progression à rebours. Une vente à l'amiable d'un immeuble de 100 000 francs est grevée de 6 000 à 6 500 francs de frais, qui viennent en déduction du prix donné par l'acquéreur à son vendeur : une vente de 500 francs emporte en réalité de 80 à 150 francs de frais, selon qu'il y a ou non une purge d'hypothèques légales à faire, et s'il s'agit d'une parcelle de 100 francs, les frais sont les mêmes à quelques centimes près! A ce degré de l'échelle sociale, toutes les transactions volontaires sont arrêtées ou deviennent ruineuses. Que parle-t-on de reconstitution volontaire et naturelle par le jeu intelligent de la liberté de domaines convenablement agglomérés? Le fisc en fait un luxe pour le grand seigneur et rend impossible toute amélioration sérieuse du morcellement parcellaire [1].

Les droits de succession en ligne directe descendante sont seulement de 1,20 pour 100; mais les donations par contrat de mariage et surtout hors contrat sont grevées de droits énormes. Puis arrive le partage, sauf le cas d'un fils unique; le partage doit se faire en jus-

[1] Une loi du 3 novembre 1884 a réduit à 25 centimes les droits de mutation sur les échanges d'immeubles ruraux contigus ou situés dans la même commune. Le résultat a été une légère augmentation du nombre des échanges. Mais l'échange ne convient qu'à des cas fort limités. C'est par les ventes et les acquisitions que l'on réalise le grand desideratum économique, *the right man in the right place.*

tice, dès qu'il y a un mineur ou que l'accord le plus absolu ne se maintient pas entre les parties : or c'est à ce moment que reparaît la terrible combinaison des droits fixes et des droits proportionnels, sous laquelle le petit patrimoine succombe. La plupart des formalités de procédure n'ont plus actuellement d'autre raison d'être que de donner occasion à la perception des droits fiscaux. Elle se répète tous les jours l'histoire qu'a racontée Le Play de ce petit patrimoine de 725 fr., dont, après un partage en justice, nécessaire pour *protéger* les mineurs, il ne resta que 30 francs!

Le compte rendu de la justice civile pour 1887 nous apprend qu'une licitation ou une vente sur saisie d'un immeuble de 1000 à 2000 francs coûte 31 pour 100 de frais; de 500 à 1000 francs, 50,33 pour 100, et au-dessous de 500 francs, 137,33 pour 100! En cette année, 4188 immeubles vendus de 1000 à 2000 francs ont produit 6 096 208 francs sur lesquels 1 890 336 francs ont été absorbés par les frais; 2418 immeubles de 501 à 1000 francs ont produit 1 822 423 francs, et les frais ont été de 999 549 francs; et, pour couronner le tout, 2219 immeubles au-dessous de 500 francs ont été vendus à un prix total de 582 100 fr. pour lesquels il a été fait 799 549 francs de frais, en sorte que les malheureux orphelins et les pauvres expropriés sont restés redevables aux hommes d'affaires de 217 143 francs! Le rapport du ministre a soin d'ajouter que *les frais faits pour parvenir à la vente* ne sont pas compris dans ces chiffres. Ils ne représentent donc qu'une partie des frais de justice!

Une loi du 23 octobre 1884 avait prétendu remédier à cet état de choses en ordonnant la restitution des droits fiscaux pour les ventes au-dessous de 2000 francs et en réduisant au quart les honoraires des officiers ministériels pour celles au-dessous de 1000 francs. Elle était fort insuffisante, mais elle n'a même pas été appliquée. Il a fallu qu'un publiciste indépendant, M. Georges Michel, signalât ce scandale pour qu'on s'en émût à la Chancellerie. Le ministre de la justice a dû reconnaître que la loi de 1884 était presque partout restée lettre morte dans une circulaire insérée au *Journal officiel* du 12 avril dernier. Ce fait inouï donne une idée de ce que devient l'administration de la justice dans les petits tribunaux de province avec la nouvelle magistrature!

Les petits patrimoines sont fatalement détruits par la combinaison de la loi fiscale et de la loi de succession. Les familles des ouvriers agricoles qui arrivent à la propriété après le dur travail de toute une vie sont rejetées nécessairement dans le prolétariat. Il est impossible de rendre, comme à Londres, des ouvriers d'élite et des employés propriétaires d'habitations économiques dans la banlieue des villes. Cette œuvre serait forcément détruite à chaque génération.

Cette situation est d'autant plus douloureuse qu'en Alsace-Lorraine le gouvernement allemand, sans toucher au système général du code

Napoléon, qui est resté la base de la législation civile, a réalisé des améliorations considérables en cette matière. Immédiatement après l'annexion, des lois des 21 mai, 22 octobre et 1er décembre 1873 ont supprimé le double décime de guerre sur tous les droits d'enregistrement et simplifié les procédures des partages et tutelles, surtout quand il s'agit des petites successions : les ascendants et les frères et sœurs nommés tuteurs ont été dispensés des formalités les plus onéreuses; la disposition exorbitante de l'article 832, aux termes duquel il faut composer chaque lot d'objets de même nature, meubles ou immeubles, ou bien liciter le domaine, a été abrogée; tous les partages peuvent être faits à l'amiable, même quand il y a des mineurs, pourvu qu'ils soient passés devant notaire et approuvés par le conseil de famille; encore ces formalités ne sont-elles pas rigoureusement exigées lorsque la part de chacun des mineurs intéressés ne dépasse pas 500 francs. Enfin, le bénéfice de l'assistance judiciaire est accordé de plein droit aux partages des successions et ventes de biens de mineurs, quand le patrimoine n'excède pas 3000 francs.

Il y a deux ans le gouvernement allemand a complété sa réforme. Une loi du 14 juin 1888 a supprimé dans la plupart des cas le droit de réclamer le partage en nature et a attribué les partages judiciaires aux notaires et au tribunal de bailliage, même quand il y a des absents ou des mineurs. C'est une grande diminution des frais. La procédure des ventes judiciaires a été également très simplifiée. Par deux lois des 12 juin et 24 juillet 1889, les droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèques avec les honoraires des notaires sur les ventes de 100 à 500 marcs ont été sensiblement réduits : une vente de 100 marcs qui, sous le régime français, supportait de ce chef 19 marcs 10 pf., n'en paie plus que 9,15. Les procurations n'ont plus besoin d'être notariées en ce cas. La déduction des dettes de l'actif des successions a été admise pour le paiement des droits. Enfin, au cas où un usufruit est constitué par testament, la nouvelle loi abroge la disposition draconienne qui exigeait du nu-propriétaire le paiement de l'intégralité du droit, comme s'il n'y avait pas d'usufruit, et de l'usufruitier le paiement de la moitié du droit *selon son degré de parenté* quel que soit son âge. Trop souvent la veuve survivante est chez nous amenée à renoncer à son usufruit pour éviter à sa famille le paiement de sommes considérables. Désormais, en Alsace-Lorraine, le droit imposé à l'usufruitier varie selon son âge, et le nu-propriétaire ne paie les droits que déduction faite de la valeur attribuée à l'usufruit.

L'ensemble de ces dispositions constitue une amélioration sensible pour les petits cultivateurs et les ouvriers. Le gouvernement voulait aller plus loin et, comme en Allemagne, exempter de tout droit de mutation les successions en ligne directe et entre époux dans les-

quelles chaque héritier reçoit moins de 1000 marcs nets, ainsi que les legs faits à des domestiques inférieurs à 500 marcs, et ceux faits à des établissements charitables inférieurs à 1000 marcs. La majorité du *Landesausschuss* a cru devoir repousser ces dégrèvements pour conserver à sa disposition des excédents budgétaires plus larges; mais le gouvernement ne manquera pas d'y revenir. Il a là un trop bon moyen de faire sentir la supériorité de la condition juridique faite à la famille en Allemagne [1].

VI. — La *Société d'économie politique* a été bien inspirée en discutant, dans sa séance du 5 mai dernier, la question des lois de succession. Elle en avait été saisie par M. Edmond Villey, doyen de la Faculté de droit de Caen, qui a traité ce sujet avec une grande ampleur et a conclu à la nécessité d'une large extension de la quotité disponible.

Le préjugé, règnant en France en faveur du partage égal et forcé des successions est, en réalité, inspiré par une peur du droit d'aînesse aussi peu scientifique, mais aussi forte que celle de la dîme et des droits féodaux qui, hélas! joue encore un si grand rôle dans nos élections. Le droit d'aînesse, qui tenait une certaine place, quoique moins grande qu'on ne le croit, dans l'ancienne constitution sociale, est un de ces régimes morts que personne ne pourrait ressusciter. Il a failli disparaître, il y a deux ans, en Angleterre où, *à défaut seulement de testament*, il régit encore la dévolution des immeubles. En Allemagne et en Autriche, il n'existe plus que pour les majorats; encore, dans la plupart des provinces prussiennes, il est en voie d'être transformé. Notre époque de liberté civile et d'essor individuel ne comporte plus les anciens régimes de conservation forcée; mais, tandis que partout ailleurs, en Europe comme en Amérique, le père de famille demeure chargé d'assurer dans sa famille la conservation de cette force organisée que constitue un patrimoine et de pourvoir au sort de ses enfants suivant leur position particulière, en France, le partage égal est rendu obligatoire indistinctement. En effet, la liberté de tester n'existe que quand il n'y a pas d'enfants. Dès qu'il y en a, elle se restreint en proportion de leur nombre : le père qui n'a qu'un enfant peut encore disposer de la moitié de ses biens; quand il en laisse deux, d'un tiers; mais dès qu'il en a trois, la quotité disponible est réduite à un quart, ce qui, dans la plupart des cas, est insuffisant pour conserver un patrimoine à l'état intégral. Le législateur, pour satisfaire à une théorie sentimentale de l'égalité, ordonne la liquidation

[1] En Belgique, des réformes de détail, sans être aussi radicales que celles réalisées en Alsace-Lorraine, ont amélioré notablement le régime fiscal français. M. Bernaert, répondant à une interpellation de l'honorable M. Lammens, s'est engagé à faire de nouveaux dégrèvements.

périodique, sans tenir compte d'aucune considération économique.

Le partage égal des successions, disons-le tout d'abord, convient à un grand nombre de situations. Il est le régime normal des professions libérales et surtout des familles de rentiers et de fonctionnaires. Leurs biens ne sont pas des patrimoines à proprement parler, car ce ne sont pas des capitaux organisés et appliqués à une production déterminée; ce sont des épargnes accumulées, et, après que les parents en ont joui, il est naturel qu'elles se partagent par tête entre leurs enfants. Ces familles sont fort nombreuses en France et elles contribuent, plus que toute autre classe, à faire l'opinion. Elles ont rendu obligatoire pour toutes les classes le régime successoral qui répond à leurs convenances, encore qu'elles-mêmes se trouvent singulièrement désorganisées le jour où, par suite d'une révolution politique, la provende des fonctions publiques leur fait brusquement défaut.

Quant aux familles, dont l'existence est liée à une exploitation agricole, industrielle ou commerciale, elles souffrent gravement de la dislocation automatique de leur patrimoine, à chaque génération, par le fait de la loi. Malgré l'opinion communément reçue, nous estimons que l'aristocratie est peu atteinte dans l'état actuel de la société par le partage forcé des successions. Sans parler des alliances avec les riches héritières de la bourgeoisie, qui sont une des traditions de l'ancien régime les mieux conservées, ces familles, si elles ont l'esprit de conduite, peuvent accroître leur patrimoine par l'exercice de hautes fonctions publiques, par la participation à des affaires financières, par l'emploi judicieux de la partie mobilière de leur fortune. Puis une loi mystérieuse de la nature, quoiqu'elle comporte des exceptions, fait que plus une race s'affine, moins sa fécondité est grande, même en dehors des calculs de la stérilité systématique. On se marie plus tard dans ces familles et, par suite des exigences sociales, un plus grand nombre de leurs membres restent célibataires; la conséquence en est que les successions collatérales viennent et au delà compenser pour elles les résultats du partage égal. Que l'on compare la situation de la noblesse en 1789 et actuellement dans la plupart des provinces de la France et l'on verra qu'elle est au moins aussi riche! Malheureusement elle se dégage fréquemment de toute attache locale et c'est en quoi le partage égal, par la mobilité qu'il lui impose, diminue considérablement sa valeur sociale.

Au contraire, les industriels et les commerçants ainsi que les agriculteurs de tout rang, qui doivent vivre exclusivement du produit de leurs domaines, sont directement atteints par la loi de succession. Elle déprime chez les premiers à la fois les traditions et l'initiative individuelle. Le chef de maison ne peut plus laisser à un héritier formé par lui la suite de ses affaires; car la licitation est là qui détruit son fonds

de commerce et livre son usine à des étrangers. Puis les fils, quand il y a une certaine fortune, s'amollissent et deviennent rebelles au travail. Aux États-Unis, et il en est à peu près ainsi en Angleterre, « les jeunes gens commencent avec rien, tout au plus avec un don relativement minime de leur père. Ils se lancent seuls dans les affaires, sans le secours, sans les conseils, sans l'aide de leurs familles; ils mettent, d'ailleurs, leur orgueil à ne rien devoir à personne qu'à eux-mêmes [1]. » Le régime de la liberté absolue de disposer est comme un entraînement qui porte à son maximum les capacités industrielles et économiques de tous les membres de la famille. « Il n'en est malheureusement pas de même parmi nous, disait, en 1874, la Chambre de commerce de Bordeaux, en répondant à une enquête sur les moyens propres à développer notre commerce extérieur. Les enfants, dont les parents possèdent une certaine fortune, entendent répéter autour d'eux *qu'ils n'ont pas besoin de travailler.* Leur vanité flattée croît avec l'âge, et, quand vient le moment d'embrasser une carrière, beaucoup d'entre eux préfèrent le plaisir au travail. » Avec elle, presque toutes les Chambres de commerce, y compris celle de Paris, signalaient le partage forcé, l'affaiblissement de l'autorité paternelle, qui en est la conséquence, comme la cause de l'infériorité du tempérament moral des Français des classes moyennes, comparativement aux Anglais, aux Américains, aux Allemands [2].

Nous l'avons déjà dit, et les travaux de l'école de Le Play l'ont démontré péremptoirement, le partage forcé des successions a détruit presque complètement notre bourgeoisie rurale, nos races de paysans propriétaires si fortes encore à la veille de 1789 [3]. La petite propriété s'est maintenue sans doute et elle s'est même développée tant que les causes économiques qui rendaient le morcellement profitable et facilitaient l'épargne dans les campagnes ont été en action. Ce qui a

[1] *Les Américains chez eux*, par la marquise de San Carlos de Pedroso (1890, librairie de la *Nouvelle Revue*), p. 139 : charmante esquisse de mœurs et recueil de fines observations qui en apprend plus sur le fond de la société américaine que bien de gros volumes.

[2] Voy. *Les lois de succession appréciées dans leurs effets économiques par les chambres de commerce*, par de Butenval, 4e édition. Didot, 1884.

[3] Un certain nombre de coutumes édictaient pour les successions roturières un partage forcé au moins aussi rigoureux que celui du code; mais, comme M. Glasson l'a fait remarquer, dans l'ancien régime plusieurs autres institutions, l'exclusion des filles dotées de la succession, le développement de l'état ecclésiastique, la mort civile résultant de la profession religieuse, enfin les arrangements de famille sur les successions futures, qui étaient tout à fait dans les mœurs, assuraient la transmission intégrale des domaines même sous ces coutumes. (Voy. *La Réforme sociale et le Centenaire de la Révolution*, p. 257 et suiv.) Dans l'état social actuel, ce résultat ne pourrait plus être obtenu que par des dispositions testamentaires.

péri, ce sont les foyers stables et honorés, les familles fières de leurs modestes traditions : elles ont été disloquées par les licitations et les partages, parfois par les procès et sont tombées dans le prolétariat rural, tandis que des ouvriers agricoles prenaient leur place, sauf à subir le même sort à la génération suivante. Le tableau repoussant tracé par M. Zola, dans *la Terre*, des convoitises et des dégradations que développe le partage forcé est violemment exagéré; mais il est de fait que les mœurs si dignes de nos vieux paysans sont mieux conservées chez les métayers et les fermiers, qui ont pu se perpétuer sous le patronage des grandes familles, que chez les paysans propriétaires, malgré la position économique supérieure de ceux-ci.

Toutes les familles de paysans, qui ont voulu lutter contre le partage égal en attribuant à l'un des fils l'intégralité du domaine moyennant des soultes à payer à ses cohéritiers, ont péri victimes du flot montant des intérêts. A la rigueur, quelques-unes plus favorisées s'en tiraient quand la terre prenait une plus-value constante; mais depuis quinze ans le phénomène contraire se produit et la dette reste toujours la même alors que la terre perd de sa valeur [1]. En Allemagne et en Autriche, on a reconnu que les soultes successorales étaient la grande cause de l'accroissement de la dette hypothécaire et des expropriations, et c'est précisément sur ce point qu'a porté la grande réforme successorale de ces dernières années.

Lors de la discussion du Code civil, le premier Consul, qui appartenait par sa naissance à un pays où la transmission intégrale du patrimoine reposait sur l'usage du testament, eut une vue très nette du coup qui allait être porté aux familles de condition moyenne. « Plus on se rapprochera des lois romaines, dit-il, moins on affaiblira le droit que la nature semble avoir confié aux chefs de chaque famille. Le législateur, en disposant sur cette matière, doit avoir essentiellement en vue les fortunes modiques; la trop grande subdivision de celles-ci met nécessairement un terme à leur existence, surtout quand elle entraîne l'aliénation de la maison paternelle qui en est, pour ainsi dire, le point central. » « On pourrait, ajoutait-il, accorder au père la disposition de la moitié de ses biens lorsqu'ils s'élèveraient à 100 000 fr. Au delà, il ne pourrait disposer que d'une part d'enfant; ce système semble laisser la latitude nécessaire au père, en même temps qu'il tend à conserver les petites fortunes et à empêcher qu'il ne s'en forme de trop considérables. » (Séance du 21 pluviôse an XI.)

Le premier Consul ne fit pas prévaloir cette idée contre les spécialistes qui dominaient dans le Conseil d'État, et cette distinction qui,

[1] Voy. l'*Enquête sur l'état des familles et l'application des lois de succession faite en* 1884 *sous les auspices de la Société d'Economie sociale,* et particulièrement le rapport de M. Focillon, sur le *domaine du paysan* (in-8° 1885).

quoique injuste pour les classes supérieures, eut au moins sauvé les familles moyennes, fut abandonnée. Plus tard, emporté par sa lutte contre tout ce qui lui résistait, il vit surtout dans le Code civil une arme de nivellement et crut pouvoir, par le rétablissement des majorats au profit des membres de la Légion d'honneur, conserver seulement les familles attachées au nouvel ordre de choses : vaines tentatives, qui eussent échoué quand même son règne eût duré; car c'est la nature, et non l'arbitraire de l'État, qui élève les familles.

VII. — L'idée mal comprise de l'égalité égare souvent, en cette matière, les personnes qui ne réfléchissent pas à la réalité des faits. Un membre de la *Société d'économie politique* a cru répondre à M. Villey en alléguant que les pères de famille ne remplissaient pas suffisamment leur devoir lorsqu'ils procuraient à leurs enfants une profession les mettant en état de pourvoir à leurs besoins et leur faisaient une certaine part dans les biens de famille. Ils ont en outre selon lui « le devoir de les maintenir autant qu'il dépend d'eux dans la condition sociale où ils ont été placés par leur naissance et leur éducation et aussi le devoir de ne pas établir arbitrairement entre eux des inégalités que la justice n'approuverait pas ».

La philosophie est une bien belle chose; malheureusement elle aboutit en ce cas à une contradiction avec les lois de la population. Pour que des parents puissent donner à leurs enfants une situation de fortune égale à la leur, il ne faut pas qu'ils en aient plus de deux, trois au plus, *pour le déchet*, comme disent les paysans normands. Si leur postérité est plus nombreuse, c'est-à-dire si elle se développe conformément à la nature, les cinq ou six enfants qu'ils auront ne pourront pas avoir une situation égale à la leur. En effet, d'une manière normale, l'épargne ne peut pas arriver, dans l'espace d'une génération, à tripler un patrimoine. Le Play a démontré que les cultivateurs les plus économes parvenaient dans toute une vie de labeur, et en s'associant de bonne heure un héritier, à augmenter au plus de 50 pour 100 leur patrimoine; encore croyons-nous que cela est possible seulement dans une période de grande prospérité, comme l'a été le milieu du dix-neuvième siècle. N'est-il donc pas meilleur que l'un des enfants, celui que le père aura jugé le plus apte [1], conserve l'atelier de travail,

[1] Parlera-t-on toujours des prétendues injustices paternelles? La nature a précisément mis dans le cœur des pères des sentiments de tendresse et de justice qui se manifestent même chez des individus dont, en toute autre matière, le sens moral est inférieur. Il suffit au législateur civil de prendre des précautions pour certains cas, comme celui de second mariage, de legs ou donations ayant une cause immorale, de limiter au besoin ainsi que le fait le code civil espagnol, les dispositions faites en dehors de la descendance. Les quelques abus, qui pourraient encore se produire, ne sont rien

le noyau du domaine et que les autres, soutenus par des pécules et des dots, par les combinaisons de l'assurance, se fassent une carrière nouvelle? Ils y réussiront d'autant mieux qu'ils y auront été dirigés et s'y seront préparés de meilleure heure.

Cette antinomie entre la loi civile du partage forcé et la loi naturelle de la population a amené beaucoup de familles à restreindre volontairement leur postérité. Ce vice, remarquez-le, sévit surtout chez les paysans propriétaires et dans la bourgeoisie, là où il y a un patrimoine à conserver, et où les parents cherchent à assurer à chacun de leurs enfants une position égale à la leur, heureux quand ils ne font pas un fils unique, ce qui est le pire des droits d'aînesse! Les ouvriers, les métayers, les fermiers, échappent au contraire à ces calculs, en sorte que la société française tend à se recruter presque exclusivement à la fois par les prolétaires et par les chrétiens qui restent fidèles à l'observation de la loi morale [1].

Cette action du partage forcé peut, en effet, être neutralisée par d'autres influences, et celle de l'Église est assez puissante pour maintenir la fécondité des mariages dans nos populations du massif central et de la Bretagne [2], ainsi que dans toute la Belgique. Dans ce dernier pays la population a à peu près doublé en un demi-siècle. Elle a trouvé un débouché dans les emplois donnés au travail par les grands progrès industriels du temps; un sage gouvernement financier et un régime économique libéral ont rendu le coût de la vie moins cher que partout ailleurs, en sorte que les salaires peuvent être plus bas que dans les grandes nations voisines. Toutefois aujourd'hui le point maximum de population paraît être atteint. Les ouvriers wallons et flamands viennent tout naturellement combler chez nous les vides que

auprès de la nécessité de plier la jeunesse au travail, de permettre aux familles d'être nombreuses et d'assurer par là au pays son essor économique. Comme le dit l'*American law Review*, de février 1889, dans un article consacré à discuter ce point de vue, « le fait que dans certains cas individuels on peut abuser d'une liberté n'est pas une bonne raison pour refuser la liberté à tous, quand l'expérience de la société a montré qu'une liberté générale, quoique sujette à abus dans des cas particuliers, vaut mieux pour le bien général que l'absence de liberté pour tous. »

[1] La préoccupation du partage forcé chez les parents comme cause principale de la propagation de la stérilité systématique est un fait que chacun peut observer et qui est constaté par toutes les personnes dégagées de préjugés. Il l'est notamment par M. Guyau dans l'*Irréligion de l'avenir* (p. 277). Cet auteur, croyant à la disparition radicale des croyances religieuses, ne voit de remède à ce fléau social que dans la liberté de tester.

[2] Voy. dans l'*Album de statistique graphique*, les cartes 22, 23, 24, indiquant la proportion par départements : 1° des familles qui n'ont pas d'enfants; 2° des familles ayant sept enfants; 3° le nombre moyen d'enfants par familles ayant des enfants.

fait le malthusianisme; mais dans les classes moyennes l'embarras s'accentue chaque jour; car, par le fait de la loi de succession, leur jeunesse ne sait pas émigrer et n'a plus l'esprit d'initiative que ses ancêtres avaient au moyen âge. Aussi en Belgique des publicistes de plus en plus nombreux réclament une modification à cette loi[1].

VIII. — Nous parlons de modifications : en effet, quels que soient les avantages de la liberté de tester absolue telle qu'elle est pratiquée, sans qu'on ait à se plaindre d'aucun abus sérieux, par les Anglais et les Américains, ainsi que par les Canadiens français, qui ont le même tempérament moral que nous, il suffit dans notre pays d'étendre la quotité disponible à la moitié du patrimoine dans tous les cas, c'est-à-dire quel que soit le nombre des enfants. Cette solution, qui reproduirait l'état du droit dans une grande partie de la France ancienne, concilie par une sorte de forfait le droit du père comme propriétaire à disposer de ce qui est à lui, de ce qu'il aurait pu dépenser de son vivant, — aujourd'hui surtout il est si facile de laisser fondre une fortune entre ses mains! — avec les droits que les enfants ont à trouver sur le patrimoine familial un point d'appui dans la vie, une sorte de *minimum de subsistance* selon leur condition.

Les solutions moyennes ne sont pas toujours les plus scientifiques ; mais elles sont souvent les plus humaines, parce qu'elles tiennent compte de la complexité des éléments sociaux. Le Play le comprenait fort bien, et il avait constaté que les législations et les coutumes qui assurent au père la liberté de disposer en tout cas de la moitié de ses biens rendent possible la transmission intégrale du patrimoine. Aussi en 1870 avait-il fait rédiger par l'auteur de cet article un *précis des réformes à apporter au code civil d'après les jurisconsultes des pays à famille souche* dans lequel *l'extension de la quotité disponible à la moitié* est formulée de manière à pouvoir prendre place dans le code civil sans en altérer l'économie[2]. Elle est devenue la base du programme des réformes pratiques que poursuit l'importante école constituée par lui.

[1] En 1873, M. de Moreau d'Andoy, qui, depuis, a occupé avec distinction le ministère de l'agriculture, a publié un volume intitulé : *Le Testament selon la pratique des familles stables et prospères*, où la question est traitée avec une grande supériorité. Tout récemment le comte de Bousies a fait paraître à Bruxelles un ouvrage : *Les lois successorales dans la société contemporaine*, qui a recueilli de très nombreuses adhésions. Voy. aussi : *Notre droit national et la Révolution*, par le chanoine de Gryze. (Roulers, 1885), t. II, p. 82 à 160.

[2] Cette étude forme un des appendices de *l'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, par Le Play, 3e édition. Mame, 1888. Nous l'avons reproduite dans notre ouvrage : *Le Socialisme d'Etat et la Réforme sociale.*

Depuis lors cette solution a recueilli les adhésions des jurisconsultes et des économistes les plus autorisés. Elle a été patronnée par M. Pinard, l'ancien ministre de l'Empire, par M. Champetier de Ribes, du barreau de Paris, par M. Lucien Brun, dans son *Introduction à l'étude du droit*, où le coup d'œil de l'homme politique s'unit si bien à l'élévation philosophique. Les congrès des jurisconsultes catholiques et, l'an dernier encore, la plupart des assemblées provinciales, tenues à l'occasion du centenaire de 1789, ont formulé des vœux en ce sens. Mais les catholiques et les conservateurs ne sont pas seuls à se préoccuper de cette question. M. Courcelle-Seneuil, qui n'est assurément pas un clérical, s'est prononcé en toute occasion depuis trente ans dans le même sens que Le Play. M. Ad. Coste, dans son ouvrage sur *les Conditions du bonheur et de la force*, a montré la liberté de tester à la fois comme le grand principe de moralisation et le moyen d'une dispensation rationnelle des capitaux dans notre société démocratique. A des points de vue divers, dans ces dernières années, M. de Molinari, Frout de Fontpertuis, Beaussire, le Dr Charles Richet, MM. Glasson et Duverger, enfin M. Ed. Villey et M. Frédéric Passy, dans la discussion de *la Société d'économie politique* que nous mentionnons plus haut, ont insisté sur la nécessité d'élargir la liberté testamentaire.

L'extension de la quotité disponible est, en résumé, une des questions sur lesquelles l'accord se fait le mieux dans les milieux éclairés et où cependant cet accord reste stérile par suite d'un préjugé vulgaire et de la crainte que les politiciens de tous les côtés ont de toucher à une susceptibilité irraisonnée de la démocratie : triste symptôme de l'état de la société française!

C'est là cependant le minimum des réformes nécessaires. Il ne suffirait pas d'abroger la jurisprudence, qui, malgré l'esprit du code, oblige dans les partages d'ascendants à composer également chaque lot de meubles et d'immeubles et d'améliorer quelques-unes des dispositions de la loi en cette matière, notamment d'abroger le délai dans lequel on peut attaquer ces partages. Cette réforme est indispensable et M. de Mun a raison de reprendre, sans se lasser, à chaque législature un projet, en ce sens, formulé jadis par M. Lucien Brun, à l'Assemblée nationale; mais dès que la quotité disponible se trouve réduite au quart parce qu'il y a trois enfants, elle est insuffisante pour empêcher la dislocation du patrimoine, et, ce but supérieur n'existant pas, il est généralement plus sage de n'en point user.

IX. — Il serait grand temps que la France renonçât à un régime qui épuise ses forces économiques. La famille est le centre où elles s'élaborent par un travail latent analogue à celui de la nature physique. Il

échappe aux esprits superficiels, mais les résultats s'en manifestent à la longue. Pour arracher nos compatriotes à leurs préjugés, ce n'est plus seulement l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique que nous devons citer, c'est aussi celui de l'Allemagne et des autres pays qui nous entourent.

Nous avons déjà dit comment depuis quinze ans la plupart des provinces de la Prusse avaient créé un droit spécial pour les domaines ruraux, en vertu duquel les pères de famille peuvent les transmettre à un de leurs enfants, désigné soit par leur testament, soit par la coutume locale; les soultes dues aux frères et sœurs sont calculées et atermoyées de manière à ne pas écraser l'héritier. Le *Hofrecht*, ainsi l'appelle-t-on, a été depuis lors adopté par plusieurs états de l'Empire et il a été introduit en Autriche par une loi du 1er avril 1889. Le projet de code civil allemand, qui servira de droit commun à tout l'Empire, non seulement confirme le *Hofrecht* pour les successions rurales, mais encore se montre très favorable à la liberté du père de famille dans toutes les conditions. La réserve des descendants, des ascendants et du conjoint survivant équivaut seulement à la moitié de leur part dans la succession; elle ne constitue qu'un droit de créance à une somme d'argent et non un droit à une part en nature. Le testateur peut imposer à ses héritiers l'indivision pour un ou plusieurs objets pendant trente ans; enfin les pactes et les renonciations sur une succession future sont admis sous certaines conditions.

Les peuples latins entrent de plus en plus dans le même courant. Le code civil du canton de Vaud, le code italien de 1866 portent la quotité disponible à la moitié, quel que soit le nombre des enfants. L'Espagne avait jusqu'à l'année dernière plusieurs législations différentes. En Catalogne et dans le pays basque, la liberté de tester était presque absolue. La Castille et plusieurs autres provinces suivaient des coutumes se rapprochant de notre code civil. Quand il a été question de rédiger un code pour tout le royaume, la question a été d'autant plus débattue, que les deux régimes fonctionnaient parallèlement dans le pays. Les jurisconsultes les plus distingués, M. Juan de la Concha Castañeda, M. José Garcia Barzanallana, le marquis Luis de Pidal se sont prononcés en faveur de la liberté testamentaire [1]. Le nouveau code, entré en vigueur le 1er mai 1889, donne au père le droit de disposer des deux tiers de sa fortune au profit de l'un de ses enfants; mais, par une distinction qui paraît fort sage, il ne peut disposer que d'un tiers en faveur d'étrangers. Les provinces où les *fueros* admettent une liberté plus étendue encore continuent à en jouir [2].

[1] Voy. *Les Grands problèmes sociaux à l'Académie des sciences morales et politiques d'Espagne*, par Léon Lallemand. (Paris, Picard, 1889), p. 12 et suiv

[2] Voy. *La Réforme sociale et le centenaire de la Révolution*, p. XXIX.

X. — L'intérêt immédiat, qui s'attache pour nous aux institutions des peuples de la famille occidentale, ne doit pas nous faire perdre de vue le monde slave. Comprimé pendant huit siècles par les invasions tartares et turques, puis par l'ascendant germanique, il a conservé fidèlement ses institutions, et, aujourd'hui qu'il est rentré en possession de lui-même, il est en voie d'en faire sortir une civilisation puissante, mais fort différente de la nôtre. Le vingtième siècle appartiendra vraisemblablement aux Slaves. Le prodigieux développement économique de la Russie et la conquête de l'Asie lui ont donné un ascendant qui s'accroîtra de plus en plus par la désorganisation du monde occidental. La grandeur de la République américaine et le partage de l'Afrique risquent fort d'être éclipsés par l'avènement de cette puissance colossale, qui s'étendra des Balkans et des Karpathes à l'Himalaya et à l'Altaï, de la Baltique à l'Océan Pacifique et à qui les chemins de fer donneront la cohésion et l'unité d'action dont le défaut rendit éphémères les grands empires d'autrefois.

Le trait le plus original de cette civilisation est son régime domestique. C'est surtout chez les Slaves du Sud qu'il s'est conservé sous sa forme primitive. On y retrouve encore vivantes et prospères de grandes communautés de paysans, comprenant plusieurs ménages, parfois jusqu'à soixante personnes, propriétaires d'un patrimoine indivisible, vivant sous le même toit et à la même table. Les *zadrugas*, comme on les appelle, rappellent ces *communautés taisibles de laboureurs* qui étaient très fréquentes dans notre moyen âge primitif et dont quelques restes se sont maintenus jusqu'au commencement de ce siècle en Nivernais. C'est grâce à elles que les vieilles races de paysans n'ont pas été déracinées du sol par les Turcs, les Hongrois et les Allemands. Si elles ne sont pas un organisme de progrès, elles sont une force de résistance incomparable. La *zadruga* est l'institution nationale par excellence. La famille rurale, à la différence de la famille urbaine, est constituée sur le même principe, en sorte que toute famille qui s'agrandit tend à devenir une *zadruga*; de même, quand une *zadruga* se dissout, ses ménages dispersés tendent, s'ils prospèrent, à en former de nouvelles.

Dans le courant de ce siècle, le code Napoléon, introduit en 1809 dans la Dalmatie, le code Serbe de 1844, des tentatives législatives malheureuses du gouvernement autrichien en Croatie et dans les Confins militaires ont porté une atteinte grave à ces coutumes et entraîné la dissolution de maintes *zadrugas*. Mais le peuple n'a cessé de considérer cela comme un malheur, et une réaction s'est produite d'abord chez les hommes de science, puis chez les gouvernements qui aujourd'hui cherchent à l'envi à maintenir ces communautés. L'honneur en revient en grande partie à un savant ragusain, passé au service de la

Russie, M. Bogisic. Il a d'abord par ses beaux travaux [1] fait apprécier leur valeur pratique eu égard aux conditions économiques et politiques de ces populations; puis, comme rédacteur du code civil du Montenegro de 1888, il leur a assuré une protection légale qui s'imposera désormais à l'imitation des autres législations [2]. Depuis que le point de vue des législateurs s'est modifié, des exemptions de saisie, analogues aux *homestead exemption laws* des États-Unis, protègent la propriété des familles isolées ainsi que celle des *zadrugas*.

En Russie, il n'y a pas de *zadrugas*; cependant certains régimes domestiques, dans le Nord, s'en rapprochent singulièrement, et il ne faut pas oublier que les 60 millions de moujiks sont régis exclusivement par des coutumes locales appliquées par les tribunaux de paysans [3]. Le code civil n'est fait que pour les nobles, les fonctionnaires, les bourgeois, les artisans des villes. Le régime seigneurial, introduit par voie administrative à la fin du seizième siècle, a comprimé le développement naturel de la famille et de la propriété libre. Sous l'empire de la nécessité d'assurer le paiement des redevances seigneuriales et plus tard celui des impôts, la communauté existant entre les familles membres d'un village, le *mir*, est devenue dans la grande Russie une solidarité étroite se réalisant dans un droit collectif sur les terres cultivées par elles. Une sorte de domaine éminent a été attribué au

[1] Les principaux travaux de M. Bogisic ont été écrits en slovène et en russe : il a cependant publié en français : *Aperçu des travaux sur le droit coutumier en Russie* (Larose 1879); *De la forme dite Inokosna de la famille rurale chez les Serbes et les Croates* (Thorin 1884); *A propos du code civil du Montenegro : les principes et la méthode adoptés pour sa confection* (1886). Ses ouvrages ont été résumés en partie par M. Fedor Demelich : *Le droit coutumier des Slaves méridionaux* (Thorin 1877) et par MM. Rudolf Meyer et Ardant : *Le mouvement agraire dans la Péninsule des Balkans, l'Angleterre et ses colonies*, etc. (Retaux-Bray 1889).

[2] M. Bogisic, pour des motifs remarquablement déduits dans l'*Exposé de principes* qui le précède, a exclu du code civil du Monténégro tout le droit de famille, comme étant essentiellement du ressort des mœurs. La législation doit l'accepter tel qu'elles le font. M. Bogisic s'est donc borné à traiter dans le code des *externa* du droit de famille, par exemple des tutelles, des rapports des communautés de famille avec les étrangers. C'est là une justification scientifique inattendue de la juridiction exclusive que l'Eglise s'est toujours attribuée sur les causes matrimoniales. La prétention des législations occidentales modernes de régler le mariage autrement que pour ses conséquences sur les biens, de le *séculariser*, paraîtrait une chose monstrueuse, si les esprits n'étaient sous le coup de préjugés qu'on nomme aujourd'hui libéraux, et qui s'appelaient plus justement autrefois gallicans et césariens. Le point de vue développé par ce savant éminent est d'autant plus remarquable que dans ses écrits il paraît étranger à toute préoccupation de l'ordre dogmatique.

[3] Voy. dans la *Nouvelle Revue historique de droit* de juin 1890 la curieuse étude de M. Kovalevski sur *le droit coutumier russe*.

mir lui-même, les familles particulières n'ayant qu'une possession temporaire ou viagère des lots de terre qui leur sont assignés en corrélation de leur quote-part de charges et d'impôts.

Cette institution a survécu à l'abolition du servage et, sous l'influence du courant slavophile, qui règne dans la science comme dans la politique, elle est maintenant célébrée de toutes manières et développée par la législation. On s'en sert pour la colonisation de la Sibérie. On cherche aussi à la propager, comme un instrument de *russification*, chez les petits Russiens, chez les Polonais et dans les provinces Baltiques où la possession du sol est organisée d'une manière analogue à celle de l'Europe occidentale. C'est la civilisation slave qui déborde à son tour!

Sans doute l'action des lois économiques, qui, selon une normale constante, poussent à l'individualisation de la propriété et au dégagement de l'initiative individuelle, reprendra un jour ou l'autre le dessus; mais, pendant plusieurs générations peut-être, l'état intellectuel inférieur et la condition économique des paysans russes et des slaves du Sud leur feront trouver un abri tutélaire dans ces antiques institutions, *mir* et *zadruga*. Si elles dépriment les individualités vigoureuses et ralentissent l'essor du progrès, elles maintiennent un certain niveau moyen chez les masses rurales; elles les empêchent d'être déracinées de la terre et réalisent ce problème de donner au plus grand nombre d'hommes possible un intérêt dans la propriété que nous posions au début de cette étude.

C'est une grande force sur laquelle s'appuiera, au siècle prochain, la marée montante du slavisme : grave sujet de réflexion pour ceux que préoccupe l'avenir de notre civilisation occidentale!

Le monde matériel se transforme, les institutions politiques se succèdent. Cependant la famille reste toujours la cellule économique, et le foyer domestique demeure la base de l'ordre social. Les Slaves assurent sa stabilité par des institutions communautaires, les Anglo-Saxons par le testament libre et le *homestead*, les Allemands par le *Hofrecht*, les races latines les plus solides par des coutumes se rattachant aussi à la liberté testamentaire. Prenons garde que le code Napoléon, dont nous avons été si fiers, ne nous ait pas en définitive donné seulement l'individualisme sans la liberté.

Claudio JANNET.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 juillet 1890.

La République a célébré sa fête nationale du 14 juillet avec la même solennité et la même indifférence que de coutume. Qu'est-ce que cette fête peut dire à la France? Quel souvenir glorieux rappelle-t-elle? Lorsqu'il y a dans l'âme populaire une émotion vraie, elle se traduit par des signes auxquels nul ne peut se méprendre, et auxquels tous concourent. Dans une société divisée, ces fêtes vraiment nationales apparaissent comme des trêves de Dieu. Au mois de mai, à Orléans, en souvenir de Jeanne d'Arc; — au mois de juin, à Beauvais, en souvenir de Jeanne Hachette, que Mgr Turinaz, évêque de Nancy, a si éloquemment glorifiée, — on sentait réellement, dans l'empressement des foules, palpiter l'âme de la patrie française.

Il est même heureux que les populations ne prennent pas au sérieux la fête du 14 juillet; sinon, elles n'auraient qu'une façon historique de la célébrer, ce serait de promener des têtes au bout des piques. Dit-on que nous exagérons? Qu'on écoute ce qu'écrivait de cette journée du 14 juillet le témoin le plus impartial, puisqu'il en fut le héros, le général La Fayette. Il écrivait de Paris, le 16 juillet 1789, lorsque les évènements et les crimes étaient encore tout chauds, une lettre où même les éblouissements de sa vanité ne peuvent maîtriser son indignation et son horreur : « Je règne dans Paris, et c'est sur un peuple en fureur, poussé par d'abominables cannibales. J'ai déjà sauvé la vie à six personnes qu'on pendait dans les différents quartiers; mais ce peuple furieux, ivre, ne m'écoutera pas toujours [1]. »

Lorsque nos ambassadeurs à l'étranger sont tenus, dans les capitales des États monarchiques, de célébrer le 14 juillet, cette fête du *peuple furieux et ivre*, comme disait La Fayette, — cette fête qui ne peut être qu'une provocation à l'insurrection, — croit-on que ce soit une bonne avance pour le crédit de la France? Pour gagner l'alliance russe, les républicains se livrent à des manifestations de toute sorte où souvent la dignité fait défaut; ils serviraient mieux leur cause et la nôtre en supprimant une fête qui, à Saint-Pétersbourg, là où des bombes nihilistes ont fait sauter le dernier empereur, n'est qu'un épouvantail.

[1] *Mémoires et Correspondances du général La Fayette*, t. II, p. 317.

La République a parfaitement conscience du tort qu'elle fait à la France par l'étalage de la fête que repousse la conscience universelle. Elle se déshonore sans profit. A Saint-Pétersbourg, par exemple, savez-vous comment elle célèbre le 14 juillet? Pour ne pas effaroucher le czar, elle est toute pieuse, toute *cléricale;* fait-elle chanter le *Ça ira*, même la *Marseillaise*. Oh! non, les journaux nous apprennent que la fête nationale a été célébrée par un *Te Deum* solennel dans la chapelle de l'Asile de bienfaisance. Sur toute la face de la terre, nous ne voyons guère que le Brésil où notre 14 juillet ait été célébré bon jeu bon argent; la nouvelle République avait même, par un récent décret, pris le 14 juillet comme sa fête nationale à elle-même. Quel précieux appoint que celui-là! Comme cela nous fortifie moralement et matériellement!

Et pourquoi la République française tient-elle à se présenter sous cette vilaine enseigne? Notre pays vaut mieux que cela : en dehors d'une lie infime qui s'agite à la surface de nos populations, les souvenirs qu'éveille le 14 juillet excitent le dégoût. Dans les spectacles gratuits que l'administration donnait ce jour-là, elle se gardait de faire jouer les pièces commémoratives de la prise de la Bastille, elle sentait que le public voulait autre chose. A l'Odéon, on jouait l'*Horace* du vieux Corneille; au Théâtre-Français, cette admirable *Fille de Roland*, qui honore autant notre époque que son auteur honorerait l'Académie.

Quelques jours avant la fête du 14 juillet, trois éminents orateurs de la droite avaient porté au Sénat l'affaire de Vicq, cette affaire-type dans la politique républicaine. Chacun des trois orateurs a donné la note avec son talent accoutumé : M. Chesnelong, avec sa chaude et lumineuse éloquence; M. Lucien Brun, avec sa dialectique nerveuse et sobre; M. Buffet, avec sa pressante et forte logique, ont imprimé aux scènes de Vicq, aux procédés des agents du pouvoir, aux théories ministérielles et aux lois scolaires elles-mêmes, un stigmate que n'ont effacé ni les arguties du ministre de l'instruction publique ni le vote de la majorité.

M. de Freycinet, l'ancien pèlerin de Lourdes, l'ancien candidat officiel de l'empire, s'est vu pris à partie par M. Buffet. Il a subi, la tête basse et sans mot dire, la puissante ironie de cet honnête homme qui, lui rappelant que des républicains de vieille date avaient reculé devant les actes dont il se charge aujourd'hui, continuait : « Ce qui était un *casse-cou* aux yeux d'un républicain de vieille date, d'un des grands promoteurs dans ce pays de l'enseignement laïque, M. le président du conseil le considère comme une des plus précieuses conquêtes ou acquisitions démocratiques dont il a le dépôt et qu'il ne doit pas laisser entamer. »

M. Buffet, qui, par son attitude si prévoyante devant le boulan-

gisme, a encore ajouté à l'estime et à l'autorité dont il jouit, a terminé son beau discours par ces graves paroles : « La plupart des hommes qui siègent sur ces bancs (l'orateur désigne le banc des ministres) sont, je crois, des hommes modérés ; s'ils obéissaient à leurs sentiments intimes, ils ne seraient pas portés à la violence ; ils le seraient plutôt à la conciliation... Je suis convaincu qu'ils n'auraient pas approuvé, comme ils l'ont fait, les actes de leurs agents dans cette commune de Vicq, s'ils n'avaient pas subi une sorte de sommation impérieuse de les défendre et de les approuver. Aujourd'hui ils ne sont plus libres. Eh ! messieurs, ce n'est pas moi qui le dis ; vous pouvez lire des journaux républicains qui expriment la même pensée ; et comment pourrait-on supposer, d'ailleurs, que des hommes politiques sérieux, ayant le sentiment de la responsabilité, auraient pu sciemment, délibérément, autoriser les actes qui ont été commis à Vicq ? Le gouvernement en a cependant accepté la responsabilité, et je puis, dès lors, sans exagération, dire que ce fait local a acquis une portée immense et qu'il a totalement changé la situation ministérielle et parlementaire. »

N'est-ce pas la vérité ? Les journaux les plus inféodés au gouvernement, le *Temps* par exemple, sont obligés de le reconnaître. Ils confessent que la politique actuelle ne représente les idées ni du ministère ni même de la majorité ; qu'elle n'est que le résultat de la situation fausse où tout le monde se trouve, et qu'elle ne profite qu'aux radicaux : « Avant l'ouverture de la discussion, il y a place pour des paroles modérées, pour des représentants d'une politique de pacification ; dès que la lutte est engagée et que les fers se croisent, tout cela s'évanouit, et il ne reste plus en présence que les principes et les passions hostiles. Si l'on cherche enfin à qui ces débats profitent le plus et quel parti a le droit de s'en prévaloir, il faudra reconnaître que c'est le radicalisme, et le radicalisme seul. C'est avec ses armes que l'on se bat, c'est sa logique simple et outrancière qui se développe, ce sont ses conclusions, sous forme d'ordre du jour, que l'on adopte. »

Le *Temps* parle d'or. Il disait, il y a quelques jours encore, à propos d'un incident nouveau de notre politique intérieure : « Si ce n'est pas le gâchis, avouons que cela y ressemble fort. » Seulement, dans ses rapports avec la majorité républicaine, le *Temps*, toujours morigénant, toujours condescendant, nous fait l'effet du Mentor d'un Télémaque mal élevé à qui il ferait de beaux sermons et que, finalement, pour ne pas l'abandonner, il suivrait dans toutes ses fredaines.

Mais les ministres de sa nuance, — le *Temps* ne comprend-il pas de quelle responsabilité ses aveux les chargent ? Dans le cabinet dont ils font partie, ils avaient la majorité, ils pouvaient, avec un peu

de fermeté, imposer une politique; ils sont tombés au-dessous de MM. Yves Guyot et Bourgeois, ils ne sont plus que des gens à la suite. Dans la Chambre, où il leur était non moins facile, s'ils l'avaient sérieusement voulu et tenté, de rallier une majorité à une politique de modération, ils ont laissé beaucoup des éléments de cette majorité, qu'ils ne retenaient ni ne conduisaient, se détacher d'eux-mêmes, aller là où étaient l'audace et la force, c'est-à-dire aux radicaux. Le moindre choc jettera par terre le ministère, ou tout d'un coup et tout ensemble, ou pièce à pièce : un jour M. Rouvier; un autre jour M. Ribot, dont les succès oratoires n'auront servi qu'à mettre en relief les échecs diplomatiques; en dernier lieu, M. de Freycinet, qui tiendra comme une glu. Déjà l'on parle de deux revenants qui, de compte à demi, convoiteraient le ministère : MM. Floquet et Brisson seraient les héritiers en vue et en mouvement. Comme il y a des hommes qui ont, les uns le vin gai et les autres le vin triste, MM. Floquet et Brisson représentent deux incapacités égales, quoique différentes : celui-ci l'incapacité renfrognée et sourde, et celui-là l'incapacité épanouie et ronflante.

Le ministère a poursuivi sa triste campagne de Vicq en traînant devant les tribunaux et en faisant condamner à la prison et à l'amende quelques braves gens coupables d'avoir défendu trop chaleureusemeut leurs Sœurs. C'est toujours la même justice, la même égalité devant la loi. Au même moment, nous apprenions, par les révélations des dernières opérations électorales de l'arrondissement de Lodève si scandaleusement validées par la Chambre, que des faux, solennellement constatés dans de précédents débats législatifs, étaient toujours impunis.

Pendant que, sur le chemin de l'Alsace, ces choses se passaient à Vicq, l'Alsace nous donnait un autre spectacle. Un des députés les plus courageux et les plus intelligents de cette contrée vaillante, M. Charles Grad, mourait bien jeune encore; ses funérailles se faisaient, au milieu du deuil et des larmes de tous, à Turckheim, champ de bataille qu'a illustré Turenne. De touchants adieux étaient adressés au regretté député de Colmar, par un de ces prêtres patriotes qu'aime à se choisir pour représentants l'Alsace, qui n'a pas l'idée ingrate et ridicule de tout laïciser; par le chanoine Winterer, député d'Altkirch, et le prêtre citait les dernières lignes que M. Charles Grad mourant écrivait à un de ses parents : « Je ne puis plus vous voir. Dites à tous que l'oncle Charles place la religion au-dessus de tout le reste, son dernier désir est qu'ils vivent et meurent en chrétiens. »

Est-ce que la République française n'entendra pas le sens de ces simples et sublimes paroles qui lui arrivent d'Alsace? Qu'elle se demande si M. Charles Grad, cette touchante personnification de

nos frères annexés, eût été pour ou contre les Sœurs de Vicq! Tandis qu'on enterrait M. Charles Grad, un membre de notre Parlement, M. Amagat, esprit laborieux et puissant, cœur honnête et droit qui, après avoir un peu erré dans le premier élan de sa jeunesse, avait fini par défendre la liberté religieuse parce qu'il aimait la justice, mourait prématurément, remerciant Dieu de lui faire la grâce de *mourir chrétiennement.*

Par sa campagne de laïcisation, par sa loi militaire, par ses mesures fiscales, dont quelques-unes, comme le droit d'accroissement, ne sont qu'une méthode scientifique de spoliation, le gouvernement de la République attaque l'Église, le clergé, les congrégations religieuses par toutes les formes possibles de la persécution. Quel moment prend-il pour cette guerre odieuse? Celui où les coups portés à notre influence extérieure par les arrangements avoués et secrets de l'Angleterre et de l'Allemagne, nous commanderaient plus que jamais de concentrer toutes nos ressources, dont les plus efficaces et les moins coûteuses sont encore, dans les contrées lointaines, l'action de l'Église et des œuvres qu'elle enfante. Le major allemand, Wissmann, qui a eu une part si prépondérante dans la prise de possession de l'Afrique allemande, envoyait ses jours-ci à la *Post* de Berlin la déclaration suivante, que tout Français, qu'il soit républicain ou non, devrait méditer :

« J'ai dit et je répète qu'au point de vue de l'action civilisatrice des diverses missions dans l'Afrique orientale, les missions catholiques occupent le premier rang; la cause en est dans leur passé, dans leur longue existence et surtout dans leur direction.

« La discipline de l'Eglise catholique romaine explique tous les succès de ses missions. Les missionnaires catholiques partent sans esprit de retour et exercent leur saint ministère jusqu'à la fin de leur vie; il est excessivement rare que l'un d'eux retourne, pour cause de santé, dans son pays. De plus, le culte catholique, avec sa pompe extérieure, impressionne bien plus les peuplades non civilisées que les formes froides du protestantisme.

« Un point des plus importants dans les succès des missions catholiques est le rachat des enfants esclaves, qu'on leur reproche du côté adverse. Tout d'abord, ce rachat est une bonne œuvre : que deviendraient, sans les missionnaires, ces enfants arrachés à leurs parents, à leur pays? Ce n'est que grâce au rachat que les missionnaires parviennent à faire de ces enfants des sujets utiles.

« Je sais que tous ceux qui connaissent l'Afrique, aussi bien les négociants que les explorateurs et militaires, les Allemands, les Anglais, les Français, ou de n'importe quelle autre nation, pensent, sous ce rapport, comme moi. Ceux qui ne l'avouent pas ouvertement

se taisent uniquement pour ne pas être mêlés personnellement à des polémiques désagréables. »

Le gouvernement républicain n'ignore pas cela. Dans le système de persécution qu'il poursuit, il n'a même pas l'excuse du fanatisme. Il y a quelques jours, inaugurant un refuge-ouvroir laïque, à Paris, le préfet de la Seine commençait ainsi son discours : « Il ne s'agit pas, ici, uniquement de cœur et de dévouement : c'est plutôt une œuvre de raison. Les ouvroirs religieux sont des modèles en ce genre, et il est nécessaire que ce premier ouvroir laïque ne leur soit pas inférieur. »

Si les ouvroirs religieux, si les hôpitaux et les écoles tenus par les religieuses, si les missions dirigées par des religieux sont *des modèles*, pourquoi donc travailler à les tarir dans leur source et à les entraver dans l'exercice le plus légitime de leurs droits les plus manifestes de propriété et de liberté?

Le gouvernement républicain, qui ne recherche guère le royaume de Dieu en ce monde, nous donne-t-il, au moins, le reste, par surcroît? Il nous donne simplement un budget de 3 182 000 000, qui, déduction faite de 108 millions, précédemment inscrits au budget extraordinaire, dépasse encore de 28 millions le budget de l'an dernier, déjà lourd de 3 046 000 000. Excédent pour cette année : 115 millions nets; on ne s'en tient même à ce chiffre qu'en supprimant l'amortissement, qui sera, nous affirme-t-on, foi de républicain, rétabli l'année prochaine.

Pour parer à ce déficit, il y aurait un moyen très simple; ce serait de réaliser les économies que la Droite, spécialement par la bouche de M. d'Aillières, a si judicieusement indiquées et déterminées, et qu'un républicain, très expert en finances, M. Germain, vient de réclamer avec un singulier mélange de précision et d'indignation. Sans parler de l'incohérence des travaux publics, dont M. de Freycinet a dressé le programme, et pour lequel 300 millions sont encore alloués, les dispositions les plus mauvaises de nos lois scolaire et militaire sont des plaies d'argent non moins que des plaies morales. Epurer les lois, ce serait soulager les contribuables.

Le gouvernement et la Chambre ont voulu autre chose; et ils ont poursuivi cette autre chose dans une discussion qui n'a été qu'une course folle et qu'un saut continu dans l'inconnu. On avait annoncé aux électeurs des circonscriptions rurales qu'on diminuerait l'impôt foncier, et on a proposé, sur la propriété non bâtie, un dégrèvement de 15 millions. Mais il fallait une compensation, et on a proposé sur la propriété bâtie une surtaxe de 19 millions. On arrivait à ce résultat à l'aide d'un travail statistique fait par les contrôleurs des contributions directes qui avaient été chargés de relever sur toute la surface du territoire les inégalités survenues, depuis la confection

du cadastre, dans la valeur et dans l'imposition des propriétés bâties. Que ce travail ait été consciencieusement fait, nous le voulons bien, quoique ces contrôleurs aient opéré, en dehors des commissions de répartiteurs, tantôt seuls, n'ayant d'autre moyen d'appréciation qu'un examen très rapide et très arbitraire, tantôt avec le concours du secrétaire de la mairie que peuvent animer bien des partialités politiques ou des jalousies locales ! Bref, calculant d'après les évaluations de cette statistique nouvelle, et prenant pour base de l'impôt de la propriété bâtie le taux de 4 pour 100, on gagnait les 19 millions nécessaires à boucher un des nombreux trous du budget.

La Droite était d'avis de dégrever la propriété non bâtie sans surcharger la propriété bâtie, de réaliser des économies et d'affecter le produit des nouvelles taxes douanières à la diminution des impôts qui pèsent sur les populations rurales. M. Léon Say a pu dire, sans être démenti, que, par le projet du gouvernement qui frappait d'un droit de 4 pour 100 la propriété bâtie, la valeur vénale de cette propriété était diminuée de 486 millions.

Qu'a imaginé le gouvernement pour faire passer son projet? Une plate avance au radicalisme. Revenant sur une idée qu'il avait primitivement émise, et qu'il avait dû retirer devant la commission du budget, il s'est rallié à un amendement qui transformait l'impôt foncier sur les propriétés bâties, impôt jusque-là de répartition, en impôt de quotité. La différence de ces deux modes d'impôts est connue : tandis que, par l'impôt de répartition, la somme à percevoir est fixée par la loi, les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les commissions de répartiteurs n'ayant qu'à faire, chacun dans sa sphère, la répartition en quelque sorte mathématique du contingent qui leur est assigné, — elle prend, par l'impôt de quotité, le caractère d'une matière variable, déterminée d'après des évaluations toujours renouvelables, au gré de toutes les passions. La transformation de l'impôt sur la propriété bâtie en impôt de quotité, c'était un premier pas vers l'impôt sur le revenu ; les radicaux l'ont donc votée.

Le gouvernement n'a pas triomphé longtemps. Le lendemain, M. Léon Say, qui s'est tout à fait réveillé dans cette discussion, et qui frétillait dans l'énorme océan de notre budget républicain comme un poisson dans l'eau, faisait voter un amendement par lequel seraient considérés comme propriétés non bâties un certain nombre de bâtiments servant à loger les cultivateurs ou employés à l'exploitation agricole. Du coup, le gouvernement besoigneux perdait 2 à 3 millions. Le surlendemain, la Chambre adoptait un autre amendement par lequel était réduit de 4 pour 100 à 3,20 pour 100 le taux dont serait frappée la propriété bâtie. C'était la fin de la fameuse combinaison ministérielle : la recette qu'on avait espéré trouver dans la

surcharge de la propriété bâtie, pour remplacer ce qu'on abandonnait sur la propriété non bâtie, s'évanouissait; et aujourd'hui on n'a dans le budget qu'un trou, ou plutôt qu'un gouffre de plus. Le ministre des finances a fini par tout accepter, il a promis d'employer ses vacances à retrouver quelque part les 15 à 20 millions qui lui font faux-bond.

Triste façon, on en conviendra, de mener les affaires et de préparer les ressources du pays, quand, d'un jour à l'autre, de si redoutables diversions peuvent lui survenir!

La Bulgarie reste toujours le point noir de l'Europe, le grain d'où peut sortir la tempête qui couve depuis vingt ans. Si l'on ne consulte que les apparences, M. Stambouloff, que nous aimons mieux mettre en cause que le jeune prince, plein de crânerie et de courage, dont il a l'air de disposer pour l'usage personnel de ses ambitions ou de ses visées, M. Stambouloff veut une situation violente qui, succès ou ruine, serait pour lui une solution. Par l'exécution du major Panitza, il a bravé et blessé, avec les sentiments humains de tout le monde, l'orgueil de la Russie; c'est comme une tête d'allié ou de vassal qu'à la façon des anciens barbares il a jeté par défi dans le camp russe. D'un autre côté, il taquine et humilie le sultan : il ne se contente pas de réclamer de lui une reconnaissance du prince Ferdinand, dans des conditions qui seraient une violation du traité de Berlin; il traite la Roumélie orientale en simple province bulgare qui ne relèverait plus de la Porte, il affecte même de placer sous son patronage, en y demandant impérieusement des nominations épiscopales qui ne le regardent pas, des parties de la Macédoine dont le gouvernement ottoman est seul suzerain et souverain. Les allures du dictateur bulgare sont telles que la Grèce a protesté et sommé la Porte de ne pas céder.

Supposer un instant que M. Stambouloff soit secrètement poussé par l'Autriche, qui pourrait elle-même, si l'on prenait à la lettre quelques paroles récentes d'un ministre hongrois, préférer à une guerre immédiate la continuation indéfinie d'un état de choses où elle achèvera de perdre, avec ses dernières ressources financières, le nerf même de la guerre, — c'est une hypothèse absolument invraisemblable. Il y a là probablement la résolution personnelle d'un joueur aux abois qui veut contraindre la Russie et la Porte à une intervention où il se croit sûr que l'Europe entière, par la force même de la nécessité, les suivra à son tour.

La situation ne laisse pas de rester chargée de l'imprévu le plus menaçant. A en croire des bruits qui ne sont peut-être nés que dans l'imagination populaire, on s'attend, dans la Bulgarie et la Roumélie orientale, pour le jour d'août qui ramène l'anniversaire de l'arrivée du prince Ferdinand, à la proclamation de l'indépendance de la

Bulgarie et à la suppression du tribut des 150 000 livres turques. La Porte, qui, même protégée, perd toujours aux complications dont elle est la cause ou le prétexte, essaye de retarder l'orage : elle vient d'accorder l'investiture à trois évêques bulgares de Macédoine.

A l'autre bout de l'Europe, il s'est fait en Espagne un changement de ministère qui ne peut passer inaperçu pour nous. A la mort du roi Alphonse XII, le chef du parti conservateur, M. Canovas del Castillo, avait eu une inspiration dont l'opportunité a été critiquée, mais dont la générosité a été reconnue. Il avait cédé la place et facilité les voies à un ministère libéral, présidé par M. Sagasta; c'était une sorte de ministère de médiation entre la couronne et les partis politiques de l'Espagne qui confinent le plus près avec les faiseurs habituels de *pronunciamientos* et de guerres civiles. Mais c'était aussi un ministère de transition qui ne devait pas survivre à la situation transitoire pour laquelle il était fait. Le ministère de M. Sagasta avait duré cinq ans. Il devenait entreprenant et brouillon. Il avait fait voter une loi sur le suffrage universel, qui paraissait dangereuse à ceux même qui s'y étaient résignés. Les conservateurs se demandaient s'ils ne seraient pas les victimes et les dupes de leur condescendance. La reine-régente, dont la prudence et la décision justifient ce que Louis XVIII disait à M. de Villèle sur la supériorité des femmes, surtout si elles sont mères, pour conduire un État pendant la minorité d'un enfant, — la reine-régente a saisi avec à-propos ce que l'on appellerait aujourd'hui le moment psychologique. Elle a remercié M. Sagasta, et M. Canovas del Castillo est revenu au pouvoir.

Cette rentrée des conservateurs aux affaires espagnoles doit-elle inquiéter la France? Donne-t-elle à craindre que le gouvernement de Madrid n'accède à la triple alliance, qui est peut-être aujourd'hui, avec l'Angleterre, la quadruple alliance; avec la Suède et la Norwège, la quintuple alliance, etc., etc.? Nous ne le pensons pas. Les journaux officieux du nouveau ministère protestent contre toute idée de ce genre, et ils font même remarquer que c'était l'un des membres du dernier cabinet libéral qui avait eu, autrefois, l'initiative du voyage d'Alphonse XII à Berlin.

Mais si l'avènement d'un ministère conservateur en Espagne ne peut nous inquiéter, il doit nous avertir. Tenons-nous à être de plus en plus isolés en Europe? Il faut bien nous rendre compte que le principe même de notre République est impopulaire et nous condamne à une faiblesse fâcheuse dans le système actuel de l'ordre européen. La République française a déjà éprouvé cette vérité en Espagne comme ailleurs. Après le 4 septembre, elle avait envoyé un ambassadeur extraordinaire en Espagne pour lui demander son

alliance. Le gouvernement de la Défense nationale n'y allait pas de main morte; il offrait à l'Espagne de lui garantir, même par nos flottes, la possession de Cuba, de l'aider à réaliser l'unité ibérique, de lui verser un subside de 50 millions; il s'engageait à payer sur notre trésor un corps de 60 à 80 000 Espagnols, qui agiraient avec nos troupes. Le maréchal Prim, à qui l'ambassadeur français proposait, par-dessus le marché, de le pousser à la présidence de la république espagnole, l'éconduisit en ces termes : « Je hais les Prussiens, j'aime la France comme ma seconde patrie... Mais c'est impossible! L'Espagne ne veut pas de la république, elle est essentiellement monarchique. Le parti vraiment conservateur, et non réactionnaire, est considérable ici; à aucun prix, il ne veut de la république, parce qu'il n'a pas foi dans nos républicains. Je ne crains pas de le dire : les principaux chefs sont mes amis; mais ils vivent d'illusions, ce sont des généraux sans soldats[1]. »

Cela étant, la République française ne pourrait combattre, dans ses relations avec l'Espagne comme avec toute l'Europe, le vice intrinsèque, le principe d'infériorité constitutive dont elle est atteinte, qu'en étant très conservatrice. Effrayant et repoussant par ses institutions, elle devrait rassurer et attirer par sa politique. Or, c'est tout le contraire qu'elle fait depuis dix ans. La conséquence, c'est que les nations européennes, aujourd'hui l'Espagne, hier la Belgique, l'Angleterre, même l'Allemagne, rappellent, par un contre-coup fatal, les conservateurs au pouvoir; et que, par un autre coup non moins fatal, les conservateurs, lord Salisbury entre autres, ne sont pas des amis chauds pour la France.

La révolution ministérielle de l'Espagne contient encore une autre leçon qui n'est pas sans profit pour nous. Comment les conservateurs ont-ils pu reprendre le pouvoir à Madrid? En commençant par faire des recrues et mettre des divisions dans le parti libéral, ils ont rompu la concentration, loin de la consolider par des attaques maladroites. Deux des membres du nouveau ministère, le duc de Tétuan, ministre de la guerre, et l'amiral Béranger, ministre de la marine, sont des libéraux dissidents. Les conservateurs français feront bien de mettre dans leur programme ces deux devises qui se complètent : « L'union fait la force », et : « Diviser pour régner. »

Louis Joubert.

[1] L'envoyé français à Madrid, M. de Kératry, a donné lui-même tous ces détails dans son ouvrage : *le Comte de Kératry, le 4 Septembre et le gouvernement de la Défense nationale*, pages 134 et 135.

MÉLANGES

UNE BIOGRAPHIE NOUVELLE DU DUC D'ÉPERNON

La grande figure de d'Epernon est vraiment unique dans son genre : elle embrasse près d'un siècle de l'histoire de France, sous les trois règnes mouvementés de Henri III, Henri IV, et Louis XIII. Dès l'âge de dix-huit ans il débute par un premier rôle ; et à quatre-vingt-huit ans, quand il mourut, il tenait encore la scène brillamment, étant le plus ancien duc et pair du royaume, le plus ancien officier de la couronne, le plus ancien général d'armée, le plus ancien gouverneur de provinces, le plus ancien chevalier de l'Ordre, le plus ancien conseiller d'État, titulaire de la plus grande charge de la monarchie, celle de colonel général de l'infanterie française et étrangère ; mieux que cela, il restait le plus redoutable adversaire de Richelieu. Personnalité toujours assez encombrante, il fut aussi le suprême représentant de ces grands vassaux indépendants qui se regardaient comme les égaux des rois. Aristocrate de naissance et plus encore de mœurs et de caractère, il fut par le fait le premier et le dernier de sa race, bien qu'ayant laissé une nombreuse lignée légitime et illégitime, tout comme un Henri IV ou un Louis XIV. Insolent et fat à l'égal d'un Espagnol ou d'un Italien du temps, il avait la bravoure fanfaronne de l'un, et la finesse sans scrupule de l'autre. Enfin très religieux et dévot même avec beaucoup de vices, il eut un fils huguenot, et trouva moyen de se faire un instant excommunier par le pape.

L'histoire ne lui avait donné jusqu'ici qu'un panégyriste à gages, et tous les Mémoires du temps l'épargnent peu, si bien que, depuis les trois éditions de la vie écrite par son secrétaire Girard, il n'avait guère eu que les honneurs d'un article de brillante fantaisie, publiée, en 1874, dans la *Revue des Deux Mondes*. Il vient de trouver aujourd'hui presqu'un défenseur dans un écrivain distingué, qui est tout le contraire d'un homme de lettres. D'Épernon n'aurait pu le souhaiter plus bienveillant, mais il l'aurait certainement désiré moins modeste. Par ce temps de publicité un peu tapageuse, le grand seigneur gascon était de ceux qui auraient utilisé la presse comme un moyen de faire du bruit dans le monde et de pousser au succès. Son nouvel historien a des qualités absolument contraires à celles de son modèle : il a composé avec toutes les recherches désirables, dans le fond d'une province, un ouvrage presque entièrement consacré à d'Épernon; mais le marquis de Dampierre n'écrivait que pour sa famille; il n'avait voulu rédiger qu'une simple monographie d'un château de Saintonge, et, quand on lui a observé que son livre était

une étude historique, il a fallu presque lui faire violence pour obtenir un tirage à part, déposé chez un libraire de Paris [1]. Il n'était vraiment pas possible de laisser passer inaperçue une aussi précieuse source d'information sur l'époque la plus vivante peut-être des temps modernes, d'autant que, si d'Épernon a beaucoup à y gagner, la discrétion de l'auteur ne saurait y perdre.

La configuration des lieux, le souvenir des choses, ont une influence naturelle sur l'idée que nous nous faisons des personnes. Il se trouve que M. le marquis de Dampierre est possesseur par héritage du château et de la terre de Plassac, où d'Épernon passa une partie de sa vie. Il l'avait acheté en 1604, au moment de sa splendeur; on le revendit l'année qui suivit sa mort, pour liquider une situation financière des plus obérées. Mais à travers les révolutions de toutes sortes, le vieux manoir est resté, sinon le même, du moins à la même place, avec ses douves murées, sa cour d'honneur, son parc et ses grandes avenues. Il a conservé aussi une grande partie de ses archives; et en y joignant les pièces qui se trouvent à l'archevêché de Bordeaux, et quelques références dans les grands dépôts de Paris, l'auteur de la « Monographie » a pu faire une œuvre vraiment historique qui, sans être complète, nous donne la suite des événements et de curieux détails sur nombre de faits ou d'épisodes. Quelques traits suffiront à juger le reste, car on ne peut refaire en peu de pages l'histoire du duc d'Épernon, même avec un si bon guide. Nous voudrions, d'ailleurs, indiquer plutôt les points douteux, que ceux sur lesquels tous les annalistes sont d'accord. On sait que la grande fortune politique de Jean-Louis de la Valette lui vint de la faveur de Henri III, qui à vingt-deux ans l'attacha à sa personne, en l'égalant presque à Joyeuse et en voulant lui faire épouser la seconde sœur de la reine, la princesse Christine. S'il ne prit pas la femme que le roi lui offrait, il garda du moins la dot de 300 000 écus, qui vint s'ajouter à la terre d'Épernon et au titre de duc et pair, avec rang immédiat après les princes du sang. Quand le duc de Joyeuse fut tué à Coutras, Henri III n'eut plus que d'Épernon à opposer à la popularité croissante du duc de Guise; il lui donna le même jour toutes les charges que la mort de son favori laissait vacantes : amiral de France, gouverneur de Normandie, du Havre et aussi de la Saintonge, de l'Angoumois, sans compter tous les titres dont il était déjà investi. Mais cela n'empêchait pas le roi d'être prisonnier de la Ligue. Pendant la brillante campagne d'Henri de Guise contre les Allemands, qu'il écrasa dans deux rencontres et força à regagner le Rhin, Henri III et le duc d'Épernon avaient fait assez triste figure à la tête des troupes françaises, obligées de ménager les mercenaires étrangers. Le sujet devenait plus puissant que le maître; et le conflit allait éclater quelques mois plus tard, à l'occasion de l'entrée triomphale du duc de Guise à Paris, suivie de la journée

[1] *Le duc d'Epernon*, 1554-1642, par le marquis de Dampierre, Paris, A. Picard, 1888, in-8.

des Barricades. On dit que d'Épernon conseilla ouvertement au roi de faire trancher la tête de Guise à la porte du Louvre; et on lui fait ensuite un titre d'honneur de s'être éloigné de la cour et de n'avoir voulu tremper en rien dans l'assassinat du château de Blois. Franchement, nous avons peine à saisir la nuance entre deux situations qui ont plus d'analogies que de différences. Il faudrait mal connaître le dernier des Valois pour penser qu'il ne goûta pas le conseil du duc d'Épernon; il avait bien été l'un des auteurs de l'attentat contre Coligny à la veille de la Saint-Barthélemy. Il hésita au mois de mai 1588 sur une résolution qu'il accomplit sans scrupule au mois de décembre 1589, lorsqu'il crut que son pouvoir en dépendait. Mais le lendemain, d'Épernon était auprès de lui, plus influent que jamais, à la tête des troupes qui défendaient le roi contre le soulèvement des ligueurs, et l'un des plus chauds partisans de l'alliance intime avec le Béarnais.

Pourquoi refusa-t-il, le jour de la mort de Henri III, de reconnaître Henri de Bourbon et de signer la convention qu'acceptaient la plupart des grands seigneurs catholiques? Il est très possible que ses sentiments religieux, très sincères, l'aient arrêté dans une détermination, que la conversion du roi de Navarre rendit bientôt plus facile. Mais il faut faire la part aussi du dépit que dut ressentir d'Épernon de voir lui échapper le premier rôle. Ce n'est pas sans peine qu'il se résignera pendant tout le règne de Henri IV à n'être que le serviteur de son prince. Dès l'année 1594, après avoir combattu la Ligue en Provence, il tenta presque de se rendre indépendant, si bien qu'on fut obligé d'envoyer contre lui le maréchal de Lesdiguières, et qu'il subit l'humiliation d'être remplacé dans le commandement de la province par le jeune duc de Guise, le fils de son ennemi d'autrefois. Qu'il ait ou non cherché alors du secours près de l'Espagne ou de la Savoie, c'était tellement dans les habitudes du temps, qu'il ne faudrait pas trop en charger sa mémoire; mais le fait de sa rébellion à main armée n'est pas douteux; et il ne se soumit qu'après avoir été complètement battu par le duc de Guise. Si le roi lui rendit ses bonnes grâces, ce ne fut jamais sans garder contre lui quelques soupçons. En 1604, lors du procès du maréchal de Biron, il se trouva encore que d'Épernon était son plus intime ami, qu'il ne l'abandonna qu'au dernier moment et qu'il sortit diminué du tragique dénouement que l'on connaît. Rien d'étonnant à ce que l'opinion publique l'ait accusé de complicité trois ans plus tard, dans la conspiration de la marquise de Verneuil, de son père Balzac d'Entragues et de son frère utérin, le comte d'Auvergne, le fils de Charles IX. Il resta pourtant à la cour, très assidu près du roi, partageant ses plaisirs; et le hasard voulut qu'il fût dans le carrosse de la rue de la Ferronnerie, au moment de l'attentat de Ravaillac. Le lendemain, il était en quelque sorte régent du royaume, l'homme de confiance de Marie de Médicis, logé au Louvre, et plus puissant qu'il n'avait jamais été sous Henri III.

Quand on accusa la reine d'avoir été complice dans l'assassinat de

Henri IV, d'Épernon ne pouvait être séparé de celle qui lui avait témoigné son entière confiance; et, de même, sa liaison avec les d'Entragues et Mme de Verneuil, dont plus tard son second fils devait épouser la fille, a été pour quelques historiens l'argument le plus concluant sur lequel ils ont étayé leurs soupçons. Il est probable que le problème qu'au lendemain du crime ont posé les pamphlets du temps, — *La rencontre de M. d'Espernon avec François Ravaillac à Angoulesme*, — restera toujours insoluble; mais n'est-ce pas trop que de constater les deux opinions et de peser les raisons pour et contre? Le triomphe du duc d'Épernon ne devait pas être de longue durée; il trouva sur les marches même du trône un habile intrigant, qui exploita contre lui, près de la reine elle-même, l'impopularité que sa hauteur et sa puissance lui avaient acquise près de tous les grands seigneurs de la cour. La faveur éphémère du maréchal d'Ancre le força de se retirer dans son gouvernement d'Angoulême, d'où il sortit après la mort violente de Concini pour se mettre à la tête de la véritable conspiration contre Louis XIII, qui aboutit à l'héroïque évasion de la reine-mère du château de Blois. On doit rendre cette justice à d'Épernon, qu'il fut toute sa vie fidèle à ses amitiés : jamais il n'oublia les bienfaits dont Henri III l'avait comblé; il aurait voulu sauver Biron; il compromit sa fortune et sa vie pour délivrer Marie de Médicis. Mais, en fait d'autorité, il ne croyait qu'à la sienne; et la suprématie d'un Henri IV ou d'un Richelieu n'étaient pas pour lui plaire. Exilé « en sa maison de Plassac » par le cardinal en 1633, il y passe près d'une année en luttes ardentes avec l'archevêque de Bordeaux, Sourdis; et lorsqu'il est enfin absous par un bref pontifical, c'est pour reprendre au nom du roi le gouvernement de la Guyenne, dont l'état d'hostilité inspirait à la cour de vives inquiétudes. Avec une activité physique et un courage moral qu'on n'a pas toujours à quatre-vingt-deux ans, le duc vint à bout de l'insurrection; et, l'année suivante, il était encore à Bayonne, commandant les troupes royales contre les Espagnols, tandis que ses fils, le duc de la Valette et le cardinal, combattaient vaillamment en Picardie. Mais, après un conflit de suprématie avec le prince de Condé, le vieux guerrier devait assister impuissant au procès de haute trahison, fait à son fils la Valette, pour satisfaire les rancunes du cardinal de Richelieu. La fuite seule évita une exécution capitale, que Louis XIII n'aurait pas plus épargnée à l'héritier du duc d'Épernon qu'à Cinq-Mars.

L'année suivante, c'était le cardinal de la Valette qui succombait, en quelques jours, de fatigue et de préoccupations à la tête de l'armée d'Italie. Enfin, soupçonné lui-même et obligé de venir à la cour pour se défendre, il mourait à Loches au commencement de janvier 1642, une année seulement avant Richelieu et Louis XIII. Ruiné, abreuvé d'humiliations, écrasé de chagrins domestiques, il expiait durement les erreurs de sa vie et les incorrigibles défauts, que de réelles qualités étaient impuissantes à racheter. D'un caractère intraitable, jamais personnage public ne poussa plus loin l'insolence et l'esprit de ven-

geance. Tous les Mémoires ont raconté son altercation avec le secrétaire d'État Villeroy, qu'il appela publiquement « petit coquin » et qu'il menaça de « cent coups d'éperons comme à un vieil cheval rétif ». Plus tard, ce fut son conflit à Bordeaux avec le maréchal d'Ornano, qui ne se termina que par un acte solennel d'accommodement signé du roi lui-même. La légende du coup de mousquet, tiré par lui sur l'archevêque de Bordeaux, des murs du parc de Plassac, est à peine démentie par M. de Dampierre. Sa violence à l'égard du garde des sceaux du Vair, eut pour témoin toute la cour à Saint-Germain, le jour de Pâques 1617. Nous trouvons sur un feuillet de garde d'un vieil exemplaire de la Bibliothèque d'Orléans une anecdote non moins caractéristique : « Le duc d'Épernon fit donner une bastonnade en plein jour, dans la rue de Tournon, en face du Luxembourg, au comte de Beautru, qui lui avait déplu, et comme le malheureux tout moulu ne pouvait plus marcher qu'avec une canne, des Barreaux, un des beaux esprits du temps, disait : M. de Beautru porte son bâton comme saint Laurent son gril, pour nous faire souvenir de son martyre. » De telles allures, aggravées par les bons mots des courtisans, ne devait pas faire au duc d'Épernon beaucoup d'amis. Ceux qui étaient forcés de le ménager s'en vengèrent au temps de sa disgrâce. On l'accusa de tout, même de crimes invraisemblables ; on crut avoir tout dit en l'appelant l'*archi-mignon* de Henri III. Le marquis de Dampierre n'a pas de peine à le venger de cette calomnie. D'Épernon était rien moins qu'un efféminé ; jusque dans une vieillesse avancée, il courut les aventures galantes : son nouvel historien donne la liste de ses enfants naturels, qui est presque aussi longue que s'il s'agissait de Henri IV. Et, dernièrement encore, une lutte érudite, qui menaçait de ne pas se terminer, a eu lieu autour d'un document, trouvé au château de Caumont, établissant un mariage secret, contracté par le duc en 1596. Les griefs concernant l'avarice de ce singulier thésauriseur tombent également d'eux-mêmes. Grand seigneur, le plus riche de France, le duc levait à ses frais des armées, construisait des châteaux presque royaux, donnait des fêtes étincelantes, jouait gros jeu chez les financiers du temps, faisait partout des dettes et gaspillait de ses mains plusieurs patrimoines. Il gaspilla de même les grands dons que la Providence lui avait départis. Mais dernier vestige d'une aristocratie féodale, que le pouvoir absolu de nos rois allait à jamais détruire, on comprend que sa vivante physionomie ait tentée un amateur éclairé de nos vieilles gloires françaises. M. le marquis de Dampierre a bien remis le portrait dans son cadre. Il eût été regrettable que l'exposition ne fût pas publique. Nous espérons qu'on aura pu juger de tout l'intérêt de l'œuvre par cette trop courte étude.

G. Baguenault de Puchesse.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE ROI LÉOPOLD II

ET

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

La monarchie belge est une des créations les plus originales du droit public de ce siècle si fécond en révolutions. C'est une œuvre législative, sans racines plongeant directement dans le passé, votée par le Congrès national, d'après le plan conçu par un groupe de politiciens, j'allais dire de théoriciens politiques. Le Congrès constituant décida en premier lieu que la forme du gouvernement serait monarchique, puis il délibéra longuement sur les détails de cette institution juridique, sans se préoccuper de la personne du futur monarque. Enfin, quand la constitution fut achevée, le Congrès chercha un roi. Il n'y avait pas de prétendants, si l'on excepte le roi des Pays-Bas : celui-ci n'avait d'autres prétentions historiques au trône que les traités de 1815. L'ancêtre du roi Guillaume Ier, le Taciturne, favori de Charles-Quint, titulaire d'une principauté située dans le midi de la France, était un comte allemand, qui avait cherché à renverser la domination espagnole pour lui substituer la sienne, mais il n'avait réussi qu'à diviser en deux parties, distinctes et souvent hostiles, les dix-sept provinces récemment constituées en monarchie par la pragmatique-sanction de Charles-Quint du 4 novembre 1549. La maison d'Orange, très populaire dans les provinces de la Néerlande, n'avait laissé dans les provinces belges d'autres traditions que celles des guerres de religion et de division du seizième siècle, passé lointain sans relation vivante avec les foules nouvelles. C'est surtout contre les Nassau que s'était faite la révolution de 1830.

Le trône belge fut donc construit en quelque sorte par des métaphysiciens politiques, en dehors de toute compétition dynastique préexistante, pour être occupé par une espèce de président héré-

ditaire. En effet, ses prérogatives ne diffèrent pas essentiellement de celles du président de la République française : seulement elles sont héréditaires de droit dans sa famille. Cette hérédité même a été établie sur une base en apparence périlleuse, car elle a peu de rapports organiques avec les autres institutions du droit public belge : il n'y a dans l'État aucune distinction d'ordres; la noblesse, qui est reconnue par la constitution comme un simple accident de naissance, est bien héréditaire aussi, mais elle ne jouit d'aucun privilège ni d'aucune prérogative dans l'État; la première chambre, le Sénat, est élective, comme la seconde, la chambre des représentants; les majorats ne sont pas reconnus; le nihilisme du code civil français, en matière de succession, n'est contrebalancé par aucune institution légale, conservatrice de l'esprit de famille ou des fortunes patrimoniales. En un mot, l'hérédité de la couronne, reconnue par la constitution, n'a aucun point d'appui naturel dans les institutions voisines. En Belgique, il n'y a plus d'héréditaire, et en fait encore (non en droit), que le notariat, et il n'existe plus d'autre ordre que celui des avocats, précisément celui dans lequel se recrutent le plus grand nombre des artisans de changement et même de révolution.

Le premier président héréditaire fut le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, d'une famille absolument étrangère au royaume dans lequel il fut appelé, après un vote en règle de l'Assemblée constituante, comme un fonctionnaire suprême. C'est ainsi que dans d'autres contrées l'on fait venir de l'étranger un ingénieur, reconnu habile, pour accomplir de grands travaux d'utilité publique.

Avouons-le, l'expérience était originale; ses auteurs auraient échoué très certainement dans d'autres pays que l'on pourrait citer. Les médecins et les philosophes politiques annoncèrent même qu'elle aurait infailliblement une fin malheureuse. Ils se trompaient. Pourquoi? Parce que les institutions ne valent que par ceux qui les appliquent.

La Belgique a eu la chance de posséder, pendant les soixante années de son existence nouvelle, deux grands rois ou des chefs d'État éminents, comme on dit aujourd'hui.

*
* *

Léopold Ier, veuf d'une héritière de la couronne d'Angleterre, épousa en secondes noces une des filles de Louis-Philippe. Après avoir été un des « lions » du Congrès de Vienne et un des favoris des chefs de la Sainte-Alliance, ce prince très intelligent était devenu un des fervents du constitutionalisme anglais. Cependant, à

Londres et à Claremont, il ne s'était révélé que par des succès de salon, par son torysme élégant et par quelques amitiés illustres. Après avoir manqué de devenir prince-consort, il avait refusé le trône de Grèce. Il accepta celui de Belgique, et immédiatement il déploya un talent transcendant de gouvernant, d'homme d'État et de diplomate. La sagesse du peuple belge et sa propre sagesse, en 1848, lui attirèrent la considération de l'univers civilisé. Il s'identifia si habilement avec son peuple qu'aujourd'hui encore on se demande parfois si c'est lui qui a fait la réputation de la Belgique contemporaine ou si c'est celle-ci qui a créé la renommée de son premier roi. Ce monarque, de trempe très aristocratique, devint le type du roi « moderne ». Plus « bourgeois » dans son gouvernement que Louis-Philippe, il fut un des maîtres de la diplomatie de son temps, le conseiller perspicace des rois de vieux régime et le véritable fondateur de la grandeur de la maison de Cobourg, qui occupe aujourd'hui cinq trônes en Europe. Et l'on dit que les rois s'en vont...

*
* *

Si Léopold Ier a eu la gloire de donner diplomatiquement à son royaume une place définitive dans le concert des nations européennes, son fils mérite l'honneur d'être le principal promoteur de l'organisation intérieure des forces naturelles de son pays. La Belgique est un très petit État de l'Europe, mais elle est une grande puissance industrielle et commerciale dans le monde. Elle est, d'une manière absolue, la cinquième puissance commerciale de l'Europe; mais, relativement à son étendue territoriale et à sa population, sa puissance industrielle et commerciale dépasse de beaucoup celle de la France et même celle de l'Angleterre. Léopold II, depuis sa jeunesse, a nourri l'ambition de devenir, si j'ose m'exprimer ainsi, un souverain industriel et commercial. Son père avait été dans les temps nouveaux un diplomate habile d'ancien régime; lui sera sur le trône royal un économiste et un ingénieur. C'est un fait intéressant dans l'histoire du monarchisme. Ce descendant d'une des plus vieilles races historiques de l'Europe, puisque ses ancêtres luttaient, il y a dix-neuf siècles, contre les invasions romaines et que sa lignée a survécu à celle de Charlemagne, dont elle était contemporaine, cet héritier du sang et des titres de trois cents princes que j'appellerai « romantiques », pour emprunter une image à l'histoire littéraire, est aujourd'hui le type accompli du souverain « réaliste ». Sans négliger les devoirs stricts que lui imposent la neutralité de la Belgique et la situation politique de l'Europe, au point de vue de la défense des

frontières et de l'organisation plus scientifique de l'armée nationale, Léopold II n'est pas un roi « militariste » : il ne joue pas au soldat ; il ne court pas les casernes et les spectacles militaires ; il porte sévèrement l'uniforme, mais le moins possible, et il a horreur du panache. Un député de la Campine, le doyen des journalistes belges, M. Coomans (le chef du petit parti, qui a pris pour devise : *Niemand gedwongen soldaat*, parce qu'il ne veut qu'une armée de volontaires), répliquait un jour à un de ses adversaires qui lui reprochait son vulgaire mépris pour les lauriers militaires : « Monsieur, je préfère la pomme de terre aux lauriers. » Léopold II n'est pas « pékin » à ce point-là, mais il est visible qu'il préfère les arts de la paix à toutes les gloires militaires, si grandes que l'on puisse les supposer. Il eût été homme à jouer un grand rôle dans la constitution des États-Unis de l'Europe, si cette utopie (en est-ce bien une?) pouvait être proposée aux peuples las d'armements et désireux d'économiser annuellement quelques milliards de francs. Comme il le disait l'autre jour, un souverain doit trouver sa fortune dans la prospérité de la nation sur laquelle il règne. Léopold II n'aime ni le faste ni l'apparat. Il vit simplement et se montre rarement en public. Frugal, sobre, il est levé avec le jour et travaille beaucoup. Il est infatigable à la marche : il épuise les officiers d'ordonnance qui le suivent ou l'accompagnent. Il ne chasse pas, il ne boit pas, il ne joue pas, il ne fume pas. Il ne va jamais au théâtre : la musique est pour lui un bruit désagréable : il rédige admirablement ses discours et ses lettres, mais il ne cultive pas la littérature. Le seul art qui l'intéresse vraiment, c'est celui de l'architecte : il s'occupe avec passion de constructions utiles, de parcs publics, de grandes voies de communication, toutes choses dans lesquelles il voit grand. Quand il a une idée qu'il croit juste et utile, il en poursuit la réalisation avec une indomptable persévérance, servie par une mémoire prodigieuse. Dans la conversation, il possède l'art souverain de la réplique : vous pouvez tout lui dire, mais je vous défie de lui faire dire ce qu'il ne veut pas dire. Il connaît une foule de choses, non pour les avoir étudiées dans les livres, mais parce qu'il les a vues ou parce qu'il en a entendu parler. Son éducation scientifique est moyenne, mais il a une énorme érudition dans les choses contemporaines ; il est instruit non seulement sur le fort et le faible des divers gouvernements de l'Europe, mais surtout sur la situation matérielle et économique des différents pays du monde. Il connaît à fond leurs ressources industrielles et commerciales et, au besoin, il cite des chiffres comme un négociant, un fabricant ou un ingénieur des mines, des ponts-et-chaussées ou des arts et métiers. Ne lui parlez

ni de philosophie ni de théologie. On lui a reproché d'avoir dit un jour : « Je suis centre gauche. » Je ne sais si le mot a été réellement prononcé. Il est certain que si Léopold II est libéral, il ne l'est pas à la façon de nos mangeurs de prêtres ; car il tient à être un prince chrétien. Sans être un dévot, il va régulièrement à la messe et il fait ses Pâques. Jamais il n'a passé pour être un libre penseur : il déteste l'impiété. Il ne fait pas de mots, mais il est plein d'humour. Doué d'une grande force d'observation, ses remarques sont toujours fines et souvent justes. On l'accuse parfois de manquer de cœur. Je doute que cette accusation soit méritée, mais j'affirme qu'il possède une rare intelligence d'homme d'État et j'estime qu'avec un peu plus de chaleur, il deviendrait un des grands hommes de ce siècle. Son bon sens pratique, sa connaissance des hommes et des choses de son époque, son amour du travail, son affection profonde pour son peuple, ses vertus politiques, en font certainement un des souverains les plus remarquables de l'heure présente.

*
* *

Il vient d'accomplir une œuvre admirable que je me propose d'analyser. Mais, auparavant, disons rapidement les débuts de sa carrière politique.

Aux termes de la constitution belge de 1831, l'héritier du trône, quand il a atteint l'âge de dix-huit ans, fait partie de droit de la première Chambre du Parlement. Le duc de Brabant, né à Bruxelles le 9 avril 1836, fut donc installé membre du Sénat, le jour anniversaire de sa naissance, en 1853. Ses premières paroles furent les suivantes :

« C'est profondément touché par le discours de notre honorable président que je viens prendre parmi vous, Messieurs, la place que la constitution m'y assigne... Vous savez que, sincèrement dévoué à l'existence du pays, je la confonds avec la mienne. Vous trouverez toujours en moi un compatriote heureux et fier de pouvoir contribuer au maintien de notre indépendance et de notre prospérité. »

Ces deux derniers mots pourraient lui servir de devise, car, depuis trente-sept ans, ils contiennent le résumé des travaux de toute sa vie : la défense militaire du pays, l'extension des relations commerciales du royaume avec l'étranger, la construction de grands travaux d'utilité publique.

En 1853 et en 1857, il parlait, au Sénat, en faveur de l'amélioration de l'armée. A son avènement au trône, il trouva établie l'immense enceinte fortifiée d'Anvers. Depuis les évènements de

1870, il n'a cessé de préconiser la nécessité de fortifier la vallée de la Meuse et d'introduire dans l'armée le service personnel que le ministère conservateur actuel de M. A. Beernaert a, le premier, demandé à « l'accord patriotique des partis », mais qu'il n'a pas encore obtenu. C'est en faveur de cette réforme militaire, démocratique, sociale et conservatrice que Léopold II prononçait, le 15 août 1887, à Bruges, au pied du monument élevé à Breydel et Deconinck, les vainqueurs de la bataille des Éperons d'or, ces mémorables paroles :

« Le Lion de Flandre ne doit pas sommeiller. Ce noble héritage, « dont vous êtes justement fiers, subsistera et il ne cessera pas de « s'accroître, si vous cultivez toujours les sentiments virils, en « entretenant le feu sacré du patriotisme, dont j'ai sous les yeux « de si généreux modèles.

« Toute liberté naît et périt avec l'indépendance. C'est la leçon « écrite à chaque page de notre histoire.

« Les grandes causes sont solidaires. Au jour mémorable où « nos intrépides milices combattaient sous les murs de Courtrai, « nobles, bourgeois, travailleurs, se confondaient dans les mêmes « rangs, joignant leurs bras, versant leur sang dans un élan « sublime, et leurs prêtres étaient à côté d'eux pour soutenir les « vivants et bénir les morts. »

Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles émanent d'un homme qui n'a jamais manifesté une grande prédilection pour la vie des camps : les militaires lui reprochent même parfois son « civilisme ». C'est un soldat de raison. Je crois qu'il verrait sans douleur transformer les casernes en filatures, si cela était possible.

En 1857, toujours en sa qualité de sénateur, le duc de Brabant recommandait l'amélioration du port d'Ostende, et il y a trente-trois années qu'il s'occupe de ce sujet. En 1858, il parlait sur la nécessité, pour la Belgique, d'établir des relations plus actives avec la Chine et le Japon. Un jour, il partit même pour l'extrême Orient qu'il explora jusqu'à Hongkong.

De 1857 à 1861, nous le voyons intervenir successivement pour réclamer, en termes éloquents, l'agrandissement et l'embellissement, sur des plans méthodiques, de la capitale et des grandes villes du pays, l'assainissement des quartiers insalubres, le développement du réseau national de chemins de fer et des services transatlantiques, enfin l'amélioration du sort des petits employés.

Le 3 avril 1857, il demande que le gouvernement accorde la personnification civile à une société constituée dans le but de construire des habitations ouvrières modèles; le 2 mai 1861, il revient sur un sujet analogue et « recommande instamment au

« sérieux examen du département de l'intérieur et des adminis-
« trations communales les questions d'hygiène et de salubrité. Les
« populations ouvrières ont droit à toute notre sollicitude, ajoute-t-il.
« Nous devons nous efforcer d'améliorer leurs logements, de leur
« donner de l'air et de l'espace. »

A un moment où les questions ouvrières passionnent à si juste titre l'opinion publique, n'est-il pas opportun de rappeler ces nobles paroles? Le Sénat belge peut même revendiquer comme un honneur d'avoir vu se produire dans son sein ces premières manifestations de l'intérêt si vif que Léopold II porte à la cause des travailleurs.

A un autre point de vue encore, le duc de Brabant profita de son passage au Sénat pour manifester ses sympathies envers les classes laborieuses. La population de la Belgique est si dense, si agglomérée qu'elle ne saurait vivre qu'en s'adonnant à des industries tributaires elles-mêmes de l'exportation à l'étranger; ce phénomène capital, qui domine toute la vie économique du pays, était déjà, il y a trente ans, l'objet des préoccupations du royal sénateur. Dans la séance du 24 décembre 1858, il appelait l'attention du pays sur la conquête des débouchés de l'extrême Orient, « que le développement de notre industrie nous commande de rechercher avec avidité. » Dans la session suivante, la discussion générale du budget des affaires étrangères fournissait au futur roi des Belges l'occasion de développer mieux encore ses idées dans un magistral discours qui restera une des pages les plus remarquables des annales parlementaires belges. Ce discours historique du 17 février 1860 est trop important pour que nous n'en rapportions pas les passages principaux :

« Dans un pays où plus de 72 000 ouvriers travaillent à l'extrac-
« tion de la houille, où l'industrie des fers en occupe 14 000, celle
« du zinc près de 3000, celle du verre près de 6000, celle de la
« dentelle plus de 100 000, où l'on confectionne 600 000 armes,
« 300 000 pièces de drap par an, où il existe environ 700 000 bro-
« ches et où le nombre des machines à vapeur dépasse 4000, repré-
« sentant une force de plus de 127 000 chevaux, la question des
« débouchés extérieurs, que tous, protectionnistes et libres-échan-
« gistes, réclament hautement, est forcément une des premières à
« l'ordre du jour.

« Dès maintenant, il faut multiplier, autant que possible, nos
« marchés. C'est le seul moyen de conjurer les crises industrielles
« dont les funestes effets se feraient sentir en raison directe du
« développement des parties atteintes.

« Nous devons stimuler aussi notre activité commerciale et
« mettre le producteur belge à même de transporter par des voies

« belges et de consigner à des Belges les marchandises dont l'expé-
« dition au loin gagnera, je l'espère, rapidement en importance,
« grâce à la perfection de notre travail et à la modicité relative
« de nos prix. »

Après avoir longuement traité de la nécessité de l'émigration commerciale et de la création de comptoirs, embryons de colonies futures, le royal orateur ajoutait :

« Je sens avec une conviction profonde l'étendue de nos res-
« sources et je souhaite passionnément que mon beau pays ait la
« hardiesse nécessaire pour en tirer tout le parti qu'il est possible,
« selon moi, d'en tirer.

« Je crois que le moment est venu de nous étendre au dehors;
« je crois qu'il ne faut plus perdre de temps, sous peine de voir les
« meilleures positions, rares déjà, successivement occupées par
« des nations plus entreprenantes que la nôtre.

« Du reste, la création de comptoirs belges ne serait pas un fait
« nouveau. Nous en avons érigé plusieurs sous la domination autri-
« chienne; mais des considérations politiques étrangères, qui pri-
« maient alors nos intérêts nationaux, vinrent arrêter l'élan de nos
« ancêtres. »

Nobles et prophétiques paroles, bien dignes de celui qui devait, aux applaudissements du monde civilisé, faire la pacifique conquête de l'Afrique équatoriale!

C'est encore dans le désir de favoriser la production nationale et de développer les sources du travail que le duc de Brabant préconisa le premier une innovation qui tend seulement à être appréciée de nos jours, la création de musées industriels et d'expositions commerciales des produits belges dans les pays étrangers.

Nous le voyons aussi signaler, à différentes reprises, à l'attention du gouvernement « la question vitale » des installations maritimes d'Anvers et de l'approfondissement des passes de l'Escaut.
« Je voudrais, disait le jeune sénateur, qu'aux stations d'Anvers
« et d'Ostende, où s'arrêtent les chemins de fer belges, tout ne
« fût pas fini pour nous, et que là, au contraire, s'ouvrît une nou-
« velle et large voie à l'activité nationale. Je voudrais que ces sta-
« tions, points extrêmes aujourd'hui, devinssent bientôt les points
« de départ de nombreux steamers qui, prolongeant sur la mer
« notre railway, lui ramèneraient le mouvement du transit qui tend
« à nous échapper. »

Nous nous sommes étendu avec complaisance sur ce passé parlementaire déjà lointain, parce que ces souvenirs si honorables pour le Sénat belge, constituent la preuve la plus éloquente de l'admirable clairvoyance, de la merveilleuse intuition du roi; ils contien-

nent la genèse complète des grandes et philanthropiques pensées à la réalisation desquelles il a consacré son règne, et qui ont trouvé une expression nouvelle dans cette phrase de la lettre royale du 1er novembre 1889 : « Si j'ai toujours favorisé de toutes mes forces « la poursuite de nouveaux débouchés, qui sont indispensables à « notre activité industrielle et dont dépendent tant de nos conci- « toyens, les uns pour faire fructifier leurs capitaux, les autres pour « obtenir de leur travail un salaire rémunérateur, j'ai à me préoc- « cuper au même degré des travailleurs qui, par suite d'accidents, « ne peuvent plus que difficilement ou pas du tout pourvoir à leur « existence [1]. »

Cette lettre fait allusion à un évènement récent : Les pouvoirs publics et le peuple s'apprêtant à fêter avec éclat le vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold II, celui-ci écrivit au chef du cabinet une lettre dans laquelle il priait ses concitoyens de n'en rien faire et d'appliquer toutes les sommes qu'ils auraient l'intention de dépenser à la création d'une vaste caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail. Le gouvernement manifesta aussitôt la résolution de souscrire pour 2 millions. Cet exemple a été suivi par les conseils provinciaux, les conseils communaux, un grand nombre d'associations et une foule de particuliers. Une loi récente a organisé cette nouvelle institution, qui deviendra prochainement très riche.

Léopold II est monté sur le trône le 10 décembre 1865. Ce n'est donc qu'au mois de décembre prochain qu'expirera la vingt-cinquième année de son règne. On a voulu fêter cet évènement au mois de juillet, parce que les réjouissances publiques coïncidaient ainsi avec les fêtes nationales annuelles, avec la fête communale de Bruxelles et aussi avec les beaux jours d'été.

Le 11 décembre 1865, Léopold II prêtait le serment constitutionnel devant les Chambres réunies.

« Si je ne promets à la Belgique, disait-il, ni un grand règne, « comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand roi, « comme celui que nous pleurons, je lui promets au moins un roi « belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient...

« Messieurs, pendant les trente-cinq dernières années la Belgique « a vu s'accomplir des choses qui, dans un pays de l'étendue du « nôtre, ont rarement été réalisées par une seule génération. Mais

[1] Voy. Rapport de la commission des finances du Sénat, chargée d'examiner le projet de loi instituant une caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail. (Rapport de M. le baron Béthune, p. 3 et suiv.) J'ai emprunté souvent textuellement tous ces détails à ce document remarquable.

« l'édifice dont le Congrès a jeté les fondements peut s'élever et « s'élèvera encore. Mon sympathique concours est assuré à tous « ceux qui dévoueront ici à cette œuvre leur intelligence et leur tra- « vail. »

A la fin du discours, il répétait les paroles dites par Léopold Ier, dans les mêmes circonstances : « Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux. »

Toute la nation belge rend ce témoignage à son roi : cet homme, en apparence sec, a la plus noble des passions : rendre son peuple heureux.

Nous allons raconter une des manifestations de cette passion souveraine. C'est une des choses les plus intéressantes de l'histoire moderne.

*
* *

Il s'agit de la fondation de l'État indépendant du Congo, œuvre immense, entreprise par un seul homme, avec ses seules ressources, contre le gré de ses concitoyens et de son entourage immédiat, sous une pluie de railleries, devant les haussements d'épaules des financiers et des « gens pratiques ». Je dis immense, non seulement par la surface territoriale, qui est soixante fois plus grande que celle de la Belgique, mais surtout par les difficultés vaincues et par le mode employé pour vaincre. En effet, l'État du Congo n'est le résultat ni de la ruse ni de la violence. Il n'a pas été conquis. Sa prise de possession, chef-d'œuvre de patience, de persévérance et de diplomatie, n'a pas coûté une goutte de sang. Cet empire, habité par quarante millions d'hommes, a été fondé par un prince qui ne l'a jamais vu. Tel Leverrier découvrant une planète, tranquillement assis dans son cabinet d'étude. Si c'est une conquête, c'est celle du droit international, perfectionné de notre temps, malgré de formidables guerres. Les Français, les Anglais, les Allemands et les Portugais, qui se sont partagé l'Afrique, ont tous acquis leurs possessions au prix de sacrifices sans nombre en hommes et en argent. Le roi Léopold II, lui, n'a sacrifié que son temps et sa fortune personnelle à une acquisition du plus haut intérêt pour le politicien et le juriste. Il n'est pas d'exemple d'une pareille formation politique dans toute l'histoire du droit public international.

C'est le Portugais Diégo Cam qui, le premier, découvrit le Congo, ou tout au moins son embouchure dans l'Atlantique, en 1484. Il y éleva une colonne, comme signe de prise de possession, au nom du roi de Portugal. Mais celui-ci n'en profita guère, pas plus que ses successeurs, car les premiers renseignements un peu précis que nous possédons sur la contrée sont très récents : ils nous ont

été apportés par le capitaine Tuckey, chargé par le gouvernement anglais, en 1816, de remonter le fleuve autant qu'il le pourrait. Les Portugais avaient paresseusement colonisé quelques points isolés de la côte, au nord et au sud de l'embouchure du fleuve, mais cette colonisation insignifiante ne constituait pas une occupation réelle de tout le pays dans le sens exigé par le droit des gens. Il est même étonnant que, dans un espace de quatre siècles, le Portugal n'ait pas songé à mieux établir ses droits.

Citons pour mémoire les explorations de Grandy, de Bastian, de Schutt, dans l'ouest du bassin; de Burton, de Speke et de Cameron dans l'est. Rappelons aussi le nom illustre de Livingstone, qui mit le pied en Afrique pour la première fois en 1840 et qui y mourut trente ans plus tard, après avoir accompli des voyages fameux vers les sources du Congo. C'est à la recherche de Livingstone qu'un reporter de journal américain, M. Henri M. Stanley, en 1871, a jeté les fondements de sa grande réputation : Stanley a la gloire immortelle d'avoir découvert tout le cours du Congo, un des plus grands fleuves du monde. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter les exploits de ce marcheur intrépide qui, pendant dix-neuf ans, n'a reculé devant aucun obstacle pour déchirer le voile qui nous cachait le centre du continent mystérieux. Ses explorations fameuses, depuis la découverte de Livingstone malade à Oudjiji, jusqu'à la marche prestigieuse et récente à travers la forêt de l'Arouhouimi sont encore dans toutes les mémoires.

*
* *

En 1876, le roi Léopold II, cherchant à réaliser une pensée qui le préoccupait depuis longtemps, déjà avant son avènement au trône, comme je l'ai montré, réunit au palais de Bruxelles une *conférence géographique*, à laquelle il appela les principaux explorateurs de l'Afrique à prendre part. Il ne s'agissait alors que de donner une impulsion vigoureuse à l'exploration des territoires encore inconnus de l'Afrique centrale et de créer les bases de sa civilisation future. La fondation de l'*Association internationale africaine* fut le résultat de ce premier effort. Une souscription nationale, organisée dans le pays pour l'appuyer, produisit, en quelques mois, la somme relativement considérable de près d'un demi-million de francs. Ce fut le témoignage manifeste de l'intérêt que la nation belge prit dès l'origine à cette courageuse initiative. Pendant six ans, les expéditions se succédèrent, mais par la côte orientale d'Afrique; la fondation des stations de Karéma et de Mpala, sur les rives du Tanganika, date de cette époque.

Tout à coup, à la fin de 1877, Stanley, dont on était sans nouvelles depuis trois ans, avait reparu sur les bords de l'Atlantique, révélant au monde le cours du Congo et les richesses de son immense bassin. Le roi, frappé de l'importance de ces grandes découvertes, appela à lui l'héroïque explorateur et, le 25 novembre 1878, il constituait à Bruxelles le *Comité d'études du Haut-Congo*, destiné à remplir à la côte occidentale une mission analogue à celle dont l'*Association internationale* s'acquittait sur les rivages de l'océan Indien. Dirigé avec activité et vigueur, le *Comité* fit des prodiges. De 1879 à 1884, il couvrit de stations les deux rives du fleuve, traça des routes et fit explorer le réseau hydrographique du Congo. Le 3 décembre 1884, un premier steamer était lancé, en amont des cataractes, sur le Stanley-Pool, et Léopoldville était fondée. Plus de mille traités avaient été négociés avec les chefs indigènes et assuraient au *Comité* la possession souveraine de vastes régions.

Une fusion des deux associations était devenue nécessaire : l'*Association* et le *Comité* firent place à l'*Association internationale du Congo*. Devenue une puissance territoriale considérable, cette institution originale concentra désormais tous ses efforts sur le bassin du Congo et y exerça, de fait, des pouvoirs souverains [1].

Le roi Léopold en était l'âme et le caissier. Une centaine d'officiers anglais, allemands, suédois et surtout belges en furent les serviteurs désintéressés et intrépides.

Cependant, au fur et à mesure que l'œuvre royale avançait vers son but, les difficultés croissaient en nombre.

Un des sept fils d'un gentilhomme du Frioul qui, avant 1870, avait fixé sa résidence à Rome, en boudant l'Italie nouvelle, le comte Savorgnan de Brazza, était entré dans la marine française : mais bientôt entraîné par une irrésistible vocation pour les voyages vers l'inconnu, il demanda du service à l'*Association internationale africaine*. Il partit pour la première fois avec les subsides et sous la protection du roi. Ce n'est pas le lieu ici de raconter comment les explorations de M. de Brazza devinrent l'origine du Congo français.

Les succès de l'*Association internationale du Congo* attirèrent enfin l'attention du Portugal, dont la diplomatie opposa aux projets désormais visibles du roi Léopold une résistance inquiétante. Le gouvernement portugais était représenté à Bruxelles par un

[1] Exposé des motifs au projet de loi portant approbation de la convention du 1er juillet 1890 entre la Belgique et l'Etat indépendant du Congo. J'ai emprunté presque textuellement tous les renseignements officiels à ce document public.

gentilhomme excellent, le comte de Rilvas, diplomate de vieux style, comprenant peu de chose au mouvement qui portait les nations européennes vers le partage politique de l'Afrique. Je l'ai beaucoup connu et j'ai eu souvent l'occasion de l'entretenir du sujet que je traite ici sommairement. Si Rilvas avait eu plus de flair, il aurait persuadé au gouvernement du roi de Portugal une entente avec le roi Léopold, son cousin; au début du mouvement africain, ces deux princes de la maison de Saxe-Cobourg auraient pu réaliser le partage de l'Afrique centrale et équatoriale. Le Portugal, qui y était partiellement établi depuis quatre siècles, avait pour cette réalisation des moyens efficaces. Il ne les employa que pour paralyser l'œuvre plus vigoureuse, plus jeune, plus moderne du roi Léopold. Ce fut une faute.

Pendant que la France suivait M. de Brazza vers la rive droite du Congo, le Portugal négociait avec l'Angleterre un traité en vertu duquel cette dernière se serait emparée de la vallée du fleuve, tandis que le Portugal aurait acquis définitivement la côte qu'il avait dédaignée depuis 1484. Le traité était signé et déjà quelques vaisseaux de guerre portugais étaient arrivés devant Banana.

L'œuvre du roi Léopold allait littéralement échouer dans ce port. Après tant d'efforts et de sacrifices, l'empire entrevu était menacé jusque dans ses fondements. Dans cette grave situation, le roi Léopold déploya une activité, une force de volonté et une habileté diplomatique dignes d'admiration.

Le traité anglo-portugais fut dénoncé.

Les États-Unis furent sollicités de reconnaître le pavillon de l'*Association internationale du Congo*, qui entrait ainsi officiellement dans le droit international.

Un arrangement fut conclu en 1884 avec la France, représentée alors par M. Ferry.

Il y aurait beaucoup à dire sur cet arrangement, dont l'histoire est différemment appréciée à Paris et à Bruxelles. Je n'entrerai pas dans ces détails et me bornerai à consigner ici le résultat de la négociation : les limites des possessions de la France et de l'*Association internationale du Congo* furent déterminées; la France reconnut le pavillon de l'Association souveraine; elle s'engagea à laisser négocier publiquement chez elle tout ou partie d'un emprunt à contracter par cette dernière; enfin elle obtenait un droit de préemption sur les territoires de l'Association, dans le cas où celle-ci serait amenée à les « réaliser ».

L'Association avait fait de durs sacrifices, mais son avenir était désormais assuré contre les revendications menaçantes du Portugal.

L'Allemagne, à son tour, reconnaissait le pavillon étoilé à l'égal de celui d'une nation amie.

La France, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas sont les quatre nations qui, dans le passé, ont versé leur or et leur sang et dépensé leur travail pour la colonisation et la civilisation de l'Afrique. Les Pays-Bas, dépouillés par l'Angleterre, n'y possèdent plus un pouce de terrain. Le Portugal, affaibli par l'incurie de gouvernements sans énergie et sans force, s'est laissé enlever successivement la prédominance sur un continent dont la plus grande partie devrait aujourd'hui reconnaître son pavillon, si glorieux autrefois. L'Espagne aussi a laissé passer des occasions mémorables, où elle aurait pu donner une expansion nouvelle au génie colonisateur de son peuple.

C'est la France qui, depuis un siècle, en Égypte, en Algérie et ailleurs, a déployé les plus grands efforts pour civiliser le continent noir. Peut-être bien a-t-elle perdu beaucoup de temps en Egypte et en Algérie, car d'ici il lui eût été relativement facile de pénétrer victorieusement dans le centre de l'Afrique. Si la France avait plus d'initiative colonisatrice, elle aurait depuis longtemps construit une voie de communication vers le lac Tchad, dans le genre du chemin de fer Transcaspien.

Quoi qu'il en soit, la diplomatie française, connaissant les nouvelles visées de la politique coloniale de l'Angleterre et de l'Allemagne, avait vu le danger que courait en Afrique son influence dans l'avenir, et elle chercha à se procurer des garanties contre l'esprit d'envahissement des deux grandes puissances. Telle est l'origine du droit de préemption qui a été, en ces derniers temps, l'objet d'interprétations diverses et dont nous reparlerons plus bas.

*
* *

Cette préoccupation de la diplomatie française l'amena aussi à consentir à un autre grand acte : la convocation de la Conférence de Berlin. Depuis 1871, elle n'avait plus pris part, à côté de l'Allemagne, à une délibération européenne. L'habileté du roi Léopold n'a pas été étrangère à cet évènement si heureux pour la paix générale.

Le 15 novembre 1884, s'ouvrit donc, dans la capitale de la Prusse, une conférence convoquée par l'empereur allemand, de concert avec le président de la république française [1]. Après quatre mois de délibérations, cette assemblée mémorable traça les limites du bassin conventionnel du Congo, fixa la législation éco-

[1] Voy. *Exposé des motifs*, cité.

nomique destinée à le régir et lui concéda le privilège politique de la neutralité. Le traité du 26 février 1885 achève la première étape de l'entreprise du roi Léopold.

Jusqu'à cette date, le gouvernement belge n'avait pas eu, vis-à-vis d'elle, de position officielle à prendre. Il n'avait certes pas assisté avec indifférence au magnifique épanouissement de l'œuvre et au sympathique accueil fait par les gouvernements des deux mondes à cette puissance nouvelle, messagère de paix et de civilisation parmi des races déshéritées, mais il avait laissé, au souverain qui la personnifiait devant l'opinion publique, le soin et l'honneur de conduire lui-même cette vaste conception à bonne fin. Toutefois, au lendemain de la Conférence de Berlin, la situation était changée. Comme toutes les puissances réunies à Berlin, la Belgique avait reconnu le caractère souverain de l'*Association internationale du Congo*.

Ainsi, le roi des Belges était devenu de fait le souverain d'un autre territoire. La constitution belge a prévu la possibilité de cette situation et, conformément à ses dispositions, les Chambres législatives la réglèrent par une double déclaration du 28-30 avril 1885, qui autorisa, à titre personnel, le roi des Belges à assumer la souveraineté de l'État fondé en Afrique par l'*Association internationale du Congo*, et qui prit dès ce moment le nom d'*Etat indépendant du Congo*.

La législature sanctionna à l'unanimité l'acte général de Berlin, à la presque unanimité l'union personnelle de la Belgique et de l'État indépendant.

Le 1er août de la même année, le roi notifia à toutes les puissances sa prise de possession, en même temps que les limites et la neutralité du nouvel empire africain.

Telle fut la première intervention officielle de la Belgique dans l'œuvre du Congo.

Dans le même temps, les puissances maritimes de l'Europe, naguère encore plus ou moins indifférentes aux choses de l'Afrique centrale, fondaient en différents points d'importants établissements, afin de se ménager, elles aussi, dans le Continent noir, des débouchés commerciaux et des champs d'expansion. Ce mouvement est allé toujours en s'accentuant, et le partage de l'Afrique est bien près d'être accompli.

*
* *

En présence de cette situation nouvelle, une occupation rapide, efficace des territoires s'imposait comme expression et sanction du droit. L'État du Congo, de 1885 à 1890, a réalisé dans cette voie

des progrès qui l'ont maintenu au premier rang. Les stations se sont étendues et multipliées, et plusieurs ont pris l'aspect de cités naissantes. La route des cataractes est devenue une voie banale. Le réseau navigable reconnu a été décuplé. Vingt-sept steamers sillonnent les eaux du Pool et du haut fleuve. Le mouvement commercial a pris une activité imprévue et c'est à une dizaine de millions que les évaluations les plus circonspectes estiment dès à présent le chiffre annuel des affaires de la Belgique avec le Congo.

Un tel effort a nécessairement exigé de grands sacrifices. Une colonie naissante ne peut recourir à l'impôt que modérément, et la douane est, pour ainsi dire, son unique recette. Or, l'acte de Berlin enlevait au Congo cette source de revenus, au moins en ce qui concerne les droits d'entrée. De là, si grande que fût la munificence royale, des embarras pour l'Etat naissant. L'union entre les deux pays étant strictement personnelle, le Congo devait se suffire à l'aide de ses ressources propres. Mais si la Belgique n'a assumé d'obligations d'aucun genre, elle ne pouvait manquer de témoigner une active sympathie à une entreprise dont on pouvait pressentir le but éloigné.

A deux reprises, elle en a fourni la preuve.

Diverses œuvres d'utilité publique ou de philanthropie, et notamment la Croix-Rouge d'Italie et celles d'Autriche et de Hongrie, avaient trouvé des ressources dans une forme d'emprunt nouvelle, où le prêteur renonce à toucher un intérêt annuel pour se contenter du remboursement de son capital, suivant des tirages au sort avec la chance de certaines primes ou tout au moins avec l'intérêt accumulé. L'Etat du Congo fit un emprunt de cette nature et demanda pour les titres à émettre l'autorisation de la cote en Belgique. Cette autorisation, qui n'entraînait pour l'Etat belge d'obligations d'aucun genre, fut l'objet de la loi du 29 avril 1887. Les titres de l'emprunt ainsi émis sont garantis par un fonds composé de valeurs exellentes, mais bien qu'ailleurs des opérations analogues eussent pleinement réussi, celle-ci n'obtint qu'un médiocre succès, et l'Etat du Congo n'y trouva point les ressources sur lesquelles il avait cru pouvoir compter.

Dans le même temps, on avait mis activement à l'étude les projets d'établissement d'un chemin de fer de la côte au Stanley-Pool. L'innavigabilité du Congo dans la partie inférieure de son cours constitue jusqu'ici le principal obstacle au développement du trafic, et, dès l'origine, Stanley avait signalé l'impérieuse nécessité d'y suppléer par une voie ferrée. Le 26 décembre 1886, une compagnie belge se constitua pour résoudre le problème; après dix-sept mois d'un labeur acharné et au prix d'un million, le levé du terrain était

fait et les plans et profils de la voie étaient arrêtés. Restait à résoudre la question financière. Elle le fut, grâce au concours de l'Etat belge. Une loi du 29 juillet 1889, approuvée à la Chambre par 88 voix contre 6 abstentions, au Sénat par 49 voix contre 1 abstention, a autorisé le gouvernement à souscrire les actions ordinaires au montant de 10 millions. Le surplus du capital, représenté par 15 millions d'actions privilégiées, fut souscrit par le public. Aujourd'hui, les travaux sont en pleine activité, et déjà la voie s'établit dans la première section du tracé, entre Matadi et le confluent de la Mpozo. Le concours de l'Etat belge à cette entreprise sera d'un grand intérêt pour la Belgique, dont l'industrie et le commerce sont appelés à profiter, en toute première ligne, des facilités nouvelles que va leur procurer la construction du chemin de fer. Mais l'Etat du Congo surtout y trouvera des éléments de développement d'une incalculable importance [1].

Sous l'empire de cette conviction, et réalisant des intentions patriotiques que depuis longtemps on pouvait pressentir, le roi écrivit, sous la date du 5 août 1889, à son ministre des finances, M. A. Beernaert, chef du cabinet belge, une lettre qu'il faut lire :

« Cher Ministre,

« Je n'ai jamais cessé d'appeler l'attention de mes compatriotes sur la nécessité de porter leurs vues vers les contrées d'outre-mer.

« L'histoire enseigne que les pays à territoire restreint ont un intérêt moral et matériel à rayonner au delà de leurs étroites frontières. La Grèce fonda, sur les rivages de la Méditerranée, d'opulentes cités, foyers des arts et de la civilisation. Venise, plus tard, établit sa grandeur sur le développement de ses relations maritimes et commerciales, non moins que sur ses succès politiques. Les Pays-Bas possèdent aux Indes trente millions de sujets, qui échangent contre les denrées tropicales les produits de la mère patrie.

« C'est en servant la cause de l'humanité et du progrès que des peuples de second rang apparaissent comme des membres utiles de la grande famille des nations. Plus que nulle autre, une nation manufacturière et commerçante comme la nôtre doit s'efforcer d'assurer des débouchés à tous ses travailleurs, à ceux de la pensée, du capital et des mains.

« Ces préoccupations patriotiques ont dominé ma vie. Ce sont elles qui ont déterminé la création de l'œuvre africaine.

« Mes peines n'ont pas été stériles : un jeune et vaste État,

[1] Voy. *Exposé des motifs,* cité.

dirigé de Bruxelles, a pris pacifiquement place au soleil, grâce à l'appui bienveillant des puissances qui ont applaudi à ses débuts. Des Belges l'administrent, tandis que d'autres compatriotes, chaque jour plus nombreux, y font déjà fructifier leurs capitaux.

« L'immense réseau fluvial du Congo supérieur ouvre à nos efforts des voies de communication rapides et économiques qui permettent de pénétrer directement jusqu'au centre du continent africain. La construction du chemin de fer de la région des cataractes, désormais assurée, grâce au vote récent de la Législature, accroîtra notablement ces facilités d'accès. Dans ces conditions, un grand avenir est réservé au Congo, dont l'immense valeur va prochainement éclater à tous les yeux.

« Au lendemain de cet acte considérable, j'ai cru de mon devoir de mettre la Belgique à même, lorsque la mort viendra me frapper, de profiter de mon œuvre, ainsi que du travail de ceux qui m'ont aidé à la fonder et à la diriger, et que je remercie ici une fois de plus. J'ai donc fait, comme souverain de l'État indépendant du Congo, le testament que je vous adresse; je vous demanderai de le communiquer aux Chambres législatives au moment qui nous paraîtra le plus opportun.

« Les débuts des entreprises comme celles qui m'ont tant préoccupé sont difficiles et onéreux. J'ai tenu à en supporter les charges. Un roi, pour rendre service à son pays, ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre, même téméraire en apparence. La richesse d'un souverain consiste dans la prospérité publique : elle seule peut constituer à ses yeux un trésor enviable qu'il doit tendre constamment à accroître.

« Jusqu'au jour de ma mort, je continuerai, dans la même pensée d'intérêt national qui m'a guidé jusqu'ici, à diriger et à soutenir notre œuvre africaine; mais si, sans attendre ce terme, il convenait au pays de contracter des liens plus étroits avec mes possessions du Congo, je n'hésiterais pas à les mettre à sa disposition. Je serais heureux, de mon vivant, de l'en voir en pleine jouissance. Laissez-moi, en attendant, vous dire combien je suis reconnaissant envers les Chambres comme envers le gouvernement, pour l'aide qu'ils m'ont prêtée à diverses reprises dans cette création. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la Belgique en retirera de sérieux avantages et verra s'ouvrir devant elle, sur un continent nouveau, d'heureuses et larges perspectives.

« Croyez-moi, cher Ministre,

« Votre très dévoué et très affectionné,

« *Signé :* LÉOPOLD. »

Le testament du roi est conçu en ces termes :

« Nous, Léopold II, Roi des Belges, Souverain de l'État indépendant du Congo;

« Voulant assurer à Notre patrie bien aimée les fruits de l'œuvre que, depuis de longues années, Nous poursuivons dans le continent africain, avec le concours généreux et dévoué de beaucoup de Belges;

« Convaincu de contribuer ainsi à assurer à la Belgique, si elle le veut, les débouchés indispensables à son commerce et à son industrie et d'ouvrir à l'activité de ses enfants des lois nouvelles;

« Déclarons par les présentes léguer et transmettre, après notre mort, à la Belgique, tous nos droits souverains sur l'Etat indépendant du Congo, tels qu'ils ont été reconnus par les déclarations, conventions et traités intervenus depuis 1884 entre les puissances étrangères d'une part, l'Association internationale du Congo et l'Etat indépendant du Congo d'autre part, ainsi que tous biens, droits et avantages attachés à cette souveraineté.

« En attendant que la législature belge se soit prononcée sur l'acceptation de mes dispositions prédites, la souveraineté sera exercée collectivement par le conseil des trois administrateurs de l'Etat indépendant du Congo et par le gouverneur général.

« Fait à Bruxelles, le 2 août 1889.

« (*Signé*) : Léopold. »

Je ferais injure au lecteur si je prenais la peine de louer la noblesse de ce langage ou si j'en affaiblissais la magnificence par un commentaire quelconque.

« Le roi qui comptait d'abord, dit l'exposé des motifs présenté au Parlement par le conseil des ministres, ne pas faire connaître dès à présent ses intentions, nous a autorisés à les rendre publiques. Et au moment où nous venons proposer aux Chambres législatives un nouvel acte dans l'intérêt du Congo, plus important que les précédents, il fallait, en effet, que la Belgique les connût. »

*
* *

Comme nous le disons plus haut, l'aide que la Belgique avait cru assurer au roi Léopold, par l'autorisation relative à l'emprunt de 1887, lui a, en très grande partie, fait défaut. D'autre part, le chemin de fer ne sera terminé que dans quatre années environ et, même après son achèvement, il faudra un certain temps pour qu'il

produise les résultats économiques et financiers que l'on est légitimement en droit d'espérer.

Or, en attendant, l'État du Congo n'est pas en mesure de faire face à ses charges, d'autant moins qu'elles vont augmenter encore par suite du fait considérable qui vient de s'accomplir à Bruxelles.

Il y a un mois, les plénipotentiaires des dix-sept puissances appartenant à quatre continents signaient l'acte général destiné à mettre définitivement fin aux horreurs, aux ignominies de la traite des nègres. Cet acte, œuvre de longues et laborieuses négociations, fera époque dans l'histoire : il est le résultat final d'un effort qui a rempli le siècle et qui, depuis quinze ans surtout, n'a plus cessé d'être l'objet des préoccupations publiques.

Dès 1876, le roi Léopold avait déclaré solennellement que l'extinction de la traite était un des objets essentiels du mouvement qu'il voulait provoquer, et la situation, sous ce rapport, avait été mise, dans sa triste vérité, sous les yeux du pays. Les expéditions entreprises depuis cette époque, les témoignages accumulés des missionnaires et des voyageurs ont montré de plus en plus l'étendue du mal, la nécessité d'y mettre un terme. La Conférence de Berlin avait imposé aux puissances l'obligation de combattre la traite sur terre comme sur mer, mais, sans arrêter un plan positif d'action. Trois ans plus tard, le 5 mai 1888, le Souverain Pontife, dans sa lettre encyclique aux évêques brésiliens, faisait un pressant appel, dans le même but, au sentiment religieux des nations chrétiennes. Le cardinal Lavigerie se fit l'apôtre de cette généreuse croisade, et sa parole énergique remua l'Europe tout entière. Les assemblées législatives s'émurent : deux d'entre elles, et des plus illustres, le Reichstag allemand et le Parlement britannique, se firent l'organe de la conscience générale et réclamèrent l'intervention active des gouvernements. C'est dans ces circonstances que, le 17 septembre 1888, le marquis de Salisbury invitait le gouvernement belge à prendre l'initiative d'une conférence des puissances en vue d'une action combinée contre la traite. « La grande œuvre entre« prise par le roi des Belges, disait-il, en constituant l'État du « Congo, et le vif intérêt que prend Sa Majesté à toutes les ques« tions qui intéressent le bien-être des races de l'Afrique, portent « le gouvernement de la reine à espérer que la Belgique pourrait « être disposée à prendre l'initiative d'inviter les puissances à une « conférence à Bruxelles, aux fins d'examiner les meilleurs moyens « d'obtenir la suppression graduelle de la traite des esclaves sur « le continent d'Afrique et la fermeture immédiate de tous les « marchés extérieurs que la traite approvisionne encore de nos « jours. »

Cet appel a été entendu. Ouverte le 18 novembre dernier, la Conférence, après sept mois de délibérations, a arrêté un système général de répression, sur terre comme sur mer, dont l'effet sera décisif si les moyens d'exécution répondent à la grandeur de la tâche. C'est l'État indépendant du Congo qui, par sa situation géographique, sera à l'avant-garde du mouvement civilisateur; c'est à lui qu'incombera au premier chef l'obligation d'arrêter les dévastations et les massacres des chasseurs d'hommes. Il aura, pour remplir cette mission sainte, des stations nouvelles à établir, des camps à organiser, des bateaux à conduire aux extrêmes limites de son vaste empire, afin de contenir et de châtier les malfaiteurs, de protéger et de relever leurs victimes.

Les puissances n'ont pas méconnu les sacrifices étendus que comporte une telle mission; elles ont voulu y pourvoir dans une certaine mesure en autorisant l'établissement de droits d'entrée, mais l'exécution de leurs décisions à cet égard est forcément différée par les formalités et les conditions qu'impose le droit public des diverses puissances. Et cependant c'est un devoir d'agir sans délai. Tout en se préparant en vue d'une action générale, il importe d'intervenir sur l'heure là où le sang coule, où le meurtre et le brigandage sévissent à l'état chronique.

C'est dans ces conditions que les négociations engagées depuis quelque temps déjà entre le gouvernement belge et l'État indépendant du Congo ont abouti à la convention qui a été soumise à l'approbation du Parlement belge et que celui-ci a ratifiée presque à l'unanimité.

Aux termes de l'article 1[er], la Belgique a fait à l'État du Congo un prêt de 25 millions, payables pour un cinquième immédiatement et pour le surplus en dix annuités de 2 millions chacune. Inscrites aux livres de la dette publique de l'État indépendant, ces avances ne seront pas productives d'intérêts pendant le terme de dix ans.

Le chiffre plus considérable de la première annuité se justifie, d'une part, par la nécessité de contribuer à combler certains arriérés, de l'autre, par l'intérêt qu'il y a à assurer l'exécution immédiate des décisions de la Conférence. Il convient que l'État du Congo soit le premier en mesure de faire sentir au cœur de l'Afrique que le règne de la barbarie est fini et qu'un code nouveau va régir les rapports des populations qui l'habitent. Si pour la première fois le Trésor belge se trouve ainsi engagé dans l'œuvre africaine, l'article 2 consacre, dès à présent, le droit du pays à une annexion dont la lettre royale faisait déjà entrevoir l'éventualité. Six mois après l'expiration du terme de dix ans, alors que le chemin de fer sera déjà en exploitation depuis un certain nombre d'années et que tout

le territoire sera bien mieux connu encore qu'il ne l'est aujourd'hui, la Belgique aura à décider si elle veut que le Congo se transforme en colonie belge.

Et le pays n'arrêtera cette décision qu'en pleine connaissance de cause. L'article 3 prescrit, en effet, à l'État du Congo de communiquer à l'État belge d'ici là, tous les renseignements que celui-ci jugerait désirables, sur sa situation économique, commerciale et financière. L'État belge pourra notamment prendre connaissance des budgets de recettes et de dépenses ainsi que des relevés de la douane. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la grave portée de la résolution à prendre à ce moment-là et sur l'influence décisive qu'elle aura sur les destinées de la Belgique. Le cabinet Beernaert a d'avance fait connaître ses vues à cet égard : il estime que l'acquisition du Congo sera pour la Belgique un notable accroissement d'importance et de richesse. Si, en théorie, la politique coloniale a ses détracteurs comme elle a ses partisans, la question semble résolue, sur le terrain pratique, par l'exemple de toutes les nations. Aucune ne voudrait renoncer à la moindre partie de ses possessions d'outre-mer. Toutes, au contraire, se préoccupent de les étendre et de les multiplier. Les intérêts industriels, commerciaux, maritimes font, sous ce rapport, la loi aux gouvernements, et le mouvement s'accentue en présence des tendances protectionnistes qui se généralisent chaque jour davantage.

« Mais le moment semble n'être pas venu d'examiner ces graves questions d'une manière approfondie, ajoute le Conseil des ministres dans son *Exposé des motifs*. Comme les termes de la convention le disent et comme nous l'avons rappelé déjà, l'avenir est complètement réservé, et c'est en toute liberté que le problème sera résolu; d'ici à dix ans, l'opinion publique, complètement éclairée, se sera assurément prononcée de manière à rendre toute discussion inutile. Si, contrairement à notre conviction, c'est à une conclusion négative que l'on aboutit, la Belgique n'aura fait à l'Etat, qui demeurera ainsi indépendant d'elle, qu'un simple prêt; et, non seulement elle aura obtenu, en retour d'un sacrifice temporaire d'intérêts, un droit d'option dont la valeur ne saurait être méconnue; mais, riche, prospère et heureuse, elle aura contribué à remplir un devoir d'humanité envers les populations déshéritées, tout en assurant, dans tous les cas, au travail national de vastes débouchés.

« Dans l'hypothèse ainsi prévue, il ne serait pas équitable que le capital avancé de 25 millions devînt immédiatement exigible.

« L'Etat du Congo pourrait le conserver pendant dix années encore, mais à charge d'en servir l'intérêt à 3 et demi pour 100,

soit l'équivalent de l'intérêt auquel l'Etat belge emprunte lui-même. De plus, les sommes à provenir de concessions de terre ou de mines domaniales devraient être affectées, même avant le terme fixé, à des remboursements partiels. »

Les propositions du gouvernement belge ont été, au Parlement, l'objet d'une étude minutieuse et d'une discussion élevée. Le rapport de la section centrale de la Chambre des représentants a été présenté par M. le ministre d'État, A. Nothomb; au Sénat, c'est M. le baron Béthune qui a été l'organe de la commission des finances. Ces deux documents, très remarquables, ont élucidé tous les points douteux.

Il en était un d'un caractère particulièrement délicat. Il s'agissait, en effet, de décider quelle était la nature du « droit de préemption » de la France, en cas de « réalisation » de la souveraineté africaine du roi Léopold.

Il avait été accordé par le roi, en 1884, par un acte unilatéral de Sa Majesté, à l'occasion des arrangements dont j'ai parlé plus haut. L'emprunt, à la négociation duquel le gouvernement français avait d'abord consenti, fut ensuite interdit sur le territoire de la République, et de nouveaux arrangements furent pris. C'est alors, le 22 avril 1887, que l'administrateur général du département des affaires étrangères de l'État indépendant du Congo, M. Edmond van Eetvelde, précisa, au nom de son souverain, la signification du « droit de préemption ».

« L'Association internationale africaine, écrivait-il au ministre de France à Bruxelles, lorsqu'elle a fait avec le gouvernement de la République l'arrangement de 1884, confirmé par la lettre du 5 février 1885, n'a pas entendu et n'a pu entendre qu'en cas de réalisation de ses possessions, le droit de préférence accordé à la France envers toutes les autres puissances pût être opposé à la Belgique, dont le roi Léopold était le souverain.

« Mais il va de soi que l'État du Congo ne pourrait céder ces mêmes possessions à la Belgique sans lui imposer l'obligation de reconnaître le droit de préférence de la France pour le cas où elle viendrait elle-même à les réaliser. Ces explications n'enlèvent et n'ajoutent rien aux actes rappelés ci-dessus; loin de leur être contraires, elles ne font qu'en constater le sens.

« Je suis autorisé à ajouter que c'est celui qu'y a attaché l'auguste fondateur de l'Association internationale africaine en les autorisant. »

M. Bourée répondit, le 29 avril suivant, par une lettre qui n'était que la paraphrase de celle de M. van Eetvelde. Il ne pouvait, en effet, que prendre acte de l'intention unilatérale du roi Léopold.

Seulement la fin de cette paraphrase était un peu obscure :

« En vous accusant réception de votre lettre, écrivait M. Bourée, je suis autorisé à vous dire que je prends acte, au nom du gouvernement de la République, de l'interprétation qu'elle renferme et que vous présentez comme ayant toujours été celle que vous avez attachée à la convention de 1884, en tant que cette interprétation n'est pas contraire aux actes internationaux préexistants. »

On savait à Bruxelles, ou l'on croyait savoir, que cette rédaction était due au directeur des affaires politiques d'alors, M. F. Charmes, qui passe en Belgique, à tort ou à raison, pour un adversaire systématique de ses intérêts. Quand on vit paraître dans le *Journal des Débats*, à l'occasion de la présentation du projet de loi sur la convention belgo-congolaise, un article presque comminatoire, l'opposition parlementaire s'empara de cette circonstance pour accuser le gouvernement, dans la presse quotidienne, de vouloir engager le pays dans un conflit éventuel avec la France.

On chercha à démontrer qu'aux termes de la lettre de M. Bourée le droit de préemption était valable, même vis-à-vis de la Belgique, et que, dans dix ans, ou à la mort du roi, le gouvernement français ferait usage de son « droit ». Dès l'ouverture des débats à la Chambre, le chef du cabinet fut interpellé sur ce point et, d'après les *Annales parlementaires*, répondit dans les termes suivants :

« On me demande quelques explications au sujet du droit de préférence accordé naguère à la France. Déjà la section centrale avait interrogé à ce sujet le gouvernement, et je puis m'en référer à la réponse qui lui a été faite.

« En 1884, alors que l'Association internationale venait de naître et qu'elle n'était pas encore reconnue comme souveraine, elle a, par une lettre que la Chambre connaît, accordé, sur les territoires qu'elle avait dès lors acquis et sur les stations qu'elle avait fondées, un droit de préférence au gouvernement français, pour le cas où, par des circonstances imprévues, elle serait amenée un jour à réaliser ses possessions. Ce sont les termes mêmes de la lettre du 22 avril 1884. A l'occasion du règlement d'autres questions et d'autres intérêts, l'État indépendant du Congo a, en 1887, déclaré qu'en accordant, en 1884, ce droit de préférence à la France, il « n'avait pas entendu ni pu entendre qu'en cas de réalisation de « ses possessions, le droit de préférence accordé à la France envers « toutes les autres puissances pût être opposé à la Belgique, dont « le roi Léopold était le souverain ».

« Il était naturel que semblable interprétation émanât de l'État du Congo seulement, puisque, comme je le disais tout à l'heure, la promesse résultait d'une lettre. Le gouvernement français lui a

donné acte de cette déclaration, et l'État du Congo a tenu ce point comme ainsi définitivement réglé.

« Mais le projet de loi se rattache à un autre ordre d'idées. Tout au moins, depuis que l'Association internationale est devenue souveraine, il n'a jamais été dans ses intentions de réaliser ses possessions africaines, et assurément ce n'est pas leur vente que le roi propose aujourd'hui à la Belgique. Il les lui donne, ou plutôt il offre de les lui donner.

« Sa Majesté a dépensé en Afrique un capital énorme, et une stipulation formelle de la convention porte qu'Elle « refuse expres- « sément toute indemnité de ce chef. »

« Ce n'est pas tout. Des explications données à la section centrale, il résulte que, d'ici à dix ans, le roi a l'intention de verser encore de ses deniers un million environ par an au budget du Congo. Bien loin d'être un prix même éventuel, les sommes que, d'ici à l'année 1900, l'État belge aura avancées n'auront donc servi qu'à contribuer pour partie à mettre en valeur un domaine qui doit être le sien. Et, dans l'hypothèse inverse, ce ne sera qu'un simple prêt.

« Quoi qu'il en soit, depuis le dépôt du projet de loi, le cabinet de Paris ne nous a adressé aucune observation tendant à mettre en doute le droit de notre pays.

« La Belgique, mise en possession du Congo, se trouverait tenue envers la France, au lieu et place de l'État indépendant, par les déclarations échangées en 1884 : je l'ai dit déjà à la section centrale, et, dans ces conditions, il est certain que la cession qui fait l'objet du projet de loi ne soulèvera, ni maintenant ni dans dix ans, aucune difficulté de la part du gouvernement français. Il désire nous avoir pour voisins en Afrique comme en Europe. Il ne lui déplaît nullement que le Congo soit soumis au même gouvernement et au même régime que l'Escaut.

« La France a, d'ailleurs, toujours exprimé ses sympathies pour l'œuvre africaine. A Berlin déjà, à la fin de la conférence, lorsque toutes les puissances, qui venaient d'approuver ce fait grave du transfert des possessions d'une compagnie commerciale à un État indépendant, applaudissaient à l'entreprise du roi, ainsi fort élargie, le ministre de France, M. de Courcel, disait :

« Les voisins du nouvel État seront les premiers à applaudir à « ses progrès, car ils seront les premiers à profiter du développe- « ment de sa prospérité et de toutes les garanties d'ordre, de sécu- « rité et de bonne administration dont il entreprend de doter « le centre de l'Afrique. »

« Si la France voit avec satisfaction la Belgique s'installer à ses côtés, sur les rives du Congo, toute modification à la souveraineté

de ces territoires, autre que celle réglée par la convention qui vous est soumise, n'eût pas laissé et ne laisserait pas la France indifférente.

« L'embouchure de ce grand fleuve surtout est, à tous les points de vue, une position d'extrême importance, et je ne m'avance pas trop en disant que les puissances qui déjà ont admis la neutralité de ces territoires les verront avec satisfaction aux mains de la Belgique neutre.

« Une fois la décision de celle-ci prise, il n'y aura plus de place pour des préoccupations ultérieures.

« La Belgique aura dix ans pour étudier la question congolaise sous toutes ses faces et elle disposera de tous les renseignements nécessaires pour la connaître et l'apprécier à fond.

« Quand on se reporte à ce qu'était le Congo il y a dix ans, on peut juger de la transformation qu'amènera un nouveau terme d'égale durée, alors surtout que, avant quatre ou cinq ans, le chemin de fer du Stanley-Pool sera mis en exploitation.

« Le parti que la Belgique prendra ne sera donc pris qu'à bon escient et ce ne sera pas pour changer ensuite de résolution. Elle gardera la magnifique possession qui va lui être dévolue, et, il y a quelques jours, le roi s'exprimait à cet égard en ces termes :

« La Belgique sera donc mon héritière et, pas plus que moi, elle « ne voudra plus tard diminuer soit l'étendue, soit l'importance « de ses nouvelles provinces. Je compte exprimer mes intentions « à cet égard dans un codicille qui complétera mon testament. »

« En se conformant aux vœux du roi, la Belgique ne servira pas seulement ses propres intérêts; elle pourra se rendre ce témoignage que sa présence à l'embouchure du Congo est avantageuse à la paix de l'Europe comme à celle d'Afrique.

« Dans une préoccupation dont l'absolue loyauté sera reconnue par toutes les puissances, nous serions même prêts à déclarer l'inaliénabilité de la future colonie.

« Quoi qu'il en soit, — et c'est ma réponse fort nette à la question posée — le droit conféré à la Belgique sur le Congo n'a pas été contesté, et l'éventualité de cette annexion est sympathiquement accueillie. »

La question reste donc entière, dans les termes où elle était en 1884 et en 1887, et l'on a la certitude à Bruxelles et à Paris que le droit de succession de la Belgique n'est pas contesté. Seulement, le cabinet de Paris a le plus haut intérêt dans la conservation de ce *statu quo*, parce qu'il ne désire pas voir la vallée du Congo occupée par une autre puissance que la Belgique. L'Escaut neutre et le Congo neutre, la Belgique neutre et l'Etat indépendant du

Congo neutre, couvrent les intérêts de la France, qui se montre satisfaite de posséder cette précieuse garantie de droit international.

*
* *

Il importe maintenant que la Belgique continue avec énergie l'œuvre si habilement commencée par son roi, à ses risques et périls. Beaucoup a déjà été fait, mais le champ à exploiter est immense. Je vais énumérer les résultats qui ont été obtenus en moins de dix ans. Ce résumé permettra de prévoir les conséquences de la nouvelle activité des Belges d'ici à l'an 1900.

Le fleuve du Congo a des largeurs variables. A Upoto, dans le haut Congo, au centre de l'Afrique, il mesure même 35 kilomètres de large. A Nyangwe, à 2300 kilomètres du Stanley-Pool, le fleuve majestueux a encore 1200 mètres de largeur, c'est-à-dire plus de 20 fois celle de la Seine au pont de la Concorde.

Pour mesurer les progrès accomplis dans l'Etat indépendant du Congo, considérons la période de dix années qui va de 1880 à 1890.

Ce n'est qu'en 1880 que Stanley commença, pour le compte de l'*Association internationale du Congo*, c'est-à-dire du roi des Belges, la fondation des « stations » du haut Congo. Vivi, la première station du bas Congo, fut créé par Stanley en novembre 1879. On peut donc dire que l'Etat du Congo n'existe que depuis dix ans.

Il fallut un an et demi pour former la seconde station du bas Congo, Isanghila, située à 83 kilomètres seulement de Vivi, tellement la marche était difficile à travers ces régions montagneuses. En février 1882 (deux ans et quatre mois après la fondation de Vivi), Léopoldville, la future capitale de l'Etat, fut érigée sur le Stanley-Pool, où commencent le haut Congo et une étendue navigable de plus de 1300 kilomètres. Aussitôt on apporta à dos d'homme des steamers d'un tonnage peu considérable (à cause des difficultés de transport). L'*En-Avant* et le *Royal* furent les premiers steamers ainsi lancés sur le cours supérieur du mystérieux Zaïre.

Tandis que, de 1882 à 1886, Stanley et les Belges qui le secondaient fondaient de multiples stations, les Portugais, d'accord avec les Anglais, cherchaient à s'emparer du fleuve dont, grâce au roi Léopold II, les richesses étaient révélées au monde. Pendant que Stanley, au nom du roi des Belges, travaillait ainsi sur les rives du puissant cours d'eau, ses alliés et subordonnés belges ne marchandaient ni leurs peines ni même leurs vies pour assurer au roi, leur chef, le fruit de ses habiles et intelligentes conceptions. Les noms du capitaine Hanssens, un héros digne d'être comparé aux plus célèbres explorateurs, et de l'ingénieur Nève, un saint, un savant et un mâle, dont Stanley fait un éloge mérité dans son

ouvrage *Cinq années au Congo*, seront inscrits en lettres ineffaçables dans les annales de la civilisation. Les officiers belges, MM. Coquilhat, Liebrechts, Braconier, van Gèle, Roget [1], Baert, Macar et tant d'autres, encore vivants, ont rendu à la civilisation et à la science des services inappréciables. Plusieurs étrangers, enrôlés par le roi Léopold, aidaient, eux aussi, à la création du nouvel État. Citons ici M. le lieutenant-colonel, alors lieutenant Wisseman (aujourd'hui célèbre par ses prouesses dans l'est africain allemand), qui créa la station de Luluabourg, dans l'extrême Sud congolais, et le capitaine von François, aujourd'hui pionnier des Allemands dans le pays des Herreros, Ouest africain.

De la conférence de Berlin l'Etat du Congo sortit définitivement constitué, ayant 36 kilomètres de côtes maritimes, avec une rive du Congo jusqu'au Pool, et avec les deux à partir de l'Oubangi. Sa surface totale (2 091 000 kilom. c.) égale plus de soixante fois celle de la Belgique; sur cette surface, on mesure 12 500 kilomètres de voies navigables connues, soit 25 000 kilomètres de rives exploitables (autant que celles de toute l'Europe).

En 1880, *pas un seul* poste blanc n'existait sur le haut fleuve : il y en a plus de 25 aujourd'hui. Pas un navire n'y flottait : en ce moment, 27 bateaux à vapeur y naviguent, 6 autres sont en construction ; l'un d'eux, la *Ville-de-Bruxelles*, peut transporter 80 000 kilogrammes de marchandises. Il y a dix ans, 6 agents belges se trouvaient seulement sur les rives du Congo. On y rencontre aujourd'hui 430 Européens, dont 300 Belges, qui augmentent en nombre chaque jour.

Stanley, lors de la création des premières stations en 1880, mit deux ans et quatre mois pour aller de Vivi à Léopoldville ; on fait maintenant ce trajet en une moyenne de dix-sept jours, et, demain, le chemin de fer en construction achevé, on le fera en dix-sept heures. Dans trois ans, on mettra un mois et dix jours, pour aller d'Anvers à Stanley Falls, sans tirer son fusil de sa gaine : Stanley mit deux ans (1877-1878) à faire ce voyage, en livrant trente-six combats sanglants. Avant 1878, on ne connaissait le Congo que jusqu'à 350 kilomètres de la mer; aujourd'hui il est exploré jusqu'à ses sources. Sur ses rives, on n'avait jamais vu de blancs; maintenant les indigènes y ont accepté la souveraineté des hommes d'Europe et, à l'entour des stations, jusqu'à une certaine distance

[1] Roget, un autre héros qui a fait, tout récemment, sans tambours ni trompettes, sans verser une goutte de sang noir, du midi au nord, la traversée de la fameuse forêt mystérieuse de Stanley jusqu'au cours moyen de l'Ouellé. Il y a fondé la station de Djabbir, auprès de laquelle il a rencontré un ex-lieutenant du Mahdi, devenu marchand d'ivoire (blanc et noir).

dans les terres, ils ont renoncé à leurs cruels usages et reconnaissent la médiation des officiers du roi et l'autorité du drapeau d'azur à étoile d'or.

Quand, en 1878, mourant de faim, suivi d'une troupe de noirs exténués, ayant déjà renoncé à revoir l'Europe, Stanley arriva à quelques journées de Boma (ou Emmboma), il envoya en avant les derniers hommes valides de son escorte, à la recherche de blancs hypothétiques, implorant un secours indispensable. Il fut secouru par quelques agents d'une factorerie perdue d'Européens, obligés de recruter des esclaves pour assurer leur sécurité et leurs transports. Aujourd'hui, douze ans après, l'esclavage a disparu, à jamais, des rives océaniques du Congo, et la police y est admirablement faite. On s'y promène avec autant, avec plus de sécurité qu'en Europe; on y rencontre églises, magasins, hôtels, tramways, ports, piers et transatlantiques, bondés de richesses tropicales. Des tribunaux y sont organisés, l'autorité administrative y est solidement ancrée, les employés du cadastre y ont commencé leur utile et ingrate besogne, et une armée de 2500 soldats noirs, armés et disciplinés à l'européenne, encadrés de blancs, y existe, commandée par des officiers belges éprouvés. La mortalité des blancs ne s'est élevée qu'à 6 pour 100, soit moins que dans bien des villes de France, et cette proportion diminuera encore, dans les parties les plus mauvaises du pays, par suite de l'amélioration de l'hygiène et du confort. La poste y est organisée « à l'européenne » ; on y expédie plus de trente mille lettres par an; la monnaie d'or et d'argent commence à y remplacer la cotonnette, les coquillages, les mouchoirs et les baguettes de laiton.

Le commerce s'y chiffre par 13 millions en exportation, et, en 1887, le mouvement maritime a atteint, rien qu'à Boma et à Banana, 416 506 tonnes : plus qu'à Ostende. Rien qu'à Banana, le mouvement des navires s'est élevé, en un an (1887-1888), de 262 navires à 626.

Et tout cela en dix ans !

Dans une région où, il y a onze ans, il n'existait ni autorité, ni ordre public, ni administration civile, où l'esclavage, le cannibalisme même, l'anarchie la plus sauvage, régnaient en maîtres, on trouve actuellement une autorité à la fois paternelle et forte, organisée, outillée, légiférée avec une perfection qui, sous certains rapports, dépasse celle de nos pays d'Europe, gâtés par les abus administratifs, fiscaux, militaires et législatifs.

La religion chrétienne, sans laquelle aucune œuvre de colonisation et de civilisation n'est possible, pénètre maintenant jusqu'aux points les plus reculés du centre africain, dans le royaume fabu-

leux du Monomotapa, au pied des montagnes de la Lune, autour des lacs immenses, et dans le pays des pygmées, synonymes de mystère ou d'horreur pour nos pères.

*
* *

Voilà, en peu de pages, l'histoire de l'État indépendant du Congo et de ses rapports avec l'État belge. Pour la compléter, il aurait fallu donner plus de détails sur l'action du roi Léopold et celle des hommes qui ont été ses collaborateurs. J'ai cité les noms de quelques officiers. Il faut donner une place à part au baron Lambermont, ministre d'État, secrétaire général (sous-secrétaire d'État) du département belge des affaires étrangères ; sa réputation est arrivée jusqu'en France, mais on n'y connaît pas toutes les éminentes vertus politiques et diplomatiques de cet homme remarquable, un grand citoyen et un fonctionnaire modeste qui, septuagénaire, travaille comme un homme de trente ans. Il a été le diplomate habile non seulement de l'œuvre du roi Léopold, mais encore de la politique africaine adoptée aujourd'hui par toutes les nations civilisées. Sur un plus grand théâtre, le baron Lambermont aurait joué, dans ce siècle, un rôle prépondérant dans les affaires diplomatiques.

Son adjudant a été depuis quinze ans M. Banning, directeur général au département des affaires étrangères, l'historien politique de l'Afrique moderne, délégué à la Conférence de Berlin et plénipotentiaire à la Conférence de Bruxelles. Cet écrivain habile et érudit a rendu à l'œuvre du roi de signalés services.

A côté du baron Lambermont et de M. Banning, je nommerai aussi le général Strauch, le capitaine Thys et M. van Eetvelde, ouvriers de la première heure. Le capitaine Thys, du corps d'état-major, est l'organisateur intelligent, infatigable et puissant des principales compagnies industrielles et commerciales, qui ont commencé l'exploitation économique de l'État indépendant. Déjà ces compagnies sont entrées dans une voie de prospérité remarquable : l'une d'elles a récemment fait d'Anvers le principal marché de l'ivoire.

Enfin, il me plaît à moi, qui, dans la presse, n'a cessé d'être le persévérant et désintéressé défenseur de l'œuvre du roi, depuis le premier jour, malgré les criailleries, les railleries et les ricanements des incrédules, il me plaît de citer ici encore M. A.-J. Wauters, le fondateur du *Mouvement géographique*, qui, par ses nombreux écrits, son talent et sa persévérance, a contribué à secouer la torpeur, que dis-je, l'hostilité de ses compatriotes et à rallier autour de l'œuvre du roi les hommes d'étude, de science et de bonne foi.

Baron P. de Haulleville.

LE

SOCIALISME EN ALLEMAGNE[1]

S'il est un parti politique en Europe, dont la fortune ait été heureuse et rapide, c'est bien le parti socialiste d'Allemagne : persécuté dès son origine, proscrit bientôt, il a réussi en vingt ans, par la seule propagande, à représenter au Reichstag 1 350 000 électeurs sur moins de 10 millions, il a non seulement forcé le pouvoir à désarmer, comme l'avait déjà fait le centre catholique, mais encore à accepter plusieurs de ses revendications et à en proposer l'examen à l'Europe, il a enfin arraché du pouvoir, après un ministère de vingt-neuf ans, l'homme de ce siècle qui a le plus profondément modifié la situation respective des grandes puissances.

Il y aurait un livre intéressant à écrire sur les origines littéraires du socialisme en Europe : presque partout, les agitateurs ont été précédés, non seulement par des théoriciens qui exposaient le programme à suivre et le but à atteindre, mais avant ceux-là

[1] Les principaux ouvrages généraux qui ont été consultés pour cette étude sont :

Geschichte der ersten sozialpolitischen Arbeiterbewegung in Deutschland, par le Dr Adler.

Geschichte der sozialpolitischen Parteien in Deutschland, par le Dr Joseph Joerg.

Le Peuple allemand, ses forces et ses ressources, par M. Charles Grad, le député protestataire de Colmar au Reichstag, dont la mort vient de frapper douloureusement l'Alsace-Lorraine.

Et pour l'exposé des doctrines socialistes :

Capital et travail, trad. fr. de *Herr Bastiat Schulze von Delitsch* (de Ferdinand Lassalle) accompagnée d'une notice par B. Malon.

Die Quintessenz des Sozialismus, par le Dr Schœffle, trad. fr. de B. Malon.

Das Kapital, de Karl Marx, trad. fr. de J. Roy.

Le Socialisme contemporain, 5e édit., le célèbre ouvrage de M. de Laveleye.

même par des écrivains de tout genre, poètes, romanciers, philosophes chez qui les idées nouvelles étaient encore à l'état vague et très incertaines de leur objet. Sans parler de l'attrait spéculatif qu'ont généralement exercé les doctrines égalitaires sur les plus nobles penseurs, tels que Platon dans l'antiquité, Thomas Morus dans les temps modernes, on remarquera qu'à notre époque la voie a toujours été ouverte aux socialistes d'action par des littérateurs ou des publicistes : en Angleterre, le réformateur Robert Owen, Stuart Mill, sont, qu'ils l'aient ou non voulu, des précurseurs de MM. George, Hyndman, les leaders du communisme, et de M. Burns, l'organisateur des dernières grèves ; en France, Rousseau, Saint-Simon, Fourier précèdent et annoncent Louis Blanc, Proudhon, de qui dérivent, du premier les collectivistes, du second les révolutionnaires ; en Russie, le nihilisme a pris sa source et s'alimente encore dans les classes les plus instruites, [1] et malgré les rigueurs de la censure, la littérature a été à la fois l'une de ses origines et l'un de ses moyens d'action. Mais nulle part cette influence n'a été aussi profonde, cette genèse aussi remarquable qu'en Allemagne : le grand développement des universités, l'amour des Allemands pour les théories et les questions complexes, amour enflammé par l'éclat de leur enseignement philosophique et de leur littérature au début de ce siècle, enfin et surtout la direction des évènements politiques et l'effort incessant vers l'unité germanique en sont des explications.

L'occupation française de 1806 à 1813 avait soulevé contre Napoléon, dans toute l'Allemagne, l'enthousiasme de la haine : Fichte abandonnait sa chaire pour aller combattre, Rückert composait les *Geharnischte Sonnette* (*Sonnets cuirassés*), Arndt ses *Chœurs*, Kœrner ses *Chansons*, Stein et Gentz par leurs manifestes excitaient leurs concitoyens à la lutte sans trêve. Mais ce n'était pas seulement l'expulsion des étrangers que ces écrivains, ces publicistes, faisaient espérer au peuple allemand et voulaient eux-mêmes : c'était aussi la liberté politique, l'application à leur pays des principes de la révolution française. Aussi, quand, après la victoire, l'Allemagne dut subir avec le retour de ses princes le rétablissement des privilèges, elle éprouva une profonde déception et une sourde colère. La célèbre association du *Tugendbund*, établie à l'origine contre les Français, se proposa pour nouveau but de donner à l'Allemagne unifiée toutes les libertés politiques ; la *Burschenschaft* (*Association des étudiants*), fut fondée à cette

[1] Alexandre Herzen, Bakounine, Ogareff, en ont été de remarquables exemples.

époque dans le même dessein. La plus grande effervescence agitait les universités : l'assassinat de Kotzebue la témoigna. Les mesures les plus énergiques furent prises contre la révolution par tous les gouvernements; déjà les quatre universités de Paderborn, de Duisbourg, d'Erfurt et de Munster avaient été dissoutes : le congrès de Carlsbad décida de nommer dans chaque université un commissaire extraordinaire ayant le droit de renvoyer tous les professeurs ou élèves qui seraient suspects et d'établir une censure sévère dans chacun des États de la Confédération. Le poète Arndt, le patriote Jahn, furent emprisonnés, le publiciste Gœrres dut s'exiler.

Le mouvement libéral ne fut pourtant point enrayé. Quelques années plus tard, l'illustre poète Uhland sacrifiait sa chaire de Tübingen à ses convictions démocratiques; Mügge, également éloigné des fonctions publiques, fondait la *National-Zeitung*; Bœrne et Heine, tous les deux de famille juive, quittaient leur pays pour écrire, l'un ses *Lettres de Paris*, l'autre ses chansons, ses satires et ses deux célèbres ouvrages : l'*Etat des esprits en France* et les *Documents pour servir à l'histoire de la littérature moderne en Allemagne*. Les tendances révolutionnaires des écrivains s'accentuaient d'année en année; on en avait déjà trouvé une preuve dans de nombreux passages des *Lettres de Paris*. Il est aisé de comprendre la confusion, ou, si l'on veut, la transformation qui se fit alors dans l'esprit d'un grand nombre de littérateurs et de publicistes : cette confusion s'est d'ailleurs produite en d'autres pays, au sujet des questions et dans les circonstances les plus diverses. Quel était, aux yeux du peuple et des écrivains eux-mêmes, le but poursuivi par ces derniers? Ils devaient user de leur influence pour faire cesser ou du moins pour diminuer les griefs des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, en d'autres termes, pour restreindre les causes de misère et aplanir les obstacles au bonheur. Or, pour la plupart des gens, un mal supprimé équivaut à un bien accompli; la lutte pour la diminution du mal, c'est-à-dire dans le cas présent des mesures antilibérales, en vint à être regardée comme tendant à l'acquisition de biens positifs. On vit dans le bien du peuple non un but qu'il fallait atteindre indirectement en restreignant les limites de la contrainte, mais un but qu'il fallait atteindre directement. Cette confusion est d'autant plus explicable que l'Allemagne traversait alors une période d'exaltation politique, que cette exaltation ne trouvait d'aliment ni dans la révolution intérieure ni dans les guerres extérieures, qu'enfin elle s'est produite dans l'esprit d'hommes doués d'une brillante imagination et par là même enclins à mélanger des idées voisines en apparence. Ainsi, chez beaucoup

d'écrivains, le libéralisme se transforma insensiblement en socialisme; ce changement, d'ailleurs, devait être beaucoup plus lent à se manifester dans le peuple. Dès 1841, le poète George Herwegh publiait ses *Gedichte eines Lebendigen* (*Chants d'un vivant*), recueil de poésies républicaines et souvent révolutionnaires; l'année suivante il fut banni, après un essai inutile de rapprochement avec le roi de Prusse; il se retira à Zurich, d'où il fut encore expulsé après la publication des *Ein und zwanzig Bogen aus Schweiz* (*Vingt et un arcs de Suisse*); il se rendit alors dans le canton de Bâle, qui lui offrit un asile et le droit de cité, et finit par se fixer à Paris. En même temps, à l'instigation de George Herwegh, le célèbre Freiligrath déclarait dans un important ouvrage intitulé *Glaubensbekenntniss* (*Profession de foi*), que « le poète doit marcher avec le peuple ». Exilé, il se retira en Suisse, puis à Londres. Le mouvement se propageait jusqu'en Autriche, d'où M. Maurice Hartmann était forcé de s'éloigner, après la publication de son premier recueil, de poésies lyriques et épiques : *Kelch und Schwert* (*la Coupe et l'Epée*); revenu à Prague, M. Hartmann fut arrêté, puis remis en liberté et écrivit alors une tragédie, *Sie sind arm* (*Ils sont pauvres*), qui, interdite par la police, ne put être ni représentée ni imprimée.

Quand éclata la révolution de 1848, tous les écrivains démocrates se retrouvèrent : George Herwegh, Brentano, les publicistes Gustave de Struve et Jean-Philippe Becker, se mirent à la tête des ouvriers allemands et français qui firent la campagne révolutionnaire de Bade. Uhland, Ruge, disciple de Hegel et ancien professeur à l'université de Halle, furent élus députés à l'Assemblée nationale de Francfort. Karl Beck, l'auteur des *Lieder vom armen Manne* (*Chansons d'un gueux*), publiait les *Gepanzerte Lieder* (*Chants armés*); Freiligrath, qui avait déjà donné les six poèmes du *Ça ira*, publiait *die Todten an die Lebenden* (*les Morts aux Vivants*), qui le faisaient poursuivre et acquitter, et prenait bientôt à Cologne la direction de la *Nouvelle Gazette rhénane*, où il soutenait une campagne révolutionnaire; enfin, Wilhelm Jordan, envoyé au parlement de Francfort, comme Uhland et Ruge, exaltait la révolution sociale et l'athéisme dans son recueil intitulé : *Schaum* (*Ecume*).

D'ailleurs rien ne montre mieux l'influence prépondérante de la littérature sur le socialisme d'action que les écrits mêmes des organisateurs du parti. Ferdinand Lassalle, le grand agitateur, l'O'Connell du socialisme allemand, cite à chaque page, et dans des livres destinés aux ouvriers, les poètes et les philosophes de son pays : « Tel est, dit-il, dans la Post-face d'une de ses brochures,

après avoir résumé une dernière fois le credo économique de l'école libérale, tel est l'abaissement intellectuel de la bourgeoisie, dans le pays de Lessing et de Kant, de Schiller et de Gœthe, de Fichte, de Schelling et de Hegel. Ces héros de la pensée n'ont-ils réellement fait que passer au-dessus de nos têtes comme une nuée d'oiseaux? De tout l'immense travail intellectuel, de toute la révolution intérieure qu'ils ont accomplie, rien n'a donc rejailli sur la nation! » On peut contester que Lessing et Gœthe, par exemple, aient eu de grandes sympathies pour le socialisme, dont le nom même leur fut inconnu (il se trouve pour la première fois dans un ouvrage de L. Reybaud, publié vers 1840); chez nous, d'ailleurs, le nom de Voltaire, entre autres, n'a-t-il pas servi à patronner des théories dont ce grand écrivain ne se doutait même pas? Mais l'influence de Hegel est manifeste dans les écrits de Karl Marx, le célèbre fondateur de l'Association internationale des travailleurs, connue sous le nom de l'Internationale; à la fin de son ouvrage, *Das Kapital*, Marx rend un dernier hommage à son maître, tout en faisant ses restrictions. « Bien que Hegel, dit-il, défigure la dialectique par le mysticisme, ce n'en est pas moins lui qui a su le premier en exposer le mouvement d'ensemble. » Et Marx, dans sa propre méthode d'investigation, a fait le plus grand usage de la dialectique hégélienne, qu'il a d'ailleurs modifiée. Enfin un exemple très récent montre que la littérature et le socialisme n'ont pas encore tout à fait divorcé en Allemagne : aux dernières élections du Reichstag, le poète socialiste Trœger, auteur d'un ouvrage d'esthétique généralement estimé *Deutsche Kunst in Bild und Lied* (*l'Art plastique et la Chanson en Allemagne*), a été élu à la fois en province et à Berlin, dans la circonscription même de M. de Bismarck, qui a voté à bulletin ouvert pour son concurrent conservateur, M. Zeidler.

Si grande qu'ait été l'action de la littérature sur les doctrines et les actes des socialistes contemporains, on doit reconnaître que cette action a été, dans une certaine mesure, indéterminée et inconsciente d'elle-même : l'objet de la littérature demeurait, malgré tout, fort différent des réformes sociales, qui n'étaient et ne pouvaient être, pour les écrivains, que des desiderata platoniques, des aliments à leur activité en quête d'émotions, ou même de simples éléments de popularité. Aussi, en regard des poètes, des publicistes dont il a été question, convient-il de placer ceux qu'on pourrait appeler les *théoriciens du socialisme :* si les premiers en furent les précurseurs, les seconds en ont été, à coup sûr, les initiateurs. Le communisme, en Allemagne, remonte au moins jusqu'aux sectes anabaptistes, dont les principaux chefs étaient

Thomas Munzer, Jean de Leyde, et Simonis Mennon. Il existe des traces de théories communistes dans nombre d'écrivains allemands : on en trouve en particulier, dans plusieurs ouvrages de Basedow qui prêchent le cosmopolitisme, au milieu du fatras de Lavater et dans l'*Ardinghello* de Heinse. Mais c'est seulement avec le disciple de Kant, l'illustre fondateur de l'idéalisme subjectif, Jean-Gottlieb Fichte, qu'apparaissent nettement les doctrines que doit mettre en œuvre le socialisme contemporain ; dans ses *Mémoires pour rectifier le jugement du public sur la Révolution française*, il attaque la constitution sociale de son temps, qualifiant, avant Proudhon, le revenu de « vol ». Quelques années plus tard, Wilhelm Weitling, ouvrier tailleur de Leipzig, sous l'influence des théories de Fourier, créa en Allemagne la première école socialiste; dans un de ses ouvrages, intitulé *Garantien der Harmonie und der Freiheit* (*Garanties de la bonne harmonie et de la liberté*), il proclame que « l'égalité vraie ne peut être obtenue que par la destruction de l'organisation actuelle de l'Etat [1] ». En même temps, un grand nombre de disciples de Hegel, ceux qui formaient la *gauche hégélienne*, abandonnant le *fatalisme historique* et la doctrine de l'*idée pure* du maître, devenaient les véritables promoteurs des théories socialistes; parmi eux, il faut citer : Grün, Becker, Lange, Feuerbach, Engels et enfin le fameux Karl Marx.

Ce dernier, d'abord rédacteur de la *Gazette rhénane*, vint publier en France dans les *Deutschfranzösischen Jahrbücher* une *Revision critique de la philosophie du droit de Hegel.* Il se rendit ensuite en Belgique, puis au congrès ouvrier de Londres, en 1847, où il publia avec Engels le *Manifest der kommunistischen Partei;* on y lisait : « Le progrès de l'industrie, dont la bourgeoisie est le véhicule inconscient, remplace peu à peu l'isolement des travailleurs né de la concurrence par leur union révolutionnaire au moyen de l'association. A mesure que la grande industrie se développe, la base même sur laquelle la bourgeoisie a assis sa production et son appropriation des produits se dérobe sous ses pieds. Ce qu'elle produit avant tout, ce sont ses propres fossoyeurs. Son élimination et le triomphe du prolétariat sont également inévitables. De toutes les classes subsistant aujourd'hui en face de la bourgeoisie, le prolétariat seul forme une classe réellement vivante; les autres dépérissent devant la grande industrie dont le prolétariat est le produit propre. » Cette allure de pamphlet suffit à expliquer

[1] A cette époque, il convient encore de nommer le professeur Winkelblech, connu sous le nom de Marlo. Suivant lui, les sociétés anonymes telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui doivent servir de type à la propriété moderne.

pourquoi le *Manifest*, qui d'ailleurs contenait l'ensemble des aspirations socialistes, est devenu l'Évangile du parti, de même que *Das Kapital* en est la Bible. K. Marx a toujours été regardé, malgré sa participation effective, comme l'hiérophante du socialisme allemand; Ferdinand Lassalle devait en être l'apôtre.

Après Marx, chronologiquement, mais bien avant lui comme philosophe et comme économiste, vient Albert-Frédéric Schœffle. Né à Nuremberg en 1831, M. Schœffle enseigna l'économie politique à l'université de Tübingen, puis à celle de Vienne; il fut élu député successivement au *Landtag* de Wurtemberg et au *Zollparlement* allemand; en février 1871, il fut chargé des départements de l'agriculture et du commerce dans le ministère Hohenwart; mais, ne pouvant réaliser les réformes qu'il projetait, il donna sa démission au mois d'octobre et se retira à Stuttgart, pour y continuer ses études économiques. M. Schœffle n'a donc rien d'un révolutionnaire tel que K. Marx : chrétien sincère, il a été conduit au socialisme par ses travaux, comme Stuart Mill ou M. de Laveleye, et il n'a, pas plus que ces derniers, hésité à l'accepter partiellement. L'ancien ministre autrichien est un penseur de premier ordre, et les théories socialistes gagnent à être exposées par lui : il tire au clair les questions les plus obscures, en précise les données, enfin rend évident le peu d'importance des points faibles de la doctrine; dans son esprit, ces théories, souvent décousues, se coordonnent, et il leur impose la netteté avec laquelle il les conçoit. A tous égards, M. Schœffle est donc le premier des théoriciens du socialisme en Allemagne; aussi ses ouvrages, *Kapitalismus und Sozialismus* (*Capitalisme et socialisme*), *Encyclopædie der Staatslehre* (*Encyclopédie de la science politique*), *Bau und Leben des sozialen Körpers* (*Structure et vie du corps social*), ont-ils pénétré dans la classe ouvrière, malgré leur forme savante. C'est du dernier de ces ouvrages qu'est tirée la célèbre brochure *die Quintessenz des Sozialismus* (*la Quintessence du socialisme*), qui a eu le plus grand succès en Allemagne et qui y est devenue le catéchisme du parti socialiste. Aucun ouvrage, en effet, ne donne une idée plus nette de l'état des revendications et de l'avenir du socialisme, et cela en soixante-dix pages. Ecrite par un philosophe qu'on ne saurait soupçonner de fanatisme, ni même de complaisance, cette brochure est digne d'être méditée. Voici quelles sont les conclusions de M. Schœffle : « Les réfutations habituelles, dit-il, sont insuffisantes contre le socialisme. Il n'est pas vrai qu'il repousse la propriété en général; il n'est pas vrai qu'il veuille l'abolition absolue de la propriété privée; il n'est pas vrai qu'il veuille travailler sans moyens de production, qu'il doive annuler le capital dans le sens

technique du mot; il n'est pas vrai qu'il exclue la grande production, qu'il soit nécessairement matérialiste, qu'il repousse en principe la famille et le droit d'héritage, qu'il dénie le droit de changer de domicile et le libre choix des professions, qu'il repousse en principe la libre détermination des besoins individuels, qu'il doive être antinational et cosmopolite, enfin qu'il doive mettre en œuvre le despotisme de l'État centralisé... Il est réellement inadmissible que les socialistes, dont le principe suppose, plus que tout autre, l'empire sur soi-même, l'honnêteté, la soumission et le dévouement, l'amour chrétien dans son sens le meilleur et le plus pur, soient les représentants d'un matérialisme et d'une haine de religion complètement étrangers aux masses populaires qui travaillent à la sueur de leur front et connaissent tout le sérieux de la vie. » Le socialisme doctrinaire contemporain compte aujourd'hui en Allemagne plus de représentants que partout ailleurs : il convient de nommer parmi ceux-ci M. Brentano, qui s'est signalé très jeune comme l'un des plus brillants adversaires de l'école économique libérale par plusieurs ouvrages, dont le plus connu est *die Arbeitergilden der Gegenwart* (*les Corporations ouvrières d'aujourd'hui*).

Le socialisme est une production toute moderne. Il ne pouvait préoccuper personne sérieusement avant ce siècle, la transformation économique qui lui a donné naissance n'ayant pas encore eu lieu. Ainsi, la révolution politique qui devait assurer l'égalité des citoyens dans les principaux États de l'Europe était à peine terminée que déjà les découvertes de la science préparaient les éléments d'une seconde évolution toute sociale, beaucoup plus radicale que la première et qui paraît ne devoir s'accomplir que dans un long délai. En fait, le prolétariat moderne fut constitué du jour où, par suite de l'extension énorme des grandes villes et de la création continuelle de nouveaux centres ouvriers, la distance s'accrut entre les patrons et les salariés, le nombre des uns diminuant tandis que celui des autres augmentait : les conditions essentielles de l'industrie ont été, en effet, changées depuis moins d'un siècle par l'invention des machines et leur substitution à l'homme. Incapables de lutter contre la rapidité de la production, les ouvriers ont dû, de toutes parts, abandonner les outils, les métiers, pour venir participer au travail des usines et accroître ainsi la surproduction par leur propre concours; de sorte que le mouvement s'est accéléré hors de toute proportion. En même temps, la terre qui, si longtemps, avait été la principale et presque l'unique valeur, perdait de plus en plus cette valeur parce qu'on trouvait de moins en moins des bras pour la cultiver; par une compensation natu-

relle, l'industrie et le commerce, qui est son débouché, prenaient une extension considérable, encore accrue par la sécurité et la rapidité du transit. Il s'établissait bientôt de nombreuses branches de commerce intermédiaires entre l'industrie productrice et le consommateur, quelquefois au profit de celui-ci, toujours au détriment et de l'industrie, dont les bénéfices étaient ainsi peu à peu diminués par la loi de la libre concurrence, et des ouvriers, dont les salaires se ressentaient nécessairement de la gêne de l'industrie. Cependant le développement de l'industrie et du commerce exigeait des chefs d'entreprise une quantité de capitaux de plus en plus considérable; aussi, parallèlement, dut se développer le crédit.

Le crédit ne peut avoir toute son étendue et toute sa portée sans les banques : on créa et on multiplia les banques publiques et privées. Mais les banques favorisant par leur institution même l'accroissement des capitaux et leur concentration en quelques mains, on en arriva vite à ce résultat que, d'une part, les ouvriers travaillèrent pour l'industriel, celui-ci pour le commerçant et le commerçant pour le banquier ou le capitaliste, quand il n'était pas capitaliste lui-même, et que, d'autre part, les capitalistes profitèrent du travail des ouvriers pour accroître indéfiniment leurs capitaux. Telle a été la conséquence de la baisse de valeur des biens-fonds au profit des biens mobiliers. Cependant le goût des jouissances se développait par suite du mélange des classes que favorisait l'égalité politique : les masses ouvrières, voyant la frivolité et l'égoïsme des classes riches, se sentaient prises de haine et d'envie devant le luxe dédaigneux qu'affichaient ces dernières; le dur travail de l'atelier leur paraissait le transformer en un bagne, en même temps que le perfectionnement de l'industrie accroissait leurs besoins et que l'affaiblissement des croyances religieuses augmentait les tendances au matérialisme de la vie. A ces conditions, communes à la plupart des États de l'Europe, il faut joindre, en Allemagne, l'énorme et constant accroissement de la population, marqué surtout dans les grandes villes : à Berlin, à Leipzig, à Munich, à Hanovre, etc., où il atteint annuellement de 2 et demi à 3 pour 100; plus il s'offre d'ouvriers, plus les salaires diminuent (l'émigration est loin d'enlever à l'Allemagne tout son excédent de population) et plus l'agitation socialiste augmente avec la colère contre les patrons et les capitalistes; ainsi la forteresse du socialisme est, après Berlin, la Saxe, où sont les plus grands centres ouvriers de l'Allemagne et où la population s'accroît le plus rapidement. Enfin, à toutes ces causes directes du socialisme, il faudrait peut-être joindre, comme cause éloignée, ce fait que l'unité allemande depuis longtemps désirée par le peuple d'une façon

plus ou moins vague s'est accomplie tout autrement qu'on ne l'espérait : loin de donner plus de libertés, d'améliorer la condition sociale des classes pauvres, le gouvernement de l'Empire a été plus autoritaire qu'aucun de ceux des petits États; les quelques concessions qu'il a pu faire ont été oubliées quand il a poursuivi et expulsé les socialistes, et toutes ses victoires n'ont pu lui faire pardonner les déceptions qu'il a causées.

*
* *

La première manifestation publique du socialisme d'action eut lieu à Berlin, le 6 avril 1848 : une assemblée ouvrière, sous les auspices d'une association socialiste secrète qui datait déjà de plusieurs années, se réunit pour étudier le sort des travailleurs; on reconnut qu'avec la loi de la libre concurrence aucune amélioration n'était possible. Un député ouvrier fut néanmoins envoyé au parlement de Francfort, et un congrès adressa à ce Parlement une pétition où étaient réclamés entre autres l'établissement du suffrage universel, l'impôt progressif sur le revenu et l'instruction primaire obligatoire. L'insuccès ne découragea point les compagnons ouvriers : de jour en jour les doctrines nouvelles, d'abord reçues avec défiance, étaient mieux comprises par les travailleurs; ils y voyaient un moyen unique, pratique et légal d'améliorer leur condition. Aussi bientôt se forma une vaste fédération, dont le siège central fut établi à Leipzig, et qui prit le nom d'*Arbeiterverbrüderung* (*Confrérie des travailleurs*). Un peu plus tard, le 28 janvier 1849, s'ouvrit à Heidelberg un congrès ouvrier, dont la présidence fut donnée au député de Francfort, Julius Frœbel, ancien fondateur d'un journal suisse radical, *der Schweizerische Republikaner*, auteur de plusieurs brochures interdites en Allemagne, et particulièrement du *System der sozialen Politik* (*Système de politique sociale*). Le congrès n'eut point de résultats pratiques, mais son action se fit sentir jusque dans les populations rurales, qui étaient toujours restées indifférentes au mouvement socialiste.

Le 31 janvier 1850, la constitution à laquelle la Prusse obéit encore aujourd'hui fut promulguée. Elle déclarait le Parlement composé de deux Chambres : le *Herrenhaus* (*Chambre des seigneurs*) et le *Landtag* (*Chambre des députés*); tous les Prussiens devenaient égaux devant la loi, admissibles aux emplois publics; la liberté de la presse et la liberté des cultes étaient reconnues. Mais l'institution qui tenait le plus à cœur aux confréries ouvrières, le suffrage universel direct, n'était pas établie : le Parlement l'avait déclarée révolutionnaire et s'était contenté d'établir pour le *Landtag* le

mode d'élection à deux degrés. Bien plus, l'*Arbeiterverbrüderung* fut mise hors la loi. Au même moment, M. de Bismarck demandait à l'assemblée fédérale de prendre des mesures contre les associations ouvrières.

C'est alors que nous voyons apparaître pour la première fois Ferdinand Lassalle, qui devait faire passer le socialisme de la période théorique à la période d'agitation. Il naquit à Breslau, en 1825, d'une famille israélite; cette dernière particularité conduit à remarquer avec Schœffle que le système le plus fort qu'on ait pu imaginer contre la féodalité financière, et en particulier contre les Juifs, a été surtout préconisé et répandu dans les masses par des réformateurs appartenant au judaïsme : Karl Marx et Lassalle sont d'origine juive. Dès 1846, Heine, présentant Lassalle à ses amis, le leur annonçait comme un grand réformateur; deux ans plus tard, le parti ultra-démocratique de Dusseldorf avait pour chefs Freiligrath et Lassalle : tous deux collaborèrent à la *Nouvelle Gazette rhénane*, avec Marx, Engels, etc. A cette époque, Marx fut expulsé d'Allemagne et, quelques années après (1859), il publia son *Kapital.* Lassalle, qui s'était remis à l'étude après l'échec de ses premières menées socialistes, lut l'ouvrage de Marx; sous cette influence, il poussa plus activement encore ses travaux et, en 1861, publia les *Droits acquis*, où il se prononçait en faveur de la propriété collective. Les principaux ouvrages qu'il a publiés depuis sont : *Arbeiterlesebuch* (*Manuel des travailleurs*) *; Macht und Recht* (*Force et droit*)*; die Wissenschaft und die Arbeiter* (*la Science et les travailleurs*)*; Herr Bastiat-Schulze von Delitzsch* (*M. Bastiat*) *Schulze de Delitzsch*). Lassalle se considérait lui-même comme le Luther du socialisme; plein d'enthousiasme, il espérait provoquer un mouvement analogue à celui qu'avait provoqué jadis le coryphée de la Réforme; il discutait avec ses amis les plans d'une vaste association qui devait transformer la situation économique de l'Allemagne, grâce au concours personnel et pécuniaire des quelques centaines de mille d'adhérents sur lesquels il comptait [1].

Courageux, éloquent, ne sachant pas d'ailleurs garder la mesure dans la polémique, il n'hésitait pas à proclamer qu'il marcherait à la tête de toute révolution : « Les grands changements historiques, disait-il, ne se sont jamais accomplis que par le fer et par le feu. » Sincère ami des classes laborieuses, comme Marx et la plupart des socialistes allemands (c'est ce qui a fait leur puissance), il voulait à tout prix améliorer leur condition et ne doutait point du succès;

[1] Ce concours lui fit absolument défaut : il recueillit des applaudissements, mais peu d'adhésions et presque pas d'argent.

son enthousiasme se communiquait à ses auditeurs et, dans son parti, nul, avant ni après lui, n'a joui d'une semblable popularité.

Les délégués de la société ouvrière de Leipzig étant venus demander à M. Schulze de Delitzsch, l'organisateur des banques populaires, de s'employer à faire établir le suffrage universel, M. Schulze refusa. Sur le conseil d'un progressiste, M. Lowe, les délégués allèrent trouver Lassalle. Celui-ci commença aussitôt à Berlin une série de conférences, qui fondèrent sa renommée. L'établissement du suffrage universel direct devint dès lors le thème de la plupart de ses discours et son principal moyen de propagande; il parcourut les principales villes d'Allemagne, Leipzig, Dusseldorf, Cologne, prêchant le socialisme dans les réunions populaires. Le tapage fut tel que les progressistes, qui jusqu'alors avaient représenté l'extrême gauche dans l'assemblée et dans le pays, en furent émus : à Francfort, eut lieu un combat oratoire de deux jours entre les progressistes, MM. Buchner et Sonnemann, et Lassalle; l'avantage resta à ce dernier. Le 23 mai 1863, fut fondée, grâce à l'influence de Lassalle, l'*Allgemeine deutsche Arbeiterverein* (*Association générale des travailleurs allemands*), en présence de six cents délégués, représentant onze grandes villes d'Allemagne; en tête des statuts, on inscrivit la revendication du suffrage universel. L'année suivante, l'assemblée des délégations ouvrières réunies à Stuttgart, réclama, sur les instances de Lassalle, l'introduction du suffrage universel pour les élections législatives. M. de Bismarck, qui cherchait alors les moyens de constituer l'unité allemande au profit de la Prusse, résolut de faire servir ce desideratum à la réalisation de ses projets. Lassalle demandait justement l'exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique : il n'espérait pas que le gouvernement autrichien, conservateur par sa nature même, accordât jamais le suffrage universel direct. A cette époque donc, le premier ministre du roi Guillaume et l'agitateur socialiste se prêtèrent un mutuel appui. Le 16 septembre 1878, dans un discours au Reichstag, M. Bebel parlait ainsi de cette ancienne alliance : « Les plus jeunes d'entre nous ne savaient guère au juste ce qu'ils voulaient en 1862; nous n'avions pas le moindre sens d'une action socialiste. Au mois de septembre de cette année vint dans notre comité un M. Eichler, envoyé par le gouvernement prussien, à l'instigation de M. de Bismarck. Il nous offrit des subventions pour améliorer la condition des travailleurs au cas où nous voudrions user de notre influence sur les ouvriers pour les amener à combattre le parti progressiste aux élections. Ceci, remarquez-le, se passait à une date où la plupart d'entre nous ne connaissaient pas le nom de Lassalle, moi particulièrement, à

une époque où Lassalle n'avait pas encore paru en public et où sa fameuse réponse au comité de Leipzig[1] n'existait peut-être même pas en pensée. » M. de Bismarck nia qu'il se fût jamais occupé des socialistes, mais reconnut ses relations personnelles avec Lassalle; il profita de la circonstance pour faire l'éloge de celui-ci et proclamer son immense supériorité sur les « misérables épigones » qui osaient se comparer à lui.

Il ne devait pas être donné à Lassalle de voir établir en Allemagne ce suffrage universel qu'il avait tant demandé; le 28 août 1864, il fut tué dans un duel pour affaire privée. Peu de mois avant sa mort, il avait fait à Ronsdorf, près des bords du Rhin, une conférence qui devait être la dernière et où il avait pu mesurer l'étendue de sa popularité; des arcs de triomphe avaient été dressés et son nom se détachait partout sur les oriflammes qui pavoisaient la ville : « Nous rallions, s'était écrié Lassalle, nous rallions à notre cause les rois et les archevêques[2] ! Courage et nous vaincrons! Peut-être vos ennemis et les miens me briseront-ils; peut-être ma fin est-elle proche; mais quand je ne serai plus, que mon souvenir soit votre drapeau ! Restez fidèles au socialisme, aimez et respectez toujours vos amis, ceux qui vous défendent par la plume ou par la parole[3]. » Il reprit dans ce dernier discours sa thèse favorite, annonçant « que le règne de la bourgeoisie était fini et que l'avènement du prolétariat ou *Quatrième-Etat* était inévitable. »

La mort de Lassalle excita un désespoir universel parmi les ouvriers d'Allemagne. Il avait été tué à Caronge, près de Genève, et son corps fut ramené dans son pays à travers les provinces rhénanes : de toutes parts le peuple accourut pour saluer au passage celui qu'il considérait comme son libérateur; plusieurs, se refusant de croire au duel, allaient jusqu'à prétendre qu'on l'avait assassiné. Voici comment M. de Laveleye, dans le *Socialisme contemporain*, apprécie l'influence de Lassalle : « Ferdinand Lassalle, dit-il, est considéré par ses adhérents comme le Messie du socialisme. Durant sa vie, ils l'ont écouté comme un oracle; après sa mort, ils l'ont vénéré comme un demi-dieu. Ils lui ont voué un véritable culte : en 1874, ils ont célébré le dixième anniversaire du jour où il leur fut enlevé, par des cérémonies qui semblaient les rites d'une reli-

[1] Dans laquelle il conseilla, au lieu de la réunion d'un congrès ouvrier, la fondation de l'*Allgemeine deutsche Arbeiterverein*.

[2] Le roi de Prusse venait de promettre aux délégués silésiens des lois favorables aux ouvriers. L'archevêque de Mayence, dans un mandement, s'était rallié à quelques-unes des théories socialistes.

[3] Le pressentiment de sa mort prochaine ne trompait point Lassalle.

gion nouvelle… En réalité, Lassalle n'a point révélé de nouvelles vérités : il n'a fait que vulgariser des idées empruntées à Louis Blanc, à Proudhon, à Rodbertus[1], à Karl Marx; mais il est incontestable que c'est la verve de son style, la vigueur de sa polémique et plus encore son éloquence et son influence personnelle qui ont fait sortir le socialisme allemand de la région des rêves et de l'ombre des livres peu lus et incompris, pour le jeter comme un brandon de discussions et de luttes sur les places publiques et dans les ateliers. »

Un mois, jour pour jour, après la fin tragique de Lassalle, le 28 septembre 1864, Karl Marx fondait à Londres l'*Internationale*, destinée à établir l'union entre tous les ouvriers des deux mondes. Dans le manifeste qui fut publié à cette occasion, il était dit : « Que les classes dominantes tremblent devant une révolution communiste! Les prolétaires n'ont rien à y perdre que leurs chaînes; ils ont à y gagner un monde. Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! » Jamais le *paupertas impulit audax* du bon Horace n'avait servi de thème à d'aussi violentes déclamations. Marx fit lui-même partie du premier conseil central de l'Internationale, lequel élabora les statuts adoptés en 1866 dans le congrès de Genève; il en devint le secrétaire correspondant pour l'Allemagne et la Russie; il fut toujours d'ailleurs le véritable directeur et l'inspirateur de l'association, contre laquelle la plupart des gouvernements européens prirent des mesures sévères.

Si le but de Karl Marx était le même que celui de son disciple Lassalle, le chemin suivi par chacun des deux socialistes différait au contraire. Lassalle, qui appelait le socialisme la *question de l'estomac*, prétendait ne s'occuper que des travailleurs allemands, d'où le nom de l'association fondée par lui : *Allgemeine deutsche Arbeiterverein*. Son œuvre qu'il croyait ne pouvoir accomplir qu'en remplaçant à la tête de la Confédération germanique l'Autriche par la Prusse, était devenue à la fin presque autant politique que sociale : c'est ce qui lui a valu les bonnes grâces de M. de Bismarck, profitant de la haine des socialistes pour l'Autriche. Marx, au contraire, voulait l'émancipation *universelle* des prolétaires[2], d'où le nom d'*Internationale*. Suivant Marx, comme suivant

[1] « Robertus-Jagetzow, dit M. de Laveleye dans le même ouvrage, *le Socialisme contemporain*, est un écrivain peu connu à l'étranger et rarement cité; pourtant ses ouvrages contiennent toutes les idées que Marx et Lassalle ont développées depuis avec tant de retentissement. »

[2] Il faut reconnaître que la théorie de Marx est beaucoup plus logique que celle de Lassalle. D'ailleurs, en 1875, au congrès de Gotha, l'un des articles du programme socialiste sera la substitution des milices nationales aux armées permanentes.

M. Liebknecht, l'un des leaders actuels du socialisme au Reichstag, « les nationalités s'en vont. » A l'époque du traité de Francfort, MM. Liebknecht et Bebel, partisans de l'internationalisme de Marx, ont, presque seuls avec l'illustre historien Gervinus, protesté contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine au nouvel empire d'Allemagne : ce qui valut aux deux socialistes une accusation de haute trahison et une condamnation à deux ans d'emprisonnement dans une forteresse. En 1871, les chefs socialistes allemands ont envoyé à la Commune de Paris l'expression de leurs « sentiments fraternels », et ces témoignages d'union ont été depuis fréquemment renouvelés des deux côtés du Rhin. Les congrès de l'Internationale se réunissaient d'ailleurs successivement dans les différentes capitales de l'Europe, où ils étaient tolérés : à Londres, à la Haye, à Genève, etc.

Cependant la mort de Lassalle n'avait point arrêté le mouvement de propagande en faveur de l'institution du suffrage universel direct. Même, ce mouvement avait acquis la protection puissante de M. de Bismarck. Déjà le 15 septembre 1863, le chef du ministère prussien avait proposé dans un mémoire de réunir une assemblée nationale qui étudierait les mesures à prendre dans l'intérêt des États de la Confédération pour réaliser l'unité germanique. Le 9 avril 1866, la Prusse demanda à la Diète la convocation d'une assemblée élue par le suffrage universel pour remanier la constitution fédérale. Cette proposition fut ajournée par le renvoi à une commission. M. de Bismarck, qui jouait alors au libéral pour mécontenter les peuples de la Confédération contre leurs gouvernements, dut accorder le suffrage universel là où c'était en son pouvoir, c'est-à-dire en Prusse. Les organes socialistes se réjouirent de cette concession que Lassalle considérait comme la condition essentielle du succès pour son parti : « Maintenant nous avons une armée », s'écria le *Sozialdemokrat* dans son numéro du 27 février 1867. Après la défaite de l'Autriche et la signature des traités secrets entre la Prusse et les autres États de la Confédération, traités qui donnaient au roi Guillaume le commandement en chef de toutes les forces militaires de l'Allemagne, et la direction politique de la Confédération du Nord, M. de Bismarck dut songer à étendre le suffrage universel aux divers États allemands : le 31 mai 1869 fut promulguée la loi actuellement en vigueur pour les élections au Reichstag. D'après cette loi, est électeur tout citoyen allemand âgé de plus de vingt-cinq ans, jouissant de ses droits politiques et ne recevant pas de secours de l'assistance publique. Cette loi fut confirmée dans la constitution du nouvel empire d'Allemagne, en décembre 1870. M. de Bismarck avait, sans s'en douter, tendu la main au parti qui,

vingt ans plus tard, devait provoquer sa chute : il est vrai que, réciproquement, ce parti avait, sans le vouloir, servi la politique du nouveau chancelier.

Dès les premières élections, au mois de février 1871, le parti socialiste obtenait 125 000 voix et faisait élire un de ses candidats, M. Bebel qui, constamment réélu depuis, se trouve ainsi, par l'ancienneté de son mandat, le doyen de la représentation socialiste au Reichstag. Mais les progrès du parti étaient lents, parce que la propagande restait divisée : d'une part les lassalliens, dont l'*Allgemeine deutsche Arbeiterverein* était l'association, voulaient limiter leur influence à l'Allemagne; d'autre part, l'*Eisenacher Arbeiterpartei* (*Parti ouvrier d'Eisenach*), que dirigeait M. Bebel, prétendait combiner une action internationale, conformément aux doctrines de Karl Marx. Ce dernier, déjà fréquemment attaqué à cause de ses tendances autoritaires, voyait son influence diminuer d'année en année. Attaqué dans le congrès de 1871 par la section anglaise, il fut déclaré indigne de diriger les classes ouvrières; dès l'année suivante, au congrès de la Haye, la scission devint plus complète, et le conseil central siégeant à Londres fut déclaré dissous : Karl Marx, qui en était le secrétaire, dut donner sa démission. La fameuse Internationale finit ainsi dans des querelles particulières. Ces dissensions n'empêchèrent pas le succès des socialistes aux élections de 1874 : 350 000 électeurs envoyèrent au Reichstag 12 députés. Le gouvernement effrayé crut habile de dissoudre l'*Allgemeine deutsche Arbeiterverein* [1]. Mais le résultat ne fut point celui qu'il espérait. Devant la persécution, les socialistes comprirent qu'il fallait s'unir à tout prix. La fusion entre les lassalliens ou fédéralistes et les membres du *parti des ouvriers démocrates socialistes* que dirigeaient les disciples de Karl Marx, MM. Liebknecht et Bebel, s'accomplit après quelques pourparlers, au congrès de Gotha (mai 1875).

Là prévalut la doctrine du socialisme international de Marx : M. Bebel réélu et le Dr Liebknecht élu au Reichstag, aux récentes élections de 1874, commencèrent dans ce congrès à diriger ensemble les décisions du parti. Le programme de Gotha exprime toutes les aspirations du socialisme et révèle tous les moyens qu'il compte employer pour les réaliser. Ces aspirations sont : l'organisation communiste de la société, la protection égale de tous par l'État, la répartition des biens suivant les besoins de chacun. Les moyens sont, outre le remplacement des armées permanentes par les milices nationales : l'abolition de toutes les lois

[1] Elle avait eu pour présidents depuis Lassalle, le député Schweizer, puis le député Hasenclever.

d'exception, la justice gratuite et élective, la législation directe par le peuple.

Dès lors le parti socialiste, uni, put étendre sa propagande dans tout l'Empire : il disposa bientôt de plus de quarante journaux, dont les plus scientifiques ne comptaient pas moins de dix mille abonnés; la brochure savante de Schœffle, *die Quintessenz des Sozialismus*, se vendait, en peu d'années, à vingt-trois mille exemplaires. Le gouvernement s'alarma de nouveau quand il vit que cette organisation donnait aux socialistes 500 000 voix dans les élections de 1877, et leur permettait d'entrer douze au Reichstag. Quelques jours après l'attentat de l'ouvrier Hödel sur l'empereur Guillaume, le 13 mai 1878, un projet de loi contre les socialistes fut présenté au Parlement, qui le repousssa. M. de Bismarck fit alors dissoudre l'Assemblée; le 2 juin, un second assassin, Nobiling, tirait deux coups de fusil sur l'empereur. Le nouveau Reichstag se décida à voter le projet de loi par 221 voix contre 140, le 21 octobre 1878. L'ère de la persécution violente commençait pour le parti socialiste : il lui fallut désormais lutter en se cachant.

*
* *

Quelles sont les revendications du socialisme? Il faut distinguer entre les demandes actuelles des députés au Reichstag, légitimes pour la plupart, et les aspirations ultérieures des organisateurs du parti. Ces aspirations, qui ne tendent à rien moins qu'à la transformation radicale de l'ordre social existant, restent d'ailleurs toujours chez MM. Liebknecht, Bebel et leurs collègues à l'état de « pensées de derrière la tête », pour employer une expression de Pascal; ils ne le nient pas, du reste, mais évitent d'aborder ce sujet.

La première des revendications, que depuis quinze ans, réitèrent presque à chaque session les députés socialistes, c'est l'institution de *Chambres ouvrières*, qui seraient l'équivalent de ce que nous appelons les Chambres syndicales. Par là il deviendra possible de diminuer la durée quotidienne du travail et d'augmenter les salaires; ainsi sera brisée *la loi d'airain*, *das eherne Lohngesetz*, qu'ont maudite tous les pontifes du socialisme, « cette loi des salaires, dit Lassalle, que n'a osé nier aucun économiste digne d'être nommé, que reconnaissent Adam Smith et J.-B. Say, Ricardo et Malthus, Bastiat et Stuart Mill. »

Les principales réformes que réaliseraient, dans ce but, les Chambres ouvrières, sont : l'interdiction de l'emploi des détenus

dans les entreprises industrielles, le remplacement du travail à façon par le travail à la journée [1], la réduction à onze heures, l'été, à dix heures, l'hiver, de la journée de travail, enfin une législation nouvelle du travail des femmes et des enfants. Outre l'institution des Chambres ouvrières, les socialistes réclament l'établissement d'un *ministère du travail*, qui veillerait à l'exécution des mesures que réclame une protection efficace des ouvriers; ce ministère aurait sous sa juridiction des *offices régionaux :* l'action de chacun de ces offices s'exercerait sur une circonscription administrative à délimiter, et les membres titulaires de ces offices seraient choisis par le ministre sur une liste de deux candidats que présenterait la Chambre ouvrière de la circonscription. Des *tribunaux d'arbitres* composés par moitié de patrons et d'ouvriers jugeraient les différends entre patrons et ouvriers; on pourrait en appeler des arrêts de ces tribunaux à la décision suprême des Chambres ouvrières. Celles-ci, d'ailleurs, outre leurs attributions fixes, devraient, en outre, étudier toutes les améliorations possibles à apporter au sort de leurs administrés, et pour cela, présenter des rapports périodiques au ministère du travail sur la situation industrielle de la circonscription administrative, sur l'effet qu'y ont produit les nouveaux traités de commerce, les nouvelles lois financières, etc. Ainsi, la compétence des Chambres ouvrières doit s'étendre presque indéfiniment, et leur autorité risque de devenir à peu près illimitée. Néanmoins, la plupart de ces réformes, inscrites au programme avoué des députés socialistes au Reichstag, sont très acceptables; plusieurs ont été réalisées, au moins partiellement, sous le ministère de M. de Bismarck; l'empereur Guillaume II paraît résolu à s'occuper sérieusement des autres.

Mais les demandes dont il vient d'être question sont, avant tout, une plate-forme électorale; si l'on veut connaître quel est le programme *véritable* du socialisme et le but du mouvement socialiste international, il faut se reporter encore à la brochure de

[1] On voit par ce vœu que les socialistes, bien que quelques-uns d'entre eux s'en défendent, considèrent comme injuste l'inégale répartition parmi les hommes des facultés intellectuelles et physiques. L'exemple suivant montre en effet que si l'on paye un ouvrier d'après le résultat de son travail et non d'après l'effort que ce travail lui a coûté, le paiement à la journée est un très grand abus : Dans une fonderie de cuivre, deux ouvriers qui fabriquaient des pièces métalliques pour pompes gagnaient le premier 3 à 4 francs, le second 9 à 10 francs par jour, quand ils étaient payés aux pièces; cependant le premier qui multipliait les mouvements inutiles se fatiguait beaucoup plus que le second, dans un temps donné. Quand on payait les deux ouvriers à la journée, ils gagnaient chacun 6 francs, bien que le second fît encore *trois fois plus de travail* que le premier.

Schœffle, *die Quintessenz des Sozialismus*, où ce programme et ce but sont ainsi exposés : « Remplacement du capital *privé*, c'est-à-dire du mode de production spéculateur privé, sans autre règle sociale que celle de la libre concurrence, par le capital *collectif*, c'est-à-dire par un mode de production, qui, *fondé sur la possession collective de tous les moyens de production par tous les membres de la société*, produirait une organisation plus unifiée, sociale, *collective* du travail national. Ce mode de production *collectiviste* supprimerait la concurrence actuelle en plaçant les parties de la production des richesses qui peuvent être exécutées collectivement sous la direction des organisations professionnelles, et en effectuant, sous cette même direction, *la répartition des produits communs* de tous à tous, en raison de la valeur d'usage sociale du travail de chacun. »

La loi d'exception du 21 octobre 1878, loin d'étouffer les revendications socialistes leur donna une nouvelle vigueur. Les efforts d'un gouvernement peuvent arrêter net le développement d'un parti d'opposition, quand ce parti n'est formé que d'une réunion accidentelle de mécontents, qu'il manque de programme positif et ne correspond pas à une modification sociale intime de l'état du pays; mais, quand la formation du parti et ses progrès résultent d'actions constantes, de causes permanentes dont la force s'accroît et dont le nombre augmente avec toute la régularité que comportent les faits sociologiques, les mesures d'exception peuvent bien introduire une perturbation momentanée dans le développement du parti, mais restent sans influence sur ce développement considéré dans son ensemble, de telle sorte que, dans un espace de temps donné (pourvu qu'il soit suffisamment long), la progression considérée reste la même sous le régime exceptionnel que sous le régime normal : on a un exemple de ce fait dans l'impuissance des mesures restrictives du Parlement britannique contre les Irlandais; on en a un autre, plus frappant encore, dans l'échec complet de la loi d'exception contre les socialistes allemands.

Voici quelles sont les principales dispositions de la loi du 21 octobre 1878 : elle interdit toutes les réunions où s'agitent les questions communistes et à plus forte raison les associations organisées dans un but de propagande socialiste; elle défend l'impression des livres, brochures, journaux où sont exposées les doctrines hostiles à l'ordre social existant et ordonne la destruction des ouvrages semblables en circulation; elle permet de frapper d'amende, d'incarcérer ou d'expulser, suivant les cas, tous ceux qui auront contrevenu aux dispositions précédentes; elle autorise les gouvernements des États particuliers à établir, avec l'assentiment du

Bundesrath [1], le petit état de siège dans les grandes villes, atteintes de socialisme. L'application de cette dernière mesure a amené l'établissement du petit état de siège dans presque toutes les grandes villes d'Allemagne.

Ces mesures coercitives ont eu pour résultat d'accroître la force d'expansion du mouvement socialiste. La police de l'Empire est persuadée qu'il s'est formé depuis l'interdiction de l'*Allgemeine deutsche Arbeiterverein* et la dissolution de l'*Internationale* une nouvelle association dont le comité central tiendrait ses séances secrètes dans une des grandes villes d'Allemagne. Les socialistes affirment qu'il n'en est rien. Ce qui est certain, c'est qu'avant la loi d'exception, il existait un bureau directeur qui tenait le parti socialiste au courant des progrès de la propagande; ce bureau entretenait des comités dans les principaux centres industriels : ainsi se préparaient les élections. Depuis le vote du 21 octobre 1878, tout a disparu, du moins en apparence; l'organisation s'est-elle simplement dissimulée, ou s'est-elle vraiment évanouie, les chefs socialistes seuls le savent. La première hypothèse est la plus vraisemblable, car, au moment de la présentation de la loi, les députés du parti, tout en manifestant leur indignation, n'ont pas fait entendre les clameurs désespérées et les appels suprêmes par lesquels ils auraient certainement protesté s'ils avaient pensé que la loi nouvelle menaçât sérieusement le socialisme.

Jusqu'en 1878, la presse était le principal agent de la propagande socialiste. A cette époque, plus de cinquante journaux furent supprimés par la police. Néanmoins la presse socialiste n'est pas entièrement détruite, une partie de ses organes s'imprime à l'étranger et son influence est restée considérable. Il faut citer parmi les journaux du parti : la *Volksblatt*, la seule feuille socialiste quotidienne tolérée en Allemagne, qui tire à 25 000 exemplaires; la *Volksstimme*, organe de l'ancien député Hasselmann; la *Volkstribune*, journal hebdomadaire; la *Neue Welt*, revue mensuelle illustrée, journal littéraire du parti, dont le tirage atteint 35 000 exemplaires; le *Vorwärts* [2], revue scientifique du socialisme, issu de la fusion de l'ancien *Sozialdemokrat* avec le *Volksstaat*; enfin le nouveau *Sozialdemokrat*, la feuille la plus avancée, qui, interdite en Allemagne, se publie à Londres. Les écrits socialistes n'ont pas un moindre succès que les journaux; la plupart s'impriment en Suisse, d'où ils se répandent dans les grands centres ouvriers de l'Empire : en Saxe, à Berlin, à Hambourg, etc.

[1] Le Bundesrath est la Chambre haute de l'empire d'Allemagne.

[2] Ce nom a été autrefois porté par un journal que K. Marx rédigeait avec Henri Heine et Ruge.

Comme on l'a déjà vu, les Allemands lisent beaucoup, et les ouvrages les plus abstraits ne les rebutent pas; cela est vrai des classes instruites, cela est vrai même des ouvriers. Les idées trop simples ont peu de succès en Allemagne, car nos voisins redoutent surtout l'*Einseitigkeit*, *examen d'un seul côté des choses :* c'est eux qui ont préconisé la multiplicité des documents dans l'étude de l'histoire et des sciences expérimentales; à force de voir les détails, ils risquent d'ailleurs de ne plus saisir l'ensemble. Les écrits de Lassalle, de Marx, de Schœffle sont lus par des ouvriers; ceux-là même qui ne les comprennent pas se font un point d'honneur de les posséder. On se rendra compte de la différence qui existe entre la tournure d'esprit des Allemands et celle des Français, quand on saura que *das Kapital* de Marx s'est vendu en Allemagne à plus de 20 000 exemplaires : « Cet ouvrage, dit M. de Laveleye [1] est aussi abstrait qu'un traité de mathématiques et d'une lecture bien plus fatigante; c'est un vrai casse-tête parce qu'il se sert de termes pris dans un sens particulier, et qu'il construit, de déduction en déduction, tout un système sur des définitions et sur des hypothèses. Il faut une tension constante de l'esprit pour suivre des raisonnements où les mots sont toujours détournés de leur signification habituelle. »

Avec la presse, le principal moyen d'action de la propagande socialiste est le *Verein* (*réunion*), qu'on a substitué à l'association interdite : « Contentez-vous, disait un manifeste communiste, de vous rencontrer quatre ou cinq ensemble dans vos demeures ou dans les endroits publics; personne ne peut empêcher cela. » Obéissant à ce mot d'ordre, les socialistes se réunissent par petits groupes, pour causer, fumer, boire ensemble; ils sont censés ne traiter qu'incidemment de questions politiques : ces réunions s'appellent les *Vereine*. De loin en loin, l'un des habitués amène un sien camarade, dont il a reconnu à l'atelier les dispositions favorables au socialisme : on endoctrine sans peine le nouveau venu, qui devient apôtre à son tour. D'ailleurs les ouvriers les plus éloignés des idées nouvelles sont bientôt entraînés par l'enthousiasme de leurs compagnons socialistes, dont la plupart possèdent une véritable foi dans leurs doctrines et dans le succès qui leur est réservé. La propagande est de tous les instants : au dedans comme au dehors, à l'atelier comme à la taverne. Jamais aucune autre n'a été aussi continue et aussi opiniâtre : on y reconnaît la double trace de la patience allemande et de la foi absolue dans la légitimité de la cause.

[1] *Loc. cit.*, p. 22.

Enfin l'argent, qui est toujours le nerf de la guerre pour les partis comme pour les nations, ne fait pas défaut aux socialistes. Depuis Lassalle, on compte dans le parti nombre de possesseurs d'importantes fortunes, qui se sont attachés au socialisme par amour pour les idées nouvelles qu'il proclame : la plupart, *mirabile dictu*, semblent les défendre comme idées abstraites (tant la dialectique est chère aux Allemands) beaucoup plus que par enthousiasme pour les résultats humanitaires que leur application pourrait produire. En outre, il n'est pas douteux que les socialistes allemands ne reçoivent une aide pécuniaire de leurs partisans étrangers; les journaux du parti, dans un but de réclame, ont néanmoins fréquemment exagéré l'importance de cette aide.

Les principaux représentants du socialisme au Reichstag sous le régime d'exception ont été : MM. Liebknecht, Bebel, Grillenberger [1], Hasenclever, Fritsche, Hasselmann, Most, etc. Les deux premiers sont les plus populaires dans leur pays et les plus connus à l'étranger. Le Dr Liebknecht, né à Giessen en 1826, s'occupa d'abord de littérature; il se lia avec George Herwegh pendant la révolution de 1849; exilé, il rentra dans son pays douze ans plus tard et participa à la rédaction de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, qu'il abandonna quand le journal devint l'organe de M. de Bismarck. Il fut élu en 1867 au parlement de l'Allemagne du Nord et devint rédacteur du *Demokratisches Wochenblatt*; à l'expiration des deux années de forteresse qu'il dut subir pour avoir protesté contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, il fut envoyé au Reichstag (1874) et depuis lors, il a été constamment réélu. M. Bebel, né à Cologne en 1840, fut d'abord maître tourneur à Leipzig; dès l'âge de vingt-deux ans, il était connu pour ses opinions avancées, et bientôt, sous l'influence de Lassalle, il entraînait dans la voie du grand agitateur les ouvriers saxons, qui lui étaient très attachés. Il fut élu en 1867, comme M. Liebknecht, au parlement de l'Allemagne du Nord et, depuis 1871, constamment réélu au Reichstag. Outre la condamnation à deux ans de forteresse pour le même motif que M. Liebknecht, on lui infligea neuf mois de prison pour crime de lèse-majesté envers l'empereur, à la suite d'un discours prononcé à Gohlib; il fut de plus privé de son mandat de député : malgré la proposition de M. Sonnemann, le député progressiste de Francfort et l'ancien adversaire de Lassalle, M. Bebel ne put siéger. C'est le Dr Liebknecht qui convertit M. Bebel au communisme révolu-

[1] M. Grillenberger s'est occupé particulièrement des questions techniques, où sa compétence est reconnue. Il s'est fait remarquer dans les discussions sur la durée de la journée de travail et sur le taux des salaires.

tionnaire et l'engagea à diriger son action et à employer son influence dans un but déterminé : jusqu'alors, cherchant seulement l'amélioration du sort des travailleurs, il n'avait pas eu de véritable programme ni de ligne bien fixe de conduite.

Soumis à une constante surveillance, depuis l'établissement du régime exceptionnel, les chefs socialistes tinrent à l'étranger un plus grand nombre de réunions. La plus connue est celle qui eut lieu dans les ruines du château de Wyden, en Suisse, au mois d'août 1880 : soixante délégués allemands, autrichiens, français, suisses, belges s'y rencontrèrent; quand la police vint prendre des informations, tout avait disparu. Là fut proclamée la nécessité d'agir « par tous les moyens » et non plus seulement « par les moyens légaux », comme il avait été décidé à Gotha; le manifeste du congrès de Wyden, publié par M. l'abbé Winterer [1], se termine par la confirmation des principes de Marx : « L'affranchissement de la classe ouvrière doit être l'œuvre commune des prolétaires de tous les pays. »

Le tableau suivant fait voir les progrès des socialistes dans les élections, depuis la formation de l'empire d'Allemagne [2].

	Nombre de députés.	Nombre de voix obtenues dans l'Empire.		Nombre de députés.	Nombre de voix obtenues dans l'Empire.
	—	—		—	—
1871	1	124 655	1881	12	311 961
1874	9	351 952	1884	22	549 990
1877 [3].	12	493 447	1887	11	763 128
1878	9	437 158	1890	36	1 341 587

La question du socialisme, pour être bien comprise, nécessite la définition de la nature et du but de l'anarchisme. Considérés en eux-mêmes, ces deux partis sont le contraire l'un de l'autre; ils

[1] M. l'abbé Winterer, député protestataire d'Altkirch (anc. départ. du Haut-Rhin), a été réélu cette année, sur son simple appel électoral, par 12 323 voix.

[2] Il existe actuellement six partis politiques principaux en Allemagne, dont deux partis de gouvernement, un flottant, et trois d'opposition. Les premiers sont : la *Droite*, formée des *Conservateurs* et des *Conservateurs libres*, ces derniers réunis à l'ancien *Parti de l'Empire*; les *Nationaux-Libéraux* dont l'union avec la *Droite*, a formé dans ces dernières années le célèbre parti du *Cartel*. Le parti flottant est le *Centre catholique*, dirigé par M. Windthorst; le Kulturkampf l'a rendu hostile au gouvernement, mais, dans les questions d'ordre général, il vote parfois avec celui-ci. Les partis d'opposition sont : les *Socialistes*, les *Progressistes*, que dirige M. Richter et qui correspondent à peu près à nos opportunistes-radicaux, les *Séparatistes* (Polonais, Danois, Guelfes-Hanovriens et Alsaciens-Lorrains.)

[3] Le Reichstag de 1877 fut, comme on l'a vu, dissous au bout de quelques mois, pour s'être refusé à voter le projet de loi contre les socialistes.

soutiennent les deux théories sociales extrêmes diamétralement opposées. Il n'en est pas moins vrai que pour des causes multiples, ils se sont mutuellement servi d'appui dans maintes circonstances; aux yeux du public, qui ne jette sur toutes ces questions qu'un regard très superficiel, ils se confondent presque. « L'ordre, c'est l'anarchie » a dit Proudhon. L'anarchie (ἀν,ἀρχή), c'est l'absence de gouvernement. L'anarchie n'autorise pas, comme quelques-uns le croient, les individus à faire tout ce qui peut leur passer par la tête : une pareille réunion d'hommes ne serait plus une société, mais une classe privée de maître d'école; dans la théorie anarchique, toutes les institutions sont confiées à l'initiative privée : il est évident qu'une société ainsi conçue, supposant les hommes parfaits, est purement idéale. Tandis que le socialiste substitue l'action de l'État à l'initiative individuelle, parce qu'il croit l'homme incapable de se diriger par lui-même, l'anarchiste, au contraire, supprime toute direction gouvernementale, parce qu'il admet l'excellence des instincts naturels. En un mot, le socialisme est l'égalité par l'esclavage; l'anarchisme est l'inégalité par la liberté, telle qu'on la voit dans la nature. Il est clair qu'il ne s'agit ici que des théories considérées dans leur état de perfection et de pureté; en fait, les hommes, par leur inintelligence ou la perversion de leurs instincts, les dénaturent le plus souvent : témoin, entre autres, le nihiliste Michel Bakounine, chez qui l'anarchisme était devenu « l'amorphisme » ou absence de tout rapport social, triste exemple de l'aberration où conduisent la haine irréfléchie et le défaut de connaissance de la nature humaine.

A ces deux formules contradictoires de l'anarchisme et du socialisme : « Pas de gouvernement » et « l'État providence », M. Herbert Spencer en substitue une troisième : « Un gouvernement est un mal nécessaire ». Conformément aux idées que Stuart Mill a exposées le premier dans son merveilleux ouvrage intitulé *la Liberté*, M. Spencer[2] montre, d'une part, *qu'un gouvernement est un mal*, parce qu'il a fonction d'établir une certaine réglementation, limitant la liberté et par conséquent l'initiative individuelle, et tendant à transformer cette règlementation en contrainte; d'autre part, qu'un gouvernement est un *mal nécessaire*, parce que la plupart des hommes ont besoin, les uns, qu'une autorité acceptée leur rappelle les droits des autres et au besoin leur en impose l'observation, les autres, que cette autorité leur prête un appui moral ou même matériel, sans lequel ils seraient incapables de diriger leur vie ou de subsister.

[1] *L'Individu contre l'État*, trad. Gerschell.

Les socialistes allemands, malgré des défaillances, se sont montrés hostiles aux entreprises anarchistes. Ils ont protesté contre les attentats dirigés sur l'empereur Guillaume. Les députés Hasselmann et Most, qui s'étaient fait remarquer par leur violence au Reichstag et dans les réunions publiques, ont été exclus, d'un commun accord, de la représentation du parti. On accuse, au contraire, les policiers allemands de jouer ce rôle d'agents provocateurs qui, en France, fit justement flétrir la police impériale.

Néanmoins, l'on ne saurait nier que le socialisme ne se soit parfois confondu avec l'anarchisme, ou plutôt n'ait employé ce dernier comme moyen d'action. Jean-Philippe Becker, l'ami du compagnon socialiste Wilhelm Weitling, a écrit, en collaboration avec Eisseler, une *Histoire de la révolution de mai* 1849 *dans l'Allemagne méridionale* (révolution à laquelle il avait pris part) où il proclame la nécessité de détruire complètement la société actuelle, après l'avoir minée par une agitation continuelle. Depuis lors, Marr et beaucoup d'autres furent, sous couleur de socialisme, des anarchistes dans le sens mauvais et abusif qu'on donne le plus souvent à ce mot. Plus tard, l'Internationale se montra opposée à la Commune de Paris; mais individuellement beaucoup de ses membres encouragèrent cette insurrection ou y participèrent. « Les socialistes, a-t-on dit, ont toujours une certaine tendance à employer comme dernier argument le pétrole ou la dynamite ». Cela est vrai, surtout en France, où l'on est tapageur par nature et où l'on s'inquiète peu de suivre un programme et d'atteindre un but. Mais, en Allemagne, on tient aux idées, on sait qu'en définitive ce sont elles qui imposent leur forme aux faits et, comme on veut des résultats, on s'abstient de tout bruit inutile. Les tentatives des anarchistes peuvent servir d'épouvantail au gouvernement et l'amener à des concessions; mais, si elles attirent sur le parti socialiste des rigueurs qui entravent sa propagande et détruisent son organisation, il faut les condamner et même les empêcher. Ce raisonnement que font les socialistes explique la froideur qu'ont rencontrée parmi eux les attentats de Hödel et du Dr Nobiling (11 mai et 2 juin 1878); le complot anarchiste de Reinsdorff et de Küchler (fin 1884), qui voulaient faire sauter le monument du Niederwald et les personnages présents à son inauguration; l'assassinat du conseiller Rumpf, le dénonciateur du complot du Niederwald, par le cordonnier Lieske (janvier 1885). Ce n'est pas sur des tentatives de ce genre que les socialistes allemands comptent pour assurer l'avènement du « Quatrième-État ».

*
* *

En présentant au Reichstag le projet de la loi d'exception contre les socialistes, le gouvernement avait annoncé la mise à l'étude des questions ouvrières : il voulait ainsi montrer qu'il combattait les socialistes par mesure de sécurité et non par insouciance ou par dédain pour le sort des travailleurs; peut-être voulait-il surtout enlever le vote du Reichstag sur la loi d'exception. Quoi qu'il en soit, on créa un *office de l'intérieur*, ministère spécial qui, sans être le *ministère du travail* réclamé par les socialistes, devait cependant élaborer les projets de lois destinés au règlement de la question ouvrière. M. de Bismarck était le promoteur de ces essais de socialisme d'État : soit par conviction, soit par nécessité, il a toujours affecté d'aimer ce mode de gouvernement. Il comprenait d'ailleurs que le meilleur moyen de combattre le socialisme était de lui enlever ses armes, c'est-à-dire de réaliser la plus grande partie possible de son programme. L'Empire entrait dans la voie des concessions.

Le 15 juin 1883, le Reichstag vota la première des lois ouvrières. Cette loi ordonne l'assurance des ouvriers contre la maladie. Elle décrète l'établissement de l'assurance communale, fondée sur la cotisation, et l'institution de caisses de fabrique pour tout établissement industriel occupant plus de cent ouvriers. Outre ces créations d'assurances obligatoires, la loi favorise la formation : de caisses communales, distinctes des assurances et suppléant à l'insuffisance de ces dernières; de caisses de malades locales, quand le nombre des personnes soumises à l'assurance obligatoire dépasse cent; de caisses particulières sur la demande faite par au moins cent participants à une même industrie; enfin de caisses de malades spéciales pour les ouvriers et les corporations.

L'organisation de l'assurance contre les accidents a été beaucoup plus longue à établir; elle n'a pas demandé au Reichstag moins de six années d'études. Le projet de loi présenté d'abord en mars 1881, n'a été promulgué, après remaniements, que le 6 juillet 1884 : il institue l'indemnité obligatoire aux ouvriers victimes d'accidents survenus pendant le travail et détermine par qui cette indemnité doit être versée.

Jusqu'alors, la loi allemande obligeait l'ouvrier blessé pendant son travail à prouver que l'accident provenait de la négligence du patron et non de sa propre imprudence; elle supposait donc, avant toute preuve, la responsabilité de l'ouvrier. Au contraire, la loi française oblige le patron à établir que l'accident survenu à l'un de ses ouvriers est bien imputable à ce dernier et non à lui, patron, qui avait pris toutes les mesures pour le prévenir : la loi

française admet, avant tout témoignage, la responsabilité du patron. C'est sur la loi française que s'est modelée la nouvelle loi allemande de l'assurance contre les accidents ; elle en a même développé les dispositions favorables aux ouvriers en réglant, autant que possible, le montant des indemnités pour chaque cas particulier : jusqu'alors c'était au juge qu'incombait le soin de fixer les dommages-intérêts. Le premier projet de loi conférait aux chefs mêmes d'établissements les fonctions d'assureur ; ils devaient verser le montant de leurs assurances particulières dans une caisse établie dans la capitale de chaque État et cela seulement après les accidents survenus chez eux ; ainsi ceux qui parvenaient à réduire le nombre des accidents bénéficiaient de leur prudence. Voté par le Reichstag, le projet de loi fut repoussé par le Bundesrath à l'instigation de M. de Bismarck qui le jugeait nuisible au principe de l'unité. On élabora dans le sens unitaire un nouveau projet de loi qui fut définitivement adopté. Il est fondé sur l'autonomie des corporations, qui subsistent toujours en Allemagne : l'assurance est organisée par corporation et non plus par province. Chaque corporation, formée par tous les établissements d'une même industrie, comprend, suivant l'importance de l'industrie qui la constitue, une ou plusieurs provinces, un ou plusieurs États. D'ailleurs, les groupements industriels, dont est formée une corporation, doivent être approuvés par le Bundesrath qui prend soin que les circonscriptions des diverses corporations ne se correspondent jamais et empiètent toujours d'un État sur un autre : ainsi M. de Bismarck a atteint son but, qui était de diversifier l'étendue et les formes de ces groupements suivant les industries, de manière à arrêter le développement de toute tendance particulariste. La loi nouvelle est très protectrice pour l'ouvrier : l'assurance incombe tout entière au chef d'établissement, sans cotisation des ouvriers ni subvention de l'État ; une indemnité de chômage est allouée chaque semaine pendant un assez long délai aux victimes des accidents, momentanément incapables de travail ; si l'incapacité de travail est irrémédiable, l'indemnité se transforme en une rente servie jusqu'à la mort de l'ouvrier invalide ; si l'accident a entraîné la mort, une rente moindre est accordée à la veuve de la victime ; enfin tous les cas sont prévus, et tous les dommages réparés dans la mesure du possible. Les lois qui instituent l'assurance obligatoire contre la maladie et les accidents ont été complétées par les lois de mai 1885, mai 1886 et juillet 1887 qui en étendent les dispositions aux marins, aux ouvriers ruraux, au personnel des chemins de fer et des postes et télégraphes, enfin à tous les membres des classes laborieuses. Plus récemment le Reichstag de 1887 a voté une loi,

qui tenait depuis longtemps à cœur à M. de Bismarck, sur l'institution des caisses de retraite pour les ouvriers âgés ou infirmes.

Toute cette législation ouvrière a été bien accueillie par les socialistes; ceux-ci n'en ont pas moins continué à réclamer les transformations radicales qui seules, d'après eux, peuvent changer le sort des travailleurs, tandis que les lois ouvrières pallient seulement les maux les plus graves qu'inflige aux classes laborieuses l'organisation actuelle.

Le gouvernement de l'Empire a songé aussi, pour détourner le courant socialiste, à favoriser l'émigration. C'était d'ailleurs une impérieuse nécessité devant l'accroissement incessant de la population. Mais l'émigration aux États-Unis, où les Allemands se rendent de préférence et où ils ne sont pas moins aujourd'hui de 4 millions, enlevait des citoyens à l'Empire, car les immigrants dans la grande république américaine perdent très vite leur première nationalité, à l'exception pourtant des Français et des Chinois. M. de Bismarck songea alors à donner des colonies à l'Allemagne. Marx, dans les dernières pages du *Kapital* avait fait l'éloge des colonies fondées sur le système de propriété privée : « Dans les colonies, disait-il, le mode de production et d'appropriation capitalistes se heurte partout contre la propriété corollaire du travail personnel, contre le producteur qui disposant des conditions extérieures du travail s'enrichit lui-même au lieu d'enrichir le capitaliste. » L'acquisition de colonies était d'ailleurs une nécessité en présence du développement de la marine impériale et du commerce depuis 1871. Déjà les armateurs des villes hanséatiques avaient fondé des comptoirs sur bien des côtes de l'Afrique ou de l'Océanie, laissées libres par les Européens. Presque en même temps, dans les années 1884 et 1885, M. de Bismarck établit le protectorat de l'Allemagne sur la côte sud-ouest de l'Afrique, de la baie d'Angra-Pequena jusqu'au cap Frio, sur la côte de Zanzibar, entre 11° lat. S. et l'Equateur, sur les îles Samoa en Océanie, sur la partie nord-ouest de la Nouvelle-Guinée (terre de l'empereur Guillaume) et les îles voisines (archipel Bismarck). Une association florissante, la *Deutsche Kolonialverein*, entretient le goût de la nation pour les expéditions lointaines et les colonies. Trois sociétés commerciales, la *Deutsche West Afrikanische Kompagnie*, la *Deutsche kolonial Gesellschaft für Süd-West Afrika* et la *New Guinea Kompagnie*, ont reçu de M. de Bismarck des pouvoirs presque illimités pour l'exploitation des nouveaux territoires. Quoi qu'il en soit de l'avenir de la colonisation allemande, elle n'apportera jamais l'ombre d'un remède à la misère sociale. Les naïfs admirateurs de l'Angleterre aimaient jadis à répéter que ce pays remplaçait la révolution par

la colonisation ; sans parler de l'Irlande qu'on voudra peut-être distinguer de l'Angleterre, les dernières grèves suscitées par M. Burns ont été une éclatante manifestation de l'état social misérable qui doit conduire nos voisins à un terrible bouleversement, si leur gouvernement ne se décide à aviser. En Allemagne le chiffre de l'émigration est très inférieur à celui de l'accroissement de la population ; lui fût-il presque égal, la question sociale n'en demeurerait pas moins pendante pour tous les Allemands qui n'émigrent pas, c'est-à-dire pour l'Allemagne même. On a remarqué d'ailleurs que là où l'émigration est la plus active, à Hambourg, le socialisme a crû aussi rapidement qu'à Berlin ou en Saxe.

A côté des efforts du socialisme conservateur ou socialisme d'État, qui, suivant les uns, n'a d'autre but que de confisquer les revendications socialistes au profit de l'État, suivant les autres, de réaliser peu à peu tout le programme socialiste, il convient de signaler ce qu'on a appelé le socialisme catholique, dont l'archevêque de Mayence, Mgr von Ketteler, l'ancien ami de Lassalle, a été le principal promoteur ; ce parti qui a pour organe les *Christlich soziale Blætter*, a pris un rapide développement, sous l'influence du clergé et fondé de nombreuses associations de paysans et d'ouvriers ; il a néanmoins rencontré une vive hostilité parmi les chefs socialistes, qui professent l'athéisme pour la plupart. Ceux-ci ont également combattu les tentatives de socialisme évangélique dirigé par le célèbre meneur de la campagne antisémitique en Allemagne, le pasteur Stœcker. Le socialisme évangélique issu de l'Église protestante officielle s'efforce de concilier les aspirations du socialisme avec l'esprit chrétien et monarchique ; en ce dernier point il se rapproche beaucoup du socialisme conservateur de M. de Bismarck et diffère essentiellement du socialisme catholique, devenu franchement parti d'opposition depuis l'établissement du Kulturkampf.

L'initiative privée a tenté aussi d'enrayer le mouvement socialiste par la création des *Gewerkvereine*, associations professionnelles analogues aux *Trade's unions* d'Angleterre. C'est dans le parti progressiste que se sont rencontrés les promoteurs de cette institution, que préconisèrent surtout Schulze de Delitzsch et le docteur Max Hirsch ; ce dernier donna un journal aux associations en fondant le *Gewerkverein*. Les *Gewerkvereine*, qui comprennent aujourd'hui près de vingt corporations de métiers, possèdent environ mille sociétés locales, réunies en un *Verband* (*union*) et placées sous une direction commune. Les sociétaires versent une cotisation hebdomadaire de 10 pfennigs, et comme leur nombre atteint à peu près 60 000, c'est de plus de 300 000 francs que disposent au bout de l'année les *Gewerkvereine* du fait de ce seul revenu ; les cotisa-

tions volontaires font monter les ressources annuelles bien au delà d'un million. Contrairement aux *Trade's unions*, les *Gewerkvereine*, qui reposent sur le même principe, l'assurance mutuelle, n'ont point encore organisé de grèves; cela tient à ce qu'elles sont de fondation plus récente, que par conséquent leur autorité est moindre et peut-être aussi à ce que l'esprit de corps est moins développé en Allemagne qu'en Angleterre, où il atteint son plus haut degré de puissance. Les bienfaits accomplis par les *Gewerkvereine* n'en sont pas moins très grands : elles ont puissamment contribué à subvenir aux besoins de leurs ouvriers associés, qui seraient tombés dans la misère par suite de leurs maladies, de leur âge ou de leurs infirmités. Ces associations, complètement indépendantes de l'Etat, sont une des meilleures manifestations de la charité privée ou mieux de la fraternité. Elles reposent sur ce principe de l'individualisme ou de la non-intervention de l'Etat défendu en Angleterre par J.-S. Mill, surtout par M. Herbert Spencer, et depuis, en France, par M. Leroy-Beaulieu. C'est le motif pour lequel les *Gewerkvereine* et leur fondateur Schulze de Delitsch ont été si violemment attaqués par les socialistes allemands : ceux-ci attendent tout de l'Etat, rien de l'initiative privée.

*
* *

Ni les mesures répressives adoptées par le gouvernement, ni les tentatives de socialisme d'État, ni l'intervention religieuse, soit de l'Église protestante officielle, soit du catholicisme, ni les libres efforts des associations professionnelles, n'ont pu arrêter ou même retarder les progrès de la *Sozialdemokratie*. Indifférent aux avances comme aux menaces, dédaigneux à l'égard des complots révolutionnaires aussi bien que des essais de réforme sociale qui ne reposent pas sur l'adoption de son programme tout entier, le parti socialiste semble avoir pris pour maxime ce vers du Florentin, par lequel son prophète, Karl Marx, terminait la préface du *Kapital :*

Segui il tuo corso e lascia dir le genti.

Le caractère essentiel du socialisme allemand, c'est en effet la confiance absolue dans le succès de son programme, de sa mission, comme disent les adeptes. Aussi la persécution ne l'émeut pas plus que ses propres victoires électorales ne l'étonnent; on croirait qu'il a de longue date prévu tous ces incidents et son irrésistible mouvement d'extension semble procéder de ce fatalisme actif qui conduisait les Ommiades conquérants du septième siècle. Les discours des chefs socialistes témoignent toujours de la foi dans la justice du but poursuivi et de la certitude du succès : « Le jour où

l'Allemagne aura 60 millions d'habitants, disait l'un d'eux, le gouvernement passera aux mains des ouvriers par le simple effet du suffrage universel. » — « Nous avons des partisans, affirmait M. Bebel au Reichstag, jusque dans les rangs de votre police. » — « Seul le socialisme, disait le même député dans une autre circonstance, pourra un jour faire brèche dans la représentation protestataire d'Alsace-Lorraine, parce que, seul, il ne représente pas la haine de peuple à peuple. » Dans les dernières élections (février 1890), M. Bebel, candidat à la dernière heure à Strasbourg, a réuni 4800 voix contre M. Petri, qui a été élu par 8200 environ.

Il n'existe pas de majorité dans le nouveau Reichstag par suite des succès du centre et du socialisme. Guillaume II a pensé qu'il fallait aviser. M. de Bismarck ne voulait plus faire de concessions au parti catholique; d'autre part, il était devenu, en dépit des lois ouvrières, aussi impopulaire que possible parmi les socialistes depuis le système de répression inauguré en 1878 : ce système, il ne l'avait pas abandonné, comme on l'a pu voir par le procès d'Elberfeld, intenté aux socialistes, lequel, du reste, a tourné à la confusion de la police, ainsi que par le nouveau projet de lois restrictives présenté sans succès au dernier Reichstag. Guillaume II résolut de séparer sa politique de celle du chancelier, soit qu'il craignît vraiment pour sa couronne impériale, soit que, sous la triple influence des sentiments chrétiens, du mysticisme exalté et du désir de jouer un grand rôle, il se crût destiné à résoudre la question sociale comme son aïeul avait résolu celle de l'unité allemande. Il publia ses deux rescrits du 4 février, dont l'un développait le programme d'une politique intérieure très protectrice des classes laborieuses, et dont l'autre a provoqué la réunion de la Conférence de Berlin. Mais, pour arriver à ce dernier résultat, Guillaume II a dû, d'après les observations des gouvernements conviés à la Conférence, sacrifier son premier projet, qui était d'établir une entente internationale sur toutes les questions relatives à la concurrence et au sort des travailleurs. L'objet de la Conférence a été limité aux questions suivantes : 1° Le repos du dimanche; 2° la règlementation du travail des enfants et des femmes dans les manufactures; 3° le travail dans les mines. Il n'a point été question, dans le programme proposé aux gouvernements, de la réduction à huit heures de la journée de travail, réduction que réclament aujourd'hui les socialistes, après s'être longtemps contentés de la réduction à dix heures. Les décisions de la Conférence ont toutes été exprimées sous forme de vœux; il était d'ailleurs convenu qu'elles n'engageaient à rien les gouvernements.

Si la dernière conférence de Berlin doit, dans l'histoire future,

rester dans l'ombre, il n'en sera certes pas de même de la démission de M. de Bismarck. Cette démission restera la grande victoire du socialisme en Allemagne. Un mot de jeunesse qu'on attribue à l'ex-chancelier, au temps où il était encore officier dans l'armée prussienne, paraît bien exprimer sa pensée intime sous une forme paradoxale : « On devrait, aurait-il dit, raser toutes les grandes villes, parce qu'elles sont les foyers du constitutionnalisme. » Plus tard, au début de son ministère, M. de Bismarck apparut comme le champion de la réaction. Violemment attaqué par le libéralisme, pour conserver le pouvoir il dut détourner l'opinion publique par la guerre du Danemark. Cette situation dangereuse l'avait d'ailleurs servi en expliquant ses armements : l'Europe crut qu'il se préparait à lutter contre la révolution intérieure, tandis que les Prussiens comprirent qu'il armait contre l'étranger. Depuis, avec la souplesse qui prouve les grands politiques, M. de Bismarck a tour à tour favorisé les socialistes, combattu les catholiques, fait des avances aux progressistes, suivant les besoins du moment. Au fond, il n'a eu en vue qu'un but : faire l'unité de l'Allemagne au profit de la Prusse, et la maintenir, une fois faite, en étendant encore les frontières du nouvel empire, s'il était possible, suivant les fameux principes des nationalités et des enclaves; pour atteindre ce but, tous les moyens lui ont été bons. M. de Bismarck a dit souvent qu'il se serait occupé davantage des questions relatives aux classes laborieuses, si la politique extérieure ne l'avait absorbé tout entier. On peut le croire : c'est le propre des grands hommes d'Etat de s'intéresser aux questions les plus diverses, même à celles qui ne sont pas d'ordinaire l'objet de leurs préoccupations; à ce point de vue, Napoléon Ier reste hors de pair. Mais on peut dire qu'en dépit de toutes ses tentatives de socialisme d'État, M. de Bismarck ne paraît point avoir jamais compris le mouvement social qui s'accomplit en Allemagne et dans plusieurs autres contrées de l'Europe. Bien plus, il ne pouvait pas le comprendre, car ce mouvement est la négation même de la politique qu'il a poursuivie pendant tout son ministère, à travers mille transformations apparentes. M. de Bismarck est et restera pour l'histoire l'ennemi du catholicisme et l'ennemi du socialisme, ou, pour se servir de ses propres expressions, « de l'Internationale noire et de l'Internationale rouge ». Dans la grande lutte qu'il a entreprise à l'intérieur contre le mouvement démocratique, pour protéger l'œuvre de sa politique extérieure, il reste définitivement vaincu; vingt-cinq années d'efforts n'ont pu lui donner la victoire sur une doctrine, tandis que cinq années de combinaisons diplomatiques lui ont permis d'écraser deux empires. Jadis l'Europe coalisée a arraché Napoléon du pouvoir;

aujourd'hui M. de Bismarck, qui a dirigé l'Europe à son gré, tombe devant le socialisme. Si l'historien de l'avenir, n'ayant plus à tenir compte que des progrès de la civilisation, juge ces deux hommes tout autrement qu'on ne le fait aujourd'hui, il remarquera surtout le grand progrès accompli depuis soixante-quinze ans, progrès qui substitue à l'action de la force brutale celle de l'idée, et qui fait succéder à la chute de l'empereur au nom du droit de la guerre, la chute du ministre au nom du droit de la justice et de la fraternité.

Par l'adoption du programme socialiste, Guillaume II a-t-il simplement cherché un aliment à sa fiévreuse activité, que la raison et la prudence le détournaient d'employer à une guerre européenne? Veut-il sincèrement, sous l'empire de mystérieuses influences, devenir « un bon despote » et « un pasteur de peuples »? A-t-il prétendu devenir d'abord populaire à l'intérieur, pour tenter plus tard le sort de la guerre avec de plus grandes chances de succès? A-t-il compris qu'une administration socialiste peut se transformer aisément en une tyrannie écrasante, dans l'état actuel de la société, et prétend-il, effectuant cette transformation à son profit, resserrer plus fortement que jamais les liens du pouvoir et de la nation, qui semblent se relâcher? On le saura un jour. Dans tous les cas, le mouvement social ne s'arrêtera point en Allemagne. Il tient à des causes trop profondes, qu'il faudrait supprimer pour le détruire et qu'on ne peut supprimer que par le changement complet des conditions où il se meut.

Le socialisme est merveilleux dans la critique qu'il fait de l'organisation de la société actuelle, mais quand il propose ses plans de reconstruction, il est manifestement inférieur à la tâche qu'il s'est assignée : de même Kant, dans la *Critique de la raison pure*, sut ruiner la plupart des systèmes antérieurs à lui, mais quand il prétendit édifier à son tour dans la *Critique de la raison pratique*, il fut obligé d'abandonner les principes sur lesquels il s'était appuyé dans son premier ouvrage. L'effort légitime et bienfaisant du socialisme, c'est de tendre à l'établissement effectif d'une plus grande égalité parmi les hommes, au développement de la fraternité et à la diminution de l'égoïsme et de la haine, conformément aux principes du christianisme. Son erreur est de ne pas assez tenir compte de cette idée qu'« avec des instincts de plomb, l'on ne peut avoir une conduite d'or », suivant l'expression de M. Spencer, et de ne pas comprendre qu'il faut améliorer les individus pour améliorer l'État. Quoi qu'il en soit, que le socialisme s'établisse dans un court délai, ou seulement dans cinq siècles comme le croyait Rodbertus-Jagetzow, le jour de cet avènement marquera la révolution la plus radicale qui se soit encore accomplie dans le monde chrétien.

C'est en France que ce jour paraît devoir être le plus éloigné : la répartition de la propriété en plus de cinq millions de mains, le peu de développement relatif de la misère et des inégalités sociales, enfin la lenteur excessive de l'accroissement de la population sont les causes d'une moindre animosité dans les rapports des habitants entre eux; la question sociale y apparaît moins grave et moins urgente. L'Allemagne, au contraire, est devenue la « terre typique » de la guerre des classes; le socialisme y est adopté et propagé par des évêques, par des gentilshommes, surtout par ces professeurs d'universités qu'on a appelés *Katheder Sozialisten*, *socialistes de la chaire*. Tandis qu'en France on voit encore assez fréquemment des ouvriers sortir de leur condition, prospérer et même s'enrichir, les prolétaires allemands améliorent rarement leur sort, soit parce que la concurrence est plus vive, soit parce que les ressources du pays et l'esprit d'initiative sont moindres. Aussi, profondément pénétré du sentiment de sa misère, à laquelle il se voit rivé, appuyé d'autre part sur ce qu'il croit la justice, plus instruit d'ordinaire que l'ouvrier français, connaissant même quelque chose des théories scientifiques modernes qui lui paraissent légitimer ses aspirations, le travailleur allemand s'abandonne avec confiance aux doctrines du socialisme qui a pris son allure implacable de l'état d'esprit de ses partisans. Rien ne condamne pourtant plus directement le socialisme que ces théories transformistes, vantées naguère par M. Bebel, qui professe l'athéisme avec la grande majorité des membres de la *Sozialdemokratie*; ces théories, appliquées aux sociétés, justifient l'inégalité sociale et l'existence d'une aristocratie en proclamant la sélection naturelle par la concurrence vitale et la survivance des plus aptes. Aussi bien n'est-ce point par l'exemple de la nature que s'établira le règne des principes des socialistes; « la nature est l'injustice même », a dit M. Renan, et le but du socialisme est d'amener l'avènement de la justice. La justice vraie, c'est-à-dire reposant sur la fraternité, ne se trouve que dans le christianisme. « Le christianisme, écrivait Emmanuel Fichte [1], porte encore dans son sein une puissance de rénovation qu'on ne soupçonne pas. Jusqu'à présent il n'a agi que sur les individus et indirectement par eux sur l'État. Mais celui qui a pu apprécier son action intime, soit comme croyant, soit comme penseur indépendant, celui-là admettra qu'il deviendra un jour la force interne et organisatrice de la société et alors il se révèlera au monde dans toute la profondeur de ses conceptions et dans toute la richesse de ses bénédictions. »

[1] Cité par M. de Laveleye, *le Socialisme contemporain*, p. 133.

« Il est temps aujourd'hui, écrivait Schœffle il y a quinze ans dans la *Quintessence du socialisme*, qu'on s'habitue enfin à penser et à juger d'une manière concrète dans la grande question du socialisme; qu'on la dérobe à l'influence déréglée des mots d'ordre, des mensonges, des préjugés, des passions, des illusions et des dénonciations. Sans quoi toutes les classes périront et avec elles la civilisation! » Le socialisme s'est de plus en plus imposé à l'attention universelle et cependant la plupart des préjugés et des mensonges dont parlait Schœffle règnent encore. « Aussi longtemps, disait M. Herbert Spencer dans *l'Individu contre l'Etat*, aussi longtemps que la religion de la haine prévaudra sur la religion de l'amour, tant que par toute l'Europe l'éducation des classes dirigeantes consistera à faire admirer aux jeunes gens pendant six jours de la semaine ceux qui jadis accomplirent les plus grands exploits dans les batailles et à leur rappeler, le dimanche seulement, le commandement de déposer l'épée, tant que ces classes dirigeantes seront soumises à une discipline morale dans laquelle les exemples tirés du paganisme entrent pour six septièmes et les préceptes du christianisme pour un septième, il y a peu de chance pour qu'une doctrine politique fondée sur le respect des droits d'autrui soit généralement adoptée... Le principal est d'inculquer à tout le monde la grande vérité peu reconnue encore que la politique intérieure et la politique extérieure d'une société sont liées l'une à l'autre et qu'il ne peut y avoir amélioration essentielle de l'une sans amélioration essentielle de l'autre. » La politique de M. de Bismarck a été destructrice en Europe; elle ne pouvait devenir créatrice en Allemagne. L'avenir du pouvoir impérial dépend moins de ses efforts directs pour améliorer le sort du peuple que de la plus ou moins grande importance qu'il attachera à la corrélation de sa politique intérieure et de sa politique étrangère; l'avenir immédiat du socialisme en dépend aussi.

Ch. Savy.

MADAME DE STAËL

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE [1]

On s'est, dans ces derniers temps, beaucoup occupé de Mme de Staël. C'est justice. Ce siècle, avant de finir, dresse l'inventaire de ses richesses, et il témoigne d'une reconnaissance particulière à l'égard des initiateurs qui lui ont apporté la plus grande somme d'idées fécondes. Parmi les travaux consacrés à l'auteur de *Corinne*, de l'*Allemagne* et des *Considérations*, j'en voudrais signaler un qui est capital; c'est celui qu'une femme du premier mérite, lady Blennerhasset a publié sous ce titre : *Madame de Staël et son temps*. L'ouvrage a été écrit en allemand; mais, grâce à M. Auguste Dietrich qui vient de le traduire, il est désormais à la portée de tous les lecteurs français. Si l'on veut connaître jusqu'en ses moindres détails l'histoire de Mme de Staël, c'est dans ces trois volumes qu'il faut l'aller chercher. Lady Blennerhasset ne s'est pas contentée de suivre jour par jour la vie de Mme de Staël; mais, jalouse de placer exactement le portrait dans son cadre, elle nous donne avec abondance et avec prodigalité tous les renseignements qui peuvent éclairer l'histoire politique, sociale et littéraire de ces cinquante années. On ne voit pas ce que l'érudition la mieux informée pourrait d'ici longtemps avoir à ajouter à un ouvrage aussi complet. L'auteur dédie son livre à la mémoire de ses amies de France, la comtesse de Menthon, la marquise de Forbin d'Oppède. Tous ceux qui, chez nous, ont le souci de notre gloire littéraire, penseront que le livre leur est aussi destiné et seront reconnaissants à lady Blennerhasset de l'avoir écrit.

Ce qui doit nous intéresser chez les écrivains, c'est leur œuvre,

[1] *Madame de Staël et son temps* (1766-1817), avec des documents inédits, par lady Blennerhasset, née comtesse de Leyden. — Ouvrage traduit de l'allemand par Auguste Dietrich. 3 vol. in-8°. Paris, 1890, chez Westhausser.

ce n'est pas leur vie. Mais, chez Mme de Staël, l'œuvre et la vie se confondent, ou plutôt l'œuvre a été déterminée par la vie, si bien qu'il est impossible de comprendre l'une sans avoir d'abord étudié l'autre. En effet, si Mme de Staël est devenue auteur, ce n'est pas qu'elle ambitionnât la réputation littéraire. Sans doute, lorsque dans la suite ses livres l'eurent rendue célèbre, elle ne fut pas indifférente à ce genre de succès; mais jamais non plus elle ne s'en montra vaine. Et elle n'a cessé de répéter que les satisfactions de l'esprit, si grandes fussent-elles, ne pouvaient être cependant pour une femme que secondaires. Elle n'écrit pas davantage pour faire œuvre d'art : le sentiment de la forme lui fait complètement défaut; elle ne compose pas; elle laisse aller son style. Elle écrit par une sorte d'impérieuse nécessité de sa nature et parce que c'est un besoin pour elle de répandre au dehors les idées qui s'accumulent dans un esprit toujours en travail. Or chez celle qui a dit que « les femmes ne tiennent à la vie que par les liens du cœur », tout, en effet, venait du cœur, même la pensée. Ses idées sont nées de ses sentiments.

Par là, cette femme d'un génie si viril se retrouve vraiment femme. Car c'est un trait qu'on a souvent noté chez les femmes : elles ne peuvent se dégager complètement de leur sensibilité, et chez elles la vie intellectuelle n'est qu'un prolongement de la vie du cœur. Mme de Staël s'en rendait compte, s'étant, à toutes les époques de sa vie, connue elle-même admirablement. Ses aveux sont d'une absolue netteté. « Mon imagination est toute dans mon cœur, mon talent, comme mon caractère, vient de là[1]. » — « Je ne puis séparer mes idées de mes sentiments, ce sont les affections qui nous excitent à réfléchir..., les affections modifient toutes nos idées sur tous les sujets... Comment distinguer son talent de son âme[2]? » Et c'est elle qui, voulant expliquer pourquoi produisent les véritables écrivains, trouve cette belle expression : « C'est, dit-elle, afin de ne pas mourir sans avoir fait part de leur âme à leurs contemporains[3]. »

Je voudrais montrer comment chez Mme de Staël le génie est venu du cœur, et comment ses idées se sont modifiées suivant ses émotions. Je voudrais montrer ce qu'a été chez elle la vie de l'âme, vie d'une âme généreuse et troublée qui, peu à peu, sous l'action de la souffrance, s'apaise, s'épure, et parvient au plus haut degré de noblesse morale.

[1] Lettre à Monti.
[2] *De la littérature :* T. IV, p. 600 des Œuvres complètes.
[3] *Allemagne*. T. XI, p. 148.

I

« Son âme était plus *vivante* qu'une autre. » Ainsi s'exprime Mme Necker de Saussure, à qui il faut toujours en revenir; et, par là, elle signale le trait qui frappe d'abord dans la physionomie de Mme de Staël : l'exubérance de vie. On connaît la précoce enfance de Mlle Necker. Elle a onze ans; elle est dans le salon de sa mère. « Il fallait voir comment elle écoutait! Elle n'ouvrait pas la bouche, et cependant elle semblait parler à son tour, tant ses traits mobiles avaient d'expression. Ses yeux suivaient les regards et les mouvements de ceux qui causaient : on aurait dit qu'elle allait au-devant de leurs idées[1]. » Cela est vrai, à la lettre. Mlle Necker va au-devant des idées qui ont cours dans le salon de sa mère et dans toute la société cultivée de la fin du dix-huitième siècle : elle les absorbe, elle s'en nourrit, elle en fait dès lors la substance même de sa pensée. Même vivacité dans la façon de sentir. On sait quel culte passionné elle avait voué à son père. Elle était loin d'être en aussi étroite communion avec Mme Necker; or, voici de quel style elle lui écrit. « Quand je vivrais mille ans pour vous contempler, si vous retourniez un instant la tête, il me semble que j'en serais encore jalouse... » Ainsi s'exprime la tiédeur chez Germaine Necker. Les louanges données à ses parents la faisaient fondre en larmes. La vue des personnages célèbres lui donnait des battements de cœur. Ses lectures produisaient sur elle une impression extraordinaire. Elle a dit depuis, que l'enlèvement de Clarisse avait été le grand évènement de sa jeunesse. — Ce sera plus tard, et continuellement, un « prodige » d'activité. L'esprit de Mme de Staël s'ouvre dans toutes les directions. Elle s'intéresse à toutes choses : littérature, philosophie, politique, rien de ce qui vaut d'être connu ne lui reste étranger. Et c'est au milieu de la vie sociale la plus animée, dans des temps de révolution, à travers l'exil et les voyages, qu'elle trouve le temps de composer quelques-uns des livres qui font époque dans l'histoire de notre littérature.

Cette fièvre d'activité explique que la « conversation » ait tenu une si grande place dans la vie de Mme de Staël. Élevée à l'époque où la vie sociale fut la plus brillante en France, entrée dans le monde pendant ces années qui précèdent 1789 et auxquelles s'applique le mot de Talleyrand : « Qui n'a pas vécu dans ces années ne sait pas ce que c'est que le plaisir de vivre », on a dit que Mme de Staël avait conservé de ce temps une impression ineffaçable

[1] *Mme Necker de Saussure*. Notice.

et mis désormais sa principale ambition à régner dans un salon. Cette explication n'est pas erronée, mais combien elle est insuffisante! Que ce soit à Paris ou à Coppet, à Weimar ou à Londres, Mme de Staël cause partout et toujours, le matin à déjeuner, le soir à souper, pendant la nuit jusqu'à une heure avancée. Elle cause dans sa berline; et ceux qui l'écoutent, ravis, ne s'aperçoivent pas qu'au dehors un orage se prépare, éclate, se dissipe. Elle cause en écrivant; et plusieurs, qui ne sont pas de ses ennemis, assurent que ses livres, « causés » avant d'être rédigés, ne sont encore que de la conversation écrite. Et ce n'est pas avec son esprit seulement que cause Mme de Staël : elle se donne et se dépense tout entière : elle est impétueuse, ardente, imprudente, au risque de surprendre et de gêner même ceux de ses interlocuteurs qui ne sont pas habitués à ce tourbillon d'idées. Quand elle arriva en Allemagne, elle étourdit d'abord et fatigua les Gœthe et les Schiller : même celui-ci ne se remit jamais de cette première impression. « Il me semble que je relève d'une maladie », disait-il quand elle partit. C'est que Mme de Staël apporte dans la conversation autre chose que le désir de plaire, et qu'elle en attend plus qu'une satisfaction de vanité. La conversation est pour elle un besoin, presque un besoin physique. Comme Corinne, elle pourrait dire : « Je sens en moi une fièvre de pensées qui fait circuler mon sang plus vite. Je m'intéresse à tout; je parle avec plaisir; je jouis avec délices de l'esprit des autres... » Parmi ces « autres » quelques-uns avaient le don d'exciter son intelligence, de provoquer sa verve : c'était Schlegel, par exemple; mais c'était surtout Benjamin Constant. « Lui seul avait la puissance, par un esprit égal au sien, de mettre en jeu tout son esprit, de la faire grandir par la lutte, d'éveiller une éloquence, une profondeur d'âme et de pensée qui ne se sont jamais montrées dans tout leur éclat que vis-à-vis de lui[1] ». Alors Mme de Staël se sent complètement vivre : elle jouit de la plénitude de son activité. — Aussi bien, si Mme de Staël a besoin de la société, la société a besoin d'elle. Elle porte partout le mouvement et la vie; à tous ceux qui l'ont approchée d'un peu près, elle devient néessaire; où elle n'est pas, c'est pour eux le vide et l'ennui.

L'ennui, Mme de Staël en redouta sans cesse le « fantôme ». Et l'ennui pour elle, c'était la solitude avec sa « paix infernale ». De là vient qu'elle ait eu pour la campagne et pour la nature non pas de l'indifférence seulement, mais de l'aversion. C'est bien elle qui répondait à ceux qui lui vantaient la beauté du Mont-Blanc : « Oh!

[1] Sismondi, Frag. de journal.

le ruisseau de la rue du Bac! » et disait à Fauriel que la vue du Léman transportait d'admiration : « Vous en êtes encore au préjugé de la campagne! » Même à l'époque où elle composait *Corinne*, elle avouait qu'elle n'ouvrirait pas sa fenêtre pour voir la baie de Naples pour la première fois, mais qu'elle ferait cinq cents lieues pour aller causer avec un homme d'esprit qu'elle ne connaîtrait pas. Et peut-être, parmi les idéologues et les mondaines du dix-huitième siècle, plusieurs auraient pu tenir le même langage. Mais, chez Mme de Staël, il y a plus. Il lui arrive de pousser ce cri qui a sa sorte de beauté : « J'ai toute la Suisse dans une magnifique horreur! » Solitude, immobilité, silence, voilà ce que la nature représente à Mme de Staël : et c'est au milieu de quoi elle ne peut vivre.

II

Il est clair que cette intensité de vie devait créer, pour Mme de Staël, une merveilleuse aptitude à souffrir. Aussi voit-on sans cesse revenir sous sa plume ces mots de « douleur » et de « malheur ». Elle porte, dans l'expression de la souffrance, quelque chose de tragique, comme si une fatalité pesait sur elle.

Si l'on veut se rendre compte des épreuves qui ont tourmenté l'existence de Mme de Staël, il faut, sans doute, songer d'abord aux terribles évènements de l'époque où elle a vécu. Les crimes de la Révolution n'ont eu dans le cœur d'aucune femme un écho plus douloureux. C'est que Mme de Staël avait espéré beaucoup du nouvel ordre de choses et salué avec enthousiasme le mouvement de 1789. Elle a foi dans la cause de la liberté, dans cette cause à laquelle jusqu'au dernier jour elle restera fidèle; aussi les excès qu'on commet en son nom lui semblent-ils d'autant plus odieux. On sait avec quelle émotion elle prend la défense de Marie-Antoinette, et il faut voir avec quel courage et quelle ardeur de zèle, à Paris d'abord, puis à Coppet, elle organise un système de sauvetage en règle, afin d'arracher à la Convention quelques-unes de ses victimes. — De la Révolution sort l'Empire. Il est inutile de revenir sur la lutte que Mme de Staël engage contre Napoléon, et sur la haine, l'implacable haine, qu'elle nourrit à son endroit, elle dont pourtant la nature est faite de bonté et qui, de coutume, au dire de tous, était incapable de haïr. Mais l'avènement du pouvoir tyrannique, issu de la Révolution, c'était encore un cruel démenti donné aux espérances de Mme de Staël. Et il faut reconnaître aussi que la police impériale fut ingénieuse dans son système de persécution. « J'étais vulnérable par mon goût pour la société », a dit l'auteur de *Dix années*

d'exil. On commença donc par lui interdire le séjour de Paris : or on ne cause qu'à Paris. Puis on frappa de disgrâce tous ceux qui entretenaient des relations avec elle. On expulsa Schlegel; on exila Mathieu de Montmorency, Mme Récamier. On faisait le vide autourt de Mme de Staël. Elle étouffait! A maintes reprises, elle a parlé de cette « difficulté de respirer » qu'elle avait éprouvée une première fois devant Bonaparte, et qui la poursuivait partout où elle retrouvait son obsédante image.

La situation exceptionnelle que fit à Mme de Staël sa rapide célébrité, fut encore pour elle l'occasion de blessures vivement ressenties. Elle éprouva que « l'ordre social est tout entier armé contre une femme qui veut s'élever à la hauteur de la réputation des hommes[1]... » Attaquée et calomniée dès les premiers jours, par les ennemis de Necker, par les envieux de toute supériorité, et par les rivales, elle se sentira pendant toute sa vie entourée par la malveillance. Et elle ne peut la supporter. « D'autres bravent la malveillance, d'autres opposent à ses calomnies ou la froideur ou le dédain; pour moi, je ne puis me vanter de ce courage, je ne puis dire à ceux qui m'accuseraient injustement qu'ils ne troubleraient pas ma vie[2]. » Il manque, en effet, à Mme de Staël une certaine sorte d'énergie. Si elle a une hardiesse d'esprit, une bravoure de pensée, que beaucoup d'hommes doivent lui envier, elle ne porte pas dans l'action le même courage; son caractère reste « faible et sensible ». — « La plupart des femmes auxquelles des facultés supérieures ont inspiré le désir de la renommée ressemblent à Herminie revêtue des armes du combat : les guerriers voient le casque, la lance, le panache étincelant; ils croient rencontrer la force, ils attaquent avec violence et dès les premiers coups ils atteignent au cœur[3]. » Au surplus, c'est le malheur de ceux qui prennent trop de plaisir aux éloges du monde, qu'ils se trouvent désarmés contre ses attaques. — Mme de Staël, qu'on ne saurait accuser de fausse modestie plus que de vanité, a plaint la destinée des femmes supérieures. C'est déjà, chez elle, le reproche de l'élu au Seigneur : « Que vous ai-je donc fait pour être votre élu? »

Faut-il toucher enfin au point particulièrement douloureux dans la vie de Mme de Staël? Mais elle l'a indiqué elle-même trop souvent, avec trop de netteté et de franchise. Son témoignage nous suffit. C'est elle qui nous dira : « Il y a dans un mariage malheureux une force de douleur qui dépasse toutes les autres

[1] *De la littérature,* p. 474.
[2] *Ibid.,* p. 597.
[3] *Ibid.,* p. 477.

peines de ce monde [1]. » — « C'est du mariage que doivent dériver toutes les affections d'une femme ; et, si le mariage est malheureux, quelle confusion n'en reste-t-il pas dans les idées, dans les devoirs, dans les qualités mêmes [2] ? » D'ailleurs les hommes que le dix-huitième siècle finissant mettait sur le chemin de Mme de Staël avaient été élevés à la plus pervertissante école. L'un d'eux est le produit accompli de cette triste époque. Esprit délié, caractère faible, cœur sec, blasé et flétri avant le temps, âme de roué sous les cheveux longs d'un rêveur germanique, Benjamin Constant est l'un des personnages qui ont le plus de droits au mépris. Il a été pour Mme de Staël un bourreau.

A toutes ces circonstances de la vie de Mme de Staël, il faut ajouter une disposition spéciale de sa nature. J'ai assez insisté sur la vivacité de son imagination. Mais elle possède en outre « un bon sens inexorable ». Douée de clairvoyance à un degré exceptionnel, elle lit en elle-même et en autrui ; elle n'a point part à ces illusions qui consolent. « J'irais à l'échafaud, répétait-elle souvent, que je ne pourrais m'empêcher de juger encore les amis qui m'y accompagneraient. » Même sous l'impression du sentiment le plus violent, elle raisonne et s'analyse. — Cette union d'un caractère passionné et d'un esprit observateur, ce mélange habituel de réflexion et d'activité, d'analyse et d'enthousiasme, cela est caractéristique chez Mme de Staël. Et c'est, au dire de ceux qui l'ont connue, ce qui a le plus profondément troublé son existence. Son gendre, le duc Victor de Broglie, en témoigne dans ce passage de ses *Souvenirs*. « Cette lutte entre deux qualités éminentes qui la dominaient tour à tour au lieu de se limiter, de se tempérer mutuellement, c'est ce qui rendit son existence orageuse, c'est ce qui rendait son intimité, voire même son intérieur de famille, passionné, ardent, tumultueux ; je ne crains pas d'ajouter que c'est ce qui détruisit sa santé, malgré la vigueur naturelle de son tempérament, et termina prématurément sa vie, dans la force de l'âge et du talent [3]... »

Peut-être pense-t-on maintenant que Mme de Staël pouvait parler, sans encourir le reproche d'exagération, de la douleur qui l'a visitée sous tant de formes. Mais elle ne devait pas s'en plaindre. Elle-même l'a reconnu plus tard. « Le malheur, écrit-elle, est un moyen de perfectionnement [4]. » C'est initiés par la souffrance que les plus grands esprits ont pénétré le secret de la vie. Sans les

[1] *De l'Allemagne*. T. XI, p. 383.
[2] *Delphine*.
[3] *Souvenirs du feu duc de Broglie*, I, 267.
[4] *De l'Allemagne*.

déchirements de l'existence de Mme de Staël, peut-être aurions-nous eu le livre *De la Littérature*, et peut-être même *Delphine*. A coup sûr nous n'aurions pas eu les livres qui ont suivi et qui font sa gloire la plus solide.

III

Sous sa première forme, la pensée de Mme de Staël procède directement du dix-huitième siècle; elle s'est formée dans la lecture de Rousseau, de Montesquieu, de Voltaire, de Turgot et de Condorcet même. Une des croyances qui avaient été le plus chères au dix-huitième siècle, c'était la croyance au progrès. Mme de Staël « adopte de toutes ses facultés cette croyance philosophique [1] ». Elle en fait la base même de son raisonnement dans le livre *De la Littérature*. L'espèce humaine est indéfiniment perfectible; elle est en marche vers les lumières, vers le bonheur, vers le bien. Sans doute dans la littérature, il y a une partie qui échappe à cette loi du progrès : c'est la partie d'imagination. Un Homère arrive du premier coup à ce point qu'après lui on ne dépassera pas. Mais aux écrivains « artistes », on sait combien Mme de Staël préfère les écrivains « penseurs ». Et le trésor de la pensée humaine va sans cesse en s'enrichissant. A ce point de vue, les acquisitions sont régulières et continues depuis le temps des Grecs jusqu'aux temps les plus modernes, en passant par le moyen âge, où Mme de Staël comprend bien et soutient, contre les allégations de Voltaire, qu'il n'y a point eu arrêt de la pensée. Il n'y a pas d'interruption dans les progrès de l'espèce, et la marche de l'humanité à travers l'histoire est une marche ascendante. Ce qu'il faut donc, c'est préparer l'avenir de la littérature et de la philosophie en les mettant en accord avec les institutions nouvelles, qui sont celles de la république... Il arriva que ces institutions étaient déjà condamnées quand parut le livre de Mme de Staël, et que le mouvement littéraire auquel elle-même contribua plus tard, devait se faire en réaction contre l'esprit du dix-huitième siècle.

Ce que Mme de Staël emprunte encore à ses maîtres du dix-huitième siècle, c'est la partie la plus contestable de leur enseignement, à savoir leurs théories morales. Elle pense comme eux qu'on peut bâtir la morale sur l'instinct naturel, que la vertu consiste dans l'exaltation du sentiment et que le bonheur peut suffire de but à la vie [2]. Mais si les passions, par leur influence, compro-

[1] *De la Littérature*. T. IV, 63.
[2] *De l'influence des passions*, passim.

mettent ce bonheur, où trouver un secours contre elles? Mme de Staël recommande les consolations de la philosophie, de l'étude, de la bienfaisance et prêche une sorte de stoïque renoncement, dont elle devait cependant et par elle-même savoir l'impossibilité. Elle oublie de parler de la religion. C'est qu'à cette époque le déisme lui suffit. Sans doute, même à cette date de 1796, elle reste respectueuse à l'égard de la religion : « Sur tous ces grands sujets, écrit-elle, je n'ai jamais eu qu'une pensée bien arrêtée : j'ai cru que les idées religieuses valaient mieux pour le bonheur des hommes et je me suis traitée comme je crois qu'on doit traiter les autres; j'ai craint de me les ôter. » Mais c'est là une profession de foi toute négative. Si Mme de Staël n'est pas hostile, du moins elle est indifférente. Que si, enfin, la vie nous semble insupportable, l'auteur de l'*Influence des passions* envisage sans aucun scrupule cette suprême ressource : le suicide. — Ce sont toutes ces idées qui, mises sous une forme concrète, sont devenues le roman de *Delphine*. Or on sait le mot de Mme Necker de Saussure : « Corinne est l'idéal de Mme de Staël, mais Delphine est la réalité de sa jeunesse à vingt-cinq ans. »

La différence de conception qui fait du second de ces romans la contre-partie du premier serait, d'ailleurs, incompréhensible, si l'on ne savait qu'entre la publication de l'un et la composition de l'autre se place un évènement qui eut sur la pensée de Mme de Staël une influence décisive : la mort de M. Necker. Cette affection passionnée qu'elle avait toujours eue pour son père, qui fait partie d'elle-même et où elle voit « l'identité de son être », cette affection grandit par la mort, se transforme et devient littéralement un « culte ». Pour la première fois, elle approfondit cette idée de la mort. « On apprend la mort pour la première fois quand elle tombe sur ce qu'on aime [1]. » Et ce que la mort lui apprend, c'est à espérer une autre vie. « Le vague d'une croyance poétique cessa de suffire à son cœur; il lui fallut une foi ferme dans cette promesse d'immortalité qui, seule, la sauvait du désespoir; en un mot, elle eut besoin d'être chrétienne, parce que son père était mort en chrétien... Le sentiment d'une communication avec les amis qui ne sont plus, l'idée qu'ils nous protègent encore... toutes ces espérances remplirent, dès lors, le cœur de Mme de Staël [2]. » Elle croit à la vie future, parce qu'elle en a besoin pour y retrouver M. Necker. Désormais elle reconnaît que la religion seule peut fournir à la morale un fondement solide. Elle se rapproche de plus en plus du christianisme, et même d'un christianisme plus tendre

[1] *Du caractère de M. Necker.*
[2] *Mme Necker de Saussure.* Notice.

que n'est celui de la religion réformée. — Depuis cette époque encore, l'éducation de ses enfants tient dans sa vie une place toujours plus grande; et elle est la plus dévouée des éducatrices. « Ce qu'était Mme de Staël pour ses enfants et pour ceux qui vivaient dans son intimité ne sera jamais compris que par eux[1]. » — Enfin la rupture avec Benjamin Constant allait rendre Mme de Staël à elle-même. Et l'avenir lui réservait de trouver dans une union dévouée ce qu'elle n'espérait plus connaître : le bonheur dans le mariage. — Sous toutes ces influences se fait dans l'âme de Mme de Staël un grand apaisement. Peu à peu, elle conçoit cet idéal dont elle a donné les diverses expressions dans *Corinne*, *l'Allemagne*, *Dix années d'exil*, *Réflexions sur le suicide* et dans les *Considérations*.

Elle comprend maintenant que si « la gloire ne saurait être pour une femme qu'un deuil éclatant du bonheur[2] », le bonheur lui-même, n'étant pas le but de la vie humaine, ne peut être considéré comme un droit. Elle n'admet plus qu'il y ait pour certains êtres supérieurs une morale spéciale, et qu'il existe en leur faveur des lois d'exception. A l'individualisme égoïste de ses premiers livres, elle oppose cette conception que « l'existence humaine n'est autre chose que l'abdication de la personnalité pour rentrer dans l'ordre universel[3] ». Par là, elle se trouve en sympathie avec les écrivains allemands, dont l'inspiration est profondément morale et religieuse. Elle se rend compte que, pendant toute une période du dix-huitième siècle, la direction de la pensée en France a été mauvaise. Et c'est elle qui porte sur l'une des œuvres les plus significatives de Voltaire ce jugement : « *Candide*, cet ouvrage d'une gaieté infernale, car il semble écrit par un être d'une autre nature que nous, indifférent à notre sort, content de nos souffrances, et riant comme un démon ou comme un singe des misères de cette espèce humaine avec laquelle il n'a rien de commun[4] ». C'est en échappant à une telle influence qu'on fera de nouveau jaillir les sources de la poésie. Les derniers chapitres de l'*Allemagne*, consacrés à l'enthousiasme, le démontrent magnifiquement. — Enfin, c'est en abordant les *Considérations sur la Révolution française* qu'on se convainc de la vérité de cet aphorisme, qui est de Mme de Staël : « Tout marche vers le déclin dans la destinée des femmes, excepté la pensée, dont la nature immortelle est de s'élever toujours[5]. » Ce livre est vraiment

[1] *Souvenirs du feu duc de Broglie*, I, 382.
[2] *Allemagne*. T. XI, 381.
[3] *Suicide*. T. III, 315.
[4] *Allemagne*. T. XI, 207.
[5] Œuvres, I, 5.

le fruit de toute sa vie. On y retrouve, aussi vive, la foi de ses premières années dans le progrès et dans la liberté; mais c'est une foi désormais éclairée. Les spectacles dont elle a été témoin, ses déceptions, ses études, la connaissance de plus en plus étendue des constitutions étrangères, tout lui a servi. Elle réalise ce difficile problème de juger, au point de vue de l'historien, des évènements contemporains; et dégageant la leçon du passé, elle trace ce programme d'une politique sagement libérale, dont l'application partielle a valu à la France de ce siècle ses plus prospères et ses plus belles années.

Mme de Staël a l'esprit trop ferme pour succomber à cette faiblesse qui fait que lorsque nos croyances nous ont en partie déçus, ou nous nous y entêtons, ou nous y renonçons entièrement. Ceci seulement lui semble légitime : d'amender ses idées, mais en les conservant. Aussi est-ce surtout grâce à elle que la tradition n'a pas été rompue, et que la partie la meilleure de l'héritage à nous légué par les « penseurs » de l'autre siècle a été recueillie dans celui-ci et y a porté ses fruits. On a montré récemment, dans des études bien pénétrantes, tout ce que ce siècle doit à Mme de Staël, et qu'elle a contribué, pour sa forte part, à renouveler la poésie, l'histoire, la critique, le roman [1]. Pour moi, ce que j'ai essayé d'indiquer, en me servant d'un livre riche en détails, c'est comment un lien étroit unit, chez Mme de Staël, la vie de l'âme et celle de la pensée, comment les souffrances et les erreurs même de celle-là ont servi au développement de celle-ci, et comment cette femme d'un rare génie a su mettre à profit les enseignements de la douleur, dont c'est le propre d'abattre les âmes médiocres et de relever les autres. A mesure que s'élargissent son cœur et sa pensée, Mme de Staël réalise en elle-même ce rêve qui lui est cher, d'un continuel progrès.

René Doumic.

[1] Voy. Emile Faguet, *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1887. — Brunetière, *ibid*, 1er juin 1890; et de l'*Evolution des genres* (*sixième leçon*). — Albert Sorel, *Mme de Staël*, 1 vol. chez Hachette.

ABRAHAM LINCOLN

D'APRES LES DERNIERS DOCUMENTS

Voici justement un quart de siècle que le héros de l'abolitionnisme est mort, et sur cette terre d'Amérique où tout est emporté dans le tourbillon d'une vie rapide, sa popularité semble, au contraire, comme les montagnes, grandir en raison de la distance. Huit biographies volumineuses d'Abraham Lincoln avaient déjà paru dans cette période de vingt-cinq ans, lorsque ses deux amis et secrétaires, MM. John Hay et John Nicolay, sont arrivés avec une œuvre monumentale, qui, après avoir été publiée dans une revue de New-York, le *Century Magazine*, est éditée en quatre volumes in-8°. Le mérite de cet ouvrage, ce qui fait, à nos yeux, sa plus grande valeur, c'est d'abord de comprendre dans l'histoire de Lincoln une partie de l'histoire de son temps; ensuite, de nous montrer l'homme public de préférence à l'homme privé. La tentation eût pu être grande, pour des auteurs qui avaient sous la main tous les éléments d'une biographie intime, de satisfaire, par des anecdotes et des révélations empruntées au foyer domestique, la curiosité vulgaire. Les deux distingués secrétaires ont laissé à d'autres, comme par exemple, à M. William Herndon, qui a publié l'année dernière une vie anecdotique de Lincoln [1], une tâche pour eux si facile; ils ont mieux aimé écrire sa vie d'homme politique, nous oserions dire, si le mot, appliqué à un grand homme, ne semblait pas entaché d'irrévérence, sa vie de politicien.

C'est que, chez tout homme public, aux États-Unis, comme, hélas! chez nous maintenant, il y a et il y aura nécessairement matière à l'emploi de ce nom peu révéré. Un politicien n'est pas toujours un bohème de clubs, un perturbateur de la paix publique, un fainéant; c'est quelquefois, tout simplement, un spéculateur en politique. Or on peut, dans toutes les branches d'affaires, spéculer

[1] *The true Story of a great Life, Etiam in minimis major*, by William H. Herndon, for twenty years his friend and Law partner, 3 volumes, Chicago, New-York et San-Francisco, 1889. (Bedford, Clarke and C°.)

honnêtement. Un politicien malhonnête est un homme qui exploite sciemment les passions et l'ignorance du peuple pour son profit personnel; un politicien honnête est celui qui, s'attachant à des idées qu'il croit bonnes, fait de leur triomphe et du sien une cause commune. Mais tous les deux vivent de la politique et entendent lui devoir leur propre fortune; tous les deux subissent la loi de la compétition dans les gouvernements électifs; tous les deux, par conséquent, sont, au même titre, des politiciens.

Au point où nous en sommes arrivés en France, quand, sous prétexte de justice démocratique, toutes les fonctions publiques, sans en excepter bientôt les fonctions municipales, sont largement salariées; quand la politique devient « une carrière », plus lucrative que le travail, le commerce ou l'industrie, « carrière » dans laquelle il n'est pas nécessaire de produire un brevet de capacité, dont l'entrée n'est pas défendue par des commissions d'examen, armées de programmes d'études redoutables, comment ne serions-nous pas près de devenir ce que sont nos aînés des rivages transatlantiques, une nation où la race des politiciens domine et gouvernera? Il est donc intéressant pour nous d'étudier la vie publique aux États-Unis; de voir comment, chez cette autre nation, largement composée de politiciens aussi, l'honnêteté peut, dans une certaine mesure, conserver ses droits; comment, au milieu de cette alliance, en elle-même peu moralisatrice, des questions d'intérêt général et de la question étroite d'intérêt privé, il peut encore et malgré tout, se développer des caractères estimables.

Abraham Lincoln nous en aura fourni le plus éclatant exemple. Son sang d'ancien quaker, de fils de pionniers, de bûcherons et de paysans, était un sang vigoureux et pur,que rien n'a pu corrompre. Il a eu le bonheur et la gloire de s'inféoder dès sa jeunesse à un principe juste et salutaire, d'y demeurer fidèle toute sa vie, de combattre pour le servir et de mourir pour son triomphe. C'en est assez pour mettre son honneur d'homme politique hors de pair. Cependant, il est curieux de voir comment un homme de bien, de vertu, de courage, fait son chemin en Amérique vers les grandeurs gouvernementales; on aime à entendre raconter comment un soldat devient maréchal de France : écoutons comment Abraham Lincoln, de garçon de ferme dans le Kentucky est devenu président.

Son grand-père (il s'appelait comme lui Abraham) était un pionnier, dont les ancêtres avaient, comme tant d'autres quakers, débarqué sur les rivages américains au dix-septième siècle. Voyant la vie devenue chère ou difficile dans les États colonisés, il avait émigré sur les bords de la rivière de Kentucky, où, moyennant la modique somme de 4000 francs, il avait acheté 400 acres de belles

terres. C'était le temps où le colon marchait, dans ce pays, la cognée d'une main, le fusil de l'autre, posant alternativement son arme pour travailler et son outil pour se défendre. Un jour qu'Abraham travaillait avec ses enfants, un coup de feu tiré par un Indien l'étendit raide mort. Son plus jeune fils, qui n'avait que sept ans, allait être enlevé par le meurtrier, quand l'aîné le sauva en tuant l'Indien à son tour. C'est ce jeune enfant, qui s'appelait Thomas, qui est devenu le père du grand abolitionniste. Thomas était un vrai fils de pionnier, pionnier lui-même, marchant toujours en avant, défrichant une terre pour l'abandonner ensuite et aller en défricher une autre; une espèce d'enfant des forêts, ami des migrations incessantes. Il passa ainsi du Kentucky dans l'Indiana, de l'Indiana dans l'Illinois, cherchant toujours la contrée la plus sauvage, la plus déserte. Quand il se fixait quelque part, son fils Abraham, qui était devenu un garçon travailleur et d'une force prodigieuse, l'aidait à construire ce que l'on appelle, aux États-Unis, une *log-cabin*, c'est-à-dire une maison faite en troncs d'arbres superposés, revêtus de leur écorce, maison composée le plus souvent d'une seule chambre. Le soir, Abraham montait au grenier par une échelle et allait reposer sur un lit fait de feuilles sèches. Au milieu de cette rude existence, il montrait cependant un goût naissant pour l'étude. Quand passait dans le voisinage quelque instituteur ambulant (il y a de ces ressources pédagogiques en Amérique, en Norwège et dans beaucoup de pays primitifs), Abraham avait hâte d'aller lui demander des leçons. Tous ses biographes ont raconté que le soir, il repassait en traçant des chiffres sur la pelle du foyer, les leçons d'arithmétique qu'il avait reçues pendant le jour. Quand il eut vingt et un ans et qu'il vit que son père pouvait se passer de son aide, il fit comme les autres, quitta la maison paternelle et s'en fut gagner sa vie.

I

New-Salem, un village sur les bords de la petite rivière Sangamon, affluent de l'Illinois, fut son premier théâtre. Là, il entra au service d'un espèce de bohème du commerce, un nommé Offutt, qui l'employa, tantôt à installer son magasin dans un hangar (Abraham excellait dans l'art du charpentier), tantôt à conduire des bateaux, d'autres fois à faire marcher un moulin; le tout avec les honneurs d'une association illusoire et les inconvénients d'un salaire problématique. A cette époque, on voyait aller et venir dans les rues non pavées de New-Salem, un garçon d'une taille

de 6 pieds 4 pouces, avec des pantalons restant au-dessus des chevilles et des manches au-dessus des poignets, un géant en apparence inoccupé, — un *lounging-fellow*, un *idler*, comme on dit en anglais, — mangeant sur le pouce, mettant la main à tout travail qui s'offrait, et paraissant toujours attendre inconsciemment quelque chose. Ce quelque chose, c'était la popularité, la camaraderie, pour employer un mot plus conforme à l'humble état de sa fortune, cette camaraderie et cette popularité qui, dans les démocraties, conduisent à tous les succès.

Il faut le dire, Abraham Lincoln avait ce qu'il fallait pour les acquérir. Il était bon, loyal, généreux et brave. Sa bravoure, servie par une force athlétique rare, était uniquement employée à secourir les faibles et les opprimés, même les animaux, — surtout les animaux — auxquels il accordait une protection efficace, et à se faire respecter lui-même. Il n'était pas agressif, c'était au contraire un pacifique; mais au milieu de la rude jeunesse de New-Salem, cette dernière qualité n'était pas la plus goûtée; il fallait avoir fait ses preuves dans les combats pour obtenir droit de cité. Toutes les semaines, des espèces de jeunes sauvages, qui formaient le club des *Compagnons du Bocage*, se rassemblaient pour se livrer à des divertissements brutaux. Si un étranger paraissait, on l'abreuvait de « brimades » ; on le clouait dans un tonneau pour le rouler sur une pente abrupte au péril de sa vie; ou bien, on l'accablait de coups sans motifs. Avec cela, les Compagnons du Bocage faisaient « l'opinion publique » à New-Salem, et nul ne pouvait se passer de leur considération. La vigueur physique de Lincoln, sa bonne conduite, l'éloge que lui prodiguait l'indiscret Offutt, tout cela en vint à leur faire ombrage, et il fut décidé que Jack Armstrong, le coq et la gloire de leur compagnie, lui porterait un défi. Armstrong était un athlète renommé et un brave. Mais à peine eût-il tâté Lincoln, qu'il devint évident qu'il serait vaincu. Les chevaliers de New-Salem n'étaient pas des plus délicats. Quand ils virent leur champion en péril, ils entourèrent Abraham de façon à gêner ses mouvements, et le serrèrent dans leurs rangs presque au point de le renverser. Alors l'indignation redoubla ses forces; il souleva de terre le coryphée du Bocage et l'étouffa dans ses bras, puis le jeta sur le sol, sans souffle et sans mouvement. Peu s'en fallut que la mêlée ne devînt générale. Mais le dos à la muraille, Lincoln montra des poings si puissants et un si fier courage, qu'un éclair de raison et d'admiration traversa ces épais cerveaux. Non seulement, son initiation aux mystères de New-Salem était accomplie, mais il avait acquis dans Jack Armstrong un ami des plus fidèles, un Pylade qui devait désormais combattre pour lui.

Et voilà comment se produit, sous l'œil de la Providence, le singulier enchaînement des causes! Voilà comment, dans une démocratie, peut commencer la carrière politique d'un homme, quand cet homme a une valeur réelle et un esprit de conduite suivi. Le pugilat d'Abraham Lincoln lui valut la sympathie des jeunes New-Salemites; cette sympathie, jointe à la supériorité que lui donnait sa force physique, fut cause que lors de la grande révolte des Indiens qui éclata bientôt après, ces jeunes gens, formés en compagnie de volontaires, le choisirent pour leur capitaine; que ce choix, en lui fournissant l'occasion de se montrer, le désigna, la guerre finie, aux suffrages des électeurs, et qu'il fut député à Vandalia, la première capitale de l'Illinois, comme membre de la législature de cet État. C'était en 1834. Lincoln, qui était né en 1809, n'avait encore que vingt-cinq ans; et déjà, par le seul fait d'avoir fait preuve, dans une occasion presque puérile, de force et de vaillance, il était devenu un personnage. Ne croit-on pas se retrouver au début des sociétés, alors que s'opérait la sélection sociale naturelle, par l'*ordeal* du courage et de la vigueur physique, et que le pouvoir était le lot du plus fort et du plus déterminé?

Toutefois, ce qui a été la vraie fortune d'Abraham Lincoln, c'est d'avoir, dès le premier jour de sa vie publique, embrassé la cause qui était à la fois la bonne cause et la cause ayant de l'avenir. Il y avait à cela quelque mérite, parce que, à ce moment, les partisans de l'abolition de l'esclavage étaient en grande minorité. Les partis présentaient aux États-Unis une composition singulière. Les riches planteurs du Sud, la vraie aristocratie du pays, marchaient avec la plus basse populace du Nord, et tous ensemble formaient ce qu'on était convenu d'appeler le parti des démocrates. La bourgeoisie commerçante, les gens de cabinet, les classes éclairées héritières des premiers fondateurs de la république, portaient le nom de whigs, ou celui de républicains. Sans doute, la classification n'était pas aussi nette, aussi tranchée; mais c'en était là les grandes lignes; et Lincoln, parce qu'il avait l'horreur naturelle de deux choses : l'oppression et la démagogie, se rangea tout de suite du côté des whigs, en si petit nombre qu'ils fussent. L'enfant des forêts ne pouvait pas sympathiser avec la plèbe des villes; le défenseur des faibles, le protecteur des moindres animaux, ne pouvait point accepter l'institution de l'esclavage; l'héritier de six générations de quakers, transiger avec ses sentiments et avec ses principes. Son premier acte dans la législature de Vandalia, fut une protestation, une protestation platonique sans doute, contre ce que, à tous les titres, il détestait le plus au monde : l'esclavage.

Voici le texte de ce document, qui porte la date du 3 mars 1837, veille de la dissolution de l'Assemblée, et qui ne fut signé que de deux membres, Stone et Lincoln :

La présente assemblée ayant voté des lois dont la tendance paraît être de tolérer l'introduction dans le pays d'esclaves affectés au service domestique, les soussignés ont le devoir de protester contre ledit vote.

Ils regardent l'institution de l'esclavage comme injuste et impolitique ; et, en même temps, ils croient que la promulgation des doctrines abolitionnistes mitigées ne peut qu'ajouter le désordre au mal existant.

Ils contestent au Congrès le droit d'intervenir dans la question de l'esclavage dans les différents États, si ce n'est par une mesure générale d'abolition.

Signé : Dan Stone,
A. Lincoln.

Il faut se reporter à ces temps éloignés pour bien comprendre la hardiesse d'une pareille protestation. Cette hardiesse, nul ne l'avait à cette époque, non à cause d'une absence de courage civique, mais parce que les intérêts engagés paraissaient tous également respectables, et parce que les convictions sur cette matière n'étaient pas tout à fait formées. Depuis plus d'un demi-siècle il semblait que l'opinion, en Amérique, cherchât sa voie. En 1778, Thomas Jefferson, dans le premier projet de la déclaration d'Indépendance, avait inscrit le principe de l'abolition de l'esclavage; mais, dans la rédaction finale de l'acte, cet article avait été supprimé. Dans son plan de constitution, qui porte la date de 1784, il avait proposé d'introduire une clause prohibant le travail esclave, dans les Etats Nord-Ouest de l'Union, à partir de l'année 1800; mais cette clause n'avait pas été votée. Ce n'est qu'en 1787 que le Congrès fit une loi constitutionnelle pour interdire l'esclavage, dans plusieurs Etats, situés au nord et à l'ouest de l'Ohio. Un incident y avait aidé. Chez la race anglo-saxonne, animée de longue date d'un esprit éminemment pratique, les principes politiques, de quelque couleur qu'ils soient revêtus, ont toujours besoin d'avoir l'intérêt matériel pour auxiliaire. Dans cette circonstance, ce qui fit passer la loi, c'est que trois Etats à esclaves, le Maryland, la Virginie et la Caroline du Nord, votèrent avec leurs adversaires; et la raison d'être de cette coalition inattendue, c'était que la grande compagnie d'émigration appelée la *Ohio Company*, qui avait acheté de la Couronne des terres immenses de l'autre côté de

l'Ohio, et y transportait des travailleurs libres, eût été ruinée si le travail esclave eût pu lui faire concurrence. Or une partie des Etats du Nord et de l'Est se trouvait être pécuniairement intéressée à son succès. Quoi qu'il en soit, le Michigan, le Wisconsin, l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, furent fermés à l'institution de l'esclavage. Nous venons de voir, cependant, que dans ce dernier Etat, la législature de 1834 fut sur le point de l'introduire sous des formes mitigées, ce qui donna lieu à la protestation d'Abraham Lincoln, et lui valut, dans cette question, une position plus tranchée qu'à aucun autre homme public du pays.

Ce n'eût peut-être pas été assez pour accroître sa popularité dans la contrée de sa résidence, s'il n'eût réussi à faire passer dans cette même législature de 1834, un projet cher aux Illinoisans de l'époque, le transfert de la capitale de Vandalia à Springfield. Son mandat de député terminé, Lincoln alla s'établir, comme avocat, dans cette dernière ville, qui tout naturellement lui était acquise, qui lui est restée toujours dévouée, et où ses os reposent aujourd'hui. C'est encore un trait bien curieux de la vie américaine. Voici un homme qui n'avait été jusque-là que garçon de ferme, bûcheron, charpentier, garçon meunier, qui n'avait reçu aucune instruction, non seulement spéciale mais générale, et qui, tout à coup, s'improvise avocat! Il est vrai, que c'était un avocat-associé. Il faut espérer que, du moins, son partner Stuart connaissait un peu les lois, et que Lincoln était exclusivement chargé de plaider, office auquel son passage dans l'assemblée législative de l'Illinois avait pu l'initier, art dont la nature est la première et la meilleure institutrice. On voit d'ailleurs, dans les Mémoires de M. Hay, qui fut clerc de Stuart et de Lincoln, et qui devint plus tard un personnage, ce que pouvait être alors à Springfield la profession d'avocat : « Les procès n'étaient pas bien difficiles à étudier, dit-il, c'était toujours la même chose : un homme avait abattu les clôtures de son voisin, un autre avait volé du bétail, un troisième refusait de payer ses dettes, les coups et blessures étaient les cas les plus fréquents. Dans » de pareilles causes, il n'était besoin que de plaider, et les plaidoyers sont la gymnastique des politiciens. Plaider d'une façon amusante, surtout, c'est là le plus grand point pour rendre un avocat sympathique aux foules, et Lincoln y excellait. Jamais, au grand jamais, dit Hay, on ne trouvait les deux associés dans leur cabinet, penchés sur leur bureau. On les voyait plutôt à la porte de quelque boutique, pharmaciens, marchands d'objets manufacturés, etc., pérorant sur les affaires publiques. Au reste, tels avocats, tels juges; la justice était sommaire; elle n'en était pas toujours plus mauvaise : témoin ce jury, qui, se trouvant

avoir parmi ses membres un scélérat notoire, commença, avant d'entrer en séance, par le pendre de ses propres mains aux poutres de la salle d'audience. L'exercice de la profession d'avocat était donc facile pour quiconque possédait de la vigueur d'esprit, du tact et le langage vif, coloré, qui entraîne les auditoires. En cette circonstance Abraham Lincoln, fut encore redevable de sa nouvelle position à une camaraderie formée dans la compagnie des volontaires de New-Salem. Nous avons vu qu'il en avait été le capitaine. Or Stuart était major dans le corps dont cette compagnie faisait partie.

Springfield, la nouvelle capitale de l'Illinois, comptait, en 1835, environ quinze cents âmes, presque toutes les maisons y étaient construites en rondins de bois et, par les temps de dégel ou de pluie, on entrait jusqu'aux chevilles dans la boue des rues non pavées. Les habitants étaient pour la plupart des gens simples, venus du Kentucky, et mêlés de quelques spécimens des États plus avancés de l'Est. Ceux-ci, banquiers, manufacturiers, gens de loi, commerçants, avaient apporté avec eux certaines habitudes empruntées à la vie civilisée. Lincoln écrivait même « qu'ils faisaient à Springfield passablement de froufrou avec leurs voitures ». Les journaux contenaient des annonces de marchands qui offraient au public masculin « du drap, du casimir, des bottes vernies, des habits confectionnés venant de Marseille »; au beau sexe, « de la soie, du barège, de la dentelle, des châles de l'Inde et des souliers de prunelle ». On ne voyait plus guère dans les rues la culotte de cuir, le couteau de chasse et le tomahawk des premiers jours. Ce changement en amenait naturellement d'autres; les églises étant près, on suivait les offices, on se rassemblait aux alentours de l'édifice sacré. Ce n'était plus comme au temps de la première jeunesse d'Abraham Lincoln, où, sa mère étant morte (il avait alors neuf ans), Thomas Lincoln, son père, avait dû faire lui-même le cercueil, creuser la tombe dans les bois, et réciter seul les prières; la vie sociale commençait à se développer à Springfield, et le district de Sangamon, qui renfermait alors près de dix-huit mille âmes, offrait quelques ressources à un avocat. La vie n'était pas chère, pourvu que l'on aimât le lard et le gibier, qui se vendaient 5 sous la livre; et Lincoln qui était le plus simple et le plus frugal des hommes sut, de 1837 à 1842, faire presque une petite fortune.

1842 est une date dans sa vie, parce que ce fut l'année de son mariage, et en même temps, celle du développement d'un état physique, devenu bientôt un état moral, qui a fait de lui tout le reste de sa vie un homme excessivement malheureux. Il avait

aimé dans sa première jeunesse une jeune fille que la mort lui avait ravie. La pureté de mœurs de Lincoln, jointe à sa profondeur de sentiments, l'avait rendu fidèle à la mémoire de miss Nikleby, jusqu'au milieu de sa maturité robuste. Cependant il avait trente-trois ans; le mariage s'imposait comme une convenance humaine, religieuse, sociale. Il s'était fiancé à miss Mary Todd, jeune personne d'une famille honorable et douée des vertus essentielles. Mais à mesure qu'approchait l'époque fixée pour le mariage, une répugnance presque invincible envahissait Lincoln. Cette répugnance ne lui suggérait pas l'envie de rompre un engagement qu'il regardait comme sacré; mais elle le jetait dans des scrupules douloureux, des doutes, des désespoirs. Pour s'en faire l'idée, il suffit de lire quelques passages d'une lettre, écrite en 1841, à son ami M. Stuart.

Mon cher Stuart, j'ai reçu votre lettre du 3 mars, et je vais tâcher d'y répondre, quoique, dans le déplorable état où je me trouve, je n'en sois guère capable... (Viennent quelques détails sur les intérêts électoraux de M. Stuart, cette éternelle affaire, publique et privée, des démocraties.) Pardonnez-moi de ne pas vous en dire davantage. Il n'est pas en mon pouvoir de le faire. Je suis le plus malheureux des hommes. Si les maux que je souffre étaient répartis également entre toute la famille humaine, il n'y aurait pas une seule figure heureuse sur la terre. J'ignore si ma situation s'améliorera jamais; cela me semble, pour l'heure, impossible; et, cependant, il est non moins impossible que je reste en cet état; il faut que cela change ou que je meure. Quant à l'affaire dont vous me parlez, arrangez-la comme vous l'entendrez, car, pour moi, je ne saurais m'en occuper, ayant l'intention de faire un voyage pour voir si cela pourrait m'être de quelque secours. Si je n'étais pas si malade, je ne voyagerais pas, je resterais chez moi à travailler. Je ne puis plus écrire. Adieu.

Une pareille épître pourrait faire croire que Lincoln était, à cette époque, torturé par quelque maladie organique extraordinairement douloureuse; nullement : il ne souffrait que de dyspepsie. Effet peut-être de quelque léger désordre du foie, ce défaut de digestion était devenu la cause d'une humeur noire, d'une mélancolie si profonde qu'il était en effet le plus malheureux des hommes. Il recouvra dans une certaine mesure, — mais dans une certaine mesure seulement — la santé, et avec la santé, l'équilibre moral, se maria mélancoliquement à la fin de 1842, et s'il faut en croire la rumeur publique, ne fut jamais, dans son intérieur, autre chose qu'un homme résigné. On ajoute que miss Todd, peut-être parce

qu'elle ne se sentait pas très aimée, ne fut jamais non plus une femme aimable et heureuse. Cependant tout s'arrange avec le temps entre gens de sentiments honnêtes; et, d'ailleurs, la vie publique d'Abraham Lincoln finit par prendre un tel développement qu'elle emporta comme un torrent les tristesses de sa vie privée.

De 1834 à 1865, il ne cessa, en effet, que pendant peu d'années de remplir des fonctions politiques. Après l'expiration de son mandat législatif dans l'assemblée de l'Illinois, il fut nommé électeur présidentiel, ce qui est, aux États-Unis, un grand moyen d'influence. Nul n'ignore qu'en ce pays, l'élection du président se fait au second degré; et rien ne donne l'idée des brigues, du marchandage de faveurs, dont les électeurs choisis deviennent l'objet. Mais Abraham Lincoln ne se servit jamais de son mandat (plusieurs fois renouvelé) que pour se dévouer aux candidatures whigs. Cependant il y rencontra des déboires. En 1841, il avait, à force d'énergie, assuré dans l'Illinois, le triomphe de William Henry Harrison, et avait grandement contribué à son élévation à la présidence; mais, outre que la mort vint enlever Harrison presque au début de sa période présidentielle, Lincoln eut la douleur de voir, sous son administration et sous celle de son successeur Tyler, les whigs transiger avec les esclavagistes. En ce temps-là, ces derniers étaient les plus puissants dans le Congrès, et aucun président ne pouvait gouverner sans eux. En vain les whigs et Lincoln firent-ils campagne pour leur grand chef, Henry Clay, Polk fut élu, en 1845, comme successeur d'Harrison. Au reste, que le premier magistrat siégeant à White-House fût whig ou démocrate, les conditions de gouvernement restaient les mêmes, et tous les intérêts étaient également ménagés.

Ce serait refaire l'histoire des États-Unis dans la période moyenne du présent siècle, que de raconter comment, pour maintenir l'équilibre des forces dans le Congrès, on dut adjoindre à la confédération tantôt un État libre, tantôt un État à esclaves; tout le monde connaît ce jeu de bascule, dont l'incident le plus éclatant fut l'annexion du Texas. Chaque adjonction donnait lieu à une lutte, et dans cette lutte, Lincoln était toujours au premier rang. A force de faire usage de la parole, il avait fini par acquérir une sorte d'éloquence vigoureuse très adaptée à son rôle de *canvassor*, c'est-à-dire de faiseur d'élections, perpétuel. L'éloquence de plate-forme, ou ce qui en tient lieu dans la démocratie américaine, est si voisine de celle de tréteaux, que nous ne résistons pas à l'envie d'en donner un échantillon comme curiosité, dans un fragment de discours prononcé vers cette époque par Abraham Lincoln, un des

hommes pourtant les meilleurs et les plus raisonnables du parti whig :

M. Lamborn prédit avec une confiance imperturbable l'élection prochaine de M. Van Buren, et cela parce que quelques élections partielles déjà faites entraîneront, dit-il, tous les suffrages. C'est là un argument bon pour des lâches. Qu'importe aux braves que tels ou tels aient reculé? Des pays libres ont perdu leur liberté, cela est vrai; notre pays peut aussi perdre la sienne. Si ce malheur doit arriver, j'aurai du moins l'honneur, non d'être le dernier à poser les armes, mais de ne les poser jamais. Je n'ignore pas que de cette fournaise de Washington coule sur tout le pays des torrents de lave destructeurs, et que, sur ces vagues de feu, se jouent, comme des démons d'enfer, les mauvais esprits. Il est possible que nous, qui ne sommes que des hommes, nous succombions dans la lutte. Mais si jamais j'ai senti mon âme devenir digne de son tout-puissant Créateur, c'est en présence d'un pareil danger; c'est quand je me dis que, resterais-je seul à défendre la liberté dans mon pays, je ne déserterais pas sa cause; c'est quand je jure fidélité éternelle à ce que je crois être le juste et le vrai. Que quiconque croit comme moi à la justice de notre cause la défende comme moi, et nous vaincrons.

Il faut avoir été Abraham Lincoln pour que de pareils discours ne soient pas taxés d'amplifications de rhétorique. Mais comme Lincoln a tenu sa parole, et qu'il a payé de sa vie le triomphe de ses principes, on est forcé d'écouter avec un certain respect ces sonores exagérations.

La violence des paroles n'allait pas toujours sans son accompagnement naturel. L'orateur (et en cela Lincoln ne sortait pas des habitudes reçues) s'interrompait parfois, pour rétablir *manu militari* l'ordre dans l'auditoire. En cette matière, il avait toujours l'avantage.

1846 le vit membre du Congrès. Sa candidature n'avait pas coûté cher à ses amis. Ils avaient fait une bourse de 200 dollars (1000 fr.) pour les frais de sa tournée électorale; il leur rendit l'argent au retour, moins 75 centimes, employées à abreuver un électeur de gros cidre, disant qu'il n'avait monté que son propre cheval et logé que chez ses amis. C'était l'âge d'or des candidats. Il est vrai qu'il ne fallait pas y revenir. C'était chose entendue, dans l'Illinois, qu'au bout d'une législature on devait céder sa place à un autre. Pas de réélection! la chose publique est la chose de tous, autrement dit le gâteau commun : part au gâteau! En attendant de devoir donner sa place à un autre, Lincoln avait rem-

porté la victoire sur le singulier concurrent que les démocrates lui avaient opposé. Ce concurrent, c'était le méthodiste infatigable Cartwright, un prédicateur ambulant, qui passa toute sa vie à parcourir les États de l'Ouest, baptisa douze mille personnes et prêcha quinze mille sermons. Et c'était chose bien curieuse que de voir cet homme de Dieu représenter, pour le moment, la cause du maintien de l'esclavage et faire quelquefois dans les auditoires récalcitrants des exécutions sommaires, à la force du poignet, absolument comme en faisait Lincoln.

Un bill présenté au Congrès par Abraham Lincoln, pour l'abolition immédiate de l'esclavage dans le district de Colombie, « afin, disait-il, que le scandale ne se perpétrât pas à l'ombre même du Capitole », mérite d'être conservé. C'est un monument de cet esprit de modération qui, s'il ne se trouvait pas toujours dans ses discours, a sans cesse présidé à ses actes. Ce bill défendait aux habitants du district d'introduire des esclaves ou de vendre au dehors ceux qu'ils possédaient déjà ; mais il leur permettait de les conserver, à la seule condition de faire apprendre aux enfants, nés de ces esclaves après le 1er janvier 1850, un métier manuel, et de les émanciper plus tard si les jeunes sujets le désiraient, pourvu qu'ils eussent, par leur travail, remboursé le maître du prix de leur éducation et de leur apprentissage. De plus, le bill donnait aux maîtres la faculté de vendre à toute heure leurs esclaves au gouvernement local, lequel devrait leur en payer la valeur intégrale, source de dépenses dont la caisse publique s'indemniserait comme elle s'indemnise de toutes les autres par les revenus publics. Quant aux citoyens des Etats à esclaves qui se trouvaient en résidence à Washington ou dans le district, il leur était permis de conserver les esclaves qu'ils avaient amenés avec eux, aux mêmes conditions qu'ils les possédaient dans leur pays, pourvu qu'ils se conformassent aux lois de police du district en ce qui concernait le traitement des dits esclaves.

On sent dans les termes de ce bill, daté de 1849, l'influence que le milieu exerce toujours sur les esprits. Sans doute, Abraham Lincoln était demeuré fidèle aux convictions de sa vie; il était autant, plus que jamais peut-être, l'ennemi de l'esclavage; mais il y avait quelque chose d'adouci dans son langage, d'apprivoisé, si l'on nous permet l'expression, dans son caractère. La preuve en est que Lincoln, son mandat législatif terminé, eût l'idée singulière de solliciter un emploi dépendant du gouvernement fédéral. Il aurait accepté celui de *Commissioner of the general Land office* dans l'Illinois, quelque chose comme la place de directeur des Domaines. Rien n'est plus instructif que de voir un

homme si fort, si indépendant par nature, qui, à ce moment, avait acquis une certaine fortune et une situation importante, disposé à prendre rang parmi les solliciteurs. Comme le font remarquer ses deux secrétaires, il paraît que le séjour de Washington produit des effets miraculeux. Les membres du Congrès, qui arrivent des petites et lointaines localités de l'Ouest, trouvent là un mouvement intellectuel, une conversation si au-dessus de ce qu'ils avaient coutume d'entendre; l'intérêt des propos qui se tiennent à une table d'hôte fréquentée par les législateurs est, lors même que ces propos roulent sur des cancans parlementaires et des scandales administratifs, tellement différents de ceux dont ils s'amusaient à la taverne de leur village; il y a autour d'eux tant d'élégance relative, tant de laisser aller dans les grandeurs, que lorsque est venue l'heure de retourner à leurs moutons, ils en éprouvent une tristesse profonde. C'est le jeune paysan qui, devenu habitant des villes, éprouve auprès de ses parents, restés à l'ombre du clocher, un sentiment secret de gêne et d'ennui. « Et voilà, ajoutent fort bien MM. Hay et Nicolay, voilà ce qui, après chaque législature, amène dans les bureaux et dans les salons de la Présidence, cette légion de spectres, portant dans leurs mains des balles de recommandations émanées de collègues compatissants qui, eux, ont été élus ou réélus, et parcourant la gamme des demandes d'emplois, depuis la cour de Saint-James jusqu'à Saint-Paul de Loanda, depuis les ambassades jusqu'aux derniers secrétariats de chancelleries. Ceux qui n'ont pas le coûteux bonheur d'obtenir quelque consulat, qui ne nourrira pas son homme, ou bien quelque mission diplomatique où ils devront, s'ils ne veulent pas avoir tous les jours à rougir, cacher soigneusement leurs embarras pécuniaires et leur ignorance du métier, finissent par aller rejoindre la flotille d'épaves laissées par tant de naufrages électoraux sur le pavé de Washington. »

Une pareille destinée ne pouvait être celle d'Abraham Lincoln. Il avait pu avoir un instant, si étrange que cela fût, le désir de rentrer chez lui avec une espèce de fonction mixte, moitié fédérale, moitié locale; mais ce désir ne dura qu'un jour. Il revint à Springfield en 1850, accueilli par ses concitoyens, dans cette ville qui l'aimait, rouvrit son cabinet d'avocat et, à partir de ce moment, exerça cette profession avec un talent croissant et de grands résultats pécuniaires; puis, il attendit. Le *lounging-fellow* de New-Salem, qui, à vingt ans, avait toujours l'air, comme nous disions, d'attendre inconsciemment quelque chose, vit se succéder, de 1850 à 1860, les évènements qui le rapprochaient à la fois de la gloire et du martyre.

II

Nous passons sur ces évènements politiques qui s'accomplirent, jusqu'en 1860, sans la participation directe de Lincoln, et sur cette guerre de géants dont nous avons entrevu quelques traits dans la vie et l'histoire du général Grant ; ce sont de trop vastes sujets pour entrer notre dans cadre. Ce qu'on peut dire d'Abraham Lincoln, c'est que non seulement il montra, pendant ses cinq années de présidence, dans la situation la plus extaordinairement difficile et embrouillée où jamais chef d'État se soit trouvé, une vigueur, une fermeté et une prudence sans égales, mais que surtout il eut l'honneur de garder toujours la modération. Il fut modéré et humain dans la victoire avec les confédérés; modéré et prudent dans les difficultés qui survinrent, si malencontreusement, entre l'Angleterre et les États-Unis. Nous ne voudrions pas exagérer le mérite militaire des succès remportés par les armées fédérales; elles comptaient des troupes régulières que n'avaient pas les confédérés; elles étaient mieux armées, plus nombreuses que leurs adversaires; et quand nous lisons l'histoire de la campagne du général Lee, celle de la présidence de David Jefferson, et les faits d'armes de leurs subordonnés, nous mettons l'héroïsme du côté des vaincus. Mais, des deux côtés, il y eut un déploiement de courage, de conviction obstinée, de résolution persévérante, et, chez Lincoln, de talent de gouvernement, qui nous force à partager notre admiration.

On était enfin arrivé au terme de cette effroyable guerre de quatre ans, et Washington célébrait sa victoire. C'était le 14 avril 1865, un vendredi saint. La journée avait été passée en prières et en actions de grâces ; à midi, le drapeau fédéral avait été, par ordre du président, arboré sur les ruines du fort Sumter, et, dans toutes les villes de l'Union, il y avait eu, non des réjouissances (la solennité du jour ne le permettant point), mais des sermons prêchés sur la reconnaissance due au Dieu des batailles. Trois jours auparavant, la nouvelle de la reddition de Lee étant arrivée à Washington, Lincoln, contrairement aux précédents et aux usages, s'était montré au balcon de la Maison-Blanche ; et, là, devant le peuple assemblé, il avait prononcé un discours sur la nécessité qu'il y avait désormais de panser les plaies de la patrie commune, de rendre au Sud la défaite moins amère que ne l'avait été la lutte. Un vent de paix et de douceur semblait, chez les heureux vainqueurs, souffler de

partout. Quand le général Grant, arrivé le matin même, était allé le trouver pendant le conseil du cabinet et lui avait exprimé quelque anxiété au sujet du général Sherman, dont on n'avait pas encore de nouvelles, Lincoln lui aurait fait cette étrange et mystique réponse que les nouvelles arriveraient bientôt et qu'il était sûr qu'elles seraient bonnes, parce qu'il l'avait vu en songe. Il expliqua qu'il faisait toujours le même rêve, à la veille des évènements heureux; qu'il lui semblait être sur un vaisseau d'une forme indescriptible, qui cinglait avec une grande rapidité vers un rivage lointain et sombre; il lui dit qu'il avait fait ce rêve à la veille des batailles d'Anthietam, de Murfressboro, de Gettysbourg, de Wicksbourg. Le cabinet fut fort impressionné; mais Grant, qui était un homme positif, étranger à tout mysticisme, répliqua : « Mais l'affaire de Murfressboro n'est pas une victoire; elle n'a produit aucun résultat militaire! » Le président, qui pourtant était, lui aussi, un homme positif et raisonnable, continua d'assurer que Sherman avait défait Johnston, et qu'on en aurait bientôt la nouvelle, parce que son rêve ne pouvait pas présager autre chose.

Cette bizarre anecdote a traîné partout. M. Gédéon Welles l'a imprimée dans le *Galaxy* du 1er avril 1872; Charles Dickens l'a répétée, et tout le monde après lui. Mais l'authenticité en était restée jusqu'ici fort incertaine. Cette authenticité, il semble que le récit de MM. Hay et Nicolay la lui donne. Ces messieurs n'étaient peut-être pas dans la salle du conseil à ce moment; mais à coup sûr, ils se trouvaient dans le cabinet du président, qui en est voisin, et ils ont dû recueillir l'histoire toute fraîche des lèvres de ceux qui l'avaient entendue.

Ce n'était pourtant pas une victoire humaine dont Abraham Lincoln pouvait à cette heure avoir le pressentiment; c'était la victoire finale de l'homme, qui a terminé sa carrière, c'était la mort et le repos. Malgré la solennité du jour, il paraît que le théâtre ouvrait ce soir-là; que chez les protestants, rien ne s'oppose à ce que l'on y aille, et le président y fut avec Mme Lincoln, miss Harris, fille du sénateur Harris, et le major Rathbone, son beau-frère. Pendant ce temps un homme que le désastre des confédérés avait mis dans cet état d'esprit où l'on perd la notion du bien et du mal, et qui avait juré de jouer dans l'histoire le rôle d'un autre Brutus, l'acteur Wilkes Booth, prenait ses mesures. Ils étaient quatre principaux conjurés. Payne devait tuer le ministre des affaires étrangères, Seward; Asterodt, le vice-président Johnson; Booth se réservait la plus noble victime; et Herold se vouait à aider Booth dans sa fuite. Wilkes Booth avait eut l'esprit gâté par son métier; il était acteur jusque dans les moelles,

au point de se donner habituellement la comédie à lui-même. Cela faisait sa force et sa supériorité avec ses peu intelligents conjurés. Comme il était aimable et de bonne mine, tout le monde l'aimait au théâtre Ford où il avait joué, et il lui fut aisé de gagner la porte de la loge du président. Il y avait derrière cette loge un couloir qui y donnait un accès. Booth pénétra dans ce couloir, le barricada sans bruit, et tomba comme la foudre sur Lincoln. Le major Rathbone le vit et n'eut pas le temps de parer le coup; une balle tirée par derrière avait perforé le cerveau. Lincoln ne fit pas un mouvement, la tête tomba en avant sur la poitrine; les yeux se fermèrent; on le transporta dans une chambre; il eut quelques heures d'agonie, sans perte totale de connaissance, mais sans parole, et mourut le 15 au matin.

Toute l'Europe a connu à cette époque les détails de ce drame et ceux de la fuite de Booth. Jamais assassin ne paya si cher un crime, dans lequel cet homme, aveuglé par la passion politique, n'avait vu qu'un acte de dévouement sublime. Après la perpétration du meurtre, Wilkes Booth, sûr du coup qu'il avait porté, tomba, le poignard à la main, sur le major Rathbone et l'étendit à ses pieds. Puis, il enjamba la balustrade, et, de la loge, sauta sur la scène. Malheureusement pour lui, un de ses éperons s'embarassa dans les plis du drapeau national qui décorait cette loge, il tomba et se cassa la jambe. Mais dans le trouble et la frayeur, nul ne songea à l'arrêter; il se releva comme s'il n'eût rien eu, courut à la porte du théâtre, et sauta sur le cheval qui l'attendait. Son compagnon Herold vint le rejoindre. Tous deux marchèrent toute la nuit, Booth souffrant des douleurs intolérables. Pendant le jour, ils se cachaient chez des amis, car il ne faudrait pas croire que les confédérés n'en eussent pas dans toutes les régions de l'Union; le soir, ils reprenaient leur course. Les souffrances de Booth, chez qui des os brisés causaient d'effroyables ravages, étaient devenues telles que des gens de l'art, qui le virent vers les derniers jours, déclarèrent que l'amputation même n'aurait pas pu le sauver. Enfin, il fut découvert, cerné dans une grange; et, comme il refusait bravement de se rendre, les soldats mirent le feu à la grange. Un coup de feu retentit. Il y a cinq versions différentes, toutes également dignes de foi, et cependant divergentes, sur l'origine de ce coup de feu. Les uns disent que Booth, qui n'avait point abandonné ses armes, s'était tué lui-même; les autres, qu'un soldat avait tiré à travers une ouverture de la grange. Le malheureux ne fut pas encore délivré. Quand on le vit à terre, on pénétra dans la grange, on l'arracha aux flammes, et il languit encore une demi-journée.

Pour les Américains, Abraham Lincoln est et restera probablement un objet d'éternelle vénération. Ils lui sont reconnaissants, à juste titre, d'avoir, par sa fermeté de vues et d'action, contribué plus efficacement que tout autre homme à la solution d'une question qui s'était, pendant quatre-vingts ans, présentée comme insoluble. En politique, on oublie volontiers à quel prix les résultats ont été obtenus; le sang versé ne crie plus dès qu'il est séché; les ruines, dans un pays neuf et fertile, sont bien vite réparées; et quinze ans après cette guerre de sécession, qui avait attiré sur le Sud des maux incalculables, les vaincus n'étaient pas beaucoup moins heureux que les vainqueurs. Dans cette prospérité commune, on se pardonne le passé. Hélas! les morts vont vite, surtout les morts des champs de bataille! Et puis les Américains ne s'attardent pas aux considérations tirées du sentiment.

Ils aiment donc la mémoire de Lincoln d'un amour qui sera probablement impérissable; mais ce n'est pas seulement le président heureux, victorieux et sage, qu'ils aiment en lui; c'est aussi, c'est surtout, le *representativeman*, l'incarnation de leur propre esprit de conduite et d'affaires. Tout en étant un peu mystique et bizarre à ses heures, comme nous le voyons par les scrupules qui l'avaient assailli à l'époque de son mariage et par sa croyance aux rêves, c'était avant tout un homme pratique et judicieux, chez qui une bonté réelle était réglée par la raison. Ce n'était point Lincoln qui eût puérilement jeté ses bienfaits et son argent par les fenêtres. Témoin la lettre qu'il adressait vers l'année 1850, à son ami Johnston, fils de sa belle-mère, la seconde femme de Thomas Lincoln; nous en extrayons quelques lignes, pour montrer à quel point il avait du bon sens.

Mon cher Johnston, je ne crois pas devoir vous envoyer les 80 dollars que vous me demandez. Chaque fois que je vous ai donné de l'argent, vous m'avez dit : « Avec cela, maintenant, je pourrai marcher » ; et au bout de peu de temps, vous vous êtes toujours retrouvé au même point. Or il faut qu'il y ait à cela une raison, et cette raison, elle est en vous-même. Jamais, depuis que je vous connais, je ne vous ai vu faire une bonne journée de travail. Vous perdez toujours du temps, sans vous en douter, et, ce qui est pis, vous communiquez cette habitude à vos enfants; c'est encore plus malheureux pour eux que pour vous, car ils ont plus longtemps à vivre.

Vous avez besoin d'argent? Allez en gagner; allez travailler comme homme de peine, débardeur, manœuvre; laissez vos enfants à la maison faire, si jeunes qu'ils soient, votre moisson. Je vous promets d'ajouter un dollar à chaque dollar que vous gagnerez d'ici au mois de

mai prochain. Si vous vous louez à raison de 10 dollars par mois, cela vous fera 20 dollars. Vous dites que vous voudriez me vendre votre terre. Sottise! si vous n'avez pu jusqu'ici vivre avec, comment vivriez-vous sans?

Et un an plus tard :

Cher frère, j'ai appris, en arrivant à Charlestown, que vous vouliez vendre votre ferme et vous en aller dans le Missouri. Et pourquoi? La terre est-elle là meilleure qu'ici? Aurez-vous plus d'amis? plus d'argent? Votre blé poussera-t-il davantage sans travail? Pour ce qui est de moi, je ne vendrai pas les 40 acres qui m'appartiennent. Je les consacre à assurer la subsistance de votre mère, que je regarde comme étant la mienne aussi. Vos éternels prétextes ne trompent personne que vous-même. Mettez-vous à l'ouvrage, mon cher Johnston, et si je vois que vous travaillez sérieusement, je vous donnerai tout l'argent nécessaire à des entreprises raisonnables.

Cette fermeté, cette bonté, cette raison appliquées à la vie privée, Abraham Lincoln, une fois élevé au sommet du pouvoir, a su les porter dans la vie publique. Pendant ses cinq années de présidence, il a joué constamment, au dedans et au dehors, le rôle de modérateur. Et c'était bien là la sagesse! Dans une pareille guerre civile, ce qu'il fallait éviter avant tout, c'était d'attiser la haine : il suffisait bien de la lutte! Et c'est ce dernier caractère que Lincoln a su lui conserver : celui de la lutte sans haine; de deux forces qui se mesurent, l'*ordeal* de la grande justice de l'histoire. Le gouvernement fédéral et les unionistes étaient les plus forts, et, nous le répétons, l'héroïsme militaire a été plutôt de l'autre côté. Mais le prompt apaisement qui a suivi cette guerre, unique au monde, a valu une seconde victoire, et cette victoire, à laquelle beaucoup de causes ont concouru, Abraham Lincoln, par son caractère, l'avait de longue main préparée.

André Villamus.

CLAUDIE

I

— Dépense tes revenus comme tu l'entends, je n'ai rien à y voir et te laisse, là-dessus, parfaitement libre, tu le sais. Mais, quand le capital d'une fortune, que tu tiens de nos parents, est en jeu, c'est autre chose, mon devoir est d'intervenir; c'est pourquoi je te dis que tes projets sont aussi insensés que coupables.

— Coupables! en quoi?

— En quoi?... Mais en deshéritant ta sœur! Qui donc approuvera ta conduite?

— Je comprendrais qu'on me blâmât, ou bien si tu étais pauvre, tandis que tu es cent fois plus riche que moi, ou bien si je donnais ma fortune à des étrangers. Mais quand il s'agit de Claudie, de ta propre fille!

— Ce choix est le plus blessant que tu puisses faire... A tous points de vue, il me surprend. A défaut d'esprit de conduite, que tu n'as jamais eu, je croyais tes principes religieux assez éclairés pour t'empêcher de porter atteinte au respect de la famille.

— Moi? balbutia Jeanne, moi, je porte atteinte au respect de la famille?

Mme Legendre haussa les épaules et avec un ton de mépris à peine dissimulé :

— Oui, toi; il est facile de comprendre qu'en mettant une fortune entre les mains d'une jeune fille, on la rend indépendante, et par suite, dans un cas donné, on la soustrait à l'autorité maternelle.

— Jamais cette pensée ne s'était présentée à mon esprit. En disposant de ma fortune en faveur de Claudie, je voulais seulement... j'espérais...

— Qu'espérais-tu? que voulais-tu? interrompit Mme Legendre d'un ton bref.

Jeanne, la tête baissée, ne répondit pas.

— Je n'ajouterai qu'un mot et ce sera le dernier, poursuivit sa sœur, car jamais je ne reviendrai sur ce sujet. Si tu persistes dans tes projets d'abandonner, au mépris de mes droits, ta fortune à ma

fille, ce jour-là elle sortira de la maison pour n'y plus rentrer et je la deshériterai. Tu es avertie ; tu sais que ma volonté ne varie pas et que jamais je ne reviens sur une décision !

Et, sans regarder l'effet de ses paroles, M[me] Legendre sortit d'un pas ferme.

Restée seule, Jeanne ne retint plus les larmes qui débordaient de ses yeux malgré tous ses efforts ; cette scène l'avait brisée et la laissait sans forces pour réagir contre le découragement qui l'envahissait tout entière. Le visage caché dans ses mains, elle évoquait le passé et y cherchait en vain une heure heureuse. Infirme, disgraciée, elle a passé inaperçue dans l'ombre de sa sœur, la belle Ernestine ! Nul ne s'est soucié d'elle, nul ne s'est demandé ce que pouvait souffrir son cœur, sans cesse froissé et pourtant si plein de tendresse et de dévouement pour les siens. Pour sa mère, elle n'était qu'un être inutile ; pour sa sœur, une esclave. Dans cette maison qui regorgeait d'or, elle a été plus pauvre que le mendiant secouru à la porte, plus isolée qu'une recluse. Si, le jour où elle a été maîtresse de sa fortune, elle a cru à la liberté, au bonheur de faire du bien, son illusion s'est vite envolée. Sa sœur s'est dressée devant elle et l'a courbée sous son joug impérieux. Trop faible pour résister, elle a plié, et Dieu sait quels miracles de diplomatie elle déploie pour conserver la disposition de ses revenus. C'est en laissant croire qu'elle thésaurise qu'elle peut satisfaire le penchant qui l'attire vers tout ce qui souffre. Le curé et la supérieure de l'hôpital, ses confidents, savent seuls ce qu'est sa charité. Tout cela est navrant, mais elle l'oubliait à la pensée de Claudie, sa joie, son amour, le rayon qui a éclairé sa vie. Elle a rêvé d'éloigner de cette enfant le joug qui l'a meurtrie elle-même, et ce rêve, le plus cher de tous, il faut y renoncer !

— Tante, murmura Claudie qui, depuis quelques minutes, était entrée et se tenait debout devant elle, ne pleurez pas ainsi...

Jeanne tressaillit et leva ses yeux noyés de larmes vers l'enfant comme pour l'implorer.

— J'ai entendu toute cette triste discussion, oh ! malgré moi ! dit la jeune fille, en relevant fièrement la tête. J'étais dans votre chambre, aux premiers mots j'ai voulu sortir, mais ma mère semblait si irritée que je n'ai pas osé me montrer.

Et, se laissant glisser aux pieds de Jeanne, elle lui prit les mains :

— Oui, j'ai tout entendu, tout compris... Je vous vénère... Je vous plains !

— Chère enfant !

— Oui, je vous vénère ! Vous ne pouvez rien concevoir que de bon et de généreux !

— Hélas! qui peut croire cela?

— Ceux qui vous connaissent, ceux avec lesquels vous osez être vous-même. Ah! ceux-là, je vous le jure, vous admirent et vous aiment sincèrement.

Une voix impérieuse appela Claudie dans le jardin.

— Va, mon enfant, ta mère te cherche; ne la fais pas attendre... surtout ne dis pas...

Un sourire de compassion tendre passa sur les lèvres de Claudie; et, en embrassant sa tante :

— Allons, dit-elle, je pars, mais ne pleurez plus, vous me brisez le cœur. Je reviendrai tout à l'heure vous chercher pour dîner et j'entends vous trouver tout à fait raisonnable.

— Ne viens pas, je ne sortirai pas ce soir.

— Vous avez peur de maman? Voilà ce qu'il ne faut pas. Soyez brave! et venez comme à l'ordinaire. Pour vous donner courage, je vous promets que ma mère sera de très bonne humeur. Ne me regardez pas de cet air navré, je suis sûre de mon fait. Votre sœur sait que vous lui obéirez, puis Me Héloy a enfin conclu l'achat de la ferme qui touche à la Saulaye et apporte ce soir l'acte à signer, et vous savez si ma mère est heureuse de cette acquisition... et enfin... enfin... j'ai confectionné un certain pâté de bécasses!.....

L'appel se fit entendre de nouveau, plus impérieux.

— Je me sauve! dit Claudie, et elle disparut en courant.

II

La famille Legendre, appartenant à la vieille bourgeoisie normande, tenait le premier rang dans la société de Neubourg, et ce n'est pas là une vaine distinction. Si Neuboug n'est qu'un simple chef-lieu de canton, c'est un bourg comme on en compte bien peu, même en haute Normandie. L'aisance s'y révèle de toutes parts. Les rues sont plus larges, plus propres, les boutiques plus élégantes et mieux approvisionnées que dans plus d'une des sous-préfectures. Une suite de véritables hôtels fait du quartier haut une sorte de faubourg Saint-Germain, dont les habitants, riches tanneurs pour la plupart, forment une aristocratie véritable. Origine, alliances et fortune mettaient la famille Legendre à la tête de cette société très fermée. Grâce à une administration intelligente, à une économie héréditaire, la fortune patrimoniale ne cessait de s'accroître depuis quatre générations. Nul ne connaissait le chiffre exact de cette fortune, car économie et discrétion marchaient de compagnie dans cette maison; mais, dans leurs loisirs, les parents et les amis estimaient les terres, énuméraient les héritages, calculaient

les économies probables et arrivaient à un chiffre fabuleux. Une extraordinaire entente des affaires, un esprit pratique, un coup d'œil sûr, faisaient de Mme Legendre la digne héritière des vertus et des biens de ses ancêtres. On la citait comme un exemple à suivre, ses avis faisaient loi en matière d'intérêts. Mais les langues malicieuses insinuaient que cette maîtresse femme n'aimait rien au monde que son argent. Veuve de bonne heure, elle n'avait pas songé à pleurer un mari qui était son cousin, et qu'elle avait épousé dans l'unique but de réunir en ses mains toute la fortune de sa famille. Elle s'occupait fort peu de sa fille, ne voyait en elle que son héritière et à ce titre lui accordait un sentiment assez complexe fait mi-partie d'estime et mi-partie de défiance.

A défaut de charité, ces propos offraient une parfaite exactitude. La personnalité de Mme Legendre absorbait tout, laissant sa fille et sa sœur se perdre dans son ombre. Pourquoi s'occuper de Jeanne? On la savait dominée par sa sœur. De Claudie? une jeune fille insignifiante, presque une enfant encore. L'attention générale suffisait à peine à admirer et à commenter les faits et gestes de la riche veuve. Sur un point seul, elle restait inexplicable.

Tandis que le luxe envahissait toutes les classes de la société, Mme Legendre n'avait en rien modifié les parcimonieuses coutumes de son enfance. Sa toilette, celle de sa fille, restaient d'une simplicité puritaine. Si les maisons les moins riches avaient désormais un salon en velours, chez elle, le mobilier de damas de laine verte, qui avait vu s'asseoir quatre générations sur ses fauteuils raides et durs, restait aligné dans un ordre sévère le long des murailles. La même cafetière d'argent aux pieds de sphinx, cadeau de noce fait à sa grand'mère, trônait toujours, flanquée d'un sucrier même style, entourée de ses douze tasses de porcelaine à filets d'or, sur le même guéridon à dessus de marbre bleu turquin. Mais, et ce mais restait pour tous un formidable point d'interrogation, les dîners de Mme Legendre ne ressemblaient pas aux dîners de tout le monde.

A l'encontre des usages locaux qui, à cette époque, obligeaient l'infortunée maîtresse de maison à se mêler de tout, à tout acheter, à tout voir par elle-même, à entrer vingt fois dans la cuisine où s'agitaient la bonne et les femmes de journées et où sa présence avait pour résultat immédiat de mettre le comble au tohu-bohu, Mme Legendre manda un cuisinier de Rouen et lui remit la haute direction des fourneaux.

Dès l'avant-veille du premier grand dîner qu'elle donna après la mort de son mari, ce chef descendit de la diligence et, suivi de deux marmitons ployant sous le faix de colis nombreux et de formes étranges, se dirigea solennellement vers la maison grise. Les flâ-

neurs, qui se font de l'arrivée de la diligence une distraction quotidienne, restèrent un moment stupéfaits; puis, retrouvant du même coup leurs esprits et leurs jambes, colportèrent bien vite dans le bourg l'invraisemblable nouvelle.

— Un chef et deux marmitons! Qu'offre-t-elle donc à ses invités? se demanda-t-on deux jours durant.

Certes, la présence du chef avait ému l'opinion. Mais ce fut bien autre chose quand, au lendemain du dîner, on connut le menu fin, délicat, soigné qui avait figuré sur la table. On regardait avec une admiration mêlée d'une pointe d'envie les mortels heureux qui avaient mangé des truffes.

— De vraies truffes, des truffes qui embaumaient! Et des glaces! quelles glaces! quel parfum!!!

— Tout cela est bel et bon, mais Mme Legendre doit bien pleurer son argent, reprenaient les envieux.

— Hé bien, non, ripostaient les élus, elle a été charmante, plus que gaie.

— Vous m'étonnez!

— N'est-ce pas? A table, ce n'est plus la même femme!

— Etrange, tout à fait étrange! Une femme aussi avare dépenser tant d'argent pour un dîner!

Les années ne changèrent rien à ce luxe intermittent. Quatre fois l'an. le chef faisait son apparition; quatre fois l'an, les notabilités de Neubourg s'asseyaient autour de la table de Mme Legendre; quatre fois l'an, on cherchait le mot de l'énigme, qui faisait de la veuve une folle dépensière.

Ce mystère, qui intriguait à un égal degré amis et ennemis, n'en était plus un pour Claudie. Trop fine pour n'avoir point été, elle aussi, frappée de cette singularité, elle en avait cherché la cause et finalement elle avait découvert que sa mère était gourmande, absolument, foncièrement gourmande.

La coutume voulait qu'elle donnât quatre dîners par an; elle avait accepté cette obligation comme elle acceptait toute dépense justifiée par un résultat pratique dont elle entendait tirer tout le profit possible.

Cette découverte impressionna péniblement la jeune fille; habituée à considérer sa mère comme un être impeccable, au-dessus des faiblesses de l'humanité, elle ressentit la tristesse que nous cause la déchéance de toute supériorité. Mais son esprit pratique reparut bientôt, et elle comprit qu'il lui serait facile de tirer, pour le bien de tous, parti de son étrange découverte.

Jeanne, mise dans la confidence, se récria d'abord et ne se rendit que sur preuves indéniables.

— Hein! quel bonheur! s'écria Claudie.

— Quel bonheur? Pourquoi?

— Ah! tante, vous ne devinez pas? Mais maintenant, je tiens le secret d'entretenir maman dans des idées couleur de rose.

Et comme la vieille fille la regardait.

— Oui, dans des idées couleur de rose. Désormais, plus de plats manqués ni chez nous ni chez vous. Je vais veiller à la cuisine et aider Catherine qui, je l'avoue, a des notions très confuses de la grande différence existant entre un rôti cuit à point et un morceau de charbon. A partir de demain, si toutefois vous voulez me donner un bon livre de cuisine...

— Tu en auras un, deux, tant que tu en voudras, interrompit Jeanne, radieuse à la pensée de voir s'éclaircir le front sévère de sa sœur.

— Donc à partir de demain, je commence mes études...

Le lendemain même, le libraire de Rouen expédiait les deux codes les plus renommés de l'art culinaire... Trois semaines plus tard, Claudie se déclarait prête à affronter le jugement maternel.

— Mon répertoire est restreint, disait-elle, mais je me crois sûre de mes perdrix aux choux, plat que Catherine manque invariablement depuis dix ans.

Quand, le jeudi d'après, Mme Legendre entra dans la salle à manger, elle s'arrêta un moment, surprise du parfum qui s'échappait de la cuisine. Les dîners de Jeanne témoignaient à l'ordinaire plus de bonne volonté que de talent chez sa petite servante.

— Hum! cela sent bon! dit-elle. Que vas-tu donc nous offrir aujourd'hui, ma sœur?

— Un plat qui, je l'espère, te plaira.

Le potage enlevé, la fameuse perdrix fit son apparition, portée par la petite bonne, rouge comme une tomate, de crainte de voir s'effondrer le monument confié à ses mains.

— Goûte-moi cela, dit Jeanne.

Mme Legendre regardait le plat, regardait sa sœur, cherchait le mot de l'énigme; toutefois elle obéit.

— Mais c'est parfait! s'écria-t-elle, c'est excellent! Qu'est-ce qui a fait cela? Maria?

— Oh! non, pas Maria! Tu connais ses talents? Mais voici l'artiste.

Et Jeanne, riant de bon cœur pour la première fois de sa vie, prit la main de Claudie, rougissante et ravie de son succès.

— Claudie! mais où a-t-elle acquis ce talent?

— Ici, ma mère. J'ai étudié bien attentivement le livre de cuisine de ma tante et, sans me décourager, j'ai essayé quelques plats jusqu'à réussite complète.

— Je tombe de surprise en surprise! Mes idées se brouillent, dit Mme Legendre d'un ton enjoué; c'est à se croire revenu au temps des fées! Enfin, fillette, je te félicite! tu as fait merveille.

— Alors, maman, vous me permettrez de surveiller Catherine et de l'aider au besoin?

— Certes! je te donne toute autorité sur elle, ses fourneaux et ses provisions. Sois raisonnable; pas de dépenses inutiles, je ne les aime pas; mais je m'en rapporte à toi.

Jamais Mme Legendre n'avait parlé à sa fille de ce ton aimable, presque affectueux. Décidément Claudie avait deviné juste et elle venait d'acquérir une valeur réelle aux yeux de sa mère.

III

Mme Legendre, accompagnée de Jeanne et de Claudie, sortait de l'église. Elle s'arrêta sur les degrés, étonnée de la solitude de la place, ordinairement si animée après les vêpres. Mais le soleil de ce dimanche d'avril était si gai, le vent murmurait si doucement dans les branches chargées de bourgeons prêts à éclater, que chacun subissait l'irrésistible attrait du renouveau. Heureux de reprendre les habitudes interrompues par l'hiver, on se dirigeait vers la route de la forêt. Cette route, plantée sur chaque côté d'une double rangée d'arbres, commence aux dernières maisons de la Grande-Rue et, par une pente très douce, conduit à la forêt, dont les masses profondes s'étagent sur la colline. C'est la promenade favorite, le rendez-vous de la société, ou plutôt des sociétés, car il n'est pour personne de beau dimanche si l'on ne va sur la route de la forêt. Les uns s'y montrent pour être vus, les autres pour voir, tous pour critiquer beaucoup et, aussi, être vertement critiqués à leur tour. Tout cela, le plus doucement du monde, sans bruit, car les Neubourgeois sont gens très calmes, et à les voir se promener si solennellement, échanger des saluts si réservés, un étranger serait tenté de se demander s'ils n'ont pas résolu le problème de s'amuser à s'ennuyer.

La famille Legendre n'avait jamais pris part à ce divertissement dominical. En sortant de l'église, Jeanne et sa sœur échangeaient quelques poignées de main, quelques mots avec leurs amis, puis rentraient chez elles. Mais, ce jour-là, Jeanne manifesta timidement le désir de faire une courte promenade avec sa nièce.

A cette requête extraordinaire, Mme Legendre s'arrêta net, regarda sa sœur avec autant de pitié que de surprise, et haussa les épaules, tout en disant :

— Allez! Il est encore heureux que vous ne m'ayez pas demandé de vous escorter!

— Comment, ma cousine, c'est vous, vous sur la route de la forêt! Et avec Claudie! s'écria la femme du notaire, en voyant les deux femmes s'avancer. Mais c'est miracle!

— Le temps est si beau, que l'idée m'est venue de faire faire un peu d'exercice à Claudie.

— Vous avez raison. Claudie est pâle; regardez-la près de Caroline.

Jeanne jeta les yeux sur les jeunes filles, qui marchaient en avant, et fut, en effet, frappée du contraste. Mince, élancée, un peu frêle, Claudie, près de sa plantureuse cousine, semblait presque diaphane.

— Voulez-vous que je vous le dise, poursuivit l'impitoyable Mme Héloy, votre nièce est en mauvais état; vous ferez bien d'y veiller. Elle a besoin de distraction.

— Croyez-vous, ma cousine?

Et Jeanne leva des yeux inquiets vers son interlocutrice.

— Je n'en doute pas; et vous le sentez aussi, Jeanne, puisque vous voici à la promenade, contrairement à vos habitudes.

— Peut-être avez-vous raison, mais Claudie vit comme sa mère et moi avons toujours vécu; elle est très occupée.

— Et très ennuyée!... Je ne parle pas de vous, Jeanne, vous êtes une sainte créature du bon Dieu, résignée dès le berceau; mais vivre avec Mme Legendre est au-dessus des forces humaines. Cette femme a le don de congeler tout ce qui l'approche, à commencer par sa fille... Je parie que le soleil lui-même se refroidit chez vous, ajouta l'irascible dame, qui n'avait jamais pardonné à sa famille d'avoir blâmé son mariage, comme si un notaire ne valait pas un tanneur!

— Oh! ma cousine!

— Il n'y a pas de oh! ma cousine! c'est ainsi. Je vous vois trop rarement seule, Jeanne, pour vous parler à cœur ouvert; mais, puisque l'occasion s'en présente, je la saisis pour vous dire ma pensée. Si vous voulez voir Claudie reprendre ses couleurs, donnez-lui un peu de distraction.

— Des distractions, reprit Jeanne d'un ton d'anxiété, mais lesquelles? Ma sœur est très sauvage, moi aussi, et puis ici...

— Je vous l'accorde, Neubourg n'abonde pas en distractions; mais Claudie n'est pas gâtée, peu lui suffira. Laissez-la seulement sortir de chez vous; qu'elle vienne voir Caroline : elles étaient grandes amies au couvent; elles travailleront ensemble, bavarderont encore plus et se promèneront à l'occasion.

Jeanne réfléchit pendant quelques minutes; un combat se livrait en elle entre la crainte d'affronter sa terrible sœur et le désir de suivre les conseils de Mme Héloy.

— Eh bien, ma cousine, dit-elle enfin d'un ton résolu... J'essayerai de suivre vos conseils.

— Soyez prudente, Jeanne; allez doucement; que les choses viennent de vous seule. Mme Legendre ne m'aime guère, mon nom suffirait à tout gâter.

Comment Jeanne s'y prit-elle? que dit-elle à sa sœur? Toujours est-il qu'à partir de ce jour, on vit Claudie à la promenade; elle alla souvent chez Mme Héloy, accompagnée de Jeanne d'abord, puis seule, car il suffisait de traverser la Grande-Rue pour se rendre d'une maison dans l'autre.

Si modeste que fût ce changement dans ses habitudes, la jeune fille l'accueillit avec un bonheur réel et aussi avec un peu d'étonnement; car, pour la première fois de sa vie, elle se trouvait dans une famille où la gaieté faisait partie de l'existence même, où la question d'argent était reléguée à la dernière place.

Mme Héloy, bonne et excellente femme, s'ingéniait à rendre heureux ceux qui l'entouraient. Orpheline de bonne heure, elle avait, à vingt et un ans, signifié à ses tuteurs sa volonté d'épouser M. Héloy, premier clerc de Me Gauthier, notaire. Cette déclaration, nette, précise, avait arraché un gémissement d'horreur aux tuteurs; la famille avait jeté les hauts cris; les amis avaient été appelés à la rescousse. Certes, le jeune homme, on le reconnaissait, était de bonne famille, suffisamment riche, quoique la différence des fortunes fût énorme, bon sujet... mais un notaire! La jeune fille avait tenu bon, et, laissant ses tuteurs gémir, sa famille lever les bras au ciel, ses amis s'enrouer à lui prouver la profondeur de l'abîme où elle se jetait, elle avait épousé l'homme de son choix, estimant qu'elle ne payerait pas trop de sa fortune le bonheur qu'elle espérait trouver dans cette union.

Peu à peu, le bruit s'était apaisé, le calme était venu. On avait appris à connaître M. Héloy, devenu Me Héloy, successeur de Me Gauthier. Dans cette profession de notaire, délicate entre toutes, il avait su se faire estimer et respecter, et il était devenu promptement le conseil, ou mieux, l'oracle de ses clients.

Mme Héloy ne partageait pas les préjugés de ses concitoyens. Elle ouvrait toutes grandes les fenêtres de sa maison, laissait entrer l'air et le soleil, au risque de voir les meubles se faner un peu. Elle recevait cordialement, sans s'informer de leur fortune, ceux qu'elle jugeait dignes de son affection. Elle accueillit Claudie à bras ouverts, car elle savait combien la pauvre enfant avait à souffrir entre une mère telle que Mme Legendre, sèche, raide, despotique, et une âme faible et craintive comme Jeanne.

Le printemps fut un enchantement pour Claudie; au contact de

Caroline, elle reprit sa vivacité, connut cet échange de pensées, cette communauté de sentiments si nécessaires à la jeunesse. Mme Legendre, absorbée par la surveillance des importants travaux qu'elle faisait exécuter dans ses fermes, s'occupait moins que jamais de sa fille, et sans comprendre le charme qu'elle trouvait chez la famille Héloy, elle la laissait libre d'y aller. Jeanne rayonnait; le bonheur de Claudie était son œuvre. Les deux jeunes filles savaient que c'était à elle qu'elles devaient la joie de se retrouver, aussi l'entouraient-elles d'attentions et de témoignages affectueux, ne trouvant jamais qu'elle fût de trop dans leurs confidences.

IV

— Une grande nouvelle, tante Jeanne, dit Caroline en entrant gaiement. Jacques arrive après-demain. Maman est dans une joie! Elle met la maison sens dessus dessous pour mieux recevoir le cher voyageur. Aussi suis-je venu chercher un refuge près de vous.

— Tu es aussi heureuse que ta mère, n'est-ce pas? dit Claudie en souriant; mais l'effort paraissait sous son sourire et sa voix semblait attristée.

Caroline s'approcha, lui prit les mains et la regardant dans les yeux :

— Pourquoi t'affliger? Crains-tu que le retour de Jacques change quelque chose à notre vie?

Claudie baissa la tête. Oui, ce retour la troublait, elle redoutait tout ce qui pouvait modifier les douces habitudes prises depuis un an et la rejeter dans l'isolement.

— Je suis égoïste, murmura-t-elle, n'y fais pas attention.

— Je ne veux pas que tu t'affliges, reprit Caroline. Sois certaine que rien ne sera changé dans notre vie; nous aurons un compagnon de plus voilà tout. D'ailleurs, tu connais Jacques?

— Si peu!

— Assez pour ne pas le redouter. Tu sais qu'il revient après avoir passé quatre ans en Angleterre et en Amérique où il est allé étudier les grandes affaires. Il nous contera ses voyages et nous distraira... Il a tant d'esprit!

Le lendemain à la fois si redouté et si désiré se leva radieux. Dès l'aube une activité fébrile anima la maison de Mme Héloy. Le cabriolet, tiré de la remise, subit un nettoyage inaccoutumé; le petit domestique frotta les cuivres, cira la capote, tandis que le balai de la bonne s'escrimait dans la cour avec une ardeur martiale. Mme Héloy, plus remuante que jamais, se montrait à la fois dans la chambre qu'elle préparait au voyageur avec un soin maternel, dans

la cuisine où elle donnait un coup d'œil aux apprêts d'un succulent déjeuner, à la salle à manger où elle rectifiait le couvert. Caroline ne restait pas oisive, elle disposait les fleurs dans le salon et dans l'antichambre.

Vers onze heures M. Héloy monta en voiture et partit pour la gare, distante de quelques kilomètres. Le bon cheval gris dut faire de profondes réflexions sur l'inégalité d'humeur particulière aux hommes et surtout aux notaires. D'ordinaire on partait d'un pas raisonnable, tel qu'il convient à des gens graves, ne voulant effrayer personne. Mais, ce matin-là, on filait comme le vent, et pourtant le train n'arrivait pas plus tôt.

Chez Mme Legendre aussi on s'occupait du grand évènement. Assis près d'une fenêtre, dont le rideau soulevé laissait voir la maison Héloy, Jeanne et Claudie parlaient du voyageur.

— Comme ils l'aiment tous! murmura Claudie, qui jamais n'avait attendu personne. Comme ils l'aiment, pour que son arrivée bouleverse ainsi les habitudes de mon cousin! Ah! voici qu'il part pour la gare!

— Ils ne seront pas de retour avant une grande heure. La diligence arrive toujours avant M. Héloy.

— Aujourd'hui elle le suivra. Tu n'as donc pas vu, tante, de quel train il est parti?

Les deux femmes s'entretenaient du jeune homme qu'elles avaient connu enfant, mais qu'on n'avait peu vu dans le pays depuis quelques années, grâce d'abord à la volonté de M. Héloy qui l'envoyait passer ses vacances en Angleterre et en Allemagne pour y bien apprendre la langue, puis aux voyages lointains qui avaient complété ses études. Mme Legendre elle-même se mêla à la conversation. Elle n'avait pas non plus oublié cet orphelin élevé par son oncle, gentil garçon, intelligent, aimant ses parents adoptifs, mais une tête! Il avait sans hésité brisé le rêve du vieux notaire, qui voulait lui céder son étude, pour suivre une vocation soi-disant irrésistible et devenir ingénieur!

Un léger coup frappé à la porte les interrompit et, avant même qu'on pût répondre, Caroline entra joyeuse, empressée :

— Ma cousine, maman vous envoie ses compliments et vous demande de vouloir bien nous donner Claudie pour déjeuner avec nous. Dites oui, je vous en supplie!

Mme Legendre fronça les sourcils. Une invitation si impromptue choquait ses habitudes de réserve. Avant de répondre elle jeta les yeux sur sa fille, qui n'avait pas fait un mouvement et attendait sa décision sans la solliciter. Cette attitude soumise lui plut et elle dit oui de bonne grâce.

Les deux jeunes filles se tenant la main rejoignirent Mme Héloy,

dont l'impatience était arrivée à l'état aigu. Dans l'impossibilité de rester tranquille, elle allait de la fenêtre à la porte, regardait la pendule, accusée de retarder énormément. Les roues de la voiture retentirent enfin sur le pavé et, quelques secondes plus tard, le voyageur était vigoureusement serré dans les bras de la bonne dame et embrassé sur les deux joues par Caroline. Quand ces bienvenues un peu bruyantes furent calmées, en entra dans la salle à manger, et Jacques aperçut Claudie qui se tenait en arrière, très intimidée par ce grand jeune homme élégant qui ressemblait si peu à tous les hommes qu'elle avait vus jusqu'alors.

— Quelle étourdie je suis! s'écria Caroline, et les présentations! Claudie, je te présente M. Jacques Desmares, mon cousin; le reconnais-tu?

Puis se tournant vers le jeune homme :

— Et toi, reconnais-tu Claudie?... Non? Eh bien, déjeunons, vous ferez connaissance à table. Voilà maman qui me fait des yeux terribles, sous prétexte que je fais attendre les œufs frais...

On se mit à table et chacun fit honneur au déjeuner. Caroline était dans le vrai et le constatait gaiement : les voyages n'avaient pas changé son cousin, il était toujours le bon, l'aimable garçon d'autrefois, le vrai fils d'élection de M. et Mme Héloy.

Il parla de ses voyages avec humour, fit rire et pleurer son auditoire et aquiesça docilement au programme tracé par Caroline, dont il se déclara le très obéissant serviteur.

— Comme autrefois! s'écria la jeune fille.

— Comme autrefois! répondit-il en riant.

V

Le retour de Jacques Desmares fit évènement dans Neubourg. Un homme qui avait vu l'Amérique était encore un personnage extraordinaire qu'on contemplait avec une sorte de respect. Ce n'était pas un mince honneur que de pouvoir dire :

— J'ai vu Jacques, je lui ai serré la main. C'est un homme maintenant. Ah! les voyages! les voyages! il n'y a que cela pour former la jeunesse.

Infortuné Jacques! cinquante fois au moins ce cliché résonna à ses oreilles, et, dans la bouche des bourgeois de Neubourg, il s'enflait d'une emphase tout à fait irritante.

Mme Heloy connaissait son monde. Elle savait que parents, alliés et amis attendaient son neveu, prêts à chanter ses louanges s'il faisait visite, à le déchirer à belles dents s'il passait devant la porte sans entrer. Elle veilla donc à ce que personne ne fût oublié. Accom-

pagné par sa tante ou par son oncle, selon l'occurrence, Jacques remplit ses devoirs avec une exactitude si scrupuleuse que le pays entier, d'une voix unanime, fit son éloge; ouvriers et gens du peuple enchérirent encore, car le jeune ingénieur, dès le jour de son arrivé, avait tendu la main à un charretier, son ancien condisciple à l'école, pendant les deux ans qui avaient précédé son entrée au collège.

Au retour de ces visites, où plus d'une fois la patience de M. Desmares fut mise à une rude épreuve, on entrait chez Jeanne pour y reprendre Caroline. Ce temps d'arrêt semblait délicieux au jeune homme, il s'y reposait de toutes les inepties plus ou moins prétentieuses qu'il lui avait fallu entendre trois heures durant. La vieille fille n'était certes pas une brillante causeuse, mais son adorable bonté, exempte de toute prétention, créait autour d'elle une sorte d'atmosphère calme et apaisante.

Les dîners succédèrent aux visites. C'était fatal. Mme Héloy donna le signal et réunit toutes les notabilités de Neubourg. La famille Legendre fut la première engagée. Jeanne s'excusa, tant de monde l'effrayait. En revanche, Claudie se prépara joyeusement.

— N'est-ce pas étonnant, confia-t-elle à sa tante, moi qui déteste les grands dîners, je me fais une fête de celui-ci.

— C'est très naturel, répliqua Jeanne. Jacques cause si bien! il parle de tant de choses nouvelles pour nous, et puis, fillette, tu deviens coquette, et demain...

— Demain j'étrenne ma première robe de soie, présent de ma chère tante. Dieu! que j'ai eu peur que maman la trouvât trop belle!

— Mais elle est pareille à celle de Caroline.

— C'est ce qui nous a sauvées! Demain je viendrai me montrer avant d'aller dîner.

Le dîner fut un triomphe et pour le héros de la fête et pour ses hôtes. Jacques, placé près de Mme Legendre, eut le rare honneur de lui plaire. Il parla savamment construction et culture, montra qu'il était initié aux nouvelles inventions destinées à renouveler l'ancien système agricole.

Le lendemain, Ernestine confiait à Jeanne que le neveu de Me Héloy était décidément un homme trop supérieur pour s'enterrer à Neubourg et qu'il aurait grande raison de chercher un milieu plus digne de lui.

La série des dîners épuisée, à leur grande satisfaction, Jacques et Caroline déclarèrent que désormais on s'amuserait à sa guise et, pour commencer, on décréta une promenade.

— Prenons Claudie en passant! s'écria Caroline.

Jacques était joyeux comme un écolier en vacances. Chaque

accident de paysage, chaque carrefour, chaque chaumière, lui rappelaient un souvenir.

— Te rappelles-tu, disait-il à sa cousine, c'est dans ce petit bois que mon oncle m'a fait tirer mon premier lapin? Tiens, le fossé dans lequel nous sommes tombés en sautant maladroitement existe encore!

Et les souvenirs revenaient en foule, imprégnés de cette douceur pénétrante qui met un grain de mélancolie dans les plus joyeux « te rappelles-tu »?

La prédiction de Caroline se réalisait. Jacques n'était plus un étranger pour Claudie. Bien vite on avait mis la cérémonie de côté pour la remplacer par une franche camaraderie. Rien ne paraissait plus délicieux aux trois amis que ces promenades à l'aventure, les menant de la forêt à la rivière, d'une chaumière à une ferme, où l'on saluait joyeusement leur arrivée. Partout on les accueillait à bras ouverts : chez les riches, parce qu'ils avaient affaire à Me Héloy le notaire; chez les pauvres, parce qu'ils trouvaient toujours aide et conseil près de Mme Héloy.

La présence de Claudie seule étonnait encore. Elle sortait si rarement de chez elle que les fermiers de sa mère même la connaissaient à peine. Sa bonne grâce eut vite raison de cet étonnement, et bientôt l'on sut à cinq lieues à la ronde que la riche Mlle Legendre n'était *rien* fière! Ah! dame non! elle ne ressemblait point à sa mère!

Quand une vente ou une affaire appelaient Me Héloy dans une commune éloignée, on attelait le break et, bien munis de provisions, on partait gaiement pour toute la journée. C'était grande fête. On parcourait ainsi bien du pays. Tandis que M. Héloy expédiait ses affaires, les jeunes gens se mettaient en quête d'un joli point de vue, d'une bonne place pour y installer le déjeuner, puis on se promenait, on visitait les ruines, les églises, les points les plus curieux. Jacques initia ainsi ses deux amies à l'art de regarder, de voir, d'apprécier mille détails demeurés jusque-là indifférents. Dans ces causeries, l'esprit fin et observateur de Claudie se révélait d'une façon inattendue. Ses remarques, parfois piquantes, parfois profondes, faisaient rire ou amenaient des explications sérieuses que Jacques savait rendre attrayantes. Caroline, plus superficielle, trouva plus d'une fois que les vieilles églises et les antiquités abusaient de leur prestige; elle ne comprenait guère qu'on aimât ainsi à chercher le passé quand le présent est si bon. Mais Claudie et Jacques y prenaient plaisir. La brave fille les laissait à leur contentement et ne se plaignait pas.

Au retour, on devisait avec M. Héloy des nouvelles apprises, des améliorations à apporter dans la culture. Le notaire tenait pour la

coutume, Jacques prônait les méthodes nouvelles et, riant, discutant, on rentrait enfin à Neubourg, en disant invariablement : « Ah! la bonne journée! »

Cette belle jeunesse gaie, remuante, donnait à l'hospitalière maison de Mme Héloy un entrain extraordinaire. Le mari et la femme se sentaient rajeunir à son contact et s'efforçaient d'organiser les parties de campagne.

— Ne seront-ils pas vieux assez tôt, disait la bonne dame; qu'ils profitent donc de leur jeune temps pour s'amuser.

Mme Legendre fit bien d'abord quelques observations sur ces sorties perpétuelles, mais Jeanne, devenue éloquente, lui prouva que rien n'en souffrait dans la maison, et que cette vie active convenait merveilleusement à la santé de Claudie.

La veuve se rendit à ces raisons et, préoccupée d'un procès important, se replongea dans ses papiers.

VI

— Eh bien, mon cousin, que pensez-vous de cette lettre? Ne vous semble-t-elle pas inquiétante?

M. Héloy prit la lettre que lui tendait Mme Legendre, et la lut attentivement, en ponctuant sa lecture de hochements de tête gros d'arguments contradictoires.

— Vous êtes de mon avis, n'est-ce pas? reprit Mme Legendre. Présentée ainsi, l'affaire est perdue d'avance.

— Vous êtes dans le vrai. Votre avocat n'a pas saisi le point capital, il est dans le faux et égarera le tribunal.

— Je lui ai écrit pourtant pour rectifier son opinion. Je lui ai pour ainsi dire tracé sa plaidoirie, mais, par je ne sais quelle aberration d'esprit, il en revient toujours à sa première idée.

— Vous n'aimez guère les conseils et vous avez raison, car vous êtes femme à vous conduire toute seule. Pourtant, quelquefois, un conseil a du bon, surtout quand il n'est pas imposé. Voulez-vous de mon conseil?

— Donnez-le, je venais vous le demander.

— A votre place, je partirais pour Beauvais, je verrais mon avocat, et je ne quitterais pas la place avant le jugement.

— Partir pour Beauvais! s'écria Mme Legendre en se levant toute droite. Partir pour Beauvais et y rester Dieu sait combien de temps! J'aime mieux faire venir l'avocat.

— Le temps presse, ma cousine; le déplacement de votre avocat, en admettant qu'il puisse venir, vous coûtera deux fois ce que vous

dépenseriez en voyage et en séjour. De plus, vous profiteriez de l'occasion pour voir les juges. Ce n'est pas à dédaigner.

— Vous en parlez à votre aise, homme que vous êtes! Mais une femme ne quitte pas sa maison comme cela. Et Claudie?

— Votre maison ne s'effondrera pas, et quant à Claudie, ce déplacement lui fera plaisir. En vous accompagnant, elle prendra une leçon de bon sens et d'administration.

— Il n'entre pas dans mes habitudes de mêler ma fille à mes affaires, repartit Mme Legendre d'un ton sec.

— Alors laissez-la à Jeanne, qui sera enchantée.

— Oui, peut-être, et encore je ne connais personne à Beauvais... On est si volé dans les hôtels.

— Une idée, cousine! Voulez-vous de moi pour compagnon de voyage?

— De vous?

— Oui, de moi. Le président du tribunal est un vieux camarade. Nous avons fait notre droit de compagnie; et, bien que nous n'ayons eu depuis que de rares relations, je suis certain qu'il sera enchanté de me revoir et de m'être agréable. Si vous le désirez, je pars.

— Sérieusement, mon cousin, vous feriez cela pour moi? s'écria naïvement Mme Legendre qui, de sa vie, n'avait songé à rendre service à personne.

— Certes, je le ferai, et de grand cœur encore! répartit M. Héloy réprimant à peine le sourire que lui arrachait l'étonnement de sa cousine. Seulement, décidez-vous vite; le plus tôt sera le mieux.

— Qu'appelez-vous le plus tôt?

— Mais demain. Nous pourrions prendre l'express de neuf heures du matin.

L'express emporta les deux voyageurs; si l'absence de M. Héloy laissa un grand vide dans l'intérieur où il était adoré, il serait exagéré de dire qu'il en fut de même chez Mme Legendre. Elle pesait tellement sur son entourage de tout le poids d'une volonté despotique et indiscutée que la seule impression laissée par son départ fut celle d'un vrai soulagement. Sans se l'avouer, sans même s'en rendre compte, Jeanne et Claudie goûtèrent délicieusement cette liberté nouvelle. Leur rapports avec leurs voisins s'en ressentirent, toute contrainte disparut pour faire place à une véritable intimité. On prit l'habitude de se réunir tous les jours au retour de la promenade, on dînait en famille soit chez Jeanne, soit chez Mme Héloy. On passait autour de la lampe ces heures du soir où le charme du foyer se fait si sensible, où chacun, débarrassé des soins et des soucis du jour, est plus *soi* et arrête son regard satisfait sur tout ce qui l'entoure. Les femmes s'occupaient de quelque travail d'aiguille

en causant avec Jacques qu'on interrogeait sur ses voyages. Parfois il lisait à haute voix un article intéressant ou achevait le croquis esquissé le matin d'un coin de paysage qui avait charmé les promeneurs. Ces dessins, soigneusement recueillis, formaient l'album des souvenirs, et l'on aimait à regarder ces jalons de jours si bien remplis.

Les lettres des absents étaient lues en commun; celles de Mme Legendre brillaient par une concision exemplaire. Grâce à des difficultés sans cesse renaissantes, la conclusion du fameux procès reculait au delà de toutes limites prévues. M. Héloy s'était passionné pour cette affaire et allait de Beauvais à Neubourg, de Neubourg à Beauvais. Ses apparitions apportaient un surcroît de gaieté et d'intérêt. Jeanne l'accablait de questions. Que devient ce procès? Et ma sœur, ne s'ennuie-t-elle pas trop?

Le notaire répondait de la meilleure grâce du monde :

— Mme Legendre va très bien; elle ne s'ennuie pas du tout et se trouve plutôt dans son élément. Elle donne, je vous assure, ajoutait-il en riant, du fil à retordre aux gens d'affaires. Son avocat la craint comme le feu; les juges qu'elle voit tour à tour admirent la netteté de son jugement. Le soir, elle se couche exténuée et satisfaite.

— Pauvre mère! il doit cependant lui tarder de rentrer chez elle. Mon cousin, dites-lui que je pense bien à elle et que, parfois, je me reproche les distractions dont je jouis sans qu'elle en prenne sa part.

— Soyez tranquille et amusez-vous, Claudie. Je transmettrai vos paroles à votre mère, répondait M. Héloy, gardant à part lui ses réflexions sur la tendresse maternelle de la veuve. A quoi bon avouer le peu de place que Claudie et Jeanne tenaient dans cette âme positive? Pour rien au monde il n'eût dit qu'à son premier retour de Neubourg, ayant voulu donner à la plaideuse tous les détails propres à l'intéresser, il s'était aperçu qu'elle l'écoutait d'une oreille fort distraite. En vain s'était-il étendu sur le charme des soirées passées en famille, il n'avait obtenu qu'un :

— Cela ne m'étonne pas. Ma sœur n'a jamais su se suffire à elle-même. C'est un être faible et encombrant. Je crains que Claudie ne lui ressemble!

Cette réponse peu encourageante avait arrêté net les épanchements du bon notaire. Désormais, il traita ce sujet en deux mots, réservant sa loquacité pour des faits d'un réel intérêt. A savoir : que tel fermier avait payé son arriéré, que tel autre se plaignait des dégâts faits par les lapins, qu'un troisième demandait des réparations urgentes. Voilà ce qu'on appelle des nouvelles et qui méritaient attention; pour le reste!...

VII

Assise sur son banc favori, à l'extrémité de la longue avenue qui limitait le jardin et dominait la rivière, Claudie attendait ses amis. Ses yeux erraient sur la campagne, qu'elle croyait voir pour la première fois, tant elle y découvrait des beautés inconnues jusqu'alors. La chaîne des collines boisées qui fermaient l'horizon donnait au paysage un caractère de sauvage solitude, bien rare en pays normand. Les rayons d'un splendide coucher de soleil embrasaient les collines d'une lueur incandescente. Peu à peu, cette lueur aveuglante s'atténua; de légers nuages pourpres flottèrent dans le ciel, et la terre parut enveloppée d'une poétique teinte rose. Absorbée par la magnificence de ce spectacle, la jeune fille oubliait l'heure et restait tout à ses rêves...

— A quoi rêvez-vous, Claudie? dit une voix près d'elle. Que lisez-vous dans ce ciel que vous regardez si fixement?

— Je lis dans ce ciel que je suis heureuse, que la vie est bien belle, et j'en remercie Dieu de tout mon cœur!

Et tournant à demi la tête, avec un sourire, elle tendit la main à Jacques qui, debout près d'elle, la regardait d'un air triste et charmé.

— Je vous cherchais, reprit le jeune homme à voix basse; j'ai une nouvelle à vous communiquer.

— Cette nouvelle est donc bien grave que vous voilà si sérieux!

— Très grave, en effet, pour moi. On m'offre la direction de mines importantes en Amérique. Les conditions sont telles qu'il serait, dit ma tante, insensé de la refuser. Seulement, mon acceptation entraîne mon départ immédiat.

— Vous partez? s'écria Claudie, se levant toute pâle de surprise... Vous partez?

— Helas! oui, il le faut.

— Vous partez! répétait-elle presque machinalement.

Une sorte de tremblement la saisit, elle étendit la main pour chercher un appui. Sa main rencontra celle de Jacques qui l'étreignit avec tendresse. Ils restèrent là silencieux, l'un près de l'autre, les mains unies, bouleversés par la même émotion, la même douleur, la même révélation de leur amour.

— Claudie, je vous aime, dit enfin Jacques d'une voix que l'émotion rendait tremblante.

— Je vous aime, Jacques, répondit Claudie, levant vers lui ses yeux purs et honnêtes.

Ils s'aimaient! c'était donc vrai!.. Ils n'avaient pas ajouté une

parole à cet aveu ; il suffisait, et tous deux savaient qu'ils venaient de se donner l'un à l'autre.

— C'est donc vrai ? dit Jacques après un long silence, ce n'est donc pas un rêve? Vous voulez bien, Claudie, être ma femme, la compagne de toute mon existence? Dites-le-moi encore pour je n'en doute pas.

— Je le veux, Jacques, répondit Claudie avec une douce fermeté. J'accepte votre vie, car je vous donne la mienne.

Les derniers reflets du soleil couchant s'étaient éteints, les étoiles se levaient dans le ciel bleu. C'est dans leur douce lumière qu'ils reprirent le chemin de la maison grise. Ils marchaient lentement, silencieux, sentant que nulle parole ne pourrait traduire l'hosannah que chantaient leurs cœurs.

— Ah ! les vilains enfants ! où étiez-vous donc, dit Jeanne qu'ils aperçurent à mi-chemin ; je vous cherchais.

Claudie s'élança vers la vieille fille, lui jeta les bras autour du cou et l'embrassant :

— Ah ! tante que je suis heureuse !

— D'où vient ce grand bonheur, fillette?

La tête appuyée sur l'épaule de Jeanne, Claudie étendit la main vers Jacques qui les rejoignait.

— Il m'aime, dit-elle tout bas ; n'est-ce pas que c'est trop de bonheur?

Jeanne, troublée, regarda tour à tour les deux jeunes gens qui avaient pris ses mains et les baisaient.

— N'es-tu pas heureuse de mon bonheur? reprit Claudie étonnée du mutisme de sa tante.

— Si, bien heureuse en vérité, ma chérie... Mais je suis si surprise... et ta mère que dira-t-elle?

— Maman? mais elle sera contente, elle estime Jacques si haut ! et puis tu lui diras que nous nous aimons !

— Mademoiselle Jeanne, ajouta Jacques, croyez-vous en moi, voulez-vous me confier le bonheur de votre fille d'élection?

— Oh ! oui ! Dieu vous bénisse, enfants, répondit la pauvre femme émue, tremblante au point de ne pouvoir parler... J'espère que ma sœur... mais rentrons... allons consulter Mme Héloy ; elle a plus d'esprit que moi... elle nous conseillera.

Mme Héloy et Caroline étaient dans le salon, un peu inquiètes de l'absence de leurs amis quand ceux-ci parurent enfin.

— Ma tante, dit Jacques en s'avançant, j'ai une confession à vous faire. J'aime Claudie et lui ai demandé d'être ma femme. Je voulais vous le dire d'abord, à vous ma seconde mère, mais mon secret s'est échappé de mon cœur à la pensée du départ. Me pardonnez-vous?

— Ah! mes pauvres enfants! s'écria Mme Héloy, en posant une main compatissante sur l'épaule de Jacques agenouillé devant elle.

L'accent désolé de cette femme, si vaillante d'ordinaire, causa une impression douloureuse à tous : un silence lourd tomba sur le salon si joyeux tout à l'heure.

— Mais que redoutez-vous, ma tante? balbutia Jacques.

— Ce que je redoute? Regarde Jeanne. Elle aussi tremble à la pensée de sa sœur. Jamais Mme Legendre ne consentira à ce mariage.

— Pourquoi?

— Parce que tu n'es pas assez riche, pauvre cher enfant!

— Ah! je l'avais oublié, murmura le jeune homme. J'avais tout oublié à la pensée d'être aimé de Claudie. Vous n'en doutez pas, n'est-ce pas? Vous ne me croyez pas capable...

— Non, je ne doute pas de toi, interrompit Mme Héloy... Mais qui te croira?

— Moi, ma cousine, dit Claudie d'une voix ferme, et cela suffit. Puis, que vient faire cette question de fortune entre nous? Maman sait qu'elle nous est indifférente.

Mme Héloy hocha la tête.

— S'il le faut, Jacques me prendra sans dot, n'est-ce pas? ajouta la jeune fille en adressant à son ami un de ces sourires délicieux qui la rendaient irrésistible.

— Je vous veux sans dot, Claudie, car il me semble que, pauvre, vous serez plus à moi.

— Nous écrirons demain à maman. Nous lui dirons... Vous nous aiderez à bien dire et à gagner notre bonheur, poursuivit Claudie en embrassant Mme Héloy.

— Dieu veuille que Mme Legendre se laisse convaincre. Mais croyez-moi, enfants, n'écrivez pas, ne parlez de vos projets à personne avant d'avoir vu mon mari. Lui seul peut s'occuper de vous avec succès.

La soirée se traîna péniblement. L'air soucieux de Mme Héloy, la tristesse de Jeanne, glaçaient tout épanchement. Seule Claudie gardait sa belle sérénité et sa foi dans l'avenir. Au moment de la séparation, elle s'approcha de Jacques et, comme il franchissait le seuil :

— Comptez sur moi, Jacques, comme je compte sur vous.

— Pour la vie, répondit Jacques en baisant la main qu'elle lui tendait.

VIII

Quand la nièce et la tante furent rentrées à la maison grise, un même élan de tendresse les jeta dans les bras l'une de l'autre.

— Voyons, ma chérie, fit Jeanne après un long embrassement, dis-moi, maintenant que nous sommes seules, comment tu as pu t'engager ainsi sans consulter ta mère?

— Je ne sais pas, ma tante.

— Comment, tu ne sais pas?

— Non. J'étais au jardin où je vous attendais. Je regardais le ciel tout étincelant; c'était si beau, si magnifique que je restais absorbée dans cette contemplation. Je ne sais à quoi je pensais; je me sentais heureuse, voilà tout. Je n'ai pas entendu Jacques approcher et quand il m'a parlé, il m'a paru tout naturel qu'il fût là. Peut-être pensais-je à lui, reprit Claudie après une légère pause... C'est alors qu'il m'a annoncé son départ. Je m'y attendais si peu! J'avais si bien oublié qu'il dût nous quitter que j'ai senti mon cœur se briser. Ah! comme j'ai souffert.

— Pauvre chérie!

— Jacques était ému et si triste! Il souffrait comme moi... Il m'a dit qu'il m'aimait et m'a demandé d'être sa femme.

— Et tu as dit oui sans réfléchir?

— Pourquoi réfléchir? J'ai compris à sa peine que, moi aussi, je l'aimais, et j'ai dit oui avec une joie absolue, un bonheur indicible, comme emportée vers lui.

— Tu l'aimes? murmura Jeanne les yeux débordant de larmes qu'elle ne pouvait contenir.

— Oui, je l'aime. Je ne sais si on peut aimer davantage, je ne le crois pas. Mais il me semble l'avoir toujours aimé; je suis prête à lui donner ma vie; son bonheur m'est plus cher que le mien. Tu vois bien que l'aime.

— Mon Dieu, si ta mère allait s'opposer à ce mariage!

— Maman? mais ne crains rien. Tu sais qu'elle apprécie Jacques; elle dit qu'elle le trouve supérieur à tous les hommes de notre pays!

— Mais il est pauvre!

— Pauvre, dis-tu? Mais il a du génie, mais il gagnera de l'argent... et puis, que m'importe!... il me veut sans dot, et nous ne demanderons rien à maman.

— Pauvre petite, tu ne sais rien de la vie, l'argent est nécessaire.

Claudie posa sa main sur la bouche de sa tante, et d'une voix suppliante :

— Tais-toi, tante chérie, laisse-moi être heureuse là près de toi; ne me parle pas de cet argent; je lui en veux d'avoir attristé la première heure de ma vraie vie. Dis-moi plutôt que tu m'aimes, que tu as confiance dans Jacques, que tu nous bénis. Vois-tu, je ne veux pas te quitter; tu viendras avec nous.

— En Amérique? dit doucement la vieille fille avec une tendre ironie.

— Nous n'irons pas en Amérique, si tu ne le veux pas! Jacques trouvera autre chose. Ah! tante, comme nous allons tous être heureux! Comme nous t'aimerons, toi, ma vraie mère!

Et Claudie se laissa glisser aux pieds de Jeanne, dont elle prit les mains qu'elle baisa avec ferveur; son cœur débordait de gratitude à la pensée de cette tendresse qui avait veillé sur toute sa vie et qu'elle comprenait bien pour la première fois.

Encore troublée, Jeanne essayait de sourire et de dissimuler ses angoisses. Pouvait-elle arrêter l'élan de cette âme? Pouvait-elle, sans cruauté, briser ces premières joies délicieuses? Le réveil ne viendrait-il pas trop tôt, hélas!

Mais, quand la jeune fille se fut retirée, elle laissa couler ses larmes. L'aube la trouva encore agenouillée devant le crucifix, confident ordinaire de ses douleurs. Toute la nuit elle avait prié, suppliant Dieu de la frapper, pourvu que sa souffrance fût le prix du bonheur de Claudie.

On avait veillé tard aussi chez M[me] Héloy. L'excellente femme n'avait pas adressé un seul reproche à Jacques qui, assis à ses pieds comme aux jours de son enfance, lui ouvrait son cœur. Il lui avait dit comment cet amour s'était emparé de lui à son insu d'abord, comment, plus tard, il avait essayé de le repousser, résolu à partir, à fuir plutôt, mais remettant chaque jour son départ; enfin, comment, devant l'aveu involontaire de la jeune fille, ébloui, bouleversé, il avait parlé.

M[me] Héloy écoutait son neveu, compatissait à sa douleur, mais ne cherchait pas à faire naître un espoir qu'elle ne partagerait pas.

— Tu ne connais pas M[me] Legendre, disait-elle, tu ne peux imaginer ce qu'est son amour de l'or, son amour de la domination!

— Je lui laisserai son or, je n'en veux pas. Qu'elle me donne Claudie sans dot, pauvre, absolument pauvre, mais qu'elle me la donne!

— Elle ne cédera jamais.

— Même si le bonheur de sa fille.....

— Le bonheur de sa fille, interrompit M[me] Héloy avec véhémence, elle s'en soucie bien; sa fille est à elle, sa fille lui appartient, elle la gardera non par affection, elle n'aime rien, mais parce que c'est son bien. Ah! tu ne la connais pas!

— Vous me désespérez!

— Elle gardera sa fille, parce qu'en la mariant il faudrait lui rendre la fortune de son père, et peut-être plus encore; parce que Claudie a disposé de son cœur sans la permission maternelle et a méconnu son autorité. M[me] Legendre ne pardonnera jamais une velléité d'indépendance chez les siens... Je te fais souffrir, mais il

faut que tu connaisses la position et ne t'abandonnes pas à de folles illusions... Mon mari reviendra bientôt, nous lui confierons tout, il préparera ma cousine, dans la limite du possible, à ta demande; Dieu fera le reste.

IX

Madame Héloy, au Neubourg.

« Procès gagné sur tous points, revenons demain, six heures.

« Héloy. »

Jamais colombe portant rameau d'olivier ne fut accueillie avec plus d'enthousiasme que le vieux facteur qui remit cette dépêche à Mme Héloy. Sans perdre une minute, Caroline courut chez ses cousines, leur communiqua la dépêche et les ramena. Un rayon de soleil illuminait donc enfin l'atmosphère de tristesse qui depuis deux jours enveloppait ces cœurs si heureux naguère, si troublés à l'heure présente. La victoire de Mme Legendre, c'était l'espoir pour tous.

— Le procès gagné, c'est-à-dire maman joyeuse, ravie, triomphante! s'écria Claudie; comme j'avais raison d'espérer malgré vous!

Sa foi était si absolue qu'elle sut la communiquer à ses amis. Mme Héloy sentit diminuer ses craintes, Jacques osa parler d'avenir, Caroline exulta. Croit-on au malheur quand on a dix-huit ans! Aussi, que de projets on forma, que de beaux rêves on fit que la réalité devait surpasser!

Le lendemain on se réunit pour attendre les voyageurs : un dîner de gala était préparé pour fêter leur retour... Quelques heures, quelques minutes encore et l'on saurait ce qu'on pourrait espérer. Les regards de Jeanne consultaient souvent la pendule, ceux de Claudie suivaient la même direction. Mais tandis que l'une trouvait les aiguilles trop lentes, l'autre pensait que jamais les heures n'avaient marché avec une telle rapidité. Plus le moment approchait, plus elle se sentait oppressée.

— Les voici, dit enfin Caroline en quittant la fenêtre, la voiture traverse la place.

Quelques minutes après, Mme Legendre, escortée de Me Héloy, franchissait le perron de la maison grise et recevait Claudie dans ses bras. La chaleur de cet embrassement l'étonna peut-être un peu, mais d'autres soins occupaient son esprit.

— Ah! quel bonheur de retrouver sa pauvre maison, fit-elle d'un air ravi en se laissant tomber dans un fauteuil... Et elle répondit par un mot aimable à toutes les félicitations.

— Ainsi nous dînons ensemble! Voilà ce que j'appelle une bonne

idée! C'est vous qu'il me faut en remercier, n'est-ce pas, ma cousine?

— Moi, Jeanne, Claudie, Caroline, Jacques, nous tous. C'est une idée de famille, ma cousine.

— Merci donc à la famille et allons dîner. Je meurs de faim!

Rien ne troubla la fin de cette journée si bien commencée. Le dîner fut exquis, la soirée charmante et animée. On parla des évènements survenus pendant l'absence de la voyageuse, du procès cause de tant de troubles. Mme Legendre, heureuse de retrouver enfin sa maison, riait et plaisantait. A deux ou trois reprises ses regards s'arrêtèrent sur Claudie, qu'elle trouvait singulièrement embellie.

— Merci, mon cousin, dit-elle, en serrant la main de M. Héloy, comme il prenait congé, encore merci. Vous avez été mon salut et c'est à vous que je dois de rester triomphante; je ne l'oublierai pas.

Ces mots firent battre délicieusement le cœur des jeunes gens. Cédant à l'impulsion de sa nature honnête, Claudie allait parler, mais Mme Héloy l'observait et, moins facile à l'émotion, elle arrêta cet élan en posant la main sur l'épaule de la jeune fille.

— A demain, ma cousine, dit-elle. Vous avez besoin de repos; nous nous sauvons. Dormez bien...

Ce souhait charitable fut exaucé. Mais Mme Legendre seule reposa dans la maison grise; Jeanne pria, Claudie espéra.

A peine rentrée dans sa chambre, Mme Héloy mit son mari au courant des évènements. A cette confidence inattendue, le bon notaire leva les bras au ciel et manifesta son étonnement par une suite de heu! heu! qui parcourut toute la gamme chromatique.

— Qui aurait cru cela? Claudie, une enfant! Jacques, un savant!

Mme Héloy eut bonne envie de répliquer que cette enfant touchait à ses dix-neuf ans, que ce savant en avait vingt-cinq, mais le sourcil froncé de son mari n'était guère encourageant; elle se tut et attendit.

— Comment, dit-il enfin, as-tu autorisé une telle folie?

— Je n'ai rien autorisé du tout, ces enfants se sont aimés sans préméditation. C'était fatal. Peut-être en les laissant se voir souvent avons-nous été imprudents, mais coupables, non.

— Imprudents et aveugles! Je pardonne à Claudie, mais Jacques n'a pu ignorer qu'il aimait. Tu n'as donc rien vu?

— Je n'ai rien vu, car il n'y avait rien à voir. Certes, Jacques n'a pu se méprendre au sentiment qui l'attirait vers Claudie. Mais il a si bien veillé sur lui que nul n'a pu le deviner. Je t'ai dit comment il s'est trahi; tout autre eût parlé comme lui.

M. Héloy parcourait la chambre d'un pas nerveux, les traits contractés, les sourcils froncés, en proie à une violente émotion. Puis, s'arrêtant devant sa femme :

— Moi qui l'aimais comme un fils, dit-il, se conduire en coureur de dot!...

En coureur de dot!... C'était plus que la patience de Mme Héloy n'en pouvait supporter. Elle se leva toute droite et frémissante pour plaider la cause de son neveu. Qui mieux qu'elle savait combien cette accusation était injuste... qui mieux qu'elle savait combien ces fiancés étaient dignes d'estime et d'affection?...

Un retour attendri vers le passé acheva de désarmer M. Héloy, qui souffrait d'accuser son fils d'élection...

— Merci, ma chère femme, dit-il, les yeux pleins de larmes, en serrant les mains de sa compagne. Tu me fais du bien... Moi aussi j'ai aimé une fille riche sans songer à sa fortune. Mais j'avais oublié... vingt-cinq ans de notariat m'ont rendu sceptique... j'ai pesé tant de dots... et puis je suis si heureux qu'il me semble naturel de l'être... dis-tu comme moi?

— Oh! oui, et de toute mon âme!

Et appuyant sa tête sur l'épaule de son mari comme aux jours lointains de leur jeunesse, la bonne créature murmura :

— Ce bonheur qui a été nôtre peut être à eux aussi; ne veux-tu pas les aider?

— Je ferai ce que tu voudras, répondit le notaire ému; et j'essayerai de leur faciliter le bonheur... mais réussirai-je...? Mme Legendre est un mystère. Qui peut se vanter de la connaître? Marier sa fille sans dot et du même coup la donner à un homme distingué, c'est bien tentant. Mais marier sa fille, c'est-à-dire renoncer à un être qui vous appartient?... Enfin... viendras-tu avec moi?

— Moi? Mais, mon ami, à quoi songes-tu? Je brouillerais tout. J'aurais l'air d'une provocation vivante. Moi, l'incarnation de la révolte victorieuse!

— J'irai donc seul... Mais, je l'avoue humblement, cette terrible femme me fait peur.

X

Frais rasé, cravaté de blanc et un peu perplexe, en dépit de ses vingt-cinq ans de notariat, Me Héloy frappait, le lendemain, à la porte de sa cousine.

Mme Legendre le reçut avec le plus aimable sourire et, lui tendant la main :

— Seul, mon cousin? Pourquoi ne m'amenez-vous pas toute la famille?

— Ma femme et Caroline viendront tout à l'heure, mais je viens solliciter quelques instants d'entretien particulier.

Mme Legendre, un peu surprise, regarda plus attentivement son visiteur et, frappée de sa tenue de parfait notaire, de la dignité pompeuse dont il enveloppait son embarras :

— Que vous êtez solennel, mon cousin ! Parlez, je vous écoute. Quelle grave affaire allons-nous traiter?

— Une grave affaire, en vérité. Mais, avant de vous la confier, j'ai besoin de vous entendre redire la parole sur laquelle nous nous sommes quittés hier soir.

— Je ne l'ai pas oubliée, et ce matin, comme hier, je vous dis : je me tiens pour votre obligée et je serai heureuse de trouver l'occasion de vous prouver ma reconnaissance.

— Et si je dis : je vous apporte cette occasion?

— Je répondrai : merci, mon cousin, et tant mieux, car je n'aime guère les dettes.

Me Héloy se leva et, avec toute la majesté dont il était capable, demanda pour son neveu la main de Claudie.

Aux premiers mots de cette requête inattendue, Mme Legendre regarda son cousin avec un sentiment d'effroi à peine dissimulé. Elle le crut fou. Mais, quand elle se fut assurée qu'il était en pleine possession de son bon sens, l'effroi fit place à l'indignation.

— Je regrette, mon cousin, fit-elle d'un ton sec, que vous me demandiez la seule chose que je ne puisse vous accorder.

— Mon Dieu ! je comprends, ma cousine, à quel point ma demande doit vous surprendre. Mais je vous prie d'y réfléchir avant de répondre par un non absolu.

— Je n'ai nul besoin de réfléchir. Mon intention n'est point de marier Claudie... quant à présent, du moins.

— Même si son bonheur dépend de ce mariage?

— Brisons là, mon cousin. Le bonheur de ma fille ne regarde que moi. Je suis seule juge dans cette question.

— Claudie a dix-neuf ans, songez-y ; à cet âge, le cœur parle et se croit le droit...

— Assez, vous dis-je, n'insistez pas davantage, car vous me donneriez, à moi, le droit de croire qu'abusant de ma confiance, *on* a voulu disposer de ma fille au gré de certains intérêts qu'il ne me convient pas de définir.

— Vous oubliez, ma cousine, que vous parlez de votre sœur et de ma femme?

— Ma sœur! Depuis quand a-t-elle une opinion? Il est aisé d'abuser de sa faiblesse, et ma fille est une enfant que je remettrai aisément à la raison.

M. Héloy se leva, salua et se retira sans ajouter un mot.

— Quelle femme, murmura-t-il en franchissant le seuil de la

maison, quelle femme! Que dire à ces pauvres enfants!... Que le diable emporte l'amour et les amoureux!... Ma foi, tant pis pour pour elle, ma femme se chargera de la commission; je rentre à l'étude... si je puis!

Il jeta les yeux sur la façade de la maison; les persiennes, soigneusement fermées, lui semblèrent de bon augure pour la réalisation de son modeste vœu. Mais, hélas! il est des jours où rien ne réussit, où la destinée semble vous poursuivre.

— Mademoiselle vous prie d'entrer chez elle, monsieur, dit la petite servante de Jeanne, au moment où le notaire poussait la porte de son étude.

— Allons, soupira-t-il.

Et il suivit docilement la messagère, qui l'introduisit dans le salon, où Mme Héloy, Jeanne et Claudie étaient réunies.

— Eh bien! s'écria Mme Héloy, en se précipitant au-devant de son mari...

Mais la parole expira sur ses lèvres. En le voyant, elle comprit que toute question était inutile. Jeanne et Claudie aussi s'étaient avancées, et comprenaient... Pas un mot ne troubla le silence glacial qui les enveloppait tous.

Après quelques secondes, longues comme des siècles, Claudie osa parler.

— Ma mère refuse, n'est-ce pas?

— Oui, ma pauvre enfant. Elle ne m'a pas même permis d'achever ma demande.

— Que dit-elle? reprit Mme Héloy. Quelle raison donne-t-elle?

— La raison! qu'elle ne veut pas marier sa fille quant à présent; ce qu'elle dit? qu'on a abusé de sa confiance pour circonvenir sa fille.

— Seigneur Jésus! s'écria la bonne dame, dont la patience n'était pas la vertu maîtresse, elle a osé dire cela? Qu'as-tu répondu? rien, je parie? Eh bien! c'est moi qui répondrai.

— Non, mon amie, interrompit doucement le mari, tu ne répondras rien, car il faut que Claudie ait ses amis près d'elle; il nous faut tout supporter pour éviter une brouille absolue.

La bonne dame secoua la tête, elle sentait combien son mari avait raison, et pourtant elle eût voulu parler.

— Elle ne saura donc jamais qu'elle sacrifie sa fille à son avarice, reprit-elle... elle ne saura donc jamais qu'elle n'a pas de cœur!... Que pensez-vous, Jeanne?

Depuis l'entrée du notaire, Jeanne n'avait pas fait un mouvement; mais une indicible expression d'angoisse s'était répandue sur ses traits soudain tirés et vieillis. Ainsi interpellée, elle releva la tête, et, s'adressant à M. Héloy :

— Croyez-vous la résolution de ma sœur irrévocable?

— Irrévocable, hélas! Je la connais assez pour n'en pas douter. Et, je vous le jure, si j'avais pu garder une lueur d'espoir, j'aurais insisté sans m'arrêter à un mot blessant.

— Eh bien! ce que vous n'avez pu faire, mon cousin, je le ferai. Il fallait connaître la terreur que Mme Legendre inspirait à sa sœur pour apprécier tout ce qu'il y avait d'héroïsme dans ce mot.

— Pauvre Jeanne! murmura Mme Héloy.

Claudie regarda longuement sa tante, et, se jetant dans ses bras :

— Vous ferez cela pour moi?

— Oui, je parlerai à ta mère... tout à l'heure... non, tout de suite, reprit la vieille fille avec une résolution extraordinaire.

Et, se levant aussitôt, elle se dirigea vers la porte, mais Claudie l'arrêta.

— Non, dit-elle, pas maintenant. Moi aussi, je connais ma mère; c'est moi qui lui parlerai d'abord.

Puis, se tournant vers M. Héloy :

— Merci, mon cousin, je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi. Je sais que vous êtes mon ami, et je compte sur vous comme sur ma cousine...

Elle ajouta :

— Ma mère vous a offensés tous deux. Je vous en demande pardon.

Sa voix était à la fois émue et étrangement ferme.

Mme Héloy l'attira à elle et l'embrassa longuement.

— Va, ma fille... tu nous trouveras toujours prêts à te soutenir dans une lutte que je prévois longue et douloureuse.

— Et Jacques? fit Claudie tout bas.

— Mon mari l'a envoyé à Rouen jusqu'à demain. Sans croire à un refus formel, nous prévoyions des difficultés que sa présence eût pu compliquer. Maintenant, va, mon enfant!...

XI

Après le départ de Me Héloy, Mme Legendre était retombée sur son fauteuil en proie à une colère froide, à une stupéfaction qui l'oppressait. Pour la première fois, elle se trouvait chez elle en face d'une volonté autre que la sienne, d'une volonté qui s'affirmait nettement sans trembler.

Jamais l'idée de marier Claudie ne s'était présentée à son esprit; elle l'eût peut-être acceptée, mais admettre que Claudie se mariât et disposât d'elle-même, voilà ce que jamais elle n'admettrait.

— Et dire, murmurait-elle, qu'il se trouvera des gens pour lui donner raison et la soutenir!... Se marier, réclamer la fortune de son

père, compter sur la mienne, calculer ce que je possède, en jouir avec un étranger...

Ces pensées, surgissant en elle pour la première fois, la saisirent d'une horreur telle qu'elle ne put résister au frisson qui la secoua tout entière... Mais bientôt, se ressaisissant, elle se dit que Claudie n'avait que dix neuf ans, qu'elle avait encore, par conséquent, deux années de minorité devant elle et que c'était plus qu'il n'en fallait pour venir à bout des fantaisies d'une petite fille... Là-dessus, un peu d'apaisement se fit dans son esprit. Mais le coup n'en était pas moins porté. Quelque chose la menaçait qui lui avait enlevé sa superbe tranquillité et la laissait anxieuse. Un coup discret frappé à la porte l'arracha à sa rêverie.

— Entrez, fit-elle avec empressement, heureuse de s'échapper à elle-même.

La porte s'ouvrit; Claudie parut sur le seuil et fit quelques pas dans le salon.

Mme Legendre, surprise, leva les yeux vers sa fille qui se tenait droite devant elle, dans une attitude respectueuse, et ne put réprimer un tressaillement en devinant tout de suite sous ce respect une fermeté décidée à la lutte. Un silence se fit.

— Ma mère, dit enfin Claudie, voulez-vous m'accorder quelques instants?

— Qu'y a-t-il? répondit la veuve de sa voix la plus dure.

— Vous le savez, ma mère, reprit la jeune fille avec une dignité très douce. Je voudrais vous répéter moi-même ce que mon cousin vous a dit tout à l'heure, afin que vous fussiez certaine que je ne subis aucune influence.

— Parlez...

Claudie dit alors à sa mère comment elle avait à la fois appris l'amour de Jacques et compris qu'elle aimait, comment elle s'était engagée sans consulter personne.

Mme Legendre écouta sans l'interrompre, avec un effort d'esprit évident; on eût dit qu'elle entendait un discours prononcé en langue étrangère et dont elle avait peine à saisir le sens.

Quand tout fut terminé, elle haussa les épaules d'un air de pitié.

— Ainsi vous, ma fille, comme une sotte, vous êtes tombée dans ce piège; vous n'avez pas vu à quel mobile obéit M. Desmares?

— Il m'aime, ma mère.

— Il aime votre dot!... Vous êtes trop riche, ma fille, pour qu'on puisse admette le désintéressement d'un épouseur.

— Oh! non, non, ma mère, s'écria Claudie, les mains étendues, dans un élan de supplication; vous vous trompez, cela n'est pas,

cela ne peut être! Jacques m'aime, comme je l'aime; il m'eût aimée pauvre, je vous le jure!

— Fadaises! il vous a, je gage, proposé de vous épouser sans dot, jurant qu'il n'aime que vous, que l'argent lui semble méprisable! Et vous croyez cela, sans vous dire que l'avenir est assez beau pour qu'on se résigne à sacrifier le présent. Déclamations, vous dis-je.

— Oh! maman, si vous connaissiez Jacques, vous ne parleriez pas ainsi! Il est sincère et m'accueillera avec bonheur si je vais à lui aussi pauvre que la plus pauvre fille du pays. Donnez seulement votre consentement. Nous ne demandons rien de plus!

— Non, jamais! D'ailleurs auriez-vous assez peu de cœur pour ne pas rougir d'être à la charge d'un mari?

— Je l'aime assez pour être fière de lui tout devoir, et lui, je le sais, sera heureux de me tout donner.

Mme Legendre laissa passer cette explosion d'enthousiasme, avec un petit sourire de sarcastique pitié, puis, fixant sur sa fille un regard ironique :

— Vous dites que vous aimez un homme supérieur, et la grande preuve de cet amour serait de le condamner à la misère et de briser sa carrière!

— Briser sa carrière? répéta l'enfant étonnée.

— Etes-vous donc si ignorante de tout, que vous ne compreniez pas qu'un homme qui traîne une famille après lui est obligé d'assurer d'abord aux siens le pain quotidien, dût-il, pour cela, accepter une position inférieure, renoncer à des études et à des recherches toujours très coûteuses. Allez! le pain quotidien domine tout! Les grandes études, les splendides découvertes, tout est subordonné à cette question..., et l'homme qui les sacrifie ne pardonne jamais à qui l'oblige d'y renoncer. Comprenez-vous cela?

— Je le comprends, murmura Claudie, baissant la tête pour cacher les pleurs qui emplissaient ses yeux, et j'aimerais mieux renoncer à Jacques que de le condamner à cette misère; mais un tel avenir n'est pas à craindre pour nous. On lui offre une position qui...

— En Amérique? je le sais, interrompit Mme Legendre, mais là, un homme qui n'a rien n'est compté pour rien... Au surplus, en voilà assez! Je refuse mon consentement à votre mariage. Vous avez dix-neuf ans, c'est-à-dire deux années encore devant vous pour réfléchir. Quand vous serez majeure, vous ferez ce que bon vous semblera; jusque-là, vous me devez une obéissance absolue, ne l'oubliez pas... Réfléchissez aussi à ce que je vous ai dit de la pauvreté. Je ne vous donnerai rien.

— J'y penserai ma mère... Mais votre rigueur me force à vous demander... si mon père ne m'a rien laissé?...

Elle hésitait; elle cherchait ses mots; elle ne put achever; Mme Legendre s'était levée toute droite, et lui saisissant le poignet...

— La fortune de votre père? balbutia-t-elle les dents serrées, ah! je vous attendais là! On vous a bien instruite! Mais votre père me l'a donnée sa fortune; elle est à moi; je vous défends d'y toucher!

Claudie terrifiée regardait sa mère... Était-ce bien sa mère, cette femme qui se tenait devant elle en proie à une véritable fureur, les traits contractés, couverts d'une pâleur livide, les narines gonflées, répétant presque inconsciemment :

« — Elle est à moi, cette fortune... » en secouant à la briser la pauvre main qu'elle serrait dans ses doigts crispés.

— Vous me faites mal, maman, supplia l'enfant.

Ce mot rappela Mme Legendre à elle-même; elle tressaillit violemment et sortit sans prononcer un mot.

XII

— Ah! tante Jeanne, s'écria Claudie, as-tu donc raison? la vie est-elle si cruelle!

Les larmes contenues par la présence de sa mère débordaient de ses yeux et tombaient sur ses mains jointes dans une inexprimable angoisse.

— Oui, chérie, la vie est difficile pour beaucoup, murmura la voix amie à son oreille, mais tu es jeune et tu dois espérer.

Et Jeanne entourait la pauvre affligée de ses bras, essayant de la consoler, lui parlant comme autrefois elle parlait à l'enfant quand elle venait lui confier ses peines.

— Voyons, raconte-moi tout ce qui s'est passé; à nous deux, nous trouverons peut-être un moyen de fléchir ta mère.

Claudie fit le récit exact de son entrevue. Elle dit et les mots cruels de sa mère et l'explosion de violence qui avait accueilli la parole rappelant la fortune de M. Legendre.

Jeanne secouait la tête; chaque mot lui brisait le cœur. Elle essaya pourtant d'adoucir l'amertume de l'heure présente, parla de résignation, de patience, de soumission...

A sa grande surprise, la jeune fille repoussa ses timides conseils. Il semblait que la brutalité maternelle l'eût affranchie.

— Non, non, dit-elle, je ne me soumettrai pas. D'ailleurs, ai-je le droit de briser le cœur de Jacques? Ma mère l'a dit : à vingt et un ans, je serai libre... eh bien! j'attendrai!

B. Reyac.

La suite prochainement.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

DEUXIÈME PARTIE [1]

LUCRÈCE BORGIA

VI

Comme on l'a vu plus haut dans la lettre de Sainte-Beuve du 23 août 1832, Victor Hugo, à cette date, avait « une autre pièce en trois actes et en prose qu'il ne voulait démasquer qu'après la première représentation du *Roi s'amuse* ». Elle avait pour titre : *le Souper à Ferrare*. A la fin de décembre, Harel, directeur de la Porte-Saint-Martin, vint la demander à l'auteur et mit à sa disposition, pour tenir les deux principaux rôles, M[lle] Georges et Frédérick Lemaître. On s'entendit vite, et, d'un commun accord, le premier titre disparut pour faire place à celui-ci : *Lucrèce Borgia.*

Au cours des répétitions, le 20 janvier 1833, David d'Angers écrivait à Victor Pavie :

... Hugo va donner une nouvelle pièce, elle a pour sujet Lucrèce Borgïa. On dit qu'il l'a faite en quinze jours; on dit qu'il a encore amplifié l'histoire, qui est déjà assez scandaleuse et abominable. Il montre Lucrèce devenant amoureuse d'un fils qu'elle a eu de Borgia. On craint bien que toutes ces horreurs ne révoltent. Cela m'a fait bien du mal à apprendre; comment se fait-il que ce génie colossal accepte ce que l'art doit repousser? [2]

La première représentation eut lieu le samedi 2 février 1833; *Lucrèce Borgia* n'ayant que trois actes, Harel avait cru nécessaire de la faire précéder d'un vaudeville, *le Petit souper*[3], et non, comme il est dit dans *Victor Hugo raconté*, un *Souper chez Louis XV*. Le

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juin et 10 juillet 1890.

[2] Cartons de Victor Pavie : Correspondance David d'Angers.

[3] *Le Petit souper*, épisode de la régence, vaudeville en un acte, par Anicet Bourgeois et Émile Vanderburch, représenté pour la première fois le 24 juin 1832.

public refusa d'entendre le vaudeville et fit au nouveau drame de Victor Hugo un accueil enthousiaste. Le succès, cette fois, fut unanime et prit les proportions d'un triomphe. Tout concourut à le rendre éclatant : la force et le pathétique des situations, la vigueur et le relief du style, la richesse de la mise en scène, le jeu puissant de Frédérick Lemaître, qui remplissait le rôle de Gennaro, la beauté tragique et vraiment royale de Mlle Georges.

Il ne suffit pas à Victor Hugo, dans son autobiographie, de rappeler ce succès, le plus grand de sa carrière dramatique ; il mêle à son récit, suivant sa constante habitude, des détails entièrement inexacts. On lit dans *Victor Hugo raconté* :

> Les journaux classiques, surpris d'abord et entraînés par le courant, se remirent bientôt et revinrent sur leur approbation. *M. Armand Carrel attaqua la pièce dans le « National »*. Il avait contre l'auteur un nouveau grief. Au moment de la première représentation, il venait d'être blessé en duel à l'occasion de la grossesse de la duchesse de Berry, niée par les royalistes, affirmée par lui. La cause du duel, la célébrité du journaliste, sa blessure, avaient fait de l'évènement la préoccupation de Paris ; l'état du malade était publié tous les matins ; on allait s'inscrire chez lui en foule, même les royalistes, entre autres, M. de Chateaubriand. *Lucrèce Borgia* vint faire diversion à l'intérêt général. Cette cause n'atténua pas l'expression de l'opinion, d'ailleurs sincèrement classique, du journaliste guéri. L'exemple donné par M. Armand Carrel fut suivi, d'abord dans les journaux, puis dans la salle, et dès lors il y eut chaque soir quelques coups de sifflet à la scène du poison versé au fils par la mère, à l'entrée des moines, au mot : *Ah! vous êtes ma tante!* etc [1].

L'accusation est formelle. Armand Carrel, à peine guéri de sa blessure, aurait attaqué, dans le *National*, le drame de Victor Hugo ; il l'aurait fait par un sentiment de sotte vanité, de jalousie ridicule, pour punir l'auteur et la pièce d'être venus détourner de lui l'attention, rejeter dans l'ombre et reléguer au second plan son duel et sa blessure. Eh bien! non, Carrel n'est pas si coupable. C'est le 2 février 1833 qu'il se battit en duel avec M. Roux-Laborie fils. Après un engagement qui avait duré deux minutes environ, les deux adversaires s'étaient trouvés hors de combat, M. Laborie blessé au bras droit et à la main gauche, Armand Carrel atteint d'une blessure grave dans le bas-ventre. Cette triste nouvelle excita aussitôt dans le public une émotion justifiée par le talent et le caractère du rédacteur en chef du *National*. Amis et adversaires ne cessèrent,

[1] *Victor Hugo raconté...*, t. II, p. 406.

pendant plusieurs jours, d'aller se faire inscrire chez lui. A la date du 12 février, il continuait à recevoir de tous côtés des témoignages d'intérêt si multipliés que le *National* était obligé d'adresser en son nom de nouveaux remerciements aux signataires. Le 12 février, il y avait déjà dix jours que l'on jouait *Lucrèce Borgia*. Elle n'avait donc pas « fait diversion à l'intérêt général » dont le malade était l'objet. Si la première représentation du drame de Victor Hugo avait eu pour effet de couper court à l'émotion produite par la blessure de Carrel, cette émotion aurait donc duré quelques heures seulement, puisque le duel avait eu lieu dans la matinée du 2 février et que *Lucrèce Borgia* fut jouée dans la soirée du même jour. Or tous les journaux constatent, et Victor Hugo reconnaît lui-même, que cette émotion a duré plusieurs jours, que « l'état du malade était publié tous les matins, et qu'on allait s'inscrire chez lui en foule ».

Armand Carrel, on le voit, n'avait nul grief contre le poète, du chef de *Lucrèce Borgia*. Aussi ne l'a-t-il point attaquée. Il n'a paru dans le *National* qu'un seul article sur le drame de Hugo, et cet article, publié le 7 février, n'est pas de Carrel, qui était encore alité [1] et qui n'avait pu, à ce moment, ni voir jouer *Lucrèce Borgia*, puisqu'il avait été blessé avant la première représentation, ni la lire, puisqu'elle fut mise en vente seulement le 14 février. L'article du 7 février est d'Hippolyte Rolle, le feuilletoniste théâtral du *National*, et porte son initiale accoutumée; il est d'ailleurs relativement favorable et se borne, pour toute méchanceté, à finir par ce trait de critique :

M. Victor Hugo est trop juste pour ne pas nous permettre en finissant de regretter ce temps de chasteté de l'art et de virginité du public, où on sortait plus effrayé de ce simple vers :

Elle a fait expirer un esclave à mes yeux,

que de ses sept cadavres empoisonnés et de ses pompes funèbres [2].

Victor Hugo se trompe au sujet de ses défenseurs, comme il s'est trompé à l'endroit de ses adversaires. « Les journaux, dit-il, furent presque tous favorables. L'article le plus chaleureux fut celui de Jules Janin dans le *Journal des Débats* [3]. » Je veux bien croire que

[1] *Le National*, 7 février 1833. — Le *National* du 15 février annonçait en ces termes la première sortie de son rédacteur en chef : « M. Carrel, sorti aujourd'hui pour la première fois, a paru un moment dans nos bureaux, et s'est rendu de là, pour s'y faire inscrire, au domicile de M. Laborie, que l'état de ses blessures retient encore chez lui. »

[2] *Le National*, feuilleton du 7 février 1833.

[3] *Victor Hugo raconté...*, t. II, p. 405.

Jules Janin aurait fait un article *très chaleureux*, s'il en avait fait un ; mais ce n'est pas lui qui a rendu compte de *Lucrèce Borgia*. Le feuilleton des *Débats* est du lundi 4 février; il est signé *R.*, et non pas *J. J. R.*, — ce jour-là, c'était Etienne Béquet, qui suppléait Jules Janin, alors en province, auprès de son père gravement malade. « Il me faut, disait Etienne Béquet, et je demande pardon au public de tout ce qu'il y perdra d'esprit vif et animé, il me faut, pendant deux ou trois semaines, succéder à mon ami que retenait à Paris un triste devoir, et qu'un devoir non moins triste rappelle aux lieux qu'habite son père. Pendant cette course entre une tombe [1] et un lit de douleur, c'est moi qui vous parlerai de vos plaisirs. » Les feuilletons dramatiques du 6, du 9 et du 18 février sont d'Etienne Béquet, comme celui du 4; la signature de Jules Janin, — *J. J.*, — ne reparut que le 25 février.

Trois théâtres jouèrent des parodies de *Lucrèce Borgia*. L'Ambigu-Comique donna l'*Ogresse Gorgia;* les Variétés, *Tigresse-Mort-aux-Rats;* et le Gymnase-Dramatique, *une Répétition générale* [2].

Dans le drame, sur la façade du palais de Mme Lucrèce, à Ferrare, au-dessous d'un grand écusson de pierre chargé d'armoiries, en grosses lettres saillantes de cuivre doré, se détache ce mot : *BORGIA*. Gennaro monte sur un banc de pierre, et, avec son poignard, il fait sauter la première lettre, de façon qu'il ne reste plus que ce mot : *ORGIA*. Ce jeu de scène et ce jeu de mots ouvraient le champ aux parodistes, qui s'y jetèrent à l'envi. Dans la pièce du Gymnase, dont l'auteur n'était rien moins que M. Scribe, *Morphine* est la femme d'un marchand de papiers peints. On lit, au-dessus de la porte de son magasin : *Marchand de* BORDURES. Girardot arrache le B. Reste : *Marchand de* ORDURES. Aux Variétés, *Tigresse-Mort-aux-Rats*, est la femme d'un apothicaire. On voit écrit sur une enseigne : AU GRAND SALOMON, *Leduc*, *apothicaire*. Cascaro monte sur une borne, et, avec son couteau, il fait sauter les trois lettres : *mon*. Reste : *Au grand Salo*. Et tout le monde de rire [3].

En même temps que le succès de *Lucrèce Borgia* recevait la consécration de la parodie, il était attesté par un autre petit fait non moins significatif. M. Alexandre Piccini, chef d'orchestre du théâtre de la Porte-Saint-Martin, avait composé la musique qui

[1] Jules Janin venait de perdre sa tante, qui l'avait suivi à Paris et avait été pour lui une seconde mère.

[2] *Une Répétition générale,* à-propos vaudeville en deux actes précédés d'un prologue, par Scribe, Desvergers et Varin, représenté pour la première fois, sur le théâtre du Gymnase, le 16 février 1833.

[3] *Journal des Débats,* 25 février 1833.

accompagnait les couplets chantés au souper de la princesse Negroni. Il trouva un éditeur qui la lui paya 500 francs. C'était la première fois que la musique d'un mélodrame obtenait les honneurs de la gravure [1].

Merle, le feuilletoniste de la *Quotidienne*, à qui j'emprunte ce détail, en rapporte un autre, que je citerai également, le *Témoin* de Victor Hugo n'en ayant pas fait mention dans son chapitre sur *Lucrèce Borgia*.

Le duc d'Orléans et son frère le duc de Nemours assistaient à la cinquième représentation. Au second acte, dona Lucrezia demande à don Alphonse la grâce de Gennaro. « Mais enfin, dit-elle, vous n'avez pas de raison pour vouloir la mort de cet homme? — Et la parole que je vous ai donnée? réplique don Alphonse. *Le serment d'un roi est sacré. — Ah!* s'écrie Lucrèce, *cela est bon à dire au peuple* [2]. » Des applaudissements trois fois répétés provoquèrent le départ presque subit des deux princes [3].

VII

Victor Hugo venait de prendre avec éclat sa revanche du *Roi s'amuse*. *Lucrèce Borgia* est, de toutes ses pièces, la mieux faite, la plus habilement construite. Point de hors-d'œuvre, point d'incidents oiseux, d'épisodes inutiles. De la première scène à la dernière, tout court et se précipite au dénouement, sans un seul temps d'arrêt, sans que jamais l'action faiblisse ou revienne sur elle-même. Pour sinistre qu'elle soit, l'action est simple, elle est une, et à ce point de vue le drame de Victor Hugo se pourrait dire une œuvre *classique*. Classique, elle l'est encore par un autre côté. Comme la famille des Atrides, la famille des Borgia est poussée au crime par une espèce de fatalité; seulement l'auteur mêle ici à la fatalité antique un élément nouveau; si sombre que soit son œuvre, une idée morale la traverse : il fait du crime le châtiment du crime.

Voltaire avait peint, dans *Mérope*, une mère qui, ayant, sans s'en douter, dénoncé son fils à la vengeance de son plus cruel ennemi, s'efforce ensuite de le sauver; dans *Sémiramis*, il avait montré un fils amené à tuer sa mère. « La première partie de *Lucrèce Borgia*, dit M. Saint-Marc Girardin, ressemble à *Mérope*, et la seconde à *Sémiramis :* car M. Victor Hugo a, pour ainsi dire, combiné et concentré dans son drame l'intérêt des deux tragédies

[1] *La Quotidienne,* 11 février 1833. Article de M. Merle.
[2] Acte II, partie 1re, scène IV.
[3] *La Quotidienne,* 11 février 1833.

de Voltaire [1]. » Malgré l'autorité de M. Saint-Marc Girardin, je crois que Victor Hugo, lorsqu'il a écrit *Lucrèce Borgia*, n'a guère songé à M. de Voltaire et à ses tragédies. En revanche, la scène qui termine le premier tableau pourrait bien lui avoir été inspirée par Shakespeare. Mme Lucrèce est là, sous son masque, au milieu d'une fête, sur la terrasse du palais Barbarigo, à Venise. Les jeunes seigneurs arrivent, portant des flambeaux; ils l'ont reconnue et ils lui jettent ses crimes à la face. Chacune de leurs insultes fait surgir un fantôme, — le fantôme d'une de ses victimes. — « Madame, je suis Maffio Orsini, frère du duc de Gravina, que vos sbires ont étranglé la nuit pendant qu'il dormait. » — « Madame, je suis Jeppo Liveretto, neveu de Liveretto Vitelli, que vous avez fait poignarder dans les caves du Vatican. » Le noir défilé continue : Ascanio Petrucci après Jeppo Liveretto, Oloferno Vitellozzo après Ascanio Petrucci, don Apostolo Gazella après Oloferno Vitellozzo. Et toujours la même formule : — « Madame, je suis Ascanio Patrucci, cousin de Pandolfo Petrucci, seigneur de Sienne, que vous avez assassiné pour lui voler plus aisément sa ville. » C'est la scène des spectres dans *Richard III*. Richard est dans sa tente, au milieu de la nuit, la veille de la bataille. Le spectre du prince Edouard, fils de Henri IV, se dresse devant lui et lui dit : — « Que demain je pèse sur ton âme! Souviens-toi que tu m'as poignardé dans le printemps de ma jeunesse, à Tewksbury : désespère et meurs! » — Le spectre de Clarence : — « Que demain je pèse sur ton âme! moi qui ai été lessivé à mort dans un vin fastidieux, moi, pauvre Clarence, que ta trahison a livré à la mort!... Désespère et meurs! » Et après ceux-là, les spectres de Rivers, de Grey, de Vaughan, de Buckingham, — et toujours la même formule : Désespère et meurs [2]!

La dernière scène de *Lucrèce Borgia*, les cercueils qui se dressent au fond de la salle tapissée en noir, les moines dont on ne voit que les yeux par les trous de leurs cagoules, qui défilent, croix en tête et torche en main, chantant des fragments de psaumes lugubres, tout cela est encore un emprunt fait au théâtre anglais, non plus, cette fois, à Shakespeare, mais à Webster, auteur de la *Duchesse de Malfy*. Les frères de la duchesse ont résolu de la faire périr, mais elle mourra au milieu d'une fête aussi étrange que terrible. Sous prétexte d'égayer sa douleur, ils introduisent dans son appartement les fous de l'hôpital, qui viennent chanter, rire et danser autour d'elle. Entre le traître du drame qui s'est déguisé

[1] *Cours de littérature dramatique*, t. I, p. 308.
[2] *Richard III*, scène XXII. Traduction de François-Victor Hugo.

en vieillard. — Est-il fou aussi celui-là? demande la duchesse.

UN DOMESTIQUE. — Interrogez-le; je vous laisse.

BOSSOLA. — Je viens faire ta tombe.

LA DUCHESSE. — Ah! ma tombe? Tu parles comme si j'étais sur mon lit de mort, haletante de mon dernier soupir. Est-ce ainsi que tu me vois?

BOSSOLA. — Oui...

LA DUCHESSE. — Tu parles avec bien de la franchise.

BOSSOLA. — Mon métier est de flatter les morts et non les vivants. Je suis un faiseur de tombes.

LA DUCHESSE. — Et tu viens pour faire la mienne?

BOSSOLA. — Oui.

LA DUCHESSE. — Je voudrais essayer de rire un moment. De quelle matière la feras-tu?

La scène continue. — « Que je voie donc jusqu'au bout, dit la duchesse, l'effet de cet entretien digne d'un cimetière. »

BOSSOLA. — Tout de suite. (*Il fait un signe, et on apporte un cercueil, des cordes et une cloche.*) Voici un présent des princes vos frères; qu'il soit le bienvenu, comme un dernier bonheur et un dernier chagrin.

LA DUCHESSE. — Voyons-le.

BOSSOLA. — C'est votre dernière chambre de réception.

LA DUCHESSE. — Va, il ne me fait pas peur.

BOSSOLA. — Je suis le sonneur de cloches qu'on envoie aux condamnés la veille de leur supplice.

LA DUCHESSE. — Et tu te disais un faiseur de tombes?

BOSSOLA. — C'était pour vous préparer par degré à vos funérailles. Ecoutez [1].

Ici commence le *chant des funérailles*, la psalmodie des psaumes, qui accompagne l'entrée des assassins. Une suivante de la duchesse appelle en vain au secours; à portée de la voix, il n'y a que les fous qui répondent par des rires affreux.

En cherchant bien, on trouverait que Victor Hugo n'a pas borné là ses emprunts. Merle, qui avait été directeur de la Porte-Saint-Martin et qui connaissait mieux que personne la littérature du boulevard, écrivait au moment de la représentation de *Lucrèce Borgia* :

[1] *Revue de Paris*, t. XLVII, p. 135. Article d'Amédée Pichot. La *Revue de Paris*, t. XVII, contient l'analyse par Philarète Chasles, d'un autre drame de Webster, *Vittoria Corombona, ou le Diable blanc*, tout plein, comme la *Duchesse de Malfy*, de si truculentes imaginations et de si mirifiques horreurs, que les plus ardents romantiques de 1833 ont été impuissants à les dépasser.

La troisième partie de la pièce est conçue sur les données d'un mélodrame du bon temps du genre, de l'heureuse époque où la coupe empoisonnée du *Pèlerin Blanc* faisait frissonner tous les habitués du boulevard. Ce n'est pas un reproche que nous adressons à l'auteur. Il y a longtemps qu'on a dit que le mélodrame n'attendait qu'un homme de génie pour tuer la tragédie. M. Hugo s'est présenté, et, en empruntant des situations à MM. Cuvelier, Caignez ou Pixérécourt, il n'a fait, comme Molière, que prendre son bien où il le trouvait [1].

Pour son coup d'essai dans le mélodrame, Victor Hugo a fait un coup de maître; mais, ici encore, il ne marche pas à la tête du mouvement, il ne fait que le suivre. Le drame moyen âge, celui où la bonne lame de Tolède alterne avec la fiole du poison, où se heurtent, suivant le mot de Gœthe, « l'horrible, le féroce, l'abominable, et tout ce qui s'ensuit, y compris l'obscène [2] »; où les *grandes dames* empoisonnent les jeunes seigneurs et font jeter leurs cadavres dans la Seine ou dans le Tibre, ce drame-là, Victor Hugo ne l'a pas inventé. Sur ce même théâtre, où paraissait *Lucrèce Borgia*, on avait joué plus de cent fois la *Tour de Nesle* [3]. « Les drames de M. Victor Hugo, écrivait M. Nisard, en 1836, n'ont fait que renchérir sur les drames à la suite desquels ils sont venus, hurlant là où ceux-ci n'avaient fait que crier, empoisonnant par masses là où ceux-ci s'étaient contentés d'empoisonnements individuels, mettant toute l'action dans le spectacle là où ceux-ci en avaient fait deux parts à peu près égales, imitant ou exagérant, deux choses dont l'une est la conséquence de l'autre [4]. »

Ce qui appartient en propre à Victor Hugo, c'est cette antithèse perpétuelle de deux éléments contraires, dont il a déjà tant abusé et qui reparaîtra maintenant dans toutes ses œuvres. Il prend ici « la difformité morale la plus hideuse, la plus repoussante, la plus complète [5] », et dans ce monstre, dans Lucrèce Borgia, il met une mère, comme il a mis un père dans cet être difforme et misérable, Triboulet, — un amant dans cet autre monstre, Quasimodo, — une vierge dans cette courtisane, Marion de Lorme. A se répéter ainsi, à donner pour base et pour support à ses romans et à ses pièces de théâtre la même thèse — et la même antithèse, — l'auteur s'exposait à être accusé de manquer d'invention, d'être dépourvu du génie créateur. Cette thèse n'avait-elle pas, de plus,

[1] *La Quotidienne,* 11 février 1833.
[2] Correspondance de Gœthe avec Zelter.
[3] La première représentation de *la Tour de Nesle* eut lieu, à la Porte-Saint-Martin, le 29 mai 1832.
[4] *Revue de Paris,* t. XXV, p. 313.
[5] Préface de *Lucrèce Borgia.*

le tort d'être contraire à la nature et à la vérité humaine, d'ôter au drame cette vraisemblance qui est la vérité dramatique? N'avait-elle pas enfin cela contre elle d'être immorale? « La leçon, dit très bien M. Saint-Marc Girardin, la leçon qui sortait de la tragédie ancienne, telle que l'avait conçue Racine dans sa *Phèdre*, c'était l'idée qu'il ne fallait qu'une seule mauvaise passion pour perdre une âme; leçon austère et dure qui fait trembler l'homme sur sa fragilité et qui lui inspire un scrupule et une surveillance perpétuelle; leçon digne d'un siècle chrétien et digne d'un élève de Port-Royal, comme était Racine. La leçon morale qui sort de nos drames modernes, c'est qu'il ne faut qu'une seule bonne qualité pour excuser beaucoup de vices, leçon indulgente et qui met le cœur fort à l'aise[1]. »

En tête de *Lucrèce Borgia*, Victor Hugo a écrit ces lignes :

L'auteur de ce drame sait combien c'est une grande et sérieuse chose que le théâtre. Il sait que le drame a une mission nationale, une mission sociale, une mission humaine. Quand il voit chaque soir ce peuple si intelligent et si avancé, qui a fait de Paris la cité centrale du progrès, s'entasser en foule devant un rideau que sa pensée, à lui chétif poète, va soulever le moment d'après, il sent combien il est peu de chose, lui, devant tant d'attente et de curiosité; il sent que si son talent n'est rien, il faut que sa probité soit tout; il s'interroge avec sévérité et recueillement sur la portée philosophique de son œuvre, car il se sait responsable et il ne veut pas que cette foule puisse lui demander compte un jour de ce qu'il lui aura enseigné. Le poète aussi a charge d'âmes. Il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère et profonde.

Le poète a *charge d'âmes*, il *se sait responsable*, il sait qu'il a une *mission nationale*, *une mission sociale*, *une mission humaine;* et pour remplir cette triple mission, il écrit *Lucrèce Borgia!* Il dénonce l'Eglise à la haine et au mépris de la foule comme tout à l'heure il lui dénonçait la royauté! Il étale sous ses yeux, pendant trois heures, les crimes les plus exécrables, le viol, l'inceste, l'empoisonnement, l'assassinat, et montrant au *peuple* cet amas de hontes et de scélératesses, il lui dit : « Voilà l'Église romaine! Voilà le Saint-Père! Voilà le Pape, et ses fils et sa fille! »

De tels crimes, s'ils ont vraiment existé, relèvent de l'histoire, à elle de les raconter et de les flétrir, d'en tirer, pour ses lecteurs, des enseignements et des leçons. Les traduire sur la scène, les jeter en pâture à une multitude ignorante, c'est flatter les plus

[1] *Cours de littérature dramatique,* t. I, p. 325.

mauvais instincts, éveiller, exciter ses plus basses passions. Et si vous faites cela, ô poète, en un moment où l'agitation est dans les esprits, où les croix abattues ne sont pas encore relevées, où les églises saccagées sont encore en deuil, si vous faites cela, ô poète, vous faites une lâche action!

Sur ces crimes, d'ailleurs, la lumière a été faite; l'histoire a prononcé. Le protestant William Roscoe, dans sa *Vie de Léon X*[1], que Victor Hugo aurait pu lire, puisqu'elle avait été traduite dès 1808; le protestant Ferdinand Gregorovius, dans ses deux volumes sur *Lucrèce Borgia*[2], ont déchargé sa mémoire des crimes que lui avaient imputés ses ennemis. La vérité est qu'elle ne fut ni un ange ni un démon, « beaucoup plus éloignée du démon qu'elle ne l'est de l'ange ». Le mot est de Paul de Saint-Victor[3]. Les pièces d'archives réunies en dernier lieu par l'historien Gregorovius, si elles n'ont pas dissipé toutes les ombres amassées par la légende autour de la sœur de César Borgia, éclairent cependant d'un jour favorable la figure de celle que le « loyal serviteur », ce vertueux et naïf historien de notre Bayard, appelle la « bonne duchesse ». — « La bonne duchesse, dit-il, à propos de l'entrée de son héros et de ses compagnons d'armes dans la ville de Ferrare, après la prise de Bastei, la bonne duchesse, qui était une perle en ce monde, fit aux Français merveilleux accueil, et tous les jours, leur faisait festins et banquets, à la mode d'Italie, tant beaux que merveille. Bien ose dire que, de son temps ne devant, ne s'est point trouvée de plus triomphante princesse, car elle était belle, bonne, doulce et courtoise à toutes gens; et rien n'est plus sûr que quoique son mary fust un prince sadge et vaillant, ladite dame luy a rendu bons et grands services par sa gracieuseté[4]. »

VIII

Cinquante ans s'étaient écoulés depuis la première représentation de *Lucrèce Borgia*, depuis cette soirée du 2 février 1833 où, dans la salle du palais Negroni, dona Lucrezia, montrant les cinq cercueils rangés devant la porte, disait : « Voici le tien, Jeppo; Maffio, voici le tien; Oloferno, Apostolo, Ascanio, voici les vôtres! » et où Gennaro, s'avançant vers elle, s'écriait : « Il en faut un sixième,

[1] *Vie et Pontificat de Léon X*, 4 vol, in-4°. Londres, 1805; traduits par P. F. Henry, Paris, 1808-1816, 4 vol. in-8°. — Voy. à la fin du tome Ier, la *Dissertation sur le caractère de Lucrèce Borgia.*

[2] Lucrèce Borgia, *d'après des documents originaux.*

[3] *Victor Hugo*, par Paul de Saint-Victor, p. 70.

[4] *Le loyal serviteur, Histoire du bon chevalier,* le seigneur de Bayard, ch. XLIV

madame! » Le 13 mai 1883, un cercueil sortit de la maison de Victor Hugo et se dirigea vers le cimetière, suivi d'un long cortège, mais sans prêtres, sans « pénitents blancs et noirs », sans psaumes et sans chants d'église. C'était le cercueil de la princesse Negroni[1].

Il me faut ici demander pardon au lecteur de lui parler de ces choses; mais suis-je libre de ne pas le faire? Victor Hugo a eu de nombreux historiographes, dont quelques-uns sont de sa famille, dont les autres ont écrit sous sa dictée. Tous, — M. Alfred Asseline, M. Alfred Barbou, M. Gustave Rivet, M. Richard Lesclide, M. Charles Monselet, — ont parlé longuement de l'actrice qui, sous le nom de Mlle Juliette, a joué, dans *Lucrèce Borgia*, le rôle de la princesse Negroni; de la femme qui, sous le nom de Mme Drouet, a été, pendant un demi-siècle, la compagne de Victor Hugo; qui, à partir de 1833, l'a suivi dans tous ses voyages[2], « qui fut la consolatrice et l'inspiratrice de son exil[3] », — « le porte-sceptre du grand homme, sa Béatrice inoubliable[4] », — « qui a toujours été chargée, dans la maison du Maître, du département des invitations[5] ». L'ami du premier degré à qui nous devons ce dernier renseignement ajoute, avec une émotion qu'il ne cherche pas à cacher : « Détail touchant : *Philémon* et *Baucis* avaient chacun son rond de serviette[6]. »

Un écrivain que je ne confonds pas avec les *historiographes* dont je rappelais tout à l'heure les noms, M. Jules Claretie, de l'Académie française, écrivait, au lendemain de la mort de Mme Drouet, que son nom était désormais inséparable de celui de Victor Hugo. « Elle demeurera, disait-il, associée dans l'histoire littéraire à l'impérissable souvenir du grand poète... Mme Juliette Drouet, assise d'ordinaire, en ce petit hôtel de l'avenue d'Eylau, devenue

[1] On lit dans le *Temps* du lundi 14 mai 1883 : « Les obsèques civiles de Mme Drouet ont été célébrées cette après-midi, au milieu d'un important cortège de notabilités artistiques et littéraires. Les amis du grand poète étaient venus nombreux, tenant à témoigner par leur présence des regrets unanimes causés par la perte de celle qui fut sa compagne dévouée pendant plus de cinquante ans... Dans le grand salon du rez-de-chaussée se tenaient MM. Kock, neveu de la défunte, Mme Lockroy, le jeune Georges Hugo, MM. Vacquerie, Paul Meurice, Lesclide, qui recevaient les invités. Le grand poète, accablé par la douleur, a fini par consentir, sur les instances de ses amis, à ne pas suivre le convoi de Mme Drouet, bien qu'il en eût manifesté vivement le désir... Le cortège s'ébranle peu à peu, suivi par une foule énorme. Pendant les préparatifs du convoi, Victor Hugo s'est tenu dans ses appartements, au premier étage. »

[2] *Propos de table de Victor Hugo*, recueillis par Richard Lesclide, p. 132.

[3] *Victor Hugo chez lui*, par Gustave Rivet, p. 12.

[4] *Victor Hugo intime*, par Alfred Asseline, p. 283.

[5] *Petits mémoires littéraires*, par Charles Monselet, p. 180.

[6] *Ibid.*, p. 183.

l'avenue Hugo, au coin droit de la cheminée, en face de Victor Hugo; Mme Drouet apparaissait là souriante, le profil antique, la chevelure superbe, plus belle peut-être dans sa vieillesse qu'elle ne l'avait été, même lorsque Pradier, le statuaire, sculptait ses traits pour en faire cette statue de Strasbourg qui se dresse sur la place de la Concorde [1]. »

Je reviens à l'année 1833. « En 1833, dit M. Robert Lesclide Mlle Drouet était engagée au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où Victor Hugo allait faire représenter *Lucrèce Borgia*. Le rôle de Lucrèce appartenait naturellement à Mlle Georges. L'auteur ne trouvait pas le rôle de la princesse Negroni digne d'être offert à Mlle Drouet. Harel exposa ses scrupules à sa belle pensionnaire, qui prit une voiture et se rendit chez l'auteur. Elle lui demanda le rôle et l'obtint [2]. »

Mlle Juliette avait alors vingt-sept ans. Elle s'appelait de son vrai nom Julienne Gauvain[3]. Drouet ne fut jamais pour elle qu'un nom de guerre, le nom d'un général dont elle se disait la nièce. Après avoir débuté à Bruxelles sur le théâtre de la cour, elle était venue à Paris et s'était fait remarquer à la Porte-Saint-Martin dans un drame de MM. Ancelot et Saintine, *l'Homme du monde*. En 1831, elle fit partie de la troupe de l'Odéon, et parut dans le *Moine*, de Fontan, le *Jeune prince* de Merville, l'*Homme au Masque de fer*, d'Arnould et Fournier, la *Catherine II*, d'Arnould et Lockroy [4]. Elle revint, en 1832, à la Porte-Saint-Martin, où elle créa le rôle de *Térésa*, dans la pièce d'Alexandre Dumas, et le rôle de la marquise dans *Jeanne Vaubernier*[5]. Si son talent était pour quelque chose dans son succès, sa beauté y était surtout pour beaucoup. Aussi l'*Artiste*, en publiant son portrait par Léon Noël, disait-il qu'elle

[1] Jules Claretie, *la Vie à Paris en* 1883, ch. XXI, intitulé *Mme Drouet*.

[2] *Propos de table de Victor Hugo*, recueillis par Richard Lesclide.

[3] Voici son acte de décès, extrait des minutes des actes de l'Etat civil du XVIe arrondissement de Paris : « L'an 1883, le 11 mai, à trois heures du soir, acte de décès de *Julienne-Joséphine GAUVAIN*, dite Juliette *Drouet*, âgé de soixante-dix-sept ans, sans profession, née à Fougères (Ille-et-Vilaine), décédée à Paris, avenue Victor Hugo, 50, ce matin à quatre heures; fille de Julien Gauvain et de Marie Marchandet, décédés; célibataire. Dressé par nous, Albert Poirson, adjoint au maire, officier de l'état civil du XVIe arrondissement de Paris, sur la déclaration de Louis Kock, âgé de quarante-sept ans, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rue Saint-Sulpice, 27, neveu de la défunte, et de Léon Trébuchet, âgé de cinquante ans, secrétaire chef des bureaux de la huitième mairie, à Paris, rue d'Anjou, 11, qui ont signé avec nous après lecture. »

[4] *L'Odéon*, par Paul Porel et Georges Monval, t. II, p. 155, 156, 157.

[5] *L'Artiste*, 1832, t. IV, p. 224.

avait besoin « d'études sérieuses », qu'il lui fallait faire « l'apprentissage du métier »; puis il ajoutait :

Quelques-unes de nos actrices peuvent peut-être disputer à Mlle Juliette le prix de la beauté; mais aucune n'a cette pureté, cette jeunesse, cette naïveté de contours, qui rappellent les statues grecques, et à la fois cette poétique physionomie qui fait comprendre les héroïnes de Shakespeare. Aussi M. Léon Noël a-t-il le regret de n'avoir pu fixer sur la pierre cette physionomie tour à tour passionnée et fatale, spirituelle et mordante. Il y a des limites à l'art, et les plus belles têtes de Van Dyck ne parlent pas. Lawrence seul aurait peut-être su rendre ces traits suaves et purs [1].

Dans *Lucrèce Borgia*, Mlle Juliette n'avait que deux mots à dire et ne faisait que traverser la scène. « Son costume, dit Théophile Gautier, était d'un caractère et d'un goût ravissants : une robe de damas rose à ramages d'argent, des plumes et des perles dans les cheveux; tout cela d'un tour capricieux et romanesque comme un dessin de Tempeste ou de della Bella. On aurait dit une couleuvre debout sur sa queue, tant elle avait une démarche onduleuse, souple et serpentine. A travers toutes ses grâces, comme elle savait jeter quelque chose de vénéneux! Avec quelle prestesse inquiétante et railleuse elle se dérobait aux adorations prosternées des beaux seigneurs vénitiens [2]! »

A quelques mois de là, le 27 juin 1833, M. Pierre Foucher, père de Mme Victor Hugo, écrivait de Rennes à sa belle-sœur, Mme Asseline :

... J'ai hésité à vous prier de me tenir au courant d'une chose qui me revient souvent en tête, à cause d'Adèle. Vous savez, cette dame, la belle dame de la Porte-Saint-Martin, qui, dans ses projets de réforme, a quitté son grand appartement pour un plus modeste, la princesse Negroni enfin; cela donne-t-il toujours des inquiétudes à Adèle? Où en est la conversion de la princesse? Je voudrais bien que la liaison qui continuait lors de mon départ se terminât, et que ce fût à la satisfaction de ma fille. Il est bien entendu que tout ce que vous m'écririez sur ce chapitre serait de vous à moi seulement [3]. »

Le 9 juillet, au reçu des renseignements qu'il a demandés, M. Foucher répond :

Mille remerciements de vos détails sur la princesse Negroni. Je

[1] *L'Artiste*, loc. cit.
[2] Théophile Gautier, *Portraits contemporains*, p. 380.
[3] *Victor Hugo intime*, par Alfred Asseline, p. 42. — M. Alfred Asseline était le cousin germain de Victor Hugo.

suis bien aise qu'Adèle soit tranquille et qu'elle ne démente pas sa conduite[1].

En vain les amis de Victor Hugo allaient frapper à sa porte; on ne le pouvait plus voir. Sainte-Beuve écrit à Victor Pavie, le 15 juillet 1833 : « Je n'ai pas vu Hugo depuis deux mois, en vérité, ou plus; on a peine à le découvrir, même ceux qui vont chez lui. » David d'Angers écrit, de son côté, à Pavie :

Je vois quelquefois Hugo, mais rarement; il est si difficile de le trouver chez lui. Il n'y vient plus que pour les heures des repas. Pauvre Mme Hugo!... *On dit qu'il va prendre la direction du théâtre de l'Odéon.* N'est-ce pas une de ces idées qui ne viennent à un homme comme Hugo que quand il est poussé par son mauvais génie? Comme une liaison avec une femme perverse peut changer l'*or en plomb!* Mais j'espère qu'un jour son âme noble comprendra qu'il ne doit pas tomber si bas, et alors nous aurons des pages brûlantes d'amertume contre le genre humain, quand sa plume se plongera dans le fiel. Il était si naïf, si plein de candeur quand nous l'avons connu, avec son âme ardente et sa tête d'homme d'action! La lutte du romantisme ne lui suffisait pas; il lui fallait entrer dans la vie. Il y est enlacé comme Laocoon. Malheureusement il voit un côté bien vil de l'espèce humaine[2]. »

Le bruit mentionné par David d'Angers était exact. Victor Hugo voulait avoir un théâtre à lui, pour y faire jouer ses pièces et pour y donner une place à Mlle Juliette. Victor Pavie lui écrivit à ce propos, comme il l'avait fait en 1831 dans une circonstance à peu près semblable, et il en reçut la réponse qu'on va lire :

Paris, 25 juillet 1833.

Personne ne me comprend donc, pas même vous, Pavie, vous que je comprends pourtant si bien, vous dont l'âme est si élevée et si bienveillante? Cela est douloureux pour moi.

J'ai publié, il y a six semaines, un article dans l'*Europe littéraire.* Lisez le paragraphe qui se termine par : *Deus centrum et locus rerum.* Vous aurez ma pensée; commentez-la en vous-même *dans mon sens.* Je crois que cela modifiera vos idées actuelles sur moi.

Le théâtre est une sorte d'église, l'humanité est une sorte de religion. Méditez ceci, Pavie, c'est beaucoup d'impiété ou beaucoup de piété; moi, je crois accomplir une mission.

[1] *Ibid.*, p. 43.

[2] Cartons de Victor Pavie : Correspondance David d'Angers. Lettre du 6 juillet 1833.

Je n'ai jamais commis plus de fautes que cette année, et je n'a jamais été meilleur; je vaux bien mieux maintenant qu'à mon temps d'*innocence* que vous regrettez. Autrefois, j'étais innocent; maintenant, je suis indulgent; c'est un grand progrès, Dieu le sait. J'ai auprès de moi une bonne et chère amie, un ange qui le sait aussi, que vous vénérez comme moi et qui me pardonne et qui m'aime. Aimer et pardonner, ce n'est pas de l'homme : c'est de Dieu ou de la femme.

Certes, vous avez bien raison de dire que vous êtes mon ami. A qui écrirais-je ainsi?

Allez, je vois clair dans mon avenir, car je vais avec foi, l'œil fixé au but; je tomberai peut-être en chemin, mais je tomberai en avant; quand j'aurai fini ma vie et mon œuvre, fautes et défauts, volonté et fantaisie, bien et mal, on me jugera.

Aimez-moi toujours.

Je vous serre dans mes bras.

V. H[1].

Je n'ai jamais commis plus de fautes et je n'ai jamais été MEILLEUR. L'homme qui a écrit cette phrase est bien celui qui, demain, va se décerner à lui-même le nom d'*OLYMPIO*. Encore un peu, et il dirait : Je sens que je deviens Dieu! Dans le domaine de l'art, il ne souffre pas de rivaux; la critique, même la plus légère, est, à ses yeux, une impiété. Dans l'ordre de la conscience, il n'admet pas d'autre règle que sa fantaisie, pas d'autre loi que sa volonté. Le bien, c'est ce qu'il fait; le mal devient le bien dès que c'est lui qui le fait. Il affiche ses amours de théâtre, il trahit ses devoirs d'époux, ses devoirs de père, et il se dit *meilleur* qu'à *ce temps d'innocence* que ses amis regrettent et dont il se rit, à ce temps où il disait à sa fille : *Ma fille, va prier!*

Va prier pour ton père! — Afin que je sois digne
De voir passer en rêve un ange au vol de cygne,
Pour que mon âme brûle avec les encensoirs!
Efface mes péchés sous ton souffle candide,
Afin que mon cœur soit innocent et splendide
Comme un pavé d'autel qu'on lave tous les soirs[2].

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] Cartons de Victor Pavie : Correspondance Victor Hugo.
[2] Les Feuilles d'automne : la *Prière pour tous*, juin 1830.

LA STATISTIQUE

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE[1]

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Jusqu'ici nous avons pu, par le rapprochement des diverses statistiques, établir des comparaisons entre la présente période et les périodes précédentes. Nous n'avons plus, pour la dernière partie de notre travail, à nous reporter à vingt ans, à dix ans en arrière; car l'enseignement dont il nous reste à parler, l'enseignement secondaire des jeunes filles, est de création toute récente; il est absolument nouveau.

Ce n'est pas que dans le passé l'instruction ait jamais manqué à nos jeunes Françaises : si elles n'apprenaient pas tout ce qu'on veut qu'elles sachent aujourd'hui, elles n'étaient pas cependant élevées dans l'ignorance. Aucun pays n'a produit peut-être autant de femmes distinguées que le nôtre; et ce n'était pas seulement chez quelques privilégiées que l'intelligence était soigneusement cultivée : de tout temps il a existé des maisons qui recevaient de nombreuses pensionnaires. Sans parler de Saint-Cyr, que d'établissements justement réputés pour former des élèves qui devaient plus tard, dans le monde, tenir fort bien leur place, et ne pas rester, dans leur rôle de femmes, inférieures à leurs maris. L'importance de l'éducation des filles était si généralement reconnue, qu'on ferait toute une bibliothèque rien que des livres écrits sur ce sujet. De Fénelon et de Mme de Maintenon jusqu'à Mgr Dupanloup, pour ne citer que les noms les plus considérables, c'est une question qui n'a jamais cessé d'occuper d'excellents esprits; mais nul n'avait encore songé à la résoudre comme l'a fait le législateur de 1880.

Nos filles, quand elles ne pouvaient être gardées dans la maison paternelle, étaient élevées dans des institutions particulières, dans des couvents; les familles apparemment ne s'en trouvaient pas mal, car on ne voit pas qu'il y ait eu de leur part aucun mouvement d'idées vers un autre état de choses. L'initiative d'un changement, qu'elles ne demandaient point, est venue tout entière, non pas de

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juillet 1890.

l'Université, mais d'hommes politiques, ou prétendus politiques. Ils ont voulu que l'État se chargeât de former les filles aussi bien que les garçons. Chacun a le droit sans doute de faire toutes les propositions qui lui passent par l'esprit; mais enfin il est assez curieux que le promoteur d'une telle innovation ait été l'un des plus jeunes députés, célibataire si je ne me trompe, et de plus israélite, M. Camille Sée. Ce n'étaient peut-être pas là des titres suffisants pour recommander son projet de loi aux yeux des plus intéressés, c'est-à-dire des familles. Mais israélite! cela promettait à ceux qui n'aiment pas les couvents ni l'esprit des couvents une éducation qui n'aurait rien de clérical. Nous ne voulons pas dire assurément que tous les partisans d'un enseignement secondaire donné par l'État aient été mus par un sentiment d'hostilité à l'égard des idées religieuses : plusieurs ont pu croire qu'il y aurait en effet un réel progrès à pourvoir les deux sexes à peu près de la même instruction. Qu'ils aient eu tort, qu'ils aient eu raison, c'est ce que nous examinerons tout à l'heure. Mais ce qui est incontestable, c'est qu'en dehors de ces gens sincères, tous ceux qui ne songent qu'à battre en brèche les croyances chrétiennes ont énergiquement applaudi au projet de M. Sée : c'est qu'ils y voyaient un excellent moyen de détruire l'influence du clergé. Du reste M. Sée lui-même, à la tribune, ne déguisait aucunement sa pensée : le but qu'il poursuivait, c'était d'arracher les jeunes filles aux vieux préjugés inculqués par le prêtre, de les faire sortir de l'Église. Le dessein a été si souvent, si publiquement avoué, que nous n'avons pas à en faire la preuve. Ne parlons pas de ce qui s'imprimait dans les journaux acquis aux idées de la franc-maçonnerie, de ce que disaient en toute occasion les sénateurs, les députés, les conseillers municipaux de Paris et tant d'autres. Rappelons-nous seulement les déclarations faites en diverses circonstances par des ministres mêmes de l'instruction publique, MM. Paul Bert, Goblet, Berthelot, Lockroy : au moins on ne les taxera pas d'hypocrisie, tant leur langage a été explicite.

L'Université, il faut bien le reconnaître, ne s'associait pas à ces passions. Se souciait-elle peu d'une responsabilité nouvelle? Trouvait-elle que pour les femmes tout au moins la religion est bonne? Toujours est-il qu'elle ne montrait pas grand empressement pour l'adoption de cet enseignement des filles. On nous a même dit (est-ce vrai?) que le directeur d'alors, M. Zévort, n'en parlait dans l'intimité que d'un ton assez dégagé. Mais il est des cadeaux qu'on n'ose refuser : M. Ferry, ministre, ne voulut pas déplaire à ses amis; il se laissa donc confier cette autre tutelle. Toutefois il persista à ne pas l'accepter tout entière. Vainement M. Sée affirmait-

il que rien ne serait fait, et qu'on ne vaincrait pas le cléricalisme, si l'État se bornait à donner l'instruction sans l'éducation, c'est-à-dire s'il n'établissait pas l'internat dans ses écoles secondaires. Le ministre tint bon, au moins dans une certaine mesure, et pour ce qui touchait à ses propres attributions. Par un de ces compromis, dans lesquels il est permis de voir une inconséquence, l'internat, que l'État repoussait pour son compte, pourrait être mis à la charge et sous la direction des villes, si elles en faisaient la demande. La question d'argent n'était certainement pour rien dans ce refus de l'État; car une dépense même quelque peu exagérée n'est pas pour l'effrayer, nous le savons. Ce n'était sans doute pas non plus par modestie, et dans l'idée que les municipalités pourraient, mieux que lui-même, s'acquitter de la tâche si délicate à laquelle il se dérobait. C'est que la chose en soi ne lui semblait pas bonne : mais ne pas vouloir faire ce qu'on juge mauvais pour le laisser faire par d'autres, n'est-ce pas, de la part de l'État, une singulière transaction?

Ce qu'il se réservait complètement, c'était la confection des programmes. On prétendait les faire tels que jamais on n'en eût vu d'aussi admirables. « Nos établissements » écrivait le ministre Paul Bert, dans sa circulaire du 14 janvier 1882, « doivent être des types, des modèles d'un enseignement nouveau, et chacun d'eux doit répandre en quelque sorte la lumière sur toute une région. » Certes on ne manquait pas d'ambition pour les lycées de filles, on leur prédisait de splendides destinées; les voyez-vous illuminant toute une contrée? C'était à rendre jaloux les lycées de garçons, que nous apprécions fort, mais qui ne jettent pas encore, que nous sachions, tant d'éclat. Cet enseignement merveilleux et tout nouveau, si magnifiquement annoncé, que devait-il donc être? La nouveauté, et elle était grande, il est vrai, consistait surtout à copier les programmes adoptés pour les garçons, à donner aux sœurs la même instruction qu'aux frères. Si nos mœurs le permettaient, si le mélange des filles et des garçons dans les écoles pouvait s'admettre chez nous comme en Amérique, les mêmes leçons pourraient servir à celles-là comme à ceux-ci. Prenez en effet les plans d'études, allégés de l'enseignement du grec et du latin; et à part quelques détails sans grande importance, dites nous si vous voyez tant de différence entre ce qu'apprendront nos enfants, qu'ils soient de l'un ou de l'autre sexe. C'est peut-être de la simplification, mais la nature n'est pas si simple que cela; et jusqu'ici le bon sens vulgaire avait cru que l'instruction qui convient à un homme n'est pas la même qu'il faut pour une femme. C'est pour un monde d'androgynes qu'il faudrait réserver cette belle conception.

Que la littérature tienne une grande place dans l'enseignement donné à nos filles, nous y souscrivons volontiers ; toutefois il n'est pas besoin de faire des érudites ; il y a une mesure à garder. Est-il bien nécessaire, par exemple, qu'elles apprennent le français du moyen âge, qu'elles connaissent toute l'histoire de notre littérature depuis son origine, et presque avant son origine ? Car ceux qui la font dater seulement des écrivains que l'on comprend n'ont peut-être pas si grand tort. Qu'elles pratiquent et goûtent Corneille, Racine, Bossuet, M[me] de Sévigné, Fénelon, et avec tous les grands écrivains du dix-septième siècle ceux du dix-huitième et du dix-neuvième, cela nous suffit ; nous ne leur demanderons pas de lire la Chanson de Roland, ni même Villehardouin dans l'original, et de nous traduire en français moderne le français (qui n'est pas encore du français) du neuvième siècle. Si l'on veut à toute force qu'elles sachent une langue morte, nous aimerions tout autant, et même mieux, qu'on les mît au latin ; le latin leur serait plus utile, ne fût-ce que pour leur faire entendre les prières et les chants de l'office ; mais on compte peut-être qu'elles se déshabitueront de l'office.

Pour l'histoire et la géographie, même surcharge. On ne leur fait grâce d'aucun des peuples qui ont paru sur quelque coin de la terre. Ce n'est même pas encore assez : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer, tout y passe ; on remonte aux temps préhistoriques. Les temps préhistoriques ! Cette expression du programme nous rend songeurs : quels sont-ils donc ? Seraient-ce par hasard ces époques premières dont on avait soin de nous entretenir dans notre enfance, celles que raconte la Bible ? Et de fait, dans ces leçons où l'on parlera de tout à nos filles, je ne suis pas sûr qu'on leur parlera des Hébreux, car je ne vois pas qu'il en soit question, si ce n'est quand Jérusalem est déjà fondée. C'est à propos sans doute du préhistorique qu'on dira quelque chose des patriarches et de Moïse. Pour nous, crédules, c'était l'histoire sainte ; mais à nos filles on fera comprendre que ce sont là surtout des traditions, des légendes, peut-être même des fables. En revanche, on appellera leur attention sur l'Inde ancienne, dont l'histoire est si bien connue, comme chacun sait, et l'on ne passera pas légèrement sur le brahmanisme, le bouddhisme, et la religion de Zoroastre. Bref, on fait tout apprendre, tout, excepté ce qui jusqu'ici devait s'apprendre tout d'abord.

A défaut de l'enseignement religieux, absent des programmes, on a mis un cours de morale. Nous voyons qu'on y traitera du bien, du devoir, de la vertu ; mais comment ? Pour les simples comme nous, pour la plus grande partie de l'humanité, la notion

de morale s'appuie sur la notion même de Dieu, on ne peut l'en séparer. Dieu nous imposant nos devoirs, voilà une idée claire, qui n'a rien de métaphysique, et que l'enfant même saisit tout de suite; mais pour nos lycéennes il faut quelque chose de moins vulgaire, la morale en soi, la loi morale, abstraction faite du souverain législateur. On veut bien cependant les mener jusqu'à Dieu, et elles l'apercevront en effet, mais seulement au bout de la route, et à propos des sanctions, comme conséquence et non pas comme principe de la morale. Pourvu que personne ne s'arrête à moitié chemin! Nous craignons qu'on ne fasse un peu trop des apprenties philosophes. L'étude critique de la morale de Kant, par exemple, est-elle bien nécessaire? Kant enseigné à des jeunes filles, bon Dieu!

Mais que dirons-nous des programmes de sciences? Que le calcul soit indispensable aux filles, nul n'y contredit; qu'elles y joignent quelques notions sommaires et usuelles sur tout ce qui frappe chaque jour nos yeux, sur tout ce qui est de pratique fréquente, rien de mieux; qu'elles fassent même de la botanique avec un soin plus particulier, nous y consentons volontiers; le goût des fleurs et des plantes sied bien aux femmes. Mais qu'elles étudient l'algèbre, la géométrie dans l'espace, qu'elles apprennent toutes les parties de la physique, qu'elles fassent de la chimie, qu'elles y ajoutent encore toute la cosmographie, et la géologie, et la zoologie, et la physiologie, oh! pour le coup, nous nous récrions. La physiologie! Thomas Diafoirus proposant à Angélique, en guise de divertissement, le spectacle d'une dissection, nous semblait des plus drôles; aujourd'hui il ne sera plus aussi risible; le corps humain n'a plus de secret pour Angélique : le squelette, les os, les muscles, les veines, les vaisseaux, les artères, les nerfs, la circulation du sang, les fonctions de la peau, des poumons, du cœur, du foie, des reins, elle a tout étudié. Décidément Angélique peut accepter l'offre de Diafoirus; qui sait même si elle n'entamera pas avec lui quelque savante dissertation d'anatomie?

Tout ce bagage sera-t-il bien utile à nos demoiselles? Pourront-elles d'ailleurs le porter? Et remarquez que nous n'avons parlé ni du droit usuel, ni des langues vivantes, ni de l'hygiène, ni de la musique, ni de l'écriture et du dessin. Tout cela aussi est enseigné, et enseigné parfois avec luxe. C'est ainsi qu'à propos du dessin on n'apprendra pas seulement aux filles à manier le crayon; on leur fait toute une histoire de l'art, de l'art dans tous les pays et dans tous les temps, égyptien, assyrien, grec, étrusque, romain, chrétien, byzantin, roman, ogival, moderne; elles étudieront les différentes écoles, italienne, française, flamande, hollandaise, espagnole, anglaise; elles pourront même dire les caractères de l'architecture

civile et de l'architecture militaire au moyen âge. Qu'elles sachent tout cela, et elles seront en état de discuter même contre un membre de l'Académie des beaux-arts.

En avons-nous fini avec les programmes? Il en est un que nous allions oublier; c'eût été dommage, car il n'est pas le moins essentiel; celui-là le bonhomme Chrysale lui-même l'eût approuvé. Nous voulons parler du cours d'économie domestique. Sans doute l'exemple quotidien et les préceptes de la mère à la maison sont encore le meilleur de tous les enseignements; mais enfin il ne nous déplaît pas qu'au lycée on entretienne déjà les jeunes filles des occupations et des devoirs qui les attendent dans le ménage. Seulement les leçons resteront-elles purement théoriques? C'est un point sur lequel nous voudrions être renseignés. Si on se contente de leur parler de la lessive, du repassage, de la cuisine, il est à craindre qu'elles n'en retirent pas grand'chose; c'est à l'œuvre même, c'est à la pratique qu'il faut les mettre; et pourquoi non? En lisant l'*Histoire d'une grande dame* au dernier siècle, nous voyons que dans l'aristocratique couvent de l'Abbaye au Bois les héritières des plus grandes familles, les princesses passaient par toutes les fonctions de ménagère. Le général Faidherbe, il y a quelques années, a voulu qu'à Saint-Denis les élèves de la Légion d'honneur apprissent à faire de leurs propres mains la cuisine; il a eu raison, c'est un des mérites qu'un mari appréciera peut-être le plus dans sa femme.

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage.

Ce n'est peut-être pas d'un esprit bien relevé; mais les esprits relevés sont si rares dans ce monde!

Rousseau, dans son livre de l'*Education*, après avoir formé Émile, veut préparer la femme qu'il juge la plus convenable à son élève. Il fait d'elle un portrait charmant : « Les yeux et le cœur errent sur toute sa personne sans qu'on puisse les en détacher. » Elle n'est, vous pouvez en être sûrs d'avance, ni mathématicienne, ni physicienne. « La recherche des vérités spéculatives, des principes, des axiomes dans les sciences, tout ce qui tend à généraliser les idées, n'est point du ressort des femmes », dit Rousseau, qui goûterait fort peu nos lycées de filles. « Ce que Sophie sait le mieux, et qu'on lui a fait apprendre avec le plus de soin, ce sont les travaux de son sexe, même ceux dont on ne s'avise point, comme de tailler et coudre ses robes. Il n'y a pas un ouvrage à l'aiguille qu'elle ne sache faire et qu'elle ne fasse avec plaisir. » Trouvera-t-on, sous ce rapport, beaucoup de Sophies dans nos collèges? Non, sans doute; car elle est bien mesurée la part faite, dans la distribution du temps, à ces occupations féminines d'une

importance si grande; elles ne sont l'objet, dans le plan d'études, d'aucun programme [1], quoiqu'on ait fait beaucoup de programmes. Tout ce que nous voyons, c'est que, trois fois par semaine, après la classe du matin, il y aura travaux à l'aiguille et gymnastique.

Travaux à l'aiguille et gymnastique, ce qui ne convient qu'à la femme toute seule, et ce qui convient surtout à l'homme. Nous ne voulons pas dire assurément qu'il ne faut point une éducation physique pour nos filles : elles ont besoin d'exercices comme nos fils, mais non pas des mêmes exercices. Qu'on leur fasse faire des mouvements combinés, des marches rythmées, des évolutions, des courses, rien de mieux; mais les barres parallèles, mais les échelles de corde et de bois, est-ce bien de leur sexe? Pourquoi ne pas les appeler aussi à la poutre et au tremplin? A les voir monter l'échelle à la force du poignet, ne serait-on pas tenté de les prendre pour des garçons déguisés en filles? Nous n'en sommes pas encore aux mœurs de Sparte, où filles et garçons luttaient ensemble; mais il faut convenir que voilà, pour une demoiselle française, une éducation bien masculine. Pour les exercices du corps comme pour ceux de l'intelligence, on oublie trop les différences qui séparent les deux sexes.

A vouloir faire d'une femme un homme, on en fait juste un peu moins qu'une femme; elle perd ses qualités natives sans acquérir les nôtres. Soyez certain que, parmi les filles mises au régime de science à haute dose, il en est fort peu qui tireront un réel profit du nouvel enseignement. On ne force pas les aptitudes : la femme peut n'avoir pas moins d'intelligence que l'homme; mais son intelligence est d'une autre espèce. Nous demandons que l'on nous prépare des compagnes aimables, sensées, de bonnes mères de famille; et on veut élever nos filles comme si toutes se destinaient au métier d'institutrices. Et encore, pour être institutrice, pour obtenir le brevet, même le brevet supérieur, pas n'est besoin d'être une encyclopédiste.

Beaucoup de temps perdu à vouloir apprendre aux lycéennes tant de belles choses que la plupart d'entre elles ne retiendront pas, voilà le résultat le plus clair de ces magnifiques programmes. Et ne nous en plaignons pas trop : une femme savante risque fort de n'être partout qu'une femme savante, et Dieu nous préserve des

[1] Il est juste de dire cependant qu'un arrêté du 18 juillet 1888, postérieur par conséquent à l'époque où s'arrête la statistique, a comblé cette lacune. Mais conçoit-on qu'il ait fallu sept ou huit ans pour qu'on s'avisât d'une chose si nécessaire? Trois heures par semaine, tout au plus, sont consacrées aux travaux à l'aiguille; mais, nous le demandons à toutes les personnes qui s'occupent un peu sérieusement de ces travaux, est-ce avec un temps aussi limité que les élèves feront un apprentissage à peu près suffisant? Évidemment non.

bas-bleus et des pédantes. Dans une petite pièce d'un spirituel académicien : « Mon ami, passez-moi, je vous prie, le chlorure de sodium », dit une femme à son mari ébahi, qui ne devine pas que ce qu'elle lui demande c'est tout simplement le sel. Exagération d'auteur comique, pensera-t-on peut-être. Pas tant d'exagération déjà. Il nous souvient d'avoir rencontré une institutrice qui nous parlait de son coryza, de son esquinancie : rhume de cerveau et mal de gorge lui semblaient termes trop vulgaires. Ce n'est là qu'un ridicule; mais sans prétendre absolument

Qu'il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses,

il est fâcheux pour le mari que la femme s'estime bien plus instruite que lui : elle lui fera sentir sa supériorité; ce n'est plus la servante Martine qu'elle reprendra, mais le pauvre époux. Vous figurez-vous une maîtresse d'école dans le ménage? Juvénal prenait déjà en grande pitié le conjoint d'une femme savante : Qu'elle daigne lui pardonner, disait-il, quelque incorrection grammaticale,

..... *Solœcismum liceat fecisse marito.*

La durée de l'enseignement a été fixée à cinq ans. Le membre de la commission, chargée d'examiner le projet d'organisation, expliquait au Conseil supérieur l'économie de ce projet dans les termes suivants : « Dans une première période de trois années seront donnés les enseignements strictement obligatoires, afin que les jeunes filles, trop nombreuses, on peut le craindre, que leurs familles reprendront vers l'âge de quinze ans, ne quittent pas le collège sans avoir reçu le bénéfice réel de l'instruction secondaire. Elles emporteront un ensemble bien lié de connaissances bien digérées et de bonnes habitudes d'esprit; un examen permettrait de s'en assurer, un certificat en ferait foi. La seconde période sera de deux années, dans lesquelles les jeunes filles, qui auront du temps et du zèle, recevront une culture plus relevée... A la fin de la cinquième année, un diplôme sera délivré. »

A vrai dire, nous ne voyons pas, pour certains programmes, une différence bien nette entre les matières strictement obligatoires et les matières facultatives. Les notions sur la pesanteur, par exemple (cours de physique, 3e année), sont-elles plus essentielles, plus indispensables, que les notions sur la chaleur ou sur l'électricité (cours de 4e et de 5e années)? Mais passons. Dans la seconde période, une partie seulement des cours sera obligatoire, « le reste sera facultatif, pour permettre à chaque élève de chercher sa voie, de choisir selon ses aptitudes et ses besoins ». En d'autres termes, nous aurons une section des lettres et une section des sciences.

Bien que le rapporteur repousse le mot, ce sera, en réalité, la bifurcation à l'usage des demoiselles. Celles qui opteront pour les lettres pourront même, si la fantaisie leur en prend (n'oublions pas ce nouveau sujet d'études), suivre un cours de latin. Enfin si les cinq années, pourtant si bien employées, ne suffisent pas encore à leur ardeur de savoir, on leur octroie généreusement une sixième année en sus du cours normal [1].

Signalons une assez singulière disposition de la loi. Nous avions déjà assez de diplômes de toute nature, sans qu'il fût peut-être nécessaire d'en augmenter encore le nombre. Mais enfin puisqu'on a jugé nécessaire d'en créer un de plus, le diplôme d'études secondaires, c'est qu'on a jugé apparemment qu'il était bon, qu'il était excellent pour une jeune fille d'être munie du précieux parchemin. Soit. Mais alors pourquoi n'en permettre la conquête qu'à celles qui ont été formées par un établissement public? On ne cesse de nous vanter l'égalité, et l'on crée un privilège. Quoi! parce que ma fille a été instruite, et peut-être parfaitement instruite, je ne dirai pas dans un couvent, vous ne voulez pas entendre parler des couvents, mais sous mes yeux, dans la maison paternelle, cela fait d'elle une incapable! Vous lui refusez des juges; nulle n'est admise à subir l'examen, si elle n'a pas l'estampille officielle [2]. A l'époque où florissait le monopole, on était encore plus libéral; car le candidat qui avait reçu l'instruction chez son père n'était pas exclu des épreuves du baccalauréat. Et vous vous dites les partisans, les propagateurs d'une instruction forte et largement répandue!

L'enseignement une fois réglé, ordonné, il restait à lui donner la vie, le mouvement : il fallait créer les établissements où il serait mis en pratique. On avait été fort généreux pour les lycées et collèges de garçons; pouvait-on ne pas l'être pour les lycées et collèges de filles? La loi du 2 août 1881 mit à la disposition du ministre 10 millions pour subventions et 10 millions pour avances aux départements et aux communes, le tout payable en six annuités. Une subvention complémentaire de 1 666 666 francs fut accordée par la loi du 30 janvier 1884. Et remarquez que toutes ces sommes ne sont affectées qu'à des dépenses extraordinaires; nous verrons tout à l'heure à combien s'élèvent les dépenses ordinaires.

[1] Nous ne savons quand a été instituée cette sixième année, mais nous la trouvons indiquée à la répartition des élèves entre les différentes classes (p. 30 et 62). Elle est suivie, dans les lycées, par 114 élèves, et dans les collèges par 13 seulement.

[2] Cette interprétation rigoureuse de l'article 8 de la loi du 21 décembre 1880 a été donnée par M. Jules Ferry dans sa circulaire aux recteurs du 27 juillet 1883.

Le ministre voulait que le nombre des lycées fut au moins égal au nombre des départements. Mais il n'entendait pas que l'État seul fît les frais de première installation. Il avait compté sur l'empressement des conseils généraux et des conseils municipaux : ils n'ont pas répondu, autant qu'il l'avait espéré, à son appel. A la fin de 1887, c'est-à-dire au bout de sept ans (et, comme chacun sait, c'est dans les premières années qu'on se porte avec le plus d'ardeur vers une nouveauté), il n'existait encore que vingt lycées; cinq autres, il est vrai, étaient décrétés à la même époque, parmi lesquels le lycée Molière, à Paris-Passy, qui a été ouvert en octobre 1888.

Paris avait déjà deux lycées, Fénelon et Racine. Et à ce propos nous ne laissons pas que d'être un peu surpris du choix de ces noms. Puisqu'il s'agit d'établissements pour les filles, pourquoi ne pas écrire sur le frontispice le nom de quelqu'une de nos femmes célèbres? Il n'en a pas manqué en France, Dieu merci, même sans l'enseignement secondaire. Pourquoi pas, par exemple, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon? Si on ne les trouve pas d'assez bonne qualité, n'avons-nous pas Mme du Châtelet, la savante, Mme Roland, la républicaine? Voilà qui serait vraiment conforme aux idées du jour. Pour les lycées de garçons, Voltaire et Condorcet, pour les lycées de filles, Mme du Châtelet et Mme Roland, feraient pendants à merveille. Mais Fénelon! mais Racine! Hélas! l'enseignement qui se donne dans ces maisons ne ressemble guère à celui dont Fénelon traçait les règles. Racine, s'il revenait au monde, serait tout surpris de l'honneur inattendu qu'il reçoit, lui qui s'est si peu soucié du savoir pour la seconde moitié du genre humain, qu'il a choisi pour compagne une femme assez simple pour ne connaître plus tard les pièces de son mari que par leurs titres[1], ce qui n'a pas empêché le ménage d'être excellent. Mais Molière, Molière surtout, qui s'est moqué et nous fait tous nous moquer avec lui de Philaminte, d'Armande et de Bélise! Mettre un lycée de filles sous son patronage, cela ressemblerait presque à une épigramme, si ceux qui en ont ainsi décidé n'étaient gens des plus sérieux et des plus graves. Le vice-recteur de Paris, M. Gréard, dans le discours d'inauguration, nous explique qu'on a voulu surtout par

[1] « Ma mère porta l'indifférence pour la poésie jusqu'à ignorer ce que c'était qu'un vers; et m'ayant entendu parler, il y a quelques années, de rimes masculines et féminines, elle m'en demanda la différence, à quoi je répondis qu'elle avait vécu avec un meilleur maître que moi. Elle ne connut ni par les représentations ni par la lecture les tragédies auxquelles elle devait s'intéresser; elle en apprit seulement les titres par la conversation. » (*Mémoires de Racine fils.*)

là proposer comme modèle aux jeunes élèves la simple et modeste Henriette, si parfaitement aimable. A la bonne heure; mais il faut reconnaître pourtant qu'on ne saisit pas tout de suite l'intention. M. Gréard, membre de l'Académie des sciences morales et de l'Académie française, est certainement l'un des hommes qui font le plus d'honneur à l'Université; il joint à un grand sens beaucoup d'esprit et de talent; mais nous permettra-t-il de lui dire que son explication nous semble un peu subtile? Dans tous les cas, elle nous indique où vont ses préférences; il laisse deviner, autant qu'il est permis à un vice-recteur de le laisser deviner, qu'il n'est pas précisément enthousiaste de toute la belle science dont on s'évertue à pourvoir nos filles.

Outre les 20 lycées, 23 collèges ont été ouverts. En tout 43 établissements, ce n'est sans doute pas ce que l'on avait espéré. Mais au moins renferment-ils une population nombreuse? Voici les chiffres au 31 décembre 1887 : lycées, 3330 élèves; collèges, 2678. Ainsi pour tout l'enseignement secondaire, 6008 élèves, une moyenne de 140 par établissement; le résultat est médiocre. Mais, si faibles que soient ces chiffres, ils sont encore au-dessous de la vérité vraie. Sans doute, dans ces maisons, 6008 élèves sont présentes, mais toutes ne sont pas pour l'enseignement secondaire : il y a des classes primaires, il y a même une classe enfantine que l'on a eu soin d'annexer : tout fait nombre. Ces primaires, ces enfantines, dont la place serait tout aussi bien dans une petite école, combien sont-elles? Dans les lycées, 1325; dans les collèges, 1197; total, 2522. Il ne reste aux cours secondaires que 2005 élèves pour les lycées, 1481 pour les collèges; et les moyennes tombent, pour ces deux ordres d'établissements, à 100 et à 64.

Et que serait-ce si nous ne prenions que les élèves de la seconde période, c'est-à-dire de ces trois années où l'enseignement est dans son plein, tel qu'on ne le trouvera dans aucune institution privée? Comptons : lycées, 566; collèges, 319; moyennes, 28 et 14[1]. Ainsi 885, tel est le nombre exact de jeunes filles que les beautés du véritable enseignement secondaire ont pu retenir. Nous remercions la statistique de nous fournir ces chiffres : ils prouvent, ce que nous soupçonnions déjà, que les cours nouveaux ne sont pas en grande faveur. Encore les malveillants prétendent-ils que, pour

[1] Voici les chiffres maxima et minima de la population scolaire : toutes les élèves comprises, sans distinction : lycées, 362 (Fénelon), et 60 (Niort); collèges, 394 (Lille), et 52 (Oran). — Elèves primaires déduites : lycées, 241 (Fénelon), et 45 (Niort); collèges, 120 (Lille), et 26 (Carpentras). — Enfin, à ne prendre que les élèves de la seconde période : lycées, 82 (Fénelon), et 6 (Niort); collèges, 30 (Grenoble), et 3 (Abbeville, Carpentras, Oran.)

grossir l'effectif, on pratique souvent, à l'égard des filles de fonctionnaires, la doctrine du *compelle intrare*, en les poussant bon gré mal gré dans les classes du lycée et du collège. Sans compter qu'il y a des moyens plus doux pour fournir des élèves aux établissements publics, les bourses. Nous avions déjà les boursiers; nous avons maintenant les boursières, et elles ne sont pas moins de 456 dans les lycées, et de 332 dans les collèges, en tout 788, chiffre assez respectable, vu le nombre total des élèves; et de plus nous avons 238 exonérées. Soit plus d'un millier sur lesquelles agit le charme de la gratuité.

M. le ministre constate que la population scolaire s'est accrue chaque année : nous le croyons sans peine; il ne pouvait guère en être autrement, puisque chaque année on a ouvert des lycées et des collèges nouveaux. Ce qu'il faut savoir, c'est si le nombre des élèves s'est augmenté dans les maisons déjà existantes : la moyenne a été, pour les lycées (nous ne trouvons rien pour les collèges), de 170 en 1884, de 160 en 1885, de 172 en 1886, et de 167 en 1887. Voit-on que ces chiffres, dans leur ensemble, attestent un progrès?

Les conseils municipaux (parmi les conseillers, combien en est-il qui avaient des filles, nous serions curieux de le savoir) ont bien pu voter la création d'établissements, mais ils n'ont pu décréter la confiance qui les aurait peuplés. Il est évident, d'après les chiffres que nous venons de rapporter, chiffres officiels, ne l'oubliez pas, que les familles qui ont foi dans cet enseignement secondaire ne sont que l'exception, la très rare exception. Au bout de sept ans, après tant d'argent dépensé, tant de propagande, tant d'efforts de toute nature, moins de 3500 élèves, est-ce assez piteux! Reportez-vous à l'œuvre législative, à ces promesses, à ces hautes visées, quand on nous annonçait l'avènement d'une éducation fondée sur de nouveaux principes, et qui ne pouvait manquer de conquérir les suffrages et l'admiration de tous les parents soucieux des vrais intérêts de leurs filles : une campagne menée avec toute l'ardeur, toute la passion que vous savez, où a-t-elle abouti? Considérez les résultats; le ministre vient de nous admettre à les regarder, à les juger, et qu'ils sont piètres, ô mes amis!

Spectatum admissi risum teneatis, amici!

Si cet enseignement languit, ce n'est pas faute cependant de sacrifices faits par les départements, les communes, et surtout par l'État, pour le rendre florissant. Les subventions s'élèvent à 905 860 francs (pour les lycées, 515 301 fr.; pour les collèges, 390 559 fr.). Ajoutez, pour bourses et dégrèvements de toute nature, une somme qui, certainement, n'est pas inférieure à

250 000 francs[1]. Divisez le tout par 6008, nombre des élèves reçues dans les établissements publics, et vous verrez que chacune d'elles coûte aux contribuables 190 francs au plus bas mot; et si nous ne tenons compte que de celles qui suivent vraiment les cours secondaires, et qui sont, comme nous l'avons vu, 3486, ce n'est plus seulement 190 francs, mais plus de 330 francs. Voilà pour la dépense annuelle. Rappelez-vous maintenant les millions donnés à titre extraordinaire; et vous concluerez que cet enseignement ne laisse pas que d'être fort cher. Mais M. Camille Sée a l'insigne honneur de compter parmi ceux dont le nom ne s'oublie pas de si tôt, parce que leur souvenir reste attaché aux lois qu'ils ont inspirées.

La satisfaction de l'heureux législateur ne doit pas être cependant pure de tout mélange. Il voulait, vous vous le rappelez, un internat dans chaque établissement; et il fut décidé qu'il y aurait internat, mais dans les villes seulement qui le demanderaient, en s'engageant à fournir le local et le mobilier. Or, voyez le malheur, malgré l'excellence de l'institution, même parmi les conseils municipaux les plus empressés à se donner un lycée ou un collège, beaucoup ne se sont pas sentis assez convaincus, assez généreux, pour se risquer à des dépenses qui pouvaient être un peu fortes; l'économie a tempéré l'enthousiasme : 6 lycées seulement et 16 collèges ont un pensionnat; encore n'est-il que provisoire dans 2 collèges. Et savez-vous combien de pensionnaires dans ces établissements? Pour les lycées, 306, moyenne 51; pour les collèges, 520, moyenne, 32[2]; et encore, dans ce nombre, comprenons-nous 227 boursières (lycées, 90; collèges, 137), sans quoi les moyennes tomberaient aux chiffres presque dérisoires de 36 et de 24. Mais une maison privée qui ne reçoit pas plus de pensionnaires n'a jamais passé pour être de premier ni de second ordre, ni pour jouir de la confiance des familles à un degré un peu élevé. Allons, les institutions libres peuvent se rassurer; voilà qui n'est pas de nature à faire prévoir de si tôt pour elles une concurrence désastreuse.

Quand les villes ne se sont pas prêtées à l'ouverture d'un lycée ou d'un collège, on a voulu y suppléer par la création de cours

[1] Il est difficile de donner le chiffre exact, car sur ce point la statistique est fort confuse. Toutefois nous voyons, p. XIII, que ce que donne l'État tout seul s'élève à 191 653 fr. 70; et même page, que les communes paient, rien que pour les bourses dans les lycées-externats, 35 472 fr. 50. Le chiffre de 250 000 francs est donc sans aucun doute au-dessous de la réalité.

[2] Les chiffres varient, pour les lycées, entre 78 (Montpellier) et 30 (Roanne); pour les collèges, entre 96 (Cambrai) et 6 (Oran).

secondaires, dont la durée varie, suivant les localités, de deux à cinq années : on y prend ce qu'on peut des programmes réguliers; ils ne sont adoptés à peu près intégralement que dans 17 établissements sur 69. Mais ce nombre peut être essentiellement variable; car l'existence de ces cours n'est garantie que pour un an : elle dépend chaque année d'un vote du conseil municipal. Quoi qu'il en soit, au 31 décembre 1887, les cours étaient fréquentés par 4395 élèves; mais 3105 seulement, c'est-à-dire une moyenne de 45, suivaient les classes secondaires. Pendant l'année 1886-87, l'État a donné, pour ces cours, 288 856 francs; les départements, 23 500, et les villes 323 292 francs; soit un total de 637 648 francs.

Pour faire fonctionner l'enseignement secondaire il avait fallu d'abord prendre surtout des professeurs hommes. Mais cela pouvait n'être pas sans quelques inconvénients : aux jeunes filles il faut des maîtresses plutôt que des maîtres. Une école normale supérieure pour former un personnel enseignant féminin a donc été créée et installée à Sèvres. La pensée qui a présidé à cette création ne peut qu'être approuvée; mais l'exécution même ne mérite-t-elle que des éloges? A cet égard, nous ne pouvons nous empêcher d'avoir quelques doutes. La dépense, par exemple, n'est-elle pas trop considérable? Chaque élève coûte, en moyenne, 3620 francs par an, et encore l'habillement reste entièrement à la charge des familles : est-ce que les choses ne pourraient se faire avec un peu plus d'économie?

Ce n'est là qu'une question d'argent. Mais il en est d'autres plus importantes : dans quelle mesure, dans quel esprit l'enseignement est-il donné à Sèvres? Quelle éducation morale et religieuse y reçoivent les élèves? Voilà des points sur lesquels nous aurions désiré être édifiés, car il s'agit ici de celles qui sont destinées à instruire et à former la jeunesse. Là-dessus le volume que nous avions sous les yeux ne nous dit à peu près rien; mais le silence aussi peut être parfois une indication. Dans le nombreux personnel attaché à l'école de Sèvres nous ne voyons point figurer d'aumônier; dans les programmes nulle trace d'enseignement religieux même à titre facultatif; l'emploi du temps est minutieusement détaillé; des heures sont même marquées pour le jeu de croquet; mais nous cherchons inutilement à quel instant dans la semaine il sera loisible de faire acte de chrétienne. Au tableau n° 11, Exercices dans les lycées d'internes, il est fait mention de la prière matin et soir, et de la messe le dimanche[1]. A Sèvres rien de sem-

[1] Le dimanche seulement. Nous ignorons ce qui se passe aujourd'hui dans les lycées de garçons; mais, il n'y a pas encore bien longtemps, il y

blable : conduit-on à l'office celles qui se hasardent à en faire la demande? Ont-elles au moins la ressource d'y aller toutes seules? Cela est difficile pour beaucoup d'entre elles, si, comme les termes du règlement le feraient croire, elles ne peuvent sortir que dans leurs familles[1]? Vivent-elles donc hors de toute pratique religieuse? Qu'on le remarque, nous n'affirmons rien; mais ce n'est pas notre faute si la statistique autorise bien des suppositions; et si, par hasard, ces suppositions étaient fondées, beaucoup, qui ne se piquent nullement d'être dévots, trouveraient sans doute qu'il est imprudent de faire de nos jeunes normaliennes des libres-penseuses.

Mais admettons que ces craintes sont vaines, et qu'à l'école de Sèvres on forme le cœur et l'âme comme il convient aux futures maîtresses de la jeunesse. Mais nous avons grand'peur qu'en fait d'instruction on ne dépasse les limites raisonnables. Du reste, à ce qu'il semble, il ne peut guère en être autrement : d'abord quand on enseigne tant et tant aux élèves des collèges, songez donc à tout ce qu'on doit apprendre à celles qui auront charge d'enseignement. Et puis quand nous voyons les programmes littéraires et scientifiques sur lesquels sont interrogées les aspirantes à l'école normale, nous nous demandons ce qu'il faut de plus, car ces programmes seraient suffisants pour des examens, non pas d'entrée, mais de sortie; et nous sommes effrayés de tout ce qu'elles ne pourront manquer de savoir, après trois années passées à l'École : toute une encyclopédie sans doute. Aussi a-t-on jugé bon de créer pour elles un nouveau grade; sans parler des diplômées, nous avons déjà des bachelières, des licenciées, des doctoresses, — ces barbarismes d'il y a dix ans n'en sont plus aujourd'hui, car les mots doivent entrer dans la langue quand la chose qu'ils représentent s'introduit dans les mœurs, — on nous fait maintenant des agrégées; des femmes agrégées! elles n'auront plus rien à envier aux hommes; le mandarinat féminin est complet[2]. Mais toutes ces connaissances acquises sont-elles toujours bien digérées? A lire un

avait messe le dimanche et le jeudi. Il est fort probable que cette seconde messe n'a pas été conservée, car il serait curieux qu'on eût soumis les garçons à plus de pratique religieuse que les filles.

[1] On nous dit que cette prescription du règlement n'est pas strictement observée, et qu'il y a toute liberté pour les élèves de sortir le dimanche sans être accompagnées, et de passer ainsi la journée où et comme bon leur semble. Se les figure-t-on circulant toutes seules dans les rues de Paris? Jusqu'à preuve certaine, nous nous refusons à le croire; ce serait, pour des jeunes filles, une liberté excessive.

[2] De 1883 à 1887, on a reçu 96 agrégées (sciences, 32; lettres, 64). Le certificat d'aptitude à l'enseignement, grade inférieur à l'agrégation, a été obtenu par 259 aspirantes (sciences, 125; lettres, 132). Enfin le diplôme de

rapport fait sur le concours d'agrégation pour l'enseignement secondaire des filles (lettres), par le président du jury, M. Manuel, nous ne sommes pas bien sûr qu'à cet égard les juges aient toujours grande satisfaction. Il semble que les candidates, puisque candidates il y a, font plus qu'il ne faudrait appel à la mémoire, dans les questions qui exigent surtout du jugement et de la réflexion ; que l'esprit de méthode, de généralisation, n'est pas précisément ce qui les distingue; qu'un peu plus de netteté dans les idées et de simplicité dans le langage serait souvent à désirer. Nous n'en sommes pas surpris.

Nos lycées de garçons sont fréquemment inspectés; nos lycées de filles le sont-ils aussi, et par qui? On n'a pas encore, que nous sachions, créé d'inspectrices générales pour l'enseignement secondaire; on y viendra peut-être, vu le grand nombre de professeurs femmes[1], le jour où l'on estimera que c'est aux femmes qu'il appartient peut-être, en pareille matière, d'être juges des personnes de leur sexe, comme elles en sont déjà les institutrices toutes naturelles.

Et à ce propos, il nous vient une pensée à l'esprit; oserons-nous l'exprimer? Avec l'enseignement secondaire des filles, on a institué toute une hiérarchie de fonctionnaires féminins, et fonctionnaires souvent fort bien rétribuées[2]. Or qui ne sait que le propre des fonctionnaires c'est de désirer l'avancement, ce qui est fort légitime, et parfois de le poursuivre un peu trop ardemment? Qui ne sait que certains ministères sont parfois assiégés de postulants, en quête de bonnes places? Nombreuses et vives sont les compétitions. Les femmes seront-elles à cet égard plus réservées que les hommes? Nous le souhaiterions; mais, hélas! nous craignons fort qu'elles ne suivent le mauvais exemple. Vous représentez-vous maintenant les solliciteuses, — jeunes, fort souvent, — aimables et gracieuses, toujours, nous ne leur faisons pas l'injure d'en douter, venant frapper à la porte du ministre, du directeur, des chefs de division, des chefs de bureau, tous personnages consi-

fin d'études, pour les élèves des lycées et collèges, a été délivré à 354 jeunes filles.

[1] D'année en année la proportion du personnel féminin dans les lycées et collèges est plus grande. Voici quelle elle était au 31 décembre 1887 · lycées, fonctionnaires femmes, 350; fonctionnaires hommes, 93; collèges, fonctionnaires femmes, 283; fonctionnaires hommes, 102.

[2] Les femmes professeurs peuvent arriver, selon qu'elles appartiennent à un collège, à un lycée de département, ou à un lycée de Paris, aux traitements de 3400, de 4700, et de 5200 fr.; et les directrices, sans compter le logement et quelques avantages accessoires, aux traitements de 4000, de 6500 et de 7000 fr.

dérables, et disposant des emplois? Les compagnons du sage Ulysse se bouchèrent les oreilles avec de la cire, pour se mettre en garde contre les chants des trop séduisantes Sirènes. Les dignitaires de l'instruction publique n'auront pas cette ressource, car leur devoir, justement, est d'écouter les requêtes que leur apporteront ces bouches bien disantes. Il leur faudra se cuirasser d'austérité contre le charme qu'exerce toujours une attrayante visiteuse, qui n'oublie rien pour bien plaider sa cause; et ils se cuirasseront, Dieu nous préserve d'en douter.

Illis robur et æs triplex
Circa pectus erit...

Mais, nous le confessons humblement, être soumis à pareille épreuve nous ferait peur.

De tout ce que nous avons vu sort cette conclusion, évidente, suivant nous, que l'enseignement secondaire des jeunes filles n'a que fort médiocrement réussi; il végète, plutôt qu'il ne vit. Il a eu un double tort, qui lui a nui grandement auprès des familles : d'abord il a été surtout une œuvre de parti, patronnée, poussée par des sectaires; ensuite on a voulu y faire entrer trop de choses. Aura-t-il une longue existence? Nous l'ignorons, mais voici ce que nous ne craignons pas d'affirmer : il ne fera jamais que languir, si l'on ne se résoud pas à y introduire un esprit fort différent de celui qu'ont eu soin d'y mettre ses promoteurs, et à remanier les programmes pour les réduire notablement, et les mieux approprier aux réels besoins de nos filles.

Nous voici arrivés au terme de notre travail. Ceux qui auront bien voulu nous suivre jusqu'au bout peuvent se rendre compte maintenant des changements opérés, pendant une période de onze ans, dans l'enseignement secondaire, et de son état actuel. Ces changements ont-ils été heureux? Cet état est-il vraiment prospère? A ces deux questions nous ne répondrions pas comme le ministre; nous sommes bien loin de partager son optimisme. Pour nous former une opinion réfléchie, raisonnée, nous n'avons voulu consulter que les documents officiels, qui ne peuvent être contestés par l'administration universitaire, puisque c'est elle-même qui les a fournis. Il nous a fallu quelque patience pour les dépouiller, pour mettre en lumière des faits, des vérités, qui n'apparaissent pas toujours bien clairement et de prime abord, à travers des amas de chiffres. Y a-t-il progrès? y a-t-il décadence? Les résultats de nos recherches, nous venons de les exposer. Au lecteur maintenant de conclure.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ET

SON DERNIER HISTORIEN[1]

I

Tous ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer dans les relations officielles ou privées, administratives ou littéraires, ou simplement dans le monde, car il se plaisait à s'y délasser des heures de solitude et de travail, et il y était justement goûté pour sa gravité volontiers souriante, pour son urbanité et son aménité, se souviennent avec plaisir de M. Charles Jourdain, ancien inspecteur général de l'Université, ancien secrétaire général du ministère de l'instruction publique, membre de l'Institut.

Il n'était pas inconnu des lecteurs du *Correspondant*, dont il a été, par intermittences, le collaborateur, et où il a traité ces questions de pédagogie et d'enseignement, qu'il possédait à la fois par la science et par l'expérience et dans lesquelles il était passé maître. C'était un philosophe chrétien doublé d'un érudit consciencieux et curieux. C'était un homme à la fois très savant et très aimable, d'un abord sympathique, avec son visage coloré, couronné de cheveux blancs, ses lèvres fines, son œil noir intelligent et vif. Il avait les qualités élevées du spéculatif, habitué aux nobles méditations du cabinet de travail, et aussi l'attrait de conversation solide et de manières polies et courtoises de l'homme d'action, au zèle tempéré par la prudence et le tact, qui savait s'arracher à propos à ses études pour en faire profiter les principes et les progrès auxquels il s'était voué avec une sage énergie et la passion du bien.

Aujourd'hui la figure de cet homme de talent, de science et de devoir, s'est un peu effacée. Mais son œuvre, philosophique, critique, pédagogique, considérable à plus d'un titre, reste et lui survit. Elle doit même un certain regain d'actualité à une double circonstance.

[1] *L'Université de Paris et son dernier historien*, par M. Charles Jourdain.

D'abord les questions qu'il a traitées sont toujours et plus que jamais actuelles, car c'est sur ces questions d'enseignement, d'éducation que se livre encore la bataille des idées et des passions du jour. Elles sont plus que jamais agitées, controversées, tant dans leur principe que dans leur application, et elles fournissent leur principal et quotidien élément aux polémiques de la presse et aux discussions parlementaires.

En second lieu, la pieuse sollicitude d'une famille éclairée a songé à faire entrer dans le grand courant de la circulation et de la vulgarisation, par une nouvelle édition de choix, à la portée de toutes les mains et de toutes les bourses, des travaux trop longtemps enfermés, pour la réputation de leur auteur, dans l'enceinte étroite des académies, des recueils savants et spéciaux dont les fenêtres ne sont pas ouvertes sur le grand public [1].

Nous considérons comme un devoir de profiter et de faire profiter nos lecteurs de cette aubaine, en étudiant et en appréciant brièvement les ouvrages de M. Charles Jourdain, en nous plaçant tour à tour au point de vue général de leur valeur intrinsèque, et au point de vue particulier de leur relation avec ces questions de pédagogie, de philosophie et d'histoire qui sont plus que jamais à l'ordre du jour des préoccupations contemporaines.

II

Si nous considérons le laborieux et savant membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans l'ensemble de ses travaux, ce qui domine et caractérise son œuvre et sa physionomie, c'est la double et magistrale part qu'il a prise à l'histoire de l'université de Paris, à la vulgarisation et à la critique de la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

Parmi les questions qui occupent et agitent les esprits en matière universitaire, il n'y a pas seulement celles qui touchent à la décadence et au relèvement de l'enseignement secondaire, aux avantages ou aux inconvénients de l'internat, à la part de la famille dans l'éducation, au développement des aptitudes et des exercices physiques, aux systèmes et aux méthodes d'étude des langues vivantes : il y a surtout celles qui concernent la reconstitution, sur le modèle antique adapté aux besoins et aux progrès contemporains, de ce groupement, sous une direction centrale unique, des divers ordres d'études ou de facultés et la réorganisation de ces associations fraternelles et solidaires d'étudiants,

[1] *Histoire de l'Université de Paris au dix-septième et au dix-huitième siècle.* Paris, Firmin Didot et Cie. Hachette et Cie. 2 vol. grand in-8°. — *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge.* Publication posthume. Librairie de Firmin Didot et Cie. 1 vol. grand in-8°.

qui s'appelaient autrefois en France, et s'appellent encore, en Allemagne et en Italie, des universités.

La Révolution avait systématiquement détruit les grands corps scientifiques et littéraires dont l'indépendance portait ombrage aux jalousies étroites de sa domination. Elle avait abaissé sous le niveau égalitaire et populaire tout ce qui le dépassait : universités, académies, grandes écoles, etc. La restauration consulaire, tout en s'affranchissant de ces préjugés, se préoccupa surtout de la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de l'État.

L'Université impériale fut une institution d'État, dont la création fut surtout inspirée par le désir de soumettre l'éducation publique à des règles uniformes étouffant sous leur joug toutes les initiatives individuelles. La politique impériale, comme la politique révolutionnaire, aboutissait, en somme, au même résultat. L'une avait dispersé le faisceau, l'autre le reliait de nouveau ; mais, l'une et l'autre étaient mues par une égale haine de l'indépendance : celle-ci au profit de la concentration nationale de l'éducation publique, celle-là au profit de la concentration impériale de cette même éducation.

L'idée de la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire de la libre concurrence des établissements privés d'instruction et d'éducation aux établissements publics, et de l'initiative individuelle tempérant, par un partage toujours inégal, mais suffisant pour la lutte, le monopole de l'État, est une idée longtemps militante, longtemps souffrante, dont la loi de 1850 consacra le passager triomphe, de nouveau aboli par la main mise du pouvoir. Cependant les idées d'émancipation ne soufflent jamais en vain sur un pays. La résistance des initiatives privées, persistant dans leurs revendications et leurs efforts, a maintenu, en face des établissements de l'État, des établissements rivaux et poussé sa hardiesse féconde jusqu'à fonder, sur le modèle, plus ou moins modifié par les nécessités du temps, des anciennes universités, quelques centres d'instruction et d'éducation, où les diverses facultés, groupées sous une direction unique, reprenaient l'ancien nom fédératif, avec quelques-unes des traditions qu'il comporte.

Les pouvoirs publics qui régissent en France l'instruction et l'éducation au degré supérieur ne pouvaient demeurer indifférents à ces créations, quelques-unes vivaces, quelques-unes même florissantes, de la concurrence de l'enseignement libre ; et un sentiment d'émulation et de prévoyance leur a fait essayer, à leur tour, la création de centres ou de corps universitaires à Paris, à Lyon, à Lille, à Montpellier et dans quelques autres chefs-lieux de faculté. Nous ne prétendons entrer ici dans aucune appréciation critique et polémique. Nous nous bornons à constater un fait, sans le juger autrement, d'autant plus qu'il est encore tout récent et n'a pas fourni toutes ses conséquences. On ne juge l'arbre qu'à ses fruits. Pour limiter même notre champ

d'observation, nous ne rappellerons que ce qui a été fait à Paris, sous l'influence d'un homme éminent, populaire parmi la jeunesse, par l'institution de son conseil général des facultés, faisant entrer en partage, jusqu'à un certain point, l'autorité professorale et l'autorité ministérielle dans le gouvernement de l'enseignement supérieur; et l'institution de cette association d'étudiants, créée dans un but généreux de fraternité, de solidarité, qui ne sera pas trop contrarié, nous voulons l'espérer, par l'intrusion de la politique dans un domaine d'où elle devrait être exclue.

Ce n'est pas que ce soit là une nouveauté dans l'Université. Sa tradition, jusqu'au milieu du seizième siècle, nous la montre, au contraire, mêlée ardemment et indiscrètement à la lutte des idées, des passions et des partis, prenant position, souvent militante, dans les querelles civiles et religieuses, s'armant, sous ses robes et ses manteaux, des armes de la sédition, portant en triomphe ses maîtres populaires, en assassinant parfois d'autres, comme Ramus, ayant souvent maille à partir avec le Parlement, avec le guet, maraudant dans les jardins de l'abbaye Saint-Germain, ferraillant au Pré-aux-Clercs, fournissant, avec les camarades de la Basoche, des acteurs aux *sotties* et aux farces satiriques, et, depuis le règne de Charles V jusqu'à la Ligue, procurant son contingent à toutes les effervescences, à toutes les turbulences parisiennes.

Ce n'est qu'à partir du règne réparateur et pacificateur de Henri IV, du règne au brillant despotisme de Louis XIV, que ces forces indisciplinées, longtemps torrentielles, rentrent peu à peu dans leur lit, que la vie de l'université de Paris devient presque exclusivement intérieure, et que ses recteurs, ses maîtres, ses écoliers croient avoir assez à faire de défendre et de conserver des privilèges sans cesse menacés par l'intervention jalouse du Parlement et la concurrence habile de l'enseignement des Jésuites.

C'est du 18 septembre 1600 que date la promulgation solennelle par les délégués du Parlement, le président de Thou à leur tête, des statuts de réformation de l'Université dus à l'initiative souveraine d'Henri IV, qui allaient, pendant cent soixante ans, régir sans modification essentielle la vie de ce grand corps.

Ils maintenaient la plupart de ces privilèges considérables qui consistaient surtout dans le droit, pour les députés qui représentaient les différentes compagnies, dont le faisceau formait l'Université (facultés de théologie, de décret (droit) et de médecine, et les quatre nations de France, de Normandie, d'Allemagne et de Picardie, qui composaient la faculté des arts, sciences et lettres), de procéder à l'élection de leurs officiers, à la désignation des maîtres chargés d'examiner les candidats aux grades, la collation de certaines bourses dans les divers établissements d'inscription, la confection du rôle pour la présentation

aux bénéfices ecclésiastiques, le service des messageries, celui de l'imprimerie et de la librairie, etc.

Quatorze bénéfices étaient sous le patronage de l'Université et à sa nomination. C'étaient les trois cures de Saint-Germain le Vieux, de Saint-Côme et Saint-Damien et de Saint-André des Arcs, et onze chapellenies ou prestimonies dont la liste est caractéristique. Il y en avait trois, fondées en 1298 sur le revenu de la geôle du Châtelet, en expiation du meurtre d'un régent, Simon de Messemy; deux en 1304, sur un domaine du roi, fondées par un prévôt de Paris, Pierre Jumel, qui avait fait pendre un écolier sans nulle forme de procès; une chapelle de Notre-Dame, fondée en 1308, en l'église de Saint-André des Arcs, par Jean de Thélu, docteur en décret; et les cinq chapelles qu'en 1403 Charles de Savoisy avait été contraint d'ériger, en expiation du meurtre de quelques écoliers tués par ses gens.

La défense de ces privilèges, la prétention de les étendre selon l'occasion favorable, les dissidences entre la faculté des arts et les autres compagnies universitaires, les mesures étroites et jalouses prises contre la rivalité des établissements des Jésuites et de Port-Royal, ou même du Collège de France, la part indiscrète prise pour la dernière fois à la politique à propos de l'arrestation du fameux coadjuteur, le futur cardinal de Retz, dont les députés de l'Université demandèrent la mise en liberté par une ingérence rudement réprimée par le chancelier Séguier, les querelles doctrinales sur la suprématie pontificale ou les propositions de Jansénius, les querelles scientifiques à propos de l'antimoine, enfin triomphant d'une longue opposition et admis au nombre des remèdes orthodoxes, occupèrent les loisirs des recteurs et des maîtres de l'Université, non sans dommage pour leurs travaux, pendant la seconde moitié du seizième et du dix-septième siècle; et cela beaucoup plus que les progrès des études et les réformes dont l'expérience révélait la nécessité dans les méthodes d'enseignement.

Comme tous les corps privilégiés et prétendant au monopole, l'Université de Paris, pendant le dix-septième siècle, tomba dans une décadence incontestable dont cherchèrent à la tirer, non ses propres efforts, mais l'initiative tutélaire de la royauté, secondée par le concours du Parlement. L'édit de réorganisation et de réformation de 1679, continuant l'œuvre commencée par l'édit de réforme de 1600, eut pour but, sinon pour effet, de rendre à l'Université quelque chose de son ancien lustre, fort éclipsé par l'éclat des études chez les Jésuites et à Port-Royal, qui furent les deux grandes écoles d'esprit et de caractère, les deux pépinières par excellence des hommes distingués ou illustres du dix-septième siècle. Si l'Université pouvait revendiquer Boileau, Port-Royal se glorifiait justement de Racine et de Pascal. La plupart des hommes célèbres du siècle suivant, de Voltaire

à Diderot, sortaient des collèges des Jésuites. Et quand l'influence des méthodes de Port-Royal, qui n'avait pas survécu à sa ruine, eut disparu, elle fut remplacée par celle des maîtres de l'Oratoire, les meilleurs éducateurs de la jeunesse, depuis Massillon, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle.

La Sorbonne théologique essaya en vain, en affichant la vigilance de son droit d'examen et de censure sur les ouvrages touchant à la religion ou aux mœurs, et en partageant l'autorité de ses décrets avec la juridiction du Parlement qui seul pouvait les sanctionner, de ressaisir l'empire des consciences et de l'opinion. Le prestige traditionnel de ses arrêts doctrinaux s'affaiblit par la lutte même et les excès et les abus de cette lutte. Les universités de province profitèrent de certaines occasions favorables de s'émanciper. L'université de Montpellier, qui vient de célébrer solennellement son sixième centenaire, put opposer à la faculté de médecine de Paris des maîtres et des élèves qui n'étaient au-dessous d'aucune comparaison. L'université d'Orléans et celle de Poitiers purent opposer à la faculté de droit de Paris des noms qui valaient les siens, et des concours où les ignorants se gardaient d'aller chercher un diplôme qui n'était ni banal ni vénal, comme celui qu'on pouvait se procurer à assez bon compte à Reims, selon le témoignage de Brissot, dans ses *Mémoires*.

Nous ne saurions, on le comprend, entrer, par suite des limites étroites qui nous sont imposées, dans l'examen détaillé des vicissitudes d'organisation et d'influence que subit l'université de Paris depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution. Le résumé substantiel et méthodique de cette histoire pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle remplit les deux gros volumes de M. Jourdain. Un et deux volumes ont à peine suffi à MM. Dubarle et Desmaze pour des abrégés plus ou moins superficiels. Nous devons donc borner notre appréciation à dégager de la lecture de l'ouvrage de M. Jourdain, après en avoir loué justement l'ordonnance, la méthode, la sûreté d'information et l'élégante clarté, quelques considérations qui sont comme la moralité et la leçon de cette lecture.

Il en résulte que l'Université a plus perdu que gagné, pour son honneur et son prestige, à ces privilèges, puis à ce monopole, dont la défense, égoïste et jalouse, en l'absorbant et en éteignant chez elle le feu des émulations salutaires et des initiatives fécondes, ne l'a pas préservée des rivalités et des concurrences qui, de tout temps, sous Henri IV et Louis XIV, comme sous Napoléon et de nos jours, ont éludé ou secoué, dans la mesure du possible, le joug tyrannique de l'éducation d'État.

Il en résulte que l'Université a payé ces avantages plus apparents que réels de sa situation privilégiée d'institution d'État, par l'abdication de toute indépendance, non seulement politique, mais même

pédagogique. Elle a vécu, durant l'ancien régime, sous la tutelle du Parlement, imposant à ses querelles et à ses dissentions, un *quos ego* sans réplique et, au besoin, fermant la bouche à ses représentations par le bâillon du *veto* royal. Ce sont des édits royaux qui, sous Henri IV et sous Louis XIV, comme des édits conventionnels sous la Révolution ou des édits impériaux sous Napoléon, lui ont imposé parfois, sans même la consulter, comme elle s'en plaignait déjà en 1679, les réformes par lesquelles ont été modifiés, non seulement ces privilèges dont elle était si fière, mais encore ces méthodes d'enseignement dont elle se montrait, sans y être indifférente, moins soucieuse. C'est ce même Louis XIV, par exemple, qui, après avoir fait dire aux députés de l'Université, intercédant pour la mise en liberté du coadjuteur, de se mêler de leurs affaires, et de ne se présenter devant lui, sans y être appelés, que pour l'offrande annuelle du cierge traditionnel, délégua, à une commission de membres du Parlement et de conseillers d'État, le soin de préparer les réformes de l'édit de 1679.

Une des principales de ces réformes fut la création d'un enseignement régulier du droit civil et du droit coutumier français dans l'Université, à côté de l'enseignement du droit canonique et du droit romain, et surtout, par une conséquence logique, l'autorisation de l'usage de la langue française, de la langue de Descartes et de Pascal, de Corneille et de Molière, pour cet enseignement. Ce fut un premier et rude coup à la superstition du vieil hiératisme universitaire, à l'usage jusque-là exclusif de la langue latine dans ses formules plus encore scolastiques que cicéroniennes.

Une autre réflexion que suggère la lecture de l'ouvrage de M. Jourdain, c'est l'absence, dans cette histoire de l'Université comme institution d'État privilégiée, de toute trace, de tout témoignage, de toute manifestation d'une existence propre, d'une vie et d'une voix de la part des étudiants des diverses facultés. Il semble que l'Université ne fut composée que de ses maîtres. Les élèves n'existent pas comme corporation autrement qu'à l'état rudimentaire, sans autre signe de ralliement, dans les processions traditionnelles, que les insignes des diverses facultés. Le droit d'association et de délibération, dans certaines limites, est accordé aux recteurs, aux maîtres, aux délégués qui composent le conseil directorial, le gouvernement intérieur de l'Université. Mais, dans ce conseil, les étudiants, les élèves, ne sont pas représentés. Ils n'ont pas voix au chapitre. Jusqu'à la Ligue, ils brisent parfois le frein et s'émancipent jusqu'à des séditions rudement réprimées. Après la Fronde, ils disparaissent de la scène publique, étroitement confinés dans l'enceinte du domaine universitaire. L'histoire de l'Université n'est plus que celle de la lutte des doctrines ou de la défense des privilèges, exclusivement débattues entre l'Université et le Parlement ou entre les diverses facultés rivales

par l'intermédiaire des conseils rectoraux ou des commissions royales de réforme. Le gouvernement de l'Université n'admet ni remontrances, ni délibérations, ni associations de ses administrés, non seulement à propos des questions scolaires, mais même à propos de la discipline intérieure des facultés et des collèges. L'air d'une certaine liberté n'entrera dans ces corps fermés, dans ces écoles aux règlements aussi sévères et aussi infranchissables que leurs murs, qu'après que la Révolution aura fait de l'histoire de France, qui n'était jusque-là que l'histoire de la royauté et de la cour, l'histoire de la nation appelée à sa juste et prépondérante part de délibération et d'action sur les affaires publiques.

Depuis quelques années, sous l'influence de quelques professeurs aimés, comme M. Lavisse, dont l'action, secondée par quelques collègues, contrariée peut-être par d'autres, a été en cette affaire prépondérante et décisive, les étudiants, du moins en majorité, car des minorités assez considérables sont demeurées réfractaires et sans doute hostiles à cette nouveauté, ont obtenu, après l'avoir prise, l'autorisation de se grouper en une Association qui vit, ce qui est déjà beaucoup, qui prospère même, dit-on, ce qui serait admirable, et qui a entraîné dans son orbite le corps professoral, obligé de suivre le mouvement, sous peine de ne pouvoir plus au besoin le diriger ou le contenir. Cette participation plus ou moins spontanée, plus ou moins discrète, des représentants du corps professoral aux fêtes, aux banquets, aux solennités commémoratives de l'Association, est un des traits caractéristiques, sinon originaux, de la physionomie de l'Association des étudiants en France. Rien de pareil dans les sociétés d'étudiants des universités allemandes et italiennes, où le corps professoral et le corps des étudiants, en dehors des cours, vivent à l'écart l'un de l'autre, de leur vie indépendante, sans heurt, mais sans rencontre fréquente, et surtout sans promiscuité. C'est un sentiment patriotique qui a été et qui est demeuré le premier lien des associations d'étudiants en Allemagne, où la jeunesse a eu pour cri de ralliement la revanche et la vengeance d'Iéna, la reconstitution des forces militaires sur les bases nationales; et en Italie, où le désir de conserver et d'agrandir les conquêtes de l'unité italienne, sœur de l'unité allemande, toutes deux filles de l'imprévoyance par trop sentimentale et romanesque de la politique française et de ses accès de machiavélisme naïf, si curieusement étudiés et dévoilés par Rothan, où ce désir, disons-nous, a fait succéder, en dépit des adresses fraternelles aux étudiants français, à l'anti-tédeskisme d'autrefois, un miso-gallisme tempéré, parfois caressant, mais auquel il ne faudrait pas trop se fier.

En France, c'est peut-être la politique, plus encore que le patriotisme, bien que nous soyons loin de refuser sa part à cette inspiration

généreuse, qui a fondé cette Association des étudiants que le conseil rectoral et professoral a volontiers recommandée à la bienveillance gouvernementale, sentant là un auxiliaire précieux, un instrument utile pour ce mouvement vers l'unité de direction, sinon de doctrine qui a provoqué le groupement des diverses facultés en corps d'université, avec certains privilèges de délibération et d'administration autonome. La bienveillance, sinon la protection du pouvoir, n'a pas fait défaut à cette Association, parce que l'action gouvernementale, le bon ordre et la paix ne peuvent que trouver leur compte à ces groupements fixes, qu'il est plus facile de surveiller et d'inspirer que les groupements flottants ou épars de l'initiative individuelle. Cette Association des étudiants est une force, vue d'un œil paternel par l'autorité tant qu'elle est disciplinée et pacifique, tant qu'elle se dirige dans la droite voie du bon motif et ne sort de la réserve des attributions concédées que pour des manifestations d'une forme indiscrète mais d'un fond agréable, qui témoignent aux pouvoirs publics l'approbation de la jeunesse libérale et hostile à toute dictature. Peut-être l'attitude de l'autorité et des pouvoirs publics serait-elle moins gracieuse pour l'Association des étudiants, si elle s'écartait dans ses manifestations de cette droite voie pour s'égarer dans les sentiers de l'opposition. Mais c'est là une éventualité peu à redouter encore, les nécessités de la défense contre les universités libres resserrant jusqu'à l'apparence de l'union et de l'unité les divergences du corps professoral, et les nécessités de l'existence, les joies d'une certaine indépendance, les honneurs d'une reconnaissance officielle tacite et d'une place discrète dans les cérémonies publiques, les distractions des voyages du centenaire à l'université de Bologne ou à l'université de Montpellier, suffisant aux besoins de mouvement et de vie de cette jeunesse de nos écoles, dont un rôle trop militant n'aigrit pas encore l'esprit sincère de cordialité, de confraternité et de solidarité.

Ce sujet compliqué autant qu'intéressant de l'histoire de l'université de Paris, de son passé, de son présent, de son avenir nous entraînerait facilement, tant il est fait pour émouvoir notre sympathie pour la jeunesse studieuse et pour ses maîtres, et nous comprenons qu'il ait paru suffisant pour fournir matière au programme d'un cours semestriel tout entier, celui de M. Flach, au Collège de France.

Nous aurions voulu, sur les pas de notre excellent guide, jeter, avant de finir, un coup d'œil sur l'université de Paris au moment de sa dernière floraison, de son suprême éclat sous le rectorat de Rollin, au commencement du dix-huitième siècle, et au moment de la période de décadence suprême et de chute définitive, de 1780 à 1793.

Elle avait essayé de conjurer sa ruine en s'associant au mouvement d'idées qui emportait les esprits, et elle avait réclamé aux états généraux une place pour ses représentants spécialement chargés d'y

défendre ses intérêts. Elle avait à ce moment pour recteur l'abbé Dumouchel, qui montra un grand zèle pour cette cause et devait, en sa faveur, donner des gages à la Révolution, jusqu'à adopter tous ses principes, jusqu'à adhérer à la constitution civile du clergé et à accepter un évêché assermenté. Il n'eut pas de peine à faire décider par ses collègues que le vœu de la Compagnie et ses droits seraient consignés dans un mémoire qu'on distribuerait aux ministres et aux membres du Parlement.

Dans ce mémoire, on rappelait l'antiquité et les services du corps de l'Université. Ces services et ses lumières l'avaient fait appeler autrefois au conseil de nos rois, aux conciles généraux qui ont consolidé les libertés de l'Église gallicane, et aux assemblées de la nation tenues depuis Philippe le Bel. On sait notamment de quel secours fut l'Université sous le règne malheureux de Charles VI; que ce fut à l'Université que le roi confia l'examen des articles du traité d'Auxerre, et que, dans les états généraux tenus ensuite à Paris, ce furent les députés de l'Université que les trois ordres assemblés chargèrent de faire l'exposé des maux du royaume et des remèdes qu'il convenait d'y apporter. Ce fut aussi l'Université qui, sous Charles VII, entama la première une négociation avec le duc de Bourgogne pour le détacher des Anglais et préparer ainsi le célèbre traité d'Arras, qui sauva la France et fut conclu dans la plus auguste assemblée qu'on eût vue depuis longtemps, où se trouvèrent les ambassadeurs de tous les princes de la chrétienté, les légats du Pape, ceux du concile de Bâle et les députés de l'Université. Si l'Université n'eut point séance et voix délibérative aux états généraux de 1614, où cependant les efforts de ses ennemis ne purent l'empêcher de paraître, les ressorts que l'on fit jouer alors pour la priver de son droit furent assez connus et dévoilés dans l'histoire du temps. Mais, dans les États immédiatement antérieurs, savoir ceux de 1588, les députés de l'Université eurent séance et voix délibérative, placés dans l'ordre du clergé.

Telle était la substance de cette requête dont les auteurs, glissant légèrement sur certains accidents et sur certaines contradictions de cette vie de l'Université, dont ils exagéraient l'unité et l'harmonie, oubliaient trop que la diminution de son influence, la décadence de son enseignement et aussi son exclusion des délibérations des états généraux coïncidaient précisément avec les actes d'ingérence indiscrète dans les affaires publiques, qui l'avaient constituée en flagrant délit de connivence avec la Ligue, en soupçon tout au moins de connivence avec la Fronde, et avaient à jamais fait fermer devant elle, par la main du cardinal de Richelieu et du chancelier Séguier, les portes des assemblées politiques. C'est depuis lors qu'elle fut placée sous la tutelle du Parlement, dont les membres, établissant sans merci la prééminence de la robe rouge à camail d'hermine de la magistrature

sur les robes noires ou jaunes du professorat, avaient présidé à l'élaboration des statuts de réformation de 1600 et de 1679. De même les auteurs de la requête oubliaient de dire que l'âpreté égoïste, jalouse, étroite, opiniâtre de l'Université à défendre ses privilèges en tendant sans cesse au monopole, contre la rivalité des Dominicains et des Franciscains, puis des Jésuites, puis des maîtres de Port-Royal et du Collège de France, puis des Oratoriens et des Écoles chrétiennes fondées par le P. de la Salle, avait été la cause de la décadence chez elle de l'enseignement et de la discipline, et la constituaient en corps fermé, hiératique, en présence d'un mouvement d'idées qui visait à faire de l'éducation universitaire une éducation nationale et à la régénérer en haut par la liberté de la diffusion scientifique, en bas par la vulgarisation populaire des notions de l'instruction élémentaire.

Ce que disaient les avocats de l'Université ne put prévaloir contre ce qu'ils ne disaient pas. C'est ainsi que l'affront d'une sorte de déchéance publique allait lui être infligé par une décision fort peu conforme à son placet, et où il nous plaît de voir la confirmation de nos conclusions, c'est-à-dire une leçon et une expiation. La leçon, c'est qu'il ne fut pas bon à l'Université de demeurer à la fois un corps trop fermé à l'émulation que provoquent les libres concurrences, et un corps trop ouvert aux influences politiques, dont les chefs à la fois trop hardis et trop timorés sortaient volontiers de leur domaine, par des incursions et des empiètements sur le domaine étranger, et tenaient leur porte jalousement fermée contre toute intrusion, toute rivalité, toute nouveauté. L'Université ne fut pas admise à envoyer des députés aux états généraux; elle dut se réduire à la prétention plus modeste de désigner elle-même des électeurs, pris dans son sein, qui participeraient, avec ceux des autres corporations, au choix des députés de la ville de Paris. C'est la faveur, très inférieure à ses ambitions, que lui accorda la déclaration du 13 avril 1789.

Conformément à cette autorisation, dès le 22 avril, une réunion générale des quatre facultés eut lieu dans les écoles extérieures de la Sorbonne. Le procès-verbal constate que les membres présents étaient au nombre de 234. Il fut convenu que les quatre députés à nommer pour se ranger à l'assemblée générale de leur ordre respectif et concourir à la rédaction des cahiers et à l'élection des députés aux états généraux seraient choisis, l'un, dans la faculté de théologie, un autre, dans la faculté de droit, un troisième, dans la faculté de médecine et le dernier dans la faculté des arts. Les quatre commissaires se réunirent aux délégués de la commune et concoururent avec eux à l'élection des députés du département de Paris. Dans la lutte électorale, l'Université obtint même un succès qu'elle n'osait pas espérer. Son recteur, l'abbé Dumouchel, fut choisi pour député de l'ordre du clergé. Il put, en cette qualité, constater que le mouvement qui entraî-

nait les esprits et qui ne tarda pas à l'entraîner lui-même n'avait rien de favorable aux privilèges, aux monopoles, et tendait irrésistiblement à l'organisation d'un système d'éducation nationale qui n'avait rien de commun avec les traditions hiératiques de la vieille Université.

La grande favorite des temps anciens, devenue la grande suspecte et bientôt la grande disgraciée des temps nouveaux, déploya, pour conserver son autonomie, sinon son indépendance, une habileté qu'elle n'avait pas toujours montrée pour les acquérir, ayant été alors plus secondée par les circonstances que par ses actes. L'Université se distingua donc pendant la première période de la Révolution, celle où on disait : la nation, le roi, la loi, par l'ardeur de son zèle civique, patriotique, constitutionnel. Elle prit solennellement part aux délibérations et aux travaux préliminaires de la fête de la Fédération ; elle sourit maternellement à l'influence du soleil de la régénération qui échauffait encore plus qu'il n'éclairait les fêtes de ses écoliers, demandant la fixation des vacances au 14 juillet, ou prêtant avec enthousiasme le serment civique, ou se portant en foule au collège de Navarre pour conspuer le principal et les élèves de ce collège, venus en trop petit nombre, et trop tard, piocher et brouetter au Champ de Mars pour n'être pas suspects de tiédeur coupable. Elle fronça les sourcils contre les opposants et les réfractaires, qui organisaient une réaction hostile aux mesures du recteur Dumouchel. Enfin, elle se fit gracieuse même pour le fisc, et tira, avec une révérence, de l'escarcelle de ses recettes fort diminuées, qui étaient jadis de 40 000 livres de revenus, les 8000 livres de contribution auxquelles elle avait été taxée. Peines perdues, résignations inutiles, sacrifices habiles de la partie pour sauver le reste, qui ne le sauvèrent pas! Jets de lest qui devaient remettre le navire à flot et qui ne lui évitèrent pas le naufrage!

Elle ne tomba, d'ailleurs, que par degrés. Elle traversa une série d'affronts successifs avant de recevoir le coup suprême de la suppression. Ses ennemis s'y prirent à plus d'une fois pour la renverser. On ne fait pas tomber d'un seul coup un arbre six fois séculaire. Elle dut passer par l'épreuve des critiques et des menaces de Mirabeau, déclarant « que l'éducation des collèges ne répond ni aux besoins de l'humanité ni aux vœux de la patrie ». Elle dut ensuite boire, non sans grimace de dégoût et de protestations, le fiel et le vinaigre du décret de l'Assemblée nationale du 23 mai 1791, sanctionné par le roi, qui suspendait la nomination du recteur de l'université de Paris jusqu'à l'organisation de l'instruction publique, et confiait l'administration provisoire aux délégués du directoire du département, remplaçant les officiers de l'Université, coupables de n'avoir pas prêté le serment civique pour les laïques, et pour les ecclésiastiques le serment des fonctionnaires publics ecclésiastiques; puis le fiel et le vinaigre

du rapport de Talleyrand (séance du 10 septembre 1791), puis du rapport de Condorcet, puis du rapport de M. de Pastoret, enfin, du décret de la Convention du 15 septembre 1793. Ce fut la fin de cette longue agonie. Ce fut le coup de mort, ne laissant plus de l'Université que le souvenir d'un grand nom, *magni nominis umbra.* L'instruction publique allait être désormais asservie aux cadres rigides, aux grandeurs et aux misères, aux forces apparentes et aux faiblesses cachées de l'institution d'Etat.

M. Charles Jourdain n'avait pas seulement voué sa vie à l'Université, à son histoire, aux questions si multiples et si complexes sur lesquelles cette histoire, pleine d'exemples utiles et de leçons salutaires, donne l'avis de l'expérience. L'historien, en lui, et le pédagogue de premier ordre étaient doublés d'un philosophe et d'un critique d'érudition de la plus grande valeur. Les hautes études lui sont redevables d'une analyse et d'un commentaire de la philosophie de saint Thomas, appréciés par M. Caro dans les termes les plus flatteurs. « Une science très étendue, un jugement sûr et droit, une grande pénétration de sens critique et, par-dessus tout, l'art d'amener les problèmes sous le jour le plus clair, de dissiper les plus obscurs malentendus des doctrines et de traiter les plus difficiles questions avec cette netteté transparente de style qui n'est que le dernier degré de la précision, voilà, certes, des qualités bien rares. Il faut y ajouter ce sentiment de spiritualisme chrétien répandu dans toutes les parties de l'ouvrage et qui semble en être l'inspiration, le principe vivant, l'âme même [1]. »

Le volume posthume (*Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*) témoigne des mêmes qualités, porte l'empreinte du même esprit. On y lit avec plaisir et avec fruit des dissertations magistrales sur le prétendu christianisme de Boèce, sur Roger Bacon, sur un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, en faveur de la Papauté, sur divers points de l'histoire de l'université de Paris (l'enseignement de l'hébreu au quinzième siècle, la taxe des logements, l'Université à l'époque de la domination anglaise, au temps d'Etienne Marcel), sur l'éducation des femmes au moyen âge, sur Nicolas Oresme, Jordano Bruno, etc.

L'auteur de ces divers travaux n'est qu'une figure secondaire de notre littérature; mais, dans la critique philosophique et historique, il a laissé des ouvrages qui, pour les sujets traités, sont de premier ordre et, on peut le dire, classiques.

M. DE LESCURE.

[1] E. Caro, *Philosophie et philosophes,* p. 254.

REVUE DES SCIENCES

La catastrophe de Saint-Etienne. — Le feu grisou. — Sous terre. — Dans les houillères. — Les mines grisouteuses. — Mélanges détonants. — Causes d'accidents. — Les imprudences. — La légende des étincelles produites par le choc des outils sur la roche. — Dates des explosions de grisou. — Statistique. — Corrélation entre la baisse du baromètre et les coups de grisou. — Opinions contradictoires. — Les lampes de sûreté. — Les soufflards, les jets de gaz inflammable. — Dangers des excès de ventilation. — Conséquences. — Hypothèse sur la pérodicité des catastrophes. — Les mouvements sismiques et les explosions. — Conclusions. — Mécanique : L'utilisation des chutes du Niagara. — 120 000 chevaux-vapeur. — Utilisation du mouvement des marées. — Transmission électrique de l'énergie. — Du Havre à Tancarville. — Médecine : Action microbicide du touraillon sur le bacille virgule du choléra. — Variétés : Les singes d'Emin-Pacha.

La catastrophe de Saint-Etienne vient de rappeler une fois de plus l'attention sur les explosions de grisou. Le grisou est tout bonnement cet hydrogène proto-carboné qui se dégage des marais et que pour cette raison on nomme *gaz des marais*. Il est plus connu aujourd'hui dans la nomenclature chimique, sous la dénomination de *formène*. C'est un gaz extrêmement répandu dans la nature; il se dégage en abondance pendant les éruptions volcaniques, il accompagne souvent les sources de pétrole et constitue les gaz inflammables qui se rencontrent en Dauphiné (fontaine ardente), en Chine, à Bakou, sur les bords de la mer Caspienne, en Pensylvanie, etc. Le formène se développe à la température ordinaire par la décomposition spontanée des matières végétales enfermées sous l'eau. Il prend naissance dans le corps des animaux vivants, car il fait partie avec l'hydrogène et l'azote des gaz intestinaux. Il se développe aussi spontanément aux dépens de certaines espèces de houille. Sa production donne lieu au gaz appelé par les mineurs *grisou* dont le mélange avec l'air fait explosion quand on l'enflamme. Dans certaines houillères dites grisouteuses, le gaz s'échappe plus ou moins des feuillets de la houille, et l'on se débarrasse de sa présence par une ventilation convenable. Le mélange de grisou à l'air ne devient inflammable que lorsque les proportions respectives sont supérieures à 1 contre 7 environ. Quelquefois l'atmos-

sphère des mines est à la limite de l'inflammabilité et la dépasse même. Mais les ouvriers travaillent avec leur lampe de sûreté, sans que l'inflammation puisse se communiquer au dehors de la toile métallique protectrice, si l'appareil est bien fermé. En cas de présence du grisou la flamme s'allonge et devient pour l'ouvrier un guide assez sûr qui lui révèle le danger.

Le grisou se comporte comme un mélange d'air et de gaz d'éclairage; quand l'on pénètre dans un appartement clos avec une lumière, s'il y a eu accumulation de gaz, il y a explosion; de même dans une galerie de mine, si la proportion de grisou est convenable, l'inflammation par accident détermine l'explosion avec ses conséquences épouvantables. Il peut y avoir inflammation par suite d'imprudence d'un mineur qui ouvre sa lampe, par suite d'une lampe dont le fond se dévisse et met la flamme à nu, par suite d'une allumette emportée malgré le règlement et qui prend feu spontanément, etc. Il est clair que les causes fortuites ne manquent pas. On a dit aussi qu'une étincelle pouvait jaillir de l'outil du mineur, du pic quand il attaque la roche et mettre le feu.

Cette hypothèse assez plausible ne paraît pas cependant de nature à être soutenue. La Commission du grisou [1] a étudié la question conformément à la dépêche du ministre du 11 mars 1890 et elle a fait connaître ses conclusions [2]. On a essayé le pic à pointe mobile en acier ordinaire de Saint-Etienne, le pic en fer d'Anzin. Les mélanges détonants étaient produits dans une caisse en bois appliquée contre un massif de maçonnerie, vis-à-vis de blocs de grés ou de porphyre disposés de telle manière, qu'en les frappant avec les pics, les gerbes d'étincelles produites tombaient dans la caisse. On a d'abord opéré en se servant de mélanges détonants d'air et de gaz d'éclairage. L'inflammation a été obtenue avec la plus grande facilité quand les étincelles étaient volumineuses et restaient incandescentes pendant un certain temps. Mais quand on a recommencé avec des mélanges détonants d'air et de grisou, on a absolument échoué. Cependant, on a varié les conditions de l'expérience et on a répété les essais plus de cent fois. Ces résultats si opposés peuvent s'expliquer par la grande différence de ces deux sortes de mélange au point de vue du retard à l'inflammabilité, beaucoup plus considérable pour le formène que pour le gaz d'éclairage. On a recommencé sans plus de succès avec des pointes d'acier ou de fer plus ou moins aciéreux, avec des pics en

[1] Composée de M. Haton de la Goupillière, inspecteur général des mines, membre de l'Institut, Président, Mallard et Lorieux, inspecteurs généraux, Sarrau, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, membre de l'Institut; Carnot, Aguillon, Ledoux, Le Châtelier, ingénieurs en chef.

[2] Rapport inséré au *Journal officiel*, 3 août 1890.

acier à 23 pour 100 de manganèse, avec des pics en bronze d'aluminium, à 8 pour 100 d'aluminium et 2 pour 100 de silicium. Les pointes en acier manganèse donnent des étincelles plus chaudes et enflamment aisément les mélanges d'air et de gaz d'éclairage, mais point le grisou. La Commission termine son rapport ainsi : « En somme, les analyses les plus précises de grisou naturel donnent à croire que le gaz est constitué par du formène pur renfermant seulement 3 à 4 pour 100 de gaz étrangers; il est permis de conclure que les mélanges détonants de grisou naturel ne sont pas allumés par des étincelles détachées des pics frappant sur des roches dures. » C'est déjà un point rassurant.

On a l'habitude quand survient une catastrophe d'attribuer la cause du sinistre à un incident fortuit, à une mauvaise observation du règlement; le plus souvent on en laisse la responsabilité à un ouvrier imprudent. C'est possible. On a dit, à propos de l'explosion du puits Pellissier de la concession Villebœuf : « La cause du sinistre est sans doute due à l'ouverture d'une lampe. On a trouvé en effet une lampe ouverte. » Il est évident que la première idée est de rapporter tout le mal à cette lampe ouverte soit par accident, soit par imprudence. Personne ne pourrait affirmer qu'il en a été réellement ainsi et réciproquement.

Cependant, rigoureusement, il ne faudrait pas se contenter de cette explication ou d'une autre analogue que l'on a l'habitude de nous donner après chaque catastrophe. Est-ce bien la bonne? On tourne toujours dans le même cercle depuis des années, et les explosions continuent leurs ravages et leur œuvre mortelle. Il y a plus de vingt-cinq ans que nous notons les explosions de grisou, et comme on l'avait dit avant nous, et comme on ne cesse de le soutenir en Angleterre, les explosions ont tout l'air de survenir à certaines dates assez bien déterminées. Il en est ainsi dans notre statistique au moins 9 fois sur 12. Nous savons bien que l'enquête officielle à laquelle se sont livrés les ingénieurs des mines sur la coïncidence des coups de grisou et des baisses du baromètre en France, n'ont pas amené de résultats bien nets. Mais cela dépend beaucoup de la façon dont est conduite l'enquête. Si l'on s'en tient strictement à la comparaison des pressions basses et des coups de grisou, il peut y avoir discordance, pour certaines raisons et notamment parce qu'il y a souvent retard dans la propagation de la dépression du sol aux profondeurs de la mine. Quoi qu'il en soit, de la discussion des observations de 1743 à 1854, on avait déduit que le feu grisou est d'autant plus fréquent que le baromètre est bas, ce qui paraît naturel parce que l'écoulement du grisou hors de ses poches est facilité par une diminution de pression.

De 1743 à 1854, on a compté 514 explosions survenues en Angleterre. Le minimum a correspondu au mois de février, le maximum est tombé pendant la période chaude en juin-juillet. Parmi les

514 explosions, on en a relevé 22 en 1850, 53 en 1851, 67 en 1852, 75 en 1853, 77 en 1854. Presque toutes correspondent à des chutes du baromètre. Le grand ouragan de 1854, qui fit tant de ravages dans la mer Noire, fut signalé par 5 explosions de grisou arrivées coup sur coup en quatre jours dans 5 mines différentes.

Il doit y avoir évidemment tendance à dégagement du gaz quand l'atmosphère est chaude, quand la pression est basse. Est-ce certain? Il y a quatre ans, en 1886, on a fait à ce propos des expériences aux charbonnages de Karwin. On a produit des dépressions barométriques artificielles et brusques dans les galeries. On a bouché l'orifice d'accès de l'air et en poussant la vitesse du ventilateur, on a fait baisser le baromètre de la mine de 2 millimètres en 5 minutes. On a constaté alors que l'air de la galerie s'était notablement enrichi en grisou. Une fois on parvint à faire tomber le baromètre de 4 millimètres. L'augmentation du grisou devint très appréciable. Dès lors comment refuser d'admettre que le grisou ne puisse s'échapper avec abondance de la houille quand la dépression au lieu d'être de quelques millimètres, atteint, ainsi qu'il arrive les jours de tempête, 10, 15, 20, 25 millimètres?

Supposons exacte une corrélation entre les coups de grisou et les variations météorologiques. Mais on nous répliquera avec raison : Soit! le grisou apparaît en quantité ces jours-là; la ventilation est insuffisante. Et puis après? Est-ce une raison pour que précisément ces jours-là un ouvrier fasse preuve d'imprudence, que sa lampe se dévisse, qu'il frotte une allumette, etc., car il ne suffit pas qu'il y ait du grisou, il faut qu'on l'enflamme? Et pourquoi en serait-il ainsi justement les jours de baisse barométrique?

L'argument apparaît sérieux et semble rendre absurde toute corrélation entre les explosions et les dépressions. La matière explosive est là, mais il faut qu'on y mette le feu!

Eh bien, c'est précisément cette objection qui nous fait croire que l'on a tort d'invoquer sans cesse la responsabilité des ouvriers. Admettons la corrélation par hypothèse. Du moment où elle existe, on ne peut soutenir que ces jours-là en particulier les ouvriers sont imprudents et mettent le feu. Il faut bien qu'il y ait autre chose : or le feu ne pourrait-il se communiquer de lui-même au grisou?

Que se passe-t-il dans une lampe de sûreté? Le grisou pénètre derrière la toile métallique et brûle tranquillement en modifiant le régime de la flamme. La combustion étant relativement lente, la toile ne s'échauffe pas et le danger est nul. Mais tous les ingénieurs savent que si le courant d'air de la galerie atteignait une certaine vitesse, la flamme serait projetée hors de la toile, elle s'éteindrait d'abord parce qu'elle serait refroidie; mais si le jet était puissant, les gaz s'échap-

peraient assez chauds pour ne plus s'éteindre. La lampe de sûreté mentirait à son nom. Donc, si, en cas de dépression, un jet de grisou vient à faire chalumeau et à obliger la flamme à sortir, tout le gaz s'enflamme et l'explosion en est la conséquence. Bref, on peut se demander si, en cas de grande dépression brusque, le grisou ne détermine pas de lui-même par la vitesse d'écoulement l'inflammation du mélange détonant formé presque spontanément dans la galerie. Dans ces conditions, on comprendrait fort bien pourquoi les feux de grisou surviendraient généralement à l'époque des changements de temps, des mouvements sismiques, etc. [1].

Ce n'est qu'une explication, mais enfin si la statistique dit vrai, comment se rendre compte de ces coïncidences? Le feu ne peut se communiquer par magie précisément à ces époques critiques.

Les conséquences de cette hypothèse seraient très graves; il faudrait absolument renoncer à l'emploi des fameuses lampes de sûreté imaginées par Davy, malgré les perfectionnements nombreux que l'on a apportés à leur construction. Il faudrait, cette fois, songer sérieusement à l'emploi des lampes électriques. Les lampes électriques sont dangereuses telles qu'on les a proposées. Elles peuvent se briser et mettre un instant le filament en contact avec le mélange détonant; il peut se produire des étincelles de rupture, le conducteur peut devenir incandescent, etc., mais elles sont, en cas de dépression atmosphérique, tout à fait à l'abri des coups de chalumeau, des projections vives de grisou, des « soufflards », puisque le filament incandescent est enfermé dans une ampoule de verre hermétiquement close. Si leurs défauts pouvaient être supprimés, tout péril cesserait aux époques que nous désignons par « époques critiques ». Est-ce possible? Nous le pensons. Déjà M. Pollack a construit une petite lampe avec accumulateurs qui répond à une partie des objections que nous venons d'énumérer. En cherchant bien, on finira par trouver une lampe électrique de sûreté.

Il va de soi, aussi, que les mineurs devraient, autant que les marins, se préoccuper de l'état météorologique et se défier de la mine par baromètre bas. Nous croyons toujours, d'après notre statistique, qu'il existe des perturbations qui affectent la stabilité des assises terrestres et qui correspondent aux mouvements combinés du soleil et de la lune. Les secousses sismiques, les éruptions volcaniques, de même que les perturbations atmosphériques surviennent, de préférence, aux équilunes, aux lunistices, aux codéclinaisons lunaires et solaires,

[1] On répète de tous côtés que le seul moyen de se mettre à l'abri du grisou, c'est de produire une ventilation énergique. Une bonne ventilation oui, mais il faut cependant limiter la vitesse de l'air, autrement, l'aérage deviendrait dangereux précisément en poussant la flamme des lampes hors de la toile protectrice.

souvent aussi au périgée et à l'apogée de la lune. On ne sait pas plus pour les unes que pour les autres quels seront les points du globe affectés, quelle sera la zone éprouvée, mais ces jours-là, il serait bon de redoubler de précautions. Ainsi, la dernière catastrophe de Villebœuf est arrivée le 29 juillet (époque du maximum). Ce jour-là, c'était *lunistice*. Il est survenu un autre coup de grisou en Allemagne, à la houillère de Gersen-Kirchen, le 30 juillet (29 lunistice, 31 pleine lune et périgée). L'explosion du puits Jabin, en 1871, eut lieu le 9 octobre; c'était codéclinaison. L'explosion du puits Chatelus s'est produite le 1er mars 1887, encore codéclinaison. L'explosion du 3 juillet, à Verpilleux, en 1887, a concordé avec le lunistice. Simples coïncidences tant qu'on voudra! Mais encore est-il qu'il ne coûterait guère d'y prêter quelque attention [1].

En résumé, les coups de grisou se renouvellent avec une désespérante périodicité, sans cause connue, dit-on. On se livre à des enquêtes qui n'apprennent rien, et tout recommence. Peut-être serait-il bon de sortir du cercle sans fin dans lequel on tourne depuis si longtemps, et d'examiner les faits aux points de vue où nous venons nous-mêmes de nous placer. S'il n'en sort rien de net, du moins la route sera déblayée de ce côté, et ce sera déjà quelque chose. En attendant, défions-nous des dates critiques, des bourrasques et même des lampes de sûreté.

Le projet grandiose d'utilisation des chutes du Niagara paraît devoir enfin entrer bientôt dans la phase de l'exécution. Une compagnie a acheté un territoire important pour fonder une ville industrielle. Bien que l'on se propose d'obtenir une puissance considérable, l'eau détournée des chutes ne sera qu'une faible proportion du débit total, tout au plus 4 à 5 pour 100. On n'utilisera qu'une différence de niveau de 42 mètres sur la hauteur de chute disponible de 61 mètres. Dans ces conditions, néanmoins, on pourra disposer d'une force d'environ 120 000 chevaux-vapeur. Un canal latéral conduira les eaux captées dans des puits où fonctionneront des turbines gigantesques. Ces puits aboutiron à un tunnel de décharge passant sous la ville actuelle de Niagara. Une partie de l'énergie des chutes sera utilisée presque sur place dans la nouvelle ville; l'autre sera transmise jusqu'à Buffalo, qui se trouve à 29 kilomètres des chutes. C'est cette transmission à distance qui sera particulièrement intéressante pour l'art de l'ingénieur. En effet, quatre systèmes sont proposés : transmission télodynamique de Hirn, avec des câbles, comme à Shaffhouse, en Suisse; air com-

[1] Cet article était composé quand se sont produites à Saint-Etienne deux nouvelles explosions, le lundi 4 août. Or le 4 août, c'était *équilune*. Est-ce toujours le hasard?

primé, comme dans le système Popp; ou l'eau sous pression, comme dans le système Rysselberghe; enfin, tout simplement l'électricité. La compagnie a sollicité les conseils d'une commission internationale présidée par sir William Thompson et dont les membres sont : MM. Mascart, de l'Institut; M. Unwinrs; le colonel Turrettini, directeur des travaux d'utilisation de la puissance du Rhône à Genève; Seller, professeur au Stevens-Institut, à Habaken, et membre du Franklin-Institut. Le problème soumis à la commission est complexe parce qu'il s'agit du transport de milliers de chevaux. Nous nous empresserons de faire connaître la solution, aussitôt que la commission aura indiqué ses préférences.

On peut rapprocher de ce projet colossal un autre qui a été conçu par M. Decœur, ingénieur des ponts et chaussées, et qui aurait également des conséquences industrielles incalculables s'il venait à être réalisé. Mais, comme il est né en France, il ne le sera pas de sitôt. Il s'agit de l'utilisation continue de la force des marées. On créerait le long du littoral, au moyen de digues insubmersibles, de grands réservoirs dont les uns s'empliraient à marée montante pendant que les autres, qui se videraient à marée basse, serviraient de décharge à l'eau des premiers. La chute ainsi produite ferait fonctionner des turbines. L'idée est vieille comme le monde, n'en déplaise à M. Decœur. Mais l'étude de cette disposition a été faite avec soin et examinée pour la première fois avec une réelle compétence. M. Decœur propose de créer des réservoirs depuis le Havre jusqu'à Tancarville, sur une longueur de 25 kilomètres. Chaque bassin serait divisé en deux parties, de façon, comme nous l'avons expliqué, que l'eau à marée haute entrant dans la première, s'écoulât constamment dans la seconde, qui se viderait à marée basse. M. Decœur utilise les chutes ainsi obtenues au moyen de turbines puissantes dont le dispositif lui appartient. Ces bassins sont construits de telle sorte que, pour une amplitude de marée de 3 mètres, la chute moyennement utilisée soit de 2 mètres; elle oscillera entre $1^{m},60$ et $2^{m},40$. Dans ces conditions, la puissance recueillie par hectare de surface endiguée serait de 3 chevaux. Pour des marées variant de 3 à 8 mètres, on obtiendrait sur l'arbre des turbines au moins 300 chevaux par kilomètre carré de surface endiguée. La dépense d'installation, y compris les machines dynamo-électriques qui recueilleraient l'énergie pour la transporter ensuite électriquement, soit sur le rivage même, soit à distance, serait d'environ 1000 francs par cheval. Avec une digue d'environ 25 kilomètres, comme celle que l'on propose d'établir aux environs du Havre, on pourrait séparer de la terre ferme 7000 hectares de terrains recouverts à marée haute, ce qui produirait 42 000 chevaux-vapeur, représen-

tant un revenu de 8 400 000 fr. C'est une idée à creuser. Mais, encore une fois, elle n'est pas mûre. Il ne suffit pas de produire de la force, il faut l'utiliser. L'exemple de ce qui s'est passé à Bellegarde, pour utiliser la chute du Rhône, n'est pas bien rassurant. La force trouvée, on a longtemps cherché des consommateurs. L'heure viendra sans doute, mais plus tard.

Le choléra a pris depuis quelque temps une certaine extension dans la province de Valence (Espagne). Restera-t-il confiné en Espagne? C'est le secret de l'avenir. Quoi qu'il en soit, c'est le moment ou jamais de signaler les microbicides spéciaux au bacille virgule de Koch. Or M. G. Roux vient de faire savoir à la Société des sciences médicales de Lyon que le bouillon de touraillon, d'après ses recherches, tuait le microbe du choléra. Qu'est-ce que le touraillon? C'est le résidu de l'orge germé, il est inoffensif pour l'homme et on l'emploie à la fumure des terres et à l'engraissement des bestiaux. Or M. Roux a constaté que si l'on verse 1 centimètre cube de culture très active du bacille du choléra asiatique dans 2 centimètres cubes de décoction de touraillon à 5 pour 100, tous les bacilles sont tués après 28 heures. Même à la dose de 2 pour 100, la décoction est microbicide pour le bacille virgule et seulement pour ce bacille. En conséquence M. G. Roux estime qu'il est possible d'employer la décoction de touraillon dans le traitement du choléra, surtout au début, soit en boisson ou même en bains. Enregistrons et..., prenons garde aux illusions expérimentales. En tout cas, il est facile d'essayer.

M. Stanley dans la relation de son voyage cite, d'après Emin-Pacha, un fait tellement extraordinaire que nous croyons utile de le mettre en relief, Stanley dit nettement :

« Les chimpanzés qui infestent la forêt de Msongwa et qui viennent pendant l'été piller les plantations de Mswa s'éclairent avec des torches. Emin les a vus, il a été témoin du fait, autrement il n'aurait jamais cru qu'il existât des singes capables d'obtenir du feu. »

Des singes s'éclairant avec des torches. Emin-Pacha les a vus!

Nous sommes absolument comme saint Thomas. Nous aussi nous voudrions voir pour croire. Comment sont fabriquées les torches s'il vous plaît? comment ces singes obtiennent-ils du feu, et comment, ayant du feu allument-ils les torches? Ces singes sont bien autrement extraordinaires que les pygmées de Stanley. Emin-Pacha est très myope; on peut se demander si le célèbre explorateur n'a pas confondu une bande d'enfants indigènes avec une troupe de chimpanzés. Des singes s'éclairant avec des torches comme la statue de la liberté, en pleine forêt vierge! ô magie des grands espaces! quelle découverte!

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

---

8 août.

Si la politique n'était une réalité poignante qui nous tient dans nos personnes, dans nos enfants, dans nos fortunes, dans nos libertés, elle serait souvent un spectacle bien amusant. Nos députés légifèrent dans le vide. Ils font des lois au petit bonheur, les lançant à la volée, sans trop savoir ce qu'elles deviendront, comme les Parisiens, à leur fête du 14 juillet, jettent en l'air des pétards et des fusées qui iront échouer ils ne savent où. Ainsi partie, la loi des députés est ramassée sur la voie publique et portée au Sénat, nous pourrions dire au laboratoire sénatorial où, malgré leur grande envie d'être de bons républicains et surtout de le paraître, les membres de la Chambre haute sont obligés de constater, même lorsqu'ils les ratifient, les incohérences et les bévues de leurs collègues de la Chambre basse.

Il y a quelques jours, le Sénat, — malgré le ministre des travaux publics, M. Yves Guyot, qui s'imagine remplir son emploi en étant toujours en route pour banquets et parades, — le Sénat repoussait pour la deuxième ou troisième fois la loi par laquelle la Chambre des députés, voulant faire aux agents des compagnies de chemins de fer une situation privilégiée et les placer en dehors du droit commun, conférait au gouvernement le pouvoir de déterminer limitativement, par un règlement d'administration publique, les causes pour lesquelles les agents des compagnies pouvaient être révoqués ou simplement frappés d'une descente de classe. Evidemment le fait que l'idée d'une loi pareille a pu venir à quelques cerveaux législatifs les cote pour ce qu'ils valent. Le rapporteur de la Commission établie par le Sénat pour délibérer sur cette loi, M. Cuvinot, qui, avant d'être républicain, était homme du métier, l'a jugée en ces termes : « C'est véritablement se jouer de la sécurité publique que d'imposer des obligations de cette nature. » Pour former, par exemple, le personnel de mécaniciens auxquels

seront livrées des milliers de vies, une compagnie, dont la responsabilité, non seulement morale, mais matérielle et pécuniaire, est si profondément engagée dans la question, est souvent obligée à des séries d'épreuves, d'éliminations, de mises à la réforme. Le Sénat a donc repoussé l'inamovibilité saugrenue que les députés, soutenus par le gouvernement, voulaient conférer aux agents des chemins de fer.

Croyez-vous que les députés républicains qui avaient fabriqué la loi fussent très marris du résultat? Oh! non. Nantis de leurs billets gratuits de circulation sur tous les chemins de fer, — que ces chemins de fer les mènent à leurs départements ou ailleurs, — ils n'ont aucune envie de sauter en l'air ou d'être broyés dans un choc. Quelques accidents de ce genre, auxquels l'adoption de leur loi aurait ajouté des chances beaucoup plus fréquentes, leur auraient, il est vrai, — s'ils avaient eu soin de ne pas être parmi les victimes, — fourni une occasion de déblatérer contre le monopole des grandes compagnies, de reprendre les propositions de l'austère M. Wilson pour leur expropriation, et de réclamer la constitution d'un unique et universel chemin de fer de l'État dont ils se seraient volontiers offerts pour être les administrateurs et surtout les administrateurs délégués et payés. Cependant, la vie est bien précieuse; et nous estimons que, somme toute et réflexion faite, les députés républicains savent, au fond du cœur, gré au Sénat de les avoir débarrassés de leur loi qui pouvait mettre leur existence en péril. Seulement le tour est joué : les ouvriers des chemins de fer se diront que, si le Sénat n'avait pas étouffé l'œuvre de leurs députés, ils seraient maintenant maîtres dans leurs compagnies, qu'ils feraient la loi à leurs supérieurs ; et, aux prochaines élections, ils feront des pieds et des mains pour que des députés si excellents, si dévorés de l'amour du peuple, soient réélus...

Nous supposons que les députés républicains n'ont pas eu plus d'illusions sur leur loi Bovier-Lapierre, loi qui donne aux ouvriers, s'ils soupçonnent le patron de les avoir congédiés parce qu'ils sont syndiqués, le droit de déférer leur soupçon aux tribunaux qui, transformés en comités d'inquisition, auront à lire dans la conscience du malheureux patron pour y chercher et y saisir la trace de quelque invention malveillante à l'endroit des syndicats. Si le patron a péché par pensée sur ce point capital, il sera condamné à l'amende et à la prison, avec l'obligation, par, dessus le marché, de reprendre ses ouvriers congédiés, qui deviendront ainsi ses surveillants. Criblée des protestations indignées des Chambres de commerce, cette *loi-bouffe*, cette *loi-farce* n'a pas trompé l'attente de ses auteurs, elle a rencontré dans la commission du Sénat une

opposition presque unanime, qui certainement ne lui fera pas défaut devant le Sénat rassemblé. N'importe le résultat est obtenu; les ouvriers pourront se répéter les uns aux autres ! que les députés républicains font des lois pour leur bonheur, et que ce bonheur, c'est le Sénat qui l'empêche.

Comme morale de la pièce, nous rappellerons une boutade spirituelle de M. Rochefort, dans un de ses derniers hivers à Paris. Les journaux radicaux étaient pleins d'attendrissements vertueux et d'objurgations solennelles sur la misère des ouvriers. Le soir, ces joyeux philanthropes dînaient ensemble sur le boulevard, ils se truffaient à qui mieux mieux ; et le plus malin de tous, M. Rochefort, levant son verre plein de champagne, dit aux convives émoustillés ou alourdis : « Avouons, Messieurs, que nous n'avons pas trop mal dîné pour des ouvriers sans travail ! »

Il paraît qu'une mésaventure pareille à celle des lois sur les ouvriers de chemins de fer et sur les ouvriers syndiqués attend encore, au Sénat, une autre élucubration de la Chambre des députés sur les accidents du travail. Si cette loi chute comme les autres, ce ne sera pas assurément un accident du travail, car le travail n'entre pour rien dans toutes ces improvisations législatives.

Le sort réservé à la plupart des lois qui, depuis quelque temps, tendent à organiser une sorte de socialisme d'État, est fait pour inspirer quelques réflexions utiles aux catholiques que l'apparence de générosité répandue sur toutes ces tendances attire comme au miroir. Si le Sénat, tel qu'il est composé, écarte ces lois ou ne les laisse passer qu'avec défiance, ce n'est pas assurément sa tiédeur républicaine qui le retient; il serait heureux de se faire une belle popularité à si peu de frais. Mais, recruté dans un personnel d'hommes dont beaucoup ont plus ou moins passé par les affaires, il recule devant certaines énormités qui, absurdes en théorie, seraient désastreuses et criminelles en pratique. La règlementation des heures de travail par l'État n'est-elle pas une de ces questions qui résistent difficilement à l'examen? En admettant qu'on limite les heures de travail de l'ouvrier, admettra-t-on que le patron payera à l'ouvrier le même salaire? Si le patron qui gagnera moins est obligé de payer autant, on ruine, avec le patron, l'industrie; et si l'ouvrier, travaillant moins, ne gagne pas autant, on n'a fait qu'augmenter sa misère et sa colère. Sans même rappeler ici toutes les objections que soulève une règlementation égale de la durée du travail, alors que l'égalité n'existe ni pour les santés, ni pour les forces, ni pour les aptitudes des ouvriers, — on n'a pas résolu la première question primordiale, c'est qu'il faudrait préalablement obtenir une législation internationale fixant dans le

monde entier, depuis l'Amérique jusqu'à la Chine, la même durée du travail; sans quoi les peuples qui réduiraient chez eux la production, se trouveraient écrasés par ceux qui, lui laissant sa liberté, se mettraient en situation de vendre plus et à meilleur marché. Or cette législation internationale, est-il possible de l'entrevoir? Les derniers bills américains de M. Mac-Kinley, qui aggravent encore le régime prohibitif des États-Unis, montrent leur ferme résolution de pratiquer à outrance la maxime : chacun chez soi, chacun pour soi.

La Chambre des députés paraissait ne pas s'être fait illusion davantage en votant, dans son budget en déficit, la transformation de l'impôt foncier sur les propriétés bâties en impôt de quotité. Le ministre des finances lui avait dit : Prenez garde, le Sénat ne vous suivra probablement pas dans cette voie. Cela n'a pas empêché la majorité de la Chambre d'y marcher, et, naturellement, le ministre des finances lui-même de l'y suivre.

Le Sénat, après avoir nommé une commission très rébarbative contre la révolution financière faite au pied levé par les députés, a fini par se déjuger, et par adopter tout ce que le gouvernement a voulu.

Devant le Sénat, M. Buffet a montré avec sa puissance ordinaire le péril de cette transformation de l'impôt, et aussi l'arbitraire des évaluations nouvelles des propriétés bâties, faites administrativement en dehors des répartiteurs. Un ancien fonctionnaire du ministère des finances, M. Boulanger, dominé par le souvenir des grandes traditions dans lesquelles il a été nourri, par les préceptes des grands maîtres dont il a rappelé les noms, les Villèle, les Louis, les Berryer, a dû, quoique membre de la majorité républicaine, faire entendre les vérités les plus sévères, tant en son nom personnel qu'au nom de la commission dont il était le rapporteur. Après avoir nettement déclaré que l'impôt de quotité, répudié par Turgot et l'Assemblée constituante, plein de mauvaises surprises pour le Trésor, vexatoire et inquisitorial pour le citoyen, était un acheminement vers l'impôt sur le capital, il a jugé ainsi la façon dont le ministère et la Chambre résolvaient en un tour de main, sans discussions sérieuses, ces questions énormes :

« Ce qui ne me semble pas admissible, c'est que l'on veuille opérer des réformes aussi graves, non par une loi spéciale soigneusement étudiée, mais en les introduisant à l'improviste dans le budget.

« Je le répète, le principe que je défends a été inscrit au frontispice de la Constitution de 1791.

« Lisez tous les rapports du baron Louis, de M. de Villèle, lisez

ceux de vos rapporteurs généraux, vous verrez que tous ont consacré ce principe.

« Votre commission a été effrayée de l'énormité de la tâche qui lui incombait et, si elle n'a pas reculé devant elle, c'est qu'elle n'a pas voulu avoir même l'apparence de se dérober à un devoir.

« Mais cette politique est la méconnaissance absolue des droits du Sénat, de ce Sénat que Gambetta avait voulu défendre contre toute tentative d'envahissement de la part d'un autre corps. (Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.)

« Eh bien! je dis que, par la façon dont le Sénat est saisi de ces questions si importantes, vous exercez sur lui, inconsciemment, sans doute, une véritable tentative d'usurpation de ses droits. (Protestation sur un certain nombre de bancs. — Très bien! très bien! sur certains autres.) »

Le ministre des finances a parlé. Le Sénat a voté. La Chambre des députés a raison : compter sans la platitude du Sénat, c'est compter sans son hôte.

Tandis que notre déficit financier s'accroissait à vue d'œil et à plaisir, nous apprenions que l'État avait une nouvelle source de revenus, une de ces sources dont il peut dire, comme Vespasien : « l'argent n'a pas d'odeur. » Une observation très motivée de M. Denys Cochin, au Conseil municipal de Paris, a forcé les pouvoirs et l'opinion publique à mettre le nez dans une organisation singulière. Depuis 1887, il est prélevé sur tous les champs de courses 2 pour 100 du produit des paris mutuels. Le ministre de l'intérieur a reconnu que ces 2 pour 100, en trois ans, ont donné 5 317 000 francs. Par conséquent, les sommes engagées dans le pari mutuel, sur les divers hippodromes, pendant cette même période de temps, se sont élevées à 250 millions en chiffres ronds, sans compter l'argent qui a passé par les mains des bookmakers ou par l'intermédiaire des agences établies dans tous les quartiers de Paris.

Evidemment, il ressort de ces chiffres que le jeu, décoré du nom de pari mutuel, est entré dans la vie de la société française, comme il n'y était pas au temps des maisons de jeu; qu'il a pénétré dans toutes les classes, celles qui se piquent d'aristocratie, comme celles qui se réclament de la démocratie; qu'il tend à décomposer de plus en plus les vieilles et chrétiennes notions sur l'argent bien acquis.

La société française tend à vivre du jeu. Faire fortune par le travail s'en va des esprits. Ce qui donne à penser que le mal s'invétérera jusqu'à la gangrène, c'est que la République, prélevant un droit sur les paris mutuels, trouve là une aubaine qu'elle n'est pas assez prude et est trop gueuse pour ne pas empocher.

Dans un intermède, il s'est élevé au Sénat une discussion assez piquante et fort caractéristique, à propos de Danton. Un sénateur, qui est peut-être l'historien le plus consciencieux et le mieux informé de la Terreur, un membre de l'Institut, M. Wallon, a interrogé le gouvernement pour savoir si son intention était de ratifier une délibération récente du Conseil municipal de Paris débaptisant les rues de la capitale pour leur donner quelques noms sinistres et odieux, comme celui de Danton. Il a rappelé la part que cet associé de Robespierre et de Marat dans l'exécration publique, avait prise aux journées de Septembre. Le ministre de l'intérieur, M. Constans, a fait l'innocent et le farceur. Il a joué le personnage de l'homme qui aurait bien entendu parler quelquefois d'un nommé Danton, mais jamais dans ces termes-là. Il a ajouté que, voulant s'instruire, il avait interrogé le dictionnaire de Larousse; et, en citant quelques passages, il a dit qu'il s'était senti rassuré. Ces calembredaines ont duré quelques instants; après quoi, on a passé à autre chose.

Que Danton soit tout couvert du sang des massacres de Septembre, c'est hors de doute. On peut se demander s'il les a provoqués et organisés, ou s'il s'est borné à les laisser faire; la question est circonscrite entre ces deux cas. Lorsqu'on implora Danton pour les victimes : « Je me f..... des prisonniers, » répondit-il. Auteur de la circulaire de la commune de Paris, il invitait les patriotes des départements à renouveler dans leurs localités les forfaits des Carmes et de l'Abbaye. Sa responsabilité fut donc énorme, et elle devait défendre au gouvernement de venir froidement, après un siècle, autoriser dans les rues de Paris l'exhibition triomphale d'un nom qui, selon des paroles judicieuses de M. de Lareinty, est un encouragement au meurtre pour l'avenir.

On se rappelle que M. Cazot, ce républicain qui dut se démettre lui-même, par conscience de son indignité, des fonctions de premier président de la Cour de cassation, avait déjà, étant garde des sceaux lors de la discussion de l'article 7, arboré comme une enseigne les abominables souvenirs de Danton. Plus récemment, un ministre des travaux publics, M. Deluns-Montaud, avait cru devoir oser la même apothéose en y confondant, comme de juste, Robespierre et Marat. Ces turpitudes étaient, nous le reconnaissons, une amorce aux applaudissements faciles des radicaux. Il y avait aussi autre chose, une tendance qui a sa signification. Danton est fait pour plaire aux républicains de nos jours, parce qu'il fut avant tout un viveur. Cruel par accident, sans fanatisme, peut-être même sans haine, il voyait dans la République qui mettait en bas tout ce qui était en haut, et *vice versa*, l'occasion d'une colossale

bombance. En 1848, alors que le républicain était plus fou et moins taré qu'aujourd'hui, où il parlait naïvement de brûler la Bourse et le grand-livre, Danton était peu populaire, on lui préférait les purs et les austères de 93. En 1890, c'est tout différent; les temps héroïques sont passés, comme disait Gambetta, qui a si bien personnifié toutes les sensualités de son temps. Danton est dieu. Il disait à un jeune homme ces mots historiques : « Venez brailler avec nous; quand vous vous serez enrichi, vous ferez ce que vous voudrez. » Est-ce que ce n'est la photographie de la minute actuelle?

Danton disait de lui-même qu'il tenait de Diogène et de Sardanapale. C'est bien encore cela! Voulez-vous une peinture de l'homme, où vous croirez voir revivre tous ses petits-fils rabougris et véreux qui pullulent autour de nous? C'est M. Louis Blanc qui nous la fournira : « Nous avons entendu, écrit-il, raconter à Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel de ce nom, lequel tenait l'anecdote de sa mère, qu'un jour que Danton dînait avec Cavaignac et plusieurs jacobins de leurs amis, il lui échappa de dire dans les fumées du vin que leur tour était venu de jouir de la vie; que les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or et de soie, les femmes dont on rêve, étaient le prix de la force conquise; que la révolution, après tout, était une bataille, et devait, comme toutes les batailles, avoir pour résultat le partage des dépouilles opimes entre les vainqueurs. A ces mots inattendus, les convives se regardent l'un l'autre avec étonnement; et le plus rigide d'entre eux, Romme, laissant paraître sur son front l'expression d'une douleur austère, Danton, qui s'en aperçoit, se lève brusquement et s'écrie avec un immense et sardonique éclat de rire : « Mais croyez-vous « donc que je ne puisse pas, si je m'en mêle, être sans culotte tout « comme un autre? Croyez-vous que, tout comme un autre, je ne « puisse pas, ajouta-t-il avec un geste cynique, montrer mon der- « rière aux passants [1]? »

Que nos lecteurs nous pardonnent de les initier à ces mises en scène républicaines! C'est charmant, tant c'est vrai! C'est vrai, d'une vérité qui, malgré le tempérament plus avachi des descendants éreintés et avortés du grand terroriste, n'a pas vieilli. Croyez-vous que Gambetta, dans ses dîners du Palais-Bourbon, où il mettait les coudes sur la table et les pieds dans le plat, n'a pas eu de ces gros épanouissements à la Danton? Nous recommandons à M. Constans la dernière figure oratoire de Danton; un jour qu'il

[1] Dans son livre *André Chénier et les Jacobins,* M. Oscar de Vallée, sénateur, a reproduit cette page si curieuse de M. Louis Blanc sur Danton, dont il a très bien défini le tempérament corrompu, avide et sanguinaire.

sera un peu embarrassé avec sa majorité, qu'il l'étale hardiment à la tribune! Il aura un succès fou, un succès qui fera de lui l'homme légendaire de la République, un futur président, un Boulanger réussi.

Seulement, il faut toujours en revenir au point pratique : avec ses invocations à Danton et à ses pareils, la République se ménage-t-elle des alliés en Europe? Nous le lui disions à propos du 14 juillet, nous le lui répéterons toujours. Pour avoir l'amitié du czar, elle met en mouvement toutes ses musiques; elle ferait mieux de moins glorifier les régicides. Il y a quelques jours, les journaux nous annonçaient le mariage de la fille du très honorable ambassadeur de Russie à Paris avec un Français. Est-ce avec un petit-fils, petit-neveu ou petit-cousin de Danton? Non, c'est avec un petit-fils de l'immortel de Sèze, défenseur du roi. Alliances de familles ou alliances d'États ne se contractent que par une certaine conformité de principes communs.

Tandis que M. Constans nous disait que son bagage historique consistait dans les quelques emprunts qu'il pouvait faire au dictionnaire Larousse, son collègue de l'instruction publique, M. Bourgeois, tentait une réforme du baccalauréat. De toutes les réformes, la meilleure, ce serait sa suppression pure et simple. Placé à la fin de la classe de rhétorique, le baccalauréat a tué cette classe qui était autrefois la plus importante de toutes, celle où l'enfant, près de devenir un jeune homme, entrait de plus en plus dans le commerce intime des grands esprits du passé, depuis Homère jusqu'à Bossuet, depuis Sophocle jusqu'à Corneille, depuis Cicéron, Tite Live et Tacite jusqu'à Fénelon, Montesquieu et La Bruyère. Aujourd'hui tout est fini; ceci a tué cela; la rhétorique s'est évanouie devant le baccalauréat; le professeur d'humanités est tenu de faire de ses élèves moins des hommes que des bacheliers.

Ce que nous disons là est la vérité même. C'est une désolation pour les pères de famille quelque peu soucieux de l'avenir intellectuel de leurs enfants. C'est un souci profond pour tout Français qui considère la diminution croissante du génie de sa nation. A cette décadence il y a évidemment des causes multiples; nous n'en voyons pas de plus active que la suppression des humanités dans l'éducation française, suppression qui tient avant tout à l'intrusion du baccalauréat dans la classe essentielle. Autrefois, le baccalauréat n'était qu'un résultat indirect des années passées au collège; aujourd'hui, c'est le but. N'est-il pas manifeste que les conséquences de cet état de choses sont visibles partout? Comparez avec les Chambres actuelles, les Chambres d'il y a quarante ans, les Chambres où des hommes comme MM. Dufaure, Billault,

de Tocqueville, semblaient n'être que des hommes de second ordre auprès de MM. Berryer, Guizot, Thiers, de Lamartine. Rappelez-vous ces générations de l'Ecole normale, dont la dernière, éclose sous le régime des fortes études classiques, comprenait des hommes comme M. Taine, Mgr Perraud, M. Prévost-Paradol, M. Weiss, M. Fustel de Coulanges, d'autres encore, dont on peut combattre les idées, mais dont on ne peut nier la valeur! Il faut le dire parce que c'est l'inexorable réalité : avec les études classiques frappées au cœur par le baccalauréat tel qu'il fonctionne, le talent s'en va de la société française.

Les réformes ministérielles, amendées par le Conseil supérieur de l'instruction publique, enrayeront-elles un peu le mal qu'elles ne visent pas à guérir? L'importance que le ministre avait voulu donner au livret scolaire a été sagement limitée par le Conseil : il ne constituera qu'un élément d'information pour la valeur du candidat. Il est probable qu'en soulevant cette question du livret, M. Bourgeois avait surtout en vue de créer une infériorité pour les établissements ecclésiastiques; il n'aurait pu le faire sans commettre des inégalités injustes que Mgr Turinaz a très judicieusement relevées. D'un autre côté, il est non moins probable que les examinateurs universitaires les plus éminents cherchent dans la production du livret scolaire de chaque élève un moyen d'atteindre ces maisons de préparation artificielle et forcée qu'on appelle vulgairement des *chauffoirs*. Leur pensée est honorable, mais illogique; la justification des *chauffoirs* est le baccalauréat lui-même qui, dénaturant le système et la vraie fin des études, a produit, par une génération spontanée, ces procédés subalternes de préparation.

Le Conseil supérieur a eu raison de rétablir la composition française que le ministre voulait supprimer pour la première partie du baccalauréat. Il a eu raison, parce que cette composition, lorsqu'elle roule sur un sujet bien choisi, est une des épreuves les plus sûres qui puissent être faites de la valeur d'un enfant. Cette année, un des sujets portait sur une requête que Boileau aurait adressée à Louis XIV pour lui recommander Corneille. Style, connaissance de l'histoire et de la littérature d'un siècle, art de la narration, les qualités les plus diverses étaient appréciables dans ce travail.

Il est fâcheux que, pour la deuxième partie du baccalauréat, la part de la philosophie soit encore restreinte. Un savant qui n'est que savant est une spécialité; c'est utile, mais c'est secondaire. Le mot de Napoléon domine toutes les carrières et toutes les professions : « Les sciences sont une des applications de l'esprit humain; mais les lettres, c'est l'esprit humain lui-même. »

M. le ministre de l'instruction publique a complété son projet

de réforme du baccalauréat en prononçant à la Sorbonne, pour la distribution des prix du grand concours, un discours où il trace un portrait idéal de l'étudiant, non de la vingtième année, mais du vingtième siècle. Cet étudiant, sorti de nos programmes actuels, saura tout, sauf la religion chrétienne. Eh bien ! ce ne sera qu'un avorté. Dans notre siècle, tout ce qui a régné dans le monde de l'esprit et de la science, depuis Royer-Collard, Joseph de Maistre, Chateaubriand et Guizot, jusqu'à Biot, Jean-Baptiste Dumas, Leverrier, Cauchy et tant d'autres, a été chrétien; le christianisme donne seul une solution aux problèmes de l'intelligence humaine. Quant à la vie de l'homme, il la règle seul; et lorsque les gouvernements échappent à ses lois, ils tombent au-dessous de tout, ils perdent toute moralité et toute pudeur. Témoin la lettre suivante que le ministre des finances écrivait ces jours-ci à un sénateur qui lui recommandait un candidat : « M. D..., *dont le casier judiciaire mentionne trois condamnations*, ne peut justifier de services civils ou militaires; dans ces conditions, il n'a pas été possible de prendre note de sa demande pour une recette buraliste de 1re classe. Le directeur des contributions indirectes du Gers *l'a toutefois inscrit pour un bureau de 2e catégorie*, à sa nomination. »

Les étudiants de l'avenir, tels que M. Bourgeois veut nous les faire, remplaceront les cachets de première communion et de confirmation par des casiers judiciaires avec trois condamnations ou plus... Mais le journal *le Temps* était obligé de convenir ces jours-ci que la révolution du mépris montait et que la persécution athée amenait une réaction religieuse dont les établissements ecclésiastiques bénéficiaient. C'est à cette réaction religieuse qu'appartiendra le vingtième siècle, pour le relèvement de la France.

Rien de nouveau en Europe; nous n'appelons pas de ce nom les satisfactions illusoires que M. Ribot reçoit de l'Angleterre. Nous n'en connaissons pas encore le texte précis; si elles avaient quelque importance sérieuse, le ministre des affaires étrangères, qui se dérobe si obstinément à toute conversation diplomatique de tribune, aurait tenu à ne pas laisser les Chambres se séparer sans renseigner le pays. Pendant que M. Ribot avait la bouche close, le chef du Foreign-Office, lord Salisbury, lui jetait, nous jetait à tous ce défi hautain et narquois : « Il y a des gens qui prétendent que l'Égypte est si florissante qu'elle peut se passer désormais de nos soins; ces gens-là ressemblent beaucoup à ceux qui, voyant de belles fleurs dans leur jardin, trouveraient qu'il n'est plus nécessaire de garder le jardinier. Si l'Égypte croît en prospérité, si les abus y disparaissent un à un, c'est à la bonne administration britannique qu'en revient le mérite. Il peut venir, il viendra un temps, je l'espère, où

ces grands résultats se perpétueront sans le secours de la grande race qui en aura été l'initiatrice; mais cette heure n'a pas sonné encore. »

A en juger par les apparences, l'Europe est à la paix, aux réunions et aux fêtes de famille. L'empereur Guillaume embrasse sa grand'mère; l'empereur François-Joseph marie sa fille; le roi Humbert aurait des velléités de divorce avec M. Crispi, qui branle dans le manche. Cependant il y a toujours le point noir de la Bulgarie. L'avertissement sévère donné par la Russie à la Porte Ottomane, au sujet des bérats accordés aux évêques bulgares de la Macédoine, pourra ne pas être suivi d'un effet immédiat, il n'indique pas moins que les rapports se tendent de plus en plus. C'est l'Europe, ce sont des millions d'hommes qui peuvent être l'enjeu de cette question bulgare complaisamment et insidieusement embrouillée. La Fontaine disait en son temps :

L'âne, c'est quelquefois une pauvre province :
Les voleurs sont tel ou tel prince,
Comme le Transylvain, le Turc et le Hongrois.

L'âne ici, l'âne qui sera le pelé, le meurtri, le tondu, ce sera l'Europe, dont M. Stambouloff a l'air de mener les destinées. On a bien raison de dire que les saisons sont renversées : tandis que MM. Floquet, Yves Guyot et autres personnages *ejusdem farinæ* règnent sur la France, M. Stambouloff a remplacé M. de Bismarck, il est le vrai dictateur de l'Europe.

Louis Joubert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Exposition universelle, par Henri de Parville; précédée d'une lettre-préface par M. A. Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition. 1 beau vol., 710 pages, 700 gravures. (J. Rothschild, à Paris.)

S'il est un livre qui soit destiné à avoir un grand et légitime retentissement, c'est bien l'*Exposition universelle*, cette remarquable publication illustrée, que M. Henri de Parville nous a récemment donnée et que nous regrettons de n'avoir pu signaler plus tôt à nos lecteurs.

M. de Parville est un vrai magicien. Qui disait donc que l'Exposition était disparue? Elle est toujours vivante; elle est ouverte sous nos yeux dans tout son éclat, dans toute sa magnificence.

C'est en historien impartial, en effet, en artiste, en savant, en ingénieur et en observateur sagace, que M. de Parville nous décrit la grande Exposition. On retourne positivement au Champ de Mars avec lui; il faut passer de nouveau par où l'on a été. On y est, on revoit tout, depuis les arbres du parc, les fleurs des jardins, les lampes électriques, les fontaines lumineuses, jusqu'aux palais. On perçoit le bruit des machines, le grincement métallique des ascenseurs de la tour Eiffel s'élevant dans leur cage de fer.

Et pas une page sans une gravure, sans un souvenir. Sept cents pages, sept cents illustrations! Tous les pavillons étrangers, tous les bords de la Seine avec leurs expositions, leurs galeries d'agriculture, toutes les curiosités, tout, jusqu'aux villages sénégalais, jusqu'au théâtre annamite, jusqu'aux danseuses javanaises, tout défile devant les yeux dans un panorama d'ensemble.

Nous avons insisté sur le côté pittoresque, amusant de l'ouvrage, mais il faudrait louer aussi sans réserve le fond et la forme, M. Henri de Parville s'est acquis une grande autorité dans le monde entier. Un livre de lui a une portée spéciale que nous n'avons pas besoin de signaler à nos lecteurs.

Les savants et les ingénieurs trouveront dans ce volume des documents qu'ils chercheraient vainement ailleurs sur les constructions métalliques, sur l'édification de la tour de 300 mètres, sur le montage des palais et notamment de la galerie des machines, sur les ponts, les viaducs, les phares, sur l'éclairage à la lumière électrique, sur les grands travaux de la ville de Paris, sur les eaux, les égouts, les écoles, les monuments nouveaux, etc.

Le livre débute par un bon chapitre historique sur les Expositions internationales, Expositions de Londres, de Paris, de Vienne, de Philadelphie, etc., avec plans et vues. Les amateurs de statistique trouveront également un grand nombre de documents d'un vif intérêt.

L'*Exposition universelle* de M. Henri de Parville est, en somme, un petit monument élevé en l'honneur du travail des peuples et à la gloire de la civilisation.

C'est un livre qu'il faut posséder chez soi, un souvenir du Paris de 1889. Il aura pour lecteurs les innombrables visiteurs du Champ de Mars. Il fera son tour du monde.

A travers l'Afrique avec Stanley et Emin-Pacha, par le P. Schynse, 1 vol. (W. Hinrichsen, 22, rue de Verneuil).

L'auteur appartient à la Société des Missions algériennes et il a pu se joindre à la caravane de Stanley et d'Emin dans le centre de l'Afrique. Son journal donne une idée exacte de la calme énergie grâce à laquelle le célèbre Américain a pu traverser tout le continent noir. On voit aussi tous les efforts tentés par l'Allemagne pour se créer sur la côte orientale un puissant empire colonial. Avec le P. Schynse, le lec-

teur se rend compte des mille difficultés que le voyageur doit affronter dans ce pays « où il lui faut lutter contre tant d'ennemis, à commencer par les Arabes et les Nègres pour finir par les insectes et les reptiles ». Les différentes tribus, leurs usages, leurs croyances, leurs exigences à l'égard des caravanes, la misère résultant de leur état de guerre perpétuel, tout est décrit de la façon la plus saisissante. Cependant le hardi missionnaire aime cette terre désolée, et l'on sent que pour lui l'intérêt de la civilisation passe avant tout le reste.

Éthiopie méridionale, journal de mon voyage, par Jules Borelli. — Un beau volume petit in-4° de 520 pages, illustré de 200 dessins d'après nature, avec cartes, index alphabétique et annexes. — Paris, librairies-imprimeries réunies, ancienne maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît. — Prix, broché : 30 francs.

Le mystérieux continent africain, malgré les Livingstone et les Stanley, est encore en bonne partie inexploré, à cause de son incommensurable superficie. C'est cet inconnu même qui exerce une si étrange fascination sur les imaginations ardentes et les esprits aventureux; c'est cette force irrésistible qui a poussé l'auteur de ce volume, M. Jules Borelli, à entreprendre et accomplir un des voyages les plus hardis et les plus bizarrement mouvementés qu'il soit possible de rêver.

Parti du Caire le 16 septembre 1885, M. Jules Borelli y est rentré le 15 novembre 1888, soit trois ans et deux mois après son départ. Le livre-journal, où l'intrépide voyageur a fidèlement consigné les faits multiples d'une existence si bien remplie, c'est la vie même, prise sur le fait, de l'homme d'action.

Grâce à lui, nous connaissons maintenant les pays Amhara, Oromo et Sidama de l'Ethiopie méridionale. C'est seul, sans appui officiel ou gouvernemental, sans secours envoyés par des sociétés protectrices ou autres, en ne ménageant ni le temps ni l'argent, que le hardi explorateur est allé jusqu'au bout de son œuvre dans l'intérêt de la science, de l'ethnographie, du commerce, de la civilisation.

Ce qu'il a rapporté de ses excursions est incalculable : d'abord 200 magnifiques illustrations d'après nature donnant une idée saisissante des types, ustensiles, sites, habitations, usages; 6 cartes établissant l'itinéraire du voyageur et les pays qu'il a relevés minutieusement, avec une carte en couleurs donnant les divisions par langues de ces contrées, puis de nombreux profils de nivellements et de vues diverses, sans compter des objets de toute nature : lances, boucliers, colliers, harnachements, fidèlement catalogués, un vocabulaire de langues indigènes jusqu'à ce jour absolument inconnues en Europe, un relevé d'observations astronomiques, barométriques et thermométriques.

Un index alphabétique des noms propres, appellations locales, et mots se référant aux mœurs et coutumes, forme le complément nécessaire de ce très intéressant volume.

Mme de Beaumarchais, d'après sa correspondance inédite, par Louis Bonneville de Marsangy. — Paris, Calmann-Lévy, 1890. In-8° de IV-328 pages, avec portrait. 7 fr. 50.

On a publié tant et de si bons travaux sur l'auteur du *Mariage de Figaro* qu'il semble que tout ait été dit à son sujet; il est bien vrai, en effet, que sa vie publique nous est maintenant connue dans ses moindres détails; mais certains aspects de sa vie intime n'ont été jusqu'à présent qu'insuffisamment observés. C'est précisément dans la vie de famille de Beaumarchais que nous fait pénétrer l'étude de M. Bonneville de Marsangy. Avant de reconstituer, d'après les plus sûrs documents, l'histoire de la femme charmante et en tous points remarquable qu'il a choisie pour héroïne, l'auteur a brièvement raconté les deux premiers mariages de Pierre-Augustin Caron, l'un, en 1756, avec une jeune veuve, Madeleine Aubertin, qui, notons-le en passant, apportait en dot ce petit fief de la Brie, au village de *Beaumarchais*, dont Pierre-Au-

gustin devait immortaliser le nom; — l'autre, en 1768, avec une autre veuve, Geneviève-Madeleine Watebled, morte en 1770, laissant un fils qui ne lui survécut que deux ans.

C'est le 8 mars 1786, après un second veuvage de seize années largement remplies par le travail, que, parvenu à l'apogée de la fortune et du succès, délivré, du moins, il le croyait, des agitations qui avaient absorbé jusque-là sa vie, Beaumarchais épousa Marie-Thérèse-Amélie Willermanla (1751-1816), l'une des plus aimables personnes de Paris, qui n'hésita pas à unir sa jeunesse à la maturité (cinquante-quatre ans) de l'homme célèbre qu'elle admirait et aimait profondément. Rien n'est plus attrayant que le tableau tracé par M. de Marsangy des premières années de cette union, embellie par la naissance d'une fille, Eugénie. Mais ce bonheur paisible ne dure guère, la Révolution éclate et la Terreur est proche, qui va réduire au comble de la misère tous les membres de cette heureuse famille. Mais aussi, c'est là que les deux époux vont donner la mesure de ce qu'ils valent et de ce qu'ils sont l'un pour l'autre. C'est là que Mme de Beaumarchais va se révéler une épouse admirable, prête à tous les sacrifices et à tous les courages, restant, devant les menaces des proscripteurs aussi bien que dans leurs prisons, sans une minute de défaillance, digne de son mari et digne d'elle-même. Et ce n'est là que la moitié de sa tâche douloureuse. Quand la mort (1799) du compagnon de sa vie la laisse dans la solitude et dans la gêne, en proie aux plus cruelles difficultés, il lui faut, pendant quinze années encore, lutter chaque jour, non seulement pour sauvegarder les débris d'une fortune iniquement perdue, mais pour défendre la renommée de l'homme qu'elle pleurait.

C'est dans les lettres qu'elle adressait à sa vieille amie de Nancy, Mme Dujard, que M. de Marsangy a puisé les principaux éléments de sa belle étude, et c'est avec raison, car cette correspondance nous révèle toutes les qualités rares de la femme supérieure et parfaite que fut Mme de Beaumarchais.

Les Représentants du peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements, en l'an II (1793-1794), par Henri Wallon, membre de l'Institut. — Paris, Hachette, 1890. In-8° de 422 pages. 7 fr. 50.

Ce cinquième et dernier tome du précieux ouvrage de M. H. Wallon comprend la Lorraine et les départements du Nord et du Pas-de-Calais; c'est là qu'entre autres peintures terribles on voit paraître sous son vrai jour cet effroyable Joseph Le Bon, dont on n'a pas craint naguère de tenter la réhabilitation. L'éminent auteur a pensé avec juste raison que son œuvre ne serait pas complète si, après avoir retracé les crimes, il ne montrait pas les châtiments, et c'est à cette tâche qu'il a consacré la seconde partie de son dernier volume. Elle lui a fourni l'occasion de répondre éloquemment aux furieuses déclamations de ceux qui s'efforcent de réhabiliter les hommes de la Terreur et qui voudraient détourner les sévérités de l'histoire des actes qu'ils ont commis sur les actes qui en ont été le châtiment.

Astra, par Carmen Sylva, 1 vol. (in-16. Perrin et Cie.)

Plusieurs productions distinguées ont déjà fait connaître Carmen Sylva, cette reine de Roumanie, dont l'Académie française a consacré le talent par une de ses plus hautes récompenses. — *Astra* est une œuvre originale et émouvante, qui encadre dans le paysage et les mœurs de la Roumanie, un douloureux drame de famille, la rivalité involontaire de deux sœurs, dont l'aînée doit défendre la plus jeune contre la passion coupable de son propre mari.

Autour des deux figures principales d'un relief singulier, s'en groupent plusieurs autres esquissées d'un trait non moins sûr.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE PEUPLE CATHOLIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

I

Lorsque j'ai visité, à la porte de New-York, sous les ombrages d'une paisible cité du New-Jersey[1], l'historien de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, M. Gilmary Shea, cet homme, rare à plus d'un titre et singulièrement épris du passé, au milieu d'un peuple occupé tout entier des moyens de vivre dans le présent, m'a montré, parmi les vieux papiers et les vieux livres qui encombrent sa demeure, un volume sorti des presses de Venise, en 1516, et précieux pour l'Amérique. C'est un psautier en langue hébraïque, arabe, grecque et latine, où se rencontre, selon M. Shea, à travers les gloses qui accompagnent le texte sacré, la vie la plus anciennement imprimée que l'on connaisse de Christophe Colomb. Elle est contenue dans un commentaire sur ce verset du psaume dix-huitième : « *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum :* Les voix qui annoncent la gloire de Dieu retentissent dans toute la terre, leurs paroles parviennent aux extrémités du monde. » Le commentateur rapporte que Colomb voyait dans ce verset la prophétie de son entreprise et, à ce propos, il raconte l'entreprise.

La prophétie qui poussait le grand chrétien à sa découverte ne s'est accomplie qu'après trois siècles et ne s'est pas accomplie de la manière qu'il imaginait. C'est seulement au dix-neuvième siècle que la parole divine, telle que l'entendait Colomb, s'est propagée dans toute l'Amérique, et ce n'est pas parmi les races inconnues au-devant desquelles il allait. Par le crime des Européens, les Indiens ont été presque entièrement détruits avant d'être éclairés. Une autre race mise en contact avec les Européens, vers la même époque, et transportée par eux sur le nouveau continent, les nègres, ont été pareillement exploités et opprimés sans disparaître cependant. Aujourd'hui, le peu qui reste d'Indiens et la foule des

[1] *Elisabeth-City.*

nègres attendent encore la lumière que leur devait l'Europe. La destruction des uns, la dégradation des autres est une tache et une plaie pour la civilisation américaine. Peut-être essayerai-je d'apprécier plus tard les efforts tentés pour effacer cette tache et guérir cette plaie. Pour aujourd'hui, je laisse de côté les œuvres que le passé a léguées à l'avenir et je me borne à considérer, dans son état présent, la société chrétienne et, en particulier, la société catholique aux Etats-Unis; je voudrais en présenter le tableau.

Les Européens qui observent ces chrétientés nouvelles n'ont pas affaire à une race inconnue. La doctrine et ceux qui la professent sont pareillement venus du vieux monde; chez elles, c'est l'histoire religieuse de l'Europe qui se continue, c'est la vie religieuse de l'Europe qui se renouvelle. L'Amérique du Nord a été, au seizième et au dix-septième siècle, la patrie des hommes qui ne pouvaient pas pratiquer leur foi sur notre continent; au dix-neuvième siècle, elle est devenue la patrie des hommes qui ne pouvaient y gagner leur vie. Parmi les premiers, il s'est rencontré des catholiques, mais la plupart ont été des protestants; la société chrétienne, aux Etats-Unis, a d'abord été protestante. Parmi les seconds, parmi les enfants de l'Europe que la terre d'Europe ne se prête pas à nourrir, le plus grand nombre s'est trouvé catholique; de là, au milieu des communions protestantes, la place, chaque jour croissante, de la population catholique.

En 1784, au lendemain de l'émancipation, on comptait, aux Etats-Unis, environ 45 000 catholiques; en 1829, 500 000; en 1856, leur nombre s'élève à 3 560 000; en 1875, à 6 millions; en 1889, de 9 à 10 millions [1].

Pendant ce temps, soit agrandissement de territoire, soit émigration, soit multiplication des naissances, la population totale de l'Union a passé, de 3 ou 4 millions, à 60 ou 65 millions d'habitants. La population totale est quinze ou vingt fois plus nombreuse qu'il y a un siècle, et la population catholique deux cents fois. En 1784, on comptait un catholique sur cent habitants; en 1889, on en compte un sur six ou sept.

A cet accroissement de nos coreligionnaires, les conversions ont une faible part. Sans doute, depuis John Thayer, le plus ancien converti dont on se souvienne, devenu, en 1790, le premier curé catholique de Boston, jusqu'au docteur Ives, venant déposer aux pieds de Pie IX, en 1858, son anneau d'évêque protestant, il s'est

[1] Le nombre des catholiques en 1829 a été établi par le premier concile de Baltimore tenu à cette époque. Le nombre actuel de 10 millions est indiqué dans le *Salder's catholic Directory*, 1890. Les autres chiffres m'ont été donnés par M. Gilmary Shea.

opéré des conquêtes qui attestent la force vitale de l'Eglise et la flamme du prosélytisme dans le clergé; il s'en opère toujours. Les Paulistes du P. Hecker, voués spécialement à cette œuvre, ne sont que trente : chaque année ils obtiennent de trois à cinq cents abjurations. Et parmi les grands convertis de ce siècle, comment ne pas nommer tout d'abord Hecker lui-même et celui qui l'a précédé et comme guidé dans la recherche laborieuse de la vérité : Brownson? L'un et l'autre, partis des régions qu'éclairent à peine les dernières lueurs du christianisme, ont traversé toutes les doctrines avant d'entrer dans l'Eglise romaine, et ils en sont devenus les plus hardis champions; ils en demeurent, dans leur tombeau, la lumière et l'honneur; l'un et l'autre, le prêtre et le laïque, sont présentés à la génération venue après eux comme les deux types du catholicisme américain [1].

Plus tard, durant la guerre de Sécession, la courageuse charité déployée dans les deux camps par les religieuses hospitalières et par les prêtres catholiques a ramené à leur foi, en face de la mort, plus d'un soldat. Un missionnaire qui s'est consacré aux Indiens, les ayant quittés alors pour suivre, en qualité de chapelain l'état-major de l'armée du Nord, le P. Stephan a baptisé, à lui seul, onze cents combattants [2]. A Saint-Louis, un autre chapelain, le docteur Ryan, devenu, depuis cette époque, archevêque de Philadelphie, a baptisé six cents blessés ou prisonniers de guerre. « L'Eglise des Sœurs, » disaient ces soldats, « doit être l'Eglise de Dieu », et c'est ainsi qu'ils commençaient à examiner la doctrine catholique [3].

Aujourd'hui, en compulsant les registres de la cathédrale de Baltimore, on trouve, m'a-t-on assuré, que sur cent baptêmes il est inscrit vingt baptêmes d'adultes, c'est-à-dire de convertis. Dans l'ensemble de son diocèse, le cardinal Gibbons rencontre huit à dix adultes sur cent confirmands. L'évêque de Vincennes, en Indiana, Mgr Chatard me donnait pour cette contrée fort différente et fort éloignée du Maryland, des chiffres analogues, en même temps qu'il m'expliquait les difficultés et les ressources de la propagande catholique à travers toute l'Union. C'est un prélat, Américain de naissance, Français d'origine et Romain de goût et d'habi-

[1] *The typical American Priest,* a dit du P. Hecker l'archevêque de Saint-Paul Ireland, dans l'introduction qu'il vient d'écrire pour la vie de ce prêtre et encore en parlant de lui et de ses premiers collaborateurs : « *It used to be said of them in reproach that they were the* « *Yankee* » *catholic church; the reproach was their praise.* » (*Catholic World,* june 1890.)

[2] Je le tiens du P. Stephan lui-même.

[3] *The Centenary celebration,* Archbishop's Ryan sermon.

tude; car il a passé la meilleure partie de sa vie à Rome. Il y dirigeait le collège américain avant d'être transplanté au centre des Etats-Unis, loin de la mer et des grandes villes, parmi tout un peuple de cultivateurs allemands. En ce pays, me disait-il, les conversions ne ressemblent pas à celles de l'Orient, par exemple, où toute une paroisse, tout un diocèse, se soumettent au Pape avec leur pope ou leur évêque. Elles sont purement individuelles, amenées par l'étude et la réflexion, déterminées par le travail de l'âme qu'éclaire une lumière intérieure. C'est pourquoi elles sont rares; moins rares cependant, ajoutait-il, qu'elles ne seraient chez un autre peuple placé dans les mêmes conditions, car le niveau de l'intelligence populaire est plus élevé qu'en Europe; nulle part, dit-on, on ne rencontre aussi peu de savants, autant d'hommes instruits; l'ouvrier qui travaille de ses mains est accoutumé à lire et formé à réfléchir. Aussi, selon l'évêque de Vincennes, le difficile, pour les prêtres catholiques, n'est pas de se faire comprendre du protestant, c'est de l'aborder, et il me contait par quels procédés lui-même, voué soudain à un ministère nouveau pour lui, avait souvent surmonté cette difficulté; comment il mettait à profit, soit la curiosité de « nos frères séparés », soit leurs dispositions sincères au libre examen. Lorsque, dans ses tournées pastorales, il rencontrait une église trop étroite pour contenir l'auditoire, il lui était arrivé de prêcher, tantôt dans une cour de justice à la demande des juges, tantôt même dans un temple protestant à la demande des ministres. Une fois, dans une ville d'eaux, comme une pluie violente fermait tout à coup l'accès de l'église, il avait abrité sa prédication sous les lambris d'une salle de bal public.

Mais il n'est pas donné à tous les orateurs catholiques de se faire écouter comme l'évêque de Vincennes; d'ailleurs, le clergé suffit à peine aux fidèles. Il y a peu de temps, il était loin d'y suffire encore, les pasteurs manquaient aux troupeaux. Tantôt le prêtre a peine à atteindre les paroissiens dispersés à grande distance à travers la campagne; tantôt, dans les villes, il est entouré d'Irlandais qui, sans cesse, recourent à lui en toute chose et le mêlent à leur vie entière. Il ne lui reste d'ordinaire ni le loisir ni la liberté d'esprit qu'il faudrait pour entreprendre des conquêtes.

Si donc les conversions obtenues autorisent l'espérance pour l'avenir, elles sont peu fréquentes jusqu'à ce jour; elles ne compensent pas ce qu'au début a coûté à l'Église romaine la transmigration de ses enfants sur une terre étrangère. En tenant compte, en effet, de la quantité de familles catholiques qui ont débarqué depuis un siècle aux Etats-Unis, en évaluant leur postérité, il est incontesté que le nombre de catholiques devrait être aujourd'hui

plus considérable. Plusieurs parmi eux ont abandonné leur foi, beaucoup l'ont laissée perdre dans leur descendance, moins par un acte d'apostasie formel que par un entraînement fatal, faute de prêtre, faute de culte, faute d'école à leur portée; ils se sont rangés ou ils ont rangé leurs enfants à la religion de la société où ils cherchaient place, à la religion des familles où ils entraient. Aujourd'hui, parmi les prêtres catholiques, les uns appréhendent les mariages mixtes, les autres, au contraire, les envisagent avec confiance, et il est certain que l'Eglise, exigeant pour les permettre la promesse que les enfants seront élevés catholiquement, devrait y gagner toujours au lieu d'y perdre. La question est de savoir comment la promesse est observée et si l'époux catholique en impose habituellement l'exécution. En général, quand la femme le veut fermement, c'est sa religion qui prévaut parmi les enfants et souvent même est embrassée par le mari. Mais dans quelles circonstances peut-on compter sur cette ferme résolution de la femme catholique épousant un protestant? Entraînée par le désir du mariage, la jeune fille qui recherche un fiancé ne risque-t-elle pas d'oublier sa foi, et la jeune mère d'en méconnaître ensuite les obligations? Selon les observateurs les plus autorisés, quand l'Eglise est déjà forte, soit par le nombre, soit par la qualité de ses membres, les mariages mixtes lui profitent; ils tournent contre elle dans le cas contraire.

Ils ne pouvaient donc manquer de lui être funestes au début de l'émigration. Qu'on se représente les pauvres émigrants, des hommes, pour la plupart, partis de pays catholiques pour chercher fortune, exposés, depuis leur départ jusqu'à leur débarquement, à tous les genres de souffrance et de corruption et prenant enfin femme en Amérique. L'Amérique ignore ou méprise le culte auquel ils appartiennent par leur naissance; autour d'eux, ils ne le voient ni pratiqué ni enseigné. Faut-il s'étonner s'il ne s'est pas toujours perpétué chez leurs descendants? Aujourd'hui, les causes qui en ont amené l'abandon disparaissent; il n'est plus dédaigné par les autres communions; le clergé se multiplie, des écoles paroissiales s'établissent; aussi l'Eglise a cessé de perdre du terrain, elle n'a pas regagné celui qu'elle avait perdu.

A considérer les choses de près, il n'y a donc pas lieu de triompher, comme on se l'imagine au premier aspect, de l'accroissement des catholiques aux États-Unis. Mais à ce sujet d'admiration qui disparaît devant un regard attentif en succède aussitôt un autre. Non, dans le spectacle que cette Eglise nouvelle présente au monde chrétien, ce qu'il convient d'admirer, ce n'est pas le nombre, c'est la vie. Là, dans ce corps grandissant, pas de membres morts, pas

d'indifférents comme en Europe, pas de catholiques de naissance et de nom qui aient cessé de pratiquer et de croire; ceux-là sont sortis de l'Eglise; ceux qui demeurent dans son sein lui appartiennent en esprit et en vérité. Là, parmi les hommes comme parmi les femmes, le catholique qui n'observe pas sa religion est une exception : le clergé l'atteste et quelques faits saisis çà et là dans mon rapide voyage me l'ont montré.

A New-York, notamment, l'archevêque évalue à soixante mille, chaque dimanche, les fidèles qui assistent à la messe dans sa cathédrale; à 600 000 environ ceux qui se pressent dans les quatre-vingts églises et les quarante chapelles où elle est célébrée. C'est à peu de chose près tout ce qui est en état de l'entendre. Dans un quartier reculé de cette immense métropole, au milieu d'une population qui vit péniblement du salaire de chaque jour et se renouvelle fréquemment, j'ai visité une paroisse desservie par les Paulistes; sur 13 000 paroissiens en âge de raison, 10 000, au moins font leurs pâques. A Chicago, dans une église encore inachevée, non loin d'une gare, chaque dimanche à six heures du matin, il se dit une messe pour les hommes de peine requis sur le chemin de fer, parce que, malgré le respect unanime des Américains pour le repos dominical, malgré l'interruption du trafic, quelques trains marchent encore. Ces pauvres gens viennent à ce pauvre sanctuaire en costume de travail, apportant dans une boîte de fer-blanc le dîner préparé d'avance à leur logis, et s'en vont de là droit à leur besogne.

Mais les fidèles ne s'en tiennent pas à la messe du dimanche et aux pâques. A Détroit en Michigan, grande et belle ville toute neuve sur la route du Niagara, des Grands Lacs et du Canada, j'entrais le matin du premier dimanche de l'Avent dans une église remplie d'hommes; presque tous ayant à leur boutonnière les insignes rouges ou bleues de quelque confrérie, s'approchaient de la table sainte, et le prêtre qui montait en chaire donnait pour certains jours de la semaine et pour le dimanche suivant de pareils rendez-vous à d'autres confréries d'hommes et de femmes. A quatre cent mille de là au milieu des monts Alleghany, à Pittsburg, des Pères du Saint-Esprit m'entretenaient de leur laborieux et consolant ministère à travers la campagne du voisinage. Ils me citaient entre autres une paroisse de 400 familles, c'est-à-dire d'environ 2000 âmes où chaque samedi deux prêtres se voient retenus au confessionnal de deux à six heures du soir. A Washington, à Chicago, je pourrais citer des exemples analogues; je connais, dans ces deux villes, des paroisses de 7000, de 25 000 âmes et qui sont aussi ferventes. Les prêtres des États-Unis ont donc lieu d'être

contents de leur peuple; en tenant compte de la fréquentation des sacrements, ils demandent s'il est en Europe une nation où le catholicisme soit aussi vivant, une ville catholique qui surpasse ou même égale New-York.

II

Après avoir raconté ce qu'est ce peuple fidèle, il reste à rechercher comment il se recrute, quelle est son origine et sa condition aux États-Unis.

Nous l'avons indiqué déjà; il se recrute par l'émigration, et cette émigration a commencé au cours du siècle présent, elle ne remonte guère au delà de 1830. La Louisiane seule, ancienne colonie espagnole et française, doit être exceptée. Là, les catholiques au nombre de plus de 300 000 forment le tiers de la population totale de l'Etat [1], et si dans les villes il se rencontre parmi eux des Irlandais, des Italiens, des Allemands survenus depuis cinquante ans, si à la Nouvelle-Orléans il s'élève des paroisses anglaises, allemandes, italiennes à côté des paroisses françaises, dans les campagnes fécondées par des eaux abondantes et par le soleil des tropiques et plus peuplées qu'ailleurs, le ministère ecclésiastique ne s'exerce pas autrement qu'en français, les paroisses se composent de descendants d'anciens colons établis sous le régime français. On les nomme encore les créoles de la Louisiane; beaucoup sont issus des Acadiens chassés de leur pays après la conquête anglaise; Longfellow y reconnaîtrait les arrières-neveux d'Evangeline. Le diocèse de la Nouvelle-Orléans offre quelques traits de l'ancien monde. Dans les familles rurales, la foi s'est perpétuée par une tradition, transmise elle-même et maintenue au moyen de la langue française, foi vive et ferme, mais ignorante. Parmi les habitants des villes, au contraire, s'est longtemps conservé l'esprit du dix-huitième siècle, l'esprit voltairien. Il disparaît peu à peu au souffle de l'esprit meilleur et plus jeune qui se répand de nos jours d'un bout à l'autre des États-Unis.

Le spectacle change quand on sort de la Louisiane. Sur le rivage de l'Atlantique, les anciennes colonies anglaises, suédoises, hollandaises et plus loin entre l'Atlantique et le Pacifique, les forêts vierges, les prairies solitaires, que jusqu'en nos jours l'homme blanc ne franchissait pas, s'ouvrent désormais à toutes les races humaines. C'est le besoin, l'ambition, la fortune des États-Unis d'attirer à eux ces races diverses et de les fondre ensemble en les

[1] Chaque fois que j'ai à parler du nombre des catholiques dans les différents Etats, dans les différents diocèses, je me réfère au *Sadler's catholic Directory*, 1890.

rajeunissant par le travail et la liberté. Sur leur plage hospitalière l'Océan dépose les déshérités que rejette la terre natale, et les progrès du catholicisme se mesurent au nombre de catholiques qui se rencontrent parmi ces déshérités. Il en vient de l'Asie même : dernièrement un envoyé de la Propagande découvrait 900 maronites à Chicago, 40 000 dans toute l'Union [1], et le jour de Noël devant 4 ou 500 d'entre eux un sermon était prêché dans leur langue, un office était célébré selon leur rit à New-York [2].

Au surplus l'émigration ne s'opère pas seulement par mer. La race française y tient une place qui n'est pas sans importance, et pourtant bien peu de Français passent l'Atlantique. Des colons de Saint-Domingue se sont réfugiés jadis aux Etats-Unis. Des prêtres, qu'on appelait alors missionnaires de France, sont venus les assister; le plus célèbre et le plus éprouvé d'entre eux, M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, banni de son diocèse à la suite de la révolution de Juillet, a fondé à New-York la paroisse française que, sous le nom de « Pères de la Miséricorde », les héritiers de ces missionnaires dirigent encore. En ce moment quelques vignerons chassés par le phylloxera se transplantent en Californie. Mais ces rares épaves de notre patrie se perdent dans le flot des autres peuples. L'homme qui naît et pousse en France ne se déracine pas. Si les paroisses françaises se multiplient, si la langue française se fait entendre dans la chaire des églises, on le doit d'un côté, au sud de l'Union, aux créoles de la Louisiane dont nous venons de parler, de l'autre, au nord, aux habitants du Canada. Ces derniers, presque tous catholiques, s'infiltrent par un mouvement continu à travers une frontière facile à franchir.

En 1880, époque du dernier recensement, on comptait aux Etats-Unis 610 000 habitants nés au Canada et 900 000 environ issus de parents canadiens. Depuis lors, assurément, l'émigration canadienne ne s'est pas ralentie, la fécondité sans rivale des familles canadiennes n'a pas diminuée. Que l'on suppute l'accroissement probable de cette population; qu'on y joigne le diocèse de la Nouvelle-Orléans et l'on en conclura que sur 10 millions de catholiques aux Etats-Unis, 1 400 000 à 2 millions ont du sang français dans les veines. Entre les catholiques du Canada qui envahissent le territoire de l'Union au nord et les catholiques de la Louisiane qui le bordent au midi, le climat, les habitudes, les occupations, les destinées ont creusé de profondes différences; il reste aux uns et aux autres ce trait commun que, jetés au milieu des Anglo-Saxons, ils gardent

[1] Je tiens ce fait d'un curé de Chicago.
[2] *New-York Herald*, 12 janvier 1890.

leur idiome et leur foi comme la marque distinctive de leur origine et le patrimoine de leur race.

Quant à l'émigration qui vient d'Europe, on en peut suivre la trace jusqu'aux confins de la Russie. Les évêques des États-Unis démêlent dans leur troupeau des Bohémiens, des Polonais. Il y a trois paroisses bohémiennes à Chicago, deux à Baltimore, une à Milwaukee, à New-York, à Saint-Paul. Il y a six paroisses polonaises à Chicago, quatre à Milwaukee, deux à Baltimore, une à Cincinnati, à New-York, à Philadelphie, à Saint-Paul, à Winona. Jusqu'à présent, l'Amérique du Nord n'attirait pas les Européens du Midi, les riverains de la Méditerranée. Depuis peu d'années, des Italiens, des paysans du Piémont, des Abruzzes et de la Calabre y viennent, poussés par la misère [1]. Soit dégoût de la vie qu'ils quittent, soit insouciance, soit espoir, ils paraissent s'expatrier sans regret. J'en ai vu une troupe sur le bâtiment où j'avais moi-même pris passage; dès que la mer était belle, hommes et femmes chantaient et dansaient à l'arrière du navire. Avec une humeur prompte, des passions vives, des mœurs faciles, un esprit inculte et l'habitude de vivre de peu, ils apportent une foi naïve, mais superstitieuse et mal éclairée. Souvent leur ignorance religieuse étonne le prêtre américain.

Toutefois ce courant, indice d'un trouble profond dans la Péninsule est trop récent pour avoir modifié la loi qui, jusqu'à ce jour, a régi le peuplement du nouveau monde. Depuis les premiers colons partis, il y a trois siècles, des côtes de Hollande, de Suède et d'Angleterre, l'Amérique du Nord est destinée aux Européens du Nord; ils y abordaient en petit nombre quand la navigation était difficile et lente, ils s'y jettent en foule maintenant que la vapeur a rapproché les deux rives de l'Atlantique. C'est dans les ports de Brême, de Hambourg, d'Anvers et de Liverpool que s'amassent les grandes cargaisons d'émigrants; c'est principalement d'Allemands et d'Irlandais qu'elles se composent. En 1880, la population des États-Unis comprenait 1 854 000 Irlandais, 1 966 000 Allemands, et de plus 4 millions et demi d'Américains issus de parents irlandais, près de 5 millions issus de parents allemands [2]. De 1880 à 1889, d'après les registres de l'émigration, il a dû arriver à New-York environ 1 200 000 Allemands et 500 ou 600 000 Irlandais [3].

[1] En 1888, l'émigration italienne a été de 43 927 personnes presque aussi nombreuse que celle des Irlandais. (*Annual report of the Commissionners of emigration, of the state of New-York*, 1888.)

[2] *Compendium of the tenth census of the United States*, table XXX et table CVII.

[3] *Annual Report of the Commissionners of emigration*, 1888. Je n'ai pas sous les yeux les rapports antérieurs, non plus que celui de 1889, qui n'était pas

Or, tous les Irlandais et le tiers ou le quart des Allemands viennent de familles catholiques [1]. Si l'on s'en tenait à ce dénombrement, le chiffre de 10 millions serait de beaucoup dépassé : on est ainsi amené à reconnaître le fait signalé plus haut : le déchet éprouvé par l'Église romaine à son début sur le territoire des Etats-Unis. Aujourd'hui dans ce peuple fidèle de 10 millions d'âmes, plus de la moitié est irlandais, un quart allemand, un cinquième ou un sixième français, l'appoint est fourni par les autres races européennes, par un petit nombre d'Indiens et de nègres et par les Américains convertis.

On le voit, la destinée du catholicisme aux États-Unis, se rattache avant tout à la destinée de la race irlandaise et de la race allemande. S'il est vrai, comme nous l'avons avancé, que la vie religieuse de l'Europe se renouvelle en Amérique, il faut ajouter, en ce qui concerne l'Église romaine, qu'elle se renouvelle en dehors des races latines : elle se développe parmi deux races du Nord. L'une toujours fidèle, mais toujours misérable sur notre continent, refleurit et prospère sous l'égide de la religion qui l'a vouée à un long martyre. Quant à l'autre, coupée en deux il y a trois siècles, sa portion la plus vivace s'est alors tournée contre cette religion, elle en a paru la plus redoutable ennemie; aujourd'hui, sous d'autres cieux, elle contribue et participe à sa renaissance. L'avènement des Celtes d'Irlande et des Teutons de Germanie au premier rang des peuples catholiques, voilà peut-être le plus étonnant phénomène que le nouveau monde, au terme de ce siècle, offrira aux regards de l'ancien. Suivons dans leur exode ces Teutons et ces Celtes; observons-les sur leur terre promise.

L'exode a été douloureuse. Il a fallu d'étranges souffrances pour arracher des millions d'Irlandais et des millions d'Allemands de leur terre natale, souffrances que l'Irlande étale, que l'Allemagne cherche à cacher en entravant l'émigration, mais qu'au cours de ses triomphes et dans l'orgueil de sa puissance elle ne parvient pas encore à guérir. Cependant leur mauvais sort suivait les émigrants sur mer et au delà. Longtemps on a pu comparer les navires qui les

encore dressé à mon départ des États-Unis; mais je vois qu'en 1888 le nombre des émigrants allemands a été de 78 145, le nombre des émigrants irlandais, de 44 307, et je ne crois rien exagérer en évaluant en moyenne au même chiffre l'émigration des trois dernières années. Quant aux années précédentes l'émigration allemande, d'après le rapport de l'œuvre de Saint-Raphaël, a dépassé en moyenne 150 000 personnes par an et je porte à la moitié le chiffre de l'émigration irlandaise.

[1] Cette proportion du tiers m'a été indiquée par le secrétaire général de l'Œuvre de Saint-Raphaël. M. Gilmary Shea, en 1879, ne la portait qu'au quart ou au cinquième. (*The catholic church in the United States.*)

transportaient à ceux qui faisaient la traite des nègres; entassés pêle-mêle hommes et femmes, jeunes et vieux, et laissés dans l'entrepont sans air et sans pain, ils périssaient en foule, neuf sur cent dans les vaisseaux américains, trente sur cent dans les vaisseaux anglais. Ceux qui survivaient devenaient, à leur débarquement, la proie des entrepreneurs de transports; sans argent pour payer leur passage, ils étaient réduits à se louer à vil prix et pour un temps plus ou moins long à ces entrepreneurs qui vendaient leur travail. Ils travaillaient ainsi parfois plusieurs années sans rien gagner pour eux-mêmes; leur condition restait celle des esclaves. Ainsi commença cette émigration dont nous admirons aujourd'hui les résultats. Voilà le berceau du peuple catholique.

Les choses ont changé peu à peu. En Europe les gouvernements et les sociétés de bienfaisance ont pris soin des émigrants. En 1850, l'Angleterre la première a imposé pour eux, à bord de ses vaisseaux, la séparation des sexes. Dans la même année, quelques précautions ont enfin été prises pour les empêcher de mourir de faim. Les compagnies de navigation ont été forcées de comprendre leur nourriture dans le prix de leur transport, et ils ont pu prendre passage sur des bâtiments à vapeur, leur traversée a été adoucie et abrégée. De 1855 à 1876, presque toutes les puissances dont le pavillon flotte sur l'Atlantique, Angleterre, France, villes hanséatiques, Hollande et Belgique, ont édicté des règlements de police afin de protéger leur embarquement et leur voyage. En 1868, les catholiques allemands ont fondé la société de Saint-Raphaël dont le patronage s'exerce sans distinction de culte sur tous ses nationaux. Ses représentants dans les ports les renseignent et les assistent gratuitement, veillent sur eux au départ et les accueillent à l'arrivée. Dans le seul port de Brême, de 1873 à 1887, plus de 17 8000 émigrants ont eu recours au prêtre chargé de ce ministère; pour eux, il a dit la messe et prêché 1126 fois le sermon des adieux, écrit plus de 20 000 lettres et transmis plus de 5 millions de marks[1].

Aux Etats-Unis, tous abordent au port de New-York, où les attend une législation protectrice, une surveillance efficace. Tout engagement de travail contracté en Europe, tout louage d'ouvrage antérieur au débarquement est présumé usuraire, considéré comme un rétablissement déguisé de l'esclavage et annulé; prescription arbitraire et d'une exécution difficile, mais que les abus ont amené. Sous prétexte de préserver la liberté de l'émigrant, elle garantit la main-d'œuvre américaine contre la concurrence étrangère et prévient l'avilissement des salaires. Cependant l'émigrant doit justifier

[1] Die deutschen Auswanderer und der Saint-Raphael-Verein von P. Calieusly Landtagsabgeordneten. Frankfurt A. M., 1887.

de ses moyens d'existence; l'Américain n'admet plus sur son territoire l'Européen qui retomberait à sa charge. A l'entrée du port, sur l'emplacement d'un ancien bastion, l'Etat de New-York a construit le vaste dépôt de Castle-Garden où sont débarqués tous les émigrants, c'est-à-dire tous les passagers sans cabine. Là des commissaires de l'Etat s'enquièrent de leur nationalité, de leur âge, de leur santé, de leurs antécédents, de leurs ressources. S'ils sont atteints de quelque infirmité, s'ils ont encouru quelque condamnation, si de plus, ils n'apportent pas avec eux quelques avances ou ne parviennent pas à trouver du travail à bref délai, ils sont renvoyés et les compagnies qui les ont amenés doivent les rapatrier à leurs frais. Elles le savent et ne s'y exposent pas, elles font elles-mêmes la police de l'émigration au départ. Quant au travail, il suffit aux hommes et aux femmes d'être valides pour en obtenir. Les diverses industries et les bureaux de placement envoient sur le port des agents qui attendent les émigrants et qui les enrôlent. Sur 2 millions d'émigrants qui ont passé par Castle-Garden de 1882 à 1887, 6000 seulement ont été rapatriés comme indigents et les autres ont introduit avec eux dans leur nouvelle patrie 140 millions de dollars. Durant leur court séjour au dépôt, ils y trouvent leur nourriture à bon compte, et de plus un hôpital s'ils sont malades; s'ils en sortent pour quelques instants, ils doivent y laisser leur pécule; tant qu'ils n'ont pas d'ouvrage, il ne leur est permis d'emporter que très peu d'argent à travers les rues de New-York. Ainsi à leurs premiers pas sur cette terre libre dont ils deviendront bientôt citoyens, le gouvernement les tient en tutelle. Le gouvernement n'est pas seul d'ailleurs à veiller sur eux. Dès 1764 à Philadelphie et dès 1784 à New-York il s'était formé une société allemande pour assister les Allemands. Depuis lors ces sociétés religieuses et charitables se sont étendues et multipliées. Aujourd'hui les différentes communions chrétiennes élèvent autour de Castle-Garden des maisons pour recueillir leurs coreligionnaires, pour abriter en particulier les jeunes filles à qui d'ailleurs il est réservé dans le dépôt un quartier séparé. Une maison luthérienne se fait remarquer par sa bonne apparence et sa bonne tenue. La société de Saint-Raphaël met à New-York aussi bien qu'à Brême un prêtre allemand au service des catholiques allemands. Un prêtre irlandais ne quitte pas Castle-Garden; il y vit constamment entouré et invoqué par ses compatriotes. Lui aussi ouvre aux jeunes filles des asiles sûrs; à sa requête, des communautés religieuses leur donnent l'hospitalité, et parfois il en a plusieurs centaines à sa charge.

Enfin, l'*Emigrants Industrial Saving Bank* a été fondée pour

préserver leur épargne. J'ai déjà parlé de cet établissement; je ne puis me défendre d'en parler encore. L'homme qui le dirigeait depuis vingt-cinq ans, M. Hoguet, vient de mourir. Je le voyais, vers la fin de l'année dernière, plein de jeunesse encore et de flamme sous ses cheveux blancs. J'étais fier de saluer, parmi les grands bienfaiteurs de New-York, en même temps qu'un coreligionnaire un demi-compatriote. Car ce citoyen des Etats-Unis, né en Irlande, était issu de parents français, avait été élevé en France, s'était uni à une Française et, comme l'a dit le prêtre américain qui a rendu hommage à sa mémoire, il n'avait pas cessé « d'aimer tendrement la terre de ses pères [1]. » Lorsque j'ai visité le palais que la banque des émigrants s'est récemment bâti, après avoir traversé le vaste *hall* où, sous la haute coupole de verre, tout un peuple d'employés manie incessamment des milliers de dollars, je suis entré dans le cabinet du directeur et là je n'ai pas été peu surpris de trouver le portrait en pied d'un archevêque en robe violette. « C'est notre fondateur, » m'a dit M. Hoguet, « Mgr Hugues, le grand archevêque de New-York. Il a eu compassion des pauvres Irlandais qui, jadis étrangers aux hommes de finance, et mal accueillis par eux à New-York, ne savaient à qui confier leur modeste pécule et le laissaient perdre. Il a créé, en leur faveur, cette caisse, désignant d'abord, pour la gérer, dix catholiques et huit protestants; depuis, la fortune des catholiques s'est augmentée, leur condition s'est élevée, aujourd'hui les administrateurs qui se choisissent entre eux sont tous catholiques. Cela n'a pas empêché l'institution de grandir et sa clientèle de s'étendre. » La bonne œuvre s'est changée en bonne affaire. La caisse de l'archevêque est aujourd'hui, sans comparaison, la première caisse d'épargne du monde entier. Mais depuis qu'elle est devenue aussi prospère, une telle entreprise ne suffisait plus à l'activité désintéressée, à l'impétuosité bienfaisante de son directeur. Sans se départir de sa sollicitude pour les émigrants qui savent épargner, M. Hoguet a cherché des êtres plus abandonnés à relever et à façonner à son gré. Associé à d'autres hommes de bien et de foi comme lui, il a recueilli dans le *Catholic Protectory* les enfants vagabonds, les petits malfaiteurs que la police ramasse à travers les rues et livre aux tribunaux. Il a appelé des Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs de charité à les élever et les instruire, d'habiles contre-maîtres à leur apprendre des métiers, enfin, il a entrepris de transformer en bons chrétiens et en bons ouvriers ce rebut de toute race et de tout pays. L'œuvre est le fruit d'un accord entre la municipalité de

[1] « He loved fondly the land of his fathers. »

New-York qui subvient à l'entretien des enfants et la charité catholique qui leur prodigue son dévouement. Elle s'adresse surtout aux familles d'émigrants, car si les victimes précoces du vice et de la débauche sont une plaie commune à toutes les grandes cités, à New-York, en particulier, on doit les considérer avant tout comme l'écume que laisse après soi l'émigration. C'est aussi parmi les fils des expatriés que se rencontrent, en plus grand nombre, les enfants innocents encore, mais sans foyer, à qui un prêtre irlandais sans autre ressource que les aumônes, ouvre la « Maison de la Vierge immaculée et de saint Joseph ». De la sorte, la postérité de l'émigrant qui meurt misérable n'est pas destituée de tout appui, elle peut se relever, tandis que le gain de l'émigrant qui travaille se conserve et fructifie dans une caisse établie à son intention, car le succès de cette caisse ne doit pas en faire oublier l'origine. Les catholiques irlandais en sont toujours les clients les plus fidèles, encore qu'elle en ait beaucoup d'autres, et, dans le progrès de ses affaires, dans l'accroissement des dépôts, il est permis de voir un symptôme significatif de l'amélioration de leur sort.

III

Voilà donc l'Européen et, en particulier, l'Irlandais, l'Allemand catholique débarqué sur le rivage américain et venant y gagner sa vie, comme on disait dans le vieux monde, lutter pour la vie (*struggle for life*), comme on dit moins tranquillement dans le nouveau. Il arrive aujourd'hui moins misérable qu'autrefois. Ni sa santé, ni sa foi, ni ses mœurs, ni son corps, ni son âme, ne sont condamnés aux mêmes épreuves. Cette redoutable lutte pour la vie, il l'engage plus fort et mieux armé. Où va-t-il, une fois à terre? Où ses devanciers sont allés avant lui; dans les contrées où les blancs travaillent. Le travail servile a banni jadis le travail libre des Etats à esclaves; il en a écarté l'émigration. Comptez les catholiques dans les Etats du Sud voués à la cause de l'esclavage, dans les Etats séparatistes, vous en trouvez 600 000 sur 16 ou 17 millions d'habitants. Remontez vers le nord, arrivez aux colonies fortes et saines que cette plaie de la servitude n'a pas souillées; à mesure qu'elles s'étendaient sur un plus vaste espace, elles ont eu besoin des bras européens; en dépit de l'intolérance protestante, longtemps perpétuée dans la plupart d'entre elles, le travail libre les a ouvertes aux catholiques.

New-York seul en contient autant que tous les Etats du Sud ensemble; la ville la plus commerçante de l'Union est aussi la plus catholique. Au Massachussets, ce rivage colonisé par les pèlerins

d'Ecosse et de Hollande, ce domaine des presbytériens proscrits d'Europe, les catholiques forment le tiers de la population. Boston, la cité puritaine et lettrée, qui se vantait d'imiter Athènes et ressemblait plutôt à Genève, est devenue à moitié catholique en devenant à moitié irlandaise. J'ai vu, entre les mains de M. Gilmary Shea, une lettre de son premier évêque, notre compatriote Cheverus : en 1820, il comptait, dans son diocèse, 700 catholiques faisant leurs pâques; son clergé se composait de 5 prêtres, 3 auprès de lui et 2 en mission, et il se plaignait de ne pouvoir les occuper. Aujourd'hui, l'archevêque de Boston est à la tête de 350 prêtres consacrant leur ministère à 510 000 fidèles.

On voit combien les catholiques sont inégalement répartis sur le territoire de l'Union et l'on voit aussi qu'ils abondent précisément dans les États les plus vivaces et les plus forts, parmi ce peuple du Nord, qui, après avoir vaincu et ruiné le Sud, l'envahit pacifiquement aujourd'hui, l'exploite et le renouvelle, le peuple auquel appartient l'avenir. Il faut ajouter que, dans ce peuple, ils sont loin de figurer au premier rang, ils exercent les professions les moins relevées, ils tiennent une place subalterne, infériorité qui date de loin, que le temps atténue et qui toutefois dure encore.

Qu'on se reporte en effet au point de départ des protestants et des catholiques venus d'Europe. C'était, avons-nous dit, pour pratiquer leur foi que s'exilaient les colons protestants qui ont pris d'abord possession de la terre américaine; les émigrants catholiques qui achèvent de la peupler lui demandent du travail et du pain. La condition sociale et la culture intellectuelle des premiers les a donc mis dès l'origine au-dessus des seconds. Ceux-ci ont pu sans doute améliorer leur sort; mais chaque année le flot dépose sur le rivage une couche nouvelle de catholiques pauvres qui remplacent au bas de la société ceux qui s'élèvent. A mesure que la domesticité a été substituée à l'esclavage, la race irlandaise n'a cessé de fournir des domestiques aux Américains. C'est aussi parmi les Irlandais que se recrute principalement la population flottante à qui les recensements n'assignent pas de métier particulier, hommes de peine et manœuvres aux jours de travail, hommes de taverne et bruyants buveurs aux jours de repos, hommes de désordre parfois aux jours de trouble, la populace ou le *mob*, comme on dit là-bas. Dans cette domesticité et cette populace les protestants avisés ne se plaignent pas de rencontrer la religion catholique; ils sentent qu'ils ont besoin d'elle. « Quand ma femme de chambre devient coquette ou mon cocher ivrogne », me disait à New-York une dame protestante, « j'avertis leur curé; il les tance, et je m'en trouve bien. » —

« Comment nous passerions-nous de vos prêtres? » me disait encore un protestant; « pour notre bas peuple, ils suppléent à notre police, qui est pitoyable. Nous leur devons notre sécurité. » Toutefois ceux qui envisagent de la sorte la religion catholique ne sont pas disposés à l'embrasser. Dans un pays où la différence des rangs et des races est observée avec un soin infiniment plus jaloux qu'on ne l'imagine en Europe, la peur de se déclasser a détourné de l'Église des Irlandais et des servantes plus d'un Américain distingué. J'ai ouï conter à ce propos le trait d'une jeune fille qui brillait il y vingt-cinq ans dans la meilleure société de New-York. Elle se préparait en silence et sans se déclarer encore à se faire catholique; son dessein avait transpiré, et dans le monde, un soir, ses compagnes la raillaient en s'écriant : « La voilà qui va prendre la religion de sa servante. » Elle rougit d'abord et se troubla, puis répondit résolument : « Eh bien oui, je serai de la religion de ma servante. » En rentrant dans sa maison, elle trouva sa femme de chambre qui l'attendait pour la déshabiller; elle se mit à genoux devant elle et lui demanda de la bénir. C'était une pauvre Irlandaise qui, depuis deux ans, dans le secret de son âme, offrait à Dieu ses prières, ses peines et ses sueurs pour la conversion de sa maîtresse.

Quand l'Irlandais prend un métier, il choisit de préférence quelqu'un de ceux qui s'exercent dans les villes: au besoin, il descend dans les mines, il s'enferme dans les usines, rarement il va dans les champs, il n'aime pas à vivre isolé [1]. On ne le rencontre pas parmi ces pionniers de haute taille et de forte trempe qui, partis seuls avec leur femme et leur bible, leur hache et leur carabine, ont défriché la forêt, « race inquiète, raisonnante et aventurière qui fait froidement ce que l'ardeur seule des passions explique et qui se soumet pour un temps à la vie sauvage, pour mieux vaincre et civiliser le désert [2] », race impérieuse et indomptable issue des

[1] Voici, d'après le recensement de 1880 (*Compendium of the tenth census of the United States*) table CII, comment se répartissent les occupations entre les principales races des Etats-Unis, entre les travailleurs *nés* en Irlande, en Allemagne et sur le territoire de l'Union. Les femmes et enfants qui ne travaillent point pour leur compte ne sont pas compris dans cette statistique.

PROFESSIONS	IRLANDAIS	ALLEMANDS	AMÉRICAINS
Agriculture	140 307	293 722	6 857 664
Services personnels et professionnels	415 854	218 867	3 076 768
Commerce et transports	138 518	152 491	1 351 695
Manufactures, industries minières et mécaniques	284 175	368 110	2 611 325
Total	978 854	1 033 190	13 897 452

[2] Tocqueville *la Démocratie en Amérique*.

premiers colons de la Nouvelle-Angleterre : après avoir fondé l'Union américaine, en moins d'un siècle, elle en a triplé l'étendue, dominé le gouvernement, maintenu l'existence contre l'assaut de la guerre civile et, dans cette crise décisive, lui a fourni un chef égal à la tâche qu'il devait accomplir, Abraham Lincoln. L'Irlandais a d'autres mœurs. Hors d'Irlande, la terre ne l'attire pas, et d'ailleurs apporte-t-il de son pays les ressources qu'il faudrait pour la fertiliser? Il ne devient pas plus cultivateur que pionnier pas plus *farmer* que *settler*.

Une tentative récente a été faite pour le fixer dans les champs. On sait comment se distribuent d'ordinaire, dans l'intérieur des États, les terres publiques (*publics lands*), les terres inoccupées qui n'appartiennent à personne. Une compagnie construit un chemin de fer pour vivifier la solitude qu'il va traverser. L'État intéressé accorde à cette compagnie de chaque côté de la voie une bande de terrain, sans valeur avant que la voie s'ouvre et dont le prix après qu'elle est ouverte assure le bénéfice de l'entreprise. Le terrain est partagé en un certain nombre de lots; sur le bord du chemin de fer, on en réserve quelques-uns pour bâtir le temple ou l'église, pour bâtir l'école et même la doter, le reste est rapidement livré aux familles qui labourent l'inculte prairie, y mènent le bétail, y construisent des fermes, la peuplent et l'exploitent. Ce système n'est pas sans inconvénients : à mesure que s'accroît la population qui demande des terres, les compagnies qui seules peuvent en donner, ou les spéculateurs qui leur servent d'intermédiaires élèvent leurs exigences; un tribut exorbitant risque d'être prélevé sur les colons; le monopole agraire des compagnies provoque des plaintes, entraîne des abus; le plus entreprenant des évêques américains, l'archevêque de Saint-Paul a tenté pour sa part d'y porter remède. Il colonise à sa façon, il traite avec les compagnies du Minnesota; outre les terrains cédés gratuitement pour l'église, le presbytère et l'école, elles mettent à sa disposition des lots à vendre, pour lesquels il se charge de trouver acquéreur dans un assez court délai et que les compagnies s'engagent de leur côté à céder, à un prix fixé d'avance, aux familles désignées par lui. De la sorte aux abords de Saint-Paul et de Minneapolis, deux bourgades hier, deux grandes villes industrielles et commerçantes aujourd'hui, cet archevêque a formé des paroisses rurales en majorité catholiques, je dis en majorité, car lui-même prend soin d'y introduire des protestants, il les veut prospères, et les protestants habituellement plus riches et plus industrieux lui paraissent une condition de prospérité. A peine quelques maisons de bois sont-elles sorties de terre, une église de bois s'élève, les protestants y coopèrent volontiers, ne fût-ce

qu'afin de peupler la contrée. S'agit-il d'en fixer la place et d'en décider la construction, l'archevêque vient au besoin passer deux ou trois jours dans le village naissant et confère avec les colons. Il faut quatre-vingts familles pour composer une de ces paroisses, pour suffire aux frais du culte et de l'enseignement. Souvent le même prêtre en dessert plusieurs, échelonnées à grande distance sur la voie ferrée. Selon le privilège commun aux ministres de tous les cultes, il peut voyager à moitié prix; il visite au moins une fois par mois chaque église, et la vie rustique se développe, les familles se rapprochent et se multiplient, les émigrants retrouvent une patrie autour de leur clocher.

Pour l'avenir, soit de la race irlandaise, soit de la foi catholique aux États-Unis, il faut souhaiter que cet exemple se propage. Jusqu'à présent, l'archevêque de Saint-Paul a fondé seulement une dizaine de villages, et parmi les États du Nord, c'est dans les États agricoles, dans l'Ohio, le Missouri, le Kentucky, l'Indiana, le Kansas, que se rencontrent proportionnellement le moins de catholiques, à peine un sur cent habitants, dans l'Ohio, par exemple, un sur quinze dans le Kansas. Deux États font pourtant exception : l'Illinois, dont la puissante agriculture, avec ses blés, ses viandes et ses laines, alimente la puissante industrie, et le Wisconsin presque entièrement agricole. Dans l'Illinois, la population catholique s'élève environ à un sur six habitants, et dans le Wisconsin à un sur cinq. C'est que l'émigration étrangère est allemande pour la plus grande part dans l'Illinois presque entièrement dans le Wisconsin. Or les Allemands aux États-Unis se prêtent mieux à l'agriculture que les Irlandais; des familles allemandes composent des villages entiers où l'on vit entre soi et où l'on ne parle que l'allemand. On a vu quelquefois, m'a-t-on assuré, toute une paroisse rurale débarquer ensemble d'Allemagne en Amérique, son curé en tête. Toutefois les Allemands sont encore plus nombreux dans les mines et les manufactures que dans les fermes. Ils concourent largement à grossir cette population industrielle parmi laquelle l'Église catholique recrute le plus grand nombre d'adhérents, fort différente en cela de l'Église catholique d'Europe. En Europe, en dehors des classes élevées, le catholicisme est professé et pratiqué principalement dans les campagnes et par les paysans, aux États-Unis, dans les villes et par les ouvriers.

C'est pourquoi, parmi les choses humaines, rien n'intéresse l'Eglise des Etats-Unis autant que les questions ouvrières, rien ne lui importe davantage que le sort des ouvriers, leurs relations avec les patrons[1], les rapports entre le travail et le capital. Pour

[1] Je me sers de l'expression usitée parmi nous, mais je dois remarquer

bien saisir son attitude et son rôle à cet égard, il faut voir comment les problèmes sociaux de notre siècle sont agités de l'autre côté de l'Atlantique. Quelques développements à ce sujet sont ici nécessaires et sans doute à l'heure où nous sommes ne paraîtront pas inopportuns.

VI

La société des Etats-Unis tire sa force et sa vie des associations libres qu'elle renferme en son sein. Là l'individu, quoi qu'il veuille faire, cherche dans l'association le moyen d'agir; il s'associe pour s'amuser, pour prier, pour travailler, pour donner; il s'associe surtout pour défendre ses intérêts et ses droits. Tous les corps de métiers forment des *unions* entre leurs membres (*trades unions*) et sous peine de ne pas trouver d'ouvrage, tous les ouvriers entrent dans ces *unions*. Représentées par leurs chefs élus, elles débattent avec les patrons les conditions du travail, le taux des salaires, l'admission ou le renvoi des travailleurs, délibèrent sur les grèves, tantôt les prescrivent et les entretiennent par leurs subsides, tantôt les préviennent et les empêchent, ou bien les terminent, décident enfin de la paix ou de la guerre dans l'atelier. Cependant, instituées pour traiter de puissance à puissance et sur un pied d'égalité avec les patrons, il a paru bientôt aux travailleurs que les *trades unions* ne suffisaient pas à remplir leur objet. Avec une vigueur de volonté pareille à celle des ouvriers et des ressources supérieures, les patrons s'associaient de leur côté, leur petit nombre favorisait leur entente. En face des unions locales, ils formaient des monopoles embrassant tout le territoire. Le capital, rapidement accumulé et concentré entre peu de mains, restait le plus fort et, selon les ouvriers, il devenait un instrument d'oppression. C'est alors, il y a vingt ans, que naquit « l'ordre des chevaliers du travail ». C'est le nom que se donna à elle-même une association destinée à s'étendre d'un bout à l'autre des Etats-Unis et au delà. A la différence des *trades unions*, elle lia ensemble des travailleurs de tout métier ; des assemblées locales, des assemblées de district et d'Etat se réunirent et déléguèrent des représentants à une assemblée générale, où toutes les professions se trouvèrent confondues. L'ordre eut à sa tête un grand maître et des officiers généraux; au-dessous, d'autres officiers pour régir chacune de ses circonscriptions, des organisateurs pour

tout d'abord qu'elle n'est pas en usage aux États-Unis. Ce mot de *patron* implique de la part des ouvriers une idée de subordination que n'acceptent pas les citoyens des États-Unis. Quand ils ont à parler des rapports des patrons et des ouvriers ils disent *employers and employed*.

le propager, un journal pour défendre sa cause et promulguer ses résolutions, des cours de justice pour juger ses membres. Les membres en effet admis par le suffrage de leurs confrères, contractent des obligations; ils doivent payer une cotisation, professer les principes de l'ordre, observer ses lois, obéir à ses chefs. S'ils manquent à leurs engagements, ils sont exclus pour un temps ou pour jamais; s'ils les tiennent, ils participent aux bénéfices d'une société coopérative et d'une assurance sur la vie et surtout, munis d'un passeport du grand maître, ils peuvent voyager ou changer de résidence et trouver partout assistance et fraternel accueil. L'objet de l'association fut aussi vaste que ses membres étaient nombreux et variés, elle se proposa de servir, non pas une profession particulière, mais le travail manuel dans toutes ses branches, « sans distinction de métier, de sexe, de couleur, de croyance ou de nationalité ». Aux termes de sa constitution, elle prétendit « assurer aux travailleurs la pleine jouissance de la richesse créée par eux, un loisir suffisant pour développer leurs facultés intellectuelles, morales et sociales... en un mot les mettre en mesure de participer au profit et aux honneurs d'une civilisation en progrès ». En poursuivant son but avec une sorte de solennité mystérieuse, la nouvelle chevalerie, fortement constituée, habilement gouvernée, a eu ses jours de puissance et de gloire. Elle a forcé tous les partis politiques et la nation entière à compter avec elle. Le président des Etats-Unis a conféré avec son grand maître; à sa requête et sous sa dictée, les législatures d'Etat et le Congrès ont voté des lois nouvelles, et dans sa dernière assemblée, elle s'est vanté que, grâce à elle, la cause du travail avait fait plus de progrès depuis vingt ans que dans tout le reste du siècle [1].

Cependant, à mesure qu'elle s'étendait davantage, le lien qui rattache ses membres entre eux était trop artificiel pour ne point se relâcher. N'étant point rapprochés par un travail semblable, ils ont cessé de se sentir solidaires les uns des autres; trop éloignés de leurs chefs, ils se sont peu à peu lassés de faire avec eux cause commune, de donner leur argent pour entretenir à grande distance une administration centralisée; le désordre d'ailleurs s'est glissé dans la gestion financière de la société devenue trop riche, la discorde a pénétré dans ses rangs et de 700 000 membres on assure qu'elle est descendue à 200 000.

[1] *Proceedings of the general assembly of the Knights of labor of America. Thirteenth regular session held at Atlanta Georgia*, november 12, 20, 1789. — *Constitution of the general assembly and for state, national trade, district and local assemblies of the order of the Knights of labor of America*, Philadelphia 1888. — *Amendements to the constitution*. Philadelphia 1889.

Les ouvriers américains sont-ils donc fatigués de s'associer pour se défendre? Loin de là, à côté de l'association qui décline mais subsiste toujours, d'autres s'élèvent. Les *trades unions*, les unions de métier se sont fédérées entre elles. Au-dessus des unions locales, il s'est formé des unions nationales qui groupent ensemble, d'un bout à l'autre des Etats-Unis, tous les ouvriers de même profession, et, sans qu'il soit porté atteinte à leur autonomie intérieure, ces unions locales ou nationales envoient à une assemblée générale, à une « Convention », des délégués représentant des professions distinctes et traitant ensemble les affaires communes. La Fédération du travail fait concurrence à la Chevalerie du travail. Plus de 3600 unions, comprenant de 5 à 600 000 membres, lui sont affiliées. Elle a soulevé et pris en main la question qui se débat maintenant partout : la réduction de la journée de travail à huit heures. Elle a préparé la campagne pour la conquête de cette réforme; elle en a fixé la date, et cette date le 1er mai 1890 a été adoptée de chaque côté de l'Atlantique [1]. Redoutable entente à travers les frontières des nations et les limites même des continents! les ouvriers des deux mondes se sont trouvés prêts à réclamer le même jour la même chose.

J'ai assisté à Boston au mois de décembre dernier à une séance de la Convention du travail. J'ai vu ces délégués ouvriers délibérer, sans déclamation ni tumulte, avec simplicité, tranquillité, courtoisie. Sous la direction d'un président dont l'autorité paraît incontestée, chacun rendait compte de l'état de son industrie, ils parlaient brièvement, ils écoutaient en silence. La délibération se poursuivait pratique et sérieuse, elle aurait fait honneur à plus d'une assemblée politique. Il s'agissait de savoir dans quelle profession et dans quel endroit la journée de huit heures devait à partir du 1er mai être réclamée sans délai, car, résolus à l'obtenir partout, les fédérés ne pensent pas l'obtenir partout à la fois, ils savent que les conditions de chaque industrie diffèrent et voulant améliorer le sort de l'ouvrier, ils prennent garde de paralyser aucune industrie. Ils mesurent dans les divers métiers, le progrès des instruments de travail, le progrès personnel des travailleurs, de leur intelligence et de leur force, recherchent jusqu'à quel point ce double progrès permet d'accomplir en moins de temps autant d'ouvrage, et c'est en vertu de cette enquête qu'ils se retournent ensuite vers le patron et le somment d'augmenter les heures de loisir.. S'il y con-

[1] *Official Book of the American federation of labor, issued for the fourth Annual convention at Boston.* Mass. December 10, 1889. — *President Gompers Report.* — Journaux : *Boston Herald,* 9, 10, 11, 12 décembre 1889. *Boston Sunday Globe,* 8 décembre 1889. *New-York Herald,* 14 décembre 1889.

sent, son accord avec la fédération lui garantit la paix dans ses ateliers ; les bras ne risquent pas de lui manquer. S'il refuse, une grève est organisée pour le contraindre ; après en avoir pesé les motifs et les chances, la fédération l'autorise, et après l'avoir autorisée, la soutient de son crédit, l'entretient de ses deniers et plus tard intervient dans l'arrangement qui la termine. En tous cas, soit avant, soit après la grève, les ouvriers ou leurs représentants traitent directement avec les patrons : ils n'appellent pas les pouvoirs publics à leur secours. L'antique repos du dimanche, considéré par toutes les communions chrétiennes comme étant de droit naturel, est seul prescrit par la loi. Mais la réforme nouvelle que les ouvriers revendiquent, la réduction des heures de travail, ce n'est pas de la loi, c'est d'un contrat entre les parties intéressées qu'ils l'attendent ; c'est par la puissance de l'association qu'ils prétendent l'imposer. A qui leur offrirait de faire dépendre leur labeur ou leur salaire d'une règle uniforme qu'ils n'auraient pas eux-mêmes débattue et consentie, ils répondraient sans doute qu'ils n'ont pas proscrit l'esclavage de leur territoire pour aliéner leur propre liberté ; cette liberté avec ses vicissitudes et ses épreuves, ils ne sont pas encore prêts à l'échanger contre la tutelle de l'Etat. Jusqu'ici le socialisme a peu de prise sur l'esprit américain. Il s'efforce, il est vrai, d'y pénétrer par le canal de l'émigration allemande [1] ; mais le terrain n'est pas favorable.

Je n'en voudrais pour preuve que la seule théorie socialiste qui ait germé en ce pays, la seule inventée avec quelque succès par un citoyen des Etats-Unis. Je n'ai pas à faire connaître Henri George aux lecteurs du *Correspondant*. M. le comte de Ludre ne m'a rien laissé à leur apprendre sur cet esprit bizarre, vigoureux et subtil ; ils ont mesuré toute la distance qui sépare des socialistes européens le socialiste américain. Non seulement ce dernier croit en Dieu, croit à la Providence, à la vie future, mais il admet la propriété individuelle et héréditaire ; en principe il reconnaît le droit de propriété avec ses conséquences ; en fait, il respecte toutes les sortes de propriété, celle de l'argent, des usines, des instruments de travail, des constructions élevées sur le sol, il n'en attaque qu'une seule, la plus ancienne il est vrai et la plus importante du moins en Europe, la propriété par excellence, celle du sol même ; le profit que le capitaliste retire de son capital lui paraît légitime, et la rente que le propriétaire retire de sa terre, inique. Si étrange que semble cette doctrine, elle s'explique dans un pays où des terrains vides et nus changent de valeur sans aucun travail de celui qui les

[1] *New-York Tribune*, 22 décembre 1889.

possède et l'enrichissent tout à coup prodigieusement parce que l'accroissement de la population, s'est porté vers eux. Ainsi que nous l'avons indiqué déjà, les terres inoccupées sont réputées appartenir au public (*publics lands*) et concédées ou par les États ou par le gouvernement fédéral sous des conditions qu'ils fixent à leur gré. Or ces conditions qui souvent favorisent certains spéculateurs plutôt que les vrais colons, Henri George les estime mauvaises et funestes; il souhaiterait que le cadeau fait à quelques-uns profitât à la communauté tout entière, et c'est ainsi qu'il est amené à s'élever contre la rente de la terre, contre le revenu tiré du sol et qui n'est pas la rémunération du travail de celui qui le cultive. Ce revenu, il voudrait le reprendre au moyen de l'impôt au propriétaire qui le perçoit. Il propose donc que l'impôt foncier remplaçant tous les autres égale la rente foncière et s'accroisse périodiquement avec elle. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce système spécieux à certains égards et paradoxal, applicable peut-être aux propriétés à établir s'il ne devait pas décourager la colonisation, mais manifestement subversif et spoliateur lorsque Henri George l'étend aux propriétés déjà établies et transmises sous d'autres lois.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de remarquer une singulière différence entre l'Europe et l'Amérique. En Europe, la richesse contestée la première a été assurément celle qui provient du capital; en Amérique, les attaques qui visent le propriétaire foncier ont d'abord épargné le commerçant et le manufacturier. Dans ce pays où la fortune est plus mobile et le travail manuel mieux rémunéré que sur le vieux continent, il peut y avoir entre le patron et l'ouvrier antagonisme d'intérêt; il n'y a pas jusqu'à ce jour dissidence de principes. La fièvre du gain les possède l'un et l'autre, chacun veut grossir sa part dans le profit commun. Mais ni l'un ni l'autre ne conteste que ce profit doive être partagé et par conséquent, à l'un et à l'autre, il importe pareillement qu'il soit considérable. Dans un débat ainsi délimité, mieux vaut après tout pour le patron trouver en face de lui des sociétés constituées au lieu de multitudes désordonnées; mieux vaut avoir à compter avec une force intelligente et organisée qu'avec une force inconsciente et déréglée. En traitant avec les chefs que les ouvriers se donnent eux-mêmes, le manufacturier fixe d'avance et pour une période déterminée le prix de la main-d'œuvre, il se garantit contre les caprices soudains qui dérangeraient ses calculs. Les hommes à qui il a affaire connaissent aussi bien que lui les conditions de son industrie et se savent intéressés comme lui à ce qu'elle donne des bénéfices. Ainsi s'établit l'entente, ainsi se conclut le contrat entre le capital et le travail également

armés pour se défendre. Les *trades unions* se vantent d'avoir prévenu beaucoup plus de grèves qu'elles n'en ont soutenu.

Au fond, ce n'est pas au patron que jusqu'à présent elles portent préjudice. Ce qui est menacé par la liberté illimitée des associations ouvrières, c'est bien plutôt la liberté même du travail; ce qui souffre de leur puissance, c'est l'intérêt du consommateur. En fait, elles ferment tout atelier à quiconque ne s'enrôle pas dans leurs rangs; elles empêchent entre ouvriers toute concurrence d'où résulterait l'abaissement des salaires. C'est ainsi qu'elles ont interdit le territoire américain aux Chinois, parce qu'ils travaillaient à trop bon compte, prohibé tout contrat de louage d'ouvrage conclu par les émigrants avant leur débarquement et non contrôlé par elles : ces deux lois sont leur œuvre. C'est ainsi encore que dans certains corps d'état, chez les maçons de New-York par exemple, elles ne permettent à chaque maître maçon qu'un nombre déterminé d'apprentis. Ce nombre est-il atteint, les nouveaux venus doivent chercher de l'ouvrage ailleurs, et sans doute ils en trouvent, le champ du travail est assez vaste aux États-Unis, pour que de telles entraves ne pèsent point encore trop lourdement sur les travailleurs. Il n'en est pas moins curieux de voir la liberté illimitée d'association ramener la classe ouvrière aux corporations fermées de notre ancien régime.

Cependant, de leur côté et plus énergiquement encore que les ouvriers, les patrons se préservent de la concurrence. Ils écartent au moyen de droits exorbitants l'importation étrangère; ils s'assurent au moyen de formidables associations de capitaux le monopole du marché intérieur, et de la sorte, l'élévation des salaires est largement compensée par le prix élevé de la marchandise. Mais aux dépens de qui? Du consommateur. Or jusqu'à quand celui-ci supportera-t-il ce fardeau? Jusqu'à quand le consommateur américain consentira-t-il à subventionner à grands frais l'industrie américaine? La question est en ce moment posée. Les tarifs de douane destinés d'abord à l'acquittement des frais de guerre ont été maintenus et portés plus haut pour protéger les manufactures. Les manufacturiers « milliardaires » qui ont bâti sur ce fondement le colossal édifice de leur fortune dominent le Congrès : l'élection du président de la république est leur œuvre; à l'influence politique qu'exerçaient jadis les publicistes et les orateurs a succédé la prépondérance de ces « rois de l'or » (*money kings*). Combien de temps durera-t-elle? Voilà que l'agriculture se plaint d'être sacrifiée à l'industrie, de payer cher tous ses instruments de travail et de vendre bon marché ses produits. Le capital, respecté jusqu'alors, avons-nous dit, et l'emploi qui en est fait dans le com-

merce et l'industrie, les usines, les compagnies de chemin de fer, les banques, les monopoles financiers, tout cela est maintenant dénoncé non pas en vertu de quelque théorie socialiste, non pas par quelque démagogue de grande ville, impatient de soulever les prolétaires, mais par les fermiers qui cultivent les champs de la Géorgie, de la Caroline et de la Louisiane, de l'Illinois et de l'Arkansas. Ces fermiers, à l'image des travailleurs des villes, s'associent à leur tour pour se défendre, et s'il fallait en croire le journaliste qui leur sert d'organe, leur association, leur « alliance » compterait déjà cent mille membres en Géorgie, atteindrait bientôt deux millions dans les divers États[1]. Pour les désarmer et arrêter leurs plaintes contre le système protecteur, on protégera sans doute quelques-uns de leurs produits, leur laine notamment, comme on protège les produits industriels.

Mais cette satisfaction partielle ne leur suffira pas toujours. La lutte entre l'agriculture et l'industrie n'est pas sans précédents et n'a pas été sans périls aux États-Unis. Elle menace de se renouveler, elle risque de plus, cette fois, de se compliquer d'une autre lutte, d'une lutte industrielle entre patrons et ouvriers au sein de l'industrie. Le jour, en effet, où les manufactures que le monopole a élevées auront à subir, soit du dedans, soit du dehors, l'épreuve de la concurrence, où les bénéfices que leur vaut la protection décroîtront, où, n'étant plus soutenues par l'appui artificiel et précaire de cette protection exorbitante, plusieurs entreprises crouleront et d'autres auront peine à vivre; alors le partage entre le capital et le travail, facile aujourd'hui, deviendra malaisé; ouvriers et patrons se disputeront un profit qui ne les contentera plus, ils rejetteront les uns sur les autres les sacrifices devenus nécessaires, tantôt le patron fermera l'atelier et tantôt l'ouvrier refusera ses bras, ou, s'il se résigne à l'abaissement, des salaires, il réclamera du moins la vie à bon marché. Des deux côtés la lutte s'engagera avec la résolution âpre et hardie propre aux Américains. Crise redoutable que les États-Unis n'éviteront pas, je le crains, mais qu'ils surmonteront comme ils en ont surmonté tant d'autres.

Lorsqu'elle éclatera, le rôle public de l'Église catholique grandira aux yeux de tous, il est permis de le prévoir et c'est pourquoi je n'ai pas cru m'éloigner de l'objet de cette étude en signalant d'avance les conflits qui menacent la société américaine. Il y aura lieu de se féliciter un jour que dans le peuple des usines et des manufactures, les catholiques soient nombreux et que ces catho-

[1] *Proceedings of the general assembly of the Knights of labor. Visit of the Farmers Alliance,* p. 87 et s.

liques aient gardé confiance dans leurs prêtres. Ceux mêmes qui ne reconnaissent pas l'autorité religieuse de l'Église seront forcés de respecter, peut-être d'invoquer son autorité sociale. Pour aborder les classes ouvrières, elle n'aura pas à dissiper les mêmes ombrages, à surmonter les mêmes obstacles que dans le vieux monde. Longtemps le vieux monde a repoussé de ses affaires l'intervention ecclésiastique. En face de problèmes nouveaux, il semble qu'elle lui manque aujourd'hui, et l'on pourrait croire, à certains indices, qu'il est prêt de la réclamer pour le rétablissement de la paix sociale. En dépit des préjugés protestants, l'empereur d'Allemagne n'a-t-il pas placé l'évêque de Breslau au premier rang des hommes appelés par lui a régler les conditions de cette paix en Europe? Ne l'a-t-il pas désigné pour présider l'une des sections les plus importantes de la conférence de Berlin? Dernièrement encore les ouvriers des docks de Londres, dans leur différend avec les patrons, n'ont-ils pas accepté pour arbitre le cardinal Manning et béni sa sentence? Cette médiation sera invoquée plus que nulle part ailleurs, au sein de la démocratie américaine ; cet arbitrage s'exercera sans contrainte grâce à la liberté américaine.

L'Épiscopat des État-Unis paraît s'y préparer. Il prend soin d'éviter toute démarche qui détournerait de lui la confiance populaire. A l'époque où florissaient le plus les « Chevaliers du travail », on les a dénoncés à Rome à titre de société secrète, on les confondait avec les francs-maçons; on incriminait l'obéissance aveugle, disait-on, promise par eux à leur chef. Déjà ils étaient condamnés par les évêques du Canada. La condamnation passait pour imminente et même résolue à Rome. Pour la conjurer, le cardinal Gibbons a réuni les archevêques des États-Unis, dix sur douze se sont prononcés contre, et elle a été retirée.

Rien de plus significatif que le mémoire présenté par le cardinal à la congrégation de la Propagande [1]. Sans doute il ne prétend pas que, dans les déclarations et les règlements de la société qu'il défend, tout doive être approuvé. Mais s'en suit-il qu'il convienne de la condamner? Après avoir observé combien il importe de ménager les associations dans un pays où tout le monde a le besoin et le goût de s'associer; après avoir allégué que l'ordre des Chevaliers du travail n'impose ni le secret absolu ni l'obéissance illimitée et sans condition, qu'ainsi il ne tombe pas sous le coup des censures pontificales, que d'ailleurs le président, les principaux officiers et les deux tiers des membres sont des catholiques fidèles,

[1] Ce mémoire a été traduit en français et publié par l'*Association catholique* dans ses numéros du 15 mai et du 15 juin 1887.

qu'ils se déclarent prêts à corriger, à certains égards, leur constitution, sans renoncer néanmoins à la ligue de légitime défense contre « l'avarice et l'oppression », le cardinal indique avec autant de vigueur que de franchise les conséquences funestes du coup qui frapperait cette ligue. Il montre les classes ouvrières d'un côté, détachées de l'Église en Europe et se précipitant aux abîmes, de l'autre, liées encore avec elle en Amérique et pouvant être préservées des excès. « Que l'Église elle-même se garde donc de les repousser quand elles poursuivent l'amélioration de leur sort; qu'elle ne se laisse pas soupçonner d'indifférence pour leurs progrès, de méfiance pour leurs sentiments, de rigueur et de dureté pour leurs démarches. Perdre le cœur du peuple, ce serait un dommage que l'amitié du petit nombre des puissants et des riches ne compenserait pas. Perdre l'influence sur le peuple, ce serait perdre tout l'avenir. Aux yeux de la démocratie américaine tout entière sans distinction de croyance, le plus beau titre de l'Église catholique au respect, sa plus forte garantie contre la persécution, le gage le plus sûr de son droit de cité aux États-Unis, c'est d'être réputée « l'amie du peuple ».

Depuis que le cardinal Gibbons plaidait ainsi la cause des « Chevaliers du travail », cette société a décliné; il l'avait prévu, il annonçait d'avance que de telles organisations sont passagères; mais il annonçait en même temps que les ouvriers ne cesseraient pas de s'associer pour se défendre, et c'est pourquoi, disait-il, frapper un premier coup ce serait commencer une guerre sans limite et sans terme. Il a épargné cette guerre à son Église et à son pays; d'autres sociétés se sont élevées où les catholiques paraissent tenir moins de place que parmi les Chevaliers du travail. Mais avec aucune de ces sociétés ouvrières ouvertes aux hommes de tous les cultes, l'Église catholique n'est en lutte; d'aucune non plus elle n'est solidaire. Sans entrer dans leurs compétitions et leurs rivalités, elle demeure « l'amie du peuple ».

V

Tel est le caractère saillant du catholicisme aux États-Unis. Il est la religion des domestiques et des ouvriers, la religion des pauvres gens, parce qu'il est la religion des Irlandais. C'est à la fois sa force et sa faiblesse : sa force, car il retrouve ainsi sur une terre nouvelle la sève qui le nourrissait à l'origine. Il retrouve, les fidèles appelés les premiers par Jésus-Christ à composer l'Église

naissante, les ancêtres qui conviennent à tout peuple catholique. Pour un chrétien qui se souvient de l'Evangile, rien de plus douloureux dans les villes d'Europe que de voir les multitudes qui gagnent leur pain à la sueur de leur front s'éloigner de cette Église dont elles devraient être la portion privilégiée; rien de plus consolant que le spectacle contraire de l'autre côté de l'Atlantique. D'ailleurs dans un pays où, par le cours naturel des choses et sans révolution, la démocratie règne et gouverne, où la puissance appartient au nombre, la religion des pauvres gens, n'est pas celle qui doit douter de l'avenir. Elle a pour elle à la fois les chances humaines et les promesses divines.

Par malheur, les Irlandais, parmi les Américains, ne sont pas seulement pour la plupart de pauvres gens; ils sont aussi ou du moins ils ont été longtemps des étrangers, et c'est là ce qui les discrédite encore eux et leur culte. La loi les naturalise après un an de séjour dans leur nouvelle patrie; dès leur arrivée, ils en parlent la langue, ils y trouvent emploi; en peu de temps ils y prennent racine, y fondent des familles, élèvent leur condition, et pourtant il faut plus d'une génération pour que les Américains de vieille souche les traitent en compatriotes. Depuis qu'au lendemain même de l'Emancipation l'*alien bill* autorisa l'expulsion des étrangers, plus d'une fois les anciens colons ont regimbé contre l'invasion croissante des nouveaux venus; plus d'une fois ils ont résisté à ce mélange des races humaines qui nous paraît aujourd'hui la destinée des États-Unis. Alors, les préjugés protestants venant envenimer les préjugés nationaux, ils se sont déchaînés contre ces « papistes » d'un autre sang soumis à un souverain étranger. De là, en 1844, les attentats des « Natifs », les églises, les couvents, les presbytères brûlés et pillés à Boston et à Philadelphie; de là dix ans plus tard la conjuration des *Knownothings* pour fermer toute carrière aux émigrants et, grâce au fanatisme réveillé par cette société secrète, le pillage et l'incendie souillant encore une fois plusieurs villes du New-Jersey et de la Nouvelle-Angleterre, menaçant jusqu'à New-York.

Sans doute ces grossiers excès, ces passagères explosions de colère, n'ont pas arrêté le progrès continu des catholiques, et ce progrès les garantit désormais de toute violence. Plus durable est l'instinctive défiance qui les enveloppe. Pendant la guerre civile, les Irlandais, au Nord comme au Sud, ont embrassé la cause et suivi la fortune de la contrée qu'ils habitaient. Dans les deux camps ils ont porté leurs qualités militaires et se sont bien et loyalement battu. Dans l'armée du Nord, au témoignage de l'historien le plus compétent et le plus autorisé de cette grande lutte, leur courage a

même été redoublé par une illusion[1]. Comme le gouvernement britannique inclinait vers le Sud, ils se figuraient, rangés sous le drapeau vert d'Erin, combattre encore leur vieille ennemie, l'Angleterre. Toutefois ils n'appartenaient pas d'avance au parti qui s'était prononcé pour la guerre en élisant Lincoln et dont la guerre devait amener le triomphe. Après la victoire, on se souvenait qu'à l'heure du péril, sur la limite incertaine et débattue des États fidèles à l'Union et des États rebelles, la populace soulevée avait failli livrer New-York aux esclavagistes. On rendait les Irlandais responsables de cette émeute. Sous la présidence du général Grant, ils étaient tenus pour suspects et mis à l'écart, ils risquent de l'être encore sous la présidence de M. Harrisson. Les descendants des puritains qui ont fondé le gouvernement républicain en Amérique le regardent volontiers comme leur propriété; qu'une autre race participe aux bénéfices de ce gouvernement, ils peuvent s'y résigner aujourd'hui, mais qu'elle soit capable de l'exercer et de le maintenir, ils ne sauraient l'admettre. Pour se rendre compte de la position et de la destinée des catholiques aux Etats-Unis, il ne suffit donc pas de connaître soit leurs habitudes religieuses, soit leur condition sociale; après avoir indiqué leur origine, il faut de plus rechercher quelle différence cette origine met entre la plupart d'entre eux et la plupart des protestants.

A vrai dire, entre les deux races irlandaise et puritaine, tout paraît dissemblable : les défauts et les qualités. Y a-t-il même quelque vice qui leur soit commun, il prend, chez l'une et l'autre, un aspect différent : l'ivrognerie, par exemple, ce funeste penchant des Anglo-Saxons aussi bien que des Celtes; quand l'Américain de naissance et d'origine, le Yankee, s'enivre, il se renferme et cache son ivresse; l'Irlandais, au contraire, étale la sienne et la promène à grand bruit.

En outre, non seulement l'Irlandais boit sans mesure, mais il donne à boire; c'est lui qui, d'ordinaire, tient les débits de boissons; cette industrie est à la portée de sa pauvre bourse et, le plus souvent aussi, de sa pauvre éducation. On lui impute, par conséquent, ses propres excès et ceux d'autrui; en fait d'ivresse, tous les péchés d'Israël retombent sur lui; contre lui se déchaînent à l'envi toutes les sociétés de tempérance.

S'élève-t-on plus haut que le cabaret et ses habitués? Les mêmes contrastes se retrouvent entre le Yankee, replié sur lui-même, et l'Irlandais, mettant toute son âme au dehors. Chez l'un, le sens

[1] *Histoire de la guerre civile en Amérique*, par Monsieur le comte de Paris, t. I, p. 319.

pratique, mêlé à une hardiesse aventureuse, et la volonté prédominent; chez l'autre, l'imagination et le sentiment.

Tous deux sont intrépides; l'un avec élan, l'autre avec sang-froid. En outre, l'Irlandais a l'esprit plus ouvert et plus prompt, mais mobile, la parole plus facile et plus vive. Moins capable de réflexion que d'enthousiasme, de vertu que d'héroïsme, toujours prêt à sacrifier sa vie, inhabile à la régler, également porté à la violence et à la tendresse, imprévoyant, querelleur, tour à tour jaloux et généreux, entreprenant et abattu, il garde pourtant au cœur, à travers les variations de sa fortune et l'inconstance de ses desseins, trois amours inviolables : l'amour de sa famille, de son pays et de son Eglise. Ce peuple grossier sait prier, ce peuple indigent sait donner. Pour sa famille, son pays et son Eglise, il prie depuis des siècles sans se lasser; il donne d'un bout du monde à l'autre, sans compter. La cathédrale de New-York atteste sa munificence; le plus riche et le plus vaste édifice religieux de la grande ville appartient au culte qui compte, parmi ses membres, le moins de riches et le plus de pauvres; le sou des servantes irlandaises en a payé les murs et les clochers de marbre blanc. Plus de deux cents églises se commencent ou s'achèvent chaque année[1], la plupart au prix de pareils sacrifices. Cependant les Irlandais sont plus prodigues encore pour leurs parents et leur patrie. En 1862, les commissaires de l'émigration évaluaient à 95 millions de dollars, 475 millions de francs les sommes expédiées, jusque-là, d'Amérique en Irlande par les émigrants[2]. Depuis cette époque, ils se sont étrangement multipliés, et ils n'ont pas cessé de donner. Non seulement ils viennent en aide à leurs proches restés sans ressources sur la terre natale, ils les attirent vers eux en payant leur passage; mais, de plus, ils veulent, de loin, concourir à l'affranchissement de cette terre elle-même; ils contribuent à l'exécution du fameux « plan de campagne », aux frais de la guerre organisée contre les propriétaires anglais, et si, dans ce dernier cas, il convient de condamner souvent l'usage que font de l'argent ceux qui le reçoivent, comment n'être pas touché du sentiment fidèle et désintéressé de ceux qui l'envoient?

Les dispositions naturelles de l'Irlandais se retrouvent dans ses pratiques pieuses, dans les démonstrations extérieures où sa foi se complaît. Pour lui, la religion n'est pas une idée abstraite, il la personnifie dans le prêtre; envers le prêtre, sa confiance, et je dirais volontiers sa dévotion, est sans limite.

On m'a conté qu'au moment où se débattait la déclaration de

[1] Le *Catholic Directory* énumère deux cent cinquante-six églises qui ont été consacrées ou dont la première pierre a été posée en 1888.

[2] Maguire's *Irish in America*, p. 332.

l'infaillibilité du Pape, durant les libres et familiers entretiens qui s'engageaient autour du concile, le cardinal-archevêque de Dublin alléguait un jour, en faveur de la déclaration, la foi populaire de son diocèse. A quoi un évêque américain répondait : « L'argument de Son Eminence ne porte pas, car son peuple tient pour infaillible non seulement le Pape, mais tous les prêtres. » Le propos n'était pas sérieux, sans doute, mais, sous une forme plaisante, il peignait au vif les Irlandais.

Au surplus, ce n'est pas uniquement en matière spirituelle que le troupeau s'abandonne au pasteur, il recourt à lui pour ses affaires temporelles ; heureux ou malheureux, dans toute conjoncture il l'invoque. En retour, il est besoin que le pasteur se mêle constamment aux fidèles, vive de leur vie, entre dans leurs intérêts, partage leurs douleurs et leurs joies, épouse leurs passions nationales et leurs sentiments héréditaires. Moyennant cet accord, il devient leur oracle, ils sont prêts à tout croire et à tout espérer sur sa parole. Rien n'est plus éloigné de l'esprit protestant.

Pour naturaliser pleinement l'Eglise catholique aux Etats-Unis, que faut-il donc désormais? Deux choses : d'abord, que les Irlandais se modifient, que, sans perdre leurs qualités natives, ils deviennent de plus en plus américains; ensuite qu'ils ne soient plus seuls à paraître catholiques; que des races différentes professent à côté d'eux la même religion. Or, ces deux choses, nous les voyons s'accomplir.

A mesure que la condition des fils de l'Irlande s'améliore, entre eux et les autres habitants des Etats-Unis, la distance s'efface, et, après avoir marqué tout ce qui les sépare à l'origine, il nous reste à indiquer comment ils se rapprochent.

Le vice qui les discrédite et les rabaisse est énergiquement combattu. Tandis que les sociétés protestantes réclament des lois contre ce fléau, le clergé catholique l'attaque à la racine; il recommande l'abstinence volontaire. L'apôtre de la tempérance, le célèbre père Mathews, est venu d'Irlande en 1849; il a passé deux ans aux Etats-Unis, et, depuis cette époque, le *pledge*, l'engagement prêché par lui se propage; des milliers de fidèles et même, dit-on, des protestants, promettent, au pied de l'autel, entre les mains des prêtres, soit pour un temps, soit pour toujours, de ne boire aucune boisson fermentée. Souvent, le *pledge* est rompu, mais jamais sans remords; c'est un frein qui ne prévient pas toutes les chutes, mais qui les rend moins fréquentes et moins irréparables.

Transplantés loin de la terre qui ne suffisait pas à les nourrir, ces pauvres gens deviennent industrieux, ils apprennent à rendre leur travail profitable, et, à peine commencent-ils à faire fortune, ils

recherchent pour leurs enfants une éducation supérieure à celle qu'ils ont eux-mêmes reçue ; ils les envoient dans les collèges, où les Jésuites s'efforcent d'importer les lettres classiques, jusqu'à ce jour peu cultivées aux Etats-Unis. « On prétend, en Angleterre », me disait un jour le supérieur d'un de ces collèges, « qu'il est besoin de trois générations pour faire une *lady* et de sept générations pour faire un *gentleman*. Nous tâchons, nous, de faire des *gentlemen* en une seule génération. »

Parfois il faut un étrange effort pour que l'éducation marche aussi vite que la fortune, témoin une servante d'auberge irlandaise dont on me contait l'histoire sur les bords du Mississipi. Un contre-maître qui gagnait, par mois, 75 dollars, s'éprit d'elle, tandis qu'il logeait dans l'auberge. Comme le sont d'habitude les filles de son pays, elle était honnête autant que bonne catholique. Quand le contre-maître commença à s'enrichir, il voulut l'épouser, mais, auparavant, la faire élever. Il se fiança avec elle, la mit en pension à ses frais dans un couvent, attendit trois ou quatre ans qu'elle eût achevé de s'instruire, et maintenant cette servante, demeurée pieuse, aimable et simple à travers la culture qu'elle a reçue, est la femme heureuse et respectée d'un président de compagnie de chemins de fer, d'un homme qui passe pour posséder 20 millions de dollars. Jusqu'à présent le mari est resté protestant, mais les enfants sont tous excellents catholiques, une fille, dit-on, va se faire religieuse, et les œuvres catholiques de la contrée puisent dans un trésor qui ne tarit pas. L'histoire ressemble à un conte de fées; elle est pourtant véritable. Cette Irlandaise alliant sa pauvreté à la richesse américaine et transmettant sa foi à une postérité américaine serait-elle le présage et l'emblème de la destinée de sa race aux États-Unis?

Longtemps cette race employée et dédaignée par les Américains refusait de son côté de se mêler avec eux. La religion des Irlandais était intolérante, leur politique exclusive et violente; ils se souciaient peu des institutions et des libertés des États-Unis; ils formaient entre eux, en haine de l'Angleterre, les sociétés de *Fenians*, et les Fenians, non contents d'ourdir de sanglants complots destinés à éclater en Irlande, se jetaient dans une course désespérée sur le Canada; le gouvernement des États-Unis était obligé de les arrêter de vive force, au nom du droit des gens. Aujourd'hui grand nombre d'Irlandais sont encore révolutionnaires à distance, et se croient tout permis contre l'Angleterre; mais du moins leur esprit révolutionnaire ne trouble aucunement les États-Unis. Sans perdre de vue leur ancienne patrie, ils s'enracinent dans la nouvelle; participant à sa prospérité, ils en goûtent le régime,

en adoptent les opinions. Désormais ce ne sont plus les catholiques irlandais qui s'éloignent de leurs concitoyens, mais plutôt leurs concitoyens d'une autre origine qui voudraient encore les tenir à l'écart. Quant à eux, ils se déclarent avant tout et par-dessus tout Américains; et volontiers ils traiteraient d'étrangers les catholiques allemands.

L'émigration allemande n'en forme pas moins une portion chaque jour plus importante du peuple catholique aux États-Unis, il n'est pas permis de la perdre de vue. Les Allemands catholiques n'ont rien de commun avec les Irlandais, si ce n'est la foi, et cette foi même ils la professent et la pratiquent autrement. Les traditions qu'ils apportent de la Bavière, des Provinces Rhénanes et de la Westphalie sont aussi religieuses, les habitudes qu'ils gardent aussi édifiantes. D'ordinaire même, leurs églises sont plus proprement tenues et le culte y paraît mieux célébré. Des chœurs exercés comme pour un concert n'y font pas entendre une musique plus ou moins profane; les fidèles, qui savent tous chanter, ont gardé la coutume de prendre part tous ensemble au chant liturgique. Ils ont l'esprit plus lourd, mais plus solide et moins inculte; à leur début, leur condition est moins misérable, leur vie mieux ordonnée. Ils raisonnent ce qu'ils croient et savent ce qu'ils veulent, ils ne se livrent sans réserve à personne. Ont-ils une église à bâtir, une paroisse à fonder, ils promettent moins que les Irlandais, mais j'entends dire qu'en définitive ils donnent autant, parce qu'ils donnent plus régulièrement. Seulement il faut qu'ils délibèrent entre eux sur l'entreprise, choisissent eux-mêmes l'emplacement de l'édifice, en arrêtent le plan et qu'ils se rendent compte de l'argent employé. Leur pasteur ne dispose pas de leurs ressources, comme il disposerait des offrandes irlandaises.

Hors de l'Église, fiers d'appartenir à une nation puissante, glorieux de ses triomphes, ils font cause commune avec leurs compatriotes protestants et nullement avec les Irlandais. Les Irlandais d'Amérique prenaient parti pour nous durant notre guerre avec l'Allemagne. Nos défaites les consternaient tandis que l'influence croissante de l'émigration germanique et peut-être aussi la lointaine affinité des deux races se joignait au prestige de la victoire et au souvenir de notre expédition mexicaine, pour tourner contre nous l'opinion de tout le reste des Américains.

Dans l'Église même, les catholiques allemands se tiennent à l'écart de leurs coreligionnaires d'une autre origine. Il leur faut des paroisses allemandes, où des prêtres allemands les prêchent et les confessent en allemand. La prépondérance du clergé irlandais les offusque. Il n'y a pas longtemps, ils ont demandé au Saint-Siège un

cardinal protecteur pour les représenter et les défendre à Rome. Les évêques américains ont fait échouer cette demande qui aurait jeté le trouble dans leurs diocèses, et porté atteinte à leur juridiction. Une autre fois, un meeting s'est tenu à Brooklyn pour réclamer un nombre déterminé d'évêques allemands et dans les diocèses ou l'évêque serait d'une autre race un grand vicaire allemand. Les évêques ont encore répliqué qu'en fait des Allemands parviennent parmi eux à l'épiscopat, que s'ils y figurent en moins grand nombre, c'est parce que moins nombreux aussi sont les prêtres et les fidèles de cette nation; que, d'ailleurs, dans un pays où se rencontrent toutes les races d'Europe, il serait impossible de représenter chacune d'elles dans l'administration des diocèses, dangereux d'accorder à l'une ou à l'autre un privilège particulier, et la seconde requête n'a pas eu meilleur succès que la première. Léon XIII l'a écartée en répondant avec une clairvoyante sagesse : « Il faut tendre à l'assimilation. »

A l'assimilation sans doute, mais non point, comme les Irlandais en seraient trop tentés, à l'effacement des Allemands. Les qualités qui leur sont propres importent à l'Église des États-Unis. Il faut que, dans le sein de l'unité catholique, les deux races se communiquent l'une à l'autre ce qui leur manque, il faut qu'elles se rapprochent pour se faire contrepoids.

A l'heure présente, le grand obstacle à l'assimilation, consiste dans la différence de langage. Se cantonnant ensemble dans quelques quartiers particuliers des grandes villes ou dans quelque village de terres lointaines, les émigrés d'Allemagne parlent entre eux leur idiome et se soucient peu de frayer avec qui l'ignore; ils n'en voudraient point enseigner d'autres à leurs enfants; ils ne souhaitent pour eux que des écoles allemandes. Mais ces enfants, nés en Amérique, prennent bientôt d'autres besoins et d'autres goûts, il leur tarde de lier commerce avec la jeunesse qui les environne, ils apprennent l'anglais comme d'eux-mêmes et de la sorte l'assimilation commence entre Allemands et Américains.

En se mêlant à leurs nouveaux compatriotes les Allemands doivent obtenir près d'eux plus de crédit que les Irlandais. Supprimez, en effet, la différence de langage : l'esprit germanique restera plus abstrait et plus rêveur que l'esprit américain; mais, d'ailleurs, les deux races ont beaucoup de traits communs, elles sont faites pour s'entendre. De cette entente que résultera-t-il en matière de religion? Parmi les Allemands, les uns, avons-nous dit, sont restés bons catholiques; mais d'autres, en grand nombre, nés protestants ont cessé d'être chrétiens; nous le voyons en Europe, le protestantisme germanique se précipite dans l'incrédulité.

Il y a donc lieu de penser que les Allemands en Amérique fomenteront le double mouvement qui pousse les hommes de ce siècle d'un côté à l'affirmation totale, de l'autre à la négation totale de la vérité révélée ou même de toute vérité et renverse les croyances intermédiaires : mouvement peu sensible encore aux États-Unis, mais que les nouveaux venus vont accélérer. Avec eux se multiplieront à la fois les incrédules ou, comme on dit là-bas, « les agnostiques », les infidèles et les catholiques. Sur des âmes encore imbues des principes chrétiens, cette propagande catholique, il est permis de l'espérer, ne sera pas la moins efficace. Habitués à vivre parmi les protestants sans se laisser opprimer par eux, les catholiques allemands ne sont-ils pas préparés d'avance à les aborder en Amérique et les Américains, d'autre part, ne se sentiront-ils pas plus attirés vers une Église peuplée d'Allemands que vers une Église peuplée d'Irlandais?

Les Allemands ne sont pas les seuls émigrants en affinité avec les Américains. Dernièrement, la congrégation de la Propagande signalait, de Rome, aux évêques des Etats-Unis, l'émigration scandinave et s'enquérait des chances et des moyens de la convertir. Il a été répondu que cinq ou six cent mille Danois, Norwégiens et Suédois, compris sous la dénomination générique de Scandinaviens, étaient, en effet, répandus dans les Etats de l'Ouest, population laborieuse, honnête, estimée et vouée de préférence à l'agriculture [1]. Nés luthériens, élevés dans une église qui remonte au début de la Réformation et n'a guère varié depuis cette époque, les Scandinaviens ne retrouvent ni leur foi ni leur culte en Amé-

[1] En 1880 on comptait aux États-Unis 340 262 Scandinaviens, dont 205 523 travaillaient.

Savoir :

Agriculture.	91 836
Service personnel et professionnel.	52 860
Commerce et transport.	16 214
Manufactures, industries mécaniques et minières. .	44 615

(*Compendium of the tenth census*, table XXX et CII).

La proportion du nombre des travailleurs par rapport au chiffre total de l'émigration scandinavienne est de beaucoup la plus élevée parmi toutes les races des États-Unis. Les Scandinaviens en seraient donc les habitants les plus laborieux. Cette émigration ne s'est pas arrêtée depuis 1880. Dans la seule année 1888 elle s'est élevée au chiffre de 38 078 (*Annual Report of the Commission of the Emigration*, 1888). Le chiffre de cette population devrait donc être aujourd'hui beaucoup plus élevé que celui que nous indiquons. Mais il faut retrancher les émigrants qui sont dans l'*Utah* et se font *Mormons*, car, après l'Angleterre, la Suède et la Norwège sont les pays d'Europe qui fournissent le plus de recrues aux Mormons, et cette portion de l'émigration scandinavienne n'est assurément ni luthérienne ni disposée à devenir catholique.

rique. Les luthériens y sont très peu nombreux et se confondent volontiers avec les autres communions protestantes; leurs ancêtres du seizième siècle les renieraient pour disciples. Ce changement frappait déjà et déconcertait, il y a cinquante ans, un pasteur luthérien, le docteur Œrtel, venu de Prusse à New-York avec sa paroisse entière, pour garder, dans leur pureté, ses croyances héréditaires, que blessait alors, en prétendant les régler, le gouvernement prussien. Ne les reconnaissant point dans sa patrie nouvelle, cherchant à qui s'unir, refusant de descendre la pente glissante du protestantisme, il était peu à peu remonté vers l'Eglise romaine et s'y était enfin fixé. Une fois converti, il avait publié un journal catholique en langue allemande [1]. Selon les évêques consultés par la Propagande, les Scandinaviens pourraient suivre l'exemple du docteur Œrtel. Il faudrait seulement des missionnaires pour les introduire dans une communion dont ils semblent moins éloignés que des communions protestantes qui les environnent. Un prêtre norwégien visitait, il y a peu de temps, ses compatriotes dans le Minnesota; il n'y trouvait presque aucun coreligionnaire, mais tous lui faisaient grand accueil. « Restez avec nous, lui disaient-ils, nous vous bâtirons une église. » Ses supérieurs l'ont rappelé, mais l'archevêque de Saint-Paul vient d'envoyer et dans ce moment même, il entretient, en Suède, trois jeunes gens qui poursuivent leurs études en ce pays afin d'évangéliser ensuite l'émigration.

Les Scandinaviens, s'ils deviennent catholiques, et les catholiques allemands, quand ils parleront anglais, formeront comme un trait d'union entre Rome et l'Amérique. A l'Irlande, il restera la gloire d'avoir implanté sa foi dans cette portion du nouveau monde. Jetée au milieu de l'Océan, la vieille Erin, « l'Ile des Saints », répandait, au septième siècle, des essaims de missionnaires au nord de l'Europe; au dix-neuvième, elle couvre d'un peuple fidèle le nord de l'Amérique. Cette double part dans l'histoire du christianisme ne lui sera pas ravie. Ses enfants garderont leur droit d'aînesse dans l'Eglise romaine, aux Etats-Unis. Ils n'en seront pas seulement les membres les plus anciens, ils resteront les plus nombreux et non les moins zélés. Mais ils ne seront pas les seuls à la représenter aux regards des Américains. Cette Eglise cessera de passer pour l'héritage particulier d'une race distincte, elle paraîtra ce qu'elle doit être : catholique, c'est-à-dire universelle, destinée à toutes les races, au milieu d'un peuple cosmopolite.

C. de Meaux.

[1] Henry de Courcy *and* Gilmary Shea, *History of the catholic Church in the United States,* chap. XXIV, p. 398.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA MONARCHIE DE JUILLET[1]

II. — M. GUIZOT ET LORD ABERDEEN

I

Les affaires étrangères n'avaient pas tenu, dans les grands débats politiques de la session de 1846, la même place que les années précédentes. Faut-il en conclure que le gouvernement français n'avait plus de problème extérieur à résoudre ou du moins à surveiller? Non : au dehors comme au dedans, les ministres n'ont jamais de telles vacances; leur existence est un labeur sans repos, une lutte sans trêve. A défaut des accidents imprévus et extraordinaires qui avaient naguère mis en question la paix du monde et l'existence du cabinet, restaient les difficultés permanentes que notre diplomatie ne pouvait perdre de vue, alors même qu'aucun fait public n'attirait sur elles l'attention de la foule. En 1846, les plus graves de ces difficultés avaient pour siège l'Espagne et l'Orient, où, depuis si longtemps, se heurtaient les influences rivales de la France et de l'Angleterre.

Des affaires d'Espagne, qui depuis la mort de Ferdinand VII avaient causé tant d'embarras à notre gouvernement, il a été déjà question plusieurs fois. On se rappelle comment, dans la seconde moitié de 1843, le cabinet de Londres, éclairé par la chute d'Espartero, avait enfin consenti à s'entendre avec celui de Paris et à substituer, dans la Péninsule, l'action commune au vieil antagonisme; c'était la première manifestation de « l'entente cordiale ». Cette nouvelle politique ne parut pas tout d'abord avoir des effets défavorables à la France. Au contraire, notre influence reprit peu

[1] Voir les livraisons du 25 juin et du 10 juillet.

à peu, à Madrid, le terrain qu'elle avait perdu pendant la régence d'Espartero. A travers mille intrigues de cour ou de parlement, dans lesquelles tous les partis mêlaient, — comme cela ne pouvait se voir qu'en Espagne, — les procédés de révolution et ceux d'ancien régime, le pouvoir ministériel passa successivement des radicaux avancés, clients de l'Angleterre, à des radicaux de plus en plus modérés, et finit par arriver, en mai 1844, aux mains du général Narvaez et des autres chefs de l'ancien parti français. Dès le mois de février précédent, la reine mère Christine, qui, pendant son exil, vivait à Paris, dans l'intimité des Tuileries, avait été solennellement rappelée et avait repris, sous le nom de sa fille, l'exercice du pouvoir royal. Les élections, faites à la fin de 1844, donnèrent une majorité conservatrice, et le premier acte de la Chambre nouvelle fut de réformer la constitution dans un sens monarchique. La réaction était donc complète. Le gouvernement français ne pouvait la voir avec déplaisir, et il était disposé à la seconder. Toutefois il était bien résolu à ne pas retomber dans l'ornière de l'ancienne rivalité. M. Guizot avait proclamé cette volonté à la tribune de la Chambre des députés, dès le 21 janvier 1844, et surtout il s'appliqua à en bien pénétrer l'ambassadeur de France à Madrid, qui, depuis novembre 1843, se trouvait être le comte Bresson, jusqu'alors accrédité près la cour de Berlin. Ce n'était pas, en effet, entre les ministres dirigeants à Paris et à Londres que l'entente cordiale avait le plus de peine à s'établir; c'était au loin, entre les agents diplomatiques des deux puissances. Les ministres, voyant par position les choses de haut et d'ensemble, pouvaient prendre leur parti de tel sacrifice local qu'ils savaient être compensé par les avantages généraux du système. Les agents, placés au milieu d'un théâtre circonscrit, étaient portés à y borner leur vue; autour d'eux, tout, — hommes et choses, traditions du passé et tentations de l'heure présente, — les poussait à l'antagonisme. Pour y échapper, il leur fallait, pour ainsi dire, remonter la pente naturelle de leur fonction. M. Guizot connaissait notre nouvel ambassadeur à Madrid pour un esprit ardent, prompt à la lutte, mais aussi fort capable de comprendre une grande politique et de s'y dévouer; il le pressa de « n'épouser aucune querelle, aucune coterie, aucun nom propre », de prêcher à tous, particulièrement à nos amis, la concorde, la modération, et le détourna d'opposer un parti français à un parti anglais[1]. Pour

[1] J'ai eu sous les yeux la correspondance officielle et confidentielle du ministre et de l'ambassadeur, correspondance fort importante, dont j'aurai souvent occasion de me servir. M. Guizot, d'ailleurs, en a cité de nombreux extraits dans ses *Mémoires*.

ce qui dépendait de lui, loin d'appuyer sur les échecs infligés en Espagne à l'influence britannique, cherchait à les atténuer : ainsi retarda-t-il la rentrée de la reine Christine, jusqu'à ce que le cabinet de Londres en eût reconnu la nécessité.

En dépit de ces ménagements, le tour pris par les évènements au delà des Pyrénées était désagréable au gouvernement anglais, d'autant que lord Palmerston ne manquait pas d'y montrer le fruit de la politique suivie par ses successeurs. Lord Aberdeen en était parfois un peu triste, mais il n'en persistait pas moins à répudier « cette politique d'antagonisme qui, disait-il, avait beaucoup nui à l'Espagne sans beaucoup servir à l'Angleterre », et il proclamait que « seule, la coopération des deux puissances occidentales pouvait assurer la prospérité de la Péninsule ». Tel fut le sens des instructions que, lui aussi, il envoya à son représentant près la cour de Madrid. Celui-ci avait été changé en même temps que l'ambassadeur de France; malheureusement, en cette circonstance, on n'avait fait qu'à demi les choses : si M. Aston avait été rappelé pour avoir été trop engagé dans l'ancienne rivalité, il avait été remplacé par sir Henri Bulwer, homme d'esprit, naguère premier secrétaire de l'ambassade anglaise à Paris, mais, au fond, de la clientèle de lord Palmerston et, comme tel, mal préparé à se faire l'instrument d'une politique d'union. Aussi les rapports furent-ils tout de suite assez tendus entre le nouveau ministre d'Angleterre et le comte Bresson qui, de son côté, n'était d'humeur à permettre ni qu'on lui manquât dans les petites choses, ni qu'on l'entravât dans les grandes.

Les mauvais procédés de l'agent anglais n'ébranlèrent pas la volonté conciliante de M. Guizot; il n'en prêcha pas moins la patience à son ambassadeur. « Soyez, lui écrivait-il, toujours bien avec Bulwer et pour lui; rendez-lui de bons offices. Ne fermez point l'œil sur ses petites menées, et tenez-moi toujours au courant; mais qu'il n'en paraisse rien dans vos rapports avec lui, dans votre langage sur lui. Vous avez vu le bon, le très beau langage de lord Aberdeen. C'est là l'essentiel. Prenez cela pour le symptôme assuré et le vrai diapason des intentions et des rapports des deux gouvernements. Que Bulwer, comblé de vos bons procédés, de vos bons offices, ne puisse, s'il fait des fautes et subit des échecs, s'en prendre qu'à lui-même. L'entente cordiale n'est pas, je le sais, un fait de facile exécution sur tous les points et tous les jours. C'est pourtant le fait essentiel de la situation générale, et je m'en rapporte à vous pour le maintenir au-dessus des difficultés locales qui pèsent sur vous[1]. »

[1] Lettre du 17 février 1844.

Dès l'établissement de l'entente cordiale en Espagne, M. Guizot avait déclaré que « la plus grave des questions auxquelles elle devait s'appliquer était sans contredit celle du mariage futur de la reine Isabelle[1] ». On se rappelle quelle était sur ce point notre politique nettement proclamée : nous consentions à l'exclusion des princes français, mais nous exigions un Bourbon, et, par cette raison, nous avions absolument repoussé la candidature du prince de Cobourg. On n'a pas oublié non plus comment, dans l'entrevue d'Eu, le gouvernement anglais, sans adhérer formellement et en principe à notre prétention, avait paru s'engager en fait à la soutenir, ou tout au moins à ne point la contrarier. Notre candidat était alors le comte de Trapani, second frère du roi de Naples, et également frère de la reine Christine. Ce n'était pas que notre cabinet eût aucune préférence absolue pour ce prince. S'il l'avait désigné, c'est qu'à ce moment, il lui paraissait le seul Bourbon possible. Les neveux de Ferdinand VII, — le duc de Cadix et le duc de Séville, — se trouvaient écartés à cause de la haine passionnée que leur mère, doña Carlotta, témoignait à sa sœur la reine Christine. La mort de Carlotta, en janvier 1844, ayant paru atténuer cet obstacle, M. Guizot se hâta de déclarer que « la combinaison napolitaine n'était pas pour nous une combinaison exclusive » et que, par exemple, nous ne ferions pas d'objection au duc de Cadix. Cette ouverture n'eut alors aucune suite; ce prince n'était pas *persona grata* auprès d'Isabelle et de sa mère. Celle-ci disait à Narvaez, au mois de mars 1844, en arrivant en Espagne : « Je suis décidée pour mon frère Trapani. »

Il ne fallut pas longtemps, cependant, pour s'apercevoir que cette dernière candidature se heurtait à de grosses difficultés. La principale n'était pas l'opposition de M. de Metternich, qui poursuivait « son idée » d'un mariage d'Isabelle avec le fils de don Carlos, et qui redoutait, au point de vue de sa politique italienne, de voir « Naples entrer dans l'orbite de la France[2] »; ce n'étaient pas non plus l'inertie maladroite et les hésitations soupçonneuses du roi des Deux-Siciles, qui craignait d'être la dupe de Louis-Philippe, et qui s'imaginait que ce prince n'avait pas renoncé sincèrement à prendre la main d'Isabelle pour un de ses fils. Le véritable obstacle était en Espagne. Au fond, personne n'y voulait de Trapani; les radicaux, parce que c'était notre candidat; les modérés, parce qu'ils désiraient « un grand mariage » qui af-

[1] Dépêche du 10 août 1843.

[2] Lettre du prince de Metternich au comte Apponyi, 15 juin 1845. (*Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 95.

fermît leur monarchie constitutionnelle et lui assurât « un point d'appui au dehors »; ce point d'appui, ils l'eussent trouvé dans le mariage français, qu'en dépit de nos refus, ils tentaient toujours de remettre sur le tapis; ils ne le trouvaient pas dans un prince d'un État secondaire, à peine âgé de seize ans, non encore sorti du collège de jésuites où il portait la soutane, et ayant d'autant moins de prestige aux yeux des Espagnols que ceux-ci avaient gardé, du temps où ils dominaient dans l'Italie méridionale, l'habitude de mépriser les Napolitains. La reine Christine, tout en feignant, par déférence pour le gouvernement français, de poursuivre le mariage Trapani, le faisait sans désir sérieux de réussir, au contraire avec l'arrière-pensée de retarder toute conclusion et avec l'espoir de nous arracher, un jour ou l'autre, un prince français. M. Bresson sentait son habileté et son énergie impuissantes à vaincre ces résistances. Chaque fois qu'il croyait toucher au but, survenait un incident qui l'en éloignait.

Pendant ce temps, la candidature du prince de Cobourg, bien que rentrée dans l'ombre, n'était pas abandonnée : elle paraissait même trouver faveur, en Espagne, chez certains membres du parti modéré, offusqués du cercle étroit dans lequel nous prétendions les renfermer. L'un d'eux, le duc de Sotomayor, ministre à Londres, disait très haut : « Si le roi Louis-Philippe ne nous donne pas un de ses fils, nous prendrons de la main des Anglais un Cobourg, parce qu'il nous faut à tout prix l'appui d'une grande puissance [1]. » Bien plus, on pouvait se demander si ce sentiment n'était pas celui de la reine Christine. Un jour, M. Bresson lui racontait plaisamment qu'à une insinuation de l'envoyé anglais sur le mariage Cobourg, il avait répondu : « Quand lord Ponsonby, il y a treize ans, a essayé de pousser au trône de Belgique le duc de Leuchtenberg, j'ai fait élire en quarante-huit heures le duc de Nemours; je puis assurer qu'il ne m'en faut ici que vingt-quatre pour faire proclamer le duc d'Aumale. » Loin d'être choquée de cette assurance, la reine mère répliqua sur le même ton : « Il ne vous faudrait pas tant de temps, et si je savais que ce fût le moyen d'arriver à mon but, moi aussi je pousserais le Cobourg [2]. » Ce « mariage anglais » dont elle nous menaçait en riant, elle y pensait à part elle beaucoup plus sérieusement : c'était la ressource qu'elle se réservait au cas où le mariage français deviendrait décidément impossible. Dès la fin de 1843, étant encore à Paris et recevant sir Henri Bulwer qui allait prendre possession de son poste à

[1] Lettre du comte Bresson à M. Guizot, du 28 septembre 1844.
[2] Lettres de M. Bresson à M. Guizot, 8 janvier et 31 mars 1844.

Madrid, elle lui avait témoigné tout le prix qu'elle attachait au bon vouloir de l'Angleterre, et lui avait fait connaître son intention de soutenir le prince de Cobourg, si, comme elle le craignait, elle ne pouvait obtenir un des fils de Louis-Philippe[1]. Une fois revenue en Espagne, l'astucieuse princesse, en qui l'on croyait voir parfois une nouvelle Catherine de Médicis, continua à tenir le même langage en causant avec certains adversaires de l'influence française, et ses propos revinrent plus d'une fois aux oreilles de notre ambassadeur.

Tout cela n'était pas fait pour donner à M. Bresson grand espoir dans le succès du candidat napolitain; avec son esprit vif et un peu impatient, il se voyait déjà acculé à cette alternative : ou consentir au mariage français, ou laisser faire le mariage Cobourg. Il ne craignait pas les difficultés, à la condition de connaître nettement son but. Il se décida donc, en septembre 1844, à demander hardiment à M. Guizot ce qu'il comptait faire au cas où la question serait ainsi circonscrite. « Je vous en prie, lui écrivait-il, répondez-moi aussi nettement que je vais vous dire ma façon de penser. Je regarde un prince français comme une glorieuse et déplorable extrémité, un prince allemand comme le coup le plus pénétrant, le plus sensible à l'honneur de la France et à l'orgueil, à l'existence peut-être de notre dynastie. Entre un prince français et un prince allemand, réduit, adossé à ces termes, je n'hésiterais pas un moment : je ferais choisir un prince français. Ici, cher ministre, mes antécédents me donnent le droit de soumettre respectueusement au roi et à vous quelques observations personnelles. En 1831, quand la question s'est posée, en Belgique, entre le duc de Leuchtenberg et le duc de Nemours, je me suis trouvé dans une position identique. Je ne rappellerai pas à Sa Majesté cette conversation que je suis venu chercher à toute bride de Bruxelles... J'ai pris sur moi une immense responsabilité : j'ai fait élire M. le duc de Nemours, et je n'hésite pas à reconnaître que je l'ai fait sans l'assentiment du roi et de son ministre. C'était très grave pour ma carrière, pour ma réputation même; j'ai touché à ma ruine... Mon cher ministre, je ne pourrais repasser par ce chemin, ni courir de pareils risques; je ne serais plus, aux yeux de tous, qu'un brûlot de duperie ou de tromperie... Expliquons-nous donc secrètement entre nous, mais sans détour. Sur quoi puis-je compter?... Si la combinaison napolitaine échoue, si, après avoir tenté, je l'atteste sur l'honneur, tous les efforts pour la faire triompher, je me trouve forcément amené,

[1] M. Guizot dit avoir su depuis ce fait avec certitude. (*Mémoires,* t. VIII, p. 220.)

pour épargner à notre roi et à notre pays une blessure profonde, à faire proclamer un prince français pour époux de la reine, accepterez-vous ce choix et en assurerez-vous à tout prix l'accomplissement? »

Cette interrogation si précise ne blessa pas M. Guizot; bien au contraire elle lui plut, et il témoigna en termes généraux à son ambassadeur une confiance qui était un encouragement. Toutefois il évita de répondre directement à la question posée. Placé en face de l'hypothèse imaginée par M. Bresson, il eût senti et agi comme lui, et il était bien aise de le voir dans ces dispositions; mais, ne croyant pas cette extrémité aussi fatale ni surtout aussi proche, il ne voulait rien faire qui pût porter un agent résolu, prompt, ardent, à précipiter les évènements. Comme il l'a dit, « certaines choses sont si difficiles à faire à propos et dans la juste mesure, qu'il ne faut jamais les dire aux autres, et à peine à soi-même, tant qu'on n'est pas absolument appelé à les faire ». Pour le moment, quand les modérés gouvernaient à Madrid et lord Aberdeen à Londres, notre ministre se croyait garanti, sinon contre les embarras, les entraves, les délais, du moins contre toute surprise déloyale; il voulait donc, de son côté, épuiser toutes les chances de résoudre la question sans porter atteinte à l'entente cordiale.

La demande de M. Bresson ne fut pourtant pas entièrement sans résultat. Le gouvernement français, préoccupé des répugnances qu'on lui signalait en Espagne contre le mariage napolitain, donna à entendre qu'il ne répugnerait pas à le fortifier par une union du plus jeune fils du roi, le duc de Montpensier, avec la sœur cadette de la reine Isabelle, l'infante doña Luisa Fernanda. Ce fut le 26 novembre 1844 que M. Guizot parla pour la première fois de ce projet à M. Bresson; il l'avisa en même temps que ce second mariage ne pourrait avoir lieu que « quand la reine serait mariée et aurait un enfant », c'est-à-dire quand l'infante ne serait plus l'héritière présomptive de le couronne. Par cette réserve faite spontanément, avant toute communication du cabinet anglais, notre gouvernement marquait que ce second mariage n'était pas, pour lui, un moyen détourné de revenir sur ses déclarations antérieures et de mettre un fils de France sur le trône d'Espagne. Ne donnait-il pas du reste, à cette même époque, une autre preuve de sa loyauté, en mariant à une princesse napolitaine le duc d'Aumale, dont, à Madrid, on avait tant désiré faire l'époux d'Isabelle [1]? L'ouverture relative au duc de Montpensier fut reçue avec joie par la cour espagnole. Ce n'était pas tout ce que cette cour eût voulu;

[1] Ce mariage fut célébré le 25 novembre 1844.

mais elle se félicitait de ce demi-résultat. Narvaez, qui était encore à la tête du ministère, entra dans le nouveau projet avec son impétuosité accoutumée, non sans essayer, il est vrai, d'obtenir plus encore : « Pourquoi, disait-il à M. Bresson, ne pas nous donner le prince pour la reine? » Au moins aurait-il désiré conclure sur-le-champ un compromis secret pour le mariage de l'infante : M. Bresson eut quelque peine à se dérober à ses instances et à ajourner tout engagement formel. Quant à la reine Christine, aussitôt que son ministre lui parla de la proposition du gouvernement français : « Pour l'amour de Dieu, s'écria-t-elle, ne laisse pas échapper ce prince! »

Le gouvernement britannique fut quelque temps sans connaître cette éventualité d'un mariage du duc de Montpensier avec l'infante. Quand il en fut informé, dans l'été de 1845, il ne cacha pas son déplaisir et son inquiétude[1]. Aussi, lors de la seconde visite de la reine Victoria à Eu, au mois de septembre de la même année, Louis-Philippe et M. Guizot jugèrent-ils à propos d'aller au-devant des soupçons qu'ils devinaient, et de prendre l'initiative d'explications rassurantes. Ce qui fut dit, il importe d'autant plus de le savoir avec précision, que les Anglais devaient reprocher plus tard à notre gouvernement d'avoir manqué aux engagements pris en cette circonstance. Le roi commença par déclarer à la reine et à son ministre que le duc de Montpensier n'épouserait l'infante que lorsque Isabelle serait mariée et aurait un enfant; après ces assurances qui ne lui coûtaient pas, car elles étaient la répétition des instructions spontanément données à M. Bresson dès novembre 1844, il ajouta : « Mais il faut un peu de réciprocité dans cette affaire, et, si je vous donne vos sécurités, il est juste qu'en retour vous me donniez les miennes. Or les miennes sont que vous ferez ce que vous pourrez pour tâcher que ce soit parmi les descendants de Philippe V que la reine choisisse son époux, et que la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg soit écartée. » — Soit, répondit lord Aberdeen, nous pensons comme vous que le mieux serait que la reine prît son époux parmi les descendants de Philippe V. Nous ne pouvons pas nous mettre en avant sur cette question, mais nous vous laisserons faire; nous nous bornerons à vous suivre, et, dans tous les cas, à ne rien faire contre vous. Quant à la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, vous pouvez être tranquille sur ce point : je réponds qu'elle ne sera ni avouée ni appuyée par l'Angleterre et qu'elle ne vous gênera pas. » Tout ceci fut dit non pas une fois, mais plusieurs fois, pendant le court

[1] Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III, p. 183.

séjour de la reine Victoria à Eu, et le langage tenu par M. Guizot fut absolument conforme à celui du roi. Ainsi rien de plus net : les assurances données par le gouvernement français au sujet du mariage du duc de Montpensier, étaient formelles, mais conditionnelles; du jour où le cabinet anglais manquerait à ce que nous attendions de lui et que son langage nous faisait espérer, nous reprendrions notre liberté. De notre part, une telle attitude n'était pas nouvelle; notre gouvernement avait souvent insisté, — notamment lors de la première entrevue d'Eu, — sur le caractère synallagmatique des engagements qu'il prenait [1].

L'Espagne à peu près satisfaite et l'Angleterre rassurée, le cabinet français ne pouvait-il pas enfin se croire près du but? Non; dans les derniers mois de 1845 et au commencement de 1846, il

[1] J'ai suivi principalement le récit que Louis-Philippe a donné lui-même de ces conversations, un an plus tard, dans une lettre adressée, le 14 septembre 1846, à la reine des Belges et publiée après la révolution de Février dans la *Revue rétrospective*. Les circonstances dans lesquelles a été écrit ce récit, permettent de le considérer comme exact. C'était au moment où, accusé de déloyauté par les Anglais, le roi cherchait à se justifier. La lettre était en réalité destinée à la reine Victoria. Il est évident que, surtout pour ce qui regardait cette entrevue d'Eu, où la reine avait été présente, la première préoccupation du roi dut être d'éviter les inexactitudes de fait dont le seul résultat eût été d'ôter tout crédit à son apologie. — Le témoignage de M. Guizot (*Mémoires*, t. VIII, p. 226, 227) est absolument conforme à celui du roi. Rien, dans les documents de source anglaise, qui puisse sérieusement infirmer ce double témoignage. On y trouve seulement l'indice que lord Aberdeen, tout en nous donnant les assurances rapportées plus haut, renouvela la réserve, faite par lui, dès le début, du droit appartenant à l'Espagne de choisir en toute indépendance l'époux de sa reine. Encore le ministre anglais paraît-il, d'après son propre témoignage, avoir été surtout préoccupé de ne rien dire qui pût troubler un accord dont il était fort heureux. — Les *Mémoires* récemment publiés d'Ernest II, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, renferment, sur le sujet qui nous occupe, quelques renseignements utiles. On y voit que ce prince, chef de la maison de Cobourg, cousin germain du candidat à la main d'Isabelle et frère du mari de la reine Victoria, ayant ainsi toutes les raisons et tous les moyens de s'informer, se plaignait avec amertume que, dans leur désir d'être agréable à Louis-Philippe, le royal ménage anglais et lord Aberdeen, se fussent trop engagés, à Eu, en faveur du mariage Bourbon, et eussent sacrifié le mariage Cobourg; il ajoutait que le gouvernement britannique était ainsi « beaucoup plus lié qu'il ne voulait se l'avouer », et qu'il avait perdu toute liberté de mouvement. On trouve aussi, dans ces *Mémoires*, une lettre que le prince Albert écrivit, le 26 mai 1846, au duc Ernest, et dans laquelle il reconnaissait que le gouvernement anglais « s'était engagé envers la France, dans le cas où le roi tiendrait sa parole de ne mettre en avant aucun de ses fils, à employer toute son influence pour amener un mariage Bourbon ». (*Aus meinem Leben und aus Meiner Zeit*, von Ernst II, Herzog von Sachsen-Coburg-Gotha. Berlin, 1887, 1er vol., p. 160 et 167.)

lui revint que les Cobourg se donnaient plus de mouvement que jamais : plusieurs d'entre eux, dont le prince Léopold, l'aspirant à la main d'Isabelle, se réunissaient à la cour de Lisbonne qui leur servait en quelque sorte de base d'opération; il était même question d'un voyage de Léopold en Espagne; on ajoutait que le roi des Belges, et, ce qui était plus grave encore, que le prince Albert et la reine Victoria s'intéressaient au succès de ces démarches : c'était du moins ce qu'un diplomate portugais, revenant d'un voyage à Cobourg et à Londres, assurait à sir Henri Bulwer[1]. Ce dernier n'avait pas besoin d'être poussé dans ce sens. Dès l'origine, il avait jugé « monstrueuse » notre prétention d'imposer un Bourbon comme mari de la reine, et avait regretté que son gouvernement ne la combattît pas ouvertement; aussi tâchait-il d'y faire obstacle sous main, appuyait, dans ses conversations, sur l'impopularité du comte de Trapani, aidait aux ajournements, s'appliquait, comme le disait alors M. Guizot, « à jeter du trouble dans les esprits, à entr'ouvrir pêle-mêle toutes les portes, à ménager toutes les chances », notamment celle du mariage Cobourg; en réalité, il avait fait de ce mariage son but secret; il se disait que s'il parvenait à l'accomplir, on ne lui saurait pas mauvais gré à Windsor d'avoir méconnu les instructions du *Foreign office*[2]. N'y avait-il pas, d'ailleurs, dans ces instructions, à côté des recommandations de marcher d'accord avec la France, la réserve du droit que l'Espagne avait de choisir librement l'époux de la reine? Bulwer affectait de ne voir que cette réserve, et son jeu était de susciter, à Madrid, une résistance, en apparence spontanée, aux vues de la France, se flattant qu'en raison de ses déclarations, le gouvernement britannique serait tenu de respecter et de faire respecter cette manifestation de l'indépendance espagnole. Lord Aberdeen, qui eût réprouvé sans aucun doute une telle interprétation de ses instructions, était, tout le premier trompé par son agent, et il nous affirmait, de la meilleure foi du monde, que celui-ci « ne faisait rien pour favoriser le mariage Cobourg[3] ». Lui-même, d'ailleurs, gêné par ce qu'il savait des préférences secrètes de sa cour, n'était pas toujours aussi net et aussi ferme qu'on l'eût désiré. A M. Guizot, qui lui demandait de « ne laisser au prince de Cobourg aucune possibilité de se présenter sous les couleurs de l'Angleterre » et insistait pour qu'il « frappât ainsi d'impuissance

[1] Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III. p. 189.

[2] Voy. ce que sir Henri Bulwer dit lui-même de ses sentiments et de ses desseins. (*The life of Palmerston*, t. III, p. 188 à 190.)

[3] Lettre de M. de Sainte-Aulaire à M. Guizot, du 21 mai 1846.

tous les barbouillages subalternes de Madrid[1] », il fit d'abord une réponse un peu embarrassée; il protesta qu'il « voulait, comme nous, un prince de Bourbon sur le trône d'Espagne », qu'il « le pensait et le disait », mais qu'il n'avait « aucune action directe sur les princes de Cobourg », et que « la reine restait libre d'en choisir un s'il lui plaisait ». Toutefois, pressé par nous et aussi par sa conscience, il se décida à parler nettement au prince Albert. Eut-il quelque difficulté à le convaincre? En tous cas, au sortir de cet entretien, il dit à notre représentant, M. de Jarnac : « Tout est maintenant réglé comme vous le souhaitez; vous pouvez désormais tenir pour certain qu'il n'y a, à Windsor, aucune prétention, aucune vue sur la main de la reine d'Espagne pour le prince Léopold, et que notre cour, comme notre cabinet, déconseillera toute pensée semblable..... Je puis vous répondre, sur ma parole de *gentleman*, que vous n'avez rien à craindre de ce côté[2]. » Et il ajoutait, un peu plus tard : « Après ce qui s'est passé entre le prince Albert et moi, il est impossible qu'il entre dans une intrigue; il n'oserait plus me regarder en face[3]. » La bonne foi de lord Aberdeen est hors de toute contestation; on ne saurait douter non plus de celle du prince Albert; cependant l'intrigue Cobourg allait toujours son train, et M. Guizot se croyait fondé à écrire, le 10 décembre 1845, au comte Bresson : « Plus j'y regarde, plus je demeure convaincu qu'il y a, en Espagne et autour de l'Espagne, un travail actif et incessant pour amener le mariage du prince de Cobourg soit avec la reine, soit avec l'infante. Le gouvernement anglais ne travaille pas positivement à ce mariage, mais il ne travaille pas non plus efficacement à l'empêcher; il ne dit pas, à toute combinaison qui ferait arriver un prince de Cobourg au trône d'Espagne, un *non* péremptoire, comme nous le disons, nous, pour un prince français. »

Dans cette situation, notre gouvernement jugea nécessaires deux démarches, l'une à Madrid, l'autre à Londres; la première pour bien armer son représentant en Espagne, la seconde pour bien avertir le cabinet anglais. J'ai dit tout à l'heure qu'interrogé par M. Bresson, en septembre 1844, sur certaines hypothèses extrêmes, M. Guizot avait alors évité de répondre; à la fin de 1845, il crut

[1] Lettre de M. Guizot à M. de Jarnac, du 7 novembre 1845.

[2] Lettres diverses de M. de Jarnac à M. Guizot, au commencement de novembre 1845.

[3] Lettre de M. de Sainte-Aulaire à M. Guizot, du 5 mars 1846. — Ce propos a été d'ailleurs rappelé, en termes presque identiques, par lord Aberdeen lui-même, dans la lettre qu'il a écrite à M. Guizot, le 14 septembre 1846.

le moment venu de s'expliquer sans ambages : « Nous ne pouvons, écrivit-il, le 10 décembre, à notre ambassadeur, jouer un rôle de dupes. Nous continuerons à suivre loyalement notre politique, c'est-à-dire à écarter toute combinaison qui pourrait rallumer le conflit entre la France et l'Angleterre à propos de l'Espagne. Mais si nous nous apercevions que, de l'autre côté, on n'est pas aussi net et aussi décidé que nous; si, par exemple, soit par l'inertie du gouvernement anglais, soit par le fait de ses amis en Espagne et autour de l'Espagne, un mariage se préparait, pour la reine ou pour l'infante, qui mît en péril notre principe, — les descendants de Philippe V, — et si cette combinaison avait, auprès du gouvernement espagnol, des chances de succès, aussitôt nous nous mettrions en avant sans réserve, et nous demanderions simplement et hautement la préférence pour M. le duc de Montpensier. » Toutefois, le ministre recommandait à M. Bresson, dont il redoutait toujours un peu l'ardeur, « de ne faire usage de cette arme qu'en cas de nécessité ». « Maintenez notre politique jusqu'au bout, lui disait-il, aussi longtemps qu'on ne nous la rendra pas impossible. »

Si le gouvernement français ne voulait pas « être dupe », il tenait aussi à ne tromper personne. De là, sa seconde démarche. M. Guizot rédigea, le 27 février 1846, un *memorandum* destiné à faire bien connaître à Londres les résolutions qu'il pourrait être amené à prendre. Il y rappelait d'abord les difficultés que rencontrait le mariage Bourbon, la « neutralité froide » et « l'inertie » du cabinet britannique, le travail fait pour le mariage Cobourg; puis il déclarait que « si le mariage soit de la reine, soit de l'infante, avec le prince Léopold ou avec tout autre prince étranger aux descendants de Philippe V, devenait probable et imminent, nous serions affranchis de tout engagement et libres d'agir immédiatement pour parer le coup, en demandant la main soit de la reine, soit de l'infante pour M. le duc de Montpensier »; il souhaitait de « ne pas en venir à cette extrémité », mais ne voyait « qu'un moyen de la prévenir », c'était que « le cabinet anglais s'unît à nous pour remettre à flot l'un des descendants de Philippe V. » « Nous nous faisons un devoir de loyauté, disait-il en terminant, de prévenir le cabinet anglais que, sans cela, nous pourrions nous trouver obligés d'agir comme je viens de l'indiquer. » Communiqué aussitôt à lord Aberdeen, cet important document ne provoqua de sa part aucune contradiction ni observation.

Notre position était ainsi nettement prise, mais le danger n'était pas supprimé. Bien au contraire, il allait devenir plus menaçant que jamais. En avril 1846, trois personnages, qui pouvaient, à des degrés divers, parler au nom de la reine Christine, — d'abord son

secrétaire privé, M. Donoso Cortès, ensuite l'ancien garde du corps devenu son mari sous le nom de duc de Rianzarès, enfin M. Isturiz qui venait de remplacer le général Narvaez à la tête du ministère espagnol, — s'abouchèrent mystérieusement, l'un après l'autre, avec sir Henri Bulwer; ils lui annoncèrent que la reine mère, lasse de la prépotence française, était disposée à marier sa fille au prince de Cobourg, seulement qu'elle désirait savoir si, en s'exposant aux ressentiments de la France, elle pourrait compter sur l'appui de l'Angleterre. Une telle démarche devrait étonner de la part de Christine, naguère si étroitement liée, en apparence, à notre politique. Mais ce n'était pas la première fois qu'on la voyait pencher vers les Cobourg, soit par dépit de n'avoir pas obtenu un prince français, soit dans l'espoir de nous l'arracher; avec cette princesse, on ne savait jamais ce qui était réalité ou feinte. D'après les aveux faits plus tard par M. Isturiz lui-même au comte Bresson [1], l'intrigue avait été mise en train par le banquier Salamanca; ce manieur d'argent, riche, peu scrupuleux, fort engagé dans le parti radical et anglais, avait trouvé moyen de gagner le duc de Rianzarès et, par lui, était arrivé jusqu'à la reine Christine.

Sir Henri Bulwer n'avait nulle envie de décourager les ouvertures qui lui étaient faites, et que, sous main, il avait probablement contribué à provoquer. Mais, officiellement, que pouvait-il y répondre? Lui-même nous a exposé en ces termes son embarras. « Le gouvernement britannique ne reconnaissait pas la prétention de la France d'imposer un mari à la reine : cela impliquait qu'il soutiendrait l'Espagne si elle faisait un choix indépendant; toutefois cela ne le disait pas clairement, et je savais que lord Aberdeen n'aurait pas aimé me le voir dire. D'autre part, donner à entendre au gouvernement de Madrid qu'il n'avait qu'à se soumettre m'exposait également à un blâme. L'affaire était encore compliquée par le fait que le choix de la reine Christine se portait sur le prince de Cobourg : si un tel choix était chose indifférente aux yeux du peuple et du cabinet anglais, il ne l'était pas pour la famille royale d'Angleterre [2]. » Bulwer ne nous dit pas bien explicitement comment il se tira de ces difficultés; mais l'un de ses interlocuteurs, M. Isturiz, a été moins discret, et voici, d'après son témoignage, la réponse que lui fit le ministre d'Angleterre [3] : « Il faut que cette affaire ait l'air d'être entièrement espagnole. La reine

[1] Lettre inédite du comte Bresson à M. Guizot, du 25 novembre 1846.
[2] Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III, p. 188.
[3] Lettre inédite, déjà citée, de M. Bresson à M. Guizot, du 21 novembre 1846.

Victoria la verra avec la plus grande joie; mais vous n'ignorez pas que, chez nous, les désirs de la reine ne font pas loi pour le cabinet. Lord Aberdeen ne voudra pas, par l'adoption ostensible de ce candidat, compromettre ses rapports avec la France, s'exposer peut-être à une rupture; nous devons donc paraître le moins possible; mais, aussitôt que vous vous serez mis d'accord avec la maison de Cobourg, faites venir le prince Léopold le plus secrètement et le plus promptement que vous pourrez; mariez-le avec la reine, et, le fait accompli, chacun se résignera[1] ». On ne saurait. d'ailleurs, garder aucun doute sur le caractère encourageant de la réponse du ministre d'Angleterre, quand on voit que la reine mère se décida aussitôt à écrire une lettre au duc régnant de Saxe-Cobourg[2], alors en visite à la cour de Lisbonne et que Bulwer se chargea de faire parvenir cette lettre, en ayant soin de se cacher de la diplomatie française et même des ministres espagnols, autres que M. Isturiz. Or, comme l'écrivait quelques semaines plus tard, le prince Albert, jamais la reine Christine ne se fût hasardée à faire une pareille démarche, si le représentant de l'Angleterre ne s'y fût associé[3].

Dans sa lettre[4], la reine mère ne cachait pas qu'elle s'adressait en réalité à la reine Victoria, et que le duc de Saxe-Cobourg n'était qu'un intermédiaire. Elle exposait d'abord comment les difficultés d'un mariage Bourbon la ramenait au prince Léopold, « auquel, disait-elle, le roi des Belges sait que j'ai toujours pensé ». Elle ajoutait : « J'ai toujours entendu dire que Sa Majesté la reine d'Angleterre, est animée, comme moi-même, de sentiments d'amitié

[1] Un tel langage concorde parfaitement avec ce qu'on sait des sentiments de Bulwer. Lui-même, d'ailleurs, reconnaît avoir dit que le roi des Français ne pourrait s'opposer d'une façon persistante à un mariage aussi raisonnable si les Cobourg et la reine s'y décidaient avec l'approbation des Cortès. « L'obstination d'une partie, ajoutait-il, ferait céder l'obstination de l'autre. » (*The life of Palmerston*, t. III. p. 190.)

[2] Ce prince était Ernest II, qui avait succédé, en 1844, à son père Ernest Ier.

[3] Lettre du prince Albert au duc de Saxe-Cobourg, en date du 26 mai 1846. (*Aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, von Ernst II, Herzog von Sachsen-Coburg-Gotha, 1er vol., p. 167.) — On voit maintenant ce qu'il faut penser des historiens anglais qui, comme sir Theodore Martin, le biographe officiel du prince Albert, nous montrent, en cette circonstance, sir Henri Bulwer ne sortant pas de la réserve ordonnée par ses instructions, et se bornant à faire la commission qui lui était demandée, « sans se mêler de la lettre de la reine Christine, autrement que pour la transmettre ».

[4] Longtemps, les historiens ont connu l'existence et le sens général de la lettre de la reine Christine, sans en avoir le texte. Ce texte vient d'être publié en français dans les Mémoires du duc de Saxe-Cobourg. (*Aus meinem Leben*, etc., t. I, p. 163.)

sincère envers la France, et qu'ainsi Sa Majesté a été prête à approuver et même à appuyer une combinaison qui, sans être fatale aux intérêts anglais, était de préférence auprès (*sic*) de Sa Majesté le roi des Français; mais j'ai toujours entendu dire aussi que Sa Majesté la reine d'Angleterre soutenait, comme moi-même, l'indépendance de l'Espagne dans cette affaire espagnole avant tout, et je désirais savoir, avec une franchise égale à celle qu'on doit trouver dans cette lettre, si, dans le cas où ma fille choisirait le prince Léopold de Saxe-Cobourg, ce choix serait agréable à sa famille, et si la reine d'Angleterre soutiendrait alors, comme on m'a assuré qu'Elle l'a soutenu jusqu'ici, le principe d'indépendance dont j'ai parlé, et nous aiderait ensuite à mitiger d'injustes ressentiments, s'il y en avait, ce que je ne puis croire. Dans la position actuelle de cette affaire, je trouve que cette démarche est mieux faite comme demande particulière entre les deux cours et les deux familles qu'entre deux cabinets, ce qui livrerait peut-être prématurément cette question au public. » Aussitôt la lettre parvenue à Lisbonne, dans les premiers jours de mai 1846, le duc de Saxe-Cobourg s'empressa d'en accuser réception : tout en assurant la reine Christine de « sa profonde gratitude », il se borna à adhérer d'une façon générale à ses vœux. Si désireux en effet qu'il fût de ce mariage, il n'osait s'avancer davantage sans l'aveu des véritables chefs politiques de sa maison, — son oncle le roi des Belges et son frère le prince Albert, — auxquels il envoya aussitôt la lettre de la reine[1].

Sir Henri Bulwer, qui avait agi en se cachant de son ministre, n'avait pu, une fois la chose faite, la lui laisser plus longtemps ignorer. Il s'attendait que lord Aberdeen serait vivement contrarié, mais il croyait — lui-même l'a raconté plus tard — que cette contrariété se manifesterait seulement par une dépêche confidentielle rétablissant aux yeux du cabinet de Madrid la neutralité de la politique anglaise, vaine protestation qui n'empêcherait pas l'affaire, une fois lancée, de suivre son cours souterrain à l'insu du gouvernement français. C'était compter sans la loyauté du secrétaire d'État. Celui-ci, d'autant plus embarrassé et irrité qu'il venait de se porter fort auprès de nous de la correction d'attitude de Bulwer, résolut d'arrêter net toute cette intrigue et d'en dégager sa responsabilité : il fit part lui-même à notre ambassadeur à Londres de tout ce qu'il venait d'apprendre, qualifia de « condamnable » la conduite de son agent, déclara en être « très mécontent », et se dit prêt à faire ce qu'à Paris on jugerait convenable pour constater qu'il n'y était pour rien[2]. »

[1] *Aus meinem Leben*, etc., t. I, p. 164 et suiv.
[2] Lettre de M. de Sainte-Aulaire à M. Guizot, du 21 mai 1846.

A cette communication, grands furent l'émoi et la surprise du gouvernement français qui, malgré ses méfiances, ne s'était jamais douté du risque qu'il avait couru. Il se garda d'ébruiter l'incident, qui demeura, sur le moment, absolument ignoré du public [1]; mais, dans le secret des conversations diplomatiques, il ne dissimula pas la vivacité de ses impressions. Autant il savait gré à lord Aberdeen de sa conduite, autant il se montra blessé de celle de la cour de Madrid et de sir Henri Bulwer. Louis-Philippe ne ménagea pas la reine Christine, en dépit de l'aplomb avec lequel elle « nia avoir fait aucune ouverture à la maison de Cobourg » [2]. M. Bresson secoua rudement les ministres espagnols et les effraya sur les conséquences d'une rupture avec la France. Quant à Bulwer, ayant reçu de son ministre une remontrance sévère, il offrit sa démission, qui du reste ne fut pas acceptée. Tous ces conspirateurs, ainsi surpris, au milieu de leurs machinations ténébreuses, par le rayon de lumière qu'avait soudainement projeté de Londres l'honnête main de lord Aberdeen, embarrassés et meurtris des débris de la mine éclatée sous leurs pieds pendant qu'ils la creusaient, faisaient vraiment assez piteuse figure. Le moins penaud n'était pas le chef de la légation britannique, qui se trouvait avoir livré ses complices espagnols aux ressentiments du cabinet de Paris, et qui avait fait ainsi, disait-il, « plutôt le métier d'un espion français que celui d'un ministre d'Angleterre [3]. »

La démarche de lord Aberdeen brouillait absolument le jeu des Cobourg. Ce qu'eût été, sans cela, la réponse du prince Albert à la communication que son frère lui avait faite de la lettre de la reine Christine, on ne saurait le dire : mais, écrite après que tout était divulgué au gouvernement français, cette réponse fut nécessairement défavorable. Le prince Albert, toutefois, ne put cacher combien un refus lui coûtait. Dans sa lettre datée du 26 mai 1846, il exposait d'abord à son frère comment le gouvernement anglais, tout en s'engageant à appuyer le mariage Bourbon, avait réservé l'indépendance de l'Espagne, et comment il en résultait que, si celle-ci voulait résolument un autre mariage, l'Angleterre devrait y consentir. On était, à l'entendre, sur le point d'en venir là, quand Bulwer avait tout dérangé. « Sa conduite, ajoutait-il, nous donne l'apparence d'un manque de parole, d'une intrigue, d'une perfidie, et fournit

[1] L'opposition française se doutait si peu de ce qui s'était passé, que M. Thiers, traitant à la tribune, le 28 mai 1846, des affaires de la Péninsule, reprochait à la reine Christine de chercher à imposer le comte de Trapani à l'Espagne, qui n'en voulait pas.

[2] Lettre de M. Bresson à M. Guizot, du 25 mai 1846.

[3] BULWER, *The life of Palmerston*, t. III, p. 192.

à la France une juste raison de plainte. Nous nous sommes donc vus forcés de nous laver les mains de ce qui était fait et de prouver que nous y étions tout à fait étrangers. Il est naturel qu'on ne nous croie pas. » Ce n'était pas que le prince Albert renonçât absolument à voir son parent sur le trône d'Espagne; non, cette idée lui tenait toujours à cœur; seulement, convaincu qu'elle n'était désormais réalisable qu'avec l'assentiment de la France, il se bornait à laisser voir qu'il ne désespérait pas d'obtenir cet assentiment, le jour où la résistance de l'Espagne aurait rendu décidément impossibles tous les candidats de la maison de Bourbon [1].

Lord Aberdeen ne pouvait ignorer ces sentiments du prince Albert. Eut-il l'intention, sinon de les servir, du moins de les ménager, quand, au lendemain même du jour où il venait de nous donner une preuve si manifeste de son loyal désir d'accord, il adressait, le 22 juin 1846, au duc de Sotomayor, ministre d'Espagne à Londres, une dépêche qui semblait écrite sous une inspiration toute différente et qui devait plus tard fournir un argument à lord Palmerston? Voici à quel propos cette dépêche fut rédigée. Sous le coup de la révélation qui lui avait été faite, le gouvernement français avait traité assez rudement le cabinet de Madrid. Celui-ci, voyant ou feignant de voir dans notre langage une menace à son indépendance, saisit ce prétexte pour demander au cabinet de Londres, d'abord si l'Espagne encourrait le déplaisir de l'Angleterre au cas où elle jugerait nécessaire de choisir le mari de la reine en dehors des Bourbons, ensuite si, dans cette hypothèse, l'Angleterre verrait avec indifférence la France attenter à la liberté de l'Espagne. A la façon dont la question était posée, on devine la main de M. Bulwer. Il fallait quelque complaisance pour se prêter à ce rôle de donneur de consultations. Lord Aberdeen eut cette complaisance. Dans sa réponse adressée au duc de Sotomayor, il commença par rappeler, d'une part, qu'il n'avait reconnu à aucune puissance le droit d'imposer à la reine comme mari « un membre de quelque famille que ce soit ». d'autre part que le choix d'un Bourbon lui avait paru raisonnable et désirable; il ajouta qu'au cas où l'Espagne se croirait obligée de donner à la reine un autre mari, l'Angleterre n'en éprouverait aucun déplaisir; il se refusait à admettre qu'à raison de ce fait la France portât atteinte à l'indépendance de l'Espagne, mais, si elle le faisait, le gouvernement de Madrid pourrait compter sur la sympathie de l'Angleterre et de

[1] Lettre du prince Albert au duc de Saxe-Cobourg, en date du 26 mai 1846. (*Aus meinem Leben und aus meiner Zeit,* von Ernst II, Herzog von Sachsen-Coburg-Gotha, vol. I, p. 167.)

l'Europe entière[1]. Lord Aberdeen se repentait-il donc d'avoir entravé les partisans du mariage Cobourg, et voulait-il leur rendre le terrain qu'il leur avait fait perdre? Je ne le pense pas. Dans les deux cas, il croyait conformer sa conduite à ses déclarations antérieures. En effet, comme j'ai eu plusieurs fois occasion de le noter, en même temps qu'il avait promis de seconder en fait ou tout au moins de ne pas contrarier le mariage Bourbon, il avait réservé en droit l'indépendance de l'Espagne. M. Guizot n'eût pas eu de peine à lui montrer dès lors comment, en certains cas, pouvaient sortir de cette double déclaration des démarches contradictoires. Mais il avait été si heureux d'obtenir la promesse de fait, qu'il n'avait pas voulu regarder de trop près à la réserve de droit; de part et d'autre, chaque fois qu'on s'était entretenu de ce sujet délicat, on avait mieux aimé laisser un peu d'équivoque que de risquer un désaccord en s'expliquant plus nettement. C'était en exécution de la promesse de fait que lord Aberdeen avait déjoué, en mai, l'intrigue de Bulwer; ce fut par application de la réserve de droit, qu'il écrivit, en juin, la dépêche au duc de Sotomayor. Le premier acte était beaucoup plus important que le second, celui-ci n'étant qu'une consultation purement théorique, tandis que celui-là avait des conséquences effectives et immédiates; il n'en résultait pas moins, dans la politique anglaise, une sorte d'ambiguïté qui n'était faite ni pour nous aider ni pour nous rassurer.

Si j'ai raconté avec quelque détail le coup tenté et manqué, au printemps de 1846, pour enlever à notre insu le mariage de la reine avec le prince de Cobourg, c'est que cet incident devait avoir une influence décisive sur le dénouement de l'affaire des « mariages espagnols ». L'état d'esprit où il laissa le gouvernement français a été pour beaucoup dans la résolution que celui-ci a prise quelques mois plus tard. Non seulement M. Bresson, mais aussi M. Guizot sortirent de là plus disposés encore au soupçon, plus faciles à s'alarmer, plus convaincus que, pour n'être pas joués par leurs concurrents, ils devraient probablement les devancer par une prompte initiative. Edifiés sur ce dont on était capable à Madrid, aussi bien à la cour qu'à la légation anglaise, ils ne supposaient pas que le dépit de la manœuvre déjouée et la mortification des reproches subis eussent corrigé personne; au contraire, plus les meneurs avaient actuellement la tête basse, plus ils devaient être impatients de prendre leur revanche. Et puis, bien que notre cabinet ne connût pas la lettre écrite par le prince Albert à son frère, divers symptômes avaient pu lui faire soupçonner quelque arrière-pensée chez

[1] *Parliamentary Papers.*

la reine Victoria et chez son époux. Au milieu de tant de raisons de s'inquiéter, une seule garantie lui restait, garantie dont, en dépit de la réponse à M. de Sotomayor, il venait d'éprouver l'efficacité : c'était la droiture personnelle de lord Aberdeen, son sincère désir de maintenir l'entente cordiale.

II

En Orient, comme en Espagne, il existait une rivalité traditionnelle entre la France et l'Angleterre. La guerre avait même failli en sortir : on se rappelle la crise de 1840, à laquelle avait mis fin la convention des détroits, signée le 13 juillet 1841. Depuis lors, que s'était-il passé dans ces régions? Sur la question d'Egypte, si bruyante de 1833 à 1841, le silence s'était fait. Sans doute le cabinet britannique regardait toujours de ce côté, avec une attention ombrageuse; quand le czar, pendant son voyage à Londres, en 1844, causa des affaires d'Orient avec sir Robert Peel, celui-ci ne sortit des généralités vagues que pour déclarer sa volonté « de ne pas laisser s'établir, sur le Nil, un gouvernement trop fort, qui pût fermer la route du commerce et refuser le passage à la malle des Indes[1]. » Mais l'Angleterre croyait être garantie contre tout péril de ce genre, depuis que Méhémet-Ali avait été forcé d'abandonner ses conquêtes en Asie. Le cabinet de Paris n'avait pas non plus de raison de remettre cette question sur le tapis. Il était trop heureux de voir que l'autorité du pacha, réduite à l'Égypte, gagnait en solidité ce qu'elle avait perdu en étendue[2], et de constater, contrairement à toutes les prédictions des journaux, que la France gardait son crédit à Alexandrie, que ses conseils y étaient réclamés et écoutés, que son commerce y était en progrès, que ses religieux, chaque jour plus nombreux, y répandaient sa langue et son influence. M. Guizot pouvait dire à la tribune, le 21 janvier 1843 : « Nos rapports avec l'Égypte sont les meilleurs qui aient jamais été. »

La France n'était pas sortie, partout en Orient, aussi indemne de la crise de 1840. Sur un autre point, en effet, cette crise avait

[1] Ce propos a été rapporté par le baron de Stockmar qui le tenait de sir Robert Peel lui-même.

[2] Méhémet-Ali disait lui-même, en 1846, à M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Constantinople : « Les Anglais se disent aujourd'hui mes amis; le fait est qu'en me débarrassant de ces sales affaires de Syrie, ils m'ont rendu service. » (*La Grèce du roi Othon, correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis*, p. 72.)

contribué à faire naître une question difficile, douloureuse, qui devait longtemps embarrasser et attrister notre diplomatie : c'est ce qu'on a appelé la question du Liban. Quelques explications rétrospectives sont nécessaires pour la faire comprendre. On sait que la partie de la Syrie, nommée la Montagne, est habitée par deux races distinctes, rivales, ennemies : l'une, la plus nombreuse, les Maronites, chrétiens aborigènes, redevenus catholiques pendant les croisades, depuis lors amis et clients de la France; l'autre, les Druses, ni chrétiens ni musulmans, moins nombreux, mais plus belliqueux et plus sauvages, que, depuis quelque temps, l'Angleterre paraissait chercher à s'attacher. Par un privilège traditionnel dont notre nation, protectrice séculaire des chrétiens d'Orient, surveillait le maintien, la Montagne avait joui, jusqu'à la prise de possession de la Syrie par Méhémet-Ali, d'une sorte d'autonomie; petite république patriarcale et militaire, féodale et élective, elle avait à sa tête un chef unique, sujet sans doute de la Porte, lui payant tribut, mais chrétien et choisi, depuis plus de cent ans, dans la puissante famille des Chéabs. La conquête égyptienne porta une grave atteinte à cette organisation. Sans révoquer l'émir Beschir, chef chrétien de la Montagne, le pacha supprima les libertés de cette région et y établit, avec une extrême rigueur, son autorité directe. De là des mécontentements que les agents anglais s'empressèrent d'exploiter. Le gouvernement français, au contraire, en appuyant Méhémet-Ali, semblait lui avoir sacrifié ses anciens protégés. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, notre engouement pour le pacha nous faisait perdre de vue nos traditions et nos intérêts. Lors des mesures d'exécution prises contre Méhémet-Ali, après le traité du 15 juillet 1840, l'émir Beschir passa aux Anglais, aussitôt qu'il pressentit leur victoire, sans cependant se sauver ainsi lui-même. En effet la Porte, à peine rentrée en possession de la Syrie, profita des circonstances pour abolir les privilèges de la Montagne et substituer un pacha ottoman au chef chrétien. L'arbitraire et l'anarchie, telles furent aussitôt les conséquences de l'administration turque. Dès 1841, les Maronites, indignement maltraités, poussèrent un cri de détresse et implorèrent le secours de l'Europe.

La France ne pouvait refuser de prêter l'oreille à cette plainte, sans déserter son vieux rôle, sans répudier un patronage dont le maintien importait grandement à son honneur et à son influence. Toutefois, dès qu'elle voulut agir, elle se sentît gênée et affaiblie par l'attitude même qu'elle venait de prendre dans le conflit du sultan et du pacha. Après avoir laissé son client, Méhémet-Ali, supprimer les privilèges des Maronites, avait-elle le même titre qu'autrefois pour réclamer en leur nom? Pouvait-elle se flatter de

retrouver son ancien crédit auprès du divan, qui lui gardait rancune de sa politique égyptienne et qui se flattait de pouvoir au besoin lui opposer les puissances signataires du traité du 15 juillet 1840? Et puis, du moment où les Turcs mettaient en discussion notre droit de protection sur les chrétiens d'Orient, n'étaient-ils pas quelque peu fondés à faire observer que la situation respective de la France, de l'Europe et de l'empire ottoman avait bien changé depuis l'époque où ce droit s'était établi? Sous l'ancien régime, nous étions les alliés du sultan, ne lui suscitant aucun embarras, ne lui inspirant aucune inquiétude; depuis un demi-siècle, au contraire, la Porte, non sans en garder ressentiment, nous avait vus successivement faire l'expédition d'Égypte, délivrer la Grèce, conquérir l'Algérie, émanciper à demi Tunis et soutenir Méhémet-Ali. Autrefois, nous étions le seul État chrétien en rapports intimes avec la cour de Constantinople; maintenant, les autres puissances, notamment l'Angleterre et la Russie, y avaient des intérêts considérables et y exerçaient une influence généralement rivale de la nôtre. Comme l'a écrit M. Guizot, nous avions cessé d'être aussi nécessaires à la Porte et nous lui étions devenus suspects.

Dès la fin de 1841, comprenant que, dans une telle situation, ses représentations isolées n'auraient pas grande chance d'être écoutées par la Turquie, le cabinet de Paris proposa aux grandes puissances d'agir de concert. L'Autriche se montra bien disposée, quoique un peu molle. L'Angleterre, où l'on ne faisait pas encore profession de l'entente cordiale, fut plus hésitante, partagée entre son habitude de protéger les Druses et l'indignation que les traitements infligés aux Maronites ne pouvaient manquer d'inspirer à l'esprit droit de lord Aberdeen. Quant à la Russie, nous ne pouvions compter sur son concours que si, en nous le refusant, elle s'exposait à se trouver isolée. Notre gouvernement s'aperçut vite qu'avec une Europe aussi peu unie, on ne parviendrait pas à imposer à la Porte la restauration intégrale des anciens privilèges du Liban et le rétablissement du chef chrétien unique. Faute de mieux et tout en déclarant ne pas voir là une satisfaction définitive, il se rallia à un expédient transactionnel imaginé par M. de Metternich et appuyé par le cabinet britannique. Il s'agissait d'obtenir de la Porte qu'elle dédoublât l'administration du Liban; les Druses devaient avoir à leur tête un magistrat de leur race; de même pour les Maronites. Le gouvernement ottoman, après avoir essayé d'éluder cette demande, finit par déclarer, d'assez mauvaise grâce, le 7 décembre 1842, qu'il se conformerait au vœu des puissances.

La mesure, qui n'eût jamais pu être bien efficace, ne fut même

pas sérieusement et sincèrement exécutée. Les pachas turcs conservèrent la réalité du pouvoir et s'appliquèrent à prolonger un état d'anarchie qui leur paraissait servir la prépotence ottomane, en affaiblissant les deux races rivales. Les choses en vinrent à ce point que, dans les premiers mois de 1845, une véritable guerre civile éclata entre les Maronites et les Druses; ces derniers, appuyés plus ou moins ouvertement par les Turcs, eurent généralement le dessus et se livrèrent aux plus atroces excès.

Le gouvernement français n'avait pas attendu ces lamentables évènements pour se convaincre que la réforme nominale obtenue en 1842 n'avait remédié à rien. Éclairé par l'expérience, pressé par les orateurs qui, dans les deux Chambres, se faisaient les avocats des Maronites, notamment par M. de Montalembert, M. Guizot s'était bientôt décidé à modifier sa première attitude et à réclamer le retour à l'ancien état de choses, le rétablissement d'une administration unique et chrétienne. S'en étant ouvert aux autres puissances, il trouva assez bon accueil auprès de M. de Metternich. Mais, même après l'établissement de l'entente cordiale, il ne parvint pas à amener à cette idée le cabinet de Londres. Lord Aberdeen se disait très sincèrement désolé de l'anarchie du Liban, prêt à s'associer à nous pour y mettre un terme; seulement, il contestait l'efficacité du moyen que nous proposions. Incapable personnellement d'encourager ou d'excuser les Druses, il était trop souvent mal éclairé sur leur conduite par ses agents en Syrie; ceux-ci, obstinés dans les vieilles rivalités, ne voyaient, dans ces féroces montagnards, que des protégés de l'Angleterre à soutenir quand même contre les protégés de la France; le consul britannique à Beyrouth put même être accusé d'avoir été l'instigateur ou tout au moins le complice de ceux qui, en 1845, prirent les armes contre les Maronites. Dans ces conditions, notre demande d'une administration unique n'avait pas chance de réussir à Constantinople. Aussi, tout en la maintenant, notre gouvernement ne négligea-t-il pas de présenter des réclamations moins radicales, pour lesquelles il fut appuyé par l'Autriche et même, dans une certaine mesure, par l'Angleterre. Ces efforts ne furent pas absolument infructueux. En 1845 et dans les années qui suivirent, diverses réformes, plus sérieusement accomplies que celle de 1842, apportèrent des améliorations réelles, bien qu'encore incomplètes, à la situation des Maronites. La diplomatie du gouvernement de Juillet ne put obtenir davantage.

III

Les difficultés qui entravaient notre diplomatie dans la question du Liban devaient lui faire chercher, sur cette vaste scène de l'Orient, un autre point où elle pût agir plus efficacement. Y avait-il chance de le trouver dans le jeune royaume de Grèce? On sait comment, à la fin de la Restauration, la France, l'Angleterre et la Russie étaient intervenues dans la création de cet État; elles avaient ainsi acquis le droit et contracté l'obligation de surveiller et de seconder ses débuts. Ceux-ci n'avaient pas été heureux. Plusieurs siècles de servitude, suivis de plusieurs années d'insurrection, ne sont pas une bonne école pour les mœurs publiques. Aussitôt les Turcs chassés, le pays avait été en proie à une anarchie sanglante et ruineuse. Pour y remédier, les trois puissances protectrices cherchèrent un roi; elles eurent de la peine à le trouver; Léopold, le futur souverain de la Belgique, un moment choisi en 1830, se déroba. Force fut de se rabattre, en 1832, sur un prince encore mineur, Othon, second fils du roi de Bavière. La France, l'Angleterre et la Russie lui accordèrent, comme dot, la garantie collective d'un emprunt de soixante millions. Les Bavarois qui, dans les premières années, administrèrent sous le nom du jeune roi, le firent avec une main d'une lourdeur germanique, irritant l'amour-propre national, sans satisfaire les intérêts ni même maintenir l'ordre matériel et la paix intérieure. En 1837, quand Othon commença à gouverner lui-même avec le concours de ministres indigènes, les choses n'en marchèrent pas mieux; esprit honnête, mais court, obstiné et hésitant, tenant à son pouvoir absolu sans en rien faire, le roi n'était ni aimé de ses sujets ni considéré par les diplomates étrangers. Le désordre financier était extrême, au grand déplaisir des États garants de l'emprunt. Pour comble de malheur, les dissensions intestines — la plus dangereuse peut-être des maladies dont souffrait la Grèce — étaient encore aggravées par la rivalité des trois puissances tutrices. Si celles-ci, à l'origine, avaient agi en commun pour faire reconnaître l'indépendance hellénique, ce n'était pas qu'il y eût entre elles, sur cette question, un réel accord de vues; c'était au contraire par méfiance réciproque, pour se surveiller et se contenir mutuellement; chacune avait craint que l'autre ne voulût exploiter ce mouvement à son profit exclusif. Le nouvel État créé, cette méfiance persista. Les factions grecques l'exploitèrent, et bientôt elles se distinguèrent en parti français, parti russe, parti anglais; chaque chef de légation, devenu patron d'un parti, épousait ses prétentions, s'associait à

ses cabales et mettait son amour-propre à le faire triompher sur les autres.

Jusqu'en 1841, la prépondérance à Athènes avait été surtout disputée entre la Russie et l'Angleterre. La France avait été trop occupée chez elle, ou, quand elle avait eu le loisir de songer à un rôle en Orient, sa pensée s'était dirigée de préférence vers l'Égypte, Ce fut seulement après le déboire éprouvé de ce côté que M. Guizot manifesta, par une dépêche adressée le 11 mars 1841 aux autres cabinets, le dessein de « reporter sur la Grèce une attention » qui, ajoutait-il, avait été jusque-là « distraite par des questions plus urgentes[1] ». Et pour commencer, il envoya en mission extraordinaire et temporaire à Athènes M. Piscatory, homme de ressources et de résolution, esprit élevé et ardent, ayant une situation politique importante en France et jouissant en Grèce d'une grande popularité personnelle pour avoir jadis, dans la guerre de l'Indépendance, fait le coup de feu à côté des plus vaillants Palikares. Son arrivée amena naturellement les Grecs à reporter leurs regards vers la France. Aussi bien savaient-ils que là étaient leurs amis les plus sincères; à Londres, on ne s'était résigné que d'assez mauvaise grâce à la création d'un État qui démembrait l'empire ottoman; à Saint-Pétersbourg, si l'on voulait bien d'une Grèce vassale du czar, on jalousait une Grèce trop forte et trop indépendante; à Paris seulement, on avait applaudi sans arrière-pensée à la résurrection d'un peuple ayant un passé si glorieux, et on lui souhaitait sincèrement de grandes destinées. Le dessein de M. Guizot était-il de rentrer, à Athènes, dans la vieille politique d'antagonisme, dont au même moment il essayait de sortir à Madrid? Non. Partant de cette double idée que notre premier, notre unique intérêt en Grèce était la durée et la prospérité du nouvel État, ensuite, que l'un des principaux obstacles à cette durée et à cette prospérité était le conflit d'influence entre les puissances protectrices, il désirait y substituer le concert. Dès la fin de 1841, il s'en expliqua très nettement avec lord Aberdeen. « Il est bien nécessaire, écrivait-il, que nous fassions cesser, sur les lieux mêmes, ces jalousies aveugles, ces rivalités puériles, ces luttes sur les petites choses, tout ce tracas d'en bas qui dénature et paralyse la bonne politique d'en haut[2]. » Le secrétaire d'État britannique accueillit bien ces ouvertures et

[1] Cette dépêche est citée intégralement dans les pièces justificatives des *Mémoires de M. Guizot*. C'est à ces Mémoires, et aussi à l'ouvrage de M. d'Haussonville sur l'*Histoire de la politique extérieure de* 1830 *à* 1848, que sont empruntés les documents qui seront cités dans la suite de cet exposé, sans indication de source spéciale.

[2] Lettre à M. de Sainte-Aulaire, en date du 8 octobre 1841.

envoya des instructions dans le même sens à sir Edmond Lyons. Celui-ci qui, depuis 1832, représentait l'Angleterre à Athènes, était un ancien capitaine de vaisseau, homme du monde aimable, gai, naturel, mais diplomate impérieux, soupçonneux, cassant, grossissant sans mesure tous les incidents secondaires, prêt à partir en guerre pour les moindres difficultés, tout imbu de l'esprit de lord Palmerston qui le tenait en grande faveur; nul n'avait été plus passionnément engagé dans toutes les querelles d'influence en Grèce. Un tel agent pouvait-il devenir l'instrument d'une politique d'entente? En tout cas, pour l'y contraindre, il eût fallu porter à ces affaires une attention plus soutenue et plus énergique que ne le faisait à cette époque lord Aberdeen. M. Guizot lui-même, absorbé par d'autres questions, ne donna pas, pour le moment, grande suite à l'initiative qu'il avait prise en 1841. L'année 1842 et le commencement de 1843 s'écoulèrent donc sans que l'état des choses à Athènes fut sérieusement modifié.

Ce fut vers le milieu de 1843, à l'époque où l'entente cordiale tendait à devenir la règle générale des rapports entre l'Angleterre et la France, que la question grecque fut remise sur le tapis et prit assez d'importance pour que M. Guizot l'appelât, quelques mois plus tard, à la tribune, « la grande affaire de l'Orient ». Dès juin 1843, M. Piscatory fut renvoyé à Athènes, non plus en mission temporaire, mais avec la qualité de ministre de France. Il lui était recommandé « de beaucoup faire et même sacrifier pour maintenir le concert avec ses collègues », spécialement avec sir Edmond Lyons. « C'est, ajoutait M. Guizot, le seul moyen d'action efficace... Je ne sais pas jusqu'où nous mènerons ce concert; mais il faut le mener aussi loin que nous le pourrons; par le concert et pendant sa durée, nous nous fortifierons pour le moment où il nous manquera. » En même temps, notre ministre saisissait l'occasion d'un débat à la Chambre des pairs, le 21 juillet 1843, pour proclamer solennellement la politique d'entente qu'il prétendait inaugurer en Grèce. A peine arrivé à Athènes, M. Piscatory s'appliqua loyalement à exécuter ses instructions. « Je me fais petit, écrivait-il à M. Guizot; j'ai même un peu brusqué mes amis. Je fais ici un métier bien contraire à ma nature; je me contrarie sur tout, et je fais d'énormes sacrifices à mes collègues, qui n'en font aucun..... Ne croyez pas que je sois las du mauvais quart d'heure qu'en toutes choses il faut savoir passer; j'enrage souvent, mais je sais vouloir, et je voudrai jusqu'au bout. »

Des évènements allaient s'accomplir qui rendaient le concert des puissances plus nécessaire encore à la Grèce. Le 15 septembre 1843, un soulèvement populaire arracha au roi Othon la

promesse d'une constitution libérale et la convocation d'une assemblée nationale chargée de la rédiger. A la différence du cabinet de Londres, celui de Paris n'avait pas désiré cette révolution : le système parlementaire lui paraissait d'une application bien difficile avec une nation si divisée et si inexpérimentée, une royauté si neuve et si impopulaire; à son avis, il eût mieux valu s'en tenir à des réformes administratives. Mais, le fait accompli, il se montra tout disposé à s'unir à l'Angleterre pour seconder la mise en train du nouveau régime. De Londres et de Paris, on envoya donc les mêmes instructions. Tandis que M. Guizot écrivait à M. Piscatory : « Persistez à subordonner les intérêts de rivalité à l'intérêt d'entente, la petite politique à la grande », lord Aberdeen mandait à sir Edmond Lyons : « Je vois avec regret que vous avez une tendance à maintenir l'ancienne distinction des partis... Gardez-vous bien de mettre en avant Maurocordato, ou tout autre, comme le représentant de la politique et des vues anglaises. Je suis sûr que le ministre de France recevra les mêmes instructions quant à Colettis et à ceux qui se prétendraient les soutiens des intérêts français... Ce serait une grande pitié, quand les gouvernements sont entièrement d'accord, que quelque jalousie locale ou les prétentions personnelles de nos amis vinssent aggraver nos difficultés. » Ces recommandations ne furent pas sans effet. M. Piscatory marcha résolument dans la voie qui lui était prescrite, étonnant parfois nos amis du parti français, mais finissant par obtenir du plus grand nombre qu'ils suivissent nos conseils d'union. Sir Edmond Lyons lui-même, frappé d'un tel exemple et pressé par son chef, avait meilleure attitude que dans le passé. L'union si patente de la France et de l'Angleterre, jointe à l'abstention de la Russie, qui boudait la constitution, amena à Athènes, sinon la paix, du moins une sorte de suspension d'armes entre les partis; elle permit de passer sans accident le périlleux défilé de la réunion de l'assemblée nationale et de la confection de la constitution. Heureux résultat que M. Guizot célébrait à la tribune de la Chambre des députés, le 1 janvier 1844, et dont, avec raison, il faisait honneur à l'entente cordiale.

Le gouvernement français eut bientôt occasion de prouver la loyauté avec laquelle il était résolu à pratiquer cette entente. Le premier cabinet formé à Athènes, en avril 1844, après le vote de la constitution, eut à sa tête le chef du parti anglais, Maurocordato; M. Piscatory le soutint ouvertement. Pour le coup, sir Edmond Lyons parut comprendre la vertu de l'entente cordiale; il n'avait pas assez d'éloges pour M. Piscatory. Quant à lord Aberdeen, il était tout heureux; à ceux qui, autour de lui et jusque dans le sein du cabinet, doutaient des avantages de sa politique et objectaient

que son premier effet avait été, en Espagne, le triomphe de l'influence française, il montrait, en Grèce, le parti anglais au pouvoir; « Voilà, leur disait-il, à quoi sert l'entente! [1] »

Cette lune de miel ne devait malheureusement pas durer. Maurocordato s'appuyait sur une base trop étroite. Le parti anglais, composé d'hommes relativement éclairés et ouverts aux idées européennes, n'était guère qu'un état-major sans soldats. La masse de la nation allait bien plus volontiers soit au parti religieux patronné par la Russie, soit surtout au parti populaire, guerrier et patriote, qui se recommandait de la France. Si le cabinet avait avec lui les habits, il avait contre lui les fustanelles, de beaucoup les plus nombreuses. On s'en aperçut aux élections générales auxquelles il fallut procéder en juillet 1844. Elles furent un désastre pour Maurocordato, qui dut céder la place à un ministère réunissant Colettis, le chef du parti français, et Metaxa, le chef du parti russe. Cette association n'impliquait pas un partage égal d'influence; la prépondérance appartenait à Colettis.

Notre diplomatie n'avait rien fait ni pour renverser Maurocordato, à qui elle avait toujours prêté appui, ni pour pousser en avant Colettis, qu'elle avait au contraire tâché de contenir; tout était arrivé par le mouvement naturel de l'opinion en Grèce. L'évènement accompli, M. Guizot n'eut qu'une préoccupation, atténuer le déplaisir et la mortification qu'en devait ressentir l'Angleterre. Il faisait écrire à notre chargé d'affaires à Londres : « Ne laissez pas croire que nous acceptions le moins du monde comme un succès nôtre, c'est-à-dire français, la chute de Maurocordato [2]. » Tout en reconnaissant la nécessité d'aider Colettis, il voulait qu'on ménageât le plus possible les hommes du parti anglais et qu'on ne fournît aucun grief au cabinet de Londres. « Je crains, écrivait-il à M. Piscatory, que nous ne retombions dans ce qui a, si longtemps et sous tant de formes diverses, perdu les affaires grecques, la division et la lutte des partis intérieurs et des influences extérieures. Donnez, Colettis et vous, un démenti à ce passé. Je vous y aiderai de tout mon pouvoir. » Et encore : « Dites-vous souvent que, quelque intérêt que nous ayons à Athènes, ce n'est pas là que sont les plus grandes affaires de la France. » En même temps, il s'adressait directement à lord Aberdeen et tâchait, par de loyales explications, par des assurances répétées, de dissiper ses préventions et de calmer ses inquiétudes.

C'était au tour de l'Angleterre de se conduire comme nous

[1] Lettres de M. de Sainte-Aulaire à M. Guizot, du 2 et du 3 mai 1844.

[2] Lettre de M. Désages à M. de Jarnac, en date du 27 septembre 1844. (*Documents inédits.*)

l'avions fait pendant que ses clients étaient au pouvoir, de sacrifier ses préférences de personne et de parti à la nécessité supérieure de l'entente. Sir Edmond Lyons prit aussitôt une attitude absolument contraire : tout entier à son dépit, il ne se donna même pas la peine de le voiler, se brouilla ouvertement avec M. Piscatory et commença une guerre acharnée contre Colettis. Chez lord Aberdeen lui-même, il semblait que la droiture habituelle d'esprit fût un peu altérée par le désappointement que lui avait causé la chute de Maurocordato. M. Guizot s'en rendait compte et, dès le premier jour, il écrivait à M. Piscatory : « Quand on attaquait lord Aberdeen sur l'entente cordiale, quand on lui demandait quelle part de succès il y avait, la Grèce était sa réponse, sa réponse non seulement à ses adversaires, mais aussi à ceux de ses collègues qui hésitaient quelquefois dans sa politique... Il a perdu cette réponse. Il est aujourd'hui, en Grèce, dans la même situation qu'en Espagne; à Athènes, comme à Madrid, il expie les fautes, il paye les dettes de lord Palmerston et de ses agents. C'est un lourd fardeau; il en a de l'inquiétude et de l'humeur. » Nos protestations, bien que non complètement inefficaces, ne suffirent pas à dissiper cette humeur. Le secrétaire d'État ne pouvait se défaire de cette idée que la présence de Colettis au ministère était un danger, et que M. Piscatory n'avait pas été étranger au renversement de Maurocordato. C'était, du reste, la conviction générale en Angleterre. Un député whig, M. Cochrane, ayant dit, en pleine Chambre des communes que la conduite de M. Piscatory avait été « honteuse et dégradante, » sir Robert Peel se bornait à répondre : « Quant à la conduite de M. Piscatory, la Chambre m'excusera si je n'en dis rien; je ne pense pas qu'il soit dans les convenances que j'exprime publiquement mon opinion sur un agent étranger. » Tout ce que M. Guizot put obtenir de lord Aberdeen fut la recommandation faite à sir Edmond Lyons, qui n'en tint pas compte, de se montrer poli avec M. Piscatory, « de ne prendre part à aucune menée contre M. Colettis et de ne tenter aucun effort pour faire prévaloir l'influence anglaise [1]. »

L'espoir de lord Aberdeen était que Colettis échouerait comme Maurocordato. Le problème ne paraissait-il pas insoluble? Dans un pays où n'existait même pas la notion d'un état social régulier [2],

[1] Instructions du 11 novembre 1844.

[2] M. Thouvenel, alors secrétaire d'ambassade à Athènes, écrivait le 20 décembre 1845 : « Rien ici n'est solide, si ce n'est un instinct de désordre, de rapine, historiquement très explicable, mais fort embarrassant pour former un État. » (*La Grèce du roi Othon, correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis*, p. 8.)

il fallait fonder un gouvernement, créer une administration, et même faire fonctionner le régime parlementaire. Un évènement, survenu au milieu de 1845, rendit la situation plus difficile encore : Metaxa s'étant brouillé avec Colettis, celui-ci resta seul maître du pouvoir, ayant contre lui la coalition des deux partis russe et anglais, sans autre point d'appui que son propre parti, nombreux à la vérité, mais ignorant et turbulent. Et lui-même, qu'était-il? Un ancien conspirateur, un ancien chef de Palikares. Oui, mais depuis la guerre de l'Indépendance, il avait séjourné pendant plus de sept années à Paris, comme ministre de Grèce; là, au spectacle des choses d'Occident, dans le commerce intime d'hommes tels que M. Guizot et le duc de Broglie, cet esprit naturellement sagace et supérieur s'était initié à la civilisation, jusque-là tout à fait ignorée de lui; sans dépouiller entièrement son premier tempérament ni faire disparaître toute sa barbarie d'origine, en en conservant ce qui le maintenait en communion avec ses compatriotes, il avait peu à peu acquis plusieurs des qualités de l'homme d'État. Aussi, une fois au pouvoir, étonna-t-il tout le monde par son sens du gouvernement, son esprit de mesure, son sang-froid, son aplomb, son adresse, sa fécondité de ressources. Il domina ses adversaires et, ce qui était peut-être plus malaisé, contint ses partisans. Non sans doute qu'il eût du premier coup transformé en sujets soumis, en citoyens corrects, des hommes dont plusieurs semblaient plutôt préparés au métier de brigands; trop souvent il ne pouvait les satisfaire qu'aux dépens de l'impartialité et de la régularité administratives. Finances, justice, armée, police, rien n'était encore bien organisé; certaines notions de moralité demeuraient fort obscurcies. C'était le legs du passé, la conséquence d'habitudes anciennes qu'on ne pouvait corriger en quelques mois. « On n'a jamais fait du pain blanc avec de la farine noire », disait philosophiquement Colettis. Et cependant, malgré tout, il y avait un réel progrès : le jeune royaume jouissait d'une tranquillité relative, d'un commencement de prospérité qu'il n'avait pas connus jusqu'alors et qui, pour le moment, paraissaient lui suffire. Le premier ministre se montrait l'homme d'une transition nécessaire entre l'anarchie barbare où la Grèce n'eût pu demeurer plus longtemps sans périr, et le gouvernement régulier, moderne, occidental, pour lequel elle n'était pas mûre.

Ce succès réel gagna à Colettis la sympathie de tous les témoins impartiaux, même des envoyés des cours allemandes qui avaient d'abord partagé les méfiances de la légation anglaise[1]. Mais il

[1] Voir notamment un Mémoire rédigé en avril 1846 par l'envoyé d'Au-

exaspéra sir Edmond Lyons, qui n'en devint que plus obstiné et plus acharné dans son hostilité. « C'est un fou furieux », écrivait-on d'Athènes, le 20 décembre 1845 [1]. Notre légation ne pouvait laisser sans défense Colettis ainsi attaqué; force était de venir à son secours. M. Piscatory n'était pas homme à déserter une telle tâche. A son tempérament ardent, vaillant, énergique, la lutte coûtait moins qu'une attitude de réserve et d'observation. Nul n'était plus homme d'action et de commandement. Il prit donc sans hésitation, et même probablement avec quelque plaisir, le rôle auquel l'obligeaient les provocations de sir Edmond Lyons. Il se fit ouvertement le patron du ministre que la légation anglaise prétendait renverser, le chef du parti qui se disait « français », ne s'effarouchant pas de ce que ce parti avait encore d'un peu sauvage, tâchant seulement de le discipliner. « Nous nous sommes placés au milieu des Palikares, écrivait l'un des jeunes membres de la légation française, M. Thouvenel; nos amis ne nous font pas toujours honneur, mais ils sont les plus forts [2]. » Il fut en effet bientôt visible, comme le disait encore M. Thouvenel, que « M. Lyons était battu à plate couture par M. Piscatory [3] ». Le parti anglais ne comptait plus que douze voix à la Chambre. Jamais notre influence n'avait été aussi prépondérante à Athènes : c'était manifestement le ministre de France qui gouvernait la Grèce.

Y avait-il lieu de se féliciter sans réserve d'un pareil résultat? Ne fallait-il pas reconnaître, au contraire, qu'une telle situation était anormale et qu'elle pouvait avoir de fâcheuses conséquences pour la Grèce comme pour la France? La Grèce n'avait chance de s'affermir et de se développer, de surmonter ses difficultés intérieures, qu'avec l'appui de toutes les puissances protectrices, et elle était certainement trop faible pour supporter, sans en beaucoup souffrir, la rivalité diplomatique dont elle était l'objet et le théâtre. D'ailleurs, si la maladresse de sir Edmond Lyons et l'habileté de M. Piscatory donnaient momentanément le dessous au parti anglais, l'Angleterre avait en Orient une situation trop forte pour qu'il fût indifférent à un petit État d'encourir son hostilité, ou seulement sa bouderie. Quant à la France, hors la satisfaction d'amour-propre de primer sur une scène bien étroite et d'infliger un échec mérité à

triche, le comte Prokesh. (Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, 1830-1848, p. 107.)

[1] *La Grèce du roi Othon, correspondance de M. Thouvenel*, p. 11.

[2] *Ibid.* — M. Thouvenel ajoutait quelques jours plus tard : « Nous sommes ici, il ne faut pas nous le dissimuler, les amis de la canaille, mais cette canaille, après tout, est la masse du pays, et c'est là que, pour être forts, nous avons dû poser notre camp. » (*Ibid.*, p. 13.)

[3] *Ibid.*, p. 113.

qui lui cherchait une méchante querelle, de quel grand intérêt politique était pour elle cette lointaine victoire? Quel profit trouvait-elle à dominer la Grèce, quel honneur à paraître solidaire et responsable d'un gouvernement après tout fort imparfait? Pouvait-elle se flatter de jouer un grand rôle dans le Levant, au moyen de cet État encore mal assis auquel on devait souhaiter, avant tout, une prudente immobilité, et dont les ambitions n'eussent pu d'ailleurs se satisfaire qu'au préjudice de notre politique traditionnelle sur le Bosphore? Tout cela, sans doute, n'était pas une raison de se désintéresser absolument de ce qui se passait en Grèce; mais c'était une raison de ne s'y engager qu'avec mesure. Sur place, dans la chaleur de la lutte, cette mesure était difficile à garder, surtout pour M. Piscatory. Il ne savait pas faire petitement et n'était pas l'homme des rôles effacés ou médiocres. C'était affaire à ceux qui l'employaient de lui choisir des postes à sa taille. M. Thouvenel écrivait finement, d'Athènes, le 20 décembre 1845 : « Ici, comme à Madrid, il est à désirer qu'on tienne le jeu, mais sans y trop mettre; le gain ne vaut pas les émotions de la partie. » Puis il ajoutait tout bas, en parlant de son chef de légation : « Je crois qu'il a trop mis au jeu [1]. »

A Paris, on savait gré sans doute à M. Piscatory et à Colettis de leur habileté et de leur succès : on ne songeait ni à les désavouer, ni à leur conseiller une capitulation. Mais on ne se voyait pas sans chagrin entraîné dans une politique si différente de celle qu'on avait rêvée et qu'un moment on avait cru tenir. M. Désages écrivait à M. Thouvenel, le 20 mai 1846 : « Oui, c'est un grand mal que nous ayons à prendre si complètement, si ouvertement à notre compte la défense et la protection du cabinet d'Athènes. C'est mauvais pour la Grèce et pour nous, car la pression contre ce cabinet s'accroît indubitablement de l'influence déclarée, patente, que nous donne sur lui le besoin qu'il a de notre appui. A cela, je ne vois, pour le présent du moins, aucun remède. Le seul palliatif est dans la continuation de notre bonne entente avec les légations et les cours allemandes [2]. » Quant à M. Guizot, il avait trop vivement désiré l'accord, il était trop pénétré de ses avantages supérieurs, pour ne pas regretter le conflit, même quand il y avait l'avantage. Il ne se lassait pas de faire appel à lord Aberdeen pour rétablir cet accord. Il profitait de la seconde entrevue d'Eu, en septembre 1845, pour dire au ministre anglais « tout ce qu'il pensait » de la conduite de sir Edmond Lyons. Peu auparavant, M. de Metternich, pressé par nous, avait aussi « fait une charge à fond » sur le secré-

[1] *La Grèce du roi Othon, correspondance de M. Thouvenel,* p. 9 et 11.
[2] *Ibid.,* p. 73.

taire d'Etat. Tout cela à peu près sans aucun résultat : « Je crois, écrivait M. Guizot en novembre 1845, lord Aberdeen bien près d'être convaincu que Lyons juge mal les affaires de Grèce et conduit mal celles de l'Angleterre en Grèce; mais, mais, mais... je m'attends à la prolongation de cette grosse difficulté. » Si désireux qu'il fût de mettre fin au désaccord, notre ministre en prenait virilement son parti, du moment où la politique britannique le rendait inévitable. « Il faut vivre avec ce mal-là, écrivait-il à M. Piscatory; nous ne sommes pas en train d'en mourir. Je regrette le fait, mais je m'y résigne. » C'est qu'au fond, là comme en Espagne, il se sentait garanti contre de trop fâcheuses conséquences, par la présence de lord Aberdeen au *Foreign office*. S'il désespérait d'obtenir qu'il réprimât son agent, il savait n'avoir à craindre de sa part aucune démarche offensive qui pût faire dégénérer la querelle des deux légations en un conflit des deux gouvernements. L'entente cordiale, pour n'avoir pas produit dans les affaires de Grèce ce qu'on en attendait, n'y était donc pas absolument inefficace : elle localisait le dissentiment et l'empêchait d'avoir un contre-coup sur un plus vaste théâtre.

IV

On le voit, sur quelques-uns des points où l'on tâchait de l'appliquer, l'entente cordiale n'allait pas sans difficultés. Nouvelle preuve de cette vérité souvent constatée que, pour être quelquefois raisonnable et utile, l'alliance anglaise est rarement commode et agréable, surtout quand elle se trouve être, comme sous la monarchie de Juillet, l'alliance nécessaire. Toutefois, là même où cette entente était d'une exécution pénible et imparfaite, il ne semblait pas que, du côté de la France, on pût se plaindre des résultats obtenus. En Grèce comme en Espagne, si le cabinet de Londres ne nous donnait pas le concours que nous eussions désiré, du moins il nous laissait à peu près le champ libre, et, dans ces deux pays où naguère l'influence anglaise dominait, l'influence française avait maintenant le dessus. N'était-ce pas à croire que M. de Metternich devinait juste quand, tout au début de l'entente cordiale, le 12 octobre 1843, il avait fait cette sorte de prophétie : « Dans une rencontre avec Louis-Philippe et M. Guizot, lord Aberdeen tirera toujours la courte paille[1]. » Cette impression persista à Vienne, et, au commencement de 1846, l'ambassadeur d'Autriche à Londres mandait à son gouvernement que « lord Aberdeen était

[1] *Mémoires de Metternich*, t. VI, p. 690.

complètement dominé par l'ascendant de M. Guizot[1] ». C'était naturellement sous ce jour qu'en Angleterre l'opposition whig s'appliquait à présenter les choses. Le journal de lord Palmerston, le *Morning Chronicle*, disait en janvier 1845 : « M. Guizot a tellement fasciné lord Aberdeen, qu'il n'est rien que celui-ci puisse lui refuser. M. Guizot a abaissé notre influence en Espagne, en Grèce, en Belgique, il s'est moqué de nous au Maroc, nous a insultés à Taïti, abandonnés au Texas, a usurpé nos droits au Brésil... Tout serait préférable au compérage entre M. Guizot et lord Aberdeen, compérage dans lequel ce dernier joue son rôle sempiternel d'aimable dupe et sacrifie à la paix et à tout prix les plus chers intérêts et la véritable dignité de son pays. » Plus tard, après la chute du ministère tory, un homme d'État whig plus modéré que lord Palmerston, lord Clarendon, s'expliquant dans l'intimité sur le reproche fait ainsi à lord Aberdeen, le déclarait fondé; il attribuait à son « laisser-faire » le « succès des intrigues de Louis-Philippe ». « Les agents anglais, ajoutait-il, n'importe où ils étaient, avaient été rendus dépendants des agents français, au point qu'ils n'osaient se plaindre d'aucun mauvais procédé de ces derniers, sachant que ce serait s'exposer à une réprimande et courir le risque d'être humiliés dans l'exercice public de leur fonction[2]. »

Ce qui est en tous cas certain, c'est que l'entente cordiale se maintenait principalement par les rapports personnels d'amitié, d'estime, de confiance, établis, depuis la première entrevue d'Eu, en 1843, entre M. Guizot et lord Aberdeen. Les deux ministres avaient pris peu à peu l'habitude de s'écrire directement dans les circonstances délicates, cherchant ainsi à donner à leurs communications le caractère d'un tête-à-tête. Il suffit de se rappeler quelles étaient les qualités de M. Guizot, l'autorité et la hauteur de son esprit, pour être assuré qu'un pareil tête-à-tête ne devait pas tourner à son désavantage. Jusqu'où allait cette loyale et confiante intimité, on en peut juger par ce que nous connaissons de cette correspondance. Un jour, par exemple, M. Guizot, apprenant que lord Aberdeen était un peu troublé par les rapports de quelqu'un de ses diplomates, d'un Bulwer ou d'un Lyons, lui écrivait : « Ce que nous avons, je crois, de mieux à faire l'un et l'autre, c'est de mettre en quarantaine sévère tous les rapports, bruits, plaintes, commérages, qui peuvent nous revenir sur les menées secrètes ou les querelles de ménage de nos agents : pour deux raisons : la première, c'est que la plupart de ces commérages sont faux; la

[1] Lettre du comte de Flahault à M. Guizot, du 6 février 1846. (*Documents inédits.*)
[2] *The Greville Memoirs, second part*, vol. III, p. 16.

seconde, c'est que, même quand ils ont quelque chose de vrai, ils méritent rarement qu'on y fasse attention. L'expérience m'a convaincu, à mon grand regret, mais enfin elle m'a convaincu que nous ne pouvions encore prétendre à trouver ou à faire soudainement passer dans nos agents la même harmonie, la même sérénité de sentiments et de conduite qui existe entre vous et moi. Il y a, chez nos agents dispersés dans le monde, de grands restes de cette vieille rivalité inintelligente, de cette jalousie aveugle et tracassière qui a longtemps dominé la politique de nos deux pays. Les petites passions personnelles viennent s'y joindre et aggravent le mal. Il faut lutter, lutter sans cesse et partout contre ce mal, mais en sachant bien qu'il y a là quelque chose d'inévitable, et à quoi, dans une certaine mesure, nous devons nous résigner. Nous nous troublerions tristement l'esprit, nous nous consumerions en vains efforts, si nous prétendions prévenir ou réparer toutes les atteintes, tous les mécomptes que peut recevoir çà et là notre bonne entente. Si ces atteintes sont graves, si elles compromettent réellement notre politique et notre situation réciproque, portons-y sur-le-champ remède, d'abord en nous disant tout, absolument tout, pour parvenir à nous mettre d'accord, vous et moi, ensuite en imposant nettement à nos agents notre commune volonté. Mais, sauf de telles occasions, laissons passer, sans nous en inquiéter, bien des difficultés, des tracasseries, des humeurs, des mésintelligences locales qui deviendraient importantes si nous leur permettions de monter jusqu'à nous, et qui mourront dans les lieux mêmes où elles sont nées, si nous les condamnons à n'en pas sortir[1]. »

Pour pratiquer cette amitié avec M. Guizot, lord Aberdeen ne devait pas seulement fermer l'oreille à ses subordonnés, il devait aussi faire entendre raison à ses collègues et non aux moindres d'entre eux. Déjà plus d'une fois on a eu l'occasion de noter la tendance de l'illustre chef du cabinet britannique, sir Robert Peel, à prendre ombrage de ce qui se faisait ou se disait chez nous. Dans l'automne de 1845, sous l'empire de ces méfiances, heureusement passagères, il parut se produire un désaccord entre lui et le chef du *Foreign office;* celui-ci tint bon et offrit sa démission; Peel n'insista pas; seulement, comme il demeurait persuadé qu'en dépit des intentions pacifiques de Louis-Philippe et de son ministre, la guerre ne pourrait être longtemps évitée, il commença à s'occuper de la défense des côtes méridionales, signalées, depuis plusieurs années, par le duc de Wellington, comme le point faible de

[1] Lettre du 3 décembre 1844, citée par M. Guizot dans son Etude sur Robert Peel.

l'Angleterre [1]. Vers le même temps, M. Guizot, toujours attentif à ne laisser naître aucun soupçon chez lord Aberdeen, s'expliqua à cœur ouvert avec lui, au sujet des projets belliqueux qu'on prêtait à la France. « Je n'ai nul droit, lui écrivait-il le 2 octobre 1845, de m'étonner des suppositions et des appréhensions qu'excitent chez vous ce qu'on appelle nos préparatifs et nos armements maritimes, car j'en suis également assailli. Il n'est bruit en France que des armements et des préparatifs de l'Angleterre. » Puis, après avoir montré, avec force faits et chiffres, que, « considérés dans leur ensemble », les travaux effectués en France « ne pouvaient avoir qu'une influence et des résultats pacifiques », il ajoutait : « Je suis convaincu qu'il en est de même chez vous, et je le dirai dans l'occasion. Dites-le également pour nous. Repoussons, démentons nettement, de part et d'autre, les mensonges intéressés de l'esprit de parti et les erreurs puériles de la badauderie. La politique que nous pratiquons n'a rien qui ne puisse être dit tout haut. Plus nous la montrerons à découvert, plus elle sera, dans nos deux pays, forte et rassurante, et plus aussi nous nous sentirons à l'aise et sûrs de notre fait en la pratiquant [2]. »

Curieux et noble spectacle, bien rare dans l'histoire politique, que celui de l'amitié de ces deux hommes d'État, devenue, entre des peuples que divisaient tant de préventions anciennes ou récentes, en face de questions difficiles, au milieu même de crises périlleuses, la garantie de la paix du monde. Seulement on voit tout de suite en quoi cette garantie était fragile et précaire. Qu'en resterait-il, si l'un des deux amis venait à quitter le pouvoir? Or, vers le milieu de 1845, le cabinet tory, qui gouvernait depuis 1841 et qui avait accompli à l'intérieur de grandes choses, donnait des signes d'affaiblissement. Quelques-uns de ses membres hésitaient à suivre plus loin leur chef dans ses réformes économiques. Ces difficultés devinrent telles que, le 6 décembre de cette même année 1845, sir Robert Peel dut porter à la reine sa démission et celle de ses collègues. Lord John Russell fut chargé de former une autre administration. « Je suis bien triste! écrivit aussitôt M. Guizot à lord Aberdeen. Nous faisions de la si honnête et si grande politique! Et nous la faisions si amicalement! Qu'y a-t-il de plus rare, dans la vie publique, qu'un peu de sincérité et de vraie amitié? C'était très bon pour nos deux pays, et très doux pour nous-mêmes. Je ne puis, je ne veux pas croire que ce soit réellement fini [3]. » La

[1] *The life of lord John Russell*, par Spencer WALPOLE, vol. II, p. 13.
[2] *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 230 à 236.
[3] 13 décembre 1845. (*Ibid.*, p. 237.)

nouvelle causa d'autant plus d'émoi en France, qu'on annonçait la rentrée de lord Palmerston au *Foreign office*. D'après le témoignage d'un Anglais, alors de passage à Paris, et fort mêlé à la haute société politique des deux côtés du détroit, M. Reeve[1], le roi Louis-Philippe manifestait contre Palmerston une « répugnance invincible », et parlait de lui comme de « l'ennemi de sa maison »; M. Guizot, plus réservé, déclarait « qu'il serait exactement pour Palmerston ce qu'il avait été pour Aberdeen », mais il ajoutait : « Vous ne vous faites pas l'idée de l'effet produit par ce nom-là sur ce pays et sur mon parti. Je sors d'un dîner avec la grosse banque : tous étaient dans la consternation; on est venu vers moi, me prendre la main, en me disant : « — Mais, monsieur le ministre, que ferez-vous de cet homme-là? Dans six mois, nous serons en lutte ouverte avec l'Angleterre. Il vous fera des difficultés partout, en Espagne, en Orient, à Taïti. C'est terrible! » M. de Rothschild disait au même M. Reeve : « Lord Palmerston est un ami de notre maison; il dîne chez nous à Francfort; mais il a l'inconvénient de faire baisser les fonds de toute l'Europe sans nous avertir. »

Il était cependant, en France, un homme qui, loin de s'effrayer de la rentrée de lord Palmerston, s'en réjouissait; chose étonnante, c'était celui qu'on eût pu croire le moins disposé à oublier le traité du 15 juillet 1840, celui qui, ministre, avait paru vouloir la guerre pour se venger de ce traité, celui qui, dans les années suivantes, avait reproché à son successeur d'avoir, à l'égard des offenses du gouvernement britannique, la mémoire trop courte et le pardon trop facile; on a nommé M. Thiers. Depuis quelques années, à la vue de l'intimité établie entre M. Guizot et lord Aberdeen, l'idée lui était venue que son intérêt serait de lier partie avec lord Palmerston. Il s'était persuadé que le meilleur moyen de revenir lui-même au pouvoir était que l'opposition anglaise y revînt d'abord; dans ce cas, se disait-il, Louis-Philippe, par crainte de compromettre la bonne intelligence avec l'Angleterre, se déciderait à abandonner les amis des tories et à les remplacer par les amis des whigs. Dès la fin de 1844, au lendemain de l'affaire Pritchard, au moment où Palmerston poussait le plus ouvertement à l'hostilité contre la France, M. Thiers lui faisait des avances que l'adversaire de lord Aberdeen accueillait bien, ne trouvant, à son point de vue, qu'avantage à aider l'ennemi de M. Guizot[2]. On vit

[1] M. Reeve rendit compte de ses impressions à M. Greville, dans deux lettres en date des 20 et 22 décembre 1845. (*The Greville Memoirs, second part*, t. II, p. 345 à 347.)

[2] M. Léon Faucher écrivait à M. Duvergier de Hauranne, le 30 novembre 1844 : « Vous savez que les nuages se dissipent entre M. Thiers et

alors le *Constitutionnel* et le *Morning Chronicle*, jusque-là si ardents à invectiver leurs patrons respectifs, échanger des coquetteries dont le *Journal des Débats* faisait ressortir l'étrange et suspecte nouveauté. Peu après, le 28 janvier 1845, M. Greville notait sur son journal : « Le plus curieux incident de la politique française est la *flirtation* commencée entre Thiers et Palmerston. Le fait est de notoriété à Paris, et l'on s'en amuse... Quelques lettres courtoises ont été échangées entre ces hommes d'État, autrefois rivaux [1]. » Sous l'empire de ces sentiments, l'ancien ministre du 1er mars entreprit, au mois d'octobre 1845, une courte excursion en Angleterre. Il y fut reçu avec un empressement curieux; on goûta fort son esprit et sa belle humeur, bien qu'il parût parfois un peu superficiel [2]. Soucieux de corriger les impressions produites outre-Manche par sa conduite en 1840 et par le langage qu'il avait tenu depuis cette époque, il protesta que son retour au pouvoir, loin d'altérer les relations des deux pays, les améliorerait; il ajouta que si, naguère, ces relations avaient failli plusieurs fois être compromises, la faute en était aux maladresses de M. Guizot [3] : occasion, pour lui, de s'exprimer sur son rival, avec une amertume qui ne parut pas toujours de bon goût à ses interlocuteurs [4]. Il eut soin de voir les hommes de tous les partis; néanmoins ce fut particulièrement avec les whigs qu'il s'attacha à nouer des liens étroits, d'autant que plus d'un indice lui faisait alors pressentir leur prochaine rentrée au ministère. Quelques jours après M. de Barante

les whigs. J'y ai, pour ma part, un peu travaillé, et je crois qu'il faut se féliciter, mais tout bas, de voir arriver le succès. » (L. FAUCHER, *Biographie et Correspondance,* t. I, p. 159.)

[1] L'éditeur du *Journal de M. Greville*, M. Reeve, confirme ce rapprochement avec ses renseignements personnels, et il ajoute : « C'était le résultat de leur commune haine contre M. Guizot ». (*The Greville Memoirs, second part,* vol. II, p. 267.)

[2] Lord Clarendon écrivait à Panizzi, le 12 octobre 1845 : « Thiers passe littéralement comme un éclair; s'il veut apprendre quelque chose sur ce pays-ci, il ne doit pas venir ici pour une seule semaine, bien que cette façon d'agir soit en harmonie avec son système habituel. Vous rappelez-vous son fameux billet à Ellice, alors secrétaire de la trésorerie : « Mon « cher Ellice, je veux connaître à fond le système financier de l'Angleterre, « quand pourrez-vous me donner cinq minutes? » (*The life of sir Anthony Panizzi,* par Louis FAGAN.)

[3] *Journal inédit de M. de Viel-Castel.*

[4] On lit dans le *Journal de Greville :* « Aberdeen trouva M. Thiers très agréable, mais pas si bien (*fair*) pour Guizot que Guizot pour lui. Guizot parlait toujours en bons termes de lui, tandis que Thiers parlait très mal de Guizot. En effet, Thiers s'exprime sur Guizot avec le plus grand mépris, dit qu'il est grand à la tribune, mais qu'il n'est ni un homme d'Etat ni un homme d'affaires. » (*The Greville Memoirs, second part,* vol. II, p. 298.)

écrivait : « M. Thiers revient de Londres avec toute l'amitié de lord Palmerston ; il a aussi son entente cordiale [1]. »

On comprend dès lors pourquoi, deux mois plus tard, M. Thiers accueillit avec tant de satisfaction la nouvelle de la dissolution du cabinet Peel. Sa seule crainte était que « ses amis » de Londres ne fussent trop timides. De Paris, il les excitait. « Enfin écrivait-il le 16 décembre 1845 à l'un de leurs confidents, vous voilà prêts à manger les tories ; je fais des vœux pour qu'il en soit ainsi... Cependant j'ai peur que vos amis manquent de résolution. S'ils laissent passer cette occasion de prendre le pouvoir, je ne sais quand ils pourront le reprendre... Dussent-ils échouer au parlement, à leur place, je le tenterais, sauf à porter la question devant les électeurs... M. Guizot est au désespoir de la chute des tories [2]. » En même temps, sur son propre terrain, M. Thiers s'apprêtait, sans perdre un instant, à profiter de ce qui lui paraissait un coup de fortune : il expliquait aux meneurs de la gauche et du centre gauche, comment l'avènement des whigs devait avoir son contre-coup en France et forcer le roi à se séparer de M. Guizot ; la disgrâce de ce dernier lui paraissait même assez proche pour qu'il réglât d'avance avec M. O. Barrot, par une sorte de traité signé, la façon dont ils partageraient le pouvoir et l'usage qu'ils en feraient [3].

Tandis que M. Thiers s'agitait ainsi à Paris, les évènements, à Londres, trompaient ses espérances. Dans ses efforts pour former un ministère, lord John Russell rencontrait beaucoup de difficultés, et, fait curieux, la principale venait de l'inquiétude causée, en Angleterre même, par la rentrée de lord Palmerston au *Foreign office;* on craignait que les bons rapports avec le cabinet de Paris n'en fussent gravement altérés. Cette objection indiquée avec réserve par la reine, fut formulée d'une façon plus absolue par lord Grey, qui refusa d'entrer dans le nouveau cabinet si l'on ne mettait pas le ministre suspect d'hostilité contre la France à un autre poste, par exemple, au département des colonies. Palmerston, blessé, répondit ne pouvoir accepter que les affaires étrangères. Lord John Russell eût été disposé à lui donner raison [4], mais il ne crut pas pouvoir se passer de lord Grey. Force lui fut donc, le 20 décembre 1845, de résigner le mandat que lui avait confié la reine.

[1] Lettre du 29 octobre 1845. (*Documents inédits.*)

[2] Lettre à M. Panizzi. (*The Life of sir Anthony Panizzi*, par L. Fagan.)

[3] *Notes inédites de M. Duvergier de Hauranne.* — J'ai déjà eu occasion de mentionner ce traité.

[4] Lord John Russell écrivait en effet à lord Minto : « Je défendrai Palmerston, qui est si injustement accusé de désirer la guerre, et qui s'est conduit toujours si galamment et si bien. » Ne se rappelait-il donc pas combien il avait été mécontent, après la signature du traité du 15 juillet 1840,

Celle-ci se retourna alors vers sir Robert Peel, qui consentit à reprendre sa démission [1]. A ce revirement imprévu, le désappointement de M. Thiers fut grand [2]. M. Guizot, au contraire, se hâta d'écrire à lord Aberdeen : « Je suis aussi joyeux que j'étais triste. Je ne veux pas me refuser le plaisir de vous le dire... Nous continuerons ce que nous faisons avec un degré de plus de satisfaction et d'amitié, si je ne me trompe. Votre lettre m'a été au cœur, où vous n'avez nul besoin d'aller, car vous y êtes bien établi [3]. »

Mais pour combien de temps le ministère tory reprenait-il le pouvoir? Rien n'indiquait que la maladie dont il souffrait fût guérie. Une nouvelle crise paraissait même si inévitable et si proche, que lord Palmerston, qui la pressentait, voulut se prémunir contre le risque d'être, dans ce cas, de nouveau jugé un ministre impossible. Le meilleur moyen lui parut être de se faire donner, par la France elle-même, une sorte d'*exequatur*. En avril 1846, on le vit arriver à Paris, l'air aimable, le sourire aux lèvres, la main tendue, déclarant très haut « qu'il était autant que personne ami de la paix, de la France, partisan de l'entente cordiale et bien décidé à la continuer s'il revenait au pouvoir ». C'était le pendant du voyage fait, quelques mois auparavant, par M. Thiers, à Londres. On fut agréablement surpris de trouver ce « terrible homme » si adouci, et l'amour-propre national fut flatté d'une démarche qui avait une apparence d'amende honorable. Invité et festoyé dans plusieurs salons politiques, présenté aux Tuileries, Palmerston fut bien reçu en tous lieux, avec une politesse réservée par le roi et M. Guizot, avec beaucoup d'empressement par l'opposition, notamment par M. Thiers qui, huit heures durant, lui fit parcourir et lui démontra les fortifications de Paris. Cet empressement des adversaires du cabinet, joint à la curiosité des badauds, parut faire au visiteur un succès dont la dignité nationale ne laissait pas que de souffrir un peu. Le public finit par sentir ce défaut de mesure et par se demander pourquoi l'on faisait une telle fête à un tel homme. Mais, avant que cette réaction eût eu le temps de se dessiner, Palmerston était déjà rembarqué, emportant sans doute

des procédés de Palmerston envers la France? (*The life of lord J. Russell*, par Spencer WALPOLE, t. I, p. 347 à 363.)

[1] Sur cette crise, voyez *The Greville Memoirs, second part*, vol. II, p. 322, 330, 331 et *The life of lord J. Russell*, t. I, p. 416.

[2] Un ami de M. Thiers, M. Léon Faucher, écrivait à une de ses amies d'Angleterre : « Le retour de sir Robert Peel a raffermi M. Guizot. Il ne peut plus être renversé que par les élections. » (Léon FAUCHER, *Biographie et Correspondance*, t. I, p. 171.)

[3] *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 239.

l'idée, comme l'écrivait alors M. Guizot à lord Aberdeen [1], « que les Français étaient bien légers, bien prompts à passer d'une impression à l'autre, et qu'il n'y avait pas grand inconvénient à leur donner des moments d'humeur, puisqu'il était si aisé de les en faire revenir ». Vainement notre ministre affirmait-il que, « sous ces impressions mobiles et superficielles, le fond des choses subsistait », et ajoutait-il « que si ce voyage changeait, en Angleterre, la situation du voyageur, ce serait un effet très exagéré et fondé sur l'apparence plutôt que sur la réalité des choses », on conclut, outre-Manche, de tout ce qui venait de se passer, que nous ne tenions plus rigueur à l'auteur du traité du 15 juillet 1840, et que désormais on pouvait sans scrupule lui laisser prendre place dans un ministère.

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis ce voyage, que, le 25 juin 1846, le ministère tory, mis en minorité à la Chambre des communes, donnait de nouveau une démission, cette fois définitive. Lord John Russell ne rencontra plus aucune objection à la rentrée de lord Palmerston au *Foreign office*, et son cabinet fut promptement constitué. En France, les journaux de M. Thiers saluèrent, avec une joie triomphante, une révolution ministérielle dont ils faisaient prévoir le contre-coup de ce côté-ci de la Manche. M. Guizot en fut réduit à écrire tristement ses regrets au *dear* lord Aberdeen et à sir Robert Peel. Ce dernier avait pu, sous le coup de certains accidents, témoigner parfois de quelque impatience ombrageuse à l'égard du gouvernement français; mais, au fond, son grand et droit esprit avait compris et accepté la politique de bon accord pratiquée à côté de lui par lord Aberdeen. On le vit bien dans la lettre par laquelle il répondit aux condoléances du ministre français. « Grâce à une confiance réciproque, lui écrivait-il, grâce à une égale foi dans l'accord de nos vues et la pureté de nos intentions, grâce aussi (je puis le dire sans arrogance depuis que j'ai reçu votre affectueuse lettre) à une estime mutuelle et à des égards personnels, nous avons réussi à élever l'esprit et le ton de nos deux nations; nous les avons accoutumées à porter leurs regards au-dessus de misérables jalousies et de rivalités obstinées... Sans cette confiance et cette estime mutuelle, combien de pitoyables difficultés auraient grossi, au point de devenir de redoutables querelles nationales! » Hélas! de tout autres sentiments allaient inspirer désormais la politique anglaise. L'entente cordiale était finie.

Paul Thureau-Dangin.

La suite prochainement.

[1] Lettre du 28 avril 1846.

LES MISSIONS

DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

Le monde achève, à l'heure présente, de se partager l'Afrique. Après avoir pris position sur les rivages de la Méditerranée, de l'Atlantique et de l'océan Indien, les nations s'avancent à la rencontre les unes des autres dans le centre du vaste continent qu'une craintive ignorance représentait naguère comme un désert de sable et de feu, mais dont les explorateurs viennent de faire connaître la fertilité, les richesses, les grands lacs, les longs et larges fleuves, les forêts géantes, les peuples innombrables. C'est, à la fin du dix-neuvième siècle, le renouvellement des compétitions, des aventures et des enthousiasmes que suscita, dans les dernières années du quinzième, la découverte de l'Amérique.

Maîtresse d'Alger et de Tunis, du Sénégal et de la rive nord du Congo inférieur, la France, avec raison, porte son influence, par-dessus le Sahara, qui cesse de l'effrayer, dans tout le bassin du haut Niger, jusqu'à Tombouctou et jusqu'au lac Tchad. L'Angleterre domine sur toutes les régions du Sud, de l'Orient et du Nord-Est, et elle étend depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à l'isthme de Suez un immense empire qu'interrompent à peine les vieilles colonies portugaises, les possessions nouvelles de l'Allemagne et de l'Italie. La Belgique suit la ligne équatoriale depuis l'Atlantique jusqu'aux sources du Congo, et déjà elle construit des chemins de fer le long du grand fleuve.

On étudiait ici même, il y a quelques jours, au point de vue politique et colonial, la conquête pacifique et l'intelligente organisation de l'État du Congo par le roi Léopold II. Sans s'occuper de la question religieuse, qui ne rentrait pas dans son plan, M. de Haulleville disait à la fin de son remarquable article : « La religion chrétienne, sans laquelle aucune œuvre de colonisation et de civi-

lisation n'est possible, pénètre maintenant jusqu'aux points les plus reculés du centre africain, dans le royaume fabuleux du Monomotapa, au pied des montagnes de la Lune, autour des lacs immenses, et dans le pays des pygmées, synonymes de mystère ou d'horreur pour nos pères[1]. »

C'est que l'Église, elle aussi, a fait le siège du continent noir.

Si l'on en contourne les immenses rivages, on trouvera partout sur la côte les établissements de ses missionnaires. En Algérie et en Tunisie, c'est le clergé français; au Maroc, le clergé espagnol; au Benguela, le clergé de Portugal; dans la colonie du Cap, celui de l'Irlande et de l'Angleterre. Les Franciscains sont depuis longtemps déjà dans la Tripolitaine, l'Egypte et le pays des Gallas; les Lazaristes, dans l'Abyssinie; les Pères du Saint-Esprit, au Zanguebar, au Congo, dans la Sénégambie, au Sénégal; les missions africaines de Lyon, dans la Guinée, au Dahomey; les Oblats de Marie, au Natal; les Jésuites, à Madagascar et au Zambèze.

Mais ces missions sont relativement anciennes, et aucune ne pénètre bien profondément dans l'intérieur, aucune ne va jusqu'au centre de l'Afrique[2].

Le devoir, pour l'Église, d'envoyer ses apôtres dans les régions nouvellement découvertes par les explorateurs, naquit au moment même où l'association internationale de Bruxelles annonça son projet d'unir et de diriger tous les efforts qui seraient faits pour y porter la civilisation (1876).

Cette association, sur laquelle l'article de M. de Haulleville nous dispense de donner d'autres renseignements, avait déclaré qu'elle ne s'occuperait d'aucune religion. Comment l'eût-elle pu faire, composée, comme elle l'était, de membres de tous les cultes, catholiques, protestants et même libres-penseurs? Elle déclarait cependant que, loin de s'opposer à la prédication du christianisme, elle protégerait volontiers ceux qui s'en feraient les missionnaires.

Ce fut le cardinal Franchi, préfet de la congrégation de la Propagande, qui attira l'attention du Pape sur les travaux de la confé-

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1890 : *le roi Léopold II et l'État indépendant du Congo*, par le baron P. de Haulleville, p. 441.

[2] Il faudrait faire une exception pour la mission de l'Oubanghi, dans le Congo français. Les Pères du Saint-Esprit y ont fondé un établissement, l'année dernière, à 1100 kilomètres du littoral. L'œuvre qu'ils accomplissent dans ces régions est certainement des plus intéressantes. S'il n'en est point parlé dans la suite de cet article, non plus que de leur mission du Zanguebar, c'est qu'il est consacré aux *Missions de l'Afrique équatoriale*, terme précis, dont le sens, bien déterminé par la Propagande, exclut, à l'est et à l'ouest de l'Afrique, les pays confiés à la congrégation du Saint-Esprit.

rence de Bruxelles et sur l'avenir qui se préparait pour les peuples de l'Afrique centrale. Pie IX, qui était alors à la fin de sa longue carrière et ne trouvait guère chez les nations chrétiennes que des sujets d'affliction, porta ses regards avec une sorte de soulagement sur le monde nouveau qui offrait à l'apostolat tant de pays à conquérir.

Mais il fallait se hâter, car déjà les protestants, qui dominaient à Bruxelles, avaient pris l'initiative du prosélytisme. Les bulletins des sociétés évangéliques de Londres et de New-York annonçaient tout un plan de conquêtes dans l'intérieur africain, et promettaient plus de 5 millions de subsides par année, c'est-à-dire, autant pour cette seule mission que l'œuvre de la Propagation de la Foi pour tout l'univers.

Par l'ordre de Pie IX, la congrégation de la Propagande s'adressa, vers la fin de 1877, aux chefs des principales missions de l'Afrique, pour les consulter sur ce qu'il était opportun de faire dans les régions récemment explorées de ce grand continent. Les supérieurs consultés furent unanimes à reconnaître qu'il fallait sans retard créer une mission catholique sur les lieux mêmes où la société de Bruxelles allait établir ses centres d'influence. On l'appellerait mission de l'Afrique équatoriale, et elle aurait au nord et au sud les mêmes limites que le champ d'action de la Société internationale, c'est-à-dire d'une part le bassin du Zambèze, de l'autre les conquêtes du nouveau territoire égyptien et le Soudan indépendant. A l'est et à l'ouest, elle irait jusqu'aux établissements que les Pères du Saint-Esprit possèdent dans le Zanguebar le long de l'océan Indien, et dans le bassin inférieur du Congo sur le rivage de l'Atlantique.

Mais où trouver une Congrégation qui pût disposer, sur l'heure, des hommes et des ressources nécessaires à une Mission qui s'étendait entre les deux océans depuis le 10° de latitude nord jusqu'au 15° de latitude sud, et embrassait tant de contrées dangereuses et inconnues? Les différentes sociétés de missionnaires établies en Afrique n'avaient-elles pas chacune d'immenses régions à évangéliser, et toutes leurs forces n'étaient-elles pas absorbées par les œuvres déjà entreprises?

*
* *

Mgr Lavigerie était au nombre des supérieurs des missions consultés par la Propagande. Il offrit au Pape la Société des missionnaires d'Alger, ou Pères blancs, qu'il avait fondée lui-même en 1868.

Les premiers membres de cette congrégation s'étaient tout

d'abord proposé comme but d'élever les orphelins recueillis par l'archevêque d'Alger durant la grande famine de 1867. C'était la première fois que des prêtres catholiques exerçaient librement leur influence sur des indigènes algériens. Leur zèle actif s'intéressa promptement à une telle œuvre, et ils ne tardèrent pas à se vouer pour toujours à l'évangélisation de l'Afrique. A leur premier chapitre général, tenu en 1873, le fondateur insista beaucoup sur le caractère propre qui devait être définitivement le leur : destinés aux infidèles de l'Afrique, ils ne devaient rien entreprendre qui n'eût cette fin pour objet. C'est pour cela qu'ils se sont rapprochés des indigènes par toutes les habitudes extérieures, par le langage, par la nourriture et même par le vêtement.

La nouvelle Société a pris une extension rapide. Sa réputation s'est répandue dans les divers pays catholiques, et un mouvement de zèle, qui ne fait que grandir, amène au noviciat de Maison-Carrée les jeunes hommes les plus généreux de France, de Belgique, de Hollande et d'autres pays catholiques. On leur dit qu'une mission vient d'être fondée, où il doit y avoir plus de bien à faire et de souffrances à endurer que dans toutes les autres. L'Afrique se présente à leur esprit avec son climat brûlant, ses déserts, ses profondeurs mystérieuses, avec ses cruels nègres et ses musulmans fanatiques. Et ils partent, soldats d'élite, à ce poste plus périlleux.

Jeune, ardente et nombreuse, la Société des missionnaires d'Alger était toute désignée pour la nouvelle mission de l'Équateur. Non contente d'attaquer le mahométisme en Algérie et en Tunisie, elle avait essayé à plusieurs reprises de pénétrer dans l'Afrique centrale et de porter aux nègres fétichistes du Soudan les bienfaits du christianisme et de la civilisation. Tombouctou et le lac Tchad, qui viennent enfin d'être accordés à l'influence française, étaient depuis longtemps l'objectif de leur zèle religieux et patriotique[1].

[1] La convention anglo-française soulève dans la presse des critiques dont ce n'est peut-être pas ici le lieu de discuter la valeur. Mais s'il était permis d'exposer l'opinion que l'auteur s'en fait après un an de séjour en Algérie et de rapports avec les missionnaires, il oserait bien dire que cette convention réalise le progrès le plus désirable pour notre influence et notre sécurité en rattachant ensemble nos colonies africaines du nord et de l'ouest. Il ajouterait que la possession même du Sahara, dont on ne fait aucun cas, n'est pourtant pas à dédaigner. On y trouve plus de oasis et plus de grandes villes que le public ne se le figure. Mais surtout il est indispensable d'être maître du désert si l'on veut assurer définitivement la tranquillité de l'Algérie et de la Tunisie; car c'est dans le désert, foyer toujours actif du fanatisme musulman, que se préparent les insurrections. Quant aux Touaregs, dont on se fait ridiculement un épouvantail, toutes leurs tribus réunies (et elles sont dispersées) ne pourraient pas mettre 2000 combattants en ligne.

Ils avaient déjà essayé de traverser le Sahara par le sud de l'Algérie et de la Tripolitaine, mais ils avaient été arrêtés par les Touaregs qui en avaient massacré trois en 1875, et qui devaient encore en tuer d'autres. Force leur était de prendre patience jusqu'à ce que les soldats français, auxquels ils servaient d'aumôniers et d'amis dans les oasis lointaines, eussent porté le drapeau tricolore au delà du grand désert.

Combien de temps faudrait-il attendre cette heure désirée? Ils ne pouvaient le prévoir. Aussi quand ils connurent la création d'une mission nouvelle dans le centre africain, désirèrent-ils vivement qu'elle leur fût confiée. Avec une audace admirable, ils projetèrent de se rendre au Soudan par Zanzibar et les grands lacs. Repoussés du côté du nord, ils tourneraient le continent par la mer Rouge et l'océan Indien; ils se rendraient par l'est dans l'Afrique équatoriale, en soumettant sur leur chemin tout le pays au christianisme. N'a-t-on pas vu Stanley, pour un but moins utile, se rendre de Zanzibar au sud de l'Egypte par le cap de Bonne-Espérance?

Tels étaient donc les ouvriers qui furent proposés à Pie IX pour la Mission récemment créée.

— Ils sont prêts à tout, dit Mgr Lavigerie, même au martyre, si c'est la volonté de Dieu. Très Saint-Père, ce sont les prémices de la mission africaine : à leur tour ils vont partir pour l'intérieur de l'Afrique, cherchant à atteindre le centre. Bénissez-les pour qu'ils aient le courage de souffrir pour leur foi, et s'il le faut, de donner leur tête pour elle.

Le vieux Pape agréa le dévouement des missionnaires d'Alger, qui tinrent à lui exprimer leurs sentiments dans une adresse; elle parvint à Pie IX quelques jours seulement avant sa mort, et au moment où il s'apprêtait à signer le décret préparé par la Propagande pour la création définitive de la nouvelle mission. Mais l'Église ne meurt pas. Le 24 février 1878, quatre jours seulement après son élection, Léon XIII ratifiait le projet de son prédécesseur, et Mgr Lavigerie était chargé de le mettre à exécution.

Un mois plus tard, dix missionnaires d'Alger partaient pour Zanzibar, et, le 19 juin, ils quittaient cette île pour monter « à l'assaut des pays nègres. »

C'étaient, pour le Tanganika, les PP. Pascal du diocèse de Mende; Deniaud, du diocèse de Nantes; Dromeaux, du diocèse de Cambrai;

Une centaine de tirailleurs accompagnant pied à pied les constructeurs du futur Transsaharien, suffiront parfaitement à les tenir en respect. Sans doute il est regrettable d'avoir laissé l'Angleterre devenir maîtresse à Zanzibar; mais nous avons obtenu dans le nord et l'ouest de l'Afrique tout ce qu'importait à notre influence.

Delaunay, du diocèse d'Angers; Auger, du diocèse de Belley; pour le Nyanza, le P. Livinhac, du diocèse de Rodez; le P. Girault, du diocèse d'Angers; le P. Lourdel, du diocèse d'Arras; le P. Barbot du diocèse de Bayeux, le Frère Amance, du diocèse de Rodez.

Laissons-les traduire eux-mêmes les sentiments de foi et de patriotisme qui débordaient de leurs âmes à la pensée de la grande œuvre qu'ils allaient entreprendre.

« Nous voilà donc en route pour notre Mission, écrivaient-ils. Une vie nouvelle commence. C'est l'apostolat tel que l'ont connu les apôtres. Malgré notre insuffisance et notre indignité, nous sommes les premiers qui, depuis l'origine du christianisme, allons représenter Notre-Seigneur et son Église dans ce monde barbare et encore à peu près inconnu de l'Afrique intérieure. Devant nous, cent et peut-être deux cents millions d'âmes nous tendent invisiblement les bras [1]... »

« Une autre pensée, écrivaient-ils encore, en quittant à Bagamoyo les limites de toute civilisation, une autre pensée se mêle dans nos cœurs à celles de la foi : la pensée de la France, notre chère patrie, de tous ceux que nous y avons connus et aimés. Combien d'entre nous qui ne la reverrons pas, cette France qui nous est d'autant plus chère qu'elle est plus malheureuse et que nous en sommes séparés! C'est pour elle aussi que nous allons travailler. Nous sommes les premiers Français qui, envoyés par notre évêque, Français comme nous, allons porter sa langue et son influence dans les profondeurs africaines. D'autres nous suivront un jour, et cette route pacifique que nous allons tracer, où peut-être nous laisserons nos tombes, sera poursuivie par les conquérants pacifiques de notre France. L'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne, l'ont précédée; elle ne pouvait manquer plus longtemps à ce grand rendez-vous de l'humanité et de la civilisation. Nous voici pour tenir sa place; nous lui sacrifions aussi par avance tout ce qui nous est cher et nos vies mêmes. Si nous y périssons, qu'elle se souvienne seulement que dix de ses enfants, de ses prêtres, sont morts obscurément en pensant à elle et en l'aimant jusqu'à la fin [2]. »

Plus de dix, aujourd'hui, « sont morts obscurément » avec la pensée de l'Église et de la patrie lointaine.

*
* *

Les missionnaires arrivèrent à Zanzibar le 30 mai 1878. Nous aurions peur d'abuser de la citation, en rapportant les impressions

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, t. LIII, p. 183 et suiv.

[2] *A l'assaut des pays nègres*, journal des missionnaires d'Alger dans l'Afrique équatoriale, p. 71.

que fit sur eux la vue de cette île, si elle n'avait tant absorbé, depuis quelques semaines, l'opinion publique.

« Enfin, lisons-nous dans leur *Journal*, enfin Zanzibar apparaît à l'horizon avec les îlots qui l'environnent comme des sentinelles avancées, et les bâtiments de guerre anglais qui, sous prétexte d'empêcher la traite des nègres, surveillent tous les faits et gestes du sultan. »

Il y a donc douze ans que se préparent au grand jour les évènements qui viennent de surprendre notre diplomatie.

« Quelques daous, petites barques pontées à l'arrière, les voiles doucement gonflées par la brise, vont et viennent devant le port. Ses fouillis de verdure, ses massifs de cocotiers et de girofliers, ses nombreuses bananeraies, ses plantations de cannes à sucre, etc..., ont fait avec raison surnommer cette île la perle de l'océan Indien. A cette époque surtout, elle ressemble véritablement à un paradis terrestre. Pour nous qui n'avions eu sous les yeux, depuis notre départ de France, que les rochers arides de Suez et du golfe Arabique, nous la saluons avec des transports d'enthousiasme.

« Çà et là quelques monticules vaporeux tranchent par leur aridité relative sur le manteau vert d'un sol riche et fécond, dont le niveau va en s'élevant vers l'intérieur par une pente presque insensible.

« Nous aspirons avec délices un air saturé de vapeurs odorantes, pendant que le soleil, se dégageant lentement du sein des flots, fait miroiter de mille feux la grève et les blanches maisons du port[1]. »

Et voilà pourquoi les Anglais ont éprouvé le besoin de protéger le sultan de Zanzibar.

Les missionnaires eurent beaucoup de peine à organiser leur caravane à Zanzibar et à Bagamoyo, et ce ne fut pas trop, pour bien choisir les trois cents nègres qui devaient porter jusqu'au bout les bagages, de tout le savoir-faire du P. Charmetant, qui était parti avant les autres en éclaireur, et qui était chargé de fonder une procure dans la grande île. Son zèle obtint une récompense inattendue. Trop exclusivement occupé des autres, il avait oublié de se procurer des bottes pour lui-même; et cependant il avait bien des marais à traverser depuis Chamba jusqu'à Kingani, c'est-à-dire jusqu'au point où il devait quitter la caravane pour revenir à Zanzibar. Il eut l'honneur de recevoir pour chaussures, à Bagamoyo, les guêtres de Livingstone. Ce qui appartenait à l'illustre voyageur avait été religieusement rapporté à la côte, en même temps que son corps, par ses deux nègres, Souzi et Chouma.

[1] *A l'assaut des pays nègres*, p. 48.

Là on avait tout mis à l'encan. Les Pères avaient acheté ses guêtres et le matelas sur lequel il était mort.

Ce fut le 17 juin que les missionnaires quittèrent Bagamoyo.

Ils rencontrèrent un premier obstacle dans la nature même du pays qu'ils durent traverser.

La région des hauts plateaux où se trouvent les grands lacs, et qui est proprement le territoire des missions, ne manque ni de salubrité ni de fertilité; on peut même dire que c'est une des plus belles de l'Afrique, sinon peut-être du monde, et qu'un brillant avenir commencera pour elle dès le jour où les nations chrétiennes auront empêché, par la force, les incursions des Arabes esclavagistes qui la dépeuplent, dès le jour où les missionnaires auront élevé l'âme et développé l'intelligence des nègres indigènes.

Mais il n'en est pas de même dans les plaines qui font suite à la côte depuis Bagamoyo jusque vers Tabora.

Il est, en effet, peu de contrées d'un abord plus difficile.

Les terres, les forêts même qu'il faut traverser, y sont souvent marécageuses à cause de la *masika* ou saison des pluies, qui fait déborder les torrents et multiplie les amas d'eau croupissante. Des miasmes délétères s'en dégagent et amènent bientôt la fièvre, cette fièvre tropicale qui est un véritable empoisonnement. Elle commence par un mal de tête violent, suivi d'un froid intense et d'un épuisement général. Malgré les doses de quinine, le délire arrive et des visions morbides agitent les nuits du pauvre malade. Les Noirs, que l'on a dû prendre comme porteurs à Zanzibar (car les bêtes de somme ne peuvent guère servir dans ces régions, où elles sont exposées à périr sous la morsure d'une mouche venimeuse qu'on appelle la tzetzé), les Noirs seuls sont exempts de la fièvre ou du moins de ses plus graves accidents. Les Européens en souffrent presque tous, et beaucoup en meurent.

La première caravane de missionnaires perdit, sous l'action de cette fièvre, l'un de ses membres les plus distingués et les plus pieux, le P. Joachim Pascal, supérieur de la mission du Tanganika. L'archevêque d'Alger essaya d'adoucir le chagrin de sa mère par une longue lettre qui se terminait ainsi :

« Son agonie avait été douce. Etendu sur sa natte, sous sa tente de voyage, il paraissait prêt à s'endormir. Il s'endormit, en effet, du sommeil de la paix, avec le calme et la joie d'un saint, donnant sa vie avec des transports admirables de charité pour cette mission qu'il avait tant aimée.

« C'est dans le lieu même où il était mort que furent faites, pour votre fils, les prières des funérailles. Tous les missionnaires étaient réunis, au nombre de neuf. C'est aussi là que fut offert le saint

sacrifice pour ce premier apôtre et j'oserai dire pour ce premier martyr de l'Afrique équatoriale [1]. »

Son tombeau, si lointain qu'il soit, n'est pas oublié. D'autres missionnaires prennent exprès le même chemin pour aller se mettre à genoux près de l'humble croix qui garde ses glorieux restes, et y renouveler d'intention, avec une générosité plus grande, le sacrifice de leur vie.

Malgré tous les obstacles, les neuf missionnaires arrivèrent le 1er octobre à Tabora, qui devait être le lieu de leur séparation.

Cette ville, la plus importante de l'Ounyamouézi est, en effet, à égale distance du Tanganika et du Victoria-Nyanza, et elle aurait pu devenir un centre d'action pour les missionnaires si les Arabes musulmans n'y étaient les maîtres. Il s'y tient tous les jours un marché dont l'approvisionnement est très variable. On y peut acheter de la viande de bœuf à bon compte, des bananes, du tabac et des patates, même du blé, mais en petite quantité. Tabora est sous la suzeraineté effective du sultan de Zanzibar (c'est-à-dire de l'Angleterre), car nous voyons les Pères Blancs, en menaçant de se plaindre à ce souverain, obtenir des cheiks toutes les permissions qu'on ne voulait pas leur accorder de bonne grâce.

Nous ne suivrons pas, du moins dans cet article, les missionnaires qui, de l'Ounyamouézi, se rendirent dans l'Ouganda. Il nous suffira aujourd'hui de dire qu'ils parvinrent à Roubaga, qui en est la capitale, le 19 juin 1879, un an deux mois et vingt-cinq jours après leur départ d'Alger. Ceux du Tanganika arrivèrent à Oujiji à la fin de janvier 1879, après un voyage de plus de dix mois.

Ces chiffres ne montrent pas seulement les difficultés de la route, ils donnent l'idée des dépenses qu'elle exige. Qu'on pense au nombre d'hommes qu'il faut salarier et nourrir toute une année pour défendre la caravane, pour porter non seulement les bagages que demande l'établissement d'une mission en pays sauvage, mais encore les matières d'échange qui sont nécessaires, la monnaie étant inconnue, à l'achat des provisions quotidiennes et au paiement du hongo ou impôt qu'exigent les roitelets sans nombre dont on traverse le territoire.

Les missionnaires disent dans leur *Journal* que, pour suffire aux besoins d'un voyage de six mois et assurer la subsistance de dix d'entre eux pendant une année, il faut au moins (non compris les outils, provisions, etc,) 100 quintaux d'étoffes, verroteries, sels, perles et autres objets de transaction. Quant aux frais de l'impôt, on en aura une idée par ce qu'ils eurent à payer au chef du

[1] *Œuvres choisies de S. Em. le cardinal Lavigerie*, t. I, p. 87 et suiv.

Mvoumi, dans l'Ougogo, le premier qui exigea ce tribut. Après avoir attendu deux jours qu'il fût à leur disposition, ils lui firent porter vingt dotis d'étoffes assorties. Il ne s'en contenta point et réclama en outre un rouleau de cuivre rouge, un baril de poudre et des perles blanches. Ils lui envoyèrent tous ces objets et dix livres de poudre. Il en réclama vingt, qui lui furent accordées. On le croyait satisfait. Nullement. Il exigea encore soixante dotis d'étoffes, sous peine de ne pas laisser partir la caravane le lendemain matin. On lui envoya les étoffes déterminées par lui-même; mais vingt-quatre dotis lui en parurent trop communes et durent être remplacées par d'autres d'une qualité supérieure. Cette fois, il n'exigea plus rien, que trois pièces d'étoffes précieuses, non pas certes à titre d'impôt, mais à titre de souvenir et *comme bénédiction*.

Ces difficultés, il faut le dire, vont en diminuant chaque jour. La fièvre elle-même devient moins redoutable, depuis que les missionnaires, mieux informés, peuvent se fournir à la procure de Zanzibar, des remèdes et de tous les objets qu'exige le pays à traverser. Ajoutez qu'ils ne sont plus exposés aux mêmes imprudences dans un climat désormais connu. Les routes deviennent plus sûres et elles commencent à être, une ou deux fois l'an, suivies par des caravanes européennes en compagnie desquelles on ne court presque aucun danger. Cette année même, les Pères Schynse et Girault ont pu revenir des grands lacs avec la suite de Stanley, et tout récemment Mgr Livinhac, nommé supérieur général des missionnaires d'Alger, a parcouru en quarante-six jours, après une marche d'une rapidité sans précédent, toute la distance qui sépare de la côte l'extrémité sud du lac Victoria-Nyanza.

*
* *

Les missionnaires du Tanganika s'établirent d'abord à Oujiji, la principale ville des bords du lac.

« La situation d'Oujiji, a dit Cameron, est admirable; la vue du lac est splendide : à l'ouest, les montagnes de l'Ougoma; sur la rive orientale, une végétation épaisse d'un vert éclatant, avec çà et là des clairières où apparaissent des grèves au sable jaune et de petites falaises d'un rouge vif. Des bouquets de palmiers, des villages entourés de verdure descendent jusqu'au bord de l'eau, et des mouettes, des plongeons, des martins-pêcheurs, de nombreuses pirogues, des îles flottantes, qui de loin ressemblent à des bateaux sous voile, animent la scène [1]. »

[1] *A travers l'Afrique*, p. 167.

Malheureusement cette ville, si bien située, est, comme Tabora, entièrement soumise à l'action des Arabes, qui sont venus de Zanzibar y établir l'entrepôt de leurs marchandises. Les branches de leur commerce sont peu variées. Ils échangent de l'étoffe, du fil, du cuivre et des perles contre de l'ivoire et des esclaves. Toutes les peuplades riveraines sont tributaires de ce marché. Le nègre, qui ne produit rien par lui-même, et qui recherche avidement tout objet manufacturé, est forcé de recourir aux magasins zanzibarites. C'est le secret de la grande influence qu'ont prise dans la contrée les négociants arabes. La civilisation est loin d'y gagner, mais il faut compter avec la situation acquise, et il n'est pas possible de fixer en pareil endroit un centre de missions.

Cependant, grâce aux lettres de recommandation de Saïd-Bargash, sultan de Zanzibar, les Pères blancs reçurent, en apparence, un bon accueil des autorités d'Oujiji, et le gouverneur leur donna pour logement la maison qu'avait habitée Stanley à son dernier voyage. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que les musulmans leur suscitaient sous main toutes sortes de difficultés, et ils cherchèrent un endroit plus favorable.

Ce fut dans l'Ouroundi, au nord d'Oujiji, qu'ils se fixèrent d'abord. Le pays était sain, pittoresque et fertile. Partout des champs de manioc et des bananiers, beaucoup de haricots et de patates. Heureux de n'y pas trouver d'Arabes, les Pères s'y bâtirent une maison ou plutôt un hangar composé de trois murs couverts de paille; un côté restait ouvert pour l'air et la lumière. Ce côté, qui avait une longueur de 25 mètres, était fermé, la nuit, au moyen de nattes qu'on relevait le jour. Les indigènes accouraient de loin et témoignaient une grande admiration devant ce monument. Les Pères eurent bientôt des chèvres, des moutons et quelques vaches. Ils se mirent, d'une main novice mais hardie, à semer de grands carrés de riz et de blé. Le blé n'était cultivé que par deux Arabes à Oujiji, et il coûtait si cher, qu'on n'en pouvait acheter que pour ensemencer et faire des hosties. Les Arabes ne semaient leur blé que vers la saison sèche. Ils étaient donc obligés de l'arroser; ce qui exigeait un très grand travail et donnait peu de récolte.

La population de l'Ouroundi était nombreuse et timide au point de s'enfuir au moindre signe des nouveaux venus. Elle ne tarda pas à reconnaître en eux des amis, et à leur témoigner une grande confiance. Mais, comme un trop grand nombre de nos paysans de France, s'ils estimaient le prêtre chrétien pour ses qualités personnelles, les Waroundi semblaient ne rien comprendre à son caractère divin. Sans être, comme on l'a faussement prétendu, complètement étrangers à l'idée du surnaturel, la plupart des

nègres de l'Afrique équatoriale sont, sur ce point, d'une ignorance et par suite d'une indifférence trop réelles, et c'était une rude tâche d'élever ces pauvres âmes à d'autres pensées que celles de leurs chasses, de leurs pêches, de leurs danses et de leurs amusements enfantins, de les élever, surtout, au désir d'une vie supérieure et à la pratique des vertus qu'elle suppose.

Tous les nègres que les missionnaires ont rencontrés dans la région des grands lacs croient à des esprits supérieurs et les honorent par des invocations et des sacrifices. Voici, entre beaucoup d'autres, un fait qui suffit à le prouver. Le P. Deniaud dit, dans une lettre, après avoir raconté une tempête qu'il eut à essuyer sur le Tanganika :

« Enfin, nous atteignons le cap Cabogo, que l'on ne passe pas impunément, d'après les indigènes, à moins que ceux qui conduisent les barques n'offrent des présents à l'esprit qui habite ce mouzimou. Au moment où une barque approche du mouzimou ou rocher, la demeure de l'esprit, un des marins se présente à l'avant du bateau, tenant en main quelques rangs de perles ou un peu d'étoffe. S'adressant alors à l'esprit, il le prie d'apaiser son courroux et de lui être favorable. Cela fait, il jette à la mer le présent qu'il lui destinait et retourne à sa place. Reprenant alors leurs rames, tous entonnent un chant et poussent avec ardeur la barque loin du terrible rocher, convaincus que l'esprit apaisé rendra la navigation favorable et qu'ils atteindront sans difficultés le cap Kongwé, qui se dresse devant eux dans la direction du sud. »

Les sorciers jouent un très grand rôle dans la vie de ces peuples, et Mgr Livinhac en a vu, pour faire tomber de la pluie, entretenir nuit et jour un petit feu de crottes de chèvres, dans un brasier autour duquel étaient rangés des pots de terre couverts de petits morceaux de bois. Il y a des pratiques pour guérir des maladies, pour connaître les secrets, découvrir les auteurs d'un vol ou d'un meurtre, chasser les oiseaux des champs de maïs, etc. Les insignes des sorciers sont, en plusieurs endroits, des dents de bêtes féroces, des cornes, des griffes, de petits faisceaux de racines particulières, de petites gourdes remplies de fumier ou de cendres; le tout arrangé de la façon la plus extravagante. Ajoutez que souvent, ils se peignent la figure et le corps de terre rouge. Les Pères en ont rencontré un qui s'était fixé au front deux cornes d'antilope. On l'aurait pris, disent-ils, pour un de ces démons représentés dans nos vieilles églises.

A cette superstitieuse ignorance venait s'ajouter, comme obstacle à la conversion, la polygamie, si difficile à déraciner et cependant si incompatible avec la pure morale du christianisme. Mais si les

Pères avaient beaucoup de peine à convertir les adultes, ils obtenaient, par contre, auprès des enfants des succès rapides. Ceux qu'ils rachetaient de l'esclavage et élevaient auprès d'eux se montraient d'une docilité surprenante et faisaient concevoir de grandes espérances que l'évènement a du reste confirmées. Une des plus douces consolations des missionnaires, c'était de pouvoir baptiser tous les petits moribonds. Les deux premiers qui aient été envoyés au ciel pour servir d'anges à l'Église nouvelle, s'appelèrent Léon et Charles, comme le Pape et comme Mgr Lavigerie.

*
* *

L'archevêque d'Alger attendait avec une anxiété que l'on comprendra des nouvelles de la mission. Lorsqu'il en connut les premiers succès, il n'hésita pas à y envoyer une seconde caravane de onze apôtres.

Six auxiliaires laïcs s'embarquèrent avec eux. Les premiers missionnaires avaient eu beaucoup de peine à conduire les noirs chargés de porter leurs bagages ou de les défendre contre les Rougas-Rougas, brigands nègres ou métis qui infestent le pays sous la conduite de chefs arabes. Des fonctions plus ou moins guerrières semblaient aux Pères peu compatibles avec leur caractère sacré, et ils émettaient la pensée qu'elles conviendraient peut-être à d'anciens zouaves pontificaux, assez généreux pour consacrer une fois de plus leur vie à la cause de Dieu. A peine cette pensée fut-elle connue par la publication d'une lettre d'un des Pères, que de partout des demandes furent adressées par de vaillants soldats de Pie IX à Mgr Lavigerie. Il n'accepta que six volontaires, dont quatre Belges et deux Ecossais.

Les nouveaux chevaliers méritaient d'être armés avec les mêmes cérémonies religieuses que dans les temps de foi. Le matin du départ, ils s'agenouillèrent tous six au pied de Notre-Dame d'Afrique, n'ayant changé de leur ancien costume que le képi pour le béret rouge. L'archevêque, après le chant du *Veni Creator* et une brève allocution, prit sur l'autel les épées nues, et, les ayant bénites, les distribua en prononçant cette formule : « Servez-vous de cette épée pour la défense des œuvres de Dieu; ne vous en servez jamais pour des motifs injustes. » Quand chacun d'eux eut mis l'épée dans le fourreau, le pontife lui donna le baiser de paix, puis il retira l'arme lui-même et en frappa à trois reprises les épaules du volontaire : « Soyez, lui dit-il, un soldat pacifique, courageux et pieux. » La cérémonie terminée, les auxiliaires signèrent sur les marches de l'autel le serment suivant :

« Moi, N..., je suis résolu, avec la grâce de Dieu, à me vouer

pendant un an à la Mission de l'Afrique équatoriale, dirigée par les missionnaires d'Alger, sous l'autorité de Mgr l'archevêque délégué du Saint-Siège. Je promets, sur ma foi de chrétien, d'observer pendant ce temps les articles du règlement dressé pour les auxiliaires de la mission par l'autorité de son supérieur majeur, et, en particulier, de garder l'obéissance en toutes choses, tant vis-à-vis des supérieurs des missions particulières où je serai attaché, que vis-à-vis du chef qui me sera choisi par le conseil des missionnaires. En foi de quoi, mettant ici ma personne sous la protection spéciale de Notre-Dame d'Afrique, j'ai signé de ma main cet écrit, en double exemplaire, dont l'un demeurera aux pieds de la statue miraculeuse placée sur cet autel, et l'autre entre les mains du supérieur de la Mission d'Afrique. »

Moins d'un an après le départ de la seconde caravane, sept de ses membres étaient morts de la fièvre africaine et un autre avait été tué par les brigands. Ces tristes nouvelles ne firent qu'enflammer le zèle des Pères d'Alger. Mgr Lavigerie ne pouvait les satisfaire tous; mais il organisa un troisième départ de quinze missionnaires pour le 6 novembre 1880.

Trois de ceux-là, le P. Deniaud, le P. Augier et M. d'Hoop, un des zouaves auxiliaires, succombèrent encore un an plus tard, massacrés dans l'Ouroundi par les Arabes esclavagistes. A la nouvelle de leur mort, et bien qu'il en ignorât encore les circonstances, l'archevêque ne voulut laisser à personne la triste et délicate mission d'en informer les familles des martyrs.

« Heureux père, heureuse mère d'un tel fils! écrivit-il aux parents du P. Deniaud. Heureux de lui avoir inspiré des sentiments si sublimes, de l'avoir formé à de telles vertus, de lui avoir préparé une telle mort! Car que sont quelques jours de plus sur une terre comme la nôtre? Et il vivra éternellement désormais dans un monde où l'on ignore les tristesses d'ici-bas.

« Il vivra aussi dans notre souvenir et surtout dans le souvenir des missionnaires d'Alger, ses frères. Leur premier mouvement a été de rendre grâces à Dieu d'un sacrifice si héroïque; le second, de jurer de le venger : et leur vengeance, ce sera de partir plus nombreux encore et de porter enfin à ces barbares qui ont tué leurs frères la vie et le pardon du Ciel[1]! »

Les missionnaires durent laisser l'Ouroundi et continuer leur route jusqu'au nord-ouest du Tanganika. Il le fallait pour mettre leurs orphelinats et tout leur établissement à l'abri des attaques des esclavagistes et des Arabes d'Oujiji.

[1] Œuvres choisies de S. Em. le cardinal Lavigerie, t. II, p. 97 et suiv.

Leurs petites barques abordèrent sur le golfe de Burton, à Moulouéva, dans le Mazzanzé. De cette humble chrétienté ils se mirent à rayonner dans les contrées avoisinantes, prêchant la parole de Dieu le long des grèves du lac, comme autrefois le Sauveur aux pêcheurs de Tibériade. A la voix du missionnaire blanc les indigènes s'approchaient du rivage, descendaient de leurs pirogues, et, assis sur le sable, à l'abri des hautes plantes aquatiques, ils écoutaient ces enseignements, si nouveaux pour eux : l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, le futur châtiment des crimes, l'éternelle récompense du devoir accompli.

A Moulouéva, les terrains cultivables étaient tous occupés par les indigènes, et la terre manquait à la charrue des néophytes. On résolut d'envoyer une colonie un peu plus au sud, toujours sur la rive occidentale du lac. Au moment de partir, les PP. Dromeaux et Moinet virent venir à eux un roi fugitif qui cherchait dans l'exil un peu de sécurité contre les Arabes. Ils l'emmenèrent avec sa famille dans leur frêle barque d'écorce et, après une navigation périlleuse, abordèrent au sud de la presqu'île Oubouari, au pied d'une colline où ils fondèrent la station de Kibanga ou Lavigerie ville.

En même temps, une autre colonie chrétienne allait s'établir à Roussavia ; les incursions arabes l'ont forcée d'émigrer comme, du reste, celle de Moulouéva, d'où elle était originaire.

La station de Kibanga, fondée en 1885, n'a pas cessé de prospérer. Une lettre du mois de février 1889, que rien n'est venu démentir, la représente comme très florissante matériellement et spirituellement. Les orphelins et les orphelines, au nombre de trois cents, donnent, ainsi que les jeunes ménages, de grandes espérances par leurs progrès et leur fermeté dans le bien. Il a été un peu difficile, au début, de leur inspirer l'amour du travail ; mais ils s'y soumettent volontiers maintenant qu'ils voient leurs champs couverts de riz, de manioc et de sorgho.

A côté des orphelinats et des villages de chrétiens, des indigènes encore païens sont venus au nombre d'environ 2000 s'établir sur la propriété de la mission pour y trouver la sécurité ; ils peuvent se multiplier jusqu'à cent mille sur cette propriété de 11 000 à 12 000 hectares. Beaucoup d'entre eux sont déjà catéchumènes. L'indifférence, qui arrête souvent leur conversion pendant la vie, disparaît à l'approche de la mort, et presque tous demandent le baptême à ce moment décisif.

Les Pères ne se contentent pas d'évangéliser les deux mille habitants de leur petite colonie, ils font aussi de fréquentes visites chez les tribus voisines, et, par leurs bienfaits non moins que par leurs entretiens, les préparent à recevoir l'Évangile. On lit dans une

lettre écrite il y a deux ans par un missionnaire de Kibanga :

« Grâce aux tournées apostoliques que nous faisons fréquemment aux environs de la mission, même dans les districts éloignés, les indigènes ont été instruits peu à peu, de sorte que, maintenant, nous pouvons dire que tous les sauvages autour de nous savent ce qu'il faut pour être sauvés, et si, par prudence, nous différons le baptême des adultes, nous pouvons au moins, à l'heure de la mort, les baptiser presque tous. Comme il nous est impossible d'être partout à la fois, un habitant de chaque village, ordinairement le plus instruit, est désigné pour faire la prière matin et soir. De plus, il doit avertir les missionnaires quand quelqu'un est dangereusement malade; de cette façon, il est très rare que les indigènes nous échappent à l'heure de la mort. »

Ces peuplades encore simples feraient dans la foi des progrès rapides si elles n'étaient, à de fréquents intervalles, dispersées, presque anéanties par les attaques des ravisseurs d'esclaves. La cruauté de ces brigands, la plupart métis issus de nègres et d'Arabes, est proverbiale dans toute l'Afrique : « Dieu a fait les blancs, disent les indigènes, Dieu a fait les noirs, mais c'est le démon qui fait les métis. »

Un jour les Pères voient accourir dans l'enceinte protectrice de leur établissement les néophytes épouvantés et une foule de nègres des environs qui apportent avec eux ce qu'ils possèdent. Bientôt après, une troupe d'esclavagistes descend de la montagne et se précipite sur les villages abandonnés, pillant tout ce qu'elle trouve, arrachant les cultures, mettant le feu aux cases, entraînant en captivité tous les habitants qui n'ont pas su fuir assez vite. Pendant qu'elle approche de Kibanga, les chrétiens se distribuent les cent fusils et les cartouches dont ils disposent; pour les seconder, deux ou trois cents auxiliaires sauvages s'arment de leurs lances. Les femmes païennes, muettes de terreur, s'étaient réfugiées dans un coin de la cour; les chrétiennes et les orphelins disaient le chapelet dans la petite église.

Les brigands n'osèrent attaquer une place qui paraissait sérieusement défendue, et dont le pillage aurait pu leur attirer des représailles de la part des Européens ou même du sultan de Zanzibar. La nuit, toutefois, ne se passa pas sans inquiétude dans la petite place chrétienne, où l'on était, en réalité, incapable de soutenir le choc des envahisseurs mieux armés et plus aguerris. Les brigands s'éloignèrent pourtant le lendemain après quelques pourparlers; ils rendirent même aux missionnaires les captifs qui appartenaient à la station. Partout ailleurs, ils avaient massacré les hommes, et ils avaient attaché, pour les emmener en esclavage, les femmes et les

enfants. A peine si les Pères purent en racheter quelques-uns à force de sacrifices. Et dire qu'au témoignage d'un missionnaire, il suffirait d'un détachement de cinquante soldats européens, bien armés et acclimatés, pour anéantir, en quelques semaines, une troupe qui fait la terreur de tous les pays depuis Tabora jusqu'à Oujiji et au Manyéma, depuis les rivages du Tanganika jusqu'à ceux de l'Albert-Nyanza!

*
* *

Une petite tentative a été faite, avec un succès bien encourageant, pour protéger les populations africaines contre les bandes esclavagistes.

En présence des menaces continuelles des Arabes d'Oujiji, les missionnaires durent abandonner leurs postes de Mouloüéva et de Roussavia pour continuer leur route vers le sud du lac. Ils s'établirent à Mpala et à Karéma, deux importantes stations belges qui se font face, la première sur la rive occidentale, la seconde sur la rive orientale du Tanganika.

C'étaient, comme nous l'apprend M. de Haulleville, les deux premières que le roi Léopold II eût fait créer dans le bassin du haut Congo. Décidé, après la Conférence de Berlin, en 1885, à porter le principal effort de la colonisation belge sur le cours moyen et sur le cours inférieur du fleuve, il avait proposé au cardinal Lavigerie de céder ces deux stations aux missionnaires d'Alger, et la proposition avait été acceptée avec empressement.

Karéma paraît avoir joui jusqu'à présent d'une tranquillité relative, mais Mpala a subi à plusieurs reprises, comme au temps du commandement belge, les attaques des Rougas-Rougas. Plusieurs villages, passés du protectorat congolais sous la direction pacifique des missionnaires, devinrent bientôt la proie de ces brigands, en même temps que des tribus amies étaient rançonnées et emmenées captives. Les indigènes qui avaient échappé aux envahisseurs demandèrent aux Pères blancs la permission d'organiser la résistance. Ceux-ci en référèrent au cardinal Lavigerie qui ne trouva dans ce projet rien de contraire à leur vocation, puisqu'ils ne devaient pas eux-mêmes prendre à la guerre une part active. Il leur envoya même, pour commander à Mpala, le capitaine Joubert, ancien zouave pontifical, dont il venait d'agréer les offres de service.

Le capitaine Joubert a organisé la défense de la colonie aussi fortement que le pouvaient permettre les ressources dont il disposait. Grâce aux armes qui lui ont été envoyées, il a pu constituer

une troupe de trois cents noirs, choisis parmi les néophytes des missionnaires. Il les a formés à la discipline et au combat, et avec eux il défend toute la région. Les indigènes recourent à lui pour trancher leur différends aussi bien que pour être protégés contre les attaques du dehors. Il est vraiment comme le souverain et le père de ce petit royaume. Ainsi que le rappelait l'archevêque d'Alger dans sa *Lettre au roi des Belges*, « il a voulu, après s'être abaissé jusqu'à la pauvre race noire, l'élever jusqu'à lui, en lui demandant la compagne de sa vie ».

Pendant que M. Joubert défend la mission de Mpala, les Pères blancs donnent tous leurs soins à l'éducation des orphelins et à l'évangélisation des tribus qui les entourent.

Nous avons le récit d'une de ces expéditions, entreprise par le P. Moncet dans les environs de Mpala. La petite caravane comprenait trois ménages de chrétiens nègres pour porter avec des vivres, les bagages du missionnaire et la chapelle qui devait lui servir pour dire la messe. La première étape fut rude, car il fallait escalader les collines escarpées qui forment le premier plan au delà du Tanganika; mais les jours suivants la marche sur le plateau coûta beaucoup moins de peine, et le missionnaire pouvait parcourir en une journée trois ou quatre villages.

L'instruction qui se donne en pareil cas est nécessairement fort courte et fort simple. Peut-être sera-t-on heureux d'en lire le résumé tracé par le P. Coulbois, provicaire apostolique du haut Congo. Nous n'y ferons que quelques suppressions, sans y rien ajouter. Ce résumé, il est vrai, n'apprendra rien de nouveau aux lecteurs sur la doctrine chrétienne. Mais il présentera, si l'on y veut réfléchir, une réelle valeur de document psychologique. A voir la manière dont s'y prend un missionnaire expérimenté pour aller jusqu'à l'intelligence et au cœur des nègres, on pourra se faire une idée vraisemblable de leur état d'âme. Voici donc l'instruction qui doit être, à peu de chose près, repétée dans chaque village :

1° Voyez une femme qui a fabriqué des pots : en les retirant du feu, si elle en voit un mauvais, fêlé ou troué, elle le jette à la voirie; les bons, elle les met dans sa maison. Et nous, qui nous à fabriqués? Qui nous a faits? Dieu. Un homme mauvais, il le jettera dans le mal; les bons, il les prendra dans sa maison comme fait la femme ci-dessus, et dans la maison de Dieu tout est beau et bon.

2° Pour être bon et plaire à Dieu que faut-il faire? Penser à lui. Voyez le Grand du village; il sort le matin de sa maison, tout le monde vient le saluer; un individu dans les champs le rencontre, il le salue. Notre Grand à tous, c'est Dieu. Comment le saluer? En

pensant à lui. Au sortir du lit, le matin, dites : « Dieu, tu es mon maître, je veux t'aimer, éloigne de moi tout mal. » Vous allez au travail, vous rentrez, on vous apporte la nourriture, dites : « Cette nourriture me vient de Dieu et tout ce que j'ai aussi, et moi, est-ce que j'ai cherché à lui plaire? Dieu, sois mon gardien. » — « Et fais que cette nourriture reste dans mon estomac », ajoute ordinairement et de lui-même l'interprète, sans que le misssionnaire pense à protester.

3° Dieu veut encore que nous vivions tous ensemble en paix. Les disputes, les injures ne lui plaisent pas; frapper ou tuer quelqu'un pour rien le fâche. Voyez un homme qui a quatre, cinq enfants : s'il les voit d'accord, il est content; s'il les voit se disputer, s'injurier, il se fâche et les menace du bâton. Notre père est Dieu; tous nous sommes ses enfants. Il veut que nous nous aimions. Quand il y a un différend entre vous, portez-le au chef; s'il ne peut l'arranger, portez-le au Blanc et laissez les injures et les disputes; Dieu n'en veut pas.

4° Il défend l'adultère. Ici, du moins, celui qui est coupable paye le maître de la femme, et tout est fini; il le croit, puisque l'homme ne réclame plus. Mais Dieu? Payez étoffes, nattes, pioches, haches, esclaves, poudre, fusils, ivoire, tout ce que vous voudrez, Dieu n'accepte pas ces payements; il dit : « L'homme et la femme ont tous deux fait le mal, je les jetterai dans le mal. »

5° Dieu défend le vol. Que chacun respecte le bien des autres. Tu veux une chose, achète-la. Tu n'as pas de quoi payer, travaille et tu auras tout le nécessaire. Un jeune homme plein de force n'aime pas le travail, et il préfère se reposer, fumer, se promener, jouer à pile ou face. Et sa nourriture, il la vole. Et ses habits? Oh! dit-il, je ne suis pas un sot, je me cache, je vole la nuit, personne ne me voit. Mais Dieu l'a vu, on ne peut pas se cacher de Dieu, et le jour et la nuit, c'est la même chose. Celui qui a pris une poule, qu'il paye une poule; s'il a pris une chèvre, qu'il paye une chèvre. S'il restitue, le bon Dieu est content, il a rejeté son mal; s'il ne veut pas, Dieu dira : « Tu as fait le mal, tu aimes toujours le mal, tu iras dans le mal. »

6° Il ne veut pas de mensonges. Quels mensonges? En paroles? Vous êtes tellement prodigues dans vos paroles que jamais on ne peut y ajouter foi entière.

Autres mensonges : Tous vos *mzimu* et vos *nguru*.

Mzimu : Vous bâtissez une sorte de maisonnette en paille, vous y ramassez gourdes percées, cailloux, cornes de chèvres, huiles, peintures et perles; vous dites : « Là est notre force, notre protection. » Mensonge! Est-ce que ce n'est pas Dieu qui nous donne

tout? S'il veut nous frapper, qui l'en empêchera? S'il veut nous protéger, qui nous nuira? Si des enfants faisaient cela pour s'amuser, on rirait, et cependant vous le faites et vous laissez Dieu de côté; Dieu se fâchera.

Nguru : Vous voyez un rocher, un arbre grands, vous dites : « Là est une force », et vous y allez faire des offrandes. Mensonge! Est-ce que ce n'est pas Dieu qui a placé la pierre et fait pousser l'arbre? Vous coupez l'arbre, vous le mettez au feu, cela fera du bois pour le feu, il brûlera tout comme un autre; avec une pierre plus dure ou un marteau, vous pouvez briser le rocher comme un simple caillou.

Autres mensonges, vos remèdes pour ou contre la pluie, contre les bêtes féroces. Vous appelez le sorcier, vous le payez; il vole en prenant ce bien, car ce n'est pas lui qui est le maître de la pluie et des bêtes, c'est Dieu. Sait-il seulement où sont la pluie et le soleil, et les animaux? Si le bon Dieu refuse la pluie, est-ce le sorcier qui le vaincra? et, quand il voudra l'envoyer, qui l'en empêchera? Il a placé les bêtes dans la forêt, pour y chercher leur nourriture; les hommes la trouvent dans leurs champs, auprès de leur village. Un homme peut passer dans la forêt; si le bon Dieu ne veut pas qu'il soit tué ce jour-là, les bêtes seront loin, ou ne le verront pas, ou elles auront peur; elles ne pourront le prendre que si Dieu les laisse faire. Il a d'ailleurs donné à l'homme l'intelligence pour faire des armes, se défendre et tuer les animaux; mais tous les remèdes ne feront rien; le sorcier lui-même, s'il n'a que les remèdes qu'il vend aux autres, pour les porter au cou ou au bras, ira bien vite se cacher dans sa maison, au premier rugissement du lion.

Encore un mensonge, votre *kipumi* ou bien *mwami* (poison d'épreuve pour connaître les coupables). Le sorcier va dans la forêt, apporte un peu d'écorce, le jette dans un pot d'eau bouillante. « Réunissez les gens, dit-il, je vais découvrir un empoisonneur qui se trouve dans ce village. » Il donne son breuvage en petite quantité à ceux qu'il aime ou dont il ne pourrait rien attraper; à ceux qu'il n'aime pas, ou dont il pourra obtenir de partager les dépouilles, il augmente la dose, et il les empoisonne. Est-ce un morceau d'écorce qui peut voir, comprendre, connaître un coupable? Est-ce parce que vous le mettez dans l'eau que vous lui donnez l'intelligence? Non; c'est le sorcier qui fait mourir qui il veut, coupable ou non, et, par ses mensonges, il devient homicide, et tous ceux qui l'aident partagent sa faute. Le sorcier a été payé; ce payement, il le vole; il prétend connaître les coupables par son kipumi, mensonge! Un homme boit le kipumi et meurt; le sorcier l'a empoisonné, il a tué un homme sans motif, et Dieu défend absolument

tout cela. C'est pour cela que nous l'avons défendu dans tout notre pays de Mpala.

Quand quelqu'un est malade ou meurt, vous dites toujours : « Il a été empoisonné ; qui lui a envoyé la maladie ou la mort? » Et vous cherchez par le kipumi, mensonge! Est-ce que Dieu ne peut pas rendre malade et faire mourir? Un homme peut bien aussi tuer son frère avec une flèche, l'étrangler; il mérite d'être puni, souvent Dieu permet qu'on le connaisse; mais, quand vous ne pouvez le savoir, qui le punira? Le bon Dieu le sait et il se charge de le punir lui-même, et même Il vous fera voir comment Il l'a puni.

7° Maintenant, celui qui veut plaire à Dieu, que doit-il faire? Dire à Dieu : Avant, nous avons fait le mal, personne ne nous avait instruits; maintenant nous savons tout le mal que nous avons fait, nous le regrettons; nous prenons un cœur bon, et Dieu dira : « Leur cœur était mauvais, mais ils l'ont changé, ils sont devenus mes enfants, je les placerai dans ma maison. »

8° Vous voyez pourquoi Dieu nous a mis sur la terre : ce n'est pas pour y rester, nous ne faisons que passer. Ceux qui ont le cœur bon et ceux qui l'ont mauvais meurent également, mais là il y a séparation. Aux mauvais Dieu dit : « Vous aimiez le mal, vous n'avez pas voulu changer votre cœur : allez dans le mal, vous y resterez et y souffrirez toujours sans repos. » Aux bons Dieu dit : « Vous avez rejeté votre cœur mauvais, vous avez pris un cœur bon, vous êtes mes enfants, entrez dans ma maison. » Qu'est-ce qu'il y a chez Dieu? Rien que le bien, le contentement complet; rien de mal; le bien, et toujours, et sans crainte de le perdre ou de le voir finir.

9° Ces quelques paroles, les uns les ont bien comprises, les autres non ; d'autres sont dans les champs ou en voyage. Répétez-les, parlez-en ensemble, ceux qui n'ont pas compris ou entendu entendront encore. Dieu sera content; il dira : « Mes enfants aiment mes paroles, puisqu'ils cherchent à se les rappeler. » Dans quelque temps, en un second voyage, je reviendrai vous les rappeler et en ajouter quelques autres, pour que vous connaissiez bien le chemin pour arriver chez Dieu.

Ces instructions, qui sont partout écoutées attentivement, ne peuvent, dès la première fois, porter des fruits durables. Mais, souvent recommencées, elles finissent par pénétrer l'âme de ces pauvres nègres, par l'élever jusqu'aux sublimes conceptions de la morale chrétienne, jusqu'à la connaissance de la sanction éternelle qui attend le crime et la vertu.

Si la contrée pouvait seulement jouir d'une paix durable, et si les esclavagistes ne venaient sans cesse ruiner les habitants, les

tuer ou les emmener captifs, il n'est pas douteux que Mpala ne devînt, en quelques années, un grand centre chrétien.

En attendant la pacification que la Belgique, à l'est, et l'Allemagne, à l'ouest, ne laisseront guère tarder, n'est-ce pas déjà un merveilleux succès que, sur les rives du Tanganika, où pas un missionnaire catholique n'avait paru il y a onze ans, des milliers de chrétiens chantent aujourd'hui les louanges du vrai Dieu, aient substitué le *Notre Père* à leurs formules de craintive superstition, réjouissent le ciel par leur ferveur et la pureté de leur vie?

*
* *

La mission du Tanganika, érigée dès le début en vicariat apostolique comme celle du Nyanza, eut son premier évêque en 1887, dans la personne de Mgr Jean-Baptiste Charbonnier.

C'était un des ouvriers de la première heure; il était entré dans la Société des Pères blancs au commencement de sa fondation. Déjà prêtre à son arrivée en Afrique, il avait dû présenter ses lettres testimoniales à Mgr Lavigerie pour les lui faire viser et obtenir ainsi la permission de célébrer la messe dans le diocèse d'Alger. L'archevêque y écrivit, avant de les lui rendre, cette courte formule : *Visum pro martyrio* : « Vu pour le martyre. » — « Lisez, lui dit-il, acceptez-vous? — C'est pour cela que je suis venu », répondit simplement le prêtre.

Ce fut à Tabora, dans l'Ounyanyembé, qu'il reçut la consécration épiscopale des mains de Mgr Livinhac, alors vicaire apostolique du Nyanza. Les deux évêques avaient dû faire au-devant l'un de l'autre un voyage de plusieurs mois. Aussi la joie de la rencontre fut-elle profonde et vivement manifestée par les nègres chrétiens qui les accompagnaient. Les fidèles du Tanganika apprirent, à ce moment, les persécutions de l'Ouganda, et ce fut un touchant spectacle de les voir s'écrier, pleins d'une sainte envie : « Nous aussi, nous irons dans l'Ouganda pour être martyrisés! » *Na sisi tutafika Buganda kupata martyrio.*

Mgr Charbonnier se prépara par une retraite de trente jours aux grâces de l'ordination. Les fidèles respectaient et admiraient son long et rigoureux silence : *Asema mar no na Nungow*, disaient-ils, « il ne parle qu'avec Dieu. »

Le sacre eut lieu le 24 août, jour où l'Eglise célèbre, avec la fête de l'apôtre saint Barthélemy, celle des trois cents martyrs d'Utique, qu'on a appelés *la Masse blanche*, à cause de la chaux vive dans laquelle ils furent brûlés. Double et frappante coïncidence! l'Église d'Utique était celle dont le nom était attribué

comme titre au nouvel évêque; et l'on se propose de désigner sous le nom de *Masse noire*, par allusion au fait qui vient d'être rappelé, les diocésains de Mgr Livinhac qui venaient de subir le martyre dans l'Ouganda. Ainsi, dans l'histoire de la jeune Eglise d'Afrique, les glorieux souvenirs du passé se mêlent aux grandes espérances que fait naître le présent, et les chrétiens des premiers âges semblent tendre la main à leurs nouveaux frères pour renouer la tradition, pour signifier plus visiblement l'immortalité du catholicisme.

Moins d'une année après, le 16 mars 1888, Mgr Charbonnier, atteint d'une fièvre violente dès son retour à Karéma, mourait entre les bras de ses frères, gardant sa connaissance jusqu'à la fin, et offrant sa vie à Dieu pour le salut des nègres. « C'était pour cela qu'il était venu. »

Mgr Lavigerie se hâta de lui donner un successeur. De concert avec le conseil de la Société des missionnaires, il choisit le P. Bridoux, qui en avait été, pendant trois ans, le supérieur général, et il le sacra lui-même, à Paris, le 15 juin 1888, dans la chapelle des Dames de Sion : « Vous allez, lui dit-il, vers une région lointaine et inconnue; vous y succédez à un évêque dont la mort prématurée ne vous parle que d'épreuves et de périls... Vous allez donc souffrir, Monseigneur, et, en vous revêtant de ces brillants insignes, nous ne faisons, ce semble, que parer la victime pour le sacrifice; mais, en retour, vous porterez à l'Afrique, à ce vicariat apostolique du Tanganika, désolé par les horreurs de l'esclavage, la paix, les dons de Dieu : *evangelizantium pacem, evangelizantium bona!* »

Le nouvel évêque s'embarquait à Marseille pour l'Afrique équatoriale un mois après, avec six autres missionnaires et trois auxiliaires nègres, autrefois rachetés de l'esclavage et formés en Europe à l'exercice de la médecine.

Depuis un an et demi, il est arrivé au Tanganika. On sait peu de détails sur les derniers évènements de sa mission; ce qu'il y faut surtout remarquer, ce sont, d'une part, les espérances que font concevoir les bonnes dispositions des indigènes, et, d'autre part, les craintes qu'inspire le dangereux voisinage des bandes esclavagistes, et de tous les musulmans.

Mais c'est dans la mission du Nyanza, dans ce grand royaume d'Ouganda, dont le chef a reçu le baptême, l'année dernière, que nous verrons le mieux à l'œuvre ces ennemis jurés de la civilisation et du nom chrétien. C'est là aussi que nous verrons briller d'un plus vif éclat la foi héroïque des nègres convertis.

Félix Klein.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

TROISIÈME PARTIE [1]

MARIE TUDOR. — ÉTUDE SUR MIRABEAU. — LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES. — CLAUDE GUEUX

I

Lucrèce Borgia avait été jouée à la Porte-Saint-Martin le 2 février 1833. La même année, le 6 novembre, Victor Hugo fit représenter, au même théâtre, un autre drame, également en prose, *Marie Tudor*; mais cette fois, au lieu d'un succès, ce fut un échec, presque une chute. Les journaux antiromantiques ne se firent pas faute d'en triompher. Voici le *Bulletin* du *Constitutionnel* :

Le public des représentations *gratis* aux dernières fêtes de juillet s'est montré plus calme, plus décent, plus poli, plus *littéraire* que les amis de M. Victor Hugo. Ces amis garnissaient la salle, depuis le parterre jusqu'au paradis. Les uns se distinguaient par les cheveux et une barbe moyen-âge, les autres par leurs gants blancs ou jaunes, quelques-uns par un gilet de satin rouge... Quand un coup de sifflet se faisait entendre, c'était une explosion de vociférations. On criait : *A la porte le siffleur! Assommez le siffleur!...*

... Le petit nombre des spectateurs impartiaux et indépendants ont fait leur devoir, en dépit des bravos forcenés et des applaudissements frénétiques. On peut donc dire à bon droit que *Marie Tudor* est tombée [2].

Même note dans la *Gazette de France* :

C'est la terreur qui a régné dans la salle pendant tout le cours de la représentation, et cette terreur avait été précédée de la *Marseillaise*, hymne que l'on invoque toujours à présent comme prologue des œuvres théâtrales de M. Victor Hugo. Vainement les murmures, les

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet.
[2] *Le Constitutionnel*, 11 novembre 1833.

sifflets, les rires satiriques, cherchaient-ils à se faire jour, rien n'a pu prévaloir contre le succès juré d'avance que l'on voulait faire à cet ouvrage insensé. Mais il a percé suffisamment encore de témoignages, de dégoût, d'impatience et d'ennui, pour que le public, le théâtre et l'auteur sachent à quoi s'en tenir sur ce succès [1].

Dans son autobiographie, Victor Hugo ne conteste pas la très vive opposition faite à son drame : « Le bourreau fut sifflé au second acte; toute la troisième partie, surtout la scène de Gilbert et de Jane, excita des ricanements continuels; Mlle Georges elle-même ne fut pas ménagée; son imprécation contre Londres fut bourrasquée; la grande scène finale entre les deux femmes fut sifflée d'un bout à l'autre [2]. »

La pièce était d'ailleurs assez médiocrement jouée. Frédérick Lemaître n'était plus là. Au lieu de Frédérick, on avait Lockroy, et ce n'était pas tout à fait la même chose. Le rôle de Jane, presque aussi important que celui de la reine, avait été confié à Mlle Juliette et s'était trouvé trop lourd pour elle. Mlle Georges elle-même n'avait pu racheter les imperfections de son rôle, le plus important de la pièce — et le plus mauvais. « La pièce est mal jouée généralement, écrivait le *Constitutionnel*. Mlle Georges charge trop par ses cris le rôle de Marie. Le personnage de Gilbert n'est pas dans les moyens de Lockroy. Mlle *Juliette a été tellement au-dessous de son petit rôle qu'elle a été remplacée* par Mlle Ida à la deuxième représentation. Provost et Delafosse sont très bons, ainsi que Chilly [3]. » La direction du théâtre fit insérer dans les journaux un avis ainsi conçu : « Mlle Juliette étant gravement *indisposée*, le rôle qu'elle remplissait dans *Marie Tudor* a été confié à Mlle Ida. La seconde représentation de cet ouvrage se trouve ainsi remise à demain samedi [4]. » Ce *communiqué* ne trompa personne. Mlle Juliette avait réussi dans le rôle de la princesse Negroni, qui était presque un rôle muet; le rôle de Jane, que le poète avait cependant écrit pour elle, l'écrasa. La *Revue de Paris* disait à quelques jours de là : « Quant à *Marie Tudor*, ce drame si diversement jugé a du moins le succès positif des recettes. La pièce a d'ailleurs gagné à un changement d'actrice. Celle qui remplissait le rôle de Jane l'a cédé, ce qui l'a beaucoup *indisposée*, dit-on, à Mlle Ida [5], dont le talent,

[1] *La Gazette de France*, 10 novembre 1833.

[2] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 418.

[3] *Le Constitutionnel*, 11 novembre 1833. — Provost jouait le rôle de *Simon Renard*; Delafosse celui de *Fabiano Fabiani*, et Chilly le rôle du *Juif*.

[4] *Gazette de France*, 10 novembre 1833.

[5] Mlle Ida Ferrier (de son vrai nom Marguerite-Joséphine Ferrand) avait créé avec succès, le 6 février 1832, le rôle d'Amélie Delaunay, dans *Térésa*,

à la fois énergique et gracieux, rendrait *Roméo* lui-même infidèle à *Juliette*[1]. »

Victor Hugo, du moins, lui resta fidèle. Lorsqu'il publia son drame chez Eugène Renduel, il y joignit cette note, datée du 12 novembre : « Mlle Juliette, quoique atteinte à la première représentation d'une indisposition si grave qu'elle n'a pu continuer de jouer le rôle de Jane les jours suivants, a montré dans ce rôle un talent plein d'avenir, un talent souple, gracieux, vrai, tout à la fois pathétique et charmant, intelligent et naïf. » S'il se refusait à reconnaître que l'insuffisance de Mlle Juliette avait été pour quelque chose dans l'insuccès de *Marie Tudor*, on pense bien que Victor Hugo était encore moins disposé à confesser que les défauts de son drame étaient pour beaucoup dans son échec. Il a préféré l'attribuer tout entier à une trahison du directeur, M. Harel. Ce dernier, — le poète n'en disconvient pas, — avait monté la pièce avec tout l'éclat possible; il avait commandé les plus riches décors, les costumes les plus magnifiques[2]. Cette grosse dépense accomplie, il en avait fait une autre; il avait payé les gens pour siffler[3]. Est-ce croyable? Harel était-il si sot que de se ruiner ainsi de gaieté de cœur? Et quelle explication Victor Hugo donne-t-il de cette étrange conduite? Oh! mon Dieu, l'explication est bien simple. Harel préférait aux drames de Hugo ceux de Dumas. Il était amoureux à ce point du talent de l'auteur d'*Antony* et si pressé de jouer de lui une nouvelle pièce, qu'il n'avait pas hésité à imiter cet amant dont parle La Fontaine,

Qui brûle sa maison pour embrasser sa dame,
L'emportant à travers la flamme.

Le fabuliste ajoute :

J'aime assez cet emportement;
Le conte m'en a plu toujours infiniment[4].

C'est un *conte* également que nous fait ici Victor Hugo. Personne ne sera assez naïf pour y croire.

Pas n'est besoin d'aller chercher si loin la cause de l'insuccès de *Marie Tudor*. Cette cause, on la trouve dans la pièce elle-même. Lucrèce Borgia appartient plus à la légende qu'à l'histoire. Ce n'est

drame d'Alexandre Dumas et Anicet Bourgeois. Elle épousa Alexandre Dumas le 5 février 1840. Elle est morte à Gênes le 11 mars 1859. (Voy. *Alexandre Dumas intime. — Ida Ferrier*, par Charles Glinel.)

[1] *Revue de Paris*, t. LVI, p. 204.

[2] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 412.

[3] *Ibid.*, p. 417 et suiv.

[4] La Fontaine, *le Mari, la Femme et le Voleur*.

pas un de ces personnages de plein jour et de premier plan qu'il est interdit de refaire. Il n'en va pas de même de la reine d'Angleterre, de la fille de Henri VIII. Pas un trait de sa physionomie, pas un acte de son règne qui n'ait été éclairé d'une vive et complète lumière. Faire de cette reine, à qui ses ennemis eux-mêmes ont toujours reconnu une piété sincère et des mœurs irréprochables, — *mulier sane pia, moribusque castissimis*, dit le protestant Godwin, — faire de Marie Tudor une Messaline, c'est mentir à l'histoire plus que cela n'est permis, même à un faiseur de drames. Je sais bien que cette méconnaissance de la vérité n'était pas pour choquer beaucoup, en 1833, le public de la Porte-Saint-Martin; mais le caractère de Marie Tudor dans la pièce de Victor Hugo ne pèche pas moins contre les convenances de l'art que contre celles de l'histoire. L'auteur ne se contente pas d'en faire une femme dissolue, il en fait une dévergondée, qui s'affiche devant toute sa cour, qui étale le scandale de ses amours et les emportements de sa passion devant l'ambassadeur même du prince qu'elle a publiquement accepté pour fiancé.

Les autres caractères ne sont pas moins faux. Fabiano Fabiani, le favori de la reine, a si peu de consistance que l'auteur s'en débarrasse pendant tout le dernier acte. On entend bien encore parler de lui, mais, quoique personnage principal, on ne le voit plus. L'ouvrier Gilbert est un homme du peuple sentimental, — qui est grand, héroïque, sublime, — et qui ne peut pas être autre chose, vous le comprenez bien, puisqu'il est un ouvrier. Quant à Simon Renard, l'ambassadeur de Charles-Quint, c'est un étrange diplomate, qui parle tout haut et qui n'a de secrets pour personne, pas même pour le bourreau.

La fable du drame vaut les caractères. La reine aime un aventurier italien, Fabiano Fabiani, le comble de faveurs et de titres, brave pour lui l'opinion de son peuple et la rébellion de ses seigneurs. Fabiani séduit Jane, une pauvre fille du peuple, qui se trouvera à la fin, comme dans tout bon mélodrame, être l'héritière d'un grand nom et d'une grosse fortune, la fille du dernier lord Talbot, décapité sous le roi Henri VIII. Quand la reine apprend qu'elle est trahie, elle veut que l'homme qui l'a trompée périsse, et, pour le pousser à l'échafaud, elle fait alliance avec l'ouvrier Gilbert, qui aime Jane et qui est prêt à sacrifier sa vie pour se venger de Fabiani. Il consent à l'accuser de régicide et à se dire son complice. Tous deux sont comdamnés à avoir la tête tranchée. Mais à peine la reine a-t-elle réussi dans son dessein, qu'elle se ravise. A peine a-t-elle donné la tête de son Fabiani au bourreau, qu'elle veut la lui reprendre. Tout à l'heure elle s'associait à l'homme du

peuple, Gilbert, pour perdre son amant ; maintenant, pour le sauver, elle s'associe à la fille du peuple, Jane. Jane, elle aussi, a changé d'idée ; en même temps que la reine est revenue à son amour pour Fabiani, elle s'est reprise, elle, à aimer Gilbert, et c'est Gilbert qu'elle sauve, avec l'assistance de l'ambassadeur de Charles-Quint, pendant que la tête de Fabiano Fabiani tombe sous la hache du bourreau.

C'est vainement que sur cette trame grossière, sur ce tissu de monstrueuses invraisemblances, le poète a semé les broderies de son style. Dans aucun de ses drames, l'action n'est plus dénuée d'intérêt ; dans aucun, les caractères et les situations ne sont d'une exagération plus outrée, d'une monotonie plus fatigante. Est-ce pour cela qu'il a eu recours, plus encore que dans ses pièces précédentes, à l'emploi des moyens matériels, à ceux qui s'adressent, non à l'âme du spectateur, mais à ses muscles et à ses nerfs? Dans *Hernani*, il avait mis un grand escalier; il en a mis deux dans *Marie Tudor*, un qui monte et se perd dans les frises, un autre qui descend et se perd dans le dessous. « On ne voit ni d'où partent ces escaliers ni où ils vont [1]. » Dans *Marion de Lorme*, le cortège des deux condamnés traverse le théâtre, et la foule se précipite sur leurs pas à grand bruit. Le bourreau est proche, mais on ne le voit pas. Dans *Marie Tudor*, le bourreau paraît dès le deuxième acte. Il entre, tête haute, dans le palais de la reine, « vêtu de rouge et de noir, portant sur l'épaule une longue épée dans son fourreau [2] ». Dans *Lucrèce Borgia*, on voit une vaste salle tapissée en noir, éclairée de quelques flambeaux, avec une grande croix d'argent au fond, et cinq cercueils rangés devant la porte. Dans *Marie Tudor*, le machiniste — c'est le poète que je veux dire — renchérit encore sur la salle de *Lucrèce Borgia :* « La salle est tendue de deuil d'une façon particulière : le mur de droite, le mur de gauche et le plafond d'un drap noir coupé d'une croix blanche; le fond, qui fait face au spectateur, d'un drap blanc avec une grande croix noire. Cette tenture noire et cette tenture blanche se prolongent, chacune de leur côté, à perte de vue... A droite et à gauche, un autel tendu de noir et de blanc, décoré comme pour des funérailles. Grands cierges, pas de prêtres. Quelques rares lampes funèbres, pendues çà et là aux voûtes, éclairent faiblement la salle et les escaliers. Ce qui éclaire réellement la salle, c'est le grand drap blanc du fond, à travers lequel passe une lumière rougeâtre comme s'il y avait derrière une immense fournaise flamboyante. La salle est pavée de dalles tumulaires [3]. » Au

[1] *Marie Tudor*, journée III, 2e partie.
[2] Journée II, scène IX.
[3] Journée III, 2e partie.

dénouement, la reine tire violemment le drap blanc du fond, qui, en s'écartant, laisse voir un balcon, et, au delà de ce balcon, à perte de vue, dans une nuit noire, toute la ville de Londres splendidement illuminée[1].

Pauvre Pierre Corneille qui, après avoir écrit *Polyeucte*, te contentais d'indiquer ainsi le décor : *La scène est à Mélitène, capitale d'Arménie, dans le palais de Félix!* Infortuné Racine qui, après avoir écrit *Phèdre*, croyais pouvoir te borner à cette ligne simple et naïve : *La scène est à Trézène, ville du Péloponèse!*

Et pourtant, faut-il l'avouer? J'ai la faiblesse de préférer *Polyeucte* à *Lucrèce Borgia* et *Phèdre* à *Marie Tudor*. Voltaire raconte quelque part qu'un jour, à Londres, dans une pièce nouvelle, un chevalier tout armé entra à cheval sur le théâtre. Quelqu'un s'écria : « Ah! le bel ouvrage! on y voit passer un homme à cheval! » Et Voltaire, — c'est peut-être pour cela que Victor Hugo l'avait en aversion, — Voltaire ajoute : « Ces gens-là ne savent pas que quatre bons vers valent mieux qu'un régiment de cavalerie. »

II

Dans la préface de *Marie Tudor*, Victor Hugo dit qu'il a voulu « poser largement sur la scène, dans toute sa réalité terrible, ce formidable triangle qui apparaît si souvent dans l'histoire : une reine, un favori, un bourreau ». Mais ce *triangle*, Alexandre Dumas l'avait déjà posé dans *Christine*, sur la scène de l'Odéon, dès le 30 mars 1830. Rien n'y manquait, ni la reine, Christine de Suède, ni le favori, Monaldeschi, ni le bourreau, Sentinelli. « *Marie Tudor*, a dit avec raison M. Blaze de Bury, n'est pas autre chose qu'un *rifacimento* littéral de *Christine;* la reproduction est même identique à ce point que les personnages se font vis-à-vis : la reine d'Angleterre et la reine de Suède, toutes deux les poings sur la hanche, se mesurant et s'affrontant; Lady Jane regardant Paula, et Fabiano Fabiani tirant sa révérence à Monaldeschi[2]. » Et il se trouvait que, pour accentuer encore les rapprochements, pour souligner davantage l'imitation, les acteurs mêmes de l'Odéon allaient reparaître à la Porte-Saint-Martin : Lockroy[3], Delafosse,

[1] Journée III, 2e partie, scène II.

[2] Henri Blaze de Bury, *Alexandre Dumas, sa vie, son temps, son œuvre*, p. 39.

[3] Lockroy jouait, dans *Christine*, le rôle de Monaldeschi. Au cinquième acte, il se traînait aux pieds de la reine et lui disait :

Je t'aime!
Je t'aime! Frappe-moi. Je t'aime! Tiens voilà
Mon poignard. Entends-tu? Je t'aime! Frappe là,

Chilly, Mlle Georges, la reine de *Marie Tudor*, comme elle avait été la reine de *Christine*. N'était-il pas à craindre que Hugo ne fût accusé d'avoir détroussé Dumas? Il fallait parer le coup, ou mieux encore le prévenir. Ce soin fut confié à un jeune journaliste, alors à l'entière dévotion de Victor Hugo, M. Adolphe Granier de Cassagnac.

Voici comment, dans son autobiographie, l'auteur de *Marie Tudor* raconte les circonstances à la suite desquelles il fut amené, en 1832, à faire entrer M. Granier de Cassagnac au *Journal des Débats :*

M. Granier de Cassagnac était de Toulouse, où il avait fait de bonnes études et où il avait été nommé professeur de littérature à la Faculté. Il vivait là, de son travail, faisant son cours deux fois par semaine, et employant le reste de son temps à la rédaction d'un journal libéral qu'il avait fondé, le *Patriote*, lorsqu'il avait reçu une lettre signée : Victor Hugo... Ce qui avait étonné un peu le jeune professeur journaliste, c'est que la lettre lui demandait de répondre, non chez M. Victor Hugo, mais chez un ami dont elle donnait l'adresse... On lui écrivit un jour qu'il n'avait plus besoin de son journal ni de sa chaire, qu'on lui avait obtenu à Paris, au secrétariat du ministère de la justice, une place de 5500 francs..... Alors il avait vendu son journal et donné sa démission, et s'était précipité vers la vraie patrie de la réputation. Aussitôt débarqué, il avait couru au ministère, où l'on s'était moqué de lui, et où il avait reconnu qu'il avait été dupe d'une longue mystification. M. Victor Hugo, qui lut quelques articles du *Patriote* et qui les trouva fort remarquables, ne voulut pas que son nom restât complice d'une perfidie faite à un homme de talent. Il donna à M. Granier de Cassagnac une lettre pour M. Bertin. Un des rédacteurs du *Journal des Débats*, M. de Bourqueney, partait pour une ambassade, M. de Cassagnac le remplaça [1].

M. Granier de Cassagnac n'est point né à Toulouse, mais à Bergelle, dans le département du Gers. En 1832, il n'était point professeur de littérature à la faculté des lettres de Toulouse. Il n'a jamais, à aucun moment ni à aucun titre, appartenu à l'Université. Le professeur de littérature à la faculté de Toulouse, en 1832, était

C'est mon cœur. Frappe donc et venge-toi toi-même,
Ou je vais te redire encore que je t'aime.

Lockroy était tellement pressant à cet endroit que Delphine Gay s'écria en rougissant : « Eh bien! Lockroy! Eh bien! » et tellement haut que la moitié de la salle l'entendit. — *L'Odéon*, par Paul Porel et Georges Monval, t. II, p. 134.

[1] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 372.

M. Cabantous. M. Granier de Cassagnac a donné seulement, pendant quelque temps, à ses heures de loisir, des leçons de littérature aux élèves de l'école Saint-Raymond, dirigée par M. Germain Pech. Il n'avait point fondé le *Patriote*, journal qui dura trois mois et auquel il se borna à donner quelques articles littéraires. Il collabora beaucoup plus activement au *Journal de Toulouse* et à la *France méridionale*, feuille ministérielle, où il faisait la revue des théâtres. A cette époque, d'ailleurs, il ne s'occupait guère de politique; la littérature l'absorbait presque tout entier. Il fit jouer au théâtre du Capitole un drame intitulé *la Marquise de Brinvilliers*. En 1831, il avait été couronné pour un très remarquable discours en prose sur le sujet suivant : *Est-ce par l'imitation ou par l'invention que la littérature française a fait le plus de progrès* [1]?

Lors de son entrée aux *Débats*, il ne remplaça point M. de Bourqueney, attendu que ce dernier, diplomate de carrière, était spécialement chargé de la politique extérieure, et qu'on ne lui eût point donné pour successeur un petit journaliste tout frais débarqué de sa province. La place, du reste, n'était point vacante. C'est seulement en 1835, trois ans après les débuts de M. Granier de Cassagnac au *Journal des Débats*, que M. de Bourqueney cessa sa collaboration et partit, non pour être ambassadeur, mais pour reprendre ses anciennes fonctions de secrétaire à l'ambassade de Londres [2].

Quoi qu'il en soit, M. Granier de Cassagnac avait été attaché, en 1832, grâce à Victor Hugo, à la rédaction de la feuille de M. Bertin. Le 1er novembre 1833, cinq jours avant la première représentation de *Marie Tudor*, il publia un article dans lequel il montrait Alexandre Dumas dépouillant sans vergogne Gœthe et Schiller, Walter Scott et Lope de Vega, Racine et Victor Hugo. Il l'accusait en particulier d'avoir mis à contribution, pour écrire *Christine à Fontainebleau*, la *Conjuration de Fiesque* et la *Mort de Wallenstein*, de Schiller; le *Comte d'Egmont*, de Gœthe; l'*Amour et l'Honneur*, de Lope de Vega; d'avoir imité, dans le monologue de Monaldeschi, le monologue de Charles-Quint au quatrième acte d'*Hernani*, sans préjudice de quelques emprunts au *Dernier jour d'un condamné*.

[1] Renseignements communiqués par M. Firmin Boissin, rédacteur en chef du *Messager de Toulouse*, et par M. Albert, avocat à la cour d'appel, qui était, en 1832, élève de l'école Saint-Raymond. Voir, dans *Cinquante ans de vie littéraire*, par Mary Lafon, compatriote et ami de Granier de Cassagnac, un récit des circonstances qui amenèrent ce dernier à Paris, récit tout différent de celui de Victor Hugo.

[2] *Le Livre du Centenaire du Journal des Débats*, p. 156.

La manœuvre, à coup sûr, était habile. Le champion de Victor Hugo prenait hardiment l'offensive. Il portait l'attaque dans le camp de l'ennemi : le devancer, n'était-ce pas le réduire à l'impuissance? Quel crédit pourrait avoir Alexandre Dumas criant au plagiaire, maintenant qu'il était lui-même, et tout le premier, convaincu d'avoir pratiqué le plagiat avec une audace et un sans-gêne inouïs? Si remarquable que fût l'article, le jeune écrivain avait dépassé le but. Assénés avec une vigueur rare, ses coups atteignaient bien, sans doute, Alexandre Dumas; mais il se trouva qu'ils portaient plus haut et atteignaient aussi le maître. Tout le monde voulut voir Victor Hugo derrière M. Granier de Cassagnac; nul ne douta que le poète ne fût, sinon l'auteur, du moins l'inspirateur de l'article des *Débats*. Le jour même où parut l'article, Alexandre Dumas écrivit à Victor Hugo la lettre suivante :

Mon cher Victor,

J'étais prévenu depuis longtemps qu'il devait y avoir, dans le *Journal des Débats*, un article contre moi, et l'on ajoutait que cet article, sinon rédigé par vous, devait être fait sous votre patronage : je n'en croyais pas un mot.

Aujourd'hui, on m'apporte l'article pour me le faire lire, et je dois vous avouer que je ne comprends pas que, lié comme vous l'êtes avec M. Bertin, un article où il est question de moi et de vous passe sans vous être communiqué : j'ai donc la conviction que vous connaissiez l'article.

Que vous dirai-je maintenant, mon ami, sinon que je n'aurais jamais souffert, surtout à la veille d'une représentation d'une de mes pièces, qu'un article passât dans un journal où j'aurais eu l'influence que vous avez aux *Débats*, contre, je ne dirai pas mon rival, mais mon ami.

Toujours à vous et quand même.

DUMAS.

Victor Hugo répondit :

2 novembre.

Il y a encore plus de faits contre moi, mon cher Dumas, que vous n'en devinez ou que vous n'en supposez. L'auteur de l'article est un de mes amis; c'est moi qui ai contribué à le faire entrer aux *Débats*. L'article m'a été communiqué par M. Bertin aîné, aux Roches, il y a environ six semaines. Voilà les faits à ma charge. Les faits à ma décharge, je ne vous les écrirai pas; je veux que vous fassiez pour moi ce que je faisais pour vous il n'y a pas deux jours, c'est-à-dire que vous les supposiez ou que vous les deviniez.

N'oubliez pas cependant que vous seriez le plus injuste et le plus

ingrat des hommes si vous croyiez un seul instant que je n'ai pas été pour vous, en cette circonstance, un bon et sincère ami.

Je ne vous en écris pas davantage parce que, dans cette occasion, ce n'est pas moi qui vous dois une justification, mais vous qui me devez un remerciement.

Mais je vous dirai tout quand vous viendrez; dix minutes de causerie éclairciront mieux les choses que dix lettres.

Ne croyez pas de moi ce que je ne croirais pas de vous.

Victor Hugo.

P.-S. — Je vous réserve deux stalles pour la premièrere présentation de *Marie Tudor*. En voulez-vous davantage [1] ?

Trente ans plus tard, Victor Hugo a senti le besoin de s'expliquer sur cet incident. Voici son plaidoyer tel que nous le donne *Victor Hugo raconté :*

M. Bertin lui montra un jour, aux Roches, des épreuves qu'il rapportait du *Journal des Débats*. C'était un feuilleton de M. Granier de Cassagnac, très hostile à M. Alexandre Dumas et très vif pour M. Victor Hugo. Comme on savait que M. Granier était entré aux *Débats* sur la recommandation de M. Victor Hugo, on aurait pu croire que M. Victor Hugo avait inspiré l'article, et M. Bertin avait voulu lui en parler avant de le publier. M. Victor Hugo remercia M. Bertin, lui dit que M. Alexandre Dumas était son ami, son frère d'armes, que tout récemment encore, à *Lucrèce Borgia*, il l'avait trouvé plein de cordialité et d'effusion, et qu'il serait désolé d'avoir même l'apparence d'un tort envers lui. M. Bertin promit que le feuilleton ne passerait pas. La semaine suivante, M. Bertin ouvrant le *Journal des Débats*, que le facteur venait d'apporter aux Roches, fit un *ah!* le feuilleton y était! Il fit atteler et courut. M. Béquet [2], chargé de faire le journal en son absence, manquant de copie, avait demandé s'il n'y avait rien de composé; on lui avait dit qu'il y avait bien sur le marbre un feuilleton de M. Granier de Cassagnac, mais que M. Bertin, la dernière fois qu'il était venu, avait dit de ne pas le donner jusqu'à nouvel ordre; il n'avait pas vu là une défense absolue; n'ayant pas autre chose, il en avait parcouru un passage qui lui avait semblé fort bien fait, et il l'avait inséré.

— C'est, lui dit M. Bertin fort mécontent que vous n'avez lu que le mal qu'on y dit de M. Alexandre Dumas; si vous aviez lu le bien qu'on y dit de M. Victor Hugo, vous l'auriez jeté au panier.

[1] Ces deux lettres parurent dans l'*Europe littéraire* du 14 novembre 1833.

[2] Et non *Becquet,* comme l'écrit le *Témoin de la vie de Victor Hugo.*

L'article était signé G. C [1]. Il y eut des gens qui crurent que c'étaient des initiales de fantaisie et que l'article était de M. Victor Hugo; il y en eut bien plus qui le dirent. Les modérés reconnurent qu'il était de M. Granier de Cassagnac et qu'il n'avait été que dicté par M. Victor Hugo. M. Bertin raconta dans les *Débats* la vérité et le désir vivement exprimé par M. Victor Hugo que l'article ne parût pas. Mais la calomnie était trop utile pour la lâcher au moment où M. Victor Hugo allait faire représenter un nouveau drame, et le mensonge fut maintenu et propagé par tous les ennemis du succès de *Lucrèce Borgia* [2].

Il y a dans ce récit l'affirmation très nette d'un fait très facile à vérifier. D'après Victor Hugo, *M. Bertin aurait raconté dans les* DÉBATS *la vérité*, c'est-à-dire les faits tels que le poète les rapporte. Or, si l'on ouvre les *Débats* de 1833, on constate que M. Bertin n'a rien raconté du tout. On trouve, en revanche, dans le numéro du 17 novembre, une lettre de M. Granier de Cassagnac, adressée *au rédacteur* et de laquelle il résulte que les faits se sont passés tout autrement que ne le dit Victor Hugo.

« Vous savez, Monsieur, écrit M. Granier de Cassagnac, que M. Hugo n'est pour rien dans la publication de cet article, et que le *hasard* lui en ayant fait connaître l'existence, il a insisté auprès de vous, longtemps et avec force, pour que cette publication n'eût pas lieu. Mais de même que je l'avais écrit parce qu'il était selon ma conscience de l'écrire, vous l'avez inséré parce que vous avez vu qu'il ne contenait que des jugements purement littéraires; et tous ceux qui écrivent au *Journal des Débats* savent à quel point vous respectez les opinions individuelles de vos collaborateurs, en tout ce qui, étant de littérature et d'art, n'influe en rien sur les idées politique du journal [3]. »

L'article du 1er novembre n'avait donc point été publié par hasard, par suite d'une étourderie de ce pauvre Etienne Béquet, à l'insu de M. Bertin. C'est M. Bertin, au contraire, qui avait voulu qu'il fût inséré. Aucun doute ne peut subsister sur ce point après la lettre de M. Granier de Cassagnac. Or, comment admettre que M. Bertin, dans une question où les intérêts de Victor Hugo étaient si directement en jeu, aurait agi à l'encontre des désirs du poète et n'aurait tenu aucun compte de ses instances? Il avait le sens trop juste et trop fin pour ne pas prévoir l'effet qu'allait produire une telle publication, pour n'en pas sentir le danger à la veille de la

[1] L'article était signé de la seule initiale G. et non des deux initiales G. C. Il parut, non en feuilleton, mais dans le corps du journal, en troisième page.

[2] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 412.

[3] *Journal des Débats* du 17 novembre 1833.

première représentation de *Marie Tudor*. S'il a passé outre, c'est parce que Victor Hugo, quoi qu'il en ait pu dire, désirait que l'article parût, et parce que M. Bertin, — on l'avait bien vu pour M. Nisard, — ne savait rien refuser à l'auteur du libretto d'*Esmeralda*.

Le 17 novembre, le jour même où les *Débats* publiaient la lettre de M. Granier de Cassagnac, Sainte-Beuve écrivait à Victor Pavie :

La pièce de Hugo a réussi avec un orage dû à *Juliette*, à Dumas, à Bocage, à toutes les intrigues du drame et des coulisses. *Juliette a si mal joué que nous avons décidé Hugo à lui retirer le rôle.* Un article dans les *Débats*, d'un ami de Hugo contre Dumas, a irrité celui-ci contre Hugo et les voilà brouillés à jamais, et qui pis est avec scandale, ce qui déconsidère toujours la poésie [1].

Ce fut surtout l'auteur de *Marie Tudor* que ce scandale déconsidéra. A l'exception du *Journal des Débats* et de l'*Europe littéraire*, dont le gérant, Capo de Feuillide, était un ami de M. Granier de Cassagnac, tous les journaux prirent parti pour Alexandre Dumas contre Victor Hugo. On lisait dans la *Chronique de France*, sous la signature d'Edouard Mennechet :

Au théâtre, M. Hugo a rencontré un adversaire redoutable dans Alexandre Dumas. Croit-il donc, en lâchant contre un tel rival les roquets littéraires dont il dispose, croit-il abattre une renommée qui le gêne? Et parce qu'il n'emploie pas des armes courtoises, espère-t-il triompher plus aisément? Qu'il se détrompe. Le public, juge du combat, se range toujours du parti de la loyauté [2].

La *Revue de Paris* disait de son côté :

La jeune littérature en serait-elle déjà aux discordes de César et de Pompée? Un journal où se sont vidés tant de débats politiques et littéraires depuis trente ans a publié ces jours-ci un article qu'on pourrait comparer aux ordres du jour du vainqueur de Pharsale, qui recommandait à ses soldats de frapper l'ennemi au visage. Pour parler sans figure, on a écrit trois colonnes pour prouver que M. Alexandre Dumas n'avait qu'un talent d'emprunt et de seconde main. Jusqu'ici, M. Alexandre Dumas, qui avait répondu d'avance par ses succès, s'est contenté de répondre verbalement sur cet article : « Tout cela n'empêche pas que lorsque le Théâtre-Français a vu qu'il y avait péril en sa demeure, il m'a dit, à moi Dumas : Sauvez-nous; et à l'autre : Sauvez-vous [3]! »

[1] Cartons de Victor Pavie : correspondance Sainte-Beuve.
[2] *La Chronique de France*, par Ed. Mennechet. Année 1833, p. 544.
[3] *Revue de Paris*, t. LVI, p. 127.

III

Au commencement de 1834, le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas-Montigny, fit paraître les *Mémoires biographiques, politiques et littéraires de Mirabeau, écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif*[1]. Victor Hugo écrivit à cette occasion une étude développée sur le grand orateur de la Constituante. Elle fut imprimée et vendue à part, au mois de janvier 1834.

C'est un morceau considérable, plein de mouvement et d'éclat, mais où la pensée, l'âme, la raison elle-même, sont partout sacrifiées à l'image, aux effets de style, aux détails matériels. Un grand artiste, très admirateur de Victor Hugo, mais chez qui le génie s'alliait à un sens très juste, David d'Angers, écrivait à un ami, après une lecture de l'*Etude sur Mirabeau* :

Je viens de lire l'*Éloge de Mirabeau*... L'ouvrage de Hugo est peut-être trop brillant, les détails poétiques l'emportent trop sur les masses, qui seules sont faites pour impressionner fortement, et qui seules restent dans l'imagination. Les détails ne sont saisis que par les petits esprits et par les enfants, qui ne peuvent pas être à la hauteur des grandes pensées. Il me semble qu'un ouvrage de littérature doit ressembler à un monument, qui tire sa beauté du grandiose des lignes, ou à une belle femme, dont la beauté n'a pas besoin du secours des bijoux. C'est le défaut des modernes; même le digne et admirable Michelet n'en est pas exempt. La musique de Rossini accentue pour moi ce défaut. Les modernes ont l'air de ces charlatans qui font beaucoup de bruit afin d'attirer l'attention de la foule. N'est-ce pas que, quand nous avons vu Walter Scott, seul, il nous a paru bien plus grand que si nous l'avions trouvé entouré d'emblèmes mis auprès de lui pour expliquer son génie? Encore une fois, il faut être sobre de détails. Cependant, quand ils sont placés à propos, ils peuvent donner de la force à l'idée principale; mais les détails n'indiquent jamais que la vie physique; les masses traduisent et révèlent la vie morale[2].

Dans ce dédain pour les détails et pour la couleur, dans cette préférence donnée aux masses et aux grandes lignes, on retrouve, sans doute, le statuaire. La critique porte cependant, et il n'est guère d'œuvre de Victor Hugo à laquelle on ne la puisse appliquer. *L'Etude sur Mirabeau* renferme, d'ailleurs, un autre défaut plus grave encore que celui signalé par David d'Angers. Incapable de s'oublier, de ne pas se substituer à tout propos au sujet qu'il

[1] 8 vol. in-8°. Paris, 1834.
[2] Lettre de David d'Angers à Victor Pavie, 18 février 1834. — Cartons de Victor Pavie.

étudie, il a peint, dans cet écrit, non Mirabeau, mais Victor Hugo, et Victor Hugo seul : *Toujours lui! lui partout*[1] ! « Il s'est vu, miré et copié lui-même, en quelque sorte, dans cette figure toute marquetée et couturée comme dans un miroir à mille facettes[2]. » C'est Sainte-Beuve qui dit cela. M. Nisard ne parle pas autrement : « L'histoire de la vie politique de Mirabeau est devenue l'histoire des tracasseries littéraires de M. Victor Hugo. Les *trente voix* auxquelles Mirabeau imposait silence, ce sont les ennemis littéraires de M. Victor Hugo. M. Victor Hugo se contemplait, triomphait dans Mirabeau. Au moyen de légères altérations historiques dont l'amour-propre ne se fait pas faute, M. Victor Hugo a en quelque sorte décalqué sur sa propre vie la vie de Mirabeau. C'est la même gloire en butte aux mêmes épreuves, le même génie harcelé par les mêmes myrmidons : les noms seuls sont changés[3]. »

Au moment où l'*Etude sur Mirabeau* fut écrite, au lendemain de l'échec de *Marie Tudor*, beaucoup refusaient à Victor Hugo le génie dramatique, non les qualités du poète, mais celles de l'homme de théâtre; le public, la foule, préféraient à ses drames ceux d'Alexandre Dumas. Et voilà pourquoi, sous couleur d'étudier et de peindre Mirabeau, Victor Hugo écrivait :

Et puis, et ceci est une tactique qui a été de tout temps invariablement suivie contre les génies, non seulement les hommes de la monarchie (lisez *les classiques*), mais encore ceux de son parti (lisez *les romantiques*), car on n'est jamais mieux haï que dans son propre parti, étaient toujours d'accord, comme par une sorte de convention tacite, pour lui opposer sans cesse et lui préférer en toute occasion un autre orateur (lisez *un autre dramaturge*), fort adroitement choisi par l'envie en ce sens qu'il servait les mêmes sympathies politiques (lisez *littéraires*) que Mirabeau, Barnave (lisez *Dumas*). Et la chose sera toujours ainsi. Il arrive souvent que dans une époque donnée la même idée est représentée à la fois, à des degrés différents, par un homme de génie et par un homme de talent. Cette position est une heureuse chance pour l'homme de talent. Le succès présent et incontesté lui appartient (il est vrai que cette espèce de succès-là ne prouve rien et s'évanouit vite). La jalousie et la haine vont droit au plus fort. La médiocrité serait bien importunée par l'homme de talent si l'homme de génie n'était pas là; mais l'homme de génie est là, elle soutient l'homme de talent et se sert de lui contre le maître. Elle se leurre de l'espoir chimérique de renverser le premier, et, dans ce

[1] *Les Orientales*, XL.
[2] Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, édition de 1869, t. II, p. 294.
[3] D. Nisard, *M. Victor Hugo en 1836*. (*Revue de Paris*, nouvelle série, t. XXV.)

cas-là (qui ne peut se réaliser d'ailleurs) elle compte avoir ensuite bon marché du second; en attendant, elle l'appuie et le porte le plus haut qu'elle peut. La médiocrité est pour celui qui la gêne le moins et qui lui ressemble le plus. Dans cette situation, tout ce qui est ennemi à l'homme de génie est ami à l'homme de talent. La comparaison qui devrait écraser celui-ci, l'exhausse. De toutes les pierres que le pic et la pioche et la calomnie et la diatribe et l'injure peuvent arracher à la base du grand homme, on fait un piédestal à l'homme secondaire. Ce qu'on fait crouler de l'un sert à la construction de l'autre. C'est ainsi que vers 1790, on bâtissait Barnave avec tout ce qu'on ruinait de Mirabeau.

Quant à lui, Mirabeau-Hugo, il entend bien ne pas laisser debout une seule pierre du piédestal de Dumas-Barnave : « Barnave avait en propre l'ovation du moment, le triomphe du quart d'heure, la gloire dans la gazette... — Barnave était de ces hommes qui prennent chaque matin la mesure de leur auditoire, qui tâtent le pouls de leur public, qui ne se hasardent jamais hors de la possibilité d'être applaudis, qui *baisent toujours humblement le talon du succès*, qui ont une faconde bien nivelée, bien plane et bien roulante, sur laquelle cheminent et circulent à petit bruit avec leurs divers bagages toutes les idées communes de leur temps; qui, de crainte d'avoir des pensées trop peu imprégnées de l'atmosphère de tout le monde, mettent sans cesse leur jugement dans la rue comme un thermomètre à leur fenêtre[1]. »

Cette fois, pour *éreinter* son *cher ami* Dumas, Victor Hugo n'avait point eu recours aux bons offices de M. Granier de Cassagnac : il avait tenu le gourdin lui-même.

IV

Le *Journal des Débats* ayant dit, dans son numéro du 17 janvier 1834, que l'*Etude sur Mirabeau* servait d'*introduction* à la publication de M. Lucas-Montigny, ce dernier protesta en termes assez vifs; il écrivit au rédacteur :

Monsieur, une erreur dont il m'importe d'obtenir la rectification s'est glissée dans le feuilleton de votre numéro d'hier 17. M. Victor Hugo a eu, de mon consentement, connaissance de quelques chapitres de mes deux premiers volumes, qui ne contiennent qu'une partie de *la vie privée*; mais, *il n'a pas lu un mot* des volumes qui comprennent *la vie publique*. Sa brochure, toute politique, et que je n'ai vue qu'en même temps que le public, n'est donc, ni de mon aveu ni en réalité,

[1] *Etude sur Mirabeau*, p. 19.

l'introduction de mon ouvrage. Quiconque aura lu seulement une page de celui-ci ne pourra conserver aucun doute à cet égard.

18 janvier 1834 [1].

Au mois de mars 1834, Victor Hugo réédita l'*Etude sur Mirabeau* et la donna pour couronnement à ses deux volumes de *Littérature et Philosophie mêlées.* Il indiquait ainsi, dans sa préface, *le but de cette publication.*

Ces deux volumes, disait-il, *ne sont autre chose que la collection complète* de *toutes* les notes que l'auteur, dans la route littéraire et politique qu'il a déjà parcourue, a écrites çà et là, chemin faisant, depuis quinze ans qu'il marche... En consultant *les dates qu'on a eu soin de placer en tête de tous les fragments*, ceux des lecteurs qui se plaisent à ces sortes de comparaisons, même lorsqu'il s'agit d'ouvrages aussi peu impotants que celui-ci, pourront voir aisément à quelle œuvre de l'auteur, à quel moment de sa manière, à quelle phase de sa pensée, sur la société et sur l'art, se rattache chacune des divisions de ce livre... On y retrouve, de 1819 à 1834, *tous les changements de style et de pensée*, toutes les modifications d'opinion et de forme, tous les élargissements d'horizon politique et littéraire que les personnes qui veulent bien suivre le développement de son esprit ont pu remarquer en gravissant la série totale de ses œuvres...

Il livre ce recueil au public en toute franchise et en toute confiance.

Le premier de ces deux volumes ne contient que deux divisions; l'une a pour titre : *Journal des idées, des opinions et des lectures d'un jeune jacobite de* 1819; l'autre : *Journal des idées et des opinions d'un révolutionnaire de* 1830.

Le plus ancien de ces deux journaux, surtout, a besoin d'être lu avec une extrême indulgence, et *sans que le lecteur en perde un seul instant la date de vue*, 1819 L'auteur l'offre ici, non comme une œuvre littéraire, mais comme un sujet d'étude et d'observation... Aussi, pour que cette partie du livre ait, du moins, le mérite de présenter une *base sincère* aux études de ce genre, a-t-on eu soin de l'imprimer *sans y rien changer, absolument telle qu'on l'a recueillie, soit dans les publications du temps*, aujourd'hui oubliées, soit dans des dossiers de notes restées manuscrites [2]...

Lorsque Victor Hugo écrivait ces lignes, il avait sur sa table les bonnes feuilles de son livre. « Je n'ai *rien changé*, disait-il, à mes articles d'autrefois » ; — et il y avait fait des changements sans nombre, tantôt ajoutant, tantôt retranchant, modifiant ici son

[1] *Journal des Débats*, 19 janvier, 1834

[2] *Littérature et Philosophie mêlees,* introduction.

style, là sa pensée. « Je les ai *imprimés*, ajoutait-il, *tels que je les ai recueillis dans les publications du temps* » ; et, en les réimprimant, il leur avait fait subir des altérations qui en dénaturent parfois complètement le sens et la portée. Il insistait, dans sa préface, sur les dates qu'il avait *soigneusement placées en tête de tous les fragments*. Que *le lecteur ne perde pas un seul instant ces dates de vue!* Et ces dates étaient presque toutes fausses. Il lui arrivait de donner quelquefois, avec la date de l'année, celles du mois et du jour; et tout était inexact, le jour, le mois et l'année. Il allait jusqu'à dater d'*avril* 1820 et de *décembre* 1820, des morceaux écrits *après* 1830. Il appelait cela agir *en toute franchise*, fournir une *base sincère* aux études *des personnes qui veulent bien suivre le développement de son esprit*. La sincérité lui fait défaut, même dans les choses les plus insignifiantes, là où il n'a aucun intérêt à duper le lecteur. « Il y a de tout, dit-il, dans ce journal, même des plans de tragédie faits au collège. » Et il donne, en effet, sous ce titre : *Plan de tragédie fait au collège*, l'analyse détaillée d'une tragédie dont Phocion est le héros. Avec une impartialité louable, il signale les côtés faibles de son plan, et il en fait ressortir les qualités avec une satisfaction légitime. Or, ce plan de tragédie, œuvre de sa jeunesse, n'est pas autre chose que l'analyse faite par lui dans la cinquième livraison du *Conservateur littéraire* [1], de la tragédie de *Phocion*, par J.-C. Royou, frère de l'abbé Royou, rédacteur de l'*Ami du roi*, et beau-frère de Fréron, l'ennemi de Voltaire, tragédie jouée au Théâtre-Français le 16 juillet 1817 [2].

V

Claude Gueux, qui suivit de près *Littérature et Philosophie mêlées* et parut au mois de juillet 1834 [3], va nous fournir un nouveau et bien curieux témoignage de la façon véritablement étrange dont Victor Hugo, tout en affichant ses prétentions à l'exactitude la plus scrupuleuse, n'a cessé de travestir les faits, de mettre partout, à la place de la vérité, la fantaisie, l'erreur et, pourquoi ne pas dire le mot? le mensonge.

Comme le *Dernier jour d'un condamné*, *Claude Gueux* est un plaidoyer contre la peine de mort. Cette fois, il ne s'agissait plus, comme dans le livre de 1829, d'un assassin de fantaisie, d'un cri-

[1] *Le Conservateur littéraire*, t. I, p. 189-196.

[2] Dans *Victor Hugo avant* 1830, j'ai eu occasion de signaler, avec preuves à l'appui, les principales altérations que Victor Hugo avait fait subir à ses anciens textes. (Voy. chapitre v, p. 174 à 193.)

[3] *Claude Gueux* a paru d'abord dans la *Revue de Paris*, t. VII de l'année 1834, livraison du 6 juillet.

minel imaginaire, créé de toutes pièces pour les besoins de la cause, mais d'un criminel « pour de bon », d'un assassin en chair et en os, qui avait commis un vrai crime, qui avait été bel et bien exécuté sur la place publique de Troyes, et dont l'histoire se pouvait lire tout au long dans la *Gazette des Tribunaux*.

Donc ici plus de poésie, plus de roman, plus de rêves; c'est sur le terrain de la réalité que l'auteur édifie sa thèse et bâtit sa plaidoirie. Il n'inventera rien, il se fera scrupule d'altérer le moindre fait, le plus petit détail. « *Je dis les choses comme elles sont*, écrit-il, laissant les lecteurs ramasser les moralités à mesure que les faits les sèment sur leur chemin. »

Claude Gueux est un ouvrier de Paris, que Victor Hugo nous présente en ces termes : « Claude était une figure digne et grave. Il avait le front haut, déjà ridé, quoique jeune encore, quelques cheveux gris perdus dans les touffes noires, l'œil doux et fort, puissamment enfoncé daus une arcade sourcilière bien modelée... C'était une belle tête. »

Au moral, Claude « est honnête, capable, habile, intelligent, sachant penser... Il est doux... Cerveau bien fait, cœur bien fait. »

Dans ce pauvre ouvrier, il y avait l'étoffe d'un puissant orateur : « Il parla debout, avec une voix pénétrante et bien ménagée, avec un œil clair, honnête et résolu, avec un geste presque toujours le même, mais plein d'empire... Il eut des moments de véritable haute éloquence qui faisaient remuer la foule... Dans d'autres instants, il était poli, choisi comme un lettré; puis, par moments encore, modeste, mesuré, attentif, marchant pas à pas dans la partie irritante de la discussion... »

Voilà l'homme que la société a envoyé à l'échafaud. Comment cela a-t-il pu se faire? Victor Hugo va nous l'apprendre.

Claude avait une femme et un enfant. « Un hiver, l'ouvrage manqua. Pas de feu ni de pain dans le galetas. L'homme, la femme et l'enfant eurent froid et faim. L'homme vola... De ce vol, il résulta trois jours de pain et de feu pour la femme et pour l'enfant, et cinq ans de prison pour l'homme. »

Comme Jean Valjean, le héros des *Misérables*, ce malheureux Claude a volé sans doute un ou deux pains et deux ou trois fagots; il a volé par vertu, par amour, faisant héroïquement le sacrifice de sa liberté; c'est un voleur sublime. Quoi qu'il en soit, le voilà enfermé pour cinq ans à la maison centrale de Clairvaux. Tout naturellement, cet homme qui a été un ouvrier modèle devient le modèle des prisonniers :

Claude Gueux, en prison, travaillait tout le jour... Le directeur des

ateliers le reconnut bon ouvrier... Au bout de quelques mois, Claude avait acquis un ascendant singulier sur tous ses compagnons. Comme par une sorte de convention tacite, et sans que personne sût pourquoi, pas même lui, tous ces hommes le consultaient, l'écoutaient, l'admiraient et l'imitaient, ce qui est le dernier degré ascendant de l'admiration. Ce n'était pas une médiocre gloire d'être obéi par toutes ces natures désobéissantes. Cet empire lui était venu sans qu'il y songeât... Mettez un homme qui contient des idées parmi des hommes qui n'en contiennent pas, au bout d'un temps donné, et par une loi d'attraction irrésistible, tous les cerveaux ténébreux graviteront humblement et avec adoration autour du cerveau rayonnant. Il y a des hommes qui sont fer et des hommes qui sont aimant. En moins de trois mois donc, Claude était devenu l'âme, la loi et l'ordre de l'atelier. Toutes ces aiguilles tournaient sur son cadran. Il devait douter lui-même par moments s'il était roi ou prisonnier. C'était une sorte de pape captif avec ses cardinaux. Dans plus d'une occasion, lorsqu'il s'était agi d'empêcher une rébellion ou un tumulte, l'autorité sans titre de Claude Gueux avait prêté main-forte à l'autorité officielle du directeur. En effet, pour contenir les prisonniers, dix paroles de Claude valaient dix gendarmes. Claude avait maintes fois rendu ce service au directeur [1].

Si vous croyez qu'une telle conduite, de si grands services rendus ont valu à Claude d'être bien traité, peut-être même de voir sa peine abrégée, c'est que vous êtes comme « le bon public », et que vous « n'y comprenez rien. » C'est précisement la bonne conduite de Claude qui l'a perdu! c'est à elle qu'il doit d'avoir été guillotiné! Victor Hugo va vous faire toucher cela du doigt.

« Aimé des prisonniers, Claude était détesté des geôliers, cela est toujours ainsi. La popularité ne va jamais sans la défaveur. L'amour des esclaves est toujours doublé de la haine des maîtres... » La haine du directeur était en raison directe des services que lui avait rendus son prisonnier. « Le directeur le détestait cordialement. Il était jaloux de ce voleur. Il avait au fond du cœur une haine secrète, envieuse, implacable contre Claude, une haine de souverain de droit à souverain de fait, de pouvoir temporel à pouvoir spirituel. Ces haines-là sont les pires [2]... »

Celle du directeur ne devait pas tarder à se satisfaire de la façon la plus cruelle. Doué des plus rares vertus et des qualités les plus hautes, Claude n'y mêlait pas un seul défaut; tout au plus eût-on pu signaler chez lui une petite infirmité : il était grand mangeur.

[1] *Claude Gueux*, p. 7.
[2] *Ibid.*, p. 9.

« C'était une particularité de son organisation. Il avait l'estomac fait de telle sorte que la nourriture de deux hommes ordinaires suffisait à peine à sa journée. » Au lieu du pain de quatre livres, qu'il mangeait à Paris, il ne recevait, à Clairvaux, qu'une livre et demie de pain et quatre onces de viande. La ration est inexorable. Il avait faim, il souffrait; il n'en parlait pas. « C'était sa nature ainsi. » Un jour, un jeune homme nommé Albin, « pâle, blond, faible » vint se placer près de lui, tenant à la main sa ration, dont il lui offrit la moitié. Vainement Claude voulut résister; il dut céder enfin et accepter ce jour-là et les jours suivants. « Ils partagèrent, en effet, de la sorte tous les jours. Claude Gueux avait trente-six ans, et, par moment, il en paraissait cinquante, tant sa pensée habituelle était sévère. Albin avait vingt ans; on lui en eût donné dix-sept, tant il y avait encore d'innocence dans le regard de ce voleur. Une étroite amitié se lia entre ces deux hommes, amitié de père à fils, plutôt que de frère à frère. Albin était encore presque un enfant; Claude était déjà presque un vieillard. Ils travaillaient dans le même atelier, ils couchaient sous la même clef de voûte, ils se promenaient dans le même préau, ils mordaient au même pain. Chacun des deux était l'univers pour l'autre[1]. »

Claude était heureux : le directeur tenait sa vengeance. Brusquement, brutalement, sans motif, il changea Albin de quartier. Claude perdait son ami, en même temps qu'il se voyait enlever le supplément de ration qui lui était nécessaire. Il était frappé dans sa santé, atteint dans ses affections. Cet excellent directeur avait si bien visé qu'il avait fait coup double.

Le lendemain et chaque jour, durant plusieurs semaines, à l'heure où M. Delacelle (c'était le nom du directeur) faisait sa ronde dans l'atelier, Claude, son bonnet de grosse laine à la main, sa veste grise respectueusement boutonnée, le supplia de faire remettre Albin dans le même atelier. — Impossible! répondit M. Delacelle, qui, bientôt même, ne daigna plus répondre, se bornant à hausser les épaules. Les choses étant ainsi, Claude se recueillit, délibéra en lui-même pendant de longues heures, « assis sur une pierre, les coudes sur ses genoux et le front dans ses mains, immobile, dans la même attitude » ; puis, froidement, impartialement, en son âme et conscience, cet homme, « cerveau bien fait, cœur bien fait », rendit son verdict.

Le soir de ce jour, — ceci se passait en 1831, — il dit à M. Delacelle : « Nous sommes aujourd'hui le 25 octobre. Je vous donne jusqu'au 4 novembre. » Claude ne laissa pas passer un seul des

[1] *Claude Gueux,* p. 9.

neuf jours de grâce accordés au directeur, sans l'avertir gravement de l'état de plus en plus douloureux où le mettait la disparition d'Albin. Cette longanimité devait rester sans résultat. Le 4 novembre arriva. Claude Gueux s'éveilla avec un visage serein. « Ce matin-là, il travailla avec plus d'ardeur qu'à l'ordinaire; jamais il n'avait fait si vite et si bien. Il parut attacher un certain prix à terminer, dans la matinée, un chapeau de paille que lui avait payé d'avance un honnête bourgeois de Troyes, M. Bressier. » S'il devait mourir, — après avoir fait justice, — il ne voulait pas qu'il y eût la plus petite tache sur sa vie, le plus léger grain de poussière sur sa conscience.

La justice — la vraie, celle de Claude Gueux — ne redoute pas la lumière; elle ne craint pas de montrer à tous sa face austère, auguste et redoutable; et voilà pourquoi, dans la salle de travail, lorsque les quatre-vingt-deux prisonniers furent réunis, Claude leur annonça qu'il allait tuer le directeur. Il leur exposa les motifs de sa détermination. Il attesta la conscience de ceux qui l'écoutaient : « Qu'il avait mûrement réfléchi, et à cela seulement, depuis deux mois; qu'il croyait bien ne pas se laisser entraîner par le ressentiment, mais que, dans le cas que cela serait, il suppliait qu'on l'en avertît; qu'il soumettait honnêtement ses raisons aux *hommes justes* qui l'écoutaient; qu'il allait donc tuer M. Delacelle, mais que si quelqu'un avait une objection à lui faire, il était prêt à l'écouter[1]. »

Pas une seule objection ne lui fut adressée. Le silence des quatre-vingt-un *justes*, qui formaient son auditoire, avait confirmé son *verdict*. Appelant l'un après l'autre ceux de ses compagnons qu'il aimait le plus après Albin, il leur distribua tout ce qu'il possédait en linge et en vêtements. Puis il les embrassa tous, commanda qu'on se remît au travail et attendit.

Neuf heures sonnaient à l'horloge de la prison, lorsque le directeur fit son entrée. Claude Gueux le supplia une dernière fois « avec une voix qui eût attendri le démon ». Le directeur fut inexorable. Claude alors sortit de son pantalon une hache, et, d'une main assurée, fendit la tête de sa victime; trois coups assénés dans la même entaille lui avaient ouvert le crâne; un quatrième lui coupa la figure en deux; un cinquième lui fit à la cuisse droite une blessure profonde. M. Delacelle était mort. Jetant la hache et tirant de sa veste une paire de ciseaux, les ciseaux de « sa femme », Claude se les enfonce dans la poitrine et tombe évanoui sur le cadavre du directeur.

[1] *Claude Gueux*, p. 15.

Quatre mois et demi plus tard, le 16 mars 1832, Claude Gueux comparaissait devant le jury. « Il eut une bonne attitude devant la cour. » Il prêta même son aide au président des assises. Aucun des témoins ne voulait déposer contre lui ; le président les menaçait en vain de son pouvoir discrétionnaire : il fallut que Claude leur commandât de parler. Quand, par oubli ou par affection pour lui, l'un d'eux omettait des faits à sa charge, il les rétablissait.

Il accueillit l'arrêt qui le condamnait à mort sans forfanterie comme sans faiblesse, et se contenta de dire : *C'est bien. Mais pourquoi cet homme a-t-il volé? Pourquoi cet homme a-t-il tué? Voilà deux questions auxquelles ils ne répondent pas*[1].

Rentré dans la prison, il soupa presque gaiement. Des offres d'évasion lui furent faites par les prisonniers de Troyes qui s'y dévouaient tous. Il refusa. L'exécution eut lieu le 8 juin 1832. « On avait choisi ce jour-là, parce que c'était jour de marché, afin qu'il y eût le plus de regards possible sur son passage. » — « Il monta sur l'échafaud gravement, l'œil toujours fixé sur le gibet du Christ. Il voulut embrasser le prêtre, puis le bourreau, remerciant l'un, pardonnant à l'autre... Au moment où l'aide le liait sur la hideuse mécanique, il fit signe au prêtre de prendre la pièce de 5 francs qu'il avait dans sa main droite, et lui dit : *Pour les pauvres.* Comme huit heures sonnaient en ce moment, le bruit du beffroi de l'horloge couvrit sa voix, et le confesseur lui répondit qu'il n'entendait pas. Claude attendit l'intervalle de deux coups et répéta avec douceur : *Pour les pauvres.* Le huitième coup n'était pas encore sonné que cette *noble* et intelligente tête était tombée[2]. »

VI

Je ferme maintenant la *Revue de Paris* de 1834 et j'ouvre la *Gazette des Tribunaux* de 1832 ainsi qu'un intéressant volume de M. de Mongis, qui était substitut à Troyes à l'époque du procès de Claude Gueux [3].

Il fallait à Victor Hugo un assassin qui fût un homme extraordinaire, une intelligence supérieure, « un cerveau rayonnant »,

[1] *Claude Gueux*, p. 22.

[2] *Ibid.*

[3] *Réquisitoires, Discours*, etc., par M. de Mongis, 2e édition, 1876. M. de Mongis était, au 2 décembre 1851, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris, ce qui lui a valu de figurer dans les *Châtiments* :

> Passons vite. L'histoire abrège, elle rédige
> Royer d'un coup de fouet, *Mongis* d'un coup de pied,
> Et fuit. Royer se frotte et *Mongis* se rassied ;
> Tout est dit. Que leur fait l'affront? L'opprobre engraisse.

toutes choses qui ne se peuvent rencontrer, on le sait de reste, que sur le pavé de la capitale; il ouvre donc son récit par ces lignes : « Il y a sept ou huit ans, un homme, nommé Claude Gueux, pauvre ouvrier, vivait à Paris. » Le vrai Claude Gueux n'a jamais mis les pieds dans Paris la grand'ville. Il était tout simplement berger dans une petite commune de la Côte-d'Or [1].

Besoin était que le poète donnât à son héros une femme et un enfant. Comment aurait-il pu, sans eux, obtenir certains effets, ceux-ci, par exemple : « La fille et l'enfant eurent froid et faim. L'homme vola. » — « Un jour, étant de bonne humeur et voyant Claude Gueux fort triste, car cet homme pensait toujours à celle qu'il appelait *sa femme*, le directeur des ateliers lui conta, par manière de jovialité et de passe-temps, et aussi pour le consoler, que cette malheureuse s'était faite fille publique. Claude demanda froidement ce qu'était devenu l'enfant. On ne savait. » — « Il fouilla dans une espèce de caisse de bois blanc qui était au pied de son lit, il en tira une paire de ciseaux de couturière. C'était *la seule chose qui lui restât de la femme qu'il avait aimée*, *de la mère de son enfant*, *de son heureux petit ménage d'autrefois*. » C'est avec cette petite paire de ciseaux qu'il aura la *superstition touchante* de se frapper, après avoir asséné cinq coups de hache à M. Delacelle. Après sa condamnation, il demandera qu'on lui rende cette chère relique. Devant la cour d'assises, il établira avec force, avec éloquence, que la *provocation* est venue du directeur; il dira : « J'avais une femme pour qui j'ai volé, il me torture avec cette femme; j'avais un enfant pour qui j'ai volé, il me torture avec cet enfant. »

La vérité est que Claude Gueux n'a pas dit à la cour d'assises un traître mot de ces belles choses; qu'il n'avait jamais eu ni femme, ni enfant, ni petit ménage et qu'il avait volé pour son propre compte. Rendu à la liberté après une première condamnation, il avait recommencé et avait été envoyé une seconde fois à Clairvaux. Cet homme « honnête », ce « cerveau rayonnant », ce « cœur bien fait », était un voleur incorrigible, un cheval de retour.

Ces antécédents, si déplorables soient-ils, Claude les a peut-être rachetés par sa conduite dans la prison. Victor Hugo ne nous

[1] Comme il faut que tout soit inexact dans les récits de Victor Hugo, les détails les plus insignifiants aussi bien que les circonstances les plus importantes, nous voyons par le récit de M. de Mongis que le portrait physique de Claude Gueux est aussi faux que son portrait moral. L'homme que Victor Hugo représente avec « quelques cheveux gris perdus dans les touffes noires », était *blond* sans mélange. (Mongis, *op. cit.*) — Voyez aussi, dans *le Français* du 12 janvier 1877, la *Chronique parisienne* de M. Victor Fournel.

l'a-t-il pas montré contenant le désordre, empêchant la rébellion, plus qu'un héros et plus qu'un saint, l'Ange de la Maison centrale? Claude Gueux avait, en effet, une façon à lui de donner de bons exemples aux *hommes justes* qui l'entouraient. En 1827, cet homme « doux, poli, modeste, mesuré, choisi comme un lettré », — merci de la comparaison, M. Hugo! — se précipite sur M. Delacelle, lui arrache son sabre et essaye de le lui passer au travers du corps. Notre justicier, cette fois, manque son coup, ce qui lui vaut d'être acquitté par la cour d'assises. Il saura reconnaître cette indulgence des douze jurés champenois; quatre ans plus tard, il fera mieux.

C'est qu'il a vraiment, quatre ans plus tard, les meilleures raisons du monde pour être sans pitié. N'a-t-on pas poussé la barbarie jusqu'à le séparer de son ami, de ce jeune Albin qui a « tant d'innocence dans le regard » et dont le généreux dévouement lui a inspiré « une amitié de père à fils? » Hélas! hélas! ce tendre et novice Albin, pour lequel la riche palette de Victor Hugo n'a pas de couleurs assez fraîches, qu'il nous représente « pâle, blond, faible, » voici son portrait peint *de visu* par le rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*.

A voir sa courte et forte stature, la largeur démesurée de ses épaules, à peine séparées de sa tête par un col puissant et sillonné de muscles mobiles, on le prendrait pour cet *Hercule aux boules*, que nous admirons dans le jardin des Tuileries, près du lit de Cléopâtre; mais le caractère qui domine dans sa physionomie, c'est l'éclat sombre de ses yeux, profondément enfoncés dans leur orbite [1].

Quant à l'amitié que lui avait vouée Claude Gueux, à cette « amitié de père à fils plutôt que de frère à frère », c'est encore la *Gazette des Tribunaux* qui va nous dire ce qu'il en faut penser.

Au mois de décembre 1832, Félix-Albin Legrand comparaissait à son tour devant la cour d'assises de l'Aube, sous l'accusation d'assassinat. « Il paraît, dit la *Gazette*, qu'un attachement monstrueux avait d'abord soumis Albin Legrand au joug de Claude Gueux et l'avait aveuglément poussé dans la complicité du crime qui a conduit Gueux au supplice. Plus tard, ses infâmes affections criminelles se seraient reportées sur l'infortuné Delaroche, détenu pour simple délit à Clairvaux; et, du moment où elles rencontraient un obstacle, elles ont dû enfanter un crime. Delaroche périt victime d'une jalousie aussi effrénée que la passion où elle puisait sa source impure [2]. »

[1] *Gazette des Tribunaux,* 19 mars 1832.
[2] *Gazette des Tribunaux,* 24 décembre 1832.

En face de sa victime expirante, Albin s'était écrié : « Je ne me repens pas. » Après de longs jours de réflexion, il disait encore : « Je ne me repens pas. » Aux gendarmes qui le conduisaient à Troyes, la veille de sa comparution devant le jury, il tenait les propos les plus sanguinaires, jurant qu'il ferait trembler tous les spectateurs, que son avocat y passerait le premier : *D'un coup de sabot, je lui ferai sauter la cervelle et les yeux.* Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il rit aux éclats. « Par exemple, dit-il en tendant la main aux menottes, je ne me serais pas attendu à rire aujourd'hui [1]. » Excellent jeune homme, et comme Victor Hugo a eu raison de célébrer sa timidité, son bon cœur et son innocence!

VII

Revenons à Claude Gueux et à la journée du 4 novembre 1831. On se rappelle cette scène, dans la salle où sont réunis les quatre-vingt-deux prisonniers : Claude annonçant que le soir il se fera justice, soumettant ses raisons à ses camarades, se déclarant prêt à écouter leurs objections; les prisonniers ratifiant la sentence qu'il a portée, embrassant, les larmes aux yeux, cet homme « qui va donner sa vie pour une cause juste », et qui leur distribue ses pauvres hardes. La scène est belle et fait honneur à l'imagination du poète. Voici maintenant la réalité. « Pour ôter à ses compagnons, dit la *Gazette des Tribunaux*, toute possibilité de le trahir, Claude Gueux les refoule dans un coin de l'atelier, en attendant sa victime, jetant à leurs pieds, avec un air de hauteur, l'instrument fatal, et les défiant de fuir, menaçant, au moindre geste, de faire voler une tête; tantôt sombre et morne, tantôt riant de leur air effrayé [2]. »

Claude est devant le jury. Sur une table, devant le bureau du président, sont étalées les pièces à conviction, parmi lesquelles « une hache rouillée par des taches de sang et portant encore à son taillant des dents humaines et des cheveux. » Victor Hugo ne s'attarde pas à ces misères, il est tout entier à Claude Gueux, il signale « sa bonne attitude devant la cour », l'héroïsme chevaleresque de ce galant homme qui vient lui-même en aide à l'accusation, dirige les débats, commande aux témoins de parler, fût-ce contre lui, et qui, si l'on omet des faits à sa charge, les rétablit. Encore une belle scène, aussi fausse que tout le reste. « Claude Gueux, dit la *Gazette des Tribunaux*, menaça de tuer les

[1] *Gazette des Tribunaux,* 24 décembre 1832.
[2] *Ibid.,* 19 mars 1832.

juges. » Voilà pour sa bonne attitude devant la cour. Quant à ses anciens compagnons, voici en quels termes il les invitait à déposer sans crainte, à dire tout ce qu'ils avaient vu : « Ceux qui m'accusent aujourd'hui parce qu'ils ne tremblent plus devant moi n'ont sur moi d'autre avantage que leur lâcheté; ils ont applaudi à mon crime et n'avaient pas osé le commettre[1]. »

Albin, du moins, sera, sans doute, excepté de l'anathème que Claude Gueux lance ainsi aux témoins entendus par la cour. Et comment ne le serait-il pas? « Albin, écrit Victor Hugo, entra en chancelant; il sanglotait. Les gendarmes ne purent empêcher qu'il n'allât tomber dans les bras de Claude. Claude le soutint et dit, en souriant, au procureur du roi : « Voilà un scélérat qui partage son « pain avec ceux qui ont faim. » Puis il baisa la main d'Albin... Les femmes qui étaient là pleurèrent[2]. » La *Gazette des Tribunaux* ne dit rien de cette scène pathétique, et pour cause. Claude Gueux accusa, en effet, Albin d'avoir été son complice dans le meurtre du directeur; il persista, jusqu'au pied de l'échafaud, à le dénoncer comme tel[3].

J'aurais encore à signaler bien des inexactitudes, bien des erreurs *voulues*. Je n'en relèverai plus que deux ou trois.

Les paroles empreintes à la fois de fermeté, de philosophie et d'éloquence, que Victor Hugo met dans la bouche de Claude Gueux, au prononcé de son arrêt, n'ont point été dites. Claude, à ce moment, ne fit point figure de héros. « Il est pâle, et son attitude abattue rend inutiles les précautions inusitées dont il est environné[4]. »

Autre détail. On veut, dit Victor Hugo, le faire évader; il refuse. N'a-t-il pas, dès longtemps, fait le sacrifice de sa vie? Ici, encore, intervient cet éternel trouble-fête, le rédacteur de la *Gazette*. Il nous apprend que « Claude Gueux, depuis son arrivée dans les prisons de Troyes, a dirigé un plan d'évasion aussi hardi qu'habile. »

D'après Victor Hugo, l'exécution avait été fixée au 8 juin, parce que ce jour-là était un jour de marché, ce qui lui fournit aussitôt matière à une superbe tirade. Il n'y a qu'un petit malheur, c'est qu'on avait choisi le 8 juin par cette raison, précisément, que ce n'était pas le jour du marché. « L'exécution, écrit la *Gazette des Tribunaux*, a eu lieu le vendredi 8 juin, à huit heures du matin. Jusqu'à présent, les exécutions avaient toujours eu lieu le samedi, jour de marché, où la foule est naturellement plus considérable[5]. »

[1] *Gazette des Tribunaux,* 19 mars 1832.
[2] *Claude Gueux,* p. 20.
[3] *Gazette des Tribunaux,* 24 décembre 1832.
[4] *Gazette des Tribunaux,* 19 mars 1832.
[5] *Ibid.,* 15 juin 1832.

Et la *Gazette* insiste sur ce point, que l'autorité, en évitant de choisir le jour du marché, s'est proposée de « suivre l'impulsion philanthropique des esprits », et qu'elle a cherché « à cacher le plus possible un si terrible spectacle. »

On sait, de reste, que l'auteur de *Notre-Dame de Paris* affiche en toute rencontre la prétention d'unir au laurier du poète la palme de l'érudit, de s'élever aux conceptions les plus hautes et de s'astreindre à l'exactitude la plus minutieuse. Dans *Claude Gueux*, en particulier, où il agite une grave question de philosophie sociale, où chaque détail a la prétention d'être un argument, où les faits sont le support de la thèse, il avait le devoir de ne mettre en avant que des faits scrupuleusement exacts, de « dire les choses comme elles sont ». Il en avait pris l'engagement au début de son travail. Cet engagement, nous savons maintenant comment il l'a rempli. Pas un fait qu'il n'ait dénaturé, pas un détail qu'il n'ait travesti. Et qu'on ne dise pas qu'après tout le mal n'est pas grand, que Victor Hugo étant un poète, cela ne tire point à conséquence. Ce n'est pas impunément qu'un écrivain se fait un jeu de la vérité, une habitude du mensonge. Même dans l'ordre purement littéraire, la sincérité est la qualité maîtresse : sans elle, point d'émotion vraie, point de grandeur véritable. Et c'est pour cela que Victor Hugo, puissant écrivain, artiste incomparable, ne sera pas, dans la postérité, l'égal de ces grands poètes sincères, Racine et Corneille.

Un dernier mot.

Dans les *Misérables*, Victor Hugo revendique la paternité du mot *gamin*. « Ce mot, dit-il, fut *imprimé pour la première fois en* 1834. C'est dans un opuscule intitulé *Claude Gueux* qu'il fit son apparition. Le scandale fut vif. Le mot a passé[1]. » On lit, en effet, dans *Claude Gueux :* « Il s'amusa même à éteindre une des rares chandelles qui éclairaient l'atelier, avec le souffle de sa narine... Rien ne pouvait faire que cet ancien *gamin* de Paris n'eût point, par moment, l'odeur du ruisseau de Paris. »

C'est au mois de *juillet* 1834 que la *Revue de Paris* publia l'opuscule de Victor Hugo. Or, dans cette même *Revue de Paris*, je trouve, à la date de *juin* 1832, un article de Castil-Blaze sur Lablache, où se lit ce passage :

Louis (Lablache) n'avait d'abord aucune application pour la musique : il montrait cependant beaucoup de goût pour cet art ; mais Louis était le type du *gamin*, il s'amusait d'une mouche, distribuait des croqui-

[1] *Les Misérables,* IIIe partie, livre Ier, chapitre VII.

gnoles à ses voisins en attendant mieux et bayait aux corneilles pendant la leçon du maître [1].

Un des bons écrivains de notre temps, M. Bazin, auteur de l'*Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, a fait paraître, au mois de *février* 1833, deux volumes intitulés l'*Epoque sans nom.* C'est, au jugement de Sainte-Beuve, un joli livre dans le genre de Duclos et qui peint bien l'aspect des mœurs à sa date. Le dernier chapitre contient les lignes suivantes :

Le *gamin* de Paris est bien près d'en être le maître, même le cas d'insurrection à part; tant on le voit se multiplier, se reproduire, toujours le premier là où il y a quelque chose à voir, surtout quelque mal à faire, pénétrant partout, se glissant entre vos jambes, parfois même dans vos poches, le paresseux le plus actif, le fainéant le plus affairé qui soit au monde [2].

Il n'est donc pas exact que le mot *gamin* ait été *imprimé pour la première fois* en 1834 [3] et dans un écrit de Victor Hugo. Lorsque l'Académie française, dans son *Dictionnaire historique* de la langue, en sera rendue au mot *Gamin*, elle fera bien de ne pas imiter M. Littré [4] et de ne pas accepter, comme lui, les yeux fermés, le dire de l'auteur de *Claude Gueux.*

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] *Revue de Paris*, t. XXXIX, p. 178.

[2] *L'Epoque sans nom*, t. II, p. 298, 1833.

[3] Je rencontre le mot *gamin* dans les dictionnaires suivants, publiés avant 1834 : *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, par J.-Ch. Laveaux, 1820, p. 886. — *Dictionnaire français par ordre d'analogie*, par P.-A. Lemare, 1820, p. 525. — *Dictionnaire classique de la langue française*, publié et mis en ordre par quatre professeurs de l'Université, 1828, p. 450. — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par B. de Roquefort, 1829, p. 358. — *Dictionnaire universel de la langue française*, par Ch. Nodier et V. Verger, 5e édition, 1832, p. 723. — Je trouve encore le mot *gamin* dans un livre que Victor Hugo, je le sais, n'a jamais eu besoin d'ouvrir, le *Dictionnaire des Rimes*, par P. Richelet, édition corrigée par les citoyens Dewailly, membre de l'Institut national, et Dewailly, fils aîné, Paris, l'an VII de la République. Et ce mot avait bien, dans tous ces livres, l'acception que nous lui donnons aujourd'hui Voici, par exemple, comment il est défini par le *Dictionnaire* de J.-C. Laveaux : *Jeune garçon qui passe son temps à jouer et à polissonner dans les rues.*

[4] *Dictionnaire de la langue française,* t. II, v., *Gamin.*

CLAUDIE[1]

XII

Assis devant son bureau, Me Héloy réfléchissait avec tristesse aux évènements de la veille et se demandait comment apprendre à Jacques le désastre si complet de ses espérances. Au plus fort de sa méditation, un coup discret frappé à la porte le fit tressaillir.

— Entrez, dit-il.

Claudie apparut sur le seuil.

— Vous! s'écria le notaire, tout surpris... Est-ce bien vous? ajouta-t-il à mi-voix, frappé du grand changement qui depuis la veille s'était opéré chez la jeune fille.

Il voyait en effet devant lui une autre Claudie, une Claudie mûrie par la souffrance, devenue femme et prête pour la bataille de la vie.

— C'est bien moi, mon cousin. Je viens vous demander un conseil; voulez-vous me le donner?

— Parlez, mon enfant, et comptez toujours sur votre vieil ami.

Claudie se recueillit, puis elle retraça le pénible entretien qu'elle venait d'avoir avec sa mère. Elle n'omit rien, n'exagéra rien; chercha même à atténuer les côtés les plus odieux de la scène, mais l'émotion contenue de sa voix complétait son récit. Le notaire l'écouta sans l'interrompre; quand elle se tut, il lui tendit la main et elle comprit à son étreinte toute la sympathie dont il était pénétré.

— Je ne sais rien de la vie, mon cousin, poursuivit-elle après un silence, parlez-moi comme vous parleriez à Caroline; dites-moi si vraiment, en épousant Jacques sans lui apporter de dot, je deviens une entrave pour son avenir et le condamne à la médiocrité... Dites-moi bien la vérité entière. J'aime assez votre neveu pour lui tout sacrifier, même l'espoir du bonheur.

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 août 1890.

Me Héloy était plus impressionné qu'il ne voulait le laisser voir. Mais comment, sans le froisser, parler froidement à ce cœur si éprouvé déjà? Il balbutiait, cherchait ses mots.

Claudie reprit avec un triste sourire :

— Allons, mon cousin, un peu de courage! Dites-moi votre pensée entière; je suis prête à l'entendre. Vous estimez, n'est-ce pas, que Jacques, marié à une femme pauvre, se condamne à la misère?... Ah! le mot n'y fait rien, allez!... Et n'est-ce pas la pire de toutes les misères que de tuer l'esprit pour gagner le pain quotidien?... Ma mère a donc raison!... Pendant une seconde, j'ai songé que la fortune de mon père m'affranchirait, mais je n'ai plus d'espoir, car cette fortune appartient à ma mère.

— Vous m'avez demandé la vérité, Claudie, je vous la dirai tout entière et après cela vous déciderez en connaissance de cause. Vous avez déjà deviné en partie ma pensée pour ce qui est d'un mariage sans fortune; il me reste à vous éclairer sur vos droits. Le testament de votre père est nul. Il ne pouvait vous déshériter entièrement, même au profit de votre mère. Rien ne vous empêche de faire casser cet acte et de revendiquer vos droits. Voilà la situation. A vous maintenant, mon enfant, de décider...

— Mon père m'aimait pourtant?

— Oui, il vous aimait. Vous étiez son unique affection; mais il connaissait votre mère, sa soif d'argent et surtout son esprit autoritaire. Il fallait, a-t-il pensé, pour qu'elle vous aimât, que vous fussiez dans sa dépendance, bien à elle, et non pas rendue libre par son héritage... il a donc sacrifié la fortune à votre repos... il l'espérait du moins.

Claudie écoutait, la tête baissée, en proie à une inexprimable émotion, n'osant comprendre qu'elle tenait sa destinée entre ses mains.

— Que faire? s'écria-t-elle avec angoisse, conseillez-moi, guidez-moi!

— Je ne le puis, mon enfant. Je vous ai dit tout ce que vous devez savoir pour résoudre le problème. Mais c'est à vous, à vous seule, de le trancher... Rentrez chez vous, réfléchissez. Quelle que soit votre résolution, vous me trouverez prêt à vous soutenir et à vous aider.

— Quand Jacques revient-il?

— Ce soir... Mon silence lui a fait pressentir la ruine de ses espérances; je lui dirai ce qui s'est passé... Puis je lui conseillerai de partir au plus tôt... Que ferait-il ici?

— Dites-lui, mon cousin, que je veux le voir avant son départ.

Et comme le notaire essayait un geste de refus.

— Il le faut, mon cousin, c'est à moi de lui transmettre ma décision.....

Et se levant :

— Adieu, reprit-elle; j'ai besoin de penser à la grande amitié que j'ai trouvée près de vous pour ne pas désespérer.

XIII

— Parle-moi de mon père, dit Claudie en s'asseyant aux pieds de Jeanne, quand Mme Legendre, après le dîner, fut rentrée dans son appartement.

— De ton père? répondit Jeanne surprise.

— Il m'aimait, n'est-ce pas?

— S'il t'aimait! ah! oui, de toute son âme. Te souviens-tu de lui?

— J'étais si petite quand il est mort, que mes souvenirs sont tout confus. J'essaye de me rappeler ses traits, je n'y puis parvenir, mais je me souviens un peu de ses caresses, et ce souvenir est pour moi d'une extraordinaire douceur; j'aime à l'évoquer.

— Il s'occupait sans cesse de toi, tu étais sa vie, sa pensée, son idole; que de projets il faisait pour ton avenir!..... Au moment de mourir, il ne songeait qu'à toi. Il m'a appelée alors et, m'attirant vers lui, il m'a dit d'une voix que j'entendais à peine : vous l'aimerez pour nous deux, n'est-ce pas?...

— Comme tu remplis bien sa dernière volonté!..... Mais, dis-moi : pourquoi, m'aimant ainsi, m'a-t-il déshéritée?

La foudre tombant devant elle n'eût pu causer plus de trouble à Jeanne que cette question.

— Il n'avait pas le droit de tout donner à ma mère, poursuivit Claudie. J'ai consulté mon cousin, et il m'a dit que, si je le voulais, je pourrais faire casser le testament.

— Casser le testament de ton père! Une pareille pensée n'a pu naître dans ton esprit?

La jeune fille rapporta l'entretien qu'elle venait d'avoir avec Mme Héloy.

— Il faut que je sache tout pour réfléchir et prendre une résolution, conclut-elle. Voilà pourquoi je t'ai demandé à quel mobile mon père avait pu obéir?

Jeanne répéta mot pour mot ce qu'avait dit M. Héloy.

— C'était donc pour m'adoucir la vie!... Et alors même qu'il semblait agir contre moi, il ne songeait qu'à moi...

— A toi seule, sois en sûre.....

Et appuyant sa main sur la tête de l'enfant, elle ajouta avec une autorité bien rare chez elle :

— Va, ma fille. Que Dieu t'éclaire et te guide ; lui seul peut te montrer où est le devoir !

Trop émue pour répondre, Claudie baisa la main de sa tante et se retira.

Seule dans sa chambre, elle tombe à genoux et essaye de rassembler ses pensées. L'heure de la lutte a sonné, elle va décider de sa destinée. Mais, quel que soit le résultat du combat qui se livre dans son âme, elle sent qu'elle en restera meurtrie. Une seule résolution lui paraît indiscutable : elle n'épousera pas Jacques sans lui apporter la fortune, car, elle n'en peut douter, ce serait le condamner à la médiocrité. Elle l'aime sans pensée d'égoïsme et veut que le bonheur ne lui coûte aucun sacrifice de sa personnalité. Mais renoncer à Jacques, ce serait renoncer à la vie si belle, si rayonnante, qu'elle avait entrevue ! Un mot ferait de ce rêve une réalité. Dira-t-elle ce mot qui serait la négation de ses croyances, qui condamnerait la tendresse de son père, tendresse mal inspirée, mais profonde, ce mot qui la jetterait en pleine révolte contre l'autorité maternelle que, tout enfant, elle avait appris à respecter ?

« Tes père et mère honoreras », répète sa conscience à chacune des défaillances de son cœur.

Jeanne l'a dit ; la vie est difficile, il faut regarder plus haut que la terre pour chercher la force d'accomplir son devoir, si dur qu'il soit ; car, en dehors du devoir, il n'est ni tranquillité ni dignité. Et le commandement divin évoque non seulement le passé, mais aussi l'avenir. Jacques donnera-t-il à la fille rebelle la tendresse, le respect qu'il eût donnés à la fille soumise ? Sentira-t-il, pour celle qui aurait secoué le joug maternel, la même sainte confiance, le même abandon ? Elle-même osera-t-elle enseigner à ses enfants la parole du Seigneur : « Tes père et mère honoreras ? »

La nuit s'était écoulée sans que Claudie en eût conscience ; presque machinalement elle ouvrit la fenêtre, espérant que la fraîcheur du matin ramènerait un peu de calme dans sa tête brûlante. Mais un grand frisson la saisit et, terrassée par une indicible angoisse, elle tomba sur le parquet. Le sentiment de son abandon pesait sur elle avec une intensité inconnue jusqu'alors ; le passé et l'avenir se confondaient ; elle sentit que près de sa mère sa vie ne serait plus qu'une longue agonie. Tout son être se révolta contre cette mort anticipée et d'un geste violent elle repoussa le calice.

— Je veux vivre, s'écria-t-elle, je veux ma part de bonheur !

Le son de sa voix la fit tressaillir ; elle se releva, répétant encore : oui, je veux vivre ! et s'avança vers la fenêtre comme pour braver

le fantôme qui l'avait terrifiée. Mais la lugubre vision s'était évanouie dans la lumineuse clarté de l'aurore. Le dernier croissant de la lune s'effaçait dans une teinte d'un gris pâle infiniment doux. Une lueur rose grandissante envahissait l'orient. Tout était paix et repos. Une alouette s'élança vers le ciel en jetant son cri joyeux; un à un les oiseaux lui répondirent. Soudain le soleil resplendit et l'*Angelus* éclata dans les airs.

Aux premiers tintements de la cloche, Claudie courba la tête, un apaisement mystérieux descendit en elle; elle écouta, recueillie, les enseignements de la voix qui parlait à son cœur, et pour la première fois elle comprit la prière qui salue le lever du jour. L'*Angelus*, c'est l'enseignement de l'obéissance : Je suis la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon votre parole : n'est-ce pas l'abandon de toute volonté personnelle; n'est-ce pas l'acceptation pure et simple de la volonté divine? Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. Le Verbe s'est fait homme! c'est-à-dire il s'est fait obéissant aux volontés de son Père et obéissant jusqu'à la mort. Pauvre créature, murmure la voix céleste, prends ta croix et porte-la, si lourde qu'elle soit, pour marcher dans l'éclatante et éternelle lumière...

XIV

Mme Legendre, quittant la table après un déjeuner silencieux, se dirigea vers la porte, non sans avoir jeté sur sa fille un regard inquisiteur; malgré ses efforts, elle ne pouvait dissimuler complètement une inquiétude vague mais réelle, car quelque chose se passait qui la troublait. La veille, elle avait vu Claudie sortir de l'étude de Me Héloy; la jeune fille, en rentrant, s'était enfermée dans sa chambre en s'excusant de ne point paraître au dîner. Mais, au déjeuner, elle l'avait trouvée calme, un peu plus pâle seulement et plus triste que de coutume.

Au moment où sa mère ouvrait la porte, Claudie se leva :

— Maman, dit-elle, je vous demande la permission de recevoir M. Desmarres qui va venir tout à l'heure.

— M. Desmarres? répéta Mme Legendre immobilisée par la surprise... Chez moi?... jamais!

— Il le faut pourtant, ma mère, reprit Claudie, car, après cette visite, il quittera Neubourg...

Sa voix était faible, mais ferme et respectueuse.

— Il le faut?

— Oui, ma mère, il le faut, pardonnez-moi; mais seule je puis lui dire ce que j'ai décidé.

Mme Legendre hésita un moment, puis sortit sans répondre.

Claudie s'approcha de Jeanne, qui ne cherchait pas à retenir ses larmes, et lui dit en l'entourant de ses bras :

— Ne m'ôte pas mon courage, je t'en supplie. Bientôt Jacques sera ici ; dis-lui que je l'attends sur la terrasse et prie pour nous.

Quatre heures ! le son de l'horloge arracha Claudie à sa rêverie. Absorbée dans cette unique pensée : Jacques va venir ! elle ne s'était demandé ni ce qu'elle allait dire ni ce qu'il adviendrait d'elle. Mais le moment si redouté et si anxieusement attendu était venu.

Jacques s'avançait dans l'allée ; Claudie se leva, sans pouvoir faire un pas et le laissa s'approcher.

— Claudie, murmura le jeune homme, les mains tendues... Mais les paroles expirèrent sur ses lèvres, tant le regard qui s'attachait sur lui révélait de douloureuse angoisse.

— Je sais ce qui s'est passé, reprit-il enfin, je sais que votre mère est inflexible, mais je vous aime, Claudie, et je vous supplie d'avoir confiance en moi... Promettez-moi d'attendre et dans deux ans je reviendrai. Vous serez libre alors...

Elle l'écoutait sans l'interrompre, se laissant bercer par la voix dont les accents résonnaient si délicieusement à ses oreilles.

— Vous le voulez, n'est-ce pas, insista-t-il, vous acceptez la vie que je vous offre, vous m'attendrez ?

Elle secoua doucement la tête.

— Non, non,... et faisant effort pour parler... J'ai voulu vous le dire moi-même, Jacques ; il faut renoncer à notre rêve. Nous allons nous séparer sans espoir de retour.

— Est-ce vous qui prononcez de telles paroles, Claudie ? Est-ce vous qui me défendez d'espérer ?... Ah ! vous ne m'aimez pas !

— Je vous aime, Jacques, et c'est pourquoi je vous dis : Partez, partez libre de tout lien, de toute promesse. Que rien ne pèse sur votre destinée ; que votre vie reste indépendante !

Sa voix s'était affermie, elle parlait avec une autorité singulière ; seul, le frémissement de ses lèvres révélait le déchirement de son cœur.

Jacques essaya d'ébranler sa résolution ; mais vainement il lui montra l'avenir désolé qu'elle lui faisait, tandis qu'il l'avait rêvé si beau près d'elle ; vainement il laissa parler la passion qui remplissait son cœur : elle resta inflexible.

Se pouvait-il qu'elle s'arrêtât à une question de fortune ? C'était inadmissible ! Mais enfin, si cela était, si elle se laissait effrayer par la pensée de la médiocrité, ce n'était pas là un obstacle. Il abandonnerait les études scientifiques pour l'industrie, où les fortunes se font si rapidement...

— Voilà ce qui ne doit pas être, ce que je ne veux pas! s'écria Claudie.

Et après un silence :

— Je n'exige de vous qu'une chose, reprit-elle. Jurez-moi que si, un jour, vous êtes malheureux, vous vous souviendrez de moi et m'appellerez à vous... Faites-moi cette promesse, je vous en conjure... je la garderai comme une consolation.

Jacques jura.

— Et maintenant, partez! Que Dieu vous donne tout mon bonheur.

L'effort que la pauvre enfant faisait pour maîtriser son angoisse était tel, que le jeune homme comprit qu'il ne fallait pas prolonger cette scène. Il s'agenouilla devant elle, prit sa main, la garda une minute entre les siennes, n'osant la porter à ses lèvres, puis s'enfuit.

Claudie ne tenta pas de le retenir. La tête penchée en avant, immobile, elle écoutait le bruit décroissaut de ses pas. Quand il atteignit l'extrémité de l'avenue des tilleuls, il lui apparut dans la lumière resplendissante du soleil. Devina-t-il le regard qui s'attachait sur lui; voulut-il revoir celle qu'il aimait : il s'arrêta, tourné vers elle. Il était temps encore, un mot, un geste, et il revenait. Elle le savait; ses mains se tendirent vers la vision brillante; ses lèvres s'ouvrirent pour crier : Ah! revenez, ramenez-moi le bonheur, ramenez-moi la vie! Mais elle se raidit contre elle-même, ramena ses mains sur son visage et, brisée par l'effort, tomba sur le sol.

Quand elle revint à elle, elle était seule. Son regard s'arrêta étonné sur le paysage. Se pouvait-il que rien ne fût changé autour d'elle, alors que tout en elle était ruine et désolation! Les rayons du soleil traversaient obliquement le feuillage, dessinant sur le sol de larges taches de lumière, et remplissant la vallée d'une poudre d'or. Un vent léger agitait l'extrémité des rameaux et inclinait les hautes herbes flexibles. La rivière étincelante courait entre ses rives fleuries avec un joyeux gazouillement sur les cailloux. Claudie ferma les yeux; le rayonnement de cette splendeur la blessait comme une ironie cruelle. Etait-elle donc seule à souffrir dans la création? Le souvenir de l'heure passée se réveilla avec une intensité douloureuse; la pensée que Jacques était parti déchira son cœur; ses larmes jaillirent enfin, et elle pleura comme pleurent ceux qui n'ont plus d'espérance.

XV

L'intimité de Jacques avec la famille Legendre défrayait depuis longtemps les conversations de Neubourg. Chacun savait que l'hos-

pitalité n'était pas précisément la vertu dominante de la riche veuve; il fallait donc qu'elle eût, pour autoriser les promenades continuelles, les parties de plaisir, des motifs particuliers. Or ce motif sautait aux yeux; il *retournait* mariage! Les plus avisés objectaient la médiocrité de la fortune du jeune homme et assuraient connaître assez Mme Legendre pour jurer qu'elle n'était pas femme à sacrifier l'argent au sentiment... Les propos battaient leur plein quand le départ du héros vint bouleverser les imaginations. Pourquoi part-il? succéda à : Qui aurait jamais pensé qu'une si riche héritière...? On observa les faits et gestes des intéressés, rien ne semblait changé dans les deux maisons. Les jeunes filles sortaient peu, mais la saison devenait humide, les jours courts, cela suffisait à les retenir au logis. Pourtant, on aurait bien voulu trouver l'explication de ce qui semblait inexplicable. Quelques dames s'avisèrent qu'elles trouveraient peut-être la solution du problème au cœur de la place : tout à coup elles se souvinrent qu'elles devaient au moins une visite dans chaque maison.

Mme Legendre et Jeanne comprirent le pourquoi de ces visites inquisitoriales. Elles les reçurent aimablement, non sans laisser percer une légère surprise, et dirigèrent la conversation de telle sorte que le nom de Jacques ne fut même pas prononcé. La plus hardie des visiteuses essaya bien d'approcher du sujet brûlant, mais Mme Legendre avait une façon à elle de regarder les gens, qui réprimait net toute velléité d'indiscrétion.

— Nous serons plus heureuses chez Mme Héloy, se dit-on.

Là encore on avait affaire à forte partie. Mme Héloy, à l'inverse de sa cousine, alla au-devant des questions.

— Vous me voyez désolée, s'écria-t-elle en tendant la main à la première des visiteuses. Mon pauvre neveu nous a quittés sans prendre même le temps de vous aller dire adieu. Une importante affaire s'est décidée brusquement, il a dû partir... Une fortune, songez donc, que cette direction de mine!

Chaque bonne âme reçut la même confidence. A la rigueur, le motif était plausible, mais était-ce le vrai, le bon, le réel? Personne n'en crut rien; pourtant, il fallut l'accepter comme tel, jusqu'à nouvel ordre, du moins...

Tandis que le tout Neubourg était agité, le calme était rentré dans la maison grise.

Après le départ de Jacques, Jeanne avait rejoint Claudie, sans essayer d'ailleurs de la consoler par de banales paroles, tant elle sentait que la solitude était seule bonne à ce pauvre cœur brisé.

— Pleure en paix, dit-elle à sa nièce, en la serrant dans ses bras, je t'excuserai près de ta mère.

Et elle était descendue dans le petit salon où Mme Legendre l'attendait, cachant son anxiété sous un redoublement de froideur. La désolation de Claudie, les yeux rougis de Jeanne, lui firent pressentir la résolution de sa fille, mais elle affecta de ne rien demander, trouvant qu'il était de sa dignité d'attendre une communication.

— Jacques est parti, dit enfin Jeanne après un silence.

— Ah!...

— Il s'éloigne sans espoir; Claudie n'a pas voulu enfreindre ta volonté.

— Voici la première parole raisonnable que j'entends depuis mon retour. Je suis aise que ma fille ait compris à quel point ce mariage était insensé.

— Elle a compris une seule chose : le devoir d'une fille chrétienne; elle s'est soumise, si injuste que soit la volonté de sa mère...

Le ton sévère de la vieille fille, l'âpreté de ses paroles, faisaient un tel contraste avec sa mansuétude ordinaire, que Mme Legendre se dressa toute droite et regarda sa sœur avec autant de colère que d'étonnement, mais, cette fois, Jeanne soutint le regard et ne baissa pas les yeux.

— Oui, reprit-elle, ta volonté est injuste et cruelle. Si tu t'opposes à son mariage, ce n'est pas par souci de son bonheur; tu la sacrifies à ton avarice. Qui donc osera blâmer ta fille si, le jour où la loi la fera libre, elle réclame la fortune de son père et se marie selon son cœur?

Mme Legendre tressaillit.

— Rassure-toi, continua la vieille fille, rassure-toi; et sa voix eut une intonation légèrement méprisante. Claudie a fait son sacrifice sans restriction. Elle ne peut épouser Jacques sans fortune, mais, pour entrer en possession de son bien, il lui faudrait rejeter la dernière volonté de son père; cela, elle ne l'a pas voulu, elle le voudra jamais.

Jeanne se tut, tremblante d'émotion, effrayée de son audace.

Mme Legendre ne répondit rien. Elle était, à la fois, satisfaite de savoir ce mariage rompu, et blessée des paroles de sa sœur. De plus, la pensée que sa fille lui faisait une grâce irritait son orgueil; elle lui en voulait de cette supériorité plus que de tout le reste, peut-être.

Si les curieux désappointés en étaient réduits à se dire que rien n'était changé dans la maison grise, un observateur eût senti qu'un orage avait passé là et y avait tout bouleversé.

Désormais, rien ne troublait le silence qui enveloppait la vieille

demeure. Catherine même, impressionnée par l'attitude de ses maîtresses, ne parlait plus et glissait comme une ombre dans les rues du bourg quand une commission l'appelait au dehors.

L'après-midi réunissait encore la tante et la nièce, mais la conversation, naguère si intéressante, était tarie; à quoi bon parler quand on souffre d'un mal sans remède, quand un fardeau dont rien ne peut vous affranchir pèse sur votre cœur à l'étouffer?

L'âme de Claudie était de celles qui renferment leur douleur en elles-mêmes et souffrent en silence. Le sacrifice accompli, elle n'en parla jamais.

Parfois, mais rarement, Mme Héloy venait avec Caroline; elle sentait ce que sa présence apportait de douceur à ces cœurs blessés. On ne prononçait jamais le nom de Jacques dans ces entretiens, mais chacune des amies savait que les pensées de toutes allaient vers l'absent. Un regard, un sourire, leur suffisaient pour se comprendre.

Deux fois seulement Artémise, en embrassant Claudie, avait murmuré à son oreille :

— Il va bien, il travaille, et, malgré ta défense, il espère toujours.

— Il espère!

Ces mots hantaient l'esprit de Claudie. En vain essaya-t-elle de se soustraire à leur obsession; sans cesse ils résonnaient à son oreille.

— Je ne veux pas espérer, disait-elle, en luttant contre l'entraînement de son cœur; mais, malgré tout, elle s'ouvrait vaguement à l'espérance...

XVI

M. Héloy ne laissait pas que de s'étonner de la mansuétude de sa femme, et comme il lui en faisait compliment :

— J'avoue, répondit-elle que je m'étonne moi-même; je ne me comprends plus. Comment ai-je supporté sans riposter vertement les aménités dont Mme Legendre nous a gratifiés? C'est inexplicable... ou plutôt cela s'explique par la pitié que m'inspire Jeanne, par ma sympathie pour Claudie... La pauvre petite ne se plaint jamais, elle est admirable de douceur et de soumission, et pourtant, loin d'oublier Jacques, elle l'aime de jour en jour davantage

— Tu t'avances peut-être beaucoup, mon amie; le temps et l'absence peuvent modifier singulièrement les sentiments d'une fille de dix-huit ans.

— Pour d'autres, peut-être, pour Claudie, non; c'est une vraie femme! Tu serais de mon avis si tu voyais comme elle me regarde

droit dans les yeux quand j'arrive : je ne pourrais rien lui cacher.

— Pauvre enfant!

— Oui, pauvre enfant! Jusqu'à présent, elle nous a encore près d'elle, mais pour combien de temps? Sa mère a compris qu'une brouille, survenant après le départ de Jacques, exposerait sa conduite aux commentaires de tout le bourg. Elle sait qu'on nous observe, qu'on cherche à savoir ce qui s'est passé, et elle ne veut rien dire, en quoi je l'approuve. Mais quand elle ne craindra plus, elle nous mettra à la porte.

— C'est juste, nous sommes pour elle le souvenir vivant.

— Et le remords aussi. Quoi qu'elle fasse, elle ne peut se cacher à elle-même qu'elle a sacrifié sa fille; et elle voudrait être seule à le savoir.

La finesse de Mme Héloy devait être bientôt justifiée par les faits. On échangea, pendant l'hiver, les dîners voulus par l'usage. Mme Legendre ne modifia en rien l'ordonnance de ses réceptions; mêmes apprêts, même luxe culinaire, mêmes convives. Jeanne, seule, s'excusa souvent, en prétextant sa santé de plus en plus chancelante; mais elle tenait si peu de place que son absence passa inaperçue.

Quant à Claudie, on la trouva changée « à son avantage ». L'épreuve qu'elle avait supportée l'avait ébranlée jusqu'au plus profond de son être, mais elle en était sortie triomphante. La lutte des passions, qui terrasse les faibles, avait grandi et élevé son âme; elle avait pris possession d'elle-même, et sa physionomie s'était empreinte de la sérénité élevée que donne la tranquillité de la conscience.

Ce changement n'avait échappé à personne; Mme Legendre en était inquiète et froissée. Elle sentait que sa fille lui échappait, et que, désormais, en obéissant, elle resterait indépendante. Mme Héloy en était ravie.

— Enfin, disait-elle avec un soupir d'aise, ma cousine trouvera donc, à l'occasion, à qui parler. Cette soumission volontaire la changera de l'obéissance épeurée de Jeanne.

Et cette pensée, où la rancune avait plus de part que la charité chrétienne, apportait une douceur infinie au cœur de la bonne dame.

XVII

Le printemps était revenu, répandant partout, avec ses gais rayons, la joie et le mouvement. A cet appel irrésistible du renouveau, les maisons si sévèrement closes avaient ouvert leurs fenêtres

toutes grandes, une animation extraordinaire régnait dans le bourg. En ce pays pratique, on ne se remue guère pour s'amuser, et, de règle, la distraction doit être une forme du travail. Pour obéir à cette loi, on profite des premiers beaux jours pour aérer, nettoyer les appartements, laver les vitres. Quand tout reluit, que l'odeur de renfermé a disparu, on clôt de nouveau fenêtres et volets; mais, pendant quinze jours, on n'entend dans le pré que le bruit des baguettes frappant tapis et rideaux. Les petites bonnes n'épargnent ni leurs bras ni leurs langues, et les coups tombent aussi drus sur les tapis que sur le prochain.

Les dames surveillent les travailleuses, et se montrent moins fières qu'à l'ordinaire, tant la gaieté est contagieuse; une sorte de camaraderie règne aisément entre gens occupés. Cette année, comme toujours, Mme Héloy avait donné l'élan. Seule, la maison grise restait sombre et silencieuse; on eût pu la croire inhabitée. Tout au contraire, elle comptait un hôte de plus.

Depuis quelques semaines, Mme Legendre, témoignant une sollicitude extraordinaire pour la santé de sa sœur, avait prié celle-ci de venir habiter près d'elle et de Claudie. Jeanne avait résisté, mais une circonstance fortuite l'avait forcée, pour ainsi dire, d'accepter. Sa domestique l'avait quittée pour aller soigner sa propre mère malade; souffrante elle-même, elle ne pouvait rester isolée. Elle s'était donc installée, provisoirement, chez sa sœur; mais ce provisoire devait être définitif.

Le jour où Jeanne avait cédé à la volonté de sa sœur, Claudie avait compris que bientôt elle serait privée de l'intimité de Mme Héloy. Elle ne se trompait pas. A dater de ce moment, les visites s'espacèrent sans qu'on sût pourquoi; bientôt même elles cessèrent sans plus de raison. On n'échangeait que des saluts à travers la rue, quelques paroles parfois, quand Artémise passait devant les fenêtres du salon où Jeanne et sa nièce travaillaient.

C'était trop encore pour Mme Legendre, que tout inquiétait: elle résolut de transporter son bureau dans ce salon, et de reléguer sa fille dans une partie de la maison où nul bruit du dehors ne parviendrait à son insu.

Cette décision bouleversa Claudie : ne plus voir ses amis! se sentir séparée de ces cœurs aimants et dévoués! Elle pleura amèrement dans le secret de ses nuits, mais son calme extérieur ne se démentit pas devant sa mère.

Sans se permettre une objection, elle transporta elle-même les nombreux livres de compte, installa sur le bureau le volume des usages locaux, sans cesse consulté par la riche veuve. Sa tâche terminée, elle s'arrêta un moment dans ce salon où elle avait passé les

meilleures heures de sa vie, où se cachaient tant de chers souvenirs que la présence de sa mère allait effaroucher...

— Tout n'est-il pas mieux ainsi? dit Mme Legendre qui était entrée et promenait autour d'elle un regard satisfait. Ce salon était trop froid pour Jeanne; elle sera infiniment mieux dans le parloir, qui est en plein midi et donne sur le jardin.

Claudie ne répondit rien, mais son regard alla chercher la maison de M. Héloy et revint vers sa mère. Pendant une seconde les yeux des deux femmes se rencontrèrent, puis la jeune fille détourna la tête, tandis qu'une légère rougeur montait au visage de la veuve.

Regard et rougeur eurent une singulière éloquence. Mme Legendre avait lu dans les yeux de sa fille un inexprimable dédain pour le prétexte invoqué; elle se sentait devinée et jugée. Oui, jugée. Claudie voulait bien accepter l'épreuve, mais elle n'entendait pas être dupe; sa fierté se révoltait à la pensée qu'en admettant le prétexte, elle partagerait la honte du mensonge.

Le printemps qui mettait partout un surcroît de vie, de force et d'espoir n'éveillait donc aucun écho joyeux dans la maison grise. Pour Mme Legendre, essentiellement réfractaire à toute poésie, le printemps n'avait d'autre mérite que celui de supprimer le feu de la cheminée, mérite réel par exemple. Pour Claudie, l'éblouissement de la saison nouvelle avait quelque chose de douloureux qui assombrissait ses ennuis. L'impression de bonheur qui se reflétait sur les êtres les plus humbles avivait sa souffrance. Elle se sentait plus isolée et regrettait les jours tristes de l'hiver, mieux en harmonie avec l'état de son âme. De sourdes révoltes s'élevaient en elle. Si, du moins, elle pouvait épancher son cœur dans celui de ses amis! Si elle pouvait pleurer dans les bras maternels de Mme Héloy! lui parler de Jacques! Où était-il? que faisait-il? La pensée que, peut-être, il lui obéissait et l'oubliait lui apportait une angoisse indicible...

Jeanne souffrait de la souffrance de Claudie, qu'elle regardait un peu comme son œuvre.

— N'est-ce pas moi qui l'ai jetée par mon imprudence dans cette voie douloureuse? se disait-elle sans cesse.

Cette pensée semblait peser sur son esprit... Une après-midi de juin, assise dans un fauteuil, les yeux perdus dans le vide, ellerestait absorbée au point de ne pas répondre aux affectueuses paroles que Claudie, blottie à ses pieds, lui adressait. C'est que tout à l'heure encore elle avait été lâche. Au sortir de l'église, alors qu'elle regardait les groupes de promeneurs se diriger vers la forêt, ses yeux avaient rencontré les yeux de Mme Héloy. Elle avait lu tant de sympathie dans ce regard qu'elle s'était sentie réconfortée. Pleine de courage, elle avait posé la main sur le bras de

Claudie, mais au moment où ses lèvres s'ouvraient pour dire : Viens! Mme Legendre, à qui rien n'échappait, avait d'un mot réprimé cette tentation de révolte. Et elle, comme toujours, hélas! sans énergie, avait obéi et était rentrée! Mais Claudie, du moins, avait vu le mouvement de sa vieille amie, avait deviné son désir, et cette preuve de tendresse lui avait rendu l'obéissance plus facile.

Toutes deux gardaient le silence, sans remarquer que l'atmosphère devenait étouffante, que les nuages s'amoncelaient. Un violent coup de tonnerre les arracha à leur rêve. Claudie se leva et ferma la fenêtre. L'orage éclatait alors avec furie : des éclairs aveuglants illuminaient le ciel sombre, tandis que les roulements du tonnerre se succédaient sans interruption. Tout à coup, une détonation plus stridente ébranla la vieille demeure jusque dans ses fondements et elle trembla comme un arbre secoué par la tempête. Puis un grand silence se fit, un de ces silences mystérieux et sinistres qui inspirent l'effroi.

— Quel orage! murmura Jeanne terrifiée.

— Oui, répondit Claudie, mais il semble fini, comme si ce dernier coup avait épuisé sa force...

Le vent, en effet, s'était apaisé et le ciel paraissait se dégager de nuages.

Encore frissonnante, Claudie restait près de la fenêtre, regardant et regrettant presque le calme qui revenait. Si l'ouragan l'avait effrayée, elle y avait trouvé une sorte de fascination étrange dont la grandeur l'avait subjuguée et transportée en esprit au delà de ce monde.

Les deux femmes rêvèrent ainsi un instant, puis tout à coup Claudie tressaillit.

— Ecoute, dit-elle en se tournant vers Jeanne, entends-tu la cloche?... Que sonne-t-on ainsi?

— Une mort sans doute.

— Non, c'est autre chose!...

— Oh! c'est le feu, s'écria Jeanne, je reconnais le tocsin.

XVIII

Les deux femmes se précipitèrent près de la fenêtre et tendirent l'oreille haletante. Les sons de la cloche tintaient lugubrement, coupés de courts intervalles. Puis des clameurs confuses s'élevèrent du côté de la place; bientôt on battit le tambour; évidemment il se passait quelque chose de grave. Impuissante à contenir davantage sa curiosité anxieuse, Claudie s'élança dans la rue. Elle était déserte;

personne chez Mme Héloy; la porte ouverte de la maison indiquait même la hâte avec laquelle on en était sorti.

Jeanne suivit les pas de sa nièce avec une angoisse dont elle ne pouvait se défendre. Les appels de la cloche devenaient plus pressants, les clameurs plus distinctes. Un homme à cheval traversa la rue au galop.

— Que se passe-t-il donc? lui cria Claudie.

— Le feu est au clocher, répondit le cavalier en s'éloignant comme une flèche.

— Le clocher brûle! allons! dit Jeanne; et toutes deux coururent vers l'église. En tournant l'angle de la rue, elles s'arrêtèrent, saisies par l'émotion. La place offrait un spectacle extraordinaire.

Toute la population était là. Jeunes et vieux, riches et pauvres confondus, faisaient la chaîne, unissant leurs efforts à ceux des pompiers; mais les pompes restaient impuissantes; c'est à peine si leur jet s'élevait jusqu'au toit de la nef.

M. et Mme Héloy au premier rang donnaient l'exemple. Ils aperçurent leurs cousines et les appelèrent.

— Claudie! Mettez-vous là, près de Caroline. Quant à vous, Jeanne, c'est folie de venir ici, faible comme vous l'êtes; retirez-vous!

— Oh! non, laissez-moi; je suis plus forte que vous ne le pensez.

Et, sans échanger d'autres paroles, elle prit place et passa courageusement les seaux.

L'incendie se développait avec une effroyable intensité. D'énormes pièces de charpente s'effondraient en faisant jaillir des tourbillons d'étincelles de l'épaisse fumée dont était enveloppée la base du clocher. Puis des flammes gigantesques s'élevèrent de cette fumée et illuminèrent la croix qui, pendant un moment, apparut resplendissante entre le ciel et le gouffre. Bientôt tout le clocher ne fut qu'un immense brasier; on vit la croix osciller, se détacher et tomber. Pourtant la cloche sonnait toujours, comme mue par une main invisible. Cette voix de bronze qui s'élevait mystérieusement de la fournaise avait quelque chose de si sublime que les plus indifférents sentaient remuer en eux des souvenirs qu'ils croyaient évanouis. Cette voix avait été mêlée à tous les évènements de leur existence. Elle avait carillonné leurs joies, pleuré leurs douleurs, accompagné leurs morts jusqu'au cimetière; ils revoyaient maintenant les jours disparus.

Un moment arriva où la cloche ne sonna plus qu'irrégulièrement, par tintements isolés. Se lassait-elle d'appeler un secours qui ne venait pas? Tout à coup un craquement formidable ébranla la tour, les grands piliers tremblèrent, s'écartèrent lentement et enfin s'écroulèrent, entraînant la cloche qui s'abîma dans le gouffre avec

un dernier tintement si lugubre, si déchirant qu'un frémissement invincible saisit la foule...

Le feu avait fait son œuvre. Il ne restait plus rien de l'antique clocher, orgueil du pays.

— Nous ne sommes plus utiles, rentrons, dit Mme Héloy.

Et suivie de Caroline et de Claudie, elle entraîna Jeanne qui se soutenait à peine.

— Que va dire Ernestine? murmura Jeanne qui, en approchant de la maison grise, se rappelait avec inquiétude sa terrible sœur.

— Que peut-elle dire? demanda Mme Héloy. Toutes deux vous avez rempli un devoir.

Debout sur le seuil, le sourcil froncé, Mme Legendre regardait le groupe s'avancer, mais la femme du notaire n'était point facile à intimider et, prévenant la question qu'elle devinait :

— Je vous ramène Jeanne et Claudie, dit-elle, vous pouvez être fière d'elles, car elles ont, l'une et l'autre, donné l'exemple du courage. Mais je crains que Jeanne n'y ait pris de la fatigue. Ayez soin d'elle.

Là-dessus, elle serra la main de la vieille fille et attirant Claudie, l'embrassa, en murmurant à son oreille : « Les nouvelles sont bonnes. »

XIX

Depuis bientôt un an, les lettres de Jacques arrivaient régulièrement, et grâce à ces bulletins fidèles, la famille Héloy suivait le voyageur, partageait ses espérances, ses craintes, ses succès ou ses découragements. Presque toujours un dessin complétait la lettre; mais, hélas! lettres et dessins restaient inconnus à celle que, plus que tous, ils eussent intéressée.

Le but poursuivi avait, en caressant la fibre chevaleresque qui vibre en tout cœur vraiment jeune, exalté la volonté de Jacques, et donné à son exil une teinte poétique qui parfois adoucissait pour lui le choc brutal de la réalité.

Il ne se dissimulait pas l'importance des obstacles dressés sur sa route, mais, conscient de sa valeur personnelle, il les regardait de sang-froid et se disait que, pour lui comme pour tant d'autres, l'Amérique devait être le pays des fortunes rapides et éblouissantes.

Dès son arrivée à New-York, il n'avait pas tardé à comprendre que si un premier voyage lui avait laissé croire qu'il connaissait les Américains, il lui fallait revenir sur cette illusion. Il dut mesurer l'abîme qui sépare le gentleman heureux de faire dans son salon de Brooklyn les honneurs de sa patrie à un étranger bien recommandé

du commerçant de Broadway absorbé par ses intérêts et dictant des ordres à ses commis. Le choc fut rude parfois, mais la confiance ne se démentit pas; derrière les nuages, elle devinait le soleil.

Un hasard heureux avait fait retrouver à Jacques, dans le principal commanditaire des mines à exploiter, un gentleman auquel il avait été présenté l'année précédente. Faite dans les bureaux, la reconnaissance avait été aussi brève que cordiale. On ne gaspille point là-bas en politesses oiseuses le temps destiné aux affaires. Ce fut seulement en quittant le comptoir que M. Burns, prêt à regagner Brooklyn, dit à Jacques :

— J'espère que vous voudrez bien vous rappeler notre ancienne sympathie et que vous viendrez nous voir. Je serai heureux de vous présenter à ma fille. Vous parlerez avec elle de la France qu'elle connaît.

A Brooklyn, Jacques retrouva dans M. Burns l'aimable compagnon de l'année précédente, si différent de l'homme d'affaires.

Miss Burns accueillit avec empressement ce Français, jeune, distingué, spirituel, qui apportait une animation particulière dans son salon et ressemblait si peu aux hommes qu'elle recevait.

M. Desmares devint promptement l'hôte assidu de l'hospitalière maison. Il y trouvait un reflet de la vie de famille; de bonnes causeries, véritable délassement pour son esprit surmené, et, pardessus tout, l'oubli momentané des meurtrissures que sa délicatesse recevait dans les discussions d'affaires.

En arrivant à New-York, Jacques comptait conclure en peu de temps des arrangements définitifs avec la société minière et partir pour le lieu de son exploitation. Mais il lui fallut vite abandonner cet espoir. Des difficultés sans cesse renaissantes reculaient toute conclusion de semaine en semaine; car, imbu des idées européennes, il n'entendait entreprendre ses travaux qu'après en avoir, dans la limite du possible, calculé tous les détails et assuré le succès. En cela, M. Burns lui fut un précieux auxiliaire par son expérience et ses relations.

Enfin le jour vint où le jeune ingénieur prit congé de ses amis. Quel enchantement que ce voyage! Jacques se sentait renaître; il allait donc agir par lui-même, lutter pour la fortune, vivre libre loin des mesquineries de Broodway ! Sa première lettre de Saint-James débordait d'enthousiasme.

« J'habite, disait-il, un pays délicieux qui me rappelle la Normandie, tant les vallées sont verdoyantes et les collines boisées. Comme exploitation, tout est à faire, et cela me réjouit. Je vais pouvoir appliquer mes idées. Le minerai, mal exploité jusqu'ici, est d'une richesse telle que, dès la première année, le rendement sera

décuplé. La fortune se montre plus prompte et plus favorable que je n'osais l'espérer.

« M. Burns, à qui j'ai communiqué mes plans, m'annonce sa visite avant six mois. J'espère qu'il ne reconnaîtra pas le désert qu'il m'a confié. Sa fille l'accompagnera, et ce n'est pas là mon moindre souci; comment cette jeune personne, accoutumée au luxe d'un intérieur quasi princier, s'accommodera-t-elle de mon campement? Ma maison de bois ressemble plus à une baraque qu'à un hôtel. Et pourtant combien je serais heureux de vous y recevoir!... Dites à Claudie que si j'ai eu des heures de découragement, cette impression est bien effacée. Désormais, je me regarde comme assuré de l'avenir..... »

D'autres lettres suivirent, rappochées d'abord, puis à des intervalles de plus en plus éloignés.

Mme Héloy constatait avec tristesse que peu à peu l'esprit de son neveu se préoccupait plus de ses affaires que de Claudie; que celle-ci, après avoir été l'inspiratrice de tant d'efforts, semblait reléguée au second plan.

— Comment t'étonnes-tu de ce changement, plus apparent que réel, j'en suis sûr? ripostait le notaire. Crois-tu que Jacques ait le temps de prendre une guitare et de chanter en regardant les étoiles? Tu es trop sentimentale; d'ailleurs il parle de Claudie, ce qui prouve bien qu'il ne l'oublie pas.

— Il la nomme, mais rien ne m'ôtera de l'idée qu'il change et se détache de nous.

M. Héloy haussait les épaules avec une indulgence un peu ironique, mais ce dédain n'impressionnait guère la bonne dame, et souvent ses yeux se portaient vers les fenêtres closes de la maison grise, tandis que ses lèvres murmuraient avec une inexprimable pitié : « Pauvre Claudie, il vaut mieux qu'elle ne voie pas ces lettres!... »

XX

— Hé bien! vous venez de prier pour les voyageurs, dit un matin la femme de l'huissier à Mme Héloy, au sortir de l'église? Ce départ doit vous chagriner?

— Quel départ, madame?

— Mais le départ de Mmes Legendre; et malgré votre brouille...

Mme Héloy regarda droit dans les yeux de sa voisine, ennemie secrète des Legendre.

— Oh! ce n'est un mystère pour personne que, depuis le départ de M. Desmares, vous ne voyiez guère vos cousines...

— On se trompe, madame. Nous ne sommes nullement brouillés. La santé très fragile de la pauvre Jeanne exige beaucoup de précautions; on lui a recommandé un repos presque absolu, c'est là l'unique raison qui nous fait espacer nos visites.....

— Et qui l'envoie dans le Midi, repartit ironiquement la femme de l'huissier. Suis-je donc la première à vous parler de ce départ?

Mme Héloy dissimula toute surprise sous un geste vague.

— On dit que Jeanne ne veut pas partir. Mais Mme Legendre insiste, elle aime tant sa sœur! N'a-t-elle pas raison?

— Absolument raison, et je suis de son avis, répondit Mme Héloy, en s'efforçant de rester calme devant cette nouvelle inattendue.

Et, rentrée chez elle : « Que signifie ce départ, se demandait-elle. Est-ce une histoire inventée par cette langue de vipère? Est-ce la vérité? Décidément j'ai eu tort de céder la place à Mme Legendre; j'aurais dû feindre de ne rien voir, de ne rien comprendre, et rester dans la place! Mon mari doit savoir quelque chose! »

Et dans sa hâte, elle passa d'abord à l'étude.

— Me Héloy est sorti, madame, dit le maître clerc en se levant.

— Déjà! Et savez-vous où il est?

— Chez Mme Legendre.

Ce contre-temps n'était pas pour calmer la curiosité de la bonne dame. Toute la matinée elle chercha, sans le trouver, le mot du mystère.

— Il se passe décidément quelque chose de grave, dit-elle à sa fille, en constatant que son mari était depuis près de deux heures chez la veuve.

— Il va assez souvent chez ma cousine... Elle a confiance en lui et prend toujours son avis.

— C'est vrai, mais jamais il ne reste aussi longtemps. Que peuvent-ils avoir à se dire pendant deux heures? Et ce voyage? Que cache-t-il?

— Je n'y crois pas, maman, à ce voyage. Si tu avais vu Jeanne dimanche à la messe, tu penserais comme moi qu'elle n'est pas en état de partir.

— Il n'existe pas d'impossibilité pour Mme Legendre. Si elle a résolu que ce voyage aurait lieu, il aura lieu!

— Voici papa, enfin!

Me Héloy confirma la nouvelle. Mme Legendre l'avait fait appeler pour lui confier l'administration de ses terres, pendant une absence qui pouvait se prolonger.

— Elle part pour Menton, ajouta-t-il, et sur l'avis des médecins, qui redoutent, pour Jeanne, la rigueur de nos hivers.

— Eh bien, voilà ce que je n'admettrai jamais, reprit Mme Héloy.

Ernestine se déplacer pour sa sœur! allons donc! c'est invraisemblable.

— Cela est, pourtant. Jeanne est très faible, elle décline; tu en jugeras par toi-même, car j'ai annoncé votre visite pour cet après-midi. Les voyageuses auront bien des recommandations à vous faire.

Mme Héloy secoua la tête.

— Non, non, dit-elle, je ne puis admettre que Mme Legendre soit tout à coup devenue sensible à ce point; puis, après un silence : J'y suis! s'écria-t-elle. Elle craint que Jeanne, sentant son état s'aggraver, ne te fasse appeler pour te dicter ses dernières volontés. Elle veut l'isoler.

Un oh! scandalisé l'interrompit.

— Oh! tant que tu voudras, bien que la chose ne doive pas étonner un notaire. Pour moi, c'est clair; Jeanne n'est plus la même. On dirait qu'en se détachant de la vie, elle reprend une sorte de vigueur morale. L'an dernier, aurait-elle osé promettre 10 000 francs à M. le curé pour la reconstruction de l'église?

— C'est vrai!

— Ce qui est vrai aussi, c'est que Mme Legendre, ayant voulu intervenir, s'est vue remettre à sa place. Jeanne, sans se départir de sa douceur, lui a dit, d'un ton qui n'admettait pas de réplique : « Merci, ma sœur, mais c'est affaire entre moi et M. le curé. » Eût-elle dit cela autrefois? Je le répète, Mme Legendre a peur; elle a peur de toi, elle a peur du curé, elle a peur de moi, peur de tout ce qui approche sa sœur.

— Peut-être as-tu raison. Mais, en vérité, ma chère femme, tu deviens sceptique.

— Sceptique? non, grâce à Dieu; mais simplement clairvoyante, et cela, parce que j'aime Jeanne et Claudie.

Mme Héloy était dans le vrai. Mme Legendre suivait, avec un étonnement mêlé d'effroi, la métamorphose de Jeanne. Elle constatait que cette volonté, si absolument dominée jusqu'alors par elle, se reprenait chaque jour, s'affirmait, et qu'à un moment donné, elle s'affranchirait complètement. Le danger était imminent, il fallait le conjurer. Un seul moyen s'offrait : éloigner Jeanne de ses amis, la garder à soi seul, la dépayser, en un mot, et se rendre indispensable. En cette conjoncture, l'avis du docteur fut accueilli avec empressement, car il résolvait toute difficulté et autorisait Mme Legendre à imposer sa volonté, voire même à se parer d'un air de dévouement tout à fait édifiant. A vrai dire, cette dernière considération touchait peu la veuve, mais elle en profita quand même.

Quitter sa maison! quel sacrifice pour un habitant de Neubourg! Quitter sa maison pendant des semaines, des mois peut-être! aban-

donner son chez soi à des domestiques qu'on ne peut surveiller, c'était la désolation des désolations! Et pourtant, on vit Mme Legendre accepter ce sacrifice sans une plainte, sans une protestation. Comme on juge mal! comme on l'avait méconnue!

Jeanne seule refusait de partir; elle ne voulait point quitter ce coin de terre, où toute sa vie s'était écoulée, où elle espérait mourir. Mais Claudie la suppliait d'obéir à l'avis des médecins.

— Vis pour moi, disait-elle; ne m'abandonne pas!

— Pour toi, ma chérie, répondit enfin Jeanne, j'essayerai de vivre; et elle se soumit.

Les jours qui précédèrent le départ apportèrent à Mme Legendre une sorte de supplice imprévu. On voulut dire adieu aux voyageuses, et les visites affluèrent. Plus d'une fois, elle fut tentée de fermer sa porte, mais c'était impossible. Il lui fallut donc subir, avec les marques d'intérêt données à sa sœur, les louanges prodiguées à son dévouement. Mme Héloy, entre tous, la torturait, non que celle-ci fît sa partie dans le concert laudatif, loin de là; elle parlait peu, se contentait d'entourer Jeanne de son affection discrète; mais elle était là, elle assistait au défilé avec un air de sphinx vraiment intolérable, et quand on célébrait devant elle, à grand renfort de ah! admiratifs, l'amour fraternel de sa cousine, ses yeux se fixaient sur Mme Legendre avec une telle expression d'ironie, que la veuve détournait la tête. Elle se sentait jugée et dominée, pour la première fois de sa vie.

Ce supplice dura jusqu'à la dernière heure, que rien ne pouvait avancer; car brusquer la situation eût été s'avouer coupable et vaincue.

XXI

A demi couchée sur sa chaise longue, bien abritée par la vérandah, Jeanne laissait ses yeux errer sur le paysage qui se déroulait devant elle et dont la mer d'un bleu foncé fermait l'horizon. Sa main caressait doucement les cheveux de Claudie assise à ses pieds. Depuis six semaines, les voyageuses étaient installées à Menton, et il semblait qu'une fée bienfaisante présidât à leurs nouvelles destinées. Sous l'influence de ce merveilleux climat, Jeanne se reprenait à la vie, et l'on reconnaissait à peine Claudie, tant il y avait en elle de vie et de douce gaieté.

— A quoi penses-tu, tante? demanda tout à coup la jeune fille.

— A toi, mon enfant! et le tendre regard de Jeanne se posa sur la figure levée vers elle... Que te voici donc fraîche et belle! poursuivit-elle après une contemplation muette de quelques minutes...

Je me disais que ce voyage tant redouté est une bénédiction pour nous toutes.

— C'est vrai! tu es presque guérie et je suis si heureuse, si heureuse!

— De cela seulement? reprit la vieille fille avec une douce malice.

— De cela d'abord, méchante tante, puis...

— Puis?

— Puis de l'assurance que j'ai maintenant que Jacques m'aime toujours, qu'il songe à moi.

Jeanne soupira...

— ... Oui, appuya Claudie, il pense à moi... Il ne me l'a pas écrit, mais j'en suis sûre. Pourquoi, s'il m'oubliait, ma cousine eût-elle glissé dans ma caisse l'album des souvenirs? Elle reçoit ses lettres, elle, elle les lit, et a voulu me donner cette joie de ne pas douter. Tous les dessins envoyés d'Amérique sont dans cet album, n'est-ce pas pour que je connaisse et les lieux où il vit, et ses nouveaux amis? Cet album ne me dit-il pas : souviens-toi et espère! Tiens, vois-tu, jamais, jamais je n'aurai assez de reconnaissance pour ma cousine. Je lui dois d'être calme, heureuse, confiante...

Jeanne baissait la tête, comme si elle ne partageait pas l'enthousiasme de Claudie.

— Une seule chose m'attriste, poursuivit la jeune fille, ce sont les mots anglais qui accompagnent les dessins, et que je ne comprends pas. Cette ignorance me pèse, car chaque mot souligne la distance entre Jacques et moi.

— Je te comprends; seulement, que faire?

— Ah! si je pouvais apprendre l'anglais! Mais maman ne voudra jamais.

— Peut-être... Nos relations avec nos voisins actuels expliqueraient ton désir.

Claudie secoua la tête; elle doutait que l'esprit ombrageux de sa mère acceptât cette explication .

— Veux-tu que nous en parlions?... Ta mère est réellement bien plus indulgente qu'autrefois.

Jeanne avait raison. Mme Legendre, débarrassée de ses amies, délivrée de la surveillance qu'elle s'imposait depuis tant de mois, avait retrouvé son beau calme. Elle connaissait assez sa sœur pour ne pas redouter un retour de ses velléités d'indépendance. Jeanne était trop timide pour agir seule, sans savoir où s'appuyer, et trop réservée pour se confier à des étrangers.

Grâce à Claudie, les femmes de service prises dans le pays ne mettaient pas sa patience à une trop rude épreuve; la nourriture était bonne, la dépense modérée, tout était donc pour le mieux.

Sous l'influence de ce repos dont elle jouissait sincèrement, son caractère semblait s'amollir. Plus d'une fois elle avait complimenté sa fille sur le goût avec lequel elle avait su donner à leur demeure provisoire un air de « chez soi », et, chose plus inouïe, elle avait accueilli avec bonne grâce les avances d'une famille américaine établie dans la ville voisine.

Dès les premiers jours, l'air souffrant de Jeanne, la grâce et la beauté de Claudie avaient éveillé la sympathie de M. et Mme Smith et de leur petite-fille miss Hélène.

On échangea d'abord quelques sourires, puis quelques paroles par-dessus la haie qui séparait les deux jardins. Installée depuis longtemps dans le pays, Mme Smith, témoin des embarras de ses voisines, hasarda un conseil sur le choix des domestiques. Le conseil était bon et fut accueilli avec empressement. La glace était rompue. Une visite suivit le conseil et d'agréables relations s'établirent entre les deux familles. Mme Legendre en profita peu, car elle n'avait rien changé à sa vie et consacrait le meilleur de son temps à une correspondance active avec Me Héloy, ses gardes, ses fermiers, mais elle ne s'opposa pas à des visites qui étaient une distraction pour Claudie; de plus, il ne lui déplaisait pas de frayer avec des gens élégants et bien posés, de leur laisser deviner que la simplicité de son train de maison était le fait seul de ses propres goûts et non de la médiocrité de ses revenus. Elle n'ignorait point de quel poids sa grosse fortune pèserait dans la considération que lui accorderaient les Américains. Et elle tenait singulièrement à n'être pas comptée comme la première venue.

Quand la santé de Jeanne permit quelques promenades, miss Hélène s'offrit pour guider ses amies vers les endroits les plus abrités et les sites les plus pittoresques.

Un peu plus âgée que Claudie, miss Hélène était une aimable personne, très gaie, très franche, l'idole de ses grands parents, et le type de la jeune Américaine habituée à agir seule, parfaitement décidée à se passer des conseils de sa famille dans les circonstances les plus sérieuses de la vie. La perte récente de sa mère, en l'éloignant du tourbillon mondain, la rapprocha de Claudie. Le contraste absolu de ces deux natures ne fut pas un des moindres attraits de leur affection, et mit un charme singulier dans leurs rapports.

Claudie admira Hélène, si forte, si vaillante; Hélène aima Claudie, si douce, si dévouée, si étrangère aux choses du monde et si avide de s'instruire.

— Vous avez dix-neuf ans! disait parfois Hélène en riant, mais, ma chère, mes compatriotes sont, à douze ans, plus femmes que vous.

— Que voulez-vous! j'ai toujours vécu à Neubourg.

— Et à l'ombre de maman et de ma tante, achevait Hélène, gaiement. Je voudrais vous voir lancée dans une grande aventure...

Riant à son tour, Claudie avouait que les grandes aventures n'étaient point son fait, et même l'effrayaient un peu.

La conversation roulait souvent sur l'Amérique. Mlle Legendre prisait ce sujet entre tous; elle interrogeait et montrait pour ces questions un intérêt qui caressait doucement la fibre patriotique de ses amis. Empressés à satisfaire sa curiosité, ils lui montraient les journaux illustrés, les albums, et parfois Hélène traduisait les articles du jour les plus intéressants. Les réflexions de Claudie témoignaient d'une élévation d'esprit, d'une sagacité extraordinaires. Elle trouvait toujours le mot juste et émerveillait le vieux M. Smith.

— Cette jeune fille est surprenante, dit-il un jour. Je n'aurais jamais cru une Française assez sérieuse pour s'intéresser à ce point aux graves questions américaines. Et quelle intelligence! elle saisit ma pensée avec une rapidité inouïe. Il est réellement fâcheux qu'elle ne parle pas notre langue.

— Quelle idée vous avez là, grand-père! s'écria Hélène. Je m'ennuie si souvent et les journées sont si longues dans notre isolement. Si j'offrais à miss Claudie de l'initier aux beautés de la langue anglaise?

— Si elle accepte, vous aurez en elle une délicieuse élève.

— Elle acceptera, j'en suis certaine!

— Savez-vous, grand-père, poursuivit la jeune fille en se penchant vers le vieillard, savez-vous que parfois, ce grand amour de notre voisine pour l'Amérique m'étonne un peu?... Je me demande s'il n'a pas une autre cause que la curiosité?...

— Quelle cause?... Vous croyez qu'elle serait engagée?

— Non, grand-père, les Françaises ne sont pas si confiantes et ne s'engagent pas comme cela. Claudie moins que tout autre se serait engagée sans le consentement maternel; car jamais Mme Legendre ne fait la plus légère allusion à l'avenir de sa fille.

— Eh bien, alors?

— Rien, c'est une simple impression qui m'est toute personnelle, mais je crois qu'elle a un secret.

— Alors je la plains, car sa mère sera inflexible, et elle... le vieillard s'arrêta.

— Elle? très soumise, poursuivit Hélène, oui, très soumise, trop même pour lutter. Cependant, si je l'ai bien comprise, elle a une extraordinaire force de résistance.

— Dieu la garde d'un conflit!...

Sans tarder, Hélène se rendit chez ses voisines. Mme Legendre était seule au logis et la reçut.

— Savez-vous, madame, ce que dit mon grand-père?

— Que dit-il, miss Hélène?

— Il dit que vous pouvez me rendre un immense service.

— Un service? reprit la veuve dont les sourcils se rapprochèrent tant le mot service sonnait mal à ses oreilles.

— Immense, madame, tout à fait immense!

— Mais lequel?

— Celui de m'empêcher de mourir d'ennui.

Mme Legendre respira plus librement.

— Et pour cela? fit-elle avec un sourire aimable.

— Il faut me permettre de vous enlever Claudie deux heures chaque jour régulièrement.

— Claudie est bien occupée de l'intérieur, et deux heures...

— Se trouvent aisément dans l'après-midi... D'ailleurs ce ne sera pas du temps perdu.

— Et pourquoi faire?

— Je prétends enseigner notre langue à Claudie, qui a de merveilleuses dispositions.

La surprise arrêta les mots sur les lèvres de la veuve.

Miss Hélène interpréta ce silence dans le sens de ses désirs.

— Vous êtes bonne! s'écria-t-elle avec élan, et en lui secouant la main avec toute la vigueur que la satisfaction peut mettre dans un poignet américain : Je vois Mlle Jeanne et votre fille sur la route, je cours leur signifier votre volonté.

— Ma volonté! mais...

La fin de la protestation se perdit dans le bruit de la porte qui se refermait.

En deux sauts Hélène fut près des promeneuses.

— A quand notre première leçon? fit-elle en se plaçant toute droite devant Claudie.

— Quelle leçon, chère miss?

— Notre leçon d'anglais? Mon grand-père assure que vous êtes êtes née Américaine et que vous devez parler notre langue; de plus il déclare qu'à moi seule appartient de vous initier aux beautés de notre littérature. Votre mère, consultée, approuve l'idée de mon grand-père. Je dis donc : à quand notre première leçon?

Immobilisée par la surprise, Claudie écoutait et croyait rêver.

— Hé bien? dit Hélène.

Ce mot rompit le charme. Claudie essaya de parler, mais un ah! joyeux s'échappa seul de ses lèvres, et jetant ses bras autour du

cou de son amie, elle cacha sur son épaule ses yeux débordants de larmes.

— Ma proposition ne vous effraye pas? reprit Hélène, touchée et un peu étonnée de cette émotion qui confirmait ses soupçons.

— Oh! non, et je vous en suis très reconnaissante...

XXII

Ce furent des jours heureux que ceux qui virent se réaliser le grand désir de Claudie; heureux non seulement pour elle, mais pour tous. Ce rapprochement journalier des deux jeunes filles fit naître l'intimité, et bientôt une affection sérieuse et profonde succéda à la sympathie qui les avait attirées l'une vers l'autre.

M. et Mme Smith, eux aussi, aimaient l'amie de leur petite-fille et prenaient plaisir à compléter par la conversation les leçons données par Hélène. L'élève répondait brillamment aux soins de ses professeurs, si bien qu'en moins de trois mois la langue anglaise lui était presque devenue familière.

Dans cet intérieur élégant, le goût de Claudie s'épura et s'affina. Les côtés un peu provinciaux de son éducation se modifièrent, et sa mère, comme sa tante, subissait, sans en chercher la cause, le charme de cette métamorphose qui répandait autour d'elles comme une atmosphère de calme et d'apaisement.

Cependant le printemps était revenu, amenant l'heure des séparations. Le jour du départ était fixé; on devait tous ensemble quitter ce coin de terre où l'on avait été si heureux, quand une rechute imprévue força Jeanne à s'aliter.

— Ce ne sera rien, dit le docteur, un peu de repos et tout ira bien.

Mais les jours s'écoulaient sans apporter d'amélioration sensible.

— Vous vous opposez toujours à notre départ? dit un jour Mme Legendre au médecin en le reconduisant.

— Absolument, madame. L'état de faiblesse de votre sœur est tel que, chaque matin, je m'étonne de la retrouver vivante.

— Elle est plus vigoureuse que vous ne croyez; mais d'où vient cette rechute si subite?

Le docteur fit un geste vague indiquant qu'il ignorait la cause du mal.

— Je n'y comprends rien, reprit-il. Evidemment il y a là autre chose qu'un trouble physique, mais quoi? N'aurait-elle pas éprouvé, par exemple, une violente émotion?

— Nullement. Je lis toute sa correspondance; on ne lui mande rien de fâcheux pour ses intérêts.

Le docteur leva un regard étonné sur son interlocutrice, ouvrit la bouche pour répondre, mais se tut. Il avait compris, que pour cette femme, il n'existait pas d'émotions vives en dehors des questions d'intérêt. Dès lors à quoi bon discuter?

Le médecin ne se trompait pas. Jeanne succombait à une de ces blessures qui frappent en plein cœur et tarissent la vie à sa source même.

La veille du jour fixé pour le départ général, Hélène et ses grands-parents avaient entraîné leurs amies dans une longue excursion. On devait passer la journée ensemble pour ne rien perdre des dernières heures d'une intimité chère à tous. Après le déjeuner, M. et Mme Smith proposèrent à Claudie l'ascension d'une montagne du sommet de laquelle on découvrait une vue splendide. Jeanne pressa sa nièce d'accepter, promettant d'attendre les promeneurs au pied de la montagne. Mais Hélène déclara qu'elle tiendrait compagnie à « la bonne tante », ainsi qu'elle appelait Jeanne, et s'assit près d'elle, après l'avoir installée aussi confortablement que possible.

La pensée du lendemain pesait sur elles et les rendait silencieuses. Hélène fit un effort pour secouer cette impression et parla des mois passés à Menton, de son prochain retour en Amérique.

— Les amis que vous allez retrouver ne vous feront-ils pas oublier les affections plus nouvelles, mais si sincères que vous laissez derrière vous? demanda Jeanne de sa voix douce.

— Vous n'êtes pas de celles qu'on oublie, bonne tante, et quand à Claudie, elle tient notre cœur et le tient bien. Elle me rappelle cette princesse des contes de fées qui avait marché sur l'herbe qui charme; Claudie aussi a marché sur l'herbe magique...

Jeanne sourit, heureuse de ces éloges.

Au cours de la causerie, Hélène prononça à plusieurs reprises le nom de M. Burns comme celui d'un des plus intimes amis de son grand-père.

— Ce monsieur habite New-York? dit Jeanne,

— Oui. Sa fille est ma meilleure amie.

— Ah! il a une fille?

— Est-ce que vous le connaissez?

Jeanne fit un signe négatif. Une vive angoisse lui étreignait le cœur. Pourquoi Jacques n'avait-il pas parlé de miss Burns? Pourquoi n'avait-il pas joint son portrait à celui de son père? Il devait la connaître pourtant.

— Marie Burns, poursuivait Hélène, est ma meilleure amie et nous nous voyons souvent.

— Est-elle mariée?

— Pas encore. Mais ses dernières lettres me laissent deviner que j'arriverai à temps pour recevoir d'importantes confidences.

— Est-elle riche? Est-elle jolie? demanda Jeanne coup sur coup, avec une curiosité bien étrangère à ses habitudes.

— Extrêmement riche, assez jolie et très élégante, répliqua Hélène en levant les yeux vers Jeanne, dont le visage altéré la frappa d'étonnement.

— Vous souffrez? ajouta-t-elle.

— Oh non! merci... Parlez-moi de votre amie. Elle se marie, dites-vous. Et qui épouse-t-elle?

— Je ne sais pas si elle se marie, mais elle me parle d'un jeune ingénieur français dans des termes qui me font supposer que...

Un soupir, douloureux comme une plainte, interrompit Hélène. Jeanne s'évanouissait. Une pâleur intense couvrait ses traits, deux cercles bleus entouraient ses yeux soudainement creusés.

— Chère miss Jeanne! chère amie! s'écria la jeune fille en prodiguant ses soins les plus tendres à l'infortunée, qu'on eût pu croire morte, si deux larmes en roulant sur ses joues n'avaient prouvé qu'elle vivait.

Jeanne revint à elle, et, encore incapable de parler, elle serra les mains d'Hélène agenouillée devant elle, tout émue de cette grande souffrance. Enfin, après un effort pénible :

— Ne parlez pas de votre amie à Claudie, murmura-t-elle d'une voix angoissée, ne lui en parlez jamais!

— Jamais! soyez tranquille... Claudie aime ce jeune homme, n'est-ce pas? J'ai toujours pensé qu'elle avait un secret; mais je ne la croyais pas engagée... Est-il possible qu'on l'oublie pour Mary?..

— N'accusez pas M. Desmares, il est libre, absolument libre! Et Jeanne confia à la jeune fille la simple histoire des amours de Claudie.

— Tant d'obstacles les séparent, poursuivit-elle, que la pauvre enfant n'a pas voulu que Jacques engageât son avenir, et se liât par une promesse. Elle a foi en lui. Elle a espéré, elle espère encore être aimée. Hélas! tout s'est réuni pour fortifier cette espérance, tout, jusqu'à vous.

— Moi?

— Oui, vous! Parler la langue du pays où il vit n'était-ce pas se rapprocher de lui? et vous vous êtes présentée comme la messagère de la Providence, rendant possible ce qui semblait impossible!

— Mon amie ne me parle pas mariage... peut-être me suis-je exagéré la portée de ses confidences... Je verrai M. Jacques, je lui parlerai de notre sympathie, de Claudie... et...

— Jamais, Hélène! jamais, entendez-vous? Claudie ne le voudrait

pas; il est libre, aucune promesse ne le lie, et elle, elle l'aime assez pour le vouloir heureux, dût ce bonheur lui briser le cœur. Gardez fidèlement le secret que j'ai confié à votre amitié... Je vous le demande formellement. L'avenir est à Dieu!

— Comptez sur moi, dit simplement Hélène d'une voix grave.....

Puis, après un silence, toutes deux échangèrent un regard avec un serrement de main; on entendait les voix joyeuses des promeneurs qui apparaissaient dans le sentier. Ils revenaient séduits de leur excursion.

— Combien je vous ai regrettées toutes deux! dit Claudie en accourant... Mais, frappée aussitôt de l'altération des traits de sa tante :

— Qu'as-tu? s'écria-t-elle avec émotion.

— Ne vous inquiétez pas, dit Hélène. M[lle] Jeanne a été un peu fatiguée de la chaleur, mais il n'y paraît déjà plus.

— Plus du tout, répondit Jeanne avec un sourire, en réponse au regard inquiet de Claudie; et elle sut trouver la force de se mêler à la causerie qui égaya le retour.

A partir de ce moment, une étrange langueur s'empara de Jeanne; elle ne souffrait pas, mais ses forces l'abandonnaient rapidement; bientôt même il ne lui fut plus possible de quitter sa chaise longue. Le docteur se déclarait impuissant à guérir un mal dont il constatait les ravages sans pouvoir en découvrir la source. La pauvre femme succombait à la douleur des épreuves qui attendaient sa chère Claudie. C'est moi, se disait-elle, dans l'angoisse de ses nuits sans sommeil, c'est moi qui ai préparé ces épreuves! Seigneur, prenez ma vie et épargnez la sienne!

XXIII

L'arrêt du docteur contraria vivement M[me] Legendre. Tant qu'elle avait pu assigner une date à son retour, elle avait pris son parti de l'éloignement qu'elle avait voulu; tout était pour le mieux, et l'hiver s'était facilement passé. Mais voici que Jeanne ne pouvait ni vivre ni mourir, cela dépassait la mesure.

— Jamais, murmurait-elle, jamais cette sotte créature n'a pu être comme tout le monde.

Son humeur se ressentit de l'état de son esprit. Elle trouva à redire à tout, s'impatienta de tout, découvrit mille lacunes dans la correspondance de M[e] Héloy. La figure attristée de Claudie, le calme résigné de Jeanne, l'exaspéraient.

Plus d'une fois, la pensée lui vint de faire un voyage en Norman-

die et d'y rester quelques jours, mais que se passerait-il en son absence? Qu'adviendrait-il si Jeanne venait à mourir pendant ce temps? Elle resta donc, plus énervée, plus dure, plus exigeante que jamais.

L'été n'apporta aucun changement appréciable dans l'état de la malade, et à partir des premiers jours d'octobre, elle déclina rapidement.

Jeanne voyait venir la mort avec le calme et la résignation que connaissent seuls ceux qui croient et espèrent. En se détachant de la terre, son esprit s'élevait à une hauteur inconnue jusqu'alors. Elle semblait être déjà enveloppée d'une indicible sérénité. Toujours préoccupée de Claudie, elle consacrait ses derniers instants à la consoler, à la préparer aux épreuves de la vie. Elle lui montrait l'accomplissement du devoir, si rude, si pénible qu'il puisse être, comme la source de toute dignité, de toute vraie indépendance.

Claudie l'écoutait, émue, entraînée par la sublimité de cette âme qui se révélait à elle dans toute sa beauté, et, pour la première fois, elle comprit la grandeur d'une vie de sacrifice et de dévouement.

— Je voudrais te ressembler, murmura-t-elle entre ses sanglots, mais qui m'aidera, où trouverais-je la force!

— J'aurais souhaité, dit Jeanne un soir, réaliser tes rêves. Mais, en te léguant ma fortune, je creuserais un abîme entre ta mère et toi. Jamais elle ne consentirait à ton mariage, et toi, tu repousserais un bonheur maudit par ta mère. Ma fortune ira donc tout entière à ma sœur..... Pourtant, tu ne seras pas privée de la consolation de faire un peu de bien. Que te resterait-il, si tu n'avais même pas la joie de soulager ceux qui souffrent! C'est aux jours de l'épreuve, quand ton cœur brisé versera ses larmes les plus amères, que tu connaîtras la douceur de donner. M. Héloy te remettra tous les trois mois les intérêts d'une somme de 150 000 francs que je lui ai confiée pour toi. N'en parle à personne surtout. Mais prends cet argent sans scrupule; il est bien à moi : ce sont mes économies,... je les ai faites pour toi..... Si un jour, plus tard, ta mère devient trop sévère pour toi, tu auras du moins une modeste indépendance...

Depuis plusieurs heures, Jeanne reposait immobile, quand elle posa sa main sur la tête de Claudie agenouillée près de son lit.

— Dieu te garde! murmura-t-elle.

— O tante, ne m'abandonne pas! s'écria la jeune fille.

— Sois forte, mon enfant. L'heure est proche, appelle ta mère.

Mme Legendre entra bientôt et s'arrêta sur le seuil, saisie de respect devant l'expression de vraie majesté qu'avait revêtu le visage de la mourante. Une légère contraction agita ses lèvres; puis elle s'avança près du lit, obéissant à l'appel muet des yeux de Jeanne.

— Ma sœur, dit celle-ci en lui prenant la main, exaucerez-vous la prière d'une mourante, me donnerez-vous la suprême joie d'emporter la certitude du bonheur de Claudie?

Mme Legendre se redressa, plus froide, plus impassible que jamais.

— Ne vous inquiétez pas, fit-elle d'une voix sèche, l'avenir de ma fille ne regarde que moi.

Deux larmes descendirent lentement sur les joues de Jeanne; un soupir douloureux passa entre ses lèvres..... Le grand silence de la mort tomba sur la chambre... Claudie était orpheline.

XXIV

Debout à la porte du cimetière, Mme Legendre, selon la coutume du pays, saluait et remerciait les personnes qui avaient assisté aux obsèques de sa sœur.

— Enfin! dit-elle, quand le dernier invité disparut.

Et se tournant vers M. Héloy, qui se tenait près d'elle en qualité de proche parent :

— Enfin, nous pouvons nous retirer. Où donc est Claudie?

— Ma femme l'a emmenée; la pauvre enfant était à bout de force; son chagrin est déchirant.

— Elle n'a aucune énergie, repartit la veuve d'un ton sec; la vie lui apprendra à supporter bien d'autres malheurs!

M. Héloy regarda sa cousine, mais se tut, et tous deux regagnèrent Neubourg en silence, tandis que les derniers glas de la cloche s'éteignaient lentement dans le ciel gris et froid de novembre.

Mme Legendre rentra chez elle avec la satisfaction évidente d'être enfin délivrée d'un souci qui l'avait longtemps oppressée. Jeanne reposait comme elle l'avait désiré dans le caveau de famille. Grâce à M. Héloy, la cérémonie avait eu toute la pompe convenable. On pouvait donc maintenant, sans choquer la susceptibilité des gens sensibles, s'occuper des affaires, et il tardait à la veuve de se voir en possession de l'héritage de sa sœur. Jeanne avait-elle, oui ou non, laissé un testament? Cette question se dressait devant elle, et l'irritait singulièrement. Le notaire n'avait pas encore parlé, mais pouvait-il décemment traiter ce sujet avant que tout fût rentré dans l'ordre?

M. Héloy avait deviné sa pensée, car, en prenant congé, il lui avait demandé un entretien pour le lendemain.

— A moins que vous soyez trop fatiguée, avait-il ajouté.

— Non, non, mon cousin; je vous attendrai.

Le notaire fut exact, et, après l'échange des politesses, qu'il fit aussi brèves que possible, il aborda le sujet attendu.

— Votre sœur, dit-il, n'a laissé aucun testament; sa fortune vous revient donc comme à son héritière naturelle.

Un éclair de triomphe illumina le regard de Mme Legendre. Jeanne n'avait pas osé enfreindre ses ordres.

— Il est inutile, je crois, poursuivit le notaire sans paraître rien remarquer, de vous lire l'inventaire des biens de la défunte. Vous les connaissez, elle n'a rien distrait de la succession de ses parents.

— Elle a dû même augmenter sa fortune? répondit Mme Legendre. Et sa voix se fit interrogative.

— Pas que je sache.

— Que faisait-elle donc de son argent? Elle ne dépensait pas ses revenus; vous le savez comme moi.

M. Héloy fit de la main un geste vague qui ne disait ni oui ni non.

— Elle a dû laisser des comptes, je les examinerai. Il est impossible que nous ne trouvions pas trace de sommes aussi importantes.

— Elle faisait beaucoup de bien, reprit le notaire, ému au souvenir de la pauvre fille, et je doute qu'elle ait tenu registre de ces charités.

Mme Legendre garda le silence, paraissant absorbée dans ses réflexions.

— Que ma sœur me laisse sa fortune, dit-elle enfin, telle qu'elle l'a reçue de nos parents, c'est dans l'ordre, et je ne lui en dois aucune reconnaissance. Mais je ne puis admettre qu'elle ne l'ait pas sensiblement augmentée. N'êtes-vous pas étonné, mon cousin, qu'elle vous ait caché l'emploi de ses économies, à vous qui étiez son conseil, son confident?

Et elle regarda le notaire droit dans les yeux; il soutint ce regard sans se troubler.

— Je vous l'ai déjà dit : Jeanne faisait beaucoup de bien, toujours discrètement; elle avait la pudeur de sa charité.

— On connaît les pauvres du pays; une année de ses revenus les eût enrichis.

— Elle ne donnait pas seulement à ceux qui tendent la main. Elle allait au-devant des infortunes cachées, et bien des gens, riches aujourd'hui, le sont grâce à celle qui les a aidés à passer les jours difficiles. C'était la seule joie de cette sainte âme.

— Une joie fort dispendieuse, riposta sèchement la veuve.

Elle sentait quelque chose lui échapper, et elle en éprouvait un véritable froissement.

— Enfin! dit-elle comme conclusion, je vous remercie, mon cousin, de vous être dérangé.

XXV

— Comment! Un vaillant comme vous, vous voilà découragé! C'est inadmissible... Il faut avoir plus de nerf que cela!

— Découragé, non, mais peiné, et, je vous l'avoue, profondément dégoûté.

M. Burns leva les sourcils, allongea les lèvres avec une moue dédaigneuse...

— Pourquoi dégoûté? Parce qu'un homme vous a volé? Ce n'est pas le premier, je crois, et ce ne sera pas le dernier, j'en suis certain.

— Je devais compter sur celui-ci, un homme que j'ai tiré de la misère!

— Vous ne deviez compter sur rien. Entre nous, vous êtes dans votre tort.

— Moi! je suis dans mon tort! s'écria Jacques en bondissant.

— Absolument; quand on a une idée, on la garde, et l'on s'arrange de sorte que personne ne la devine, jusqu'au jour de son application... Quand on a parlé, il faut réparer cette imprudence en ôtant soigneusement les clefs de son bureau.

— Qui pouvait prévoir ce qui est arrivé?

— Tout être sensé!... Comment! pendant des jours et des jours, vous entretenez un homme de vos projets, vous lui expliquez tous les avantages de votre découverte, et vous vous étonnez que ce pauvre diable cède à la tentation, accepte les offres très séduisantes de vos rivaux... Mais c'est fatal, cela!...

— Qu'un pauvre diable cède à la tentation, soit; mais que des hommes comme il faut, des gentlemen se fassent ses tentateurs, l'admettez-vous?

— Certainement! c'est leur intérêt.

Jacques regarda fixement M. Burns.

— Ainsi, reprit-il lentement, vous, monsieur, vous admettez que l'intérêt soit un motif suffisant pour excuser une infamie?

— Quels grands mots!

— Oui, une infamie, et je le dirai à M. Jones.

— Vous vous tiendrez tranquille, dit froidement M. Burns, en posant sa main sur le bras de Jacques. Vous le savez, je ne recourrai jamais à un tel expédient; mais je suis peut-être le seul ici à penser de la sorte. Il faut, mon cher enfant, accepter ce qui se fait autour de soi. Il est étonnant que trois années de séjour en ce pays ne vous aient pas débarrassé de vos préjugés européens et que vous confondiez encore dans le même personnage l'homme d'affaires et le gentleman.

— L'honneur est le même pour tous deux!

M. Burns secoua la tête.

— Autre maxime qu'il faut laisser de l'autre côté de l'Océan. Pénétrez-vous de cette vérité : Ici, une seule chose est honorable : réussir; n'avez-vous pas un vieux proverbe qui dit : La fin justifie les moyens? Ce proverbe est digne de notre pays.

Jacques baissa la tête et ne répondit plus.

— Allons, dit M. Burns en se levant, ne pensons plus à cette ennuyeuse affaire; votre machine était excellente, cherchez-en une autre; la moindre modification suffit, le tout est d'arriver premier.

— Nous arriverons, monsieur, car j'ai eu la même pensée que vous, et j'avais, heureusement, gardé les dessins primitifs.

— Bravo! s'écria M. Burns; je vous calomniais. Il y a trois ans, vous auriez d'abord couru après votre voleur... Voilà la voiture, j'ai à peine le temps de regagner la gare. Nous comptons sur vous pour après-demain. Mary vous recommande d'être exact; elle a besoin de vos conseils pour le concert.

Les deux hommes échangèrent une cordiale poignée de main.

— Et voilà le plus honnête homme que j'aie rencontré depuis trois années! dit Jacques en rentrant dans son cabinet.

L'image d'un autre honnête homme traversa son esprit; absolument honnête, celui-là, jamais dévié de la voie droite, pour qui les capitulations de conscience sont lettre morte.

— Oui, poursuivit le jeune homme, l'honneur même, mais si peu dans le mouvement.

Et sa pensée, toute pleine du souvenir évoqué, s'envolait vers Neubourg. Il revoyait ses amis, M. Héloy, toujours calme; Mme Héloy, toujours bouillante quand il s'agissait de la terrible Mme Legendre. Et Claudie, que devenait-elle?

Jacques alors seulement se rappelait que les dernières lettres de Neubourg ne parlaient pas de la jeune fille, et une sorte de confusion tomba sur son cœur.

Quelle femme charmante eût-elle été dans un autre milieu, murmura-t-il, et un soupir à la fois ému et compatissant accompagna l'image qui passa devant ses yeux en se perdant dans l'éloignement.

Un coup frappé à la porte rompit le charme et le rappela à la réalité. Les affaires s'accommodent mal de la rêverie.

Pendant la première année, tout avait souri à Jacques, et il avait savouré la douceur d'un succès absolu. Sous sa direction, le minerai avait décuplé de valeur, et ses bénéfices avaient atteint un chiffre inespéré. Ses lettres étaient un chant de triomphe. Il ne doutait pas de l'avenir, et voyait le jour où il amènerait Claudie à son foyer. Mais de sombres nuages avaient bientôt voilé ce rayonnement.

Une inondation telle qu'on n'en avait pas vue dans le cours du siècle, la faillite du banquier dépositaire de ses fonds, avaient rejeté le lutteur dans les difficultés des premiers jours. Toutefois, l'étourdissement de ces coups s'était vite dissipé, et le jeune ingénieur avait recommencé le combat avec d'autant plus d'âpreté qu'il avait été vaincu. Sa volonté, servie par une énergie indomptable, s'était révélée avec une supériorité inattendue.

M. Burns observait Jacques avec une satisfaction évidente.

Il est aisé d'être vaillant dans le succès, disait-il, mais dans le revers seulement un homme donne sa véritable mesure. Combien de Français, à la place de celui-ci, eussent tout abandonné! Et une estime sérieuse changea en amitié la sympathie du vieil Américain; ses rapports avec Jacques devinrent réellement intimes. Désormais le jeune homme allait souvent à New-York, où ses amis l'appelaient sous le moindre prétexte. Cet intérieur heureux l'attirait irrésistiblement. Il y oubliait les difficultés de la vie, la fatigue d'un travail acharné, et surtout l'isolement, qui rend si lourdes les heures du doute.

De son côté, miss Burns ne négligea rien de ce qui pouvait retenir près d'elle un homme dont l'esprit cultivé, les manières élégantes, faisaient un contraste si frappant avec ses hôtes habituels. Personne ne savait comme lui oublier les affaires pour n'être qu'homme du monde dans un salon. Plus d'une fois elle accompagna son père à la mine : elle s'amusait alors à compléter l'arrangement du cottage de Jacques, et à lui donner cet air habité qui manque toujours à la demeure d'un garçon.

Plus d'une fois aussi la présence de la jeune fille ramena Claudie à la pensée de Jacques. Il les comparait, et, il faut l'avouer, le voisinage de la brillante Américaine accentuait singulièrement tout ce qui manquait à la modeste provinciale pour être une femme du monde.

Miss Burns était une des étoiles de New-York, partout trop entourée pour que son nouvel hôte passât inaperçu. L'attention dont elle l'honorait, l'estime que M. Burns professait pour lui le désignaient tout naturellement à la jalousie des jeunes beaux qui, plus d'une fois, durent constater son indiscutable supériorité. Les jeunes filles, en revanche, sans se soucier des droits de l'amitié, se disputèrent une si importante conquête.

Au milieu de tant de conflits, Jacques restait impassible; profitant des habitudes américaines, il trouvait naturel de venir le plus souvent possible dans une maison où il se plaisait, et il y venait sans arrière-pensée. Les heures passées à New-York lui étaient un délicieux repos, rien de plus. Rendu à sa solitude, il reprenait son travail avec une ardeur nouvelle. La fortune qu'il avait cherchée

d'abord comme un moyen parut un jour devenir subitement le but de ses efforts. Subissait-il l'influence d'un milieu où l'or est tout? Etait-il fasciné par l'éclat des millions qu'il coudoyait? Toujours est-il que le rêve d'une vie simple s'effaça peu à peu et qu'il ne comprit plus que la vie des millionnaires éparpillés autour de lui.

La possibilité d'un mariage entre son ingénieur et sa fille plaisait à M. Burns, il en parla franchement à miss Mary.

— Peut-être, dit-elle en souriant; le mari me conviendrait, je ne le cache pas; mais il ne pense guère au mariage.

— A quoi pense-t-il donc?

— A faire fortune; il a raison.

— S'il te plaît, tu es assez riche pour deux.

— Cela ne suffit pas. Je veux être épousée un peu pour moi, et il ne m'aime pas autrement qu'en bon camarade. Peut-être cela changera-t-il.

— Toi, l'aimes-tu?

— Assez pour l'épouser volontiers, mais pas assez pour n'avoir pas la patience d'attendre que sa fortune soit en bonne voie, sinon faite. Et cela ne tardera pas, m'avez-vous dit?

— Je le répète. Le temps est loin où il me fallait le pousser. Aujourd'hui, il me faut presque modérer son audace.

— Nous attendrons, mon père... Je ne suis nullement pressée de vous quitter... et il ne faut pas vous tourmenter; comme disent les Français : l'avenir est à Dieu.

— Qu'il en soit donc selon ta volonté, répondit le père modèle.

B. Reyac.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les concours : Prix de Rome, pour la peinture et la sculpture. Au Conservatoire : tragédie, comédie, chant, opéra et opéra-comique. Ecoles et lycées : le Conseil municipal dans les écoles primaires. Grand concours. Le jeune Français du vingtième siècle. Nouvelle réforme du baccalauréat. Une petite *Histoire des variations*. — Revue funèbre : MM. Amagat, E. Faligan, Bergeron, Gautherin, Emile Lévy, Ferdinand Denis, H. de l'Épinois, etc. Mme Ackermann. Sir Richard Wallace. Un mot sur le cardinal Newman. — Spectacles d'été : Les *Petits oiseaux* au Théâtre-Français. Fêtes au profit des incendiés de Fort-de-France. Les catastrophes de Saint-Etienne. Les inaugurations. Le monument de l'amiral Courbet. La grande tournée des Félibres et des Cigaliers.

I

La fin de juillet et les premiers jours d'août ramènent, chaque année, la saison des concours. Pendant plusieurs semaines, impossible d'ouvrir un journal sans y voir le compte-rendu d'une distribution de prix. S'il n'y en a pas une, c'est qu'il y en a dix.

Le grand défilé annuel a commencé par les concours pour le prix de Rome. Les peintres avaient à traiter le *Reniement de saint Pierre*. Les œuvres des concurrents n'offrent plus aujourd'hui l'unité d'inspiration et d'enseignement qu'on y remarquait autrefois, sous la variété des inspirations artistiques. Toutes les idées mobiles du jour s'y reflètent; le sanctuaire a cessé d'être défendu contre les influences du dehors. Le réalisme, l'impressionnisme même, ont leurs représentants, à côté de l'art classique, parmi ces jeunes aspirants à la villa Médicis. Celui-ci poursuit les effets du clair-obscur et cet autre se rattache à l'école du plein air. Ici, saint Pierre est représenté comme un grossier pêcheur; là, c'est une noble tête accablée par le remords; ailleurs, il a l'air d'un philosophe méditatif creusant un problème de méta-

physique. Il en est un qui a fait du coq le personnage principal. Un autre, romantique attardé, a répandu sur la scène une atmosphère bleuâtre; son Christ, tout en longueur, offre la physionomie d'un fantôme et, dans cette pâle lueur crépusculaire, semble porter le croissant de la lune sur sa tête en guise d'auréole.

Le jury lui-même, — c'est-à-dire l'Académie des beaux-arts, — a subi des influences toutes semblables. Nul doute qu'il n'eût couronné autrefois la composition de M. Lavalley, la plus sage, la plus correcte, la mieux comprise et dont l'exécution témoigne déjà d'une grande sûreté de main. Saint Pierre, en sa qualité de protagoniste, occupe le centre du tableau; la vieille femme qui se penche vers lui n'est point sans caractère; le Christ est d'une tristesse et d'une majesté douces. Tout se tient à son plan et en parfait équilibre dans ce tableau rempli des qualités qu'on loue et qu'on récompense dans un élève excellent.

L'Académie a mis en première ligne l'œuvre de M. Devambez, à laquelle ceux même qui l'avaient remarquée le plus pour ses mérites tout personnels n'avaient osé pronostiquer un tel honneur. La plupart considéraient comme probable qu'elle n'obtiendrait aucune mention, tant pour son mépris des vieilles conventions académiques, que pour les lacunes et les faiblesses de l'exécution. Le jugement a dérouté les critiques qui s'obstinent encore à parler des étroits préjugés de l'Institut. Pour moi, je l'avoue, je trouve l'effet de lumière poursuivi par M. Devambez un peu puéril en un tel sujet, et il me semble que, poussé à ce point, il tire à lui toute l'attention et nuit à l'effet moral. Saint Pierre, ici, est moins un coupable pénétré de repentir qu'un homme à la figure violemment éclairée par la flamme du foyer. Mais la scène est distribuée avec intelligence et n'a rien de banal.

Le sujet du concours de sculpture était tiré de l'inépuisable histoire grecque : les élèves avaient à représenter l'action héroïque du Spartiate Othryadas ranimant ses forces expirantes pour dresser un trophée sur le champ de bataille où il vient de succomber avec tous ses compagnons, et y écrire avec son sang : « Lacédémone a vaincu les Argiens. » Le premier prix est échu à M. Gasc, qui déjà, l'an dernier, avait été désigné pour la même récompense par la section de sculpture, mais que le vote de l'Académie avait reculé au second rang. Si je ne me trompe. M. Gasc allait atteindre la limite d'âge; le succès lui était doublement dû, et il pouvait l'obtenir par le seul mérite d'une composition simple, sobre, intelligemment conçue, témoignant d'une étude sérieuse de l'art antique et réunissant dans l'exécution le naturel du mouvement à la sévère élégance de la forme. Le seul qui eût pu lui disputer la palme

était M. Sicard, qui a moins de finesse, mais plus de vigueur. Seulement M. Sicard est tombé dans le piège que le programme tendait aux concurrents, et il a refait le Soldat de Marathon. La plupart des autres figures pèchent surtout par l'expression.

Les concours du Conservatoire ont offert cette année un certain caractère de nouveauté par l'exclusion générale, sinon absolue, du répertoire contemporain, dont on usait et abusait si largement en ces dernières années. Pour la première fois depuis longtemps, nous n'avons pas entendu japper le petit chien de l'*Etincelle* sur les planches de la rue Bergère, et quoique la scène soit fort jolie, ce nous a été un soulagement, car on se lasse de tout, même du pâté d'anguilles. Du côté des hommes, les concours de déclamation ont été généralement médiocres, ce qui n'est point une nouveauté. Dans la tragédie, M. Mounet-Sully fait école quoi qu'il soit de ceux qui ne s'imitent pas. Il est plus aisé de copier sa coiffure, ses roulements d'yeux et sa façon de montrer les dents, que les qualités inégales et superbes dont il rachète ses défauts. Celui qui l'imite avec le plus de fougue apparente, qui s'en est le mieux approprié les gestes, les éclats de voix et les contrastes de ton, en les accommodant à sa nature et en les réduisant à l'état de *trucs*, est un jeune Roumain dans les veines duquel, dit-on, coule un sang princier. On se chuchotait toute une légende sur son compte pendant qu'il hurlait les fureurs d'Oreste, avec son nez en bec d'aigle et ses cheveux tombant jusqu'aux yeux. Il a emporté le premier accessit. Pas de premier ni de second prix.

Point de second prix non plus pour les hommes, dans la comédie; mais un premier prix, décerné à l'unanimité, par le jury et par le public, qui ne sont pas toujours d'accord. M. Dehelly a ravi tous les cœurs dans une scène du *Chandelier*, de Musset, si bien adaptée à sa nature qu'il ne pouvait mieux choisir pour son succès, mais qu'il eût pu, certainement, mieux choisir pour faire ses preuves. M. Dehelly est un Fortunio à souhait. Figurez-vous Delaunay à vingt ans, mince, mignon, en biscuit de Sèvres. Delaunay, d'ailleurs, a formé de ses propres mains, avec amour, cet autre lui-même. Tous les journaux ont dit en quels termes il présenta à l'administrateur du Théâtre-Français son élève favori : « C'est un cadeau que je vous fais; je crois me revoir en 1844. » Ce mot, digne de M. Coquelin, n'ayant pas été démenti, est acquis à l'histoire.

Un premier accessit a été cueilli par M. Baron, fils de l'ineffable acteur des Variétés, qui partagea longtemps, avec feu Hyacinthe du Palais-Royal, et qui possède maintenant sans partage le privilège de faire éclater la salle, rien qu'en se montrant et en ouvrant la bouche, sans avoir aucun besoin de talent. Il le doit à sa taille

de tambour-major, à son allure dégingandée, et surtout à une voix composite où se mêlent, dans un riche mélange, le coassements de la grenouille enrhumée, le cri du canard et les *couacs* de la clarinette de Bilboquet. M. Baron fils a été comblé par la nature de dons plus merveilleux encore, car à l'organe enchanteur de son père il joint le masque apollonien de Mascarille. Heureux jeune homme, s'il sait féconder un si riche fonds par un travail assorti !

Côté des dames. Elles ont brillé davantage, et l'on a pu, sans excès de galanterie, épuiser pour elles toute la liste des récompenses et même en doubler ou en tripler quelques-unes. Il faut mettre hors ligne Mlle Moreno, qui, l'an dernier, avait eu les deux seconds prix de tragédie et de comédie, et qui, cette fois, a remporté les deux premiers. C'est le nom à retenir des concours de cette année, avec celui de M. Dehelly. Mlle Moreno a été engagée au Théâtre-Français : double succès oblige doublement, et il ne lui est pas permis d'y passer inaperçue. A côté d'elle, une toute jeune fille, âgée de seize ans à peine, Mlle Dux, nous a montré, avec un imperturbable aplomb, une Hermione de Belleville ou de Montrouge : tout dans sa physionomie, dans ses gestes, dans ses intonations, tout sent le faubourg; mais, si elle manque absolument de noblesse, elle ne manque point de naturel, et nous sommes à l'époque du naturalisme. Le jury a été si surpris et si charmé de voir une jeune personne qui ne répétait point sa leçon comme une serinette, et qui avait l'air de comprendre et de sentir par elle-même, avec sa *nature*, comme on dit au théâtre, qu'il lui a décerné un deuxième prix.

Les concours de chant et d'opéra-comique ont été faibles. Retenons-en toutefois le nom du ténor Vaguet, nommé en seconde ligne dans l'un et l'autre genre, et qui eût pu prétendre au premier rang si sa voix, moins solide et moins sûre qu'éclatante et chaude, n'était sujette à des accidents fâcheux. Dans l'opéra, les femmes seules ont remporté un premier prix; il est échu, sans contestation possible, — car elle a de la voix et du style, — à Mlle Bréval, pour sa scène de l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck, et sans doute aussi pour ses excellentes répliques dans la *Juive* et les *Huguenots*. Elle avait été moins heureuse avec un air du *Freyschutz* dans le concours de chant, où elle n'a obtenu qu'un second prix partagé, quoique, sur ce dernier terrain, elle eût à lutter seulement contre des personnes de son sexe. On comprend qu'un prix de chant échoue dans l'opéra ou l'opéra-comique, car on peut savoir chanter suivant tous les principes sans savoir jouer; on a plus de peine à comprendre, et pourtant cette anomalie n'est pas très rare, qu'un prix d'opéra échoue dans le chant, car enfin le

chant est la base essentielle dont rien ne saurait dispenser.

Les concours du Conservatoire ne se sont point terminés sans le tapage coutumier : cette fois même, dans le concours de comédie pour femmes, il a dépassé les proportions ordinaires, et M. Ambroise Thomas, homme sévère, mais juste, pour sauver le prestige de son *Quos ego* réduit à l'impuissance, a dû lever la séance avant qu'on n'eût achevé la proclamation des lauréates. Mais ce n'est rien auprès du désordre qui a signalé quelques-unes des distributions de prix dans les écoles communales de la ville de Paris. Çà et là les jeunes élèves ont eu le spectacle de jeux athlétiques. Rue de Citeaux, on a vu un conseiller municipal et un ancien conseiller se disputer le fauteuil de la présidence à la force du poignet, et celui-là faire expulser celui-ci *manu militari*, après les sommations d'usage, comme un simple frère ignorantin. On a vu un autre conseiller, et des plus huppés, envahir violemment l'estrade pendant la lecture du palmarès, pour proférer contre l'école et contre son directeur des imprécations non moins véhémentes, mais en style beaucoup moins classique que celles de Camille, recevoir en échange des bordées de menaces et d'injures, hué, conspué, traité de menteur, de drôle et de canaille par les élèves, les parents et l'instituteur, poursuivi jusque dans la rue et en passe d'être écharpé sans la protection de la police. Je passe quelques autres scènes du même genre, mais sans importance, de celles où se traduit, sans même qu'on y prenne garde, l'introduction des mœurs politiques républicaines dans l'enseignement de la jeunesse.

Il est vrai qu'on pourrait nous opposer des cérémonies tranquilles et édifiantes comme celle de l'école primaire de la rue Béranger, où M. le conseiller Lucipia a paternellement félicité les enfants, et en si bons termes, de n'avoir pas eu « l'esprit troublé, à ses premiers développements, par les suggestions malfaisantes de la routine et de la superstition ». Il a comparé leur sort à celui des enfants moins favorisés, qui ont eu le malheur d'être imbus d'idées rétrogrades, qu'on ne peut extirper plus tard sans entreprendre contre soi-même des luttes épouvantables. M. Lucipia, on le devine, est un de ces petits infortunés qui, devenus grands garçons, ont triomphé, grâce à leur énergie, d'une éducation superstitieuse, et c'est par modestie toute pure qu'il ne s'est point cité en exemple. Qui ne sait jusqu'où est arrivé M. Lucipia, à force de s'être affranchi des préjugés, et quels titres exceptionnels il avait pour être appelé par la République à présider une cérémonie de ce genre et à prodiguer les conseils de son expérience à la jeunesse? Si, par hasard, on l'avait oublié, on n'aurait qu'à relire l'histoire de la Commune ; mais les titres de M. Lucipia sont de ceux qui ne s'oublient guère. C'est

pour cela sans doute qu'il a pu se permettre d'être relativement modéré, car son discours, si coloré qu'il soit, paraîtrait bien pâle, par exemple, à côté de celui de l'illustre M. Caumeau, qui n'eût pas été déplacé en 1794 dans un temple de la Raison.

Le grand concours de 1890 n'a pas seulement confirmé les précédentes victoires de Stanislas, il les a accrues. Avec ses 19 prix et ses 48 accessits, il bat de six longueurs le lycée Louis-le-Grand, qui vient immédiatement après lui; qu'on me pardonne ce langage hippique, il est de mise lorsqu'il s'agit du *grand prix* universitaire. Stanislas est décidément le champion du concours annuel; mais je crois bien qu'il n'a pas été celui du Landit et qu'il n'a cueilli la palme ni du vélocipède ni du *foot-ball*. On ne saurait tout avoir. Aussi M. Ranc, qui répond si mal au doux nom d'Arthur, a-t-il jeté le cri d'alarme de sa voix la plus stridente, déclarant qu'une telle situation est intolérable et que le Capitole est perdu si les consuls n'avisent. Il devient impossible de dire qu'il n'y a là qu'un accident, car un accident si souvent répété doit prendre un autre nom. Il est difficile et mesquin de soutenir que le triomphe est obtenu par une culture de serre chaude concentrée sur quelques élèves, à l'exclusion de tous les autres : ces procédés, fort usités chez les *marchands de soupe*, sont absolument étrangers aux établissements consciencieux, qui arrivent au succès par des chemins quelquefois plus longs, mais toujours plus honorables et souvent plus sûrs. Néanmoins il serait trop pénible de reconnaître que la supériorité de l'éducation et celle du système pourraient bien être les seules causes de la supériorité des résultats ou de constater les heureux effets d'une alliance entre l'Université et l'Église. Alors que reste-t-il à faire? Tout simplement à fermer Stanislas, comme les autres maisons ecclésiastiques qui ont l'impertinence de faire recevoir leurs candidats en majorité, et dans les premières places, à l'Ecole polytechnique ou à Saint-Cyr : les fermer, c'est-à-dire fermer la porte de sortie sur les écoles du gouvernement, décréter qu'aucun candidat n'y sera reçu s'il ne vient des lycées de l'État. Bref, la mort sans phrase. Une nouvelle application de la guillotine sèche. La maxime jacobine dans toute sa beauté : Supprimons ce qui nous gêne. Ah! ces messieurs ne sont pas fiers!

J'aime encore mieux celui qui propose de supprimer le grand concours, « s'il ne doit plus servir dorénavant qu'à la glorification annuelle de Stanislas ». Le moyen est aussi *radical*, en son genre, et pas beaucoup plus fier, mais du moins il témoigne d'une certaine prudence dans l'hypocrisie de sa brutalité.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Darlu, professeur de philosophie à Condorcet. Il a parlé avec une gravité mâle et une

élévation sévère, sans rien sacrifier aux phrases banales des discours d'apparat, de la morale et de son enseignement. M. le ministre de l'instruction publique lui a répondu par une exposition de son propre idéal. Le lycéen du vingtième siècle, tel que l'entrevoit le regard pénétrant de M. Bourgeois, sera agile et vigoureux ; il suivra les règles d'une excellente hygiène, il aura « le corps droit, le front haut, le regard franc », bon pied, bon œil. En d'autres termes, ce produit tiendra de l'étalon de Delille et du cheval de Buffon. La plus noble conquête que rêve le grand maître de l'Université, c'est un beau cheval, mais un cheval intelligent, ayant les yeux ouverts sur l'espace et sur le temps, sachant les lois générales des nombres et des figures, ce que sont les forces physiques et aussi tout ce que connaît son époque « sur la constitution de la matière, sur les affinités des corps, sur les combinaisons multiples et cependant déterminées de ces innombrables corps composés, dont la trame continue forme tout ce que découvrent ses yeux, comme il en est formé lui-même. Il doit connaître les conditions générales de l'échange incessant par lequel les corps vivants et le sien même se forment, s'accroissent et se dissolvent. »

Il y a bien du tintamarre et du brouillamini là-dedans, comme s'exprime M. Jourdain, et je crains fort que ce joli pathos ne veuille rien dire, ce qui est possible, ou qu'il ne soit une longue périphrase pour définir et dissimuler à la fois ce qu'il eût été plus simple, mais plus périlleux de dire en un seul mot. L'Université, non plus *fin de siècle*, mais *commencement de siècle*, serait un haras de premier ordre, une école à la fois athlétique et encyclopédique, d'où le jeune homme sortira n'ignorant rien de ce qu'il doit savoir, — rien que Dieu, son âme, sa destinée morale, et ces devoirs, non seulement envers les autres, mais envers soi, dont le discours de M. Darlu nous a parlé avec une sobre et ferme éloquence. Peu de chose, vous voyez. Une quantité négligeable, comme on dit dans le style du jour.

En attendant l'éclosion de ce lycéen de l'avenir, qui n'aura plus d'autres examens à passer que des examens de boxe et de chimie, M. Bourgeois s'est livré à une nouvelle réforme du baccalauréat. Est-ce la douzième, est-ce la quinzième entreprise de ce genre? On ne les compte plus. Le baccalauréat est la tête de Turc sur laquelle chaque grand maître de l'Université vient tour à tour essayer son biceps. On brûle de le détruire, mais on n'ose encore, et on se contente de le manipuler comme une matière à expérimentations, M. Bergerat dirait : de le *tripatouiller*. Un nouveau ministre de l'instruction publique n'est pas assis depuis quarante-huit heures dans son fauteuil de la rue de Grenelle, qu'il se demande déjà quel

nouveau supplice il pourrait bien infliger à cette déplorable victime, dont les médecins ne prolongent l'agonie que pour prolonger ses souffrances et pour se faire la main. De mon temps, nous avions encore un certain respect pour le baccalauréat ; mais Dieu sait quel prestige il peut garder aux yeux des jeunes générations après tant de nasardes et de camouflets ! C'est de la part de ses gardiens et de ses protecteurs naturels qu'il a reçu le plus d'injures : ils l'ont déclaré à l'envi stérile, ridicule, aléatoire, sans portée et sans signification, et les cancres, qui sont parfaitement de cet avis, trouvent qu'il serait beaucoup plus logique d'abolir cette institution surannée que de chercher à en étayer les ruines. Car j'espère que M. Bourgeois ne se flatte pas d'avoir atteint un résultat définitif : sa réforme durera ce qu'il doit durer lui-même, et son successeur n'aura rien de plus pressé que d'y substituer la sienne.

Un instant, les jacobins de Paris et de la *Lanterne*, avaient conçu un espoir bien doux à leur cœur ; il était dit dans le projet ministériel, article 7, que les livrets scolaires produits par les candidats pourraient entrer en ligne de compte pour un nombre de points montant jusqu'au tiers du chiffre total, et ils ne mettaient pas en doute que les maisons ecclésiastiques ne fussent naturellement exclues du bénéfice de cet article, comme suspectes de donner des notes de pure complaisance, ou même absolument frauduleuses. Ainsi les élèves de l'Etat entreraient dans la lutte avec une avance sur leurs concurrents qui pourrait s'élever à trente-trois points. Dans cette partie inégale, ils auraient tous les atouts dans leur jeu. Mais les modifications apportées à ce nouvel article 7, pas trop indigne de l'ancien, par le Conseil supérieur de l'instruction publique ont jeté un peu d'eau froide sur ces belles espérances : la production du livret, entièrement facultative, ne donnera lieu qu'à une appréciation du jury, qui pourra sans doute influer sur son vote, mais qui ne se traduira plus par un nombre déterminé de points.

La seule consolation qui reste aux ennemis des « hommes noirs », c'est de penser que les élèves de ceux-ci n'oseront se compromettre en produisant leurs livrets, mais qu'ils se dénonceront par cette abstention même, et seront ainsi frappés d'une tare originelle aux yeux de tout jury universitaire vraiment pénétré de son devoir.

Au fond, la seule manière sérieuse de réformer le baccalauréat pour le mettre au niveau des progrès de l'enseignement secondaire sous la République, serait de l'abolir, car il a sa part de responsabilité dans le surmenage. Un Bossuet laïque de l'Université future aurait beau jeu à écrire, pour porter le dernier coup au monstre, terreur des jeunes et vaillants athlètes du Landit, l'*Histoire des variations* du baccalauréat.

II

Le choléra est toujours tenu en respect sur nos frontières; puisse-t-il y avoir encore pour lui des Pyrénées! Mais la belle saison, si j'ose m'exprimer ainsi, n'en a pas moins été meurtrière. Le mois dernier, je n'ai pu mentionner la mort de M. Amagat, qui appartenait à cette espèce rare : le républicain sincèrement libéral. Le député de Saint-Flour était revenu de loin au respect de la liberté de conscience, et même aux sentiments religieux, car il avait donné jadis l'exemple d'une incrédulité bruyante et agressive, et sa maturité a porté des fruits que sa jeunesse n'avait point semblé promettre. Il était revenu de loin aussi, en conquérant à la Chambre une autorité indiscutable, et en se faisant écouter de tous les partis à la tribune, car sa première épreuve oratoire avait été un désastre; non seulement, on n'avait point voulu l'entendre, mais on avait ri, ce qui est le plus cruel des échecs pour un orateur qui vise à l'éloquence; et plus il essayait de hausser sa voix et son geste, plus on riait. La presse avait fait chorus avec la Chambre. C'était un homme à la mer, et qu'il paraissait impossible de repêcher. Mais, malgré ce souvenir et le terrible accent dont il ne put jamais se défaire, tels étaient le savoir, la compétence, la ténacité de M. Amagat, et tel aussi son réel talent oratoire, quand il l'eut débarrassé d'une rhétorique trop pompeuse, qu'il ne tarda guère à s'imposer, et qu'on ne riait plus en l'écoutant, je vous assure. Jamais exemple ne prouva mieux qu'il ne faut désespérer de rien.

Je tiens à réparer la même omission à l'égard de M. Ernest Faligan, dont la notoriété n'était que de second ordre, mais dont l'érudition était de première catégorie, et qui fut en son genre un phénomène. Jugez-en : M. Ernest Faligan était trois fois docteur : en médecine, en lettres et en sciences ou en droit, je ne sais plus au juste. Sa thèse de doctorat ès lettres sur la *Légende de Faust*, pleine de recherches curieuses sur les origines historiques de ce personnage légendaire et sur toutes les œuvres dont il est le héros, avait été fort remarquée. Écrivain distingué, il publiait des romans composés avec soin et d'une moralité irréprochable, ainsi que des articles de vulgarisation très substantiels et d'une clarté d'exposition parfaite. Et M. Faligan était fou, — ou du moins il l'avait été, d'une de ces folies qui, au dire des aliénistes, ne pardonnent pas et ne lâchent jamais leur proie. Sa démence avait éclaté pendant qu'il remplissait les fonctions d'employé à la Bibliothèque nationale. Placé une première fois en 1873 dans un asile d'aliénés, sur la demande de ses parents et de ses amis, puis enfermé plus tard à Charenton pendant huit à neuf mois, il adressa, le 6 octobre 1878 à la

Chambre, et le 3 septembre 1879 au Sénat, des pétitions où il dénonçait le double attentat accompli contre lui et le système de persécutions dont il se prétendait victime. Mais ces pétitions, réunies et développées dans sa brochure du *Gouvernement occulte de la France*, qu'il distribua à profusion, eussent suffi à justifier pleinement la mesure dont il se plaignait avec amertume. Il y accusait la police de s'être coalisée avec ses parents pour le pousser à bout, d'avoir été achetée pour lui tendre des pièges où il donnerait prise contre lui et de mêler à ses boissons des substances toxiques. Dans une seconde brochure : *la Police juge et partie*, également envoyée à ses amis et à la presse, il prenait à partie M. Constans, ministre de l'intérieur, et rétorquait dans une discussion très logique et très serrée, œuvre d'un fou, mais d'un fou extrêmement lucide, la réponse que celui-ci avait opposée à sa pétition. Je ne crains pas de dire que ces deux opuscules, le dernier surtout, portant à la fois le témoignage éclatant et la réfutation catégorique de sa démence, comptent parmi les productions les plus caractéristiques de la littérature aliéniste : nulle part peut-être on ne verra mieux tout ce qu'il peut subsister de raison dans la folie.

Je connaissais M. Faligan sans m'être jamais douté de son état d'esprit : il m'adressa ses brochures; je les lus avec une stupéfaction prodigieuse et non sans une certaine crainte des conséquences qu'entraînerait cet envoi. Il s'attendait évidemment à ce que je me fisse, dans mes articles de la presse quotidienne, le champion de sa cause, qui était celle de la justice et du droit : comme toutes les victimes du délire de la persécution, il devait voir dans l'abstention une preuve non équivoque d'hostilité; mon silence me rangeait parmi ses ennemis, affiliés pour sa perte au *gouvernement occulte* de la France. Et qui sait jusqu'où une idée pareille peut pousser un fou? Je n'étais donc pas sans quelques appréhensions. Elles furent vaines. Je le revis bien des fois : jamais je ne lui soufflai mot de ses brochures; jamais il n'y fit devant moi la moindre allusion; jamais il ne témoigna qu'il eût été blessé ou même étonné d'un silence aussi absolu. Son attitude était toujours irréprochable, un peu réservée, comme celle d'un homme qui se surveille; sa conversation correcte, solide et, pour peu qu'on le mît à l'aise et qu'il se laissât entraîner, d'un intérêt véritable. Il semblait avoir la timidité du pauvre qui sait pourtant sa valeur. Et il était très pauvre, en effet; il vivait de privations, dans une mansarde, mais il trouvait encore le moyen de faire la charité. Rien de plus honorable et de plus digne que toute son existence. Par quel mystérieux amalgame tant de raison et de déraison peuvent-elles se mêler dans une personnalité unique? Il y a là un problème de psychologie que l'élévation morale de M. Faligan rend plus intéressant encore, et c'est

pour cela que je l'ai rappelé, sans avoir à craindre, d'ailleurs, de trahir un secret qu'il avait crié lui-même sur les toits.

Le nom de Bergeron était bien oublié, et la nouvelle de sa mort a tout à coup éveillé de lointains souvenirs. Qui se doutait qu'il vécût encore? Cependant il avait fait grand bruit autrefois, et il semblait que son règne fût à la fin venu. Louis Bergeron, ancien collaborateur d'Armand Carrel au *National*, rédacteur du *Siècle* et du *Charivari*, où ses *carillons* avaient sonné la charge contre la monarchie de Juillet; commissaire du gouvernement provisoire en 1848, exilé volontaire à la suite du coup d'Etat, était un républicain avéré, et qui avait donné des gages sérieux. Accusé d'avoir tiré en 1832 sur le roi, qui se rendait à l'ouverture des Chambres, il fut acquitté par le jury, faute de preuves; mais le procès l'avait posé : il était désormais un personnage dans le parti. Quelques années après, il soufflette Em. de Girardin en plein Opéra. Pensez à tout ce que pouvait représenter de gloire tapageuse, en 1840, un pareil exploit! On ne parla plus que de l'homme qui avait souffleté Girardin dans sa loge, devant tout Paris, pour le forcer à se battre. Misère de la vie et de la renommée! C'est cet homme qui a fini employé d'une Compagnie d'assurances américaine, dans un oubli si profond que sa mort seule l'a rompu. L'apparition de son nom a été comme l'évocation d'un fantôme. Bergeron était un désabusé de la politique et de la révolution, pour lesquelles il avait tant fait, et qui ont si peu fait pour lui.

Voici maintenant deux artistes : le sculpteur Louis Gautherin, l'auteur du *Diderot* de la place Saint-Germain-des-Prés, du *Paradis perdu* du parc Monceau, d'une statue de l'impératrice de Russie, d'une *Clotilde de Surville*, et qui avait remporté l'an dernier une médaille d'or à l'Exposition universelle; le peintre Emile Lévy, mort presque subitement comme Gautherin (remarquez-vous combien les morts subites se multiplient), dont les gracieuses idylles : *le Gué*, *le Premier pas*, *la Danse* et une foule d'autres, avaient obtenu dans les Salons un succès parfois très vif. Je me rappelle l'effet produit par les premières toiles de M. Emile Lévy aux Champs-Elysées, du moins par les premières qui apprirent son nom au public : leur succès vint surtout d'un certain reflet de l'art antique dans la grâce moderne. Depuis ces dernières années, M. Emile Lévy s'était mis à manier les crayons du pastelliste avec la même aisance et la même supériorité que la brosse. A l'inverse des impressionnistes, il n'avait d'autre tort que de trop pousser sa facture, de trop fondre et *blaireauter* sa touche.

Les écrivains sont plus nombreux : je ne saurais m'arrêter à tous; aucun d'ailleurs n'est du premier ordre. M. Ferdinand Denis, conservateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, se perdait

dans la nuit des âges : lorsque je fréquentais la bibliothèque comme étudiant — et ce souvenir n'est pas d'hier — il passait déjà pour un vieillard. Il laisse un ouvrage très intéressant sur le *Monde enchanté*, mais il avait consacré surtout sa vie à l'histoire et à la littérature du Portugal, qu'il s'attacha à vulgariser parmi nous. M. le comte H. de l'Epinois, frappé aussi presque subitement et dont la perte imprévue laisse les plus vifs regrets à tous ceux qui avaient l'honneur de le connaître, s'était acquis une renommée modeste, mais d'excellent aloi, par sa collaboration au *Monde*, à la *Revue des questions historiques*, au *Polybiblion*, nombre à d'autres recueils catholiques et conservateurs, ainsi que par de nombreux travaux critiques et historiques où s'affirmait toujours, avec autant de conscience que de savoir, sa double foi monarchique et religieuse. Ce fut un galant homme et un homme de bien, activement mêlé à toutes les œuvres de charité, d'instruction et de moralisation. M. l'abbé Deniau, curé du Voide, avait consacré la plus grande partie de sa vie à écrire une *Histoire de la Vendée*, en six gros volumes, après en avoir patiemment colligé tous les éléments dans les souvenirs et les traditions du pays. L'œuvre laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'histoire générale de la Révolution et l'on y pourrait noter sans peine des erreurs considérables et même des bévues; mais elle est précieuse comme histoire locale, et l'auteur a eu à sa disposition un grand nombre de matériaux, témoignages oraux ou relations manuscrites, qui donnent à son ouvrage, malgré tous ses défauts, une valeur indéniable. M. Louis Davyl, homme d'esprit, écrivain d'une verve amère et acérée, chroniqueur du *Gaulois* et du *Figaro*, a écrit des romans dont tous les titres même ont péri, car rien ne s'oublie plus vite que le roman lorsqu'il n'est point une œuvre de premier ordre, et des pièces de théâtre qui ne sont guère moins oubliées, sauf la *Maîtresse légitime*, qui fit quelque bruit à l'Odéon il y a quinze ans et dont le titre paradoxal a surnagé.

Quelques années après la guerre, le nom de Mme Louise Ackermann avait fait tout à coup irruption dans la renommée. Elle venait de publier ses *Poèmes philosophiques*, étudiés longuement par M. Caro dans la *Revue des Deux Mondes*. C'était une inconnue jusque-là, quoiqu'elle ne fût plus jeune et qu'elle eût déjà publié des *Contes* et ses *Premières poésies*. Personne ne la connaissait, personne ne l'avait vue, mais il était impossible de lire ses vers sans être frappé de l'âpre esprit de révolte qui les anime, de leur virile et sombre éloquence, de leur pessimisme désespéré. Il y avait en elle du Lucrèce, du Leopardi et du Schopenhauer, avec un accent personnel. Elle niait Dieu et le défiait en même temps; elle maudissait la vie, non pas avec la déclamation romantique d'un Antony,

d'un René, d'un Werther, mais avec une sorte de grandeur aride et farouche, et qui semblait sincère. On se sentait pris d'une sorte de pitié douloureuse devant l'audace de ses négations et de ses blasphèmes : comme elle avait dû souffrir pour se redresser ainsi sous la foudre et braver, dans l'attitude d'Ajax, la main qui la frappait! On se disait que c'était la mort d'un mari tendrement aimé, après deux années à peine d'union et de bonheur, qui avait fait d'elle une révoltée, et c'était une circonstance atténuante que nous acceptions volontiers, car toutes les natures n'ont pas la trempe de ces belles et nobles âmes en qui la souffrance imméritée devient une source féconde de nouvelles vertus. Mais elle a pris soin elle-même de détruire cette illusion, en nous contant, dans son autobiographie, comment à Berlin, où elle s'était rendue après la mort de ses parents, demandée en mariage par un professeur, elle avait hésité d'abord, ne se sentant poussée vers lui par aucun sentiment affectueux, et n'avait consenti qu'après avoir pris ses garanties contre les conséquences possibles d'un pareil enfantillage. Le professeur allemand était à la hauteur des circonstances : il accepta la convention ; ils échangèrent leurs serments, la main sur les œuvres de Malthus. Charmante idylle! Tous deux pensaient, comme ces sectaires russes qui voudraient anéantir le monde, que la vie est un mal et que la communiquer est un crime. Ce fut un mariage à la Dacier, où les époux passaient leurs jours à recueillir des notes et à étudier la philologie; une union toute intellectuelle et stérile, qui paraît s'être dénouée sans aucun déchirement. Au fait, le brave couple Dacier ne mérite point l'injure d'un rapprochement avec le couple Ackermann.

Nous sommes fâché que l'excuse d'un grand désespoir lui manque, mais la vérité est que la malheureuse femme, qui eut toujours le mariage en antipathie chez les autres et qui ne l'acceptait qu'à l'état d'association, était dénuée de tout sentiment *affectif*. Son enfance même fut sauvage; elle y recherchait la solitude, ne se plaisait qu'en la compagnie des livres ou des bêtes, — et quelles bêtes! — non pas les chiens ou les chats, les animaux qu'on caresse, mais les insectes, et particulièrement les cloportes : c'est elle encore qui nous fait ces confidences, et je ne suis pas bien sûr qu'il n'y ait point là un peu de pose, mais elle serait significative. Elle nous dit aussi que toute marque de tendresse, même de sa mère, lui était insupportable, et qu'il lui fut toujours impossible d'y répondre.

Les autres pages de *Ma vie* achèvent de nous la révéler. Les principaux traits de son caractère moral sont la sécheresse et l'orgueil. Son âme est incapable d'émotion, comme ses yeux sont incapables de larmes. Elle nous a montré ce phénomène attristant et

répulsif d'une femme qui ne connaît ni la foi ni l'amour. Ce n'est pas au nom des maux qu'elle a soufferts, c'est au nom des maux de l'humanité qu'elle s'indigne et que ses imprécations s'élèvent. Les cris véhéments qu'elle jette ne sortent pas de sa chair, de son sang, de son âme : ses passions sont tout intellectuelles. Sa poésie, d'une nudité vigoureuse, sans parure et sans images, a parfois la grandeur et toujours la désolation du désert.

Nous n'aurons garde d'oublier dans cette revue funèbre le philanthrope sir Richard Wallace, mort aux portes de Paris, dans son château de Bagatelle, et que sa bienfaisance avait dès longtemps naturalisé français. Sir Richard Wallace avait hérité du marquis d'Hertford une fortune immense qui lui permettait de satisfaire, sans compter, ses penchants charitables et son goût pour les arts. Son nom était populaire à Paris, grâce surtout aux nombreuses fontaines qu'il fit construire dans toute l'étendue de la grande ville, pour verser aux passants une eau d'une fraîcheur et d'une pureté parfaites. La fontaine Wallace, avec son cercle de buveurs, est devenue bien vite l'un des petits tableaux les plus vivants et les plus joyeux de nos rues. Il avait fondé à Neuilly un hôpital à l'usage de la colonie anglaise. Pendant le siège il s'enferma dans Paris, créa une ambulance à grands frais, en ouvrit une autre dans sa propre maison, distribua des bons de vivres et de combustibles; prit, à l'heure du bombardement, l'initiative d'une souscription au profit des familles obligées de fuir leurs maisons et s'inscrivit en tête pour 100 000 francs, servit enfin d'intermédiaire à ses compatriotes pour le ravitaillement de Paris. La reine d'Angleterre l'avait fait baronnet; je crois même qu'il était membre de la Chambre des communes, quoiqu'il résidât presque toujours en France. Chez nous, on l'avait nommé commandeur de la Légion d'honneur, et, aux élections de 1871, beaucoup de suffrages s'étaient portés sur son nom, malgré sa nationalité étrangère. En 1878, il fut élu membre correspondant de l'Institut de France. C'était un amateur éclairé des beaux-arts. Il a fondé à Londres un musée remarquable de céramique, de meubles et de joaillerie, et il accroissait par des acquisitions incessantes le riche cabinet commencé par sa famille et où nos petits maîtres du dix-huitième siècle et quelques contemporains, Meissonier en première ligne, tiennent une large place.

L'oncle de sir Richard Wallace, lord Seymour, avait été lui-même fort populaire à Paris, sous le règne de Louis-Philippe, mais dans un tout autre genre. Lord Seymour était un excentrique, plus prodigue que charitable; il aimait le bruit, il ne craignait pas la mauvaise société, et sa bienfaisance même s'exerçait avec une ostentation de mauvais goût, ou revêtait un caractère de gaspillage et se mêlait à des plaisirs qui n'avaient rien d'édifiant. Il

aimait à jeter des pièces d'argent au peuple du haut de sa voiture, en suivant la descente de la Courtille, et par les fenêtres de la Maison Dorée, lorsqu'il y soupait. Sir Richard Wallace, avec ses allures infiniment plus discrètes et plus délicates, n'a fourni aux chroniqueurs aucune anecdote de ce genre. Il vivait, à Bagatelle ou à Paris, dans une sorte de retraite; il faisait le bien sans qu'on ait jamais pu le soupçonner d'un amour secret pour la réclame, et il est sorti de ce monde sans bruit, *à l'anglaise*, comme il avait vécu.

Nous laissons à un plus autorisé que nous la grande figure du cardinal Newman, qui vient de s'éteindre chargé d'ans, de mérites et de services. L'illustre fondateur de l'Oratoire en Angleterre; l'homme dont la conversion, comme l'écrivait M. Gladstone à Mme Craven, fut le plus grand évènement qui se soit produit dans la Grande-Bretagne depuis la Réforme; le prince de l'Eglise, le savant apologiste, le docteur de la foi, qui, par son exemple et son caractère, comme par ses écrits, exerça une si profonde influence sur le mouvement religieux du milieu de ce siècle dans sa patrie et qui contribua plus que personne à changer en respect les préjugés séculaires contre le *papisme;* celui qui fut à la fois une des gloires de l'Angleterre et de l'Eglise, que les protestants eux-mêmes entouraient de vénération, malgré la blessure qu'il leur avait faite à l'endroit le plus sensible, et dont ils ont honoré le cercueil des hommages et des regrets les moins équivoques, échappe trop complètement à notre modeste compétence pour que nous ne considérions pas comme une sorte d'inconvenance de vouloir hausser cette causerie profane jusqu'à juger sa carrière et ses travaux.

III

Les Parisiens enchaînés à l'asphalte ont eu, pour se distraire, les représentations de l'Opéra populaire du Château-d'Eau, encore une fois ressuscité en attendant qu'il meure encore une fois; les fêtes du Champ de Mars au profit des incendiés de la Martinique et la reprise des *Petits oiseaux*, de Labiche, par la Comédie-Française, en attendant, dit-on, *Célimare le bien-aimé*.

J'ai quelques doutes, je l'avoue, sur la figure que fera *Célimare* dans le vaste cadre de la rue Richelieu, et je crains que les excellents comédiens de notre première scène n'y égalent point les farceurs du Palais-Royal. L'épreuve des *Petits oiseaux* n'est pas de nature à dissiper ces doutes. Il est vrai que la pièce des *Petits oiseaux* n'est point l'un des chefs-d'œuvre de Labiche, quoiqu'elle soit l'une des plus agréables à la lecture. Le sujet en est mince et en d'autres mains il n'eût fourni qu'une berquinade innocente, une

moralité idyllique à l'usage des pensionnats de jeunes personnes. La verve, la bonne humeur, l'intarissable gaieté de l'auteur, l'esprit bon enfant dont il a semé à profusion son dialogue sauvent la mièvrerie du fond.

Les deux frères que la pièce met en scène diffèrent entre eux de la même façon que l'Ariste et le Sganarelle de l'*Ecole des maris*, ou le Micion et le Démia des *Adelphes*. L'un, Blandinet, comme père et comme propriétaire, pousse la bonté jusqu'à l'invraisemblance : il traite son fils en camarade et ne lui refuse rien; il prodigue les réparations à ses locataires; l'un d'eux, qui est bottier, a imaginé de lui payer chaque terme en paires de bottes, et il se laisse faire. Il a un de ces cœurs qui fuient de toutes parts comme un panier percé. Au fond, c'est une pure ganache, — la ganache de la bonté et de la bonhomie. Tout autre est son frère François, qui le raille impitoyablement de sa faiblesse et tient qu'il faut élever ses enfants avec sévérité. Il se vante que son fils Tiburce, à vingt ans, ne lui a coûté que 12 000 francs en tout, juste la moitié du fils de Blandinet, — plus un port de lettre pour lui apprendre qu'il ne lui enverrait plus rien; et chaque fois que le pauvre garçon fait appel à sa bourse en un besoin urgent, il répond avec une férocité narquoise : « Je la connais, celle-là. » Naturellement, et c'est l'A B C du métier, ces deux caractères, à un moment donné, vont évoluer en sens contraire. François apprend tout à coup que Tiburce, s'il ne lui a coûté que 12 000 francs, s'est endetté pour la même somme, ce qui ramène le total au chiffre de 24 000 francs, juste comme pour le fils de Blandinet. On l'arrête à son bras pour le conduire à Clichy; il est d'abord furieux et jure qu'il l'y laissera pourrir; après quoi, il s'en va le chercher sous prétexte de lui dire son fait et, après quelques injures, il s'attendrit en apprenant pourquoi son fils a fait des dettes : c'est qu'il n'avait pas toujours de quoi dîner. Sa maigreur frappe maintenant le père, qui l'inonde de bouillons et l'étouffe de biftecks. C'est juste ce moment que Blandinet, sous le coup d'une épreuve cruelle où François l'avait contraint de se convaincre par lui-même qu'on se moquait de lui, a choisi pour passer dans le compartiment de ceux qu'on n'attrape pas. Il devient défiant, soupçonne son fils, sa femme, son domestique Joseph, tout le monde enfin. Comme les gens qui sortent de leur caractère, il va à l'extrême et, faute d'habitude, il se trompe à chaque coup. Ceux sur qui tombent les soupçons du brave homme sont tous des anges, y compris Joseph, qui lui apporte ses économies, et l'affreux *carottier* Mizabran, qui lui paye deux termes et ne veut plus lui faire de bottes, en apprenant qu'il est ruiné. Vous jugez bien que la nouvelle est fausse et que Labiche n'eût pas voulu attrister cet ouvrage optimiste où tout le monde est bon, même les méchants : elle a

simplement servi de pierre de touche pour éprouver le dévouement de tous ceux qui entourent Blandinet. Aussi, comme il revient à son naturel, et avec quelle conviction comique il s'écrie, tour à tour : « Mon Dieu, que les hommes sont bons!... Mon Dieu, que les femmes sont bonnes!... Mon Dieu que les bottiers sont bons!... »

Moralité : il ne faut point se lasser de donner la pâture aux petits oiseaux, dût-on recevoir quelquefois un coup de bec en guise de remerciement.

Evidemment ce François et ce Blandinet sont deux pantins plutôt que deux hommes, et les ficelles qui les font tourner en sens contradictoires crèvent les yeux. Loin de les dissimuler, on dirait que Labiche les étale : il sait bien lui-même que des revirements aussi subits et aussi complets tiennent plus du vaudeville que de la comédie; mais il les protège contre le reproche d'exagération et de banalité, en appuyant lui-même avec une bonhomie malicieuse sur ce que de tels moyens ont de primitif. Le thème de ces trois actes est un peu trop... *petits oiseaux* pour la Comédie-Française, mais il est traité avec un mélange de rondeur et d'esprit; il a dans sa gaieté une pointe de sentiment, et dans ce sentiment une pointe de gaieté, qui lui donnent à la lecture une saveur délicieuse.

Les fêtes du Champ de Mars, contrariées le premier jour par la pluie et dont le programme se sentait un peu de la morte saison n'en ont pas moins fourni une somme assez notable pour les incendiés de Fort-de-France. Une part a été réservée aux victimes de l'effroyable catastrophe, ou plutôt des catastrophes de Saint-Etienne, car on sait que la première explosion a été suivie en un seul jour de deux autres, infiniment moins graves, mais qui ont mis le comble à la terreur et à l'affolement de la population ouvrière.

Dernièrement, à la suite de l'émeute du champ de courses de Colombes, où la piste, les bureaux, les barrières, l'enceinte du pesage ont été saccagés par la foule des parieurs, furieux de ne voir partir qu'un seul cheval dans plusieurs épreuves consécutives, le ministre de l'intérieur, interpellé, a déclaré à la Chambre que les 2 pour 100 prélevés pour des œuvres de bienfaisance sur les produits du pari mutuel ont donné en trois ans 5 317 000 francs. La Chambre a été stupéfaite d'un tel chiffre, et il y avait de quoi. Il prouve, en effet, que, pendant ces trois ans, les sommes engagées sur les divers hippodromes par les concierges et les garçons de café qui constituent en grande majorité les clients du pari mutuel, se sont élevées à 265 850 000 francs, si je sais faire la multiplication, — sans compter les menues sommes égarées en route aux mains des bookmakers et dans les bureaux des innombrables agences. Voilà un total qui en dit plus que bien des articles sur l'étendue et la profondeur du mal. Il existe autour de Paris une ceinture con-

tinue de champs de courses où l'amélioration de la race chevaline n'est qu'un attrape-nigauds et qui sont tout simplement de vastes bureaux de loterie, beaucoup moins surveillés, plus dangereux et plus démoralisants que ceux dont on a jadis réclamé et obtenu l'abolition par respect pour la morale publique et parcequ'ils ruinaient les pauvres gens. Cette loterie chevaline draine les capitaux d'une foule de petites gens en qui elle a développé des habitudes et des goûts déplorables. Elle a créé une population d'oisifs, de spéculateurs véreux, de boursiers du pavé, dont l'industrie confine à celle des bonneteurs et qui n'ont plus d'autre occupation que de jouer, de faire jouer, de vendre des *tuyaux* et de tricher par tous les moyens possibles. Chaque jour de grands breaks parcourent les boulevards en ramassant de toutes parts cette clientèle interlope où la police pourrait jeter ses filets à coup sûr, et où quelques niais sont les dupes d'une foule de fripons.

Mais il y a un autre point de vue qui ne paraît pas avoir frappé la Chambre. Ces deux pour cent, nous l'avons dit, sont destinés à des œuvres de bienfaisance. Une partie a été versée à l'Assistance publique; il reste un peu plus de 3 millions en caisse. De ces 3 millions, comment se fait-il qu'on n'ait songé à distraire un centime ni pour les incendiés de Fort-de-France ni pour les familles des mineurs de Saint-Etienne? Comment a-t-on laissé l'initiative privée s'exercer seule en faveur de la femme Hayem, la survivante du sinistre drame de la rue d'Avron? Sans doute, on a fait sur le passé de la famille Hayem de fâcheuses découvertes qui ont singulièrement refroidi l'intérêt public et montrent ce qu'il faut penser de la fierté de ce prétendu héros qui s'est cru le droit de *suicider* sa femme et ses six enfants avec lui. Mais la découverte n'était pas encore faite alors, et, dans une foule d'autres cas comme dans celui-là, cette précieuse réserve eût trouvé son emploi naturel.

La saison a été remarquable aussi par le nombre de ses inaugurations. Ici, c'est le peintre Hyacinthe Rigaud; là, c'est le savant Gay-Lussac, à qui l'on a dressé des statues. M. Yves Guyot, le grand inaugurateur, est allé consacrer laïquement un monument de la Révolution à Ercé, sa bourgade natale. Ercé jusqu'à présent était aussi peu connu dans l'histoire que dans la géographie; le voilà désormais signalé à l'attention du monde. Il n'est plus permis d'ignorer qu'Ercé est le pays qui a donné le jour, comme on dit dans *Ma Normandie*, à notre éminent ministre du commerce. M. Yves Guyot brûlait de revoir son pays natal ou de s'y faire revoir; mais il ne pouvait décemment y venir sans y inaugurer quelque chose. Plutôt que de n'y rien inaugurer, il a payé le monument sur ses économies. Dès lors, il a pu apparaître en toute sa gloire à ses concitoyens.

Dans l'expansion de son cœur, l'heureux ministre a voulu attacher de sa propre main les palmes d'officier d'académie sur la poitrine de Mlle Huchet, l'institutrice qui lui inculqua les premiers principes de lecture et d'écriture. Il est clair qu'avoir appris à lire à M. Yves Guyot est une action d'éclat qui ne méritait pas moins. Nous le trouvons même modeste de s'être borné là, et nous serions tenté de lui reprocher doucement son ingratitude envers sa nourrice qui devrait être, à l'heure qu'il est, officier de l'instruction publique. La chronique ajoute que le ministre, après avoir récompensé ainsi la brave femme qui lui a appris à lire, se tourna vers elle de trois quarts en lui demandant : « Que dites-vous de votre élève? Il a bien marché, hein! Êtes-vous contente? » Je me ferais scrupule de changer une syllabe à ces paroles historiques. Oui, Mlle Huchet était contente; elle trouvait que son élève avait bien marché, et elle ne se doutait pas, quand il était tout petit, ni les habitants d'Ercé non plus, ils l'avouaient sans détour, qu'il marcherait comme ça.

Le 17 août, a été inauguré le monument de l'amiral Courbet à Abbeville, élevé par souscription nationale. Deux de nos plus célèbres sculpteurs, MM. Mercié et Falguière, ont associé leur talent pour représenter le vainqueur de Sontay et de Fou-Tchéou debout, en grand uniforme, sur la dunette de son navire et, de son bras étendu, montrant le point d'attaque à ses marins, tandis que la Victoire, près de lui, prend son élan pour voler au but. Courbet est le premier qui nous ait consolés de nos désastres en relevant le prestige abattu de nos armes et en nous prouvant que la vertu de la France n'était point évanouie pour toujours. Après nous avoir rendu la consolation et l'orgueil de la victoire, il est mort, frappé dans son triomphe, au moment où la patrie venait d'apprendre à le connaître, où il s'était révélé à elle comme un de ces hommes sur qui elle peut compter. Le gouvernement a compris qu'il ne pouvait persister dans les mesquines rancunes contre ce grand soldat dont témoignèrent ses funérailles en 1885 : sans doute il eut le double tort d'être un chrétien sans peur et de préférer la France à la république, mais maintenant qu'il est mort et enterré depuis cinq ans, il est plus opportun de paraître l'oublier. M. le ministre de la marine a pris le meilleur parti : il ne s'est souvenu de rien, que du grand caractère de Courbet, de ses vertus militaires et civiques, des exploits par lesquels il avait rendu à nos troupes la conscience de leur valeur, et il a payé un tribut d'hommages sans réserve au héros « dont le nom rayonne au-dessus de tous les partis... et restera le symbole du dévouement absolu au devoir et du plus pur patriotisme ».

Enfin nous avons eu les inaugurations des Félibres et des Cigaliers.

Le Midi est levé, et il est en train de prendre possession de la France. Il avait déjà envahi Paris et Sceaux; il s'était annexé Florian. Le voici maintenant qui entreprend des tournées, comme la Comédie-Française. Il vient de parcourir tout le pays au sud de la Loire en prononçant des discours, en portant des toasts, en distribuant des plaques, en couronnant des statues. Le félibrige est devenu une institution, et cette institution une puissance. Tant pis pour qui se trouve sur son passage : bon gré mal gré, il faut entrer dans la farandole. Et il exhume d'illustres inconnus; il les impose à l'admiration. Qui jamais avait ouï parler de Cortète de Prades et de Xavier Navarot? Est-ce vous, lecteur, à moins que vous ne soyez d'Agen ou d'Oloron? Les voici entrés dans l'histoire. Les Cigaliers, naturellement, n'ont eu garde d'oublier Jasmin, et les *papillotos* du triomphant coiffeur des Muses gasconnes leur doivent un renouveau de gloire.

Jusque-là le félibrige est dans son droit; il se borne à reconnaître et à couronner les siens. Mais du Bartas? et Théophile Gautier? Qu'y a-t-il de commun entre les Félibres et Théophile Gautier? Par où peuvent-ils le revendiquer? Je sais bien qu'il était de Tarbes; du moins on le dit, mais c'est insuffisant, et d'ailleurs, il en était si peu! Pauvre Gautier! heureusement qu'il n'a pas entendu quelques-uns des vers qu'on lui a récités. Mais la suprême hardiesse des Cigaliers, qui ont toutes les audaces, c'est de n'avoir pas même reculé devant l'annexion d'Ingres à Montauban. Un orateur a trouvé une expression ingénieuse pour la justifier : il a dit que le peintre de la *Stratonice* appartenait au félibrige « sans le savoir. » Oh! oui, sans le savoir, comme l'Alsace à l'Allemagne avant 1870. Si l'on eût consulté, suivant les principes du droit moderne, celui qu'on se proposait d'annexer, je vois d'ici l'attitude et j'entends la réponse du maître, qui n'était pas endurant et qui n'aimait pas les mystifications : « Cigalier! qu'est-ce que cela aurait-il dit de son air exaspéré et de sa voix bourrue. Félibre! Connais pas. Parlez français, monsieur, si vous voulez qu'on vous entende. Je suis peintre, élève de Raphaël, et si j'ai quelquefois joué du violon, et même avec succès, je m'en vante, je n'ai jamais, depuis mon enfance, parlé patois. Félibre et Cigalier vous-même, entendez-vous! »

Ingres félibre, dansant la farandole et jouant du tambourin, quel rêve!

Victor Fournel.

MÉLANGES

LES OFFICIERS D'AUTREFOIS [1].

M. A. Babeau vient de mettre la dernière main à sa belle étude sur *la Vie militaire sous l'Ancien Régime* : après les soldats, les officiers. Corps d'élite comme ceux d'aujourd'hui, les officiers d'autrefois en différaient cependant sous bien des rapports. Si c'est une erreur de croire qu'ils se recrutaient exclusivement dans la noblesse, il n'en est pas moins vrai que c'est dans la noblesse surtout que se conservaient les traditions militaires. Elevé sur les genoux d'un père, sous les yeux d'un grand-père anciens officiers, le jeune gentilhomme a grandi dans la pensée qu'il porterait les armes à son tour; il a entendu les récits de guerre, il a contemplé les portraits des aïeux revêtus de la cuirasse; il a, de ses mains d'enfant, soulevé l'épée qui est souvent restée l'unique fortune de sa famille; parfois même il a, tout jeune, accompagné son père dans une campagne. « Sous Louis XV, un capitaine, dès que son fils unique a atteint l'âge de neuf ans, l'emmène chaque année à l'armée, avec une douzaine de petits cousins de son âge. Ces enfants, paraît-il, se jetaient gaiement dans le péril; le fils du capitaine fut lui-même, à l'âge de douze ans, blessé d'un coup de sabre à la figure et fait prisonnier. »

C'est là d'ailleurs, il faut bien le dire, à peu près la seule carrière pour un gentilhomme. L'immense majorité de la noblesse était pauvre, celle de province surtout, dépouillée de ses privilèges par la royauté et qui n'avait pas, comme la noblesse de cour, les grandes charges de la couronne et les pensions du souverain pour soutenir son rang. « L'oisiveté et l'indigence, écrivait en 1727 l'auteur d'un mémoire militaire, réduisent une infinité de gentilshommes à des états indignes de la noblesse, et rien n'est plus ordinaire que d'en voir plusieurs, surtout dans les provinces éloignées de la capitale, confondus avec les paysans, boire et jouer ensemble et pousser la lâcheté jusqu'à devenir les parasites des plus aisés de ces manants; ce qu'il y a de triste, c'est que ces pauvres nobles ne laissent pas que de se marier, et souvent d'avoir beaucoup d'enfants qui, plus misérables que leurs pères, s'avilissent encore davantage en prenant les bas emplois des fermes et des gabelles, même ceux de sergents à verge, et de gardes de nuit dans les ports et havres. » C'est pour tirer la noblesse pauvre de cette décadence que

[1] *La vie militaire sous l'Ancien Régime*, par A. Babeau, correspondant de l'Institut; II. *Les Officiers*, Paris, Didot, un volume in-8.

Louis XV fonda l'École militaire et décida qu'il ne suffirait pas d'être noble pour y entrer, qu'il faudrait surtout en être digne.

Pour tout le reste d'ailleurs, on n'est pas exigeant; il suffit que le candidat soit de bonne conformation extérieure et sache lire et écrire; de préférence on le prend jeune, de neuf à onze ans. On lui apprend la danse, l'escrime, l'équitation; mais on tient avant tout à perfectionner son instruction, souvent fort négligée jusque-là. « Il faut, disent les lettres patentes d'institution, que l'ancien préjugé qui a fait croire que la valeur seule fait l'homme de guerre, cède insensiblement au goût des études militaires que nous aurons introduit et que l'éducation qui sera donnée aux cinq cents gentilshommes que nous adoptons serve de modèle aux pères qui sont en état de la procurer à leurs enfants. » La discipline est sévère à l'École, ce qui n'empêche pas les élèves de l'éluder le plus possible et de se livrer à des folies et à des frasques qu'excuse leur âge. Il ne semble pas que la tradition en soit entièrement perdue de nos jours; en revanche les élèves de Saint-Cyr s'accommoderaient-ils des punitions infligées à leurs devanciers, et en particulier de la « cage »?

Le jeune gentilhomme est-il riche? Il va faire son éducation à l'Académie. Les académies sont surtout destinées aux futurs officiers de cavalerie, comme l'École militaire aux futurs officiers d'infanterie. L'art de monter à cheval y domine tous les autres. Les Académies sont des établissements privés, la première est fondée par le célèbre Pluvinel; après lui, on cite parmi les principaux maîtres, sous Louis XIV, Bernardi; sous Louis XV, la Guérinière; celui-ci donne ses leçons dans le manège des Tuileries qui devait servir plus tard de salle de réunions à l'Assemblée constituante, puis à la Législative. La pension y est chère; elle est de 1500 livres par an, et 1100 livres en plus si l'on a un gouverneur et un valet. Car les jeunes gentilshommes ont souvent un gouverneur qui les accompagne, même à l'armée, même à la bataille.

Il y a aussi les compagnies de cadets, mais ce sont plutôt des régiments d'élite que des écoles militaires. On y étudie peu, quoiqu'il y ait des maîtres de mathématiques et même d'écriture. En revanche les cadets sont superbes à la manœuvre, mais ils sont d'un sang tellement vif et d'une volonté si indisciplinable qu'on ne tarde pas à les supprimer en 1692, après la mort de Louvois; rétablis un instant en 1726, ils disparaissent définitivement en 1733.

D'autres fois les jeunes gentilshommes s'engagent comme simples soldats; bien des officiers distingués, des généraux illustres même ont commencé par porter le mousquet; Turenne, le maréchal de Guébrian, Vauban, ont débuté comme simples volontaires; la Maison du roi et les corps d'élite sont préférés pour ces engagements. Les plus favorisés arrivent au régiment avec un brevet de sous-lieutenant, à douze ou treize ans; mais avant de leur donner des hommes à commander, on leur fait faire une sorte d'apprentissage. « Chateaubriand, nommé par la protection de son frère sous-lieutenant au régiment de Navarre, en

garnison à Cambrai, est obligé d'apprendre avant tout le maniement des armes et la théorie, et il raconte lui-même qu'il franchit les grades de caporal et de sergent aux applaudissements de ses instructeurs. » Le prince de Montbarrey, devenu ministre de la guerre, essaya de réagir contre ces admissions prématurées, et décida qu'on ne pourrait délivrer de brevet de sous-lieutenant avant l'âge de quinze ans.

Certains capitaines exigeaient en plus une belle prestance, ce qui leur valait parfois de piquantes réparties, témoin cette lettre de la mère d'un candidat refusé sous prétexte qu'il avait une mine désavantageuse.

« Il est bien malheureux pour moi, Monsieur le duc, et pour mon fils qu'il existe une ordonnance pour soumettre tous les jeunes gens qui entrent au service de Sa Majesté à être bien faits, bien tournés et d'une jolie figure; cette loi ne peut être ancienne, ou du moins elle n'a pas toujours existée; je suis bien sûre, par exemple, qu'il n'en était pas question lorsque vous êtes entré au service. »

Ce qui était plus grave, c'était de voir des colonels aussi jeunes que des sous-lieutenants, plus jeunes même, puisque le duc de Fronsac était colonel à sept ans. « En France, dit le maréchal de Saxe, un jeune homme de naissance regarde comme un mépris que la cour fait de sa naissance, si on ne lui confie pas un régiment à l'âge de dix-huit à vingt ans. Cela ôte toute émulation au reste des officiers. Le premier venu réclame un régiment et murmure, si on lui refuse en lui montrant des officiers de haute naissance qui ne sont que capitaines. S'il n'y a pas de régiments disponibles, on donne pour dot à des courtisans des commissions de colonel, et de la sorte trente colonels sont attachés au corps des grenadiers de France. » Vainement Choiseul avait essayé de remédier à cet abus en statuant qu'on ne pourrait être colonel qu'après sept ans de service. Malgré ce règlement, l'abus subsistait toujours et quand le comte de Saint-Germain arriva au ministère sous Louis XVI, il trouva trois cent neuf colonels en place. Beaucoup de ces jeunes gens connaissaient à peine leur régiment; ils se paraient du titre comme d'une décoration, mais n'exerçaient guère les fonctions « méprisant l'étude et l'exercice qu'ils qualifiaient de marionnettes », demandant congés sur congés et passant plus de temps à la cour qu'à l'armée.

On conçoit que, dans de pareilles conditions, le vrai chef du régiment était le lieutenant-colonel. « Celui-ci est l'antithèse vivante de son chef. Le premier est jeune, riche, de haute qualité, bombardé d'emblée ou à peu près au grade supérieur qu'il occupe; l'autre est âgé, peu fortuné, de petite noblesse, quand il n'est pas fils de bourgeois, arrivé à son rang en franchissant lentement toutes les étapes de sa carrière. Il sait tous les secrets, tous les détails du métier; il a souvent rempli les fonctions de major, et l'administration du régiment lui est familière; il y a fait fréquemment sa carrière et connaît les hommes qui le composent. C'est sur lui que le colonel se repose, quand il s'absente. » C'est lui aussi qui maintient la discipline, qui dirige les

officiers et leur donne l'exemple, qui les couvre, au besoin, de sa responsabilité. Aussi a-t-il le souci profond de sa dignité, et si modeste soit-il, il sait le faire sentir à ceux qui seraient tentés de l'oublier :

« Un jeune colonel, de grand nom, qui vient d'acheter son régiment 120 000 francs, s'irrite des objections de son lieutenant-colonel et lui dit : « Sachez la différence qu'il y a d'un homme comme vous à un « homme comme moi ». Le lieutenant-colonel lui répond : « Un homme « comme vous, monsieur, se fait avec 40 000 écus, et un homme « comme moi ne se fait qu'avec quarante ans de services. »

Parmi ces officiers, d'origine et de caractères si divers, il y a forcément bien des types différents : « Il en est cependant trois qui dominent, dit M. Babeau, que nous aimons à citer parce qu'il a peint ces trois types de main de maître, l'officier solide, l'officier passable et l'officier brillant. Le premier fait de la guerre et du régiment l'occupation principale de sa vie; il y est dans son élément, et, quelle que soit son origine, le métier militaire l'absorbe et le passionne. Il peut ne pas être dépaysé dans le monde; mais il préfère à tout le sans-gêne de la garnison, et c'est avec peine qu'il quittera sa pipe et ses moustaches. Même en retraite, il gardera le pli militaire et le culte du métier. Le second l'a embrassé sans vocation déterminée, pour se créer une situation, pour obéir à son père, à la tradition, aux convenances. Il se fait donner le plus de congés possible, se bat tout aussi bien qu'un autre, poursuit sa carrière, si la chance lui sourit, l'abandonne, s'il s'en lasse ou s'il trouve un mariage avantageux. Le troisième se rencontre à la cour et à la ville, aussi bien qu'en campagne et au régiment, il est élégant, dispos et leste, sa vivacité ne nuit en rien à sa politesse, il charme les femmes et plaît aux hommes. C'est le type français dans ce qu'il a de plus léger, de plus hardi, de plus séduisant; il est à son aise dans un combat comme dans un salon. Tel est le comte Roger de Damas que dépeint si bien le prince de Ligne : « Chanteur impitoyable, fertile en citations les plus folles au « milieu des coups de fusil, et jugeant de tout à merveille... ardent « d'une jolie ardeur, comme on l'est à la fin d'un souper, aimable, « aimé de tout le monde, ce qui s'appelle un joli Français, un joli « garçon, un brave garçon, un seigneur de bon goût de la cour de « France ». Ces officiers jolis et intrépides à la fois, qui allaient mettre pendant la paix, comme Roger de Damas, leur épée au service des princes étrangers, faisaient apprécier dans toutes les cours et toutes les armées la valeur et l'amabilité françaises. »

C'est qu'il y a un sentiment commun qui les anime tous, un sentiment essentiellement vivace et bien français, l'honneur. L'honneur a ses règles qui sont la sauvegarde de la réputation du corps; quiconque y a forfait est tenu à l'écart ou forcé de se retirer. On ne tolère ni un malotru, ni un escroc, ni un lâche. Et c'est cette conviction profonde que le soldat a de l'honneur de son chef qui l'attache à lui. Il y a entre eux estime réciproque et communauté de périls. Qui ne leur pardonnerait d'avoir parfois la tête un peu légère, quand on leur voit

un cœur si ferme, une vaillance si gaie, une politesse si persévérante, devant l'ennemi, comme à la cour : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers », dit le comte d'Auteroche à Fontenoy, en saluant de son épée les batteries qui vont le foudroyer.

Ce lien d'ailleurs entre les officiers et les soldats s'était resserré au dix-huitième siècle, la discipline était devenue plus sévère, l'officier plus assidu à son poste. Quand arrive la Révolution, les officiers se divisent; la plupart de ceux qui ont servi en Amérique se déclarent pour les idées nouvelles; les autres tiennent pour le régime établi. Les régiments, remarque justement M. Babeau, se divisent comme leurs chefs; il y a des régiments patriotes et des régiments royalistes. Et fait curieux, les troupes réglées n'en veulent pas à leurs officiers qui ont émigré; les volontaires les massacrent quand ils les prennent, les soldats réguliers non seulement les traitent en loyaux ennemis, mais parfois les laissent s'évader. « Il y avait entre les officiers des deux partis des rapports de courtoisie et d'estime, qui rappelaient leurs anciens liens de camaraderie, leurs services et leur attachement commun à la patrie, que, de part et d'autre, ils croyaient servir par des moyens si différents. »

Tel est l'officier d'avant 1789, différent sans doute de celui de 1890, mais avec un double culte commun, celui de l'honneur et celui de la France. Il a écrit bien des pages brillantes de notre histoire, et il les a écrites avec son sang. Il a eu ses défauts, mais il avait aussi son charme particulier. M. Babeau n'a dissimulé ni l'un ni l'autre; dans ce nouvel ouvrage, comme dans ceux qui l'ont précédé, il ne se montre pas seulement érudit et attachant, il est avant tout impartial, et nous ne pouvons que nous associer à la conclusion si élevée et si juste par laquelle il achève son introduction :

« L'officier de l'ancien régime ne saurait, sous tous les rapports, être présenté comme un modèle. En considérant les conditions matérielles et morales de son existence plutôt que ses côtés professionnels et techniques, nous avons essayé d'en tracer un portrait fidèle, sans dissimuler aucun de ses défauts et de ses vices. Et pourtant que de qualités aimables, fières et brillantes les rachetaient et les faisaient oublier! Parmi les types de l'ancienne France que nous avons étudiés, il n'en est point qui réponde mieux aux instincts hardis, chevaleresques, nobles, généreux de notre race; il n'en est point qui ait contribué davantage au prestige de notre histoire. Pour saisir l'âme au même point qu'elle intéresse l'esprit, l'histoire a besoin d'une part de poésie. Les officiers ont apporté un large contingent à cette poésie qui se dégage des faits, en continuant l'épopée des chevaliers du moyen âge dans des siècles moins ardents, où la force des armes n'était plus regardée comme le jugement de Dieu dans les querelles particulières, mais restait, comme elle reste encore fatalement, le dernier recours du droit pour les peuples et les rois. »

Maxime DE LA ROCHETERIE.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 août.

Après avoir beaucoup battu la campagne, les députés ont enfin pris la clef des champs. Cela nous promettait, non pas d'heureux et féconds loisirs, mais le *statu quo* dans la stagnation. L'urne législative était devenue, depuis quelques semaines, une sorte de boîte à surprises, — surprises qui étonnaient encore plus leurs auteurs que les spectateurs ou que les victimes. — Malheureusement il ne paraît pas que cette tranquillité relative nous soit même accordée. Avant de se séparer, la Chambre des députés a voulu laisser comme une émanation d'elle-même. A l'occasion des affreux sinistres qui éclatent de temps à autre dans les exploitations minières, elle a nommé une commission ambulante, chargée d'aller faire, à Saint-Étienne, une enquête sur les causes de ces sinistres. Il fallait des savants et des magistrats, on prit des politiciens. Cette commission est composée de M. Ferroul, de M. Dumay, de M. Baudin, d'autres encore qui représentent la nuance la plus avancée de la révolution sociale; des personnages qui sont des condamnés de la Commune se sont joints à la commission; et tous ensemble vont à Saint-Étienne, interrogeant, furetant, faisant déposer contre les patrons les ouvriers, qui se contredisent, sans que leur mission officielle puisse avoir d'autre résultat que d'ajouter encore, par la surexcitation jetée dans les esprits et le trouble apporté dans les directions et les responsabilités, aux causes et aux chances de ces épouvantables accidents.

Dans ce monde souterrain, comme en plein océan sur un vaisseau, ou comme sur un champ de bataille, rien de plus dangereux qu'une autorité qui, se sentant énervée et surveillée, doute d'elle-même et hésite. Nous ne voyons pas d'autre résultat à cette intrusion scandaleuse de politiciens sans compétence dans le gouvernement des mines. On s'étonne que le ministre des travaux publics, M. Yves Guyot, ait laissé se constituer et fonctionner cette commission dont l'existence est le témoignage humiliant de sa propre insuffisance. Le ministre voyage; il est, avec l'empereur Guillaume, le plus grand voyageur de l'Europe, avec cette différence que le voyageur impérial rapporte de ses pérégrinations des espèces solides, des conventions publiques ou secrètes à valoir en temps donné, tandis que le voyageur républicain se contente de

rapporter des feuilles vertes qu'il cueille sur quelques vieux arbres de la liberté, et qu'il offre solennellement à M. Carnot. Pauvre France, quand donc cessera-t-on de se moquer d'elle?

S'est-on moqué d'elle dans la convention que le ministre des affaires étrangères, M. Ribot, a obtenue de l'Angleterre, comme un peu de charpie pour ses blessures ministérielles? Nous ne dirons pas cela. Nous ne pouvons pas cependant ne pas apprécier à sa valeur un document diplomatique dont le texte nous a été enfin communiqué.

On se rappelle encore l'impression pénible que ressentit l'opinion publique lorsqu'elle apprit subitement les arrangements que l'Angleterre et l'Allemagne avaient passés entre elles relativement à Zanzibar et Héligoland. Plus encore que les dispositions qu'il contenait, l'acte en lui-même avait étonné et ému; il montrait la grande puissance militaire et la grande puissance navale se rapprochant dans l'ombre et se donnant des arrhes d'une union menaçante. Les journaux républicains nous avaient souvent parlé des sympathies de l'Angleterre libérale pour notre gouvernement, ils avaient vanté la poignée de main du prince de Galles; et voilà que si nous avions la poignée de main, l'Allemagne avait la signature! C'était plus grave; d'autant plus que, par leur acte bilatéral, l'Allemagne et l'Angleterre avaient paru se créer en Afrique, l'une à côté de l'autre, un *modus vivendi*, qui portait un remède ou, tout au moins un adoucissement au point le plus délicat, le plus sensible, parfois le plus envenimé de leurs relations. Cette évolution des deux grandes puissances, survenant après nos discussions avec l'Angleterre sur l'Égypte, sur Terre-Neuve, même sur Tunis, avait et garde une portée qu'il serait aussi niais que dangereux de dissimuler.

Mais un détail, dont il ne faudrait pas faire le principal de l'affaire, avait rendu le procédé plus messéant pour nous : c'est que l'Angleterre, qui recevait de l'Allemagne pleine et entière liberté pour établir son protectorat à Zanzibar, avait en 1862 signé avec la France un engagement par lequel l'une et l'autre, la France et l'Angleterre, s'obligeaient à respecter l'indépendance du sultanat de Zanzibar et de Mascate.

Ce sans-gêne de l'Angleterre vis-à-vis de la France, ce dédaigneux oubli d'un acte qui portait leur signature mutuelle, constituaient, dans la convention anglo-allemande, non la partie la plus sérieuse, mais la partie la plus aiguë. L'arrangement signé entre la France et l'Angleterre au sujet de leurs possessions africaines a eu pour but, non de guérir le mal, mais de panser la plaie. Dans un article sans signature, mais dont M. Ribot connaît très personnellement l'inspirateur, même l'auteur, — article publié dans le *Journal*

des Débats du 9 août, — il est dit : « Le gouvernement britannique, dès la première observation qui lui a été faite, a reconnu nos droits dans les termes les plus propres à satisfaire notre dignité, et même notre amour-propre, si nous avions la mesquinerie et la sottise d'en mettre dans nos rapports internationaux. Il a déclaré qu'il avait, à la vérité, le projet d'établir son protectorat à Zanzibar, mais qu'il ne l'avait pas encore fait, et qu'il était tout disposé à s'entendre avec nous sur les conditions dans lesquelles il pourrait le faire. La porte était ouverte à un règlement entre les deux pays. Le règlement s'est produit; nous en parlerons demain. »

Nous avouons que cette façon d'entendre la dignité nationale, cette insistance à se faire tout petit et à bien déclarer que l'amour-propre d'un grand peuple est une mesquinerie et une sottise, nous font monter la rougeur au front. Assurément il serait insensé de ne pas proportionner ses résolutions à ses chances et à ses forces; mais une réserve digne et fière honore plus un gouvernement et une nation que cette satisfaction béate dans l'humiliation. En exaltant l'empressement de l'Angleterre à reconnaître, « dans les termes les plus propres à satisfaire notre dignité et même notre amour-propre », nos droits qu'elle avait violés, la note officieuse communiquée au *Journal des Débats* manque d'autant plus de convenance, que, trois jours avant, dans son discours de *Mansion-House*, lord Salisbury s'était livré à un véritable persiflage de notre gouvernement à propos de l'Egypte, qu'il se montrait résolu à ne pas évacuer avant les calendes grecques, et même de la convention qu'il avait signée avec nous pour l'Afrique : « Nous nous sommes mutuellement donné, disait-il, des montagnes, des rivières et des lacs, et nous n'avons été gênés que par un obstacle, qui est que nous n'avons jamais su exactement où étaient ces montagnes, ces rivières et ces lacs. »

L'Angleterre s'étant fait concéder par l'Allemagne l'autorisation d'établir son protectorat sur Zanzibar, et ayant même, en retour de cette concession que lui faisait l'Allemagne, abandonné à l'Allemagne son Gibraltar de la Baltique, Héligoland, — il était évident que nous nous trouvions en présence, non pas seulement d'une velléité vague ou présumée de l'Angleterre de mettre la main sur Zanzibar, mais d'une volonté très arrêtée, en dépit de l'engagement formel qu'elle avait pris en 1862 de respecter, — vis-à-vis de nous, qui prenions vis-à-vis d'elle un engagement semblable, — l'indépendance de Zanzibar.

Que devions-nous faire? Fallait-il déclarer que nous tenions pour nul et non avenu ce qui avait pu se passer entre l'Allemagne et l'Angleterre, et nous montrer prêts à joindre une sanction à notre opposition? Tout en dénonçant de plus en plus la situation fatale

qui fait qu'après vingt ans nous sommes plus isolés et impuissants encore qu'au lendemain de nos désastres, nous reconnaissons que, — cette situation étant, hélas! ce qu'elle est, — la sagesse nous commandait de nous rabattre sur des compensations qui sauveraient les apparences et nous vaudraient peut-être quelque profit.

Mais ces compensations, où notre infortuné gouvernement était-il en possibilité de les prendre? L'Égypte se présentait la première à la pensée, cette Égypte où M. de Freycinet nous a fait perdre le fruit de près d'un siècle d'efforts de nos négociateurs, de nos soldats, de nos savants. Il n'y fallait pas songer. L'Angleterre n'avait précisément noué cette intimité inattendue avec l'Allemagne que pour rester maîtresse plus incontestée en Égypte. En entendant avec quel accent lord Salisbury, au banquet du lord-maire, avait annoncé que l'Angleterre n'évacuerait pas l'Égypte, un des auditeurs écrivait de Londres au *Journal des Débats :* « A bon entendeur salut! Jamais lord Salisbury ni aucun ministre anglais, depuis 1882, ne s'était exprimé en termes aussi clairs; il est vrai que, depuis cette époque, bien des évènements se sont accomplis, notamment la conclusion de l'arrangement anglo-allemand et la cession d'Héligoland. Si le lord-maire avait donné son dîner il y a un mois, il est très certain que le discours de lord Salisbury eût été bien différent, au moins en ce qui concerne l'Égypte. »

Pouvait-on au moins espérer que les difficultés diplomatiques qui nous empêchent de consommer l'assimilation militaire de la Tunisie à nos départements algériens et de mettre en état de défense la rade de Bizerte, seraient résolues? Pas davantage! Partagée entre son désir de nous laisser en froid avec l'Italie et celui de la traîner à sa suite, l'Angleterre ne se prêterait pas à un acte qui aurait mécontenté sa cliente et satellite.

Après avoir bien cherché, le gouvernement a avisé Madagascar; et là, nous avouant pour la première fois que, s'il avait fait grand bruit d'un traité qu'il avait conclu en 1885, et par l'article 2 duquel les relations extérieures du gouvernement malgache seraient remises entre les mains du résident général français, ce traité était resté lettre morte, il a développé cette thèse, que l'obstination du gouvernement malgache à éluder ses engagements avait, sans doute, été encouragée par l'Angleterre, et qu'amener l'Angleterre à donner au gouvernement malgache le bon exemple du respect du traité de 1885, en s'adressant elle-même à notre résident général pour obtenir l'*exequatur* de son consul, ce serait, si notre demande était accueillie, obtenir la compensation qui nous permettrait, après la mortifiante publicité de la convention anglo-allemande, de ne pas paraître revenir ou rester bredouille.

Voilà donc ce que nous avons obtenu à Madagascar! L'Angleterre

a promis que dorénavant son consul demanderait l'*exequatur* à notre résident général. Les autres puissances feront-elles comme l'Angleterre? Si c'étaient, comme l'affirment les organes de M. Ribot, les suggestions anglaises qui stimulaient la mauvaise volonté et la mauvaise foi du gouvernement hova, cesseront-elles leur travail sourd? L'avenir le dira. En attendant, un des prédécesseurs de M. Ribot aux affaires étrangères, M. Flourens, qui proteste contre cette peinture de l'avilissement où, d'après les organes de M. Ribot, seraient tombés à Madagascar la signature et les représentants de la France, observe avec raison que c'est un bien gros et grave précédent que celui qui consiste, pour faire respecter nos droits par l'Angleterre, à lui céder des sultanats de Zanzibar.

En admettant même le mode de raisonnement de M. Ribot et de ses interprètes, force est de reconnaître qu'il constitue, dans notre histoire nationale, une nouveauté aussi modeste que dangereuse. Sans cesse, dans notre conquête de l'Algérie, dans nos démêlés et nos luttes avec le Maroc ou d'autres puissances barbares, nous avons rencontré les intrigues, les subventions, même les munitions et les armes de guerre de l'Angleterre. Est-ce que la France a tâché de racheter son droit en livrant quelque proie à sa rivale? Non, elle a continué sa route, souvent avec le canon, comme à Isly et à Mogador. Lorsque, quinze ans après Waterloo, le gouvernement de la Restauration fit l'expédition d'Alger, voici en quels termes son ministre répondait, dans une dépêche du 18 mai 1830, aux représentations du cabinet britannique dont le chef était le vainqueur de Napoléon, lord Wellington : « L'idée d'un agrandissement de la France en Afrique déplaît à la cour de Londres. Mais s'est-elle informée si celle de l'extension de l'Angleterre dans les Indes a été agréable à l'Europe? »

Pour expliquer ces différences, le gouvernement actuel n'a qu'une excuse à alléguer, c'est que, sous la Restauration, la France avait le bienfait de la monarchie, ce merveilleux instrument de grandeur nationale, tandis qu'aujourd'hui, avec la forme républicaine qui nous paralyse en Europe, la France, sans alliances effectives, n'a pas les forces dont elle jouissait sous ses rois. La France en république, c'est la France empêchée; c'est ce que nous avons toujours dit.

Il convient, de plus, d'ajouter que la situation de la France à Madagascar est toute dissemblable de celle de l'Angleterre à Zanzibar. A Madagascar, la France avait des droits; à Zanzibar, l'Angleterre n'en avait aucun.

Lorsque, au lendemain des désastres du premier Empire, l'île de France resta définitivement aux mains des Anglais, par l'article 8 du traité de Paris, le gouvernement de la Restauration songea

sans retard à nous rendre, dans les mêmes parages, une nouvelle colonie qui eût un port. Il fit simultanément explorer, en 1818, les îles de Zanzibar et de Madagascar. Considérant que l'occupation de la première, à laquelle nous n'avions pas un droit historique, soulèverait de la part de l'iman de Mascate, que poussait l'Angleterre, de graves difficultés, il se décida pour la seconde, où débarqua un détachement de troupes envoyé de l'île Bourbon. Notre droit sur l'île malgache était fondé sur des titres si éclatants de longue possession, parfois interrompue, jamais périmée, que l'Angleterre avait d'abord revendiqué Madagascar comme une dépendance de l'île de France qui lui était cédée. Elle la réclamait comme une suite de l'empire colonial français que les défaites maritimes de Napoléon lui avaient livré : « Par une dépêche des ministres de Sa Majesté, en date du 2 novembre 1815, écrivait le gouverneur de l'île Maurice, le 25 mai 1816, à notre gouverneur de Bourbon, il m'est ordonné de regarder l'île de Madagascar comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne sous la dénomination générale de dépendances de l'île de France. Il m'est également enjoint de maintenir et de réserver pour l'Angleterre l'exercice exclusif de tous les droits dont la France jouissait autrefois. »

Le gouvernement de la Restauration protesta, il soutint que Madagascar n'avait fait l'objet d'aucune cession, ni implicite ni explicite. L'Angleterre dut retirer sa prétention, et la France se mit en mesure de faire valoir les droits que, même par sa prétention abusive, avait reconnus sa rivale. Le traité de 1885, par l'article 2 duquel les relations extérieures du gouvernement malgache sont remises entre les mains du résident général français, n'est que la constatation et la confirmation d'un droit de la France établi depuis plus de deux siècles, — droit qui est d'autant moins contestable aujourd'hui que toutes les puissances, l'Angleterre plus que les autres, professent et pratiquent en Afrique le vieux principe que « ce n'est point l'occupation de fait qui constitue le droit de souveraineté, mais la simple prise de possession ».

A Zanzibar, rien de pareil, aucun droit de ce genre pour l'Angleterre. La France, qui ne l'a pas occupée pour elle-même en 1818, a entendu qu'elle ne serait pas davantage occupée par une autre. La déclaration de 1862 par laquelle l'Angleterre et la France s'engageaient mutuellement à respecter l'indépendance du sultanat de Zanzibar, n'était également que la ratification de la politique prévoyante de la Restauration.

Par conséquent, venir aujourd'hui établir une sorte d'*ex æquo* entre les droits manifestes que la France avait à Madagascar et l'absence non moins manifeste de droits où l'Angleterre se trouvait à Zanzibar, faire des compensations avec des éléments si dissembla-

bles, c'est un manque de vérité comme un manque de dignité, c'est un encouragement pour tous les échecs et tous les affronts que la république s'attire dans le monde entier.

Mais, répondent les officieux, que peut nous faire le protectorat de l'Angleterre à Zanzibar? — La réponse est facile. Outre qu'il peut nous être périlleux de voir l'Angleterre, déjà maîtresse de l'Égypte, s'emparer de tous les passages et de tous les postes des mers africaines et asiatiques, est-ce à nous, chargés de griefs si douloureux à Alexandrie et ailleurs, à nous dépouiller nous-mêmes de tout ce qui pouvait nous rester de garanties et à signer notre abdication? Une abstention qui, au moins, réservait l'avenir, était plus convenable et plus habile.

La deuxième partie de la convention anglo-française, celle qui délimite dans l'ouest africain les sphères d'action de la France et de la société anglaise du Niger, n'a pas la prétention de nous être une compensation aux stipulations anglo-allemandes. Pour éviter les rencontres et les chocs, on fait aux explorations concurrentes leur part respective, on les cantonne dans des espaces qui sont encore des immensités. Evidemment, lorsque M. Stanley qui, dans la lune de miel de son mariage, voit tout en beau, nous annonce que nous avons le meilleur morceau et qu'il nous suffira d'établir dans la mer de sable jetée entre l'Algérie et le bassin du Niger un chemin de fer pour mettre en communication et en rapport des contrées merveilleuses, d'où il nous sortira même des soldats admirables pour nos guerres d'Europe, il plaisante. La vérité sur le mérite de cette deuxième partie de la convention anglo-française est à peu près exprimée par un journal peu suspect, la *République française* : « Au premier coup d'œil jeté sur la carte, disait-il, on s'aperçoit que cette délimitation place dans la sphère des possessions anglaises la partie du Soudan oriental, composée par les royaumes du Borgou, du Haoussa et du Bornou, les plus riches et les plus populeux du Soudan, le pays d'avenir entre tous dans l'Afrique occidentale; la France n'obtient qu'une bande assez étroite de cette terre promise, sorte de pont jeté du moyen Niger au lac Tchad, entre les territoires anglais et la mer des contrées plus ou moins stériles du Sahara.

« La constatation est peu agréable tout d'abord, et l'on se demande ce que l'on nous concède. En réfléchissant, on voit que nous venons de placer une barrière à l'envahissement du Soudan et du Sahara par l'Angleterre. Là est la signification, toute la signification de la ligne tendue de Saï à Barona.

« Mais si nous en sommes réduits à nous trouver heureux d'avoir jeté cette barrière protectrice dans la partie de l'Afrique où nous paraissions dominer en maîtres, c'est donc que la France s'était

bien laissé distancer? Hélas! c'est la vérité; nous payons les conséquences de fautes et de négligences d'autant plus impardonnables qu'elles sont toutes récentes. »

Il est fâcheux que notre ministre des affaires étrangères, qui vient de pérorer à Arras, n'ait pas cru devoir expliquer au pays la valeur de ses conceptions diplomatiques. Il a manqué de belles occasions de nous éclairer et aussi de répondre à lord Salisbury qui, à propos de cette même convention africaine, disait encore avec un singulier mélange de sérieux et de sarcasme : « En regardant la carte, on peut croire que la France a obtenu beaucoup de territoire; mais il faut le juger, non seulement d'après l'étendue, mais aussi d'après la valeur du pays. L'avantage est très léger. En conséquence, la valeur de la possession gagnée par la France doit être beaucoup diminuée. Je crois que l'arrangement est très équitable et que les deux nations y trouveront avantage. Cet arrangement assure aux deux puissances leur domination sur des pays qu'aucune d'elles n'a explorés, et je crois que beaucoup d'années et peut-être plusieurs générations passeront avant que l'influence française ou anglaise y ait pénétré. »

Evidemment, l'Angleterre, qui est un grand peuple, n'est pas un peuple *gentleman* dans sa façon de traiter avec les autres. Si la France, au lieu d'être livré à des partis et à des hommes de passage, avait un gouvernement fixe et ferme, les choses se passeraient autrement. Quelle sera la portée de la nouvelle visite que l'empereur Guillaume vient de faire au czar? Est-il possible d'imaginer que, dans les conversations échangées, le tentateur venu de Berlin n'aura pas parlé de l'intérêt commun des monarchies, du péril qui les menace toutes, de l'exemple contagieux de cette république qui, dans le cas d'une guerre où elle serait victorieuse, s'étendrait d'un bout à l'autre de l'Europe, jusqu'à Pétersbourg? Le czar sent sa propre sécurité territoriale trop liée à celle de la France, pour entrer à un degré quelconque dans l'universelle alliance dont la politique allemande tend à nous envelopper. Il gardera son attitude expectante. Que la république ne lui rende pas cette attitude trop difficile! A l'office divin auquel les deux empereurs ont assisté ensemble avant d'aller sur le champ de manœuvres, on les a vus l'un et l'autre baiser la croix. La croix, la république la fait arracher des écoles, et quelquefois jeter aux ordures!

A l'heure qu'il est, les républiques improvisées comme la nôtre, — ces républiques qu'on pourrait appeler, non de constitution, mais d'acclimatation, — font une piètre figure dans le monde. République Argentine, où le désordre financier dégénère en violente et immorale anarchie; république du Brésil, qui n'est qu'une

grossière caricature; républiques du Guatemala et de San-Salvador, en proie à toutes les fureurs intestines auxquelles leurs voisines, les républiques de Costa-Rica, du Nicaragua et de Honduras, mêlent leurs compétitions extérieures, toutes ces républiques remplissent l'office de l'ilote ivre de Lacédémone.

La France ne peut combattre la faiblesse dont la forme républicaine la frappe au dedans et au dehors, qu'en redoublant de vigilance pour rassurer l'Europe monarchique par sa fidélité aux principes conservateurs. Mais la grandeur de la France dans le monde est-elle le souci des républicains? Au moment où tant de signes et de symptômes étaient faits pour exciter notre attention, les journaux républicains étaient occupés d'un bien autre incident. Que l'empereur Guillaume assurât sa prépotence continentale, et l'Angleterre sa suprématie navale, peu leur importait! Ce qui les inquiétait bien davantage, c'est qu'un collège dirigé par des prêtres, le collège Stanislas, eût remporté la palme au concours entre les collèges de Paris. Il fallait exclure du concours ce collège qui se permettait d'être le premier! Les oies sauvant le Capitole n'avaient pas fait plus grand ramage.

Il y a quelques jours, les journaux racontaient qu'Emin-Pacha, stupéfait de l'admirable organisation des Pères du Saint-Esprit, des immenses services qu'ils rendent à la France, avait conseillé au gouvernement allemand de tout faire pour se les attacher. Pendant ce temps-là, le journal dont un de nos ministres, M. Yves Guyot a été, sous le nom de Vieux Petit Employé, le plus bel ornement, la *Lanterne* demandait, quoi? que la République française supprimât toutes les congrégations religieuses, employées hors de France, pour les remplacer par des fonctionnaires laïcs, chargés, aux frais de l'État, de porter notre influence parmi les sauvages. Quel dommage que l'on ne puisse pas tout de suite essayer de ce système! Il y a à Madagascar une léproserie où des religieux français, par leurs soins pour les pauvres déshérités atteints de cette maladie affreuse, donnent à notre patrie un des plus beaux fleurons de son empire moral. Nous désirerions de tout notre cœur que le bureau de direction et de rédaction de la *Lanterne* fût immédiatement exporté à Madagascar pour relever les religieux dans le service des lépreux.

Le gouvernement n'encourage que trop, par ses coupables condescendances, cette politique odieuse. Le président du conseil général de Maine-et-Loire, l'honorable comte de Maillé, le constatait, en exprimant « la cruelle et douloureuse déception » causée aux religieuses populations de son département par l'application à outrance des lois de laïcisation. Les conseils généraux et d'arrondissement de la Loire-Inférieure, de la Vendée, de bien d'autres

départements ont dû faire entendre les mêmes doléances.

Une telle conduite est d'autant plus criminelle que, d'après les témoignages émanés des hommes des partis les plus divers, la tendance à la conciliation et à l'apaisement règne dans le pays. A la Rochelle, l'honorable comte Lemercier signalait cette aspiration des bons citoyens, lorsque, entouré de la plupart de ses collègues du conseil général, que des divergences politiques séparent, il souhaitait la bienvenue à M. Carnot, qui protestait, à son tour, de *son esprit d'union et de concorde*. M. Ferry disait au conseil général des Vosges : « Jamais, depuis longtemps, les esprits n'ont été aussi apaisés, les passions aussi amorties. » Dans le conseil général de Seine-et-Oise, l'esprit de rapprochement s'est fait jour dans la constitution du bureau, où, à côté d'un président, républicain modéré, qui a été élu à la presque unanimité, la vice-présidence a été donnée à un membre de la minorité.

Assisterons-nous toujours à ce contraste entre un pays affamé de concorde et un gouvernement qui, pour plaire à quelques sectaires qu'il méprise, attise la haine et la guerre? La France mérite un meilleur sort. C'est la vraie France, celle qui, ces jours-ci, entourait de ses frémissements l'éloquente parole de Mgr Turinaz, à Mars-la-Tour, et qui assistait, émue et enthousiaste, à l'inauguration du monument de l'amiral Courbet! C'est la France qui était celle d'hier, et qui vainement masquée aux yeux par une représentation indigne d'elle, sera celle de demain!

Pendant que la politique s'agite dans ces obscurités, un grand serviteur des causes éternelles, le cardinal Newman, mourait en Angleterre, à Birmingham, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Ce que ce nom rappelle de luttes et de triomphes pour la vérité, de bien fait à l'Eglise et aux âmes avec une bonne foi, un désintéressement, un courage et une éloquence admirables, avons-nous besoin de le rappeler? Né dans l'anglicanisme, il n'avait pas cessé de pratiquer le mot du Sauveur : *Amice, ascende superius!* « Mon ami, monte plus haut! » S'étant séparé de l'anglicanisme dont sa science et sa conscience avaient bien vite mesuré les contradictions et les lacunes, il avait d'abord essayé de constituer une sorte de juste milieu, — *via media*, comme il l'appelait, — entre le protestantisme et le catholicisme. Mais son amour ardent de la vérité ne lui laissa pas de repos; et un jour vint, le 9 octobre 1845, où l'ancien desservant de l'église Sainte-Marie d'Oxford, qui, pendant quinze ans, avait joui d'une autorité incomparable sur les générations de la célèbre université, et dans lequel la vieille Angleterre avait mis son espoir pour le rajeunissement de l'établissement de Henri VIII miné de toutes parts, se fit purement et simplement catholique : « Depuis la Réforme, écrivit M. Gladstone à Mme Craven,

c'est le plus grand évènement qui se soit produit en Angleterre. » Le converti a raconté lui-même dans son admirable autobiographie, *Apologia pro vita mea*, l'histoire de sa montée douloureuse et victorieuse vers la vérité pleine.

Une fois catholique, ce grand homme se fit prêtre ; prêtre, il se fit religieux. Sa vie était aussi humble, aussi plongée dans l'étude et la piété, aussi retirée en Dieu, que l'éclat de ses œuvres et de sa renommée était grand. Lorsque, cédant à d'impérieuses et hautes sollicitations, il sortait de sa retraite, c'était pour consacrer ses puissantes facultés au service de l'Église. Chargé par l'épiscopat irlandais d'organiser l'université catholique de Dublin, il réussit, en dépit des obstacles suscités par le gouvernement anglais, à créer une institution aussi solide que féconde. De l'aveu même des protestants, l'école que, de concert avec les Pères de l'Oratoire dans la congrégation desquels il était entré, il dirigea longtemps à Birmingham, est un modèle.

En même temps, ce prêtre si ennemi du bruit et des honneurs était comme un lion lorsqu'il avait à défendre l'Église. Vieillard, il la défendit triomphalement contre M. Gladstone. Pour la venger des calomnies d'un moine apostat, il s'était, plus jeune, exposé à un procès où les jurés, voulant prouver, selon la remarque du *Times*, qu'il n'y avait pas en Angleterre de justice pour les catholiques, le condamnèrent à une amende énorme, sans compter les frais du procès. Toute la catholicité vint au secours de son vaillant soldat. L'Angleterre protestante elle-même ne tarda pas à rougir de ce qu'elle avait fait et à se parer de la gloire du plus noble et du plus éloquent de ses enfants qui, même en la contristant, la remplissait d'une irrésistible fierté. « Il jouissait en Angleterre, écrivait, ces jours-ci, un protestant, M. de Pressensé, dans tous les partis et dans toutes les sectes, d'une popularité sans égale. On respectait son caractère, on aimait sa personnalité, on était fier de ses talents. »

La marque la plus étonnante de la vénération publique que l'Angleterre ait donnée au cardinal Newman apparut en 1878. On vit le président du collège de la Trinité d'Oxford offrir au prince de l'Église romaine un titre d'honneur et une part de revenus dans cette université qu'il avait désolée en la quittant, mais qu'il avait plus illustrée encore en y figurant. Le saint prêtre accepta la distinction qu'aucun catholique n'avait possédée encore, il ne l'accepta que parce qu'elle rejaillissait sur l'Eglise.

Lors du concile de 1870, le P. Newman, qui croyait à l'infaillibilité pontificale, avait émis des doutes sur l'opportunité de la

[1] *Le Temps*, 13 août 1890.

définition. Il les avait émis avec l'éclatante bonne foi qui lui avait fait tout sacrifier pour se faire catholique, prêtre, religieux. Il avait parlé selon sa conscience, selon l'amour sans bornes qu'il portait à l'Eglise et à son règne sur la terre. La définition proclamée ne trouva pas d'adhérent plus ferme que lui. A peine Léon XIII fut-il monté sur la chaire pontificale que, malgré les instances de son humilité, il nomma cardinal le P. Newman. Ce fut une joie publique dans toute l'Angleterre; le nouveau cardinal en fut d'autant plus touché que, dans ces félicitations enthousiastes qui éclataient de toutes parts, il sentait un hommage à l'Eglise et à son grand pape pacificateur.

Le cardinal Newman aimait la France, il aimait les hommes qui, en ce siècle, ont le mieux honoré et servi notre patrie. A la mort de Mgr Dupanloup, il écrivit cette lettre simple et sublime : « Ma parole ni celle d'aucun ami ne peut rien ajouter à la gloire que s'est acquise, dans toute l'Eglise, Félix, évêque d'Orléans.

« Serait-il possible de ne pas accorder toute notre vénération et notre reconnaissance à ce champion de la cause catholique pour ses nobles et persévérantes luttes, pour sa bravoure et son intrépidité en face des ennemis de l'Eglise, et pour son grand cœur dans l'épreuve? Quoique je ne l'aie jamais vu, je l'aimais comme si j'avais vécu dans son intimité. C'eût été pour nous dans nos luttes un encouragement, un secours et une joie de sentir au milieu de nous ce grand homme. Une seule chose nous console : c'est l'espérance et la conviction qu'absent, il fera plus encore pour nous du haut du ciel que présent ici-bas. »

Nous n'ajouterons rien à cette page si belle : le grand homme qui l'a écrite, a rejoint auprès de Dieu le grand homme qui la lui a inspirée. Que, du monde meilleur où ils sont réunis, ils continuent à protéger les causes pour lesquelles ils ont tant combattu!

Louis Joubert.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

SAINTE THÉRÈSE

SAINTE THÉRÈSE [1], par la comtesse d'Estienne d'Orves, avec une lettre-préface de Mgr l'Évêque de Chartres.

I

Voici un livre qui se présente sous les auspices de deux grands noms, sainte Thérèse et Mgr Dupanloup. L'évêque français avait un culte pour la sainte Espagnole. Il retrouvait en elle, poussés au sublime, des dons qu'il avait lui-même reçus de Dieu ; cette âme de feu, ce souffle héroïque, cet extraordinaire mélange d'ardeur et de volonté, de discipline et d'enthousiasme, de recueillement et d'activité, d'esprit de dévouement et d'esprit de gouvernement. A travers ses innombrables labeurs, Mgr Dupanloup avait toujours nourri le projet de consigner dans un livre son admiration pour sainte Thérèse. Il avait fait de la contemplation de la sainte, de la méditation de ses œuvres et de ses vertus l'un des aliments quotidiens de sa vie. Il avait fait de la sainte elle-même un des types de cette idéale beauté que Platon et Phidias qui la cherchaient, n'avaient pas connue parce qu'ils n'avaient pas connu le christianisme. En elle il saluait, « réunies par une rare bénédiction du Créateur, l'intelligence lumineuse, l'imagination vive, la sensibilité ardente, ces trois grandes puissances en harmonie et s'élevant à leur plus haute force. » Il voyait encore dans sainte Thérèse « le génie descendu sur une intelligence de femme par le don le plus éclatant qui se puisse rencontrer. »

Le livre que l'évêque avait conçu aurait été une histoire simple qui, sans ajouter des ornements d'emprunt à l'une des plus augustes images de la perfection humaine et chrétienne, la rendrait populaire et comme familière à tous. Sainte Thérèse est plus célébrée

[1] A Paris, librairie Firmin-Didot, rue Jacob, 56.

que connue : sa gloire jette ses rayons au loin ; mais bien peu ont approché du foyer où cette gloire s'est allumée et s'entretient dans une flamme immortelle.

Le temps manqua toujours à Mgr Dupanloup pour exécuter son dessein. Devenu évêque en 1849, au milieu des orages de la deuxième république, lorsque d'épais nuages pesaient sur la société et voilaient l'avenir, il s'est plu à dire combien les maisons de sainte Thérèse lui avaient été un doux et réconfortant asile. Il allait aux Carmélites de la rue Saint-Jacques réveiller de l'oubli une des grandes âmes de leur passé héroïque, la Française à qui sainte Thérèse avait ordonné, de la part de Dieu, d'établir en France son institut, et qui avait obéi à l'ordre de Dieu et de sainte Thérèse. C'était Mme Acarie, la bienheureuse Marie de l'Incarnation ; des agitations terribles de la guerre civile où l'avait jetée l'attachement de son mari à la Ligue, elle avait monté à la paix rayonnante du Carmel. Mgr Dupanloup donna une édition nouvelle d'une ancienne histoire de Mme Acarie : « Je demandais à Dieu, dit-il dans la préface, des jours plus heureux, ou du moins le courage et la force au sein d'une lumière meilleure, lorsque, tout à coup, Dieu reposa et fortifia mon âme dans l'histoire de Mme Acarie et de ses saintes amies les Carmélites d'Espagne et de France. Je cherchais sur la terre les grandes âmes, et tout à coup je les rencontrai sur le Carmel. »

Mais ce n'était pas l'histoire de sainte Thérèse. Le grand évêque l'entreprendrait-il jamais? Homme d'action avant tout, plus prompt à mettre ses idées dans des œuvres, dans des luttes et dans des lois, que dans des livres, pourrait-il jamais payer à la sainte la dette de sa piété et de son cœur? Les travaux, avec les années, s'accumulaient. Après les premiers jours de son épiscopat, son ouvrage sur l'*Education* étant terminé, son diocèse étant organisé avec une prévoyance dans les règles et une fécondité dans les résultats, qui l'ont rendu presque incomparable, Mgr Dupanloup comptait sur quelques loisirs qui lui permettraient de travailler pour sa sainte. Il avait déjà dressé son plan. Il commencerait, lui, le grand ami des pèlerinages, par faire le pèlerinage de sainte Thérèse. C'était son idée, que, pour entrer à fond dans l'âme des personnages qui ont laissé une trace lumineuse sur la terre, il faut s'imprégner des lieux où ils ont vécu, des horizons d'où ils ont reçu et où ils ont répandu quelque chose d'eux-mêmes. Ainsi fit-il pour Jeanne d'Arc, qu'il a tant aimée et tant honorée : « J'ai voulu, racontait-il aux auditeurs de l'un de ses deux éloquents panégyriques, visiter ce petit village, j'ai vu cette chaumière où naquit cette pauvre enfant qui devait sauver la France. J'ai prié, j'ai dit

la sainte messe dans cette humble église où elle fut baptisée, à cet autel où elle pria tant de fois. J'ai vu ces coteaux, ces arbres près desquels elle jouait avec ses compagnes, ces fontaines où elle allait puiser de l'eau. Je suis demeuré longtemps seul et pensif dans cette maison d'où, à travers les pauvres croisées, je voyais comme elle l'église et son clocher [1]. »

Il passerait donc les monts. Il suivrait les chemins par où s'était écoulée la vie de sainte Thérèse. Il irait de son berceau à sa tombe, du Carmel d'Avila au Carmel d'Albe, révérant ses reliques, touchant à ce qui restait d'elle, interrogeant d'un regard curieux et tendre les lieux dont elle disait, au sein de ses plus cruelles angoisses : « Un autre secours pour moi, c'était la vue des champs, de l'eau, des fleurs ! [2] » et qui lui avaient fourni, pour la peinture du monde surnaturel, tant de persuasives images, tant d'allégories saisissantes, visitant enfin, dans leurs cloîtres encore debout ou dans leurs ruines gisantes, toutes ces maisons bénies qu'elle avait semées sur le sol des Espagnes. Mgr Dupanloup avait arrêté son itinéraire; et, bonheur qui achevait de le décider ! il aurait pour compagnon de route le plus cher de ses frères d'armes et de ses frères d'âme, l'historien de sainte Elisabeth de Hongrie et des Moines d'Occident, M. de Montalembert.

Ce ne fut qu'un rêve, — un château en Espagne, comme on pourrait dire. — D'autres occupations, d'autres devoirs allaient l'entraîner ailleurs. Les malheurs du Saint-Siège, bientôt suivis des malheurs de la France, approchaient. Mgr Dupanloup a raconté lui-même que, dans les derniers mois de 1859, tandis qu'il était paisiblement assis devant sa table chargée de documents et de notes, il avait tressailli soudain, au bruit lointain des écroulements qui grondait déjà à Rome, et que devant ses yeux avaient flamboyé les mots divins : *Tu es Petrus !* Et une voix ajoutait : Crois-tu à ces mots? Si tu y crois, le péril presse, laisse là tes loisirs, quitte les travaux qui te plaisent, et jette-toi dans la fournaise, pour Pierre ! L'évêque s'était levé, il avait pris sa plume, qui était un glaive, et commencé pour la Papauté un combat de vingt ans qui ne cessa qu'avec sa vie.

De temps à autre il avait un mot, un hommage pour sainte Thérèse, comme pour lui dire qu'il ne l'oubliait pas. Il la saluait du sein de la mêlée où il guerroyait pour ses deux patries, l'Église et la France. Il lui avait fait une place, même un trône dans son cœur, à côté de cette vierge d'Orléans que l'évêque d'Orléans chérissait

[1] Second panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1869.

[2] *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, publiée par le P. Bouix, ch. IX, p. 106.

un peu comme sa diocésaine, une diocésaine sublime. Dans le discours où il rassembla pour la première fois tous les titres de notre libératrice à la sainteté, il lui arriva, en parlant des voix célestes de Domrémy, de comparer ensemble Jeanne et Thérèse, ou plutôt de les confondre dans la même gloire : « Je retrouve, disait-il, dans les voix de la vierge de Domrémy, les mêmes caractères essentiels que dans les manifestations faites à la fondatrice du Carmel, de même que, dans les unes et dans les autres, je retrouve le caractère des paroles dites par les messagers célestes et rapportées dans les Évangiles et dans les Actes des Apôtres, quand il y est question d'apparitions. Ce sont toujours les paroles les plus simples, les plus claires, les plus positives, disant simplement et précisément ce qu'il y a à dire, « si claires, si lumineuses, dit sainte Thérèse, qu'on n'en perd pas une syllabe. Elles donnent immédiatement une assurance, une force, un courage, tels que j'aurais soutenu contre le monde entier que c'était véritablement Dieu qui m'avait parlé. » Ainsi en fut-il de Jeanne : du côté des voix qui parlent, simplicité, clarté, précision; du côté de la jeune fille qui les entend, certitude joyeuse et courage [1] ».

Une autre fois, c'était à propos de sainte Madeleine. Mgr Dupanloup parlait, il demandait l'aumône pour la Sainte-Baume [2], pour la montagne de Provence où la pécheresse qui versa ses parfums sur les pieds du Sauveur était venue mourir, loin de la Judée et de son grand tombeau vide, loin des hommes, abîmée dans un éternel souvenir, priant et pleurant à côté d'une croix, ses yeux pleins de larmes tournés vers l'immensité radieuse où, comme disait Dante, le jour expire dans la lumière et l'amour. Tout à coup l'image de sainte Thérèse se lève devant l'évêque, il lui emprunte sa parole qu' « une âme est tout un monde »; et avec cette parole de sainte Thérèse il peint sainte Madeleine.

Mais ce n'étaient que des mots jetés en passant, ce n'était pas l'histoire désirée de sainte Thérèse. L'évêque y renoncerait-il sans retour? Tout le bien qu'elle lui avait fait, resterait-il son secret? Les notes qu'il avait réunies, les pages qu'il avait écrites, les matériaux qu'il avait amassés seraient-ils à jamais perdus? Mgr Dupanloup avait d'abord songé, pour l'aider et le suppléer, à une personne d'un rare mérite, Mme du Pré de Saint-Maur, née Benoist-d'Azy, belle-sœur de M. Augustin Cochin. Elle mourut avant lui. Il distingua alors une autre personne qu'il avait connue dès son enfance, et qui lui était bien chère. Près de lui confier cette histoire de sainte

[1] Second panégyrique de Jeanne d'Arc, déjà cité.

[2] Paroles prononcées à Paris le 19 avril 1864, pour la restauration de la Sainte-Baume.

Thérèse, il écrivait d'elle, dans une lettre publiée par Mgr Lagrange : « Je l'en crois parfaitement capable ; il est évident pour moi qu'elle a les qualités d'esprit, et j'ajouterai, de caractère et de cœur qui sont ici nécessaires[1]. »

C'est ainsi que nous est venu l'ouvrage : *Sainte Thérèse*, par la comtesse d'Estienne d'Orves, née d'Autichamp.

Mgr Dupanloup la pria de venir le voir à son petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin, il lui remit tous ses manuscrits, et, en particulier, le manuscrit de la Vie faite, chapitre par chapitre, d'après le plan qu'il avait donné. Un témoin de cette scène nous l'a racontée dans un récit qu'on sent vrai : « Un jour d'octobre, le grand et saint évêque d'Orléans, déjà malade et près de mourir, remontait lentement du bord de la Loire à sa maison de la Chapelle. Les rayons du soleil couchant traversaient les arbres qui semblaient tout d'or, et la tête de l'évêque était toute lumineuse.

« Une jeune femme attendait sur le seuil de la maison, l'évêque l'avait appelée avec le dessein de lui confier un travail important. Il passa devant elle et revint avec un paquet de notes et un vieux livre curieusement marqué de sa propre main. C'étaient des documents et des pensées personnelles pour une histoire de sainte Thérèse.

« Le soleil baissait vite comme en automne ; on ne voyait plus sur un fond sombre que la blanche tête de l'évêque et la jeune femme étonnée. Il y avait un seul témoin. Il fallait partir : « Mon enfant, « dit l'évêque, prenez ; je vous donne ceci parce que vous y trouverez « une flamme[2]. »

Mgr Dupanloup vécut encore assez de temps pour voir le commencement de l'œuvre qu'il avait couvée.

Dans son Introduction à la Vie de sainte Thérèse, Mgr Lagrange cite quelques passages de lettres que le grand évêque adressait à Mme d'Estienne pour l'encourager. Ces passages sont charmants, ils ont la pénétrante douceur des derniers sourires de la vie : « Il me serait très doux et consolant, en quittant ce triste monde, de vous y laisser l'héritière de mon admiration et de mon amour pour sainte Thérèse. » Et encore : « Oh! si vous sentiez comme moi quel bonheur c'est d'avoir une grande chose à faire, et de remplir sa vie d'une âme comme sainte Thérèse! Je vous ai ménagé là une fortune surnaturelle et des consolations inexprimables ; mais, pour y atteindre, il faut s'y plonger. »

Lorsque Mgr Dupanloup eut pris connaissance des premiers

[1] Cette lettre est citée par Mgr Lagrange dans sa lettre-préface à la Vie de *sainte Thérèse*.

[2] Journal *la Défense,* 4 juillet 1890.

chapitres, son contentement fut extrême. Il voyait sa sainte honorée comme il avait voulu : « Je viens de lire avec le plus grand intérêt et la plus entière satisfaction votre travail sur sainte Thérèse. C'est excellent, et vous êtes enfin tout à fait en unisson avec elle, avec sa charmante et profonde simplicité. Je ne puis assez vous dire quelle consolation vous me donnez par là; vous réalisez un de mes vœux les plus ardents pour la gloire de cette grande âme que j'ai tant aimée et vénérée! » Et comme il croyait s'apercevoir que sa correspondante s'arrêtait parfois, comme effrayée de l'idéal qu'elle avait devant les yeux et qu'elle désespérait d'atteindre, le bon évêque la rassurait avec tendresse, avec des délicatesses exquises de sentiment et de jugement : « Quant à ce que vous appelez votre narration incolore, je n'ai aucune crainte. Ce sera incolore comme l'eau claire des ruisseaux limpides qui rafraîchissent et sont quelquefois tout illuminés des rayons du soleil. C'est ce qui arrive au style de sainte Thérèse dans l'histoire de ses fondations, où tout est si vif, si simple et si touchant. »

Puis cette voix paternelle se tut, Mgr Dupanloup était allé rejoindre sainte Thérèse au pays éternel. Peu de temps après sa mort, une histoire de sainte Thérèse, écrite, d'après les Bollandistes, avec délicatesse et profondeur, sortit d'un monastère français du Carmel. Mme d'Estienne fut encouragée par ce nouvel hommage que recevait la grande sainte, elle ne pouvait rendre à l'évêque mort un plus pieux devoir qu'en achevant le travail qu'il avait préparé et béni.

II

Certes, l'œuvre était difficile et compliquée, tant les aspects y sont nombreux et divers! Sainte Thérèse n'a pas été seulement une des plus grandes âmes, elle a été un des plus grands esprits qui aient illustré ce monde. Fondatrice d'ordre, elle a ouvert des maisons toujours florissantes, plus remplies que jamais après trois cents ans; où l'on vient des châteaux et des chaumières; où se pressent également l'innocence et le repentir, l'entrain joyeux et la lassitude désabusée de la vie, celles qui ont ignoré et celles qui ont épuisé la souffrance, celles qui n'ont pas connu le monde et celles qui l'ont connu trop; où s'offre tous les jours la mystérieuse alliance de la plus virginale pureté avec la pénitence la plus formidable. Et la femme qui a fait cela, a fait aussi des livres où les rois de l'intelligence humaine ont trouvé, sur les questions les plus ardues de la métaphysique, des clartés qui les surprenaient et les instruisaient eux-mêmes. Dans leurs controverses sur le mysticisme, la vierge

du Carmel sera l'arbitre dont Bossuet et Fénelon invoqueront, l'un contre l'autre, l'autorité. La plus forte tête pensante de l'Allemagne protestante, Leibnitz, déclare que, pour quelques-unes de ses conceptions, il s'est inspiré de sainte Thérèse[1]. Le P. Gratry, qu'on peut citer sans déchoir après ces grands noms, dit que sainte Thérèse est « l'une des intelligences les plus profondes et les plus clairvoyantes qui aient jamais parlé de la vie intérieure », et il ajoute « que seule elle a mieux connu l'âme que tous les philosophes[2] ».

Avec sainte Thérèse, en sa personne, ont triomphé des vérités et des vertus qui sont de tous les pays et de tous les temps; mais elle est plus particulièrement l'enfant de son temps et de son pays. Dans cette étonnante créature que l'Église a faite et qui ne se serait pas faite sans l'Église, l'Espagne se retrouve avec son tempérament naturel et ses traits distinctifs, revêtus de la beauté parfaite. Si l'on en croit des savants, il y a des arbres qui mettent un siècle à donner leur fleur. Sur l'arbre de la vieille Espagne, dont les racines plongent dans une terre toute pétrie avec les ossements broyés des confesseurs et des martyrs, avec la poussière des héros, avec la cendre des villes brûlées en holocauste volontaire pour leur foi et leurs libertés, sainte Thérèse a paru comme la fleur dans laquelle s'étaient concentrés toute la sève, tous les parfums, toutes les rosées de larmes et de sang, toute la splendeur d'une race.

Prenez l'Espagne du seizième siècle : elle a définitivement clos sa longue croisade contre les Maures, elle s'est reconquise elle-même, pied à pied, morceau par morceau, sur l'infidèle. Est-ce qu'elle est lasse? Va-t-elle se reposer sur ses lauriers et jouir en paix des douceurs de la patrie recouvrée? Est-ce que ses bras qui, depuis huit cents ans, dans trois mille sept cents batailles, ont tenu le glaive contre le cimeterre, retombent fatigués? Oh! non, elle les étend pour saisir, selon l'expression du temps, la monarchie universelle. Tout pleins d'exploits fabuleux, ses souvenirs de la guerre des Maures ne lui sont qu'une excitation en avant, ils demeurent toujours à l'horizon des imaginations espagnoles : amas inépuisable de gloire où les âmes s'alimentent de chevalerie; blocs énormes de poésie grandiose où les tragiques et les lyriques de toutes les nations, l'auteur du *Cid* et l'auteur de la *Légende des siècles*, iront chercher et sculpter des héros. Au terme de cette gigantesque épopée en son honneur, Dieu lui-même est comme intervenu pour décerner la couronne et apporter l'encouragement : l'année 1492,

[1] Lettre de Leibnitz à André Morel, année 1696.
[2] *De la connaissance de l'âme,* t. II, liv. V^e, ch. III, p. 294.

qui voit le dernier des Maures s'éloigner de l'Espagne, voit Christophe Colomb donner à l'Espagne l'Amérique.

De ses longs combats où elle a passé huit siècles renfermée et repliée sur elle-même, l'Espagne est donc sortie plus jeune que jamais. Elle a toutes les impatiences et toutes les ambitions de la jeunesse. Près d'un siècle et demi encore, le grand feu d'enthousiasme, qui, de ses Pyrénées à son Océan, l'a transportée pour la guerre sainte, brillera au loin, il se répandra dans tous les espaces, sur tous les sommets où monte le génie humain, dans le pathétique enflammé de Calduron, dans les folies généreuses de Cervantes, dans le coloris brûlant et passionné de Mürillo, dans l'élan grave et superbe de ses soldats et de ses marins qui, en quatre ou cinq générations, présents presque partout à la fois, à Pavie, à Mühlberg, à Alger, à Mexico, à Lima, en Sicile, en Sardaigne, dans les Flandres, à Lépante, à Saint-Quentin, même à Paris, mèneront de front les entreprises les plus audacieuses peut-être de l'histoire. Rome païenne, conquérante de tout l'univers connu, n'a rien osé de plus grand; avec quel respect et quelle envie les gens de guerre de nos Valois regardent leurs voisins d'outre-monts, si souvent leurs vainqueurs qu'ils sont tentés de les déclarer invincibles [1] ! La vaillance ou, comme on disait alors, la *vaillantise* espagnole a pris pour elle-même la devise de son roi, l'empereur Charles Quint : les deux colonnes d'Hercule, avec les mots *Plus outre!* Dans ses faits et gestes elle a l'air de reculer les limites de l'impossible; ses *rodomontades* [2], comme on disait encore, sont dépassées par ses actions.

En même temps que l'Espagne débordait au dehors avec cette surabondance de désirs et de force, un immense courant de sainteté la traversait. C'était comme une lave ardente, elle éclatait par des éruptions étonnantes, presque étranges, d'austérité, de pénitence, d'immolation. Dans l'âme naturellement recueillie de l'Espagnol la guerre contre l'infidèle avait accumulé des trésors de foi, elle lui avait imprimé un sérieux qui ne le quitta plus. Ainsi que le remarquait plus tard un témoin de ses abaissements, la vertu de ce peuple garda « je ne sais quoi de plus grand que chez les autres peuples [3]. » Huit cents années durant, dans son duel en champ clos avec le croissant, toujours dans la lutte, l'alarme,

[1] Brantôme, t. VII de ses *Œuvres complètes* publiées par la Société de l'histoire de France, p. 9 et suiv. — La Noue, *Discours politiques et militaires*, 13e discours.

[2] Brantôme a tout un livre sur les *rodomontades espagnoles*.

[3] *Mémoires du marquis de Louville.* — Le marquis de Louville accompagna Philippe V en Espagne.

l'humiliation et le péril, l'Espagnol indompté avait vécu en la présence de Dieu. Il était dans la familiarité des saints. Ils descendaient du ciel dans son camp, ils se faisaient ses compagnons d'armes. Un jour, saint Isidore de Séville avait, dans une déroute, saisi le bâton de commandement et rendu la victoire. Un autre jour, le grand saint Jacques, fils de Zébédée, avait rallié sous sa bannière miraculeuse les chrétiens qui pliaient, et ils l'avaient, sur le champ de bataille, proclamé capitaine général des Espagnes. La Vierge elle-même, la douce Vierge avait, pour ses bons offices, mérité et reçu ce titre de capitaine général, à Valence délivré par le Cid : titre qui ne se périma pas, et dont l'Espagne soulevée devait se ressouvenir contre les Français de Napoléon[1].

La guerre contre les Maures terminée, les preux se firent moines, comme, pendant la guerre, les moines se faisaient preux. Même fougue, même dédain de l'obstacle, même passion du merveilleux dans l'héroïsme. Rien de trop beau à leur gré, rien d'assez difficile; ils renchérissaient sur les règles les plus rigides comme sur les mortifications les plus sévères. A ces âmes ignorantes de la peur et éprises d'idéal il fallait des ennemis dignes d'elles; n'ayant plus les fils du Prophète à combattre, elles prenaient Satan à partie dans une guerre à mort. Celles qui ne s'élançaient pas à la conquête du vieux monde ou à la découverte du nouveau, se tournèrent vers l'infini; à qui ne suffisait pas l'univers, une cellule suffit. L'Espagnol, dur aux autres, dur à lui-même, respirait et frémissait encore sous le saint. A défaut d'une cuirasse, saint Pierre d'Alcantara, un ami de sainte Thérèse, avait endossé un cilice en lames de fer; lorsqu'il mourut, sa chair était tellement exténuée et desséchée qu'elle ressemblait, selon la comparaison d'un historien, à une écorce d'arbre. L'héritage du Cid, le héros des héros, est comme divisé entre des moines : la lyre sur laquelle se chantaient ses *romanceros*, les romances de sa gloire, saint Jean de la Croix l'a consacrée aux louanges de la Vierge dont, vêtu de son long manteau blanc, il se porte le chevalier; et son glaive qui ne recula jamais, a passé à Ignace de Loyola, le blessé de Pampelune. La caverne du roi Pélage est devenu la grotte de Manrèze. Un des grands officiers de Charles Quint, son vice-roi en Catalogne, François Borgia, duc de Gandie, prend l'uniforme de saint Ignace; un autre Espagnol enrôlé dans la même milice, François-Xavier, s'avançant à l'Extrême Orient, la croix à la main, plus loin qu'Alexandre, fait pâlir toutes les aventures de son siècle. Ce

[1] On peut voir dans les *Mémoires* du maréchal Suchet qui commandait sous Napoléon l'armée d'Aragon, la redoutable importance que gardait encore ce titre décerné à la sainte Vierge.

qu'accomplit l'apôtre des Indes, n'est égalé, sinon dépassé, que dans sa mère-patrie. A Grenade, renommée par ses enchantements, auprès de l'Alhambra bâti par les houris et par les fées, saint Jean de Dieu[1] conçoit un édifice plus fantastique encore, un hôpital des fous, où l'héroïsme humain sous sa forme la plus sublime se dévouera à la misère humaine sous sa forme la plus affreuse.

En ces années de l'histoire d'Espagne, le goût du cloître est dans l'air; est-ce besoin du repos après de si grands labeurs? Les rois eux-mêmes y cèdent. Tout rassasié de provinces, de négociations, d'expéditions, de prospérités, de triomphes, le tout-puissant Charles Quint, qui serait dit Charlemagne si le nom n'était déjà pris, s'en va finir obscurément, silencieusement, parmi les moines hiéronymites d'Yuste. Ayant vécu pour tous, sous l'œil de tous, il veut mourir pour lui seul, dans l'ombre de Dieu. Son fils, Philippe II, dont la domination, étendue d'un pôle à l'autre, est moins vaste encore que ses rêves, se bâtit son Escurial à l'image d'un cloître. Dans cette Espagne, qui eut quelque chose de monacal dans la grandeur, ce n'était pas une singularité pour les princes de disparaître sous le froc : ils avaient commencé sous les Wisigoths, ils continuèrent au temps de la guerre des Maures. Un roi de Léon fut surnommé le Diacre, un autre le Moine. Ferdinand le Catholique, aïeul et bisaïeul de Charles Quint et de Philippe II, avait tenu à rendre l'âme dans une maison de religieux. C'était encore une coutume presque immémoriale de l'Espagne, que la prière des moines y avait rang d'institution nationale, elle était traitée comme un trésor caché et comme une ressource suprême de la monarchie. Sur la plage d'Alger, devant ses flottes et ses troupes dispersées par la tempête, Charles Quint se consolait en pensant qu'à l'heure de minuit, la prière monterait à Dieu de tous ses couvents d'Espagne. Il disait dans les cas désespérés : « Faites prier les moines! » comme Napoléon disait : « Faites donner la garde! »

Sans doute, au milieu de toutes ces grandeurs politiques et morales qui marquaient l'apogée de l'Espagne au seizième siècle, bien des inquiétudes perçaient. A vouloir ainsi conquérir le monde, n'userait-elle pas ses forces jusqu'à l'épuisement? Embrassant trop, elle n'étreindrait rien. L'or d'Amérique, qui allait affluer, la dégoûterait du travail, il n'enrichirait un jour que pour appauvrir sans retour. Privée des vigoureux ressorts et des aiguillons généreux que la guerre des Maures avait entretenus dans son sein, l'Espagne

[1] Saint Jean de Dieu était portugais, mais sa vie se passa en Espagne, il avait même servi dans les armées de Charles Quint.

ne verrait-elle pas encore son foyer de vie intérieure, les libertés où son génie se trempait, s'éteindre? Charles Quint avait préludé à sa monarchie universelle en abattant les communes de Castille et en avilissant les Cortès. Dans le désert qu'il faisait autour de son trône, et que Philippe II accrut, une puissance nouvelle, l'Inquisition se dressait avec une figure et des allures qu'on ne lui connaissait pas encore. Respectable à son origine, lorsqu'elle était l'œil de l'Eglise veillant avec un soin particulier sur la pureté des doctrines catholiques que le contact des juifs et des musulmans pressait et menaçait sur le même sol, — elle devint, aux mains du pouvoir séculier, une tyrannie soupçonneuse et envahissante, un formidable instrument de police spirituelle et temporelle, auquel les saints eux-mêmes, un Jean de la Croix, un Louis de Grenade, une Thérèse de Jésus, n'échappèrent pas. Sous ce régime, dont triomphaient les saints, la pensée prit peur d'elle-même, l'esprit se découragea; tout se refoula et s'énerva. Tandis que les vertus surnaturelles régnaient toujours dans l'Eglise, les vertus naturelles, qui font les grands citoyens et les grands hommes, languissaient dans l'Etat. Le caractère des Espagnols se laissa tomber du côté où il penchait; ombrageuse et terrible, l'Inquisition mit la défiance dans leurs sentiments, la violence dans leurs mœurs. Est-il vrai qu'elle aît étouffé l'hérésie? N'a-t-elle pas plus sûrement étouffé la nation? De vingt millions d'habitants, la population de l'Espagne se réduisit à six; et, dans ses *Dialogues des Morts*, Fénelon n'était que justicier lorsqu'il faisait dire d'avance par François I[er] à Charles Quint, son vainqueur : « Votre fils continuera comme il a commencé; sa jalousie et sa méfiance abattront toute émulation et toute vertu chez les Espagnols. Le mérite, devenu suspect, n'osera paraître. L'Espagne n'aura plus ni grand capitaine, ni génie élevé dans les négociations, ni discipline militaire, ni bonne police dans les peuples. Les nations éloignées de cette monarchie se soulèveront. Ce grand corps tombera de lui-même et ne servira plus que d'exemple à la rapidité des trop grandes fortunes. »

III

C'est dans cette Espagne du seizième siècle, — sur ce fond noir, tout éclairé, comme dans les tableaux de son peintre Ribeira, par

[1] Nous ne connaissons pas, sur ce sujet de l'Inquisition, des pages plus équitables et plus fortes que les pages écrites par M. le vicomte de Meaux dans son beau livre : *la Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, t. I[er], liv. II, ch. III.

de beaux rayons de soleil et par des lueurs d'orage, — que la gloire de sainte Thérèse se lève.

A la naissance de la sainte, le 28 mars 1515, sa patrie était dans tout son éclat. L'époux inconsolable de la grande Isabelle de Castille, Ferdinand d'Aragon, n'avait plus qu'une année à attendre pour mourir, Charles Quint pour régner. Entre cette royauté qui s'achevait et cette royauté qui se préparait, un moine formait le lien et faisait l'intérim. Religieux cordelier qui cachait sous la pourpre romaine sa robe de serge, Ximenès, — le cardinal d'Espagne, comme l'avait nommé le pape Jules II, — venait de porter la croisade au delà du détroit. Entouré d'un état-major de moines, il avait, à ses frais, pris Oran, envoyé ses avant-postes jusqu'à Tlemcen, frappé de tributs la côte d'Afrique. Toute petite, Thérèse fut bercée par les récits de ces exploits; longtemps après qu'il n'était plus, elle entendait raconter que le grand cardinal-moine, coiffé du chapeau rouge, revenait passer en revue ses Espagnols, l'épée à la main, et poussant son cheval contre les escadrons infidèles.

Lorsqu'en 1525 l'enfant eut dix ans, elle vit tout en fête sa ville d'Avila, si sévère derrière ses épaisses murailles que n'avait pu abattre le Maure : les cloches des églises carillonnaient, des feux de joie s'allumaient dans les rues. Les crieurs publics, armés de leurs longues trompettes, annonçaient une extraordinaire nouvelle : le roi de France, le grand roi François avait été battu à Pavie, et on l'emmenait prisonnier à Madrid!

C'était une vraie fille du Cid que cette Thérèse. L'honneur était sa passion. Comme un autre enfant du glorieux Campeador, notre vieux Corneille, elle aurait dit volontiers :

Du seul désir d'honneur mon âme est enflammée!

Il y eut, dans sa première jeunesse, de courtes heures où l'image du divin Crucifié fut comme voilée en elle; l'honneur, jamais. Il était là toujours, son compagnon fidèle, réveillant et excitant cette grande âme avec son olifant d'ivoire qui, pareil au cor de Roland, sonne même dans l'agonie : « Ce qui me sauva, disait-elle en parlant de ses langueurs d'autrefois qu'elle exagérait, ce fut la crainte de Dieu, et la crainte plus grande encore de manquer aux lois de l'honneur, car j'y tenais par-dessus toutes choses, et rien au monde n'eût pu ébranler ma résolution de le conserver intact. Pourquoi faut-il que je ne me sois point servie pour l'honneur de Dieu de cette force naturelle qui se trouvait en moi pour garder les lois de l'honneur du monde? » Au temps de sa sainteté, l'adorable créature revenait avec des remords sur ses généreux combats, mêlés de joies

âpres et fières : « Je vis, hélas! dit-elle encore, s'effacer cette crainte filiale du Seigneur, et il ne me restait plus que celle de manquer à l'honneur. Le désir de ne le blesser en rien faisait de ma vie un perpétuel tourment[1]. »

Cette fille du Cid était aussi une contemporaine de Cervantes. C'était une amante du merveilleux. Elle lisait, elle dévorait jour et nuit les romans de chevalerie; elle les aimait tant, qu'elle aurait voulu en mettre dans sa vie. C'était une idée d'enfant qu'elle avait comme sucée avec le lait. Lorsqu'elle avait eu sept ans, l'âge de raison, elle s'était monté la tête pour quelque entreprise héroïque; son plan avait été vite arrangé : elle irait au pays des Maures, elle y confesserait sa foi, elle y cueillerait, tout comme on cueille une rose, la palme du martyre De difficultés, elle n'en voyait pas; elle trouverait bien le long de la route quelques bonnes âmes pour lui donner un morceau de pain. La voilà donc partie avec un de ses petits frères qu'elle a endoctriné pour le martyre! Les deux enfants avaient à peine dépassé les portes d'Avila qu'un de leurs oncles les rencontra; il les ramena à leur mère éplorée, et une douce pénitence remplaça le martyre rêvé.

Puis le jour vint où tout ce qui se remuait dans cette âme ardente et pure d'honneur, de noblesse, de frémissements généreux, d'élans intrépides, de goût du sublime, trouva sous les traits du Crucifié sa forme précise, vivante et éternelle. Elle avait ce qu'elle cherchait, il réalisait le souverain idéal qu'elle attendait. Les beaux fantômes qu'elle avait poursuivis, s'animèrent, prirent corps, devinrent la chair et le sang de Celui qui la visitait par les communications les plus intimes et les plus mystérieuses que jamais, peut-être, une créature ait reçues depuis la Vierge. Alors commença pour Thérèse de Jésus une existence nouvelle et pleine, où le Golgotha et le Thabor se trouvèrent confondus dans un inexprimable mélange d'épreuve et de gloire, d'angoisse et de félicité. Sa foi d'enfant avait convoité le martyre chez les ennemis de la croix; ce ne fut pas un cimeterre qui la fit souffrir, elle sentit l'Ange du Seigneur lui enfoncer dans le cœur le dard enflammé d'un divin amour qui ne pouvait pas guérir. Son imagination de jeune fille s'était jouée au loin, dans des voyages aux pays extraordinaires; elle en fit qui dépassèrent et déconcertèrent tous ses songes, elle fut transportée dans des lieux où l'homme n'entre que mort, ravie au ciel, mise face à face avec l'enfer qu'elle contempla, non comme Dante à travers les fictions du génie, mais dans son horreur nue. Les romans de chevalerie dont elle s'était éprise, s'évanouirent

[1] *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même,* publiée par le P. Bouix, ch. II.

devant l'Évangile, le seul livre merveilleux qui ne trompe pas, le seul dont le dénouement réponde à ses promesses, le seul qui soit le livre de vie.

Religieuse du Carmel au monastère de l'Incarnation d'Avila où la règle était douce, Thérèse s'y trouvait heureuse et triste. Le vide de son âme, d'autant plus exigeante qu'elle était plus grande, les appels de la grâce, la voix de Dieu lui disaient qu'elle ne pouvait être religieuse à moitié, avec un pied dans le monde, un pied dans le cloître; qu'il n'était pas besoin d'un tel effort pour rester si bas et faire si peu; que, dans sa vocation, l'ordre c'était la perfection. Elle serait parfaite! Elle essayerait de l'être; elle travaillerait à mettre la perfection dans sa vie pour mieux réussir à la mettre au Carmel. Les conjonctures étaient alors solennelles dans l'Église; des milliers de gens l'assaillaient et la déchiraient en criant : « la réforme! la réforme! » Singulière réforme que celle de ces réformés! Là où il y avait des abus, ils les érigeaient en lois. Là où il y avait du relâchement, ils introduisaient le débordement. Là où il y avait des vœux de chasteté et de pauvreté mal gardés, ils les rompaient. Tandis que Luther ouvrait les portes de son couvent, Thérèse cloîtrait le sien; elle régénéra le Carmel aux sources où elle s'était retrempée elle-même, dans la piscine sanglante, dans la prière, le sacrifice, l'austérité surhumaine. Réformatrice d'une institution dont elle a rajeuni la vie pour les siècles à venir, elle agit avec un courage, une ténacité, une profondeur de vues, une volonté héroïque où l'on admire, avec toutes les qualités de l'Espagnole, toutes les vertus de la sainte.

Au premier abord, on est étonné que, transplanté de sa sainte montagne de Judée, le Carmel se soit si vite acclimaté dans la rude Espagne. Qu'en Judée, l'Espagne ait distingué le grand solitaire de Bethléem, saint Jérôme, pour l'adopter comme un des siens, pour l'honorer avec une vénération filiale comme un ancêtre, c'était naturel; il y avait une sorte de parenté d'âme entre cette race croyante et vaillante, et ce saint dont le génie, fait de patience et de passion, taillé pour la lutte, avec des éclairs de sensibilité et de tendresse, n'avait guère eu à redouter dans sa force que l'excès. L'Espagne avait couvert son sol d'ermites de Saint-Jérôme, d'Hiéronymites, comme elle les appelait : ses rois les plus célèbres avaient voulu mourir en leur compagnie ; à la postérité religieuse du gardien de la crèche de Bethléem, Philippe II avait confié la garde de l'Escurial. Sainte Thérèse elle-même, malgré sa prédilection reconnaissante pour saint Augustin dont les *Confessions* l'avaient décidée à être sainte à son tour, lui préférait encore saint Jérôme.

Mais qu'avait de commun l'humeur guerrière de l'Espagne avec le Carmel du prophète Élie, avec la pacifique montagne où, sans voiles, sans murailles, les disciples du patriarche avaient passé de longs siècles, dans la contemplation, dans la pensée fixe de l'Éternel, au sein de cette éblouissante lumière du ciel d'Orient qui semble faire de la prière de l'homme le rayon du soleil remontant vers Dieu? Lorsque, échappé avec peine aux destructions sarrasines, quelques débris du Carmel abordèrent à la terre d'Espagne, elle leur donna sa marque particulière à laquelle, par sa réforme, sainte Thérèse mit le sceau : rétablies dans leur primitive rigueur, la pauvreté, l'obéissance, la pénitence, la chasteté, reçurent la consécration auguste d'une offrande expiatoire pour autrui. La prière demeura l'occupation principale, avec ce caractère, qu'hommage de la créature à son créateur, elle était en même temps une supplication perpétuelle, un cri de grâce adressé jour et nuit à la miséricorde infinie pour l'humanité défaillante et souffrante. Comme les soldats de Charles Quint s'en allaient briser à Tunis les chaînes des esclaves chrétiens, les filles de sainte Thérèse, avec leur prière, qui était aussi un glaive, devaient, en apaisant la justice de Dieu, ouvrir les bagnes et délivrer les captifs de Satan.

Si jamais vous avez assisté à une prise d'habit au Carmel, si vous avez vu de vos yeux cette scène que notre faiblesse serait tentée d'appeler barbare et sublime, est-ce que, dans cette majesté pleine d'épouvante, le génie de l'Espagne ne vous a pas apparu? Le Dieu compatissant à nos langueurs, le Dieu qui disait : « Mon âme est triste jusqu'à la mort! » le Dieu qui disait encore à son Père : « Seigneur, détournez de moi ce calice? » s'est comme voilé, et l'on ne sent plus que le Dieu des magnanimes, le Dieu qui a promis le royaume du ciel aux violents, *violenti illud rapiunt.*

La jeune fille, la fiancée du Crucifié, toute chaude encore des baisers de sa mère, s'avance au bras de son père, elle a sa robe de noces, elle a sa couronne au front, elle est blanche, elle est rayonnante, elle donne à ceux qu'elle va quitter l'illusion d'une fête. Puis, en un instant, tout a changé, c'est la mort : la vierge est couchée par terre, un drap noir la couvre comme si elle n'était plus, sa dépouille est jonchée des fleurs qui, tout à l'heure, étaient sa parure; celles qui seront ses sœurs dans l'ombre où elle entre, l'entourent avec des cierges, elles ont l'air de fantômes cachés sous des linceuls. Dans le lointain, comme s'il sortait de quelque tombe entr'ouverte, un chant funèbre et sourd monte, il baisse par degré; c'est une vivante qu'on emmène loin de la vie.

Est-ce que tout le pathétique du génie espagnol approcha jamais de cette réalité? Est-ce que Calderon a rien conçu de plus poignant?

Est-ce que Corneille, le poète du *Cid* et de *Sertorius*, d'*Horace* et de *Polyeucte*, a secoué plus profondément et soulevé plus haut l'âme humaine? Cette mise en scène étonnante, ce drame qui se joue sur la pierre du temple avec l'éternité pour horizon, ce choc des émotions les plus touchantes et des énergies les plus terribles, cet extraordinaire mélange qui fait que, dans la résolution héroïque par laquelle une créature s'arrache le cœur et le jette de l'autre côté de la vie, l'orgueil de la victoire et l'humilité de l'immolation respirent ensemble, tout cela, sous cette forme que l'Eglise a remplie de sa grandeur infinie, devait naître en Espagne. Rappelez-vous, au temps d'Annibal et de Scipion, les femmes de Sagonte et de Numance; toutes joyeuses, elles se précipitaient dans les flammes avec leurs enfants, leurs trésors, tout ce qu'elles avaient de plus cher, pour mourir avec leur patrie. Sainte Thérèse est leur petite-fille qui a reçu le baptême; pour y trouver son Dieu, pour y vivre de lui, elle s'élance et s'enfonce amoureusement dans les abîmes du sacrifice, du déchirement et de l'oubli.

Et encore, cette journée de l'adieu sans retour, de l'adieu à tout, n'est pas celle dont l'infirmité humaine s'effraye le plus. Sa grandeur heurtée et brusque a une sorte de douceur dont l'âme se nourrit comme d'un miel sauvage. Les jours qui vont suivre, jours sans couleur, jours sans fin, jours sans lendemain terrestre, pèsent à l'imagination comme l'épreuve formidable. Fondatrice d'ordre, ensemençant de monastères l'Espagne, obligée d'aller et de venir par tous les chemins, tantôt dans un chariot, tantôt sur une mule, tantôt dans un bac, pour répondre à la piété des peuples qui l'appelaient de tous les côtés, sainte Thérèse elle-même, la grande Carmélite, n'a pas connu cette épreuve toute entière, dans sa mystérieuse immensité. Fixée au lieu où elle doit vivre et mourir, la Carmélite est comme sortie du temps, elle est telle qu'elle sera toujours : vivante, la voilà close entre quatre murs, comme, morte, elle le sera entre quatre planches! Ses parents qui souffrent, pleurent, meurent, ce n'est qu'un bruit lointain qui lui arrive; elle ne voit pas leurs cheveux blanchir, elle ne voit pas leurs larmes couler, elle ne voit pas l'ombre qui se mêlera désormais à leurs joies, elle n'entendra plus leurs sanglots, elle n'entendra pas leur dernier soupir. Le monde changera autour d'elle, rien ne changera pour elle. Au dehors et au-dessus de sa cellule, les saisons se succèdent, les nuages volent, les oiseaux voyageurs passent au ciel, l'hirondelle part à chaque automne pour chercher quelque printemps qui la réchauffe. La Carmélite n'a plus de ces soucis ni de ces désirs, elle est déjà jetée dans le moule où l'éternité la trouvera et la scellera; il faut qu'elle ne sente plus en elle cet irrésistible instinct de la

nouveauté dont les yeux, le corps, l'esprit de l'homme, ont le besoin, presque maladif, pour échapper à l'ennui, *son fond inexorable*, comme disait Bossuet, le plus occupé des hommes. Il y a là, assurément, dans cette constance contre l'uniformité, dans ce triomphe sur les conditions ordinaires de la vie, un prodige qui vient de plus haut que nous-mêmes : il est une révélation de Dieu, de la présence de sa grâce, de l'efficacité de ses sacrements, sans l'intervention desquels il demeurerait incompréhensible. Peut-être aussi cette assistance surnaturelle reçoit-elle un secours inattendu d'une disposition naturelle de l'âme humaine, âme inconséquente qui, tendant toujours au repos à travers ses agitations oisives, faisait dire au plus éloquent des désenchantés, à René : « Si j'avais encore la folie de croire au bonheur, je le chercherais dans l'habitude. »

IV

Sainte Thérèse a-t-elle été trop ambitieuse pour les filles dont elle est la glorieuse mère? Les jugeant sur elle-même, leur a-t-elle demandé plus que leur sainteté ne pouvait donner? L'évènement, ce témoin souvent décisif, que les siècles, livrés au culte de la matière et du succès, ne sont pas en droit de récuser, a prononcé. Le Carmel a survécu aux sociétés et aux gouvernements qui l'ont vu naître, il a survécu parce qu'il portait en lui le principe d'une vie immortelle. Vaste monarchie de Philippe II, sur laquelle ne se couchait pas le soleil, où êtes-vous? Qu'êtes-vous devenue? Le soleil ne peut encore commencer ni achever sa course sans rencontrer quelque part, sous les cieux les plus divers, sur les rivages les plus éloignés, chez les races les plus contraires, un couvent de sainte Thérèse. Tandis que les plus puissants empires tombaient, la Carmélite n'était pas détrônée de son escabeau de bois; les deux hémisphères la présentent toujours comme un des chefs-d'œuvre de la grâce divine et de la liberté humaine.

La France, la douce France, comme l'appelaient déjà ses enfants du moyen âge, a souvent résisté au génie plus dur de l'Espagne. Au quatrième siècle, lorsque des évêques espagnols avaient poursuivi le supplice de l'hérétique Priscillien et de ses adeptes, notre saint Martin de Tours, soutenu par saint Ambroise de Milan, avait réclamé généreusement et protesté sévèrement [1]. Jamais l'Inquisition ne put s'établir à demeure sur notre territoire. A l'avènement de Philippe V de Bourbon au trône de Philippe II, ce fut toute une

[1] *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert, t. Ier, livre III, p. 216 et suiv.

affaire pour persuader au fils de France de ne pas attaquer de front une institution si révérée en Espagne : « Il devra, lisait-on dans les instructions dictées par Louis XIV pour la conduite du duc d'Anjou, agir avec grande retenue, tâcher seulement d'en adoucir les excès [1]. » Le marquis de Torcy écrivait plus tard, pour décider le jeune roi à paraître aux auto-dafé : « Il se faut accommoder au génie des peuples; le roi pourra se retirer au moment du feu [2]. » Le prince français n'eut ni la force ni la faiblesse de donner cette satisfaction à ses sujets.

Avec le Carmel, ce fut différent; l'enthousiasme français s'alluma pour la création espagnole. La guerre divisait encore les deux nations, que déjà, dans les dernières années de Henri III, de grandes âmes de France, poussées à Dieu par les malheurs de leur pays, méditaient de prendre pour reine de leur vie cette Thérèse morte en odeur de sainteté. Menacé par l'Espagnol jusque dans sa capitale, le soupçonneux Valois avait déclaré qu'il n'avait pas confiance aux choses d'Espagne. Lorsque le traité de Vervins eut amené la paix, ou plutôt une trêve, entre les deux couronnes, ce qui n'avait été qu'un incertain désir, devint un dessein concerté : saint François de Sales, le P. de Bérulle, fondateur de l'Oratoire de Jésus, d'autres éminents personnages l'encouragèrent. Tout un plan fut conçu : puisqu'on voulait le Carmel dans sa pureté, il fallait aller le chercher à sa source, il fallait demander à l'Espagne de céder à la France quelques-unes des filles de sainte Thérèse, de celles qui l'avaient connue et qu'elle avait formées! L'agrément d'Henri IV était nécessaire. Le vainqueur d'Ivry venait à peine de reprendre Paris aux Espagnols, il les avait congédiés sans les molester, en leur disant avec son sourire le plus sérieux : « Bon voyage, Messieurs; mais surtout, n'y revenez plus! » Il s'émut un peu en écoutant la requête qui lui était apportée : l'Espagne, toujours l'Espagne! Pourquoi la mettre dans nos affaires? Son royaume n'avait-il pas des religieuses qui valaient les religieuses espagnoles? Il lui fut répondu qu'il n'y avait eu en ce monde qu'une Thérèse réformatrice de son ordre, et que les filles qu'elle avait laissées, toutes pénétrées de ses secrets, de ses règles et de son feu, seraient en France, comme elles l'étaient en Espagne, les meilleures *pierres vivantes* du Carmel.

Henri III se fût peut-être obstiné, comme les gens faibles. Grand roi et grand homme, grand politique et grand cœur, Henri IV se rendit avec bonne humeur. Une pieuse ambassade, dirigée par le

[1] Instructions remises par le duc de Beauvilliers au marquis de Louville.
[2] Lettre du marquis de Torcy au marquis de Louville.

P. de Bérulle, partit à la conquête des Carmélites espagnoles. Après bien des négociations, bien des tergiversations, bien des contradictions, elle put en ramener six. C'était superbe! Philippe III hésitait, le supérieur général des Carmes résistait; désolées de perdre six de leurs saintes, les populations des villes qu'elles traversaient, les recevaient au son des cloches, avec des transports d'amour et de foi, ou bien formaient des rassemblements tumultueux qui s'opposaient à leur voyage. Il y eut des endroits d'où la caravane, pour continuer librement sa route, dut s'évader la nuit. Elle atteignit et franchit enfin la frontière de France. Il était temps; un courrier de Philippe III suivait de près, avec ordre d'arrêter la marche. Les Carmélites espagnoles, escortées de leurs introducteurs français, s'engagèrent dans les défilés des Pyrénées, par des chemins impraticables, au milieu des pics, des précipices et des torrents. Les vieux monts immobiles que Charlemagne remplit de sa grande ombre, les vieux rochers balafrés par l'épée de Roland, les vieilles cimes d'où pendent des souvenirs de combats et de gloire, regardaient passer avec douceur la pacifique invasion. Le trajet fut souvent pénible; un coche et des mules roulèrent dans le gouffre. A un pas très difficile, le P. de Bérulle s'avança pour offrir son bras à la plus âgée des Carmélites espagnoles; la Castillane refusa gravement la politesse que n'autorisait pas sa règle.

Lorsque les voyageurs eurent gagné le pays plat, le P. de Bérulle prit les devants, empressé de porter à Paris la bonne nouvelle. Henri IV la reçut avec l'esprit aimable et profond dont il savait si bien assaisonner ses devoirs et ses vues de roi : « Mon père, dit-il, je recommande la France aux prières des Carmélites espagnoles. » En approchant de Paris, de la ville grande entre toutes, ces pieuses filles n'étaient pas sans quelque appréhension; plus d'une de leur Sœurs les avaient averties au départ, que, dans cette France dont le roi était, la veille encore, un hérétique, elles seraient peut-être appelées à souffrir persécution pour la vraie religion. Nulle marque de persécution ne les attendait à la barrière : elles y trouvèrent deux magnifiques carrosses où des princesses les invitèrent à s'asseoir à côté d'elles; le P. de Bérulle, qui, depuis, fut cardinal, se tenait sur un cheval dont la belle housse était remarquée. Le cortège vint d'abord prier à Saint-Denis, au tombeau de l'apôtre des Gaules; le lendemain, il entendit la messe à Montmartre, sur la montagne des Martyrs où saint Ignace de Loyola avait précédé les filles de sainte Thérèse. De ces hauteurs elles contemplèrent étendue à leurs pieds, perdue dans tous ses horizons, la capitale du royaume pour lequel leurs prières devaient s'élever au ciel. Après quoi, heureuses de se reposer et de se replonger en Dieu, elles allèrent, dans le silence et l'obs-

curité, faire leur œuvre au monastère de Notre-Dame des Champs, berceau du Carmel français.

Le duel recommença bientôt entre l'Espagne et la France, duel où l'Espagne succomba. Un jeune Cid, un Bourbon de vingt-deux ans, prompt comme l'éclair et armé de la foudre, le duc d'Enghien, fit mieux que d'enfoncer la redoutable infanterie de l'Espagne, il abattit son prestige dans la poussière de Rocroy. Turenne lui donna le coup de grâce à la bataille des Dunes. Imposante encore dans son déclin, la noble Espagne acheva de descendre, jusqu'au jour où, mettant le comble à la fortune de la France, Louis XIV plaça sur la tête de son petit-fils la couronne de Charles Quint. Les Pyrénées étaient abaissées, notre frontière du Midi assurée; d'ennemies implacables, les deux nations devenaient alliées, presque des sœurs. Ce fut un instant magique, comme une entrée solennelle de la Providence dans la salle du trône de nos rois. Tous les cœurs étaient remplis d'étonnement, de reconnaissance, de joie; Saint-Simon lui-même, le grondeur morose, ne peut retenir un cri à la vue des enfants de Louis XIV s'éloignant par les grandes avenues de Versailles pour s'en aller règner à Madrid, là où François Ier fut prisonnier : « Laissons-les aller, et admirons la Providence qui se joue des pensées des hommes et dispose des Etats. Qu'auraient dit Ferdinand et Isabelle, Charles V et Philippe II, qui ont voulu envahir la France à tant de différentes reprises, qui ont été si accusés d'aspirer à la monarchie universelle, et Philippe IV même avec toutes ses précautions au mariage du roi et à la paix des Pyrénées, de voir un fils de France devenir roi d'Espagne, par le testament du dernier de leur sang en Espagne, et par le vœu universel de tous les Espagnols, sans dessein, sans intrigue, sans une amorce tirée de notre part [1]?.. »

Pendant que l'Europe changeait de face, Thérèse, couronnée de l'auréole des saintes, régnait toujours au Carmel. Sa royauté ne faisait que s'accroître. En vain sa patrie était vaincue; affamée de grandeur, la France de Henri IV, de Louis XIII, des premières années de Louis XIV, s'était laissée conquérir par la grandeur espagnole. La France prenait à l'Espagne ses héros, comme elle lui avait pris ses saintes. Les Carmélites n'avaient pas, toutes seules, passé les Pyrénées; le Cid les avait franchies après elles, le Cid que notre Corneille installait triomphant sur la scène. Chez les enfants de la sainte comme chez les enfants du poète, sous la règle comme dans la fiction, même souffle d'immortalité, même passion du

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, de l'édition donnée par M. A. de Boislisle, p. 347, année 1700.

sublime, même goût des victoires où les vainqueurs sont tout en sang, même genre de grandeur surhumaine qui fait crier la nature et chanter l'enthousiasme.

C'était le temps où saint Vincent de Paul, cette figure classique de la bonté française, inventait ses Filles de la Charité, il les jetait par le monde, à la poursuite de toutes les douleurs, au chevet de toutes les souffrances, jusque sur le champ de bataille, sans autre voile, pour se garder, que leur vertu. La première fois qu'elles parurent devant le canon, ce fut à la journée des Dunes, sous les regards de Turenne. Si admirables et admirées qu'elles fussent, il semble que la Carmélite voilée fût plus populaire. Invisible et muette, elle parlait davantage aux imaginations d'alors. Elle fascinait et attirait. Tandis qu'au dire de Boileau, tout Paris avait pour le Cid les yeux de Chimène, les plus beaux yeux de France, ceux où l'esprit, la gloire, l'amour, avaient brillé, se tournaient vers le Carmel. Sainte Thérèse ne cessait de prélever sur la cour et sur la ville ce qu'elles avaient de plus grand, pour l'emmener, derrière ses grilles, captif volontaire du Crucifié. C'était la revanche de l'Espagne. La sœur du vainqueur de Rocroy, Mme de Longueville, n'avait pas d'asile plus consolateur que le couvent des Carmélites. La plus tendre amie du héros, Mlle du Vigean y avait, depuis longtemps, disparu dans l'ombre, pour se faire oublier et pour tâcher d'oublier. Les nièces du vainqueur des Dunes, Mlles de Bouillon, s'y réfugièrent à leur tour. Un poète plus inspiré que Corneille, un poète descendu du Sinaï, Bossuet, s'avança pour les recevoir sur le seuil; ne voyant pas dans l'assistance leur glorieux oncle que le calvinisme retenait encore, il lui adressa, au nom de sainte Thérèse, cet appel auquel Turenne obéit bientôt : « Quelque illustre que soit cette assemblée, on ne s'aperçoit que trop de ce qui lui manque. Dieu veuille que l'année prochaine la compagnie soit complète, que ce grand et invincible courage se laisse vaincre une fois, et qu'après avoir tant servi, il travaille enfin pour lui-même! Votre exemple lui peut faire voir que le Saint-Esprit agit dans l'Église par un efficace extraordinaire; et du moins sera-t-il forcé d'avouer que dans le lieu où il est, il ne se verra jamais un tel sacrifice. »

Le grand évêque, déjà sur l'âge, reviendra encore au Carmel pour célébrer une autre conquête de sainte Thérèse, une conquête sur Louis XIV lui-même : « Pour célébrer cette nouveauté sainte, disait-il, je romps un silence de tant d'années, je fais entendre une voix que les chaires ne connaissent plus. » Il avait devant lui une touchante pécheresse qui s'était enfuie de Versailles; elle s'était appelée dans le monde Mme de la Vallière, et elle s'appellerait au couvent la Mère Louise de la Miséricorde : « Qu'avons-nous vu et

que voyons-nous? Quel état et quel état! » s'écriait Bossuet; et il disait à celle qui allait mourir pour revivre : « Ma sœur, qui avez commencé à goûter les chastes délices de l'amour divin, descendez, allez à l'autel; victime de la pénitence, allez achever votre sacrifice. Le feu est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré : le glaive, c'est la parole qui sépare l'âme d'avec elle-même pour l'attacher uniquement à son Dieu. Le pontife sacré vous attend, avec ce voile mystérieux que vous demandez. Enveloppez-vous dans ce voile; vivez cachée à vous-même aussi bien qu'à tout le monde; et, connue de Dieu, échappez-vous à vous-même, sortez de vous-même et prenez un si noble essor que vous ne trouviez de repos que dans l'essence du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Lorsque les mauvais jours se lèveront pour la France et l'Espagne, lorsqu'elles seront assaillies par l'Europe entière, à moitié submergées dans une épouvantable tempête d'où Dieu et leur constance les tireront victorieuses, on entendra encore, sous le nuage, les voix les plus éloquentes invoquer sainte Thérèse : « Les voilà! s'écriera Fénelon en montrant les Carmélites aux peuples désespérés. Les voilà, les filles de Thérèse! Elles gémissent pour tous les pécheurs qui ne gémissent pas, et ce sont elles qui arrêtent la vengeance prête à éclater. Seigneur, ne frappez point la terre, tandis que vous y trouverez encore ce précieux reste de votre élection. »

V

L'extraordinaire empire de sainte Thérèse, cet empire qu'elle prit contre toutes les apparences, et qu'elle garde, ne s'expliquerait pas si cette législatrice du Carmel, à l'esprit si vif, à l'imagination si riche, à l'âme si chaude, n'avait joint à tous ses dons le bon sens le plus ferme. En lisant son histoire, on admire à quel point, dans les occasions décisives, l'enfant de lumière eut la prudence des enfants du siècle; dans sa vie et dans son œuvre, l'inspiration divine et la sagesse humaine ont travaillé de concert.

Lorsque le Carmel fut institué en France, la grande chrétienne qui s'était vouée à sa fondation, Mme Acarie, aurait voulu que l'ordre fût mendiant; elle disait, dans l'emportement généreux de sa foi, qu'il fallait « se jeter à perte de vue dans les bras de la Providence, même pour les choses nécessaires à la vie[1] ». Qu'avait pensé la sainte d'Avila? Autre avait été son avis : elle avait estimé que, si des religieuses contemplatives étaient obligées de mendier leur

[1] *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation,* éditée par Mgr Dupanloup. t. Ier, p. 461.

pain de chaque jour, cette préoccupation et cette distraction pèseraient sur l'absolue pureté de leur recueillement et de leur prière; elle avait donc jugé convenable que, par un revenu suffisant, la nourriture, les vêtements et les soins en cas de maladie leur fussent assurés. Sainte Thérèse n'avait-elle pas raison? La vierge espagnole se montrait mieux entendue, pour le ménage spirituel et temporel de ses filles, que la dame française, mère de famille et maîtresse de maison incomparable.

Née dans un siècle et dans un pays où prévalaient des formes particulières de société, sainte Thérèse, qui a reproduit son pays et son siècle dans les traits les plus exquis de leur génie, leur a été semblable, et en même temps elle leur a été supérieure; elle les a dominés et elle les a devancés, de telle sorte que les révolutions survenant n'ont rien trouvé à changer à l'œuvre que sa main hardie et forte avait placée au-dessus des changements. Cette œuvre, la sainte l'avait bâtie sur le roc nu, dans une science profonde des lois immortelles de l'humanité appuyée et comme adossée à Dieu. L'Espagne d'alors était folle d'une chimère de grandeur, elle l'avait tellement dans la tête qu'elle l'avait érigée dans l'État sous le nom de grandesse. Philippe II avait dû rendre des édits contre un défaut national d'où sortirent souvent des prodiges. Sainte Thérèse se garda du défaut et ne garda que la qualité; à un évêque de haut parage qui, émerveillé de tout ce qu'elle faisait, n'avait pas assez de *sérénissime*, d'*illustrissime*, de *magnifique* et de *seigneurie*, pour la louer, elle finissait par répondre, tout comme si elle était impatientée : « Pour l'amour de Dieu, Monseigneur, faites-moi grâce de tous ces titres honorifiques dont vous chargez vos adresses! Rien ne me tourmente davantage [1]. » Toute fière qu'elle était justement de sa noble origine, elle considérait, avec l'*œil simple* que requiert l'Evangile, les artificielles combinaisons dont les sociétés humaines ont besoin pour durer; elle ne donna pas accès à leur éphémère importance dans sa société religieuse. Elle a raconté ce qui lui était arrivé un jour : « Pendant mon séjour au monastère de Tolède, on me conseilla de n'accorder la sépulture dans notre église qu'à des personnes nobles. Notre-Seigneur me dit : « Tu te tromperas beaucoup, ma « fille, si tu as égard aux lois du monde. Fixe les yeux sur moi qui « ai été pauvre et méprisé de lui. Crois-tu donc que les grands du « monde soient grands devant moi? Et devez-vous, vous autres, « être estimées par la naissance ou bien par les vertus [2]? »

[1] *Sainte Thérèse*, par la comtesse d'Estienne d'Orves, p. 422.

[2] *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, publiée par le P. Bouix, aux *Additions* à cette vie, p. 579.

De même pour la piété de sainte Thérèse; elle appartenait à ces races du Midi qui, avec une sincérité parfaite, donnent beaucoup au dehors et oublient souvent l'idée pour la cérémonie. La croyante Espagne se laissa entraîner à l'excès où la poussait son tempérament naturel; jalouse de la pureté de sa foi, elle en vint, avec une assurance tranquille et naïve, à nommer acte de foi, *auto da fé*, non plus le sacrifice de soi-même, mais le supplice d'autrui. Au même moment, comme sainte Thérèse rendait aux mots obscurcis leur belle lumière! L'acte qu'elle accomplissait, et qu'elle demandait à ses filles d'accomplir, était l'acte de foi le plus intrépide dont la terre et le ciel pussent témoigner; les yeux fixés sur un Être et sur un monde invisibles, la créature humaine s'immolait tout entière, sans réserve, sans retour, pour expier l'erreur ou racheter le péché des autres.

Si jamais chrétienne mit du spiritualisme ou, comme on disait autrefois, de la spiritualité dans sa religion, ce fut la vierge d'Avila. Dans ses pratiques les plus minutieuses et les plus ferventes, sous ses règles les plus étroites, elle était une adoratrice de Dieu en esprit et en vérité. La philosophie du dix-septième siècle, celle qui va de Descartes à Leibnitz, a eu la gloire de ramener l'homme, trop engourdi et garrotté dans des formules d'école, à descendre en lui-même pour mieux se connaître et pour mieux connaître son divin Auteur, son Créateur, Sauveur et Rédempteur. Cette gloire, les saints du seizième siècle l'avaient méritée avant les philosophes, ils l'avaient recueillie dans une sphère à la fois plus haute et plus profonde : avec saint Ignace de Loyola, l'oraison mentale était instituée; pour qu'elle tînt plus de place dans la chrétienté, saint Pie V avait diminué la longueur des grands offices; saint Philippe de Néri et saint François de Sales avaient paru comme les législateurs de la vie intérieure. Sainte Thérèse a un rang à part dans ce groupe sacré; sa philosophie est résumée dans une ravissante poésie où elle a commenté ces paroles que Dieu lui avait dites : « Ame, il faut te chercher en moi et me chercher en toi! »

Paroles fécondes qui fermenteront dans le travail de l'esprit humain! Le cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire de Jésus, était tout nourri du génie de sainte Thérèse, il a écrit des phrases qu'on croirait empruntées à la sainte : « La vie éternelle est dans l'intime de l'âme. » Ou encore : « Dieu est en nous; il nous regarde, non d'un regard sec comme celui des hommes, mais d'un regard qui opère dans notre cœur. » Et, chose moins singulière qu'elle ne semble au premier abord! ce prince de l'Eglise, ce vénérable personnage qui sera le parrain des Carmélites en France, protégera

Descartes, encouragera sa méthode qui force l'homme à rentrer et à regarder en son fond pour y découvrir le principe ou la preuve, l'ébauche vague ou la confirmation réfléchie de toutes les vérités, bénira les commencements d'une philosophie à qui Bossuet donnera ses compléments et ses conclusions nécessaires dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.*

Une des grandeurs de sainte Thérèse, la marque peut-être la plus rare et la plus originale de son génie, est d'avoir mis l'accord là où la faiblesse humaine n'introduit le plus souvent que la lutte : elle a été mystique et pratique, contemplative et méditative, tout en repos et tout en action dans son centre qui est Dieu. Pieuse comme un ange, pieuse comme peut l'être la plus pieuse des saintes, elle déclare sa répugnance pour « certaines dévotions superstitieuses où les femmes en particulier trouvent un attrait qui les trompe[1] ». Elle s'écrie : « Dieu nous délivre des dévotions mal entendues[2] ! » Elle cultive la science; elle la considère comme un *grand trésor*[3]*;* elle la veut dans les choses de la religion comme dans ceux qui les enseignent; elle dénonce *les demi-savants comme ayant nui grandement à son âme*[4]*;* elle est savante elle-même, digne d'être réputée poète et philosophe, si ces glorieux titres n'étaient encore inférieurs à sa gloire, qui vient de plus haut et qui remonte plus haut. Lorsque saint François de Sales signalait l'ignorance comme une des causes de la Réforme, lorsqu'il définissait la science un huitième sacrement de la hiérarchie ecclésiastique, allait-il plus loin que la sainte Espagnole?

Si l'on entre au cœur même du génie de sainte Thérèse, dans l'amour de son Dieu, qui la consume, le même caractère se présente. C'est la malade du divin amour, comme l'appelle le grave Bossuet[5]; elle pousse des cris douloureux et passionnés, dont l'écho vibre encore : « Ou souffrir, ou mourir! » Ou bien : « Je meurs de ne pas mourir! » Suivez-la dans ce monde où, profanes, nous ne pénétrons qu'avec une timidité respectueuse; sainte Thérèse ne se dément pas : dans les ravissements, dans les extases, dans les visions où la grâce l'élève et la plonge, rien de vague, rien de mou, rien qui s'évapore en vaines rêveries, rien des langueurs immobiles et dangereuses qu'au siècle suivant, foudroiera Bossuet; tout est net, vigoureux, avec un objet immédiat et précis, dans la

[1] *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même,* publiée par le P. Bouix, chap. IV, p. 68.

[2] Même ouvrage, chap. XIII, p. 149.

[3] Même ouvrage, au même endroit.

[4] Même ouvrage, chap. V, p. 54.

[5] Dans son panégyrique de sainte Thérèse.

pleine clarté de l'esprit, dans la pleine santé de l'âme. Elle disait[1] que, pour soutenir l'oraison, il ne faut ni l'abstraction ni le vide, mais un terrain solide, la terre ferme, celle où est plantée la croix sur laquelle le Rédempteur s'est offert; loin de pousser au faux anéantissement des facultés et de l'être, où s'égara le quiétisme, elle disait encore[2] que les créatures, même les plus avancées dans les faveurs extraordinaires de Dieu, doivent s'aider beaucoup elles-mêmes par l'effort et le mérite. Emportée par le Seigneur dans la nue de ses communications mystérieuses, la sainte rentrait dans la vie, non pas triste, agitée et amère, mais calme et forte, avec des trésors de paix, de joie, de tendre mansuétude, de charité compatissante, avec une intelligence plus sûre, avec des certitudes tranquilles, avec des énergies qui marchaient droit au but indiqué, déjouaient sans murmure toutes les inimitiés, et triomphaient de tous les obstacles; donnant aux hommes, pour garantie de sa véracité, la surhumaine efficacité de ses œuvres; habile à conseiller, à diriger, à répandre la flamme dont elle était embrasée, à provoquer ce qu'elle appelait les promesses et les résolutions héroïques, à révéler les âmes à elles-mêmes, à décider de leurs destinées; retraçant avec la minutie la plus méthodique les voies par où elle avait passé, décrivant, dans un de ses traités ascétiques, *le Château intérieur*, et fondant trente-deux monastères du Carmel.

Enfin, pourquoi ne pas le dire, puisque son attrait particulier concourut à son bienfaisant empire? La sainte héroïque, la sainte de génie, la sainte inspirée était une femme charmante; elle l'avait été avant sa sainteté, elle ne cessa jamais de l'être. Après sa clôture, lorsqu'il ne fut plus permis de la demander au parloir de son couvent, ce fut un deuil pour les gens du beau monde espagnol : ils n'iraient plus élever, rafraîchir, consoler leurs âmes auprès d'elle, ils ne jouiraient plus de sa conversation qui avait toutes les grâces riantes de la terre, avec des envolées si sublimes vers le ciel! Ils cherchaient des diversions qui finissaient souvent par des conversions. Ce qu'il y avait eu, non, certes, de dissipé, mais de moins recueilli dans l'âme de Thérèse, s'évanouit comme une légère écume qui, tombant de soi-même, ne laisse dans la coupe d'or que la divine liqueur. Telle l'avaient annoncée ses premiers pas dans la vie, telle on la retrouvait, transfigurée en Dieu, sous le nimbe de la sainte. Jeune fille, elle avait aimé un peu les parures, les rubans, les parfums, elle avait eu, avec la candeur de l'innocence, le goût de plaire, ce goût vague, instinctif et délicieux qui fait que, plaisant

[1] *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même,* ch. XXII, p. 252 et suiv.
[2] Même ouvrage, ch. X, p. 112.

aux autres, on se plaît à soi-même. De tout cela, il ne demeura en elle que ce qui était trop pur et trop bon pour ne pas demeurer toujours, même au cloître, même au ciel. La voilà qui va mourir ! Elle a soixante-sept ans et six mois ; elle n'a plus que quelques heures à vivre, elle est sans voix, sans mouvement, elle sommeille déjà du grand sommeil qui n'a pas de réveil en ce monde. La sœur qui la soigne a l'idée de faire sa toilette, comme pour la rendre plus digne du jour du Seigneur, du dimanche éternel dont l'aube se lève pour elle. Elle change un à un tous ses vêtements, jusqu'aux coiffes et aux manches, elle l'habille de linge blanc ; la sainte se laisse faire, ouvre les yeux, sourit contente et reconnaissante.

Voyez encore sainte Thérèse sur son lit de mort, sur sa pauvre couchette de Carmélite agonisante : celle qui a tant aimé son Dieu et que son Dieu a tant aimée, est au terme de sa longue attente ; dans quelques instants elle le contemplera face à face, elle le possédera pour l'éternité. Est-ce qu'elle peut songer encore à ce qui lui a été cher ici-bas ? Une de ses filles qui soutenait, depuis plusieurs heures, sa tête inclinée par la souffrance, déposa un moment son précieux fardeau, sur l'ordre de l'aumônier qui craignait qu'elle ne succombât à la fatigue. La mourante promena autour d'elle un regard où se peignaient l'abandon et l'angoisse. La religieuse comprit l'appel qui lui était adressé, elle se rapprocha de sa mère qui remit la tête sur son bras comme sur l'oreiller où elle désirait rendre le dernier soupir. Toute bercée par la tendresse humaine, la sainte aimante et aimable s'endormit, pour s'y réveiller du réveil sans fin, dans l'amour infini.

Ainsi passa cette femme, l'une des plus grandes assurément que l'humanité ait produites. Les personnes qui liront sa Vie écrite par Mme la comtesse d'Estienne d'Orves, la suivront avec un intérêt croissant dans le détail de ses années, de ses vertus et de ses œuvres. Docile au précepte des maîtres, l'auteur de ce beau livre s'est effacée devant son héroïne. Elle a pensé qu'il suffisait de la faire connaître par ses paroles et par ses actions, pour qu'elle fût admirée. On sent dans la douceur de ces pages que remplit sainte Thérèse, ce que Fénelon appelait la manne cachée. Lorsque le Sauveur était sur le point de mourir, une pieuse femme appliqua un linge sur son visage ensanglanté ; et le linge reçut, avec une fidélité toute vivante, la divine empreinte. L'ouvrage de Mme d'Estienne nous rappelait ce souvenir ; on dirait du voile de sainte Thérèse sur lequel la figure de la sainte se serait imprimée dans tout le charme de sa grâce terrestre et de sa surnaturelle beauté.

H. DE LACOMBE.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LES
DERNIÈRES ANNÉES DE LA MONARCHIE DE JUILLET[1]

IV. — LES MARIAGES ESPAGNOLS
(juillet-octobre 1846)

I

La rentrée de lord Palmerston au *Foreign office*, en juillet 1846, était un fait gros de conséquences[2]. Il arrivait avec des desseins et un état d'esprit qui ne ressemblaient en rien à ceux de son prédécesseur. Dans ses propos des premiers jours, alors même que, pour dissiper les méfiances dont il se sentait l'objet, il déclarait vouloir continuer l'entente cordiale, il ne pouvait cacher son peu de foi dans cette entente. « Ces gens-là, disait-il à lord Aberdeen en parlant des Français, sont essentiellement envahisseurs, agressifs, provocants; en toute affaire, ils veulent se faire une bonne part aux dépens des autres; comment bien vivre avec eux à de telles conditions[3]? » Ayant reproché, depuis cinq ans, au ministère tory d'avoir été « dupe » de Louis-Philippe et de M. Guizot, d'avoir laissé partout « subordonner » la politique britannique à la poli-

[1] Voy. les livraisons des 25 juin, 10 juillet et 25 août 1890.
[2] Les documents diplomatiques qui seront cités dans le cours de cet article, sans indication de source spéciale, sont tirés des recueils de pièces distribués par les gouvernements français, anglais et espagnol, à leurs parlements respectifs, des *Mémoires de M. Guizot*, de la *Revue rétrospective*, enfin de nombreux *Documents inédits*, dont de bienveillantes communications m'ont permis de prendre connaissance, notamment des correspondances du comte Bresson, ambassadeur à Madrid, du comte de Flahault, ambassadeur à Vienne, et du marquis de Dalmatie, ministre à Berlin.
[3] Lettre de M. de Sainte-Aulaire à M. Guizot, du 7 juin 1846.

tique française, il entendait que son avènement renversât les rôles. Sur chaque théâtre, il lui semblait que l'Angleterre avait une revanche à prendre. Dans sa pensée, le souci permanent, dominant de la diplomatie britannique devait être de faire partout échec à notre ambition, de déjouer partout nos perfidies. C'était particulièrement dans ce qui regardait l'Espagne que le nouveau secrétaire d'Etat apportait ces dispositions méfiantes, jalouses et batailleuses. Lord Aberdeen s'en était aperçu pendant les entretiens qu'il avait eus avec lui pour le mettre au courant de l'état des affaires, et, bien qu'avec discrétion, il avait laissé voir à notre ambassadeur quelque chose de son impression [1]. Certes, étant donné l'état de la Péninsule, il y avait là de quoi inquiéter le roi et M. Guizot. On était au lendemain de l'intrigue manquée de Christine et de Bulwer pour enlever secrètement le mariage de la reine avec le prince de Cobourg : si le chef de la légation britannique avait tant osé sous l'administration de lord Aberdeen, que ne pouvait-on pas attendre de lui avec un ministre dont le seul avènement devait lui paraître une invitation à ne plus rien ménager? Le gouvernement français n'était-il pas fondé à craindre quelque méchante surprise, comme eût été un mariage Cobourg machiné à la façon du traité du 15 juillet 1840?

Sans perdre un jour, dès le 5 juillet 1846, M. Guizot avertit son ambassadeur à Madrid de l'hostilité probable du nouveau secrétaire d'État. « Je m'y attends, lui écrivait-il et je me conduirai en conséquence. Ce ne sera pas moi qui livrerai l'Espagne à lord Palmerston. » Il fallait avant tout détourner d'une nouvelle collusion avec les Anglais la reine Christine, dont un passé très récent ne nous donnait que trop raison de nous méfier. M. Guizot vit tout de suite l'argument que lui fournissait la présence au *Foreign office* de l'ancien protecteur d'Espartero. « Vous en tirerez à coup sûr grand parti, mandait-il à M. Bresson, pour agir sur la reine Christine et sur son mari. Ils auront beau faire, ils n'auront jamais dans lord Palmerston qu'un ennemi, car il ne sera jamais que le patron du parti progressiste, c'est-à-dire de leurs ennemis. » De plus, pour s'alléger en vue de la campagne à faire, notre gouvernement n'hésita pas à jeter par-dessus bord la candidature Trapani, décidément trop impopulaire en Espagne, et il se rabattit sur l'un des deux fils de l'infant François de Paule, le duc de Cadix, auquel, depuis quelque temps, la reine Christine paraissait avoir, de plus ou moins bonne grâce, « entr'ouvert la porte ». Le frère de ce prince, Enrique, duc de Séville, se trouvait hors de cause; il

[1] Lettre du même au même, du 2 juillet 1846.

s'était fait ouvertement l'homme des radicaux, et le scandale de certaines de ses démarches l'avait fait exiler d'Espagne. « Le duc de Cadix pour la reine et le duc de Montpensier pour l'infante », c'est ainsi que M. Guizot résumait son programme. « Poussez décidément au duc de Cadix, écrivait-il encore à son ambassadeur, et placez le duc de Montpensier à côté de lui. »

A Madrid, la situation du comte Bresson était difficile. La reine Christine paraissait plus mobile, plus insaisissable, plus mystérieuse, plus inquiétante que jamais. Le lendemain du jour où l'on pouvait croire qu'elle ne voyait pas de trop mauvais œil le duc de Cadix, elle semblait revenir à Trapani; puis, au même moment, avec les amis de l'Angleterre, elle affectait de regretter Cobourg. Ses confidents, Rianzarès et Isturiz, faisaient même, au sujet de ce dernier prince, des ouvertures plus ou moins expresses, comme si, encouragés par le changement du ministère britannique, ils voulaient renouer l'intrigue que lord Aberdeen avait fait échouer trois mois auparavant [1]. Quant à notre nouveau candidat, le duc de Cadix, il n'avait, ni par son origine, ni par sa personne, un prestige qui pût nous aider. La jeune reine Isabelle ne cachait pas le peu de goût qu'il lui inspirait. Nos adversaires tenaient sur ce prince des propos fort méprisants, ne reculant même pas, pour le déclarer un candidat inadmissible, devant les assertions physiologiques les plus étranges [2]. Ajoutez, dans la presse anglaise et chez ceux qui lui faisaient écho à Madrid, une recrudescence d'invectives injurieuses contre Louis-Philippe, qui, disait-on, prétendait dicter ses volontés à l'Espagne [3]. La seule bonne carte de notre jeu était que le nom du duc de Montpensier se trouvât accolé à celui du duc de Cadix. Le premier rehaussait le second. M. Guizot le comprenait bien quand, tout en recommandant à son ambassadeur de « pousser au duc de Cadix », il ajoutait : « Placez le duc de Montpensier à côté de lui. » Toutefois le sens de ces mots ne devait pas être forcé : si le ministre entendait par là que, dans les pourparlers, on réunît les deux projets de mariage et que l'un aidât à faire passer l'autre, il ne revenait pas sur l'engagement pris envers l'Angleterre d'attendre, pour célébrer le mariage de l'infante, que la reine ait eu un enfant.

[1] Ce fait ressort des dépêches et des lettres de Bulwer à lord Palmerston. (*Parliamentary Papers,* et *The Life of lord John Russell,* par Spencer Walpole, t. II, p. 3.) Il est aussi affirmé dans une lettre écrite, en novembre 1846, par M. Panizzi à M. Thiers, sous l'inspiration et d'après les renseignements de lord Palmerston. (*The Life of sir Anthony Panizzi,* par Louis Fagan.)

[2] Lettre inédite du comte Bresson à M. Guizot, du 11 juillet 1846.

[3] Louis-Philippe écrivait à ce propos au roi des Belges : « Je suis telle-

M. Bresson vit ou feignit de voir, dans la lettre du ministre, plus que celui-ci n'avait voulu y mettre. Préoccupé surtout des obstacles qu'il rencontrait à Madrid et de la lutte qu'il devait soutenir contre sir Henri Bulwer, estimant que les intrigues récemment dévoilées de ce dernier et les menaces résultant de l'avènement de lord Palmerston suffisaient à nous délier vis-à-vis de l'Angleterre, convaincu d'autre part qu'on n'obtiendrait jamais de la reine Christine l'abandon réel de Cobourg et l'acceptation sincère de Cadix si l'on ne lui faisait quelque concession sur le mariage Montpensier, il crut pouvoir lui annoncer cette concession. Il lui dit donc, le 11 juillet, en lui demandant le « secret », que « le roi, tenant compte des embarras de la reine et voulant lui donner un nouveau témoignage de sa sollicitude et de son amitié, était disposé à consentir que, dans toute combinaison Bourbon, M. le duc de Montpensier prît place à côté du mariage de la reine, c'est-à-dire que les deux mariages, si l'un devait faciliter l'autre, se célébrassent ou fussent du moins déclarés simultanément ». La reine Christine accueillit « avec joie » cette communication. En en rendant compte aussitôt à son ministre, M. Bresson reconnaissait que « cette grande, importante, indispensable concession n'était pas aussi formellement exprimée » dans la lettre de M. Guizot, en date du 5 juillet; mais il invoquait les « commentaires et développements » que lui avaient envoyés en même temps M. Désages, directeur au ministère des affaires étrangères, et le jeune duc de Glucksberg, premier secrétaire à l'ambassade de Madrid, alors à Paris [1]. De plus, pour prémunir le ministre contre la tentation d'un désaveu, l'ambassadeur le félicitait chaleureusement de la décision qu'il lui attribuait : « Grâces vous soient rendues, lui écrivait-il. J'en suis certain, en sondant votre cœur, vous y trouvez le contentement d'avoir pris cette résolution!... Dégagé, affranchi, vous l'êtes mille fois par les procédés des agents anglais. Je ne prétends pas diminuer vos regrets de la retraite de lord Aberdeen; mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'il n'a jamais empêché le mal, qu'il s'est borné à vous en avertir quand il était fait [2]. »

Tel était bien le comte Bresson, homme de décision et d'initiative,

ment froissé de ce débordement d'injustice et d'absurdité, que je préfère ne plus rien dire et n'opposer que le dédain à ces crédulités volontaires. »

[1] Le duc de Glucksberg, qui devait être plus tard duc Decazes, avait écrit à M. Bresson, le 5 juillet : « Pour sa part, M. Guizot ne faiblira pas sur le Cobourg. Il n'est pas sans inquiétude sur le mécontentement qu'on pourra éprouver en Angleterre en nous voyant faire immédiatement le mariage Montpensier; mais, se considérant comme dégagé vis-à-vis d'elle, il est résolu à le braver. »

[2] Lettre de M. Bresson à M. Guizot, du 12 juillet 1846.

ne craignant pas les responsabilités, mais d'une hardiesse prompte qui risquait parfois d'être un peu compromettante. Sa démarche déplut au gouvernement français; celui-ci croyait sans doute aux mauvais desseins de lord Palmerston, mais, jusqu'à ce que ces desseins se fussent manifestés, il voulait demeurer fidèle à l'accord. Le roi sutout protesta avec une vivacité et une émotion dont nous avons une preuve absolument irrécusable : ce sont les lettres mêmes qu'il écrivit alors à M. Guizot, retenu au Val-Richer par les soins de son élection; rien ne montre mieux avec quelle loyauté scrupuleuse et presque timide Louis-Philippe voulait tenir la parole donnée à l'Angleterre. Ces lettres tout intimes n'eussent peut-être jamais vu le jour, si les émeutiers de février 1848 ne s'en étaient emparés en saccageant les Tuileries et l'hôtel du ministère des affaires étrangères, et si elles n'avaient été, par suite, publiées dans la *Revue rétrospective*. Ce n'est pas la seule fois où cette publication s'est trouvée servir la réputation du prince dont on s'imaginait dévoiler les ténébreuses et perfides machinations [1].

La première de ces lettres est du 20 juillet : le roi venait d'apprendre que son ambassadeur avait consenti en son nom à « la simultanéité des deux mariages » ; il ne pouvait comprendre comment avait pu être faite une démarche aussi « diamétralement contraire à sa volonté », et il ajoutait : « Un désaveu formel est indispensable. Comment le faire est la seule question à examiner; mais je n'ai jamais trompé personne, et je ne commencerai pas aujourd'hui à laisser tromper qui que ce soit sous mon nom. » La chose lui tenait tellement à cœur qu'il y revint dans une nouvelle lettre, le soir du même jour : « Le duc de Montpensier concourt *très vivement* à tout ce que je vous ai écrit ce matin. Il faut effacer, annuler formellement tout ce que Bresson a dit en sus de ce que j'avais autorisé. Il faut que les reines sachent qu'il était interdit à

[1] Louis-Philippe, parlant, à la fin de 1849, du mal que lui avait fait le « mensonge imprimé », disait « qu'il y avait en revanche un livre auquel il devait un beau cierge, c'était la *Revue rétrospective* ». (*Abdication du roi Louis-Philippe racontée par lui-même et recueillie par M. Édouard Lemoine*, p. 69.) — Lord Clarendon, qui avait été collègue de lord Palmerston et l'un des plus animés contre notre politique espagnole, vint voir Louis-Philippe à Claremont, après la publication de la *Revue rétrospective*, et lui tint ce langage : « Sire, vous voyez devant vous un de ceux qui éprouvent le besoin de vous faire amende honorable. Je n'ai jamais cessé d'admirer votre politique, mais, hier encore, vous n'étiez à mes yeux que le plus habile des rois; aujourd'hui, je reconnais sincèrement que vous n'avez jamais cessé d'être en même temps le plus habile et le plus loyal. » Cet incident est rapporté par M. Croker, dans un article écrit pour une revue anglaise, d'après les renseignements mêmes du roi. Cet article fut traduit et reproduit dans la *Revue britannique* d'octobre 1850.

Bresson de dire ce qu'il a dit, et que la simultanéité est inadmissible. Il nous a fait là une rude campagne; il est nécessaire qu'elle soit *biffée* le plus tôt possible. Je ne resterai pas sous le coup d'avoir fait contracter en mon nom un engagement que je ne peux ni ne veux tenir, et que j'avais formellement interdit. Voyez comment vous pouvez arranger ce désaveu. J'attends votre réponse avec impatience. »

Entre un ambassadeur qui s'était avancé trop vite et un souverain qui voulait reculer avec une sorte d'emportement, M. Guizot était dans un grand embarras. Il n'approuvait pas entièrement ce qui avait été fait, mais il craignait qu'un brusque désaveu ne ruinât notre cause à Madrid[1]. Il s'efforça donc, tout en contenant M. Bresson, d'apaiser Louis-Philippe. « J'avais déjà écrit à Bresson, mandait-il au roi le 22 juillet; je lui ai récrit. Je lui ai envoyé les propres paroles du roi. Il fera la retraite nécessaire. Certainement, il est allé trop loin et fort au delà de mes instructions; mais je ne crois pas qu'il soit allé aussi loin que le roi le suppose. Il n'a jamais pu entendre ni dire que le mariage de Mgr le duc de Montpensier serait conclu, célébré, ou même définitivement arrêté, en même temps que celui de la reine. » Ces explications ne satisfirent pas le roi. Dans une lettre, en date du 24 juillet, il insista plus que jamais pour un désaveu immédiat, formel, qui « fût remis par écrit » à la reine Christine, et il pressa son ministère de le rédiger.

Les choses en étaient là, quand une démarche de lord Palmerston lui-même vint donner raison aux soupçons de M. Bresson et fournir de quoi lever les scrupules de Louis-Philippe.

II

Dès le premier jour, M. Guizot avait pressé lord Palmerston de dire s'il voulait ou non continuer, dans la Péninsule, la politique de concert pratiquée par son prédécesseur. N'ayant pu obtenir de lui que des réponses vagues, dilatoires, équivoques, et voulant le mettre au pied du mur, il adressa, à Londres, le 20 juillet, une dépêche qui proposait nettement une action commune en faveur des deux fils de François de Paule. Il n'indiquait entre eux aucune préférence, et laissait aux Espagnols le soin de choisir. A la vérité, il

[1] M. Guizot se rendait bien compte de l'effet qu'un désaveu produirait sur M. Bresson. Celui-ci, en effet, à la première nouvelle qui lui en arriva, écrivit à M. Guizot, le 26 juillet : « Ce serait tout renverser, tout livrer à nos adversaires, et je ne me chargerais pas de suivre une négociation aussi délicate dans de pareilles conditions. »

comptait que, réduite à prendre l'un ou l'autre, la reine Christine prendrait le duc de Cadix ; car, si elle avait peu de goût pour lui, elle détestait bien plus son frère, le duc de Séville, à cause de ses liens avec le parti radical ; mais, pour cette même raison, lord Palmerston voyait de bon œil ce dernier prince, et le ministre français avait pensé que sa proposition serait mieux accepté au *Foreign office*, si les deux frères y étaient mis sur le même pied.

Le jour où la dépêche de M. Guizot partait de Paris, lord Palmerston communiquait à notre chargé d'affaires à Londres, les instructions qu'il venait d'adresser à sir Henri Bulwer. Elles avaient été expédiées la veille, c'est-à-dire le 19 juillet. Cette communication n'avait donc pas pour but de demander notre avis ni de chercher avec nous un terrain d'accord. Tout, d'ailleurs, forme et fond, semblait y marquer l'intention de mettre fin à l'entente et d'inaugurer une politique séparée. Loin de rappeler le concert jusque-là établi entre les deux gouvernements, on n'y prononçait même pas le nom de la France. Deux questions y étaient traitées : le mariage de la reine et l'état intérieur de l'Espagne. Sur le premier point, lord Palmerston paraissait ignorer absolument notre désir de voir choisir un Bourbon et l'engagement pris par lord Aberdeen de seconder ou, tout au moins, de ne pas contrarier ce désir ; par contre, il insistait sur ce que « le choix d'un mari pour la reine était une question dans laquelle les gouvernements des autres pays n'avaient aucun titre à intervenir » ; puis, énumérant les candidats qui avaient chance d'être agréés, il nommait, en première ligne, Léopold de Saxe-Cobourg, et ensuite les deux fils de François de Paule ; il ajoutait qu'il les trouvait tous les trois également convenables, et ne faisait d'objection à aucun d'eux. Sur le second point, les instructions n'étaient qu'un long et passionné réquisitoire contre le gouvernement des *moderados ;* s'appropriant tous les griefs des progressistes, Palmerston accusait ce gouvernement d'être « violent », « arbitraire », « tyrannique », et il recommandait à son agent de ne pas laisser ignorer cette façon de voir du cabinet britannique.

L'effet de cette communication fut grand à Paris. M. Guizot y vit tout de suite, — et personne ne s'en étonnera, — la confirmation des soupçons que lui avait fait concevoir l'avènement de lord Palmerston : il fut particulièrement frappé de la façon dont ce dernier parlait du prince de Cobourg ; il en conclut que le *veto* opposé par lord Aberdeen aux menées de Bulwer était levé, et que la tentative interrompue deux mois auparavant allait être reprise. « J'en suis plus fâché que surpris, — écrivit M. Guizot au roi, le 24 juillet, en lui faisant part de cette nouvelle ; — j'ai toujours cru que lord

Palmerston rentrerait bientôt dans sa vieille ornière. » Et Louis-Philippe lui répondait aussitôt : « La lecture des pièces que j'ai reçues de vous me laisse sous l'empire des plus pénibles impressions, non pas que je m'attendisse à mieux de lord Palmerston, mais parce que j'espérais qu'il ne se serait pas mis si promptement à découvert. » Il ajoutait le lendemain : « Lord Cowley est venu hier au soir, et j'ai eu avec lui une conversation très longue et très vive sur les instructions communiquées par lord Palmerston. Il a généreusement essayé de les défendre, en disant que tout cela n'était que pour maintenir ses dires précédents, *that these instructions would not be acted upon!... certainly not... que Bulwer s'en garderait bien!...* Je lui ai demandé la permission de n'en rien croire, et lui ai dit que les conséquences de ceci m'alarmaient au plus haut degré. »

Du moment où le gouvernement français voyait, dans les instructions de lord Palmerston, une dénonciation du pacte d'entente, il était fondé à se considérer comme libéré de ses engagements : dès lors plus aucune raison de désavouer M. Bresson ni de refuser les concessions exigées par la reine Christine. M. Guizot, cependant, ne parut pas tout de suite résolu à aller jusqu'au bout de son droit; on eût dit que, par esprit de paix, par fidélité quand même à l'entente brisée, il hésitât à rendre coup pour coup. Bien que moins opposé à la « simultanéité » des deux mariages, il ne l'accorda pas expressément. Le 24 juillet, aussitôt après avoir reçu la communication de lord Palmerston, il écrivit à M. Bresson : « Le Cobourg n'est pas si abandonné qu'on veut le dire... La reine Christine et M. Isturiz poursuivent-ils l'intrigue Cobourg sous le voile de leur retour apparent au duc de Cadix? Si cela est, raison de plus pour nous de poursuivre Cadix et Montpensier. Vous pouvez, je pense, lier toujours ces deux noms, sans engagement formel de simultanéité dans la conclusion définitive. » Le roi n'alla même pas jusque-là et se refusa d'abord à user, dans une mesure quelconque, de la liberté que lord Palmerston lui rendait : « Tout ceci, mandait-il, le 25 juillet, à son ministre, doit nous presser encore plus de faire parvenir à la reine Christine le désaveu de la simultanéité. Plus nous avons de mauvaise foi à craindre, plus il importe que les cartes que nous avons en main soient nettes, et qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir deux langages. » Et il ajoutait en *post-scriptum :* « Je vous conjure de ne pas accoler, dans vos lettres à Bresson, *Cadix et Montpensier;* cette accolade sent trop la simultanéité. »

Cette fois, M. Guizot trouva que son souverain, par un scrupule exagéré envers l'Angleterre, risquait de perdre la partie en Espagne.

« Je suis tout à fait d'avis, lui écrivit-il le 25 juillet, que le roi ne doit point s'engager à la simultanéité des deux mariages... Mais je prie en même temps le roi de réfléchir combien la situation est, en ce moment, délicate, tendue, critique. Il va se faire évidemment un grand effort pour le Cobourg; notre parade contre ce coup, c'est *Cadix et Montpensier*. N'affaiblissons pas trop cette parade, au moment même où nous avons besoin de nous en servir. » Le même jour, M. Guizot revint sur ce sujet et le traita plus fortement encore : « Voilà, écrivait-il au roi, le Cobourg avoué, accepté par l'Angleterre. Il ne viendra plus de Londres, contre sa candidature, aucune objection, aucune réserve. Si l'Espagne en veut, l'Angleterre est prête. La reine Christine est-elle du complot? Pas tout à fait peut-être; probablement un peu. En tout cas, il nous importe infiniment de ne lui fournir aucun prétexte pour y entrer. Nous désirons le duc de Cadix pour la reine, et nous offrons Mgr le duc de Montpensier pour l'infante. Cadix ne sera, à coup sûr, accepté qu'avec Montpensier pour pendant. Dans cette corrélation inévitable des deux mariages, que doit, que peut vouloir le roi? Deux choses, ce me semble : l'une, que le mariage de la reine Isabelle avec un Bourbon, avec le duc de Cadix, soit bien assuré, bien conclu; l'autre, que toute liberté reste au roi d'examiner à fond la situation de l'infante, de bien discuter les conditions et articles de son mariage avec Mgr le duc de Montpensier, avant de le conclure... Pour cela que faut-il? Que Bresson, dès que la question se posera clairement, dès qu'il se verra pressé par le Cobourg, aille droit à la reine Christine et au cabinet espagnol, déclare notre opposition au Cobourg, en fasse entrevoir les conséquences possibles, et demande que la main de la reine Isabelle soit donnée au duc de Cadix, en déclarant en même temps que le désir du roi est d'obtenir la main de l'infante pour Mgr le duc de Montpensier et que, dès que le premier mariage sera conclu, il est prêt à discuter et arrêter, selon les instructions qu'il aura reçues du roi, les articles du second. » Après avoir fait observer que la reine Christine aurait ainsi, en ce qui concernait le second mariage, « une certitude morale suffisante pour qu'elle pût se décider immédiatement au premier », M. Guizot continua en ces termes : « Si, au contraire, Bresson allait aujourd'hui, avant le moment de la crise, sans être pressé par la nécessité, uniquement pour retirer des paroles qu'il a dites sans qu'il en reste cependant aucune trace textuelle bien précise, s'il allait, dis-je, déclarer à la reine Christine qu'elle doit faire le mariage Cadix sans compter sur le mariage Montpensier, je craindrais infiniment que la reine Christine ne se saisît de cet incident pour se rejeter dans le mariage Cobourg... Je n'ai pas besoin

d'appeler l'attention du roi sur les conséquences d'une telle solution... Nous nous trouverions aussitôt placés, et vis-à-vis de l'Espagne, et vis-à-vis de l'Angleterre, dans une situation qui altérerait profondément nos relations; altération sur laquelle je me sentirais peut-être obligé moi-même d'insister plus qu'il ne conviendrait au roi. » M. Guizot terminait en disant que si le roi ne partageait pas son avis, il se rendrait aussitôt à Paris et convoquerait le conseil des ministres. Ces fortes raisons et les graves avertissements de la fin ne pouvaient pas ne pas faire impression sur Louis-Philippe. Il en fut ébranlé, et, sans consentir encore à rien qui s'écartât des accords conclus à Eu, il n'insista plus autant pour un désaveu formel de son ambassadeur.

En même temps que M. Guizot s'occupait ainsi, entre le roi et M. Bresson, à régler la conduite nouvelle que nous imposait, à Madrid, l'attitude de lord Palmerston, il avait soin de faire connaître, à Londres, l'interprétation que le gouvernement français donnait aux instructions anglaises du 19 juillet et les graves conséquences qu'il pourrait être amené à en tirer. Ce fut l'objet d'une dépêche adressée à M. de Jarnac, le 30 juillet. Il y exposait d'abord comment, dans la question du mariage, l'accord avait été conclu avec lord Aberdeen, sinon sur tous les principes, du moins en fait sur la conduite à suivre. « Il a été dit et entendu, ajoutait-il, que les deux gouvernements s'emploieraient à Madrid pour que le choix de la reine se portât sur l'un des descendants de Philippe V. Lorsque quelque autre candidat, en particulier le prince de Cobourg, a été mis en avant, lord Aberdeen a travaillé, loyalement travaillé à l'écarter. » Dès lors « l'approbation égale, donnée par lord Palmerston à trois candidats parmi lesquels le prince de Cobourg était placé le premier, était une profonde altération, un abandon complet du langage et de l'attitude de son prédécesseur... Quand le roi a exclu lui-même ses fils de toute prétention à la main de la reine d'Espagne, il a dû compter, il a compté en effet, et il a eu le droit de compter sur une certaine mesure de réciprocité. S'il en était autrement, je ne dis pas que le roi changerait sa politique; mais, à coup sûr, il recouvrerait toute sa liberté. Il n'aurait plus à tenir compte que des intérêts de la France et de l'honneur de sa couronne. » Plus loin, après avoir rappelé qu'il avait témoigné naguère de son désir de continuer l'entente, en proposant l'action commune en faveur des fils de François de Paule, notre ministre terminait ainsi : « Mais il peut y avoir pour la France, en Espagne, une politique isolée; et si l'initiative de la politique isolée était prise à Londres, il faudrait bien qu'à Paris j'en adoptasse aussi la pratique. » Lord Palmerston était donc prévenu que s'il ne revenait

pas franchement et immédiatement à la politique de concert, il devait s'attendre à nous voir user de la liberté d'action qui nous serait ainsi rendue.

III

On a beaucoup dit, en Angleterre, que le gouvernement français avait pris trop facilement l'alarme, que lord Palmerston, en nommant le prince de Cobourg dans les instructions du 19 juillet, avait seulement constaté un fait, et qu'il ne songeait pas à modifier la politique de lord Aberdeen. Quand même cela serait vrai, il n'en resterait pas moins que notre gouvernement croyait sincèrement le contraire, et que tout l'autorisait à le croire; il faudrait donc tout au moins reconnaître que sa bonne foi, — cette bonne foi qui a été plus tard si injurieusement contestée outre-Manche, — sortait de là intacte. Mais il y a mieux : Palmerston ne s'était pas contenté d'envoyer à Bulwer ses instructions officielles; il lui avait adressé plusieurs lettres confidentielles pour les commenter et les compléter : là, s'adressant, avec une sorte d'abandon familier, à un agent qui était pour lui un ami et que, de plus, il savait être aussi animé que lui contre la France, il ne craignait pas de lui dévoiler ce qu'il voulait tenir caché au cabinet de Paris, parfois même à ses propres collègues et à sa cour. Ces lettres, longtemps secrètes, nous les connaissons maintenant, et, détail piquant, c'est Bulwer lui-même qui les a publiées[1]. Or il en résulte que les soupçons de Louis-Philippe et de son ministre, loin d'être mal fondés, étaient plutôt au-dessous de la réalité.

La première lettre est datée du 19 juillet, c'est-à-dire du même jour que les instructions : lord Palmerston y déclare qu'il a indiqué seulement pour la forme et par égard pour la France, le duc de Cadix parmi les candidats en ligne pour la main de la reine; il le regarde comme *disqualified* pour cause de nullité morale et même physique. En réalité, il n'admet que deux candidats, Léopold de Cobourg et Enrique, duc de Séville. Entre les deux, il ne se prononce pas pour le moment; mais il estime que celui des deux qui n'épousera pas la reine devra épouser l'infante. D'un mariage de cette dernière avec le duc de Montpensier, il déclare ne vouloir à aucun prix. Ne croyez pas qu'il s'imagine continuer ainsi l'entente cordiale; non, il est le premier à reconnaître que sa politique est la contradiction de celle de M. Guizot.

Les lettres suivantes, qui sont des 3, 16, 22 et 25 août, révèlent une légère modification dans les idées de lord Palmerston : il n'y

[1] Voy. *The Life of Palmerston*, t. III, p. 218 à 238.

tient plus la balance égale entre les deux candidats; la meilleure combinaison lui paraît être de marier la reine à Enrique et l'Infante à Cobourg. Pour mettre ainsi Enrique en première ligne, il avait diverses raisons qui se dégagent de sa correspondance. C'était d'abord son peu de sympathie pour les Cobourg; il ne pouvait ignorer que les chefs politiques de cette maison, le roi des Belges et même le prince Albert, le voyaient avec inquiétude au pouvoir[1]. Et surtout il ne trouvait pas les Cobourg assez nettement antifrançais; il craignait qu'ils ne lâchassent pied aussitôt qu'ils verraient le conflit s'aggraver. Ces gens-là, disait-il dédaigneusement, « n'ont pas les nerfs assez solides pour braver Louis-Philippe ». A ce moment même, un incident se produisit dont il dut avoir connaissance et qui était fait pour le confirmer dans sa manière de voir : au commencement d'août, le roi des Belges et le prince Albert se réunirent avec la reine Victoria, dans une sorte de conseil de famille, pour délibérer sur la réponse que le duc de Saxe-Cobourg devait depuis trois mois à la reine Christine; sans renoncer à tout espoir de marier leur jeune parent avec Isabelle, ils furent d'avis que ce mariage était impossible tant que la France s'y opposerait, et qu'il n'y aurait moyen d'y revenir que le jour où Louis-Philippe, convaincu par la résistance de l'Espagne elle-même, de l'impossibilité de faire accepter un Bourbon, se résignerait à lever son *veto*[2]; un projet de lettre dans ce sens fut rédigé et envoyé au duc de Saxe-Cobourg, avec invitation à l'adopter « mot pour mot », ce qui fut fait[3]. D'Enrique, à en juger du moins par ses récentes frasques révolutionnaires, Palmerston ne croyait pas avoir à redouter ces timidités et ces ménagements envers la France. Et puis ce prince était le candidat favori d'Olozaga et des autres réfugiés qui se

[1] Louis-Philippe écrivait à M. Guizot, le 25 juillet 1846 : « Le roi Léopold est en excellente disposition et désire vivement la chute de lord Palmerston, dont il craint que nous ne soyons dupes. *No fear of that!* Je le mettrai au fait, et, avec les excellentes dispositions de la reine Victoria, je crois qu'il fera bonne besogne. » (*Revue rétrospective.*) — Voy. aussi, dans la *Vie du Prince consort*, par sir Théodore Martin, un *memorandum* du 18 juillet 1846, dans lequel le prince Albert, examinant l'état des affaires d'Espagne, montrait les avantages de la politique de lord Aberdeen et les dangers résultant de l'avènement de lord Palmerston, particulièrement de ses liens avec les progressistes. (*Le Prince Albert*, extraits de l'ouvrage de sir Th. Martin, par A. Craven, t. I, p. 195.) — L'auteur de la *Vie de lord John Russell*, M. Spencer Walpole (t. II, p. 8), constate la méfiance du prince Albert et de la reine Victoria à l'égard de lord Palmerston.

[2] C'était à peu près l'avis qu'exprimait déjà le prince Albert, le 26 mai 1846, dans une lettre adressée au duc de Saxe-Cobourg.

[3] *Aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, von Ernst II, Herzog von Sachsen-Coburg-Gotha, t. I, p. 169 à 171.

flattaient de gouverner sous son nom; or le ministre anglais s'obstinait à ne voir les choses de la Péninsule que par les yeux de ces réfugiés.

Toutefois, ne l'oublions pas, si, à Londres, on avait fini par préférer pour Isabelle don Enrique qui, en sa qualité de Bourbon, n'était pas contraire à notre principe, on n'y abandonnait pas pour cela le candidat dont l'exclusion était à nos yeux la première condition de l'entente. Dans ce dernier état de la pensée de lord Palmerston, le prince de Cobourg demeurait encore partie essentielle de la combinaison. L'infante lui était réservée, et Bulwer avait ordre de travailler à la lui faire obtenir. Or, nous avions toujours déclaré qu'un prince étranger à la maison de Bourbon n'était pas plus admissible pour l'infante que pour la reine, et c'était l'une des hypothèses pour lesquelles nous avions expressément réservé la reprise de notre liberté[1]. Le secrétaire d'État ne renonçait même pas à toute idée de marier Cobourg à la reine; il le présentait en seconde ligne, pour le cas où Enrique ne serait pas admis : c'était, à ses yeux, la combinaison subsidiaire, celle qu'il indiquait à son agent comme étant *the next best arrangement*. Ne croyez pas qu'il éprouvât le moindre scrupule à mettre ainsi l'influence anglaise au service de la candidature Cobourg. Non, il s'appliquait, — ce qui était du reste superflu, — à rassurer sur ce sujet la conscience de Bulwer; il lui assurait n'avoir rien trouvé dans les actes de lord Aberdeen qui impliquât engagement de ne pas pousser à un tel mariage, qu'il s'agît de la reine ou de l'infante. « Nous nous regardons, disait-il, comme libres de recommander au gouvernement espagnol le candidat que nous jugeons le meilleur, que ce soit un Cobourg ou un autre. »

Enfin, ce que lord Palmerston voulait dans tous les cas, quel que fût le mari de la reine, ce qui lui tenait le plus à cœur, ce qu'il recommandait, dans chacune de ses lettres à Bulwer, avec une insistance passionnée, comme l'objet « le plus important » de la politique britannique, c'était d'empêcher l'union du duc de Montpensier avec l'infante. Il exposait longuement à son agent que cette

[1] En rendant compte des conversations d'Eu, en septembre 1845, M. Guizot dit « qu'il avait été entendu et reconnu par lord Aberdeen qu'aucun prince étranger à la maison de Bourbon ne serait soutenu par le gouvernement anglais comme prétendant à la main de la reine *ou de l'infante* ». Et il ajoute : « Notre sécurité à cet égard était évidemment la condition de notre renonciation à toute prétention pour les fils du roi. » De même, dans le *memorandum* du 27 février 1846, notre gouvernement avait indiqué qu'il se regarderait comme libre de tout engagement, si le gouvernement anglais poussait au mariage du prince de Cobourg, soit avec la reine, *soit avec l'infante*.

union serait la mainmise de la France sur la Péninsule, mainmise que l'Angleterre avait jugée déjà dangereuse au siècle dernier, et qui le serait bien plus depuis la conquête de l'Algérie. C'est dans l'Espagne elle-même qu'il prétendait faire naître des obstacles au mariage. Et, dans ce dessein, il n'hésitait pas à recourir aux menaces : « Je vous prie, mandait-il à Bulwer, d'avertir Christine, Rianzarès et Isturiz, que nous considérerions un tel mariage comme une mesure d'hostilité contingente contre l'Angleterre de la part de l'Espagne et de la part de la France, et que nous serions obligés de modifier, en conséquence, nos rapports avec ces deux pays. » Lord Palmerston mettait ainsi lui-même à néant l'arrangement conclu entre M. Guizot et lord Aberdeen, dans la seconde entrevue d'Eu : quand Louis-Philippe avait consenti à reculer le mariage de son fils avec l'infante jusqu'à ce que la reine ait eu des enfants, il avait cru évidemment obtenir à ce prix que le gouvernement britannique adhérât à ce mariage, ou au moins qu'il n'y fît pas opposition [1].

Toutes ces menées, qui nous sont ainsi révélées par le témoignage irrécusable de lord Palmerston lui-même, M. Guizot les soupçonnait, mais sans en avoir, sur le moment même, une connaissance aussi précise et aussi complète. C'était en effet l'un des signes, et non le moins caractéristique, des mauvais desseins du ministre anglais, que le soin avec lequel il cherchait à empêcher notre diplomatie d'y voir clair. Tout était calculé pour cela, aussi bien ce qu'il lui cachait que ce qu'il lui laissait voir. Ce qu'il lui cachait, c'était le travail fait en faveur du prince de Cobourg et contre le duc de Montpensier. Ce qu'il lui laissait voir, c'était la candidature de don Enrique. Non seulement, aussitôt qu'il fut décidé à appuyer cette candidature, lord Palmerston en parla à notre chargé d'affaires à Londres; mais, le 27 août, répondant, très tardivement il est vrai, à la proposition d'action commune que M. Guizot lui avait adressée le 20 juillet, il fit demander officiellement au gouvernement français de s'unir à lui pour soutenir Enrique, « le seul prince espagnol, disait-il, qui fût propre, par ses qualités personnelles, à être le mari de la reine »; à quoi notre ministre se borna à répliquer, le 30 août, qu'il ne se croyait pas le droit de pousser si loin la *dictation*, et qu'il laissait à l'Espagne le soin de choisir entre les descendants de Philippe V. Si lord Palmerston faisait ainsi la lumière sur cette partie de son plan,

[1] Le roi Louis-Philippe écrivait à la reine des Belges, le 14 septembre 1846 : « En adhérant à la garantie que lord Aberdeen prenait contre la stérilité de la reine, je devais considérer comme entendu qu'il n'y aurait plus d'objections de la part de l'Angleterre à ce que mon fils épousât l'infante. »

n'était-ce pas dans l'espoir de faire, par là même, l'ombre plus épaisse sur l'autre partie? Il se flattait probablement, en se montrant occupé d'Enrique, de nous faire croire qu'il était revenu à notre principe du mariage Bourbon et qu'il n'y avait plus de Cobourg dans l'affaire. C'était un effort pour rendormir notre vigilance, qu'il se repentait d'avoir maladroitement inquiétée par la communication des instructions du 19 juillet. Mais la clairvoyance trop justement ombrageuse du cabinet de Paris ne fut pas mise en défaut par ces habiletés. Le 8 août, transmettant au roi les rapports qui lui arrivaient de Londres et qui lui annonçaient l'abandon de la candidature Cobourg, M. Guizot ajoutait : « Cela ne me rassure qu'à moitié. On renonce peut-être à la reine pour le Cobourg, mais dans la pensée de vouloir pour lui l'infante [1]. » Notre ministre, on le voit, devinait juste.

D'ailleurs, quelle que soit l'idée plus ou moins précise que le gouvernement français ait pu se faire alors des manœuvres du gouvernement anglais, il n'y a plus pour l'histoire aucune obscurité. Il est manifeste et incontestable que lord Palmerston n'avait qu'un but en Espagne : faire échec à notre politique, et qu'à l'entente cordiale existant sous lord Aberdeen il substituait la lutte à outrance. Dès lors, la conclusion s'imposait : quand même Louis-Philippe et M. Guizot n'eussent pas stipulé d'avance pour ce cas, comme ils l'avaient fait tant de fois, la reprise de leur liberté, la justice et le simple bon sens suffisaient à la leur rendre; avec qui leur faisait la guerre, ils ne pouvaient être tenus aux engagements consentis en vue et sous la condition d'avoir la paix [2].

IV

Dans sa campagne espagnole, lord Palmerston montrait plus de passion que d'habileté. En se portant champion des radicaux et

[1] *Revue rétrospective.*

[2] Les historiens anglais eux-mêmes, si longtemps acharnés à contester la bonne foi du gouvernement français, commencent à changer de ton. Ainsi l'auteur de la Vie récemment publiée de lord John Russell, M. Spencer Walpole, reconnaît que Louis-Philippe, en voyant le nom de Cobourg dans les instructions du 19 juillet, était fondé à croire que les Anglais manquaient à leurs engagements et qu'il était par suite libéré des siens. Il ajoute : « L'excuse habituelle, invoquée par lord Palmerston, est qu'en nommant le prince Léopold, il constatait un fait, sans énoncer une politique. L'excuse est inadmissible pour qui a comparé la correspondance privée de Palmerston avec ses dépêches publiques. » — Il dit encore plus loin : « Lord Palmerston et Bulwer travaillaient à faire le mariage dont Louis-Philippe ne voulait pas, et complotaient contre le mariage qu'il désirait. » (*TheLife of lord John Russell*, t. II, p. 2 et 3.)

en prétendant imposer don Enrique comme mari de la reine, il inquiétait et irritait tous ceux qui dirigeaient alors les affaires de la Péninsule. Rien ne pouvait contribuer davantage à nous ramener la reine Christine et le cabinet de Madrid. M. Guizot le comprit. Aussitôt qu'il eut reçu communication des instructions anglaises du 19 juillet et du réquisitoire qui y était formulé contre le gouvernement des « moderados », il en fit part à M. Bresson et eut soin d'ajouter : « Le parti modéré, la reine Christine, ne peuvent se méprendre sur le sens et la portée politique de la dépêche de lord Palmerston..... C'est bien le langage du patron des progressistes, d'Espartero, Olozaga, Mendizabal, etc. Faites en sorte que cette situation soit bien comprise. »

Sir Henri Bulwer, qui, sur place, se rendait compte de l'énorme maladresse commise par son ministre [1], le pressa de laisser là Enrique et de pousser à sa place le prince de Cobourg; il se portait fort de faire agréer ce dernier comme époux de la reine, avec la condition que l'infante ne serait pas mariée à un prince français. Lord Palmerston ne voulut rien entendre; une sorte de routine aveugle ne lui permettait pas de concevoir la politique britannique en Espagne autrement que liée étroitement à la cause progressiste. Bulwer, mis en demeure d'obéir à ses instructions, dut s'exécuter. L'effet fut ce qu'il craignait. « Vos ministres sont-ils fous? lui dit M. Isturiz, chef du cabinet de Madrid. Ils désirent l'indépendance de l'Espagne; nous aussi, et nous sommes au pouvoir. Or, au lieu de s'unir à nous, ils disent en réalité que la première condition d'une alliance avec eux est que nous capitulions devant ceux qui nous font opposition. En supposant que je fusse disposé à ce sacrifice, en serait-il ainsi de la cour, de mes amis politiques, des chefs actuels de l'armée? » Aussi Bulwer écrivit-il à lord Palmerston, le 14 août : « Je regrette d'être obligé de dire que toutes les peines que j'ai prises pour disposer la cour et le président du conseil en faveur d'un mariage de don Enrique avec la reine, ont été absolument sans effet [2]. »

Cet état d'esprit de la cour d'Espagne n'échappait pas à M. Bresson qui manda, le 8 août, à M. Guizot : « M. Mon (l'un des

[1] Sur les sentiments et les démarches de Bulwer, voyez *The Life of Palmerston*, par Bulwer, t. III, p. 193 et suiv., et *The Life of lord John Russell*, par Spencer Walpole, t. II, p. 3.

[2] Plus tard, après son échec, lord Palmerston regrettera de n'avoir pas suivi les conseils de Bulwer. « C'est vous qui aviez raison, lui écrira-t-il le 12 septembre 1846; nous aurions dû tout de suite et hardiment adopter Cobourg et le faire triompher en bravant la France. » (*The Life of Palmerston*, par Bulwer, t. III p. 246.)

ministres) m'a raconté qu'hier soir la reine mère lui avait dit avec une anxiété remarquable : « Engage donc Bresson à s'entendre « avec moi, pour faire les deux mariages le plus tôt possible. Les « Anglais et la révolution nous menacent. » Et notre ambassadeur ajoutait le lendemain : « Ou il ne faut plus croire à rien sur cette terre, ou la reine Christine, par peur, par calcul ou par affection, nous est entièrement revenue. Je la quitte à l'instant... Elle se rallie franchement à la pensée du mariage de la jeune reine avec le duc de Cadix. Elle y prépare, elle y dispose, elle y rend favorable l'esprit de sa fille..... Je vous laisse à penser si je l'ai encouragée dans cette voie. » Seulement Christine mettait à son concours une condition, c'était la simultanéité des deux mariages, de la reine avec Cadix et de l'infante avec Montpensier. Cela lui paraissait nécessaire pour « fortifier, relever l'un des mariages par l'autre », pour « contenir les opposants par l'éclat du rang de notre prince et par la crainte de la France qui venait derrière lui ».

En face de cette exigence, M. Bresson ne laissa pas que d'être embarrassé. D'une part, il venait d'être réprimandé et menacé de désaveu pour avoir offert la simulanéité; d'autre part, il était convaincu que cette concession était légitime et nécessaire. Dans cette difficulté, il n'osa pas dire tout de suite oui; mais il se garda de dire non [1], et, se retournant du côté de son gouvernement, il insista fortement sur la nécessité de céder, et de céder sans retard, avant que les partis n'eussent eu l'éveil et ne se fussent jetés au travers des négociations pour faire tout échouer. « Pour moi, écrivait-il à M. Guizot, pour moi qui viens de relire attentivement vos lettres du 10 décembre 1845, 28 février et 17 mars 1846, qui en ai pesé chaque mot, non seulement je vous considère comme dégagé, par les premières démarches du cabinet anglais actuel, des ménagements et obligations auxquels vous pouviez vous croire tenu envers celui de sir Robert Peel, mais je me considère moi-même comme placé dans les conditions prévues par ces lettres, et comme appelé, d'un moment à l'autre, à faire usage des pouvoirs qu'elles me confèrent, pouvoirs délicats, pouvoirs d'une grande importance dont je sens toute la gravité et auxquels je ne dois avoir recours qu'en homme prudent à la fois et ne craignant pas la responsabilité. C'est ainsi que j'agirai : comptez-y [2]. »

Si désireux que le gouvernement français se fût montré

[1] « Je n'ai point élevé d'objections, écrivait M. Bresson, le 9 août 1846, j'ai seulement fait observer qu'il y avait des conditions préliminaires indispensables à régler. »

[2] Lettres du 9 et du 16 août 1846.

jusqu'alors d'éviter la simultanéité des deux mariages, il ne pouvait pas ne pas être frappé de ce que lui disait M. Bresson. Pour échapper au péril que lui faisaient courir les intrigues anglaises, il avait besoin du concours de la reine Christine; s'il refusait à cette dernière tout ce qu'elle exigeait, ne s'exposait-il pas à ce qu'elle liât partie avec nos adversaires, comme elle en avait déjà eu plusieurs fois la velléité? Il recevait d'ailleurs avis que Bulwer poursuivait ses menées plus activement que jamais, et que M. Isturiz avait avec lui des entretiens assez suspects. On ajoutait que le parti radical espagnol, encouragé par le patronage de lord Palmerston, s'agitait d'une façon menaçante, et qu'il n'était pas prudent de lui laisser le loisir d'organiser quelque mauvais coup. Dans ces conditions, M. Guizot jugea qu'on ne pouvait pas refuser plus longtemps à M. Bresson ce qu'il déclarait être si nécessaire. Le roi fut plus difficile à convaincre : malgré tout, il eût désiré s'en tenir toujours aux déclarations d'Eu. Ce fut à contre-cœur qu'il finit par se rendre aux instances de son ministre, et qu'il se résigna à laisser faire M. Bresson. Celui-ci fut alors informé que son gouvernement s'en rapportait à lui pour l'usage à faire, dans la circonstance particulière, des pouvoirs généraux qui lui avaient été antérieurement conférés; M. Guizot lui donnait l'assurance « qu'en tout cas il serait fermement soutenu ». Toutefois, recommandation lui fut faite de stipuler expressément que la discussion des accords préliminaires précéderait la déclaration et la célébration du mariage du duc de Montpensier : c'était, dans la pensée du cabinet de Paris, un dernier moyen qu'il se réservait d'empêcher une simultanéité tout à fait complète. En dépit de cette restriction, notre ambassadeur avait enfin la liberté qu'il sollicitait depuis si longtemps. Il n'était pas homme à hésiter devant l'initiative dont on lui laissait la responsabilité. Il promit donc à la reine Christine d'associer les deux mariages.

Contenter cette princesse, c'était beaucoup; ce n'était pas tout. Restait une dernière difficulté assez embarrassante, qui était la répugnance manifestée par la jeune reine pour le mari que la politique lui destinait; elle enviait la part de sa sœur cadette et « son beau Montpensier », qu'elle eût voulu prendre pour elle-même; par comparaison, le duc de Cadix lui paraissait faire médiocre figure, et elle ne se privait pas de parler de lui en termes peu flatteurs [1]. Dans les lettres qu'il écrivait à M. Guizot, M. Bresson faisait connaître cet état d'esprit de la reine; il montrait aussi le fiancé

[1] Correspondance de l'envoyé sarde à Madrid. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1843, t. II, p. 631.)

gauche, timide, se défiant de lui-même et des autres, et par moments éprouvant plus d'éloignement que d'attrait pour sa fiancée; la reine mère et Rianzarès trop souvent insaisissables; le président du conseil toujours sur le point de nous trahir; la légation anglaise déchaînant toutes les intrigues. « Pesez ces difficultés, ajoutait-il, et demandez-vous si aucune habileté humaine peut en triompher. A Dieu, à la Vierge, au hasard, faites honneur du succès à qui vous voudrez, si nous l'obtenons; car, pour moi, tout en ayant l'œil partout attentif et n'épargnant ni soins, ni peines, ni démarches, je reconnais que cette combinaison d'individualités et de circonstances est au-dessus des forces et de l'entendement de notre pauvre organisme [1]. »

En traçant ce tableau un peu assombri, M. Bresson oubliait qu'il avait en main, dans ce jeu si embrouillé, une carte qui devait lui faire gagner la partie : c'était le concours qu'en dépit de son humeur mobile et fantasque, la reine Christine était décidée à nous donner, depuis qu'elle avait reçu satisfaction en ce qui touchait la simultanéité. Elle agit sur sa fille et fit agir par l'infante. Cette pression de famille ne fut pas sans effet. Dans la soirée du 27 août, après une scène de larmes avec le duc de Rianzarès, la jeune reine entra chez sa mère, se jeta dans ses bras et dit *oui*. Les ministres, aussitôt avisés de cette décision, y acquiescèrent unanimement. La reine leur annonça en même temps qu'elle donnait sa sœur en mariage au duc de Montpensier. L'un des ministres vint aussitôt réveiller M. Bresson, — il était deux heures du matin, — pour lui annoncer la grande nouvelle.

Le lendemain, quand il fallut rédiger l'accord relatif au mariage du duc de Montpensier, la reine Christine demanda que la simultanéité y fût établie d'une façon absolue. M. Bresson, lié par ses instructions, s'y refusa, déclarant qu'il annulerait plutôt tout ce qui venait d'être fait. Devant cette menace, la reine céda, et l'on inséra dans l'accord les stipulations suivantes : « La discussion des capitulations matrimoniales, des articles du contrat et des questions d'intérêt qui s'y rattachent, est réservée; lorsque les actes définitifs auront été dûment réglés et approuvés par les hautes parties contractantes, la forme et l'époque de la déclaration de ce mariage et sa célébration seront déterminées de manière à les associer, *autant que faire se pourra*, à la déclaration et à la célébration du mariage de Sa Majesté Catholique avec S. A. R. le duc de Cadix. » Toujours sous l'empire de la même préoccupation, M. Bresson obtint, non sans livrer une autre bataille, que le décret de convocation des

[1] Lettre inédite du 22 août 1846.

Cortès n'annonçât au public que le mariage de la reine, sans parler de celui de l'infante. Pendant ce temps, à Paris, M. Guizot, faisant part à lord Normanby de ce qui venait d'être décidé à Madrid, et interrogé par lui sur le point de savoir si les deux mariages se feraient au même moment, répondait très sincèrement : « Non, pas au même moment. » Ainsi, jusqu'à la fin, notre gouvernement espréait éviter une simultanéité tout à fait complète des deux mariages.

Il fut aussitôt visible que cette dernière résistance de la diplomatie française produisait un très fâcheux effet à Madrid : elle blessait nos amis, fournissait une arme à ceux qui rêvaient de crise ministérielle ou même d'insurrection, et risquait de remettre tout en question. « C'est seulement par la vertu du fait accompli, disaient les ministres espagnols, qu'on en imposera à l'esprit de faction », et ils demandaient avec instance que les deux mariages fussent célébrés ensemble, le 10 octobre. Ces raisons, transmises aussitôt et appuyées avec force par M. Bresson, triomphèrent de ce qui restait encore de répugnance dans l'esprit de Louis-Philippe. Le consentement, qu'il avait fallu lui arracher, en quelque sorte, morceau par morceau, était enfin complet, et, le 4 septembre, M. Guizot écrivit par le télégraphe à son ambassadeur : « Le roi approuve que le mariage de Mgr le duc de Montpensier avec l'infante soit célébré le même jour que celui de la reine avec Mgr le duc de Cadix. Vous pouvez rendre public le fait que vous avez signé, avec M. Isturiz, un engagement pour le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier. »

V

A la nouvelle de la décision prise à Madrid, grande fut la colère de lord Palmerston. Quelle mortification de débuter dans son nouveau ministère par un pareil échec! Il la sentait d'autant plus que, tout occupé des menées souterraines par lesquelles il espérait nous ruiner en Espagne, il ne s'était pas rendu compte du travail qui s'y faisait contre lui. Oubliant volontairement qu'il avait lui-même rompu l'accord et commencé la guerre, il prit l'attitude d'un homme surpris par un acte d'hostilité au moment où il ne songeait qu'à vivre en paix. « Je ne vous parlerai plus d'entente cordiale, répondit-il à la première communication de notre chargé d'affaires, parce que ce qu'on nous annonce nous prouve trop clairement qu'on ne veut plus, à Paris, ni de cordialité ni d'entente[1]. » Dans

[1] Lettre de lord Palmerston à M. de Jarnac, du 6 septembre 1866. (Bulwer *The Life of Palmerston*, t. III, p. 239.)

le trouble de son dépit, il donnait à ce simple incident matrimonial des proportions étranges, y dénonçant « l'acte le plus patent d'ambition et d'agrandissement politique que l'Europe eût vu depuis l'Empire [1] ». Il ajoutait : « Si le gouvernement français persiste à adopter le système d'ambition sans scrupule qui guida la politique étrangère sous Louis XIV et Napoléon, il n'y a pas de bon vouloir et de sentiments d'amitié de la part de l'Angleterre qui puissent être assez forts pour empêcher les relations entre l'Angleterre et la France de redevenir ce qu'elles étaient pendant les règnes de Napoléon et de Louis XIV [2]. » Il ne se borna pas à ces exagérations. Avec ce goût des récriminations blessantes qui était dans sa nature, il se montra tout de suite résolu à porter la discussion sur un terrain particulièrement dangereux dans les controverses internationales, celui de la bonne foi; et pour comble, ce n'était pas seulement le cabinet français qu'il s'apprêtait à accuser de déloyauté, c'était Louis-Philippe lui-même. Se rencontrant avec l'un des membres du cabinet français, M. Dumon, alors en Angleterre, il lui disait : « Voilà la première fois qu'un roi de France n'a pas tenu sa parole [3]. » Puis, tout fier de cette inconvenance, il s'empressait de la raconter à lord Normanby et à sir Henri Bulwer, et ne leur exprimait qu'un regret, celui « d'avoir été ainsi trop complimenteur pour les prédécesseurs de Louis-Philippe [4] ». « Nous sommes indignés, écrivait-il encore à Bulwer, de la mauvaise foi, de l'ambition sans scrupule, des basses intrigues du gouvernement français [5]. »

Il fallait s'attendre à cette irritation de lord Palmerston : nul moyen de l'éviter ni de l'apaiser. Mais y avait-il chance de la limiter, d'empêcher que cette irritation ne trouvât d'écho outre-Manche, que l'Angleterre n'épousât les griefs et les ressentiments de son ministre? A l'avance, M. Guizot avait caressé quelque espérance de ce genre. Dès le 5 juillet 1846, au moment où se formait le ministère whig, il écrivait à M. Bresson : « J'ai, avec lord Palmerston, cet avantage que, s'il survenait entre nous et Londres quelque refroidissement, quelque embarras, ce serait à lui, non à moi, qu'en France, en Angleterre, partout, on en imputerait la faute. » Aussi à peine se vit-il, par suite de l'annonce des deux mariages, aux prises avec le secrétaire d'Etat, qu'il fit effort pour

[1] Lettres de M. Jarnac à M. Guizot, des 9, 11 et 12 septembre 1846.

[2] Lettre de lord Palmerston à Bulwer, du 16 septembre 1846. (Bulwer, t. III, p. 247.)

[3] *The Greville Memoirs, second part*, t. II, p. 423.

[4] Bulwer, t. III, p. 248 et 252.

[5] *Ibid.*, p. 248.

l'isoler dans son propre pays et jusque dans son cabinet. Il risqua même, pour obtenir ce dernier résultat, une démarche qu'on ne peut s'empêcher de trouver un peu inconsidérée : ce fut une lettre adressée, le 15 septembre, à M. de Jarnac, pour être communiquée au premier ministre, lord John Russell, et où l'éloge de celui-ci se mêlait à une plainte très vive sur la conduite suivie par lord Palmerston [1]. Telle était la confiance de M. Guizot que, quelques jours après, il écrivait à M. de Flahault : « J'ai de très bonnes nouvelles de lord John Russell ; n'en parlez pas, mais tenez pour certain que le bruit suscité par lord Palmerston n'ira pas loin [2]. » Cette illusion dura peu. Le premier soin de lord Russell fut de mettre la lettre de M. Guizot sous les yeux de celui-là même dont elle contenait la critique ; puis il écrivit à M. de Jarnac, sur un ton assez raide, que le chef du *Foreign office* avait toute sa confiance, qu'il avait agi avec modération, et que c'était au contraire le gouvernement français qui avait prouvé, par sa conduite, le peu de prix qu'il attachait à l'amitié de l'Angleterre [3]. Lord John Russell dépassait ainsi son vrai sentiment ; il n'était pas aussi assuré que son collègue fût sans tort. Lui-même n'a point caché plus tard combien il regrettait de ne s'être pas opposé à l'envoi de ces instructions du 19 juillet 1846, qui avaient si malencontreusement parlé du prince de Cobourg, et il a raconté par suite de quel incident il n'était pas intervenu : ces instructions lui avaient été communiquées un dimanche, au moment où il partait pour le service divin, et, dans sa hâte, il ne les avait parcourues que superficiellement. « Si je n'étais pas allé à l'église, ajoutait-il, j'y aurais fait plus d'attention [4] ! » Mais, tout en blâmant au fond son collègue, lord Russell se faisait un point d'honneur de le couvrir, dès qu'il le voyait accusé par un gouvernement étranger. Et puis lord Palmerston, qui s'était gardé de faire connaître aux autres ministres ses instructions secrètes à Bulwer, leur avait présenté notre consentement au double mariage comme un acte d'hostilité gratuite, mieux encore, comme le dénouement d'une intrigue ourdie de vieille date par Louis-Philippe, comme une fourberie longuement préméditée [5]. Ces accusations semblaient avoir trouvé créance chez ses collègues ; lord Clarendon pouvait dire à M. Dumon « qu'il n'y avait qu'un sentiment dans le cabinet anglais » sur la conduite de la France [6], et l'un des person-

[1] *The Greville Memoirs, second part,* t. III, p. 10.
[2] Lettre inédite du 20 septembre 1846.
[3] Spencer Walpole, *The life of lord John Russell,* t. II, p. 2.
[4] *Ibid.*, p. 5.
[5] *The Greville Memoirs, second part,* t. II, p. 418 à 421.
[6] Bulwer, *The life of Palmerston,* t. III, p. 241.

nages les plus considérables du parti whig, lord Lansdowne, déclarait que « tout le monde reconnaissait la nécessité de changer de conduite envers Louis-Philippe [1]. »

Si M. Guizot ne parvenait pas à détacher de lord Palmerston ceux qui lui étaient liés par la communauté de parti et de responsabilité, il pouvait sans doute espérer une appréciation plus favorable de la part des adversaires du ministère whig, et particulièrement de son ami lord Aberdeen, dont il avait tant de fois éprouvé l'esprit droit et conciliant. Il lui avait écrit, dès le 7 septembre, toutes les raisons qu'il avait eues de considérer comme annulés les engagements pris à Eu. Lord Aberdeen lui répondit amicalement et tristement, le 14 septembre, qu'il ne trouvait pas ces raisons suffisantes. Ignorant les secrètes menées de son successeur, il se refusait à croire que celui-ci eût voulu s'écarter de la politique d'entente suivie avant lui. « Je suis satisfait, ajoutait-il, de savoir que vous ne voudriez jamais avoir fait un acte pour lequel vous ne vous sentiriez pas pleinement justifié; mais, je l'avoue, mon cher monsieur Guizot, il m'est impossible de découvrir des motifs plausibles pour le choix qui a eu lieu [2]. » Quelques jours après, lord Aberdeen écrivait au prince Albert : « Je me soucie fort peu du mariage en lui-même, mais je sens vivement la violation de l'engagement pris, et je suis encore à me demander si Guizot a pu se sentir tranquille envers sa conscience, à la suite de la conduite qu'il a tenue [3]. » Avec le temps, il est vrai, la sévérité de ce jugement s'adoucit un peu; lord Aberdeen finit par se déclarer convaincu de la bonne foi du ministre français, de la sincérité des soupçons qui avaient déterminé sa conduite; et il affirma que si lui, Aberdeen, était resté au pouvoir, rien de pareil ne fût arrivé [4]. Sur ce dernier point, il était absolument dans le vrai.

Louis-Philippe devait particulièrement se préoccuper de savoir comment l'évènement serait pris par la reine Victoria. On sait sur quel pied d'intimité familière les relations des deux cours s'étaient établies depuis la première entrevue d'Eu, en 1843 : visites annuelles qui, des deux parts, étaient toujours trouvées trop rares et trop courtes; correspondance fréquente, affectueuse, on peut même dire tendre [5], et que la reine avait continuée après la rentrée de

[1] *Le Prince Albert,* extraits de l'ouvrage de sir Th. Martin, par A. Craven, t. I, p. 208.

[2] *Revue rétrospective.*

[3] *Le Prince Albert,* extraits de l'ouvrage de sir Th. Martin, par A. Craven, t. I, p. 208.

[4] *The Greville Memoirs, second part,* t. II, p. 430; t. III, p. 53.

[5] Voy. plusieurs lettres publiées dans la *Revue rétrospective.*

Palmerston au *Foreign office*, sans paraître supposer que ce fait pût altérer une telle intimité[1]. Mais on sait aussi quel intérêt l'épouse du prince Albert portait à ce qui touchait les Cobourg; on n'a pas oublié non plus qu'elle avait été personnellement partie dans les arrangements relatifs aux mariages espagnols, et qu'elle-même avait reçu à Eu, en 1845, de la bouche de Louis-Philippe, l'engagement de ne pas célébrer le mariage du duc de Montpensier avant que la reine eût eu des enfants. Depuis lors, elle en était restée à cet engagement, et rien ne l'avait préparée à le voir rompre. Elle se piquait, pour son compte, d'être demeurée fidèle à l'entente, et de cette fidélité elle venait même de donner une preuve qui ne lui avait pas peu coûté : je veux parler de ce conseil de famille tenu entre elle, le prince Albert et le roi des Belges, où il avait été décidé de détourner Léopold de Cobourg de ses visées matrimoniales, tant que le roi des Français y ferait une aussi formelle opposition. Quant aux menées hostiles par lesquelles, pendant ce temps, lord Palmerston avait obligé le gouvernement français à reprendre sa liberté, la reine paraissait n'en rien savoir. D'une part, le coupable s'était gardé de l'en informer; de l'autre, elle n'avait reçu directement de Louis-Philippe, au sujet de ces menées et des conséquences que notre gouvernement pourrait être conduit à en tirer, aucun avertissement préalable, analogue à ceux que M. Guizot faisait alors parvenir à Palmerston lui-même. Si le roi n'avait ainsi rien dit, ce n'était pas par un calcul machiavélique et pour entretenir la reine dans une trompeuse sécurité; c'était que, jusqu'à la veille de la décision finale, il s'était refusé à se servir de la liberté qui lui était rendue et avait compté se renfermer quand même dans les termes des engagements d'Eu. Mais, pour être ainsi expliqué, ce silence n'en eut pas moins, sur le moment, un effet fâcheux. La reine n'en fut que plus portée, quand lui arriva, tout à fait à l'improviste, la nouvelle des deux mariages, à se croire la victime d'une surprise déloyale. Il n'y eut pas alors jusqu'à l'intimité de ses rapports avec Louis-Philippe qui ne contribuât à lui faire sentir davantage l'offense, en y mêlant cette impression, particulièrement douloureuse pour une femme jeune en face d'un vieillard, de l'amitié trahie, de la confiance trompée. Ajoutez-y,

[1] Louis-Philippe écrivait au roi des Belges, le 25 juillet 1846 : « J'ai reçu de Victoria les lettres les plus aimables, les plus rassurantes, sur le maintien de notre précieuse entente cordiale. Sa jeunesse et sa droiture le croient; elle ne peut douter des assertions qu'on lui donne. Ma vieillesse, sans être moins droite, n'a pas la même confiance, et de là l'incertitude que j'ai dû lui faire entrevoir sur ma visite du mois d'octobre, qu'elle veut bien désirer avec un affectueux empressement. »

sans aucun doute, quoiqu'on en parlât moins haut, le dépit de voir écarter définitivement ce mariage Cobourg que la reine n'osait faire contre nous, mais auquel elle avait toujours espéré nous voir acculés par les circonstances. Ce dépit était particulièrement vif chez le prince Albert[1]. Livrée à elle seule, Victoria, qui, malgré ses griefs, gardait un fond d'affection pour notre famille royale[2], n'eût probablement pas refusé d'écouter les explications du roi et eût saisi volontiers quelque occasion de le traiter en ami. Ce fut son mari qui l'en détourna, avec le concours de leur conseiller, l'Allemand Stockmar, toujours fort ardent à nous desservir[3]. Sous ces influences, la reine répudia promptement toutes les velléités de réconciliation qui avaient pu lui traverser l'esprit et ne fut plus qu'à son ressentiment. « Rien n'égale l'indignation de la reine contre la conduite du roi, notait M. Greville sur son journal; elle en a parlé à Clarendon dans les termes les moins mesurés[4]. » Le

[1] Le langage de ce prince était des plus amers; il écrivait à un de ses parents d'Allemagne, le 17 septembre 1846 : « Rien de plus perfide que la politique suivie par la cour française. On nous a dupés, et maintenant on triomphe. Mesquin triomphe d'avoir dupé un ami, et le seul qu'on a, et au moment même où il fait un sacrifice à l'amitié. Car les pauvres reines ont, jusqu'à la dernière heure, été attachées à Léopold, et cet attachement, elles ne l'ont abandonné que quand Bulwer leur a déclaré que nous ne pouvions pas y consentir... » (*Aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, von Ernst II, Herzog von Sachsen-Coburg-Gotha, t. I, p. 174.)

[2] Ce fond d'affection reparaîtra en 1848, après la révolution de Février. La reine écrira au baron Stockmar, le 6 mars 1848 : « Vous connaissez ma tendresse pour la famille royale; vous savez comme je désirais de nouveau être dans de meilleures relations avec eux..., et vous disiez que le temps seul pourrait amener ce résultat... Que j'étais loin de prévoir comment il se ferait que nous nous reverrions en effet tous de la façon la plus amicale, que la duchesse de Montpensier, au sujet de laquelle nous nous disputions depuis plus d'un an, arriverait ici en fugitive!... » Et le 22 avril : « Ces pauvres exilés à Claremont! Leur vie, leur avenir, vous brisent le cœur. » (*Le Prince Albert*, extraits de l'ouvrage de sir Théodore Martin, par A. Craven, t. I, p. 256 et 257.)

[3] Le baron Stockmar a écrit, quelques semaines plus tard, le 10 novembre 1846 : « Au commencement, la reine était tout entière aux idées de pardon et de réconciliation; le prince, au contraire, ressentait le coup comme il convient à un homme; il voyait une chose injuste au fond, une offense nationale dans la forme et. pour lui, un procédé blessant; car il pouvait se dire qu'ayant sacrifié à de hauts intérêts politiques sa bienveillance pour son cousin, il n'avait reçu en échange qu'une marque d'ingratitude sous la forme la plus dédaigneuse. » (*Mémoires de Stockmar.*) — Écrivant à la reine, Stockmar lui dénonçait la conduite de Louis-Philippe « comme un trait de politique égoïste et inique, du scandale duquel la réputation du roi ne se remettrait jamais ». (*Le Prince Albert*, extraits de l'ouvrage de sir Théodore Martin, par A. Craven, t. I, p. 208.)

[4] *The Greville Memoirs, second part*, t. II, p. 424.

duc de Broglie écrivait à son fils : « C'est la reine qui échauffe son ministère[1]. »

Louis-Philippe ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il ne pouvait pas compter sur l'amitié de la reine d'Angleterre pour contenir lord Palmerston et ses collègues. Il avait cru donner moins prise aux controverses en lui faisant annoncer le mariage du duc de Montpensier par la reine Marie-Amélie, comme un simple « évènement de famille », intéressant uniquement « le bonheur de son fils chéri »; la lettre, datée du 8 septembre, était écrite sur le ton d'amicale familiarité en usage entre Eu et Windsor, et l'on s'y informait, au nom du roi, si « les pêches », récemment envoyées, étaient « arrivées à bon port ». Dans ce tour plus ou moins heureux, mais pris évidemment à bonne intention, l'entourage de Victoria s'appliqua à lui faire voir une aggravation d'offense. Elle répondit, le 10 septembre, sur un ton fort sec, rappelant à sa correspondante tous les faits que celle-ci avait volontairement laissés de côté, « ce qui s'était passé à Eu » entre les deux souverains, le refus fait par la famille royale d'Angleterre « d'arranger » le mariage Cobourg, refus qui n'avait pas eu d'autre cause que le désir d'être agréable au roi; puis elle ajoutait : « Vous pourrez donc aisément comprendre que l'annonce soudaine de ce double mariage ne peut nous causer que de la surprise et un bien vif regret. Je vous demande pardon, madame, de vous parler politique dans ce moment, mais j'aime à pouvoir me dire que j'ai toujours été sincère avec vous[2]. »

« Je doute que ma réponse leur plaise beaucoup », disait Victoria à lord Clarendon, après avoir écrit cette lettre[3]. Louis-Philippe, en effet, en ressentit un vrai chagrin. Il voulut tenter un effort pour obtenir une appréciation plus juste. Dans ce dessein, il écrivit, le 14 septembre, à sa fille, la reine des Belges, une très longue lettre justificative, en réalité destinée à la reine d'Angleterre. « J'y ai consacré, mandait-il à sa fille, d'arrache-pied et sans regret, trois nuits jusqu'à quatre heures du matin, malgré les cris de la reine, de ma sœur et de toute la famille, qui prétendaient que je me tuais... Je me serais soumis volontiers à encore plus de fatigue, s'il l'avait fallu, pour achever ce travail, tant a été profonde la peine que j'ai ressentie de la lettre de la reine Victoria, et de l'injuste préjugé dont je l'ai vue animée dans cette affaire. » La lettre débutait ainsi : « La reine vient de recevoir une réponse de

[1] *Documents inédits.*
[2] *Le Prince Albert,* extraits de l'ouvrage de sir Th. Martin, par A. Craven, t. I, p. 201 à 203.
[3] *The Greville Memoirs, second part,* t. II, p. 424.

la reine Victoria à la lettre que tu sais qu'elle lui avait écrite, et cette réponse m'a fait une vive peine. Je suis porté à croire que notre bonne petite reine a eu presque autant de chagrin à écrire cette lettre que moi à la lire. Mais enfin, elle ne voit maintenant les choses que par la lunette de lord Palmerston, et cette lunette les fausse et les dénature trop souvent. C'est tout simple; la grande différence entre la lunette de lord Aberdeen et celle de lord Palmerston provient de la différence de leur nature : lord Aberdeen aimait à être bien avec ses amis; lord Palmerston, je le crains, aime à se quereller avec eux. » Louis-Philippe reprenait ensuite, dès l'origine, l'histoire des mariages; il montrait comment il avait été amené, bien malgré lui, par la politique de lord Palmerston, à « dévier des conventions premières », et exprimait son regret qu'on n'eût pu éviter ce qui avait été, pour les uns, « un grand et inutile désappointement », pour lui, « un des plus pénibles chagrins qu'il eût éprouvés, et Dieu savait qu'il n'en avait pas manqué pendant sa longue vie ». Il terminait ainsi : « Actuellement, c'est à la reine Victoria et à ses ministres qu'il appartient de peser les conséquences du parti qu'ils vont prendre et de la marche qu'ils suivront. De notre côté, ce double mariage n'opérera dans la nôtre d'autres changements que ceux auxquels nous serions contraints par la nouvelle ligne que le gouvernement anglais jugerait à propos d'adopter... Nous ne voyons aucun intérêt, aucun motif ni pour l'Angleterre, ni pour nous, à ce que notre entente cordiale soit brisée, et nous en voyons d'immenses à la bien garder et à la maintenir. C'est là mon vœu, c'est celui de mon gouvernement. Celui que je te prie d'exprimer de ma part à la reine Victoria et au prince Albert, c'est qu'ils me conservent dans leur cœur cette amitié et confiance auxquelles il m'a toujours été si doux de répondre par la plus sincère réciprocité, et que j'ai la conscience de n'avoir jamais cessé de mériter de leur part [1]. »

La reine Victoria répondit, le 27 septembre, en s'adressant également à la reine des Belges. Dans sa lettre, qui était évidemment l'œuvre du prince Albert [2], elle réfutait longuement et durement toute l'argumentation du roi, sans se montrer touchée de ses protestations. Une seule citation donnera l'idée du point de vue où elle se plaçait : elle déclarait que « ses sentiments de justice ne se prêteraient jamais à reconnaître que lord Palmerston se fût écarté de l'entente cordiale établie entre le gouvernement français et lord Aberdeen ». Elle concluait en ces termes : « J'ai donc tout bien

[1] *Revue rétrospective.*

[2] C'est ce qu'insinue lord Palmerston dans une lettre à Bulwer. (Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III, p. 252.)

considéré par moi-même et en voyant de mes propres yeux, et il m'est impossible de reconnaître que le roi fût dégagé de sa parole. Rien au monde de plus pénible n'eût pu m'arriver que ce triste désaccord, et parce qu'il a un caractère si personnel, et parce qu'il m'impose le devoir de m'opposer au mariage d'un prince auquel je porte, ainsi qu'à toute sa famille, une amitié aussi vive [1]. » Lord Palmerston, qui eut aussitôt connaissance de cette lettre, en fut naturellement ravi. « J'en approuve tous les mots », écrivait-il à Bulwer [2]. Il eût voulu crier sur les toits une si heureuse nouvelle : aussi son journal annonça-t-il bien haut que la souveraine partageait l'indignation générale contre la conduite du gouvernement français; « elle comprend, ajoutait-il, que la confiance, si naturellement produite par le fréquent échange de courtoisies royales, a été grandement abusée ». Louis-Philippe, fort attristé, ne crut pas que sa dignité lui permît d'insister davantage. Il cessa donc toute correspondance, même indirecte, avec la reine Victoria, attendant du temps la justice à laquelle il croyait avoir droit.

Quand les choses étaient aussi mal prises à la cour et dans les hautes régions politiques, il ne fallait pas s'attendre qu'elles le fussent bien dans la nation anglaise elle-même. Au premier moment, cependant, on avait pu croire que celle-ci se montrerait assez indifférente. Lord Clarendon lui-même le constatait et s'en plaignait [3]. Dans un article que nos feuilles ministérielles s'empressèrent de reproduire, le *Times* déclara tranquillement, le 3 septembre, que « les intérêts britanniques n'étaient pas sérieusement engagés dans cette affaire ». Mais, sous l'effet des remontrances et des excitations du *Morning Chronicle*, organe personnel de lord Palmerston, le ton des journaux anglais changea bientôt. Tous, le *Times* en tête, se mirent à déclarer que l'Angleterre serait « amoindrie » par ce mariage; ils accusèrent le gouvernement français de déloyauté et le dénoncèrent comme ayant « commis, avec une intention résolue et méditée, un grand outrage international ». La polémique descendit plus bas encore : pas d'ignominie que ces journaux n'imaginèrent. Ils affirmèrent que Louis-Philippe, de connivence avec Christine, avait fait constater médicalement la stérilité de la reine Isabelle, et que le mariage du duc de Montpensier était une spéculation faite sur cette stérilité. Le *Times* raconta aussi, sans sourciller, que le consentement de la jeune reine avait été extorqué par M. Bresson,

[1] *Le Prince Albert*, extraits de l'ouvrage de sir Th. Martin, par A. Craven, t. I, p. 203 à 206.
[2] Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III, p. 252.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 241.

au milieu d'une orgie nocturne[1], et partant de là il s'écriait : « Quel intrus se glisse hors du palais à sept heures du matin, si tôt s'il s'agit d'affaires, si tard s'il s'agit de fêtes? Quelles orgies ont eu lieu dans le palais des deux vierges royales, à la sûreté desquelles l'honneur chevaleresque de l'Espagne est engagé? A Paris il y a des hommes qui tirent le nom distinctif de leur industrie spéciale, de l'air dégagé avec lequel on les voit sortir de grand matin d'une maison où ils ont passé la nuit à cueillir les fleurs qui l'embellissent. Cet homme est un Français. Appartient-il à cette catégorie? Le chevalier d'industrie qui en impose à la simplicité des Espagnols n'est rien moins que l'agent accrédité et investi de toute la confiance d'un grand roi. Il emporte une infante dans son sac... » Et le *Times* ajoutait, en prenant personnellement Louis-Philippe à partie : « Quiconque choisit pour son heure l'heure de minuit, entre par la porte dérobée et marche armé d'une lanterne sourde et d'un levier, doit à coup sûr avoir conscience de l'improbité de sa conduite. Louis-Philippe est l'homme qui a le moins su sauver les apparences, s'il n'a pas commis un crime contre l'Europe. » La polémique continua sur ce ton. Mis à un tel régime d'excitation, le public anglais finit par s'échauffer : lui aussi se persuada que son pays venait d'être la victime de la perfidie et de l'ambition de la France.

Il fut donc promptement manifeste que l'Angleterre tout entière, de la souveraine au peuple, prenait à son compte la querelle de lord Palmerston. C'était, pour notre gouvernement, une grosse déception et un accident malheureux. Avait-il fait tout ce qu'il fallait pour le prévenir? Préoccupé de réussir dans la contre-mine qu'il opposait à la mine creusée par la diplomatie anglaise, n'avait-il pas trop perdu de vue l'effet que devait produire une explosion à laquelle nul n'était préparé? Si le mystère et la surprise avaient leurs avantages, ils avaient aussi leurs dangers. Des précautions étaient à prendre pour qu'outre-Manche, dans le public, chez les hommes politiques, à la cour surtout, personne ne pût, au moment décisif, se tromper sur les responsabilités, ni mettre en doute notre loyauté. Ces précautions étaient sans doute malaisées à concilier avec les exigences d'une lutte que lord Palmerston nous obligeait à faire souterraine : je ne nie pas la délicatesse du problème, mais je constate que notre gouvernement ne l'avait pas résolu, et qu'il ne

[1] Il n'est pas besoin de démentir cette infamie. On se rappelle que M. Bresson n'était même pas au palais royal, le soir où le consentement de la reine fut obtenu. — Dans sa correspondance confidentielle avec M. Guizot, M. Bresson se montre fort ému et fort indigné de ces « abominables calomnies ». (Lettre inédite du 29 septembre 1846.)

paraissait même pas avoir tenté de le résoudre. C'est peut-être la principale, l'unique faute commise par le gouvernement français : elle devait avoir de fâcheuses conséquences.

VI

Dans cette affaire des mariages, notre gouvernement avait donc contre lui toute l'Angleterre : avait-il du moins avec lui toute la la France? De ce côté-ci de la Manche, comme de l'autre, les divers partis s'unissaient-ils pour faire front contre l'étranger? A première vue, il n'était pas de question où M. Guizot pût se croire plus à l'abri des critiques de la gauche. En effet, depuis plusieurs années, le grand grief des opposants, celui qui récemment encore, lors des élections générales de 1846, fournissait matière à toutes leurs déclamations, était la prétendue pusillanimité qui empêchait le gouvernement français de tenir tête à l'Angleterre. Cette défaillance si souvent dénoncée à l'occasion du droit de visite, de l'indemnité Pritchard et du traité avec le Maroc, les journaux de gauche avaient toujours paru s'attendre qu'elle se reproduirait en Espagne, dans les négociations relatives au mariage de la reine et de sa sœur. Tout récemment encore, au mois d'août, un article du *Times* leur avait fourni occasion de manifester leur dédaigneuse défiance. Cet article, contenant une sortie virulente et comminatoire contre notre prétention d'imposer un mari à la reine Isabelle, semblait conclure à remettre sur les rangs le prince de Cobourg. Presque toute la presse de Londres y fit écho, ce qui ne laissa pas que de causer quelque émoi à Paris. Le *Journal des Débats* se borna à relever l'attaque, sans y répondre à fond; son souci évident était de ne pas faire descendre sur la place publique une discussion qui lui paraissait être du domaine des chancelleries. Aussitôt tous les journaux de gauche et de centre gauche, interprétant cette réserve de la feuille ministérielle comme un manque de courage, dénoncèrent la « reculade », la « nouvelle génuflexion » que M. Guizot s'apprêtait à faire « devant les exigences de lord Palmerston ». « Voilà, s'écriaient-ils, l'ère des humiliations rouverte du côté de l'Espagne[1]! » Telle était la vivacité de leur émotion, qu'elle durait encore, alors qu'à leur insu tout était déjà décidé, à Madrid, dans un sens absolument opposé. C'est le 28 août que les deux mariages furent convenus entre la cour d'Espagne et M. Bresson, le 31, le

[1] Voy. notamment le *Siècle* des 9, 10, 13, 18 août, le *Constitutionnel* du 13 août, le *National* des 14 et 16 août, etc.

National continuait à s'indigner à la pensée que M. Guizot n'oserait pas « persister dans la politique formulée si nettement par lui, quatre ans auparavant », et qu'il « sacrifierait les intérêts séculaires de notre pays ». Le 3 septembre, en même temps que le *Journal des Débats* annonçait les mariages, le *Constitutionnel*, qui les ignorait encore, faisait une peinture méprisante de cette diplomatie française, maladroite, peureuse, en train d'abandonner à Madrid tout ce qu'elle avait exigé, et il ajoutait ironiquement que le duc de Montpensier, exclu d'Espagne par lord Palmerston, allait être réduit à chercher femme en Allemagne.

En voyant leurs injurieuses prévisions si complètement démenties par l'évènement, quelle pouvait être l'attitude de ces journaux? Qu'ils reconnussent leur tort et fissent amende honorable, c'eût été leur demander une vertu peu en usage dans les luttes de partis. Mais ne devait-on pas s'attendre qu'au moins ils ne blâmassent pas le gouvernement pour avoir fait le contraire de ce qu'à l'avance ils venaient de flétrir comme une lâcheté? Au premier moment, sous le coup de la surprise, ils parurent surtout fort embarrassés. Reconnaissant que le choix du duc de Cadix était bon, ils insinuèrent qu'il avait été fait malgré M. Guizot et contre lui; ne pouvant pas nier que le mariage du duc de Montpensier serait un succès pour la politique française, ils affectèrent d'en mettre en doute la réalité. Mais de telles contre-vérités ne pouvaient longtemps se soutenir, et ces journaux se voyaient acculés à confesser que le ministère venait de montrer précisément la hardiesse dont on l'avait proclamé incapable. Plusieurs faisaient déjà, de plus ou moins bonne grâce, cet aveu qu'ils sentaient d'ailleurs répondre au sentiment général, même à celui de leurs partisans, quand M. Thiers intervint pour empêcher ce qu'il regardait comme une grosse faute de tactique. A ceux de ses amis ou de ses alliés qui se laissaient aller à se réjouir du succès remporté par la politique française et de l'échec infligé à la politique anglaise, le chef du centre gauche représenta vivement qu'ils faisaient fausse route, que le ministre donnait barre sur lui, et qu'ils seraient des niais de ne pas en profiter. Il leur montra, dans les difficultés créées par l'irritation de lord Palmerston, une occasion à saisir pour jeter bas M. Guizot. Le jeu de l'opposition lui paraissait devoir être d'alarmer les intérêts et les imaginations sur les dangers du conflit, de telle sorte que le roi et l'opinion, effrayés, se décidassent à changer de ministère pour retrouver leur sécurité. Sans doute, c'était le contre-pied de ce que l'opposition avait dit jusqu'alors; mais il n'y avait pas là de quoi embarrasser un esprit aussi souple et aussi leste. Sans doute encore le patriotisme eût dû se faire scrupule de se-

conder un ministre étranger qui cherchait à diminuer, à humilier la France; mais nous avons vu que, depuis assez longtemps déjà, l'ancien président du conseil du 1er mars avait jugé de son intérêt parlementaire de lier partie avec l'ancien auteur du traité du 15 juillet 1840[1].

Non content d'agir par ses conversations particulières, M. Thiers se servit du *Constitutionnel* pour donner publiquement le signal et développer le thème de cette nouvelle opposition. Dès le milieu de septembre, ce journal se mit à exalter l'alliance anglaise et à déplorer de la voir rompue par le « coup de tête », par la « dangereuse étourderie » des mariages espagnols. Cette rupture, il l'imputait au gouvernement français, l'accusant sur la foi des feuilles étrangères, d'intrigue, de déloyauté, de brutalité dictatoriale, vantant par contre la « modération » de lord Palmerston. Il s'efforçait de grossir ce conflit, et recueillait avec une telle complaisance toutes les menaces venues du dehors, qu'il paraissait en désirer la réalisation. Et pour quel avantage, demandait-il, s'était-on ainsi exposé? Il n'en découvrait pas d'autre que la riche dot de l'infante; et il montrait ce gouvernement, naguère si pusillanime quand les grands intérêts du pays étaient en jeu, devenu téméraire quand il s'agissait de satisfaire une cupidité dynastique. A cette situation il ne voyait que deux issues possibles : ou une lutte aboutissant tôt ou tard à la guerre, ou, ce qui lui paraissait plus probable, étant donné le tempérament des hommes au pouvoir, quelque nouveau sacrifice de l'honneur national en vue de racheter les bonnes grâces de l'Angleterre.

On put se demander un moment si la thèse du *Constitutionnel* prévaudrait dans la presse d'opposition. Le *Siècle*, qui passait pour l'organe de M. Odilon Barrot, se montrait réfractaire : non qu'il fût disposé à louer le cabinet; il s'appliquait à réduire autant que possible la portée du succès obtenu; mais enfin il se refusait à y voir un sujet de blâme et à faire le jeu de lord Palmerston. Très contrarié de cette note discordante, M. Thiers échangea, à ce sujet, avec quelques-uns de ses amis qui avaient d'abord encouragé le *Siècle*, une correspondance assez aigre qui faillit amener une rupture. Mais le *Siècle* n'eut pas d'imitateurs. Au bout de quelques jours, presque toutes les feuilles de gauche et de centre-gauche avaient emboîté le pas derrière le *Constitutionnel*, et méritaient que le *Journal des Débats* les qualifiât d' « d'organes français du cabinet britannique ». M. Thiers était arrivé à ses fins. De Londres

[1] Sur les premiers symptômes de cette alliance de M. Thiers et de lord Palmerston, voy. l'article précédent.

lord Palmerston, agréablement surpris d'un tel concours, envoyait à ces journaux ses remerciements; le *Morning Chronicle* vantait la haute moralité d'une telle alliance, et le *Times* louait, probablement non sans un peu d'ironie méprisante, « le désintéressement inattendu » de l'opposition française.

VII

Bien que le choix du duc de Cadix comme époux de la reine déplût fort à lord Palmerston, celui-ci s'y résignait faute de trouver aucun prétexte plausible pour s'y opposer. C'était contre le mariage du duc de Montpensier avec l'infante qu'il était résolu à concentrer tous ses efforts. Sans doute ce mariage était convenu entre les parties, annoncé pour une date très prochaine; mais, tant qu'il n'était pas accompli, on pouvait encore chercher à l'empêcher, ou tout au moins à le retarder. Le ministre anglais décida d'y employer les quelques semaines qui devaient s'écouler avant qu'on pût procéder à la célébration. Il se flattait de suppléer à la brièveté du délai par l'activité et l'énergie de son action.

Ce fut d'abord en Espagne que les obstacles lui parurent les plus faciles à faire naître. Son ressentiment avait là, dans sir Henri Bulwer, un instrument dont il pouvait tout attendre. A la première nouvelle de l'arrangement conclu pour les mariages, Bulwer n'avait pas caché son intention de ne garder aucun ménagement. « Je vous déclare solennellement, disait-il à M. Donozo Cortès, que nous regardons le mariage de l'infante comme un acte d'hostilité, et que mon gouvernement n'épargnera rien pour amener en Espagne un bouleversement complet[1]. » Coup sur coup, le 31 août, le 5 et le 8 septembre, il adressa à M. Isturiz des notes où il dénonçait, dans ce mariage, « l'un des plus graves évènements qui pussent survenir en Europe », déclarait que son accomplissement altérerait les relations de l'Angleterre avec l'Espagne, et reprochait au gouvernement de Madrid de faire « de son droit d'indépendance un usage contraire à l'indépendance du pays ». Loin d'envelopper ses démarches du secret diplomatique, il avait soin que les journaux en parlassent, et dans des termes faits pour inquiéter le public sur les résolutions ultérieures du cabinet de Londres. Aux vaisseaux anglais en station devant Cadix ou Gibraltar, il envoyait ouvertement des courriers qui paraissaient leur porter des ordres de blocus

[1] Ce propos est rapporté par M. Bresson, qui le tenait de M. Donozo Cortès.

et d'hostilité. En même temps, comme pour réaliser sa menace de « bouleversement », il excitait, en Espagne, les partis hostiles, apportant dans ce rôle d'agitateur une passion qui faisait dire de lui au comte Bresson : « Ce n'est plus le ministre d'une grande cour, c'est un artisan d'émeutes et de conspirations [1]. » Sous cette impulsion, les progressistes se mirent aussitôt à publier des protestations ou à faire signer des pétitions contre le mariage du duc de Montpensier. La violence de leurs journaux semblait un préliminaire de guerre civile. Parmi les arguments de cette polémique il en est un qui mérite d'être noté, à cause de l'importance diplomatique qu'on devait chercher plus tard à lui donner : c'est celui que, dès le 3 septembre, la presse radicale de Madrid prétendit tirer du traité d'Utrecht qui avait mis fin, en 1713, à la guerre de la succession d'Espagne, et des renonciations réciproques faites alors, d'une part, par Philippe V et ses descendants au trône de France, de l'autre, par les princes français et leurs descendants au trône d'Espagne. On soutenait qu'en vertu de ces actes, l'héritier possible de l'un des trônes ne pouvait épouser l'héritière possible de l'autre, et qu'en tout cas les enfants issus d'une telle union seraient déchus, des deux côtés, de leurs droits successoraux.

On croit toujours facilement ce que l'on désire. L'agitation factice provoquée en Espagne par les menées de Bulwer parut à Londres un puissant mouvement national contre lequel ne pourraient prévaloir des intrigues de cour. Vers le 8 septembre, les journaux anglais annonçaient déjà que « le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier n'aurait jamais lieu, et cela pour des raisons espagnoles »; ils prédisaient, au cas où l'on voudrait l'imposer, une « guerre civile longue et sanglante ». « La brusque tentative de M. Bresson, ajoutaient-ils, vient d'allumer en Espagne un incendie qui ravagera tout le pays, depuis Saint-Sébastien jusqu'à Gibraltar, et du Portugal à la Méditerranée. » C'était le sentiment, et l'on peut dire l'espoir de lord Palmerston. Il adressait à Bulwer ses encouragements : « J'approuve tout ce que vous avez fait, lui mandait-il le 16 septembre, et je vous dis, comme lord Anglesea aux Irlandais : *Agitez*, *agitez*, *agitez*. » S'il lui recommandait de ne pas se compromettre ouvertement dans quelque projet d'insurrection, il l'invitait à « ne pas dissuader » ceux qui voudraient en tenter une à leurs risques et périls. C'était même de toutes mains qu'il se montrait prêt à accepter la révolution qui l'eût vengé; il recommandait à Bulwer de ne pas perdre de vue le concours qu'on pouvait tirer des carlistes, ou bien il caressait

[1] Lettre inédite de M. Bresson à M. Guizot, du 29 septembre 1846.

l'espoir de quelque *pronunciamiento* fait par ce général Narvaez qu'il avait tant de fois dénoncé comme un oppresseur, mais qu'il supposait être en ce moment un mécontent[1]. Ce qu'il écrivait secrètement à son agent, ses journaux le proclamaient tout haut, multipliant sans vergogne les appels à ces alliés si nouveaux pour eux[2]. « Si Narvaez, disait le *Times*, veut fournir aux sentiments de l'Espagne les moyens de se formuler, il pourra conquérir un plus noble titre que ceux de Blücher ou de Bolivar. » Lord Palmerston ne se contentait pas d'aider ainsi Bulwer à « bouleverser » la Péninsule; il l'aidait également à intimider le cabinet de Madrid. Pour confirmer et fortifier les démarches comminatoires que, de son chef et sans attendre d'instructions, le ministre d'Angleterre avait déjà faites, il lui envoyait, le 14 septembre, une note qui devait être remise au cabinet de Madrid et qui le fut, en effet, le 22. Dans ce document il était fait, au nom du gouvernement britannique, de « très fortes remontrances » et une « protestation formelle » contre un mariage qui « mettait en péril l'indépendance de l'Espagne » et, par suite, « affectait sérieusement l'équilibre européen ». On y exprimait, en terminant, l'espoir de voir abandonner un projet dont la réalisation exercerait « la plus fâcheuse influence sur les relations des deux couronnes anglaise et espagnole ». Ajoutons que, dès le 19 septembre, les journaux de Madrid, en rapport avec la légation britannique, révélaient au public la démarche que Bulwer avait reçu l'ordre de faire, s'efforçaient d'y montrer un évènement gros de conséquences, et affirmaient que Louis-Philippe n'oserait pas passer outre.

Mais pendant qu'à Londres, sur la foi des premières nouvelles, on s'attendait à voir l'Espagne elle-même empêcher le mariage, les évènements prenaient dans la Péninsule une direction toute contraire. Le bruit que les progressistes étaient parvenus un moment à soulever tombait au bout de peu de temps, sans avoir trouvé d'écho dans le pays. Les pétitions ne recueillaient qu'un nombre insignifiant de signatures. La nation demeurait calme, ou, si elle paraissait disposée à s'émouvoir, c'était de l'injure faite à son indépendance par l'impérieuse invasion de la diplomatie anglaise dans ses affaires intérieures. Nulle tentative de guerre civile, nulle démonstration populaire, et même, dans les Cortès réunies le 14 septembre, nul symptôme d'une opposition parlementaire sérieuse: le 18 et le 19, le sénat et le congrès adoptèrent, l'un à

[1] Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III, p. 247 à 257.
[2] Voy. entre autres le *Morning Chronicle* du 19 septembre 1846, et le *Times* du 24.

l'unanimité, l'autre à 159 voix contre une, des adresses de félicitation à la reine sur les deux mariages. Le désappointement fut grand à Londres. Les journaux de lord Palmerston se mirent à invectiver « l'apathie » de l'Espagne. « Nous devions compter sur les Espagnols eux-mêmes, écrivait le *Times*, mais l'Espagne a oublié sa force, quoiqu'elle n'ait pas désappris sa jalousie. » De tels emportements n'aboutissaient qu'à blesser davantage la fierté castillane, et le gouvernement de Madrid en était fortifié dans sa résistance. Le 29 septembre, M. Isturiz répondit, sur un ton très digne et très ferme, à la note anglaise. « Le gouvernement britannique, dit-il, qui se montre si jaloux de l'indépendance de l'Espagne, ne trouvera pas mauvais que l'Espagne agisse dans la limite des lois internationales, c'est-à-dire sans nuire aux intérêts des autres gouvernements, comme c'est le cas relativement à l'affaire en question, à propos de laquelle l'Angleterre ne peut mettre en avant aucune violation des traités; il ne trouvera pas mauvais, dis-je, que l'Espagne repousse énergiquement une protestation qui tend à restreindre son indépendance, et qu'elle proteste à son tour contre la protestation que révèle cet acte. » Bulwer en était réduit à constater, dans une nouvelle communication faite le 3 octobre à M. Isturiz, le complet insuccès de ses démarches. « Je sais, disait-il avec un dépit non dissimulé, que les faits ne tarderont pas à mettre fin à la discussion; mais, en terminant, je ne puis m'empêcher d'exprimer la conviction qu'en dépit de la grande habileté avec laquelle cette affaire a été conduite par Votre Excellence, et du peu de talent que j'y ai apporté, les juges impartiaux remarqueront que ç'a été le lot du ministre anglais de défendre les vrais intérêts et l'indépendance de l'Espagne contre Votre Excellence à qui, en qualité de ministre de Sa Majesté Catholique, leur défense aurait été plus convenablement confiée. »

VIII

A mesure que s'affaiblissait l'espoir, un moment caressé, de voir le mariage empêché par la seule résistance de l'Espagne, lord Palmerston jugeait nécessaire de se découvrir davantage et de chercher à peser directement sur le gouvernement français. Ainsi fut-il amené à adresser, le 22 septembre, à lord Normanby, qui venait de remplacer lord Cowley à l'ambassade de Paris, non une « note » formelle, comme il avait fait avec le gouvernement de Madrid, mais une dépêche dont lecture devait être donnée et copie

laissée à M. Guizot. Ce document fort étendu commençait par une longue récrimination sur le passé. Les faits y étaient présentés de telle sorte que le gouvernement français paraissait avoir profité de la loyauté confiante du gouvernement britannique pour le tromper par toute une suite de machinations. Le secrétaire d'État n'admettait pas que la mention faite du prince de Cobourg dans ses instructions du 19 juillet nous eût libérés de nos engagements; il déclarait n'avoir jamais patronné qu'un candidat, don Enrique, et se défendait d'avoir fait pour le prince de Cobourg rien qui justifiât les soupçons du cabinet de Paris, soupçons dont il mettait en doute jusqu'à la sincérité. Cette intrépidité d'affirmations nous paraît étrange, à nous qui connaissons aujourd'hui les instructions confidentielles envoyées à Bulwer. Lord Palmerston ne se faisait pas scrupule de nier ce qu'il savait être encore secret. Seulement, comme s'il prévoyait que, d'un moment à l'autre, la fausseté de ses négations pouvait éclater, il soutenait, en abusant manifestement de ce qu'il y avait eu d'un peu vague et équivoque dans certaines déclarations de lord Aberdeen, que le gouvernement anglais s'était toujours considéré comme parfaitement libre d'appuyer la candidature du prince de Cobourg. Ainsi aboutissait-il à cette conclusion qu'il aurait eu le droit de travailler contre nous, tout en étant garanti par nos promesses contre les moindres représailles de notre part. Après cette querelle rétrospective, la dépêche arrivait aux conclusions présentes, qui consistaient en « des représentations et une protestation formelles » contre le mariage du duc de Montpensier. Partant de l'idée qu'une telle « combinaison tendait à lier la politique de l'Espagne et de la France d'une manière qui serait dangereuse pour d'autres États », lord Palmerston la dénonçait comme « incompatible avec le respect dû au maintien de l'équilibre européen », comme « altérant nécessairement les rapports entre la France et l'Angleterre » et comme « pouvant compromettre gravement la paix européenne ». Il ne s'en tint pas là : il n'hésita pas à emprunter à la presse progressiste de Madrid l'argument tiré du traité d'Utrecht et des renonciations faites à cette époque, déclarant, par cette raison, le mariage de l'infante avec un prince français « contraire à la constitution espagnole » et, en tout cas, les enfants à naître de cette union exclus de la succession à la couronne d'Espagne [1]. Sans doute il eût suffi d'un peu de réflexion et d'un simple coup d'œil sur les précédents, pour

[1] Le ministre avait été, du reste, devancé dans cette voie par Bulwer qui, de son chef, avait invoqué le traité d'Utrecht dans une note à M. Isturiz, en date du 8 septembre.

se rendre compte qu'on donnait ainsi au traité une portée à laquelle personne n'avait jamais songé. Pourvu qu'on assurât la séparation des deux couronnes, principe dominant du traité d'Utrecht, rien n'autorisait à étendre indéfiniment les exclusions et les déchéances. En fait, depuis 1713, de nombreux mariages avaient été contractés entre les Bourbons de France et ceux d'Espagne. L'Angleterre ni aucun autre signataire du traité n'avait protesté contre ces mariages, et les enfants qui en étaient nés n'avaient pas été privés de leurs droits; — fort heureusement, car, autrement, on n'aurait plus trouvé, dans les deux pays, un seul prince qui ne fût pas exclu du trône, chacun d'eux ayant dans ses veines, par suite des mariages antérieurs, un peu du sang de l'autre branche. Mais c'était le propre de lord Palmerston, quand il se trouvait engagé dans une polémique, de faire arme de tout, et de ne pas beaucoup regarder à la valeur des arguments qu'il employait. Après avoir appuyé de ces raisons diverses ses « représentations » et sa « protestation » contre le mariage du duc de Montpensier, le secrétaire d'État terminait en « exprimant l'espoir fervent que ce projet ne serait pas mis à exécution ». Quelques jours plus tard, le 27 septembre, la reine Victoria finissait par un vœu semblable la lettre qu'elle écrivait à la reine des Belges, en réponse à celle de Louis-Philippe. « Ma seule consolation, disait-elle, est que ce projet, ne pouvant se réaliser sans produire de graves complications et sans exposer cette famille chérie (il s'agissait de la famille royale de France) à beaucoup de dangers, elle reculera encore devant l'exécution. » Enfin, lord Palmerston, ayant envoyé, le 28, à Bulwer l'ordre de remettre au cabinet de Madrid une nouvelle protestation entièrement fondée sur le traité d'Utrecht, il communiquait aussitôt cette protestation à M. Guizot, comme pour renouveler et fortifier la mise en demeure déjà contenue dans la dépêche du 22 septembre.

A Londres, on se flattait que ces démarches répétées et pressantes, appuyées par le langage menaçant de la presse anglaise et par le langage à dessein alarmiste d'une grande partie de la presse française, feraient impression sur le cabinet de Paris et particulièrement sur Louis-Philippe, dont on connaissait l'amour pour la paix. Le *Times* et le *Morning Chronicle* croyaient pouvoir annoncer la reculade de notre gouvernement. Quant à lord Palmerston, convaincu que le roi des Français allait lui offrir de retarder le mariage de son fils jusqu'à ce que la reine eût des enfants, il examinait, dans ses lettres à Bulwer, l'accueil qu'il convenait de faire à une telle proposition; il se montrait disposé à repousser toute combinaison qui ferait une part quelconque, même conditionnelle et

lointaine, au duc de Montpensier, et prétendait nous imposer l'exclusion absolue de ce prince[1].

L'attente de lord Palmerston fut complètement trompée. Le gouvernement français ne parut pas intimidé. Le *Journal des Débats*, tout en se gardant de riposter sur le même ton aux violences de la presse britannique, les signalait avec une tristesse dédaigneuse et affectait de les prendre pour une boutade sans grande conséquence. Quand vint la protestation du 22 septembre, la feuille ministérielle ne s'en montra pas plus troublée. « Nous croyons devoir répéter, disait-elle le 28 septembre, malgré tous les bruits contraires qu'on pourrait répandre, que les deux mariages se feront à l'époque désignée, et nous persistons à penser et à dire que les dissentiments auxquels cette résolution a pu donner lieu, quelque regrettables qu'ils soient, ne sont point de nature à compromettre les relations pacifiques des trois gouvernements. » Elle ajoutait, le 3 octobre : « La France, tout en appréciant à sa juste valeur un dissentiment qu'elle voit avec un très grand regret, n'en continuera pas moins à exercer un droit légitime. » Ces déclarations étaient confirmées avec éclat par le départ du duc de Montpensier, qui se mettait en route pour l'Espagne, le 28 septembre, avant même que M. Guizot eût répondu à la communication anglaise du 22. On en fut fort dépité à Londres. « L'Angleterre, disait le *Times* du 2 octobre, a protesté avec fermeté et modération, et l'unique réponse a été le départ de Montpensier. Si nous avions voulu imposer à Louis-Philippe son chef de cuisine, nous n'eussions pas été traités avec un silence plus dédaigneux. » Le *Morning Chronicle* n'était pas moins amer. Ce fut seulement le 5 octobre que M. Guizot adressa à Londres une dépêche en réponse à celle de lord Palmerston : après y avoir longuement réfuté tous les arguments employés par le ministre anglais, il concluait en ces termes : « Le gouvernement du roi ne trouve aux représentations qui lui sont adressées aucun fondement grave et légitime; il ne saurait donc les admettre, ni les prendre pour règle de sa conduite. » Louis-Philippe lui-même, qui ne s'était exposé qu'à contre-cœur au conflit et à qui lord Palmerston s'était flatté de faire peur, n'eut aucune tentation de reculer; il ne prenait pas très au sérieux les menaces anglaises : « Je crois pouvoir affirmer, écrivait-il le 7 octobre au maréchal Soult, qu'il n'y a pas de canon dans tout ceci, et je dirai même qu'il ne peut pas y en avoir[2]. » Il ajoutait,

[1] Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III, p. 248 à 252. Voy. aussi *le Prince Albert*, extraits de l'ouvrage de sir Théodore Martin, par A. Craven, t. I, p. 207.

[2] *Documents inédits.*

quelques jours plus tard : « La France n'a qu'à faire le hérisson et à se recroqueviller : personne n'osera l'attaquer, et le danger passera tout seul[1]. »

IX

Lord Palmerston n'avait donc pas mieux réussi en France qu'en Espagne. Mais là ne s'était pas borné son effort. C'était dans l'Europe entière qu'il voulait susciter des obstacles au mariage du duc de Montpensier. Sa prétention était de mettre les puissances continentales dans son jeu, de refaire la vieille coalition, de recommencer 1840. Dès le premier jour, dans ses conversations avec les ambassadeurs accrédités à Londres, comme dans les dépêches adressées à ses propres ambassadeurs à Vienne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, il tâcha de faire partager aux trois cours de l'Est son « indignation » contre la conduite déloyale du cabinet de Paris, leur représenta que le mariage du duc de Montpensier avait, par ses conséquences possibles, une « importance européenne », et leur demanda formellement de « protester » avec lui contre ce mariage[2]. Ce fut surtout quand il se décida à invoquer le traité d'Utrecht qu'il crut avoir chance d'obtenir le concours des puissances. N'était-ce pas leur offrir un terrain où elles devaient se plaire, que celui des vieux traités sur lesquels était fondé l'équilibre européen? Il apporta donc plus d'ardeur encore à les presser de s'unir à l'Angleterre pour proclamer qu'en vertu de ces traités, les enfants à naître du mariage éventuel du duc de Montpensier avec l'infante seraient exclus de toute succession au trône d'Espagne[3]. Vers la fin de septembre, les feuilles progressistes de Madrid et les journaux de gauche de Paris, tous plus ou moins dans la confidence du ministre anglais, annoncèrent qu'il était assuré du concours de l'Europe.

M. Guizot n'était pas, à ce sujet, sans quelque préoccupation. Il n'ignorait point que M. de Metternich lui en voulait beaucoup de n'être pas entré dans son « idée » d'un mariage entre le fils de don Carlos et Isabelle. Il savait aussi qu'à Berlin et à Saint-Pétersbourg on était, d'une façon générale, fort mal disposé à l'égard de la

[1] Cité dans une dépêche de M. d'Arnim, ministre de Prusse à Paris. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 647.)

[2] Voy., entre autres, une lettre du 23 septembre 1846, dans laquelle M. de Flahault rend compte à M. Guizot d'une dépêche de l'ambassadeur d'Autriche à Londres, du 12 septembre. Voy. aussi les *Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 272.

[3] *Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 277.

France de Juillet. Il s'occupa donc aussitôt à contrecarrer les démarches de la diplomatie britannique. En même temps que, par des entretiens fréquents, il agissait sur les ambassadeurs accrédités à Paris, il munissait ses propres agents au dehors de tout ce qui pouvait leur servir à réfuter les accusations anglaises[1]. N'hésitant pas à élargir la question, il rappelait que « ses principes et ses actes aboutissaient tous au maintien du *statu quo* et du système conservatif »; il déclarait « qu'il n'abandonnerait jamais cette ligne et que les puissances pouvaient compter sur lui en Italie, en Suisse, et au besoin en Allemagne »; il présentait au contraire la politique de lord Palmerston comme menaçante pour les intérêts conservateurs en Europe, et il pressait les puissances de « se joindre à la France pour faire face à ce danger[2] ». De tels arguments étaient de nature à faire impression, d'autant que, sur divers théâtres, se produisaient alors des évènements fort inquiétants pour les hommes d'État de la vieille Europe : en Italie, l'avènement de Pie IX venait de donner le signal d'un mouvement réformateur et national dont on ne pouvait calculer la portée; en Suisse, la guerre civile paraissait imminente entre les radicaux, qui rêvaient de faire de ce petit pays la forteresse centrale de la révolution en Europe, et les cantons conservateurs, menacés dans leur indépendance[3].

Étant donnés l'éloignement de la Russie et l'état alors un peu subalterne de la politique prussienne, la clef de la situation se trouvait à Vienne. Le premier sentiment de M. de Metternich fut une certaine satisfaction d'amour-propre de se voir ainsi sollicité et courtisé par les deux puissances occidentales. La ruine de « l'entente cordiale » convenait à sa diplomatie et le flattait dans sa vanité de prophète : n'avait-il pas prédit que cette entente ne durerait pas et qu'elle se briserait à l'occasion de l'Espagne? Toutefois, entre la France et l'Angleterre, un refroidissement lui suffisait; il ne voulait pas d'un conflit violent qui eût dérangé sa politique, principalement fondée sur le maintien du *statu quo*. Les protestations impérieuses auxquelles on lui demandait de s'associer contre un évènement déjà annoncé et sur le point de s'accomplir lui paraissaient vaines, si elles n'étaient périlleuses et ne

[1] Correspondance inédite de M. Guizot et de M. de Flahault, ambassadeur de France à Vienne.

[2] Dépêches d'Arnim, ministre de Prusse à Paris, en date des 13 et 14 octobre 1846. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 645.)

[3] J'aurai l'occasion, plus tard, de revenir avec détail sur les évènements de Suisse et d'Italie.

servaient de préface à la guerre[1]; en tout cela, il reconnaissait une politique légère, brouillonne, agitée, téméraire, qui répugnait à ses habitudes d'esprit. D'ailleurs, le souvenir qu'il avait gardé de 1840 le mettait en défiance à l'endroit de lord Palmerston et lui ôtait toute envie de se mettre de nouveau à sa remorque. Au contraire, en dépit de ses préventions d'origine contre la monarchie de Juillet, il ne pouvait nier la sagesse dont le cabinet de Paris faisait preuve depuis plusieurs années; il désirait vivement le maintien de M. Guizot, et avait, de l'habileté du roi Louis-Philippe, une idée que les récents évènements d'Espagne contribuaient encore à fortifier[2]. En conclut-il à se mettre tout de suite avec nous, à nous donner ouvertement raison? Non. Trouvant là une occasion de prendre, à l'égard des deux puissances qui se disputaient son approbation, l'attitude prêcheuse, pontifiante, dogmatisante qui était dans ses goûts, il leur tint ce langage : « La cause de votre querelle, c'est que, malgré nos remontrances et nos avertissements, vous vous êtes écartés en Espagne des règles de la légitimité. Si vous n'aviez pas admis la succession féminine, la difficulté du mariage ne se serait pas produite. Nous ne pouvons quitter le terrain supérieur et solide où nous avons pris possession dès le premier jour, pour descendre sur celui où vous vous débattez si péniblement et pour prendre parti entre vous. C'est comme si un luthérien avait un différend religieux avec un calviniste et venait demander à un catholique de prononcer entre eux; le catholique n'aurait pas autre chose à leur dire, si ce n'est : Vous avez tort tous les deux. Le jour, d'ailleurs, où nous jugerions à propos de protester, ce serait non contre les droits des enfants à naître de l'infante, mais contre ceux de l'infante elle-même et, avant tout, contre ceux de la reine. Pour le moment, nous ne voyons pas de raison de sortir de notre réserve. Nous demeurerons spectateurs de la confusion où vous avez amené les affaires de la Péninsule, attendant le moment où vous serez obligés, pour en sortir, de revenir aux principes dont nous avons la garde[3]. » Cette conclu-

[1] « Il n'y a rien de plus grave pour un gouvernement, déclarait M. de Metternich, que de dire : Je proteste. Derrière une protestation, il faut toujours avoir un canon chargé. » (Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 5 octobre 1846. *Documents inédits.*)

[2] M. de Metternich écrivait, après avoir lu les pièces communiquées par le gouvernement français : « Ce qui ressort avec évidence de ces pièces, c'est une grande habileté dans la manière de procéder du roi des Français. » (*Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 279.)

[3] Lettre de M. de Flahault rendant compte à M. Guizot de ses conversations avec M. de Metternich, en date des 23 septembre, 5, 10 et 16 octobre 1846. (*Documents inédits.*) Voy. aussi les dépêches de M. de Metternich

sion était tout ce que voulait M. Guizot, et la satisfaction qu'il en éprouvait le faisait passer facilement par-dessus la leçon dont on prétendait l'accompagner. C'était, au contraire, un échec complet pour lord Palmerston. Entre les deux ministres, il y avait en effet cette différence que l'Anglais demandait aux puissances d'agir, tandis que le Français se bornait à leur demander de ne rien faire, ce qu'on avait toujours plus de chance d'obtenir d'elles.

M. de Metternich ne se borna pas à prendre cette attitude; il travailla à ce qu'elle fût aussi celle de la Prusse et de la Russie. Il attachait, en effet, une importance capitale à ce que les trois cours continuassent à marcher du même pas dans cette affaire. Le cabinet de Berlin était malveillant pour la France; mais il n'avait ni le goût ni l'habitude des initiatives promptes et personnelles. Un peu ahuri des premières communications du gouvernement anglais, effarouché d'être tant pressé, il déclara ne pouvoir répondre tout de suite et se tourna vers l'Autriche. « Que pensez-vous des mariages espagnols? » demanda à M. de Metternich le comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse à Vienne. — Je n'en pense rien, absolument rien, répondit le chancelier; et, de chez vous, vous en écrit-on? — On ne m'exprime aucune opinion; mais on tient beaucoup à connaître la vôtre. — Eh bien, vous pouvez dire que nous n'en avons qu'une, c'est que nous ne nous en mêlerons pas [1]. » Et, quelques jours plus tard, le prince de Metternich précisait et développait sa pensée dans de longues dépêches à ses agents à Berlin. « Ma conviction, concluait-il, est que les trois cours ne sauraient mieux faire que de demeurer fermes dans une attitude d'attente raisonnée... Échanger le rôle de spectateur contre celui d'acteur est un procédé qui mérite toujours une mûre réflexion, et la prétention de connaître à fond une pièce avant de se charger d'un rôle me semble une prétention très modérée [2]. » Ce conseil fut goûté, et, dans ces premiers jours du moins, le cabinet prussien parut plus disposé à imiter l'inertie expectante de l'Autriche, qu'à s'associer aux demandes précipitées de lord Palmerston. Il en fut de même à Saint-Pétersbourg [3].

Vainement donc, lord Palmerston portait-il son effort avec une

à ses agents à Berlin, en date des 6 et 10 octobre 1846. (*Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 273 à 281.)

[1] Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 26 septembre 1846. (*Documents inédits.*)

[2] Dépêches des 6 et 10 octobre 1846. (*Mémoires de Metternich*, t. VII, p. 272 à 281.)

[3] Lettre de M. de Flahault à M. Guizot, du 21 octobre 1846. (*Documents inédits.*)

activité infatigable sur tous les points à la fois, vainement s'absorbait-il dans cette œuvre au point d'en négliger ses plaisirs les plus chers[1], nulle part il ne parvenait à susciter d'obstacle sérieux au mariage de l'infante. Cependant, les jours s'écoulaient, et le moment était venu où ce mariage allait passer au rang des faits accomplis. Le duc de Montpensier, entré en Espagne, avec le duc d'Aumale, le 2 octobre, fit, le 6, son entrée solennelle à Madrid. On avait répandu à l'avance toutes sortes de bruits inquiétants; on avait annoncé des manifestations hostiles et même des attentats. Rien de pareil ne se produisit. Sur tout le trajet, pas un cri hostile; au contraire, empressement respectueux, sympathique de toute la population qui voyait dans le jeune prince une solution et une espérance. Le 10 octobre au soir, le mariage de la reine d'abord, puis celui de l'infante, furent célébrés dans l'intérieur du palais, et, le lendemain, suivant l'usage espagnol, la cérémonie se répéta en grande pompe dans l'église de Notre-Dame d'Atocha, devant une foule immense qui témoignait s'associer à cette fête.

Paul Thureau-Dangin.

La suite prochainement.

[1] « J'ai été complètement submergé par la besogne, écrivait-il à lord Normanby, le 27 septembre, et, bien que ce soit septembre, je n'ai pu aller qu'une fois à la chasse aux perdrix. ». (Bulwer, *The life of Palmerston*, t. III, p. 251.)

UN ROYAUME DE CHRÉTIENS NÈGRES

DANS L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

L'OUGANDA

Que les nègres soient une race à jamais déchue, d'intelligence inférieure, impuissante à s'organiser en État, incapable de s'élever d'une façon durable à la hauteur du christianisme, voilà certainement une thèse qui compte plus de partisans que de contradicteurs.

Or il arriva, en 1875, que Stanley (après Speke, Burton et Baker) découvrit et explora, entre le lac Victoria-Nyanza, le lac Albert et le lac Edouard, dans la région mystérieuse des sources du Nil, un empire nègre doté d'une administration complète, et peuplé de 3 millions d'hommes industrieux et intelligents. Au milieu de 1879, les missionnaires catholiques, précédés de peu par quelques envoyés du protestantisme, y annoncèrent pour la première fois la religion véritable. Les conversions s'opérèrent en grand nombre, et si solides que, une persécution ayant éclaté plus tard, une centaine de martyrs versèrent leur sang pour la foi avec une simplicité et un héroïsme dignes des premiers siècles de l'Église. Enfin l'on apprenait, au mois de mai dernier, qu'après de sanglantes révolutions, ce royaume était au pouvoir d'un prince ami des chrétiens et chrétien lui-même.

Il s'agit de l'Ouganda ou, comme on dit en Afrique, du Buganda. Ce pays est situé sur l'équateur, entre 1°20′ de latitude sud et 1°22′ de latitude nord, entre 31° et 33°30′ de longitude orientale. Sa superficie est de 35 000 kilomètres carrés, de 70 000 si on y ajoute

les provinces tributaires [1]. La population, plus dense qu'en France, est de 3 ou 4 millions d'habitants.

Telle est l'importance de ce pays et tel s'annonce déjà son avenir, qu'il a inspiré de l'enthousiasme à Stanley lui-même, à Stanley, si prompt à accuser de don quichottisme les Gladstone, les Gordon et les Lavigerie, et toute cette étrange race d'hommes qui sont capables de se dévouer à une entreprise désintéressée.

Avant même d'entrer dans l'Ouganda, il s'écrie : « Le peu que, dans l'île de Sohoueh, la baie de Murchison et l'île de Kihoua, nous avions vu des mœurs et des coutumes de l'Ouganda, suffisait à me donner la conviction que j'allais faire connaissance avec un souverain et un peuple extraordinaires, aussi différents des pirates de l'Ouvouma et des sauvages de l'Oussoukouma oriental que, dans l'Inde, les Anglais le sont des Afridis, ou les citoyens de l'Arkansas des Choctaws à demi civilisés [2]. »

Longtemps après, dans son dernier voyage, il passe à côté de l'Ouganda, et il écrit dans son journal : « Il y a quinze ans ce mois-ci que, pour la première fois, j'arrivai sur les bords de cette mer Victorienne; je lançai mon embarcation sur ses eaux, je naviguai le long de ses rives, j'inspectai ses baies et ses criques et en esquissai les contours. Six mois après, pour la modique somme de deux sous, le *Daily Telegraph* et le *New-York Herald* apprenaient à leurs lecteurs que le plus grand des lacs de l'Afrique venait d'être exploré, et que, au nord de ce Nyanza, un roi, commandant à 3 millions de nègres beaux et propres, criait au monde civilisé qu'il était las de ses ténèbres et demandait la lumière. Et quelques braves gens, entendant cet appel, envoyèrent des missionnaires qui, pendant des années, instruisirent ce roi et son peuple, sans grand succès d'abord; mais la semence était tombée sur un bon terrain; peu à peu la plante germa, grandit et la moisson fut abondante, malgré l'ivraie, les chardons et les mauvaises herbes qui encombrent le sol [3]. »

Ce roi était-il si réellement las de ses ténèbres et si avide de la lumière? La suite ne l'a guère montré, et il est plus vrai de dire

[1] Ce sont les chiffres donnés par le P. Girault dans son précieux, mais trop court article sur l'*Ouganda, son état social et son avenir*. (Voy. la *Réforme sociale*, 16 août 1890, p. 224-232.) Stanley donne à l'Ouganda et aux pays tributaires jusqu'à 180 000 kilomètres carrés. Le P. Girault nous paraît devoir être écouté de préférence, ne serait-ce que pour avoir séjourné douze années au lieu de quelques mois dans le pays dont il parle.

[2] H. Stanley, *A travers le continent mystérieux*, 2e édition. Hachette, 1879, 2 vol. in-8o, t. I, p. 173.

[3] H. Stanley, *Dans les ténèbres de l'Afrique*. Hachette, 1890, 2 vol. in-8o, t. II, p. 389.

qu'il s'est joué de Stanley, comme de beaucoup d'autres, en se laissant en apparence convertir par lui à sa religion et à toutes ses idées. Mais il n'est pas douteux que les habitants de l'Ouganda aient mérité, par l'importance de leur pays et par leurs qualités supérieures, tous les efforts qu'on a tentés pour les amener au christianisme; il n'est pas douteux qu'ils aient répondu à ces efforts mieux que tous les autres peuples d'Afrique.

I

L'Ouganda, élevé, en moyenne, de 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer, est composé d'une série de collines hautes de 300 à 400 mètres et de plaines souvent marécageuses. L'altitude compensant la situation astronomique, le climat y est assez tempéré pour que les Européens s'y accoutument sans peine.

Le sol est d'une grande fertilité et la végétation splendide, grâce aux pluies qui tombent presque tous les mois. On y trouve de grands et riches pâturages, où grandissent de beaux troupeaux de vaches, gardés par des étrangers. De petits esclaves s'occupent des moutons et des chèvres. Le Mganda (c'est le nom de l'habitant du pays, on dit au pluriel les Bagandas) estime indigne de lui la garde des troupeaux comme aussi la culture. Ce dernier genre de travail n'est guère developpé, et il est réservé aux vieilles femmes. Elles récoltent des patates douces, des ignames, des petits pois, des tomates, des haricots, du maïs, du sorgho rouge et du sésame, quelquefois du café, du ricin, du tabac et des cannes à sucre.

Mais le produit le plus important de l'Ouganda, celui qui expliquerait peut-être à lui seul l'organisation sociale du pays, c'est la banane. « Avec le bananier, dit Stanley, le paysan de l'Ouganda est riche, heureux, bien portant; sans lui, ce serait un être misérable, voué à la famine et attendant la mort d'heure en heure [1]. » Et il explique longuement à l'aide de quelles transformations le bananier fournit aux Bagandas la fraîcheur de son ombre, du pain, du vin, de la bière, des légumes, des fruits, un médicament, les matériaux de leurs toitures et de leurs palissades, un lit, du linge, du papier, du fil, de la corde, du savon, des éponges, des bains, des boucliers, des chapeaux, même une embarcation; à peu près tout ce dont ils ont besoin, à l'exception de la viande et du fer.

Cette énumération des avantages multiples qu'ils savent tirer d'une seule plante et de son fruit, prouve, à elle seule, que les

[1] *A travers le continent mystérieux,* I, 396.

Bagandas, s'ils méprisent les travaux de la terre, ont beaucoup d'aptitude pour les arts usuels, et le fait est qu'ils réussissent fort bien dans la pelleterie, dans la fabrication des lances, des couteaux, des boucliers, des tambours, des souliers, des bracelets, des pipes, des nattes, des chalumeaux pour boire le vin de banane.

Les Bagandas sont aussi fort habiles dans le commerce, et les Arabes de la côte, qui leur apportent des cotonnades, des perles, des fusils, de la poudre, des capsules et divers articles manufacturés, ont beaucoup de peine à leur arracher plus d'ivoire, d'esclaves ou de récoltes que ne l'exigent les lois de l'échange. Seuls parmi les nègres de l'Afrique centrale, ils possèdent une monnaie, le *simbi* ou *cauri*, sorte de coquillage qui représente à peu près un centime.

Les transports se font chez eux, comme chez leurs voisins, par les hommes; mais les fardeaux se portent sur la tête dans l'Ouganda, tandis qu'ils se portent sur l'épaule dans l'Ounyamouézi. Un missionnaire, le P. Coulaud, raconte avec beaucoup de détails le succès de curiosité qu'obtinrent quelques ânes de sa caravane, un jour qu'il était allé voir un chef de ses amis. Les bons nègres et le roi lui-même en oublièrent d'admirer la figure des blancs, et jusqu'à l'orgue de Barbarie, à l'accordéon et au kaléidoscope; toute l'attention se concentra sur les montures modestement confuses de tant d'honneur.

Bien nourris sans beaucoup de travail, peu tourmentés de la névrose, les Bagandas seraient matériellement le plus heureux peuple du monde s'ils étaient bien gouvernés. Mais jusqu'ici ils ont beaucoup souffert... de la centralisation.

Le pays est divisé en districts équivalents à nos communes, à nos cantons, à nos arrondissements et départements. Chacune de ces divisions administratives et judiciaires possède à sa tête un fonctionnaire de premier, de second, ou de troisième ordre, qui a toute autorité sur ses subordonnés. Chacun de ses supérieurs, par contre, a toute autorité sur lui. Deux grands ministres font ce qu'ils veulent de tous les administrateurs, et le roi fait ce qu'il veut de tout le monde. Le roi ou empereur s'appelle *Kabaka*; les seigneurs de première classe s'appellent *Bakungu*, et les autres sont de simples *Batangoles*. Quant aux paysans, ils s'appellent *Mkopi*; et c'est pour cela qu'ils doivent non seulement payer des impôts, mais faire sans rétribution tous les travaux que demandent leurs chefs. A la mort de chaque souverain, tous les fonctionnaires perdent leurs pouvoirs, parce que c'est de lui seul qu'ils les tiennent; son successeur en garde parfois quelques-uns, mais le plus souvent il les remplace tous.

En temps de paix, le roi a toujours autour de lui une petite armée qui veille à sa garde et rehausse l'éclat des cérémonies officielles. En cas de guerre, tous les hommes valides sont appelés et se mobilisent en deux ou trois jours. Leur bravoure au combat les fait redouter de tous leurs voisins, et aucun peuple ne peut leur résister; si un Mganda reculait dans la mêlée, il serait aussitôt percé d'un coup de lance. Ils vont chaque année faire la guerre à quelques pays voisins, dans le seul but d'y faire des razzias de troupeaux, de femmes et d'enfants.

En dehors de la garde, la cour est composée d'un certain nombre de pages et des principaux seigneurs. Il faut aussi compter les femmes du roi. Le roi actuel, avant sa conversion, n'en avait guère que quinze cents. C'est là un harem tout royal; mais les Bagandas non chrétiens ont tous autant de femmes que le permet leur fortune. Le chef de famille peut tuer ou vendre à son gré sa femme ou ses enfants. L'autorité absolue des pères va d'ordinaire avec le respect de la vieillesse; il n'en est rien dans l'Ouganda. Cela tient probablement à la fréquence des guerres, qui sont le seul moyen de se distinguer, et qui ne sont guère le propre des vieillards.

Les Bagandas croient, comme les autres nègres des Grands-Lacs, à un Être suprême, bon, unique, créateur. Ils l'appellent *Katonda*, du verbe *kutonda*, créer. Au-dessous de lui se trouvent des dieux secondaires, appelés *lubarés* ou *lubalis*, et qui sont en général malfaisants. Tous ces dieux ont leurs ministres particuliers chargés du culte et des sacrifices. On leur immole ordinairement des animaux, mais quelquefois aussi des victimes humaines. En 1880, Mtésa fit tuer, sur le tombeau de son père, quatre-vingt-dix-neuf hommes, quatre-vingt-dix-neuf femmes, avec autant de bœufs, de moutons, de chèvres et de poules. Sans avoir une idée claire de l'immortalité de l'âme, ils admettent qu'une partie de l'homme survit au corps : c'est un être spirituel nommé *Mpéo* (souffle, vent), qui cherche à nuire aux vivants et qu'il est bon d'apaiser par des sacrifices. Sur le rôle des sorciers et sur les superstitions de toute sorte, il suffit de rappeler ce qui a été dit des autres nègres dans un précédent article [1].

Cette religion, fort peu précise en fait de dogme, l'est moins encore en fait de morale, et la corruption africaine sévit chez les Bagandas comme dans le reste du continent. Toutefois, par leur dignité extérieure, ils se rapprochent plutôt des Arabes. C'est, chez eux, un déshonneur d'être nu, et leur corps, générale-

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 août 1890. *Les Missions de l'Afrique équatoriale,* pp. 692, 699 et 700.

ment élancé, se drape, non sans élégance, dans un manteau fait avec l'écorce du figuier, et qui se noue sur l'épaule gauche, pour retomber jusqu'aux pieds.

Les Bagandas ne sont pas dépourvus de traditions historiques. Il y a certainement, dans leurs légendes, une part de vérité, car elles se rattachent le plus souvent à des monuments matériels, temples ou tombeaux, qui doivent avoir pour origine un fait réel plus ou moins extraordinaire, plus ou moins exactement raconté. Ils gardent avec un grand soin tous les tombeaux de leurs rois, et l'on sait ainsi que le prince actuel est leur trente-sixième souverain. Ils ne possèdent pourtant pas le tombeau du fondateur du royaume, un personnage nommé Kintu, qu'ils ont en grande vénération.

Kintu est venu du Nord (de l'Abyssinie ou du pays des Gallas?) vers le treizième siècle de notre ère, problablement à la tête de pasteurs émigrants qui auront formé le fond de la population mganda. Les Arabes, rarement embarrassés en fait de mystères historiques, n'hésitent pas à l'identifier avec Cham, fils de Noé et père des nègres.

Peut-être Kintu était-il chrétien, car on fait remonter jusqu'à lui toutes les lois morales, et la tradition ne lui attribue qu'une femme. Il est vrai qu'elle valait un harem. On a raconté à Stanley qu'elle avait tous les ans quatre jumeaux. Chacun de ses garçons venait au monde avec une barbe naissante et dans toute la force de la jeunesse; ses filles étaient mères à deux ans. Les petits-enfants ne furent pas moins précoces, et il n'était pas jusqu'à la vache, à la brebis, à la chèvre et à la poule de Kintu qui ne participassent à cette fécondité. De la sorte, comme on peut le croire, le pays d'Ouganda fut promptement riche et peuplé[1]. Mais la prospérité amena la décadence des mœurs, et Kintu abandonna son indigne patrie. Cependant il daigna apparaître, longtemps après, à l'un de ses successeurs, dans une forêt. On lui a élevé, à cet endroit, un temple fameux, où il reçoit des sacrifices à chaque nouvelle lune. On attend vaguement son retour, car, lorsque le P. Lourdel aborda aux rivages de l'Ouganda, sur une simple barque, sans bagages, sans s'être fait annoncer par aucune lettre, le bruit courut un moment que le grand Kintu lui-même revenait parmi son peuple.

Tel est donc, à grands traits, l'état matériel, politique et moral du pays d'Ouganda. Tel il a été, du moins, jusqu'à ces derniers temps. Mais la conversion du roi ne saurait manquer de produire,

[1] *A travers le continent mystérieux,* I, p. 328.

à bref délai, de profonds changements dans cette organisation, dans la religion, dans le gouvernement, dans les idées, dans les mœurs, et, par suite, même dans le travail et toutes les habitudes de la vie privée. On conçoit, en effet, que chez un peuple à ce point habitué à l'absolutisme presque tout doive dépendre des idées du souverain.

II

Les missionnaires du Nyanza, s'étant séparés à Tabora de ceux qui allaient évangéliser les bords du Tanganika, se dirigèrent vers le Nord, traversèrent le grand lac et arrivèrent à Roubaga, qui est la capitale de l'Ouganda, le 19 juin 1879, treize mois après leur départ d'Algérie. Le kabaka régnant était alors Mtésa, qui avait succédé à son père Souna II en 1860.

A en juger par les récits de Stanley, ils auraient dû trouver un prince déjà chrétien depuis quatre ou cinq ans [1]. L'illustre voyageur raconte, en effet, qu'il l'instruisit pendant plusieurs mois de l'Évangile, qu'il trouva chez lui autant d'attention que de docilité, et qu'enfin, après un débat solennel et public, il lui fit abjurer le mahométisme pour la foi chrétienne. « Il déclara immédiatement qu'il adhérait à la nouvelle religion, qu'il était résolu à bâtir une église, à faire tous ses efforts pour répandre les sentiments chrétiens parmi son peuple, et à se conformer du mieux qu'il pourrait le faire, aux saints préceptes contenus dans la Bible [2]. » Et voyez en quels termes touchants il prit congé de son hôte. « Stâmmli, me recommanda Mtésa lorsque, deux mois après, je lui fis mes adieux, ne manquez pas de dire aux blancs, quand vous leur écrirez, que je suis comme un homme vivant dans les ténèbres, ou comme un aveugle de naissance; que tout ce que je demande est qu'on m'apprenne à voir; et que je resterai chrétien tant que je vivrai [3]. »

Ajoutez qu'après Stanley des missionnaires protestants avaient précédé les catholiques dans l'Ouganda, et qu'ils avaient eu le temps d'affermir le roi dans ces belles dispositions... Les Pères Blancs le trouvèrent aussi bien disposé envers les musulmans qu'envers les chrétiens. Il avait déjà prié les missionnaires anglais de ne pas l'im-

[1] Rencontrant à plusieurs reprises dans cet article les actes et les témoignages de M. Stanley, et obligés quelquefois de le contredire, nous tenons cependant à affirmer que son énergie et son intelligence nous paraissent au-dessus de toutes les attaques, et que ses explorations compteront parmi les évènements importants du siècle. Mais, pour le reste, il serait injuste que sa célébrité le mît au-dessus de la critique.

[2] *A travers le continent mystérieux,* I, p. 304.

[3] *Ibid.*

portuner davantage, disant que toutes ces questions de culte lui étaient fort indifférentes.

Mtésa était un politique. Son admiration pour les blancs et pour leurs idées n'était qu'une affaire d'intérêt. Son esprit très fin et très souple, sa conscience dépourvue de scrupules lui faisaient voir dans les Européens des hommes qu'il fallait ménager, qui lui apportaient tout d'abord de riches présents et qui pouvaient ensuite lui être de précieux alliés. Au reste, il n'était pas insensible aux avantages superficiels de la civilisation, et il en acceptait avec empressement un certain nombre d'usages. Mais quand les Anglais envoyèrent dans son royaume, des architectes, des ouvriers en fer, des mécaniciens, des officiers de marine, il leur défendit d'enseigner à son peuple les métiers utiles.

Les missionnaires catholiques furent, comme tous les blancs, très bien reçus à Roubaga. La magnificence des présents qu'ils apportaient leur valut même un accueil plus aimable qu'à l'ordinaire. Ils n'offrirent pas seulement la poudre et les armes que doivent donner tous les voyageurs, ils comblèrent le roi et sa cour de magnifiques costumes de cérémonie, achetés à bon compte à Paris sur les marchés du Temple; ils distribuèrent à profusion des habits à la française tout chamarrés d'or, et qui, après avoir brillé sur la personne de nos ministres et de nos fonctionnaires déchus, pouvaient encore de longues années, faire un grand effet dans les solennités de l'Ouganda. C'est à quoi peuvent servir nos révolutions.

Mtésa ne voulut point se laisser vaincre en générosité. Il donna aux missionnaires un hectare de bon terrain planté de bananiers et une trentaine de bœufs; il les aida même à se procurer des ouvriers et les matériaux nécessaires à la construction d'une maison qui pût les loger tous. La demeure fut faite, comme les cases du pays, avec des poteaux, des roseaux et de l'herbe; mais sa forme vaguement européenne ne laissait pas d'exciter l'admiration et l'envie.

Les missionnaires mirent promptement à profit la liberté qui leur était laissée. Ils fondèrent, comme au Tanganika, un orphelinat pour les enfants qu'ils purent racheter de l'esclavage, et ils eurent la joie de voir un bon nombre d'adultes répondre à leur appel, venir chez eux apprendre le catéchisme, et bientôt demander le baptême.

Une controverse publique entre le P. Lourdel et M. Mackay ne contribua pas peu au succès du catholicisme.

M. Mackay, qui est mort cette année, au commencement de février, est le seul vrai missionnaire que Stanley ait admiré en Afrique, « le meilleur, dit-il, que nous ayons eu depuis Livingstone ». Les Pères Blancs n'ont jamais dit de mal de lui, et ils lui

ont rendu plus d'une fois service; mais ils n'ont pu dissimuler que c'est le seul missionnaire protestant qui leur ait suscité des ennuis. Le major Wismann est moins réservé sur son compte dans la récente brochure où il défend, contre le clergé luthérien d'Allemagne, l'éloge qu'il a toujours fait des missionnaires catholiques, bien supérieurs, d'après lui, aux missionnaires protestants [1].

Quoi qu'il en soit, M. Mackay avait fait son possible pour empêcher Mtésa d'ouvrir son royaume aux Pères Blancs. Les y voyant établis malgré ses efforts et déjà en bonne voie de succès, il ne craignit pas de les combattre en dénaturant leur doctrine, de bonne foi sans doute, mais avec une ignorance qui lui faisait peu d'honneur. Il publia partout qu'ils adoraient une femme appelée Marie et enseignaient l'impeccabilité du chef de leur Eglise. Le roi, qui se souciait sans doute médiocrement de la doctrine, voulut néanmoins se donner le spectacle d'un tournoi théologique et entendre les deux champions. Le P. Lourdel n'eut pas de peine à faire comprendre la distinction qu'il y a entre l'infaillibilité, qui consiste à n'enseigner rien de faux, et l'impeccabilité, qui consiste à ne faire rien de mal. Il expliqua, non moins clairement, que, sans adorer la mère du Sauveur, il était juste de l'honorer plus que les autres créatures, tout de même que dans l'Ouganda la personne la plus respectée après le roi, c'était sa mère. L'argument était topique, car Mtésa s'était toujours fait remarquer par son respect pour sa mère, Nana Massourie, qui était pourtant, ainsi que le rapporte Stanley, « une vieille dame d'un esprit franchement masculin et d'une humeur violente et vindicative ».

Le roi Mtésa conclut la discussion en ces termes : « Ce sera le Père qui nous instruira. » Et le Révérend Mackay se le tint pour dit.

Malgré les prévenances royales, les missionnaires s'aperçurent

[1] C'est aussi l'opinion de tous les explorateurs qui n'appartiennent pas à l'Angleterre. Emin, Peters, Casati, les Allemands et les Italiens, sont unanimes à louer sans réserves nos missionnaires catholiques français, et à se plaindre des missionnaires anglais. M. Sarcey n'a fait que résumer leurs appréciations, en écrivant ces temps derniers :

« La France est, par excellence, dans la catholicité, le pays des missionnaires. C'est chez nous surtout que se recrutent ces milliers de prêtres qui s'en vont porter la bonne parole aux indigènes des contrées encore sauvages, et qui n'ont d'autre guide, d'autre appui et d'autre réconfort, dans leurs expéditions aventureuses, que l'intérêt de la vérité qu'ils apportent.

« Les missionnaires anglais sont surtout les pionniers du commerce de leur pays. Ils donnent pour rien les bibles, mais ils fraient la voie à ceux qui vendent des liqueurs fortes. Ils improvisent des églises, mais ils bâtissent des comptoirs. Ils font assurément œuvre de civilisation; mais c'est à leur profit, ou du moins au profit de leur patrie. Leur dévouement est une des formes de l'égoïsme national. »

bientôt qu'ils avaient affaire à un diplomate, pour qui les problèmes religieux n'étaient pas les plus pressants. Ce qui inquiétait bien davantage le souverain nègre, c'était le prochain péril dont son royaume était menacé par les Arabes du Haut-Nil, qui devaient si peu de temps après, sous le nom de derviches et mahdistes, donner tant de mal au khédive d'Égypte et à l'Angleterre. Il pressentait aussi l'entente secrète qui devait naître entre les musulmans du Nord et les Arabes qui venaient de Zanzibar et de toute la région des lacs faire le commerce de l'ivoire et des esclaves dans l'Ouganda. S'il témoignait tant de bienveillance aux missionnaires français, c'était dans l'espérance de se ménager pour plus tard l'appui de leur nation. Lorsqu'il se crut assez avancé dans leur confiance, il s'ouvrit à leur chef, le P. Livinhac, des secrètes appréhensions que lui inspiraient les musulmans, et il lui demanda de l'aider à obtenir le protectorat officiel de la France. Qui sait s'il n'avait pas fait une tentative semblable auprès des missionnaires anglais?

Le vicaire apostolique, se rappelant l'ordre qu'il avait reçu de ne se mêler en rien de la politique africaine, répondit au roi qu'il en référerait à son supérieur hiérarchique, et il fit connaître la proposition à Mgr Lavigerie. Sans beaucoup s'attendre à voir la France accepter une responsabilité nouvelle dans un pays éloigné de ses possessions et dont l'importance était encore mal connue, l'archevêque d'Alger crut devoir, par déférence pour son pays, soumettre le projet au gouvernement. « Le refus, raconte-t-il, fut formulé avec promptitude et courtoisie, et à la réponse était jointe, comme une marque de bienveillance, l'envoi, au consulat français de Zanzibar, de trois cents fusils, pour permettre au roi de se défendre contre l'ennemi qu'il redoutait [1]. »

Soit que le secret de la correspondance, expédiée par la voie de l'Égypte, eût transpiré parmi les Arabes, soit que Mtésa supportât avec peine l'échec d'une démarche sur laquelle il fondait de grandes espérances, les missionnaires virent, à partir de ce moment, diminuer la bienveillance du roi à leur égard, et s'accroître la haine et l'opposition des musulmans. Ceux-ci mirent tout en œuvre pour persuader à Mtésa que la conversion de son royaume au christianisme en amènerait promptement la conquête par une nation européenne, et ils parvinrent à l'effrayer en lui faisant connaître les nouvelles venues d'Égypte relativement à la Conférence de Berlin. Ses États, disaient-ils, allaient être *mangés* par les soldats de l'Europe, auxquels les missionnaires étaient chargés de servir d'éclaireurs.

[1] Lettre du cardinal Lavigerie au président de la Conférence internationale de Bruxelles, p. 14. Alger, Jourdan. 1890.

Les rapides progrès de la foi chez ses sujets contribuèrent à augmenter ses inquiétudes. Nulle part encore les missionnaires n'avaient trouvé d'aussi heureuses dispositions que chez les Bagandas. Le nombre des néophytes augmentait sans cesse, les enfants recueillis montraient de grandes aptitudes à l'éducation religieuse, et les adultes baptisés faisaient tous honneur à leurs engagements.

Mtésa défendit aux Pères de sortir désormais de leur demeure pour faire du prosélytisme. Mais les premiers convertis se mirent à catéchiser eux-mêmes leurs compatriotes et à les amener en cachette à la mission où leur instruction était facile à constater et à perfectionner.

Comme les Bagandas vivent isolés dans leurs domaines, on n'avait pu tout d'abord catéchiser que les pages de la cour ou les esclaves des grands. Mais ces pages furent envoyés au loin comme chefs de districts, et ces esclaves suivirent leurs maîtres dans les provinces où ils allaient passer quelques mois. L'esprit de prosélytisme des catéchumènes, joint à la curiosité intellectuelle de leurs compatriotes, produisit au loin des conversions nombreuses, qui s'opéraient souvent à l'insu des missionnaires. Ils en étaient informés fortuitement, quand les habitants des provinces étaient obligés de venir à la cour s'acquitter de corvées périodiques au service du roi et de leurs chefs. C'est ainsi qu'ils apprirent que deux ou trois catéchumènes, établis chez les chasseurs d'éléphants du roi avaient réussi en peu de temps à en gagner une centaine.

Bien que très effrayé de ce succès et des projets attribués aux Européens, Mtésa refusa longtemps de recourir aux mesures extrêmes que lui conseillaient les Arabes. Il craignait de s'attirer les représailles des peuples civilisés. Mais à la fin, tourmenté d'une maladie grave, circonvenu et affolé par les esclavagistes, contraint d'accepter la construction d'une mosquée, le Coran, la prière de l'islam, il bannit violemment les missionnaires catholiques, après les avoir accablés de menaces.

Ils durent se réfugier au sud du Nyanza dans le Bukumbi, où ils fondèrent la mission de Notre-Dame de Kamoga. Ils y bâtirent une église et un orphelinat qui compta bientôt une soixantaine d'enfants. Moins occupés, malgré tout, que dans l'Ouganda, ils achevèrent de traduire le catéchisme en Kisukuma et Kiswakili.

Le Bukumbi, qui est en quelque sorte une province de refuge, se trouve fort heureusement au centre du vicariat apostolique du Nyanza. Il n'est pas inutile, puisque l'occasion s'en présente, d'expliquer en passant comment se divisent les missions de l'Afrique Équatoriale. Elles forment deux vicariats apostoliques, celui du

Nyanza et celui du Tanganika, soumis l'un et l'autre au gouvernement d'un évêque. Le vicariat du Nyanza a donné naissance au provicariat de l'Ounyaniembé, soumis à un provicaire non revêtu de l'épiscopat; le vicariat du Tanganika a donné naissance au provicariat du Haut-Congo. Le premier de ces provicariats pourra se développer à l'est, entre le lac Victoria et la côte, jusqu'aux établissements des Pères du Saint-Esprit; le second dirige ses conquêtes religieuses et civilisatrices dans la direction de l'ouest, le long du plus grand fleuve de l'Afrique. On peut donc dire que les missions de l'Afrique équatoriale comprennent quatre parties, le Nyanza et l'Ounyaniembé, le Tanganika et le Haut-Congo. Il faudrait même en indiquer une cinquième, celle du lac Nyassa, fondée l'année dernière[1].

Le premier évêque de toutes ces Missions a été Mgr Livinhac, aujourd'hui supérieur général des Pères Blancs. Il fut sacré comme vicaire apostolique du Nyanza, avec le titre d'évêque de Pacando, le 14 septembre 1884. La cérémonie eut lieu dans la nouvelle Carthage, qui venait d'être reconstituée en diocèse et qui n'avait pas vu d'ordination épiscopale depuis plus de mille ans. Le prélat consécrateur était Mgr Lavigerie, successeur de saint Cyprien, assisté de Mgr Combes, évêque de Constantine et d'Hippone, successeur de saint Augustin, et de Mgr Buhagiar, évêque de Ruspe, successeur de saint Fulgence. Quels noms et quels souvenirs! mais aussi quelle résurrection et quelles espérances!

III

L'exil des missionnaires dans le Bukumbi n'avait pas arrêté les progrès du catholicisme chez les Bagandas. Les néophytes conti-

[1] Il y a deux ans le P. Deguerry a été envoyé par le cardinal Lavigerie pour étudier sur place la manière de se rendre aux Grands Lacs par la voie du Zambèze Les recherches ont été couronnées de succès. On peut, en allant par mer jusqu'à Quilimane, remonter le fleuve et son affluent le Chiré jusqu'au lac Nyassa, passer celui-ci en bateau et traverser les plaines d'étroite étendue qui le séparent du Tanganika. C'est cette exploration qui a fait naître l'idée de fonder une mission au Nyassa. Le centre en a été établi dans la station portugaise de Mponda, sur les bords du Chiré, au sud-sud-est du lac. Cinq missionnaires y sont partis à la fin de juin 1889, sous la conduite du R. P. Lechaptois. On a peu de nouvelles de cette fondation récente. Les revendications imprévues de l'Angleterre sur ces territoires ont dû l'empêcher d'abord de se développer; mais l'accord anglo-portugais fait cesser les différends qui entravaient le succès de l'apostolat.

nuèrent d'instruire leurs compatriotes, les membres de leurs familles, parfois des villages entiers. Les musulmans, qui avaient compté sur un résultat tout autre, ne se tenaient point pour satisfaits, et le roi, de plus en plus excité par eux, n'aurait pas reculé plus longtemps devant la persécution sanglante, si la mort n'eût mis fin à son règne.

La loi de l'Ouganda exclut du trône le fils aîné du roi, et elle laisse aux grands la faculté d'élire et de proclamer un des autres fils du souverain décédé. Malgré les intrigues et l'opposition des Arabes, et même en haine de leur domination cruelle, qui était détestée dans tout le pays, les Bagandas portèrent leur choix sur Mouanga, l'un des plus jeunes parmi les quarante fils de Mtésa, qui avait suivi secrètement les catéchismes des missionnaires et les avait reconduits en pleurant, au moment de leur départ pour l'exil.

Son premier soin fut de les inviter à rentrer dans l'Ouganda. Le P. Lourdel s'entendit aussitôt avec un Arabe nommé Saïd-ben-Syf, qui se proposait justement de traverser le lac sur un boutre de dimensions assez vastes. Mais le départ était remis de jour en jour, malgré leur impatience, lorsqu'ils apprirent l'approche d'une flottille de vingt barques envoyées par le nouveau roi pour les ramener avec tous leurs orphelins. Il attribuait à leurs prières son élévation au trône, et, pour leur témoigner sa reconnaissance, il rompit courageusement avec les superstitions païennes, se mit à réciter le *Pater* tout haut et à l'apprendre lui-même à son entourage, enfin nomma aux charges importantes les meilleurs des néophytes.

Impossible de décrire le bonheur des chrétiens à la vue de leurs missionnaires. « Voilà, disait l'un d'eux, mille cinquante et un jours que vous êtes partis. Nous commencions à désespérer de vous revoir, mais nous instruisions quand même nos frères, nous disant pour nous consoler : Si nos Pères reviennent après notre mort, ils retrouveront au moins la divine doctrine vivante dans bien des cœurs. »

L'œuvre d'évangélisation, ainsi reprise au grand jour, fit de tels progrès que les Arabes et plusieurs grands, qui craignaient de se voir interdire la polygamie, tramèrent, sous la direction du premier ministre, Katikiro, une conspiration dont le but était de tuer Mouanga et de proclamer un de ses frères, encore enfant. Trois chrétiens, parmi lesquels André Kagoua et Joseph Mkasa, conseiller intime du roi, découvrirent à temps le complot et le dénoncèrent, protestant que le kabaka pouvait, en toute occurrence, compter sur leur fidélité et sur celle de leurs amis.

Mouanga fit venir Katikiro et lui dit qu'il savait tout. Le ministre, à force de larmes et de protestations, obtint sa grâce et celle des

autres conjurés. Mais lui-même ne pardonna point à ceux dont la fidélité avait failli le perdre. Il leur voua une haine d'autant plus profonde, que le roi parlait sans cesse de donner sa charge à Joseph Mkasa, et de nommer André Kagoua général en chef. Il profita de toute occasion pour représenter les chrétiens comme des hommes dangereux. Fidèles tant qu'ils étaient en petit nombre, insinuait-il, on les verrait, une fois les plus forts, renverser le roi pour leur substituer un des leurs.

Ces calomnies, habilement renouvelées par Katikiro et par ses amis, finirent par inspirer à Mouanga une réelle défiance. La nature aidant, il abandonna d'abord pour lui-même l'étude d'une religion qui condamnait la polygamie et l'injustice, apanages traditionnels de sa royauté.

Il continua cependant de traiter les missionnaires en amis et de leur laisser toute liberté dans leurs rapports avec ses sujets. En quelques mois, et malgré les menaces qu'on sentait planer sur les chrétiens, deux cent quarante-quatre catéchumènes reçurent le baptême, pendant que huit cents autres se préparaient avec ardeur à ce sacrement. Ce fut vers ce temps qu'on apprit dans l'Ouganda l'invasion de l'Afrique équatoriale par les Allemands, et l'arrivée, par le Sud, de Fischer accompagné de plusieurs centaines de fusils. Ces nouvelles irritèrent le roi de plus en plus, et il commença à croire ceux qui lui montraient dans les missionnaires des espions venus pour préparer la voie aux conquérants.

L'évêque anglican Hannington, qui approchait alors par le Oussoga, fut la première victime de ces fâcheuses dispositions. D'après une prophétie qui a cours dans le pays, c'est justement par la route de l'Oussoga que doivent arriver les envahisseurs. Malgré les exhortations des Pères, Mouanga envoya l'ordre à l'armée, qui faisait alors la guerre dans cette province, de tuer le blanc et toute sa suite. De nouvelles instances du P. Lourdel et de Joseph Mkasa en faveur d'Hannington finirent par obtenir la promesse que le roi enverrait un exprès pour donner contre-ordre. Si l'on voulait absolument refuser au voyageur l'entrée de l'Ouganda, ne le pouvait-on faire sans le mettre à mort? L'exprès arriva trop tard, si toutefois il fut envoyé, et cette démarche n'aboutit qu'à soulever contre les chrétiens de plus graves soupçons.

Katikiro en profita pour demander la mort de Joseph, qu'il représenta comme l'allié des étrangers et un ennemi dont il fallait tout craindre. Le roi résista longtemps, mais finit par céder. Aussitôt, et sans lui laisser le temps de revenir sur cette sentence, le ministre fit conduire le condamné au lieu du supplice et ordonna au bourreau de lui trancher la tête.

Le bourreau s'apprêta à obéir. Avant l'instant fatal, Joseph lui dit avec un grand calme : « Tu diras de ma part à Mouanga qu'il m'a condamné injustement, mais que je lui pardonne de bon cœur. Tu ajouteras que je lui conseille de se repentir, car, s'il ne se repent pas, il aura à plaider avec moi au tribunal de Dieu. »

Ces dernières paroles furent rapportées au roi. D'abord il affecta d'en rire, mais elles firent bientôt sur lui une telle impression qu'il ne pensa plus qu'à en conjurer l'effet. Le moyen qu'il prit fut digne d'une intelligence barbare. Il fit tuer un de ses sujets et ordonna de mêler soigneusement ses cendres avec celles de Joseph : « Comment pourra-t-on maintenant le reconnaître? disait-il d'un accent de triomphe. Et comment pourra-t-il plaider devant Dieu? »

Deux ou trois autres chrétiens furent exécutés après Joseph. Mouanga déclara qu'il les ferait tous massacrer et que les missionnaires seraient eux-mêmes tués ou bannis. « J'en finirai avec ces chrétiens, disait-il naïvement à ses intimes. Ils obtiennent de Dieu tout ce qu'ils veulent. Autrefois, ils me regardaient comme leur ami, ils priaient pour moi et Dieu écartait de moi les périls. Maintenant, ils vont le conjurer de me renverser. Il faut à tout prix que je me débarrasse de tous ces scélérats. »

Ces menaces, pourtant, ne se réalisèrent pas tout d'abord, et de nouveaux progrès suivirent la mort de Joseph, tant la vue de son martyre avait excité l'ardeur des catéchumènes. Un évènement imprévu fit éclater l'orage dans toute sa violence.

Une jeune chrétienne, Clara Namalsi, fille du roi Mtésa, avait été préposée à la garde du tombeau d'un des anciens rois de l'Ouganda. Indignée contre les superstitions et les sortilèges qui se faisaient autour de ce tombeau, elle commença par détruire les amulettes qui s'y trouvaient en grand nombre et par chasser les sorciers qui se disaient possédés des *mzimu* (âmes des morts) ou des *lubalis* (divinités). Cette conduite avait déjà irrité les païens. Mais ce qui porta le comble à leur fureur, ce fut un nouvel acte de courage que nous laissons à d'autres de taxer d'imprudence, et pour lequel, du reste, elle n'avait consulté personne.

D'après les lettres des missionnaires, auxquels sont nécessairement empruntés les détails qui vont suivre, Clara Namalsi mit en pièces et jeta dans un trou une amulette immonde et honteuse que les princes et princesses reçoivent à leur naissance et qu'ils doivent conserver avec respect durant toute leur vie; à leur mort, elle est l'objet d'un culte ridicule. On croit que l'âme du défunt y réside, et il n'est pas rare qu'on lui accorde des sacrifices humains.

Cette profanation, qui rappelle la manière dont une autre Africaine, sainte Salsa, vierge tipasiote du quatrième siècle, mérita le

martyre en jetant dans la mer l'idole qu'adoraient ses compatriotes païens, cette profanation fut bientôt connue de tout le peuple et provoqua les clameurs des ennemis du christianisme. Les génies irrités allaient, disaient-ils, se venger sur le royaume, si on ne les apaisait par le châtiment de la coupable et de tous ceux qui partageaient sa funeste religion,

Quelques jours après, Mouanga commença de sa propre main l'œuvre de la persécution. Se promenant le soir dans sa capitale, il surprit un de ses pages chrétiens, Denis Sébuggouao, qui en instruisait un autre : « Que fais-tu là? lui demanda-t-il. — J'enseigne le catéchisme, » répondit Denis. Déjà exaspéré par la conduite de sa sœur Clara, le roi entre en fureur : « Attends, dit-il, je vais te guérir de ton insolence. » Et il le perce de son épée. L'enfant tombe mort baigné dans son sang.

Ce fut le signal du massacre.

IV

Le roi fit appeler Katikiro en pleine nuit et lui déclara qu'il fallait exterminer *tous ceux qui priaient*. C'est le beau titre sous lequel sont désignés les chrétiens. Les portes de la résidence royale furent aussitôt fermées, et ordre fut donné à ceux qui les gardaient de ne laisser sortir personne.

Un des chrétiens trouva cependant le moyen d'aller avertir les missionnaires à leur résidence de Sainte-Marie de Roubaga, et le P. Lourdel, supérieur, se rendit en hâte à Mourougnou, où se trouvait alors le roi.

Il rencontra en route des bandes d'hommes armés de fusils et de lances qui allaient au pas de course piller les principaux centres chrétiens et en arrêter les chefs.

Arrivé à la cour, il se rendit d'un pas ferme, malgré son émotion, dans la hutte où l'on attend les audiences royales, et où le premier ministre le salua comme d'habitude. Son étonnement fut grand lorsque, pénétrant dans les cours intérieures, il vit partout les chrétiens aller et venir librement comme si rien ne s'était passé.

Mais bientôt il voit les chefs des divers services réunir ceux de leurs gens qui sont chrétiens près de la cour où se trouve la case royale. « Vous auriez dû vous sauver, disent leurs amis païens. — Nous sauver! Et pourquoi? » répondent-ils fièrement.

Charles Louanga, chef du groupe des pages où l'on compte le plus de chrétiens, est appelé le premier avec sa bande. Ils sont accueillis par des huées que domine la voix tonnante du roi. Il leur

fait de durs reproches sur leur religion, puis il leur dit : « Que ceux qui prient se rangent de ce côté. »

Aussitôt Charles Louanga et Kizito, jeune catéchumène plein de zèle, qui venait d'obtenir, à force d'instances, la promesse d'être baptisé dans un mois, se dirigent ensemble vers l'endroit désigné. Ils étaient convenus, pour ne pas faiblir au moment décisif, de se tenir par la main. Tous ceux de la troupe qui sont chrétiens suivent leur exemple.

A un signe du roi, les bourreaux se jettent sur les courageux confesseurs, les enlacent dans de grosses cordes et les traînent brutalement dans la cour. On a lié ensemble les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans; les enfants forment un autre faisceau. Ils sont tellement serrés qu'ils ne peuvent marcher qu'à petits pas et en se heurtant les uns contre les autres. Cette position bizarre fait rire le petit Kizito aussi tranquillement que s'il était à jouer avec ses amis.

Le groupes des pages de Charles Louanga une fois sorti, d'autres pages en moins grand nombre, mais aussi courageux, sont amenés à leur tour, et, en passant devant le P. Lourdel, le saluent d'un regard joyeux et assuré.

Après les employés de la cour, le roi fait mander un jeune soldat, Jacques Bouzabalio, qui s'était distingué par son empressement à instruire les enfants de la capitale, malgré toutes les menaces que lui attirait cette conduite; il avait même essayé de convertir Mouanga. Il se rend en courant vers la hutte royale, sachant bien ce qui l'attend.

« C'est celui-là, s'écrie le prince, qui a voulu autrefois me faire embrasser la religion. Bourreaux emmenez-le, et tirez-le bien vite ; c'est par lui que je veux commencer. — *Ouerba!* (adieu) dit le jeune chrétien sans s'émouvoir. Je m'en vais là-haut, au paradis, prier Dieu pour toi. » Jacques est emmené, la corde au cou, par le bourreau qui va lui trancher la tête. Le P. Lourdel le voit passer, et, les yeux pleins de larmes, lui donne une dernière absolution. Pour toute réponse, il adresse au missionnaire un radieux sourire, en élevant vers le ciel ses mains attachées.

Le P. Lourdel attendit plusieurs heures encore la permission de voir le roi. Elle ne lui fut pas accordée, et il dut repartir sans aucun renseignement sur les desseins des persécuteurs.

Dévoré d'une soif brûlante, il rentra pour se rafraîchir dans la case d'un des néophytes; elle était abandonnée. A quelques pas de là, ayant trouvé une petite source, il se pencha pour boire; un passant le prévint que le cadavre d'une des victimes de la nuit avait été traîné dans l'eau. Il se releva plein d'horreur, et continua sa

route, rencontrant partout des pillards chargés de dépouilles, qui venaient de saccager les villages des néophytes.

Cependant les pages chrétiens étaient livrés au supplice du feu.

Charles Louanga, leur chef, fut emmené à part. Peut-être croyait-on plus facile de le vaincre isolément. Un bourreau plus cruel que les autres demanda au roi, pour faire preuve de zèle, qu'on s'en remît à lui du soin de le torturer suivant ses mérites. Il le brûla donc lentement, en commençant par les pieds; et, comme autrefois les Juifs autour du divin Crucifié, il lui disait en attisant le feu : « Allons! que Dieu vienne à ton aide, et qu'il te retire du brasier. » Le martyr supporta son long supplice sans proférer une plainte.

Les trois plus jeunes des pages excitèrent la compassion du chef des bourreaux, le vieux Mkadjanga, qui n'avait jamais eu à torturer des enfants si jeunes. Il leur dit donc : « Déclarez seulement que vous ne prierez plus, et le roi vous accordera votre grâce. » Tous trois répondirent : « Nous ne cesserons pas de prier, tant que nous vivrons. »

Mkadjanga n'insista pas, espérant que la vue du supplice de leurs camarades les amènerait à résipiscence. Ils ne cédèrent point, et l'un d'entre eux, voyant qu'on n'avait pas préparé de fagot pour lui, réclama si énergiquement qu'on le lia comme les autres. Toutefois, Dieu permit qu'ils fussent épargnés, afin sans doute de les garder comme témoins de ceux qui moururent. Ceux-là étaient au nombre de trente et un.

Parmi eux se trouvait le fils même de Mkadjanga, qui essaya de tous les moyens pour lui arracher un mot qui ressemblât à une rétractation. L'enfant ne céda ni à ses paroles ni à la vue des préparatifs du supplice. Au moment fatal, le malheureux père tente un suprême effort : « Mon fils, lui dit-il, consens simplement à ce que je te cache chez moi. Personne n'y passe; on ne pourra te découvrir. — Père, répond le jeune chrétien, je ne veux pas être caché. Le roi t'a ordonné de me tuer. Si tu ne le fais pas, il te punira. Je connais la cause de ma mort, c'est la religion. Père, tue-moi. » Alors Mkadjanga, pour lui épargner la terrible agonie du feu, ordonna à l'un de ses hommes de le tuer d'avance d'un fort coup de bâton à la nuque. On l'attacha ensuite à un fagot et on le remit près de ses compagnons.

Tous les pages étant ainsi liés à des roseaux et à des branches sèches, on les place horizontalement à côté les uns des autres, en prenant soin de les tourner dans le même sens pour faciliter le supplice. Puis on met le feu aux fagots, du côté des pieds des victimes, afin de les faire souffrir le plus longtemps possible, et

dans la pensée que plusieurs renonceraient à la religion dès les premières atteintes de la flamme. Vain espoir ! la souffrance ne leur arrache que des prières et des chants d'actions de grâce.

Une demi-heure après, les roseaux étaient consumés et l'on n'apercevait plus qu'une rangée de cadavres, moitié brûlés et couverts de cendres.

Cent chrétiens environ furent martyrisés. Il faut citer au moins le nom d'André Kagoua, l'un des principaux ministres de Mouanga et son ami le plus fidèle. Katikiro, jaloux de son influence et furieux de ce qu'il avait converti deux de ses propres fils, parvint à obtenir du roi, dans une heure d'égarement, la condamnation de ce zélé chrétien. Il ordonna au bourreau de le décapiter sans retard, ajoutant qu'il ne mangerait pas avant qu'on lui eût apporté sa main comme preuve de sa mort. Malgré tout, le bourreau, après l'avoir emmené, hésitait à remplir sa fonction et se laissait gagner à la pitié. Mais le vaillant condamné l'encouragea lui-même et lui dit de le tuer vite pour s'épargner les reproches de son maître. Il eut alors la tête tranchée, et sa main fut portée à l'odieux ministre.

Mais le supplice le plus terrible fut celui de Mathias Mouroumba, qui exerçait les fonctions de juge de paix dans un des districts du pays, et qui depuis son baptême élevait toute sa famille dans la pratique de la religion. Sa fervente piété le désigna aux premiers coups des persécuteurs.

On le conduisit devant le ministre qui lui demanda d'un ton méprisant :

« — C'est là Mouroumba ? C'est lui qui, à son âge, a embrassé la religion ?

« — Oui, c'est moi, répond Mathias.

« — Pourquoi pries-tu ? reprend le ministre.

« — Parce que je veux prier. »

S'adressant aux bourreaux, le ministre dit :

« — Emmenez-le et tuez-le.

« — C'est ce que je désire. »

Katikiro, humilié par tant de courage, s'écrie alors :

« — Bourreaux, vous lui couperez les pieds et les mains, et lui enlèverez des lanières de chair sur le dos. Vous les ferez griller sous ses yeux... Dieu le délivrera. »

Blessé au vif par ce blasphème, Mathias répond fièrement :

« — Oui, Dieu me délivrera ; mais vous ne verrez pas comment il le fera, car il prendra avec lui mon être raisonnable, et ne vous laissera entre les mains que l'enveloppe mortelle. »

Les bourreaux se mettent en devoir d'exécuter consciencieusement l'ordre barbare de Katikiro. Pour n'être pas troublés par les

spectateurs, ils conduisent la victime sur la colline déserte de Savaridja. Mathias les suit d'un pas alerte, et le visage rayonnant de joie. Arrivés au lieu du supplice, les bourreaux lui coupent les pieds et les mains, qu'ils font griller à ses yeux. Ils le couchent ensuite la face contre terre, et lui enlèvent des lambeaux de chair qu'ils grillent de même.

De si horribles tourments n'arrachèrent aucune plainte à l'héroïque chrétien. Et pourtant l'agonie fut longue, car les bourreaux usèrent de tout leur art pour empêcher l'écoulement du sang et retarder la fin du supplice. Ils n'y réussirent que trop. Trois jours après, des esclaves, qui allaient couper des roseaux, étant passés par là, entendirent une voix qui les appelait. Ils s'approchèrent. Le mourant leur demanda à boire. Mais, épouvantés par la vue de ses horribles mutilations, les esclaves s'enfuirent et le laissèrent consommer son long sacrifice.

Plaise au Chef de l'Eglise de hâter les enquêtes canoniques déjà commencées sur les martyrs de l'Ouganda, et puissent bientôt ces glorieux représentants de la race nègre, vénérés sur tous les autels du monde catholique, attester l'égalité des hommes devant Dieu, ranimer ceux que découragent les défaillances des vieilles nations chrétiennes et confondre nos sceptiques, si fiers de leur faiblesse d'esprit!

V

Aucune apostasie n'était venue, pendant la persécution, augmenter la douleur des missionnaires. Les chrétiens soutenaient vaillamment les épreuves de toute sorte qui leur étaient imposées. Bannis de leurs demeures, dépouillés de leurs biens, sans cesse menacés de mort, ils n'en continuaient pas moins leurs relations avec les Pères. Ceux dont la vie était le plus en péril venaient les visiter le soir, et ils restaient jusqu'à minuit afin de pouvoir communier avant de partir. Parfois, à cause de leur grand nombre, les missionnaires, succombant à la fatigue et au sommeil, essayaient de se retirer. Mais comment résister à leurs prières : « Père, disait l'un, restez encore, demain je dois être conduit chez le roi, et probablement de là à la mort. Je ne vous verrai plus en ce monde. » — « Ce n'est qu'avec peine, disait un autre, et en faisant un cadeau à mon geôlier, que j'ai été délivré des entraves qui serraient mes pieds et autorisé à aller dire adieu à mes amis; c'est donc pour la dernière fois que je m'entretiens avec vous. »

On peut juger par là de l'empressement que mirent les Bagandas à se faire instruire et baptiser, quand la persécution se fut apaisée.

Le P. Denoît écrivait de Roubaga, le 8 mai 1888 : « Tous les jours il nous arrive de nouveaux catéchumènes; depuis un an, j'en ai inscrit huit cents comme ayant assisté au catéchisme que nous leur faisons tous les matins, et ce nombre est de beaucoup dépassé par celui des catéchumènes que nos néophytes instruisent chez eux, dans les districts éloignés. »

Mouanga revint peu à peu à de meilleurs sentiments. Il n'était pas, pour un roi nègre, trop cruel par nature, et ceux qui comparaient sa conduite à ce qu'avaient fait ses prédécesseurs dans leur jeunesse le trouvaient, paraît-il, relativement débonnaire. Il faudrait, pour apprécier équitablement sa conduite, la rapprocher de ce qu'avait été celle de ses prédécesseurs au début de leur règne. Sans remonter plus loin qu'à son père Mtésa, rappelons que celui-ci avait été élu kabaka par les grands à cause de sa douceur et parce qu'on redoutait les violences de son frère, Kadjumba, qui avait pourtant été désigné par Souna II pour lui succéder. Or le premier acte de Mtésa, « à la parole douce et aux grands yeux », fut de faire massacrer tous ses frères d'abord, puis tous les grands qui l'avaient élevé au trône. Il ne voulait pas avoir près de lui des gens qui pussent lui dire : « Tu me dois la souveraineté. » Souvent, raconte Stanley, dans un accès de colère, il prenait sa lance, se précipitait dans son harem, et frappait ses femmes jusqu'à ce qu'il fût rassasié de sang.

Mouanga commençait, du reste, comme son peuple, à ne plus pouvoir supporter le joug des musulmans. Il rendit sa confiance au chrétien Honorat, chef de ses pages, et le mit à la tête d'une grande partie de l'Ouganda. Comme c'est le gouverneur de province qui nomme les chefs de districts, Honorat donna cette place importante à des chrétiens, qui en profitèrent pour aider aux progrès de la foi.

Ainsi que nous l'apprennent les lettres de cette époque (premiers mois de 1888), le roi reconnaissait que les néophytes lui étaient plus dévoués que ses autres sujets. Voyant son premier ministre gravement malade et songeant aux troubles qui pourraient avoir lieu quand disparaîtrait un personnage si influent, il disait à ses intimes : « A la mort de Katikiro, le pays se révoltera; mais j'ai trouvé un expédient sûr pour venir à bout des rebelles; je dirai à Mapéra (il appelait ainsi le P. Lourdel, supérieur de la mission, par corruption de *mon Père*) : « Instruis tous mes sujets. » Quand les Bagandas prieront avec Mapéra, ils ne pourront plus se tourner contre moi. »

Il poussa la bienveillance jusqu'à faire visite aux missionnaires, ce qui est, dans l'Ouganda, une des plus grandes preuves d'estime

et de confiance. Il est vrai que, contrairement à ce qui se pratique dans les pays civilisés, où une visite royale est une source de faveurs, ce sont là-bas les visités qui doivent payer, et chèrement, l'honneur qui leur est fait, car si la politesse permet à l'hôte royal d'arriver les mains vides, elle défend à ceux qui le reçoivent de le laisser partir de même. Il fallut livrer nombre d'objets d'échange représentant une somme assez forte. Mais cette visite et quelques paroles tombées des lèvres du roi firent bonne impression sur l'esprit des Bagandas. Les infidèles virent qu'ils pouvaient sans danger se rapprocher des missionnaires, et ces derniers permirent aux néophytes d'aller plus souvent assister à leurs instructions et recevoir les sacrements.

C'est dans cette époque de calme relatif qu'a été ébauchée une œuvre dont on est peut-être en droit, si elle se développe, d'attendre beaucoup pour le salut de l'Afrique.

Il ne faut pas se dissimuler que les missions, même catholiques, se sont heurtées jusqu'ici à un obstacle qu'on n'a encore pu vaincre : l'absence de clergé indigène. Lorsque le christianisme a été introduit chez les diverses nations de l'Europe par des apôtres venus des pays déjà chrétiens, par les missionnaires de ce temps-là, il a pu s'y maintenir et s'y propager à l'aide des convertis d'élite que les premiers prêtres se sont donnés comme successeurs. C'est ainsi que les apôtres envoyés par Rome ont fait continuer leur œuvre, en Gaule, par un clergé gaulois, et dans la Grande-Bretagne, par un clergé breton. La conversion définitive des païens d'aujourd'hui nous paraît exiger la même condition. Les peuples actuellement chrétiens, chez lesquels, du reste, le nombre des vocations diminue avec la foi, ne pourront fournir indéfiniment aux nations païennes tout le clergé qui leur deviendra nécessaire à mesure qu'elles entreront dans l'Église. Quatre cents millions de Chinois seront-ils toujours évangélisés par deux cents prêtres français? Suffira-t-il longtemps à l'immense Afrique du petit nombre de vaillants religieux qui lui consacrent actuellement leur vie? Quels que puissent être les obstacles, il faut se préoccuper sans cesse de donner un clergé indigène aux peuples qu'on veut baptiser : c'est à ce prix qu'est la conversion du monde. En cela, mais en cela seulement, nous partageons, sur la conversion des nègres, les idées que M. de Mandat-Grancey exposait naguère dans le *Correspondant*.

On n'a pas encore de prêtres chez les Bagandas; mais déjà il se détermine parmi les représentants de cette race remarquable des vocations de Frères et de Sœurs. On lit, en effet, dans une lettre de Mgr Livinhac, en date du 10 juin 1888 : « Quelques personnes

d'un âge mûr et très sérieuses ayant manifesté au P. Lourdel le désir de se consacrer entièrement au service de Dieu par les œuvres de charité, il leur a fait bâtir une case dans une bananeraie voisine de la mission, et leur a confié un orphelinat de filles. Elles remplissent leur devoir de mères adoptives avec piété et dévouement.... Dieu veut-il tirer du Bouganda, qui a fourni les prémices des martyrs nègres, les prémices des religieuses noires? C'est son secret. Malgré la bonne volonté qu'elles montrent, nos Sœurs ne seront autorisées qu'après de très longues années d'épreuve à prendre des engagements définitifs. » Mais dût-on les faire attendre, comme dans les premiers siècles, jusqu'à l'âge de quarante ans, on ne voit pas pourquoi elles seraient toujours exclues de la vie religieuse, alors surtout que la pacification du pays aura permis d'y envoyer, pour les former, des Sœurs de la Mission[1].

Le P. Lourdel parle, dans une lettre de 1889, des étonnantes dispositions d'un jeune nègre nommé Célestin, qui a été racheté de l'esclavage en 1885 et élevé à l'orphelinat. Il passe sa vie à prier, à soigner les malades et à enseigner le catéchisme aux petits enfants. « Il sera, dit-il, je l'espère, notre premier Frère noir. » Son dévouement et sa piété l'ont fait admettre par les missionnaires à une vie qui est absolument conforme à celle des Frères de leur congrégation. Malgré son vif désir de pratiquer jusqu'au bout les conseils évangéliques, on ne lui a permis jusqu'ici que des vœux annuels. Mais les Pères ne doutent pas de sa persévérance.

Ces premiers essais, qui prépareront peut-être des vocations sacerdotales, donnent déjà, tels qu'ils sont, de grandes espérances. Religieuses et religieux noirs auront, à défaut du même prestige dans les commencements, beaucoup plus d'aptitude que ceux de l'Europe pour évangéliser leurs compatriotes et pour aider l'action des missionnaires. Ils puiseront une grande force dans l'habitude des langues barbares et du climat équatorial, dans la connaissance parfaite des mœurs, des vraies difficultés, des ressources de toute nature. La supériorité des Bagandas sur les autres nègres les désigne tout naturellement pour ce rôle providentiel, et c'est par là surtout qu'ils justifieront le jugement que Stanley a porté sur l'avenir de leur pays : « L'Ouganda, disait-il le 30 octobre dernier devant le P. Schynse, qui s'était joint à sa caravane avec le P. Girault, l'Ouganda a pris plus de valeur que tout le reste de l'Afrique ; nulle part je n'ai vu dans toute la population un semblable désir de s'instruire. On ferait bien de consacrer tout son monde et toutes

[1] Parallèlement à la congrégation des Pères Blancs, le cardinal Lavigerie a fondé les Sœurs de la Mission ou Sœurs Blanches, qui se proposent surtout la conversion et le relèvement social des femmes africaines.

ses ressources à ce seul pays; de là, comme une étoile, le christianisme rayonnera sur les autres régions. »

VI

On a pu craindre, pendant un temps, que l'Ouganda, au lieu de servir la cause du christianisme, ne devînt, aux mains des Arabes et de leurs partisans, le plus grand obstacle à son expansion.

L'Eglise de l'Ouganda jouissait depuis un an d'une paix relative, quand deux lettres, écrites l'une par le sultan de Zanzibar, l'autre par le consul anglais, vinrent remettre en question la sécurité des chrétiens. Elles réclamaient énergiquement pour M. Mackay, dont nous avons déjà parlé, la liberté de faire des prosélytes ou de partir. Les menaces qu'elles contenaient eurent pour résultat de faire expulser le missionnaire anglais et de donner du poids aux allégations des négriers arabes, qui plaignaient bien haut le roi d'être insulté et menacé par les puissances européennes. Les missionnaires français qui avaient reçu de Saïd-Bargash des lettres semblables, s'étaient bien gardés de s'en servir.

M. Mackay, en se retirant, confia la clef de sa maison au P. Lourdel, pour la remettre au Rév. Gordon qui allait bientôt venir le remplacer.

En effet, vers la fin de 1887, M. Parker, successeur du malheureux évêque Hannington, arrivait au sud du Nyanza avec cinq missionnaires, et il envoyait M. Gordon et M. Walker présenter à Mouanga une lettre et un cadeau. Le cadeau fut vite oublié, quand on lut au roi des phrases comme celle-ci : « Moi, évêque, à qui ces contrées de l'Orient ont été données à instruire, je te salue! Après t'avoir salué, je t'informe que, si nous désirons aller chez toi, ce n'est pas pour venger le massacre d'Hannington et de son escorte. C'est pour instruire tes sujets de la loi de Dieu... *Repens-toi d'un si grand crime.* Si tu nous acceptes, nous te dirons *à quelles conditions nous consentirons à retourner chez toi... Nous aurions pu venger la mort d'Hannington, mais nous n'avons pas voulu le faire...* »

Mouanga, fort ému de ce langage, sut assez se contenir pour ne rien dire de blessant devant M. Gordon. Mais, en s'éloignant de la case de réception, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « N'était l'amitié que j'ai pour Mapéra, j'enverrais à l'armée qui se trouve au sud du lac, l'ordre de tomber sur les blancs du Bukumbi et de Makoro. »

Après cinq jours de délibération, le roi fit venir M. Gordon en séance solennelle pour lui dire que les missionnaires anglais pou-

vaient entrer dans l'Ouganda. Le Révérend, qui avait fait traduire sa lettre, eut la malheureuse idée de la présenter de nouveau. Mouanga se tut, et pria le P. Lourdel d'écrire à M. Parker pour lui demander des fusils et de la poudre.

La perspective de ces présents eût peut-être empêché tout éclat sans une nouvelle imprudence de M. Gordon, qui revint quelque temps après à la cour, au moment où les musulmans achevaient de traduire et de commenter une longue lettre en arabe écrite d'Égypte ou de Zanzibar par quelqu'un de bien informé, et dans laquelle on apprenait au kabaka la résolution définitive prise par les Anglais et les Allemands de *manger*, les uns l'Ounyaniembé et les autres l'Ouganda. M. Gordon, fort à propos, tira une fois de plus de sa poche la lettre à laquelle il attachait tant d'importance; il la lut d'un ton solennel et l'accompagna de commentaires qui étaient loin d'en adoucir les termes. Mouanga n'y tint plus : « Puisque vous me parlez ainsi, dit-il à M. Gordon d'un ton fier et provocant, je vous déclare que vous êtes mon prisonnier de guerre. Si les Anglais viennent à m'attaquer ou à arrêter les marchandises à la côte, c'est vous que je tuerai le premier. » Puis, prenant une poignée de cendres et les jetant dans la lettre adressée à Parker, il ajouta : « Voilà ma déclaration de guerre. (D'après les usages du pays, envoyer des cendres à un ennemi, c'est lui dire qu'on accepte les hostilités.) Faites porter cette réponse à ceux qui m'ont adressé la lettre. Pour vous, je vous le répète, vous êtes mon otage, jusqu'à ce qu'un autre vienne prendre votre place. Je vais en outre faire tuer les gens que vous instruisez et tenez cachés chez vous... » Enfin, se tournant vers les grands du royaume, il s'écrie d'une voix tremblante de colère : « Voilà un blanc qui m'insulte en face! Huez-le, insultez-le! » Et toute la cour de lancer les plus grossières injures à la face du pauvre M. Gordon.

Quelques jours après, on jura solennellement de faire la guerre aux Européens : « Que les blancs viennent du levant, qu'ils viennent du couchant, qu'ils viennent du nord, qu'ils viennent du sud, qu'ils descendent du ciel ou qu'ils sortent de la terre, nous trouverons moyen de les arrêter. » Mouanga répétait sans cesse : « Les blancs se sont partagé tous nos pays; les Allemands mangent la côte, les Anglais l'Ouganda! » — Avait-il si tort? et que doit-il dire aujourd'hui en apprenant la convention anglo-allemande?

Cependant sa fureur n'atteignit pas les missionnaires catholiques. « Vous autres, dit-il au P. Lourdel, qui avait toute sa confiance et dont la mort récente est vraiment un malheur public pour l'Ouganda, vous autres, vous n'en voulez pas à mon royaume, nous resterons en paix avec vous. »

Les Pères Blancs profitèrent de ces dispositions pour protéger les protestants et obtenir la mise en liberté de M. Gordon. Le gouvernement anglais a officiellement reconnu ces services dans une lettre adressée à notre ministre des affaires étrangères et transmise par lui aux intéressés :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le 8 avril 1889.

M. le ministre d'Angleterre à Paris vient de me faire savoir officiellement que le gouvernement de la Reine avait hautement apprécié l'assistance que les Pères d'Alger ont prêtée, lors du récent soulèvement de l'Ouganda, à deux missionnaires anglais, MM. Walker et Gordon, gravement mis en péril par les indigènes.

Je tiens à vous informer sans retard de cette démarche ; je viens d'ailleurs d'en faire part à notre agent à Zanzibar, en l'invitant à transmettre aux Pères de la Mission, avec mes félicitations, l'expression des remerciements du gouvernement britannique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : E. SPULLER.

A Monsieur le Procureur des missions d'Afrique, 11, *rue du Regard*, *à Paris*.

Ces projets des Européens et la lettre de Parker avaient rendu Mouanga extrêmement irritable. Il retomba dans d'étranges accès de fureur. On ne sait pour quelle faute, ou par quel caprice, il se mit un jour dans l'esprit d'envoyer toute sa garde avec ses pages dans une île déserte du Nyanza, avec ordre à ceux qui les conduisaient de les abandonner ensuite et de les laisser mourir de faim. C'était, disait-il, pour ramener un grand troupeau de chèvres, qu'il y avait réellement fait porter. Le secret transpira, et la garde, au lieu de s'embarquer, résolut de renverser le tyran. Les musulmans se mirent à la tête du complot, et invitèrent les chrétiens à y prendre part. Honorat, chef de la garde royale et bon catholique, en demanda la permission aux Pères. Ceux-ci ne la lui accordèrent pas. Il se soumit, et s'abstint d'intervenir. Mais sa neutralité suffit à assurer le succès de la conspiration. Mouanga fut renversé et n'eut que le temps de s'enfuir à Ossoukouma, dans le Magou, au sud-est du grand lac. Il y demanda l'hospitalité au marchand arabe Saïd-Ben-Syf.

VII

En même temps Kiwéwa, l'un des quarante frères de Mouanga, était proclamé souverain. Bien qu'il dût son élévation aux Arabes, il se montra favorable aux chrétiens dont la fidélité lui inspirait une plus grande confiance. Cette attitude imprévue amena un nouveau complot des musulmans. Avant que la nouvelle administration fut complètement organisée, le 12 octobre 1888, ils mirent à profit le moment où néophytes et catéchumènes se trouvaient en foule au catéchisme des Pères, se portèrent en armes sur la capitale, entourèrent le roi et lui dirent que les chrétiens s'apprêtaient à le renverser pour mettre une princesse à sa place, selon l'usage des blancs qui sont gouvernés par la *Queen*. Honorat se hâta d'envoyer dire au roi que ce projet n'avait jamais existé. Les Arabes alors, craignant de voir leur plan échouer, se jetèrent sur les chrétiens pris à l'improviste, les mirent en fuite après plusieurs heures de combat et saccagèrent toutes leurs possessions. Kiwéwa céda à la pression des vainqueurs et fit tout ce qu'ils voulurent. Bientôt les missionnaires catholiques et protestants se trouvèrent ensemble dans la même prison, attendant la mort et se donnant les marques d'une charité touchante. Ils ne furent qu'expulsés et purent se retirer au sud du lac, les Anglais à Makolo, et les Français à Notre-Dame de Kamoga dans le Bukumbi.

C'était près de là qu'avait eu lieu, quelque temps plus tôt, un évènement qui ne doit pas être passé sous silence. Le P. Giraud se rendait dans une île voisine, accompagné de six rameurs et d'un enfant non baptisé. La barque fit naufrage; tous furent submergés en un instant. Les rameurs atteignirent sans difficulté le rivage. Seul le P. Giraud, qui était pourtant bon nagenr, ne l'atteignit pas. L'enfant s'était cramponné à lui. Au lieu de secouer un fardeau qui lui rendait la mort inévitable, sentant qu'il allait s'engloutir, il souleva l'enfant au-dessus du lac et jeta rapidement un peu d'eau sur sa tête, en disant : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » ; puis il disparut avec lui dans les flots, pendant que les deux âmes allaient à Dieu, l'une par le privilège de l'innocence, l'autre par le privilège de l'héroïsme.

Cependant Kiwéwa essayait de secouer le joug des Arabes. Un jour qu'ils avaient projeté de le circoncire de force, il aposta dans sa maison des gens armés qui en tuèrent un grand nombre à mesure qu'ils entraient. Les autres, prévenus à temps, organisèrent une nouvelle insurrection, mirent le prince à mort et lui substituèrent Karéma, l'un de ses frères, qui fut circoncis et leur laissa toute

autorité. Ce monstre massacra tous ses frères et sœurs. Pour plaire aux Arabes, il leur livra toutes les jeunes filles du pays, et fit circoncire de force les Bagandas qui étaient avec lui.

Le pays fut alors livré à toutes les violences du parti de l'islam. Les Arabes, après plusieurs combats qui tournèrent à leur avantage, se rendirent si odieux que l'excès même du mal amena bientôt une réaction. Les principaux du royaume s'enfuirent auprès de l'ancien ministre chrétien Honorat, qui organisait la résistance dans le Bousagara, à l'ouest de l'Ouganda, et qui fut bientôt en mesure de tenter par les armes la délivrance de sa patrie.

Mais déjà Mouanga, fort mal reçu par Saïd-ben-Syf s'était évadé de Magou avec une trentaine de ses pages, et était allé demander asile aux missionnaires catholiques réfugiés dans le Bukumbi[1].

Touché de l'accueil qu'il y reçut malgré tous ses crimes, il se fit instruire en même temps que ses compagnons, et tel fut l'heureux changement de ses dispositions, que les Pères ne craignirent pas de lui conférer le baptême.

La nouvelle en étant parvenue dans le Bousagara, l'armée chrétienne lui envoya une députation pour lui offrir de l'aider à reconquérir la couronne et à chasser les musulmans.

Il s'embarqua sans hésiter avec la députation le 29 avril 1889. Il ne devait plus retrouver Honorat, qui avait succombé dans une embuscade après avoir remporté deux victoires sur les Arabes. Il se mit lui-même à la tête de l'armée et fut accueilli par son peuple avec un grand enthousiasme. Mais, l'absence de munitions l'exposant à être battu par les musulmans, qui étaient fort bien armés, il s'établit provisoirement dans une petite île située près de la baie de Murchison, d'où il dirigea, non sans habileté, le mouvement anti-arabe. Son premier soin fut de faire venir près de lui les missionnaires qu'il avait laissés dans le Bukumbi.

Ce fut alors que les chrétiens, catholiques et protestants réunis, envoyèrent demander du secours à Stanley, qui revenait vers la côte avec Emin-Pacha. Le seul bruit de son approche avait plusieurs fois suffi à ralentir les vexations dont souffraient les Européens et leurs amis; il n'était pas douteux que l'entrée dans l'Ouganda d'une caravane aussi forte que la sienne, et grossie encore par la renommée, suffît à intimider les musulmans et leur roi Karéma. Il était même regrettable qu'il ne se fût pas décidé à traverser le pays pour aller de l'Albert-Edouard à la côte. C'est en effet le

[1] Cela ne tendrait-il pas à prouver, conformément au dire des missionnaires et contrairement à celui de Stanley (*Dans les ténèbres de l'Afrique*, II, p. 366), que les chrétiens ne s'étaient pas associés aux musulmans pour renverser Mouanga?

chemin le plus court, et une lettre de Mgr Livinhac, datée du 10 juin 1888, affirme que Mouanga était disposé à le laisser passer. La décision qu'il prit de tourner l'Ouganda par le sud s'explique facilement par l'ignorance où il était alors sur les évènements de l'Ouganda. Mais il n'en est peut-être pas de même de la manière dont il éconduisit successivement les deux messages des chrétiens de ce pays en 1889.

Il se trouvait, la première fois, dans l'Ankori, dont le roi venait de faire alliance avec lui et le traitait en ami, lorsque les chrétiens, réfugiés près de cette région, lui députèrent deux messagers recommandés par son allié. Stanley nous raconte qu'il pensa alors aux excès de Mouanga et à sa responsabilité dans l'assassinat de l'évêque Hannington. Il ajoute que malgré les *apparences* de vérité que contenait le récit des chrétiens, il connaissait trop bien la duplicité des Bagandas pour se précipiter dans *l'aventure.* « Eussé-je été disposé à me rendre aux vœux des chrétiens, continue-t-il, *mon devoir* envers le pacha, son ami Casati et ses Égyptiens, que j'avais promis d'escorter jusqu'à la mer, me défendait même d'y penser. » Emin-Pacha était si pressé d'arriver à la côte, qu'une fois délivré de son libérateur, il a repris le chemin de l'Afrique centrale, et qu'il a aujourd'hui dépassé le Nyanza.

Pour s'éviter toute complication, Stanley fit croire aux envoyés qu'il leur donnerait une réponse en arrivant près du Nil-Alexandra, où il aurait à munir de vivres suffisants les compagnons qu'il lui faudrait laisser derrière lui pour se rendre dans l'Ouganda.

Quelques temps après, le roi d'Ankori lui-même venait le trouver, en compagnie de plusieurs chrétiens qui renouvelaient la demande de secours. On ne pouvait cette fois douter de leur sincérité. D'autre part, la caravane de l'explorateur, se trouvant en pays ami, ne courait aucun risque à détacher pour quelque temps, ou même pour toujours, une petite troupe qui serait allée retrouver les chrétiens maîtres de la partie de l'Ouganda qui avoisine l'Ankori : « Je conseillai aux messagers, dit Stanley, de s'en ouvrir à MM. Stokes et Mackay, et leur donnai l'assurance que, lorsque je le pourrais, j'expliquerais toute l'affaire aux amis anglais [1]. » Et il continua sa route. Il venait d'écrire dans son journal : « L'expulsion des missionnaires et la dispersion de leurs troupeaux seront pour des tiers l'aurore de la victoire. Les cris de triomphe que poussent déjà les musulmans vont-ils les décourager (les membres de la Société anglaise des missions) ? Qu'ils leur inspirent au contraire de plus nobles et plus sages efforts ! Une grande cause, une grande œuvre, une

[1] *Dans les ténèbres de l'Afrique,* t. II, p. 348.

grande entreprise, n'ont jamais réussi si ceux qui la conduisent n'ont la foi absolue qu'aucun effort n'est trop élevé, aucune lutte trop ardente pour la soutenir [1] ! »

En arrivant, au mois de décembre, chez M. Mackay, au sud du Nyanza, Stanley dut s'entretenir longuement avec lui du salut éternel des pauvres Bagandas. Le 5 janvier 1890 le missionnaire écrivait à l'explorateur : « Je suis heureux que M. Mackinnon ait été fait chevalier. Il mérite bien cet honneur. J'ai écrit à ses agents de Zanzibar pour leur démontrer l'absurdité de concéder à l'Allemagne que la ligne frontière passe à l'ouest du lac, le long du 1° latitude sud, ce qui couperait en deux le royaume de Bouganda, puisque le Karagoué, l'Oussoui et l'Oussindja lui appartiennent ou lui payent tribut jusqu'à Serombo, au sud. Des limites tracées sur le papier à Berlin ou à Londres n'empêcheront pas ces Etats de reconnaître la suzeraineté de Bouganda. Il n'y a pas matière à rivalité. La seule ligne frontière que je comprenne partirait de la pointe de cette longue baie (détroit de Smith), diagonalement au sud-ouest, jusqu'à l'intersection du quatrième parallèle avec le 34e degré de longitude et de là droit à l'ouest vers Bikani, sur le Tanganika [2]. »

VII

Les chrétiens se passèrent du secours de Stanley. Quand ils crurent le moment favorable, ils se dirigèrent vers la capitale, accueillis par le peuple en libérateurs. Après plusieurs combats acharnés, ils firent leur entrée dans Roubaga, le 5 octobre 1889. Les Arabes marchèrent de défaite en défaite, et Karéma dut s'enfuir avec un petit nombre de compagnons.

Mouanga, rétabli sur son trône, a confié toutes les charges aux chrétiens, catholiques ou protestants. Les dernières nouvelles reçues de Zanzibar annoncent son triomphe définitif.

Il semble donc que l'Ouganda tout entier, c'est-à-dire le plus important royaume de l'Afrique équatoriale, soit maintenant acquis au christianisme. Tel est le magnifique résultat que les missionnaires d'Alger ont obtenu en moins de quinze années. Il faudrait, pour le compromettre, une formidable invasion des Arabes mahdistes, à qui la retraite plus ou moins libre d'Emin-Pacha a ouvert la route de l'Equatorial. Peut-être aussi le protectorat forcé de l'Angleterre va-t-il donner du poids aux insinuations des musulmans sur

[1] *Dans les ténèbres de l'Afrique,* t. II, p. 346.
[2] *Loc. cit.*, p. 387.

les projets de conquête des chrétiens. Mouanga ne se demandera-t-il pas pourquoi l'on tient tant à le défendre, maintenant qu'il a reconquis et pacifié son royaume?

Toutefois il semble bien décidé à garder sa nouvelle religion. On n'en saurait donner de meilleure preuve que la lettre suivante, écrite par lui au cardinal Lavigerie.

Mengo (Bouganda), 4 novembre 1889.

Eminence et mon Père le Grand,

Moi, Mouanga, roi du Bouganda, j'envoie vous voir (pour : j'ai l'honneur de vous offrir mes hommages). Je vous écris pour vous informer de mon retour dans mon royaume.

Vous avez appris que, lorsque les Arabes m'eurent chassé, je me sauvai dans le Bukumbi. Mgr Livinhac et ses missionnaires me traitèrent avec bonté. Après quatre mois, les chrétiens m'envoyèrent chercher. Nous nous sommes battus pendant cinq mois. Dieu nous a bénis et nous avons triomphé des Arabes.

Maintenant, je vous en supplie, daignez nous envoyer des prêtres pour enseigner la religion de Jésus-Christ dans tout le pays de Bouganda.

Je vous demande aussi des enfants ayant appris les remèdes (connaissant la médecine), comme ceux qui sont allés à Ujiji. Quand ils arriveront chez nous, je leur donnerai de belles places.

J'ai appris que Notre Père le Pape, le grand chef de la religion, vous a envoyé traiter avec les grands de l'Europe pour faire disparaître le commerce des hommes dans le pays de l'Afrique. Et moi, si les blancs veulent bien me donner la force, je puis les aider dans cette œuvre et empêcher le commerce des hommes (des esclaves) dans tous les pays qui avoisinent le Nyanza.

Daignez demander pour moi (au Ciel) la force de bien faire ; de mon côté, je prie Dieu de vous donner ses bénédictions et de vous aider dans toutes les œuvres que vous faites pour sa gloire.

Moi, votre enfant :

Signé : MOUANGA, *roi de l'Ouganda.*

Cette lettre est parvenue au cardinal Lavigerie à la fin de mai 1890, quelques jours après les grandes fêtes de Carthage, au moment où il s'apprêtait à partir à Rome pour soumettre au Pape les délibérations du concile qu'il venait de réunir dans l'ancienne métropole de l'Afrique.

Il s'est aussitôt rendu de Tunis à Alger pour y organiser le départ d'une nouvelle caravane, et le 29 juin, fête des apôtres

saint Pierre et saint Paul, dix-huit missionnaires et deux médecins nègres élevés à l'Institut de Malte, ont pris généreusement le chemin de l'Afrique équatoriale. Le P. Gerboin les dirige. Ceux d'entre eux qui sont destinés au Nyanza n'y retrouveront plus Mgr Livinhac, élu supérieur général de la Société des missionnaires d'Alger, et qui se trouve actuellement à Zanzibar, mais Mgr Jean Hirt, un enfant de l'Alsace, qui a déjà donné de grandes preuves de zèle et de prudence dans le vicariat apostolique dont il est maintenant l'évêque.

Ainsi, comme le disait le cardinal Lavigerie dans la cérémonie des adieux, « Alger, qui si longtemps a fermé au monde, par la terreur de ses pirates, les portes de ce grand continent, les ouvre aujourd'hui elle-même à la lumière. »

Pendant que les vingt missionnaires se tenaient debout devant l'autel, le vieil archevêque, son coadjuteur, les prélats, les prêtres, les fidèles allaient tour à tour, humblement, s'agenouiller devant eux et leur baiser les pieds.

N'est-ce pas la seule attitude qui nous puisse convenir en face de pareils apôtres? A moins de les suivre..., ou, si on ne le peut, de les aider et de les faire connaître.

Félix Klein.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

QUATRIÈME PARTIE[1].

Angelo. — Les Chants du crépuscule. — Première rencontre avec l'Académie française. — Le Cénacle en 1836.

I

Un des critiques qui avaient le plus sévèrement jugé *Marie Tudor*, M. Amédée Pichot, terminait son article, publié dans la *Revue de Paris*, par ces lignes où les qualités et les défauts du poète sont appréciés avec une équité parfaite :

Quel que soit le jugement définitif que l'on doive porter sur l'ensemble des travaux de M. Victor Hugo, qui n'en est encore qu'à ses premiers pas dans la carrière dramatique, j'aime en lui, comme dans les poètes anglais du seizième siècle, ce mélange d'érudition et de romanesque qui distingue la plupart de ses écrits; j'aime en lui cette exagération qui n'évite pas toujours l'emphase et la redondance espagnole, mais qui atteint aussi le sublime; j'aime cet esprit qui, à force de chercher les contrastes, tombe dans les concetti et les subtilités, mais trouve aussi l'inattendu dans la chose et dans le mot; j'aime enfin cette franchise d'expression qui accepte le trivial sans crainte, mais qui, toujours correcte selon la langue, sinon toujours douce à l'oreille, n'exclut pas systématiquement la grâce et l'élégance. Bizarre sans doute quand il ne peut être original, véhément quand il ne peut être fort, grotesque quand il ne peut être comique, il est du moins toujours poète et jamais commun; il dépasse le but, mais il reste rarement en chemin. En un mot, d'autres ont des *caprices* plus ou moins brillants, M. Victor Hugo, seul peut-être en littérature, a une *VOLONTÉ*. Il ne s'est jamais dissimulé que sa vie littéraire serait une longue lutte,

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin, 10 juillet, 10 et 25 août.

que chacun de ses ouvrages serait un combat, et il s'est mis bravement en campagne, comme un de ces champions d'autrefois qui, vainqueurs ou vaincus, étaient toujours sûrs de se faire connaître par leurs bons coups d'épée [1].

Après *Marie Tudor*, Victor Hugo avait une revanche à prendre au théâtre. Sans perdre un jour, il se remet à l'œuvre et prépare une nouvelle pièce. Le 14 décembre 1833, Mme Hugo écrit à Victor Pavie : « Mon mari a toujours ses pauvres yeux malades, et pourtant il s'occupe activement d'un drame qui doit être joué aux Français, et son volume de poésies s'en trouve retardé, mais nous n'en perdrons rien. Le volume de vers paraîtra dans deux ou trois mois [2]. »

Le drame dont Victor Hugo s'occupait ainsi dès la fin de 1833 ne fut joué que le 28 avril 1835. C'était *Angelo, tyran de Padoue*. On lit sur le registre de la Comédie-Française : *grand succès. — Mmes Mars et Dorval redemandées* [3].

La recette de la première représentation du *Roi s'amuse* avait été de 3038 fr. 40. La recette de la *première* d'*Angelo* fut seulement de 1268 fr. 60. La salle, on le voit par ce chiffre, avait été mise presque tout entière à la disposition de l'auteur. Les *payants* ne manifestèrent d'ailleurs, cette fois, aucune velléité d'opposition, ce qui ne laissa pas d'inquiéter un peu les jeunes amis de l'auteur. Ils étaient tout surpris et presque aux regrets d'avoir triomphé sans lutte. Ils se demandaient *si c'était un bien*. Une lettre écrite par l'un d'eux au sortir de la représentation, une de ces bonnes lettres d'autrefois, qui portent au dos le timbre de la poste, va nous rendre dans leur vivacité première les émotions de cette soirée :

Mercredi matin.

Il est indispensable de vous annoncer, mon cher Victor, le triomphe complet et incontesté de la pièce de notre illustre ami M. Hugo. Jamais représentation ne fut pour moi plus brillante et plus solennelle. Pas un coup de sifflet n'a été donné. Les acteurs ont été admirables. Mme Dorval a surpassé tout ce que la passion peut produire ou concevoir. *C'était à s'en arracher les cheveux*. Quand vous aurez le texte entre les mains, vous verrez ce que cette femme que vous admirez comme elle le mérite a pu faire dans le rôle qu'elle a. Mlle Mars a été sublime aussi. Sa situation dans la pièce est une de celles que M. Hugo montre ordinairement avec tant de bonheur, à l'aide de son imagina-

[1] *Revue de Paris*, t. LVI, p. 123.
[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Mme Victor Hugo.
[3] Archives de la Comédie-Française.

tion, — une courtisane, pure cependant. M. Beauvallet a été très beau dans le rôle du tyran de Padoue.

Je ne puis revenir de toutes ces merveilles. C'est presque une autre représentation d'*Hernani*.

M. Hugo avait eu la bonté de me délivrer un billet de loges. J'ai eu la 104e que j'ai remplie des amis que vous savez. Godard [1] est enchanté.

Ne manquez pas, mon cher ami, de dire en abrégé le succès dans votre feuilleton. Il me semble qu'à compter de ce jour M. Hugo gagne une popularité qu'il n'avait pas. *Est-ce un bien ?* Je l'ignore. Mais sa pièce a été comprise de style et d'ordonnance, d'un bout à l'autre par tous. Ceci ne saurait être d'un mauvais augure [2].

Mlle Mars et Mme Dorval avaient été admirables toutes les deux, si bien que le public les avait applaudies avec un égal enthousiasme et les avait associées dans le même triomphe, donnant tort, ce soir-là, en plein Théâtre-Français, au vers de Corneille :

Le trône est trop étroit pour être partagé.

Leur succès avait été d'autant plus vif que chacune d'elles jouait un rôle où il lui fallait déployer les qualités mêmes qui semblaient appartenir en propre à sa rivale. Mme Dorval, la femme du peuple, la comédienne exubérante, échevelée, toute d'instinct et de passion, tenait le rôle de la *grande dame*, de Catarina Bragadini, la femme du podesta. Mlle Mars, la grande dame de Molière et de Marivaux, la comédienne correcte, élégante, classique, toute de grâce et de nuances, tenait le rôle de la Tisbe, de la courtisane, de la fille du peuple élevée dans la rue. Cette gageure imprévue, Mlle Mars et Mme Dorval l'avaient gagnée. Et cela seul suffisait sans doute pour

[1] *Godard-Faultrier* (Victor), né à Angers, le 11 septembre 1810, directeur-fondateur du Musée des Antiquités d'Angers, archéologue et historien distingué; ses principaux ouvrages sont : *l'Anjou et ses monuments*, — *D'Angers au Bosphore*, — *le Champ des Martyrs*, etc., etc.

[2] Lettre d'Adrien Maillard à Victor Pavie, du 29 avril 1835. — Adrien Maillard, né à Angers le 3 décembre 1814, auteur d'agréables récits de voyage et de remarquables recueils de vers : *Paysages et Souvenirs* (1868); *Sans titre* (1885); *Le long du chemin* (1889). En 1835, Adrien Maillard, habitait, avec les Pavie et un certain nombre d'étudiants angevins, au passage du Commerce-Saint-André-des-Arts, dans un très modeste hôtel où Sainte-Beuve, pour échapper au service de la garde nationale, était venu se blottir sous le nom de M. Delorme. Quand par hasard, rentrant du dehors, M. Delorme venait déposer sa clef au tableau à l'heure des repas, il accrochait au clou un billet ainsi conçu : « Je n'y suis pour personne, excepté pour M. Panathidès (un Athénien qui lui donnait des leçons de grec moderne) et le petit imprimeur (l'apprenti qui lui apportait des épreuves de la *Revue des Deux Mondes*). »

attirer la foule pendant de longs soirs à la Comédie-Française. On put croire d'abord qu'il en serait ainsi. Les recettes de la seconde, de la troisième et de la quatrième représentation furent très belles : 3350 fr. 75 à la seconde, 4075 fr. 20 à la troisième, 4209 fr. 45 à la quatrième. Elles se maintinrent à ce niveau pendant quelques jours, mais pour redescendre, dès la seizième représentation, à 2755 fr. 10, et tomber, dès la dix-huitième, à 1684 fr. 60 [1]. A la vingt-neuvième, le 4 juillet, on ne fit que 1238 fr. 45, avec une perte de plus de 200 francs pour le théâtre, dont les frais journaliers s'élevaient alors à 1470 francs [2]. On donna encore sept représentations et la pièce quitta l'affiche.

II

Le public s'était refusé à voir dans *Angelo* toutes les belles choses que l'auteur y avait mises, et qu'il détaillait ainsi dans sa préface :

Mettre en présence, dans une action toute résultante du cœur, deux graves et douloureuses figures, la femme dans la société, la femme hors de la société; c'est-à-dire, en deux types vivants, toutes les femmes, toute la femme. Montrer ces deux femmes, qui résument tout en elles, généreuses souvent, malheureuses toujours. Défendre l'une contre le despotisme, l'autre contre le mépris... Rendre la faute à qui est la faute, c'est-à-dire à l'homme, qui est fort, et au fait social, qui est absurde... En regard de ces deux femmes ainsi faites, poser deux hommes, le mari et l'amant, le souverain et le proscrit, et résumer en eux par mille développements secondaires toutes les relations régulières et irrégulières que l'homme peut avoir avec la femme, d'une part, et la société de l'autre. Et puis, au bas de ce groupe qui jouit, qui possède et qui souffre, tantôt sombre, tantôt rayonnant, ne pas oublier l'envieux, ce témoin fatal qui est toujours là..., éternel ennemi de tout ce qui est en haut; changeant de forme selon le temps et le lieu, mais au fond toujours le même; espion à Venise, eunuque à Constantinople, pamphlétaire à Paris... Enfin, au-dessus de ces trois hommes, entre ces deux femmes, poser comme un lien, comme un symbole, comme un intercesseur, comme un conseiller, le Dieu mort sur la croix. Clouer toute cette souffrance humaine sur le crucifix.

Puis de tout ceci ainsi posé, faire un drame; pas tout à fait royal,

[1] Archives de la Comédie-Française.

[2] Discours de Victor Hugo, dans son procès contre la Comédie-Française (*Gazette des Tribunaux*, 6 décembre 1837.)

de peur que la possibilité de l'application ne disparût dans la grandeur des proportions; pas tout à fait bourgeois, de peur que la petitesse des personnages ne nuisît à l'ampleur de l'idée; mais princier et domestique : princier, parce qu'il faut que le drame soit grand; domestique, parce qu'il faut que le drame soit vrai. Mêler dans cette œuvre, pour satisfaire ce besoin de l'esprit qui veut toujours sentir le passé dans le présent et le présent dans le passé, à l'élément éternel l'élément humain, à l'élément social un élément historique. Peindre, chemin faisant, à l'occasion de cette idée, *non seulement l'homme et la femme*, *non seulement ces deux femmes et ces trois hommes*, *mais tout un siècle*, *tout un climat*, *toute une civilisation*, *tout un peuple* [1]...

J'en suis bien fâché, mais le poète ressemble ici un peu trop à ce personnage de Florian, qui crie, en poussant les verres de sa lanterne magique :

« Est-il rien de pareil?
Messieurs, vous voyez le soleil,
Ses rayons et toute sa gloire.
Voici présentement la lune, et puis l'histoire
D'Adam, d'Eve et des animaux.
Voyez, Messieurs, comme ils sont beaux!
Voyez la naissance du monde;
Voyez... » — Les spectateurs, dans une nuit profonde,
Ecarquillaient leurs yeux et ne pouvaient rien voir;
L'appartement, le mur, tout était noir.

De même les spectateurs d'*Angelo Malipieri*, au lieu des merveilles si pompeusement annoncées, ne voyaient que des *murs noirs*, — des murs dans lesquels on entend des pas, — des corridors secrets, des couloirs à espions, des portes masquées, des clefs mystérieuses. A travers ces corridors et ces couloirs, sortant de ces murs, ouvrant ces portes avec ces clefs, passaient et repassaient des personnages, dont plusieurs avaient déjà servi au poète. La Tisbe, l'héroïne du drame, est une autre Marion de Lorme, courtisane comme elle et comme elle vertueuse, dominant de cent coudées la femme mariée, la femme du podesta, la grande dame! — Dans *Lucrèce Borgia*, il y avait Gubetta, le valet espagnol; dans *Marie Tudor*, il y avait le Juif hollandais; dans *Angelo*, il y a Homodei, le sbire vénitien; — Gubetta, le Juif, Homodei, personnage identique au fond, le même sous trois noms différents, énigmatique, masqué, que nul ne connaît et qui connaît tout le monde,

[1] Préface d'*Angelo*, 7 mai 1835.

qui tient et fait mouvoir dans l'ombre tous les fils de l'action, invisible et présent comme Dieu lui-même, *deus ex machina.* Et comme il avait copié quelques-uns de ses personnages, le poète avait reproduit quelques-uns de ses jeux de scène. Dans *Lucrèce Borgia*, don Alphonse, pour punir l'outrage fait à son nom, a résolu la mort de Gennaro. Peu lui importe d'ailleurs la manière dont Gennaro mourra : ou il videra une fiole de poison, ou il sera tué à coups d'épée par les gardes qui sont derrière la porte. Pour venger son honneur, Angelo a résolu la mort de Catarina Bragadini ; il la laisse d'ailleurs libre de choisir entre le poison, qui est là sur la table, dans une fiole d'argent, et l'épée des sbires qui attendent dans la chambre voisine. — Lucrèce Borgia veut sauver Gennaro ; il faut pour cela qu'elle lui verse elle-même le poison et qu'elle le décide ensuite à prendre le contre-poison dont elle ne se sépare jamais. Gennaro, qui a horreur d'elle, se refuse à la croire ; il résiste longtemps à ses supplications, et, lorsqu'il cède à la fin, il lui dit : « S'il y a un crime en ceci, qu'il retombe sur votre tête. » La Tisbe veut sauver Catarina. Cela ne se peut que si elle lui présente elle-même la fiole, dans laquelle elle a remplacé le poison par un narcotique. Catarina, qui l'a en horreur parce qu'elle est la maîtresse de son mari, se refuse elle aussi à la croire. Elle finit par céder comme Gennaro, mais elle dit à la Tisbe, en prenant de ses mains le flacon d'argent — dans *Lucrèce Borgia*, c'était un *flacon d'or* : « Si votre pensée secrète était une pensée de trahison, le besoin de me perdre, ce serait une action abominable, madame. »

Là ne s'arrêtaient pas les ressemblances. Au troisième acte de *Lucrèce Borgia*, les pénitents blancs et noirs, croix et bannière en tête, dans la salle tendue de noir, devant les cercueils vides, chantent l'office des morts pour Gennaro et ses amis encore vivants, mais qui vont mourir. Au troisième acte d'*Angelo*, le podesta dit au doyen de Saint-Antoine de Padoue : « Monsieur le doyen, faites tendre de noir sur-le-champ la nef, le chœur et le maître-autel de votre église. Dans deux heures, — dans deux heures, — vous y ferez un service solennel pour le repos de quelqu'un d'illustre qui mourra en ce moment-là même. Vous assisterez à ce service avec tout le chapitre... Vous ne mettrez sur la tenture noire d'autre ornement que les armes de Malipieri et les armes de Bragadini... — Ah! vous allez descendre sur-le-champ avec tout votre clergé, croix et bannière en tête, dans le caveau de ce palais ducal, où sont les tombes des Romana. Une dalle y a été levée, une fosse y a été creusée. Vous bénirez cette fosse. Ne perdez pas de temps. »

Et le poète ne s'en était pas tenu là. Il avait continué à se copier lui-même. A la dernière scène de *Lucrèce Borgia*, Gennaro

est seul avec Mme Lucrèce; il veut venger sur elle ses amis empoisonnés.

GENNARO, *prenant un couteau sur la table.*

C'est-à-dire que vous allez mourir, madame!

DONA LUCREZIA.

Comment! Que dites-vous?

GENNARO.

Je dis que vous venez d'empoisonner traîtreusement cinq gentilshommes, mes amis, mes meilleurs amis, par le ciel! et parmi eux Maffio Orsini, mon frère d'armes, qui m'avait sauvé la vie à Vicence. Je dis que c'est une action infâme que vous avez faite là, qu'il faut que je venge Maffio et les autres, et que vous allez mourir.

DONA LUCREZIA.

Terre et cieux!

GENNARO.

Faites votre prière et faites-la courte, madame... Je n'ai pas le temps d'attendre.

DONA LUCREZIA.

Bah! cela ne se peut. Ah! bien oui, Gennaro me tuer! Est-ce que cela est possible!... Dis-tu, en effet, ce que tu penses, mon Gennaro? Est-ce ainsi que tu paies mon amour pour toi?

. . . .

DONA LUCREZIA.

Au nom du ciel!

GENNARO.

Non!

Il la frappe.

DONA LUCREZIA.

Ah!... tu m'as tuée! — Gennaro, je suis ta mère [1]!

A la dernière scène d'*Angelo*, la Tisbe est seule avec Rodolfo, qu'elle aime passionnément, comme Mme Lucrèce aime Gennaro, mais qui veut venger sur elle Catarina, dont il est l'amant et qu'il croit morte, traîtreusement empoisonnée.

RODOLFO.

D'où venez-vous? De quoi êtes-vous pâle? Qu'avez-vous fait aujourd'hui, dites? Qu'est-ce que ces mains-là ont fait, dites? Où avez-vous

[1] *Lucrèce Borgia*, acte III, scène III.

passé les exécrables heures de cette journée, dites?... Mentez un peu, voyons. Ah! vous avez du poison, vous! Eh bien! moi, j'ai un couteau!

Il tire un poignard de sa poitrine.

LA TISBE.

Rodolfo...

RODOLFO.

Vous avez un quart d'heure pour vous préparer à la mort, Madame!

LA TISBE.

Ah! vous me tuez!... Vous ne tenez pas à moi plus que cela? Vous me tuez pour l'amour d'une autre! O Rodolfo, c'est donc bien vrai, dites-le-moi de votre bouche, vous ne m'avez donc jamais aimée?

RODOLFO.

Jamais!

. . . .

RODOLFO.

Misérable!

Il la frappe.

LA TISBE. *Elle tombe.*

Ah! au cœur! Tu m'as frappée au cœur! C'est bien. — Mon Rodolfo, ta main!

Elle lui prend la main et la baise.

— Merci! Tu m'as délivrée[1]!

III

Il est un point, nous le savons déjà, sur lequel Victor Hugo ne transige pas : le devoir pour le poète de faire du drame « un perpétuel enseignement ». Cette fois encore, il écrit dans sa préface : « On ne saurait trop le redire, aujourd'hui plus que jamais, le théâtre est un *lieu d'enseignement*. Le drame... doit donner à la foule une *philosophie*, aux idées une formule, aux âmes altérées un breuvage, aux plaies secrètes un baume, à chacun un *conseil*, à tous une *loi*... Pour être complet, il faut que le drame ait aussi la volonté d'*enseigner*, en même temps qu'il a la volonté de plaire. Laissez-vous charmer par le drame, mais que la *leçon* soit dedans, et qu'on puisse toujours l'y retrouver quand on voudra disséquer cette belle chose vivante, si ravissante, si poétique, si passionnée, si magnifiquement vêtue d'or, de soie et de velours. Dans le plus

[1] *Angelo*, journée III, partie II, scène III.

beau drame, il doit toujours y avoir une *idée sévère*, comme dans la plus belle femme il y a un squelette [1]. »

Catarina Bragadini, dont « l'écusson est coupé d'azur et d'argent à la croix rouge », trahit ses devoirs d'épouse; lorsque le podesta lui annonce que sa dernière heure est venue, elle est faible et lâche devant la mort; sauvée par la maîtresse de son mari, elle s'enfuit avec son amant. La Tisbe, la ballerine, est noble, généreuse, dévouée; elle donne sa vie pour sauver celle de sa rivale; elle fait ce sacrifice avec une simplicité sublime, montrant ainsi combien « la femme hors de la société » est au-dessus de « la femme dans la société », combien la courtisane est au-dessus de la *grande dame* [2]! Et voilà l'*enseignement*, la *leçon*, le *conseil*, que le poète donne à la foule; voilà l'*idée sévère* qui se dégage de son drame!

A côté de l'enseignement social, chacun des drames de Victor Hugo contient, — c'est lui du moins qui l'affirme, — un enseignement *historique*. Déjà dans ses *Notes* sur *Marie Tudor* il avait dit :

Afin que les lecteurs puissent se rendre compte, une fois pour toutes, du plus ou moins de certitude historique contenue dans les ouvrages de l'auteur, ainsi que de la quantité et de la qualité des recherches faites par lui pour chacun de ses drames, il croit devoir imprimer ici, comme spécimen, la liste des livres et des documents qu'il a consultés avant d'écrire *Marie Tudor*. Il pourrait publier un catalogue semblable pour chacune de ses autres pièces [3].

Au sujet de ce catalogue, je me bornerai à reproduire l'observation suivante, émanée d'un éminent critique anglais, M. Franck T. Marzials : « La liste ainsi annoncée, non sans quelque pompe, n'est pas précisément faite pour inspirer confiance. Elle contient plus d'une erreur de nom évidente et s'ouvre avec une *Histoire de Henri VII* par un certain *Franc. Baronum*, qui ne peut pas être autre que notre vieille connaissance *Francis Bacon* [4]. »

Avant d'écrire *Angelo*, Victor Hugo a été *au fond de tous les documents;* il les a *fouillés aussi avant* que le plus scrupuleux des

[1] Préface d'*Angelo*.

[2] « Ah! *mesdames les grandes dames*, je ne sais pas ce qui va arriver, mais ce qui est sûr, c'est que j'en ai une là sous mes pieds, une de vous autres! et que je ne la lâcherai pas! et qu'elle peut être tranquille! Et qu'il aurait mieux valu pour elle la foudre sur sa tête que mon visage devant le sien! Dites donc, madame, je vous trouve hardie d'oser lever les yeux sur moi... » *La Tisbe à Catarina Bragadini.* — ANGELO, journée II, scène V.

[3] *Marie Tudor*, note I.

[4] *Life of Victor Hugo*, par F.-T. Marzials, p. 92. Londres, 1888.

historiens. « L'auteur, ajoute-t-il, appuyé, *à défaut de talent*, sur des études sérieuses, pourrait démontrer par des preuves non moins concluantes la réalité de tous les aspects historiques de ce drame, et ce qu'il dit pour *Angelo* il pourrait le dire pour toutes ses pièces. Selon lui, les *œuvres de théâtre* doivent toujours être, par les mœurs, sinon par les évènements, des *œuvres d'histoire*[1]. » Malheureusement, il se laisse aller à fournir ses preuves et à produire ses documents : « L'auteur, écrit-il, ne croit pas inutile de terminer cette longue note par quelques extraits étranges et authentiques de ces célèbres *Statuts de l'inquisition d'Etat*, restés secrets jusqu'au jour où la république française, en dissolvant par son seul contact la république vénitienne, a soufflé sur les poudreuses archives du Conseil des Dix, et en a éparpillé les mille feuillets au grand jour. C'est ainsi qu'est venu mourir en pleine lumière ce code monstrueux, qui, depuis trois cent cinquante ans, rampait dans les ténèbres. Eclos dans l'ombre à côté du fatal doge Foscari en 1454, il a expiré sous les huées de nos caporaux en 1797. Nous recommandons aux esprits réfléchis ces extraits pleins d'explications et d'enseignements. C'est dans ces sombres *Statuts* que l'auteur a puisé son drame; c'est là que Venise puisait sa puissance[2]. » Suivent de longs extraits de ces *Statuts*, en italien avec traduction française en regard. Or ces *célèbres Statuts* n'ont jamais existé. Ils n'ont point été révélés et mis *en pleine lumière*, comme le dit Victor Hugo, en 1797, lors de la chute de la république de Venise. C'est seulement en 1819 qu'ils ont été publiés, pour la première fois, par M. Daru, qui annonce ainsi sa *découverte* au tome VI de son *Histoire :*

Ces statuts ont été *ignorés jusqu'à ce jour*. Je les ai trouvés à la Bibliothèque du roi, dans un volume in-4° qui porte le titre : *Opinione in qual modo debba governarsi la republica di Venezia*. Ce titre n'annonçait qu'un ouvrage très connu, et même imprimé, de Fra Paolo; et c'est probablement pour cette raison qu'on ne s'était point avisé d'examiner ce manuscrit. Le copiste a transcrit à la suite de l'ouvrage de Sarpi les statuts de l'inquisition d'État, ou bien le relieur les a réunis dans le même volume; ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux ouvrages sont de la même main... *Je ne connais aucun écrivain, même vénitien, qui ait parlé de ces statuts*[3].

Il y avait à cela de bonnes raisons, et un écrivain vénitien, le

[1] *Angelo*, note I.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire de la république de Venise*, par M. Daru, t. VI, p. 385.

comte Tiepolo, ne se fit pas faute de les faire valoir dans un écrit publié, en 1828, sous ce titre : *Discorsi sulla storia Veneta, cioè rettificazione di alcuni equivoci riscontrati nella Storia di Venezia del sig. Daru*[1].

Les archives publiques de Venise ont été soigneusement conservées. On n'y trouve aucune trace de ces statuts, qui auraient dû pourtant être transcrits sur les livres des décrets et des lois, et en particulier sur les registres du Conseil des Dix.

Le manuscrit de la Bibliothèque du roi cité par M. Daru leur donne la date de 1454. Ni à ce moment, ni depuis, pas un seul écrivain n'en a parlé; pas un seul n'y a jamais fait même allusion.

Ils fourmillent d'anachronismes. En 1454, on employait la langue latine dans tous les actes officiels et judiciaires; les prétendus statuts sont rédigés en dialecte vénitien, dialecte qui ne fut en usage qu'un siècle plus tard. — Il y est parlé, en maint endroit, des *inquisitori di Stato*, et ce titre ne fut donné à ce corps de magistrats qu'à partir de 1596. On y attribue à ces « inquisitori » la juridiction sur les prisonniers renfermés sous les *Piombi* (*sic*), et ces prisons ne furent créées pour le service de l'Etat qu'en 1591.

Les îles de Candie et de Chypre sont indiquées comme étant gouvernées, au nom de la République, par un seul et même *generale;* or aucun fonctionnaire vénitien n'a jamais porté le titre de « général ». Le gouverneur de Candie recevait la qualification honorifique de « duc »; et, d'autre part, Chypre, en 1454, avait encore son prince et sa législature à elle; cette île n'échut aux Vénitiens qu'après que Catarina Cornaro fût devenue veuve, c'est-à-dire en 1489.

La démonstration du comte Tiepolo est décisive[2]. Victor Hugo avait joué de malheur. Pour une fois qu'il s'était avisé de citer un document, ce document était faux. Les *célèbres* statuts « dans lesquels il avait puisé son drame » étaient apocryphes.

Eussent-ils, d'ailleurs, été authentiques, le drame n'en serait pas meilleur pour cela. Au théâtre, ce qui importe surtout, ce n'est pas la vérité historique, c'est la vérité humaine, et celle-là, vous ne la trouverez pas plus dans *Angelo* que dans *Marie Tudor*. Non cependant que, malgré ses défauts, le drame de 1835 ne soit, à bien des égards, très supérieur à celui de 1833. Il est admirablement char-

[1] Udine, 1828. — 4e rectification, p. 68 et suiv.

[2] M. Daru, dans ses *Réponses aux observations de M. Almoro Triepolo sur l'Histoire de Venise*, au tome IX de sa 4e édition, n'est point parvenu à réfuter les arguments de son adversaire. Voyez, à ce sujet, un remarquable article de la *Revue d'Edimbourg*, reproduit par la *Revue Britannique* de 1877. (Nouvelle série, t. V, p. 334 et suiv.)

penté, solidement construit, pareil à ces vieux palais de Vérone et de Padoue, mystérieux et sinistres, où le soleil ne pénètre pas, d'où la vie s'est retirée, mais qui, le soir, dressent encore sur l'azur assombri du ciel leur fière silhouette, et dont vous ne raserez pas les hautes murailles sans éprouver une sorte de terreur. Le contraste et le heurt des deux femmes, de Catarina et de la Tisbe, de Mlle Mars et de Mme Dorval, donnent lieu à des scènes d'un effet puissant. Le récit de la Tisbe, au premier acte, est un chef-d'œuvre. Et après tout, quand nous relisons ces choses, quand nous voyons la Tisbe à genoux, les mains jointes et prosternée aux pieds de Catarina : « Vous avez dit : pauvre femme!... » Nous comprenons l'enthousiasme qui soulevait le parterre du Théâtre-Français et dont le souvenir, après vingt-trois ans écoulés, inspirait à l'un des survivants de cette soirée du 28 avril 1835, à Jules Janin, cette page émue :

O visions de notre jeunesse! ô fantômes évanouis! ô poète exilé! ô femme ensevelie! ô belles heures d'autrefois, quand tout nous était sourire, enchantements, rêves, concerts, fantaisies! Mlle Mars, la perfection même, enfant précieux de Molière, élevée sur les genoux de Marivaux, intelligente beauté, limpide et douce voix d'une inaltérable fraîcheur. Mme Dorval, la femme du peuple, violente et sans frein, sans loi ni règle, comédienne par hasard et par instinct, comme Mlle Mars est une comédienne par la nature et par l'étude; comédienne avec son cœur comme Mlle Mars est comédienne avec son esprit... Quelles fêtes et quelles soirées! Nous ne les reverrons plus; on ne les reverra plus dans tout ce siècle [1].

IV

Avec ses qualités et ses défauts, — ses défauts surtout, — avec son tyran crédule et sanguinaire, cousin-germain du père Sournois, son amoureux jaloux et poltron, ses chambres secrètes où tout le monde se promène comme sur la place d'armes, ses souterrains et ses caveaux, ses fioles de poisons et ses flacons de narcotiques, *Angelo* prêtait merveilleusement à la parodie. Celle que firent jouer

[1] Jules Janin, *Histoire de la littérature dramatique,* t. VI, p. 191 et 195. — Paris, 1858. Dans cette même page, Jules Janin, avec son habituelle étourderie, parle avec enthousiasme des *beaux vers* de *Marie Tudor :* « Dans *Marie Tudor,* les amours de Jane et de Gilbert sont d'honnêtes amours, elles reposent l'âme de toutes les fureurs. Drame violent toutefois, dans lequel le bourreau joue un grand rôle : « Tu vois bien cette tête char- « mante, je te la donne!... » Nous écoutions ces choses-là, *tout haletants sous l'ivresse éclatante des beaux vers!* »

au Vaudeville, le 18 mai 1835, MM. Duvert et Dupenty, sous le titre de *Cornaro, tyran pas doux*, obtint un très vif succès.

Le tyran Cornaro, représenté par Lepeintre jeune, était magnifique de bêtise et de férocité, entre l'acrobate Malaga, sa favorite, et sa femme, Castorine, qu'il empoisonnait au moyen d'un verre de vin de Champagne, et qui ressuscitait au dénouement. La pièce était en vers assez spirituellement tournés. A propos des innombrables portes qui fourmillent dans le drame de Victor Hugo, un des personnages fait cette observation judicieuse :

Si les fenêtres sont en nombre égal aux portes,
Les impositions doivent être assez fortes.

La cour des pairs jugeait alors les accusés du *procès d'avril*, lesquels étaient au nombre de cent soixante-quatre[1]. Ce procès-monstre était l'évènement du jour, et, chaque soir, les spectateurs du Vaudeville applaudissaient avec fracas ce vers de *Cornaro :*

Nous avons, hélas !
Des procureurs du roi qui ne plaisantent pas.

On applaudissait aussi beaucoup la tirade suivante, dite par Mlle Brohan[2] avec un excellent ton de comédie :

Et qui donc m'a bâti tes drames actuels
Où les gens innocents sont toujours criminels,
Où l'absurde renaît, où le bon sens expire?
Vous retournez Schiller, vous retapez Shakspeare!
S'ils pouvaient revenir, hélas! des sombres bords,
Ils crieraient au voleur! Vous détroussez les morts,
Malheureux! et pour mieux déguiser leur dépouille,
Vous mettez hardiment du vernis sur la rouille!
Du moins monsieur Fétis, aux concerts ennuyeux,
Ne nous prend pas en traître; il nous dit : « C'est du vieux. »
Mais vous, Champollions des muses endormies,
Est-ce donc innover, qu'exhumer des momies?

[1] Les débats du procès d'avril avaient commencé le 5 mai 1835. Il s'agissait de juger les auteurs des insurrections qui avaient éclaté à Lyon et à Paris au mois d'*avril* 1834.

[2] Suzanne Brohan, mère d'Augustine et de Madeleine Brohan, et l'une des meilleures comédiennes du dix-neuvième siècle, joua tour à tour à l'Odéon, au Vaudeville et au Théâtre-Français. Théophile Gautier a dit d'elle, dans ses *Portraits contemporains :* « A la scène, Mlle Brohan produit l'effet du vin d'Aï; on n'a pas le temps de voir les défauts de l'œuvre, on est ébloui, chancelant sur sa banquette. La mobilité de son masque donne à son ironie ou à sa passion une admirable portée. Aussi déliée qu'une abeille, elle pique avant qu'on songe à parer le trait. »

Un seul titre est à vous, gardez-le tout entier,
Inventeurs de la barbe à la François Premier!
. . . .
. . . . . Le meurtre et l'affreux suicide
Nous poursuivent partout de leur face livide :
Chatterton s'empoisonne au lieu de travailler;
Et quelle est la morale, enfin ? un escalier;
Escalier curieux! Espèce de symbole
Qui semble nous montrer comment l'art dégringole.

C'étaient d'assez bons vers pour des vers de parodie; ils ne valaient cependant ni la prose d'*Angelo*, ni surtout les vers que Victor Hugo allait bientôt publier. Il avait écrit depuis cinq ans un assez grand nombre de pièces politiques; le moment était venu pour lui de les recueillir et d'y joindre les autres poésies qu'il avait composées depuis les *Feuilles d'automne*.

Ce que serait ce nouveau volume, Sainte-Beuve l'annonçait en ces termes à Béranger, le 3 septembre 1835 :

Il se prépare ici une saison assez littéraire, assez poétique même : nous allons avoir dans une quinzaine un volume lyrique de Hugo [1] ; il y aura des vers d'*amour*; malgré toutes les hésitations, il se décide à son coup de tête, et bien que ce soit une unité de plus qu'il brise dans sa vie poétique (l'unité *domestique* après la *politique* et la *religieuse*), peu importe à nous autres frondeurs des unités et au public qui ne s'en soucie plus guère : les beaux vers, comme seront les siens, je n'en doute pas, couvriront et glorifieront le péché [2].

Le 26 septembre, dans une autre lettre, adressée celle-là à Victor Pavie, Sainte-Beuve donnait la même nouvelle :

J'ai vu peu de monde depuis mon retour. Mme Hugo est aux Roches, chez M. Bertin, avec son mari et ses enfants; son volume à lui (de vers) s'imprime. Il y en a beaucoup à cette belle Dalila. Il accommode tout cela comme il peut, et à la chinoise, avec l'amour conjugal des *Feuilles d'automne* qu'il ne veut pas rompre officiellement. Mais il y aura éclat, je pense, et curiosité maligne très en jeu, lors de cette publication [3].

Victor Hugo écrivait, de son côté, à Mlle Louise Bertin, le 19 octobre :

[1] *Les Chants du crépuscule.*
[2] Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, édition de 1869, t. I, p. 139.
[3] Cartons de Victor Pavie : correspondance Sainte-Beuve.

Me voici maintenant ici achevant ce volume dont une partie avait poussé parmi les fleurs des Roches et le reste dans les fentes des pavés de Paris. De là dans ce volume, deux couleurs, l'une poétique qui vient de chez vous, l'autre politique qui vient de dessous les pas de tout le monde.

Soyez indulgente et bonne pour le tout [1].

Le volume ainsi annoncé parut le 26 octobre 1835.

Venant après les *Feuilles d'automne*, les *Chants du crépuscule* n'étaient pas un progrès. La forme est toujours éclatante, le vers est toujours puissant, mais on n'y sent palpiter ni la vie d'un sentiment vrai ni l'inspiration d'une intelligence convaincue. Sous l'amas des images, sous l'entassement des métaphores, on cherche, sans la rencontrer, une idée, une émotion, une souffrance. Notre œil est ébloui, notre cœur n'est pas touché. Le corps de cette poésie est supérieur à son âme. A-t-elle même une âme? Et où la pourrait-on découvrir?

Les *odes* ou pièces politiques forment une partie importante du recueil : il n'en est pas une seule qui ait été pour le poète autre chose qu'un canevas sur lequel il a brodé ses métaphores et tissé ses antithèses. Auguste Barbier n'avait pas de génie ; à peine avait-il du talent; mais il avait l'enthousiasme, la passion, la colère, et il écrivait la *Curée*, la *Popularité*, l'*Idole*, — pauvres rimes, à coup sûr, vers durs, lourds, incorrects, — vers médiocres, mais immortels. La *Parisienne* elle-même vivra, — la *Marche nationale* de ce pauvre Casimir Delavigne, — parce qu'elle a été *vraie* à son heure, parce qu'elle a traduit avec sincérité l'orgueilleuse joie de la bourgeoisie triomphante. Les vers de Victor Hugo, l'*Ode à la Jeune France*, l'*Hymne aux morts de Juillet*, ne traduisaient rien, n'exprimaient rien, si ce n'est le besoin qu'éprouvait le poète de dire aux vainqueurs qu'il désertait *pieusement* le camp des vaincus.

Les odes bonapartistes de Victor Hugo, — *A la Colonne* et *Napoléon II*, — valent mieux sans doute que ses hymnes en l'honneur des *Martyrs* de 1830. Mais là encore on a vite fait de reconnaître que le cœur n'y est pour rien ; que le poète entend bien ne pas se sacrifier à son héros et se perdre dans son rayonnement. Il a trouvé une mine d'images splendides et de rimes retentissantes ; cette mine, il l'exploite à son profit, et voilà tout. Ces images, il les épuise jusqu'à la dernière, il les multiplie comme ces fêtes du calendrier dont le bon La Fontaine a dit : « L'une fait tort à l'autre. » Il entasse antithèses sur antithèses, comme l'empereur entassait victoires sur victoires :

[1] *Lettres de Victor Hugo aux Bertin*, p. 78.

Wagram sur Marengo, Champaubert sur Arcole,
Pélion sur Ossa.

Sous l'enthousiasme on sent l'effort, le labeur, l'ambition de briller à côté de Bonaparte et au-dessus de lui, d'être, à côté de Napoléon le Grand et au-dessus de lui, Victor Hugo le Grand — un Napoléon qui aura réuni sur son front toutes les couronnes et qui n'aura pas connu la défaite, un Napoléon qui n'aura pas eu de Waterloo!

La pièce qui a pour titre : *A l'Homme qui a livré une femme* appelle les mêmes réflexions. Le crime de Simon Deutz vendant la duchesse de Berry avait soulevé l'indignation générale. Victor Hugo s'est associé à ce sentiment, et il convient de lui en savoir gré. Sa pièce est restée célèbre. Il y a accumulé toutes les formules du mépris, toutes les hyperboles de l'injure et de la malédiction. Mais tout cela, avec une progression savante, avec une recherche constante de l'effet. Pas un seul instant on ne sent trembler sa main, pas un instant on ne sent passer dans ses vers le frémissement d'une vraie colère. Colère poétique, et c'est tout. Ah! viendra un jour où Victor Hugo couvrira d'injures plus violentes encore, d'imprécations plus terribles, des généraux, des magistrats, des prêtres, fort honnêtes gens pour la plupart. Cette fois, en dépit de ce qu'il y aura d'excessif dans ces hyperboles insensées, les vers seront admirables, le poète aura fait un chef-d'œuvre, parce qu'il aura été inspiré, cette fois, par une vraie colère, par une véritable indignation. Songez donc! ces généraux, ces magistrats, ces prêtres, ont fait bien pis que *livrer une femme;* ils ont accepté l'Empire, — l'Empire qui a proscrit Victor Hugo!

Et pourtant, il y a, dans les *Chants du crépuscule*, une pièce qui, si l'auteur n'eût cédé ici encore au besoin de matérialiser sa pensée jusque dans ses moindres replis, serait admirable de tous points; c'est celle que le poète a dédiée à Louis Boulanger :

Ami, le voyageur que vous avez connu...

Un soir, en l'un de ses voyages, il monte au haut d'un beffroi. Il y voit la cloche qui sommeille; il s'approche et, sur le lourd battant d'airain, il lit les noms profanes, les mots impurs, les blasphèmes, gravés par le couteau des passants. Il fait un retour sur lui-même, et se met à comparer cette cloche, souillée par d'injurieux passants, à son âme, sans tache elle aussi, au jour de son baptême, et maintenant défigurée par les passions et les doutes railleurs :

Mais qu'importe à la cloche et qu'importe à mon âme!
Qu'à son heure, à son jour, l'Esprit saint les réclame,

Les touche l'une et l'autre et leur dise : Chantez!
Soudain, par toute voie et de tous les côtés,
De leur sein ébranlé, rempli d'ombres obscures,
A travers leur surface, à travers leurs souillures,
Et la cendre et la rouille, amas injurieux,
Quelque chose de grand s'épandra dans les cieux!

Victor Hugo a été saisi par une idée puissante; il a obéi à l'inspiration. Au souvenir de son passé, de son enfance, de sa jeunesse radieuse et pure, il a été ému; et c'est pourquoi, ce jour-là, il n'a pas seulement écrit de beaux vers, comme il en avait écrit hier, comme il en écrira demain, — il a été vraiment un grand poète.

Mais la cloche a cessé de chanter au sommet du beffroi; le poète s'est éloigné, il a secoué la poussière de la vieille église, et le voilà qui publie, tout à côté de cette belle pièce *à Louis Boulanger*, les pièces amoureuses, élégiaques, qu'il a écrites pour celle que Sainte-Beuve, tout à l'heure, appelait *Dalila* :

Hier, la nuit d'été, qui nous prêtait ses voiles,
Etait digne de toi tant elle avait d'étoiles...

Et plus loin :

Puisque j'ai mis ma lèvre à ta coupe encore pleine,
Puisque j'ai dans tes mains posé mon front pâli...

Le contraste était déjà assez violent; mais voici où il devient tout à fait intolérable. Il n'y a pas, dans les *Chants du crépuscule*, moins de douze ou treize pièces écrites en l'honneur de Mlle Juliette. Vous ne les avez pas lues sans une intime souffrance, sans songer à cette mère de famille que son mari délaisse, à ces enfants dont le père ne se souvient plus! — Il s'en souvient, au contraire, à merveille. Le temps seulement de tourner la page, et il est là devant vous, non plus comme tout à l'heure, les mains pleines de myrtes et de roses, mais les mains *pleines de lis*. Sa voix s'élève, grave et douce, et il chante la mère pieuse, les enfants grandissant sous son aile :

Oh! si vous rencontrez quelque part sous les cieux
Une femme au front pur, au pas grave, aux doux yeux,
Que suivent quatre enfants dont le dernier chancelle,
Les surveillant bien tous, et, s'il passe auprès d'elle
Quelque aveugle indigent que l'âge appesantit,
Mettant une humble aumône aux mains du plus petit;
. . . .
Quand, vers Pâque ou Noël, l'église, aux nuits tombantes,
S'emplit de pas confus et de cires flambantes....

Si, loin des feux, des voix, des bruits et des splendeurs,
Dans un repli perdu parmi les profondeurs,
Sur quatre jeunes fronts groupés près du mur sombre,
Vous voyez se pencher un regard voilé d'ombre
Où se mêle, plus doux encore que solennel,
Le rayon virginal au rayon maternel;
Oh! qui que vous soyez, bénissez-la. C'est elle!
La sœur, visible aux yeux, de mon âme immortelle!
Mon orgueil, mon espoir, mon abri, mon recours!
Toit de mes jeunes ans qu'espèrent mes vieux jours!
C'est elle! la vertu sur ma tête penchée;
La figure d'albâtre en ma maison cachée;...
. . . .
Elle! tout dans un mot! C'est dans ma froide brume
Une fleur de beauté que la bonté parfume!
D'une double nature hymen mystérieux!
La fleur est de la terre, et le parfum des cieux [1]!

Victor Hugo dit quelque part dans les *Châtiments* :

Que j'en ai vu de ces saints-là
Qui vous expectoraient des psaumes après boire,
Chantaient landerirette après Alleluia!

Eh! mais il me semble bien que lui-même, ici, n'a pas fait autre chose. Après avoir chanté landerirette avec Mlle Juliette, il chante à son foyer l'alleluia du mariage. Après avoir soupé chez la princesse Negroni, à peine levé de table et la bouche encore mal essuyée, il entonne d'un air contrit le psaume *Date lilia!*

Je sais bien que des âmes candides s'y sont laissé prendre, qu'un critique, aussi éminent que naïf, M. Vinet, écrivait, au moment où parurent les *Chants du crépuscule* :

Lorsque tout s'ébranle autour de lui et en lui-même, M. Victor Hugo embrasse les autels domestiques. La société craque de toutes parts : il se réfugie au sein de la famille, qui est la société au berceau. Toutes les institutions sont discutées, tous les principes des devoirs analysés, c'est-à-dire niés : il cache sa tête au giron des affections naturelles. L'homme se nie lui-même et se décompose : le poète, afin de rester homme, reste fils, époux, ami et père; époux surtout, époux avec un chaste ravissement. Aux blasphèmes d'une malheureuse femme [2] contre la divine institution de la famille, il oppose des chants d'une tendresse inexprimable, où l'amour conjugal est presque une piété, où le respect

[1] *Les Chants du crépuscule,* XXXIX, *Date lilia.*
[2] George Sand.

sanctifie l'intimité, où l'hommage d'un homme à une femme aimée est aussi grave, aussi pur qu'il est tendre [1].

Excellent M. Vinet! Sainte-Beuve, qui allait devenir, deux ans plus tard, son collègue à l'université de Lausanne, aura pu lui apprendre combien s'éloignait de la vérité cette interprétation du *Date lilia* de Victor Hugo. Il aura pu lui en donner une traduction libre, d'autant plus exacte qu'elle aura été plus libre. S'il n'a pas voulu tout lui dire, il aura pu tout au moins lui faire lire quelques lignes de ses carnets, celles-ci par exemple :

Je n'ai jamais aliéné ma volonté et mon jugement, hormis un instant dans le monde de Hugo, et par l'effet d'un charme, le plus puissant et le plus doux, celui qui enchaînait Renaud dans le jardin d'Armide.

— S'il veut obtenir de vous un service qui flatte son amour-propre, l'homme grossier est homme à faire intervenir près de vous dans la conversation le nom de sa femme, pour peu qu'il se doute que vous en êtes un peu amoureux; il ne voit aucune indélicatesse mais seulement une ruse très permise à cela [2].

V

Dès 1834, la *Revue des Deux Mondes* avait engagé Victor Hugo à se présenter à l'Académie : « Que M. Hugo se présente, qu'il ne recule pas devant les ennuis d'une candidature officielle, car, si chacun des membres de l'Académie peut aller jusqu'à proclamer individuellement la supériorité de l'auteur des *Orientales*, on ne peut pas exiger d'un corps tout entier la même humilité et la même abnégation. Une société littéraire qui peut nommer comme siens Chateaubriand, Lamartine, Lemercier, Cousin, est en droit de traiter avec le poète le plus illustre et le plus populaire sur le pied d'une égalité parfaite [3]. » L'article était de Gustave Planche. Il s'agissait de remplacer Parseval-Grandmaison. Victor Hugo ne crut pas devoir se mettre sur les rangs.

Le 17 décembre 1835, très peu de jours après la publication des *Chants du crépuscule*, la mort de M. Lainé créa une nouvelle vacance à l'Académie. Cette fois, Victor Hugo posa sa candidature en même temps que MM. Dupaty, Molé, Kératry et Dumolard. M. Dumolard,

[1] *Etudes sur la littérature française au dix-neuvième siècle*, par A. Vinet, t. II, p. 284.

[2] *Les Cahiers de Sainte-Beuve*, p. 4.

[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1834.

que mes lecteurs ne s'attendaient guère sans doute à voir en cette affaire, venait justement de publier son *Théâtre complet*, où *Vincent de Paul*, drame en trois actes, en vers, alternait avec le *Mari instituteur*, comédie en un acte, également en vers; où la *Mort de Jeanne d'Arc*, tragédie en trois actes, coudoyait un vaudeville, *le Roman d'un jour*. Le grand succès de Dumolard, une comédie en cinq actes et en vers, jouée au Théâtre-Français : le *Philinte de Destouches, ou la suite du Glorieux*, datait précisément de l'année où était né Victor Hugo, de 1802. Cet excellent homme s'intitulait le doyen des auteurs dramatiques, et il ne manquait jamais de dire en faisant ses visites : « Je ne me présente que parce que mes amis m'y forcent, mais qu'y faire? j'ai là mon armée derrière moi, et il faut marcher. »

Malgré l'armée qu'il traînait derrière lui, Dumolard n'était pas un concurrent très redoutable, non plus que M. de Kératry. Lui aussi, Auguste-Hilarion de Kératry, s'était piqué d'honneur l'année de la naissance de Victor Hugo. Il avait, cette année-là, publié deux volumes sous ce titre : *Mon habit mordoré;* mais l'étoffe de cet habit était trop mince, elle était d'ailleurs trop usée en 1835, pour que l'on pût songer à y coudre des palmes vertes. De son côté, Dupaty avait tenu également à fêter l'année 1802. Peu s'en fallut même que sa meilleure pièce ne fût jouée précisément à l'heure où le futur auteur des *Feuilles d'automne*

Naissait dans Besançon, vieille ville espagnole.

L'Antichambre ou les Valets entre eux, opéra-comique en un acte, fut représenté le 27 février 1802[1]. La musique était de Dalayrac. Martin et Elleviou tenaient les deux rôles principaux. Le succès de la première représentation fut très vif et paraissait devoir se continuer. Mais le Premier consul, le glorieux parvenu, n'entendait point que l'on se moquât sur la scène des valets enrichis et des seigneurs de contrebande, au moment où se constituait autour de lui une cour nouvelle, dont les éléments ne laissaient pas d'être assez disparates. La seconde représentation n'eut pas lieu. La pièce fut interdite, et l'auteur fut expédié à Brest entre deux gendarmes, pour être dirigé de là sur Saint-Domingue. De puissantes interventions, celle de Joséphine en particulier, parvinrent à faire révoquer cette décision. Rendu à la liberté au bout de quelques mois, Dupaty reprit sa pièce pour la modifier. Il transporta l'action au delà des Pyrénées, substitua le seigneur don Gusman à M. Belval, don Alvarès à M. des Guérets et don Bellor à M. Saint-Clair; Picard

[1] Victor Hugo était né le 26 février 1802 (7 ventôse an X).

devint Picaros, Lafleur devint Diégo, — moyennant quoi, le 3 mai 1803, l'*Antichambre* put reparaître, sous le titre de *Picaros et Diégo*, devant le public de Feydeau, heureux d'applaudir de nouveau la musique de Dalayrac et surtout ce fameux duo où tant de chanteurs se sont escrimés [1]. C'est ainsi que, trente-six ans avant Victor Hugo, Emmanuel Dupaty avait mis au théâtre des valets espagnols, dont les couplets ne valent pas précisément ceux du laquais *Ruy Blas*.

Au cours de ses visites, Dupaty, reçu par Royer-Collard, lui déclina son nom et les titres de ses pièces, comédies et opéras-comiques, la *Prison militaire*, *Ninon chez Mme de Sévigné*, la *Leçon de botanique*, les *Voitures versées* : « Le nom, dit le philosophe, est plus connu que les ouvrages [2] ». Le candidat était trop homme d'esprit pour se fâcher de la remarque. Il savait bien d'ailleurs que son nom était, en effet, son meilleur titre. Son père, président à mortier au parlement de Bordeaux, littérateur et jurisconsulte, auteur des *Lettres sur la procédure criminelle de France* et des *Lettres sur l'Italie*, s'était présenté à l'Académie française en 1788 et s'était retiré devant le chevalier de Boufflers; son tour allait venir, lorsqu'il mourut prématurément, le 17 septembre 1788. Son frère aîné, Charles Dupaty, sculpteur distingué, avait été nommé, en 1816, membre de l'Académie des beaux-arts; c'est lui qui avait fait le modèle de la statue équestre de Louis XIII, que Victor Hugo pouvait voir, chaque matin, de ses fenêtres, sous les arbres de la place Royale. Son neveu, Elie de Beaumont, le célèbre géologue, venait d'être élu membre de l'Académie des sciences. M. Dupaty était donc de famille académique; son nom était une force, et il avait pu répondre à Royer-Collard, avec une légitime et spirituelle fierté : « Monsieur, quand le nom reste, c'est quelque chose, surtout quand il est parvenu jusqu'à vous [3] ».

Cependant comme il s'agissait de remplacer M. Lainé, c'est-à-dire un homme d'État et un orateur, ancien pair de France et ancien ministre, le comte Molé paraissait plus naturellement indiqué. Si M. Dupaty pouvait compter sur les vaudevillistes de l'Académie et M. Molé sur les politiques, Victor Hugo était-il assuré, du moins, d'avoir pour lui les poètes? La voix de Chateaubriand et celle de Lamartine lui étaient acquises : que ferait Casimir Delavigne? Alexandre Dumas raconte dans ses *Mémoires* qu'il s'était chargé

[1] Théodore Muret, *l'Histoire par le théâtre*, t. I, p. 195.

[2] *Réponse de M. Dupaty au discours de M. de Rémusat.* Académie française, séance du 7 janvier 1847.

[3] *Réponse de M. Dupaty au discours de M. de Rémusat.*

de voir l'auteur de *Louis XI* et de plaider auprès de lui la cause de l'auteur d'*Hernani :*

Casimir Delavigne, écrit-il, refusa obstinément sa voix à Victor Hugo, et cela, avec une véhémence et une volonté dont je l'eusse cru incapable, surtout vis-à-vis de moi qu'il aimait beaucoup. Ni instances, ni supplications, ni raisonnements, ne purent, je ne dirai pas le convaincre, mais le vaincre... Pourquoi cette antipathie? je ne l'ai jamais su. Ce n'était pas à cause de la différence des écoles; je n'étais pas, — il s'en fallait du tout au tout, — de l'école de Casimir Delavigne, et il m'offrait, à moi, cette voix qu'il refusait à Victor Hugo [1].

Qu'Alexandre Dumas eût oublié à ce moment (janvier-février 1836) ses griefs contre Victor Hugo, la chose n'est pas impossible. On sait qu'il était par-dessus tout bon enfant et qu'à la différence de l'auteur de *Marie Tudor*, il n'était rien moins que rancunier. Je doute pourtant que les choses se soient passées comme il le dit, qu'il se soit fait le courtier académique de Victor Hugo et qu'il ait eu recours, pour servir sa cause, aux raisonnements, aux *instances*, aux *supplications*. Au mois de février 1836, en effet, il n'était pas encore réconcilié avec lui. Sainte-Beuve, qui tenait son ami Victor Pavie très exactement au courant de tous les menus incidents de la vie littéraire, parle pour la première fois de leur réconciliation dans une lettre du mois de mai 1836, et encore, à cette date, ne la donne-t-il pas comme certaine : « Hugo, écrit-il, s'est réconcilié, à ce qu'il paraît, avec Dumas. Pour nous, je le regrette, nous sommes sérieusement fâchés et cela durera, du moins je ne vois pas qu'il y ait raccommodement possible. Il y a des *articles* entre nous, articles qu'il est impossible d'annuler ou de retrancher [2]. » C'est seulement au commencement de juin que la réconciliation de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas fut scellée par un dîner chez Mme Hugo, à Fourqueux. M. Pierre Foucher écrit, le 6 juin 1836, à sa belle-sœur, Mme Asseline : « ... Nous vivons toujours tranquilles à Fourqueux [3], sans être trop isolés... Il y a quelques jours, nous avions à dîner Alexandre Dumas. Adèle avait *ménagé un raccommodement*, et les deux poètes ont bu à leurs succès mutuels [4]. »

Quoi qu'il en soit, l'élection en remplacement de M. Lainé eut lieu le 18 février 1836. Il y avait trente-deux votants. Au premier tour de scrutin, les suffrages se répartirent de la manière suivante :

[1] *Mes Mémoires*, par Alexandre Dumas, t. IV, p. 53.
[2] Cartons de Victor Pavie : correspondance Sainte-Beuve.
[3] Petit village, à la porte de Saint-Germain, où Victor Hugo avait loué une maison de campagne.
[4] *Victor Hugo intime*, par Alfred Asseline, p. 79.

Dupaty, 12 voix; Victor Hugo, 9; M. Molé, 8; M. de Kératry, 1; M. Dumolard, 1, et un bulletin blanc. Au cinquième tour, Dupaty fut élu par 18 voix contre 12 à M. Molé et 2 à Victor Hugo[1].

Le poète se consola de son échec par un très joli mot : « Je croyais, dit-il, qu'on allait à l'Académie par le pont des Arts, je me trompais; on y va, à ce qu'il paraît, par le Pont-Neuf[2]. » Quant à M. Dupaty, qui était après tout un fort galant homme et un homme d'esprit, à peine élu, il alla frapper à la porte de l'auteur des *Orientales*, et, ne le trouvant pas, lui laissa sa carte avec ce quatrain :

Avant vous je monte à l'autel;
Mon âge seul peut y prétendre.
Déjà vous êtes immortel,
Et vous avez le temps d'attendre.

VI

En se mettant sur les rangs pour remplacer M. Lainé, Victor Hugo n'avait pris conseil que de lui-même. Sa candidature avait scandalisé presque tous ses amis. Ceux qui faisaient alors cortège au poète et composaient le *Cénacle* de la place Royale, tenaient le titre d'*académicien* pour « la plus cruelle injure », et l'Académie elle-même pour un lieu grotesque où, sous une coupole ridicule, se réunissaient des *vieillards stupides!*

Ce nouveau *Cénacle*, celui de 1836, ne ressemblait guère aux deux premiers, ceux de 1824 et de 1829. Les membres du Cénacle de 1824 étaient, avec Victor Hugo : Charles Nodier, Alexandre Soumet, Guiraud, Pichald, Jules de Rességuier, Alfred de Vigny, Gaspard de Pons, Jules Lefèvre, Adolphe de Saint-Valry, Ulric Guttinguer, Chênedollé, Émile Deschamps et Delphine Gay[3]. Dans ce groupe choisi, la haine de la révolution et le mépris de la *vulgarité* libérale étaient à l'ordre du jour, en même temps que le culte du moyen âge, de ses châtelaines et de ses pages. Sainte-Beuve a tracé quelque part une silhouette piquante de ce monde un peu quintessencié, auquel il n'appartenait pas, et dont il se plaît à indiquer les points faibles, « la chevalerie dorée, le joli moyen âge de châtelaines, de pages et de marraines; le christianisme de chapelle et d'ermitage, les pauvres orphelins, les petits mendiants, qui faisaient fureur et se partageaient le fond général

[1] *Journal des Débats*, 19 février 1836.
[2] Alexandre Dumas, *Mémoires*, t. IV, p. 53.
[3] Sur le Cénacle de 1824, voyez *Victor Hugo avant* 1830, chap. x.

des sujets, sans parler des innombrables mélancolies personnelles[1] ».

Comme le Cénacle de 1824, celui de 1829 avait pour centre le salon de Charles Nodier, à l'Arsenal. J'y retrouve presque tous les membres du premier groupe; à côté d'eux, Sainte-Beuve, Fontaney, Alcide de Beauchesne, Ernest Fouinet, Antony Deschamps, Alfred de Musset, Victor Pavie, Gérard de Nerval, Alexandre Dumas, Mme Tastu; et, avec les poètes, les peintres et les sculpteurs, Louis Boulanger, Achille et Eugène Devéria, David d'Angers[2].

En 1836, le Cénacle ne se réunit plus à l'Arsenal, mais à la place Royale; seulement les amis de 1824 et de 1829 n'y ont pas suivi Victor Hugo. Aussi bien qu'a-t-il besoin d'amis? Ce qu'il lui faut maintenant, ce sont des disciples, puisqu'il est *LE MAITRE;* ce sont des adorateurs, puisqu'il est bien près d'être un dieu et que, demain, il se décernera à lui-même le nom d'*OLYMPIO*. Et voilà pourquoi les membres du nouveau Cénacle, au lieu de s'appeler Alfred de Vigny, Charles Nodier, Alfred de Musset, Alexandre Soumet, Jules de Rességuier, Sainte-Beuve, Alexandre Dumas, s'appellent Petrus Borel le Lycanthrope[3], Bouchardy[4], Esquiros, Lassailly[5], Augustus Mac-Keat[6], Philothée O'Neddy[7]. Ce n'était pas tout à fait la même chose. A leur tête, et pour mener le chœur, il y a bien un vrai poète, Théophile Gautier, mais il ne suffisait pas à lui seul à suppléer les absents. Aux poètes, d'ailleurs, le

[1] *Portraits contemporains*, édition de 1869, t. I, p. 410.

[2] Sur le Cénacle de 1829, voyez *Victor Hugo avant* 1830, chap. xv.

[3] Voy. le très curieux opuscule publié en 1865, chez *le bon éditeur* René Pincebourde, par M Jules Claretie : *Petrus Borel le Lycanthrope, sa vie, ses écrits, sa correspondance, poésie et documents inédits*.

[4] *Joseph Bouchardy-cœur-de-salpêtre*, graveur et dramaturge, auteur de *Gaspardo le Pêcheur* (1837), du *Sonneur de Saint-Paul* (1838), de *Lazare le Pâtre* (1840), de *Jean le Cocher*, (1852), etc., etc. (Voy. Théophile Gautier, *Histoire du Romantisme*, chap. III.)

[5] *Charles Lassailly* (1812-1843) avait publié, en 1833, *les Roueries de Trialph, notre contemporain, avant son suicide*. Musset l'avait chansonné sur l'air du menuet d'Exaudet :

Lassailly
A failli
Vendre un livre;
Il n'eût tenu qu'à Renduel
Que cet homme immortel
Eût gagné de quoi vivre!

[6] De son vrai nom *Auguste Maquet*, le futur collaborateur d'Alexandre Dumas.

[7] De son vrai nom *Théophile Dondey*, auteur de *Feu et Flamme*.

MAITRE préférait les artistes, peintres, sculpteurs, architectes, tous ceux qui pouvaient lui amener, le soir d'une première représentation, une bande de *Chevelus*. Il avait eu bien soin de ne pas rompre avec Louis Boulanger, avec les Devéria et avec David d'Angers, auxquels s'étaient venus joindre, en 1836, les deux Johannot, Camille Rogier, Auguste de Châtillon[1], Jean Gigoux, Préault, Célestin Nanteuil, « le jeune homme moyen âge », Jehan Duseigneur, l'auteur d'un buste du poète et d'un groupe d'Esmeralda donnant à boire à Quasimodo, l'architecte Jules Vabre, « le compagnon miraculeux », à qui Petrus Borel, dans ses *Rhapsodies*, avait adressé cette stance :

De bonne foi, Jules Vabre,
Compagnon miraculeux,
Aux regards méticuleux
Des bourgeois à menton glabre,
Devons-nous sembler follet
Dans ce monde où tout se range!
Devons-nous sembler étrange
Nous faisant ce qui nous plaît[2]?

Dans Petrus Borel lui-même, ce que le maître appréciait surtout, ce n'était ni ses vers, ni sa prose, ni ses *Rhapsodies*, ni son *Champavert*[3], c'était son double titre de peintre et d'architecte. Le *Lycanthrope* représentait quelque chose comme cent cinquante fidèles; les ateliers lui obéissaient, et Victor Hugo traitait avec lui « comme avec un homme qui disposait de trois cents mains[4]. »

Le salon de la place Royale ne recevait pas seulement les artistes, « la généreuse jeunesse des ateliers »; il s'ouvrait aussi à la jeunesse des écoles, voire même aux simples collégiens :

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

[1] *Auguste de Châtillon*, peintre et poète, a publié un recueil de vers : *A la Grand'Pinte*, avec une préface de Théophile Gautier. Son portrait de Victor Hugo tenant entre ses genoux son fils en blouse d'écolier parut au salon du Louvre en 1836. Il avait composé également, pour décorer la chambre à coucher de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, un plafond allégorique, représentant le *Sommeil du poète*. (*Notice* par Charles Asselineau.)

[2] *Les Rhapsodies*, par Petrus Borel le Lycanthrope, 1832. Avec un frontispice de Joseph Bouchardy, représentant au jeune homme coiffé du bonnet phrygien, en chemise et bras nus, un large couteau à la main.

[3] *Champavert, Contes immoraux*, par Petrus Borel le Lycanthrope, 1833, avec une vignette sur bois de Gigoux. Elle représente *Andreas Vesalius* montrant à sa femme les cadavres de tous ses amants enfermés dans une armoire.

[4] Jules Claretie, *Petrus Borel le Lycanthrope*, p. 30.

Lorsque l'un des drames du poète était à la veille d'être joué, les rhétoriciens et les philosophes du collège Charlemagne, ses proches voisins, déléguaient quelques-uns d'entre eux auprès de lui pour offrir leur concours. L'accueil le plus gracieux leur était réservé : Il aimait tous les applaudissements, même les applaudissements enfantins.

VII

Le Cénacle de la place Royale avait, on le voit, son côté puéril; le culte qu'on y professait pour le Maître n'allait pas sans quelque ridicule. Et pourtant comment ne pas regretter ce temps où la jeunesse avait une autre préoccupation que celle de s'enrichir; où elle se passionnait pour un roman, pour un drame ou pour un recueil de vers; où son enthousiasme allait à un homme qui n'était rien, si ce n'est un poète? C'est un noble sentiment que celui de l'admiration : malheur aux époques qui ne le connaissent pas! Ici, je le veux bien, l'admiration s'égarait un peu, non tout à fait cependant, car Victor Hugo, à cette date, avait au front une double couronne, ces deux choses rayonnantes, la jeunesse et le génie.

Pour moi, je sens bien que si j'avais vécu en ce temps-là, si j'avais appartenu à ce moment à « la généreuse jeunesse des écoles [1] », je n'aurais pas été du Cénacle, pour toutes sortes de bonnes raisons, mais je me serais mêlé souvent à ces admirateurs inconnus qui, dans les soirs d'été, faisaient le pèlerinage de la place Royale et se groupaient, sous les arbres, devant le numéro 6. Après le dîner, la fenêtre s'ouvrait à deux battants, et le poète, portant haut sa belle tête que David allait couronner de lauriers, paraissait sur le balcon [2]. A ses côtés, quelques membres du Cénacle, cheveux ras à la Titus ou cheveux longs à la Raphaël, les plus hardis avec une barbe pleine, entière, à tous crins; ceux-ci avec un gilet blanc à la Robespierre, ceux-là avec un gilet cerise émergeant d'un pourpoint de velours noir. Chez le Maître, au con-

[1] Voy. dans notre 2e partie, la lettre de Victor Hugo au *Constitutionnel*, du 26 novembre 1832.

[2] *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 145. — Ce volume, publié sous le voile de l'anonyme, a pour auteur M. Théodore Pavie, frère de Victor. — M. Théodore Pavie, né à Angers en 1811, chargé du cours de langue et de littérature sanscrites au Collège de France, de 1853 à 1857, et professeur de littérature orientale à l'université catholique d'Angers, unit à une érudition profonde, un remarquable talent de conteur et d'écrivain. Je citerai, parmi ses principaux ouvrages : *Voyage aux États-Unis et au Canada*; — *Fragments d'un voyage dans l'Amérique méridionale*; — *Choix de contes et de nouvelles traduits du chinois*; — *Krichna et sa doctrine*; — *Scènes et récits des pays d'outre-mer*; — *Récits des landes et des grèves*, etc.

traire, nulle recherche de toilette, nulle excentricité de costume. Ni barbe, ni moustache, ni favoris, une face soigneusement rasée d'une pâleur particulière, un menton glabre comme celui des bourgeois tant honnis. Sa tenue était la plus simple et la plus correcte du monde : une redingote noire, un pantalon gris, un petit col de chemise rabattu [1]. Il promenait un instant ses yeux sur la place, disait quelques mots, de sa voix pleine et sonore, aux amis qui l'entouraient, puis rentrait dans le salon, suivi du regard par les curieux, provinciaux, parisiens et étrangers, qui s'attardaient encore longtemps à contempler le balcon vide et la fenêtre étincelante derrière laquelle se profilaient les ombres du poète et de ses hôtes.

Ce qui se passait à l'intérieur du salon, loin des profanes, la fenêtre fermée, quelques-uns des initiés vont nous l'apprendre. Arsène Houssaye raconte ainsi, dans ses *Confessions*, les circonstances de son admission au Cénacle. Théophile Gautier s'était chargé de le présenter. Après s'être « humilié dans la poussière du soleil », l'auteur d'*Albertus* dit au maître : « O grand Victor Hugo, je vous présente un poète de nos amis qui est du pays de Jean Racine, mais il ne faut pas lui en vouloir [2]. — Ah! dit Victor Hugo, si Jean Racine n'eût pas fait de tragédies, quel grand homme pour la France, car lui aussi se drapait du manteau des dieux! » Arsène Houssaye, qui n'était point venu pour se faire mettre à la porte, s'inclina et dit timidement qu'il avait un autre compatriote, lequel en son temps avait eu quelque esprit, Jean de la Fontaine. « Oh! celui-là, s'écria Victor Hugo, il a fait des contes charmants; je l'aime pour ses contes, non pour ses fables, parce que si ses contes sont d'un poète du seizième siècle, ses fables sont d'un Sancho Pança à cheval sur M. de la Palisse. » — « Je ne croyais pas un mot de ce que disait Victor Hugo, ni lui non plus, continue Arsène Houssaye; mais il fallait bien amuser la galerie. Et puis la discipline de l'école! — « Vois-tu, me disait Ourliac, Hugo ne sait bien juger que lui-même, en se donnant la première place. » Il avait raison [3]. »

Arsène Houssaye termine son récit en ces termes : « Je trouvai que le grand poète était logé comme un prince; mais je fis remarquer à Théo qu'on soupait bien peu chez lui. A peine si on servait une tasse de thé aux privilégiés. Il fallait aller là tout esprit, en laissant

[1] Théophile Gautier, *Histoire du Romantisme*, p. 12.

[2] Arsène Houssaye est né à Bruyères, dans le département de l'Aisne, non loin de la Ferté-Milon, et de Château-Thierry, où sont nés Racine et La Fontaine.

[3] Arsène Houssaye, *les Confessions, souvenirs d'un demi-siècle* (1830-1880), t. I, p. 252.

son estomac dans l'antichambre. Son salon c'était le Portique : on se trouvait trop heureux d'y gagner une figue et d'y boire un verre d'eau [1]. »

Si le chef du Cénacle ne servait à ses adeptes que le verre d'eau classique, ce n'est pas qu'il eût rien de commun avec son ami Pierre Gringoire, trop pauvre pour mettre même un petit-blanc dans le tambour de basque d'Esméralda. On gagnait gros maintenant au logis de la place Royale. L'année 1835, en particulier, avait été très fructueuse pour le poète. Outre sa part dans les recettes d'*Angelo*, il avait touché avant la lecture une prime de 4000 francs. Eugène Renduel lui avait acheté 4000 francs le manuscrit d'*Angelo* et avait acquis, moyennant 9000 francs, le droit de publier les *Chants du crépuscule* et de réimprimer les *Odes et ballades*, les *Orientales* et les *Feuilles d'automne* [2]. Le même éditeur avait fait paraître une édition illustrée de *Notre-Dame de Paris*, au sujet de laquelle on lit dans le *Journal des Débats* du 27 novembre 1835 la note suivante :

L'édition de *Notre-Dame de Paris*, tirée à 11 000 exemplaires, qui se publie en ce moment, a été achetée à M. Victor Hugo par M. Renduel moyennant une somme de *soixante mille francs*.

Cela n'était pas tout à fait exact. Ce n'était pas seulement *Notre-Dame de Paris* que Renduel avait payée 60 000 francs. Son traité, en date du 3 juillet 1835, lui donnait aussi le droit de réimprimer *Cromwell*, *Hernani*, *Marion Delorme*, *le Roi s'amuse*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor* et *Angelo* [3].

Quoi qu'il en soit, Victor Hugo, en 1836, était assez accommodé des biens de la fortune. Il n'en restait pas moins parfaitement libre de n'aimer point à jouer le rôle d'amphitryon — de l'*amphitryon où l'on dîne*. N'avait-il pas mieux à faire, et n'était-il pas « le grand dieu Jupiter » lui-même? Les membres du *Cénacle* devaient se borner à brûler de l'encens sur ses autels et à l'adorer, à l'adorer seul. A lui seul étaient dus tout hommage et toute gloire ; il n'admettait pas que la louange se pût partager. Sainte-Beuve a dit, dans ses *Cahiers* : « Il est irrassasiable en louanges. Quand vous lui en serviriez tous les matins une tranche aussi forte et aussi épaisse que l'était la fameuse table de marbre sur laquelle on jouait les comédies au Palais, il l'aurait bientôt digérée, et avant le soir, à demi bâillant, il vous en demanderait encore [4]. »

[1] Arsène Houssaye, p. 253.
[2] *Le Romantisme et l'éditeur Renduel,* par Adolphe Jullien, chap. IV. (Inédit.)
[3] *Ibid.*
[4] *Les Cahiers de Sainte-Beuve,* p. 5.

Lui, de son côté, ne ménageait pas les éloges à ses jeunes adeptes, pourvu que cela ne tirât point à conséquence. C'est une monnaie dont il était prodigue vis-à-vis de ceux à qui elle ne pouvait pas servir. Théodore Pavie écrivait à son frère Victor, au sortir d'une soirée passée dans le salon de la place Royale : « Le poète a parlé longuement... Heureux génie qui, sans apprécier ni sentir aucune critique, monte, monte, rayonne ou brûle comme un soleil, et fait sa course, *comptant pour étoiles tout ce qui n'est pas lui*, appelant du nom de poète tous ses amis, comme Bonaparte disait à ses soldats : enfants ou camarades [1]. » Les *enfants* et les *camarades* ne s'y trompaient pas d'ailleurs; les plus enthousiastes sentaient bien que la politesse intéressée du maître recouvrait un implacable, un prodigieux égoïsme. Un des membres les plus jeunes et les plus distingués du Cénacle, celui-là même qui, après la première représentation d'*Angelo*, écrivait la lettre que j'ai reproduite, ne pouvait se défendre, à peu de temps de là, de tracer les lignes suivantes : « Les Hugo se portent bien. Je les ai vus dimanche. M. Hugo devient dur et âpre au toucher. Peut-être cela tient-il à moi. *Il faut toujours lui parler de lui-même* [2]. »

VIII

Comment s'étonner après cela que les amis de sa jeunesse, ses *amis véritables*, se fussent presque tous détachés de lui? Il est délicat, je le sais, de toucher à ces choses, où ce n'est plus le talent, mais le cœur qui est en jeu. Je laisserai donc parler ici un des membres du premier Cénacle, un homme qui avait aimé Victor Hugo d'une amitié enthousiaste et passionnée, M. Adolphe de Saint-Valry, dont j'ai dû citer le nom si souvent dans le récit de la jeunesse du poète [3]. Voici les pages qu'il écrivait en 1836 et que je détache d'un livre devenu aujourd'hui à peu près introuvable :

C'était, — dit M. de Saint-Valry montrant le poète tel qu'il lui est apparu au début de leur liaison, — c'était un tout jeune homme au sourire virginal et candide, portant le génie en sa fleur empreint sur son large front; quelque chose de fort, de puissant et d'inspiré se révélait jusque dans ses moindres paroles; ses yeux tournés vers le ciel rayonnaient comme ceux d'un archange, la vertu et l'amour marchaient à ses côtés, la poésie coulait de ses lèvres à longs flots et sans

[1] Cartons de Victor Pavie : correspondance de Théodore Pavie.
[2] Lettre de M. Adrien Maillard à Victor Pavie, 1835.
[3] *Victor Hugo avant* 1830, passim.

nul effort... Il enfantait ses chefs-d'œuvre d'un seul jet, et la perfection lui paraissait aussi facile, aussi naturelle que les ébauches et les tâtonnements sont indispensables au reste des hommes...

Comme tous les hommes forts et prédestinés, il se sentait une mission à remplir, et il avait reçu de sa mère, avec une part de sang breton, cette raideur de caractère sans laquelle on n'accomplit pas de grandes choses, brisé qu'on est au premier choc; chez lui, l'amour, la poésie, l'inspiration, la raison même, étaient comme les grandes ailes d'une volonté de fer que rien ne pouvait détourner de son but. Ce but, il se l'était marqué à lui-même dès les premiers pas; il avait étendu la main et il s'était dit : « J'irai là; ce qu'ont accompli Christophe Colomb dans le monde physique, Luther dans la sphère des idées religieuses, Mirabeau dans le monde politique, je l'accomplirai, moi, dans la littérature de mon siècle. » Et ce qu'il s'était une fois dit, il le regardait comme fait...

Un des premiers, je compris tout ce qu'il y avait de force, de puissance et d'avenir dans cette jeune tête de vingt ans; je fus séduit, fasciné par tant de pureté, de grâce et d'imagination mariées à un génie si franc et si vigoureux; l'admiration développa en moi un sentiment d'amitié et un enthousiasme presque aussi vifs et aussi passionnés que l'amour même...

Le prestige qui m'éblouissait ne fut pas l'affaire d'un jour, mais de plusieurs années; j'aimais, je me croyais aimé d'une amitié sincère et durable, semblable à la mienne; j'étais heureux, heureux de mes crédules illusions, et plus j'allais en avant, plus s'offraient sous mes pas mille causes de persévérance et d'entraînement aveugle... Nouveau Mélanchthon d'un autre Luther, je me serrais contre lui dans la mêlée, et j'aurais voulu parer ou recevoir dans ma poitrine chacun des coups qui lui étaient destinés. Et puis, quelle joie, quels transports, quel enivrement n'éprouvai-je pas à chacun de ses triomphes, que miens, ils m'eussent laissé froid en comparaison!... Mais, hélas! que sont peu de choses toutes ces délicates et nobles jouissances, le jour où l'on vient à découvrir que le cœur de celui qu'on aime n'est point de la partie, lorsqu'on voit qu'on a été la dupe de sa propre exaltation et de l'illusion la plus mensongère? Je fus bien longtemps, il est vrai, avant d'en arriver là... Cependant, par instant, même au plus fort de ma chimère, cette fatale pensée venait sillonner mon âme comme un éclair sinistre; je trouvais parfois que l'affection de mon ami, trop réservée et trop contenue, répondait mal à mon ardente sympathie; je lui aurais voulu plus d'égards, plus d'entraînement et d'abandon, et je ne sais quelle fleur de délicatesse sentimentale qui lui manquait; j'avais enfin une sorte d'inquiétude de lui être plus nécessaire qu'aimable, plus utile que nécessaire...

Cependant, au fur et à mesure que son nom grandit, que de chef-d'œuvre en chef-d'œuvre, comme un aigle vainqueur, mon illustre ami monta dans les airs et parut s'emparer royalement de tout l'espace, ces indulgentes interprétations me devinrent de jour en jour plus difficiles et plus tard même tout à fait impossibles; il se refroidit progressivement d'une manière sensible, peu à peu il fut plus sobre de confidences; il me traita plus légèrement, et tint moins compte de mes témoignages d'amitié. Bientôt, comme il arrive autour de toute gloire nouvelle, les sots courtisans et les vils flatteurs accoururent en foule, les séides éclipsèrent le fidèle ami, ma voix sûre se perdit au milieu de leurs éloges empestés et pleins de ridicules exagérations, mes louanges entremêlées de sages conseils et d'avertissements salutaires n'eurent plus qu'une saveur fade et importune; il ne m'écouta plus qu'indifféremment et à regret; je n'étais plus pour lui qu'un misérable instrument de renommée usé et sans valeur. Hélas! qu'était devenu mon naïf et candide jeune homme à la voix si pure, au regard si céleste? L'orgueil l'avait perdu, comme il en a perdu tant d'autres, comme il a perdu les anges eux-mêmes! Entraîné, ainsi que les novateurs en tout genre, hors de la mesure raisonnable, par le mouvement qu'il avait imprimé, ma critique la plus circonspecte lui parut une injure[1], ma modération une apostasie, la défection d'un esprit faible et sans portée; je devins enfin littérairement à son égard, dans ma profonde obscurité, ce qu'Erasme avait été en matière de religion pour Luther. Ce dissentiment acheva de me perdre auprès de lui... C'est en vain que plusieurs fois j'essayai de lui rappeler notre vieille amitié cimentée par l'échange de tant de pensées hautes, par tant de vœux communs, tant de services rendus, par une si longue et si douce intimité de famille; c'est en vain qu'avec cet accent d'une âme émue qui touche et qui persuade ceux qui peuvent l'être, je tentai de parler à son cœur : tout fut inutile; et après mille violents efforts, mille doutes, mille affreuses tortures pour repousser cette vérité déchirante, *je fus forcé de m'avouer enfin à moi-même que les hommes de la pensée n'ont point de cœur, que celui-là, malgré mon profond dévouement pour lui, ne m'avait jamais aimé, et que les parvenus de la gloire, si brillants qu'ils soient, ne valent souvent pas mieux que ceux de la fortune!...*

Je voudrais pouvoir reproduire en entier ces pages éloquentes d'un honnête homme, atteint au plus profond de son cœur, au plus intime de son âme. En voici du moins les dernières lignes :

[1] « Si vous le louez moins, si vous vous taisez après lui avoir donné les plus manifestes gages, il dit lourdement de vous : *C'est mon ennemi!* » (*Les Cahiers de Sainte-Beuve*, p. 4.)

Et pourtant, à y bien réfléchir, ne devais-je pas, avant tout, m'en prendre à moi seul de ce mécompte? N'était-ce pas d'un insensé d'avoir attendu naïvement une réciprocité impossible de la part d'un homme d'imagination exclusivement préoccupé d'art et de théories novatrices, dominé par son génie aux dépens de son cœur? N'aurais-je pas dû savoir que, dans ces existences ambitieuses et tourmentées, le plus souvent il n'y a de place et de souci que pour la gloire!...

... O vous donc qui avez eu la plus belle part de mon âme, illustre et noble ami à qui j'ai dû les plus pures jouissances que l'on puisse goûter parmi les hommes, allez, je vous pardonne, j'oublie le mal qui m'est venu de vous, à votre insu peut-être et malgré vous; je ne veux plus me souvenir que de la sainte amitié de notre jeune âge; ma seule vengeance sera de prier au fond de ma retraite pour votre bonheur, pour celui de votre belle et innocente famille que j'ai tant aimée, et surtout pour votre retour aux principes de foi et aux grandes idées d'ordre sans lesquelles il n'y a en ce monde ni de salut pour les États ni de repos pour les consciences[1]!

Après avoir lu l'ouvrage de M. de Saint-Valry, Mme Victor Hugo lui adressa la lettre suivante, où elle défend son mari avec plus de générosité que de conviction.

Dimanche 11 (décembre 1836).

Mon bien cher monsieur, ne pensez pas mal de moi si je ne vous ai pas parlé quand je vous ai vu avec plus d'épanchement de votre livre. Ne jugez pas mal de mon cœur ni de mon intelligence. J'étais embarrassée de vous en parler, mon mari n'ayant pu encore vous lire, devant lui, et lorsqu'il a été parti, nous n'étions pas seuls. Et puis vous me faites une si belle part que je doutais encore que ce chapitre s'appliquât à nous.

Mon Dieu, monsieur, je ne sais si j'ai joie ou tristesse de connaître à fond la noble et grande amitié que vous aviez vouée à mon mari, et par contre-coup peut-être aussi à moi, puisqu'il ne nous en reste que le souvenir. C'est une chose si rare et si précieuse qu'une amitié comme celle-là que la mort d'un semblable sentiment est un grand chagrin. Peut-être, monsieur, avez-vous jugé du cœur de mon mari sur son écorce. Et comme vous le dites, sans doute aussi quelque propos a-t-il pu refroidir cette intimité. Pourtant, croyez qu'il y a, au fond de ce grand ami que vous pleurez, une source qui peut s'être arrêtée un moment, mais qui ne peut tarir. Soyez convaincu aussi que sa com-

[1] MADAME DE MABLY, *manuscrit publié par* A.-S. DE SAINT-VALRY, *précédé d'un mot sur l'ouvrage par* M. CHARLES NODIER. Deux volumes in-8°. Paris, 1836, t. II, p. 542 à 560.

pagne a souffert aussi de cette amitié déchue, sans perdre jamais l'espoir qu'elle puisse se renouveler.

Adieu, monsieur, rappelez-moi au souvenir de votre chère femme et revenez vite nous voir.

Adèle Hugo [1].

Le 21 décembre, Victor Hugo écrivait à son tour à l'auteur de *Mme de Mably* :

21 décembre 36.
Paris.

J'ai lu votre livre, mon cher et ancien ami, j'y ai retrouvé avec joie votre talent, et avec plus de joie encore votre cœur. Il y a un chapitre où vous me traitez beaucoup trop bien et beaucoup trop mal. Pourtant je ne vous gronderai pas, je ne veux que vous remercier. Hélas! mon cher ami, vous ne me connaissez plus, *vous me supposez.* C'est une faute que commettent souvent à mon endroit les plus bienveillants. Un jour viendra où vous et les autres me rendrez justice. En attendant, moi qui souffre quelquefois et qui ne me plains jamais, je vous aime et je vous pardonne.

Toujours à vous cordialement comme autrefois.

Victor [2].

Moi qui souffre quelquefois et qui ne me plains jamais : paroles véritablement épiques dans la bouche du poète, qui n'a jamais pardonné; qui, après vingt ans, trente ans écoulés, a bafoué, vilipendé, outragé, dénoncé à la haine et au mépris ceux qui lui avaient une seule fois manqué de respect, les critiques qui avaient refusé, non de l'admirer, mais de l'adorer! En marge de cette lettre d'une sérénité olympienne, où respire la clémence d'un roi, la longanimité d'un sage, la bonté d'un Dieu, je me bornerai à inscrire ces lignes que Henri Heine, presque à la même date, adressait à M. Auguste Lewald, directeur de la *Revue théâtrale*, à Stuttgart : « Victor Hugo s'entend refuser l'enthousiasme pour l'idéal, toute partie morale et la chaleur sympathique de l'âme. *Presque tous ses anciens amis l'ont abandonné, et, pour dire la vérité, l'ont abandonné par sa faute, blessés qu'ils étaient par son égoïsme* [3]. »

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] L'adresse de cette lettre porte : *A Monsieur Saint-Valry, chez Monsieur de Rességuier, rue Taitbout.* — Je dois la communication de cette lettre à la gracieuse obligeance de Mme Gaston de Saint-Valry.

[2] Cette lettre, comme la précédente, m'a été communiquée par Mme G. de Saint-Valry.

[3] *De la France*, par Henri Heine, p. 296.

CLAUDIE[1]

XXVI

La vie avait repris son cours habituel à Neubourg, et il semblait que rien ne fût venu le troubler. Jeanne avait même une existence si effacée et silencieuse qu'elle avait disparu sans laisser de vide apparent. Seuls, les yeux souvent rougis de Claudie disaient l'intensité de son fidèle souvenir. Mais cette douleur discrète n'était point pour troubler Mme Legendre, qui avait ressaisi la direction de ses affaires avec une satisfaction débordante. On remarqua seulement qu'elle gardait plus souvent sa fille auprès d'elle et l'emmenait quand elle allait visiter ses fermes ou inspecter des travaux.

— Il faut bien lui enseigner le rude métier de propriétaire, répondit-elle un jour, en riant, à Mme Héloy, qui lui en témoignait son approbation étonnée.

— C'est sagement parler, ma cousine, répondit la bonne dame, car, bientôt, Claudie sera majeure.

La veuve tressaillit. Pourquoi ce mot de majorité? Etait-il prémédité? Etait-ce simple hasard? Elle jeta un regard rapide sur Claudie, mais celle-ci causait tranquillement avec Caroline et n'avait rien entendu.

Cette inquiétude se fut sans doute dissipée promptement, si un incident fortuit n'était venu, quelques jours plus tard, la réveiller.

En apportant les termes échus des fermiers, le garde soumit à Mme Legendre la requête du seul qui n'eût pas payé et qui demandait du temps. C'était un fermier de Jeanne.

— J'irai moi-même à la ferme, répondit la propriétaire. Ce serait le second terme en retard; il est impossible d'accepter cette situation.

La semaine suivante, suivie de Claudie, elle mit son projet à exécution.

— Comment se fait-il que vous soyez aussi en arrière? dit-elle au fermier.

— Le malheur est tombé sur nous, madame. Ma femme et le fils aîné ont eu la fièvre typhoïde cet automne et nos deux plus belles vaches sont mortes cet hiver.

[1] Voy. *le Correspondant* des 10 et 25 août 1890.

— C'est malheureux, en effet, mais vous tenez la ferme pour rien et vous devez avoir amassé pour parer aux événements.

— Nous avons élevé neuf enfants, madame, et cela coûte. La bonne demoiselle ne nous a jamais tourmentés; elle savait que nous faisions de notre mieux. Dieu ait son âme, car elle était secourable au pauvre monde!

Mme Legendre feignit de ne pas entendre ces paroles. En se retirant, elle déclara au fermier atterré qu'il eût à se mettre en règle dans la quinzaine sous peine d'être saisi.

Au retour, elle exposa à Claudie ses principes sur les devoirs des fermiers.

— Depuis longtemps, dit-elle, je connais celui-ci et je ne suis pas fâchée de m'en débarrasser.

— Pourquoi, ma mère? C'est un honnête homme et un bon travailleur.

— On le dit, mais, grâce à ses neuf enfants, il n'a pas le sou et reste à la merci d'un accident.

— Si vous le renvoyez, que deviendra-t-il, avec tant d'enfants?

Mme Legendre leva les épaules avec commisération.

— Il se tirera toujours d'affaire, ajouta-t-elle. Ta tante les a habitués à compter sur elle, c'est un tort. S'ils avaient un autre propriétaire, ils paieraient, sois-en sûre. Que je laisse celui-ci en arrière, l'an prochain ils feront tous de même. Il faut un exemple!

Claudie ne répondit pas.

Huit jours après, le garde apportait les termes arriérés.

— Il a payé! s'écria Mme Legendre triomphante. Mais comment a-t-il fait? A-t-il vendu du bétail? reprit-elle avec inquiétude.

— Non, Madame. Hier soir il m'a apporté l'argent sans rien dire, et ce matin j'ai vu tout son bétail dans la plaine.

— Eh bien, Claudie, tu vois qu'il faut savoir être ferme, dit la veuve; tous ces gens-là n'ont qu'une idée, celle de tromper le propriétaire... Quant à celui-ci, je te réponds qu'il sera exact à l'avenir.

— Je n'en doute pas, ma mère.

Une émotion contenue faisait trembler la voix grave de la jeune fille. Mme Legendre se tourna vers elle et surprit un regard fixé sur le portrait de Jeanne avec une expression de tendresse indicible. Ce regard fit luire un éclair dans la pensée de la veuve. Claudie détenait les économies de Jeanne et avait donné l'argent au fermier!...

Les paroles de Mme Héloy résonnèrent aux oreilles de Mme Legendre : Votre fille va être majeure. — Majeure! c'est-à-dire libre de dépenser un trésor peut-être, libre de réclamer la fortune de son père, libre d'épouser Jacques! Ces pensées tourbillonnèrent dans son esprit et la secouèrent d'un tremblement involontaire.

Étonnée du silence de sa mère, Claudie la regarda à son tour et fut frappée de l'altération de ses traits.

— Vous souffrez? dit-elle en s'approchant, prête à la secourir.

— Ce n'est rien, balbutia la veuve; et elle sortit brusquement. Il ne lui convenait pas qu'on s'aperçût de son trouble.

Mme Legendre s'était demandé un instant si, fidèle aux traditions de sa famille, elle célébrerait en pompe la majorité de Claudie ou bien si, au contraire, elle la laisserait passer sans avoir l'air d'y prendre garde. Son hésitation dura peu; il n'était pas dans sa nature essentiellement militante de fuir la lutte; elle l'accepta et s'y prépara bravement. Elle lança ses invitations, en laissant entendre que jamais fête de famille n'aurait eu un pareil éclat; et elle tint parole.

L'avant-veille du grand jour, le fameux chef arriva et passa sous les regards de Neubourg attentif, escorté de deux marmitons porteurs de nombreux colis. Le jour même, le facteur de l'omnibus descendit la grande rue avec une brouette encombrée de bourriches, de boîtes timbrées du glacier, du confiseur...

— A quoi penses-tu donc, mon amie? dit à sa femme M. Héloy, qui, assis près de la fenêtre, s'amusait avec Caroline à regarder le mouvement qui se faisait chez Mme Legendre.

— Le facteur n'est-il pas en retard? répondit Mme Héloy en consultant l'horloge.

— Tu attends des lettres?

— Je voudrais dire oui. Depuis combien de temps Jacques a-t-il écrit?

— Quatre mois...; ses lettres se font rares.

— S'il n'écrit pas aujourd'hui, c'est qu'il a tout oublié.

— Tu sais bien que Claudie n'a pas voulu qu'il s'engageât.

— Raison de plus pour qu'il se sentît engagé. Je ne dis pas qu'il vienne l'épouser à l'instant même, mais je dis qu'il aurait dû s'arranger pour qu'elle eût aujourd'hui un souvenir de lui.

— Maman, voilà le facteur! cria Caroline.

Le facteur, en effet, entra dans la salle à manger et posa sur la table un assez volumineux courrier que Mme Héloy saisit avec empressement et éparpilla.

— C'est tout? dit-elle, vous n'avez pas de lettre d'Amérique?

— Non. Il y en a une pour Mlle Claudie, mais pas pour vous, madame.

Et, avec cet abandon qui caractérise le facteur rural, celui-ci montra une lettre timbrée de New-York et s'éloigna.

— C'est de miss Hélène, dit Caroline qui avait reconnu l'écriture.

— Pauvre Claudie!

— Ah! si Jeanne avait suivi mon conseil! murmura M. Héloy.

— Oui, si Claudie avait hérité, Jacques serait là! s'écria la bouillante notairesse. Eh bien, à mon avis, c'est horrible ce que vous dites là!

Le facteur avait traversé la rue et, s'adressant à Claudie, qu'il rencontra avec sa mère dans le vestibule :

— Une lettre pour vous, mademoiselle.

— Pour moi? quel bonheur!

— Elle vient d'Amérique, ajouta l'homme communicatif en tendant la lettre.

Ce fut la main de Mme Legendre qui la saisit.

Les deux femmes se regardèrent en silence.

Claudie avait dû s'appuyer sur un meuble pour dissimuler le tremblement qui l'agitait. Sa mère, devant elle, les sourcils froncés, le regard dur, serrait la lettre dans sa main. Elle fit enfin un effort et jeta les yeux sur l'enveloppe. Un soupir de soulagement souleva sa poitrine, tandis qu'un éclair de triomphe illumina sa figure.

— C'est de miss Hélène, dit-elle avec une indicible ironie... Tu as une singulière façon d'accueillir le souvenir de ton amie, ajouta-t-elle... allons! lis vite, et viens me retrouver.

— Oui, ma mère, répondit Claudie, à laquelle cette ironie rendit subitement son calme.

Elle prit la lettre et courut dans sa chambre.

Une fois seule, elle laissa couler les larmes qui l'étouffaient. Hélas! que sa pensée était loin d'Hélène dans l'élan qui avait tendu sa main vers cette lettre!

— Allons! dit-elle en essayant de maîtriser sa douleur; j'étais folle en croyant qu'il songerait au 15 mai; tant de graves affaires le préoccupent! Si je savais seulement qu'il ne m'a pas oubliée!...

Un quart d'heure après, elle descendait, un peu pâle, mais calme, comme toujours.

— Hélène me souhaite le bonheur et m'annonce son mariage, dit-elle à sa mère qui la regardait avec une surprise mêlée de respect pour cet empire sur soi dans lequel elle se reconnaissait.

XXVII

Il y avait foule à la boucherie, et cette patrie des potins offrait ce matin-là une animation extraordinaire. Les ménagères les plus notables s'y trouvaient réunies, amenées par « un pur hasard », comme elles avaient grand soin de le remarquer en s'abordant. La bouchère, grosse dame fort considérable, ne songeait guère à servir ses clientes et laissait ce soin à son garçon; personne d'ailleurs

n'était pressé. A l'air de protection convaincue de quelques dames, à l'ardente curiosité qui brillait dans les yeux des autres, il était aisé de deviner qu'un évènement important occupait tout le monde, que si les unes étaient venues pour apprendre, les autres évidemment étaient là pour parler. Mais qui commencerait?... Chacun sait que les affaires des autres ne nous regardent pas, n'est-il pas vrai?

En qualité de fonctionnaire, la receveuse des postes eut le courage d'attacher le grelot. Debout sur le seuil, appuyée au montant de la porte, pour ne pas perdre de vue son bureau situé de l'autre côté de la place, elle s'écria tout à coup :

— Voici Mme Dubois, elle va nous donner des nouvelles!

— Quelles nouvelles, chère mademoiselle? dit avec un sourire discret la personne ainsi interpellée.

— Ne faites donc pas celle qui ne comprend pas! Vous savez bien ce que je veux dire... et ces dames aussi, ajouta-t-elle en se tournant vers le groupe féminin qui acquiesça de la tête. Voyons, racontez-nous ce qui s'est passé. Etait-ce beau? Le dîner était-il bon? Mme Legendre a-t-elle été aimable? Et Mlle Claudie s'est-elle montrée heureuse d'être majeure?

L'élan était donné, les femmes se rapprochèrent en parlant bientôt toutes à la fois. Interrogations et réponses se croisaient.

— Oui, le repas était splendide. Il y avait des asperges grosses comme le bras! On a bu aux vingt et un ans de Claudie avec du vin de Champagne à 25 francs la bouteille!

— Vingt-cinq francs? pas possible!

— Oui, vingt-cinq francs!

— Mme Legendre rayonnait; jamais on ne l'a vue aussi en train. Claudie était, comme toujours, très aimable. Une seule chose a paru surprenante. M. et Mme Héloy étaient moins gais qu'à l'ordinaire. Mme Héloy surtout...

— Et pourquoi?

— Très probablement elle pensait à son neveu; le fameux neveu, vous savez?

— C'est vrai! Eh bien, épouse-t-il Mlle Legendre? Ce serait une fameuse chance pour lui!

— On en a parlé dans le temps, mais il n'en est plus question.

— Je le crois; Mme Legendre n'est pas femme à donner sa fille à un homme qui n'a rien...

— Et elle a raison, répéta le chœur avec une unanimité touchante.

— Mais pourtant, reprit une des causeuses, on dit que Mlle Legendre reçoit des lettres d'Amérique.

— Est-ce vrai? et tous les yeux se tournèrent vers la receveuse des postes.

— Ah! Mesdames, vous me connaissez assez, j'espère, pour savoir que ma discrétion...

— On ne vous demande rien qui soit un secret, repartit une bonne âme, car on sait que ce serait inutile; mais le facteur le dit à qui veut l'entendre, et hier j'ai vu des journaux américains sur la table du salon.

— Tout cela ne dit pas que ce soit M. Jacques qui écrit à Mlle Claudie; elle a des amis à New-York.

— Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait reçu une lettre d'Amérique hier, reprit la buraliste d'un ton mystérieux.

— Mais si! mais si! Songez donc! le jour de sa majorité! Cela en dit long, au contraire.

— Ah! mesdames,... vous me faites parler... Vous serez discrètes, au moins...

— Soyez tranquille, répondit le chœur. Nous verrons donc bientôt une belle noce?...

Le soir même tout le bourg savait que la riche Mlle Legendre se mariait. Le lendemain, on fixait la date de la cérémonie.

Qui avait annoncé la nouvelle? Personne assurément, et il eût été impossible, si on l'avait cherché, de trouver l'auteur de ce racontar.

— Mais, objectaient quelques incrédules, êtes-vous certains de ce que vous dites? Ce n'est pas facile de dénicher un épouseur pour Mlle Claudie?

— Eh bien! et le neveu de M. Héloy?

— Elle n'est pas pour celui-là! Gentil garçon, c'est vrai, mais quasiment pauvre. D'ailleurs il est en Amérique.

— Ce n'est pas une raison; on revient d'Amérique, et en attendant, on écrit. On a vu la lettre dans laquelle il demande la main de Claudie.

— On a vu une lettre de M. Jacques?

— Oui, une lettre de M. Jacques. Vous pouvez m'en croire. Je le tiens d'une personne sûre et bien placée pour le savoir. Il va revenir...

— Les hommes ont de la chance dans cette famille-là! Quand le notaire a épousé sa femme, il n'était pas des plus riches!

Et un ressentiment oublié depuis trente ans se réveillait chez ceux que le bonheur de maître Héloy avait jadis blessés dans leur amour-propre de prétendants éconduits.

Tandis que tout Neubourg guettait ainsi l'arrivée du fiancé de la richissime Mlle Legendre, chaque jour ajoutait au poids que le despotisme maternel faisait peser sur Claudie. Chaque jour la pauvre fille sentait se resserrer l'étroite surveillance qui l'enveloppait et la pressait comme un étau.

Et plusieurs années passèrent dans cette situation douloureuse...

XXVIII

« On annonce le mariage de miss Burns, la brillante étoile de nos salons, fille unique de l'opulent banquier, avec M. Desmares, le célèbre ingénieur français que nous pouvons saluer du titre de rénovateur de l'industrie minière du nouveau monde. »

Jacques relisait cet article imprimé à la première page du journal le mieux informé des nouvelles du monde élégant, et un sourire d'orgueilleuse satisfaction errait sur ses lèvres.

« C'est vrai, murmura-t-il, j'ai réussi au delà de toute espérance. En moins de sept années, j'ai bouleversé les procédés d'exploitation, mon nom est célèbre, je suis presque riche... Mes deux millions seront la base d'une fortune que je veux colossale ; mais, il faut le reconnaître, c'est plaisir de travailler dans ce pays où l'on ne se heurte à aucune routine, à aucun préjugé. En France, il m'eût fallu vingt ans peut-être pour faire adopter mes extracteurs, et encore !... Gloire et fortune me sont arrivées de compagnie... bonheur aussi ; du moins, je l'espère, ajouta-t-il après une légère pause. Je dois beaucoup à M. Burns. C'est lui qui m'a plié à la vie américaine et m'a soutenu aux heures difficiles. Oui, je lui dois beaucoup ; mais je ne suis point ingrat et le bonheur de sa fille paiera ma dette. »

Vers qui allait le soupir qui termina les réflexions de Jacques ?

En le modifiant au point d'en faire un homme nouveau, la vie américaine n'avait pu chasser entièrement de son cœur le souvenir du passé. Son affection pour M. et Mme Héloy était demeurée intacte et aussi respectueuse, car, par un phénomène assez commun, plus il s'abandonnait au courant qui emportait les « préjugés » et les « principes rigides » de son éducation première, plus il plaçait haut dans son estime ceux qui en restaient la personnification. Entraîné par le tourbillon des affaires, il écrivait rarement et seulement de courts billets, auxquels M. Héloy blessé répondait laconiquement.

— Je viendrai dans six mois, disait-il d'abord. Les six mois s'étaient écoulés, et d'autres encore, sans ramener l'enfant prodigue. Maintenant, on ne comptait plus par mois, mais par années.

De Claudie, il n'était plus question, dans cette correspondance succinte. Plus d'une fois cependant son nom s'était trouvé sous la plume de Jacques, mais il l'avait écarté, ne voulant rien savoir. Sans le dire jamais, de ce pur amour de sa jeunesse, brisé au choc de la réalité, il avait gardé au plus profond de son cœur un sentiment inoubliable, quoique presque effacé.

En disant à son père : J'attendrai ! miss Burns n'avait point parlé à la légère. Elle suivait Jacques depuis son arrivée à New-

York, et aucune des modifications de ce caractère à la fois enthousiaste et positif n'avait échappé à sa perspicacité. Elle l'avait vu se dégager peu à peu de bien des préjugés européens, et si parfois elle s'était dit qu'un souvenir occupait le cœur du jeune homme, elle s'était dit aussi que ce souvenir ne résisterait pas à l'influence des préoccupations d'affaires et qu'un jour viendrait, prochain peut-être, où il disparaîtrait, emporté par ce courant où s'engloutit toute poésie. Il fallait seulement attendre ce jour; elle attendit.

Aimait-elle Jacques? Qui eût pu le dire? Elle-même l'ignorait. Elle le voyait incontestablement supérieur à tous, envié par les hommes, admiré et recherché par les femmes; cela suffisait pour qu'elle voulût l'épouser. Dès que cette décision fut arrêtée dans son esprit, elle ne négligea rien pour en amener la réalisation. Trop fière pour faire les premiers pas, elle sut amener Jacques à les franchir.

Depuis le jour où M. Burns avait présenté le jeune ingénieur à sa fille, la maison lui avait été ouverte. Il était venu quand il avait voulu d'abord, puis chaque fois qu'il l'avait pu. Il trouvait toujours la même bonne grâce accueillante, les mêmes prévenances délicates, et ce je ne sais quoi, qui, sans qu'un mot soit prononcé, dit clairement : Vous êtes le bienvenu entre tous, toujours désiré, toujours attendu.

Dans son isolement, Jacques subit cette influence attractive et s'y livra sans l'analyser. Au sortir d'un travail qui le mettait en contact avec des êtres rudes, grossiers parfois, ses yeux se posaient avec joie sur le joli visage qui lui souriait; il aimait à entendre la voix musicale qui lui parlait des choses du monde et le ramenait à un ordre d'idées plus élevé. Mais c'était tout. Il ne songeait pas à aimer Mary. N'aimait-il pas Claudie? Si l'image de la pauvre petite s'atténua un peu dans l'éloignement, nulle ne la remplaça. Les préoccupations matérielles s'accommodent mal du voisinage des sentimentalités et ont vite fait de les chasser.

La cordiale amitié de ses hôtes suffisait à Jacques et lui eût peut-être toujours suffi, si les propos du monde ne l'avaient, un jour, tiré de cette quiétude.

A voir le jeune Français assidu près de miss Burns, on parla mariage. C'était trop tôt; la prudente Américaine sut détourner les propos avant qu'ils arrivassent aux oreilles de Jacques; mais, quand elle jugea le moment venu, elle sut faire parler utilement, et, un jour, il apprit, sans jamais pouvoir dire ni comment ni par qui, qu'il était le seul homme que miss Burns épouserait et, de plus, qu'elle pût épouser.

La première fois que cette pensée se présenta nettement à son

esprit, il ressentit une commotion, tant il était loin de songer au mariage; mais il se remit promptement, réfléchit et se décida. Il le voyait à l'heure présente : son attitude près de la jeune fille avait été celle d'un prétendant. Miss Burns était le plus beau parti de New-York; sa fortune permettrait à son mari de se lancer dans des entreprises demandant de gros capitaux; elle était belle, aimable, spirituelle; son esprit pratique, capable de comprendre les questions les plus sérieuses, l'éloignait des idées romanesques que les jeunes filles associent souvent à l'idée du mariage.

Peu de jours après, les journaux mondains annonçaient avec fracas le mariage de miss Burns avec M. J. Desmares.

— Allons, dit Jacques, il faut pourtant écrire à la famille. Comment accueillera-t-on la nouvelle de ce mariage?...

Le souvenir d'un autre projet, si ardemment désiré par ces braves cœurs, se réveilla dans sa mémoire, mais sans y apporter de trouble. Les années écoulées, la séparation, qui lui avaient apporté le renoncement, avaient dû faire de même leur œuvre dans le cœur de Claudie; du moins, le croyait-il.

En une seconde, il revit la terrasse inondée des lueurs roses du couchant; il revit la jeune fille enveloppée de cette lueur idéale.

— Ah! que j'étais jeune, dit-il, et combien elle était plus sage que moi, en voulant que je restasse libre!...

XXIX

Depuis cinq minutes, Mme Héloy regardait fixement son mari, sans qu'il parût s'en apercevoir. Asorbé dans une pensée désagréable, à en juger par ses sourcils froncés, il oubliait qu'il était à table et, symptôme très grave, que sa côtelette refroidissait...

— Dis donc ce qui te tourmente, fit la bonne dame; cela ne peut durer ainsi.

— Mais je n'ai rien, je t'assure.

— Rien? Pourquoi alors ne manges-tu pas? Pourquoi, depuis vingt-quatre heures, es-tu tout nerveux?

— Nerveux? En vérité, tu ne sais ce que tu dis, répondit le notaire, en devenant rouge comme une pivoine.

— Et je me demande le pourquoi de cette humeur. Tu ne peux plus t'en prendre aux affaires, depuis que tu as cédé ton étude à ton gendre; c'est donc que quelque chose ici ne va pas... Est-ce que les enfants?...

— Oh! non! interrompit vivement M. Héloy; Caroline et son mari sont parfaits...

— Eh bien alors?

— Eh bien!... Hier j'ai reçu une lettre... une nouvelle...

— Quelle lettre? Quelle nouvelle?... Finis-en! s'écria Mme Héloy, à qui les années n'avaient rien enlevé de sa bouillante ardeur.

— De Jacques, répondit M. Héloy...

— Il est mort!... Mon Dieu! mon Dieu!...

— Mais non, mais non, reprit l'ancien notaire, effrayé de l'émotion de sa femme... non, grâce à Dieu, il n'est pas mort... il se marie,... lis toi-même...

Et, à travers la table, il lui tendit la lettre un peu froissée.

Mme Héloy saisit le papier et le garda un moment dans sa main crispée; puis, prenant une résolution subite, elle repoussa son assiette, sortit ses lunettes des profondeurs de sa poche; mais tel était le tremblement de ses doigts qu'elle eut peine à les mettre; enfin elle y parvint et commença la lecture. Son mari, évidemment soulagé par l'aveu, la regardait avec une pitié sincère, mélangée d'une certaine dose de crainte.

Elle arriva à la signature sans desserrer les lèvres.

— C'est tout? dit-elle, en levant les yeux.

— Tout.

— Eh bien?

— Eh bien? répondit M. Héloy en écho.

— Eh bien, répéta Mme Héloy les bras croisés sur sa poitrine comme pour contenir les battements de son cœur indigné... qu'allez-vous faire?

— Moi? fit son mari surpris de la question, mais... rien, ma chère amie.

— Comment rien?

— Mais non; je ne puis rien à cela.

— Alors vous allez laisser ce mariage s'accomplir sans vous y opposer? C'est indigne! Et Claudie?

— Je la plains. Je comprends ton émotion, mais il faut être raisonnable. Encore un coup, je n'y peux rien! Jacques est orphelin et majeur; il n'a pas plus besoin de mon consentement que de mes conseils.

— Qu'il ne demande pas, du reste.

— Il est donc dans son droit, et c'est toi qui as tort de...

— Vous le soutenez? Vous trouvez qu'il a raison de manquer à sa parole? Raison de s'être fait aimer d'une enfant et de la laisser là sitôt qu'il trouve sur sa route une autre fille plus riche? Raison de tout oublier, et son amour et notre tendresse?

La bonne dame, emportée par son indignation, s'était levée; elle arpentait la salle à manger et s'arrêta droite devant son mari.

— Eh bien, non, il n'a pas raison! répondit celui-ci, les yeux

débordant de larmes, car lui aussi souffrait de l'ingratitude de son fils d'élection. Mais c'est la vie, ajouta-t-il avec une philosophie résignée.

Cette mansuétude eut pour effet immédiat de porter à son comble l'indignation de Mme Héloy. Les bras levés vers le ciel, trop émue pour prononcer une parole, elle foudroya son mari d'un regard qui lui révélait que, pour le moment du moins, elle l'enveloppait avec toute l'espèce masculine dans un indicible mépris; puis elle sortit et se réfugia dans sa chambre. Un flot de larmes détendit ses nerfs. Une heure après, son mari venait la rejoindre et la trouvait assez calme pour causer et aviser au moyen d'apprendre la nouvelle à Claudie.

— Elle en mourra! murmura Mme Héloy, dont les larmes coulèrent de nouveau.

— J'espère que non. Mais l'important est que cette nouvelle ne la surprenne pas brusquement. Toi seule, mon amie, tu peux te charger du soin pénible de l'instruire.

— Soit! j'essayerai...

— Le plus tôt sera le mieux, car il importe que tu ne sois pas devancée.

— C'est juste. Mais que ce devoir est douloureux!

Au même instant, un bruit de roues attira l'attention de l'ancien notaire. Il souleva le rideau et vit la voiture de Mme Legendre s'éloigner.

— C'est précisément Mme Legendre qui sort, dit-il en se rapprochant de sa femme. Elle part seule et va loin, sans doute, car elle emporte des manteaux pour le retour. Tu devrais profiter de ce moment... Allons, courage! ajouta-t-il en pressant la main de la pauvre messagère.

Quelques minutes après, Mme Héloy sonnait à la porte de la maison grise.

— Madame est sortie, répondit la vieille bonne.

— Mais mademoiselle est chez elle?

— Mademoiselle est dans sa chambre, mais Madame m'a dédefendu de la déranger sous aucun prétexte. Elle est un peu malade... Madame m'a dit de ne laisser entrer personne... Et pourtant, continua la brave fille en posant sa main sur le bras de Mme Héloy, je crois que votre visite ferait du bien à mademoiselle... Vous ne le direz pas à madame?...

Et après un coup d'œil rapide jeté dans la rue déserte, elle se décida à laisser pénétrer la visiteuse, puis referma prestement la porte.

Mme Héloy connaissait l'attachement de la servante pour Claudie.

— Soyez tranquille, dit-elle; personne ne m'a vue. Claudie est-elle vraiment malade?

— Malade, je ne sais pas, mais si triste, si triste; je l'ai entendue pleurer toute la nuit... Je l'ai forcée de rester couchée ce matin et j'ai dit à madame qu'elle avait la migraine.

Mme Héloy entra doucement dans la chambre.

— Ah ! c'est vous, cousine ! dit Claudie en se soulevant avec peine.

Déjà Mme Héloy était près d'elle et lui pressait les mains.

— Qu'as-tu? balbutiait-elle effrayée, tant le visage vers lequel elle se penchait lui apparaissait ravagé. Qu'as-tu? Est-ce que tu sais?... murmura-t-elle, le cœur serré à étouffer.

Son regard anxieux rencontra le regard désespéré de Claudie : elle comprit que la nouvelle l'avait devancée.

— Ah! ma pauvre enfant! fit-elle en se laissant glisser sur le canapé près de la jeune fille, qu'elle entoura de ses bras.

Claudie appuya sa tête sur l'épaule de sa vieille amie. Pas un mot ne fut prononcé. Qu'eussent-elles pu se dire que leurs larmes ne disaient pas?

— Qui donc a pu t'apporter une nouvelle que tout le monde ignore ici?...

Claudie prit sous le coussin un journal américain et, du doigt, désigna l'article du *High life*.

Mme Héloy ne savait pas un mot d'anglais, mais les noms répétés de miss Burns et de Jacques Desmares suffirent pour lui tout expliquer.

Elle laissa tomber le journal à terre.

Ainsi ce mariage dont elle pensait être encore la seule confidente était annoncé publiquement. Jacques n'avait écrit qu'à la dernière heure. Encore un peu, il se fût marié sans en faire part à ceux dont la tendresse ne lui avait jamais manqué!

Elle courbait la tête sous ce nouveau flot d'amertume.

— Ta mère ne sait rien, n'est-ce pas? dit-elle après un silence.

— Oh! non. Je ne l'ai pas vue. Catherine lui a dit que j'étais souffrante et elle est partie en me croyant endormie.

— Comment apprendra-t-elle cette nouvelle? Que dira-t-elle?

— Comment elle l'apprendra? Comme tout le monde. Ce qu'elle dira? Rien, je pense. Mais, du moins, elle ne me verra pas souffrir...

Et, les yeux brillants de l'éclat d'une volonté indomptable :

— Je ne veux pas qu'on me plaigne, je ne veux pas qu'on vienne me consoler... vous, exceptée, ajouta-t-elle doucement... Je serai forte, vous verrez...

— Combien tu as dû souffrir!

Claudie secoua la tête.

— J'ai été frappée à l'improviste... J'ai cru que j'allais mourir; mais j'étais seule et j'ai pu pleurer.

— Toute la nuit?

— Oui, je crois... Et la pauvre enfant tressaillit au souvenir de ces heures d'agonie. Il vous a écrit et vous veniez me préparer, n'est-ce pas? reprit-elle en se maîtrisant.

Mme Héloy fit signe que oui.

— Merci, ma cousine. Vous êtes bonne... Jac... M. Jacques vous a écrit, alors il vous parle de Mlle Burns; est-elle vraiment... très jolie?

— Elle est riche, extraordinairement riche, répondit Mme Héloy, espérant trouver dans cette éblouissante fortune une sorte d'excuse, mais elle s'arrêta devant le regard de Claudie.

— Si riche! et c'est pour cela qu'il l'épouse! Ah! ma cousine, je préférerais qu'il l'aimât... cela me permettrait de croire qu'il m'a aimée, moi aussi, tandis que ce mariage avec la fortune... ah!...

XXX

Quinze jours plus tard, la nouvelle du mariage de Jacques éclatait dans Neubourg, non sans provoquer des discussions infinies.

— Vous voyez bien qu'il n'y a jamais eu rien de vrai dans les cancans d'autrefois, disaient les uns.

— C'était la vérité, ripostaient les autres. Et la preuve, c'est que Mlle Legendre n'est pas mariée et elle a pourtant vingt-trois ans sonnés.., et avec sa fortune, c'est tard.

— Sa fortune! elle n'est pas près de l'avoir, et ce n'est pas sa mère qui la dotera.

— On dit pourtant qu'elle a été souvent demandée et que c'est elle qui a refusé. Elle voulait épouser Jacques.

— Et lui, il en épouse une autre!

— Que voulez-vous? on se lasse. Savez-vous si l'Américaine est aussi riche que Mlle Claudie?

— Dix fois, cent fois plus riche! Sa dot se chiffre par des millions! s'écria un gros tanneur bien informé.

— Et Mlle Legendre, quelle figure fait-elle?

— Nous verrons cela demain à la grand'messe.

Le lendemain, en effet, tous les yeux se tournèrent vers Mlle Legendre au moment où elle entra dans l'église, accompagnant sa mère. Mais elle parut telle qu'elle était toujours, ni plus triste ni plus sérieuse. Comme d'habitude, elle salua ses amies de son doux sourire.

A la sortie, elle causa avec Mme Héloy et Caroline, et les quatre cousines revinrent tranquillement ensemble, laissant les curiosités très déçues.

Mme Héloy, d'accord avec Claudie, n'avait pas attendu que le mariage fût officiel pour en informer Mme Legendre. Elle jugeait prudent et poli de ne pas paraître faire mystère de cet évènement. La veuve reçut la communication sans témoigner le moindre étonnement et elle complimenta Mme Héloy sur le bonheur de son neveu. Elle ne fit pas d'allusion au passé et, tout en restant aimable, ne laissa rien voir de la satisfaction qu'elle ressentait.

Après le départ de sa cousine, elle se tourna vers Claudie :

— Il est étrange, dit-elle, que Mme Nortou ne t'aie pas parlé de ce mariage?

— Elle ignore que nous connaissons M. Desmares. Peut-être même ne connaît-elle pas miss Burns, repartit Claudie avec calme.

Sa mère la regarda, sans chercher cette fois à dissimuler sa surprise. D'où venait une telle tranquillité? Claudie aurait-elle oublié? Le temps aurait-il, contre toute vraisemblance, fait son œuvre dans le cœur de la jeune fille?

— Que disait donc ma cousine de la fortune de Mlle Burns? poursuivit Mme Legendre.

— Ma cousine parlait d'une dot de six millions.

— C'est assez joli! Quel rêve pour un homme qui n'a presque rien, mais il a toujours visé haut.

Claudie ne broncha pas.

— Je suppose, poursuivit Mme Legendre un peu énervée par ce silence, que tous nos Normands vont perdre la tête et se lancer dans les aventures... six millions!... que dis-tu de cela?

— Je souhaite le bonheur à M. Desmares. Personne ne le mérite plus que lui, répondit Claudie d'une voix ferme; et son regard se tourna vers sa mère, empreint d'une telle dignité que celle-ci courba la tête. Elle se sentait vaincue. Jamais elle n'aurait la joie de pouvoir dire : N'avais-je pas raison? T'aimait-il?

On ne parla plus de Jacques dans la maison de la Grande-Rue.

Ne redoutant plus l'influence de Mme Héloy, Mme Legendre cessa de contrecarrer l'intimité de sa fille avec ses parents; elle parut même en maintes occasions la favoriser. Il ne lui déplaisait plus que Claudie parlât du passé avec eux. Quoi de plus propre à chasser toute idée romanesque que l'échec de leur projet?

Elle raisonnait juste. Profondément atteints par le coup qui avait frappé Claudie, M. et Mme Héloy sentaient peser lourdement sur eux la responsabilité de cet avenir brisé.

— Si du moins nous pouvions réparer le mal que nous avons fait, répétaient-ils sans cesse; mais comment?

— Un bon mariage arrangerait tout, hasarda un jour l'ancien

notaire. Si je trouve un bon parti, Claudie ne m'en voudra pas d'en parler à sa mère.

— Qui sait? repartit sa femme; elle est impénétrable. Jamais elle ne se plaint, jamais elle ne fait d'allusion à son chagrin, et pourtant, j'en suis certaine, elle n'a rien oublié.

— Raison de plus pour la marier. Elle acceptera le premier venu par dépit, car il n'y a pas de femme qui consente à se morfondre dans le rôle d'abandonnée.

— Elle est si peu semblable aux autres! Et puis, il y a sa mère.

— Celle-ci fera par orgueil ce qu'elle n'a pas fait autrement. Les propos du bourg sont arrivés jusqu'à elle, n'en doute pas, et, fière comme elle l'est, elle n'est pas médiocrement humiliée qu'on dise : M. Desmares n'a pas trouvé Mlle Legendre assez riche.

— Peut-être... Essayons.

Peu de jours après, M. Héloy, rayonnant, se faisait annoncer chez sa cousine. Celle-ci le reçut avec une bonne grâce inusitée. Les compliments indispensables échangés, le vieux notaire arriva droit au fait. Il s'agissait d'un mariage pour Claudie. Le jeune homme qu'il proposait réunissait tous les avantages désirables. Bien élevé, de bonne famille, riche, dans le présent même, et plus encore dans l'avenir. C'était enfin un parti exceptionnel.

Mme Legendre écouta cette longue énumération sans interrompre.

— Mais c'est un phénix que vous m'offrez là, dit-elle en riant. En avez-vous déjà parlé à Claudie?

— Non, ma cousine. C'est à vous de voir et de décider s'il y a lieu de donner suite à ce projet.

— Eh bien, j'y penserai et nous en reparlerons ensemble avant de faire intervenir Claudie. Les jeunes filles se montent si facilement la tête, ajouta-t-elle avec une pointe d'ironie. Venez après-demain, voulez-vous?

Me Héloy se retira stupéfait du succès de sa mission ; ce succès même l'inquiétait.

— Il y a là-dessous quelque diablerie que je ne puis comprendre, murmura sa femme à laquelle il communiquait ses impressions. Cette amabilité extraordinaire sonne faux. Elle n'est pas femme à accepter aussi facilement une telle proposition. Enfin, nous verrons.

M. Héloy fut exact au rendez-vous.

— Voici un empressement tout à fait aimable, lui dit Mme Legendre en lui tendant la main. Il s'en faut de cinq minutes que l'heure soit sonnée. J'ai réfléchi à votre proposition, mon cousin; elle est des plus honorables et je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma fille.

Mᵉ Héloy s'inclina.

— Mais, avant de donner suite à ce projet, reprit la veuve, je veux que tout soit réglé et ne rien laisser à l'imprévu. J'ai indiqué, dans cette note, les clauses les plus importantes, celles que je regarde comme indiscutables. Prenez-en connaissance.

Et elle tendit le document, que Mᵉ Héloy prit avec une déférence un peu inquiète.

— Mon jeune ami, répondit-il, tient l'honneur de votre alliance à trop haut prix pour ne pas se rendre à vos désirs, car, j'en suis certain, ils ne peuvent être que très justes.

— Jugez-en par vous-même ; lisez, je vous prie, mon cousin.

Mᵉ Héloy déplia le papier tracé d'une écriture ferme, un peu grosse et très nette, et le lut jusqu'au bout ; puis, quand il eut fini, il replia la feuille et la posa sur la table.

— Vous n'y songez pas, ma cousine, dit-il froidement. Je ne puis transmettre de semblables conditions.

— Et pourquoi?

— Parce que ce contrat, car c'est bien un projet de contrat, est inacceptable. C'est une œuvre de méfiance tout à fait outrageante ; pas un homme se respectant ne l'accepterait.

— Cependant ce contrat sera signé tel quel, ou rien ne se fera... Soumettez-le à votre candidat ; si, moins susceptible que vous, il l'accepte, ma fille ne pourra pas douter de son désintéressement, et cela charmera ses idées romanesques. Autrement, elle verra, une fois de plus, de quel poids pèse la fortune dans un mariage.

— Je crains que ce poids pèse sur elle jusqu'à l'étouffer, répliqua M. Héloy avec une tristesse exempte de colère. Et, saluant très bas, il se retira.

Trop consciencieux pour rompre de son chef, il transmit au prétendant le projet de contrat élaboré par la mère prévoyante. La réponse ne se fit pas attendre ; elle arriva telle qu'on la prévoyait.

Sans y ajouter un mot, M. Héloy la fit tenir à Mᵐᵉ Legendre. Celle-ci était à son bureau quand on lui remit le papier. Ce ne fut pas sans une légère appréhension qu'elle saisit le pli. Si ce jeune homme allait accepter ! il y a des gens bizarres et... patients.

Cette perspective lui mit un frisson entre les épaules ; elle hésita à rompre le cachet ; mais, maîtrisant cette désagréable impression, elle déplia la lettre et, dès les premiers mots, ses traits se détendirent ; un sourire, ironie ou dédain, passa sur ses lèvres.

Elle regarda Claudie, qui, assise près de la fenêtre, semblait absorbée par un travail d'aiguille.

— Claudie, dit-elle, laisse là cette éternelle broderie ; j'ai à causer sérieusement avec toi.

La jeune fille releva la tête, étonnée de cette interpellation et du ton de triomphe contenu dont elle était faite.

— Notre cousin Héloy, poursuivit Mme Legendre, m'a fait, il y a quelques jours, des ouvertures au sujet d'un mariage pour toi. Je dois dire que le parti proposé est des plus honorables. Pourtant, j'ai voulu, avant de donner suite à ce projet, traiter d'abord les questions d'intérêt, afin qu'on sût bien à quoi s'en tenir. N'avais-je point raison?

— Vous avez sagement agi, ma mère, répliqua Claudie.

— Ma sagesse n'est pas goûtée, paraît-il, car les conditions posées par moi, pour sauvegarder ta fortune, ne sont pas acceptées. On les repousse sous le seul prétexte qu'elles enlèvent toute liberté au mari et le mettent à la merci de sa femme. Prends connaissance du projet de contrat et de la réponse.

Claudie repoussa les papiers que lui tendait sa mère et fit signe que peu lui importait.

— Il faut pourtant que tu juges par toi-même. De plus, je te prie de garder ce projet de contrat; il m'a coûté beaucoup de travail, il peut t'être utile dans l'avenir... Je n'aurais pas abordé ce sujet, poursuivit-elle après un moment d'arrêt, si je ne regardais comme un devoir de former ton expérience; celle d'autrui ne nous est d'aucun secours. Une fois encore, tu le vois, la fortune que tu méprises est le grand pivot de la vie. Si honorable que soit notre alliance, on la repousse dès que je défends nos intérêts et que je refuse de confier notre patrimoine à un étranger. N'oublie pas cette leçon!

— Je vous remercie, ma mère, répondit Claudie de sa voix grave et un peu lassée; je n'oublie rien.

XXXI

Bien des fois Claudie eut l'occasion de se rappeler cette leçon cruelle. En pouvait-il être autrement? Vivant comme elle vivait, ne sortant jamais du cercle rétréci de Neubourg, personne ne la connaissait, personne ne l'appréciait, personne ne pouvait l'aimer assez pour rechercher en elle autre chose que sa fortune. Qu'offrait-on aux hommes assez riches pour se mettre sur les rangs? La richissime héritière de Neubourg. On alignait soigneusement la liste respectable de ses biens, meubles et immeubles (ceux qu'on connaissait, mais il y en avait bien d'autres), et c'était sur cette base unique que s'échafaudaient les projets mis en fuite par le terrible contrat.

Le résultat seul apparaissait nettement à la pauvre fille.

Trop honnête pour épouser un homme quand son cœur était

encore plein de l'image d'un autre, elle ne donnait pas un regret au prétendant, mais elle eût voulu, une fois au moins, pouvoir se dire : Ce n'est pas ma fortune seule que l'on convoitait!

Ce soulagement ne lui fut pas donné; chacune des épreuves ajouta son amertume à la cruelle expérience et la laissa plus découragée.

— Ma mère a donc raison, se disait-elle parfois; il est donc vrai que l'argent est tout dans ce monde, que lui seul donne tout!

Peu à peu, cette conviction s'imposait à son esprit et lui apportait une tristesse mêlée de défiance et d'effroi, et pour échapper à cette impression pénible, elle regardait autour d'elle, cherchant un pur bonheur à admirer et à envier.

— Caroline est heureuse, dit-elle un jour, en voyant sa cousine passer au bras de son mari et souriant aux deux enfants qui couraient devant elle.

Elle avait parlé à mi-voix, pour elle seule et comme pour se bien persuader de ce bonheur qui passait sous ses yeux.

— Oui, très heureuse, reprit Mme Legendre qui suivait la pensée de sa fille. Le serait-elle si elle n'avait apporté en dot l'excellente étude de son père, et si, de son côté, le mari n'avait eu une respectable fortune? Il est fort probable qu'en dehors de ces circonstances, le mariage ne se serait pas fait.

Claudie courba la tête. L'argent, toujours et partout! Comme elle la détestait, cette fortune qui avait tué son rêve, qui la condamnait à l'isolement et la forçait à douter de toute sincérité!

Mme Legendre n'était pas seule à suivre le travail qui se faisait dans l'esprit de Claudie. Mme Héloy aussi observait et comprenait; mais, tandis que la mère se réjouissait de son œuvre, le cœur de l'amie souffrait. Elle eût voulu prendre la jeune fille dans ses bras, l'emporter loin de cette influence pernicieuse sous laquelle tout ce qu'il y avait de grand, de généreux dans cette âme, devait peu à peu disparaître. Comment lui ouvrir les yeux? Comment lui montrer les faits sous leur véritable jour? Comment lui prouver qu'elle errait et la remettre dans la voie droite? La nature fière et un peu hautaine de Claudie ne se prêtait pas aux épanchements; elle portait seule son fardeau et ne voulait pas être aidée.

Plus d'une fois, Mme Héloy essaya de lui parler d'avenir, de l'amener à bâtir avec elle ces beaux châteaux en Espagne, si attrayants que leur séduction absorbe leur fragilité. Mais, dès le début, Claudie secouait la tête et, d'un mot, arrêtait l'élan de sa vieille amie.

— Pourquoi repousser tout rêve? reprenait la bonne dame avec la fougue de son cœur. Parce que tu es riche! Crois-tu donc qu'en

te donnant la richesse Dieu t'ait vouée au malheur? Mais non, cent fois non!

— Je crois à la réalité, ma cousine. Une fois, j'ai cru avec vous que l'avenir m'apporterait ma part de bonheur, que j'avais en moi assez de dévouement, assez d'amour, pour contre-balancer le poids de quelques millions. Vous savez ce qu'est devenue cette illusion! Depuis, que vois-je autour de moi qui me prouve qu'il y a quelque chose au-dessus de la fortune? L'argent! qui ne parle pas argent? qui ne le désire pas?

— Mais, regarde ta cousine; n'est-elle pas heureuse?

— Heureuse! pauvre, son mari l'eût-il épousée? N'est-ce pas, pour tout le monde, folie que d'épouser une fille pauvre? Ah! je hais l'argent, je le méprise! s'écria-t-elle avec un emportement bien étranger à son caractère.

Mme Héloy avait écouté sans l'interrompre ce cri, qui révélait toute l'intensité d'une douleur contenue.

— Pauvre enfant! dit-elle après un silence, ne laisse pas ces pensées impies peser sur ton âme. Tu es injuste; ne suis-je pas moi-même un démenti à tes paroles? Riche, j'ai épousé un homme qui l'était très peu, et je n'ai pas douté de son cœur. Depuis bientôt trente ans, je n'ai pas un instant regretté d'avoir mis ma main dans la sienne. Ne désespère pas! Un rayon luira aussi sur toi. Cette fortune que tu maudis, ne lui dois-tu pas déjà les seules joies de ta vie?

Et comme Claudie la regardait, étonnée et incrédule :

— Oui, les joies de ta vie. Ne t'ai-je pas vu sourire à la pensée des misères soulagées avec l'argent de Jeanne? Aux heures les plus lourdes, ne t'ai-je pas vue te relever plus vaillante pour aller porter une aumône?

— C'est vrai, répondit la pauvre éplorée avec un sourire d'une indicible douceur; ma tante m'a laissé une grande consolation!...

XXXII

— Madame Héloy! Madame Héloy!

Et le marteau de la grande porte, secoué avec vigueur, accompagnait la voix de Catherine.

Une fenêtre du premier étage s'ouvrit enfin, et la tête de Mme Héloy apparut, en coiffe de nuit, dans l'aube triste et froide de ce jour de février.

— Qu'y a-t-il donc? Qui fait ce vacarme?

— C'est moi, Catherine. Venez vite, madame; il y a un grand malheur chez nous. Je cours chez le médecin!

Les derniers mots se perdirent dans l'espace, car Mme Héloy s'était précipitée dans la chambre. Éveiller son mari, procéder à une toilette sommaire, fut pour elle l'affaire d'une seconde, et quelques minutes après l'appel de Catherine, elle entrait à la maison grise. Nul bruit, nul mouvement ne se faisait entendre. Impressionnée par ce silence, elle gravit l'escalier, se demandant quel était ce malheur, qui était frappé? Elle poussa une porte entrebâillée et entra dans une chambre. A la lueur incertaine de la veilleuse, elle aperçut une femme penchée sur le lit. Au bruit léger de ses pas, la femme se retourna : c'était Claudie.

Un soupir de soulagement s'échappa des lèvres de Mme Héloy, et, délivrée de la plus poignante de ses anxiétés, elle s'avança vivement. Mme Legendre était étendue sur le lit, dans la plus complète immobilité.

— Depuis combien de temps est-elle ainsi? demanda-t-elle à voix basse.

— Je ne sais, répondit Claudie; quand je suis entrée pour prendre une lettre que ma mère voulait expédier par le premier courrier, je l'ai trouvée évanouie et à demi sortie du lit. Catherine m'a aidée à la coucher; depuis, j'essaie de la ranimer, mais sans y réussir. Le docteur tarde bien!

Mme Héloy, plus expérimentée que la jeune fille, redoubla les frictions, appliqua des sinapismes, essaya, en vain, d'introduire quelques gouttes d'eau de mélisse dans la bouche de la malade.

— Que faire! que faire! murmurait Claudie avec désespoir.

Le docteur arriva enfin.

— Que se passe-t-il donc? demanda-t-il à Mme Héloy. On ne peut rien tirer de Catherine, qui semble affolée.

— Je crains une attaque; voyez, docteur.

La moribonde était dans un état de complète insensibilité. Le médecin l'examina rapidement.

— C'est une congestion aux poumons, dit-il; et, immédiatement, il pratiqua une saignée. Bientôt Mme Legendre soupira et essaya de faire un mouvement.

Aussi pâle que la malade, les yeux fixés sur le docteur, Claudie obéissait au moindre signe, prévenait, devinait même les ordres du docteur.

— Eh bien! demanda Mme Héloy au médecin, pendant que la jeune fille allait chercher, dans la pièce voisine, un flacon de sels; eh bien, que pensez-vous?

— C'est extrêmement grave, murmura-t-il, en secouant la tête; il y a paralysie avec complication... Etait-elle souffrante hier? ajouta-t-il à haute voix, en s'adressant à Claudie, qui rentrait.

— Non, docteur, elle allait très bien; à deux heures, elle est partie en voiture pour Sommeville; mais, vers la fin du jour, le temps a changé, il a neigé, et elle est rentrée glacée. Elle a pris un grog très chaud, qui a paru lui faire du bien.

— A-t-elle dîné?

— Oui. Pourtant je l'ai trouvée très pâle, mais elle ne s'est pas plaint.

Le docteur prescrivit une ordonnance et se retira, en annonçant sa visite pour midi. Au moment où il allait franchir le seuil, Claudie lui posa la main sur le bras.

— Soyez courageuse, répondit-il au regard qui s'attachait sur le sien. Je ne puis rien dire encore. Si aucun changement ne se manifeste dans deux ou trois heures, nous appellerons un de mes confrères de Rouen. Mme Héloy reste avec vous, n'est-ce pas?

— Certes, répondit la bonne dame avec élan.

Le médecin le plus réputé de Rouen, mandé en hâte, arriva dans la soirée et confirma l'opinion de son confrère. La malade traînerait quelques jours, quelques semaines, peut-être, mais il n'y avait aucun espoir de guérison.

Mme Héloy transmit cet arrêt à Claudie, avec toutes les précautions que sait inspirer une véritable tendresse.

— Ma cousine n'a jamais été une tendre mère, se disait la bonne dame, et pourtant elle était la principale affection de la pauvre Claudie, qui va rester bien seule!

La constitution énergique de Mme Legendre sembla, un instant, déjouer les prévisions des docteurs. La malade recouvra, en partie, son intelligence, et si sa parole restait embarrassée, elle manifestait cependant sa volonté. Mais ce semblant de mieux fut de courte durée; la paralysie reparut et fit de rapides progrès.

Claudie ne quittait pas le chevet de sa mère; elle était là toujours attentive, toujours prête à satisfaire ses moindres caprices, ne se laissant rebuter par aucune peine, se refusant tout repos.

— Ma mère, dit-elle un jour, en voyant la malade assez calme, ne voudriez-vous pas recevoir M. le curé? Il vient tous les jours prendre de vos nouvelles.

Agenouillée près du lit, les coudes posés sur la couverture, la figure appuyée sur ses mains jointes, elle avait parlé d'une voix presque basse, infiniment douce.

Mme Legendre tressaillit, et essaya de se soulever; mais un soupir douloureux s'échappa de ses lèvres à la preuve de son impuissance. Elle promena son regard autour de la chambre, le ramena sur Claudie en l'y posant un moment avec une expression troublée, puis, par un suprême effort :

— Oui, dit-elle enfin ; oui... et quand il viendra... tu me laisseras seule...

Claudie baisa avec une émotion attendrie la main immobile qui reposait sur le drap et sortit.

. . . .

— Quelle femme étonnante! disait Mme Héloy, quelques heures plus tard. Elle est réellement extraordinaire! Quel courage! quelle résignation! Elle nous a tous émus en recevant les sacrements avec une foi et une humilité sans pareilles!

— Qui veillera cette nuit près d'elle? demanda M. Héloy.

— Claudie. Je me tiendrai dans la chambre voisine prête à répondre au moindre appel.

— Voilà quatre nuits au moins que Claudie n'a pris le moindre repos. C'est vraiment trop.

— Sans doute, mais comment faire? Il se passe dans l'esprit de Mme Legendre quelque chose que je ne comprends pas. Elle ne veut pas que sa fille quitte sa chambre; elle la suit partout des yeux, tantôt avec une expression de tendresse bien étrange chez elle, tantôt avec une expression de terreur extraordinaire; puis elle lui fait impérieusement signe de sortir. Mais, dès que Claudie s'éloigne, elle s'agite et la rappelle; elle la veut là sans cesse auprès d'elle.

. . . .

Exténuée à la fin, Claudie s'était laissée envahir par une sorte de torpeur qui, sans lui enlever tout sentiment, la retenait immobile dans son fauteuil. Tout à coup, il lui sembla qu'on l'appelait.

— Claudie! Claudie! répéta la voix passant comme un souffle sur son front.

Elle tressaillit et se leva.

Sa mère, à demi dressée sur son lit, la regardait avec une expression navrante faite de remords et de terreur.

— Vous m'appelez, maman? dit-elle en se penchant vers la malade.

Le regard de Mme Legendre se fixa avec une intensité profonde sur sa fille, une émotion violente la secoua, ses lèvres s'agitèrent...

Effrayée, Claudie étendit le bras pour sonner.

— Non, non! cria la mourante avec effroi, en lui saisissant la main avec toute l'agitation révélatrice du combat qui se livrait en elle.

— Pardon, pardon! ajouta-t-elle enfin dans une sorte de râle; et brisée par l'effort, elle retomba anéantie sur ses oreillers...

XXXIII

Quel évènement!!! Que va faire Mlle Legendre? Cette question se dressa dans tous les esprits au tintement du premier glas sonnant la mort de Mme Legendre.

Nulle part une millionnaire ne disparaît inaperçue, et en pays normand moins qu'ailleurs. Puis, cette millionnaire laissait une fille. Mais nul ne connaissait réellement cette fille, tant elle avait vécu effacée dans l'absorbante personnalité de sa mère. Une ardente et légitime curiosité accueillait donc le lever de ce nouvel astre.

Que fera-t-elle? se mariera-t-elle? saura-t-elle administrer sa richesse? sera-t-elle intéressée? Formidable question que celle-là; chacun sait que l'avarice est péché capital; mais doit-on la confondre avec l'intérêt? Non, certes! Il faut avoir entendu de purs Normands prononcer la phrase sacramentelle : Elle est intéressée! pour comprendre la somme d'admiration contenue dans ce suprême éloge. On se demandait donc : Sera-t-elle intéressée? et on attendit avec anxiété la cérémonie des funérailles, qui devait être une première indication pour le jugement public.

La cérémonie fut pompeuse, et telle que Neubourg n'en avait pas encore vu. Les pauvres reçurent double distribution de pain et de viande; les vieillards de l'hôpital furent habillés de neuf. L'église tout entière fut tendue de noir; un corbillard, traîné par quatre chevaux, remplaça les modestes porteurs.

Les messes se succédèrent depuis six heures du matin; un organiste de Rouen fut appelé. On n'eût pas fait plus pour une duchesse.

Une véritable stupeur accueillit ces prodigalités.

— Elle va jeter l'argent par les fenêtres, murmurèrent quelques bonnes âmes trop impressionnées pour suivre l'office en silence.

— Elle se ruinera! répondit une voisine.

— Seigneur! si sa pauvre mère voyait ce gâchis! et un soupir, étouffé par respect pour la sainteté du lieu, compléta douloureusement ce sympathique regret.

Ces commentaires restèrent lettre morte pour Claudie, car le grand deuil sévèrement observé en province fermait sa porte aux visiteurs. Ses amis eux-mêmes se tinrent à l'écart, comprenant que toute parole serait importune, que cette âme meurtrie avait besoin de solitude; que, dans le silence, elle entendrait mieux la voix intérieure qui, aux jours d'épreuve, parle à notre cœur.

Le brusque passage d'une contrainte absolue à une absolue liberté éblouit Claudie, et, comme au passage des ténèbres à la lumière, elle ferma les yeux. Mais ces premières heures, indécises

et troublées, durèrent peu; sa nature énergique réagit, et bientôt elle osa regarder sa nouvelle vie en face.

Elle tenait de sa mère un esprit pratique, une décision prompte, un jugement sûr et droit, qui faisaient d'elle, non seulement l'héritière, mais encore le vrai successeur de Mme Legendre. Ces qualités quasi masculines n'ôtaient rien à son exquise sensibilité, à son aspiration vers l'idéal, à son impérieux besoin de dévouement.

La première manifestation de sa liberté fut donc l'élan de charité qui stupéfia Neubourg et enflamma la curiosité universelle. On envia la famille Héloy qui, avec le curé et la supérieure de l'hospice, étaient les seuls intimes reçus chez l'héritière.

Faudrait-il donc attendre que les six mois de grand deuil fussent écoulés? On s'avisa tout à coup que c'était impossible, qu'on devait à une orpheline inexpérimentée des conseils d'amis... Il fallait aussi la complimenter de sa munificence, si bien que, moins de trois mois après la mort de Mme Legendre, les visites affluèrent. Claudie les reçut avec sa bonne grâce accoutumée. On la trouva simple, très digne, ni poseuse ni embarrassée; mais on dut avouer qu'elle avait su éviter toute parole ressemblant à une confidence, et que son affabilité n'excluait pas une réserve absolue.

— C'est sa mère!... tel fut le cri des curiosités déçues.

— C'est tout à fait sa mère, disait aussi M. Héloy, qui, en qualité de notaire et surtout d'ami, guidait Claudie dans sa vie nouvelle et l'initiait à ses devoirs de propriétaire. Oui, c'est tout à fait sa mère, répétait-il, émerveillé des capacités extraordinaires, de la netteté d'esprit qu'il découvrait dans cette jeune femme, si étrangère jusqu'alors aux réalités de la vie.

— Sa mère! sa mère! grommelait Mme Héloy que cette exclamation exaspérait.

Elle n'était nullement disposée à accorder plus d'admiration à sa cousine défunte qu'elle ne lui avait, de son vivant, prodigué de sympathie. En cela, elle affirmait une rare indépendance et une exceptionnelle franchise.

— Je ne dis pas que ce soit sa mère en tout, reprenait M. Héloy d'un ton conciliant, mais c'est la même intelligence des affaires, la même fermeté, la même sûreté de coup d'œil. Si tu la voyais comme moi, tu croirais voir Mme Legendre.

Mme Héloy secouait énergiquement la tête et étendait la main pour conjurer sans doute l'apparition évoquée par son mari.

— Attendez donc, disait-elle, vous ne connaissez pas Claudie. Se connaît-elle elle-même?

La bonne dame avait raison. Nul ne pouvait juger Claudie. Si le trouble des premiers jours s'était apaisé, si elle lisait couramment

dans les formidables livres de sa mère, elle ne pouvait encore démêler les sentiments qui s'agitaient en elle.

Elle était libre, que ferait-elle de sa liberté? Elle était riche, quel bonheur lui donnerait la fortune?

— A quoi bon? avait-elle dit, en recevant des mains de M. Héloy ses états de fortune soigneusement dressés. — A quoi bon? se disait-elle à elle-même, en songeant à sa liberté.

L'avenir, elle n'en avait pas. Le livre de la vie s'était fermé pour elle à la première page; son existence tenait tout entière dans cette heure du passé où elle s'était donnée pour ne se reprendre jamais. Toutes ses pensées allaient vers cette heure lumineuse, hélas! parfois obscurcie par le doute. L'argent est tout, avait dit sa mère, et ce mot s'imposait à sa mémoire. Que n'eût-elle pas donné pour l'oublier? Qui pouvait guérir la plaie de cette âme?

XXXIV

Depuis qu'elle était affranchie du joug qui avait si longtemps pesé sur elle, Claudie s'occupait davantage de Jacques et de sa femme. Les gazettes qui lui apportaient chaque semaine les échos de New-York citaient Mme Desmares comme la reine du monde, vantaient sans cesse l'élégance de ses attelages, le faste de ses réceptions.

Parfois la pauvre isolée fermait les yeux, essayait de se représenter la belle Américaine, la voyait traverser la foule, triomphante et superbe. Puis elle ramenait les yeux sur elle-même, dans sa petite robe modeste, dans son milieu mesquin, occupée des soins du ménage. La comparaison lui arrachait un sourire de pitié, mais n'éveillait aucune jalousie; loin de là, elle y trouvait même une secrète douceur. C'était l'excuse de Jacques.

— Oui, il m'a aimée, pensait-elle alors, mais mon souvenir s'est effacé dans l'éclat de la belle, de l'élégante miss Burns.

Sous l'empire de cette idée, sans se rendre un compte exact du pourquoi, Claudie modifia insensiblement son existence. Un jour vint où l'on eut peine à reconnaître, dans la personne habillée chez la première couturière de Rouen, la modeste fille de Mme Legendre.

La métamorphose ne s'arrêta pas à la femme. La vieille maison grise, transformée peu à peu, perdit son aspect maussade. Les meubles empire du salon allèrent au grenier prendre la place d'un mobilier Louis XVI en tapisserie qu'on y avait relégué jadis et dont le gendre de maître Héloy, grand amateur d'antiquités artistiques, admirait le style et la grâce.

L'imposant bureau d'acajou, transporté dans une pièce reculée, vit moins souvent Claudie; peut-être même eût-elle renoncé à

l'ouvrir si Me Héloy ne lui eût répété avec insistance que « les affaires sont les affaires » et qu'un propriétaire ne doit jamais se désintéresser de la gestion de ses biens, pour s'en remettre à un tiers.

— C'est un devoir auquel tu n'as pas le droit de te dérober, dit-il, ni moi ni mon gendre ne pouvons te remplacer. Apprends d'abord à connaître tes fermiers ; tu pourras ensuite leur être, si tu le veux, bonne et serviable. Eux te connaîtront de même et verront en toi autre chose que le propriétaire auquel il faut payer son terme.

L'esprit pratique de Claudie se résigna à cette sagesse, et on la vit encore devant le fameux bureau, écoutant les rapports de ses gardes, donnant ses ordres, recevant ses fermiers.

Mais la pièce préférée, celle où elle se tenait avec prédilection était l'ancien parloir de Jeanne. Là, elle avait réuni les souvenirs de la chère morte, qui l'avait tant aimée. La tricoteuse en bois de rose, l'écran à pied, la petite étagère supportant les livres de piété à la reliure fatiguée, avaient repris leur place et accompagnaient bien le portrait de la tante envolée. Ce n'était pas un chef-d'œuvre que ce pastel médiocre, dû à un peintre de passage, mais il était d'une ressemblance pénétrante. L'artiste avait rendu avec un rare bonheur l'expression de tendresse intense qui animait cette physionomie effacée pour le vulgaire.

Catherine, élevée aux fonctions de femme de charge, avait abandonné ses casseroles à un véritable cordon bleu. Enfin deux beaux carrossiers attendaient dans l'écurie bien aménagée qu'un cocher respectable, en livrée sobre, les attelât à l'une des voitures qui meublaient la remise jusqu'alors inutile.

Claudie subissait l'influence de ces changements. Son être moral, courbé sous une longue compression, se relevait ; ses idées s'élargissaient. Il lui semblait entrer dans une sphère nouvelle qui lui réservait des jouissances inconnues. Elle se sentait plus à l'aise dans une robe élégante et bien faite, et, pour la première fois, se prit à sourire à l'image réfléchie par son miroir.

Tous ces changements, opérés en moins de deux années, ne passèrent pas inaperçus, comme bien on pense. Les langues du bourg n'en tarissaient pas. Mme Héloy s'en réjouissait. Mieux que personne, elle connaissait Claudie et lisait dans son cœur.

— Les bouleversements équivalent à un changement d'air, disait-elle à M. Héloy.

Et elle disait vrai, tant nous mettons de nous-mêmes aux choses qui nous entourent.

Mais la satisfaction de la bonne dame était largement compensée par le débordement de critique que l'envie suggérait aux habitants

de Neubourg. On avait accepté le valet de chambre sans trop d'effort, mais le cocher! Un cocher occupé uniquement de ses chevaux, un cocher qui ne mettait pas le pied dans la maison, un cocher qui ne daignait ni frotter, ni jardiner! Un cocher coiffé d'un chapeau orné d'un galon d'argent! Ce cocher fut à la fois une révélation et un aiguillon. Un mois ne s'était pas écoulé qu'un autre coupé, conduit par un cocher porteur d'un chapeau avec cocarde et large galon d'or, déposait à la porte de l'église la *dame* d'un tanneur, arrière-cousine des Legendre. Le coupé évoqua une victoria; la victoria inspira une calèche. Les rues de Neubourg furent bientôt traversées à toute heure par des voitures de maître, aussi variées que prétentieuses.

Les gens sages levaient les épaules et déclamaient contre ce luxe; les gens économes mais vaniteux suivirent le courant, en tâchant de se rattraper sur l'avoine. Ils ne tenaient pas à aller vite; aux premières maisons du bourg seulement l'amour-propre reprenait ses droits et un : Fais piaffer! bien accentué réveillait le petit domestique déguisé en cocher, et donnait le signal d'une entrée tumultueuse.

Mme Héloy s'égayait de ce qu'elle appelait la lutte à la cocarde. Au moins maintenant, disait-elle, on ne songera plus à critiquer Claudie, on la laissera tranquille.

Claudie, à vrai dire, se souciait peu des critiques qu'elle avait soulevées. Après le service du second anniversaire qui devait clore son deuil, elle avait ouvert sa maison et donné les dîners traditionnels dans sa famille. Mais ce qui surprit au delà de toute expression fut de la voir accepter dans une certaine mesure les avances de quelques châtelains du voisinage avec lesquels elle avait des rapports de propriété ou de chasse.

Bien des propositions de mariage vinrent alors à l'héritière; elle les déclina toutes avec une gaieté parfaite et une résolution inébranlable.

— Mais pourquoi? lui dit un jour Mme Héloy.

— Pourquoi, ma cousine?

Claudie regarda sa vieille amie dans les yeux : toutes deux s'attendrirent, et elles tombèrent dans les bras l'une de l'autre, avec des larmes silencieuses.

B. Reyac.

La fin prochainement.

LES PANORAMAS

I

S'il faut en croire une « légende », trop rapprochée de nous pour ne pas prétendre, avec quelque droit, à la qualité d' « histoire », la découverte des panoramas serait due à un peintre écossais du nom de Robert Barker, que ses créanciers, vers la fin de l'année 1785, avaient fait enfermer à la prison d'Edimbourg, pour dettes.

Le cachot, dans lequel ce peintre avait été relégué, était creusé en contre-bas de la cour. Il n'était éclairé que par un soupirail pratiqué dans le plafond et répandant le long du mur au haut duquel il se trouvait placé, une lumière dont l'éclat était, comme l'ordinaire du prisonnier, réduit à la portion congrue.

Ce peintre éprouva, après quelques heures, — données sans doute, à ce repos spécial qui succède aux situations tranchées d'une façon violente, — le besoin de relire quelques lettres qu'il avait sur lui, et qui, durant sa détention, allaient constituer son divertissement presque exclusif. L'obscurité l'en empêchant, il appliqua sur la bande de mur éclairée par le soupirail, le papier dont il avait peine à distinguer les caractères.

Il fut étonné de la netteté avec laquelle la lettre, ainsi exposée, lui apparut et de la clarté inattendue qui se répandit sur la feuille de papier; clarté qui lui permettait d'en lire le contenu sans aucun effort. Par un phénomène tout naturel d'induction, il en arriva à se rendre compte de l'effet saisissant que produirait une peinture placée dans des conditions analogues; et il se promit, une fois sa liberté obtenue de la générosité de sa famille ou de la lassitude de ses créanciers, de mettre à profit sa découverte et de faire servir à sa fortune et à sa gloire à venir sa misère présente.

Le « panorama », à en croire de graves historiens, n'aurait pas d'autre origine. Il nous plaît de nous contenter de celle-là, aussi plausible que beaucoup d'autres, mais plus curieuse et touchante.

Le 19 juin 1787, en effet, un brevet d'invention consacra officiellement la découverte du « panorama », faite par Robert Barker. Ce document renferme, en termes si précis, la description de l'invention nouvelle qu'il est impossible d'en contester, à l'ancien prisonnier d'Edimbourg, la paternité.

A partir de 1792, les panoramas se succèdent dans les différents pays de l'Europe, avec une fréquence qui témoigne aussi de la faveur que ce genre de spectacle avait aussitôt rencontré dans le public.

Le panorama est constitué, comme élément principal, par une peinture circulaire cylindrique, dont la partie intérieure ou pour mieux dire, la concavité, est exposée de telle façon au regard du spectateur, que ce regard, de quelque côté qu'il se dirige, ne rencontre que la toile même qui lui borne l'horizon en toutes ses parties. En effet, le but du panorama est de produire, par des moyens artificiels, l'illusion d'un spectacle naturel : et, pour cela, il importe que l'œil du spectateur soit mis uniquement en présence de la peinture et qu'aucun objet interposé ne vienne, par comparaison, lui révéler l'artifice mis en œuvre par le peintre, pour créer, dans son esprit, l'illusion qu'il importe d'y faire naître.

Voici par quel procédé de construction ce résultat est facilité : l'édifice contenant le panorama affecte une forme générale cylindro-conique. La partie cylindrique, qui sert de mur à la construction et dont la partie intérieure est destinée à recevoir la peinture panoramique est pleine; la partie supérieure du cône, c'est-à-dire du toit, l'est également, tandis qu'une bande, « tronc de conique », large de 1 ou 2 mètres, reliant la base du toit au sommet du mur, offre un vitrage laissant transparaître le jour.

Au centre de la rotonde, généralement à égale distance du sol et de la partie supérieure du mur cylindrique, se dresse une plate-forme, où prend place le spectateur. Au-dessus de sa tête, une toile, ou « parajour », est tendue, lui dissimulant à la fois : le toit, le vitrage et la partie supérieure de la peinture qui recouvre le mur. De ses pieds, c'est-à-dire de la base du garde-fou régnant autour de la plate-forme, partait autrefois une autre toile qui allait regagner le bas de la peinture. On verra plus loin comment les peintres de panorama ont été amenés à substituer à cette toile, qui nuisait à l'effet, des premiers plans « peints », raccordés à la peinture par une soudure invisible et complétant parfois, d'une façon extraordinaire, l'illusion panoramique.

Cette disposition matérielle et architecturale ne suffirait point à placer le spectateur dans un état d'esprit propice à l'impression

recherchée, s'il n'y était préparé, par surcroît, au moyen d'une certaine mise en scène sommaire, qui est la suivante :

Le spectateur pénètre dans l'édifice en passant sous la section inférieure du cylindre et n'accède à l'escalier intérieur de la plate-forme, qu'en traversant des corridors obscurs et nus, où son œil perd momentanément la mémoire des choses du dehors, où il s'isole, où il oublie la lumière.

De la sorte, en arrivant sur la plate-forme, le spectateur est, si l'on peut ainsi parler, envahi par le spectacle offert à ses regards; son œil s'en repaît avidement, il l'y promène avec le plaisir qui accompagne l'accomplissement d'une fonction dont l'exercice nous a été passagèrement interdit; et aucun objet juxtaposé ne venant lui rappeler qu'il est en présence d'une peinture fallacieuse, il s'abandonne à l'illusion que l'artiste a cherché à éveiller en lui, et qui l'étreint, d'autant plus puissante et durable que l'exécution de la peinture elle-même est plus parfaite et plus savante.

Cette illusion, en effet, serait vainement poursuivie, si la peinture panoramique était l'œuvre d'une main ignorante et malhabile.

Quelque préparation qu'on imposât à l'œil du spectateur, cet œil accoutumé aux spectacles de la nature et aux lois physiques qui les lui font percevoir et que choque si violemment l'invraisemblance et la disproportion, se refuserait à une complicité qui ne lui serait point suffisamment facilitée par le talent et l'adresse de l'artiste : aussi ce genre de peinture ne supporte-t-il pas de médiocrité.

Un panorama peut être admirable ou simplement attachant, suivant que l'artiste qui l'a conçu et exécuté est un maître de génie ou un peintre de talent et de conscience; mais au-dessous de cette qualification, il tombe sans transition dans le burlesque et dans l'absurde, et se ravale au rang des exhibitions foraines.

Aussi l'établissement, le dessin et la peinture des scènes qui se déroulent le long du panorama, exigent-ils des aptitudes, une science et un savoir-faire extrêmes.

Voici par quels procédés techniques opère le peintre de panorama. Après avoir fait choix du lieu où il retracera l'évènement pris pour sujet ou simplement du site qu'il veut reproduire sans en faire le théâtre d'un fait appartenant au domaine de l'histoire ou de l'imagination, — il se place sur une éminence d'où il découvre l'horizon, et, braquant successivement sur tous les points de cet horizon une chambre noire tournant sur un pivot fixe, dessine chacun des secteurs qui y sont déterminés en les raccordant entre eux par les extrémités latérales. — Les premiers plans sont l'objet de dessins spéciaux, particulièrement soignés et exacts, car ils

doivent former la base de la toile panoramique et s'offrir plus immédiatement à la vue du spectateur.

Ces cartons établis et additionnés de personnages dont le groupement et les oppositions forment communément le sujet du panorama, le peintre les met « au carreau », les reporte sur la toile et aborde alors l'exécution définitive.

Les divers moyens mécaniques employés par les artistes pour l'établissement des croquis, leur mise en perspective, leur raccordement entre eux, la distribution égale de l'horizon en un certain nombre de secteurs, ont été presque aussi nombreux que les peintres eux-mêmes. — Avec les progrès de la science, avec l'industrialisation de l'art, et surtout à cause de la nécessité de « faire vite », les procédés sont devenus de plus en plus rapides et sûrs, réduisant peu à peu la participation du peintre et la conception du sujet, au choix du site et à la composition des scènes (ainsi procède M. Poilpot), alors que la levée des croquis, l'installation de la perspective et le transport sur la toile, sont dévolus à des aides appelés « perspecteurs ». — D'autres, MM. Detaille et de Neuville, par exemple, — ont mis en œuvre les ressources de la photographie, procédé antérieurement employé d'ailleurs, par le colonel Langlois.

Ces deux artistes, en outre, ne bornent point l'emploi de la photographie à la levée du paysage ; au moyen de projections lumineuses, ils déterminent sur la toile vierge du panorama le paysage même, dont ils fixent les lignes au fusain, pour les parfaire ensuite au moyen de la peinture.

Nous avons dit que la toile panoramique, forme la face interne de l'édifice, c'est-à-dire la partie concave du cylindre de maçonnerie qui sert de base au toit. — Exacte au figuré, cette description ne l'est point absolument au propre, la toile en effet, n'étant point absolument adhérente au mur, dont elle est séparée par un interstice de quelques centimètres.

Cette toile épouserait les saillies et les inégalités que le mur, quelque soin qu'on mît à sa construction, ne pourrait manquer d'offrir. Il s'en suivrait, sur la surface de la peinture, des bosses et des creux inexpliqués ; l'humidité extérieure altérerait la peinture, etc. — Aussi la toile est-elle, non pas collée à la paroi, mais suspendue à un cercle de bois et supporte-t-elle à sa partie inférieure une lourde bague de fer dont le poids la tend exactement, jusqu'à l'immobilité parfaite. — Afin de corriger la convexité inévitable que ce cylindre de toile présenterait en son milieu, la bague de fer est d'un diamètre légèrement inférieur à celui de l'anneau de bois. Une verticalité sinon absolue, au moins suffisante, est ainsi

obtenue; ce qui persiste de convexité dans la toile ainsi tendue, concourt d'ailleurs à l'effet recherché : le haut de la toile, c'est-à-dire le ciel, recevant une lumière plus intense et éclatante que la partie inférieure consacrée aux constructions ou aux accidents de terrain.

Une des difficultés pratiques les plus inouïes qu'allaient rencontrer les peintres de panoramas consistait dans la reproduction, sur une surface courbe, de lignes destinées à apparaître droites aux yeux des spectateurs. — Nous voulons parler des lignes de l'architecture, auxquelles il ne pouvait être question de faire épouser la concavité de la toile panoramique, sous peine d'offrir un spectacle illogique, invraisemblable, exclusif de toute illusion.

La difficulté fut vite résolue, et par un procédé si parfait, qu'il est demeuré en vigueur après bientôt un siècle de pratique : aux deux extrémités de la ligne droite à représenter, le peintre fixe une ficelle rigidement tendue. La ligne idéale déterminée sur la toile par cette ficelle rigide y est ensuite établie au moyen de points, sous la direction du peintre placé sur la plate-forme. La ligne décrite, de quelque endroit de la plate-forme qu'elle soit regardée, s'offre au regard, comme parfaitement droite.

L'éclairage général de la toile obéit à diverses règles, notamment déterminées par le « choix du point » au-dessus duquel est censé se trouver le soleil. La partie située au-dessous de ce point est naturellement la plus lumineuse, et l'intensité de la lumière diminue à mesure que l'on s'éloigne de cette partie. Là encore, le peintre est tenu de compter non seulement avec ses moyens d'exécution et son habileté propre, mais encore avec les variations que le temps et l'heure font subir à la lumière, son auxiliaire principal. Certaines couleurs prennent un éclat très vif sous l'action d'une quantité de lumière déterminée, alors que d'autres, d'une valeur en apparence égale, demeurent ternes.

Les rouges s'accentuent au soleil couchant et les bleus et les tons froids ont leur grande valeur le matin. Lorsqu'a lieu une aurore boréale, les tons chauds, jaunes et rouges s'avivent de telle façon que l'aurore boréale se reproduit immédiatement sur la toile du panorama.

II

Quelles qu'aient été les circonstances dans lesquelles Barker découvrit le parti qu'on pouvait tirer de l'éclairage intense et direct d'une peinture au point de vue de la représentation des scènes

historiques ou des spectacles de la nature, il s'écoula cinq années entre son premier et assez informe essai et sa tentative définitive (1787-1792).

Les artistes de Londres accueillirent assez dédaigneusement la découverte du peintre écossais, ils n'y virent ou feignirent de n'y voir qu'une entreprise industrielle, n'ayant avec l'art que les rapports les plus lointains et condamnée à toujours demeurer à l'état de spectacle, s'adressant à la foule des badauds, à l'exclusion de l'élite des connaisseurs. Le public, lui, n'entra point dans ces subtiles considérations, il accourut en foule au panorama et continua sa faveur à ceux qui, de six en six mois, se succédèrent dans la rotonde de Leicester-Square, où ils étaient offerts à l'admiration des sujets de Sa Majesté. La *Vue de la Flotte anglaise à Portsmouth*, une *Vue de Londres prise du moulin d'Albion*, la *Bataille navale du* 1er *juin* 1795, les *Bains de Brighthelmstone* et les *Environs de Windsor* n'avaient point encore éteint la curiosité populaire, lorsque Barker entreprit (1798) d'ouvrir simultanément deux panoramas séparés : la *Bataille navale d'Aboukir* et les *Bains de Margate*.

Notre pays, tout à la tragédie révolutionnaire, avait, on le comprend, prêté une attention distraite à l'invention nouvelle. L'esprit et les yeux étaient sollicités alors par des tableaux d'un plus puissant intérêt : la monarchie écroulée, l'ancien régime en ruines, la France envahie et sauvée, l'émeute tour à tour écrasée ou victorieuse, l'avènement prochain, pressenti, d'une période de fièvre glorieuse qui allait faire défiler devant nos armées et devant la France, le panorama de l'Europe tout entier.

En 1796, cependant et par un jeu étrange du hasard, la découverte de Barker fut introduite chez nous, grâce à un homme alors obscur et dont le nom devait plus tard être attaché à l'une des plus précieuses conquêtes de l'esprit moderne : Robert Fulton.

Fulton, associé avec un certain Joël Barlow, cédait bientôt après, faute de pouvoir l'exploiter lui-même, un brevet d'importation aux époux Thayer. L'argent que lui procura cette vente lui permit de se consacrer à ses recherches de l'utilisation de la vapeur; ce qui donnerait à penser qu'il dut alors l'immortalité au dénuement qui l'avait forcé à renoncer à son entreprise première.

Les Thayer acclimatèrent promptement en France l'invention de Barker. Deux coupoles s'élevèrent sur le boulevard Montmartre, à l'entrée d'un passage fréquenté, qui prit dès lors le nom de « Passage des Panoramas ». La première reçut une *Vue de Paris* prise de l'avant du dôme central des Tuileries et peinte par Jean Mouchet, Denis Fontaine, Pierre Prévost et Constant Bourgeois.

Dans la seconde fut reproduite l'*Evacuation de Toulon par les Anglais en* 1793; Pierre Prévost et Constant Bourgeois l'avaient exécutée seuls; et, de l'avis même de l'Institut, qui condescendit à visiter les deux coupoles, elle fut déclarée supérieure à la *Vue de Paris*. Chaque toile avait été payée 8000 francs aux artistes; le public payait une entrée de 1 fr. 50.

Ces deux rotondes que les journaux du temps nous représentent comme un parfait modèle de construction et d'aménagement en même temps qu'ils en vantent les dimensions extraordinaires, paraîtraient fort médiocres aujourd'hui. Le diamètre en était de 17 mètres et la hauteur totale de 7. Le jour y pénétrait par un châssis vitré dont les nervures métalliques projetaient leur ombre sur le ciel de la toile. Celle-ci était couverte entièrement d'un papier froncé sur lequel la peinture était étendue par teintes plates répétées jusqu'à soixante fois et dont les bords étaient fondus par le blaireau.

Malgré ces imperfections, le panorama conquit si vite la faveur populaire, que l'Institut crut devoir nommer une commission dont le rapporteur, l'architecte Dufourny, nous a laissé un mémoire, qui est le monument le plus intéressant sur les panoramas. Dépassant même le champ assez restreint auquel devait d'abord se borner sa recherche, Dufourny ouvrait la voie à la plupart des perfectionnements qui ont été réalisés depuis, et dont il est, dans une certaine limite, fondé à réclamer la paternité.

Un nouveau panorama de Pierre Prévost eut, en 1806, quelque retentissement : il représentait le *Camp de Boulogne*, il fut promptement suivi de la *Vue d'Amsterdam au commencement de l'hiver ;* ce dernier paraît avoir marqué un progrès sensible sur les précédents. Il eut, en effet, la bonne fortune d'exciter l'admiration de David, qui se serait écrié, en le montrant à ses élèves : Vraiment messieurs, c'est ici qu'il faut venir pour étudier la nature.

L'année 1807, vit s'élever entre la rue Neuve-Saint-Augustin et le boulevard des Capucines, une rotonde de dimensions plus importantes que celles du passage des Panoramas : 32 mètres de diamètre sur 16 d'élévation. Thayer et Prévost exploitaient désormais associés. Elle fut inaugurée par une *Entrevue de Tilsitt*, qui reçut en 1810 la visite de Napoléon.

Les panoramas faillirent alors, de divertissement populaire, s'élever au rang d'institution officielle. Frappé du parti qu'il était possible de tirer de ce genre de spectacle au point de vue de la vulgarisation des évènements historiques et de la diffusion des enseignements qui en découlent, l'empereur songea à populariser ses victoires par le panorama. Il chargea l'architecte Célérier de

dresser les plans de huit rotondes qui devaient être édifiées dans le grand carré des Champs-Elysées et dans chacune desquelles seraient représentée une des batailles illustres de la Révolution ou de l'Empire; Napoléon se réservait la faculté d'acquérir chaque toile au prix de 45 000 francs et de la faire promener ensuite dans l'Europe, où chaque bataille eût été de la sorte gagnée une seconde fois. Les désastres de 1812 firent renoncer à ce projet.

Mais l'Empire déclinait; les victoires se faisaient plus rares et, avec la fin prochaine de cette promenade triomphale de nos armées à travers l'Europe, moins vive la curiosité de connaître les villes traversées par elles. Durant sept années, nous ne trouvons la trace d'aucune exposition panoramique digne d'être signalée; au commencement de 1819, une vue nouvelle remplaça la *Ville de Londres*, à la rotonde du boulevard des Capucines; par un effet des préoccupations du temps et comme pour matérialiser aux yeux du public l'itinéraire parcouru par Chateaubriand, c'est *Jérusalem* qui a les honneurs du panorama.

La vogue de cette toile fut immense, la seule année 1820 se chiffra par une recette de 28 755 fr. 45 c., somme considérable pour l'époque. En 1821, *Athènes* remplaça *Jérusalem*, et ne réussit pas moins brillamment; Chateaubriand consacra même ce double succès par quelques lignes insérées dans la préface de ses œuvres complètes : « On a vu, dit-il, à Paris, les panoramas de Jérusalem et d'Athènes. Je reconnais, au premier coup d'œil, tous les monuments, tous les lieux et jusqu'à la petite chambre que j'habitais dans le couvent de Saint-Sauveur. Jamais voyageur ne fut mis à une si rude épreuve; je ne pouvais m'attendre que l'on transportât Jérusalem et Athènes à Paris. »

Toutes ces toiles étaient l'œuvre du fécond artiste Pierre Prévost. A *Jérusalem* et à *Athènes* devait succéder un panorama de *Constantinople*, relevé comme les deux autres au cours d'un voyage accompli tout exprès en Orient. La mort l'arrêta au moment où il abordait cette œuvre capitale : son frère Jean Prévost et son élève Roumy durent l'achever.

Il sembla qu'avec Prévost avait disparu le goût que, depuis un quart de siècle, le public manifestait pour les panoramas. La vue de *Rio-de-Janeiro* de Jean Prévost et Roumy, inaugurée en 1824, n'eut en effet aucun succès, non plus que le « néorama » de M. Alaux, qui représenta successivement la *Basilique de Saint-Denis* et l'*Abbaye de Westminster*, au milieu de l'indifférence générale. Les rotondes des boulevards des Capucines et Montmartre tombaient sous la pioche des démolisseurs et la vogue pour les

panoramas parut s'envoler pour toujours : il fallut en effet vingt-cinq années pour que le public retrouvât sa prédilection pour ce genre de spectacles, dont le succès alla depuis en grandissant, jusqu'à atteindre son apogée pendant l'année 1889.

III

Le « diorama », dont l'effet repose sur les mêmes principes que le « panorama », mais qui, au lieu d'embrasser un horizon infini, ne s'attache à reproduire qu'une scène où une vue circonscrite de quatre côtés par une surface isolante, avait à peu près supplanté son aîné dans la faveur publique, lorsqu'un artiste de génie vint rendre à ce dernier, tout son prestige d'autrefois, par un perfectionnement notable des procédés employés, et une entente mieux raisonnée de l'effet à obtenir et des moyens à mettre en jeu dans ce but.

Jean-Charles Langlois, né le 22 juillet 1789, était entré le 14 septembre 1806 à l'École polytechnique : il en sortit le 9 mai 1807 et rejoignit aussitôt son corps, alors stationné en Illyrie. D'abord chargé de travaux topographiques et de constructions, il fut nommé lieutenant en 1809, et après avoir pris part à la campagne de Wagram, fut envoyé en Espagne et nommé capitaine en 1812. Waterloo, où il figura dans le dernier carré de grenadiers comme aide-de-camp du général Petit, brisa sa carrière. Mis à la demi-solde, il se fixa à Bourges et se mit à y étudier la peinture sous la direction d'un obscur peintre du nom de Boichard.

En 1817, Langlois est à Paris, élève de Girodet et de « son jeune et estimable ami M. Horace Vernet », et exclusivement adonné à la peinture militaire. Le jeune homme se suffit avec les 900 francs de la demi-solde, couchant dans un grenier, vivant de pain, d'eau et d'espérance; il expose au Salon de 1822, y reçoit une médaille et dès lors marque sa place parmi les jeunes peintres militaires du temps.

La faveur royale, refusée au soldat de Napoléon, alla trouver le peintre dans son atelier; une ordonnance royale réintégra Langlois dans l'armée en 1829, avec le grade de chef d'escadron. Ce fut vers cette époque que, visitant un panorama de Prévost, le commandant Langlois comprit les ressources qu'offrait un aussi vaste espace pour la représentation des évènements de l'histoire et notamment des batailles de la République et de l'Empire.

Une rotonde nouvelle s'éleva bientôt sous sa direction, rue Vieille-du-Temple, la plus vaste qu'on eût encore édifiée : 35 mètres de

diamètre sur 12 mètres de hauteur. Au vitrage simple de la zone lumineuse, Langlois substitue un vitrage dépoli, dont la lumière plus égale, se répandait sans ombre ni éclat, sur la toile panoramique. Enfin, il place le spectateur, non plus en un point idéal, isolé de l'action, sans contact et sans communication avec elle, mais au centre de cette action même, dont il devient partie intégrante et presque agissante, par la suppression de la toile qui s'étendait jusqu'au bas de ses pieds, jusqu'au bas de la peinture, et qu'il remplace par un simulacre naturel, en relief, d'objets matériels, appareillés à l'action représentée.

La *Bataille de Navarin* (1830), marqua cette manière nouvelle. Un des navires qui y avaient pris part, *le Scipion*, venait d'être mis en vente par l'administration des Domaines, Langlois se rendit acquéreur de la dunette dont il fit la plate-forme destinée à des spectateurs. L'entrée du panorama fut disposée d'une manière non moins curieuse. Dès le seuil, le spectateur se trouvait transporté au sein d'une batterie de 18, d'où il passait dans le salon des officiers : le branle-bas de combat étant donné, une peinture dioramique offrait à ses yeux étonnés la perspective de la batterie en activité. Un petit escalier le transportait ensuite dans le logement du commandant, dont le mobilier et les accessoires étaient complets et restitués avec une fidélité scrupuleuse. Une dernière ascension de quelques marches lui permettait enfin d'atteindre à la dunette d'où se déroulait à ses yeux le spectacle saisissant d'un combat.

Un brûlot turc venait d'aborder *le Scipion* sur son avant et de lui communiquer l'incendie. Les matelots travaillaient à dégager le vaisseau. Plus loin, un bâtiment turc sautait, sous le feu de l'*Armide*, frégate française, aux acclamations de l'équipage d'une corvette anglaise sauvée par elle des coups d'une frégate turque, la *Belle-Sultane*, etc. Des débris de mâture, des hommes à la nage, complétaient l'illusion.

Les critiques de l'époque, qui consacrent à ce panorama de longs articles enthousiastes, affirment que le raccord de la toile et de premier plan était si parfait, que l'œil était impuissant à le découvrir, et que le spectateur, grâce à la savante dégradation des plans échelonnés, pouvait croire qu'il assistait au combat momentanément immobilisé sous ses yeux.

L'émotion produite par cette œuvre fut considérable. Par un curieux illogisme de la foule, le gouvernement de Juillet recueillit une part du bénéfice de cette popularité d'un tableau consacré à glorifier l'un des derniers actes de la monarchie légitime expirante. L'amiral Cloué, depuis ministre de la marine, nous a conté qu'en 1831, après son admission au Borda, il vint, comme tout Paris,

voir la *Bataille de Navarin* et que l'impression qu'il en ressentit fût si profonde qu'arrivé à Brest il savait déjà ce qu'était un vaisseau et un combat naval.

Langlois n'avait point renoncé à la carrière des armes. En 1830, il avait pris part comme volontaire aux débuts de l'expédition d'Alger, et notamment à la bataille de Staoueli; il en rapporta en France une série de croquis qui lui servirent à l'établissement d'un nouveau panorama, ouvert en 1833 et représentant la *Prise d'Alger*. La même année, nommé attaché militaire à l'ambassade de France en Russie, il mit à profit cette situation pour relever le plan du terrain où s'était livrée la bataille de la Moskowa. Deux ans après, la *Bataille de la Moskowa* succédait, dans la coupole du Marais, à la *Prise d'Alger*.

Cette toile fut la dernière exposée rue Vieille-du-Temple. Reprenant en partie le projet de Napoléon, que nous avons fait connaître plus haut, Langlois construisit dans les Champs-Élysées, au carré Marigny, une rotonde monumentale qui fut inaugurée par un *Incendie de Moscou* dont les journaux du temps firent un éloge enthousiaste. La *Bataille d'Eylau* (1843) et la *Bataille des Pyramides* (1849) y furent successivement représentées avec un égal succès.

L'Exposition universelle de 1855, à l'étroit dans le palais de l'Industrie, utilisa le panorama du carré Marigny pour l'exhibition des produits de nos manufactures nationales et des joyaux de la couronne. Langlois, devenu colonel, fit élever à l'angle de l'avenue d'Antin la rotonde qui s'y voit encore et qu'il devait inaugurer cinq ans plus tard par la *Prise de Sébastopol*.

L'âge et le succès n'avaient diminué ni la vigueur ni le zèle de cet homme étonnant, en qui son art réservé et porté par lui à son maximum de vogue et de perfection avait allumé une véritable passion. On en jugera par ce fait que, pour dresser le plan préparatoire de sa *Prise de Sébastopol*, il s'était rendu en Crimée dès 1855 et qu'il en avait, du haut de la tour célèbre, pris, au moyen d'appareils photographiques, toutes les vues qui lui étaient nécessaires [1].

Les triomphes des armes françaises en Italie lui permirent, en 1865, le sujet d'un autre panorama, la *Bataille de Solférino*, qui demeura exposée jusqu'en 1873.

A ce peintre de nos victoires, à ce soldat-artiste, dont l'épée avait

[1] Nous remercions vivement M. le baron Larrey, membre de l'Institut et ancien médecin en chef de l'armée française, de la communication des nombreux papiers du colonel Langlois, son ami.

servi la France avant que son pinceau l'illustrât, fut épargnée la douleur de voir la patrie envahie pour la troisième fois.

Langlois mourut en 1870; détail piquant par lequel nous terminerons cette rapide revue de son œuvre : certains progrès réalisés par lui durant sa carrière de peintre panoramiste sont dus aux critiques de Chevreul, qui lui consacra deux mémoires à l'Académie des sciences.

Ce n'est pas seulement en France que les panoramas se sont développés ainsi depuis leur introduction par Thayer et Fulton; leur histoire appartient à toutes les parties de la vieille Europe, où nous allons la suivre rapidement.

Au moment même où Prévost et Bourgeois exécutaient les premiers panoramas parisiens, Barker passait la Manche, transportait les siens en Allemagne, où il les présentait au public sous le nom pompeux et bizarre de Nausoramas. Hambourg vit à son tour la *Flotte anglaise à Portsmouth*, et Leipzig la *Ville de Londres*, *prise du moulin d'Albion*. — Ces deux toiles, malgré leur mauvais état (elles voyageaient en Angleterre et en Écosse depuis plus de huit ans) obtinrent un succès d'actualité assez vif, mais dont la portée ne dépassa guère celle d'une exhibition foraine. — Barker n'avait pu, en effet, obtenir dans les deux villes d'autre emplacement que celui de la foire annuelle. Le chauvinisme allemand s'en mêlant, la critique locale déclara sans ambages, — et on le conçoit, — que la *Vue du port de Hambourg*, avec ses innombrables navires, du haut du Baumhaus, par un jour de soleil, était infiniment plus émouvante.

Malgré cette froideur apparente, le panorama avait assez séduit l'imagination populaire pour qu'un peintre-décorateur de Magdebourg, Breysig, s'y consacrât à son tour. Associé aux paysagistes berlinois Tielker et Kaaz, il fit paraître à Berlin une *Vue de Rome*, *prise du palais des Césars* (1800), dont les journaux allemands de l'époque nous ont laissé de dithyrambiques descriptions.

A partir de cette année, les capitales européennes virent se dresser sur leurs places publiques un monde de panoramas. Nous citons : la *Vue de Vienne*, prise du haut de la tour des Augustins, exécutée dans la capitale autrichienne par les peintres Iausch et Postl, d'après les dessins de William Barton; la *Gueldre*, exécutée en 1806, à Amsterdam, par Van de Watt; dans la même ville, la *Ville d'Amsterdam* et le *Camp de Boulogne*, de Prévost, déjà exposés en France; à Londres, une *Bataille de Trafalgar*, exécutée par Barker, que ses déboires à Hambourg et à Leipzig avaient déterminé à revenir en Angleterre, etc.

En 1824, un Anglais, Horner, confia à un architecte, Décimus

Burton, la construction, à Regents-Park, d'une rotonde à laquelle il donna le nom peu explicable de Colosseum.

Ce Colosseum, qui ne fut achevé qu'en 1829, ne devait disparaître qu'en 1875; il fut inauguré par une *Vue de Londres, prise du sommet de la coupole de Saint-Paul.*

Les Anglais en tirèrent une certaine vanité à cause de ses dimensions et du prix relativement élevé qu'atteignit la construction : 750 000 francs ; mais il ne semble point que l'œuvre qu'il renferma d'abord ait été autrement remarquable. Une *Vue de Rome*, qui succéda à la *Vue de Londres*, et une *Vue de Paris* paraissent avoir offert plus d'intérêt et avoir été mieux exécutées.

Continuons pour mémoire : *les Anglais au Cap* et la *Bataille de Waterloo*, exposés, il y a quelques années, à Bruxelles.

A Paris, actuellement, les panoramas se sont multipliés, ils sont si bien entrés dans nos mœurs artistiques et dans le goût populaire, que chacun d'eux jouit d'une faveur ininterrompue, malgré l'écart qu'ils présentent inévitablement entre eux, sous le double rapport de l'intérêt et de l'exécution.

L'Exposition universelle de 1889 en a vu s'élever un grand nombre.

L'un d'entre eux, celui de la *Vue de Rio-de-Janeiro* de MM. Mérelle et Langerock, est d'une exécution classique, si l'on peut ainsi parler.

Le spectateur est censé avoir gravi une des collines qui s'élèvent au milieu de la ville. Celle-ci s'étend à ses pieds, tandis que derrière les montagnes qui lui forment comme une ceinture, le soleil se couche, et que la mer prend une coloration d'un bleu intense.

Un autre panorama a rencontré une certaine vogue, peut-être plus à cause de l'originalité du tableau offert aux regards que pour la qualité même des moyens mis en œuvre pour le rendre, nous voulons parler de la *Compagnie des Transatlantiques* de M. Poilpot. S'inspirant des procédés employés par M. Langlois pour sa *Bataille de Navarin*, l'artiste y place ses spectateurs sur le pont d'un paquebot, après leur avoir fait parcourir des corridors et gravir des escaliers fidèlement copiés sur ceux des navires de la Compagnie. Rendu à la lumière, le spectateur voit la baie de la Seine, le Havre et l'Océan. Une partie du paquebot, celle qui sert de plate-forme, représente au naturel le tillac même; les deux extrémités du navire sont figurées en perspective, d'une façon peu propre à entretenir l'illusion. Peut-être y a-t-il lieu d'attribuer cette imperfection légère aux perspecteurs employés par M. Poilpot, et qui, esclaves des procédés géométriques, n'ont point laissé à l'œil et à l'inspiration du peintre, une part assez large.

On ne saurait comprendre parmi les panoramas construits à l'occasion de l'Exposition celui du *Bombardement du fort d'Issy*, de Philippotaux qui, depuis 1875, a remplacé dans la rotonde de l'avenue des Champs-Élysées (angle de l'avenue d'Antin), la *Bataille de Solférino*, de Langlois,

Il n'en doit pas être pour cela passé sous silence.

Il en est de même de l'admirable panorama de Rezonville, de MM. de Neuville et Detaille, installé dans la rotonde de la rue de Berry et qui constitue l'œuvre la plus complète et la plus achevée offerte encore à l'admiration des amateurs de panoramas.

La bataille est représentée au moment de la phase qu'elle traversait vers trois heures de l'après-midi. La composition, fidèle au point de vue du document, est en même temps harmonieuse. La perfection des détails, la richesse et la variété des épisodes, loin de nuire à l'ensemble, y concourent à l'envi, pénètrent le spectateur d'une émotion croissante, l'étreignent et lui donnent cette impression d'angoisse dont doit être agitée l'âme de ceux qui, sans y prendre une part personnelle, assistent aux phases d'une bataille dont l'issue décidera du succès de la campagne tout entière. La ligne des tirailleurs de la garde impériale aux prises avec l'ennemi, la cavalerie en ligne ou en masse et la réserve de la garde composée d'un bataillon de grenadiers l'arme au pied ; le général Bourbaki, le maréchal Canrobert, l'état-major de ces deux officiers généraux, etc., forment autant d'admirables tableaux qu'un lien commun rattache les uns aux autres et dont le regard charmé ne se détache qu'avec regret.

Un grand prix d'honneur, le premier accordé jusqu'à ce jour à une œuvre panoramique, décerné par le jury de l'Exposition universelle, a récompensé justement cette magnifique création. Le centenaire de l'invention du panorama, ne pouvait être célébré, en effet, d'une façon plus éclatante.

L'*Histoire du siècle*, de MM. Alfred Stevens et H. Gervex, aménagée dans une rotonde au sein même des Tuileries, constitue une innovation intéressante dans l'histoire du panorama, consacré presque exclusivement jusque-là à la reproduction des villes ou à la représentation des batailles.

Ces deux peintres ont célébré le centenaire de la Révolution de 1789 en faisant défiler les personnages français qui, à divers titres, ont joué depuis cent ans un rôle prépondérant dans la politique, les armes, les sciences, les lettres et les arts.

Plus d'une difficulté était à prévoir. Les deux collaborateurs, aidés d'un groupe de jeunes peintres d'une valeur consacrée, en ont surmonté un certain nombre.

Les spectateurs sont placés sur une plate-forme qui, si le panorama s'animait, prendrait la place du grand bassin des Tuileries. Autour de ce point central, les auteurs ont disposé une vue panoramique idéale de Paris, dont chaque partie est, quant à son aspect général, appropriée à la partie du siècle à laquelle elle sert de fond. Cette disposition choquerait l'œil du vrai Parisien, si elle le frappait directement, sans que rien en atténuât l'inexactitude; les peintres y ont pourvu en développant la plus grande partie de leur composition le long d'une rotonde à portiques qui en occupe la moitié, qui ne laisse voir la ville que par échappées lointaines dans l'entre-deux des colonnes. La partie libre représente les terrasses des Tuileries, la place de la Concorde et l'avenue des Champs-Élysées.

Le développement de la composition se devine sans qu'il faille en dénombrer les éléments. De la famille de Louis XVI et des états généraux, l'œil parcourt successivement l'époque révolutionnaire; l'Empire avec ses uniformes éclatants, sa fanfare de couleurs et d'or, représentée par l'*Entrée de Napoléon* [1], la Restauration, le régime de Juillet, la deuxième République, le second Empire, le gouvernement de la Défense nationale, la République actuelle enfin et les trois présidents, les hommes en vue du Parlement, du monde de la littérature et de l'art; et le cycle de cent années ainsi parcouru s'achève au moment où, sur un perron, entouré des collaborateurs de la grande œuvre nationale, M. Carnot déclare ouverte l'Exposition universelle de 1889.

Nous venons de retracer les origines, la vogue, la décadence passagère du panorama et de rappeler dans quelles circonstances, grâce à quels hommes, cette branche de la peinture a définitivement conquis la faveur du public. Il serait superflu de réagir contre un préjugé, dissipé aujourd'hui et qui n'a longtemps tendu à rien moins qu'à faire du panorama une manifestation d'art inférieur, à le ravaler même au rang d'un spectacle, relevant plus de l'ensemble des divertissements populaires que de la peinture représentative.

Si un doute pouvait subsister encore sur l'absurdité de cette doctrine, l'opinion des David, des Dufourny, des Chevreul, etc., suffirait à le dissiper. La simple énumération des peintres qui, depuis le commencement de la seconde moitié du siècle, se sont adonnés à ce genre, avec un inégal bonheur, mais avec une commune ardeur et une prédilection croissante est plus concluante

[1] Cette partie du panorama a été composée par le peintre militaire M. Dupray.

encore. Il serait oiseux, puéril même de défendre les Langlois, les de Neuville, les Detaille, etc., de l'accusation ridicule d'avoir rabaissé leur talent et, en quelque sorte, avili leurs pinceaux à une besogne purement mercantile et de spéculation à l'exclusion de toute préoccupation d'art.

L'art ne permet point qu'on le confine dans une expression unique, qu'on émette la prétention insoutenable de ne le faire parler à nos yeux et à notre âme que par l'organe d'une toile plane, tendue sur un châssis, et limitée par une bordure. Son champ est plus vaste, ses moyens d'action sur notre esprit sont plus étendus et plus variés. Les décorations de nos scènes lyriques ou tragiques dues au talent des Jambon, des Rubé, des Chaperon et des Lavastre, sont des pages d'art superbes, conçues dans toutes les règles et dignes au plus haut point de l'admiration. Comment en serait-il autrement pour le panorama, qui exige outre les qualités les plus solides et les plus brillantes, un savoir-faire spécial et une habileté assez consommée, pour déjouer toutes les difficultés naturelles auxquelles est appelé si souvent à se heurter son exécution?

A un siècle nouveau, il faut sinon un art nouveau, — car l'art d'essence immuable et éternelle, ne vieillit pas; — au moins des manifestations nouvelles, des procédés de rendre et de traduire qui s'adressent à l'état d'âme particulier, créée chez la masse des hommes par les récentes conquêtes de l'esprit. Le panorama répond en tout point à ces besoins. Il forme le complément admirable, obligé de cette instruction, aujourd'hui répandue si libéralement dans la plupart des États civilisés; il place sous les yeux des populations avides de savoir, la représentation saisissante, presque tangible des évènements dont le siècle a enrichi leur mémoire et des lieux dont ils ont lu la description et au milieu desquels ils se voient tout à coup transportés comme par miracle.

Lorsque, par surcroît et en dehors du sujet représenté, l'exécution en est due à un maître de qui le talent réjouit les délicats en même temps que son imagination parle au cœur de la foule, le panorama monte alors au rang le plus élevé que puisse atteindre une œuvre d'art dans l'admiration des hommes : il devient chef-d'œuvre.

Germain Bapst.

REVUE DES SCIENCES

Congrès de Berlin. — La guérison de la tuberculose. — Communication de M. R. Koch. — A l'Académie des sciences : Vaccinations contre la tuberculose par MM. Grancher et Martin. — Atténuation du virus mortel. — Inoculations progressives. — Résultats des premiers essais. — La question de la dépopulation. — Les nations qui vieillissent. — Lois générales. — Diminution de la nativité chez tous les peuples civilisés. — L'idée moderne et ses conséquences. — La situation en Europe. Diminution des naissances en Angleterre, etc. — Dans cinquante ans. — Physique médicale : Action analgésique de la lumière électrique. — Un singulier calmant. — La douleur et la lumière. — Traitement de la sciatique, du rhumatisme, etc. — Mécanique : fils de quartz d'une finesse extraordinaire. — Résistance à la rupture et à la torsion. — Expériences de Cavendish. — Variétés : L'électricité produite par la salive et une pièce de 5 francs. — Phosphènes électriques.

Au récent congrès international de Berlin, le professeur R. Koch a annoncé une nouvelle qui a eu un grand retentissement. L'éminent bactériologiste serait parvenu à rendre des cobayes réfractaires à la tuberculose et même à les guérir d'une tuberculose déjà avancée. Or le cobaye et le lapin sont les animaux qui contractent le plus facilement la tuberculose. On conçoit les espérances qu'ont fait naître les affirmations de M. Koch. Peut-être, en effet, serait-on bien cette fois sur la voie d'un traitement sérieux et efficace de la tuberculose humaine? Malheureusement, pour une raison ou une autre, M. Koch n'a pas encore donné le secret de sa méthode préservatrice ou curative.

Cette communication de M. R. Koch au congrès a amené une communication sur le même sujet à l'Académie des sciences de Paris. MM. J. Grancher et H. Martin avaient déposé, le 19 novembre 1889, un paquet cacheté à l'Académie de médecine. Dans ce pli cacheté était décrite une méthode de traitement et de vaccination contre la tuberculose. La publicité donnée aux résultats obtenus par M. Koch ont obligé MM. Grancher et Martin à faire connaître, à leur tour, plus tôt qu'ils ne l'auraient souhaité les expériences qu'ils poursuivent depuis plusieurs mois. Il nous paraît utile d'indiquer brièvement l'état de la question.

MM. Grancher et Martin ont pris pour sujet le lapin et ils ont inoculé le virus tuberculeux par injection intraveineuse, parce qu'on obtient ainsi avec certitude une tuberculose qui tue dans un temps très court et à peu près fixe. La méthode ressemble beaucoup à celle qu'a imaginée M. Pasteur pour le traitement préventif de la rage. L'une dérive directement de l'autre. MM. Grancher et Martin sont parvenus à préparer des cultures tuberculeuses de moins en moins virulentes. On inocule d'abord les cultures les plus affaiblies, puis les cultures plus fortes jusqu'aux cultures les plus virulentes. L'animal ainsi traité acquiert sinon l'immunité, du moins une résistance remarquable aux ravages de la tuberculose.

Le 31 décembre 1889, sept lapins reçoivent dans la veine de l'oreille la même quantité d'une culture très virulente. Six sur sept avaient été préalablement vaccinés par le procédé que nous avons indiqué. Un seul lapin n'avait pas été traité pour servir de témoin. Ce lapin témoin mourut le 27 janvier, vingt-trois jours après l'inoculation; cinq des lapins vaccinés ont vécu 126, 176, 184 et 189 jours. Le sixième est encore vivant, 230 jours après l'inoculation. D'autres séries expérimentales ont fourni des résultats encore plus nets. Dans une série notamment, composée de neuf lapins vaccinés et de deux témoins, il existe encore cinq lapins inoculés le 23 janvier avec la culture mortelle et vivant par conséquent plus de sept mois après cette inoculation. Les témoins sont morts rapidement.

On peut donc conclure de ces recherches que, quant à présent, MM. Grancher et Martin sont parvenus à donner aux lapins une résistance prolongée contre la tuberculose expérimentale la plus rapide et la plus certaine et aussi à leur conférer une immunité dont il reste à déterminer la durée. Ce sont déjà des faits importants. Les résultats obtenus d'autre part par M. Koch l'ont été très vraisemblablement par des méthodes et des procédés différents, puisque M. Koch ne fait aucune allusion à la vaccination. Il est donc permis d'espérer que nous posséderons bientôt plusieurs moyens de combattre efficacement le bacille tuberculeux.

A-t-on assez raisonné et peut-être un peu déraisonné depuis quelque temps au sujet de ce que l'on a appelé la « dépopulation de la France ». Hélas! l'excellente statistique de M. le docteur Lagneau qui a donné naissance à tout le bruit qui s'est fait autour de la diminution progressive de la population française d'origine, ne nous a rien appris de bien neuf. Les travaux de Le Play, de MM. Levasseur, Pilock, de Foville, etc., ont signalé depuis longtemps la décroissance presque ininterrompue des naissances et des mariages en France. Le mal s'accentue pour des raisons diverses. Toutes les idées modernes tendent à expulser

du cœur de l'homme le sentiment du devoir, de la résignation, le sentiment de la famille. Tout ce qui est une charge pour l'homme nouveau est mal venu; il tend à supprimer de son existence ce qui peut être une cause de surcroît d'embarras. Il n'a plus qu'un but : augmenter sa fortune et vivre le plus agréablement possible. Les idées démocratiques ont pénétré toutes les classes, presque tous les villages. On supprime Dieu, on renverse les croix; on anéantit chez les générations nouvelles l'idée religieuse. On tend vers le néant moral. Ces sentiments et ces idées ne prédisposent ni au mariage ni à la vie calme et féconde. On tue à petit feu la nation française. La famille s'en va et avec elle la nativité et l'avenir de la France.

C'est d'ailleurs une loi générale que partout où un peuple se démocratise, atteint le *summum* du bien-être, il ne songe plus qu'à jouir, à conserver et à augmenter encore ce qu'il a acquis, et peu à peu sa nativité baisse. Sa prospérité diminuera fatalement; après avoir passé par un maximum de puissance et de richesse, il s'abaissera et finira par végéter, à moins qu'il ne s'infuse un sang nouveau et que sentant sa fin prochaine, il ne réagisse et ne lutte de nouveau pour l'existence. Il n'y a pas que la France qui périclite, la plupart des grandes nations s'acheminent bien plus lentement, il est vrai, mais tout aussi sûrement vers une situation analogue à la nôtre. On pourrait presque assurer que notre pays, par la diminution des naissances, semble simplement montrer par un exemple frappant le but que tend à atteindre toute société moderne démocratique.

De 1801 à 1810, en France on comptait 32 naissances pour 1000 habitants. De 1811 à 1820, 31 pour 1000. De 1820 à 1830, 30 pour 1000. Cette proportion n'était déjà pas brillante, car elle est inférieure à la natalité actuelle en Prusse, en Bavière, en Italie, en Autriche, en Hongrie, en Suisse. Toutefois elle nous assurait un excédent annuel d'environ 200 000 naissances sur les décès. A partir de 1830 jusqu'en 1850, la décroissance s'accentue. De 1831 à 1840, la natalité n'est plus que de 29 pour 1000; de 1840 à 1850, de 27 pour 1000. De 1850 à 1860, elle descend à 26 pour 1000, et reste stationnaire de 1860 à 1870. Depuis lors, la décroissance se précipite. De 1870 à 1880, la natalité moyenne n'est que de 25,4 pour 1000. Elle tombe à 24,6 pour la période 1881-85, elle s'abaisse encore en 1886. Enfin en 1888, elle n'est plus que de 23,4. Depuis le commencement de ce siècle, la force procréative de la nation française a donc fléchi de 32 à 23, soit d'un quart environ. Que sera-t-elle dans cinquante ans, si l'on n'y prend pas garde.

Si l'on compare le chiffre des naissances à celui des décès, on constate que l'excédent des naissances sur les décès, qui était en 1881 de 108 223, est descendu d'une façon régulière, de façon à n'être plus,

en 1888, que de 44 772; une diminution de plus de moitié. Nous touchons au moment où le chiffre de la mortalité dépassera celui des naissances. La France se meurt. Voici le tableau de l'excédent annuel des naissances sur les décès pendant la période 1861-1880 dans les divers pays de l'Europe :

Norwège.	13,9	pour 1000.
Angleterre.	13,4	—
Allemagne.	12,25	—
Suède.	11,7	—
Danemark.	11,5	—
Espagne.	9,6	—
Belgique.	9	—
Autriche.	8,6	—
Italie.	7,1	—
Suisse	7	—
Hongrie.	4,1	—
France.	2,3	—

Nous occupons le dernier rang. Les seuls départements qui soutiennent encore notre natalité et qui font qu'elle ne tombe pas au-dessous de la mortalité sont précisément les départements primitifs; il y en a une douzaine, mais chaque année un ou deux sont gagnés par l'esprit nouveau. Ceux qui tiennent bon encore sont le Morbihan, la Lozère, le Finistère, les Côtes-du-Nord, la Corse, l'Aveyron, la Vendée, les Landes. Quand ces régions seront « modernisées », la mortalité l'emportera sur la natalité. C'est tout au plus l'affaire d'une dizaine d'années.

Et les nations étrangères? Elles sont encore très prolifiques relativement à nous, mais elles glissent aussi sur la même pente. En Italie en 20 ans, la natalité est tombée de 38 à 36 pour 1000; en Prusse de 39 à 36; en Bavière, de 37 à 36; dans les Pays-Bas, de 36 à 35; en Suisse, de 35 à 32; en Belgique, de 31 à 30; en Angleterre, de 35 à 33; en Ecosse et en Irlande, la natalité est tombée au même niveau que la population française. La diminution de la natalité est surtout frappante en Angleterre. La natalité est descendue en Angleterre à ce qu'elle était chez nous sous la Restauration. Ainsi toutes les nations civilisées sont atteintes du même mal. Leur force procréatrice va en baissant à mesure que les idées modernes chassent les idées anciennes. Il n'y aurait rien que de très plausible à avancer que l'Angleterre, par exemple, en sera où nous en sommes aujourd'hui dans cinquante ans, et successivement d'ici un siècle les autres nations de l'Europe.

Pourra-t-on enrayer ce mouvement de décroissance? Les causes de la décroissance de la natalité étant très multiples, il semble qu'il soit possible en effet de l'atténuer en modifiant ces causes et en prenant

diverses mesures palliatives. Mais, à dire vrai, la conclusion n'est pas rassurante; petits moyens, petits résultats. Puisque nous limitons méthodiquement et de plus en plus le nombre des Français de race, il serait prudent d'attirer chez nous les familles étrangères encore prolifiques et de naturaliser sur une grande échelle. Nous gagnerions de ce côté un peu de ce que nous perdons de l'autre et nous pourrions rétablir l'équilibre en partie au moins avec les autres nations. C'est là, sans doute, le seul remède réellement pratique à l'état de choses actuel. Et il est grand temps que l'on se décide à réagir par tous les moyens contre cette diminution progressive de la natalité. C'est un des problèmes les plus graves de notre temps. Il nous faut songer à prolonger notre existence. Et jusqu'ici on discute philosophiquement comme si chacun se contentait de dire : « après nous le déluge! »

Il nous arrive de Moscou une nouvelle et singulière application médicale de la lumière électrique. La lumière électrique posséderait une action calmante remarquable de la douleur, découverte un peu par hasard, comme souvent, par M. le docteur von Stein (de Moscou). Un jour il eut à traiter une malade atteinte de catarrhe pharyngo-nasal, qui se plaignait de douleurs vives à la gorge, de serrement aux tempes, etc... On fit le traitement ordinaire, vésicatoire à la nuque, administration de salicylate de soude, etc. Les douleurs persistèrent. M. von Stein, dans un but purement diagnostique, procéda à l'éclairage par transparence du maxillaire supérieur. A cet effet, il introduisit dans la bouche de la malade, et pour quelques secondes seulement, une petite lampe à incandescence, et put se convaincre qu'il n'y avait aucune complication ignorée. Mais cet examen, bien que rapide, eut une conséquence inattendue. La malade déclara que toutes ses douleurs avaient considérablement diminué, et elle put avaler de l'eau sans difficulté. Après quelques séances d'éclairage, la malade guérit complètement. Etait-ce une coïncidence pure et simple ou réellement la lumière exerçait-elle une action analgésique? M. Stein croit à l'efficacité de la lumière, car il est parvenu, affirme-t-il, à guérir ou à améliorer par ce procédé des sciatiques, des douleurs nerveuses, des lumbagos, etc. Il calma chez un malade atteint de laryngite tuberculeuse des accès violents de toux, devant lesquels la morphine même s'était montrée impuissante.

Quant au mode opératoire, il est simple. M. von Stein se sert d'une lampe à incandescence munie d'un petit réflecteur et ajustée au bout d'un manche en caoutchouc. Le manche renferme les deux conducteurs. On promène le réflecteur en face des parties malades. Les petites lampes préférées sont des lampes de 3 à 4 volts, qui ne pro-

duisent presque pas de chaleur. La durée de l'application de la lumière électrique est de 10 à 15 secondes pour la tête, et de 1 à 5 minutes pour les autres parties du corps. La cessation des douleurs survient souvent à la suite d'une séance de quatre secondes. Dès que le malade accuse de la chaleur un peu forte, il faut enlever la lampe.

Si réellement la lumière électrique par incandescence possède une action calmante de la douleur, à quoi en attribuer la cause? Il serait assez difficile de répondre à la question. On pourrait dire, s'il s'agissait de la lumière par arc, que les radiations violettes intenses exercent une action sur les nerfs. Avec l'incandescence, la radiation violette est bien réduite. Les observations de M. von Stein devront donc provoquer de nouvelles recherches, d'abord pour savoir si en fait elles sont générales, ensuite pour rechercher la cause assez bizarre de cette action analgésique d'une lumière relativement aussi peu intense que la lumière par incandescence.

M. Vernon Boys vient de trouver le moyen de fabriquer des *fils de quartz* bien autrement fins que les plus fins des fils de soie employés dans nos appareils de précision. Ces fils sont tout à fait extraordinaires par leur finesse, leur résistance à la rupture et à la torsion. Le diamètre des plus petites fibres de quartz serait égal à 0,25 millièmes de *micron*, le micron valant lui-même 1 millième de millimètre. Un cube de quartz ayant 25 millimètres de longueur et 25 millimètres de diamètre, tréfilé à cette grosseur, pourrait faire 658 fois le tour de la terre. Les fils ordinairement employés par M. Vernon Boys ont 2 microns et demi de diamètre et présentent un couple de torsion dix mille fois plus petit que le verre filé le plus fin. Les fibres les plus minces supportent 130 kilogrammes par centimètre carré de section, et les fils ordinaires de 90 à 100 kilogrammes par centimètre carré. Malgré leur finesse excessive, les fibres de quartz possèdent un diamètre très uniforme. Leur inventeur les obtient par un procédé original. L'appareil dont il se sert est une petite arbalète dont la flèche est constituée par une paille terminée par une pointe d'aiguille. On fixe à la queue de la flèche un petit cylindre de quartz dont l'extrémité a été fondue dans la flamme d'un chalumeau oxydrique. On lance la flèche avec l'arbalète. En vertu de son inertie, la partie fluide ne suit pas la flèche dans son mouvement, elle reste en arrière et fait une traînée sous la forme d'un long filament bien autrement fin, comme on l'a vu, qu'un fil d'araignée. Ce fil ne retombe à terre que très lentement. On parvient à obtenir ainsi des fibres de quartz d'une très grande longueur. On comprend d'ailleurs que ces fibres soient à l'abri des variations dues à l'humidité, etc. C'est avec ces fils quartzeux que M. Vernon Boys est parvenu à réaliser certaines expériences que l'on considérait jusqu'à

présent comme impossibles. On peut citer en particulier comme la plus frappante, la reproduction sur petite échelle de la fameuse expérience de Cavendish. Cavendish démontrait l'attraction newtonienne de la matière par elle-même au moyen de grosses sphères de plomb fixes, pesant plusieurs quintaux, et de petites balles mobiles de même métal, de 900 grammes environ. Les petites balles suspendues venaient au contact des grosses masses de plomb. M. Boys est parvenu à mettre en évidence ces attractions et à les rendre visibles à un nombreux auditoire, en employant comme grosses sphères des poids en plomb de 1 kilogramme, et comme petites balles des sphères de 1 gramme. Les balles en plomb de Cavendish étaient suspendues à un bras de levier de $1^m,8$. Dans l'appareil de M. Vernon Boys, les balles suspendues à un fil de quartz sont fixées à un levier horizontal de moins de 2 centimètres de longueur. Un calcul assez simple prouve que, dans ce cas, les forces d'attractions en jeu sont inférieures à un deux-cent-millionième. Avec des suspensions en quartz, on pourrait mettre en relief et mesurer des forces encore 2000 fois plus faibles.

M. Vernon Boys a doté la physique d'un puissant moyen d'investigation. Le fil de quartz rendra de très grands services aux expérimentateurs, et il est à souhaiter que l'invention, encore peu connue et déjà cependant utilisée à l'étranger, se propage en France.

Une curieuse expérience de physique pour finir, signalée par l'*Electrical Ingineer*. On sait que, lorsqu'on met les deux fils d'un galvanomètre l'un au-dessus de la langue, l'autre au-dessous, on produit un courant qui fait dévier l'aiguille indicatrice. C'est l'acidité de la salive qui donne lieu au courant, d'ailleurs extrêmement faible. On peut faire cette expérience autrement et d'une manière plus saisissante. On place une petite lame de zinc sous la langue et une pièce de 5 francs en argent entre la lèvre et la gencive supérieures. Au moment où l'on fait toucher les deux métaux, il y a production d'un courant, et il paraît, d'après le journal anglais, que les yeux subissent une contraction faisant croire à l'apparition d'un éclair.

Si l'on ferme les yeux, on ne ressent rien. Mais aussitôt qu'on les ouvre, l'éclair se produit. Pour que l'expérience réussisse bien, il faut absolument avoir recours à la lame de zinc et à la pièce de 5 francs. Avec une pièce de 2 francs, le phénomène est moins net. C'est, dans tous les cas, une expérience curieuse.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 septembre 1890.

Les vacances parlementaires n'auront été qu'un entr'acte rempli par l'exhibition de cet intermède, à la fois drôle et triste, que son auteur, M. Mermeix, — le candidat élu contre M. Denys Cochin, par un appoint de monarchistes, — appelle les *Coulisses du boulangisme* et qu'on pourrait également appeler la *Cuisine de la République*. C'est une histoire déjà bien ancienne, qui semblait à jamais reléguée parmi les vieilles lunes. Force est cependant de s'en occuper, puisqu'elle est redevenue l'évènement de la saison; elle occupe tous les journaux, elle met en scène et aux prises tous les partis, elle les place sur une sellette d'où le spectateur indifférent les renvoie dos à dos. Peut-être même, au milieu des réflexions pénibles qu'elle soulève, a-t-elle son utilité par les retours salutaires qu'elle provoque vers le passé, par les leçons instructives qu'elle renferme pour l'avenir? Il y aurait mauvaise grâce à récriminer amèrement contre le général Boulanger; outre qu'il est vaincu et proscrit, il est silencieux. C'est une dignité que ses compagnons d'hier devraient imiter. Il est probable que, s'il voulait parler, il aurait beaucoup à dire; il n'aurait qu'à jeter au public sa nuée de petits papiers, toutes les lettres encourageantes, suppliantes, mendiantes, qu'au temps de ses espérances il a reçues. De son cottage élégant des îles normandes, de son Prangins de Jersey, l'ancien favori des foules étudie les marées basses de la politique. L'humanité ne sait même pas, comme la nature, embellir ou voiler ses laideurs crues; elle agit brutalement : après l'apothéose, c'est tout de suite l'autopsie.

Il faut avouer que cette histoire des *Coulisses du boulangisme*, toute farcie de révélations qui ne sont pas, jusqu'à présent, démenties, ou qui le sont si peu qu'elles sont encore aggravées par les rectifications vaguement balbutiées, n'est pas brillante pour les royalistes. L'entrée de quelques-uns d'entre eux dans cette aven-

ture a infligé à leur cause le péril le plus redoutable et la plaie la plus dangereuse dont elle ait souffert depuis un siècle. Cette grande cause s'est trouvée accidentellement atteinte et faussée, non seulement dans son attitude politique, mais surtout dans son caractère moral qui, supérieur à toutes les défaites, l'avait tenue si haut, même lorsque le succès et l'espérance lui manquaient, dans l'estime et l'attente de la France. Le général Boulanger a fait aux royalistes cet honneur et cette justice de reconnaître qu'entre son aventure et leur cause il y avait incompatibilité; après avoir reçu leurs avances, il s'écriait devant l'un de ses amis, stupéfait de tous les sourires dont il les avait comblés : « Ils sont vraiment bêtes, ces gens-là; me suis-je assez f... d'eux! » C'était peut-être le mot de la situation; que les républicains n'en triomphent pas trop! Ils sortent des coulisses du boulangisme plus meurtris et plus penauds encore que leurs adversaires.

Il y a d'abord une première conclusion qui se dégage de cette histoire : c'est que, si la fortune du général Boulanger a été le phénomène le plus extraordinaire, — les républicains disent même, le plus humiliant de notre époque, — ce phénomène n'a été possible qu'avec la République et par la République. Elu sur tous les points de la France, choisi par Paris lui-même, la ville frondeuse, avec une majorité écrasante, en possession d'une popularité sans bornes qui, l'audace aidant, aurait pu le mettre en possession d'un pouvoir sans limites, le général Boulanger a réalisé un tour de force que Napoléon Ier, avec son génie, et Napoléon III, avec son nom, n'avaient pas accompli. Leur élévation avait des causes qu'ils tiraient d'eux-mêmes; la sienne, plus inexplicable que sa chute, n'en avait aucune : elle est le plus curieux exemple de génération spontanée qu'aura inscrit l'histoire; elle vint pour la confusion des savants qui disent que rien ne se fait de rien.

Napoléon Ier avait dû travailler pour arriver. Il était le fils de ses œuvres, des œuvres les plus éclatantes et les plus puissantes. Il avait conquis, à la sueur de son front et à la pointe de son épée, tous ses grades, y compris l'Empire qui n'était que le grade suprême. La popularité du *Petit Caporal* avait préparé la renommée du grand empereur. Avant de dominer la France, il avait fait ses preuves. Sitôt qu'il avait paru, tout avait percé et brillé en lui, le capitaine, l'administrateur, l'organisateur, le négociateur, le politique. Il avait repris Toulon aux Anglais et l'Italie aux Autrichiens. Il avait renouvelé l'art de la guerre; chemin faisant, entre deux batailles gagnées, il avait, par quelques lueurs rapides, par quelques mots hardis, décidés et nets, laissé entrevoir le dessein qui s'amassait en lui, le dessein de détourner la Révolution à son profit et de la mettre à

ses pieds. Il s'annonçait comme l'homme qui saurait la maintenir et la contenir, la flatter et la mater. Pour entrer plus à fond dans son rôle, il avait voulu donner du lointain à sa gloire, la dorer du soleil de l'Orient; il était parti pour l'Égypte, la terre mystérieuse.

Napoléon III lui-même, tant gâté par la fortune dont il abusa, n'eut pas le facile bonheur du général Boulanger. Il avait des titres à invoquer, des titres qui faisaient que sa popularité fortuite pouvait ne pas être réputée l'acte de déraison d'un peuple. Lorsque la France d'il y a quarante ans l'acclama, en face d'une République chétive, bientôt même sur ses débris, il n'était pas un inconnu; il avait quelque chose de ferme à offrir en échange des votes qui lui arrivaient à foison. Il avait la force de son nom : capital de gloire et d'autorité que les imprévoyances de son règne n'avaient pas entamé encore, et qu'avaient démesurément grossi la poésie, la légende, la chanson, les récits des vieux soldats, l'action pacificatrice du temps qui, rejetant peu à peu dans l'oubli les abus, les oppressions, les carnages, les épouvantables souffrances, avait rendu inoffensive l'admiration pour une époque si extraordinaire qu'elle semblait un cycle à jamais clos et comme une épopée perdue dans la trame de notre histoire! Quelques jours avant le scrutin du 10 décembre 1848, qui le fit président de la République, le futur élu avait raison de dire, en montrant, au haut de la colonne Vendôme, son oncle figé dans le bronze de ses batailles : « Voilà mon grand électeur! » Et telle était la magie de ce nom qu'il allait remuer dans l'âme de la France toutes les inclinations et toutes les passions dont elle est comme pétrie : avec le souvenir des temples rouverts, du papier-monnaie supprimé, de l'échafaud renversé, des révolutionnaires aplatis sous le joug ou transformés en laquais, le besoin d'ordre et de sécurité que développe dans notre société la division indéfinie de la propriété, et que le retour de nos commotions périodiques exaspère; avec le Code civil, l'amour jaloux de l'égalité; avec Marengo, Austerlitz et la pléiade immortelle, l'orgueil des armes; avec Sainte-Hélène, la pitié chevaleresque, même sentimentale, pour le malheur.

Avec le général Boulanger, rien! Rien que des qualités et des services qui, tout respectables qu'ils pouvaient être, courage au feu, entrain, amabilité, blessures vaillamment reçues, régiments brillamment commandés, étaient en disproportion avec le résultat obtenu. Sans même parler de tant de mesures de mauvais aloi, de tant de complaisances coupables, — est-ce que l'expulsion des princes de l'armée valait l'expulsion des Anglais et des Autrichiens rejetés par le général Bonaparte sur leurs vaisseaux ou derrière leurs lignes? — le général Boulanger n'avait pas eu l'occasion de se faire

appeler l'enfant chéri de la victoire, il avait dû se contenter d'être l'enfant gâté de M. Clémenceau. C'était plus maigre.

Malgré cela, le général Boulanger, l'homme le plus populaire de son temps, a failli être le dictateur de son pays. Il aurait pu avoir son plébiscite plusieurs fois millionnaire, tout comme les Napoléons. Qu'il y eût enthousiasme ou engouement, peu importe; l'effet était le même. Si M. Constans ne s'était trouvé à point pour donner un croc-en-jambe au peuple souverain, l'année du Centenaire aurait fini comme elle avait commencé, par la proclamation du général Boulanger. L'anniversaire de la grande Révolution qui, se disant fille de la Raison, prétendait abolir tous les privilèges, aurait été fêté par l'avènement d'un homme qui, pour devenir notre maître tout-puissant, n'aurait guère eu qu'à se donner la peine de naître.

Dites si une pareille excentricité est possible ailleurs qu'en république! Rappelez-vous le duc de Wellington en Angleterre, le maréchal de Moltke en Allemagne; vainqueurs, l'un à Waterloo, l'autre à Sedan, bienfaiteurs de leur patrie, qu'ils ont gorgée de gloire et de trophées, est-ce que, revenus dans leurs foyers, ils ont eu l'ombre des visées du général Boulanger? Est-ce qu'ils ont eu l'idée baroque de vouloir se faire dictateurs? Ils auraient cru descendre. C'est la République qui met tout en l'air, dans les institutions comme dans les esprits. Les rois sont précisément faits pour empêcher les dictateurs; non moins que pour l'ordre, la monarchie est une avance pour la liberté.

Et ce n'est pas la seule misère de la République que nous dévoilent les coulisses du boulangisme. Le moment où le général Boulanger distribue le plus de promesses à droite et à gauche, est celui où la démission de M. Grévy, qui n'a même pas pu arriver au bout de son temps légal, ouvre la succession à la présidence. Comme la transmission de la première magistrature dans une république doit être chose aisée, libre et belle! Tout doit y respirer la pureté, la sincérité, le recueillement, la majesté. Evidemment le congrès ne s'assemble que pour la forme; son choix est fait d'avance, il se porte naturellement sur le citoyen que sa capacité désigne, tout au moins sur celui que la majorité réclame... C'est tout le contraire qui arrive : la majorité républicaine paraissant vouloir M. Jules Ferry, la minorité républicaine déclare qu'elle s'y opposera à tout prix, par tous les moyens, *per fas et nefas;* on fera la guerre civile, on recommencera la Commune. Le communard Eudes a déjà l'appui d'un certain nombre de conseillers municipaux, il est installé dans une des salles du bas de l'Hôtel de Ville, en compagnie du comité blanquiste. La majorité républicaine prend peur;

M. Rochefort s'amuse, pour l'ahurir, à lui lâcher des nouvelles fausses et incendiaires. Le grabuge est au comble, on brocante, on maquignonne, on tripote. Floquet, le Jean qui rit de la République, se croit sûr de son succès; Brisson, le Jean qui pleure, se croit sûr de son échec. Freycinet se prend dans ses finesses, comme une souris à son tourniquet; il manque le coche, perd ses chances et tombe à plat, parce que, louvoyant toujours, il se décide trop tard à déclarer que le premier acte de sa présidence sera de livrer le ministère de la guerre au général Boulanger. Cependant M. Jules Ferry se débat toujours. Effrayé de la bagarre dans laquelle l'ami Eudes, flanqué des revenants de la Commune, pourrait le mener où il ne veut pas aller, M. Clémenceau a une idée d'or : c'est de présenter un candidat nouveau qui, ne l'étant de personne, le sera de tout le monde, M. Carnot. La majorité et la minorité se trouvant également déconfites, cela s'appellera le triomphe de la volonté nationale! Quels sont les titres du nouveau venu qui va avaler l'huître, cette huître de la volonté nationale? Il est le petit-fils de son grand-père; et M. Clémenceau ajoute en des termes que nous reproduisons sans nous les approprier : « Carnot est un imbécile, mais nous n'avons pas mieux. » M. Carnot fut élu; de telle sorte que l'élection du président de la République, en 1887, a consisté à écarter le candidat de la majorité républicaine pour faire passer un homme qui, au dire des républicains, ne représentait que ce qu'ils ont tant reproché à la monarchie de représenter quelquefois : l'hérédité sans le talent.

Vraiment nous trouvons que la vieille méthode nationale qui faisait du roi, selon un mot de M. Casimir Périer, *un être qui ne meurt pas*, et qui plaçait en lui l'immortalité visible de la patrie, avait moins d'inconvénients et plus de prestige. L'ordre, la liberté, la moralité, la société, tout y gagnait. La même année nous a montré naguère, dans cet immense empire d'Allemagne où tant de haines couvent, deux souverains descendant coup sur coup au tombeau, deux souverains montant coup sur coup au trône. Il ne nous a pas été raconté que des interrègnes se fussent ouverts où d'ignobles passions se livraient à des trafics ignobles comme elles, et que Berlin eût été à la veille d'être mis à feu et à sang.

Dans la genèse du boulangisme telle qu'elle nous est exposée, les premiers metteurs en œuvre, les premiers inventeurs du général sont des radicaux. Servile comme un jacobin, c'était un vieil adage; la bande joyeuse se présente comme un syndicat de viveurs, qui auraient flairé dans le général, devenu dictateur, le distributeur de quelque gigantesque curée.

Il y a, dans toute cette affaire, un homme qui a joué un rôle à

part et hors ligne; c'est M. Rochefort, avec sa verve endiablée, si experte dans sa désinvolture, pour hisser ou pour abattre. Rochefort a fait Boulanger. Que voulait-il? Quelle mouche l'avait piqué? Personnage prépondérant de notre troisième République, son chef spirituel le plus écouté, l'ancien rédacteur de la *Lanterne* a toujours excellé à faire prendre les vessies qu'il gonflait, pour des lanternes. C'est un narquois, disait de lui, il y a plus de vingt ans, l'auteur des *Odeurs de Paris;* jamais le narquois n'avait mieux ri au nez du public, jamais il ne s'était plus moqué de lui-même et des autres, qu'en servant un maître au peuple souverain qu'il s'était donné la charge de divertir et d'aigrir. Il lui avait fait accroire qu'il avait enfin trouvé son homme, le sauveur, le libérateur, le vengeur, celui qui rendrait la France victorieuse, et, miracle plus difficile! la République honnête. Avait-il un but dans cette fantaisie? Était-ce une politique? N'était-ce qu'une fusée? Comme Siéyès, qui avait toujours le frisson de la Terreur d'où il avait eu de la peine à se tirer vivant, M. Rochefort, qui a passé par la Commune, s'était-il dit un beau jour : Il me faut une épée? Connaissant son parti, dont il a mesuré la sottise et courtisé les crimes; sachant que, si la Commune revenait, elle le pendrait, ne fût-ce que pour son esprit qui est un délit aristocratique; voulait-il se prémunir contre ce gâchis sanglant par un dictateur de ses amis, sous l'égide duquel il mettrait en sûreté ses objets d'art, ses bronzes précieux et sa personne? Après avoir fait tant de lazzi, voulait-il finir par faire un empereur? Ce n'aurait toujours été qu'une plaisanterie.

Après les radicaux, le bonapartisme n'a pas tardé à mordre au boulangisme. C'était dans l'ordre, il y avait affinité naturelle. Le général Boulanger obéissait à cette affinité lorsque, de son propre mouvement, sans l'amorce d'un concours pécuniaire à obtenir, il se transportait à Prangins, lui, commandant d'un corps d'armée, pour conférer des moyens d'égorger le gouvernement qui l'avait investi, avec le prince qu'il avait fait exiler. Logiquement le boulangisme aurait dû être désagréable au bonapartisme, il en était la réfutation : si un plébiscite avait mis sur le pavois le général Boulanger, les plébiscites des Bonapartes ne comptaient plus; et l'imposture de ces prétentions héréditaires assises sur des votes qui se démentent, s'annulent, se contredisent sans cesse, aurait éclaté de plus en plus. Mais, pratiquement, les bonapartistes avaient raison de trouver que le boulangisme avait du bon; ils lui savaient gré de rallumer la fièvre plébiscitaire : au premier accès, le général pourrait sortir du scrutin; au second accès, ce seraient eux-mêmes, et ils avaient des recettes pour couper la fièvre.

Puis les royalistes, en petit nombre, vinrent au boulangisme, ils arrivaient les derniers, en sous-ordre, à la suite, un peu en chevaliers de la triste figure. Qu'est-ce qu'ils pouvaient bien attendre du boulangisme? Mystère! Ils invoquaient des principes qui étaient la condamnation et la destruction du leur, ils abdiquaient leur raison d'être, ils aliénaient de leur cause sa clientèle naturelle, les éléments réguliers et modérés du pays. Les vieux généraux tout entiers à leurs devoirs de soldats, les patriotes effrayés d'aventures, où menaçaient de sombrer, avec toutes les fortunes, les derniers restes de la France, les libéraux peu soucieux de renier ce qu'ils avaient toujours cru, les gens d'affaires, la masse vouée au travail et à l'épargne, s'étonnaient et se détournaient, ils se rapprochaient de la République, qui, par contraste, grandissait. Les royalistes engagés dans le boulangisme travaillaient peut-être, hélas! pour le roi de Prusse, ils n'avaient aucune chance de travailler pour le roi de France; ils furent les banquiers innocents d'une colossale mystification.

Ainsi s'était formé le mirage du boulangisme. A la fin, on ne s'y reconnaissait plus : vaste gamelle où chacun voulait avoir à manger; où même ceux qui n'avaient rien à y trouver pour eux-mêmes, faisaient semblant de chercher quelque chose. Des ingrédients de toute nature, résidu de toutes les opinions, larves de toutes les espérances, y étaient entrés, se rapprochant, se repoussant, s'entrechoquant, s'enchevêtrant, se noyant dans un pêle-mêle qui faisait que, la surface et le fond étant de plus en plus troubles, on y voyait de moins en moins clair. Le cri *Vive Boulanger!* exprimait les désirs les plus disparates et les plus ennemis : il signifiait qu'on voulait l'ordre et qu'on voulait le désordre; qu'on voulait un homme pour remettre la société sur pied, et qu'on voulait le même homme pour achever de la mettre sens dessus dessous. Si le boulangisme est né d'abord de quelque instinct démagogique sur lequel s'est bien vite greffé un appétit de dictature, nul doute que le sentiment conservateur le plus sincère n'ait fait effort pour l'adopter comme sien. L'Augereau de Fructidor qui balaye les aristocrates, le Saint-Arnaud de Décembre qui disperse les assemblées, même Franconi qui caracole, — le général Boulanger fut tout cela dans l'imagination populaire. Lorsqu'en ses beaux jours, il passait dans nos rues sur son cheval noir, lorsqu'il passait chamarré de rubans, content, élégant, souriant, triomphant comme s'il avait vaincu quelque part, d'une tenue si différente des vieux types classiques, de celui du Corse de Messidor aux cheveux plats, au teint jaune, à la poitrine rentrée, à la taille grêle sur laquelle flottait un uniforme trop ample, à l'œil soucieux et dur où la volonté jetait plus de flamme encore que le génie, ou de la grave, loyale et

stoïque figure du général Cavaignac, qui ne s'éclairait que de l'austère satisfaction du devoir accompli; — il n'est pas impossible qu'un tas de braves et de petites gens, contribuables pliant sous l'impôt, rentiers menacés de la banqueroute, commerçants, industriels et cultivateurs en détresse, ouvriers condamnés par quelques terroristes à la grève et à la faim, prêtres de campagne traqués dans leurs presbytères, fonctionnaires dénoncés par les vauriens de leur localité, n'aient cru sérieusement voir passer, sous cette nuée sombre et boueuse de la République, un Prince charmant qui, pour leur soulagement à tous, sortirait de l'urne électorale comme de la boîte enchantée.

Si la France a connu cet état psychologique où de pareils phénomènes pouvaient se produire, la République doit s'en humilier et s'en accuser. Des réalités honteuses où elle était comme enfermée, l'opinion publique s'enfuyait vers une chimère. La crainte du général Boulanger avait été pour les républicains le commencement de la sagesse. L'an dernier, sous le péril imminent, ils faisaient leurs confessions; cette année-ci aurait dû être l'ère des réparations. Par moments le gouvernement a l'air de le comprendre; il y a quelques jours, à Aubin, le ministre de l'intérieur, M. Constans, prononçait ces sages paroles : « Je suis ici au milieu de bons et honnêtes ouvriers. Je remercie les directeurs des compagnies de leur bon accueil; je remercie aussi leurs collaborateurs les ouvriers. Dites-leur que nous les aimons et que nous nous intéressons à leur sort. Personne de nous, ici, n'est né dans un fief ou sur les marches d'une baronnie; mais nous vivons sous un régime qui permet de s'élever par le travail. Dites-leur bien de se méfier de ces tentateurs venus du dehors, recevant de l'argent de je ne sais où pour semer le désordre et porter entrave au travail. Je désire et j'espère que votre département ne donnera plus le spectacle des scènes sanglantes de ces dernières années. On parlait récemment de nouvelles watrinades. Les watrinades ne se feront plus, ou ceux qui les feront sauront ce qu'il en coûte de les faire. »

C'est un excellent langage, bien différent de celui qu'avait tenu le général Boulanger devant le meurtre de M. Watrin. Le ministre de l'intérieur a été approuvé par les honnêtes gens de toutes les opinions; il ne l'aurait pas été moins unanimement si, après les scènes de Vicq, il avait eu le courage de dire : « Les chateauvillainades ne se feront plus, ou ceux qui les feront sauront ce qu'il en coûte de les faire. »

Que le gouvernement ne se berce pas d'illusions; il ne satisfera pas les radicaux. Ils ne tiennent pas à être satisfaits; ils seraient très fâchés de l'être; incapables de préparer des réformes sé-

rieuses, il leur faut toujours quelques propositions saugrenues ou violentes pour occuper la partie la plus remuante et répugnante de leur public électoral. Ils ont besoin d'avoir un gouvernement auquel ils puissent faire des conditions et de l'opposition; qu'ils puissent compromettre et désavouer. A ce jeu dont il est dupe, le gouvernement, par ses complaisances, achève de se déconsidérer et de s'affaiblir. La fameuse transformation de l'impôt foncier sur la propriété bâtie en impôt de quotité, qui devait être la merveille de la République, se trouve, à l'user, une baliverne si embrouillée que deux conseils généraux des plus républicains, les conseils généraux de Seine-et-Marne et de l'Isère, ne savent comment appliquer la loi. Un des membres de la commission du budget la traite de véritable déception.

L'insanité est bien pire encore lorsqu'il s'agit des questions religieuses où le radicalisme n'a même pas, pour l'avertir, le garde-fou des intérêts. Ces jours-ci, à propos de Dominicains qui vivaient paisiblement dans leur maison du Havre, c'était tout un vacarme dans la presse radicale, comme si la liberté de quelques citoyens irréprochables mettait la République en péril. Le gouvernement a la faiblesse de faire apposer les scellés sur les portes de leur chapelle! Plus récemment encore, un évêque, qui fut le grand vicaire du cardinal Guilbert et qui est le cousin du garde des sceaux, Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, adresse les recommandations les plus patriotiques à ses séminaristes qu'il voit avec douleur et angoisse partir pour la caserne. Vite, ce sont des injures, des menaces, des cris de rage; et les radicaux déclarent que les séminaristes n'ont qu'à prendre garde au peloton d'exécution.

Comment parler de ce dernier incident sans dénoncer une fois de plus au passage la loi qui l'a motivé? Elle a déjà reçu des applications et des commentaires qui l'éclairent dans sa triste vérité. Un paysan de l'Aveyron qui, sans être même séminariste, avait reçu au régiment le nom de *curé* parce qu'il avait été attaché à une mission religieuse, fut l'objet de tels traitements de la part de ses camarades, d'attentats si monstrueux, d'atrocités si infâmes, qu'il déserta. Le conseil de guerre, siégeant à Montpellier, a reconnu les faits qui s'étaient passés à l'instigation du caporal; une enquête minutieuse a dévoilé d'horribles détails dont la pudeur nous commande de ne pas salir ces pages. Contraints par les termes impérieux de la loi, les juges ont dû condamner le déserteur, le *curé*, la victime, ils l'ont fait à regret, ils ont prononcé le minimum de la peine, deux ans de prison; le commissaire du gouvernement s'est engagé à poursuivre judiciairement les auteurs d'un crime si longtemps et lâchement consommé. Malgré les efforts des autorités supérieures, malgré

la surveillance de nos officiers, est-ce que ce cas sera une exception? Est-ce que les mêmes passions qu'alimente une presse dévergondée n'engendreront pas çà et là les mêmes forfaits? La situation est si anormale et si dangereuse que les journaux mêmes les plus ardents à flétrir l'affaire de Montpellier, comme le *Journal des Débats*, n'imaginent qu'un moyen d'y parer, c'est d'inviter M. de Freycinet à retirer la circulaire très sage par laquelle le ministre de la guerre vient d'interdire le duel obligatoire entre soldats, même en cas de voies de fait. Le duel forcé avec le premier goujat venu serait, pour les séminaristes, le seul moyen pratique de se faire respecter. On croit rêver; les séminaires auront-ils désormais des salles préparatoires d'escrime? Les professeurs de théologie seront-ils tenus d'être en même temps maîtres d'armes? Voyez-vous les séminaristes à qui la loi religieuse, encore sanctionnée par leur vocation sacrée, défend le duel, obligés de le pratiquer par ordre du colonel, parce que de mauvais drôles, supposant qu'ils ne savent pas se battre, les auront provoqués?

A une loi oppressive et stupide qui, sans l'ombre d'un profit pour l'État ni pour l'armée, viole la liberté de conscience dans ses délicatesses les plus profondes en faisant du prêtre un soldat, il n'y a qu'un remède, c'est de la changer.

Il serait cependant bien temps d'en finir avec toutes ces niaiseries de persécution religieuse. Le monde en est excédé. La France, plus qu'aucune autre nation, devrait y mettre ordre. S'il est une vérité manifeste, c'est qu'à l'heure du siècle où nous sommes, dans la décomposition universelle de toute chose chez tous les peuples, l'Eglise catholique apparaît partout comme une grande force, la plus grande force qui reste à l'humanité, et comme une force amie de notre patrie. Nous venons encore d'en avoir un témoignage au congrès des catholiques allemands qui s'est tenu à Coblentz.

Le nom de la France n'y a été prononcé qu'avec sympathie et respect. L'idée de participer au congrès scientifique international des catholiques qui se réunira à Paris en avril 1891, a été acceptée avec enthousiasme. Les maximes, les exemples des plus illustres catholiques français qui ont été la gloire du *Correspondant*, animaient dans leurs délibérations viriles les catholiques d'outre-Rhin. Le chef du centre, M. Windthorst, parlant comme aurait pu parler Montalembert, plaçant, comme lui, sous l'égide de la liberté publique, la liberté chrétienne, disait : « J'ai toujours demandé, avec toute l'énergie dont j'étais capable, l'abolition des lois d'exception contre les socialistes. Mon opinion est que les lois des pays doivent être établies de telle façon que tous soient égaux devant la loi. » En même temps cette sollicitude ardente des catholiques allemands

pour les questions ouvrières nous rappelait un de nos plus éminents collaborateurs et chers amis, M. le vicomte Armand de Melun, l'homme de notre siècle et de notre pays qui a étudié et souvent résolu ces questions avec le plus de dévouement, de compétence et de désintéressement.

Y a-t-il un espoir qu'entre les deux nations dont l'une, il y a vingt ans, a déchiré l'autre, la paix se fasse jamais dans la justice par des transactions équitables et des réparations nécessaires? Qui ne le souhaiterait? Quel cœur d'homme ne saigne à la pensée de la vaste boucherie toujours suspendue sur l'Europe? Cette espérance, si une lueur en existe quelque part, est dans l'Église, dans le Prince de la paix qui siège à Rome. M. Windthorst a prononcé des paroles profondes sur la papauté, sur son rôle grandissant, sur les conditions essentielles et la vertu bienfaisante de sa souveraineté. Nous tenons à les citer tout entières : « Il faut faire à nouveau au Saint-Père une situation qui lui donne pleine liberté d'élever ou d'abaisser la voix dans sa prédication, d'élever ou d'abaisser sa main dans ses corrections, quand cela est nécessaire. Il est bien évident que, sans une plus grande indépendance et une plus grande liberté, la situation du Pape dans le monde ne peut procurer de grands avantages. Cette situation du Pape dans le monde est d'autant plus importante que, dans la lutte des partis et des peuples, elle doit nous donner un modérateur qui prêche la paix et répande ses bénédictions de tout côté. Et, si vous avez lu quelque part que les générations futures arriveront à l'union pacifique des peuples, vous aurez remarqué que, peu à peu, ce besoin d'un repos assuré se réalise de plus en plus. J'ai appelé l'attention du Reichstag sur ce point, quand nous avons discuté les projets militaires. On en vient aujourd'hui à parler de la possibilité de propositions de désarmement. Ces propositions reposent sur l'hypothèse que la nécessité de maintenir la paix sera plus généralement reconnue. Tant que les grandes puissances guetteront le moment où elles pourront nous surprendre selon leur dessein, il ne peut être question de désarmement. Il faut chercher à répandre cette croyance qu'il ne doit absolument plus y avoir de guerre, qu'en cas de mésintelligences, elles doivent être tranchées sur un autre terrain que celui de la guerre. Ce doit être l'œuvre d'un tribunal arbitral, dont la constitution sera toujours extraordinairement difficile. Si une fois le besoin de l'arbitrage est reconnu, tous, — même les peuples non catholiques, — se convaincront que personne n'est plus propre à cet office que le Saint-Père. Il importe qu'il y ait une autorité dominante dans le monde, et je prétends que la main du Pape peut assurer la paix qui est nécessaire à tous. »

La France devrait méditer les paroles de cet Allemand; elle y verra par quels nœuds étroits se tiennent tous ces intérêts souverains, le respect du droit à Rome, le respect du droit en Europe, la justice et la paix partout.

Aujourd'hui, 8 septembre, tandis que s'impriment ces lignes, l'Europe orientale fête magnifiquement un des meilleurs amis de la France; elle célèbre avec des transports inusités le quarantième anniversaire de l'ordination de Mgr Strossmayer, évêque de Diakovo. Du fond de la Bohême aux derniers confins de la Croatie, un immense hosannah salue le grand apôtre slave qui, fondant des écoles, des bibliothèques, des universités, des hôpitaux, des cathédrales, a consacré ses revenus, son éloquence, son génie, à instruire la race dont il est le glorieux enfant, à en réunir les rameaux épars, à préparer le jour où ils seront tous rattachés au tronc commun, à l'arbre de vie, à l'Eglise catholique. Nous reparlerons des hommages qui, en ce moment même, sont rendus à Mgr Strossmayer; qu'il sache bien que des voix françaises se mêlent à l'acclamation de sa patrie!

H. DE LACOMBE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Œuvres choisies du prince de Ligne, avec une notice par M. de Lescure. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1890. In-18 de XLIII-252 pages; portrait à l'eau-forte; tirage à petit nombre sur papier de Hollande. 8 fr.

Ce livre élégant, formant le sixième ouvrage publié par M. Jouaust dans son intéressante collection des « Petits Classiques », ne devra pas moins plaire aux lettrés qu'aux bibliophiles. Bien que, en effet, les éditeurs n'aient pas manqué au prince de Ligne, depuis Mme de Staël, qui la première, fit, en 1809, paraître un choix de ses écrits, il n'existait pas d'édification véritablement propre à satisfaire les amateurs délicats, moins soucieux de réunir les œuvres complètes d'un auteur que d'en posséder la quintessence dans un recueil bien fait, sous un petit volume. C'est précisément ce qu'a voulu faire M. de Lescure, qui s'est acquitté de sa tâche avec goût et érudition. L'introduction nous met aussi très à même de bien connaître le caractère et d'apprécier la valeur littéraire de l'homme aimable, « le plus Français des étrangers, que sa légèreté empêcha de tirer parti des qualités les plus brillantes, qui, devenu sur le tard le plus sérieux des hommes frivoles après avoir été le plus frivole des hommes sérieux, ne recueillit, comme général, que la menue monnaie de la gloire, et qui, comme diplomate et écrivain, ne parvint qu'à une célébrité mondaine et littéraire ». Les quarante volumes qu'écrivit, presque en se jouant, le prince de Ligne, ne sauraient, on le pense de reste, supporter aujourd'hui une réimpression intégrale. Mais, dans cet amas de pages vieillies, il en est de charmantes par l'esprit et la grâce, et c'est parmi celles-ci que M. de Lescure a choisi les éléments de l'agréable recueil qu'il nous offre. On remarquera particulièrement dans ce recueil la série des « portraits » et les très curieuses lettres adressées par le prince de Ligne au comte de Ségur et à l'empereur Joseph II.

Mémoires de Mme de Staal-Delaunay, publiés, avec une notice biographique, par Mme Carette, née Bouvet. — Paris, Ollendorff, 1890. In-18 de XXIII-280 pages, 3 fr. 50.

C'est par cette œuvre que Mme Carette continue son élégante collection pour les jeunes filles, dans laquelle elle se propose de vulgariser les écrits de femmes françaises, du dix-septième au dix-neuvième siècle. Mme Carette avait inauguré la série par *les Mémoires de Mlle de Montpensier*, et on a fait alors ressortir la singularité de ce choix pour une collection spécialement destinée aux jeunes lectrices. On pourrait se demander, en se rappelant certaines particularités de la biographie de Mlle Delaunay, si Mme Carette a été beaucoup mieux inspirée cette fois, car l'amour ou, comme on eût dit alors, les amours n'ont pas laissé de tenir quelque place dans la vie de l'héroïne : et le marquis de Silly, qui fut insensible, et l'excellent La Maisonrouge, qui fut si peu payé de ses soins, et le chevalier de Ménil, qui se montra si ingrat, et tant d'autres adorateurs de moindre importance sont là pour en fournir la preuve. Cependant, puisque, suivant le mot piquant qu'on lui prête, Mlle Delaunay n'a voulu se peindre qu'en buste, il faut bien croire que ses Mémoires peuvent, selon l'expression consacrée, « être mis entre toutes les mains ». On ne saurait, d'ailleurs, disconvenir que peu de livres sont plus attachants que ces curieux Mémoires, dans lesquels l'art de l'observation et l'ironie fine s'unissent à une réelle mélancolie cachée sous une apparence de sécheresse et de plaisanterie philosophique. Quant au style, on sait qu'il n'en est

point de plus agréable et de plus remarquable par le tour, la justesse et la netteté.

Pozzo di Borgo, 1764-1842, par le vicomte Adrien Maggiolo. — Paris, Calmann-Lévy, 1890. In-18 de v-450 pages. 3 fr. 50.

Cette intéressante étude peut être considérée comme une introduction indispensable à la *Correspondance diplomatique du comte Charles-André Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode*, dont le premier tome a tout récemment paru (Calmann-Lévy, in-8°). C'est la biographie la plus étendue que l'on ait du célèbre homme d'Etat. En la composant, d'après les meilleurs sources et d'après des documents inédits, M. A. Maggiolo s'est proposé d'honorer et de perpétuer en France « la mémoire d'un homme qui, ayant appartenu un instant à notre pays, et n'étant sorti de son sein que par une proscription imméritée, y est rentré pour lui rendre le plus inoubliable de tous les services, qui l'a défendu au jour du malheur, qui a voulu y mourir en y laissant sa famille à jamais implantée ». Les plus attachants chapitres de ce travail sont, on le devine, ceux où l'auteur nous montre Pozzo di Borgo en butte aux haines de Napoléon; où il retrace, plus tard, les efforts de l'ambassadeur de Russie en France pour amener la libération du territoire (1815); où il expose enfin l'idée maîtresse de son système politique, c'est-à-dire l'alliance franco-russe.

Paris, promenade dans les vingt arrondissements, par Alexis Martin. In-8° de 500 pages illustré de 44 gravures hors texte et de 21 plans coloriés. — A. Hennuyer.

Ce n'est pas là, à vrai dire, un livre de science. Mais la sience est un peu répandue partout à Paris, et il n'est pas superflu d'indiquer les endroits où l'on y a élevé des temples. Le *Paris* de M. Martin, renseignera à cet égard non seulement les étrangers, mais encore les provinciaux et les Parisiens eux-mêmes. Il faut savoir s'orienter dans la grande ville et M. Martin a écrit un guide excellent. Les grandes découvertes, les inventions ont leur histoire, que rappellent certains monuments ou établissements que l'on visitera avec plaisir, depuis la tour Saint-Jacques illustrée par Pascal, jusqu'à notre vieux Muséum d'histoire naturelle, qui a été si rajeuni dans ces derniers temps. Un bon livre comme celui-là et que de promenades intéressantes! Peut-être, l'ouvrage de M. Alexis Martin décidera-t-il quelques Parisiens en vacance à visiter Paris.

Le Roman de Dumouriez, par M. H. Welschinger. 1 vol. in-18. (E. Plon, Nourrit et Ce.)

M. Henri Welschinger a rassemblé en un volume plusieurs études historiques sur la période de la Révolution. La première et la plus importante, qui donne son titre au recueil, *le Roman de Dumouriez*, a, en effet, tout l'intérêt d'un roman. L'auteur publie, sur la jeunesse du fameux général, les détails les plus nouveaux et les plus curieux. Il met à jour sa correspondance intime; il raconte les querelles et la séparation de Dumouriez et de sa femme, par suite de la folle passion du général pour la baronne d'Angel, sœur de Rivarol.

Cette piquante étude est suivie du *Livret de Robespierre*, dont nos lecteurs ont eu la primeur; de l'histoire encore peu connue d'Adam Lux, de la vie non moins ignorée du journaliste Lebois, successeur de Marat à *l'Ami du peuple*, et enfin des singuliers rapports du Comité de Salut public avec la Comédie-Française.

Ces nouvelles études sur la Révolution s'imposent par leurs révélations et leurs appréciations originales. Elles ont pour base des documents authentiques de la plus haute valeur, provenant de nos archives.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

SALOMON

FIN DE RÈGNE

VISITE DE LA REINE DE SABA. — LA CHUTE

Plus qu'une fin de siècle, la fin d'une dynastie, d'une république, souvent d'un règne, quelquefois d'un simple régime politique, est digne de la considération et des réflexions des hommes d'Etat, des historiens et des moralistes. Il se dégage, des décadences et des chutes, des leçons que Montesquieu n'a pas toutes recueillies.

En d'autres siècles, il fallait chercher ces leçons quelquefois bien loin dans l'histoire. Dans le nôtre, ces évènements se multiplient sous nos yeux. Ce sont de vrais *changements à vue*. Nous ne parlons ni de la fin de Louis XVI, ni de celle de Robespierre, qui demanda la mort du roi, ni du Directoire, ni du 18 brumaire. Mais notre siècle a vu l'effondrement du premier empire, la fin de la Restauration, la chute de la monarchie de Juillet, celle d'une deuxième république, d'un second empire; et, si rassurée que se montre en ce moment la troisième république, qui pourrait affirmer avec certitude que les deux lustres qui restent au dix-neuvième siècle ne verront pas d'autres changements encore?

C'est d'ailleurs un spectacle émouvant entre tous, que ces tragédies dont le sombre et parfois sanglant dénouement vient surprendre les princes au moment où, satisfaits et confiants, ils célèbrent leurs victoires et multiplient les fêtes. Une invisible main, celle de Dieu, trace alors sur les murs d'une salle de festin les trois mots lugubres : *Mane*, *Thecel*, *Phares*.

Nous voudrions rapprocher de la chute finale de Salomon l'instant le plus radieux de son règne; montrer un de ces coups de Dieu qui faisaient dire à Bossuet : *Et nunc*, *reges*, *intelligite*. « Et maintenant, chefs des nations, gouvernements, instruisez-vous! »

C'est bien loin de la scène politique d'aujourd'hui que nous allons chercher un exemple mémorable de ces péripéties terribles. Celle

que nous allons décrire s'offrait à nous avec cet avantage qu'on en peut dégager une grande leçon de morale et de religion. Le règne de Salomon tout entier appelle la méditation aussi bien des hommes politiques que des hommes religieux. Bossuet y puisait de grands enseignements à ce double point de vue.

L'étude développée du règne de Salomon et de ses écrits demande un livre. Considérant plutôt les besoins du moment que nos propres forces, nous publierons bientôt un long travail sur cette matière. En attendant ce jour, qui ne sera pas très éloigné, nous livrons aux lecteurs du *Correspondant* l'une de nos études, où nous mettons en regard le moment le plus éclatant d'un règne qui compta plus de trente ans de succès et de gloire, et sa fin lamentable dans le déshonneur, les dettes, les révoltes, préparant la perte définitive, non pas seulement de deux provinces sur trente-trois, mais de dix tribus sur douze.

Il est temps que l'histoire vraie vienne prendre place à côté du roman intitulé : *Histoire du peuple d'Israël.*

I

La manie de mettre en doute, avec une légèreté coupable, les faits les plus authentiques racontés par la Bible induit certains écrivains à contester la réalité historique de la visite de la reine de Saba. On a invoqué contre cette réalité l'éloignement et la séparation des peuples entre eux à cette époque et, dans la Bible, l'indication erronée du pays que gouvernait l'illustre princesse. On a converti l'histoire d'un fait avéré en légende.

Il convient d'abord d'écarter les erreurs et les préjugés relatifs à ces deux points.

Plus on entre dans la vie du fils de David, plus on regrette l'absence de documents perdus, et la brièveté, la rareté de ceux qui nous sont parvenus; ils jetteraient une vive lumière, non seulement sur la Palestine, mais aussi sur les nombreux petits États qui occupaient, au temps de Salomon, des territoires importants s'étendant des rives du Nil aux rives de l'Euphrate.

On se représente trop ces peuples comme séparés entre eux, étrangers à leurs voisins, indifférents les uns aux autres et ignorant absolument ce qui s'accomplissait au loin. Leurs relations mutuelles sont cependant un fait certain; à défaut d'autre témoignage, ne suffit-il pas que l'histoire nous montre ces nations souvent liguées ensemble et liées par des traités?

L'absence d'ambassadeurs chez ces peuples, de légats résidents, de chargés d'affaires à l'étranger, le manque de courriers et de

tout service postal régulier, tant de moyens de communication qui, s'ils nous faisaient tout à coup défaut aujourd'hui, nous isoleraient instantanément, nous font supposer à tort que les peuples, autrefois, se résignaient à s'ignorer complètement.

Il n'en était rien. Les relations commerciales s'imposaient; et des routes, qui existaient bien longtemps avant David et Salomon, étaient sillonnées de caravanes. Celles-ci cumulaient alors des services importants. Elles communiquaient les nouvelles, accueillaient les voyageurs sans escorte et leur servaient de guides et de protecteurs. De cette sorte, elles mettaient presque tous ces pays en rapport entre eux.

« Le commerce des Adites avec l'Inde, l'Égypte et la Phénicie, remonte, dit M. Lenormant, si haut dans les temps qu'il serait impossible d'essayer même d'en déterminer l'origine. Les caravanes d'encens, de myrrhe et de baume, traversant l'Arabie pour gagner le pays de Chanaan, sont déjà mentionnées par la Bible dans l'histoire de Joseph. »

Les relations d'Israël avec ses voisins n'étaient pas gênées par la différence des langages. Tous les Sémites n'avaient qu'une langue mère, au sein de laquelle s'étaient formés des idiomes divers, à la vérité, mais compris par tous. Or toutes les nations kouschites de la péninsule arabique parlaient des dialectes d'une seule et même langue sémitique.

Les négociations de Salomon avec Hiram, du roi d'Israël avec les pharaons; Hadad reçu à la cour d'Égypte, tous ces faits nous laissent entrevoir des relations politiques entre les pays voisins. Nathan et Gad, suivant la Bible, écrivirent l'histoire contemporaine de David et de ses rapports avec tous les peuples de la terre.

Les relations d'Israël avec le Yémen, pays de la reine de Saba, ne peuvent laisser aucun doute. Nous savons d'une manière positive que, dans un intérêt commercial, la Palestine et l'Arabie s'envoyaient réciproquement des caravanes. Il existait entre les deux pays un échange d'informations. On savait à Saba, une grande partie des évènements qui se passaient à Jérusalem sous Salomon. Ce roi y était connu; ses œuvres aussi. On n'ignorait pas le temple qu'il avait édifié, la magnifique ordonnance établie dans son royaume, les richesses acquises par ses soins, et surtout la sagesse de ses actes, de ses paroles et de ses écrits.

Les vaisseaux israélites qui allaient à Ophir relâchaient forcément, pour y renouveler leurs provisions et attendre les vents favorables, dans les ports du Yémen, dont le royaume de Saba formait une partie. Aussi la renommée du royal possesseur de la flotte se répandit-elle bientôt dans l'État des Adites. Elle fut l'origine

du voyage de la reine de Saba à Jérusalem. La reine de Saba, dit l'Écriture, apprit les grandes choses que Salomon avait faites au nom de Jéhovah[1].

II

Un grand nombre de commentateurs font, il est vrai, d'après Josèphe, de cette princesse une reine d'Éthiopie[2]. Les livres historiques de ce pays, au rapport du savant explorateur anglais Bruce[3], sont remplis de détails sur le voyage de cette reine, qu'il nomme Môkédâ, et qui embrassa, disent-ils, à Jérusalem le culte du vrai Dieu[4]. Elle aurait eu de Salomon un fils qui régna après elle sous le nom de Memlek et dont le surnom était Ebn-Hakim (Bainâ-Hekem), fils du Sage. Sa mère voulut qu'il fût élevé par son père dans l'art de gouverner les peuples et l'envoya à la cour de Jérusalem. Devenu grand, Memlek porta ombrage aux princes israélites et fut contraint de regagner la patrie de sa mère. Mais Salomon, qui l'aimait beaucoup, ne consentit à son départ qu'à la condition que chaque Israélite de marque donnerait son fils aîné comme compagnon de route à Memlek. La loi de Moïse aurait ainsi été connue et observée sur la terre éthiopienne[5].

Ces traditions recueillies par M. Bruce ont été contrôlées par un diplomate anglais, H. Salt, chargé en 1809 de nouer des relations avec l'empereur d'Abyssinie. « Je me croyais, dit-il, transporté dans quelque tribu d'Israël, et il me semblait vivre à quelques mille ans en arrière, dans les siècles où les rois étaient pasteurs, où les chefs de Juda, armés de lances ou de frondes, allaient, sur des ânes et des mulets, combattre les Philistins[6]. » On

[1] III Reg., x, 1-5.

[2] Josèphe la nomme Nicaulè ou Nicaulis. (*Ant. jud.*, VIII, c. II.) Son récit contient des fautes nombreuses. Il est reproduit par Raban-Maur, Jansenius, etc., et par saint Jérôme (*in Isaï.*, XLIII); Origène (homil. 11 *in Cantic.*); saint Augustin (serm. 152, *de Tempore*); saint Grégoire de Nazianze (*orat.* 40); saint Grégoire de Nysse (hom. 7 *in Cantic.*)

[3] *Voyage à la recherche des sources du Nil*, t. II, p. 370. — L. Ludolf, *Historia Æthiopica*, lib. II, c. III.

[4] De retour en Arabie, la reine aurait entretenu avec Salomon, qui était devenu son époux, un commerce de lettres, par le moyen d'un oiseau nommé *hudhud*, qui en était porteur. (Cf. d'Herbelot, *Biblioth. orientale*, art. « Balkis ».)

[5] Ces traditions constatées par Bruce se retrouvent dans le livre Éthiopien : *La Gloire des rois*. (Prætorius, *Fabula de regina Sabæa apud Æthiopos*.)

[6] H. Salt, *Voyage en Abyssinie*. Depuis Memlek jusqu'à la fin du huitième siècle avant notre ère, l'empire d'Ethiopie aurait appartenu aux descendants de Salomon, excepté pendant environ 340 ans, de 960 à 1300. A cette dernière date, Ikounou, de la race de Salomon, aurait remonté sur le trône de ses aïeux. (Dalmeida, *Histoire de la haute Ethiopie*; Dom Calmet, III Reg. x, 1.)

sait par le Nouveau Testament que Moïse et les Prophètes étaient lus en Ethiopie : l'eunuque de la reine Candace, venu adorer Dieu à Jérusalem, s'en retournait en lisant Isaïe, quand l'apôtre Philippe le rencontra et le baptisa.

Quoi qu'il en soit des traditions éthiopiennes, la plupart des commentateurs modernes continuent de placer, avec dom Calmet, Saba en Arabie et à l'identifier avec Mariab, aujourd'hui Mareb [1]. Ces traditions arabes, qui donnent à la reine de Saba le nom de Balkis, la font régner aussi dans le Yémen [2]. Nous regardons cette opinion comme la plus probable. D'abord parce que Saba est toujours, par nos Livres saints, placée en Arabie [3] et que les présents que la reine de Saba apporta à Salomon sont des produits de l'Arabie. La Bible et les auteurs profanes en fournissent de nombreux témoignages [4].

L'Évangile lui-même semble confirmer cette opinion. Il nomme la reine de Saba, *Regina Austri* « Reine du Midi », et il place son royaume à l'extrémité de la terre [5], désignation qui ne convient proprement qu'à la position de l'Arabie à l'égard de la Palestine.

Enfin les découvertes modernes sont venues confirmer singulièrement cette opinion.

« La circonstance la plus curieuse qui s'offre à nous, dit M. Lenormant, dans les documents que le temple de Deïr-el-Bahari fournit sur l'expédition égyptienne du Yémen pendant la minorité de Thoutmès III (XVIIIe dynastie) est celle-ci, que les Adites étaient alors gouvernés par une vieille reine qui vint en personne à Thèbes pour rendre, en qualité de vassale, hommage à Hatasou. C'est également par une reine que la Bible nous montre le pays de Saba gouverné au temps de Salomon, quand les Israélites entrèrent en relations suivies avec ce pays. Le temps de Salomon, comme celui de Thoutmès III, appartient dans le Yémen à la période de l'empire des seconds Adites. Ainsi les deux seuls renseignements positifs et

[1] Lenormant, VI, 339. « Saba ne peut donner lieu à aucun doute. C'est le nom que les écrivains de l'antiquité classique attribuent, d'un accord unanime, aux habitants du Yémen. Nous voyons par leurs propres monuments, que ces habitants, ces Sabéens, grecs ou romains, appelaient eux-mêmes leur pays Saba, et appliquaient quelquefois ce nom à leur capitale. » (*Ibid.*, 342.)

[2] Pocock, *Specimen histor. Arabum*, p. 59.

[3] Job, I, 15; Ps. LXXI, 10; Isaias, XLIII, 3; Ezech., XXVIII, 13.

[4] Isaias, LX, 6; Ps. LXXI, 15; Jerem., VI, 20. — Virgil., *Georgic.*, I, 57; Plin., XII, 17 et XXXVII, 6.

[5] Matth., XII, 42. Tacite se sert de la même locution que l'Évangile et place l'Arabie à l'extrémité de la terre : *Terra finesque qua ad Orientem vergunt Arabia terminantur.* (*Hist.*, V, 6.)

contemporains que nous ayons sur cet empire montrent, l'un et l'autre, des reines placées à sa tête[1]. »

Mais comment la reine de Saba obtint-elle en Ethiopie la réputation que nous avons dite?

Les découvertes modernes répondent encore à cette question : « La substitution des Sabéens aux noirs Africains, comme formant la masse de la population de l'Abyssinie, démontre, continue M. Lenormant, qu'il y eut à un moment donné une grande émigration... Comme l'a très judicieusement remarqué l'illustre Silvestre de Sacy, l'émigration des Sabéens en Abyssinie fut certainement postérieure au temps de Salomon. Cette émigration eut lieu lorsque les rois Adites, vaincus par les Arabes jectanales, furent chassés de leur antique royaume. Alors le fils de la reine et de Salomon, traversant la mer Rouge, serait aller fonder avec ses sujets, sur la terre éthiopienne, une nouvelle monarchie[2]. »

On explique de la sorte aujourd'hui et on concilie à la fois dans leurs lignes générales les traditions arabes et éthiopiennes. Mais, quel que soit le royaume de cette reine mystérieuse, le fait biblique de sa visite à Salomon demeure dans toute sa certitude.

Le Christ insinuera[3] et les Pères écriront que cette princesse quittant son royaume pour rendre hommage à Salomon et s'instruire auprès de lui, était la figure de l'Église, venant reconnaître et adorer le Messie, s'instruire à son école et embrasser la doctrine et les lois de son Évangile[4]. Les pharisiens ne voudront point reconnaître et adorer ce Messie; ils le renieront et le blasphèmeront; mais « la reine de Saba s'élèvera au jour du jugement contre leur incrédulité et la condamnera, parce qu'elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon »; or Celui qui a parlé dans le temple de Jérusalem, et qui règne dans son Église sur toute la terre, « est plus grand que Salomon[5]. »

[1] *Histoire ancienne de l'Orient*, t. VI, p. 363, et II, p. 185.

[2] *Histoire ancienne de l'Orient*, t. VI, p. 375 et suiv.

[3] Matth., XII, 42.

[4] S. Eucher, Bède, etc. S. Bernard (serm. 22 *in Cantic.*); S. Ambroise (lib. II *Offic.* c. X); S. Grégoire (in psalm. VII, *Pœnit.*, v. 7); S. Prosper (lib. II *de Prædest.*, c. XXVII), etc. — Les Juifs ont reconnu le rôle prophétique de la reine de Saba : ils pensent que cette reine, émue de la réputation de Salomon, croyait que c'était le Christ, le Messie; les paroles *venit in nomine Dei*, du texte, auraient ce sens. (Bereschit rabba, vers. 6, cant. XXV, cité par Galatinus, lib. VIII, c. III.

[5] Matth., XII, 42; Luc., XI, 31.

III

L'entrée de la reine de Saba à Jérusalem se fit avec une pompe merveilleuse. Elle avait un nombreux cortège et les plus riches équipages. Les chameaux de sa caravane étaient chargés d'immenses richesses, d'aromates, de lingots d'or et de pierres précieuses.

Quelles furent les fêtes que Salomon donna à la reine? Combien de temps demeura-t-elle à la cour du roi d'Israël? Dans quelles circonstances avaient lieu les entrevues du monarque et de la princesse? A ces questions nous ne pouvons répondre que par les textes de la Bible.

Admise en présence de Salomon, elle lui proposa les énigmes ou paraboles qu'elle avait préparées dans son cœur [1]. Le langage allégorique, la parabole, l'énigme, la sentence, le grand sens et la finesse d'un mot placé à propos sont conformes, on le sait, aux habitudes et à la méthode des philosophes arabes : c'était la manière de Job. Plutarque, par suite d'une vieille tradition biblique peut-être, parle des défis de sagesse que se faisaient les rois d'Ethiopie et d'Égypte [2].

L'imagination orientale s'est emparée de l'épisode biblique, qui est devenu un thème de poésie; il a donné lieu à des compositions charmantes. Un jour, disent les Arabes, l'étrangère présenta à son hôte deux roses, qui semblaient deux sœurs écloses au même rayon de soleil; l'une était naturelle, l'autre avait été artificiellement imitée, mais avec tant d'art qu'il semblait impossible de les distinguer. Salomon fit apporter une abeille qui, livrée à son infaillible instinct, ne tarda pas à se fixer sur la rose naturelle pour en extraire le suc embaumé [3].

Aucune des demandes par lesquelles la reine de Saba exerça la sagacité de Salomon ne demeura sans réponse, et son admiration fut au comble. Mais quand elle parcourut le palais que Salomon s'était fait construire, les appartements des officiers et des serviteurs; quand elle vit l'ordre qui présidait à l'approvisionnement de la demeure royale, le luxe des festins, la somptuosité des vêtements et des parures; quand elle traversa les galeries qui conduisaient à la maison du Seigneur [4], elle demeura stupéfaite : « C'était bien la vérité, dit-elle à Salomon, que j'entendais dans mon royaume, quand on me parlait de votre sagesse et de votre gloire : j'avais peine à le croire. Mais je suis venue, j'ai vu de mes yeux

[1] III Reg., x, 2.
[2] *Convivium*.
[3] Choisy, *Vie de Salomon*, p. 161.
[4] La Vulgate porte : *les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur*.

ces merveilles, et je reconnais qu'on ne m'a pas dit la moitié de la réalité. Votre sagesse et vos œuvres sont encore au-dessus de toutes les louanges que j'en ai entendues. Heureux mille fois vos sujets, ô prince! heureux vos serviteurs qui ont le privilège d'être sans cesse à vos côtés et d'entendre les paroles de votre sagesse! Béni soit Jéhovah, votre Dieu, auquel vous êtes si cher! Il vous a fait asseoir sur le trône d'Israël; son amour et sa grâce se sont reposés sur vous, et il vous a donné le sceptre pour faire régner la justice et l'équité sur son peuple. »

On a remarqué qu'il y a, dans ces dernières paroles, un regret mélancolique de quitter un prince si magnifique. Elle semble dire : Que ne suis-je votre servante et non la reine de Saba! Du moins je vivrais à vos côtés. De telles paroles ne trahissent-elles pas en effet un sentiment plus vif que celui de l'admiration? On y a vu comme une preuve en faveur de la tradition arabe, qui veut que la reine, en quittant Salomon, ait été sa femme et la mère d'un de ses enfants [1]. Sa générosité à l'égard du monarque d'Israël en serait un nouvel indice. Elle offrit alors à Salomon 120 talents d'or, des pierres précieuses et une telle quantité de parfums qu'on n'en vit jamais autant à Jérusalem. Selon Josèphe, elle aurait joint à ces parfums l'arbre du baume, inconnu alors en Judée et qui est devenu si commun en ce pays [2].

De Saül à Salomon, il n'y a que la durée d'un règne, et cependant, qu'il semble déjà loin le temps où l'on offrait au roi d'Israël, comme présent, un chevreau et une outre de vin [3]! Le roi, de son côté, offrit à la princesse tout ce qu'elle parut désirer, et beaucoup plus qu'elle n'avait elle-même apporté. Il y ajouta un présent royal digne de sa magnificence; et la reine de Saba reprit avec sa suite le chemin de ses États [4].

IV

Si le récit de la vie de Salomon finissait à cet épisode, nul roi n'aurait dans l'histoire une gloire plus pure, et la postérité n'aurait rien à retrancher à l'éloge que lui adressa la reine de Saba. Un royaume créé par les victoires du père, agrandi, fortifié, embelli par la sagesse du fils; un peuple innombrable jouissant avec sécurité des douceurs de la vie; chacun, tranquille et joyeux, assis à

[1] C. Bader, *La Femme biblique*, p. 378.

[2] *Ant. jud.*, VIII, c. II. — Ce trait, s'il est authentique, prouve que la reine de Saba venait d'Arabie; l'Ethiopie ne produisant pas la plante du baume.

[3] I Reg., XVI, 20.

[4] III Reg., X, 6-14 II; Paral., IX, 5-12.

l'ombre de sa vigne et de son figuier[1]; un temple cité au loin en Orient parmi les merveilles, élevé au Dieu de l'univers, digne de réunir dans l'hommage et la prière, non seulement Israël, mais le genre humain tout entier; Jérusalem, fière de ses palais, forte de ses murailles, admirée de l'étranger, orgueilleuse de ses fêtes profanes et religieuses; l'Israélite libre, affranchi de toute corvée; l'argent aussi commun que les pierres, le bois de cèdre autant que le bois de sycomore; les villes devenues des greniers d'abondance en prévision de la guerre et de la disette; une alliance étroite avec Tyr et l'Egypte; des flottes combinées avec celles de Sidon, allant d'un côté jusqu'aux Indes, de l'autre sur les rivages de la vieille Ibérie; Palmyre élevée entre l'Orient et l'Occident comme un immense bazar, où l'Asie et l'Europe venaient échanger leurs richesses et les produits de leur industrie; à la tête, dominant tout, un monarque vers lequel accouraient les peuples et les rois des plus lointaines contrées pour entendre et étudier la sagesse : tout cela, dix siècles avant Jésus-Christ, ceint le front d'Israël d'une gloire incomparable. Dieu le voulut ainsi parce que cette gloire devait, dans tous les siècles, figurer les gloires évangéliques. « Toute la terre, dit de Salomon le fils de Sirac, toute la terre admirait vos cantiques, vos proverbes, vos interprétations, et glorifiait le nom de Jéhovah! »

Que le fils de Sirac ne s'est-il arrêté là! Pourquoi a-t-il ajouté : « Et après cela vous vous êtes fait l'esclave des femmes et de votre corps; vous avez imprimé une tache à votre gloire; vous avez attiré la colère sur vos enfants et la vengeance sur vos folies[2] »? Nous le verrons bientôt.

V

A quel moment de la vie de Salomon faut-il placer l'illustre visite de la reine de Saba? Tout fait croire qu'elle coïncida avec l'apogée de la gloire du monarque d'Israël. A ce moment, rien encore n'en ternissait l'éclat. Les paroles admiratrices qui s'échappent des lèvres de la reine ne comportent aucune restriction, aucune réserve : « Votre sagesse, lui dit-elle, et vos œuvres sont encore au-dessus de toutes les louanges que j'ai entendues. Heureux mille fois vos sujets, heureux vos serviteurs, qui ont le privilège d'entendre sans cesse les paroles de votre sagesse! » Si la réputa-

[1] III Reg.. IV, 25. — En Palestine, les ceps étaient debout et fort élevés, on s'asseyait dessous. C'étaient d'ordinaire les troncs des figuiers qui les soutenaient, et c'est ainsi qu'on se mettait à la fois « sous sa vigne et sous son figuier ». (Stapfer, p. 218.) Cf. Mich., IV, 4; Zacchar., III, 10.

[2] Eccli., XLVII, 18-22.

tion de Salomon avait été compromise au moment de la visite de la reine de Saba, cette princesse aurait-elle pu venir seule, avec des femmes, séjourner dans le palais de Salomon? Son peuple l'eût-il souffert et n'aurait-elle pas couru à sa déchéance et à sa perte? C'est son peuple qui la poussa à cette visite qu'elle n'eût pu faire autrement[1].

Cependant ce soleil si resplendissant dans son midi allait se coucher au milieu de nuages sombres. Mais que le lecteur en prenne acte : jusqu'à présent, jusqu'au point du récit où nous avons conduit l'histoire de Salomon, son règne paraît sans tache. Où trouverait-on à reprendre? L'Écriture, dans les faits qu'elle raconte, paraît célébrer une gloire très pure et chacun des chapitres de la Bible pourrait s'écrire sous ce titre : Témoignage de la sagesse de Salomon.

Le soin qu'il mit à enrichir son trésor rentrait dans le devoir d'un roi qui a l'obligation de travailler pour le bien-être de son peuple. S'il s'était créé de somptueux palais, c'est que la splendeur de son trône s'identifiait avec celle d'Israël, et à cet égard, vu la constitution de l'État, Salomon pouvait dire : L'État c'est moi.

Ce n'est pas non plus le poids des impôts établis durant la première période de son règne que l'on peut lui reprocher. Ils furent très lourds à la vérité, car les entreprises multiples étaient coûteuses. David avait seulement commencé l'installation et la défense de la nation : il fallait les achever. Mais alors Israël était riche; l'agriculture et le commerce étaient florissants; l'or et l'argent abondaient. Les impôts, répartis comme ils étaient avec sagesse, ne pouvaient arrêter ni empêcher le progrès d'une prospérité se développant au sein d'une paix profonde.

Peut-être remarquait-on cependant déjà chez le roi quelque penchant à la mollesse et pour un luxe accepté en Orient, mais dangereux partout, celui des femmes. Toutefois, rien ne pouvait faire présager des chutes comparables à celles que nous allons dire.

La loi de Moïse n'avait fixé ni le nombre des femmes du roi ni celui de ses concubines. Cependant elle déclarait que les unes et les autres ne devaient pas être nombreuses. Salomon commença par éluder le correctif mis par Moïse à la tolérance de la polygamie juive. Il multiplia sans mesure ses femmes de premier et de second ordre. Ce qui aggravait cette faute de manière à indigner un peuple jusqu'alors docile et fidèle, ce fut l'introduction, dans le palais, de femmes idolâtres; ce fut surtout que, par une intolé-

[1] Les rois de Saba jouissaient d'un pouvoir tempéré par celui des grands vassaux. Rois et reines vivaient confinés dans leur palais. D'après un voyageur grec, Agatharchide, ils ne pouvaient en sortir sans s'exposer à être lapidés. (Cf. Lenormant, *op. cit.*, t. VI. p. 384 et suiv.)

rable faiblesse, Salomon acceptait qu'elles apportassent avec elles et leurs idoles et leur culte. On rencontrait partout, dans la ville sainte, des eunuques effrontés, des prêtres de Moloch, d'Astarté et de Kamos. Sur les collines des Oliviers, non loin du temple, s'élevaient des sanctuaires païens, et là l'étranger se livrait impudemment à des pratiques cruelles et sacrilèges.

Alors toute la gloire de Salomon parut s'éclipser et la sagesse l'abandonner. On se rend bien compte du cours que prirent les choses. Pour loger, installer ses troupes de femmes impures et d'eunuques effrontés, il fallut de nouveaux palais, il fallut de nouveaux temples. Le peuple gémit des dépenses injustifiables auxquelles son roi se laissait entraîner.

Ce ne fut pas tout; les femmes ne se contentent pas longtemps des bijoux dont elles se montrent avides; elles aspirent à l'influence, à un rôle politique en administration. L'opinion leur attribua toutes les faveurs accordées par Salomon. Des intrigues et des scandales quotidiens firent crier le peuple et révoltèrent même les plus sages.

Tous ces impôts qu'il fallait augmenter, tous ces parvenus qu'il fallait honorer mirent le malaise et la désaffection partout. En quelques années, le prestige prodigieux de celui qui fut trente ans le plus grand des rois s'évanouit pour jamais. L'avenir même de sa dynastie était menacé.

Salomon, parlant de la volupté, a écrit quelque part : « Le miel de sa parole s'échappe jusqu'à ce que la flèche mortelle ait percé l'âme de sa victime, comme l'oiseau atteint par le chasseur dans les champs de l'air. O mon fils, détourne l'oreille de ton cœur de ses discours empoisonnés. Elle a blessé bien des vaillants et tué des héros. Les routes de sa demeure sont les routes de l'enfer; elle pénètre jusque dans les profondeurs de la mort [1] ».

Ces paroles écrites par Salomon lui-même, au temps où la sagesse l'inspirait, doit-on les considérer comme un avertissement qu'il s'adressait à lui-même autant qu'à toutes les générations de la terre? Sans doute il avait senti bouillonner en lui des passions frémissantes, il en avait entrevu tous les dangers. Mais comment a-t-il pu oublier les saintes résolutions et les énergiques volontés de sa jeunesse, lui qui avait si bien dit, si bien pensé, si bien prévu? C'est là un mystère du cœur humain que nous livrons à ceux qui soutiennent qu'il n'existe aucun désordre originel dans la nature, que la raison suffit à tout, que la grâce divine est une superfétation et une fiction et que l'ordre surnaturel n'existe pas. Les contradictions du cœur de l'homme, créature essentiellement

[1] Prov. VII, 21 et seq.

fragile, inconstante, aussi ennemie d'elle-même, quand la passion domine, qu'ingrate envers Dieu, ne trouvent pourtant d'explication aux chutes comme à la persévérance dans le bien que dans ces deux forces contraires, que la religion catholique après l'Evangile nous représente en lutte incessante au fond du cœur humain : une force céleste et une force infernale; la grâce et Satan, les anges et les mauvais esprits. Que les libres-penseurs de toutes les époques rient et s'extasient devant nos explications qu'ils estimeront bien naïves : leurs sarcasmes et leur scepticisme ne changeront rien au fond des choses, et le mystère impénétrable se dressera devant eux, qu'ils le regardent au fond de leur propre cœur ou qu'ils l'admirent dans les autres. La sagesse et la vertu sont des biens que Dieu n'accorde qu'à la condition de la prière constante, de la prudence et de la défiance de soi-même.

C'est là ce que laissent entendre les récits brefs et attristés de l'Écriture. Voici, en deux mots, ainsi qu'il convient au sujet, comment elle raconte le fait.

« Le roi Salomon abandonna son cœur à l'amour des femmes étrangères. » Il avait commencé par une Egyptienne. Si cette affection n'était pas formellement contraire à la loi, elle était du moins un premier pas vers les amours illégitimes. Il savait fort bien qu'il plaçait tout près de lui une difficulté pour le service de Dieu [1]. David, qui fit ce mariage, l'en avait prévenu.

Mais Salomon eut confiance qu'il triompherait par la sagesse divine qui était en lui. Il est toujours bien dangereux de s'établir de propos délibéré dans l'occasion de mal faire. Il est assez d'autres occasions contre lesquelles on a à réagir. Mais enfin, avec la grâce de Dieu, Salomon pouvait triompher. La vigilance s'imposait; elle ne dura pas toujours. Dans cet âge dangereux, entre cinquante et soixante ans, alors que, suivant les naturalistes d'accord avec les physiologistes, le mal dont on a vu tant de fois le spectacle perd de son horreur et la volonté de ses énergies, Salomon fit venir des femmes de Moab et d'Ammon, d'Idumée, de Sidon et de la terre des Héthéens. Alors, sans doute, les prophètes, les sages d'Israël cherchèrent de toutes parts à l'arrêter, à le ramener en arrière. Il faut croire que leurs avertissements, leurs reproches, leurs sombres prévisions irritèrent le tout-puissant monarque au lieu de l'amener à de salutaires réflexions. Ainsi qu'il est arrivé si souvent dans l'histoire, l'orgueil d'un roi s'exalte en présence du reproche et de ce qui, de près ou de loin, s'offre à lui comme une menace.

[1] Toutefois nous ne voyons nulle part dans la Bible que la princesse ait favorisé l'idolâtrie égyptienne.

Que de fois, sans doute, sous les formes les plus adoucies, les amis de Salomon s'efforcèrent-ils de rappeler au monarque oublieux les paroles de Jéhovah : « Vous ne contracterez point d'alliances avec les nations chananéennes, et vos fils ne prendront point d'épouses dans leur sein, car elles vous pervertiraient et vous entraîneraient au culte des idoles[1]. »

Tel fut le langage des sages ; mais, comme dit Bossuet, les sages sont-ils crus? Salomon, faut-il en douter, les éloigna, les disgrâcia, changea l'orientation de son gouvernement[2]. Aveuglé par une passion d'une extrême ardeur, *ardentissimo amore*[3], passion que la sainte Écriture ne caractérise pas autrement, peut-être l'amour tyrannique de quelque femme non moins séduisante que perverse, il n'entendit rien et viola hardiment la défense de la loi. Après avoir copié l'Egypte dans les arts, il l'imita dans ses excès. A l'exemple des pharaons, il donna à son gynécée un développement effréné[4].

Les étrangères deshonorèrent ses cheveux blancs et pervertirent son cœur. On le vit, oubliant Jéhovah, honorer les faux dieux. La Bible ne dit point qu'il leur offrit lui-même des sacrifices. Les honneurs qu'il leur rendait consistaient, d'après le texte sacré, en ce qu'il leur élevait des autels sur lesquels ses femmes venaient offrir l'encens et brûler des plantes aromatiques[5]. Mais l'acte de construire des autels aux faux dieux était inconciliable avec la

[1] Exod., xxxiv, 16; Deut., vii, 3; xviii, 17.

[2] III Reg., xi, 28; xii, 14. — De ces passages on a conclu que, à la fin de sa vie, Salomon aurait employé les Israélites aux ouvrages publics.

[3] III Reg., xi, 2.

[4] Rames-sou II eut jusqu'à soixante-dix enfants. Se considérant comme au-dessus de toutes les lois morales, ce roi-soleil de l'Egypte, dit M. Lenormant, en vint jusqu'à épouser une de ses propres filles. Comme Salomon, ce prince irrita son peuple en lui imposant des travaux exorbitants, et la fin de son règne annonce une décadence complète. (Lenormant, *op. cit.*, t. II, p. 266.) Les chiffres de la Bible qui attribuent à Salomon un gynécée de 700 princesses et de 300 femmes de second ordre, sont ce qu'on appelle chiffres ronds. Les commentateurs admettent que les chiffres 7 et 1000, ainsi que leurs multiples sont employés souvent dans la Bible pour exprimer des quantités vaguement déterminées. On a d'ailleurs soulevé la question de savoir si les copistes n'ont pas ajouté aux chiffres des premiers manuscrits. Au reste, rien n'oblige à croire qu'il y ait eu 1000 princesses vivant habituellement auprès de Salomon. Beaucoup de commentateurs croient que ces chiffres expriment le nombre des femmes qui ont passé à la cour pendant tout le temps de son règne. Toutefois les princes orientaux poussaient partout les choses fort loin, ainsi qu'il est raconté de Darius qui, dans sa campagne contre Alexandre, traînait après lui 360 concubines.

[5] C'est le sens du verset 7 (III Reg., xi). D'après Bhor, dans l'Asie Antérieure, l'offrande des végétaux était estimée plus excellente encore que celle des animaux.

fidélité à Jéhovah. Le cœur de Salomon n'était point parfait devant le Seigneur comme avait été le cœur de David son père, nous dit l'Ecriture. Il assistait au culte d'Astoreth, la déesse des Sidoniens [1], de Moloch, le cruel dieu d'Ammon [2]. Il ne rougit pas d'élever en face du temple, de l'autre côté du Cédron, sur le mont des Oliviers, un autel à Kamos, l'idole impure de Moab [3]. Et chacune de ses femmes lui faisait honorer la divinité de son pays [4]. Ainsi le malheureux roi expérimentait la vérité de cette parole : « Les femmes font apostasier les sages [5]. »

[1] Astoreth ou Aschéra (Astarté, chez les Grecs), était la déesse, compagne inséparable de Baal, la divinité féminine de toutes les races chananéennes. Son culte fut apporté de Tyr à Carthage, où il devint très florissant. C'était une déesse lunaire, l'Aphrodite des Grecs, l'*Urania cælestis* ou Junon des Romains. Elle est le plus souvent représentée portant un croissant au-dessus de sa tête, de là son nom d'Astoreth Carnaïm, Astarté aux deux cornes. Les orientalistes contemporains osent à peine décrire les pratiques religieuses inavouables et les débauches dont les Tyriens honoraient cette divinité. (V. Berger, art. *Phénicie*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Graetz, *Histoire des Juifs*, t. I, pp. 160-161; Baudissin, *Jahve et Moloch*, etc., p. 23; *Etudes religieuses*, années 1864, 1865 et 1866.)

[2] Moloch ou Melcom (Jerem., XLIX, I, 3) était une des formes de Baal. C'était le Melkart des Tyriens, le dieu du soleil, comme Baal, mais le dieu du soleil brûlant, du feu. D'après la tradition juive, il était représenté sous la forme d'un monstre à tête de taureau et au corps humain. Il étendait ses bras comme pour réclamer une victime; on chauffait l'idole à blanc, et on déposait dans ses mains, comme offrande, un enfant qui était promptement consumé. (IV Reg., XXIII, 10 et XVI, 3.) Il n'est cependant nulle part question directement dans la Bible d'enfants immolés à Moloch par les Juifs eux-mêmes. Les textes invoqués (Ps. CV, v. 37 et 39; Jerem., XXXV, 10, etc.) permettent de croire que l'on se contentait de faire passer l'enfant par le feu (Deut., XVIII, 10; Lev., XVIII, 21), ou qu'on lui substituait un animal domestique. Cependant on ne peut guère mettre en doute l'existence, à une certaine époque, de sacrifices d'enfants (Ezech., XVI, 20, 21; XXIII, 39).

[3] Kamos était aussi un dieu solaire, honoré par les Moabites comme roi de leur nation et dieu de la guerre. A ce dernier titre, il est représenté, sur les monnaies, avec une épée, une lance et un bouclier dans les mains, et deux brasiers à ses côtés. Saint Jérôme l'identifie à Beelphégor; c'est, selon lui, le Priape des Latins. (*In Os.*, IV, 14; et IX, 10; *in Isaï.*, XV, 2.) V. Num., XXI, 29; III Reg., XI, 7; IV Reg., XXIII, 13; Jerem., XLVIII, 7.

[4] III Reg., XI, 1-10; IV Reg., XXIII, 13. — On n'est pas autorisé à croire que Salomon éleva plus de trois autels. Les Héthéens et les Edomites ne semblent pas avoir eu leurs dieux particuliers, les premiers adoraient Astoreth et les seconds Melcom. La fille du pharaon n'apporta aucun culte idolâtrique; comme nous l'avons dit, on ne trouve dans Jérusalem et dans Juda aucun indice du culte égyptien. Les autels s'élevaient sur le sommet nord du mont des Oliviers, qui prit dès ce jour le nom de *Mons Offensionis* ou *Mons Scandali*, nom qu'il portait au temps de Bochard.

[5] Eccli., XIX, 2.

VI

Le Seigneur irrité fit entendre sa voix aux oreilles de Salomon, par la bouche du prophète Achias, suivant Ménochius. Deux fois, au temps de sa piété, Jéhovah avait daigné s'entretenir avec le fils chéri de David; une troisième fois il lui faisait entendre sa parole, mais comme à un disgrâcié, par message : parole terrible et vengeresse. La paix, la richesse, la gloire d'Israël avaient vécu, et si les promesses faites à Israël, depuis Abraham jusqu'à David et jusqu'à Salomon, n'avaient pas été sans repentance, si la conservation d'Israël n'avait pas été liée, dans des vues providentielles, au salut du monde, peut-être la sentence de condamnation n'eût-elle pas laissé place à la miséricorde.

« Parce que tu as violé mon alliance, dit Jéhovah, et méprisé mes commandements, je déchirerai ton royaume et le donnerai à l'un de tes serviteurs. Cependant, en souvenir de David, ton père, je te laisserai finir tes jours avant d'exécuter ma sentence. Ce sera entre les mains de ton fils que la royauté sera divisée. Pourtant, je ne lui enlèverai pas tout le royaume, mais je lui laisserai deux tribus, en mémoire de David, mon serviteur fidèle, et de Jérusalem, la cité de mon élection. Le reste obéira à l'un de tes esclaves[1]. »

Une pareille sentence, éclatant comme un coup de foudre sur cette âme apostate, livrée à tous les désordres, y fit-elle briller un éclair de repentir? Salomon s'écria-t-il comme David : « J'ai péché »? Redit-il, en versant des larmes, la prière de la pénitence que son père avait léguée à tous les cœurs coupables et repentants : *Miserere mei, Deus?* Le récit biblique ne nous le dit pas. Il parle de la chute; il ne nous dit rien du repentir. Les rabbins pensent généralement qu'il s'est converti; les Pères de l'Eglise sont partagés. Les uns croient qu'il a réalisé en sa personne la parole formidable de ses Proverbes : « Arrivé aux profondeurs du crime, l'impie méprise[2]. » Les autres nous laissent la consolation de penser qu'il a été « corrigé par la verge dont sont châtiés les hommes coupables et favorisé à la fin de la miséricorde de Jéhovah[3]».

Les coups de cette verge qui châtie les fautes des enfants des hommes, frappèrent en effet Salomon, et son règne, jusque-là si prospère, fut, dans les dernières années du monarque infidèle, ébranlé par les secousses d'une guerre extérieure et attristé par les angoisses d'une lutte intestine. La faute de Salomon, celle d'avoir

[1] III Reg., XI, 9-13.
[2] Prov., XVIII, 3.
[3] II Reg., VII, 14. — Voy. D. Calmet, *Dissertation sur le salut du roi Salomon;* Motais, *l'Ecclésiaste,* t. II, p. 470.

épousé des femmes infidèles et favorisé en Israël le culte des idoles, apparut dans sa gravité par les conséquences qu'elle entraîna. Si les fautes des grands ne blessaient et ne détruisaient que leur honneur personnel et leur fortune, peut-être pourrait-on, avec quelque sang-froid, laisser passer la justice de Dieu. Salomon perdit non seulement l'estime et l'affection de son peuple, mais aussi son prestige et son ascendant parmi les nations étrangères. Elles se réjouirent en voyant le fils de David tomber à leur niveau : il avait mérité ce châtiment.

VII

Mais que va devenir Israël en présence de scandales venus de si haut ?

De l'apostasie du prince à celle de la nation, il n'y avait qu'un pas, d'autant plus aisé à franchir que le nouveau système de gouvernement adopté par le représentant royal de Jéhovah avait considérablement diminué la foi au Dieu du temple de Jérusalem. On ne peut s'étonner qu'Israël, dès son berceau enclin à l'idolâtrie, se soit précipité dans l'infidélité. Cependant allait-il tout d'un coup faire sien le culte de Moloch et adopter sans transition les pratiques honteuses du culte phénicien ? L'apostasie a ses degrés, et Dieu dans sa miséricorde permit que, en présence de son passé et sous le coup des reproches des prophètes, Israël n'allât pas jusque-là. Mais, sous le règne suivant, dix des douze tribus abandonnèrent pour toujours le temple de Salomon, rompirent avec la famille de David et revinrent au veau d'or que Moïse avait brisé jadis au désert [1].

Nous avons vu l'Iduméen Hadad, et un chef de brigands, Razon, esclave fugitif d'Adarézer, roi de Soba, mettre en commun, au commencement du règne de Salomon, leurs haines et leurs espérances, et tenter un soulèvement que la sagesse et la vigueur du roi d'Israël parvinrent alors à entraver. Lorsqu'ils virent Salomon aux prises avec ses propres sujets, ces aventuriers reprirent courage, combattirent avec plus de succès, et Razon parvint à s'emparer de Damas, où il établit le siège de sa royauté. L'Ecriture n'appuie point sur ce triste sujet, mais on sent que la monarchie élevée avec tant d'éclat à l'apogée de la puissance par les victoires de David va se dissoudre, et on peut prévoir dès lors les guerres sanglantes que se livreront dans la suite la Syrie et le royaume d'Israël [2].

Pour que rien ne manquât à l'effondrement, les dettes, vengeresses ordinaires des mauvaises mœurs, réclamèrent leur inévitable

[1] III Reg., xii, 33.
[2] III Reg., xi, 14-26.

paiement. Elles vinrent s'ajouter aux embarras financiers. Tel est presque toujours le prélude des révolutions. Salomon fut acculé aux dettes. Ne pouvant payer, il emprunta aux Etats voisins. Le roi de Tyr lui avait autrefois prêté cent vingt talents d'or [1]. Cette somme s'était encore trouvée insuffisante. Il préleva sur le peuple ce qu'il ne pouvait se procurer autrement. Aux malédictions d'Israël s'ajouta donc la déconsidération de Salomon à l'étranger. Hiram se plaignit avec éclat du non-remboursement des 15 millions avancés au roi d'Israël. Celui-ci offrit en échange vingt cités limitrophes des frontières phéniciennes dans la basse Galilée [2].

Or, dit l'Ecriture, Hiram vint un jour visiter le territoire qui lui était ainsi concédé, et il n'en fut pas satisfait : « Mon frère, dit-il à Salomon, sont-ce là les cités que vous m'offrez en échange des sommes considérables que je vous ai avancées? » Et par une expression pittoresque qui témoignait de son mécontentement, il appela le pays concédé d'un nom qui exprime le dédain et le mépris : *Chabul*, terre de boue et de sable [3].

En même temps, un des officiers de Salomon, Jéroboam fils de Nabath, de la tribu d'Ephraïm, levait contre son roi l'étendard de la révolte. C'était un vigoureux jeune homme, plein de prudence et d'habileté. Salomon l'avait remarqué entre tous les ouvriers qui travaillaient au Millo, à la reconstruction du mur de Jérusalem. Frappé de son adresse et de son air de résolution, il le mit à la tête des travailleurs de Joseph, c'est-à-dire des tribus d'Ephraïm et de Manassé. Il ne se doutait pas que, ce jour-là, il donnait un compétiteur au trône de son fils et un roi à Israël. Plus que tout autre, Jéroboam était à même d'entrer dans les sentiments du peuple et de connaître ses pensées. Or les Israélites murmuraient contre le roi et se plaignaient amèrement des travaux qui pesaient sur eux. On regrettait tout haut le passé [4]. Le fils de Nabath se servit de cette

[1] III Reg., IX, 14. 120 talents d'or font un peu plus de 15 millions de francs.

[2] III Reg., IX, 11. — On a discuté sur la légitimité de cette action de Salomon : *Terra non vendetur in perpetuum,* dit le Lévitique, *quia mea est* (Lev., XXV, 23). En faisant passer ces villes sous la domination d'un prince idolâtre, n'exposait-il pas les habitants à perdre leur foi? On répond que ces villes étaient situées en dehors des limites de la terre promise (Jos., XIX, 27). Elles avaient apparemment été conquises depuis peu par les Israélites et, par suite de cette conquête, en partie ravagées et dépeuplées. Après le refus d'Hiram, Salomon les peupla de colonies juives (II Paral., VIII, 2. Cf. Grotius, *De jure belli et pacis,* III, 12.)

[3] III Reg., IX, 11-13; II Paral., VIII, 2. — Roi d'un peuple exclusivement maritime et commerçant, Hiram, en sage politique, ne se souciait pas sans doute d'un accroissement continental qui pouvait plus tard amener des sujets de jalousie entre les deux royaumes.

[4] Eccl., X, 7.

mauvaise humeur; il conçut dès lors le secret espoir de régner. La voix d'un prophète le confirma dans cette espérance. Un jour qu'il sortait de Jérusalem, pour gagner les tribus dont il avait le commandement et aussi pour y attiser le feu de la révolte[1], il rencontra sur son chemin Achias de Silo, le prophète, qui était vêtu d'un manteau neuf. Or ils étaient seuls dans la campagne. Achias déposa son manteau; à la vue du jeune homme, il le partagea en douze morceaux et dit à Jéroboam : « Prends-en dix pour toi, ils t'appartiennent; car voici la parole de Jéhovah : Je déchirerai le royaume dans la main du fils de Salomon et tu règneras sur dix tribus. Celles de Juda et de Benjamin resteront attachées au roi de Jérusalem, en souvenir de mon serviteur David : car je veux que la lampe de mon serviteur David continue de briller sur Jérusalem, la ville que j'ai choisie. Tu jouiras de ce que ton âme désire. A toi d'être fidèle, comme David, à mes commandements, si tu veux que j'élève ton trône. Cependant je ne punirai pas les fautes de Salomon pour toujours[2]. »

Salomon apprit les secrètes menées de Jéroboam et il voulut le faire mourir. Mais celui-ci se réfugia en Egypte auprès de Sésac ou Scheschonq, où il demeura jusqu'à la mort de Salomon[3].

Ce fut au milieu des sinistres appréhensions que lui causaient ces troubles extérieurs et intérieurs, que Salomon s'endormit du sommeil de ses pères. Il reçut la sépulture dans la cité de David. De plus amples détails sur ses actions et ses œuvres avaient été, dit le texte sacré, consignés dans les écrits de Nathan le prophète, dans les livres d'Achias de Silo; dans la vision d'Addo le Voyant, contre Jéroboam, fils de Nabath; enfin dans le livre des *Paroles* du roi Salomon[4]. Malheureusement ces ouvrages ne sont point venus jusqu'à nous.

VIII

Le fils de David mourut dans la soixante ou soixante-quatrième année de sa vie. Il avait régné quarante ans, de 1017 à 978 avant Jésus-Christ[5].

Salomon avait eu pour mission de jeter sur le royaume de David

[1] Ceci ressort évidemment de III Reg., xi, 37.

[2] III Reg., xi, 26-39.

[3] *Ibid.*, 40. — Scheschonq était le premier roi de la XXIIe dynastie. Il demeura l'allié de Jéroboam contre Juda et s'empara de Jérusalem. (Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, t. II, p. 337.)

[4] III Reg., vi, 41-43.

[5] Oppert, *Salomon et ses successeurs*, p. 90. — Josèphe le fait vivre quatre-vingt-quatorze ans; mais à la version τέσσαρες καὶ ἐνενήκοντα, il faut préférer τέσσαρες καὶ ἑξήκοντα.

un incomparable éclat, de couronner son œuvre d'une gloire si brillante que non seulement Israël, mais le monde ne l'oubliera jamais. Cette mission venait de Dieu; elle était l'œuvre de la sagesse, d'une sagesse impersonnelle, qui n'appartenait point à Salomon. Celui-ci pendant plus de trente ans en fut l'instrument docile et à jamais honoré.

Mais quand Salomon lui fut infidèle, elle se retira. Salomon et Israël, non pas abandonnés de Dieu, mais punis, tombèrent dans l'infortune et l'humiliation. Tout une suite de calamités frappèrent Israël. Elles ne furent interrompues que par de rares bonheurs et quelques règnes heureux : c'était assez pour montrer que Jéhovah était toujours là, maintenant ses promesses et disposant tout pour leur réalisation messianique.

Juda aura ses heures de péril et d'angoisse; mais, comparée à celle d'Israël, sa vie sera moins malheureuse et moins agitée. Le sentiment de loyalisme passionné qui attachait Juda à la race de Jessé, le souvenir de la gloire et de la puissance des deux premiers rois qu'il avait donnés à la nation, lui communiquèrent plus de fermeté dans sa foi et plus de constance dans ses espérances. Même dans les plus mauvais jours, on proclamait bien haut que Jéhovah avait conclu un pacte avec la famille de David et qu'il ne pouvait la laisser périr, non plus que le peuple qui s'attachait à elle. Grâce aux promesses divines, on espérait toujours même contre toute espérance; alors que le présent était le plus troublé et le plus sombre, on comptait sur les retours à la prospérité que ramènerait un fils de David, le Messie.

Mais le royaume du Nord, Israël, beaucoup plus que Juda subira le poids du châtiment. Le schisme lui portera malheur, ses croyances s'affaibliront; la foi nationale laissera par toutes ses brèches entrer dans les âmes l'élément idolâtrique, et dans la nation l'élément étranger. La religion, qu'on le sache, communique au patriotisme l'arome qui conserve et la flamme qui allume le dévouement à la patrie. Des deux choses auxquelles l'homme sacrifie le plus facilement sa vie, le foyer et le temple, il n'en restait plus qu'une à Israël. Aussi Israël ne participera point aux gloires messianiques.

La sagesse qui avait inspiré le fils de David, pendant tout le temps de sa fidélité et de sa mission, la sagesse dont il publia les oracles et dont il chanta les amours, ne perdit rien de sa puissance, de sa majesté et de sa gloire quand Salomon cessa d'en être l'interprète. Nous la retrouvons jeune, sans tache, éternelle dans l'Evangile et dans le Christ Sauveur.

G. Meignan,
Archevêque de Tours.

LOUIS D'ESTOUTEVILLE

LE BATARD D'ORLÉANS
ET LA DÉFENSE DU MONT-SAINT-MICHEL

Sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, les Anglais ont occupé pendant trente-deux ans la Normandie tout entière à l'exception du Mont-Saint-Michel. Dès la fin de 1418, les diverses places du bailliage de Cotentin, sauf une seule qui vient d'être indiquée, avaient fait leur soumission aux lieutenants de Henri V, et le duché ne redevint français qu'au lendemain de la bataille de Formigny, livrée le 15 avril 1450, bientôt suivie de la reddition de Cherbourg, le 22 août suivant. Toutefois, l'état de guerre ouverte n'eut en réalité qu'une durée de vingt-six ans, et la trêve de Tours, en date du 20 mai 1444, plusieurs fois renouvelée jusqu'au commencement de 1449, y mit fin. Pendant la plus grande partie de ce quart de siècle, le Mont fut plus ou moins étroitement cerné, non-seulement par les forteresses voisines d'Avranches et de Pontorson, mais encore par le véritable château fort édifié sur le rocher de Tombelaine en 1423, par les bastilles volantes en charpente que les envahisseurs établirent successivement sur les grèves d'Ardevon à la fin de 1424, sur celles de Genest et de Vains dans les premiers mois de 1428, à Saint-Jean-le-Thomas en 1435, enfin par les fortifications en pierre construites sur le Roc de Granville en 1439. La garnison, dont l'effectif, nécessairement variable pendant une aussi longue période, comprit en moyenne cent cinquante ou deux cents gentilshommes normands auxquels s'étaient joints quelques seigneurs bretons, sut opposer à l'ennemi une résistance opiniâtre et invincible. Durant ce long intervalle, elle soutint sans faiblir deux ou trois sièges particulièrement acharnés, dont l'un se prolongea, sur mer comme sur terre, de septembre 1424 à juin 1425, environ dix mois.

Le premier qui dirigea cette résistance fut un jeune guerrier de

vingt-quatre ans, Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, petit-fils, du côté paternel, de Catherine de Bourbon, sœur de la belle reine Jeanne et par suite belle-sœur de Charles V. En mettant à la tête des défenseurs du Mont-Saint-Michel le cousin issu de germain du roi Charles VI son père et l'unique héritier mâle de Jean VII, comte d'Harcourt, chef de la branche aînée de la plus illustre peut-être des grandes familles normandes, le dauphin Charles avait certainement voulu montrer le prix singulier qu'il attachait à la conservation de cette place. Nommé capitaine du Mont au mois de mai 1420 en remplacement de l'abbé renégat Robert Jolivet, qui s'était laissé circonvenir par les intrigues et gagner par l'or des conquérants de son pays, le jeune comte d'Aumale, un instant maître d'Avranches, vainqueur des Anglais, d'abord à Montagu dans l'Avranchin, puis à la Brossinière dans le Maine, avait péri glorieusement à la funeste journée de Verneuil au Perche le 17 août 1424.

Jean d'Harcourt eut pour successeur dans la capitainerie du Mont le célèbre bâtard d'Orléans. On ignore, du reste, la date précise de la nomination du fils naturel du duc Louis et de Mariette d'Enghien. L'acte où Jean, bâtard d'Orléans, comte de Mortain, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur de Valbonnais, grand chambellan de France, apparaît pour la première fois avec le titre de capitaine, gardien et gouverneur des abbaye, ville et forteresse du Mont-Saint-Michel, est postérieur d'environ sept mois à la bataille de Verneuil et porte la date du 28 mars 1425. Il est daté, non du Mont-Saint-Michel, mais de Tours, car le Bâtard, qui jouait alors un rôle très actif dans la lutte engagée entre Jean Louvet, président de Provence, son beau-père, et Arthur de Richemont, institué connétable de France le 7 mars précédent, ne semble pas avoir pris possession en personne de sa capitainerie. Il avait nommé lieutenant, en son lieu et place, un des plus vaillants barons du Cotentin, Nicole Paynel, seigneur de Bricqueville, qui, dès le 1er mai 1421, faisait partie de la garnison du Mont, où il avait sous ses ordres 4 chevaliers bacheliers et 14 écuyers. Ce dernier porta donc tout le poids du commandement pendant la seconde moitié de 1424 et la première moitié de 1425, c'est-à-dire pendant la période la plus difficile et aussi la plus glorieuse de la défense. Assiégé à la fois par terre et par mer, il parvint à repousser toutes les attaques. Un premier assaut par mer ayant été livré le 29 septembre 1424, le jour même de la fête de saint Michel, par le lieutenant de William Pole, comte de Suffolk, capitaine d'Avranches et amiral de Normandie, les Anglais furent mis en pleine déroute. En mars ou avril 1425, sir Nicolas Burdett, bailli du Cotentin, qui avait fait construire une bastille sur les grèves d'Ardevon et qui commandait

les forces anglaises du côté de la terre ferme, fut fait prisonnier. Vers la fin du mois de juin de cette même année, une nouvelle attaque sur mer, où les assaillants mirent en ligne une vingtaine de navires, eut l'issue la plus désastreuse. Ces navires furent pris. Les équipages tombèrent entre les mains des vainqueurs. Après quoi, l'ennemi fut contraint de lever honteusement le siège.

Tous les chroniqueurs s'accordent à reconnaître que l'honneur de cette victoire, obtenue grâce au concours d'une élite de gentilshommes bretons et de marins de Saint-Malo, alliés de la garnison française du Mont-Saint-Michel, revint surtout à Louis d'Estouteville, seigneur d'Auzebosc. Fils aîné de Jean II, seigneur d'Estouteville et de Valmont, l'un des plus puissants barons du pays de Caux, alors prisonnier en Angleterre, où on le retenait captif depuis la bataille d'Azincourt, cousin germain du comte d'Aumale par sa mère Marguerite d'Harcourt, Louis d'Estouteville avait pris part, comme chevalier banneret, à toutes les expéditions du vainqueur de Montagu et de la Brossinière; et nous le voyons figurer, dès 1420, à côté des deux Olivier de Mauny, du père et du fils, de Guillaume le Soterel, baron des Biards, de Jean d'Annebaut et de Colin Boucan, au premier rang des défenseurs du Mont-Saint-Michel. La terre d'Auzebosc, d'où il tirait son titre seigneurial, porté également par une branche cadette des Estouteville, est située en haute Normandie, à peu près à mi-chemin de Caudebec et d'Yvetot, sur la lisière de la forêt de la Meilleraye; mais si, par cette origine, il se rattachait au pays de Caux, Louis n'en appartenait pas moins au Cotentin par les liens les plus étroits de l'affection et de l'intérêt. En effet, à une date que l'on ne saurait fixer avec une absolue précision, mais certainement avant le 10 avril 1419, il avait épousé la plus riche héritière de la famille des Paynel, nommée Jeanne, qui lui avait apporté en dot, du chef de son père, les terres de Moyon et du Mesnil-Ceron; du chef de sa mère, Jeanne de la Champagne, les fiefs de Chanteloup, d'Appilly et de Créances; enfin, par succession collatérale, après la mort d'une autre Jeanne Paynel, sa cousine, fille de Fouques Paynel, les châteaux de Bricquebec et de Hambye; en d'autres termes, les plus magnifiques seigneuries de la fertile région qui s'étend, de l'est à l'ouest, entre Saint-Lô et Granville, et, du sud au nord, entre Avranches et Valognes. Louis d'Estouteville et sa digne compagne avaient mieux aimé se laisser dépouiller des plus beaux domaines de Normandie que d'en faire hommage à Henri V et de subir le joug des ennemis de leur pays. Les envahisseurs s'étaient partagé à l'envi cette riche proie. William de la Pole, comte de Suffolk, s'était fait donner la part du lion, à savoir Hambye et Bricquebec; John de la

Polo, frère de William, Moyon et le Mesnil-Ceron; l'anglo-gascon Jean Harpedenne, Chanteloup[1], Appilly et Créances.

Pendant que les défenseurs des marches bas-normandes se couvraient de gloire et sacrifiaient ainsi tout ce qu'ils possédaient pour rester fidèles au roi légitime, celui-ci se laissait circonvenir par les intrigues souvent les plus misérables, et devenait en quelque sorte le jouet des révolutions de palais. Une de ces révolutions, qui s'accomplit vers le milieu de 1425 et aboutit à l'élévation d'Arthur de Richemont, frère puîné du duc de Bretagne, à la dignité de connétable de France, ne tarda pas à avoir son contrecoup au Mont-Saint-Michel. A peine arrivé au pouvoir, Richemont, très jaloux de son autorité et n'entendant admettre personne au partage, n'eut rien de plus pressé que de faire éloigner de la cour le président Louvet, Provençal mielleux et beau parleur, qui gouvernait le royaume sous le nom de Charles VII dont il avait surpris la confiance. Le Bâtard d'Orléans avait cru pousser sa fortune en se mariant, trois ans auparavant, à Marie Louvet, la fille cadette du président; lorsque la roue eut tourné, il se trouva forcément enveloppé dans la disgrâce de son beau-père. On extirpa ce que le connétable, dans une lettre adressée, le 3 août, aux bourgeois de Lyon, appelle « la mauvaise semence » laissée par l'ancien favori de Charles VII. La mauvaise semence, c'était le grand maître d'hôtel Tannegui du Chastel, exilé en Languedoc, mais gratifié à titre de frais de voyage d'une somme de 2000 livres tournois. C'était Pierre Frotier, qui dut résigner sans aucune compensation son office de grand écuyer. C'était Guillaume d'Avaugour, naguère bailli de Touraine, auquel on se contenta d'assigner une pension modique sur le revenu du grenier à sel de Tarascon. C'était surtout le Bâtard, qui se vit dépouiller à la fois de son titre de comte de Mortain au profit de Charles d'Anjou, l'aîné des fils de la reine de Sicile, et de sa charge de grand chambellan en faveur d'Alain de Rohan, comte de Porhoet, auquel cette charge devait rapporter 3000 livres par an.

Si le gendre du président Louvet ne fut point immédiatement remplacé comme capitaine du Mont-Saint-Michel, on fit défense à la garnison de cette forteresse de lui en ouvrir les portes, s'il se présentait. Vers le commencement du mois d'août 1425, au moment où le nouveau connétable, soutenu par la reine Yolande, inaugurait sa domination en se débarrassant de tous ses adversaires, on vit arriver au Mont un messager qui, parti de Poitiers quelques jours auparavant, remit à Nicole Paynel une lettre close dont la sus-

[1] Le 12 avril 1427, Chanteloup et Créances furent donnés à ce même comte de Suffolk, qui avait déjà reçu Bricquebec et Hambye.

cription était ainsi conçue : « A nos amés et féaux les lieutenants du capitaine et les chevaliers et écuyers et autres gens de la garnison du Mont-Saint-Michel. » Le seigneur de Bricqueville, ayant ouvert cette lettre, lut ce qui suit : « Nos amés et féaux, pour aucunes choses dont sommes informés, lesquelles pourraient grandement toucher le péril et danger d'une grande partie de notre seigneurie, vous mandons et défendons, sur tant qu'envers nous doutez faillir et méprendre que, jusque vous ayez autres nouvelles de nous et bien certaines, vous ne laissiez ne souffriez entrer en la place du Mont-Saint-Michel, sous ombre d'aucune puissance par nous donnée ni autrement, à quelque couleur que ce soit, le Bâtard d'Orléans ni aucuns des siens; mais, s'ils s'en voulaient efforcer, y contrestez à tout pouvoir. Et ne lui faites, quant à ce ni autrement, quelconque obéissance, sur tant que doutez nous courroucer. Donné à Poitiers, le tiers jour d'août. »

La lecture d'une telle missive, revêtue d'ailleurs de la signature autographe du roi : *Charles*, et du contreseing de l'un de ses secrétaires les plus connus : *Picart*, dut étonner beaucoup les défenseurs du Mont trop isolés sur leur rocher, trop éloignés des résidences royales des bords de la Loire, trop absorbés surtout par une lutte à outrance et de tous les jours contre l'ennemi pour ne point ignorer les intrigues qui s'agitaient à la cour. Si l'injonction contenue dans cette lettre est formelle, pressante, et n'offre aucun caractère d'ambiguïté, on n'en peut dire autant des motifs allégués par Charles VII pour justifier la mesure qu'il croit devoir prendre. Que faut-il entendre par ces choses « qui touchent grandement le péril et danger d'une partie de sa seigneurie »? La réponse à cette question se trouve peut-être dans un traité postérieur de quatre ans seulement à la lettre close du 3 août 1429 et conclu entre Charles, duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis Azincourt, et le roi Henri VI. Par ce traité vraiment honteux, qui porte la date du 14 août 1433, le duc Charles, sacrifiant les intérêts de son pays au désir de recouvrer à tout prix sa liberté, s'engage à faire reconnaître le souverain anglais comme vrai roi de France *pro vero rege Franciæ et domino lorum supremo*, non seulement dans ses apanages, mais encore à la Rochelle et au Mont-Saint-Michel. La mention expresse et spéciale qui est faite ici de la célèbre forteresse bas-normande montre clairement que la cession de cette forteresse était une des conditions mises par les Anglais à l'élargissement du duc d'Orléans. Or Jean, bâtard d'Orléans, n'avait rien à refuser à son frère légitime, au chef de sa maison qui l'avait comblé de ses bienfaits et auquel il témoigna toujours un dévouement absolu. Charles VII, qui n'ignorait point les négociations entamées dès lors

par son cousin germain non plus que les impérieuses exigences des conseillers du roi d'Angleterre, craignit sans doute que le Bâtard d'Orléans, tombé en disgrâce et exilé de la cour, ne cherchât une retraite, non dans sa seigneurie de Valbonnais perdue au milieu des montagnes du Dauphiné, mais dans une place considérée comme imprenable dont il était le gardien et n'eût l'idée de livrer ensuite cette place pour faciliter la conclusion d'un accord d'où dépendait la mise en liberté du duc Charles son frère bien-aimé. Sans aucun doute, c'est cette crainte plus ou moins fondée qui a dicté la curieuse lettre close dont nous venons de rapporter le texte.

Cette lettre close, plus blessante en un sens qu'une destitution pure et simple, la présageait à brève échéance. En effet, un mois ne s'était pas écoulé que le remplacement officiel du gendre du président Louvet dans la charge de gardien de la forteresse placée sous la protection de l'archange devenait un fait accompli. Par lettres patentes datées de Poitiers le 2 septembre 1425 et rendues en présence d'Yolande, reine de Sicile, duchesse d'Anjou, belle-mère du roi de France, ainsi que de Pierre de Giac, Louis d'Estouteville, qualifié conseiller, chambellan et cousin du roi de France (il était, par sa mère Marguerite d'Harcourt, cousin de Charles VII au même degré que le comte d'Aumale, à savoir au second degré) fut institué capitaine de la place et forteresse du Mont-Saint-Michel au lieu du Bâtard d'Orléans, et le nouveau capitaine prêta serment entre les mains d'Arthur de Richemont, connétable de France, le 8 octobre suivant.

Pour prêter ce serment, le seigneur d'Auzebosc, trompant la surveillance des Anglais en prenant sans doute la voie de mer et en passant par la Bretagne, s'était rendu en Poitou où le roi faisait sa résidence depuis plusieurs mois. Les partisans du Bâtard profitèrent de son absence pour indisposer contre leur nouveau chef quelques-uns des hommes d'armes de la garnison et même des religieux qui regrettaient le privilège dont ils avaient joui avant la nomination du comte d'Aumale de faire agréer leur abbé ou le suppléant de l'abbé, qui était alors le prieur Jean Gonault, très aimé de tous les religieux pour son ardent patriotisme, comme capitaine de la place. De retour au Mont, Louis d'Estouteville rencontra une telle résistance que, pour en triompher, il dut faire appel à l'autorité souveraine qui l'avait investi. On refusait de le reconnaître et de lui obéir sous prétexte que l'on avait prêté serment à son prédécesseur. On faisait valoir également les munitions ainsi que les approvisionnements dont la garnison du Mont était redevable à ce dernier qui n'en avait encore donné aucune décharge[1].

[1] Un don de 3261 livres dont le Bâtard d'Orléans fut gratifié par Charles VII

Les opposants s'appuyaient sous main, sinon ouvertement, sur le lieutenant du Bâtard, cousin par alliance du seigneur d'Auzebosc, désigné par ses récents et éclatants services non moins que par ses fonctions pour recueillir la succession du capitaine dont il tenait ses pouvoirs et que la nomination de Louis d'Estouteville avait péniblement déçu dans son attente. Mais un mandement royal daté de Chauvigny le 26 octobre, tout en donnant décharge des fournitures faites par l'ancien capitaine et nonobstant les serments à lui prêtés, affirma de nouveau la résolution prise par Charles VII de ne mettre désormais à la tête de la garnison que quelqu'un qui, comme le successeur du Bâtard, la commanderait en personne et enjoignit nommément à Nicole Paynel, sire de Bricqueville, de sommer les récalcitrants, tant religieux qu'hommes d'armes, de faire sans retard acte de soumission à leur nouveau chef.

Toutefois, le principal intéressé fit courir le bruit que ce mandement n'avait produit aucun effet immédiat. Le Bâtard, qui avait conservé des intelligences dans le Conseil où figurait peut-être encore un religieux du Mont nommé Geffroi Cholet[1], prieur de Villamée, naguère l'un des agents attitrés de son beau-père, s'avisa d'opposer à Louis d'Estouteville un candidat de son choix et à sa dévotion dans la personne de Jean Malet, sire de Graville, maître des arbalétriers de France. La cour se trouvait alors à Mehun-sur-Yèvre. Le favori du jour était cet affreux sire de Giac qui avait empoisonné sa femme enceinte pour épouser Catherine de l'Isle-Bouchard, héritière du comté de Tonnerre, et qui allait être bientôt assassiné à son tour par ordre de Richemont et au profit de Georges de la Trémoille, impatient d'obtenir la main d'une opulente comtesse devenue ainsi deux fois, à quelques années d'intervalle, le prix du sang versé. Il ne fut pas difficile d'acheter Pierre de Giac, qui était toujours à vendre. Des lettres patentes datées du 3 décembre, sans annuler explicitement et même sans mentionner celles qui avaient été délivrées trois mois auparavant au seigneur d'Auzebosc, nommèrent Jean Malet capitaine du Mont-Saint-Michel. On y donnait à

au cours même de sa disgrâce, en janvier ou février 1426, semble avoir été fait à titre de remboursement de ces avances. (G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, II, 126.)

[1] *Ibid.*, I, 108. La paroisse de Villamée où se trouvait ce prieuré, qui dépendait comme celui de Saint-Victeur du Mans de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, est aujourd'hui une commune d'Ille-et-Vilaine, située dans l'arrondissement de Fougères et le canton de Louvigné-du-Désert. Vers le mois de février 1425, le président Louvet chargea Geffroi Cholet, conseiller du roi, de porter au pape Martin V une ordonnance qui rendait au souverain pontife la libre collation des bénéfices. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, I, 446.)

entendre que le parti qui s'était formé au sein de la garnison et même parmi les religieux du Mont en faveur du Bâtard d'Orléans persistait dans son opposition. Heureusement, il n'en était rien, comme le prouve un accord conclu avec les religieux à la date du 17 novembre, où le seigneur d'Auzebosc et de Moyon fait acte pour la première fois de capitaine du Mont-Saint-Michel. Ces lettres patentes du 3 décembre ne furent donc suivies d'aucun effet et doivent être considérées comme non avenues; on se borna à les déposer aux archives de l'abbaye, d'où nous les avons exhumées naguère pour les publier dans un recueil de pièces relatives à la basse Normandie pendant l'occupation anglaise. La nomination faite sept jours auparavant, le 27 novembre[1], du seigneur d'Auzebosc comme lieutenant du roi au Mont-Saint-Michel et au bailliage de Cotentin, prouve avec évidence que Charles VII était loin de lui avoir retiré sa faveur.

A la date où nous sommes arrivés, pendant que s'entrecroisent autour de l'indolent roi de Bourges les honteuses et parfois sanglantes intrigues dont nous venons de donner un aperçu, la garnison du Mont, enfin soumise à l'autorité reconnue de son nouveau chef, continue d'offrir au reste de la France un réconfortant et vraiment admirable spectacle. Louis d'Estouteville est un de ces Normands de haute race qui possèdent comme d'instinct un don encore plus précieux que la vaillance personnelle, nous voulons dire un génie organisateur. Ces hommes-là, que leur force calme désigne pour le commandement, se reconnaissent à ce signe qu'ils savent établir partout autour d'eux la solide assiette, l'ordre tranquille, l'équilibre assuré qui constituent le fond même de leur être.

Le Mont, ce rocher de forme pyramidale isolé au milieu de sables mouvants que recouvre périodiquement le flux de la mer, formait alors une sorte de petit royaume divisé en trois provinces : à la base, une ville protégée par une enceinte et habitée par des bourgeois, des marchands, des hôteliers au nombre d'environ trois cents que faisaient vivre les hommes d'armes de la garnison et aussi les pèlerins, ces derniers souvent assez nombreux malgré l'état de siège; au milieu, ce que l'on appelait alors un châtelet, c'est-à-dire une porte fortifiée qui commandait l'entrée de l'abbaye et formait une espèce de citadelle où se tenait en temps ordinaire la plus grande partie de la garnison composée de près de deux cents hommes d'armes; au sommet enfin, l'église abbatiale et le monastère proprement dit, où une vingtaine de religieux, placés sous l'au-

[1] Bibl. nat., fonds Moreau, vol. 1422, f° 44, d'après G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, II, 158.

torité d'un des leurs nommé Jean Gonault qui les régissait avec le titre de vicaire général en l'absence de l'abbé Robert Jolivet rallié aux Anglais, menaient leur train de vie accoutumé sans s'émouvoir outre mesure du tumulte guerrier qui s'agitait au-dessous d'eux, sans s'inquiéter surtout du voisinage de bons Français dont ils partageaient les sentiments patriotiques et auxquels ils prêtaient volontiers le secours de leurs prières, parfois même à l'occasion de leurs bras.

Le premier soin du nouveau capitaine est de prendre des mesures pour compléter les défenses de la forteresse confiée à sa garde. Dès le milieu de 1426, quelques mois seulement après sa nomination, il fait construire en un point faible de la première enceinte, avec l'assentiment des moines propriétaires de tous les terrains bordant les maisons du côté de la grève, une espèce de tour ronde munie d'une « huisserie » ou poterne. « Louis d'Estouteville, dit M. Corroyer, reconnut la nécessité de fortifier l'entrée de la ville par des travaux avancés et il éleva la barbacane qui protège la porte dite du Roi. Cet ouvrage se compose d'un mur épais formant un saillant très aigu vers le sud-ouest et ménageant une place d'armes en avant de cette porte [1]. » Treize ans plus tard, pour fortifier et agrandir cette même enceinte, il entreprend, avec le concours des bourgeois du Mont, des travaux plus considérables encore; et ces travaux [2] exécutés pendant trois ans, de 1439 à 1441, à la face de l'ennemi, il se voit plus d'une fois dans la nécessité de les interrompre pour repousser quelque attaque soudaine. Comme Zorobabel rebâtissant le Temple au retour de la captivité, il doit tenir constamment l'épée d'une main et la truelle de l'autre.

Non content de faire élever ces constructions nouvelles destinées à améliorer les conditions, à accroître les moyens de la défense, Louis d'Estouteville éprouve le besoin de montrer par les titres mêmes des offices civils du Mont que la population enfermée dans la place, si restreinte qu'elle soit, incarne véritablement, pour ne pas dire exclusivement, à ses yeux ce beau pays du Cotentin d'où la conquête anglaise a violemment expulsé tant de gens de cœur

[1] Édouard Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords,* Paris, 1877, p. 271.

[2] Les travaux dont il s'agit consistèrent principalement dans le doublement du mur et de la tour joignant l'hôtel Boucan à la tour Chollet, dans la construction d'un rempart de cinq pieds d'épaisseur à sa base et de quatre pieds à son sommet aussi haut que la tour Saint-Denis et allant de la tour Chollet à la tour Béatrix, dans le doublement de cette dernière tour ainsi que de la tour Neuve, enfin dans l'ouverture de mâchicoulis couronnant la crête de ces deux murs et aussi de ces deux tours. (*Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 250 et 251; II, 131 à 163.)

réduits maintenant à contempler de loin, par delà les grèves, le sol natal comme une sorte de terre promise où il leur est interdit d'entrer. Cette conquête, si consolidée qu'elle paraisse être, il la tient pour non avenue. Là où est l'honneur, là où est la fidélité, il estime que là seulement est la patrie, de telle sorte que, dans son opinion, le véritable Cotentin et le véritable Avranchin ne sont plus désormais qu'au Mont-Saint-Michel. Le Mont a beau n'être qu'un rocher dont on peut embrasser d'un coup d'œil la circonférence, le seigneur d'Auzebosc va le faire doter ou le doter par sa propre initiative de la même organisation administrative, judiciaire, financière que si ce rocher représentait à lui tout seul le vaste territoire péninsulaire occupé d'une mer à l'autre par les envahisseurs. Le bailli anglais du Cotentin et le vicomte anglais d'Avranches sont pour lui comme s'ils n'existaient point. Aussitôt qu'il est nommé capitaine, il a soin de pourvoir à l'installation au Mont, d'une part, d'un bailli du Cotentin qui s'appelle Guillaume de Nantray, baron des Biards, auquel il fera donner plus tard pour successeur, en 1441, son cousin Robert d'Estouteville, — d'autre part, d'un vicomte et d'un garde du scel de la vicomté d'Avranches qui se nomment le premier Richard Lombard, remplacé avant 1441 par Richard du Prael ; le second Guillaume Paynel, ce dernier qualifié écuyer, sans doute un cadet de l'une des branches de l'illustre famille de ce nom. Le 26 juin 1426, dans une circonstance où il s'agit d'appliquer la peine capitale prononcée contre un coupable, nous voyons Lombard, vicomte d'Avranches, solliciter et obtenir des religieux l'autorisation de faire dresser au milieu des grèves des fourches patibulaires pour l'exécution du condamné. En vertu d'une ordonnance rendue par Charles VII une dizaine d'années plus tard, les appels des jugements du bailli du Cotentin et du vicomte d'Avranches siégeant au Mont-Saint-Michel doivent être portés et reçus, non devant l'échiquier de Normandie tenu à Rouen par des créatures de l'Angleterre, mais devant le Parlement royal séant à Poitiers.

Après avoir ainsi assuré la bonne administration de la justice, Louis d'Estouteville comprend que le meilleur ou plutôt le seul moyen de faire vivre en paix des moines et des hommes d'armes entassés pour ainsi dire les uns au-dessus des autres dans l'espace le plus exigu, c'est de déterminer avec précision et de régler à l'avance avec rigueur leurs droits et leurs devoirs réciproques. Dès les premières années de l'occupation anglaise, vers 1420, il était intervenu entre les religieux et le comte d'Aumale un accord de ce genre[1] dont les clauses portaient l'empreinte d'une profonde

[1] *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XV, 212 et 213.

sagesse ainsi que d'une expérience consommée. Presque au lendemain de sa nomination, le 25 novembre, le successeur du Bâtard s'empresse de confirmer les dispositions principales de cet accord [1]. Il décide non seulement que l'on ne mettra point de femmes à demeurer dans l'abbaye proprement dite réservée aux seuls religieux, mais encore que l'on ne sera admis à y renfermer aucun prisonnier de guerre, sauf le cas d'absolue nécessité et du consentement des intéressés. Il est entendu, en outre, que la garnison du Mont laissera les moines jouir pleinement tant de leur justice ordinaire que des contributions militaires qui pourraient être levées sur leurs terres et que l'on ne molestera point les hommes vivant sur les dites terres, pourvu que ceux-ci ne s'entremettent point du métier des armes.

C'est dans le même esprit et sous l'empire des mêmes préoccupations que le seigneur d'Auzebosc fait rendre deux ordonnances royales relatives au monnayage. Ce monnayage, établi vers la fin de 1420 pour subvenir aux nécessités de la défense et conjurer les effets de l'état de siège qui isole le Mont du reste du royaume, constitue pour la garnison aussi bien que pour les religieux une source importante de revenus. Le 8 septembre 1425, à la prière du nouveau capitaine, Charles VII fait l'abandon de tous ses droits sur les espèces fabriquées dans l'atelier montois, à savoir d'une moitié en faveur des chevaliers et des écuyers de la garnison, et de l'autre moitié en faveur des moines; le 24 avril de l'année suivante il consent à renouveler cet abandon pour une période de trois ans [2]. Quelques-unes de ces monnaies obsidionales, frappées pendant l'occupation anglaise à l'atelier du Mont-Saint-Michel, sont parvenues jusqu'à nous. Sur les instances du gouverneur de l'abbaye, les religieux, singulièrement appauvris par les guerres, ne tardent pas à obtenir une autre faveur presque aussi insigne que le droit de battre monnaie. Cette faveur consiste dans l'exemption de tous droits de péage pour les denrées servant à leur alimentation et à celle de leurs serviteurs [3].

Pendant les sept années qui viennent de s'écouler depuis que les Anglais sont les maîtres de la Normandie, l'un des éléments principaux de la résistance a été la flottille du Mont-Saint-Michel. Aussi, Louis d'Estouteville va donner tous ses soins à l'entretien et à l'accroissement de cette flottille qui jouit déjà d'une renommée presque légendaire. Et pourtant les navires les plus considérables

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 221 et 222.
[2] Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de Normandie*, p. 135 à 141.
[3] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, 119 à 121.

entre tous ceux qui la composent, les baleiniers, jaugent seulement de 30 à 50 tonneaux ; quelques-uns même sont de simples barques pontées dites « escaffes » ; mais ces petits navires sont montés par des marins intrépides, compagnons d'armes des corsaires de Saint-Malo et formés à leur école, exercés dès l'enfance à se diriger sûrement au milieu des courants et à travers les écueils du Passage de la Déroute. Comme les bastilles anglaises interceptent à peu près complètement ou du moins rendent fort difficiles les communications avec la terre ferme devenue, du reste, presque partout dans le voisinage immédiat du Mont, pays ennemi, ces baleiniers et ces escaffes rendent des services de premier ordre en assurant, le plus souvent pendant les nuits sans étoiles, pour échapper à la vigilance des guetteurs de Tombelaine, et à la faveur de la marée qui les porte jusqu'au pied des remparts, le ravitaillement des défenseurs de la forteresse. Cette flottille, dont la destination était d'abord purement défensive, n'a pas tardé à devenir la terreur de l'ennemi et aussi de tous les Normands qui ont pactisé avec l'ennemi. Dès 1422, des gens d'armes de la garnison du Mont-Saint-Michel, embarqués sur un baleinier du port de Saint-Malo, font la course, de compte à demi avec des marins bretons et cauchois, sur les côtes septentrionales du Cotentin [1]. De 1423 à 1425, on s'avance assez loin pour pouvoir lever des contributions de guerre sur les habitants de quelques paroisses situées aux environs de Caen et près de l'embouchure de l'Orne [2]; bientôt, on exige des rançons du même genre de la plupart des communes du Bessin soumises aux envahisseurs [3]. Vers la fin de juin ou au commencement de juillet 1425, les Montois, renforcés par les corsaires de Saint-Malo et par un certain nombre de gentilshommes bretons, détruisent ou prennent vingt navires anglais qui les tenaient étroitement bloqués depuis deux mois [4]. Cette victoire navale, dont nous avons fait remarquer ailleurs la coïncidence avec les premières apparitions de l'archange à Jeanne d'Arc, achève de porter au loin la renommée de la flotte du Mont-Saint-Michel et redouble la terreur qu'elle inspire. On voit alors un armateur de la haute Normandie, Robin Lambert, acheter à beaux deniers comptants un sauf-conduit au Bâtard d'Orléans, capitaine du Mont, afin que ses navires puissent transporter en toute sécurité leur cargaison de marchandises des ports de Flandre à Rouen [5]. Le successeur du Bâtard

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 122.
[2] *Ibid.*, 206, 207.
[3] *Ibid.*, 218.
[4] *Ibid.*, 181 à 195, 259, 260.
[5] *Ibid.*, 214 à 216.

donne à cette flotte une organisation plus régulière qui en augmente singulièrement la puissance. Il en confie le commandement supérieur à un simple bourgeois du Mont, Yvon Prieur, dont le prénom Yves ou Yvon semble indiquer une origine bretonne. Sous l'influence de la prononciation populaire, le nom de ce bourgeois est souvent écrit Priour ou Prious ainsi que le nom d'un religieux alors fort influent, Raoul Prious, prieur de Saint-Victeur du Mans, donateur d'un ange d'argent doré soutenant deux épines de la Passion en 1427, qui sans doute était le frère ou le parent d'Yvon. Nous avons dit bourgeois parce qu'Yvon est mentionné avec cette qualité dans un acte de 1441 où il prend à forfait avec deux autres habitants du Mont l'entreprise de certains travaux de fortification. En réalité, Prious a l'humeur aventureuse, le tempérament batailleur et l'audace rusée d'un corsaire; c'est l'homme des surprises et des coups de main. Sous la direction d'un tel chef, la flotte du Mont-Saint-Michel, dont la victoire navale remportée vers la fin de juin 1425 a d'ailleurs notablement accru l'effectif, se rend absolument maîtresse de la mer; elle capture les navires portant, comme nous dirions aujourd'hui, pavillon anglais, qui se trouvent à sa portée; elle menace les côtes tant de la basse Normandie que des îles anglo-normandes et y opère même parfois des descentes. Sur tout le littoral de l'Avranchin, du Cotentin et du Bessin, depuis Ardevon jusqu'à Caen, les habitants des paroisses maritimes sont tenus d'aller tous les dimanches aux « buttes » s'exercer au tir de l'arc [1] afin de se mettre en mesure de s'opposer à ces descentes et de repousser les attaques des Français. Comme Yvon Prieur se multiplie et apparaît soudain là où on l'attend le moins, les imaginations frappées croient le voir apparaître derrière chaque vague; aussi l'a-t-on surnommé Vague de Mer. Vers 1432, un jour ou plutôt une nuit qu'un certain nombre de navires ennemis, chargés de surveiller le Mont, gisent à l'ancre dans le port de Granville, l'intrépide marin fond sur eux à l'improviste et parvient à s'en emparer [2].

Ces développements qui ont semblé sans doute un peu longs et ces détails que l'on jugera probablement trop minutieux nous ont paru indispensables pour faire comprendre dans quelles conditions et par quels moyens Louis d'Estouteville, institué capitaine du Mont-Saint-Michel dans les derniers mois de 1425, put soutenir victorieusement la lutte contre les Anglais, maîtres de la Normandie, jusqu'à la trêve de Tours, en d'autres termes, jusqu'au

[1] *Chron. du Mont-Saint-Michel*, I, 35 et 36.
[2] *Ibid.*, 29 à 31.

20 mai 1444. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire complète de cette lutte mémorable qui remplirait tout un volume. Il nous suffira, pour atteindre le but que nous nous proposons, d'en indiquer sommairement les principaux incidents et d'en marquer le caractère général. Ces dix-neuf années de guerre continuelle se divisent en deux périodes bien distinctes. Pendant la première période qui ne comprend que quatre ans et dont les merveilleux succès de Jeanne d'Arc signalent la fin, les défenseurs du Mont-Saint-Michel sont réduits à la défensive et se trouvent même, vers la fin de cette période néfaste, malgré le courage et les talents de leur nouveau capitaine, dans une situation tellement menaçante qu'on peut presque la considérer comme désespérée.

Les Français reprennent, il est vrai, et fortifient Pontorson pendant les deux derniers mois de 1426, mais ils ne savent pas le garder. Richemont, le nouveau connétable, accouru pour forcer les Anglais à lever le siège de cette place, se retire précipitamment à la suite d'une panique honteuse de ses troupes; et le plus redouté des auxiliaires de Louis d'Estouteville, le chef de ce que l'on appellerait de nos jours la « chouannerie » patriotique dans tout le bocage virois et manceau, l'élève du comte d'Aumale et le maître d'Ambroise de Loré, Jean de la Haye, baron de Coulonces, se fait tuer, le jeudi saint 17 avril de l'année suivante, en disputant à l'ennemi le passage de la Gueintre, entre Huynes et Courtils, à l'endroit où cette petite rivière se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel. Dès le 8 mai, le château de Pontorson, séjour de prédilection de Du Guesclin au siècle précédent, est retombé de même que Saint-James, repris aussi un moment, au pouvoir des envahisseurs, qui font démolir les remparts de cette dernière bourgade, suspecte de connivence avec la garnison du Mont. Quand la maison branle ou quand elle brûle, les rats se sauvent, dit le proverbe. Peu après la descente de Henri V en Normandie, l'église de Coutances avait mis en sûreté au Mont-Saint-Michel ce qu'elle possédait de plus précieux, des reliquaires d'or, des ornements somptueux et même de l'argent monnayé. Le 27 février 1428, l'évêque Philibert de Montjeu, très dévoué au parti anglo-bourguignon et initié aux projets des envahisseurs, juge que le moment est venu de retirer ce riche dépôt dont il donne décharge aux religieux qui le gardaient [1].

L'année 1428 marque le point culminant de l'invasion anglaise. Enhardi par la victoire de Verneuil en 1424, par la conquête de

[1] Dom Thomas le Roy, *Les curieuses recherches du Mont-Saint-Michel,* publiées par M. Eug. de Beaurepaire, I, 362.

la plus grande partie du Maine l'année suivante, par l'échec de Richemont devant Saint-James en 1426, enfin par l'entrée du duc de Bretagne dans l'alliance anglaise en 1427, Bedfort veut, pour achever une œuvre si brillamment commencée, frapper un grand coup. Au nord de la Loire, trois forteresses seulement prolongent encore leur résistance, Vaucouleurs à l'est, Orléans au centre et le Mont-Saint-Michel à l'ouest. Le régent de France pour Henri VI entreprend de triompher à tout prix de cette résistance. Vers la fin de 1428, il est sur le point d'atteindre, il touche presque du doigt le but de son ambition aussi habile que tenace. Assiégé par Antoine de Vergy, gouverneur de Champagne, Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, vient d'être réduit, comme nous l'avons montré dans un ouvrage récent, à signer un traité de capitulation qui du reste ne sera suivi, par suite des circonstances ultérieures, d'aucun effet. Quant à Orléans, tout le monde connaît, puisque des publications nombreuses et très répandues l'ont établi, l'ensemble des mesures politiques, financières, militaires, prises par le gouvernement anglais pendant le cours de l'année 1428 pour arriver à réduire cette ville sous son obéissance; mais ce que l'on ignorait complètement, avant que nous eussions mis ce fait en lumière en publiant, il y a quelques années les pièces qui s'y rapportent, c'est que les conquérants de la Normandie firent dans le même temps des préparatifs proportionnellement aussi considérables pour venir à bout de l'opiniâtre résistance du Mont-Saint-Michel.

Vers la fin de cette année, par l'entremise du trop fameux Pierre Cauchon qui s'est concilié trois ans auparavant les bonnes grâces de Martin V en faisant octroyer au Saint-Siège la collation des évêchés et des trois quarts des bénéfices, Bedfort a réussi à obtenir du souverain Pontife la levée d'un double décime sur les revenus de tous les ecclésiastiques de Normandie. Le produit de ce double décime, dont l'évêque de Beauvais lui-même est chargé d'assurer la perception, doit être affecté spécialement, d'après les termes de l'ordonnance, à l'expulsion des gens d'armes ennemis tenant garnison au Mont-Saint-Michel[1]. En même temps, tous les contribuables du duché sont assujettis à payer, du 2 février au 15 mai 1429, une aide extraordinaire de 30 000 livres tournois destinée au recrutement d'un corps d'armée et à l'équipement d'une flotte qui doivent, dès le retour de la belle saison, assiéger par terre comme par mer la forteresse bas-normande[2]. En attendant qu'ils soient en mesure de porter ce coup décisif, les Anglais complètent le triangle offensif dans lequel ils veulent enserrer, du côté de la terre ferme,

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 278 à 280.
[2] *Ibid.*, 272 à 274, 281 à 283, 286, 287.

les défenseurs du Mont. La place de Pontorson qui commande au sud les abords de la baie du côté de la Bretagne, voit doubler sa garnison dont l'effectif est porté à 80 hommes d'armes et à 240 archers, tous à cheval[1]. Cette garnison est placée sous les ordres de l'un des meilleurs capitaines anglais, Thomas, sire de Scales, le vainqueur de ce combat de la Gueintre où le baron de Coulonces a trouvé la mort. Pour garder les approches du Mont-Saint-Michel du côté du nord et fournir au besoin aux gens d'armes de Tombelaine une seconde ligne de défense, sir John Harpeley, bailli du Cotentin, fait construire au bourg de Genest un de ces ouvrages avancés en charpente qu'on appelait alors des bastilles. A la fin de 1428, cette bastille de Genest, dont la construction n'avait pas coûté moins de 1400 livres tournois, est terminée et occupée par 20 hommes d'armes et 100 archers à cheval[2]. Le 15 avril de l'année suivante, Bedfort donne l'ordre de convertir en saluts d'or[3] ou en monnaie anglaise le produit, tant du double décime que de l'aide extraordinaire de 30 000 livres, et de porter ce produit au delà du détroit pour la solde des hommes d'armes ainsi que des marins recrutés en vue du siège du Mont-Saint-Michel.

Le moment est solennel. Il semble à tous, amis et ennemis, que les jours de la résistance sont comptés. Les défenseurs du Mont eux-mêmes, témoins de préparatifs aussi formidables, n'attendant plus de secours de Charles VII obligé de faire face à des dangers plus pressants, commencent à perdre l'espoir. Tout à coup une nouvelle étrange, merveilleuse, presque invraisemblable, tant elle répond aux vœux de ceux qui la reçoivent, traverse les grèves et arrive jusque dans ce coin perdu de l'Océan où une poignée de braves soutient depuis onze ans une lutte sans trêve pour le roi légitime, l'indépendance normande, l'honneur et la fortune de la France. Cette nouvelle, on la devine sans peine. C'est un messager royal qui l'a sans doute apportée, et l'on a dû en prendre note séance tenante. Du moins, si nous connaissons à l'heure qu'il est la date précise de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, c'est uniquement, il n'est pas sans quelque intérêt de le faire remarquer, grâce à la mention suivante enregistrée sèchement dans sa Chronique par un moine du Mont-Saint-Michel : « L'an 1428 (cette date est conforme à l'ancien style d'après lequel l'année 1428 se prolongeait jusqu'à Pâques 1429), le sixième jour de mars, la Pucelle vint au roi[4]. » Le messager ne manqua point d'ajouter,

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 272, note 1.
[2] *Ibid.*, 264, 266, 275, 276.
[3] *Ibid.*, 280, 281.
[4] *Ibid.*, 30.

et le laconique chroniqueur a oublié de le dire, que cette Pucelle se disait envoyée par l'archange Michel parlant au nom de Dieu pour faire sacrer le Dauphin et expulser de France les Anglais.

Avec quelle joie, avec quel enthousiasme les défenseurs du sanctuaire de cet archange apprennent un tel évènement. Ils sentent dès lors l'espoir renaître dans leur âme. Après les premiers succès de Jeanne d'Arc, cet espoir se change en une confiance intrépide. Forcés de lever le siège d'Orléans, battus à Patay, les Anglais doivent bientôt renoncer à leur entreprise contre le Mont-Saint-Michel. Loin de ne songer comme autrefois qu'à attaquer leurs adversaires, il leur faudra désormais réserver toutes leurs forces pour se défendre eux-mêmes. Vers le milieu de 1429, ils démolissent Pontorson qu'ils se sentent impuissants à garder et renforcent les garnisons de Tombelaine, d'Avranches et de Saint-Lô. Louis d'Estouteville, qui a repris l'offensive, pousse des pointes audacieuses jusqu'aux environs de cette dernière ville. Effrayés par ce que l'on raconte de la Pucelle, découragés par plusieurs défaites successives, les gens d'armes enrôlés par Bedfort, principalement les Gallois, désertent en masse, et force est de recourir aux mesures les plus sévères pour les empêcher de repasser la mer. Le bruit court en effet, et le chroniqueur attitré du duc d'Alençon, Perceval de Cagny, a recueilli ce bruit, que Jeanne d'Arc doit venir en compagnie du beau duc sur les marches de l'Avranchin. Malheureusement l'opposition de la Trémoille et de Regnault de Chartres empêcha de mettre ce projet à exécution; mais s'il ne fut pas donné à la Pucelle de délivrer le Mont-Saint-Michel comme elle avait délivré Orléans, nous croyons avoir montré pour la première fois par tout ce qui précède, qu'en intervenant juste au moment où la forteresse bas-normande fut le plus menacée et en réduisant les Anglais à la défensive, elle les empêcha certainement de s'en emparer.

En Normandie non moins que dans le reste du royaume, la situation se trouve dès lors modifiée de fond en comble au profit des partisans de Charles VII. Depuis la fin de 1429 jusqu'à la trêve de Tours en 1444, même dans le Cotentin et l'Avranchin où les conquérants sont peut-être plus fortement établis qu'ailleurs, cette face nouvelle des choses apparaîtra chaque jour davantage. A le bien prendre, l'histoire de ces quinze années, c'est l'histoire de la décadence lente, mais continue de la domination anglaise. Comme les flots de la mer lorsqu'ils se précipitent impétueusement dans la baie du Mont-Saint-Michel, l'invasion étrangère a rapidement submergé douze ans auparavant la surface d'une grande partie de la France; et, comme ces flots aussi, quand vient le reflux, cette

invasion commence maintenant à se retirer, graduellement et presque insensiblement, il est vrai, mais elle se retire. Les défenseurs du Mont en particulier parviennent à conserver pendant cette période, sauf dans une seule circonstance qui sera indiquée tout à l'heure, l'offensive énergique que les succès de Jeanne d'Arc leur ont permis de prendre. En 1430, appuyés sur quelques hommes d'armes de leur parti qui ont occupé l'abbaye de Montmorel, située en Poilley non loin de la route et presque à mi-chemin de Pontorson et d'Avranches, ils tiennent la garnison anglaise de cette dernière ville sous le coup de perpétuelles alarmes [1]. En outre, des gens à la solde de l'intrépide partisan Ambroise de Loré, qui se sont fortifiés dans le prieuré de Montaudin près de Landivy et la tour de Mausson, à Landivy même, sur la frontière du Maine, leur donnent la main [2]. Pour protéger les campagnes de l'Avranchin contre les incursions de ces bandes, les Anglais se voient dans la nécessité de mettre sur pied un petit corps d'armée composé de 100 lances et de 300 archers [3]. En 1432, un vicomte anglais de Coutances ne peut se rendre de cette ville à Carentan et faire un trajet de 7 ou 8 lieues sans s'entourer d'une escorte de 5 archers [4], par crainte des brigands et « ennemis du roi », c'est-à-dire des partisans de Charles VII. Hue Spencer, bailli du Cotentin, n'ose faire un pas en rase campagne sans se faire accompagner par 24 archers [5]. Vers la fin de cette année, aux environs de Noël, deux chevaliers du Cotentin, comblés des bienfaits de Henri V auquel ils avaient prêté serment de foi et hommage, Pierre le Porc et Raoul Tesson, seigneur du Grippon, se joignent à Jean II, duc d'Alençon, et à deux lieutenants de Louis d'Estouteville, Guillaume des Pas, qui porte le titre de baron de Coulonces depuis la mort de Jean de la Haye, dont il a épousé la fille aînée, Thiphaigne, et Jean le Brun, pour faire, à la tête d'un détachement de 120 hommes d'armes à cheval, une démonstration contre Saint-Lô, confié un instant, par le conseil du roi d'Angleterre, à la garde de Tesson lui-même. Après quoi, ce chevalier court s'enfermer avec sa femme, Béatrix de Ryes, dans le Mont-Saint-Michel, d'où il s'embarque bientôt sur la flottille qui, sous les ordres d'Yvon Prieur, réussit à s'emparer, comme il a été dit plus haut, des navires ennemis ancrés dans le port de Granville [6]. Le mouvement insurrectionnel ne tarde pas à gagner le

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 296, 297.
[2] *Ibid.*, 297, 298, 304, 305.
[3] *Ibid.*, 292 à 299, 314 à 316.
[4] *Ibid.*, II, 4, 5.
[5] *Ibid.*, II, 13, 14.
[6] *Ibid.*, I, 289, 290; II, 14 à 16; 26, 27, 29 à 32.

clergé lui-même, surtout le clergé régulier, et un moine de la Luzerne, abbaye située au fond du joli vallon du Thar, entre Granville et Avranches, se fait prendre, les armes [1] à la main, dans les bois de Courbefosse, voisins de cette abbaye. Les campagnes se dépeuplent d'une manière effrayante, surtout aux abords des forteresses occupées par des garnisons anglaises. Ainsi, à la Roche-Tesson, l'ancienne seigneurie de Du Guesclin, peu éloignée du château de Hambye, où l'on comptait naguère 80 habitants, il ne reste plus, d'après un rôle de comptabilité, que 3 pauvres hommes [2]. Au commencement de 1434, les envahisseurs sont contraints, par les nécessités de la défense des côtes contre les descentes des marins du Mont-Saint-Michel, d'armer le peuple des campagnes; mais en même temps ils se défient tellement des bourgeois des villes qu'ils défendent aux paysans d'entrer avec des arcs, des piques ou même avec de simples bâtons dans les enceintes fortifiées [3].

Sur ces entrefaites, le courage des défenseurs du Mont-Saint-Michel est soumis à une rude épreuve. Un incendie, dû à une cause purement accidentelle, dévore la plus grande partie de la ville dont les maisons, superposées les unes aux autres dans le désordre le plus pittoresque et serrées comme les alvéoles d'une ruche, s'étagent en amphithéâtre derrière la première enceinte de la forteresse. Cet incendie éclate un lundi de Quasimodo, le 5 avril 1434, et presque toutes les habitations privées du Mont sont réduites en cendres [4]. Thomas, sire de Scales, alors capitaine de Domfront, juge l'occasion favorable pour diriger une attaque vigoureuse contre ce boulevard de la résistance normande dont les Anglais se sentent quelque peu humiliés d'avoir depuis environ quatre ans pour ainsi dire désappris le chemin; il croit que la garnison, découragée par un désastre qui a d'ailleurs affaibli dans une certaine mesure ses moyens défensifs, ne pourra cette fois lui tenir tête. Il se hâte donc de rassembler un petit corps d'armée composé surtout de l'élite des garnisons de Domfront, d'Alençon [5], de Vire et d'Avranches; puis, après avoir eu soin de se munir de

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 20, 21.

[2] *Ibid.*, 19.

[3] *Ibid.*, 34. Cf. I, 36. — Thomas Basin, *Histoire de Charles VII,* liv. III, chap. II.

[4] *Ibid.*, I, 34.

[5] Nous avons retrouvé et publié les noms des hommes d'armes de la garnison d'Alençon qui s'absentèrent du 4 au 20 juin 1434 pour servir ès parties du Mont-Saint-Michel, sous Thomas, sire de Scales (*Chron. du Mont-Saint-Michel,* II, 37); et ce qui donne beaucoup de prix à ce document, c'est qu'il confirme pleinement la date du 17 juin donnée par le chroniqueur du Mont. (*Ibid.*, I, 35.) Cf. dom Huynes (II, 121) et dom Le Roy (I, 369).

canons, de bombardes et de tout l'appareil d'un siège, il arrive devant le Mont le jeudi 17 juin. Le jour même de son arrivée, il livre un assaut furieux avec des forces qui parurent tellement considérables aux assiégés que l'un de ceux-ci, témoin oculaire, les évalue, non sans une exagération évidente, à huit mille combattants. Grâce au feu d'une artillerie puissante pour cette époque, il parvient au bout de quelques heures à pratiquer une brèche dans la première enceinte, ainsi que dans un grand bâtiment où la garnison déposait ses fourrages et que l'on appelait pour cette raison le « fenil ». Déjà les assaillants s'élancent par cette brèche en criant : « Ville gagnée ! » lorsque Louis d'Estouteville et les siens fondent sur eux avec une telle impétuosité que les premiers rangs sont en un clin d'œil culbutés par ce choc irrésistible. Scales lui-même, qui veut résister au torrent, est renversé dans la mêlée; on le croit mort, et alors ses gens d'armes démoralisés s'enfuient éperdus à travers l'immensité des grèves, dans toutes les directions, laissant les cadavres de plusieurs centaines des leurs, étendus au pied des remparts ou épars çà et là sur la plage. Les longues pièces d'artillerie qu'ils avaient amenés restent comme trophées entre les mains des vainqueurs, et deux de ces pièces, dites les Michelettes, se sont conservées jusqu'à nos jours.

Après un tel triomphe, les défenseurs du Mont semblent si redoutables que Thomas, sire de Scales, le vaincu de la veille, fait sur-le-champ rétablir la bastille d'Ardevon, où il s'installe avec une troupe de 100 lances et de 300 archers; mais il n'espère point pouvoir se maintenir longtemps si près d'ennemis entreprenants dont le succès a décuplé l'audace; il craint surtout que les Montois ne s'entendent avec le duc d'Alençon, qui menace la frontière méridionale de l'Avranchin, pour l'attaquer de deux côtés à la fois, l'envelopper et lui couper, en cas d'échec, toute ligne de retraite. C'est pourquoi, il ordonne la construction d'une nouvelle bastille, non plus comme autrefois à Genest, qui lui semble maintenant trop rapproché, mais beaucoup plus loin, à l'extrême pointe où commence à s'ouvrir, du côté du nord, la profonde échancrure formée par la baie du Mont-Saint-Michel, en face du promontoire pittoresque de Saint-Jean-le-Thomas; et, le 6 octobre, il prescrit la levée d'une somme de 10 000 livres tournois dans les deux bailliages de Caen et de Cotentin, pour faire face à la dépense. Alors se passe un fait atroce. Les chefs des compagnies mercenaires sont furieux de ce que le gouvernement anglais a fait armer les gens des campagnes organisés en dizaines, cinquantaines, centaines et même en troupes d'un millier d'hommes. Vers le milieu de 1434, un de ces chefs nommé Richard Venables, qui occupe l'abbaye de

Savigny, près de Mortain, s'étant joint à deux autres capitaines de partisans, Thomas Waterhoo et Roger Yker, massacre douze cents paysans [1]. Cette horrible boucherie a pour théâtre le village de Vicques, dans la vallée de la Dives, où quelque monument devrait indiquer au voyageur le champ des martyrs de l'invasion anglaise.

Un si odieux forfait arrache enfin à leur torpeur les parents, les amis, les compatriotes des malheureuses victimes. Le moment est venu où les Anglais vont sentir que cette terre normande qu'ils foulent si brutalement depuis seize ans, travaillée secrètement par un feu intérieur auquel ils s'efforcent en vain de boucher toutes les issues, commence à s'embraser et à trembler sous leurs pas. Dans les premiers jours de janvier 1435, les populations du Bessin se soulèvent et vont faire une démonstration contre la ville de Caen. Puis, après avoir opéré leur jonction avec le duc d'Alençon, logé à l'abbaye de Savigny, cet ancien quartier général de Venables condamné par Bedfort au dernier supplice, elles reviennent, de concert avec la garnison du Mont-Saint-Michel, mettre le siège devant la cité d'Avranches. Les Français marchent d'abord contre la bastille d'Ardevon; mais, le 20 janvier, Thomas, sire de Scales, qui commande la garnison de cette bastille, ne se sentant pas en état de la défendre, la désempare. Il opère ensuite son mouvement de retraite vers le nord dans la direction de Coutances et va camper à Cérences. Hue Spencer, bailli du Cotentin, est accouru, de son côté, au château de Gavray, entre Cérences et Avranches, où il s'est mis à la tête de la garnison. Scales et Spencer, ayant réuni leurs gens d'armes, vont grossir les rangs du corps d'armée que le comte d'Arundel amène au secours d'Avranches; et, le 4 février, le duc d'Alençon et Louis d'Estouteville, qui craignent d'être enveloppés par des forces supérieures, lèvent le siège de cette ville [2]. Le sire de Scales tint dès lors garnison dans la nouvelle bastille qu'il venait de faire construire à Saint-Jean-le-Thomas. Cette garnison se composait de 50 lances à cheval, de 20 lances à pied et de 210 archers [3]. Un peu avant le 13 août de cette année, les gens du seigneur de Scales n'arrivèrent point à temps pour empêcher les défenseurs du Mont d'infliger aux Anglais de Tombelaine une défaite humiliante [4] dont on garda longtemps le souvenir.

[1] Ce chiffre de 1200 victimes est donné par un mandement de Henri VI (*Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, 67). Ainsi se trouve confirmée la phrase suivante de Thomas Basin : « Quo loco (Vicques) cœsi sunt agrorum cultores supra mille et trecenti » (*Histoire de Charles VII*, l. III, ch. II). Cf. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, 41, 42, 46 à 49.

[2] *Ibid.*, 50 à 64.

[3] *Ibid.*, 64 à 66.

[4] *Ibid.*, 68, 69.

Richard Harington, bailli de Caen, avait réprimé avec la plus impitoyable cruauté le soulèvement des campagnards du Bessin dans les deux premiers mois de 1435 ; il avait fait enfouir vivante une pauvre femme de Falaise, Jeanne Hardy[1], qui n'était coupable que d'avoir entretenu des intelligences avec les rebelles. Mais quand on dépose en terre pareille semence, on fait lever infailliblement la révolte. C'est ce qui arriva. Dès le commencement de janvier 1436, les paysans du Val de Vire, refusant de porter la croix vermeille, ce signe d'esclavage que les conquérants veulent leur imposer, se soulèvent en masse à leur tour sous la conduite d'un des leurs nommé Boschier[2]. Louis d'Estouteville profite de cette diversion pour appuyer un mouvement concerté avec trois intrépides partisans de Charles VII, André de Laval, sire de Lohéac, Jean de Beuil, le futur auteur du *Jouvencel*, et Jean de la Roche. Avant le 30 avril, ces trois seigneurs, soutenus par la garnison du Mont, s'emparent du château de Saint-Denis-le-Gast d'où ils menacent, d'un côté, Hambye, de l'autre Chanteloup, et, pendant la première quinzaine de mai, se rendent maîtres du Roc de Granville, alors couronné par une chapelle très vénérée des marins auxquels elle servait de but de pèlerinage, position admirable au point de vue stratégique dont on peu s'étonner que les Anglais n'eussent pas encore eu l'idée de tirer parti. Peu après, le château de Chanteloup, situé entre Granville et Saint-Denis-le-Gast, tombe aux mains des Français[3].

Louis d'Estouteville est d'autant plus heureux de la prise de Chanteloup, à laquelle il a très activement coopéré, que ce château fait partie du patrimoine de sa femme Jeanne Paynel. Sur ces entrefaites, il a la douleur de perdre son vieux père Jean II, seigneur d'Estouteville, l'ancien prisonnier d'Azincourt, auquel il succède dans la charge de grand bouteiller de France. Charles VII s'empresse de récompenser par la collation de ce grand office de la couronne les éclatants services du capitaine du Mont-Saint-Michel[4]. Le 6 septembre, il projette une expédition contre Cherbourg, mais cette marche en avant est soudain enrayée par le seigneur de Scales qui, avant la fin de cette année, réussit à reprendre Granville aux Français[5]. En 1437, appuyé par les garnisons françaises de Montaudin, de Mausson, de la Gravelle, de Craon, de Laval et de Châteaugontier, Louis d'Estouteville, qui prend désor-

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 66 et 67.
[2] *Ibid.*, 74, 75, 76, 94, 243.
[3] *Ibid.*, 78 à 88.
[4] Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, VIII, 575.
[5] *Chronique du Mont Saint-Michel*, I, 38. Cf. II, 89 à 92, 94.

mais le titre de seigneur d'Estouteville, entreprend des chevauchées à Mortain, à Condé-sur-Noireau, à Villers-Bocage et jusque sous les murs de Caen, de Vire[1] et de Saint-Lô; un peu avant le 19 décembre de cette année, il s'avance jusqu'à Torigni, dont il prend le marché[2]. Le vendredi 31 juillet de l'année suivante, la garnison du Mont subit un grave échec : 100 gens à pied de cette place se laissent surprendre à Ardevon et restent entre les mains des Anglais[3].

Toutefois cet échec est largement réparé dans le cours de l'année 1439. Dès le 27 juillet de cette année, le capitaine du Mont-Saint-Michel fait des préparatifs pour s'emparer du Roc de Granville fortifié par Thomas, sire de Scales, sénéchal anglais du duché de Normandie[4]. Dès la fin de septembre, Jean de la Roche et Jean de Beuil viennent occuper, le premier Pontorson, le second Saint-James-de-Beuvron et remettent à peu près en état les fortifications de ces deux places. Le 30 novembre suivant, Louis d'Estouteville se joint au connétable Arthur de Richemont et au duc d'Alençon pour mettre de nouveau le siège devant Avranches. Les choses prennent d'abord une tournure favorable pour les assiégeants. Les habitants de la ville et même ceux de la vicomté se déclarent pour eux, le menu peuple encore plus que les bourgeois. Bertin de Entwistle, lieutenant du comte de Suffolk, qui commande la garnison, est fait prisonnier dans une sortie. Le blocus dure depuis trois semaines, lorsque, le 23 décembre, l'arrivée au Pont-Gilbert, au pied même des remparts d'Avranches, sur les bords de la rivière de Sée, d'un corps d'armée considérable sous les ordres du grand Talbot, du comte de Dorset et de William Nevill, sire de Falkenberg, oblige les Français à lever précipitamment le siège[5]; et ainsi l'entreprise, renouvelée par le duc d'Alençon en décembre 1439, n'est finalement pas plus heureuse que la tentative faite quatre ans auparavant, en janvier 1435.

Ici se place un des plus importants incidents de la carrière du capitaine du Mont-Saint-Michel que l'on ne connaissait point jusqu'à ce jour. Il s'agit d'un complot ourdi par un certain nombre d'hommes d'armes de la garnison du Mont-Saint-Michel, sous les auspices du Bâtard d'Orléans, peut-être à son instigation, certainement à son profit, pour enlever par trahison la capitainerie du Mont à Louis d'Estouteville, et l'expulser de vive force de la forteresse

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, 99, à 104, 106 à 109, 113 à 117.
[2] *Ibid.*, 109, 110.
[3] *Ibid.*, I, 39.
[4] *Ibid.*, II, 118.
[5] *Ibid.*, I, 39, 40; II, 121 à 126.

confiée à sa garde. Ce complot, fomenté selon toute vraisemblance pendant la première moitié de 1441, nous est révélé pour la première fois par un rouleau en papier contenant le procès-verbal des interrogatoires subis du 3 août au 11 septembre de cette année, par quelques-uns de ceux qui y avaient trempé. Ce rouleau, malheureusement incomplet du commencement, puisque les interrogatoires des deux premiers accusés n'y figurent plus et qu'il reste seulement une partie de la déposition du troisième accusé, n'en mesure pas moins 3 mètres de longueur sur 30 centimètres de largeur, et fait partie des archives de la principauté de Monaco, où il a été récemment découvert par le savant conservateur de ce précieux dépôt, M. Gustave Saige. Pour l'époque du moyen âge. Le document dont il s'agit constitue l'unique épave originale de ce riche chartrier de Torigni, qui n'a guère été utilisé que par Gilles Ménage dans son *Histoire de Sablé*, et dont la destruction, opérée seulement dans les premières années de ce siècle, provient, non point, comme on pourrait le croire, du vandalisme révolutionnaire, mais de l'incurie du dernier comte de Torigni, Gabriel Honoré V, prince de Monaco et duc de Valentinois, qui aima mieux laisser pourrir les parchemins de ses ancêtres, exposés à toutes les intempéries sur l'aire boueuse d'une cour de son ancien château, que de s'imposer une modique dépense pour les recueillir et les faire transporter à Paris.

Aux personnes qui s'étonneraient que l'on ait pu trouver ainsi à Monaco un document relatif au capitaine du Mont-Saint-Michel pendant l'occupation anglaise, nous rappellerons que le prince actuel de Monaco descend de Jacques-François-Léonor Goyon, comte de Torigni et sire de Matignon, marié, le 20 octobre 1715, à Louise-Hippolyte Grimaldi, fille aînée et héritière présomptive d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco. Et les Goyon eux-mêmes étaient devenus possesseurs de la baronnie de Torigni en vertu du mariage contracté, le 18 avril 1421, par Jean Goyon, sire de Matignon, avec Marguerite de Mauny, petite-fille de cet Hervé de Mauny, seigneur de Torigni et neveu à la mode de Bretagne de Bertrand Du Guesclin, qui avait fait bâtir, sous Charles VI dans le quartier du Temple, non loin du manoir d'Olivier de Clisson, le bel hôtel dont le nom est resté à une rue de Paris. Or Olivier de Mauny, sire de Torigni, marié à Catherine de Thiéville, fils d'Hervé et père de Marguerite, et aussi Olivier de Mauny, qualifié sire de Thiéville, du nom d'une seigneurie de sa mère, marié à Blanche d'Avaugour, petit-fils du dit Hervé et frère de la dite Marguerite, ont figuré, de 1418 à 1424, pendant les six premières années de l'occupation anglaise, au premier rang des

défenseurs du Mont-Saint-Michel. Olivier, premier du nom, dut mourir avant son fils, entre 1421 et 1424, puisque le second Olivier, qualifié seulement sire de Thiéville dans un acte du 1er avril 1421 [1], à lui adressé comme lieutenant au Mont de son cousin le comte d'Aumale, prend le titre de sire de Torigni dans son testament, dicté au Mont-Saint-Michel peu avant sa mort et daté du 10 août 1424, que nous venons de retrouver aux archives départementales d'Eure-et-Loir. Les biens du père et du fils, confisqués par Henri V, avaient été donnés à divers chevaliers anglais, ce qui n'empêcha point Olivier, premier du nom, de faire à l'abbaye du Mont-Saint-Michel d'importantes donations confirmées en 1437 par sa veuve, Catherine de Thiéville [2] et, le 4 août 1439, par Jean Goyon [3], son gendre. On s'explique donc très naturellement la présence d'un rouleau concernant cette période de l'histoire du Mont dans les archives d'un prince qui compte les Mauny parmi ses ancêtres; et, maintenant que nous sommes bien édifiés sur la provenance de ce curieux document, nous pouvons en faire connaître, plus en détail, le contenu.

Si belle qu'ait été au point de vue militaire et patriotique la défense du Mont-Saint-Michel, on se tromperait gravement si l'on se représentait sous la figure de petits saints les hommes d'armes qui y prirent part. Les saints se font rares partout au quinzième siècle, et dans les garnisons des forteresses plus que partout ailleurs. Parmi ces hommes d'armes, il y en avait certainement plus d'un qui s'était rangé sous la bannière de Louis d'Estouteville, un peu pour rester fidèle au roi légitime et faire la guerre aux Anglais, beaucoup pour mener une vie d'aventures et, s'il faut appeler les choses par leur nom, de pillage. Celui-là s'attachait alors à découvrir deux ou trois bons compagnons de son acabit avec lesquels il formait une alliance étroite, un pacte ou, comme nous dirions aujourd'hui, une association pour le partage du butin. Vers le mois de mai 1439, quatre hommes d'armes de la garnison du Mont-Saint-Michel, Guillaume des Pas, baron de Coulonces, qui avait le titre de lieutenant du capitaine de la place, Guillemin Mauvoisin, Gauvain de la Haye et Jean Guiton, conclurent une alliance de ce genre. Aussitôt que Louis d'Estouteville en fut informé, il la fit rompre. Cette mesure mit en fureur les quatre intéressés et surtout l'un d'entre eux, Guillemin Mauvoisin. Il jura qu'il en tirerait vengeance et conçut, dès lors, le projet de faire enlever la capitainerie du Mont au seigneur d'Estouteville.

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 107.
[2] Thomas le Roy, *Les curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*, I, 373.
[3] P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, V, 381.

Une occasion s'offrit bientôt de tenter la réalisation de son projet. Guillaume des Pas, auquel sa première femme, Thiphaigne, fille aînée de Jean de la Haye, l'intrépide chef de la résistance aux Anglais dans la vallée de la Vire, avait apporté le titre de baron de Coulonces, était veuf depuis quelque temps. Ayant eu l'idée de se remarier, il demanda la main de la sœur de Jean de Vendôme, vidame de Chartres, et l'obtint. Il invita à son mariage, célébré à Chartres avec beaucoup de pompe, ses trois confédérés de la veille. Guillemin Mauvoisin put ainsi se mettre en relations avec des personnages considérables, tels que le frère de la mariée et un chevalier nommé Jamet du Tillay qui jouissait de toute la confiance du Bâtard d'Orléans. Il n'ignorait point que ce dernier, naguère capitaine du Mont, n'avait été dépouillé de cette capitainerie qu'à son corps défendant et qu'il la regrettait toujours. Il mit donc le vidame de Chartres et Jamet du Tillay, qu'il savait très dévoués à Dunois, dans la confidence de ses projets et sollicita leur concours. Un coup de main habilement combiné devait rendre Mauvoisin maître de la forteresse : une fois le seigneur d'Estouteville mis dehors, le Bâtard, appelé à recueillir sa succession et alors tout-puissant auprès de Charles VII, qui venait de le créer comte de Dunois, se chargerait de faire ratifier par le roi de France le fait accompli. Un homme d'armes de la garnison du Mont-Saint-Michel, qui avait trempé dans le complot, Jean le Brun, dit formellement dans sa déposition que Mauvoisin lui montra un jour « une cédule signée du Bâtard d'Orléans. Et contenait la dite cédule, comme il semble à lui qui parle, que il ferait avouer au roi le dit Mauvoisin et tous ceux qui lui aideraient à prendre la place du Mont-Saint-Michel ». C'est à Tours que cette cédule avait été remise à l'organisateur du complot par Jamet du Tillay, qui devait lui amener au Mont, lorsque le moment serait venu, un secours de 40 hommes d'armes et de 80 archers. D'après d'autres dépositions, le vidame de Chartres lui-même avait promis de se mettre à la tête de ce détachement.

Le complot dut être ourdi vers la fin de 1440 et pendant les trois premiers mois de 1441. Les principaux conjurés étaient, outre Guillemin Mauvoisin qui en avait pris l'initiative, Jean Mauvoisin, frère de Guillemin, Guillaume des Pas, baron de Coulonces, lieutenant de Louis d'Estouteville, que l'on s'étonne de voir compromis dans cette misérable intrigue, les frères Pierre et Guillaume Herault auxquels appartenait héréditairement la sergenterie fieffée de ce nom à Genest et dont l'hôtel, compris dans l'enceinte de l'abbaye, devait servir de lieu d'embuscade pour la perpétration du coup de main, deux écuyers de la garnison, Jean Beton et Jean de Brecey, un simple homme d'armes, Jean le Brun, un cauchois nommé

Laurent le Conte et enfin deux bourgeois du Mont-Saint-Michel, Jean Charpentier et Perrin Dupuis, ce dernier tenant une hôtellerie désignée ainsi que l'hôtel des frères Herault pour être l'une des cachettes où s'embusqueraient quelques-uns des hommes d'armes sur lesquels on comptait pour se rendre maître par surprise de la forteresse. Mauvoisin avait fait choix d'un dimanche pour mettre son plan à exécution parce qu'il voulait occuper d'abord le monastère proprement dit situé au sommet du Mont et où l'on ne pouvait s'introduire en nombre que ce jour-là, sous prétexte d'entendre la messe dans l'église abbatiale.

Le mercredi qui précéda ce dimanche, quatre jours par conséquent avant la mise à exécution, ce complot fut découvert. Louis d'Estouteville se contenta d'abord d'expulser ignominieusement du Mont les deux frères Mauvoisin, tandis que l'hôtelier Perrin Dupuis, pris de peur, courait se mettre en sûreté dans la ville de Dol. Il dut éprouver une surprise plus pénible en prenant en flagrant délit de complicité, c'est-à-dire de trahison, son propre lieutenant le baron de Coulonces. Mais dans ce temps-là on pouvait implorer toute espèce de pardon en faisant appel au sentiment religieux. On était à la veille de Pâques. Guillaume des Pas attendit cette fête pour solliciter sa grâce; et à la grand messe pascale, devant l'autel du Sauveur, alors que le seigneur d'Estouteville se relevait après avoir reçu la communion, le lieutenant coupable se jeta avec un geste suppliant aux pieds de son capitaine qui lui pardonna. Cette belle scène se passa le 16 avril 1441. Trois mois et demi plus tard, dans les premiers jours d'août, les principaux complices de Mauvoisin, dont nous avons donné les noms plus haut, n'en furent pas moins arrêtés et jetés en prison. Le lieutenant général du bailli du Cotentin siégeant au Mont, Jean de la Motte Bigot, le vicomte d'Avranches, Richard du Prael et le lieutenant général dudit vicomte, Pierre Boucher, firent subir aux accusés une série d'interrogatoires, en même temps qu'une commission fut instituée pour les juger. Les membres de cette commission pris dans la garnison du Mont étaient Jean, seigneur de Bréauté, et Philippe de la Haye, chevaliers, Guillaume de la Luzerne, Guillaume le Prestrel et Guerrot de la Haye, écuyers. Le ministère public était représenté par Guillaume Fournel, écuyer, procureur du roi, et par Guillaume Arthur faisant fonctions d'avocat du roi en l'absence du titulaire Robert de Préaux. Cette espèce de commission militaire était présidée par le seigneur d'Estouteville en personne. Notre rouleau, qui ne nous a conservé les dépositions que de six des accusés, Pierre et Guillaume Herault, Jean le Charpentier, Jean le Brun, Jean Beton et Perrin Dupuis, nous laisse ignorer le sort qui leur fut

réservé et la sentence qui fut prononcée contre chacun d'eux. Mais, à vrai dire, cette sentence n'aurait qu'un médiocre intérêt pour nous. Il n'y a dans ces dépositions que les détails de mœurs qui captivent véritablement notre attention. On y voit, par exemple, que les dispositions pacifiques qui devaient aboutir à la trêve de Tours étaient déjà pour ainsi dire dans l'air. « Voici le bon temps venu, dit l'un des accusés, Guillaume Herault, dans sa déposition; on parle de la paix. » Il résulte d'un autre passage plus curieux encore de cette même déposition que le frère cadet du capitaine du Mont-Saint-Michel, Guillaume d'Estouteville, promu deux ans auparavant au cardinalat par le pape Eugène IV, faisait alors sa résidence dans la forteresse bas-normande; et comme Pierre Cauchon, transféré du siège de Beauvais à celui de Lisieux, remplissait alors les fonctions de lieutenant général pour Henri VI en basse Normandie, n'est-il pas piquant de trouver ainsi en face l'un de l'autre, dans deux camps ennemis, le prélat félon qui dix ans auparavant avait envoyé Jeanne d'Arc au bûcher et le prince de l'Église qui doit bientôt provoquer la réhabilitation de la sainte victime?

Le capitaine du Mont-Saint-Michel se vengea du complot tramé contre lui comme aiment à se venger les grandes âmes, en se montrant de plus en plus digne du poste difficile et périlleux où l'avait placé la confiance royale. Scales avait élevé sur le Roc de Granville une forteresse, menaçante pour les défenseurs du Mont, dont le capitaine était un de ses enfants naturels surnommé le Bâtard de Scales. Dans la nuit du jeudi 8 novembre 1442, Louis, qui avait réussi à nouer des intelligences dans la place, parvint avec l'aide de ses deux fils Michel et Jean (Michel avait été ainsi nommé parce qu'il était né au Mont-Saint-Michel), et à la faveur d'une escalade audacieuse, à reprendre Granville aux Anglais[1]. Deux ans plus tard, la trêve de Tours vint mettre fin à une lutte qui durait depuis vingt-six ans. En temps de paix, il en est des forteresses comme des peuples heureux: elles n'ont pas d'histoire ou du moins d'histoire qui mérite d'être racontée. Ce fut le cas du Mont-Saint-Michel pendant toute la période comprise entre 1444 et 1449. Le seul évènement notable de cette période fut la visite de Marie d'Anjou, reine de France, qui alla faire ses dévotions au Mont où elle résida du lundi 19 au 25 juin 1447[2].

En 1449, lorsque la surprise de Fougères eut rallumé la guerre, le seigneur d'Estouteville joua le rôle le plus utile et le plus glorieux dans la campagne qui aboutit au recouvrement de la Nor-

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel,* I, 43; II, 145 à 164.
[2] *Ibid.,* I, 44.

mandie. L'historien de ce recouvrement, le Normand Robert Blondel, a tracé du capitaine du Mont-Saint-Michel le portrait suivant dont nous donnons la traduction littérale : « Que dire de ce héros qui fut puissant autant que réfléchi et ferme en ses desseins, de ce d'Estouteville qui reçut un nouvel éclat de ses deux fils auxquels leur mère laissa l'une des plus grandes fortunes du royaume et qui vint opérer sa jonction avec l'armée bretonne en lui amenant le renfort de ces incomparables compagnons d'armes vieillis dans la guerre qui ont enduré tant de labeurs et affronté tant de périls sur terre et sur mer pour la défense du très saint rocher de Saint-Michel. Les détours les plus secrets des chemins, les mœurs et les usages si divers des Normands, les intérêts particuliers de chacune des classes de la population, toute la science de la fortification des places, ce qui fait que telle forteresse est prenable et que telle autre ne l'est point, le seigneur d'Estouteville connaissait tout cela à fond. C'était chez lui le fruit d'une expérience consommée. Aussi, c'est à sa prudence, qui se jouait pour ainsi dire au milieu de toutes les difficultés, que l'on fut surtout redevable de la réduction de la basse Normandie. Ce capitaine, vraiment magnanime, doué de l'intelligence la plus ouverte et la plus libérale, marcha contre les Anglais qui occupaient cette partie du duché avec je ne sais quelle ardeur joyeuse qu'il sut communiquer à ses troupes [1]. »

La rivalité prolongée de Louis d'Estouteville et du Bâtard d'Orléans ne devait pas leur survivre. Les illustres familles issues de ces deux grands hommes se réconcilièrent après leur mort et ce fut un mariage qui scella cette réconciliation. Le 2 juillet 1563, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, héritier de l'arrière-petit-fils de Dunois, épousa Adrienne, duchesse d'Estouteville, qui représentait, par son père, la branche aînée, et par sa mère, la branche cadette de la maison d'Estouteville. Le dernier rejeton de ces deux lignées désormais confondues fut ce jeune duc de Longueville et d'Estouteville qui se fit tuer, le 12 juin 1672, au passage du Rhin et dont la mort arracha à Mme de Sévigné ce cri de regret aussi éloquent que la plus belle des oraisons funèbres : « La Hollande tout entière ne vaut pas un tel prince. » Né à l'Hôtel de Ville de Paris, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1649, pendant les troubles de la Fronde, il s'appelait, hélas ! Charles Paris d'Orléans, et feu Victor Cousin n'aurait certainement voulu voir en lui que le fils de la duchesse de Longueville. Nous, au contraire, ce que nous

[1] Blondel, *De reductione Normanniæ*. London, 1863, édit. Joseph Stevenson, p. 89 et 90.

admirons de préférence dans cet héroïque jeune homme, c'est le dernier descendant de Louis d'Estouteville et de Jeanne Paynel.

Jeanne Paynel fut la digne compagne de Louis d'Estouteville, et la mémoire de cette femme de cœur ne doit pas nous être moins chère que celle de son mari dont elle égala la vaillance, dont elle partagea les privations et les périls. Enfermée pendant près de trente-deux ans dans une forteresse bloquée par l'ennemi, la plus riche héritière de Normandie fut plus d'une fois réduite à se procurer en cachette, par l'intermédiaire des pèlerins du Mont, les étoffes qui lui étaient nécessaires pour se vêtir. Une des bonnes fortunes de notre carrière d'archiviste a été de découvrir une pièce, datée du 31 octobre 1432, qui atteste ce dénuement et nous montre en même temps les subterfuges vraiment touchants auxquels Jeanne dut recourir pour en pallier les conséquences [1].

Après la délivrance de la Normandie, elle fit reconstruire le chœur de l'église abbatiale de Hambye, monastère fondé par ses ancêtres ; et lorsqu'elle mourut vers 1456, elle voulut être enterrée au milieu de ce chœur. Louis d'Estouteville survécut environ huit ans à sa femme et cessa de vivre le 21 août 1464. Jusqu'alors tous ses ancêtres avaient été inhumés à l'abbaye de Valmont, ce Saint-Denis des Estouteville comme Hambye était le Saint-Denis des Paynel. Mais il ne put se résoudre à rester séparé dans la mort de celle qui, vivante, n'avait jamais consenti à le quitter et lui avait été inviolablement fidèle. C'est pourquoi, il donna l'ordre qu'on l'enterrât aux côtés de Jeanne Paynel. Jusqu'à la Révolution on put admirer, au milieu du chœur de l'église abbatiale de Hambye, le beau monument qui recouvrait leurs restes. Ce monument se composait d'une large pierre tumulaire où l'on avait gravé une épitaphe marginale en français formant bordure et entourant une plaque de cuivre ornée des portraits de Louis et de Jeanne agenouillés dans l'attitude de la prière. La plaque de cuivre a disparu pendant la Terreur, et comme Hambye se trouve à peu de distance de Villedieu-les-Poêles, il y a lieu de craindre que quelque avide fondeur ne s'en soit emparé pour la faire servir à la fabrication d'ustensiles de cuisine. Quant à la pierre tumulaire, M. de Gerville la vit encore en place vers 1810, à son retour de l'émigration ; mais lorsqu'il retourna à Hambye, quinze ans plus tard, en 1825, il ne la retrouva plus [2]. Les paysans des environs, qui recherchent fort les belles pierres pour en faire des auges à l'usage de leurs bestiaux ou des seuils déco-

[1] *Chronique du Mont-Saint-Michel,* II, 9 à 12.

[2] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* année 1825, p. 76 à 78.

rant l'entrée de leurs propres habitations [1], avaient dû s'approprier un aussi magnifique morceau de calcaire pour lui donner une destination moins noble encore que celle de la plaque de cuivre. De telles profanations appellent une réparation, qui se fait attendre depuis trop longtemps. Pour l'honneur de la France et de la Normandie, nous exprimons le vœu que le monument où repose le défenseur du Mont soit restauré dignement et que l'on y grave l'inscription suivante : « Ici repose, aux côtés de Jeanne Paynel, sa digne compagne, Louis d'Estouteville, capitaine du Mont-Saint-Michel (1425-1464), qui défendit cette forteresse contre les Anglais pendant vingt-cinq ans. Que tous les bons Français prient Dieu pour lui et pour elle. »

Il nous est impossible de ne pas émettre un second vœu, que nous avons encore plus à cœur, s'il est possible, de voir se réaliser que le premier. Le Mont-Saint-Michel, cette merveille de la nature et de l'art, a été le théâtre de la défense la plus opiniâtre et la plus glorieuse dont nos annales militaires aient gardé le souvenir. Que l'on se hâte donc d'y élever une statue à Louis d'Estouteville pour faire de ce rocher, qui porte une abbaye à son sommet et une forteresse à sa base, le monument doublement sacré du génie architectural et du patriotisme de la vieille France.

Siméon Luce.

[1] Dans le cours d'un voyage que nous avons fait il y a quelques semaines aux ruines de l'église abbatiale de Hambye, nous avons recueilli des renseignements d'où il semblerait résulter que c'est cette seconde hypothèse qui serait conforme à la réalité. On nous a fait voir une fort belle pierre formant actuellement le seuil de l'ancienne habitation du meunier de l'abbaye qui, d'après une tradition accréditée dans la famille du propriétaire de cette maison, ne serait autre que la dalle tumulaire retournée de Louis d'Estouteville et de Jeanne Paynel.

UNE NOUVELLE APPRÉCIATION

DES

PROVINCIALES

La *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre dernier publie sur les *Provinciales* de Pascal une étude où tout est inattendu, la conclusion, les considérants et, par-dessus tout, la signature de l'auteur. Nous savions bien que, comme l'illustre Cauchy était plus fier de son talent d'amateur médiocre sur le violon que de son génie géométrique, l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences est surtout fier de la culture littéraire qui a contribué à lui ouvrir les portes de l'Académie française. M. J. Bertrand est un curieux de lettres; sa lecture est immense, mais il a dû la commencer sur le tard. Admis à quinze ans à l'École polytechnique, il n'a certainement pas pu jeter, à l'âge où l'esprit se forme, ces premières assises de littérature et de philosophie sans lesquelles on ne construit plus tard que de branlants édifices. Son nom au bas d'un article sur Pascal n'eût étonné personne s'il se fût agi de géo-

[1] En présentant au public les observations qu'on va lire, nous sentons le besoin d'en bien préciser le caractère. Il ne s'agit nullement d'apporter une contribution nouvelle aux savantes analyses par lesquelles les théologiens de tous les temps se sont efforcés d'éclaircir les difficiles problèmes de la grâce et ceux de la morale. A peine effleurons-nous, dans une exposition brève et élémentaire, ce qu'ils ont doctement approfondi. Notre but est de mettre les gens du monde à même de comprendre au moins le sens des termes et l'intérêt des questions. L'œuvre satirique de Pascal et les commentaires dont elle est l'objet dans le monde des lettres, ayant jeté dans le domaine commun des questions qui semblaient réservées aux hommes de doctrine, il y aurait un danger véritable à laisser s'établir des équivoques et des malentendus dont l'impiété profite et dont la foi du plus grand nombre se scandalise. En dehors de l'exactitude, que nous avons tâché d'observer fidèlement, notre travail n'a donc aucune prétention théologique. (*Note de l'auteur.*)

métrie; mais il s'agit des *Provinciales* et, c'est l'objet d'un premier étonnement.

Si, continuant de lire ce long morceau à rebours, vous passez de la signature à la conclusion, une seconde surprise vous attend. Cette conclusion est une condamnation sévère de l'immortel pamphlet. Pascal a calomnié les Jésuites; il a concentré sur eux seuls des reproches que mériteraient avec eux, s'ils les méritaient, des théologiens de tous les temps et de toutes les écoles, que dis-je? la Bible elle-même.

Il n'est pas jusqu'à Port-Royal qui ne puisse être, à l'occasion de certains faits que M. Bertrand relate, impliqué dans la même accusation. Cependant les Dominicains et saint Thomas et la Bible et les jansénistes continueront de passer pour de fidèles tenants de l'austère morale, les Jésuites garderont le monopole du relâchement. Sur ce point, les *Provinciales* ont fixé l'opinion et l'ont fixée dans l'injustice. Cela, dit notre auteur, est malhonnête. « Comment l'imprudent qui, sans être un ami des adversaires de Pascal, oserait, pour rester impartial, reprocher à l'auteur des *Provinciales* une faute aussi grave contre la justice, serait-il traité par les admirateurs de toute ligne tombée de sa plume? J'espère qu'on voudra bien me l'apprendre. » L'article finit sur cette sentence rigoureuse.

Jusqu'ici tout va bien. M. Bertrand aborde un sujet qui semblait lui devoir être étranger. Il le traite avec indépendance, il se sépare avec courage de l'opinion vulgaire, injustement ameutée contre les Jésuites. Il fait cela dans le recueil de M. Buloz, comme pour faire pendant à l'édifiante composition dramatique de M. Georges Duruy : *Ni Dieu ni maître*. Rien de plus méritoire, et M. Renan se trouvera bien dépaysé la première fois qu'il voudra placer encore ses élégants blasphèmes sous la couverture saumon.

Mais comment le nouveau critique en est-il arrivé là? Ici nous rencontrons une troisième surprise qui va refroidir notre admiration.

Loin de nous la pensée d'incriminer les intentions de M. Bertrand! Nous qui avions commencé la lecture par le commencement (procédé aussi dangereux qu'il est vulgaire) nous avions d'abord éprouvé un sentiment d'indignation. Il nous semblait qu'un grand mathématicien aurait mieux fait de ne point s'aventurer sur le terrain inexploré pour lui de la théologie dogmatique et morale, que de fausser tout ce qu'il expose et de profaner tout ce qu'il touche. Nous ressentions, en continuant cette lecture, l'impression douloureuse et irritée d'un croyant dont on insulte les croyances en les dénaturant. C'est seulement au dernier tiers de l'article que les vues édifiantes de M. Bertrand nous sont apparues. Et pour

préserver les lecteurs du *Correspondant* de l'injustice involontaire que nous avions commise, nous avons voulu avant tout rendre hommage à la bonne volonté de l'écrivain. C'est chose faite.

Mais il en est de cette étude critique comme de certains romans à thèse, où la thèse est des plus honnêtes, mais se prouve par des développements qu'on peut qualifier de corrupteurs. Le ciel préserve la morale d'être défendue par de tels avocats!

M. Bertrand commence par exposer la fameuse *question de la grâce*, qui a passionné le dix-septième siècle. C'est une introduction à l'usage des gens du monde. Pauvres gens du monde! ils ont trouvé un singulier *cicerone!* Vient ensuite la question de la morale relâchée et celle du probabilisme. Chemin faisant, on rencontre une singulière apologie de la casuistique et des commentaires absolument inédits sur la nature des péchés mortels et véniels. Tant de scolastique entre-t-elle dans le cerveau d'un professeur de calcul intégral?

I

On s'est battu longtemps, il y a deux cents ans, sur la distinction du *droit* et du *fait*. Les cinq propositions condamnées sont-elles condamnables? question de droit. Sont-elles dans le livre de Jansénius? question de fait.

M. Bertrand veut bien nous accorder l'affirmative sur le fait. L'Église n'a pas condamné des chimères, elle n'a pas vu dans l'*Augustinus* ce qui n'y était point. Et Pascal ici a manqué de franchise, car il n'a jamais voulu convenir que les propositions s'y trouvassent, et sans cesse il s'appuie sur le livre pour les défendre. On ne saurait mieux dire.

Mais la question de droit? Nos aïeux y prenaient grand intérêt; nos contemporains n'y entendent rien. Sainte-Beuve a perdu son temps à vouloir les y intéresser. En un tour de main M. Bertrand les catéchise. L'homme est sollicité par deux forces contraires, l'attrait du plaisir coupable, et la conscience qui le provoque à la résistance. « Que faut-il penser de cette lutte? » Voilà la question posée par M. Bertrand.

Selon lui il n'y a que deux réponses : l'une, pélagienne, qui, pour donner tout à la liberté, ôte tout à la grâce; l'autre, janséniste, qui fait de Dieu le moteur unique et déterminant de la volonté humaine, supprimant ainsi la liberté, et prédestinant celui-ci à la vertu, au ciel, celui-là au péché, à la damnation.

Comme c'est simple! Vraiment, il n'y a que ces deux doctrines? La négation de l'une entraîne l'adoption de l'autre? Oui, nous

dit-on : « Ces deux principes sont contradictoires; et Bossuet, *qui cependant les tient tous deux pour vrais*, renonce, dans un très beau langage, à l'espoir de les concilier. »

Ainsi voilà qui est convenu : ou l'homme ne relève pas de Dieu dans son action, ou il n'est pas libre. Cette alternative avait échappé aux docteurs de tous les temps. Depuis saint Paul et saint Augustin jusqu'à Bañez et Molina, les théologiens des écoles les plus opposées avaient été unanimes à maintenir, — sauf à en expliquer diversement l'accord, — et le domaine de Dieu sur nos actes et la liberté de notre vouloir. Erreur! ces puissants esprits n'avaient pas remarqué une contradiction qui saute aux yeux d'un mathématicien. Deux principes sont inconciliables, ils s'excluent comme la quadrature exclut le cercle; Bossuet, le pauvre homme, à la suite de toute la tradition catholique, ne s'en était pas avisé. Il a suffi d'un coup d'œil à M. Bertrand pour mettre ce fait curieux en pleine lumière. C'est ce qui s'appelle l'intuition du génie.

Mais, me direz-vous, pourquoi vous occuper de pareilles impertinences? Pourquoi? Parce qu'elles sont de nature à troubler, à égarer plus d'un esprit sincère. De même qu'aujourd'hui un savant renommé aborde intrépidement un sujet qu'il ignore, il ne manque pas de lecteurs frivoles pour lui livrer leur confiance et juger du dogme chrétien d'après l'idée qu'il leur en donne. C'est à ces braves gens que je veux crier : *casse-cou*.

Qu'ils apprennent donc ceci : c'est que l'Eglise, en condamnant Pélage n'a pas légitimé le jansénisme, et qu'en condamnant Jansénius, elle n'a pas ressuscité le pélagianisme.

D'après la philosophie chrétienne, les causes secondes sont vraiment causes de leurs actes, et parmi elles il s'en trouve qui en sont les causes autonomes, libres et responsables. Mais les unes et les autres restent soumises à l'action transcendante de la cause première, qui les compénètre dans le fond de leur être et les supporte dans leur opération.

Dans l'ordre purement naturel, cette influence de la cause première porte le nom de *concours divin*. L'économie surnaturelle une fois admise, il ne s'agit plus seulement pour la créature libre de faire des actions morales, il lui faut en faire de méritoires qui l'acheminent à la béatitude, à la vision intuitive de l'essence divine. Le *concours* du Créateur doit alors revêtir une qualité surnaturelle comme l'opération qu'il seconde, comme la fin vers laquelle il conduit. Ce concours surnaturalisé reçoit le nom de *grâce*, parce qu'il appartient à un domaine où Dieu fait tout *à titre gracieux*, n'étant point obligé d'accorder à un être des biens qui dépassent sa nature.

La question du concours soulève une série de problèmes philosophiques qui se retrouvent en théologie dans le Traité de la grâce.

Comment cette action transcendante de Dieu s'exerce-t-elle sur la cause libre? Est-ce du dehors, par manière d'attrait, comme le veut l'école augustinienne, suivie *en cela*, mais en cela seulement, par Jansénius? Est-ce du dedans, en modifiant l'agent dans le fond de lui-même, comme le veut, avec saint Thomas d'Aquin, toute l'école du moyen âge?

Ce n'est pas tout : l'action divine prévient-elle l'opération humaine, appliquant la puissance à l'acte qu'elle produit? Alors le souverain domaine de Dieu est sauvegardé avec surabondance; on voit moins clairement comment la liberté humaine s'en accommode; toutefois il ne faut pas oublier que nous touchons ici aux profondeurs d'un mystère qui est celui de la raison aussi bien que celui de la foi : comment une cause seconde peut-elle être cause en même temps que causée? Cela reste obscur et certain tout ensemble quand il s'agit d'une cause fatale. S'agit-il d'une cause libre, je veux bien que ce soit plus obscur encore : pourquoi cela serait-il moins certain? — Vous venez d'entendre l'école thomiste.

L'école moliniste est plus désireuse de mettre en sûreté le libre arbitre de l'homme que la souveraineté de Dieu, laquelle, pensent ces docteurs, se défendra bien toute seule. Alors apparaît, au seizième siècle, la théorie de l'action divine simplement *concomitante*, qui ne s'applique qu'à la puissance d'agir, la fortifiant pour bien faire et la laissant à elle-même au moment où elle passe à l'acte. La Compagnie de Jésus est restée fidèle à cette doctrine.

Un troisième problème est celui de la prescience divine dans ses rapports avec la liberté. Les solutions propres aux diverses écoles sont solidaires du système adopté touchant l'efficacité du concours. Si la grâce est prévenante et efficace par elle-même, Dieu connaît nos actes libres dans ses propres décrets; si la grâce est seulement concomitante et reçoit son efficacité dernière de notre fidélité, il faut recourir, pour expliquer la prescience, à diverses hypothèses dont le détail nous mènerait trop loin et dont la plus célèbre, appelée *congruisme,* a pour auteur l'immortel Suarez.

La série de ces graves problèmes se clôt par le plus épineux de tous, celui de la prédestination : il se résout différemment suivant l'idée qu'on se fait de la nature du concours divin. Pour les thomistes, la prédestination au ciel est antérieure à la prévision des mérites; pour les molinistes et les congruistes, elle est postérieure.

Voilà dans quelles limites se meut la liberté des opinions entre catholiques. Ces limites sont précises et si, dans l'ardeur des disputes qui ont rempli trois siècles, les écoles antagonistes ont eu

souvent la tentation de se jeter les unes aux autres les reproches que M. Bertrand distribue avec tant de facilité, si les molinistes ont eu sur les lèvres l'épithète de *prédestinatiens* à l'adresse des Jacobins, si ceux-ci ont été bien près de répondre à cette qualification par celle de *semi-pélagiens*, le Saint-Siège a pesé de toute son autorité pour arrêter ces excès, pour obliger les adversaires à se respecter dans une soumission commune aux principes de la foi.

Ces principes sont les suivants : dans l'ordre de la nature, la créature libre ne peut rien faire sans le concours divin; dans l'économie du salut, le chrétien ne peut rien faire de méritoire sans la grâce. La grâce respecte la liberté. La liberté s'accorde avec la prescience de Dieu. Les élus sont prédestinés au ciel. Il n'y a pas de prédestination à l'enfer. La grâce suffisante pour bien faire n'est refusée à personne. Dieu ne commande rien d'impossible. Nul ne sera damné que par sa faute.

M. Bertrand devait savoir ces choses ou renoncer à en écrire. Il les ignore et il écrit ceci : « Si l'homme est libre, si, maître de ses actions et de sa volonté, il dispose à sa guise de la résistance pour l'égaler à la tentation, Dieu n'intervient que pour juger. La grâce n'existe pas. C'est la doctrine stoïcienne, c'est aussi celle de Pélage, qui n'en disconvient pas. »

Et le lecteur crédule ajoutera tout bas : c'est aussi celle des Jésuites, qui en disconviennent. Eh bien, non, cela n'est pas; et j'appelle coupable la présomption ignorante qui accrédite de pareilles méprises.

II

Décidément son excursion à travers le dogme de la grâce n'a pas réussi à M. Bertrand. Va-t-il se dédommager dans le champ de la morale? Voyons un peu.

Il s'agit, ne l'oublions pas, de critiquer les *Provinciales*. Pascal a dû son immense succès à la puissance de son ironie, au prestige de son style, à l'art incomparable qu'il possède de mettre ses adversaires dans leur tort et, comme on dirait aujourd'hui, en fâcheuse et ridicule posture. Mais la bonne foi souffre trop souvent de l'emploi de ces procédés habiles, et si jusqu'à présent les amis des Jésuites avaient été seuls à le lui reprocher, M. Bertrand, qui n'est pas de leurs amis, vient aujourd'hui à la rescousse et dit son fait au calomniateur. L'entreprise est excellente. Seulement il faudrait savoir de quoi l'on parle.

Tout d'abord, Pascal a outré la morale. — D'accord, mais en quoi? — En ceci surtout, nous dit-on, qu'il a mis partout le péché

mortel. Or le péché mortel, c'est le péché extérieur, consommé au dehors; la morale défend aussi le péché intérieur, le péché de désir; malheureusement, celui-ci est à peu près inévitable à l'humaine faiblesse. « Jansénius a raison de dire que quelques commandements sont impossibles au juste. » Ce sont les commandements qui pénètrent dans les secrets du cœur. A ces fautes presque fatales il convient de réserver l'indulgence de l'Église, écho de l'indulgence de Dieu.

Telle est, à peu près, la théorie de M. Bertrand, autant du moins qu'il est possible de dégager une théorie d'un amas d'anecdotes, d'historiettes et de cas de conscience, tirés des *Provinciales*, et qui se suivent sans lien apparent, avec une intention vague de prouver quelque chose.

Mais, n'en déplaise au savant algébriste, le caractère du péché mortel se tire de tout autre chose que de sa consommation au dehors. Il y a des péchés extérieurs qui sont véniels, des péchés mortels qui restent au dedans de l'âme. Le péché est un acte libre et conscient accompli contre la loi de Dieu; si la matière du précepte violé est grave, si l'advertance est suffisante, si le consentement de la volonté est parfait, la faute est grave elle-même et, comme elle a pour effet de tuer dans l'âme du pécheur la vie de la grâce, on l'appelle mortelle, parce qu'elle est comme un suicide spirituel. Or ces conditions peuvent se rencontrer dans le domaine des actes intérieurs. Le *désir* est un mot à double sens : il peut exprimer ou la simple passion, la convoitise de l'appétit naturel, ou l'adhésion de la volonté libre à cette convoitise. Dans le premier cas, il y a simple tentation; dans le second cas, il y a péché. Et si l'objet du désir est une faute grave, comme serait l'adultère, l'homicide, un vol important, la faute est grave et mortelle, même si l'effet extérieur ne suit pas. Sans doute, il est parfois malaisé de discerner, sur les confins de l'appétit naturel et du libre vouloir, la part exacte de la responsabilité morale; mais, le plus souvent, la conscience ne s'y trompe pas. Une âme vertueuse peut être agitée de passions violentes : elle y résiste et se sent fidèle parce que sa tentation lui déplaît; elle y succombe intérieurement et se sent coupable parce qu'elle a prononcé sans paroles l'acquiescement volontaire au mal qui la sollicite. Ce qui est impossible aux justes comme aux pécheurs, c'est de ne jamais éprouver ces attraits du vice; mais ce n'est pas là ce qui rendra Dieu complice de leur faute, parce que, jusqu'ici, il n'y a pas de faute. Un enfant du catéchisme, récitant la définition vulgaire du péché mortel, résoudrait aisément ce problème. M. Bertrand, qui a oublié son catéchisme (l'a-t-il jamais su?), s'y est embrouillé. C'est dommage.

Il commet une autre confusion non moins étrange. Le reproche que fait Pascal aux confesseurs Jésuites, c'est de se montrer trop faciles dans l'absolution des pénitents. M. Bertrand prend leur défense, en essayant de montrer que les fautes qu'ils pardonnent ne sont pas toujours mortelles. C'est bien de cela qu'il s'agit! Est-ce donc que l'absolution est réservée aux fautes légères, la rigueur aux péchés graves? Nullement; et ce n'est pas à l'énormité du crime que doit regarder le confesseur pour décider s'il exercera le pouvoir de lier ou celui de délier, c'est à la disposition du pénitent, à la qualité, à l'intensité de son repentir et de son bon vouloir. Un scélérat a commis d'abominables forfaits, il s'en accuse sincèrement, il les pleure amèrement, il est résolu à les réparer; il mérite sans doute une pénitence satisfactoire proportionnée à la gravité de ses fautes, mais il a droit à l'absolution. En la lui déniant, les confesseurs jansénistes faussaient l'institution de miséricorde dont le prêtre est le dispensateur et qu'il ne lui appartient pas d'appliquer arbitrairement. Dieu seul sait ce que leur usurpation cruelle sur les prérogatives de l'éternelle justice a fait de ravages dans l'Église et quelle part elle a eue dans l'extinction de la foi, dans l'amoindrissement de la vie chrétienne au sein de la France croyante des deux derniers siècles. Le pécheur à qui il faut refuser l'absolution, c'est celui qui raconte ses péchés plutôt qu'il ne les accuse, celui qui ne donne pas de signes de repentir, celui qui paraît disposé à retomber dans ses premières fautes, celui qui refuse de rompre avec l'*occasion prochaine*, méconnaissant en matière de morale l'axiome partout véritable : *Qui veut la fin veut les moyens*. Encore est-il plus exact de dire qu'à celui-là il convient non de refuser, mais de différer l'absolution. C'est ce que l'Écriture appelle *retenir* les péchés, tenir le pardon en suspens jusqu'à ce que les dispositions du sujet s'améliorent, jusqu'à ce que de pécheur il devienne vraiment pénitent.

Cela encore est évident. Autrement l'absolution serait réservée aux fautes légères qui peuvent être effacées sans elle; à l'égard des péchés graves, elle serait à la fois le moyen nécessaire et le moyen prohibé du pardon. Un enfant, je le répète, ferait cette réponse : elle a échappé à M. Bertrand.

Quand on n'est pas plus sûr des principes élémentaires d'une science, comment ose-t-on en aborder les plus difficiles applications? C'est pourtant ce que fait notre auteur, en suivant Pascal dans sa critique de la *casuistique* et dans celle du *probabilisme*.

III

La casuistique! C'est, pour les oreilles mondaines, un mot malsonnant. Pascal est pour beaucoup dans le discrédit où elle est tombée. C'est, depuis les *Provinciales*, une antithèse classique et communément acceptée que celle qui oppose la casuistique à la morale comme l'abus à l'usage, comme la caricature au modèle. Il nous souvient encore de l'effarement où M. Paul Bert jeta un jour nos députés catholiques lorsque, pour préparer l'opinion à des lois de proscription, il vint à la tribune parlementaire rééditer, avec moins d'esprit, mais avec non moins d'art et plus de haine, le perfide réquisitoire de Pascal contre les casuistes. Il citait tout au travers, comme fait encore M. Bertrand, une série de solutions bizarres données par les théologiens aux questions morales les plus diverses. Parmi ces solutions, quelques-unes étaient vraiment scandaleuses, mais, en y regardant de plus près, on trouvait qu'elles avaient été condamnées par le Saint-Siège ou... travesties par l'artifice d'un sophiste habile à mutiler les textes; d'autres, le plus grand nombre, étaient parfaitement honnêtes et justes, encore que singulières assez souvent par le choix des hypothèses. N'importe : l'effet produit en bloc était un scandale, et les amis des Jésuites, leurs élèves, leurs défenseurs, qui siégeaient à droite, n'en pouvaient croire leurs oreilles ; ils criaient : *Ce n'est pas possible*, et quand l'orateur réitérait sa lecture, ils demeuraient confondus. Il leur manquait, même à ceux-là, ce qui manque bien davantage à M. Bertrand, de comprendre le rôle légitime de la casuistique, ses limites et ses dangers.

Un casuiste est un théoricien de la morale qui passe à l'application. Il se place en présence de faits réels ou en face d'hypothèses, et il décide ce qu'il en faut penser au point de vue de la conscience, ou encore quelle conduite devrait tenir le confesseur à qui pareille espèce serait posée au saint tribunal. Dans le premier cas, il dit : ceci est légitime ou coupable, gravement ou légèrement coupable. Dans le second cas, il indique au confesseur ce qu'il devra répondre au pénitent, ce qu'il en devra exiger sous peine de refus d'absolution. Je le demande à tout homme de bonne foi : est-ce là rabaisser ou fausser la morale? N'est-ce pas, au contraire, l'honorer en reconnaissant sa valeur pratique, sa vertu directive pour la conduite de la vie? Et si tel est le rôle de la casuistique, en quoi mérite-t-elle d'être appelée une corruption de la morale?

Ah! je sais des gens qui ne font jamais de casuistique! Ce sont ceux qui ne s'embarrassent guère de la loi de Dieu. Dans toute

action qui s'offre à faire, ils escomptent rapidemant le profit ou la perte, la louange où le blâme des hommes, le plaisir ou la peine; si la balance est favorable, ils passent outre et, l'action une fois faite, se gardent bien de descendre en eux-mêmes pour écouter la voix intérieure et lui demander si elle approuve ou condamne. Pour ceux-là point de cas de conscience : tout est permis qui profite et réussit. Voilà leur morale pratique. Elle les met fort à l'aise pour se montrer sévères à l'égard des casuistes, ce qui ne les empêche pas, à leurs heures, de reprocher à l'Évangile ses insupportables rigueurs. On les entend tour à tour déclamer contre les Jésuites et dire à la jeunesse que c'est une grande vanité que la prétention d'être chastes; prendre parti pour Port-Royal et préconiser, l'instant d'après, la morale évolutionniste qui donne raison *à tout ce qui arrive.*

Le juge soutenait qu'à tort et à travers,
On ne saurait manquer condamnant un pervers [1].

M. Bertrand n'est pas de cette bande. Mais je m'étonne d'autant plus qu'il s'oublie jusqu'à dire : « La casuistique est un mal. Tous les esprits honnêtes et droits en conviennent. *Les casuistes en tombent d'accord;* mais la malice des hommes et *la prétention de les diriger* rend ce mal nécessaire. *Les confesseurs au moins n'en doutent pas*, et ceux qui font la guerre aux casuistes la déclarent à la confession. »

Autant de mots, autant d'erreurs.

Non, la casuistique n'est pas un mal, il n'y a de mauvais que ses abus, car on abuse des meilleures choses.

Donc elle ne peut pas être *un mal nécessaire*, et les casuistes ne conviennent de sa malice que quand l'usage tourne à l'abus.

C'est contre l'abus que Bossuet a prononcé les belles paroles, encore qu'un peu outrées, que M. Bertrand cite avec amour.

Enfin si les confesseurs sont plus convaincus que personne, de la nécessité de la casuistique, c'est parce qu'ils y voient, non point un mal inévitable, mais l'indispensable condition d'un ministère saint et vénérable.

Remarquons en passant cette petite incise : *la prétention de diriger les hommes*. Voilà, selon M. Bertrand, une des causes du mal. Et en effet, s'il n'y avait pas de confesseurs, il n'y aurait plus de confession; s'il n'y avait pas de confession, il n'y aurait plus de péchés; du moins on ne s'apercevrait pas qu'il y en a, et le monde

[1] La Fontaine, *Fables*, livre Ier, fable xxv.

serait bien plus édifiant. Comment donc! il n'y a qu'à se rappeler ce qu'il était avant le christianisme : une bergerie, n'est-ce pas?

Ces prémisses posées, M. Bertrand s'engage avec Pascal dans le labyrinthe de la casuistique des Jésuites; non pas qu'il donne gain de cause à l'auteur des *Provinciales;* c'est tout le contraire : il se propose de le prendre en défaut. Mais le procédé employé est étrange : il consiste uniformément à montrer dans les solutions qui paraissent trop larges *une exception*, pratiquement utile et même nécessaire, aux règles absolues de la morale. Quand Pascal se scandalise, on lui répond : vous avez raison, mais il ne faut pas avoir raison jusqu'au bout, il faut donner un peu de marge à la conscience humaine, sans quoi elle éclatera. Pauvre système de défense! et que les Jésuites seraient à plaindre s'ils n'avaient pas d'autre sauvegarde! Il semble vraiment que la morale éternelle ressemble à ces lois mal faites qui s'élaborent à la hâte dans un parlement ignorant et que les magistrats ne peuvent jamais appliquer sans y faire de furtives retouches! Mais non, mais non, ce n'est pas cela. La morale a toujours raison, et pour s'en convaincre, il suffit de parcourir, — fastidieux travail, — l'incohérente série de cas que le critique fait défiler sous nos yeux.

Il y en a de toutes les sortes, et comment les apprécier sans les reproduire? Il nous faudrait alors copier ici vingt pages de la *Revue des Deux Mondes* et accompagner chaque citation d'un commentaire [1]. Mais nous écrivons pour ceux qui ont lu ces pages, qu'elles ont étonnés, troublés peut-être, et nous les invitons à les relire en s'éclairant des règles d'appréciation que nous allons énoncer.

Tout d'abord, il y a beaucoup de ces solutions soi-disant scandaleuses qui sont parfaitement légitimes. Souvent, j'en conviens, le sujet est scabreux, et mieux vaudrait, assurément, laisser ces choses-là à leur place, dans des ouvrages techniques écrits en latin pour les hommes que leur profession sacrée oblige de manier les plaies des consciences, plutôt que de les jeter en pâture à la curiosité malsaine des lecteurs d'un pamphlet. Autant faudrait-il dire des livres de médecine dont on aurait tort, évidemment, de découper certains chapitres pour les servir en feuilletons. Si cette indélicatesse a été commise, que le reproche en retombe sur celui qui l'a commise, sur l'auteur des *Provinciales*. Mais du moment qu'on veut réveiller ces querelles, nous ne pouvons pas laisser dire

[1] Ce travail a été fait par M. le chanoine Maynard, édition commentée des *Provinciales*, Firmin-Didot, 1851, aujourd'hui Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte. Ceux qui veulent lire les *Provinciales* en connaissance de cause, doivent recourir à cette savante édition.

que les casuistes ont trahi la cause de la morale quand ils font, entre les sentiments et la volonté, une distinction nécessaire. Un bénéficier dont le bénéfice est grevé d'une rente viagère, trouve la charge lourde. « Ce vieux chanoine vit bien longtemps, dit-il; heureusement que les souhaits ne tuent pas! Il serait en danger. » Là-dessus, il va se confesser et son confesseur ne le trouve pas coupable. Pascal en est indigné et M. Bertrand pense que c'est mal, en effet, mais qu'il faut bien passer quelque chose à la faiblesse du cœur humain : « C'est lui qui est horrible, dit-il, ce n'est pas Escobar. » Passe pour le cœur humain; avouons qu'il est parfois horrible, parfois sublime en ses mouvements spontanés. Mais ce n'est pas du cœur humain qu'il s'agit, c'est de la volonté humaine; on ne se confesse pas de ses passions, on se confesse de ses actes; et si le bénéficier dont il s'agit s'est contenté d'*éprouver* ce désir sans l'*approuver*, Escobar a raison de le déclarer innocent. Tout pareil est le cas de ce fils qui, libre enfin d'épouser la femme qu'il aime, n'est pas assez triste de la mort de son père parce que cette mort a levé l'obstacle. Ce sont là de mauvais sentiments dont on rougit. Le monde, qui se paye d'apparences, n'en pardonne pas l'aveu. Dieu, qui est juste, ne reproche à l'homme que ce qui relève de sa liberté.

Voici un malheureux prêtre qui s'accuse d'une faute énorme. Il s'en repent amèrement, il acceptera la sentence de son confesseur. Mais il a charge d'âmes, il doit sa messe à son peuple. Le confesseur le traite avec sévérité, puis l'absout et l'engage à monter à l'autel. Pascal voudrait qu'on imposât au coupable la longue pénitence des anciens temps. Affaire de discipline et non pas de morale. Qu'on ramène, si l'on peut, toutes les exigences de la pénitence canonique; et si on ne le peut pas, qu'on ne blâme pas le confesseur qui a pourvu charitablement à la réconciliation du prêtre et aux besoins du peuple. « L'indignation de Pascal est sincère et juste », dit M. Bertrand; et aussitôt après, il montre assez bien qu'elle n'est pas juste.

D'autres cas sont plus délicats. Un chrétien se rend à la messe le dimanche avec l'intention de contenter un désir qui n'a rien de surnaturel : satisfait-il au précepte? Oui, dit le Jésuite. Et les rigoristes de se voiler la face. De quoi s'agit-il pourtant? Du précepte qui oblige d'entendre la messe le dimanche, non de celui qui oblige à être réservé dans ses regards. Le chrétien dont il s'agit a-t-il manqué au second? C'est possible, et s'il l'a fait, il a péché. Mais cela l'empêche-t-il d'avoir satisfait au premier? Faut-il qu'il entende une seconde messe parce que la première ne compte pas? Voilà la question posée et, quoi qu'en dise Pascal, elle a été bien résolue.

Que dire des femmes qui portent des bijoux? Certes, elles en abusent fort souvent. Faut-il cependant déclarer qu'elles n'en portent jamais sans pécher? Pascal le voudrait, Lessius n'en est pas d'avis. Qu'en pensent nos modernes moralistes?

Je viens de citer cinq cas innocents; j'en pourrais reproduire dix autres. Oui, le plus souvent, les solutions dont s'indigne l'auteur des *Provinciales*, sont ou les seules justes ou telles du moins qu'on les puisse honnêtement adopter. Il suffit, pour le reconnaître, de les interpréter de bonne foi dans le sens de leurs auteurs, sans parti pris de défiance, sans recherche du scandale [1].

Au pôle opposé, je trouve, dans la revue que passe M. Bertrand, un petit nombre de solutions vraiment immorales. Formulées en propositions générales, elles ont été condamnées par le Saint-Siège. Depuis leur condamnation, un seul auteur catholique, jésuite ou autre, les a-t-il soutenues? Voilà ce qu'on devrait nous dire. On s'en garde bien [2]. Parmi ces propositions censurées, je relève celle qui autorise un gentilhomme à se battre en duel pour n'être pas traité de lâche. N'est-ce pas la doctrine communément reçue dans la société, non seulement entre gentilshommes, mais entre journalistes? L'Eglise ne l'admet pas et les gens du monde le lui reprochent; ils ne font pas le même reproche à Pascal qui cependant est ici de l'avis de l'Eglise. N'est-il pas convenu que Pascal a toujours raison?

Entre ces deux groupes extrêmes, il y a le groupe intermédiaire, il comprend les solutions un peu larges concernant des cas insignifiants, quelques restrictions mentales sans gravité, un défaut de scrupule dans l'observation des lois fiscales, un mensonge léger destiné à éviter un grand malheur. Aucun moraliste ne dit : il est permis de mentir ou de voler l'Etat; mais quelques-uns disent : dans le cas présent, il n'y a pas mensonge, il n'y a pas vol; d'autres, plus sévères, refusent d'innocenter ces subterfuges. Nous sommes ici dans le domaine des opinions libres, et celui qui jette les hauts cris au simple énoncé de la solution indulgente mérite qu'on évoque à son occasion l'image de Tartuffe :

Cachez ce sein que je ne saurais voir.

Un bon janséniste *ne saurait lire* des choses aussi scandaleuses. Et dire que la tourbe des libres penseurs, des libres viveurs et

[1] Voy. l'édition de Maynard, déjà citée, *passim*.

[2] Plusieurs de ces condamnations, mais non pas toutes, ont été portées par Innocent XI, postérieurement à la publication des *Provinciales*.

des pornographes fait chorus avec ce janséniste pour jouer de concert la comédie de l'effarouchement !

IV

Reste la question du *probabilisme.* Elle réserve à M. Bertrand ses plus beaux triomphes. L'un des plus grands reproches que fait Pascal aux Jésuites, c'est leur morale probabiliste. M. Bertrand prend leur défense; mais comment, juste ciel! Écoutez plutôt: « Qu'est-ce que le *probabilisme*, si ce n'est le nom extraordinaire de la chose du monde la plus ordinaire : le culte de l'opinion, la préférence donnée à l'autorité sur la conscience individuelle, aux personnes sur les idées, aux hasards des rencontres sur les oracles de la conscience? *L'esprit du temps*, *l'opinion publique*, *la marche des idées*, qu'est-ce que tout cela, sinon le probabilisme encore, sous des noms modernes et populaires? » Ces paroles, il est vrai, ne sont pas de M. Bertrand, elles sont de Vinet. Mais M. Bertrand n'en paraît pas surpris; s'il se sépare de Vinet, c'est sur un point particulier. Vinet excusait Pascal d'avoir attribué aux seuls Jésuites « l'honneur ou la honte d'une invention qui ne leur appartient pas », le probabilisme ayant eu avant eux d'autres parrains illustres et continuant d'en trouver en dehors de leurs rangs. Cela serait impardonnable si Pascal était un juge; mais il est un accusateur, et le ministère public n'est pas tenu à l'impartialité du président d'assises.

M. Bertrand trouve avec raison l'excuse mauvaise et il ne fait pas grâce à Pascal de sa trop grande *habileté.*

Mais sur la définition du probabilisme il n'élève pas la moindre objection et comme lui-même n'en donne pas d'autre et semble s'en référer à celle de Vinet, nous sommes en droit de dire qu'il se l'approprie.

Or cette définition est véritablement stupéfiante. Pour mettre le lecteur à même d'en juger, rappelons sommairement les principes de la théologie morale sur cette épineuse question. On verra que les casuistes ne subtilisent pas toujours à plaisir et que là où ils tâtonnent, c'est que les difficultés sont réelles.

Après avoir déterminé, dans le *Traité des actes humains*, les conditions de l'acte libre et responsable, les moralistes étudient, dans le *Traité de la conscience*, les différentes situations où peut se trouver l'homme soucieux de faire son devoir.

La conscience est, dans l'individu, l'écho, ou, si l'on veut, l'empreinte de la loi éternelle : *impressio divini luminis in nobis.* Elle

est la morale *subjective*, la connaissance pratique du devoir pour chacun.

Le premier principe qui régit la matière, c'est que quand la conscience est *formée*, c'est-à-dire quand l'agent moral est certain ou se croit certain de connaître son devoir, il doit suivre la règle intérieure qui lui trace sa voie sans laisser place à l'hésitation. Sans doute il peut se tromper, et l'erreur qu'il commet peut être innocente ou *invincible;* elle peut aussi avoir pour cause une faute, une négligence à s'instruire, un préjugé dont l'origine est imputable à celui qui en est l'esclave. Dans ce cas l'erreur est dite *vincible*, il y a eu péché, — plus ou moins grave, — à la laisser naître et s'établir. N'importe : dans le moment précis où nous considérons l'agent, il ne doute pas; sa conscience, bien que mal formée, est formée. Il doit la suivre, comme si elle était conforme à la vérité objective; car, actuellement, elle ne se distingue pas pour lui d'une conscience bien formée; elle est la seule lumière intérieure qui puisse éclairer son action. S'il ne la suivait pas, s'il omettait ce que cette conscience lui prescrit, s'il faisait ce qu'elle condamne, il ne serait pas de bonne foi; et tout ce qui n'est pas fait de bonne foi est coupable, dit saint Paul : *Omne quod non est ex fide peccatum est*[1].

Mais la conscience n'est pas toujours formée : elle hésite souvent, elle est *douteuse*. Tel contrat, telle opération commerciale, tel moyen de sauvegarder mes intérêts dans une situation difficile, sont-ils légitimes? Les plus habiles et les plus honnêtes sont embarrassés pour en décider. Voici le second principe : *Il n'est jamais permis d'agir avec une conscience douteuse*. Que faire alors? Il faut éclaircir le doute, il faut se faire une conscience certaine, se former la conscience.

Quelquefois, souvent même, il suffira pour cela de réfléchir, de se placer dans un état d'esprit désintéressé et d'écouter la voix intérieure. La conscience se forme alors par elle-même, par le dedans. Et une fois formée, il faut la suivre.

D'autres fois ce procédé d'examen ne suffit pas à dissiper le doute. Alors on met en parallèle les deux partis à prendre, celui qui paraît le plus sûr parce qu'il est le plus favorable à la loi restrictive, celui qui paraît le plus avantageux parce qu'il accorde plus à la liberté. L'un et l'autre peuvent se défendre par des raisons plausibles : on peut *prouver*, plus ou moins bien, leur légitimité, ils sont *prouvables*, *probabiles*, comme deux causes adverses dans une même affaire judiciaire.

Je suppose qu'un examen sincère n'aboutisse pas à démontrer

[1] Rom., XIV, 23.

la supériorité absolue, péremptoire, de l'une des deux solutions sur l'autre; va-t-on obliger l'honnête homme dont il s'agit à se réfugier dans l'abstention? Il ne le pourra pas toujours; quelquefois l'alternative est inévitable. Et d'ailleurs de quel droit, à défaut d'une certitude objective inaccessible, lui interdirait-on de se contenter de la probabilité? N'est-ce pas là une ressource ordinaire dans les difficultés des choses humaines?

Il se décidera donc. Si l'on veut qu'il opte invariablement et dans tous les cas pour le parti le plus sûr, pour celui qui restreint sa liberté au profit de la loi, si peu probable que soit cette solution, si fortement appuyée que soit l'opinion contraire, c'est le *tutiorisme*, doctrine excessive, condamnée par l'Eglise [1], sauf dans le cas unique où l'hésitation porte sur la validité d'un sacrement; car alors l'Eglise veut qu'on aille toujours au plus sûr, pour ne pas exposer les fidèles à la privation de l'effet sacramentel.

Si l'on veut que le parti le plus sûr ne puisse être déserté que si l'autre est plus probable, et que, dans l'hypothèse d'une probabilité égale de part et d'autre, on doive toujours opter pour la loi, c'est le *probabiliorisme*, doctrine libre, commune en France dans les deux derniers siècles, mais qui n'a jamais été commune dans l'Eglise et que l'autorité de saint Alphonse de Liguori a beaucoup contribué à discréditer.

Si l'on veut qu'une probabilité égale en faveur des deux hypothèses permette d'opter pour celle qui profite à la liberté, c'est l'*équi-probabilisme*, doctrine très solidement appuyée et qui a pour elle, entre autres patrons, le grand docteur que nous venons de nommer.

Si l'on soutient enfin qu'une probabilité moindre, une probabilité quelconque, pourvu qu'elle soit réelle, suffise à légitimer la solution favorable à la liberté, c'est le *probabilisme pur*, appelé aussi *minus-probabilisme*, système qui a pour lui des autorités considérables, mais que saint Alphonse estimait trop large.

Maintenant, comment apprécier, comment peser les probabilités respectives des deux partis à prendre?

On peut le faire par soi-même, si l'on croit avoir assez de lumières pour instituer seul cette comparaison. Et alors, n'en déplaise à Vinet et à M. Bertrand, le probabilisme n'est pas *la préférence donnée à l'autorité sur la conscience individuelle, aux personnes sur les idées, aux hasards des rencontres sur les oracles de la conscience*. Il est l'un des moyens, le seul accessible pour le

[1] *Non licet sequi opinionem inter probabiles probabilissimam* (proposition condamnée par Alexandre VII).

moment, de dissiper le doute moral et de former la conscience individuelle.

Si l'appréciation personnelle ne paraît pas assez sûre, il est naturel et légitime de recourir à l'autorité. Et comme les espèces morales se reproduisent avec une certaine uniformité, comme un grand nombre d'entre elles ont été étudiées par les moralistes, lesquels ont donné des principes de solution, celui qui doute fait bien de chercher auprès des maîtres la lumière qui lui manque. S'il ne les trouve pas d'accord, un nouveau doute surgit dans son esprit : Qui faut-il croire? Celui qui donne la solution la plus dure? C'est *le tutiorisme* en matière d'antorités. Celui qui, jouissant d'un plus grand renom de science, de sagesse, de vertu, confère à ses conclusions une probabilité extrinsèque plus grande? C'est *le probabiliorisme*, en matière d'autorités. Peut-on, entre deux autorités d'égal poids, invoquer au profit de la liberté celle qui lui est le plus favorable? C'est *l'équi-probabilisme* en matière d'autorités. Enfin, suffira-t-il qu'un ou plusieurs docteurs aient approuvé une solution large sans être condamnés par l'Église, pour que l'homme qui doute se couvre de cette décision, encore que combattue par des enseignements qui paraissent plus graves? C'est *le probabilisme pur* en matière d'autorités.

Même dans ce cas, peut-on dire que le probabilisme sacrifie *à l'autorité*, *à l'opinion*, *aux hasards des rencontres*, *les oracles de la conscience individuelle?* Nullement. Il s'agit toujours d'éclaircir un doute, de faire cesser l'hésitation de la conscience individuelle. On n'y a pas réussi par l'examen direct; on essaye d'y parvenir par le conseil des sages. Quel que soit le *criterium*, large ou étroit, qu'on applique pour apprécier la valeur relative de ces conseils, on tend à se former une conviction personnelle. Quand on y est parvenu, on la suit de bonne foi.

Notre intention n'est pas de reprendre ici la comparaison des différents systèmes énumérés plus haut, qui se partagent l'adhésion des moralistes. Nous avons vu que le *tutiorisme* est condamné. Les *applications extrêmes* du probabilisme pur le sont aussi, sous le nom de *laxisme*[1]. Entre ces limites fort larges, la discussion reste ouverte dans les écoles. Pascal et les jansénistes avaient bien le droit de combattre *par des raisons* le probabilisme pur et même l'équi-probabilisme. Ce qu'ils ne pouvaient faire honnêtement, ce qu'ils ont fait avec impudence et perfidie tout ensemble, c'était de présenter le probabilisme comme une invention arbitraire,

[1] *Generatim, dum de probabilitate sive intrinseca, sive extrinseca, quantumvis tenui modo a probabilitatis finibus non exeatur, confisi aliquid agimus, semper prudenter agimus* (3e proposition condamnée par Innocent XI).

faite pour jeter dans la morale un principe inutile de relâchement, pour embrouiller les questions claires et substituer aux données certaines de la conscience de scandaleuses subtilités. Non, les questions que soulève le probabilisme ne sont pas claires; non, la considération de la *probabilité*, en présence du doute moral, n'est pas inutile et oiseuse. Ce n'est pas pour dispenser l'homme de suivre une conscience formée que d'illustres docteurs ont institué ces distinctions délicates, c'est pour l'aider à résoudre des difficultés trop réelles alors qu'il ne sait pas lui-même comment former sa conscience.

Relisez maintenant la longue citation que M. Bertrand emprunte à la *cinquième lettre Provinciale*, et dites si le bon sens, la raison, la bonne foi, ne sont pas avec *le Père* que Pascal veut rendre odieux et ridicule. Sans doute on peut taxer de relâchée la doctrine qu'il formule ainsi : « Tout homme peut suivre avec sûreté quelque opinion qu'il voudra, pourvu qu'elle soit de quelque grand docteur. » Mais *le Père* n'a-t-il pas cent fois raison d'approuver cette proposition de *Silvestre Prieras*, répétant après le *Panormitain* (qui n'est pas Jésuite) : « Celui qui suit l'opinion de quelque grand docteur sans l'avoir examinée fort exactement et à qui, depuis, elle paraît fausse, est excusé de péché tandis qu'elle n'a point paru fausse »? Et cette autre formule : « Il est permis de suivre une opinion tout ensemble et moins probable et moins sûre, en quittant ce qu'on croit être plus probable et plus sûr? » C'est le probabilisme pur. Encore une fois, attaquez-le par des raisons; il se défendra de même. Mais crier au scandale, est-ce bien nécessaire? Et en rendre les Jésuites responsables, alors qu'on écrit soi-même cette phrase : « Ainsi décident Medina et Bañez », sachant que Medina et Bañez sont deux Dominicains, que le second est considéré comme l'une des lumières de son ordre et le plus redoutable adversaire des Jésuites sur la question de la grâce, est-ce bien honnête?

Et ceci maintenant : « Si l'opinion du confesseur ne plaît pas au pénitent et que ce qu'il a fait puisse se faire, comme étant approuvé de plusieurs bons auteurs, ce serait une extravagance et une grande arrogance au confesseur de refuser de l'absoudre parce qu'il n'est pas de son avis? » N'en déplaise à Pascal, c'est la raison même, et le confesseur qui prétendrait se servir du refus d'absolution pour imposer au pénitent sa propre opinion dans une question controversée, ne commettrait pas moins qu'un scandaleux abus de pouvoir.

Et ceci encore : « Quand, hors de la confession, un théologien est consulté, si les opinions sont contraires... et quand lui-même serait dans l'opinion la plus probable, il ne peut pas obliger à la

suivre celui qui le consulte, mais il doit simplement lui exposer son avis, en l'avertissant cependant qu'en faisant le contraire, il ne péchera point, parce qu'il y a plusieurs docteurs qui croient la chose permise? » Pascal n'en revient pas. Moi, je trouve ce théologien fort sensé : j'ajoute seulement que le consultant ne sera en sûreté de conscience que s'il arrive à conclure de tout cela avec certitude qu'en fin de compte il peut garder sa liberté.

On l'a remarqué souvent : rien n'est faux, rien n'est dangereux comme les solutions *simplistes*, parce que la réalité est complexe. Cherchez derrière les ironies de Pascal ce qu'elles peuvent contenir de doctrine : toutes les fois que le probabilisme est en cause, vous trouverez le probabiliorisme ; mais quand l'opinion la plus probable est favorable à la liberté, c'est le probabiliorisme que Pascal condamne et il aboutit à cette doctrine extrême, injuste, tyrannique et anti-humaine qui s'appelle le *tutiorisme*.

Il fallait entrer dans ces détails pour faire toucher du doigt les difficultés de semblables controverses. M. Bertrand s'est engagé dans ce dédale avec l'honnête propos d'excuser les Jésuites. Son meilleur argument consiste à montrer que le probabilisme a bien d'autres patrons et qu'en prenant les Pères de la Compagnie pour *têtes de Turcs*, l'auteur des *Provinciales* se procure des faciles et amusants triomphes au grand détriment de la justice et de la bonne foi [1]. C'est à merveille, mais il y avait autre chose à dire et, avant tout, il importait de savoir de quoi il est question en tout ceci.

V

Nous terminerons cette rapide analyse par deux réflexions, dont l'une concerne l'auteur de l'article, l'autre l'auteur des *Provinciales*.

L'auteur de l'article a voulu bien faire, il a cru bien faire, mais, pour traiter les questions théologiques qu'il abordait, il lui manquait la théologie, et, pour parler avec convenance des choses saintes, il lui manquait la foi. Certes, la cause des Jésuites nous est chère, mais l'honneur de l'Église, mais celui de la parole de Dieu, nous tiennent encore plus au cœur, et nous trouvons que c'est une fâcheuse manière de justifier les moralistes calomniés par

[1] Il aurait pu ajouter que le *probabiliorisme* a été soutenu avec force par un bon nombre de théologiens jésuites, notamment par *Gonzalès*, général de la Compagnie ; car, contrairement au préjugé qui représente les Jésuites comme une troupe asservie à un mot d'ordre uniforme et tyrannique, les opinions théologiques les plus diverses comptent parmi eux des partisans convaincus.

Pascal que de dire : Oui, ils ont dit des énormités, mais saint Thomas, les Pères, les Papes et la Bible les avaient dites avant eux.

C'est pourtant ce qui arrive à M. Bertrand. Les plaisanteries — renouvelées de Voltaire — sur Abraham, dont la conduite en Égypte est rapportée, mais non louée dans l'Écriture; son exégèse de la sentence évangélique : *Prêtez sans espoir de retour*, où il refuse, on ne sait pourquoi, de voir un simple conseil; les maximes scandaleuses que, pour en décharger les Jésuites, il attribue au bienheureux Pape Urbain V, au *Corpus juris canonici*, à saint Thomas d'Aquin, et que sa manière d'en parler le convainquent tout simplement de n'avoir pas comprises; enfin ses théories étranges sur le péché mortel, sur la casuistique, sur la confession, sur les capitulations de conscience inévitables à qui veut diriger les hommes, tout cela n'est pas bien sérieux et n'est pas du tout chrétien; et, s'il fallait choisir, j'aimerais mieux du Pascal tout pur.

C'est à regret qu'on se voit obligé de s'exprimer si sévèrement sur le compte d'un homme considérable et bien intentionné, qui a cru faire merveille en donnant au grand public, le fin du fin touchant les *Provinciales*. Mais, aussi, rien ne l'obligeait d'entreprendre cette tâche. En le faisant sans plus de préparation, il s'expose à voir retourner contre lui la piquante anecdote, qu'il conte si bien, de ce voyageur, fort versé dans les choses mathématiques, qui, entendant parler à Avignon du château des papes, s'écriait : « Des papes à Avignon? Depuis quand? S'il y en avait eu, cela se saurait. » M. Bertrand, qui déclare avoir entendu le propos, conclut que son interlocuteur aurait mieux fait de continuer à ne parler que de sciences exactes. Cette conclusion, appliquée au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, peut nous servir d'épilogue.

Et Pascal? Ah! ce n'est pas sans douleur que nous voyons des imprudents réveiller le souvenir néfaste des *Provinciales*. Il nous serait si bon de les oublier pour n'avoir plus devant les yeux que l'image attachante et respectée du plus grand peut-être des génies chrétiens et français, de l'homme dont on peut dire que nul n'a possédé à un plus haut degré, avec la puissance pénétrante de la raison, les surprenantes divinations du cœur. L'enfant sublime qui inventait à lui seul la géométrie et reconstruisait, sans la connaître, l'œuvre d'Euclide, le créateur de la physique moderne qui découvrait avec Torricelli la pesanteur de l'air, n'est pas tout Pascal. Il en est un autre qui me touche et me ravit davantage; c'est le Pascal des *Pensées*, si mal compris par M. Cousin, qui n'y voulait voir qu'un sceptique désespérant de la raison; c'est l'apologiste incom-

parable qui pressentait la grande crise de la foi et voulait intéresser à sa défense l'homme tout entier, avec ses facultés concrètes, avec son sens du réel, son expérience de la vie, son intelligence des besoins profonds de l'âme humaine. Avoir compris cela en plein siècle de Descartes, à l'heure où l'abus de l'abstraction préparait l'avènement du scepticisme moderne, voilà le plus beau titre de Pascal à l'admiration de la postérité chrétienne. Mais un génie malfaisant s'est rencontré sur sa route : le jansénisme a enlacé ce grand esprit dans ses filets, il en a fait son prisonnier, son complice et sa victime.

Prisonnier du jansénisme, Pascal l'a été de bonne heure; il n'a pas démêlé le mensonge caché qui fait le fond de ce faux christianisme, digne à tout jamais des anathèmes lancés par le Sauveur contre les Pharisiens, sépulcres blanchis, dont le dedans n'est que corruption.

Séduit par les apparences d'une trompeuse austérité, il n'a pas su refuser son concours à l'entreprise louche où l'on intéressait son zèle pour la vertu; il a donné sa confiance à ces faux saints de Port-Royal, grands pourfendeurs des restrictions mentales et grands praticiens de l'hypocrisie. Sous leur conduite, j'allais dire à leur service, il est devenu l'ouvrier, d'abord inconscient, d'une œuvre mauvaise. Sa bonne foi n'a pas pu durer toujours; en écrivant les *Provinciales*, en prêtant sa plume à la rédaction du *Mémoires des Curés de Paris*, il n'a pas pu méconnaître l'indignité des procédés dont il se faisait le complice. Que lui a-t-il manqué pour reculer? Est-ce seulement le courage? N'est-ce pas aussi la claire vue d'un devoir qui pouvait prendre à ses yeux comme une apparence de trahison? Les adversaires qu'il calomniait restaient à ses yeux des adversaires condamnables, et s'il ne se sentait pas dans son droit en employant contre eux de pareilles armes, il ne laissait pas de les croire engagés dans la voie d'un relâchement dangereux et criminel. Les excès réels de quelques-uns semblaient couvrir ses torts envers tous. Qui dira les conflits douloureux soulevés dans cette âme faite pour le bien et asservie au mal? Les dernières années de sa vie, nul ne l'ignore, ont été un martyre.

Oui, Pascal est mort victime du jansénisme. Ces scrupules affreux qui torturaient sa conscience, ces doutes, ces tourments, cette maladie étrange dont le corps ressentait les atteintes, mais dont l'âme était le siège, ce sont là les ravages du jansénisme, et nous avons le droit d'imputer à cette hérésie, parmi tant de maux dont elle fut la source, la fin prématurée d'un homme qui pouvait vivre trente ans encore, se substituer à Descartes dans l'hégémonie de la pensée, corriger la tendance excessive qui faussa, au dix-septième

siècle, la religion et le spiritualisme lui-même; donner, enfin, à la foi chrétienne les armes nouvelles qui devaient si cruellement lui manquer dans la lutte terrible dont le pressentiment attrista la vieillesse de Bossuet et de Fénelon.

Qu'importe après cela le talent supérieur, la verve incomparable, la finesse achevée du style des *Petites Lettres?* Si Pascal ne les eût pas écrites, il eût transporté ailleurs ces dons hors de pair qui faisaient partie de lui-même; au lieu de l'ébauche informe des *Pensées*, où se retrouve, parmi des sublimités sans égales, la trace du trouble profond qui agitait son génie, il nous eût donné l'œuvre définitive de sa vie, une apologie du christianisme qui, peut-être, eût rendu Voltaire impossible.

Avoir terni la gloire de Pascal, l'avoir fait mourir à trente-neuf ans, c'est ce que, pour ma part, je ne pardonnerai jamais à MM. de Port-Royal. C'est ce qui m'a rendu comme impossible de me taire devant l'imprudente évocation des plus douloureux souvenirs.

M. d'Hulst.

ÉTUDES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LES

DERNIÈRES ANNÉES DE LA MONARCHIE DE JUILLET[1]

IV. — LES SUITES DES MARIAGES ESPAGNOLS

(octobre 1846-avril 1847)

I

La célébration du mariage de la reine Isabelle avec le duc de Cadix et de celui de l'infante avec le duc de Montpensier avait consommé la victoire de la politique française à Madrid. M. Guizot en était à la fois fier et un peu ému. « Soyez sûre que j'ai fait une grande et belle chose, écrivait-il à une de ses amies. J'aurais autant aimé n'avoir pas à la faire, car elle ne sera point gratuite. Mais il n'y avait pas moyen ; il fallait choisir entre un grand succès ou un grand échec, entre la défaite et le prix de la victoire. Je n'ai pas hésité. L'évènement s'est accompli admirablement comme un programme de fête, sans que tout le bruit, toutes les attaques, toutes les menaces, toutes les menées du dehors aient réussi à le déranger dans un détail ou à le retarder d'un jour... Je reste avec un lourd fardeau sur les épaules, mais en bonne position pour le porter... Nous continuerons de grandir en Europe, de grandir sans nous remuer, et personne ne touchera à nous. Je n'ai jamais eu plus de confiance... Lord Palmerston a compté sur quatre choses : 1° que nous reculerions; 2° qu'il y aurait une forte opposition dans les Cortès ; 3° qu'il y aurait des insurrections ; 4° qu'il aurait l'adhésion des cours du continent. Quatre mécomptes. Le dernier lui est très amer. En 1840, pour la misérable question d'Egypte, l'Angleterre a eu la victoire en Europe. En 1846, sur la grande question d'Espagne,

[1] Voy. les livraisons des 25 juin, 10 juillet, 25 août et 10 septembre 1890.

elle est battue et elle est seule. Ce n'est pas seulement parce que nous avons bien joué cette partie-ci; c'est le fruit de six ans de bonne politique : elle nous fait pardonner notre succès, même par les cours qui ne nous aiment pas [1]. »

La bataille gagnée, M. Guizot ne demandait qu'à déposer les armes. Il était prêt à faire tout le possible pour dissiper les ombrages de l'Angleterre et atténuer son dépit. Ce fut ainsi que, dès les premiers jours de novembre, le duc de Montpensier et sa jeune femme étaient de retour en France, où ils devaient avoir leur établissement; on voulait montrer par là que, conformément aux assurances données par notre diplomatie, « c'était la France qui gagnait une princesse, et non l'Espagne qui gagnait un prince [2] ». Le gouvernement français se fût prêté avec empressement à toute autre démarche pour consoler l'amour-propre britannique sans compromettre notre dignité. Le roi laissait même voir, sous ce rapport des dispositions si conciliantes qu'on eût été plutôt obligé de le retenir [3]. Mais tant que lord Palmerston était le maître à Londres, il ne pouvait être question de rapprochement. Toute l'activité que cet homme d'État avait dépensée naguère, sans succès, pour empêcher le mariage, il l'employait désormais à chercher une vengeance.

C'est à cet esprit de vengeance qu'il obéissait en poursuivant, sur un ton de plus en plus âpre, dans les dépêches destinées à être communiquées à M. Guizot, ses récriminations rétrospectives sur la conduite du gouvernement français. Plus l'argument était blessant, plus il semblait lui plaire. Vainement, à Paris, désirait-on mettre fin à cette dispute [4], Palmerston revenait sans cesse à la charge, forçant ainsi le ministre français à lui répondre [5]. Il ne se contentait pas de prendre M. Guizot à partie; il mettait personnellement en cause Louis-Philippe [6]. Celui-ci en était fort blessé. Peu impor-

[1] *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 244.

[2] Dépêche de lord Normanby à lord Palmerston du 1er septembre 1846. — Voy. aussi la lettre de Palmerston à Bulwer du 16 septembre. (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 249.)

[3] Voy. notamment certaines ouvertures faites par des personnages qu'on pouvait supposer être plus ou moins autorisés par Louis-Philippe. (*The Greville Memoirs, second part*, t. II, p. 425, 430, 431, et t. III, p. 5.)

[4] « Je demande à Dieu, écrivait M. Désages à M. de Jarnac, de mettre le signet à cette polémique où nous reconnaissons tous qu'il y a inconvénient même à avoir trop raison et à trop le démontrer. » (Lettre inédite du 5 novembre 1846.)

[5] Dépêches de lord Palmerston, en date du 31 octobre 1846; de M. Guizot, en date du 29 novembre 1846; de Palmerston, en date du 8 janvier 1847; de M. Guizot, en date du 22 janvier.

[6] Que ne pouvait-on pas attendre de l'homme d'Etat qui écrivait à Bulwer, le 15 octobre 1846, que Louis-Philippe était un « *pick-pocket*

tait à lord Palmerston. « Je n'ai pas l'ambition écrivait-il à lord Normanby, d'être le bien-aimé d'aucun souverain français, et je ne crains pas une désaffection fondée sur la conviction que je suis un bon Anglais, que je pénètre et ferai mon possible pour traverser tous les projets des pouvoirs hostiles aux intérêts de mon pays[1]. » Une révolution ne lui paraissait pas un châtiment trop sévère pour l'échec fait à sa politique. « Louis-Philippe, disait-il, devrait bien voir que le mariage espagnol peut lui coûter son trône [2]. » Ces violences et ces menaces n'étaient pas seulement l'effet d'un ressentiment qui ne pouvait se contenir : elles avaient aussi leur part de calcul. Par ce moyen, Palmerston se flattait d'effrayer le roi des Français et de l'amener à sacrifier son ministère. Il savait d'ailleurs pouvoir compter sur le concours de notre presse opposante qui, toujours fidèle à le servir, affectait de s'alarmer grandement de l'irritation de l'Angleterre et répétait chaque jour que tout apaisement serait impossible tant que M. Guizot resterait au pouvoir.

C'était encore le désir de se venger de la France qui dictait la conduite de lord Palmerston en Espagne. Tandis que notre gouvernement, préoccupé de ne fournir aucun prétexte aux accusations de prépotence et d'ingérence, évitait toute immixtion dans les affaires intérieures de la Péninsule et, pour mieux marquer sa réserve, faisait prendre un congé à son ambassadeur, lord Palmerston travaillait plus ardemment et plus ouvertement que jamais à faire prévaloir à Madrid l'influence anglaise et à évincer l'influence française; seulement il avait quelque peu modifié la tactique par laquelle il prétendait atteindre à ce but; convaincu par ses premiers échecs de l'impossibilité d'enlever la place d'assaut, il s'était décidé à entreprendre pour ainsi dire un siège régulier. « Je suis comme vous, écrivait-il à Bulwer, le 15 octobre, tout à fait d'avis que notre politique doit maintenant tendre à former un parti anglais en Espagne. Cela aurait dû être toujours notre politique, et si le dernier cabinet avait seulement maintenu le parti anglais que nous lui avions légué, toutes ces intrigues françaises n'auraient jamais réussi. C'est maintenant à nous de réparer cette faute; et si Isabelle a des enfants, nous pouvons encore venir à bout d'arracher l'Espagne à l'étreinte du *constrictor* français. » On verra plus tard à quel triste et honteux état ces menées devaient conduire la Péninsule. Pour le moment, Palmerston en était à tâtonner, prêt à mettre la main dans les

découvert ». (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 260.) — Le *Times*, vers la même époque, accusait le roi des Français d'avoir « filouté à l'Espagne l'infante et son héritage ».

[1] Lettre du 7 décembre 1846. (Bulwer, t. III, p. 276.)

[2] *Leaves from the diary of Henri Greville*, p. 174.

intrigues de tous les partis[1], se remuant pour faire rentrer à Madrid Espartero et Olozaga, témoignant le désir de mettre dans son jeu le mari de la reine, ce François d'Assise que naguère il traitait avec tant de mépris, et essayant de lier partie avec le fils de don Carlos, le comte de Montemolin, auquel il découvrait toutes sortes de qualités et qu'il voulait marier à une sœur du roi. Ce dernier projet se rattachait à tout un plan conçu en vue de rétablir la loi salique en Espagne. La première conséquence de ce rétablissement aurait dû être de déposséder Isabelle au profit de don Carlos : mais Palmerston croyait pouvoir prendre du principe ce qui servait ses rancunes, et laisser le reste de côté. D'après son système, la succession de la couronne devait être réglée dans l'ordre suivant : d'abord les enfants mâles d'Isabelle; à leur défaut, ceux que François d'Assise aurait d'un autre mariage; puis ceux d'Enrique son frère; enfin ceux de Montemolin[2]. Cette façon de créer un ordre d'hérédité absolument arbitraire, sans autre raison d'être que d'exclure les descendants de l'infante, ne pouvait pas supporter un moment la discussion, et, outre-Manche, les esprits sensés se refusaient à le prendre au sérieux[3]; mais, sous l'empire de sa passion, le secrétaire d'État avait perdu le sens de ce qui était possible et de ce qui ne l'était pas.

En même temps qu'il continuait ses disputes avec le cabinet de Paris et ses intrigues en Espagne, lord Palmerston s'efforçait toujours de renouer en Europe une sorte de coalition contre la France. Ce qu'il demandait maintenant aux puissances, ce n'était plus de protester contre le mariage du duc de Montpensier et de l'infante, puisque le fait était accompli; c'était de déclarer, toujours par application du traité d'Utrecht, les enfants à naître de ce mariage inhabiles à succéder au trône d'Espagne. Pourquoi une telle déclaration coûterait-elle beaucoup à des cours qui, n'ayant jamais admis l'hérédité féminine, ne reconnaissaient aucun droit à l'infante? Ne jugeraient-elles pas de leur intérêt de faire ainsi une première brèche à l'ordre de succession établi par le testament de Ferdinand VII, et ne verraient-elles pas là un acheminement vers le rétablissement de l'hérédité masculine? Lord Palmerston se remit donc en campagne, avec plus d'ardeur que jamais, à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg.

A Vienne, pour être assuré d'être servi tout à fait selon ses

[1] Voy. les lettres que Palmerston écrivait à Bulwer, les 15 octobre, 15, 19 et 26 novembre 1846. (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 259 à 263.)

[2] *Ibid.*, p. 263.

[3] *The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 14.

goûts, le ministre anglais remplaça l'ambassadeur en fonctions, sir Robert Gordon, qui, en sa qualité de frère de lord Aberdeen, était suspect de modération, par lord Ponsonby qui, en 1840, à Constantinople, avait fait ses preuves contre la France. A peine arrivé à son poste, vers le milieu d'octobre 1846, le nouvel ambassadeur n'épargna ni caresses ni promesses pour gagner M. de Metternich, prêt à tout lui livrer comme prix du concours qu'il sollicitait. Le chancelier fut-il sérieusement ébranlé, ou bien jugea-t-il habile de nous faire croire qu'il l'était? Toujours est-il qu'à cette époque, dans ses conversations avec M. de Flahault, il se mit à parler de la nouvelle demande de l'Angleterre comme étant moins déraisonnable que la première, et fit la remarque que cette puissance, sans être encore revenue aux vrais principes, tendait par là à s'en rapprocher. Notre ambassadeur se hâta de signaler à Paris un langage qui lui paraissait un peu inquiétant. M. Guizot lui répondit, le 14 novembre : « Je vous invite à user de tous vos moyens pour déjouer le travail anglais... Je ne demande au prince de Metternich que de rester neutre dans le différend, de persévérer dans l'attitude qu'il a déjà prise... Je ne lui demande rien, tandis que l'Angleterre veut l'entraîner à sa suite. Il saura distinguer, je l'espère, le ministre conservateur et le ministre brouillon. Il se rappellera que le concours de la France, son bon vouloir, sa bonne conduite, sont nécessaires en Suisse, en Italie, partout où les vrais intérêts de l'Autriche, de l'Europe, où les vrais intérêts de la paix du monde sont ou peuvent être en question. Il me retrouvera partout, toujours sur cette ligne de conservation, de politique ferme et tranquille, qui me donne, je crois, quelques droits à la confiance des cabinets... Vous êtes appelé à agir sur un terrain qui devient aujourd'hui très important... Ne perdez pas un moment. Faites-vous redire, faites écrire ici ce que le prince de Metternich vous a déjà dit formellement, qu'il n'a pas à se mêler de l'affaire d'Espagne : neutre et inerte, c'est tout ce qu'il me faut. » Un tel langage était de nature à faire impression sur le cabinet de Vienne. D'ailleurs, si parfois il ne déplaisait pas à M. de Metternich de nous inquiéter quelque peu pour nous obliger à le solliciter, il n'avait au fond nulle envie de faire le jeu de lord Palmerston, dont il se méfiait, contre M. Guizot, qu'il prisait très haut. Aussi, en fin de compte, lord Ponsonby ne parvint pas à faire sortir le gouvernement autrichien du terrain où il s'était placé dès le début. Le chancelier déclara, une fois de plus, qu'il n'avait pas à prendre partie entre deux puissances qui se trouvaient en conflit précisément parce que l'une et l'autre s'étaient écartées des vrais principes[1].

[1] Lettre inédite de M. Guizot au comte de Flahault, du 9 novembre 1846.

Lord Palmerston n'eut pas plus de succès à Saint-Pétersbourg. Vainement y fit-il parvenir des protestations d'amitié, opposa-t-il la confiance que lui inspirait la loyauté moscovite, à la défiance qu'il ressentait pour la perfidie française[1], le gouvernement du czar ne se départit pas de sa neutralité expectante. Le langage que le chancelier russe, M. de Nesselrode, tenait sur ce sujet à notre chargé d'affaires, parut à M. Guizot, « très bon, plein de sens, de mesure, et, bien que réservé, plutôt approbatif pour le gouvernement français[2] ». A toutes les propositions successivement apportées par lord Bloomsfield, ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, M. de Nesselrode se borna à répondre « qu'une protestation contre la succession de M. le duc de Montpensier et de ses descendants à la couronne d'Espagne ne ferait qu'affaiblir la position prise par les trois cours dans la question espagnole; que le gouvernement russe était décidé à marcher d'accord avec ceux de Vienne et de Berlin; que ce parti était même tellement arrêté qu'il ne répondrait plus désormais aux propositions qui lui seraient faites, qu'après s'en être entendu avec ces gouvernements[3] ».

C'était de la Prusse que lord Palmerston espérait le plus. L'opinion anglaise regardait volontiers cette nation comme l'alliée naturelle de la Grande-Bretagne. La reine Victoria avait, depuis son mariage, une partie de son cœur au delà du Rhin. « Pour Palmerston, écrivait un peu plus tard le duc de Broglie, la Prusse est la seule puissance vraiment amie; il déteste l'Autriche et la France, se méfie de la Russie et méprise tout le reste[4]. » Sir Robert Peel lui-même disait au baron de Bunsen : « Au fond, la politique de l'Angleterre sera toujours allemande et non française[5]. » Il semblait qu'on dût compter sur des sentiments réciproques à Berlin. Vers le milieu d'octobre, en effet, la diplomatie britannique put croire qu'elle allait obtenir de ce côté ce qu'on lui refusait à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Le ministre des affaires étrangères de Prusse, M. de Canitz, consentit à exprimer, d'une façon plus ou moins explicite, l'avis que les descendants de l'infante ne pourraient

[1] Correspondance inédite entre M. Guizot et le comte de Flahault, pendant les mois d'octobre et de novembre 1846. — Voy. aussi *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 278 à 280.

[2] Voy., comme spécimen de ces caresses, la lettre que lord Palmerston adressera, quelques semaines plus tard, à son représentant à Saint-Pétersbourg. (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 278.)

[3] Cette réponse, communiquée par M. de Metternich à M. de Flahault, fut aussitôt transmise par ce dernier à M. Guizot. (Lettre inédite du 22 novembre 1846.)

[4] Lettre inédite du 2 août 1847.

[5] Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II. p. 584.

pas succéder au trône d'Espagne. Seulement il eut bien soin de marquer que son gouvernement, non signataire du traité d'Utrecht, n'entendait s'engager à rien par cette réponse; il ne croyait pas pouvoir refuser au cabinet de Londres la consultation théorique que celui-ci lui avait demandée, mais il ne voulait pas s'associer à sa protestation et faire une déclaration à l'encontre du cabinet de Paris. Attitude ambiguë dont M. Guizot put dire : « Ce n'est pas assez pour l'Angleterre et c'est trop pour nous. » Du reste, cette réponse donnée, M. de Canitz parut beaucoup plus occupé de l'atténuer que de l'accentuer, et il en revint bientôt à se modeler sur M. de Metternich, à déclarer comme lui que, n'ayant pas reconnu Isabelle, il n'avait pas à discuter les droits de sa sœur [1].

D'où venait ce que cette conduite avait d'incertain et d'un peu contradictoire? C'est qu'il y avait alors, dans les sphères dirigeantes de la Prusse, comme un double courant. L'un, qui datait de 1815, était l'esprit de la Sainte-Alliance : haine de la révolution, goût de l'immobilité, union étroite avec l'Autriche et habitude de prendre le mot d'ordre auprès de M. de Metternich. L'autre, qui venait de Frédéric II et devait aboutir à M. de Bismarck, tendait à l'unité germanique sous l'hégémonie prussienne. Si la première de ces politiques était celle des ministres et des bureaux de la chancellerie, la seconde avait pour elle des personnages considérables, en faveur auprès du roi, notamment son ami de jeunesse, le baron de Bunsen, ministre de Prusse à Londres, tout à fait entré dans le jeu de lord Palmerston, et le comte Henri d'Arnim, ministre à Paris, dont M. de Metternich nous signalait souvent l'hostilité contre la France. Ces diplomates voyaient dans la rupture de « l'entente cordiale » et dans les avances du cabinet de Londres, l'occasion pour la Prusse de former avec l'Angleterre, contre la France et l'Autriche, l'alliance protestante et libérale. Admis à écrire directement à leur souverain, ils le conjuraient, avec une ardeur mêlée d'angoisse, de ne pas faillir à une telle tâche.

Ces deux courants de la politique prussienne se rencontraient, se mêlaient, se heurtaient dans l'esprit singulièrement complexe et embrouillé de Frédéric-Guillaume IV. Nous avons déjà plusieurs fois entrevu ce prince tout ensemble chimérique et pusillanime : imagination ambitieuse et conscience timide; plein de projets et toujours hésitant; unissant le goût du changement et le culte de la tradition; rêvant de réformes et maudissant le libéralisme; détes-

[1] Correspondance inédite du marquis de Dalmatie, ministre de France à Berlin, et de M. Guizot. — Voy. aussi Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 645 à 651.

tant dans la France un peuple révolutionnaire et impie, aimant dans l'Angleterre « la grande puissance évangélique », mais se méfiant de l'œuvre perturbatrice que lord Palmerston voulait entreprendre en Suisse, en Italie, et sentant le prix du concours que M. Guizot pouvait donner, sur ces divers théâtres, à la cause de l'ordre; gardant vivante au fond de son cœur la passion allemande de 1813, ayant toutes les convoitises de sa race, et cependant ne se décidant pas, en fait, à rompre avec ses habitudes de déférence envers l'Autriche. Tel ce prince se montra, en 1846, dans la situation nouvelle créée par le différend des deux cours occidentales. Par moment, il paraissait acquis aux grands projets de Bunsen et d'Arnim et sur le point de se mettre en mouvement. Mais, l'instant d'après, à l'idée de se trouver séparé de l'Autriche et de la Russie, il prenait peur et se hâtait de revenir sur le terrain où s'étaient établies ces puissances [1]. Notre diplomatie était quelquefois un peu déroutée par ces démarches contradictoires. « Je ne comprends rien à la Prusse, écrivait peu après M. Désages. Ce que je vois de plus clair, c'est que Berlin ne sait pas bien ce qu'il veut, est tiraillé dans tous les sens, et va comme un navire sans gouvernail [2]. » Après tout, ce n'était pas à la France de s'en plaindre : cette incertitude de direction empêchait qu'il ne vînt de ce côté rien de bien dangereux pour elle. Notre gouvernement avait du reste discerné l'influence que M. de Metternich continuait à exercer sur Frédéric-Guillaume, et tant que le premier ne passait pas à l'ennemi, il se sentait rassuré sur le second. Le marquis de Dalmatie, ministre de France près la cour de Prusse, pouvait écrire à M. Guizot : « La grande garantie de la sagesse de Berlin, c'est Vienne [3]. »

II

En faisant avec une précipitation si passionnée les puissances absolutistes juges de la querelle qu'il cherchait à la France, lord Palmerston leur avait fourni l'occasion d'un rôle tout nouveau pour elles. Il eût été bien extraordinaire qu'elles se contentassent d'être des arbitres absolument désintéressés. Après avoir été si souvent entravées dans leurs desseins réactionnaires par l'union des deux

[1] Sur ce double courant et sur cette incertitude de la politique prussienne, cf. Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, t. II, p. 645 à 651. Il faut voir avec quelle amertume cet historien reproche à Frédéric-Guillaume IV d'avoir manqué en cette circonstance à la mission des Hohenzollern et d'avoir ainsi fait la partie trop facile au gouvernement français.

[2] Lettre inédite à M. de Jarnac, en date du 11 février 1847.

[3] Lettre inédite du 26 octobre 1846.

États constitutionnels, ne devaient-elles pas être tentées de profiter des divisions de ces États et du besoin que chacun d'eux avait de les ménager? Ce résultat était à prévoir et ne se fit pas attendre. Vers le milieu de novembre 1846, au moment même où les cabinets de Londres et de Paris étaient le plus occupés à se disputer les bonnes grâces des trois cours de l'Est, la nouvelle éclata tout à coup que ces cours, supprimant le dernier reste d'une Pologne indépendante, venaient d'incorporer la république de Cracovie à l'empire d'Autriche.

Pour comprendre les faits, il convient de les reprendre d'un peu plus haut. Au commencement de 1846, une tentative d'insurrection, très imprudemment suscitée par la fraction démocratique de l'émigration, s'était produite dans les provinces polonaises de la Prusse et de l'Autriche. Les gouvernements en eurent facilement raison. En Galicie, la répression se fit dans des conditions toutes particulières. Les nobles, propriétaires du sol, étaient à la tête des insurgés. Contre eux se levèrent les paysans, véritables serfs, qui, sous couleur de fidélité à « l'empereur », poursuivirent une sorte de vengeance sociale, promenant par toute la province le pillage et le massacre. Dans quelle mesure le gouvernement autrichien avait-il excité ou toléré ces atrocités? De terribles accusations furent portées contre lui, à la tribune française, notamment par M. de Montalembert, qui ne craignit pas de parler de « 2 septembre monarchique » et de « jacquerie officielle ». Peut-être le polonisme du noble comte le disposait-il à trop de sévérité. Cependant, à considérer les choses de sang-froid, la complicité de l'administration locale paraît impossible à nier. Quant au gouvernement central, s'il n'avait pas sciemment provoqué, il avait vu du moins avec indulgence et même avec complaisance ce que M. de Metternich affectait d'appeler, dans ses dépêches, la « justice du peuple [1] ».

La république de Cracovie s'étant trouvée compromise dans le mouvement insurrectionnel, les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie s'empressèrent de faire occuper militairement ce petit territoire dont l'indépendance et la souveraineté étaient stipulées dans les traités de 1815. Une occupation de ce genre avait déjà eu lieu en 1836, et, malgré nos protestations, elle s'était prolongée jusqu'en 1841. En la recommençant à la fin de février 1846, les trois cours repétèrent à notre gouvernement, qui en prit acte, les assurances déjà données en 1836 et 1838; elles affirmèrent qu'il s'agissait, non d'une mesure politique, mais d'une opération purement militaire, commandée par la nécessité et devant cesser avec elle [2].

[1] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 169, 170, 193.

[2] Dépêches de M. de Metternich à M. d'Apponyi, du 20 février 1846; de

En dépit de ces déclarations, des bruits inquiétants pour l'indépendance de Cracovie persistaient à circuler. On disait — et malheureusement on ne se trompait pas — que la suppression de cette république était chose décidée dans les conseils des trois puissances. Interrogé à ce sujet, le 2 juillet 1846, dans la Chambre des pairs, M. Guizot établit que « l'existence neutre et indépendante de la république de Cracovie était consacrée par l'acte du congrès de Vienne », et que « les puissances signataires avaient le droit de regarder et d'intervenir dans tous les changements qui pourraient être apportés à cette république ». Il rappela que ce droit avait été maintenu en 1836 et 1838 par ses prédécesseurs, et qu'il venait de l'être encore par lui-même en 1846. « Il m'a été fait, ajouta-t-il, les mêmes réponses qui furent faites alors, la nécessité d'une occupation temporaire, le respect des principes posés dans les traités. Je ne puis penser, en effet, personne ne peut penser que le maintien fidèle des traités et de tous les droits qu'ils consacrent ne soit pas partout, à l'orient comme à l'occident de l'Europe, à Vienne comme à Paris, le fondement de toute politique régulière et conservatrice. » Quelques semaines après, le 17 août, dans la Chambre des communes, lord Palmerston rappela plus rudement encore aux trois puissances de l'Est que « si le traité de Vienne cessait d'être respecté sur la Vistule, il pourrait être également invalidé sur le Rhin et sur le Pô ». Un langage si ferme, tenu en même temps aux deux tribunes, était de nature à faire hésiter les trois cours, qui ajournèrent l'exécution de leur dessein et attendirent une occasion favorable.

Cette occasion, il leur parut que la dispute provoquée par les mariages espagnols la faisait naître. Les représentants de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, réunis en conférence à Vienne, eurent promptement pris leur décision. Un mémoire de M. de Metternich en date du 6 novembre 1846, fut aussitôt communiqué aux gouvernements de France et d'Angleterre; il exposait comment les trois cours, se fondant sur ce que la république de Cracovie était depuis longtemps en « état de conspiration permanente » contre ses voisins, avaient résolu d' « annuler » les dispositions des traités de 1815 relatives à cette république, et de « rétablir l'ordre de possession antérieur à 1809 », c'est-à-dire de réincorporer Cracovie à l'Autriche, moyennant quelques cessions de territoires peu importantes faites à la Prusse et à la Russie. Pour se justifier d'avoir pris seules cette décision sans le concours des autres États signataires

M. Guizot à M. de Flahault, du 23 mars 1846; de M. de Flahault à M. Guizot, du 1er avril 1846, et de M. Humann à M. Guizot, du 3 avril 1846.

du traité de Vienne, les trois cours prétendaient que la création de la république de Cracovie en 1815 était leur œuvre, et que la convention passée entre elles à ce sujet avait été seulement « présentée pour enregistrement au congrès de Vienne ». De cet enregistrement, elles voulaient bien faire découler, pour elles-mêmes, un devoir de convenance d'avertir les autres États de la décision prise, mais non, pour ces États, un droit d'y intervenir. Aussi avaient-elles soin de leur notifier que c'était « la communication d'un fait irrévocablement fixé par des nécessités de la nature la plus absolue ».

En éclatant subitement à Paris, le 19 novembre, la nouvelle de l'incorporation de Cracovie, y causa une très vive émotion. Sans doute la disparition de cette minuscule république était peu de chose dans l'ordre des faits positifs; l'équilibre de l'Europe et la situation de notre pays ne s'en trouvaient pas sérieusement affectés. Mais c'était beaucoup dans l'ordre des sentiments. La France, alors en sécurité pour elle-même, pouvait se permettre le luxe des sympathies lointaines, et, parmi ces sympathies, nulle n'était plus ardente, plus générale que celle pour la Pologne. Ce dernier coup frappé sur une malheureuse nation, cette sorte d'épilogue des scandaleux et désastreux partages de la fin du siècle précédent éveillèrent donc, dans tous les cœurs, une douleur et une irritation très sincères. On put s'en rendre compte au langage des journaux de tous les partis. Si réservé qu'il fût par tempérament et par situation, le *Journal des Débats* s'exprima avec une véhémence inaccoutumée et invoqua les déclarations faites à la tribune, le 2 juillet 1846, par M. Guizot, pour y trouver une garantie que « le droit ne serait pas abandonné ». Les radicaux de la *Réforme* et du *National* adressèrent « à la démocratie européenne » un manifeste où ils maudissaient en style lamennaisien les rois bourreaux. Le *Siècle*, organe de la gauche dynastique, reprenant les déclamations de 1831, proclama que les traités de 1815 n'existaient plus; « la France ne peut que s'en réjouir », disait-il, et il mettait en demeure le gouvernement d'agir en conséquence. Quant au *Constitutionnel*, sous la direction de M. Thiers, il vit surtout, dans cet évènement, le parti qu'on en pouvait tirer pour battre en brèche le ministère et ranimer, contre les mariages espagnols, une opposition qui, précisément à cette époque, vers la fin d'octobre et au commencement de novembre, menaçait de s'éteindre. « Nous avions cessé, disait-il le 20 novembre, de prendre part à la triste polémique qui se poursuit au sujet de la rupture de l'entente cordiale. Nous espérions que les évènements ne justifieraient pas aussitôt, aussi cruellement, nos prévisions... Jamais notre gouvernement n'a été plus rudement

châtié d'avoir rompu sans motif ses alliances véritables et aspiré, sous le nom de conservateur, à prendre rang parmi les cabinets ennemis de la révolution. » Il montrait, dans ce qui venait d'arriver, « l'humiliation la plus sanglante qui nous eût encore été infligée ». Ce même journal ajoutait, le lendemain : « Nos ministres sont placés en Europe, entre deux hostilités (celle des trois cours et celle de l'Angleterre), sans savoir au juste laquelle des deux ils parviendront à fléchir et à quel prix ils feront cesser leur isolement... A droite, à gauche, la défiance ou l'éloignement... Voilà où la grande habileté de nos hommes d'État a mené les affaires de la France! » De plus, toutes nos feuilles de gauche, sur la foi des journaux de lord Palmerston, insinuaient que Louis-Philippe était au fond le complice des trois cours, qu'il avait été averti d'avance de leur dessein et qu'il leur avait promis secrètement son acquiescement.

La perspicacité des ennemis du cabinet français n'était pas en défaut, quand ils croyaient ce dernier fort embarrassé de l'incident de Cracovie. Etant donnée la direction imprimée à sa politique par suite des mariages espagnols, il ne pouvait lui arriver un contretemps plus déplaisant. « Cracovie est une détestable affaire », disait M. Guizot[1]. Il se tourna tout de suite vers Londres, et fit demander à lord Palmerston « quelle conduite il se proposait de tenir dans cette circonstance, et s'il était disposé à s'entendre avec nous[2] ». Notre ministre avait-il beaucoup d'espoir d'une réponse favorable? En tout cas il lui plaisait de prendre cette initiative. « Bonne occasion de rapprochement, si on veut, écrivait-il; témoignage éclatant de notre bonne disposition, à nous, si, à Londres, l'humeur prévaut[3]. » Le *Journal des Débats* appuya la démarche de notre diplomatie par un appel chaleureux à l'opinion anglaise. « Il n'y a, disait-il, que deux causes en ce monde : celle de la force, dont les trois cours du Nord viennent de se déclarer les organes, et celle du droit, qui n'a de représentants capables de se faire craindre que l'Angleterre et la France réunies! » Lord Palmerston fut heureux de nous voir nous adresser à lui, non parce qu'il trouvait là un moyen de rétablir l'entente au moins sur un point, mais au contraire parce que c'était une occasion pour lui de nous faire sentir son mauvais vouloir[4]. Il répondit que ses représentations aux trois cours étaient déjà préparées et approuvées, qu'elles allaient partir, et que lord Normanby serait chargé ultérieurement d'en remettre une copie au cabinet français. Comme l'observait M. Guizot, « on communi-

[1] Lettre inédite à M. de Flahault, en date du 25 novembre 1846.
[2] Dépêche à M. de Jarnac, du 19 novembre 1846.
[3] Lettre inédite à M. de Flahault, en date du 25 novembre 1846.
[4] *The Greville Memoirs, second part*, t. II, p. 130.

quait au lieu de se concerter, et l'on communiquait après au lieu d'avant[1] ». Lord Palmerston s'empressa en effet d'envoyer, le 23 novembre, aux trois cours une protestation séparée. A vrai dire, ce n'était même pas une protestation : pour ménager davantage les puissances, il feignait d'ignorer que l'annexion de Cracovie fût déjà un fait accompli; il supposait que ce n'était encore qu'un projet, et alors, montrant en quoi l'exécution de cette mesure serait contraire aux traités de Vienne, il exprimait l'espoir qu'on y renoncerait. Le ministre anglais fit en même temps connaître au public, par le *Morning Chronicle*, qu'il avait dû repousser l'idée d'une protestation commune avec la France parce que celle-ci, ayant violé le traité d'Utrecht, ne pouvait être admise à se plaindre de la violation du traité de Vienne. Naturellement nos journaux opposants soulignèrent ce refus; ils prirent plaisir à montrer M. Guizot faisant à l'Angleterre des avances que celle-ci repoussait avec mépris, et attirant ainsi à notre pays « le plus grand affront, disait le *National*, qui lui eût jamais été infligé ».

Y aurait-il eu chance de faire reculer les trois cours, si l'Angleterre et la France avaient agi de concert? C'était fort douteux, car, ni à Londres ni à Paris, on n'eût voulu risquer une guerre pour un pareil sujet[2]. Mais, en tout cas, avec l'attitude prise par Palmerston, M. Guizot n'avait plus aucun espoir de rien faire d'efficace pour la Pologne. Il devait alors n'avoir qu'un souci : calculer son langage de façon à donner quelque satisfaction à l'opinion française, sans cependant s'aliéner les trois cours et les rejeter du côté de l'Angleterre. La dépêche qu'il adressa, le 3 décembre, à ses ambassadeurs près les cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, fut rédigée sous l'empire de cette double préoccupation. Après avoir réfuté les arguments invoqués à l'appui de l'annexion, notre ministre concluait en ces termes : « Le gouvernement du roi ne fait qu'user d'un droit évident, et en même temps il accomplit un devoir impérieux, en protestant solennellement contre la suppression de la république de Cracovie, acte positivement contraire à la lettre comme au sens du traité de Vienne du 9 juin 1815. Après les longues et redoutables agitations qui ont si profondément ébranlé l'Europe, c'est par le respect des traités et de tous

[1] Lettre précitée à M. de Flahault.

[2] Lord Palmerston écrivait à l'un de ses confidents, le 19 novembre 1846 : « La vérité est que, même en bons termes, la France et l'Angleterre n'auraient eu aucun moyen d'action sur ce point; elles n'auraient pu prévenir la chose que par une menace de guerre, et les trois puissances savaient bien que nous n'y aurions pas recouru pour Cracovie. » (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 270.)

les droits qu'ils consacrent que l'ordre européen s'est fondé et se maintient. Aucune puissance ne peut s'en affranchir, sans en affranchir en même temps les autres. La France n'a point oublié quels douloureux sacrifices lui ont imposés les traités de 1815 ; elle pourrait se réjouir d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que le calcul prévoyant de ses intérêts, et c'est elle qui rappelle à l'observation fidèle de ces traités les puissances qui en ont recueilli les principaux avantages ! » Beau langage sans doute, plus digne et plus ferme que celui de lord Palmerston ; mais chacun sentait que derrière ces mots il n'y avait aucune intention d'agir. « C'est tout ce qu'on pouvait dire, écrivait de Rome un de nos jeunes diplomates, du moment où l'on ne voulait rien dire ; il y a même des hardiesses au conditionnel ; le conditionnel est une bien belle invention [1]. » Le gouvernement français s'appliqua d'ailleurs à faire bien comprendre à Vienne qu'il parlait surtout pour l'opinion de Paris. D'avance, afin de préparer le gouvernement autrichien, M. Guizot avait écrit à M. de Flahault : « Notre public est très animé ; faites en sorte qu'on nous sache gré de notre modération, en ne s'étonnant pas de notre franche et ferme protestation quand elle vous arrivera [2]. » La dépêche une fois envoyée, notre ministre donnait cette assurance au comte Apponyi : « Si le prince de Metternich persiste dans l'attitude qu'il a prise dans la question espagnole, je l'appuierai dans l'affaire de Cracovie, autant que ma position me le permet [3]. » Le roi ne tenait pas un autre langage : « Le chancelier doit bien sentir, disait-il à l'ambassadeur d'Autriche, qu'on ne pouvait faire moins. Après tout, ce ne sont que des paroles qui ne font de mal à personne. Informez le prince que j'ai parlé aux orateurs de la Chambre qui pourraient être tentés de traiter les affaires de Cracovie. Je m'engage à les styler [4]. » De son côté, à Vienne, lord Ponsonby, loin d'appuyer les représentations de son ministre, n'hésitait pas, pour se rendre agréable à M. de Metternich, à « donner la Pologne à tous les diables [5]. » Quant à lord Palmerston, il se faisait honneur auprès des cabinets allemands du refus qu'il avait opposé à notre offre d'action commune [6].

[1] Lettre inédite du prince Albert de Broglie, alors premier secrétaire à l'ambassade de Rome.

[2] Lettre inédite du 25 novembre 1846.

[3] Dépêche de M. d'Arnim, ministre de Prusse, en date du 22 décembre 1846. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 644.)

[4] Dépêche de M. de Brignole, ministre de Sardaigne, en date des 5 et 26 décembre 1846. (*Ibid.*)

[5] Lettre inédite de M. de Flahault à M. Guizot, du 22 janvier 1847.

[6] Lettre inédite du marquis de Dalmatie à M. Guizot, du 23 déc. 1846.

De protestations ainsi faites et ainsi commentées, les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg n'avaient pas à s'émouvoir. Après avoir écouté la lecture de la dépêche de M. Guizot, M. de Metternich voulut bien déclarer à M. de Flahault « qu'il sentait tous les embarras que cette affaire devait causer au ministre français, et que c'était le seul regret qu'elle lui inspirât[1] ». Il ajouta qu'il était « très content » de cette dépêche et loua fort « le talent remarquable » avec lequel elle était rédigée[2]. Il se borna à une réplique de forme dans laquelle il constata le désaccord sans en paraître surpris ni choqué, et maintint le droit des puissances sans pousser plus loin la controverse[3].

Les trois cours avaient donc habilement choisi leur moment, et elles se félicitaient du succès de leur entreprise. Elles avaient supprimé, à côté de leurs frontières, un foyer d'agitation gênant sinon dangereux, et surtout, par la prompte vigueur de leur action, par la visible impuissance des États libéraux, elles croyaient avoir rendu à la politique réactionnaire, en Europe, un prestige que cette politique n'avait plus depuis quelque temps. « La suppression de l'État de Cracovie, disait M. de Metternich dans une sorte de mémoire rédigé à la fin de 1846, a fourni au parti ennemi de l'ordre la preuve palpable que les trois monarques ne s'étaient pas encore résignés à mettre bas les armes devant la révolution victorieuse. Celle-ci a dû se sentir compromise par ce fait. Dans plus d'un pays, ses adeptes ont jugé convenable d'ajourner à de meilleurs temps l'exécution de leurs projets subversifs. » Le chancelier se persuadait qu'il en était ainsi en Suisse et en Italie : il montrait les agitateurs de ces pays désabusés de l'espoir qu'ils avaient fondé sur la France, et convaincus désormais que Louis-Philippe, désireux de « se ménager le bon vouloir des puissances du Nord », ne contrarierait pas l'action de ces puissances[4]. Les évènements devaient prouver qu'il y avait là beaucoup d'illusion. La révolution n'était pas aussi intimidée qu'on l'imaginait à Vienne. En réalité, le chancelier avait plus satisfait son amour-propre du moment qu'il n'avait servi d'une façon durable sa politique. Par un certain côté même, n'avait-il pas nui à cette politique? Pour résister à la poussée révolutionnaire qui le menaçait sur tant de points, il avait grand besoin du concours de la France. M. Guizot était précisément en train de se

[1] Lettre inédite de M. de Flahault à M. Guizot, du 13 décembre 1846.

[2] Dépêche de M. de Brignole, du 12 décembre 1846. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1848, t. II, p. 644.)

[3] Dépêche du 4 janvier 1847 et lettre confidentielle du même jour. (*Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 359 à 363.)

[4] *Mémoires de M. de Metternich*, t. VII, p. 298 à 303.

rapprocher de lui. Seulement il y éprouvait une grande difficulté venant des préventions, peu raisonnables, mais très vives, du public français contre une alliance d'apparence illibérale. Tout dans l'affaire de Cracovie, — le sans-gêne provocant avec lequel avaient agi les trois cours, comme l'embarras trop manifeste que la France avait éprouvé à les contredire, — était fait pour accroître, exaspérer ces préventions, leur fournir des arguments plausibles, et par suite entraver, retarder l'évolution tentée par notre diplomatie. Le *Journal des Débats* lui-même n'était-il pas amené à protester, le 7 décembre, que « la France ne serait jamais réduite à chercher ses alliés parmi les ennemis de la liberté et les oppresseurs de la Pologne » ? M. Guizot signalait aux cabinets allemands, sans les convaincre il est vrai, cette conséquence de leur conduite. « Que veut-on surtout à Vienne ? avait-il écrit dès le premier moment à M. de Flahault ; réprimer les passions révolutionnaires. Par ce qu'on vient de faire à Cracovie, on les excite violemment et on énerve entre nos mains les moyens de les combattre... Je ne puis apprécier d'ici les avantages locaux, autrichiens, qu'on se promet de cette mesure. Mais, à coup sûr, les inconvénients généraux, européens, sont immenses. » Il disait encore, un peu plus tard, dans une lettre au ministre de France à Berlin : « On a fait ainsi, chez nous et partout, beaucoup de mal à la bonne politique, à la politique d'ordre, de conservation... Je la maintiendrai toujours ; mais on nous condamne, pour la maintenir, à de rudes combats et on donne ici aux passions révolutionnaires des armes plus fortes, si je ne me trompe, que celles qu'on leur enlève à Cracovie[1]. »

III

En dépit de ce que les journaux avaient pu découvrir ou deviner, le public n'était jusqu'alors que fort imparfaitement informé des difficultés élevées entre le cabinet de Paris et celui de Londres. L'heure approchait où, par la rentrée des chambres françaises et anglaises, cette querelle diplomatique allait passer du demi-secret des chancelleries au plein jour de la tribune, et où les deux gouvernements, pour se justifier auprès de leurs parlements respectifs, seraient amenés à vider leurs portefeuilles et à publier leurs dépêches. Il y avait là de quoi piquer la curiosité et aussi éveiller quelque préoccupation. « Ce sera un moment solennel, disait le *Journal des Débats*, le 29 décembre 1846, que celui où les deux parlements s'ouvriront presque à la fois... Deux tribunes vont se

[1] Lettres inédites du 25 novembre et du 5 décembre 1846.

trouver en présence. C'est entre deux gouvernements, entre deux peuples, entre deux tribunes étrangères l'une à l'autre, que la discussion va se trouver établie. Sera-t-elle compatible, cette discussion, avec le maintien de la paix extérieure? »

Ces préoccupations étaient d'autant plus fondées que l'opposition française, tout entière à son animosité contre le ministère, ne paraissait voir dans les débats qui allaient s'ouvrir qu'une occasion d'augmenter encore les difficultés de la situation; elle se flattait de rendre ces difficultés telles que M. Guizot y succomberait. M. Thiers entre autres n'avait pas d'autre pensée. Sa passion le conduisit même à des démarches dont on aurait peine à admettre la réalité, si l'on n'en avait la preuve malheureusement incontestable. Nous avons vu déjà cet homme d'Etat, à la première nouvelle des mariages, chercher à lier partie avec lord Palmerston. Depuis lors, loin de trouver dans la guerre de plus en plus ouverte que ce dernier faisait, non pas seulement à M. Guizot, mais à la France, une raison de chasser, comme une tentation de trahison, l'idée d'une telle alliance, il s'y arrêtait, il s'y enfonçait davantage. Tous ses efforts tendaient, sans qu'il parût en éprouver le moindre scrupule, à rendre plus intime et plus complet le concert entre lui et le ministre britannique. C'est ce qui ressort de lettres et de conversations qui étaient destinées à demeurer secrètes, mais qui ont été récemment mises au jour.

Parmi les Italiens réfugiés alors en Angleterre, était un certain Panizzi, dont nous avons déjà rencontré le nom, ancien *carbonaro* de Modène, devenu professeur à l'Université de Londres, en commerce épistolaire avec toutes sortes de personnages en Europe, et entré fort avant dans l'intimité des chefs du parti whig [1]. M. Thiers l'avait beaucoup vu, lors de son excursion outre-Manche, en octobre 1845; c'est par lui qu'il avait été conduit chez lord Palmerston; depuis, il était resté en correspondance avec lui, le trouvant un intermédiaire commode pour les communications que la prudence ou la pudeur ne permettaient pas d'avouer trop ouvertement. Aussi fut-ce à M. Panizzi qu'il s'adressa, dès le 26 octobre 1846, quand il voulut se concerter avec le ministre anglais pour réfuter la version française sur les mariages. « Voyez lord Palmerston, puisque vous êtes lié avec lui, lui écrivait-il; dites-lui de vous communiquer à vous et pour moi la vérité pure... Je désire avoir un historique complet et vrai de toute l'affaire... Comment les tories prennent-ils la question? En font-ils une affaire de parti contre les whigs, ou bien une affaire de pays commune à tous? Enfin quel est l'avenir

[1] M. Panizzi devait mourir sénateur du royaume d'Italie.

de votre politique intérieure?... Pour moi, je fais des vœux en faveur des whigs; je suis révolutionnaire (dans le bon sens du mot) et je souhaite en tout pays le succès de mes analogues. Adieu et mille amitiés. Je vous prie de m'écrire pas moins que vingt pages sur tout cela. » Lord Palmerston, trop heureux de voir un Français tendre les mains pour recevoir de lui les armes avec lesquelles il frapperait son propre gouvernement, mit aussitôt M. Panizzi à même d'écrire à M. Thiers une très longue lettre, où toute l'histoire des mariages était racontée au point de vue anglais, et où la conduite de la France était naturellement présentée comme perfide et déloyale[1]. Ce fut avec ces renseignements que M. Thiers put, avant toute publication de documents officiels, diriger la polémique de ses journaux.

Les relations du ministre britannique et du chef de l'opposition française devinrent de plus en plus fréquentes et étroites à mesure qu'on approchait de l'ouverture de la session. M. Panizzi n'était pas le seul intermédiaire. Lord Palmerston, en même temps qu'il enlevait l'ambassade de Vienne à sir Robert Gordon pour la confier à lord Ponsonby, avait remplacé, à Paris, lord Cowley par lord Normanby. Celui-ci n'était guère préparé à occuper un tel poste : n'ayant joué jusqu'alors qu'un rôle parlementaire, il y avait acquis l'habitude d'argumenter plus que l'art de négocier, et ne possédait à aucun degré le sens de la mesure diplomatique. A peine les évènements d'Espagne eurent-ils mis quelque froid entre les deux cabinets, que le nouvel ambassadeur, ne voyant là qu'une querelle à soutenir, s'y jeta à corps perdu et se trouva bientôt avec M. Guizot dans des termes tels que leurs rapports en furent singulièrement entravés. Il en était venu à se considérer comme accrédité auprès de l'opposition plutôt qu'auprès du gouvernement. Dominé par M. Thiers qu'il voyait souvent, il crut, sur sa parole, à la possibilité de faire tomber le cabinet et mit tout son enjeu sur cette carte. Il ne se gênait pas pour dire dans son salon que la bonne entente entre l'Angleterre et la France ne serait pas rétablie tant que M. Guizot demeurerait au pouvoir. Son hôtel était comme l'arsenal où les adversaires du cabinet allaient chercher leurs munitions[2]. En dépit des scrupules qu'éveillait à Londres une conduite aussi insolite, lord Palmerston n'hésitait pas à l'encourager, et lui-même indiquait les communications qu'il convenait de faire au chef de l'opposition française[3].

M. Thiers était tout entrain de cette alliance et s'apprêtait à

[1] Louis Fagan, *The Life of sir Anthony Panizzi.*

[2] Sur cette conduite de lord Normanby, voy. *passim The Greville Memoirs, second part,* t. III. Cf. notamment, p. 10, 19 et 34.

[3] M. Greville raconte, à la date du 30 décembre 1846, que lord Clarendon

aborder ainsi les débats de la session, quand, dans les derniers jours de 1846 et les premiers de 1847, divers indices lui firent craindre que la politique à laquelle il s'associait n'eût perdu de son crédit en Angleterre. Là, sans doute, tout le monde, au moment des mariages, avait donné tort au gouvernement français; mais, depuis lors, tout le monde n'avait pas donné raison à lord Palmerston; plusieurs trouvaient qu'il poussait la querelle avec trop de passion, et que cette passion, toujours compromettante, était souvent maladroite et inefficace; on ne pouvait s'empêcher de noter qu'il avait prétendu soulever l'Espagne, entraîner l'Europe, faire reculer Louis-Philippe, et que, sur tous les points, il avait échoué. Ces sentiments ne se faisaient pas seulement jour dans les propos plus ou moins contenus des adversaires du cabinet, par exemple de lord Aberdeen, du duc de Wellington, de lord Cowley [1]. Au sein même du ministère, lord Lansdowne, lord Grey, M. Wood, désiraient une attitude plus conciliante; ils se plaignaient du sans-gêne avec lequel le chef du *Foreign office* entreprenait les démarches les plus graves à l'insu ou même contre le sentiment des autres membres du gouvernement, et ils sommaient le chef du cabinet, lord John Russell, qui n'avait pas été traité avec plus d'égard, de le tenir davantage en bride [2]. D'ailleurs, si les autres ministres ne parvenaient pas toujours à empêcher les frasques de leur collègue, du moins ils lui opposaient, pour ce qui dépendait d'eux, une certaine résistance d'inertie; ainsi faisaient-ils obstinément la sourde oreille, quand lord Palmerston, appuyé sur ce point par lord John Russell, les pressait d'organiser la défense des côtes anglaises en vue d'une guerre avec la France [3]. La reine Victoria, elle aussi, éprouvait sur cette direction donnée à la diplomatie britannique, des inquiétudes qu'entretenait le roi des Belges; celui-ci, sans doute, était trop Cobourg pour n'avoir pas été, au premier moment,

lui avait fait part, comme d'une chose toute naturelle, de « l'intention où était Palmerston de fournir des informations à Thiers pour en user contre Guizot ». M. Greville lui fit de fortes représentations sur ce qu'un tel procédé avait d'impolitique et d'immoral. Clarendon lui répondit en tâchant de le tranquilliser et en promettant qu'on userait de beaucoup de précautions. « Cela ne me tranquillisa pas, ajoute Greville, et mon sentiment était prophétique. Que de torts on se fit ainsi ! » (*The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 13.)

[1] *The Greville Memoirs, second part, passim.* Voy. notamment, t. II, p. 426, et t. III, p. 19, 52, 55.

[2] *Journal inédit de M. de Vieil-Castel; Correspondance inédite de M. Désages avec M. de Jarnac; The Greville Memoirs, second part, passim,* notamment, t. II, p. 424; Spencer Walpole, *The Life of lord John Russell,* t. II, p. 4 et 5.

[3] Cf. Bulwer, *The Life of lord Palmerston,* t. III, p. 325 et suiv.; et Spencer Walpole, *The Life of lord John Russel,* t. II, p. 14 et suiv.

fort dépité de la conclusion des mariages[1]; mais, depuis lors, il avait bien compris que la rupture de l'entente était le fait de lord Palmerston, et surtout il s'alarmait du trouble que l'acharnement querelleur de ce dernier menaçait de jeter dans la politique européenne[2]. Enfin, dans le public anglais, il y avait également, par l'effet de la lassitude, une sorte d'apaisement; le *Times*, naguère si violent, s'en faisait l'interprète dans des articles remarqués où il critiquait les procédés du *Foreign office*.

De France, on n'était pas sans apercevoir plus ou moins nettement la détente qui se produisait dans une partie de l'opinion anglaise. M[me] de Lieven, qui avait conservé beaucoup de relations à Londres, et qui, plusieurs fois depuis les mariages, avait essayé, sans succès, de s'en servir pour amener une réconciliation[3], crut le moment venu, en décembre 1846, de tenter un nouvel effort : elle décida un de ses amis d'outre-Manche, M. Charles Greville, à faire un voyage à Paris. Bien que n'occupant aucun poste actif, — il avait seulement le titre de secrétaire du conseil privé, — M. Greville était fort répandu dans la haute société anglaise et se trouvait, par suite, bien placé pour remplir certains rôles d'intermédiaire officieux. Sans mission précise de qui que ce fût, son dessein, en venant en France, était de voir s'il pouvait, par ses démarches personnelles, préparer les voies à quelque rapprochement. Avant de s'embarquer, il s'était mis en rapport avec plusieurs des collègues de lord Palmerston; les uns, comme lord John Russell, n'avaient voulu lui donner aucun encouragement; d'autres avaient laissé voir des vues plus conciliantes : lord Clarendon, entre autres, l'avait chargé de dire à M. Guizot que, s'il se montrait modéré dans les Chambres françaises, on ferait de même à Londres. Arrivé à Paris, le 5 janvier 1847, M. Greville vit tout de suite plusieurs hommes politiques. Il trouva M. Guizot assez blessé des procédés de lord Palmerston et de lord Normanby, convaincu de son bon droit, décidé à l'établir devant le parlement, mais très disposé à user de beaucoup de ménagements et ne demandant pas mieux que de revenir à l'entente cordiale. M. Duchâtel témoigna de sentiments analogues[4].

[1] On écrivait de Paris à M. Thouvenel : « Le roi des Belges était si mécontent des mariages espagnols qu'il a quitté Saint-Cloud la veille de l'arrivée du duc de Montpensier et de sa femme. » (*La Grèce du roi Othon : Correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis*, p. 94.)

[2] Voy. la lettre écrite, le 13 novembre 1846, au duc de Saxe-Cobourg par le roi Léopold. (*Aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, von Ernst II, Herzog von Sachsen-Cobourg-Gotha, t. I, p. 175.)

[3] *The Greville Memoirs, second part*, t. II, p. 425.

[4] *Ibid.*, t. III, p. 12, 13, 14, 26, 34.

M. Thiers considérait avec grand déplaisir les démarches de M. Greville. Dans la longue conversation qu'il eut avec lui, le 10 janvier, il mit une singulière passion à développer tous les arguments qui devaient détourner l'Angleterre d'un rapprochement et l'exciter au contraire à pousser vivement la querelle [1]. A l'entendre, sur le terrain où se rencontraient les deux gouvernements, il ne pouvait y avoir qu'une lutte à outrance, car il s'agissait de savoir lequel des deux avait trompé l'autre. Il assurait que M. Guizot, une fois vaincu dans cette lutte, tomberait, sinon par la Chambre du moins par le roi. « Vous ne devez pas croire, ajoutait M. Thiers, ce que vous entendez dire de la force du gouvernement. Ne vous fiez pas à tout ce que vous raconte Mme de Lieven; c'est une bavarde, une menteuse et une sotte. Le roi s'est fait l'illusion que le gouvernement whig ne tiendrait pas; mais quand il verra que c'est une erreur, il aura peur, et si vous continuez de refuser la réconciliation, il se débarrassera de Guizot... Savez-vous ce que c'est que le roi? le mot est grossier, mais vous le comprendrez : eh bien! c'est un poltron! » Et comme M. Greville se récriait, disant qu'en Angleterre on tenait Louis-Philippe pour un homme de cœur, qu'il avait souvent donné des preuves de son courage, M. Thiers reprit : « Non, non, je vous dis qu'il est poltron, et, quand il se trouvera définitivement mal avec vous, il aura peur, alors il suscitera des embarras à M. Guizot; il y a quarante ou cinquante députés — je les connais — qui tourneront contre lui, et de cette manière il tombera... Vous pouvez être sûr que ce que je vous dis est la vérité, d'autant plus que ce n'est pas moi qui lui succéderai, c'est Molé. Cependant, je vous parle franchement et je vous avoue que je serais enchanté de la chute de Guizot, d'abord parce que je le déteste, et ensuite parce que l'alliance anglaise est impossible avec lui; c'est un traître et un menteur qui s'est conduit indignement envers moi... Le roi ne m'enverra chercher que quand il sera en danger. Il ne peut endurer quiconque ne consent pas à être son jouet. Quant à moi, je ne prendrai le ministère qu'à condition d'y être le maître, et j'en viendrai à bout. »

M. Thiers ne se contenta pas de tenir ce langage à M. Greville. Se méfiant des sentiments modérés de son interlocuteur, il voulut faire arriver, par une voie plus sûre, au gouvernement anglais et particulièrement à lord Palmerston ses incitations à pousser la lutte à outrance. Le 12 janvier, c'est-à-dire deux jours après la conversation qui vient d'être rapportée, il écrivit à M. Panizzi [2] : « Je

[1] C'est M. Greville qui a noté, au moment même, sur son journal, tout ce que lui avait dit M. Thiers. (*Ibid.*, p. 28 et suiv.)

[2] Cette lettre et celles qui seront citées à la suite sont toujours tirées de l'ouvrage de M. Fagan, *The Life of sir Anthony Panizzi.*

trouve la conduite de M. Guizot fort claire : il a manqué de bonne foi, il a menti.... Mais ce qui est clair pour moi ne peut le devenir pour le public qu'à grands renforts de preuves. Il faut qu'on connaisse les dépêches de lord Normanby, dans lesquelles les mensonges de M. Guizot sont, à ce qu'on dit, mis au jour de la manière la plus frappante... Les agents de M. Guizot disent, ici et à Londres, que ni le pays ni le roi n'abandonneront jamais M. Guizot. C'est une absurdité débitée par des gens à gages. Le pays éclairé a le sentiment que la politique actuelle est sans cœur et sans lumière. Quant au roi, il abandonnera M. Guizot plus difficilement qu'un autre, car M. Guizot s'est complètement donné à lui et soutient son *gouvernement personnel* avec le dévouement d'un homme qui n'a plus d'autre rôle possible. Mais quand le roi croira la question aussi grave qu'elle l'est, il abandonnera M. Guizot. Le roi est un empirique en politique... Il ne croit pas à la solidité des whigs; il croit, que l'un de ces jours, naîtra une question qui emportera celle des mariages et qu'il aura acquis une infante, sans perdre M. Guizot. Le jour où il croira les choses plus stables qu'on ne les lui peint de Londres, et où il craindra sérieusement pour ses rapports avec l'Angleterre, il abandonnera M. Guizot. Il ne tient à personne. Il a eu plus de goût pour moi que pour personne... Mais, dès que j'ai contrarié ses penchants de prince illégitime voulant se faire légitime par des platitudes, il m'a quitté sans un regret. M. Guizot au fond, ne lui inspire confiance que sous un rapport : c'est une effronterie à mentir devant les Chambres qui n'a pas été égalée dans le gouvernement représentatif, effronterie appuyée d'un langage monotone, mais très beau. Comme intelligence et discernement, le roi pense de M. Guizot ce qu'il faut en penser. Quand il croira les whigs solides et la résistance sérieuse, il se décidera à un changement de personnes, soyez-en certain. Mais il faut bien mettre en évidence les faits et la mauvaise foi de M. Guizot. »

Lord Palmerston, de son côté, n'était pas moins préoccupé des démarches de M. Greville, et, avant même d'avoir reçu la lettre qui vient d'être citée, il faisait écrire, le 14 janvier, par M. Panizzi à M. Thiers : « Avez-vous vu M. Greville?... J'apprends, par le *Times* du 12, qu'on le suppose chargé d'une négociation non officielle pour renouveler l'entente cordiale... Écrivez-moi ce que vous pensez de cela... Tout ceci m'intéresse beaucoup... Rappelez-vous de n'envoyer votre réponse que sous couverte directement à lord Normanby. » Dans cette même lettre, on communiquait à M. Thiers de nouvelles dépêches et on le pressait, par contre, de faire tout de suite connaître, afin d'en informer « ses amis » de Londres, « la marche qu'il comptait suivre » dans les débats qui allaient s'ouvrir.

Le 17 janvier, nouvelle lettre de M. Thiers à M. Panizzi. Résumant tous les faits, il déclarait donner entièrement raison à lord Palmerston, envoyait à celui-ci des conseils sur la manière la plus habile de présenter les évènements et revenait toujours sur cette idée que « si le roi croyait les choses stables en Angleterre et la question sérieuse, il abandonnerait M. Guizot ». Ce dernier n'était pas le seul contre lequel M. Thiers se donnait, dans cette lettre, le plaisir d'épancher son ressentiment. Irrité de ce qu'à ce moment même un certain nombre de députés de la gauche et du centre gauche, guidés par M. Billault et M. Dufaure, manifestaient l'intention de se séparer de lui dans la question des mariages espagnols, il s'exprimait ainsi sur cette dissidence : « Il y a, dans tous les partis, mais surtout en France, des seconds qui veulent être les premiers. Je suis fort, moi, avec Odilon Barrot ; à nous deux, nous décidons la conduite de l'opposition. MM. Billault et Dufaure, deux avocats fort médiocres, le premier fort intrigant, le second morose et insociable, fort mécontents de ne pas être les chefs, ayant le désir de se rendre prochainement possibles au ministère, ont profité de l'occasion pour faire une scission. L'alliance avec l'Angleterre n'est malheureusement pas populaire... Notez que ces deux messieurs, vulgaires et ignorants comme des avocats de province, n'ayant jamais regardé une carte, sachant à peine où coulent le Rhin et le Danube, seraient fort embarrassés de dire en quoi l'alliance anglaise est bonne ou mauvaise. Mais ils font de la politique comme au barreau on fait de l'argumentation ; ils prennent une thèse ou une autre, suivant le besoin de la plaidoirie qu'on leur paye, et puis ils partent de là, et parlent, parlent... Ils ont, de plus, trouvé un avantage dans la thèse actuellement adoptée par eux, c'est de faire leur cour aux Tuileries et de se rendre agréables à celui qui fait et défait les ministres. » M. Thiers terminait sa lettre par cette phrase qui n'était pas la moins étrange : « Vous n'imaginez pas ce que débitent ici tous les ministériels. Ils prétendent que je suis en correspondance avec lord Palmerston, à qui je n'ai jamais écrit de ma vie et qui ne m'a jamais écrit non plus. » Est-il besoin de rappeler que ce même homme d'État inaugurait, trois mois auparavant, sa correspondance avec M. Panizzi en lui écrivant : « Voyez lord Palmerston, puisque vous êtes lié avec lui, dites-lui de vous communiquer, à vous et pour moi, la vérité pure. » Du reste, les alliés anglais de M. Thiers ne se croyaient pas tenus à plus de sincérité. Un peu plus tard, lord Normanby adressait à son ministre une dépêche pour nier qu'il eût des communications avec l'opposition française, et lord Palmerston, qui savait à quoi s'en tenir sur cette dénégation, se disait

bien aise de l'avoir en main pour la mettre sous les yeux de la Reine au cas où celle-ci aurait reçu des Tuileries quelque rapport sur la conduite de son ambassadeur[1].

IV

Pendant que M. Thiers excitait ainsi le gouvernement anglais à mener vivement l'attaque contre le gouvernement français, la session s'ouvrait à Paris, le 11 janvier 1847. Le discours du trône s'exprima avec une réserve évidemment destinée à ménager l'opinion d'outre-Manche. « Mes relations avec toutes les puissances étrangères, disait le roi, me donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée. » Il annonçait le mariage du duc de Montpensier comme un heureux évènement de famille, se bornait à y montrer « un gage des bonnes et intimes relations qui subsistaient depuis si longtemps entre la France et l'Espagne », et ne faisait aucune allusion aux difficultés soulevées par la diplomatie britannique. Aussitôt après, le ministre déposa sur le bureau des Chambres les dépêches relatives aux affaires espagnoles : ces dépêches remontaient jusqu'en 1842.

La discussion de l'adresse à la Chambre des pairs, qui précéda, suivant l'usage, celle de la Chambre des députés, commença le 18 janvier. Non seulement le ministère n'y rencontra pas de contradicteur sérieux, mais il fut secondé par un allié considérable, le duc de Broglie. Le noble pair semblait avoir pris l'habitude, depuis quelque temps, de se porter publiquement caution de la politique étrangère du cabinet : il l'avait fait, en 1845, dans l'affaire du Maroc; en 1846, dans celle du droit de visite; il recommençait, en 1847, pour les mariages espagnols. Sa discussion fut nerveuse, serrée; il ne se perdit pas dans les détails, et s'attacha, avec une sorte de netteté hautaine, aux idées principales et aux faits décisifs. Tout d'abord, rappelant les souvenirs du passé et les évènements du jour, il mit en lumière l'intérêt supérieur engagé dans cette question de mariage, et insista sur le danger que la France avait couru de voir l'Espagne passer comme le Portugal sous l'influence de l'Angleterre. Or, disait-il, « point de milieu : telle est géographiquement la position de l'Espagne, que, pour être comptée au dehors comme elle doit l'être..., il faut de toute nécessité, ou qu'elle soit l'amie naturelle, l'alliée habituelle de la France, comme elle l'a été

[1] Lettre de lord Palmerston à lord Normanby, du 17 février 1847. (Bulwer, *The Life of Palmerston*, t. III, p. 236.)

sous les princes de la maison de Bourbon, ou qu'elle soit l'ennemie naturelle et la rivale de la France, comme elle l'était sous Charles-Quint et sous Philippe II, ou bien enfin qu'elle soit l'amie naturelle et l'alliée de tous les ennemis, de tous les rivaux de la France, comme sous les trois derniers rois de la maison d'Autriche. Cela est écrit dans l'histoire; cela est écrit sur la carte ». Après avoir signalé le danger, le duc de Broglie montra que la conduite du gouvernement était justifiée par la nécessité d'y parer. Il réfuta, en passant, les principaux arguments de lord Palmerston, notamment celui qui était tiré du traité d'Utrecht, puis termina par une leçon donnée à l'esprit public français. « Il n'y a rien de si rare au monde, dit-il, que d'être de son avis; il n'y a rien de si difficile que de vouloir ce que l'on veut. J'appelle vouloir ce que l'on veut, vouloir la chose que l'on veut avec toutes ses conséquences, avec toutes ses conditions bonnes ou mauvaises, agréables ou fâcheuses... Tout le monde convient que l'intimité, l'entente cordiale, la bonne intelligence avec l'Angleterre est une chose excellente...; tout le monde convient que, pour maintenir une chose aussi bonne, aussi excellente, il faut faire tous les sacrifices qui ne compromettent aucun de nos intérêts essentiels. Voilà ce que tout le monde dit et pense sincèrement. On le veut en théorie; mais vient l'occasion, comme elle est venue il y a deux ans, de faire pour le maintien de la bonne intelligence avec l'Angleterre, je ne dirai pas un sacrifice, mais seulement un acte de justice, à l'instant combien de gens s'écrient que nous sommes à la remorque de l'Angleterre, que nous sommes les satellites de l'Angleterre, que nous sommes les esclaves de l'Angleterre! On crie : A bas les ministres de l'étranger! On crie : A bas les députés Pritchard! (*Rires d'approbation.*) Puis vient le revers de la médaille; vient une occasion où le gouvernement français se trouve appelé à défendre un de nos intérêts essentiels un intérêt vital, la sécurité de nos frontières, notre indépendance en Europe. Il prend des mesures pour protéger cet intérêt; il ne le peut sans mécontenter un peu le gouvernement anglais. Eh bien! ces mêmes gens lèvent les mains et les yeux au ciel : on a sacrifié l'alliance anglaise à des intérêts de famille; l'alliance est rompue, nous sommes isolés, tout est perdu; il n'y a plus qu'à s'envelopper la tête dans son manteau. (*Même mouvement.*) C'est là ce qui s'appelle n'être pas de son avis, ne vouloir pas ce qu'on veut... Sachons envisager de sang-froid une situation qui n'a rien d'extraordinaire ni d'imprévu. Nous sommes isolés, dit-on. Mais l'isolement, c'est la situation naturelle de toutes les puissances en temps de paix générale... On dit que l'isolement peut entraîner certains dangers. Je ne dis pas non; mais qu'y faire? Les choses sont ce

qu'elles sont. Ne faisons rien pour aggraver une pareille situation, ne faisons rien pour la prolonger. Nous n'avons aucun tort dans le passé; n'en ayons aucun dans l'avenir. Ne donnons au gouvernement anglais aucun sujet de mécontentement légitime... Mais en même temps ne lui donnons pas lieu de croire que nous regrettons d'avoir exercé nos droits, d'avoir défendu notre cause et soutenu nos intérêts. Il y va de notre honneur, il y va de notre avenir. (*Très vives marques d'assentiment.*) Tous tant que nous sommes, gouvernement ou public, législateurs, écrivains, publicistes, au nom du ciel, s'il est possible, faisons trêve, sur un point seulement et pendant quelque temps, à nos querelles de personnes et à nos discussions intérieures. (*Très bien! très bien!*) Ne donnons pas le droit de dire de nous que nous sommes un peuple de grands enfants, passant à chaque instant d'un extrême à l'autre, incapables de vouloir aujourd'hui ce que nous voulions hier; un peuple d'enfants hargneux, n'ayant d'autre souci que de dire blanc quand on leur dit noir, et oui quand on leur dit non. (*Marques prolongées d'approbation.*) »

Malgré le succès de ce discours, M. Guizot ne se crut pas dispensé de prendre la parole, non à l'adresse de la haute assemblée dores et déjà convaincue, mais à l'adresse du public. La tranquillité même de ce débat, l'absence d'opposition, lui paraissaient une occasion de faire avec plus de liberté et de sérénité d'esprit, un exposé complet de l'affaire, de présenter, d'expliquer les documents qui venaient d'être déposés sur le bureau des Chambres. Il n'était pas indifférent, pour un tel exposé, de prendre les devants sur ceux qui, à Londres ou à Paris, auraient intérêt à montrer les choses sous un autre jour. Dès le début de son discours, M. Guizot marqua que son dessein était non de réfuter des critiques qui ne s'étaient pas produites au Luxembourg, mais de faire un « récit simple et complet des faits », estimant que, de ce récit, il ressortirait, pour « la Chambre, pour le pays, pour l'Angleterre et pour l'Europe », que « le gouvernement français n'avait manqué ni de loyauté ni de prudence ». Reprenant alors les faits depuis 1842, il apporta à la tribune comme un long chapitre d'histoire diplomatique, admirablement ordonné avec nombreuses pièces à l'appui. Tout en se donnant pour but principal de prouver à la France qu'elle devait être satisfaite, il se préoccupa aussi de ménager l'amour-propre de l'Angleterre; il voulait en cela corriger l'effet produit par la parole un peu incisive du duc de Broglie[1]. Parvenu

[1] On fut en effet assez froissé, à Londres, du langage du duc de Broglie. M. Greville, alors à Paris, et qui désirait un rapprochement, écrivait sur on journal, le 21 janvier : « Ce discours n'est ni juste, ni vrai, ni sage. Si

au terme de son exposé, M. Guizot se demanda quelle était, par suite de ces évènements, l'état de nos rapports avec l'Espagne, l'Europe et l'Angleterre. Il rappela qu'en Espagne, malgré toutes les provocations, les mariages, « librement discutés », avaient été « accomplis avec une parfaite tranquillité ». Il montra qu'en Europe « aucune des puissances n'avait voulu adhérer aux protestations du gouvernement anglais ». En Angleterre, il reconnut « qu'il y avait un mécontentement réel, et que nos relations en étaient, dans une certaine mesure, affectées »; mais il ajouta : « Messieurs, si nous faisons deux choses, que pour son compte le gouvernement du roi est parfaitement décidé à faire, si, d'une part, nous ne changeons point notre politique générale, politique loyale et amicale envers l'Angleterre, si nous continuons à vivre, à vouloir vivre en bonne intelligence avec le gouvernement anglais, et si, d'autre part, nous nous montrons bien décidés à soutenir convenablement ce que nous avons fait, à nous abstenir de toute avance, de toute concession (*Approbation*), si nous tenons à la fois cette double conduite d'une amitié générale envers l'Angleterre et son gouvernement, et d'une fermeté bien tranquille dans la position que nous avons prise, tenez pour certain que le mécontentement anglais s'éteindra. Il s'éteindra devant la gravité des intérêts supérieurs qui viendront et qui viennent déjà peser sur les deux pays, et qui sont aussi bien comptés, compris et sentis à Londres qu'à Paris. (*Nouvelle approbation.*) La nation anglaise et son gouvernement ont, l'une et l'autre, deux grandes qualités : la justice les frappe, et la nécessité aussi! (*On rit.*) C'est un pays moral et qui respecte les droits; c'est un pays sensé et qui accepte les faits irrévocables. Présentez-vous sous ce double aspect : fermes dans votre droit, fermes dans le fait accompli; et tenez pour certain que les bonnes relations se rétabliront entre les deux gouvernements. (*Marques très vives d'approbation.*) »

L'effet fut considérable. Pour sa première apparition à la tribune, la politique des mariages espagnols y faisait bonne figure. « On s'accorde à dire, notait sur le moment un observateur exact et clairvoyant, que la discussion qui vient de se terminer à la Chambre des pairs, est une des plus belles qui aient eu lieu dans cette Chambre... Dès ce moment la position de M. Guizot est très

l'orateur avait eu le désir d'envenimer l'affaire, ce que je ne crois pas, il n'aurait pas pu parler autrement. » (*The Greville Memoirs, second part,* t. III, p. 36.) M. Désages, informé de l'impression produite outre-Manche, répondait, le 1er février, à M. de Jarnac : « Ce discours est incisif, hautain peut-être, mais le raisonnement est puissant, serré, sans bonne réplique possible. » (*Documents inédits.*)

forte et très brillante[1] ». Le gouvernement ne pouvait cependant se faire l'illusion que tout fût ainsi fini. Il savait bien qu'au Palais-Bourbon, les choses n'iraient pas aussi facilement. C'est là que l'attendaient ses adversaires.

V

Avant même que la Chambre des pairs eût fini de discuter son adresse, la session s'ouvrait, à Londres, le 19 janvier 1847. La reine d'Angleterre garda, dans son discours, la même réserve que le roi des Français; elle se borna à dire que le « mariage de l'infante avait donné lieu à une correspondance entre son gouvernement et ceux de France et d'Espagne ». Il avait été d'abord question de mentionner « le dissentiment » survenu; on y avait renoncé. L'intention conciliante était évidente. Elle se manifesta plus nettement encore dans la discussion de l'adresse, qui, suivant l'usage, eut lieu le soir même dans les deux Chambres. Presque tous ceux qui prirent part au débat, — lords ou *commoners*, whigs ou tories et même des membres du cabinet, comme le marquis de Lansdowne, — s'appliquèrent à parler de la France en très bons termes, et exprimèrent le désir de voir rétablir l'entente cordiale. Bien qu'attaqué par certains orateurs comme l'auteur du refroidissement survenu, lord Palmerston répondit à peine; on eût dit qu'il ne se sentait pas dans un milieu favorable. Lord John Russell fut à peu près seul à le défendre, par point d'honneur plus encore que par conviction. Il semblait que la réaction pacifique se fît sentir aussi dans le langage des journaux : le *Times* conseillait aux Chambres d'éviter toute discussion publique sur l'affaire des mariages, recommandait au cabinet de ne pas pousser plus loin ses controverses diplomatiques et donnait à entendre que l'opinion ne s'associait pas aux rancunes querelleuses de lord Palmerston.

En France, le gouvernement fut charmé et surpris d'une modération qui dépassait son attente, et qui contrastait singulièrement avec le ton des précédentes polémiques. Tout en étant fort disposé à répondre à ces avances, il ne pouvait dissimuler un sourire de triomphe. « Avez-vous lu les journaux anglais? demandait M. Guizot à M. Molé. Eh bien! vous voyez qu'on recule[2]. » M. Désages écrivait, le 21 janvier, à M. de Jarnac : « Le *royal speech* est tout ce que nous pouvions souhaiter de mieux. » Et quelques jours après, voulant rendre compte à notre ambassadeur à Vienne de ce qui s'était passé à Londres, il lui mandait : « Vous avez pu

[1] *Journal inédit du baron de Viel-Castel*, à la date du 23 janvier 1847.
[2] *The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 39.

juger jusqu'à quel point lord Palmerston est surveillé, contenu, et combien peu le sentiment public est en définitive porté à lui laisser la bride sur le col. Je ne prétends pas dire que tous ceux qui le surveillent, le contiennent et se mettent en travers de ses passions vindicatives, sont nécessairement de notre avis en tous points sur la question des mariages ; mais j'affirme que tous veulent mettre un signet à cette affaire et n'entendent pas que, pour une éventualité presque chimérique, encore moins pour gratifier l'orgueil d'un homme, on prolonge cet état équivoque des relations des deux pays [1]. »

Par contre, grands furent le désappointement et le désarroi des députés de l'opposition qui avaient cru trouver dans l'irritation et les menaces de l'Angleterre un moyen de renverser M. Guizot. M. Greville, qui, étant encore à Paris, avait occasion d'observer de près ces députés, les comparait à des gens qui « sentent la terre leur manquer sous leurs pieds ». Il était assailli de leurs plaintes et de leurs récriminations. « Nous ne pouvons rien dire pour vous, dans la Chambre, lui déclarait M. Cousin, quand vous ne paraissez pas disposés à rien dire pour vous-mêmes. » M. Duvergier de Hauranne ne lui tenait pas un autre langage. M. de Beaumont lui demandait ironiquement s'il était vrai que les Anglais « eussent mis bas les armes ». Tout porté qu'il fût personnellement vers la conciliation, M. Greville était embarrassé de la situation fausse où se mettait le gouvernement britannique, en faisant ainsi faux bond à ses alliés de France et en opérant cette retraite silencieuse après une si bruyante entrée en campagne. Naturellement M. Thiers n'était pas celui qui se plaignait le moins haut. « Il est maussade comme un ours, notait encore M. Greville ; il sait que son alliance avec l'ambassade anglaise ne lui a fait aucun bien, et il se rend compte maintenant qu'il ne pourra probablement pas s'en servir pour faire du mal à quelque autre [2]. » Toutefois, le chef de l'opposition française ne voulut pas abandonner la partie sans faire un nouvel appel à lord Palmerston. Prenant donc un ton dégagé qui voilait mal l'amertume de son dépit, et qui d'ailleurs était habilement calculé pour piquer au jeu le ministre anglais, il écrivit à M. Panizzi, le 24 janvier [3] : « Les discours de votre tribune ont produit ici un effet singulier. Le sentiment de tout le monde, c'est que tout est fini : on va jusqu'à dire que vous n'aurez pas de

[1] *Documents inédits.*

[2] *The Greville Memoirs, second part,* t. III, p. 39, 40.

[3] Dans le livre de M. Fagan (*The Life of sir Anthony Panizzi*), la lettre est datée seulement de *Dimanche* 1847. La date que nous indiquons ne peut faire aucun doute.

discussion, à votre tribune, sur l'affaire des mariages. Je vous prie de me dire ce qu'il en est, et de me le dire par le retour du courrier. Nous passerions pour des boute-feux, et, ce qui est pire, nous le serions, si, la querelle s'apaisant, nous venions la ranimer... Je reprochais surtout à nos ministres d'avoir rompu l'alliance avec les whigs, pour la misérable affaire des mariages. Si cette sotte affaire ne nous a pas brouillés, ce dont je m'applaudis fort, notre grief est sans valeur, et il serait ridicule d'attaquer M. Guizot pour une telle chose... Pour moi qui trouvais la situation difficile, vu la tournure des choses, je serai charmé d'être dispensé de me mêler à cette discussion. »

M. Thiers pouvait se rassurer; lord Palmerston n'avait aucune envie de désarmer. Si la pression de l'opinion et les exigences de ses collègues l'avaient contraint de laisser passer sans y contredire les manifestations conciliantes de l'ouverture de la session, il comptait bien prendre avant peu sa revanche sur les pacifiques. Ce ne fut pas long. Pour rallumer la bataille, il lui suffit de la publication des documents diplomatiques déposés par lui, quelques jours après, sur le bureau des deux Chambres. Les dépêches ainsi livrées à la polémique des journaux contenaient toutes les récriminations dont on avait jugé sage de s'abstenir à la tribune du parlement. Dans le choix de ces dépêches, lord Palmerston avait eu soin de ne pas omettre les plus irritantes, celles qui mettaient le plus directement en cause la loyauté du gouvernement français; de ce nombre étaient deux dépêches de lord Normanby, datées du 1er et du 25 septembre, autour desquelles il se fit aussitôt grand bruit. Dans la première, l'ambassadeur racontait que M. Guizot venait de lui annoncer que les deux mariages « ne se feraient pas en même temps »; j'ai déjà mentionné cette réponse, faite de bonne foi, à un moment où notre gouvernement croyait encore pouvoir échapper à la complète simultanéité. La seconde dépêche rendait compte d'un entretien postérieur dans lequel M. Guizot parlait des deux mariages comme devant être célébrés ensemble; elle ajoutait que le ministre, interpellé par l'ambassadeur sur la contradiction existant entre ses deux déclarations, avait eu une attitude assez piteuse, essayant d'abord de nier sa première réponse, ensuite de l'expliquer par ce fait que, dans la cérémonie, la reine devait être en effet mariée la première. On verra plus tard le démenti donné par M. Guizot à cette dépêche qui, contrairement à tous les usages, n'avait pas été préalablement communiquée au ministre dont elle prétendait rapporter les paroles.

La publication du *blue book* et tout particulièrement des deux dépêches de lord Normanby fut, pour les journaux de lord Pal-

merston, et immédiatement après pour ceux de M. Thiers, une occasion de reprendre avec une passion ravivée l'accusation de déloyauté déjà portée contre le gouvernement français. Notre opposition, naguère déconcertée et sur le point de battre en retraite, retrouva ardeur et confiance. Il fallait voir avec quel geste de confusion indignée le *Constitutionnel* affectait de se voiler la face à la vue d'un ministre français pris en flagrant délit de fourberie; nos feuilles de gauche proclamaient que, du commencement à la fin de cette affaire, M. Guizot avait toujours « rusé », « menti », et on le traitait couramment de Scapin et de Bilboquet; la conclusion était que, pour dégager l'honneur de la France et rétablir les bons rapports avec l'Angleterre, il fallait, sans une minute de retard, changer de ministère. Comme toujours, c'était M. Thiers qui menait l'attaque; chez lui, plus aucune trace du découragement qui avait inspiré sa dernière lettre à M. Panizzi. Rencontrant M. Greville à l'ambassade anglaise qui devenait de plus en plus le quartier général de l'opposition, il lui parla sur un ton singulièrement animé. « Il me reprocha, raconte M. Greville, d'ajouter foi à tout ce que me disait Mme de Lieven, déclarant que j'étais *une éponge trempée dans le liquide de Mme de Lieven*[1] et essaya, de son mieux, de me persuader que Guizot était faible, que sa majorité ne valait pas un fêtu, et que le roi pouvait et devait se débarrasser de lui aussitôt qu'il se trouverait lui-même dans une sorte de danger. — Conseillez à Palmerston, ajouta-t-il, de dire beaucoup de bien de la France et beaucoup de mal de M. Guizot. — Je répondis que je lui donnerais la moitié de l'avis et pas l'autre. » M. Greville sortit de cet entretien, complètement édifié sur les sentiments de son interlocuteur. « Il ne pense, disait-il, qu'à faire du mal, à satisfaire sa propre passion et ses ressentiments[2]. » M. Thiers écrivait de son côté à M. Panizzi : « Je ne sais ce que M. Greville est venu faire ici, mais il a fini par m'être très suspect. Je l'ai un peu raillé le jour de son départ, et il en est très piqué. Il a passé sa vie chez Mme de Lieven, chez M. Guizot, et il tenait ici le langage d'un pur *Guizotin*... Je crois franchement qu'il n'est pas bien sûr et qu'il avait quelque commission particulière, je ne sais pour qui, mais qui n'irait pas dans le sens de vieux révolutionnaires comme vous et moi[3]. »

[1] M. Thiers, dans une lettre à M. Panizzi, rapportait ainsi lui-même son propos : « Mon cher monsieur Greville, vous êtes une éponge tombée dans le liquide Lieven, et, quand on vous presse, il n'en sort que ce liquide. Prenez garde, ce n'est que du liquide de vieille femme. »

[2] *The Greville Memoirs, second part*, t. III, p. 48, 49.

[3] Lettre du 7 février 1847. (*The Life of sir Anthony Panizzi*, par Louis Fagan.)

Naturellement M. Guizot ne pouvait voir avec indifférence la reprise d'attaques et d'injures dcnt la distribution du *blue book* avait donné le signal. Il fut particulièrement blessé de la publication des deux dépêches de lord Normanby. Ainsi était effacée dans son esprit l'impression favorable qu'avaient produite les premiers débats du parlement anglais. S'étant, lui aussi, rencontré avec M. Greville, il ne lui dissimula pas que toute conciliation lui paraissait rendue impossible par les procédés de lord Normanby et par les sentiments de lord Palmerston; il ne contestait pas les bonnes dispositions de quelques autres membres du cabinet whig, mais elles lui paraissaient de peu d'importance tant que ne changeraient pas celles du ministre qui dirigeait en maître la diplomatie britannique[2]. M. Greville n'avait pas grand'chose à répondre. Force lui était de s'avouer que la pacification rêvée par lui était plus éloignée que jamais. Il quitta Paris, dans les derniers jours de janvier, triste et découragé. « Ainsi finit ma *mission*, notait-il sur son journal au moment de se rembarquer, et il me reste seulement à faire le rapport le plus véridique de l'état des affaires en France, à ceux à qui il importe le plus de le connaître; mais alors il leur sera très difficile d'adopter un parti décisif et satisfaisant [3]. »

Paul Thureau-Dangin.

La suite prochainement.

[1] *The Greville Memoirs, second part,* t. III.
[2] *Ibid.*, p. 49.

EN FINLANDE

Vers le 12 juin 1890, nous étions trois Français qui nous rendions au Congrès pénitentiaire international de Saint-Pétersbourg. Nous sortions des défilés maritimes qui séparent Stockholm de la haute mer, et nous avions encore les yeux éblouis par les panoramas admirables qui venaient de se révéler à nous. Peu à peu cependant, à mesure que nous perdions de vue les presqu'îles et les îlots couverts de sapins, nous faisions plus ample connaissance avec le *Von Dœbel*, le joli et commode bateau qui nous portait. En hommes de notre pays, nous cherchions surtout des visages et des bouches où nous pussions lire la promesse d'un échange d'idées en français; car notre ignorance ne nous permettait guère d'user de la langue des pays que nous traversions... Un peu gauchement nous avions échangé un mot d'un côté, une indication de l'autre, quand nous tombâmes enfin sur un charmant groupe, — une mère et sa fille, — qui devait nous donner amplement ce que nous cherchions. Bientôt la conversation battait son plein : nos aimables voyageuses nous ripostaient comme si elles eussent toujours habité la rue du Bac ou le boulevard Saint-Germain. Elles venaient des eaux de Wiesbaden (après avoir été, l'année précédente, à Vichy), et elles retournaient chez elles, à Helsingfors, capitale de la Finlande.

Au cours de notre conversation, l'un de nous leur dit, en montrant une « passagère » du bateau « Je ne me trompe pas? Cette dame est bien une Russe? — Non pas, répondent à la fois la mère et la fille, avec une certaine vivacité, c'est une Finlandaise! — Eh bien! n'est-ce pas la même chose? — Comment donc! mais pas du tout! » Et la-dessus, nous voici de nouveau, en vrais Français, convaincus d'ignorance géographique, ethnographique, etc. La dame et sa jeune fille nous expliquent très clairement que la Finlande entend n'être pas plus russe que suédoise, ni suédoise que russe, qu'elle est et qu'elle veut rester « elle-même », qu'elle veut conserver, « comment dites-vous? — Son autonomie? — Oui,

très juste, son autonomie », qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour la garder et que, si elle la perd ou la voit diminuée, elle en souffrira grandement.

Sur ces déclarations, quelques-uns de nos souvenirs endormis se réveillent. L'un de nous se rappelle un article financier qui lui avait expliqué — et vanté — le crédit particulier de la Finlande. A un autre on avait recommandé d'acheter, — pour enrichir la collection de sa fillette, — des timbres-postes finlandais, et on lui avait dit que le pays dont nous approchions tenait beaucoup à cet insigne populaire de sa souveraineté. On nous avait fait aussi remarquer à Stockholm que la monnaie finlandaise, exactement graduée d'après le système français [1], ne s'échangeait régulièrement ni contre la monnaie suédoise ni contre la monnaie russe. C'étaient là des notions encore bien modestes et qui avaient singulièrement besoin d'être complétées. Elles le furent très largement par nos compagnes de voyage du *Von Dœbel*. Aussi, quand, quinze jours plus tard, les organisateurs des Congrès de Saint-Pétersbourg nous ramenaient à Helsingfors, n'étions-nous plus aussi novices. On nous remettait, à notre arrivée, un supplément, écrit en français, de la *Nya Pressen*, et adressé aux « membres du Congrès pénitentiaire, hôtes de Finlande ». Nous n'étions déjà plus surpris d'y lire les allusions réitérées que les rédacteurs de ce touchant manifeste faisaient à la « capitale » de leur pays. A chaque ligne, ils disaient : « *notre* vie intellectuelle, — *notre* civilisation, — *notre* peuple, — *notre* législation, — *notre* gouvernement ». Et ce n'était pas de l'empire russe, en général qu'ils parlaient; c'était bel et bien de la Finlande toute seule, le doute était impossible.

Puis venait un passage qui, dans la liberté contenue de son langage, ne pouvait manquer de nous émouvoir, d'étonner même un certain nombre d'entre nous.

« Mais un peuple qui, avec des moyens loyaux, travaillant au développement de sa civilisation entière, cherche en même temps à appliquer les idées de droit les plus élevées de notre temps, pourquoi n'aurait-il pas le droit de vivre en indépendance d'une vie nationale et politique? Pourquoi n'aurait-il pas le droit d'être un membre vital et utile dans le grand concert des peuples civilisés? L'idée de notre peuple et de son travail intellectuel que les représentants de l'Europe, qui à présent visitent notre pays, emporteront de chez nous, puisse-t-elle prendre la forme d'un tel jugement! Alors nous nous réjouirons doublement de leur visite, qui nous

[1] Le système monétaire actuel de la Finlande a été établi par la loi du 9 août 1877. La monnaie finlandaise a pour base l'or comme unique étalon. — Le système métrique a été introduit dans le grand-duché en 1887.

donnera la certitude d'avoir gagné pour amis, non seulement les hommes nous honorant actuellement de leur présence, mais encore les peuples représentés par eux. »

Au milieu de toutes les effusions de gaieté cordiale et des réjouissances luxueuses qui signalaient toutes nos étapes, c'était là une note grave et un peu triste. Cette note, l'un des toasts portés dans le grand banquet d'Helsingfors nous la faisait entendre de nouveau. Le sénateur qui parlait au nom de la Finlande fit, comme il convenait, l'éloge de nos travaux pénitentiaires. Il glissa l'allusion obligatoire à la répression ferme et humaine de tous les actes contraires aux lois. Mais tout aussitôt il en profita pour rappeler, — dans l'un des détours de sa période, — que les gouvernements, s'ils frappaient justement les violateurs des lois, devaient donner les premiers l'exemple de l'obéissance et respecter scrupuleusement les constitutions qu'ils avaient jurées!

Pour avoir été prononcé au milieu de vingt autres toasts, au bruit des hourrahs et de la musique et du pétillement du champagne, ce vœu n'échappa point à ceux qui s'étaient faits renseigner sur la constitution de la Finlande et sur son « union » avec la Russie. Oui, la Finlande est fermement attachée à ses institutions, à ses libertés : elle respecte loyalement la souveraineté de son grand-duc, le czar de toutes les Russies; elle a confiance en lui; mais elle prête une oreille jalouse, un peu alarmée, aux bruits d'unification absolue qui partent de la presse passionnée de Moscou [1]...

Tous ces incidents étaient faits pour inviter à une étude plus attentive de ce beau pays. Les administrateurs et les savants nous en fournissaient eux-mêmes les éléments essentiels. A notre départ de Saint-Pétersbourg, on nous avait remis un charmant Guide, rempli de cartes, de photographies, de plans, de tableaux statistiques : « Hommage de la Société des touristes de Finlande, aux

[1] Au moment même où je transcris ces lignes, je lis dans les journaux de Paris du 9 septembre, sous la rubrique : *Russie*, la dépêche suivante :

« Le comte Heyden, gouverneur de la Finlande, a reçu les autorités de Kuopio, qui lui ont adressé une allocution.

« Il a répondu en leur déclarant que la population, dont il connaissait les bons sentiments, ne devait pas se laisser influencer par les gens qui cherchent à éveiller la méfiance contre le gouvernement.

« Il a ajouté que le peuple finlandais pourrait aussi, à l'avenir, travailler pacifiquement au développement de son bien-être. Le gouverneur général a fait en outre remarquer que quelques Finlandais s'étaient attiré eux-mêmes les articles hostiles des journaux russes.

« Il a terminé en exhortant les Finlandais à se montrer calmes et à avoir confiance dans le souverain qui a soin de leur prospérité. »

membres du Congrès pénitentiaire de 1890, à Saint-Pétersbourg, pour servir à leur excursion en Finlande. » A Helsingfors, on nous distribuait diverses publications, telles que un *Précis du droit public du grand-duché de Finlande*[1], une traduction française[2] du nouveau *Code pénal de Finlande*, à peine promulgué et non encore en vigueur; un *Rapport sur le régime pénitentiaire du grand-duché* et un autre sur les travaux de la *Société pour l'éducation des enfants abandonnés et pervers en Finlande.* Je trouve là, sur l'état actuel, sur l'esprit, sur les progrès des populations de Finlande, des documents qui, me semble-t-il, valent la peine d'être connus.

*
* *

C'est de la Suède que la Finlande reçut, — du douzième au treizième siècle, — la civilisation et le christianisme. Cette conquête, matérielle et morale, n'empêcha point le pays de conserver sa propre langue, que parlent encore aujourd'hui 85 pour 100 de ses habitants. Les Écritures saintes étaient, d'ailleurs, à peine introduites dans le pays, que le clergé les traduisait en finnois et mettait tout son zèle à les propager dans les classes populaires. La Finlande accepta ainsi la religion nouvelle sans payer ce bienfait du sacrifice de son idiome : elle y trouva même, avec des croyances plus élevées, une culture plus avancée de sa propre langue. Sa situation géographique, qui la séparait si profondément des trois quarts au moins du royaume (et de la partie la plus importante), lui facilitait en même temps la conservation de ce titre : grand-duché de Finlande. « Il y avait donc, dit M. le sénateur Mechelin, des germes d'une existence nationale indépendante; mais la conscience ne s'en éveilla pas chez le peuple, tant que dura l'association intime avec la Suède. »

Si donc il faut en croire le publiciste finnois d'aujourd'hui, l'union de la Finlande avec les czars ne lui apporta sans doute pas l'émancipation et l'indépendance, mais elle lui donna, somme toute, une individualité plus marquée.

[1] Par L. Mechelin, membre du Sénat impérial de Finlande, ancien professeur de droit à l'université de Helsingfors (Helsingfors, Berlin et Paris. — Paris, Guillaumin). Ce précis a été écrit par l'auteur même en français. M. Mechelin, dans son avant-propos, réclame une indulgence, — dont il n'a nullement besoin, — en raison de « la difficulté qu'il y a à écrire dans une langue qui n'est pas la sienne. »

[2] Traduction de M. L. Beaucher, professeur à la Faculté de droit de Nancy. Nancy, 1890.

Par deux fois, la Russie avait fait la guerre à la Suède, et en deux fois elle lui avait pris diverses provinces de la Finlande. Pour mieux assurer dans l'avenir sa conquête encore inachevée, l'empereur Alexandre I[er] avait adressé à la population du pays plusieurs manifestes. Dans l'un d'eux (du 5-17 juin 1808), il déclarait qu' « en unissant la Finlande à la Russie, il garantirait pieusement le maintien des lois et des privilèges de la Finlande. Or, à cette date, l'issue définitive de la guerre n'était pas encore décidée ». Les hostilités même continuaient quand Alexandre convoqua les députés régulièrement élus des quatre ordres composant les états de Finlande (noblesse, clergé, bourgeois, paysans), et entreprit de fonder, de concert avec eux, le nouvel ordre de choses.

Il y a donc ceci d'original et de remarquable dans la situation politique de la contrée, qu'elle n'est point soumise à un état de fait, résultat lent de traditions obscures ou d'une conquête ayant interrompu violemment le cours du droit. Elle est soumise à un état de droit, constitué par une libre entente et, il faut bien le dire ici, par un contrat tout à fait explicite. L'historien national nous l'explique très bien. « Les Finlandais, dit-il[1], prévoyant l'issue fatale de la guerre et l'impossibilité d'un retour au passé, ne devaient pas hésiter à aller au-devant des propositions de l'empereur Alexandre, lequel leur avait donné, comme gage de l'avenir, l'assurance la plus formelle de maintenir l'ancienne constitution. En Suède, le roi était détrôné, le gouvernement suédois n'avait plus d'action sur la Finlande; seuls, les États de Finlande, élus et réunis suivant la loi, pouvaient en ce moment, de plein droit, représenter le peuple finlandais. Aussi l'autorité dont ils usaient en liant les habitants du pays par le serment prêté au nouveau souverain sur la base de la constitution confirmée par lui, fut-elle reconnue tant par l'empereur que par le peuple. L'empereur l'a énoncé dans son manifeste « à tous les habitants de Finlande », publié à Borgo, le 23 mars 1809; aucune protestation ne s'éleva dans le pays. »

Ce fut donc bien là, encore une fois, non pas une annexion pure et simple, mais une union discutée, consentie, jurée, sous conditions. Dans un nouveau manifeste de mars 1810, Alexandre s'exprimait ainsi : « Du moment que la Providence nous a remis le sort de la Finlande, nous résolûmes de gouverner ce pays comme une nation libre et jouissant des droits que sa constitution lui garantit. Les preuves de dévouement que les habitants nous ont données depuis le serment de fidélité qu'ils nous ont offert de leur

[1] Mechelin, *ouvrage cité,* p. 10.

plein gré par leurs représentants réunis en diète, n'ont pu que nous affermir dans cette résolution. Tous les actes émanés jusqu'ici pour l'administration intérieure de ce pays, ne sont qu'une suite et une application de ce principe. Le maintien de la religion et des lois, la réunion de la diète, la formation du conseil de régence au sein de la nation, la conservation intacte de l'ordre judiciaire et administratif, en sont des preuves qui doivent assurer à la nation finnoise les droits de son existence politique. »

Il était difficile de se lier de meilleure grâce et d'une façon plus explicite. Les périodes qui suivirent affaiblirent-elles cette union et diminuèrent-elles les privilèges de la Finlande? La diète de Finlande ne fut plus convoquée, ni par l'empereur Alexandre Ier ni pendant le règne de l'empereur Nicolas. Il est vrai que la périodicité des diètes n'était pas établie par les lois fondamentales que l'empereur Alexandre avait confirmées. Mais le concours des états étant indispensable pour toute réforme des lois et des impôts, le chômage prolongé de la législature pouvait devenir fâcheux et peu régulier. Les questions à résoudre s'accumulèrent, et bientôt la nécessité d'une convocation fut reconnue. Alexandre II ouvrit donc les états de Finlande, à Helsingfors, le 18 septembre 1853.

Détail qu'il nous appartient de remarquer, c'était par un discours en français qu'Alexandre Ier avait reçu, à Saint-Pétersbourg, les hommages et les serments des députés de la Finlande. Ce fut également un discours en langue française que prononça, le 18 septembre 1853, Alexandre II, à l'ouverture solennelle de la diète. On a parlé bien des fois des sentiments libéraux du czar assassiné. Le discours d'Helsingfors est bien fait pour donner raison aux regrets causés par sa mort tragique. On n'est point médiocrement surpris quand on constate que l'autocrate russe disait dans notre langue :

« Plusieurs des stipulations des lois fondamentales du grand-duché ne sont plus applicables à l'état de choses survenu depuis sa réunion à l'empire; d'autres manquent de clarté et de précision. Désirant remédier à ces imperfections, mon intention est de faire élaborer un projet de loi qui contiendra des explications et des suppléments à ces stipulations pour être soumis à l'examen des états lors de la prochaine diète, que je veux convoquer dans trois ans [1]. En maintenant le principe monarchique constitutionnel inhérent aux mœurs du peuple finlandais et dont toutes ses lois et ses institutions portent le caractère, je veux faire admettre dans ce projet un droit plus étendu que celui que possèdent déjà les états,

[1] Le peuple finlandais avait donc le temps de la réflexion.

quant au règlement de l'assiette des impôts, ainsi que le droit de motion qu'ils ont anciennement possédé.

« ... Aucun de ces actes n'a pu troubler l'entente qui doit régner entre le souverain et la nation. Je désire que cette entente continue à être, comme par le passé, le gage des bons rapports qui m'unissent au brave et loyal peuple finlandais...

« ... C'est à vous, représentants du grand-duché, de prouver, par la dignité, la modération et le calme de vos discussions, qu'entre les mains d'un peuple sage, décidé à travailler, d'accord avec le souverain, dans un esprit pratique, au développement de son bien-être, les institutions libérales, loin d'être un danger, deviennent une garantie d'ordre et de prospérité. »

Depuis ce discours mémorable, bien digne de l'émancipateur des serfs, la diète de Finlande a été régulièrement convoquée. Une modification aux lois fondamentales, promulguée en 1869, en assure la périodicité et en formule le règlement. L'empereur peut ne la réunir que tous les cinq ans. Il n'a guère usé de ce droit d'accroître les délais. La diète a été réunie en 1872, 1877, 1882, 1885, 1888. On en annonce la réunion pour l'année 1891.

*
* *

Je ne veux pas entrer ici dans le détail du droit public et du droit administratif de la Finlande. Je dirai seulement que cette constitution, remaniée comme on l'a vu, paraît rédigée avec beaucoup de soin et de clarté. On ne voit guère les fissures par lesquelles pourrait se donner issue, soit l'esprit d'indépendance des états, soit l'esprit d'absolutisme du souverain [1].

Il est d'abord à remarquer qu'aucune différence n'est faite entre le pouvoir législatif et le pouvoir constituant. Le premier de ces deux pouvoirs embrasse tout : il demeure toujours compétent sur les lois fondamentales et sur les privilèges des ordres, aussi bien que sur les lois civiles et criminelles, sur les impôts... Ce pouvoir s'exerce collectivement par l'empereur et grand-duc et par la diète. L'un et l'autre ont le droit d'initiative, mais avec certaines différences. Dans les questions qui touchent aux lois fondamentales, comme dans celles qui ont trait à l'organisation militaire et à la législation sur la presse, l'empereur seul a l'initiative. Mais, par une sorte de compensation, aucune réforme constitutionnelle proposée

[1] Il est vrai qu'en pareille matière, il faut toujours se rappeler le mot de la comédie de Jules Sandeau, où, à propos d'un acte civil, s'échangent ces paroles : « Y a-t-il des cas de nullité dans cette pièce? — Aucun!... mais on peut en trouver! »

par lui ne peut être acquise sans l'accord complet des quatre ordres. Cet accord est encore nécessaire pour toute mesure législative concernant les privilèges de l'un ou de l'autre des ordres. Enfin, aucun projet de loi relatif à l'organisation de l'Église luthérienne ne peut être présenté par l'empereur même, sans être fondé sur une proposition préalablement faite par le concile de cette Eglise.

En toute autre matière que celles dont il vient d'être question, une résolution votée par trois ordres sur quatre est valable comme résolution de la diète. Il ne lui manque plus, pour être exécutoire, que d'être promulguée par le sénat, sanctionnée par l'empereur-grand-duc et publiée simultanément en suédois et en finnois.

Aucun impôt ne peut être ni voté ni modifié sans l'assentiment de la diète, avec cette exception cependant, que l'établissement des tarifs douaniers est réservé à l'empereur. Les ordres peuvent, du reste, par voie de pétition, faire connaître leurs vœux sur quelque objet que ce soit relevant des attributions de l'État.

Venons au gouvernement proprement dit de la Finlande ; il a aussi des organes spéciaux, entièrement distincts des organes administratifs et judiciaires de l'empire russe. Dans l'exercice du gouvernement du grand-duché, l'empereur a pour auxiliaires : le sénat de Finlande, le gouverneur général et le secrétariat d'État de la Finlande.

Les sénateurs sont nommés par l'empereur pour une période triennale : leur mandat peut être renouvelé.

Divisé en deux grands départements qui se composent chacun de dix membres et se subdivisent eux-mêmes en deux sections, le sénat finlandais est un conseil qui a peu d'analogues dans la constitution des autres pays. C'est à la fois un conseil d'État, présentant au souverain des avis et des projets, — une réunion de ministres exerçant le pouvoir exécutif, — et enfin un tribunal suprême. Les deux départements réunis forment ce que l'on appelle le *plenum* du sénat, seul compétent dans certaines questions importantes, déterminées clairement par les lois fondamentales.

Une pareille organisation n'est-elle pas contraire au principe de la séparation des pouvoirs? Le publiciste finlandais se pose lui-même la question. Il la résout en disant : 1° que d'une manière générale il est interdit aux autorités administratives de Finlande d'empiéter sur le terrain des tribunaux ; 2° que le département de la justice du sénat de Finlande « exerce ses fonctions de tribunal suprême en toute indépendance et en parfaite séparation du département administratif ». Cette observation faite, il ajoute : « On reconnaîtra que le concours des premiers jurisconsultes à la prépa-

ration des projets de lois et aux affaires qui regardent l'administration de la justice ne peut pas être sans utilité pour le pays. »

Le sénat ainsi composé a pour président le gouverneur général qui est surtout le chef des autorités exécutives et le commandant en chef de toutes les troupes cantonnées dans le grand-duché. Au département de la justice est plus spécialement attaché le procureur général : conseiller juridique du gouverneur, maître de lui adresser, ainsi qu'au sénat, des remontrances, il est chargé de veiller à l'application de toutes les lois et au respect de la procédure.

Tous ces organes gouvernementaux ont leur siège à Helsingfors.

Pour le règlement des affaires qui exigent la décision de l'empereur, on a institué le secrétariat d'État, siégeant à Saint-Pétersbourg.

Telles sont les grandes lignes du droit public de la Finlande. On ne peut contester sérieusement qu'il assure le gouvernement du pays par le pays. Tout citoyen finnois majeur est électeur soit dans une classe, soit dans une autre; et tout électeur est éligible dans sa classe, pourvu qu'il ait vingt-cinq ans et ne tombe sous aucune des incapacités prévues par la loi. Dans l'ordre des paysans, ce qui veut dire tout simplement dans les communes rurales, l'élection se fait à deux degrés : dans les autres ordres, elle est directe.

Je sais que pour beaucoup d'esprits (et non des moindres) parlementarisme et liberté ne sont pas absolument synonymes. Mais un Finlandais pourrait faire observer ici plusieurs choses : 1° d'abord que son parlement, c'est-à-dire ses états ou sa diète, n'a de session que tous les trois ans et qu'ainsi les inconvénients du parlementarisme sont singulièrement atténués; 2° que la liberté de conscience est solidement garantie à la Finlande, puisque son pouvoir législatif et son grand-duc ne peuvent rien imposer au concile de son Église; 3° que l'enseignement y est libre, qu'il peut être donné, à tous les degrés, par des associations particulières, et que l'université d'Helsingfors jouit d'une très large indépendance. Il pourrait faire observer encore que dans le grand-duché il n'y a aucun privilège de classes, ni en fait de contributions, ni à l'égard du service militaire et que tous les droits visés dans notre déclaration de 1789 y sont non seulement proclamés et inscrits dans les lois fondamentales, mais respectés. Je n'y vois qu'une exception; beaucoup, il est vrai, la jugeront très importante. « La liberté de la presse n'est pas garantie par la loi. Le régime de la presse est réglé par des actes de législation administrative, lesquels, tout en reconnaissant le droit de tout citoyen finlandais de publier ses idées sur tout ce qui peut être l'objet de

la science humaine, oblige les imprimeurs de présenter les ouvrages aux contrôleurs de la presse, avant de les livrer au public. La publication des feuilles périodiques exige une autorisation préalable; chaque numéro est soumis au contrôle avant de paraître. »

Mais à côté de la liberté politique représentée par une diète ou un parlement, il y a une liberté dont bien des pays se contentent, c'est la liberté communale. Celle-ci est assurée à la Finlande par des dispositions qui ne manquent pas d'originalité.

Chaque commune de Finlande s'administre elle-même. Elle n'a besoin de se faire autoriser par le gouverneur ou par le Sénat que pour certaines décisions, comme celles qui portent sur des taxes extraordinaires devant durer plusieurs années, ou sur des emprunts à long terme. Pour le reste, la commune est libre. Dans toute ville dont la population n'est pas supérieure à 2000 habitants (et il y en a beaucoup de telles dans le grand-duché), c'est tout simplement l'assemblée générale de la commune qui décide de tout. On ne peut même pas dire qu'on y exerce le *referendum* universel, puisque cette assemblée générale statue directement. « Les femmes ne sont pas exclues du droit de suffrage. » Si cependant il plaît à l'assemblée générale de créer un conseil municipal et de lui déléguer ses pouvoirs, elle en est maîtresse; mais cette fois les femmes cessent d'être éligibles.

J'aurai achevé de donner une idée de l'état politique de la Finlande, en disant quelques mots de la législation militaire. Le service militaire personnel est obligatoire pour tout citoyen finlandais. Mais chaque année le contingent est distribué entre les troupes actives et la réserve : et cette distribution se fait par le tirage au sort. Ceux qui entrent directement dans la réserve y restent cinq ans; les autres passent trois ans dans l'armée active et deux dans la réserve. Les anciens élèves des lycées ou écoles supérieures sont admis au volontariat d'un an, et cette année équivaut aux trois années de service actif obligatoire.

Quels sont les rapports de cette armée finnoise avec l'armée russe? C'est peut-être ici un point délicat. A Helsingfors, de hauts fonctionnaires m'ont dit très nettement : « Notre armée n'est pas mobilisable en dehors des frontières finnoises. » La Russie, d'autre part, n'entretient de troupes russes que dans les forteresses du grand-duché; et j'ai pu constater qu'à Vibourg même et à Helsingfors, les casernes finnoises et les casernes russes sont séparées. Le gouverneur général, je l'ai dit, est chef de l'armée : mais l'armée, dans sa composition, reste nationale. « Il faut être citoyen finlandais pour faire partie de l'armée de Finlande. » Sur la question de mobilisation toutefois, le précis du droit public n'est pas très sûr. « La

force armée de la Finlande a pour but de défendre le trône et la patrie et de contribuer de cette manière à la défense de l'empire. » Il y a là quelque chose d'obscur. Lors de la guerre des Balkans, la Finlande a éludé la difficulté, en fournissant des régiments volontaires, et l'on peut voir sur la principale promenade d'Helsingfors un monument élevé en l'honneur des Finlandais tués devant Plevna.

*
* *

La Finlande avait donc le droit de nous rappeler avec une certaine fierté la constitution qui lui assure dans le grand empire des czars une vie « nationale et politique ». Ce n'est cependant pas cette constitution même que les rédacteurs du manifeste du 28 juin 1890 tenaient le plus à mettre sous les yeux de leurs hôtes de Finlande. Ces hôtes étaient des criminalistes : il était naturel qu'on leur fît connaître en détail les lois pénales et les institutions pénitentiaires du pays [1]. Mais ceux qui parlaient en son nom ne s'y trompaient pas; ils voyaient parfaitement et ils faisaient ressortir hautement toute la valeur morale de l'exemple qu'ils avaient choisi pour nous donner une idée de leur état social.

« La manière, lisait-on, dont un pays punit ses criminels, et pendant leur captivité les élève pour la vie future du citoyen libre, caractérise sa civilisation. C'est ce que prouvera la nouvelle loi pénale, qui entrera en vigueur à partir du commencement de l'année prochaine. Cette loi, communiquée aux membres du Congrès en traduction russe et française, sera sans doute appréciée par eux à sa juste valeur. En effet, les membres du Congrès pourront eux-mêmes se convaincre de l'étendue et de la valeur de la réforme du système pénitentiaire exécuté dans notre pays pendant les vingt dernières années avec une dépense d'à peu près 8 millions de marks finlandais [2]. Puissent-ils, après une visite dans nos prisons, dire que nous aurons le droit d'inscrire sur les frontispices la devise : « Vous qui entrez ici, conservez l'espérance, car vous en « sortirez plus instruits et plus forts pour résister aux tentations. » Alors nous pourrions être assurés du jugement que porterait l'Europe entière sur notre pays. »

Cet appel à l'opinion est trop honorable pour ne pas mériter d'être entendu. Mais il y a ici deux choses, le code pénal proprement dit

[1] Œuvres de la diète, ne l'oublions pas.

[2] Ou 8 millions de francs, exactement. En tenant compte de l'importance respective des deux populations, cette dépense équivaudrait en France a une dépense d'environ 110 millions.

d'abord, puis le régime pénitentiaire. Étudions-les séparément.

Le manifeste de la *Nya Pressen* nous dit que le nouveau code pénal du grand-duché « s'accorde en tout avec les idées modernes du droit ». Il y a bien des espèces et bien des variétés « d'idées modernes ». Avant de faire leur choix parmi ces conceptions nouvelles, les rédacteurs du code pénal de Finlande ont tenu à ne pas sacrifier toutes les idées « anciennes ». On peut même dire qu'ils ont remonté plus d'un courant et que certains chapitres de leur code ont une saveur archaïque, tantôt évangélique et tantôt biblique. Il faut bien le reconnaître d'ailleurs, les conceptions juridiques ne sont pas inépuisables, et c'est souvent une manière d'innover que de rétablir, en les adaptant aux nécessités présentes, des usages longtemps sacrifiés. Pour beaucoup d'esprits superficiels, ce sera quelque chose de nouveau que l'admonition, si on l'introduit dans notre code français. Pour ceux qui savent l'histoire du droit pénal, ce sera le rétablissement d'un usage qu'on retrouve à chaque instant dans le droit canon.

Le code pénal de Finlande a-t-il adopté cette idée « moderne », que la loi pénale est indifférente à tout ce qui ne porte pas directement atteinte à la sécurité matérielle de la société? Nullement. Il a pris ouvertement souci de la religion, des mœurs, de l'honneur, de la « probité ». Il a considéré sans doute qu'il devait assurer à chaque citoyen la protection de tous ses droits; mais il a mis au premier rang de ces droits le respect des idées religieuses, le respect de la moralité. Puis, ce droit une fois reconnu et posé, il n'a point voulu, par une étrange contradiction, le nier et le renverser, en reconnaissant un droit égal à l'irréligion, à l'immoralité, à l'improbité *publiques*. Il n'a voulu pénétrer, qu'on le remarque bien, ni dans la vie privée ni dans les consciences; il n'a point établi de religion d'État; il n'a obligé personne à en avoir une, mais il n'a voulu reconnaître à personne le droit de troubler, d'affaiblir ou de détruire ce qu'il considère comme nécessaire au développement normal de la personne humaine, à la dignité de la vie sociale et à la prospérité publique.

A-t-il ici dépassé le but? C'est ce que je ne veux pas discuter en ce moment; je me borne à faire ressortir le caractère original et intéressant pour nous surtout, Français, de la législation finlandaise. Or le chapitre relatif aux « infractions en matière de religion » débute ainsi :

« Celui qui aura blasphémé Dieu publiquement sera puni de la réclusion pour quatre ans au plus ou de l'emprisonnement. S'il l'a fait par irréflexion ou par légèreté, la peine sera d'une amende ou d'un emprisonnement de six mois au plus. »

Il continue :

« § 2. Celui qui aura publiquement tourné en dérision la sainte parole de Dieu, ou les dogmes, les sacrements, ou les cérémonies du culte de l'une des religions reconnues, autorisées ou tolérées en Finlande, sera puni d'un emprisonnement de six mois au plus ou d'une amende de 200 marks au plus. »

Le premier de ces deux paragraphes surtout paraîtra dur. Mais on aura distingué facilement l'importance de cette expression : « publiquement », qui écarte toute idée de pénétrer dans les croyances ou dans les incroyances individuelles. Il est également inutile de relever ces mots : « reconnue, autorisée ou tolérée ». Le code les répète chaque fois qu'il s'agit de protéger un culte quelconque contre la violence, l'outrage ou le scandale. La volonté du législateur est bien de mettre la foi religieuse, quelle qu'elle soit, en dehors de toute atteinte. Il permet la propagande qui s'adresse aux esprits et aux consciences et qui conserve le caractère d'un essai de persuasion morale respectant la liberté. Mais il dit : « Quiconque aura, par violence, dol, don ou promesse d'un avantage temporel, déterminé un membre de l'une des Églises reconnues, autorisées ou tolérées en Finlande, à embrasser une autre religion; aura, par le baptême ou autrement, amené une personne de moins de vingt et un ans accomplis à adopter une autre croyance que celle dans laquelle il devait être élevé, sera puni de l'emprisonnement pour deux ans au plus ou d'une amende de 50 à 4000 marks. La tentative est punissable. »

On y trouve enfin le paragraphe suivant : « Celui qui aura empêché son serviteur ou quelque autre personne de sa famille de se rendre au service divin, de sorte qu'il ne lui ait été permis que rarement ou jamais d'y participer, sera puni d'une amende de 300 marks au plus. » Mais un alinéa du même paragraphe restreint nettement la portée de ce délit à une atteinte punissable contre la liberté de conscience : « L'infraction dont il est question dans ce paragraphe ne peut pas être poursuivie par le ministère public si la partie lésée ne l'a point dénoncée en en requérant la poursuite. »

La défense de la moralité publique est encore plus hardie et, en quelque sorte, plus radicale. Le chapitre xx est intitulé : *De la cohabitation illicite et des actes impudiques*. Il contient des peines très sévères contre des actes qui, en maint autre pays, passent inaperçus.

Non seulement il punit tout commerce avec une femme aliénée (et la peine peut aller ici jusqu'à quatre ans de réclusion); il assimile au viol tout abus fait d'une femme préalablement mise « dans un état où elle n'avait plus conscience d'elle-même et ne pouvait

plus se défendre[1] »; il frappe d'une amende le maître qui a cohabité avec sa domestique et qui ne l'a pas ensuite épousée[2]; contre ceux qui ont eu commerce avec une parente, avec une alliée, avec un frère, une sœur, un beau-frère ou une belle-sœur, un cousin germain ou une cousine germaine, un enfant adoptif, une pupille, un ou une élève, il édicte des peines graduées selon le degré de parenté. Là, remarquons-le, il n'exige ni la publicité de l'acte ni la plainte de la partie lésée. L'acte est considéré comme punissable en lui-même, et il suffit qu'il soit prouvé.

Quant à la prostitution, elle est considérée comme un délit, je dirai même comme un délit grave. Voici le paragraphe qui la vise :

« Quiconque aura tenu une maison de prostitution ou aura excité une femme à la débauche sera puni, pour proxénétisme, de la réclusion pour trois ans au plus et de la dégradation civique. — La tentative de cette excitation à la débauche est punissable.

« La femme qui, dans une telle maison ou ailleurs publiquement, se sera livrée à la débauche, sera punie de l'emprisonnement pour deux ans au plus. »

Le commerce entre personnes du même sexe et la bestialité sont punies l'une et l'autre de peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison. Enfin le souci de l'hygiène, uni au souci du respect dû à la personne, a fait adopter une disposition bien réclamée, bien discutée aussi dans nos pays d'Occident :

« Celui qui, se sachant atteint d'une maladie vénérienne, aura, par un commerce sexuel, transmis la maladie à une autre personne, sera puni de la réclusion ou de l'emprisonnement pour deux ans au plus. »

Qu'a pensé, sur tous ces points si délicats, le législateur finlandais? Sur quels principes s'est-il guidé? Il a considéré sans doute que chaque individu, vivant isolément et restant chez lui, est maître de son corps comme il est maître de ses pensées, mais que nul n'a le droit d'altérer, pour sa satisfaction personnelle, ce milieu social où puisent les familles et où les enfants grandissent. Il a revendiqué, pour la loi et pour les pouvoirs qui la représentent, la mission de déterminer les éléments constitutifs et vitaux de ce milieu; parmi ces éléments, enfin, il a placé au premier rang la nécessité du mariage légitime et la pureté des mœurs publiques,

[1] Allusion évidente aux états hypnotiques.

[2] D'une manière générale, d'ailleurs : « Si ceux qui se sont rendus coupables de cohabitation illicite ont contracté mariage ensemble, ils ne seront passibles d'aucune peine. » Cet article n'est évidemment applicable qu'à ceux auxquels il n'est pas formellement interdit de se marier entre eux.

comme il y avait mis la sainteté inattaquable de toute croyance et de toute pratique religieuse. Si l'esprit de liberté individuelle a ici des critiques ou des réserves à émettre, chacun du moins rendra hommage à la haute inspiration et à la logique de ce système.

Rien n'a donné lieu, en France, à plus de débats et de procès que les questions qui touchent à l'honneur des gens vivants ou morts. Le chapitre XXVII du code pénal de Finlande, intitulé : *Des attentats à l'honneur*, pose à ce sujet des distinctions délicates et précises.

D'abord il ne protège la mémoire des morts que s'ils sont décédés depuis moins de vingt ans. Au delà, tout droit de poursuivre un attentat contre leur honneur est prescrit. Les droits de l'histoire et des historiens sont donc pleinement sauvegardés. Cette réserve faite, ceux qui sont assurés d'avoir émis ou propagé des imputations calomnieuses, diffamatoires, outrageantes, nuisibles, peuvent être punis de peines diverses. Il leur est, toutefois, permis d'établir : 1° qu'ils avaient « des raisons plausibles », et alors la peine est très réduite; — 2° que leur imputation était vraie, mais pourvu que la justification soit bornée « à la preuve d'une action déterminée ». Dans ce dernier cas, « si celui qui est accusé d'attentat à l'honneur établit la vérité de ses imputations, mais s'il résulte de la forme dans laquelle elles ont été produites ou des circonstances de la cause qu'il a voulu commettre un outrage, il sera néanmoins puni pour injure. — Celui qui, dans l'intention d'outrager un individu, lui aura reproché une infraction à raison de laquelle il a été puni, sera également condamné pour injure. »

En toutes ces matières, la poursuite est subordonnée à la plainte de la partie lésée. Le code estime que, par là, il a suffisamment protégé l'honneur des citoyens, et, en conséquence, il punit le duel sévèrement. « Si deux individus, après en être convenu, se sont battus en duel, celui qui aura blessé son adversaire de telle sorte que celui-ci en est mort sera puni de l'emprisonnement pour une durée de deux à huit ans, ou, s'il avait été convenu que le duel ne prendrait fin que par la mort d'un des deux combattants, de l'emprisonnement pour une durée de six à douze ans. » Malgré cette sévérité, les articles subséquents stipulent que les seconds, les témoins et les médecins à qui on aura eu recours dans un duel ne seront passibles d'aucune peine. Mais la loi fait une distinction entre ces témoins et « celui qui aura consenti à transmettre une provocation à un duel ». Celui-là « sera puni, si le duel a eu lieu, de l'emprisonnement pour six mois au plus ». Cependant, « s'il a cherché sérieusement à empêcher le duel, il ne sera passible d'aucune peine ».

J'ai dit que le code de Finlande vise et punit des actes qu'il qualifie « acte d'improbité ». Il ne donne de ce mode de délit aucune définition générale : il se borne à l'énumération des cas, et cette énumération est prudemment limitative. Il punit, par exemple, celui qui, volontairement et sans autorisation, a ouvert une lettre ou un écrit fermé appartenant à autrui. Il punit de l'amende et même de l'emprisonnement « l'avoué qui a sciemment entraîné son client à un procès mal fondé ou injuste ». Il le déclare, de plus, incapable de plaider pour un autre devant un tribunal ou devant toute autre autorité publique. Il punit encore d'une amende de 300 marks au plus l'avoué qui se sera chargé sciemment d'une cause injuste ou l'aura poursuivie.

Le législateur finlandais n'a pas voulu non plus que les fonctionnaires, pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, ne relevassent que de leurs supérieurs hiérarchiques. Il a pris soin de protéger les citoyens contre les abus administratifs. Il frappe de destitution, d'amende ou de prison l'employé des postes et télégraphes qui viole ou aide à violer le secret des lettres ; — le fonctionnaire qui, pour en tirer profit, aura, par lui-même ou par autrui, engagé ou induit les habitants du pays à faire une cotisation, une dépense, des frais, un travail ; — le juge qui aura commis volontairement une injustice dans un jugement ; — le fonctionnaire qui aura reçu, stipulé ou exigé un don pour commettre une injustice dans le service.

Voilà, semble-t-il, un code qui est bien dur. Il l'est peut-être, en effet, par la nature de certaines incriminations qui ont disparu des autres codes ou qu'on n'a point encore osé y introduire. Mais si le code finlandais juge sévèrement les actes, il sait être clément pour les individus coupables ; en bon nombre de circonstances, il sait faire fléchir les exigences littérales et, pour ainsi dire, matérielles de la loi.

En une multitude d'articles, il a stipulé que « la tentative est punissable » ; et il a établi toute une échelle de proportions [1] qui mettent la peine infligée pour la tentative à un degré très bien calculé au-dessous de la peine infligée pour l'exécution complète du délit. Mais, en un grand nombre de cas, il stipule que l'on tiendra compte de l'intention et que les juges auront une grande latitude pour exonérer de tout ou de partie de la peine. Il admet des circonstances très aggravantes (et c'en est une, par exemple, que de

[1] Ce sont les mêmes que celles qui sont arrêtées pour les délits des adolescents de quinze à dix-huit ans. En d'autres termes, la même réduction de peine est accordée à l'adulte qui a simplement tenté un délit et à l'adolescent de quinze à dix-huit ans qui l'a consommé.

commettre un délit à l'église ou dans l'exercice des fonctions officielles); mais il admet aussi des circonstances « particulièrement atténuantes ». Il ordonne l'acquittement de ceux qui ont agi pour leur légitime défense (ce qui va sans dire), ceux qui ont agi « dans une nécessité tellement pressante ou dans un danger tellement imminent qu'ils n'ont pas eu le temps de réfléchir » ; — ceux qui étaient tombés accidentellement dans un tel égarement d'esprit qu'ils n'avaient plus conscience de ce qu'ils faisaient [1].

Au chapitre de l'infanticide, il étend, — comme, au reste, en beaucoup d'autres cas, — la complicité punissable. Il frappe d'amende ou d'emprisonnement le séducteur qui, connaissant la grossesse de la femme et son manque de ressources, l'a laissée sans secours; il fixe des cas de responsabilité pour les maîtres qui n'ont pas surveillé la grossesse et l'accouchement d'une domestique. Mais, contre la femme même qui, devenue enceinte par suite de relations illicites, se rend coupable de la mort de son enfant, il n'a prononcé que la peine de la réclusion pour une durée de deux à dix ans. N'y a-t-il pas là plus de sagesse que dans la loi française? Nous concentrons toute la responsabilité sur une seule tête, puis nous avons tellement élevé la peine prononcée contre cette unique coupable que, la plupart du temps, ceux qui doivent prononcer la peine reculent, et, de là, des acquittements scandaleux.

Le code pénal finlandais m'a encore paru très préoccupé de ces deux problèmes qui, depuis une quinzaine d'années, exercent partout la sagacité des criminalistes : être plus doux pour les délits d'accident, être plus sévère contre les délits d'habitude et contre la récidive. Il compte, par exemple, pour la récidive, la tentative punissable et la complicité, ce qui est une manière de s'affranchir du formalisme matérialiste de certains codes, et de prononcer selon la vraie culpabilité, sans, néanmoins, tomber dans l'arbitraire. Après avoir ingénieusement distingué le vol et le petit vol, il stipule que « celui qui, après avoir été puni pour petit vol, se sera rendu coupable une seconde fois de ce délit, sera considéré et puni comme s'il avait commis, pour la première fois, un vol ordinaire... » Il ajoute : « Celui qui, après avoir été condamné précédemment pour vol, rapine ou extorsion, se sera rendu coupable de petit vol, sera considéré et puni comme s'il avait commis pour la seconde fois un vol ordinaire. » Ces distinctions me semblent irréprochables. Quand un individu commet pour la première fois un vol, il est permis, il peut même être prescrit de mesurer sa culpabilité à

[1] Cependant « l'ivresse ou toute autre perturbation de l'esprit que l'auteur de l'infraction se serait procurée à lui-même ne peut, à elle seule, motiver une réduction de peine ».

l'importance et à la valeur de la chose dérobée. Quand il récidive, on a, par le seul fait de cette réitération, une autre mesure pour apprécier sa perversité; on est en droit de penser que, s'il n'a volé qu'un objet de peu de valeur, c'est parce qu'il n'en a pas trouvé d'autre en ce moment, et nullement parce que sa conscience eût reculé devant un vol plus considérable.

En revanche, le code finlandais défend de compter, pour la récidive, les délits commis avant l'accomplissement de la dix-huitième année, ou dix ans après l'expiration de la peine encourue par le délit précédent. Il admet aussi, pour la prescription, des délais quelquefois très courts. Un acte qui aurait encouru six ans de réclusion n'est prescrit, il est vrai, qu'au bout de vingt ans; mais un acte qui aurait encouru l'amende ou un emprisonnement d'un an au plus, est prescrit au bout de deux ans. Evidemment, le législateur a pensé que la société n'avait plus intérêt à poursuivre un délit peu grave quand le scandale avait eu chance d'être effacé, et que le coupable, par le fait même de n'avoir plus encouru de poursuite nouvelle, pouvait être considéré comme amendé.

En résumé, si l'on se demande avec réflexion en quoi le code pénal de Finlande a suivi les idées « modernes » du droit, et en quoi il est plus ancien qu'il ne le pense, on pourra, je crois, répondre ceci : Ce code est « antique », il est traditionnel par la haute idée qu'il se fait de la moralité publique, du respect dû aux idées religieuses, à l'honneur, à la probité. Il est moderne par le soin qu'il prend de mesurer la culpabilité réelle, de ne faire aucune acception de personnes, d'asseoir enfin ses décisions sur des raisons morales et sur des faits psychologiques.

* * *

Mais un code pénal détaché du régime pénitentiaire qui l'applique perdrait la moitié de sa signification. L'exécution des peines peut seconder les intentions du législateur et en doubler l'efficacité; mais elle peut aussi les trahir, suivant qu'elle en aggrave ou en adoucit indiscrètement les rigueurs; elle peut renverser l'échelle des peines par la façon différente dont elle applique les unes et les autres; et ainsi toute une législation, maintenue intacte, quant à la lettre, pourra être complètement troublée et bouleversée dans son esprit.

A ce point de vue, le rapport présenté en avril 1890 par l'administration des prisons de Finlande contient des indications précieuses. Nous voyons que si le code pénal finlandais a multiplié avec une indéniable sévérité différentes incriminations, le régime pénitentiaire du pays accentue encore la tendance humaine que

nous avons déjà remarquée dans plusieurs parties de son code même.

Ainsi la peine de mort figure, il est vrai, dans le code; mais, depuis 1828, aucune condamnation capitale n'a jamais été exécutée dans la Finlande.

Les peines perpétuelles sont également inscrites, mais elles sont très rares, et, au bout de douze années, le détenu qui s'est bien conduit, obtient la libération provisoire. Notre peine des travaux forcés et la peine de la réclusion dans une maison centrale vont désormais se confondre. Or les condamnations à la réclusion temporaire n'excédant jamais douze ans, cette dernière période va devenir en fait, et à très peu d'exceptions près, pour la Finlande, la peine la plus grave de toutes. Dans un pays où les mœurs sont bonnes, où la population rurale prédomine de beaucoup [1], où les idées religieuses sont respectées, de telles pénalités peuvent passer pour parfaitement suffisantes. J'y mettrai cependant deux conditions : la première est qu'il n'y ait pas abus des courtes peines; la seconde est que le régime de la prison soit suffisamment répressif et suffisamment moralisateur.

Quand le code pénal finlandais formule une peine privative de la liberté, il fixe un maximum, presque jamais il n'indique de minimum. Il s'est borné à dire, une fois pour toutes, que l'emprisonnement ne serait jamais inférieur à quatorze jours et la réclusion à quatre mois. Pour les cas particuliers, le législateur s'est donc désintéressé, en quelque sorte, de la grosse question des courtes peines; il en a laissé la responsabilité et le soin aux magistrats. On peut le regretter, en remarquant que c'est bien ici l'un des cas où le mode d'application de la loi fait beaucoup (et peut-être beaucoup trop) pour déterminer la vraie physionomie du système répressif d'un peuple.

J'observe cependant que les emprisonnements de vingt-quatre heures et de huit jours sont supprimés, que le plus petit maximum est fixé à trois mois, que pour les délits de peu d'importance interviennent à chaque instant l'amende ou la réparation manuelle et obligatoire du dommage causé. Le législateur n'a donc pas poussé aux très courtes peines d'emprisonnement; il est entré là dans une bonne voie, un peu timidement, mais enfin il y est entré.

Quant à l'administration des peines, elle a passé, en Finlande, par des phases que le Rapport officiel a soin de nous rappeler; ce sont, à peu de chose près, celles qu'ont traversées successivement toutes les nations d'Europe.

[1] Le chiffre total de la population des trente-six villes est de 219 000 habitants, soit 9,5 0/0 seulement de la population totale du grand-duché.

Dans une loi de 1734, la peine de mort, les châtiments corporels, l'infamie constituent encore, avec les amendes, presque toute la pénalité. La privation de la liberté n'y était appliquée que dans un petit nombre de cas. Bientôt, cependant (dès 1779), les peines corporelles s'adoucissent, la peine de mort devient plus rare et l'incarcération plus fréquente. Mais on paraît croire que la privation de la liberté suffit et que la prison n'a besoin ni d'être organisée ni d'être gouvernée. « En somme, à cette époque, on enferme les condamnés, on ne se préoccupe guère que de les tenir sous bonne garde à peu de frais, et de tirer de leur travail tout le profit possible. Aucune autorité n'était spécialement préposée à la surveillance des prisons. »

En 1848, le czar rend un décret qui apporte dans les prisons des améliorations considérables. Il décide particulièrement que les détenus seront groupés d'après les caractères et le plus ou moins de gravité de leurs crimes, que les prévenus des crimes graves seront isolés pendant l'instruction.

En 1886, nouvelles réformes votées par la Diète, elles ramènent les peines privatives de la liberté à trois types : travaux forcés, prison au pain et à l'eau, emprisonnement simple ; et elles organisent pour chacun d'eux un régime progressif dans lequel tous les détenus de la première classe doivent subir la cellule de jour et de nuit. On était, dit le Rapport de 1890, parti de ce principe, « que la loi pénale n'a pas seulement en vue le maintien de la sûreté publique et le respect du droit, mais encore, dans un esprit de charité chrétienne, l'amélioration et la réforme du coupable par tous les moyens compatibles avec l'emprisonnement, sans que la peine perde de son sérieux et de sa vertu répressive. » On n'avait donc plus qu'un pas à faire, et on le fit rapidement, pour arriver au régime qui, sanctionné en 1890, doit entrer en vigueur, nous l'avons vu, le 1er janvier 1891.

Dorénavant, par une simplification plus complète, la prison au pain et à l'eau disparaît. Il ne subsiste plus que la réclusion (dans laquelle se sont déjà fondus les travaux forcés) et l'emprisonnement pur et simple. Les privations partielles de nourriture, la cellule obscure et autres surcharges de châtiment, ne restent plus que comme des punitions exceptionnelles, pouvant être méritées pour des fautes ou infractions commises dans les deux espèces de maisons.

Comment le régime progressif est-il aménagé dans l'une et dans l'autre? Les condamnés à la réclusion se subdivisent en trois classes : classe pénitentiaire, classe d'enseignement, classe d'épreuve. Tout détenu doit commencer par la classe pénitentiaire et passer à ce titre au moins quatre mois en cellule solitaire (à

moins que sa santé n'en souffre). Dans la classe d'enseignement, les prisonniers travaillent en commun pendant la journée, mais doivent passer la nuit en cellule. Dans la classe d'épreuve, ils pourront, avec l'assentiment du directeur, coucher dans des dortoirs, et le jour, il leur sera permis de passer leurs moments de loisir, selon les circonstances, « dans les jardins et les chambres de la prison »; on leur confiera peu à peu des commissions supposant la confiance. Au fur et à mesure qu'ils monteront de classe en classe, ils jouiront d'une liberté plus grande pour correspondre avec leurs parents ou leurs amis et pour recevoir des visites. Le produit de leur travail, dans les trois classes, revient de droit à l'État; mais si un prisonnier de la classe d'enseignement ou de la classe d'épreuve s'est bien conduit pendant un mois, il lui sera accordé un pécule pour ce mois. Il pourra, suivant la classe où il est admis, et avec l'assentiment du directeur, employer le tiers ou la moitié ou un peu plus encore de son pécule à indemniser ceux auxquels son crime a causé du dommage ou à secourir de proches parents.

Voilà un emploi de pécule qui se recommande aussi de l'exemple de la Belgique. Il semble difficile de rien trouver qui relève et qui réhabilite davantage un homme tombé. C'est en tout cas une mesure à étudier en France, où l'accumulation du pécule et la libre et complète disposition qu'on en laisse au libéré, le jour de sa sortie, produisent des abus si regrettés par tous les hommes compétents.

Les condamnés à l'emprisonnement simple sont divisés seulement en deux classes : la première doit subir sa peine, autant que possible, en cellule, et elle peut durer jusqu'à douze mois. Mais les uns et les autres sont dispensés de revêtir un uniforme spécial : ils sont tenus de travailler, mais ils peuvent, à quelques restrictions près, choisir le genre de travail qu'ils préfèrent; les deux tiers du produit de leur travail leur appartiennent, déduction faite du coût des matériaux.

Dans les pénitenciers affectés à la réclusion comme dans les prisons simples, les détenus doivent recevoir l'instruction religieuse, scolaire et professionnelle : un aumônier, un instituteur, un chef d'atelier, sont attachés à la maison. Ni la nourriture des prisonniers ni leur travail ne sont confiés à une entreprise : tout est soumis au système de la régie qu'on a reconnu, dit le Rapport de 1890, non seulement meilleur et plus moral, mais plus économique. « Jamais les détenus ne sont mis en communication avec les personnes dont ils exécutent les commandes. »

*
* *

Ainsi se poursuit jusqu'au bout le caractère mixte des institutions pénales de la Finlande. Partout on y trouve une grande attention à ce qu'ils appellent les idées modernes du droit, c'est-à-dire l'adoucissement de la répression, le classement des prisonniers, l'inauguration de la pénalité par la cellule, l'organisation économique et rationnelle du travail, la préparation des détenus à la libération conditionnelle, le souci de s'instruire par la comparaison des autres pays. (En Finlande nul n'est nommé à un poste important dans l'administration pénitentiaire, sans avoir visité au préalable quelques grands établissements d'Europe); mais partout aussi on y trouve l'esprit chrétien fortement accentué. Je remarque seulement que cet esprit ne paraît pas imprégné bien profondément du formalisme que l'on reproche si souvent aux protestants. Les Finlandais ont passé très rapidement et en masse du catholicisme au luthéranisme. Très éloignés du centre de la vie catholique, entraînés par leurs souverains, ils sont entrés dans la nouvelle Église et y sont restés sans luttes, sans guerre de religion. Est-ce pour ces raisons qu'on n'y sent point les aspérités de l'esprit de secte? En tout cas, je signale le fait, et je constate que cet esprit de christianisme charitable, sans arrogance et sans étroitesse, on le retrouve chez les Finnois en bien des circonstances.

Je n'insisterai pas longuement sur les mesures préventives que le grand-duché cherche à organiser, sur les débuts de ses institutions en faveur des enfants abandonnés et pervers. Les auteurs des notices qu'on nous a remises ont la modestie de nous avouer que ce sont là des essais et que l'insuffisance des ressources n'a pas encore permis de les développer autant qu'il serait désirable. Il n'en est pas moins vrai que, dans ces essais, aucune des idées les plus récentes, aucune des expériences les plus étudiées, n'a été perdue. Le système du placement dans les familles et celui de l'éducation en commun dans des maisons correctionnelles ont été pesés avec soin. Une part a été judicieusement faite à l'un et à l'autre; et tout en laissant une certaine latitude aux œuvres locales, on a recommandé surtout le premier des deux systèmes pour tous les cas où il serait possible. On a étudié aussi la question du travail agricole et du travail industriel, et le rapport officiel d'avril 1890, traçant le plan de diverses maisons projetées, dit : « Les jeunes délinquants seront exercés surtout aux travaux agricoles et seulement exceptionnellement à un métier[1]. Dans l'organisation du

[1] Il ne faut pas oublier que l'industrie proprement dite est beaucoup moins developpée en Finlande que dans les grands Etats européens.

travail on fera, à côté des travaux des champs et du jardin, une place importante aux ouvrages de mains qui, en développant chez les élèves le sens de la proportion et du beau, le rendront adroit à fabriquer lui-même les instruments nécessaires pour l'agriculture et le jardinage. Les élèves recevront l'instruction primaire supérieure. »

Rien de ce qui se voit en Finlande n'autorise à penser que ces idées restent sur le papier. La race est patiente, pratique, et les grosses dépenses qu'elle a faites pour l'application de ses principes est une garantie de sa fidélité à conformer encore ultérieurement sa conduite à ses maximes. C'est donc rendre hommage à la vérité que de souscrire à ce jugement porté par les Finlandais sur eux-mêmes et sur leur œuvre avec une fierté très légitime :

« Développée durant des siècles, notre civilisation, à l'abri d'un ancien état social et sous la garantie et la protection de monarques magnanimes, a fait pendant ce siècle des progrès inespérés. Certes, nos hôtes ne pourront avoir de ces progrès qu'un aperçu superficiel; mais déjà une connaissance plus intime des affaires qui ont été l'objet spécial de leur attention, le système pénitentiaire et la législation pénale, suffira, nous l'espérons, pour leur faire voir que le pays n'a reculé devant aucun effort pour, sous ce rapport, marcher de front avec les Etats plus favorisés de l'Europe[1]. »

[1] C'eût été un complément très utile de cette étude que d'analyser l'état de la criminalité dans la Finlande. Les documents ne m'ont pas paru assez abondants pour le faire avec la sûreté désirable dans le maniement si délicat de la statistique, et pour comparer uniquement des choses comparables. Sous plusieurs rapports néanmoins nous pouvons nous tenir pour éclairés. J'ai visité le pénitencier (fort bien installé et fort bien tenu) près d'Helsingfors. On y enferme les gens condamnés de deux mois à cinq ans, le pénitencier d'Abo étant réservé pour les peines plus longues. Les détenus d'Helsingfors étaient au nombre de 395, appartenant à neuf des « départements » ou « gouvernements » de la Finlande. Les gens détenus pour affaires de mœurs y étaient peu nombreux (d'après le tableau imprimé qui fut remis à chacun des membres du Congrès). On y comptait : pour viol, 1; — pour inceste, 1; — pour tentative du crime de bestialité, 2; — pour « maquerellage » (*sic*), 6. Les détenus pour coups et blessures et homicides étaient moins rares (78 et 38). Les vols en deuxième récidive s'élevaient à 169, les vols en troisième récidive, à 4 seulement. Le chiffre des condamnés pour vol à main armée était relativement assez élevé : 28. Ce dernier chiffre, rapproché de celui des autres actes de violence, donne à croire que les vastes espaces inhabités de la Finlande favorisent une certaine sauvagerie.

Ce mode de criminalité est aussi assez intense dans quelques-uns de nos départements français les plus rudes et à beaucoup d'égards les plus moraux (comme la Lozère, l'Ardèche, l'Aveyron).

*
* *

Mais les Finnois qui recevaient le Congrès de Saint-Pétersbourg avaient l'ambition de nous faire apprécier l'état de leur pays dans son ensemble tout entier. « Cela ferait naître, sous plus d'un rapport, disaient-ils[1], des sentiments de la plus vive satisfaction, si ces étrangers distingués rentraient avec l'idée d'avoir fait la connaissance d'un peuple qui non seulement a pu arracher sa subsistance à une nature marâtre, mais possède encore toutes les conditions nécessaires pour maintenir sa culture individuelle. »

Le mouvement de la population, voilà une marque précieuse de l'état moral en même temps que de la prospérité moyenne d'un pays. Or l'accroissement de la population finlandaise est relativement rapide. Malgré les guerres, les épidémies, les disettes (il y en eut encore une terrible en 1867), le nombre des habitants a quadruplé depuis le milieu du siècle dernier. L'immigration n'était pas supérieure à l'émigration, cet accroissement résulte essentiellement de l'excédent des naissances qui représente le chiffre de 1,4 pour 100 de la population totale. Si la population de la France augmentait dans de semblables proportions, nous gagnerions un million tous les deux ans, et nous compterions aujourd'hui 10 millions de Français de plus qu'en 1870. Or nous gagnons à peine 1 million tous les dix ans.

La qualité, dira-t-on, doit compter autant que la quantité. Soit! Mais l'instruction et le bien-être ont pénétré dans toutes les couches de la société finlandaise. « Tous les Finlandais savent lire[2] ». Toutes les communes ont des écoles enfantines et les 85 pour 100 d'entre elles possèdent en outre une ou plusieurs écoles primaires supérieures. Il y a trois écoles normales d'instituteurs et trois d'institutrices primaires (pour une population de 2 300 000 habitants). Un grand nombre d'associations particulières travaillent en outre à la propagation de l'instruction parmi le peuple. »

Pour nourrir ces citoyens, l'agriculture finlandaise a fait ce qu'elle a pu du sol ingrat qu'elle cultive. L'importation des produits agricoles dépasse d'environ 12 millions l'exportation. C'est que beaucoup d'habitants sont employés, non pas précisément à l'industrie manufacturière, mais à l'élevage des bestiaux, à l'industrie laitière, à la pêche, à l'exploitation des forêts. Ces quatre dernières variétés du travail national sont les seules qui donnent un excédent

[1] Supplément, *déjà cité*, de la *Nya Pressen* du 26 juin 1890. Je rappelle que je ne traduis pas. Ce supplément était écrit en français par les rédacteurs finlandais eux-mêmes.

[2] Hommage de la Société des touristes de Finlande, *déjà cité*.

d'exportation. Pour les produits forestiers, cet excédent n'est pas moindre de 40 millions. La navigation constitue encore une branche importante de l'activité du pays. Le 1er janvier 1881, la flotte marchande comptait 1769 navires à voiles et 271 vapeurs, jaugeant ensemble 245 159 tonneaux. La préparation du personnel savant de cette marine est assurée par sept écoles de navigation.

La Finlande ne s'est pas mise de très bonne heure à construire des lignes de chemin de fer : elle n'en avait encore aucune en 1862. Elle compte aujourd'hui 18 526 kilomètres de voies ferrées. Elle en a 520 de projetées ou en cours d'exécution. Presque toutes appartiennent à l'État, et l'administration publique n'a pas trop mal réussi à faire une œuvre économique. Malgré la bonne installation et la commodité des voitures [1], le réseau donne un revenu net de 3,05 pour 100.

La création de ces nouvelles voies de communication n'a pas fait négliger les anciennes. Les lacs ont été rejoints à la mer par des canaux. Les difficultés résultant de l'inégalité des niveaux ont été vaincues sans altérer la rare beauté des paysages. Le canal de la mer au lac Saïma se parcourt à travers vingt-huit écluses sur des bateaux à vapeur élégants qui, dans la bonne saison, assurent aux riverains des communications régulières et un service postal quotidien. Les bords du canal et, dans une plus grande proportion, les diverses parties du lac Saïma rappellent, en les surpassant, les beaux lacs de Suède. Seule, la sortie de Stockolm [2], moins riante, moins civilisée, moins vivante, mais plus grandiose, peut rivaliser avec ces sites. Ici et là des rivages irréguliers qui changent à tout instant l'orientation du bateau, tantôt resserrent les eaux du lac et en font comme les douces allées d'un parc marin, tantôt ouvrent à l'œil des perspectives larges et lointaines où l'on découvre encore de nouvelles sinuosités et la promesse de décors mouvants; puis partout des sapins serrés les uns contre les autres, droits, vigoureux, descendant jusqu'au bord du lac et y reflétant leur éternelle verdure; enfin de proche en proche, un petit débarcadère ou appontement rustique et une installation pour bains d'eau vive, qui font deviner des habitations ou des châteaux cachés dans les bois. Si vous descendez à terre pour aller, par exemple, en carriole, aux rapides retentissants d'Imatra, vous rencontrez une population qui n'a ni la sauvagerie mélancolique et... sale de tant de paysans russes, ni l'obséquiosité calculée de l'aubergiste de la Suisse. Femmes et

[1] Très supérieure à celle des nôtres, comme d'ailleurs en Allemagne, en Suède, en Russie : tous ceux de nos compatriotes qui ont voyagé dans ces pays le savent.

[2] Je ne parle pas de la Norvège.

enfants rappellent un peu le Breton des bords de la mer, simple, allant pieds nus, d'une figure grave, mais ouverte. Le voisinage des eaux entretient-il des habitudes particulières au matelot? En tout cas un sénateur de Finlande nous disait : « Quand nous construisons sur nos chemins de fer le logis du cantonnier, nous sommes obligés de lui réserver un petit réduit où lui et les siens peuvent prendre leur bain de vapeur. » La simplicité propre des voitures, des salles d'auberge et de restaurant de village, fait qu'un pareil renseignement n'a rien de trop inattendu.

Ce qui étonne davantage, c'est de voir non seulement le télégraphe installé dans des hameaux entourés de bois, mais le réseau téléphonique répandu de ville à ville et entre les villes et les campagnes sur une étendue considérable. Nous avions déjà éprouvé cette surprise dans la banlieue de Stockholm où, à plus de 20 kilomètres de la capitale, le directeur d'un établissement rural de jeunes détenus correspondait téléphoniquement avec l'administration centrale et où nous pouvions entrer dans le premier bureau de tabac venu, près du lac Mœlar, et là, dans un coin, retenir des places à l'Opéra de Stockholm, pour une représentation de l'*Otello* de Verdi.

Mais je reviens à la Finlande. Tout a contribué, pendant notre séjour, à fortifier l'unité de notre impression sur ce pays soucieux de sa liberté, ferme et respectueux devant le colosse russe, à la puissance irrésistible duquel il est uni, faisant appel à notre jugement, et nous offrant partout ce qu'on peut appeler strictement, dans le sens plein du mot français, une gracieuse hospitalité.

Il m'est difficile de ne pas rappeler ici la journée charmante que j'ai passée près de la baie de Vibourg. Au banquet d'Helsingfors, on avait donné à chaque étranger un voisin finnois, spécialement chargé de lui faire les honneurs. Mon voisin était un docteur en médecine, inspecteur d'hygiène, et, par un hasard heureux, c'était, de plus, le chef de la famille que mes amis et moi avions été si satisfaits de rencontrer, douze jours auparavant, sur le pont du *Von Dœbel*. Sa femme et ses enfants passaient leurs vacances à Vibourg : il voulut nous y conduire le lendemain. Le lendemain donc, il nous fit les honneurs de son chalet, ou plutôt de sa villa toute en bois luisant; nous y fûmes reçus avec une simplicité confortable et pleine de gaieté. Mes deux amis et moi étions d'âges un peu différents; mais chacun de nous avait de quoi se récréer les yeux et l'esprit, depuis les parents, dans la force de l'âge et réunissant tout ce qui peut rendre attrayant le spectacle de la vie de famille, jusqu'au nouveau-né d'un jeune ménage; entre les deux groupes était la jeune fille qui avait connu Vichy et l'Exposition universelle; enfin un couple de fiancés. On a vu plus haut qu'en

matière de moralité, les Finnois sont exigeants. Dans la vie ordinaire, cette sévérité ne se manifeste point par des manières rogues et gênantes, il s'en faut de beaucoup. Nos fiancés, qui avaient encore au moins une année devant eux avant leur mariage, étaient arrivés seuls au chalet, le jeune homme ayant été, à la sortie de son bureau, chercher la jeune fille chez ses parents. D'ailleurs, fiancées ou non, les jeunes filles sortent seules et voyagent seules. « Voici *Wawa*[1], nous disait la maîtresse de la maison, en nous montrant sa fille, âgée de dix-huit ans; elle peut très bien s'en aller seule, en chemin de fer, de Vibourg à Helsingfors et en revenir de même : cela est reçu. » Les deux plus jeunes d'entre nous purent donc, sous la conduite la plus charmante, se promener en petit bateau sur la baie, alors éclairée d'un pur soleil, et aller goûter un peu de frais dans le voisinage des îlots verts... A une courte distance, on nous montrait les arbres d'un parc magnifique où je ne sais quel prince avait fait ménager, dans la colline, une centaine de petits fourneaux rudimentaires, pour que les petites gens pussent y passer le dimanche avec leurs familles et y faire réchauffer leurs provisions.

Tous ces traits se sont gravés profondément dans nos mémoires. Ils y entretiennent, dois-je dire un certain attendrissement? au moins un souvenir très doux et très vif, quelle qu'ait été, chez mes deux compagnons et chez moi, la différence des âges, des idées et des soucis. Un de mes amis apprit, par hasard, que les jeunes filles de Finlande se marient sans dot. J'emportai, quant à moi, ce dernier trait comme étant tout à l'avantage d'un pays où tant de détails nous avaient ravis.

Nous nous étions, les jours précédents, posé bien des questions. Nous avons comparé la situation de la Finlande à celle de la Pologne; nous pensions quel centre d'attraction formidable serait peut-être la fraction de la Pologne qui aurait obtenu de l'une des trois puissances co-partageantes des institutions pareilles à celles de la Finlande; nous nous demandions ce qui serait arrivé si Alexandre II avait pu tenir à la Russie tout entière le langage libéral qu'il avait tenu, en langue française, aux quatre ordres réunis, l'an 1863, à Helsingfors. Mais ces comparaisons et ces idées, condamnées à être pour longtemps des utopies, s'envolaient au milieu des images que nous nous promettions de conserver toujours d'un peuple si laborieux, si simple, si instruit, si moral et si aimablement hospitalier.

Henri Joly.

[1] En finnois, *wawa* est synonyme de *bébé*.

VICTOR HUGO APRÈS 1830

CINQUIÈME PARTIE [1]

LA ESMÉRALDA. — SECONDE RENCONTRE AVEC L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

I

A la demande de M. Bertin, Victor Hugo avait consenti à tirer de *Notre-Dame de Paris* un libretto d'opéra, dont Mlle Louise Bertin ferait la musique. Dès la fin de 1831, il s'était mis à la besogne, croyant sans doute, au début, que ce serait l'affaire de quelques jours, de quelques semaines au plus : il allait en avoir pour plusieurs années :

> Tel qui part pour *cinq* ans croit partir pour un jour [2].

Sa correspondance avec les Bertin nous le montre — de 1832 à 1836 — travaillant toujours à ce malheureux *libretto*, le remettant vingt fois sur le métier, se prêtant, avec une infatigable patience et d'ailleurs avec une parfaite bonne grâce, aux remaniements que ne cesse de lui demander l'auteur de la musique.

Voici quelques extraits de cette correspondance :

(17 février 1834)... Voici, Mademoiselle, la variante pour Quasimodo :

> Je la devine,
> Je l'entrevois.
> Fille divine,
> Viens sans effroi !

Je vous accable de vers et de prose et de ports de lettres. *Notre-Dame de Paris* vous assomme et vous ruine. Mais le jour de la première représentation tout sera compensé, effacé, racheté. Vous serez au septième ciel et moi dans le troisième dessous. — Je me mets humblement à vos pieds comme il convient à la rime devant la note.

(14 décembre 1834)... Brodez, Mademoiselle, voici du canevas. Pauvre poésie, riche musique, il paraît que cela va toujours bien

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juin, 10 juillet, 10 et 25 août, et 10 septembre 1890.

[2] Victor Hugo, *Légende du beau Pécopin et de la belle Bauldour*. (*Le Rhin*, t. II.)

ensemble depuis Quinault et Gluck jusqu'à vous et moi. — Je baise vos mains qui vont transfigurer mon calicot à treize sous l'aune en pourpre de Milet.

(30 juillet 1836)... Je vous envoie, Mademoiselle, tous vos vers y compris ceux de huit syllabes, et les *monstres* pour comparer... Voici maintenant deux variantes pour les vers du finale. Vous pourrez choisir...

Il ne me reste plus qu'à vous dire à quel point je vous suis acquis. Ceci est sans variante. Nous vous le répéterons dimanche, aux Roches, ma femme et moi. — A vos pieds, V [1].

Victor Hugo écrivait ce billet du 30 juillet au retour d'une excursion — où sa femme ne l'avait point accompagné. — Il venait de visiter les côtes de la basse Normandie et quelques villes de Bretagne parmi lesquelles Fougères, patrie de Mlle Juliette [2]. Il faut croire que cette dernière n'était pas en odeur de saintcté auprès de ses compatriotes et qu'elle avait quelque vengeance à en tirer, car le poète ne les ménage guère. Evidemment ils avaient manqué de respect à sa princesse... Negroni, ce qui leur vaut d'être traités par l'auteur de *Lucrèce Borgia* comme de simples critiques. Il écrit de Saint-Malo à Louis Boulanger :

Eh bien! donc, je viens de Fougères comme La Fontaine revenait de Baruch, et je demanderais volontiers à chacun : Avez-vous vu Fougères?... Quand vous dites aux *stupides bourgeois*, qui sont les *punaises* de ces magnifiques logis, quand vous leur dites que leur ville est belle, charmante, admirable, ils ouvrent d'énormes yeux *bêtes*, et vous prennent pour un fou. Le fait est que les Bretons ne comprennent rien à la Bretagne. Quelle perle et quels *pourceaux!*... Pauvre Bretagne! qui a tout gardé, ses monuments et ses habitants, sa poésie et sa *saleté*, sa vieille couleur et sa vieille *crasse* par-

[1] *Lettres de Victor Hugo aux Bertin*, pp. 57, 62, 93.

[2] M. Jules Claretie, d'ordinaire si exact, dit à tort, dans la *Vie à Paris* (1883, p. 237) : « Mme Drouet était de *Vannes*. » Voici l'acte de naissance de Mlle Juliette relevé sur les registres de l'état civil de *Fougères* (Ille-et-Vilaine) : « Le onze avril mil huit cen six, à trois heures du soir, par-devant nous, Louis Binel, maire et officier de l'état civil de la commune de Fougères, est comparu *Julien Gauvain*, tailleur, âgé de vingt-neuf ans, demeurant à Fougères, rue de la Révolution, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le jour d'hier à sept heures du matin, de lui déclarant et de Marie Marchandet, son épouse, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de *Julienne-Joséphine*. Les dites déclaration et présentation faites en présence de François Dorange, huissier, âgé de vingt-cinq ans, demeurant à Fougères, et de François Baunier, jardinier, âgé de soixante-huit ans, demeurant en Lecousse, et ont, le père et les témoins, signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. Signé : *Julien Gauvain. — Dorange. — François Baunier. — L. Binel.*

dessus. Lavez les édifices, ils sont superbes: quant aux Bretons, *je vous défie de les laver*... Vous apercevez une charmante chaumière qui fume gaiement à travers le lierre et les rosiers; vous admirez, vous entrez. Hélas! mon pauvre Louis, cette chaumière dorée est un affreux bouge breton où les cochons couchent pêle-mêle avec les Bretons. Il faut avouer que les cochons sont bien sales.

Lorsqu'il écrivait ces jolies choses, le poète avait-il donc oublié que sa mère était Bretonne? Il ne lui suffisait pas d'ailleurs de les avoir écrites à Louis Boulanger; sa lettre fut publiée dans le *Vert-Vert*, journal de son ami Anténor Joly [1] : du coup, Mlle Juliette (de Fougères) était vengée!

II

Cependant l'opéra de Victor Hugo et de Mlle Bertin était entré en répétition à l'Académie royale de musique. Le matin de la première représentation, le 14 novembre, le *Journal des Débats* publia l'avis suivant, sous la signature de Jules Janin :

L'Opéra donne (ce soir) la première représentation d'*Esméralda*, un grand drame en quatre, dont le sujet est tiré de *Notre-Dame de Paris*, ce beau livre. Il n'y a pas, que je sache, d'indiscrétion à dire à l'avance que le *libretto* a été écrit par M. Victor Hugo lui-même. C'est là déjà une recommandation puissante pour cette musique nouvelle, l'œuvre d'un jeune esprit plein d'audace, de persévérance, de courage, et qui, soit qu'on l'écoute avec faveur, soit qu'il rencontre, ce qu'à Dieu ne plaise! une de ces mille oppositions inconnues qu'on ne peut prévoir et qu'on n'essaie même pas de prévenir, aura fait preuve, à coup sûr, d'une imagination puissante et d'un talent viril. — J. J. [2].

La représentation fut très brillante, malgré l'absence de la famille royale, due à la nouvelle, arrivée ce jour-là même à Paris, de la mort du roi Charles X. On lisait le lendemain dans *la Presse* :

Ce soir, à l'Opéra, les loges de la maison du roi et celle du prince royal étaient vides; il ne fallait pas un évènement moins grave pour

[1] « Victor Hugo vient toujours nous voir de temps à autre; mais le diable d'homme ne tient pas sur pied : à peine arrivé, il songe à son départ. Le *Vert-Vert* a publié deux lettres de lui écrites à Boulanger pendant son voyage. Il y maltraite encore mes pauvres Bretons... » Lettre de M Pierre Foucher, écrite de Fourqueux, le 7 août 1836. (*Victor Hugo intime*, par Alfred Asseline, p. 89.) Les deux lettres de Victor Hugo à Louis Boulanger, écrites l'une de Saint-Malo, l'autre de Tréport, et publiées dans le *Vert-Vert*, ont été reproduites par la *Revue du XIX siècle* de 1836, t. II, p. 114.

[2] *Journal des Débats*, 14 novembre 1836.

empêcher la famille royale d'assister à une première représentation d'un si vif intérêt pour le *Journal des Débats*, ce journal également dévoué à toutes les royautés jusqu'à la veille de leur chute ou de leur mort. L'opéra de Mlle Bertin a été écouté avec bienveillance jusqu'à la fin.

Malheureux roi! Heureux *Journal des Débats* [1] !

Bien que l'opposition redoutée par Jules Janin ne se fût pas produite, la *Esméralda* n'eut qu'un très petit nombre de représentations, six seulement [2], et non pas huit comme il est dit dans *Victor Hugo raconté* [3]. Le théâtre avait cependant mis à la disposition des auteurs l'élite de sa troupe. Mlle Falcon jouait *Esméralda*; Adolphe Nourrit, *Phœbus de Châteaupers*; Levasseur, *Claude Frollo*; Massol, *Quasimodo*. « L'on aura une idée, disait la *Revue de Paris*, du soin que l'on a mis à l'exécution de la pièce, en apprenant que Serda et Alexis Dupont ont bien voulu accepter des parties secondaires [4]. » Mlle Taglioni dansait dans le ballet.

Ne pouvant s'en prendre aux acteurs de l'insuccès de sa pièce, Victor Hugo essaie d'en rendre responsable, au moins dans une certaine mesure, le directeur M. Duponchel. Il lui reproche « la mesquinerie de la mise en scène. » Les décorations et les costumes n'avaient rien de riche ni de pittoresque. « Les seigneurs avaient l'air de pauvres et les truands de bourgeois [5]. » — La vérité est que M. Duponchel, qui devait son privilège à M. Bertin, avait, au contraire, très bien fait les choses. Je lis dans le compte-rendu de la *Revue de Paris* : « On retrouve chez Mme de Gondelaurier [6] tout le luxe des seigneurs et des dames de ce temps... — Sept décors se déploient dans les quatre actes d'*Esméralda*. Ils sont tous d'une grande vérité. L'église de Notre-Dame y figure trois fois et par sa position indique parfaitement le lieu de la scène. Paris, au coucher du soleil, vu du quai Saint-Bernard, est d'un effet charmant. L'inté-

[1] *La Presse*, 15 novembre 1836.

[2] L'opéra de Victor Hugo et de Mlle Bertin fut joué les 14, 16, 18, 21 novembre, 5 et 16 décembre 1836. La représentation du 16 décembre, — la sixième, — fut la dernière de l'ouvrage complet. Du 12 mars 1837 au 23 octobre 1839, le premier acte a été joué seul avec des ballets dix-neuf fois. (Renseignements communiqués par M. Ch. Nuitter, archiviste du théâtre national de l'Opéra.)

[3] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 440.

[4] La *Revue de Paris*, nouvelle série, t. XXXV, p. 212 et suiv. Article de Castil-Blaze.

[5] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 439.

[6] L'acte II se passait dans le salon de l'hôtel de Mme Aloïse de Gondelaurier.

rieur de Notre-Dame fait beaucoup d'honneur au pinceau de MM. Philastre et Cambon[1]. »

Malgré la « mesquinerie de la mise en scène », les choses auraient pu aller, sans les journaux qui perdirent tout. « Les journaux, dit Victor Hugo, furent d'une violence extrême contre la musique. L'esprit de parti s'en mêla et se vengea sur une femme du journal de son père[2]. » C'est encore une erreur. La presse se montra très favorable à Mlle Bertin, et le *Journal des Débats* le constatait lui-même en ces termes, dans son numéro du 17 novembre :

Mes éloges ont attendu, écrivait Jules Janin, et Dieu sait cependant si cette attente m'a coûté, que des juges plus impartiaux se fussent rangés du côté de l'œuvre nouvelle. Mais aujourd'hui que l'opinion semble adopter la *Esméralda*, aujourd'hui que *la presse entière n'a qu'une voix pour proclamer l'incontestable mérite de cet ouvrage*, après une seconde épreuve plus difficile, peut-être, mais non moins éclatante, non moins heureuse et non moins décisive que la première, il me semble que moi-même, malgré toutes mes préventions favorables et si légitimes, j'ai bien le droit de parler de l'opéra de Mlle Bertin[3].

La presse de l'opposition, en effet, avait mis une sorte de coquetterie à ne pas confondre ces deux choses, la musique de Mlle Bertin et la politique de M. Bertin, à désarmer devant l'une sans cesser de combattre l'autre. S'il était un journal qui fît à la feuille de M. Bertin l'aîné une guerre implacable, c'était assurément la *Gazette de France*. Voici comment elle appréciait la partition de la *Esméralda* :

Nous aimons à reconnaître dans Mlle Bertin une étude approfondie de l'art de la composition, de ses ressources et de ses moyens. C'est ce que les connaisseurs ont pu remarquer dans l'arrangement des effets d'orchestre et la facture généralement savante des chœurs et de quelques morceaux d'ensemble... Là où le compositeur a pu imposer silence au poète par le bruit des instruments et l'éclat d'un grand nombre de voix, le compositeur se retrouve avec ses intentions dramatiques et toujours sages... Nous avons cité l'air de Quasimodo, au quatrième acte; il a été écrit de verve et son originalité lui assure un succès de vogue. La facture en est vive et spirituelle. Le duo de la prison, dans le même acte, a été généralement senti et admiré pour la largeur de l'expression dramatique. Mais ce qui distingue cette partition est précisément ce qui offre le plus de difficultés au compo-

[1] *Revue de Paris*, loc. cit.
[2] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 440.
[3] *Journal des Débats*, 17 novembre 1836.

siteur, et produit cependant le moins d'effet dans la plupart des opéras, nous voulons parler des chœurs. La scène des buveurs au troisième acte est habilement conçue comme exécution scénique et instrumentale. On aurait peut-être mieux goûté l'expression vive et énergique, quoique simple, de la scène du pilori, sans le dégoût et l'horreur qui saisissent le spectateur à la vue de cet appareil patibulaire... — Il y a du savoir, du talent et des morceaux très recommandables dans la partition de M[lle] Bertin [1].

Les journaux ne furent donc pas *d'une violence extrême contre la musique* de M[lle] Bertin. Ce qui est vrai, c'est que plusieurs d'entre eux attaquèrent violemment, non la *broderie*, mais le *canevas*, non la partition de M[lle] Louise Bertin, mais le libretto de Victor Hugo. « La pièce de M. Victor Hugo, disait la *Gazette de France*, est la plus grave atteinte qui ait été portée à la religion, aux mœurs, aux principes d'ordre, aux croyances, aux idées de justice de toute une nation... — Après les orgies des truands, les cabarets infâmes de la Cour des miracles, le coupe-gorge de Clopin Trouillefou et le pilori de la Grève, on assiste à la parodie des plus augustes solennités de la religion... On a vu paraître sur la scène les bannières, les cierges, un confesseur, des enfants de chœur, les pénitents noirs, et tout le clergé de Notre-Dame, en surplis et en aumusse, son dignitaire en tête avec la robe violette. On chante en faux-bourdon, dans le chœur de la basilique, ouvert aux spectateurs :

Omnes fluctus fluminis
Transierunt super me,
In imo voraginis
Ubi plorant animæ [2]. »

Les feuilles républicaines et protestantes ne jugeaient pas autrement que la feuille catholique et royaliste l'étrange libretto du poète.

Le *Bon Sens*, rédigé par Louis Blanc, s'exprimait en ces termes : « La censure, si scrupuleuse au sujet des auteurs dramatiques, a permis à M. Victor Hugo de mettre sur la scène un prêtre amoureux; et quel amour, et quel prêtre, grand Dieu! un prêtre qui, lorsque Quasimodo lui demande pardon, ose répondre : *Non! je suis prêtre!* comme si la qualité de prêtre excluait le pardon! un prêtre hideux d'impureté! »

La revue protestante, le *Semeur*, terminait ainsi son article :

Ce qui nous touche plus encore, c'est la blessure qui est faite à la religion. Montrez à des Français, fort ignorants pour la plupart sur

[1] *La Gazette de France*, 22 novembre 1836.
[2] Acte IV, scène IV.

les vérités du christianisme, n'ayant jamais ouvert les Saintes Écritures, et toujours enclins à accuser la doctrine des torts de ceux qui l'enseignent; montrez-leur Claude Frollo, et pénétrez ensuite, s'il vous est possible, dans la conscience des spectateurs. Voyez comme ils s'enracinent dans leur indifférence, comme ils s'enfoncent dans leur incrédulité, et quel dédain ils éprouvent pour les esprits faibles et crédules qui vont écouter encore les instructions d'un prêtre!

Le *Semeur*, la *Gazette de France*, le *Bon Sens*, avaient raison : la pièce de Victor Hugo était « un scandale ». Comment Mlle Bertin et son père n'avaient-ils pas compris, dès le premier jour, qu'un tel libretto était impossible, que ce *canevas* tuerait la *broderie*, que *ceci tuerait cela?* Sans doute *Notre-Dame de Paris* était une merveille d'art et de style; mais l'art ôté, le style disparu, que restait-il? une action puérile, des truands qui faisaient rire, un amoureux, Phœbus de Châteaupers, qui faisait pitié, un autre amoureux, Quasimodo, qui faisait peur, un troisième amoureux, Claude Frollo, qui faisait horreur. Rapprochés du spectateur, étalés sur la scène, dépouillés de la sombre et tragique éloquence dont le puissant écrivain les avait su revêtir dans son livre, les transports lubriques de l'archidiacre étaient hideux. Un musicien de génie, un Meyerbeer ou un Berlioz, les eût fait passer peut-être; c'était folie d'attendre un tel prodige de la musique honnête et sage de Mlle Bertin.

Et puis, est-ce que Victor Hugo n'était pas allé de lui-même, avec un aveuglement inconcevable, au-devant d'un échec certain? En 1832, les spectateurs du Théâtre-Français avaient refusé de le suivre dans le bouge de Saltabadil; ils ne lui avaient pas permis de faire asseoir François Ier sur les bancs de ce cabaret borgne, aux côtés de Maguelonne. Et voilà qu'en 1836, il ne trouve rien de mieux à offrir aux spectateurs de l'Opéra que ce même bouge, ce même cabaret borgne, avec cette seule différence que Saltabadil s'appelait Clopin Trouillefou, et que le poète, cette fois, traînait dans la boue et le sang, non plus le pourpoint du roi, mais la robe du prêtre! Décidément, l'invention n'était pas le fort de Victor Hugo. Il n'avait pas dépendu de lui que le bouge du *Roi s'amuse* ne reparût, dès 1835, dans *Angelo*. Je lis dans *Victor Hugo raconté* : « Le drame (*Angelo*), dans son état primitif, avait cinq actes. La mort d'Homodéi, au lieu d'être en récit, était en action. Rodolfo allait punir l'espion dans un bouge de bandits où se mêlaient le vin et le sang. Après la lecture au comité, MM. Taylor et Jouslin de Lasalle vinrent trouver l'auteur, l'acte des bandits les inquiétait; le *Roi s'amuse* avait dû en partie sa chute au bouge de

Saltabadil; le bouge d'Homodéi ferait tomber *Angelo*... Ils obtinrent de l'auteur la suppression de l'acte[1]. »

Ce n'est pas seulement l'acte du bouge qu'il eût fallu supprimer dans *Esméralda*, pour empêcher la pièce de tomber, c'était encore l'acte du parvis Notre-Dame. Le *Moniteur*, qui n'était nullement hostile à Victor Hugo, caractérisait ainsi son libretto : « Un poème presque toujours commun, sans intérêt, sans charme; souvent, par ses détails et par le spectacle qu'il présente, peu digne de la magnifique scène sur laquelle on le jette[2]. »

Mlle Louise Bertin avait consacré cinq années à écrire la partition d'*Esméralda*, elle y avait mis le meilleur de son âme et de son talent. Arrive le jour de la première représentation : les espoirs si longtemps caressés, les rêves d'avenir et de gloire, tout s'écroule en un instant. La faute en est à Victor Hugo et à Victor Hugo seul. C'est lui seul, c'est son libretto que l'on siffle et dont la chute entraîne celle de la partition. Ce galant homme n'en est point troublé : Il se retourne vers la malheureuse femme qui pleure ses espoirs brisés, son rêve évanoui; il s'incline devant elle, et pendant que, autour de lui, les sifflets font rage, il lui dit avec tranquillité :

Eh! ma sœur, c'est à vous que ces sifflets s'adressent!

III

Un autre échec allait marquer pour Victor Hugo la fin de 1836.

On lit à la dernière page de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie :* « M. Victor Hugo se présenta en 1836 à l'Académie française : l'Académie lui préféra M. Dupaty. Il se présenta une *seconde fois* en 1839 : l'Académie lui préféra M. Molé[3]... » La candidature de 1839 ne fut pas la *seconde*, mais la troisième. La seconde se produisit au mois de novembre 1836, à la suite de la mort de M. Raynouard, l'auteur des *Templiers*[4]. Le poète n'avait cette fois, que trois concurrents : M. Mignet, membre, depuis 1832, de l'Académie des sciences morales et politiques et auteur d'une *Histoire de la Révolution française*, qui était alors presque aussi célèbre qu'elle est aujourd'hui oubliée; — M. Pariset, membre de l'Académie de médecine, l'un des cinq médecins français qui étaient allés, en 1821, *étudier* la peste de Barcelone et dont Victor Hugo, dans l'une de ses premières odes, avait célébré le dévouement[5];

[1] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 423.
[2] *Moniteur* du 21 novembre 1836.
[3] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 483.
[4] M. Raynouard était mort le 27 octobre 1836.
[5] *Odes et Ballades*, liv. IV, ode IV, le *Dévouement*. — Victor Hugo l'avait

— M. Casimir Bonjour, auteur de comédies en vers applaudies au Théâtre-Français, *la Mère rivale*, *les Deux cousines* et *le Mari à bonnes fortunes*. M. Casimir Bonjour commençait cette chasse au fauteuil qui devait durer vingt ans et dont il revenait toujours bredouille. Il y a gagné du moins de devenir légendaire. Son nom est synonyme de candidat perpétuel, perpétuellement évincé, si bien que, lorsque vous rencontrez un de vos amis faisant ses visites académiques, il vous est interdit de lui dire : Bonjour! sous peine de le voir vous tourner le dos comme à un mauvais plaisant et à un porte-malheur.

M. Guizot, élu académicien le 28 avril précédent, patronnait la candidature du poète. Dans une lettre de M. Théodore Pavie, écrite à son frère Victor le 16 décembre 1836, je trouve le passage suivant :

J'ai vu Mme Hugo, mais point le poète, qui n'est jamais à la maison... Quant à l'Académie, pour Hugo, c'est douteux encore cette fois; mais il est décidé à se présenter toujours. Lamartine blessé au genou ne sera peut-être pas de retour. Guizot, qui présente Hugo par opposition à Mignet, candidat de Thiers, Guizot ne sera sans doute pas encore reçu officiellement et ne pourra voter [1]. Guiraud est à Limoux à faire sa blanquette. Il ne reste de ferme que Chateaubriand et Soumet, car Nodier est passé aux Classiques, transfuge et débile [2].

Le 29 décembre, l'Académie procéda à l'élection. M. Mignet fut élu au cinquième tour de scrutin. Aux trois premiers Casimir Bonjour avait tenu la tête avec 11 voix; Victor Hugo n'en avait réuni que 6, moins que M. Pariset qui en avait obtenu 7.

Après le vote, Mme de Girardin écrivait dans son *Courrier de Paris :*

Le grand scandale de la semaine est la préférence donnée par l'Académie à M. Mignet sur Victor Hugo... L'Académie est une jeune fille romanesque qui ne comprend que les choix du cœur. En vérité, elle fait pitié... La France, Messieurs, vous demande d'honorer ce qu'elle admire et de couronner le talent qui dans l'étranger fait sa gloire. Pour l'honneur du pays, Victor Hugo a pour soutiens dans l'Académie Chateaubriand et Lamartine : la justice vient d'en haut comme vous voyez. Quelqu'un disait à propos de cela : « Si l'on pesait les voix, Hugo serait nommé; malheureusement on les compte [3]. »

intitulée d'abord *Barcelone*, puis le *Dévouement dans la peste*. (Voy. *Victor Hugo avant* 1830, p. 131.)

[1] La réception de Guizot eut lieu le 22 décembre 1836.

[2] Cartons de Victor Pavie.

[3] *La Presse*, 7 janvier 1837.

Si l'année 1836 avait mal fini pour Victor Hugo, 1837 allait s'ouvrir sous de meilleures auspices. David d'Angers fit son buste, et ce buste était un chef-d'œuvre.

Leurs relations remontaient à 1827. La connaissance s'était faite sous les auspices de M. Pavie père, compatriote de David, qui avait réuni le sculpteur et le poète, aux Frères-Provençaux, dans un déjeuner à la suite duquel ils se trouvèrent amis [1]. En 1828, David avait fait le médaillon de Hugo, qui lui envoya ses poésies avec ces mots : *Du papier pour du bronze!* Victor Hugo n'avait que vingt-six ans; ses traits arrondis et réguliers, sa fine chevelure, son œil profond et doux donnaient à sa physionomie, avec un grand air de jeunesse, beaucoup d'élégance et de grâce. Peu à peu ses traits s'accentuèrent, sa figure prit un caractère marqué de force et d'énergie. Ce fut alors que, saisissant avec son coup d'œil d'artiste cette transformation, David lui proposa d'exécuter son buste [2]. Pareille demande n'était pas de celles que l'on repousse, et le 3 février 1837, David écrivait à Victor Pavie :

J'ai enfin commencé le buste de notre Hugo; je vais faire tout ce qui dépendra de moi pour tâcher de faire une œuvre digne de l'admiration que j'ai pour son génie. Il est temps d'entreprendre ce travail, car la partie sensuelle de son visage commence à lutter vigoureusement avec la partie intelligente, c'est-à-dire que le bas du visage est presque aussi large que le front [3]...

Le 8 février, nouvelle lettre de David :

... Le buste de Hugo est presque terminé. Il paraît content et vient avec beaucoup d'assiduité...

A quelques jours de là, c'est Théodore Pavie qui écrit à son frère :

Le buste de Hugo est fini. Hugo pense, et je le croirais volontiers, que c'est le plus beau qui soit sorti des mains du grand artiste. Jamais je n'ai vu une terre vivante comme celle-là. On y sent l'*Orientale* et les *Feuilles d'automne*, le front qui mûrit avec l'âge, l'orange qui devient jaune doré; et les grands cheveux métalliques ombragent cette nuque puissante. Au reste, cette terre est pour Angers [4]...

Ce premier buste [5] était malheureusement affublé d'un col d'habit et d'une cravate; c'était une faute que plus tard David tiendra lui-

[1] *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 241.
[2] *Ibid.*
[3] Cartons de Victor Pavie : Correspondance David d'Angers.
[4] *Ibid.*
[5] Sur ce buste de 1837, je trouve les indications suivantes dans le beau

même à réparer. En 1842, il fera un second buste, définitif celui-là, un Hugo sans col d'habit et sans cravate, au cou puissant, au front couronné de lauriers.

IV

Au commencement de mars 1837, Eugène, le second des trois frères Hugo, mourut à Charenton, dans la maison de Saint-Maurice [1]. Il était né à Nancy, le 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800). Poète comme Victor, il avait eu, en 1818, une pièce couronnée aux Jeux-Floraux, l'*Ode sur la mort du duc d'Enghien;* elle a été reproduite par le *Conservateur littéraire* [2], ainsi qu'une traduction de l'ode d'Horace : *A Thaliarque* [3], dans laquelle je remarque ce vers :

Le présent est à toi ; l'avenir est aux dieux !

Victor Hugo se souvenait-il de ce vers de son frère, lorsqu'il a dit :

Non, l'avenir n'est à personne,
Sire, l'avenir est à Dieu ! [4]

Sainte-Beuve, dont sa notice sur Victor Hugo, écrite en 1831 pour la *Biographie des Contemporains*, a consacré quelques lignes à Eugène :

Vinrent les Cent-Jours : les dissidences domestiques entre Mme Hugo et le général s'étaient envenimées : celui-ci, redevenu influent, usa des droits du père, et reprit d'autorité ses deux fils [5], ce qui augmenta encore la haine des enfants contre le gouvernement impérial. Comme il les destinait à l'École polytechnique, il les plaça dans la pension Cordier et Decote, rue Sainte-Marguerite; ils y restèrent jusqu'en 1818 et suivirent de là les cours de philosophie, de physique et de mathématiques au collège Louis-le-Grand...

... En 1818, les deux frères obtinrent du général Hugo la grâce de ne pas entrer à l'École polytechnique, bien qu'ils fussent prêts par leurs études. Eugène avait gagné un prix aux Jeux-Floraux; l'émulation de Victor en fut excitée; il concourut à son tour, tout en pre-

livre de M. Henri Jouin sur *David d'Angers* : « *Victor Hugo*. Buste, marbre, hauteur 0m,62. Offert au modèle. — Modèle terre cuite, musée David. Écrit à l'ébauchoir : *A son ami Victor Hugo. P. J. David*, 1837. — Plâtre, musée de Saumur. Donné par l'auteur. — Plâtre, appartenant à M. Victor Pavie. Donné par l'auteur. — Plâtre, musée de Cambrai. Donné par l'auteur. »

[1] *Moniteur* du 6 mars 1837.

[2] Neuvième livraison, avril 1820.

[3] Horace, *Odes*, liv. I, ode VIII.

[4] *Les Chants du crépuscule* : *Napoléon II*.

[5] Ses deux fils cadets, Eugène et Victor, restés près de leur mère, aux Feuillantines. Abel, l'aîné, déjà sous-lieutenant, n'avait pas quitté son père.

nant ses inscriptions de droit, et remporta deux prix coup sur coup, en 1819...

... Un mot encore sur cette période du *Conservateur littéraire*, et sur les deux frères, Eugène et Victor, qui en étaient les rédacteurs assidus... Eugène surtout (à qui nous devons bien, puisque nous l'avons nommé, ce triste et religieux souvenir), adolescent mélancolique, plus en proie à la lutte, plus obsédé et moins triomphant de la vision qui saisit toutes les âmes au seuil du génie et les penche, échevelées, à la limite du réel sur l'abîme de l'invisible, Eugène a exprimé dans le recueil cette pensée pénible, cet antagonisme désespéré, ce *duel du précipice*; la poésie soi-disant erse, qu'il a composée sous ce nom, est tout un symbole de sa lugubre destinée. Les nombreux articles de critique dans lesquels il juge les ouvrages et drames nouveaux respirent une conscience profonde, et accusent un retour pénétrant sur lui-même, un souci comme effaré de l'avenir [1].

Sainte-Beuve, presque toujours si exact, s'est ici trompé. Les nombreux articles de critique, dans lesquels il a cru découvrir de si lugubres pressentiments, ne sont pas d'Eugène, mais de Victor, ainsi que je l'ai établi dans mon étude sur le *Conservateur littéraire* [2]. Quoi qu'il en soit, Eugène Hugo s'était annoncé, lui aussi, comme un vrai poète. Tous ses amis estimaient que son nom serait un jour l'égal de celui de Victor; ils croyaient voir déjà leur gloire fraternelle monter à l'horizon et briller au ciel comme un astre nouveau :

Sic fratres Helenæ, lucida sidera.

Le jour était proche cependant où les voies des deux frères allaient tout à coup se séparer; — où l'un allait gravir d'un pas infatigable les plus hauts sommets de la gloire, où l'autre allait voir s'ouvrir brusquement à ses pieds un abîme... Le mariage de Victor Hugo avec M[lle] Adèle Foucher avait été célébré le 12 octobre 1822. Au dîner de noces, son frère Eugène prononça des paroles incohérentes qui frappèrent ses voisins de table. Lorsqu'on entra chez lui le lendemain matin, on le trouva poussant des cris forcenés et s'escrimant à grands coups de sabre contre les meubles de la chambre, illuminée comme pour une fête. Il était fou. Le comte Gaspard de Pons très lié à cette époque avec les frères Hugo a, dans une pièce de ses *Adieux poétiques*, intitulée *la Démence*, soulevé une partie du voile qui recouvre cet épisode.

[1] Sainte-Beuve, *Biographie de Victor Hugo*, écrite en 1831 pour la *Biographie des contemporains*, dirigée par Veilh de Boisjolin.

[2] *Victor Hugo avant* 1830, chap. v.

J'en citerai seulement quelques vers. S'adressant *A ce qui fut Eugène*, le poète lui dit :

Peut-être, dédaigné par l'Amour et la Muse,
Un désespoir jaloux s'alluma dans ton cœur ;
Tu haïs malgré toi ton rival, ton vainqueur...
La mort de la pensée au plus affreux destin
  A seule, hélas! pu te soustraire :
Tu cessas bien à temps d'être toi, d'être frère,
  Le premier frère fut Caïn.
Oui, certes, et dans ce mot ne vois pas un outrage ;
L'outrage serait lâche autant que solennel.
Ton cœur fut assez chaud pour qu'un moment d'orage
En toi pût allumer un foudre criminel [1]...

Et dans une note de sa pièce, Gaspard de Pons ajoutait :

Cet Eugène, qui est mort enfin, après avoir survécu quatorze ou quinze ans à son âme, à son intelligence, cet Eugène dont j'ai voulu recueillir la gloire avortée, avait ébauché une tragédie de *Spartacus*, tragédie très romantique alors, qui serait trouvée trop classique aujourd'hui. Dans la scène d'exposition, un édile faisait l'appel des gladiateurs inscrits pour les prochains jeux du cirque, et les accouplait chacun avec l'homme ou la bête féroce contre laquelle il devait combattre. On appelait ainsi, au milieu de noms obscurs : *l'Ours le dévorateur! Spartacus!* et voilà de quelle manière le héros esclave était annoncé. Je ne sais si c'est du romantique ou du classique, mais c'est du sublime assurément.

On ne parlait jamais d'Eugène chez Victor Hugo, si bien que beaucoup, parmi ceux qui fréquentaient la maison de la place Royale, ignoraient son existence [2]. Le poète lui a consacré, dans les *Voix intérieures*, une très belle pièce :

Doux et blond compagnon de toute mon enfance [3]!...
. . . .

V

Cette pièce est adressée *A EUGÈNE Vte H*, — *Vicomte Hugo*. Si Eugène était vicomte, son frère héritait de ce titre. Il le prit, en

[1] *Adieux poétiques*, par le comte Gaspard de Pons, t. II, p. 324.

[2] « Eugène Hugo était doué d'un talent prodigieux qu'une maladie du cerveau empêcha de se développer, et fut longtemps enfermé dans une maison d'aliénés : comme on ne parlait jamais de lui, beaucoup d'amis ignoraient son existence. » (*Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 266.)

[3] *Les Voix intérieures*, XXIX.

effet, à partir de ce moment, pendant que Mme Hugo qui, jusqu'alors, s'était contentée d'accepter la qualification de baronne quand on la lui donnait dans un dîner d'apparat [1], signait à son tour : *Vicomtesse V. Hugo*. En réalité, l'auteur d'*Hernani* n'avait aucun droit à ce titre de vicomte, pas plus d'ailleurs qu'il n'avait eu droit précédemment à celui de baron [2]. Ignorait-il donc, lui qui se piquait de tout savoir et de connaître mieux que personne les secrets de l'art héraldique et les mystères du blason, ignorait-il donc certain décret de 1808, qui réduisait à néant sa prétention [3]? Prétention inoffensive, d'ailleurs, dont le ridicule se perdait dans les rayons de la gloire du poète et que je n'aurais peut-être pas relevée, si Victor Hugo n'était pas devenu plus tard le champion le plus ardent des idées égalitaires. Mais nous ne sommes qu'en 1837 et, en 1837, Victor Hugo n'était rien moins que républicain. Il l'avait bien été un peu en 1832, quand l'émeute était partout, dans la presse, dans les clubs et dans la rue, et que la monarchie nouvelle, attaquée au dedans, menacée au dehors, pouvait paraître vouée à une chute prochaine. En 1837, la situation était bien changée. « Au dedans, dit M. Thureau-Dangin, la révolution est contenue, les émeutes écrasées, les clubs fermés, les sociétés secrètes dissoutes, la presse réprimée; la sécurité publique rétablie; le gouvernement a reconquis son autorité matérielle et une partie de son autorité morale; le crédit public est restauré, le commerce et l'industrie jouissent d'une prospérité sans précédent; la religion même a retrouvé, auprès de la société moderne, une popularité qu'elle n'avait pas connue depuis longtemps; au dehors, la paix est assurée, tous les périls extérieurs sont écartés, des avantages considérables, comme la constitution de la Belgique, ont été obtenus, d'autres peuvent être espérés; la France de 1830 a obligé l'Europe à compter avec elle et lui a appris à compter sur elle [4]. » La monarchie de Juillet était victorieuse : Victor Hugo ne pouvait pas ne pas être du côté de la monarchie.

La page de M. Thureau-Dangin, que je citais tout à l'heure, se rapporte aux premiers mois de 1836. C'est dire que, dès cette époque, le retour de Victor Hugo aux idées monarchiques était complet. Nous avons à cet égard un témoignage non suspect, celui de M. Théodore Pavie. Après un voyage de deux ans dans

[1] *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 266.

[2] Sur la baronnie de Victor Hugo, voy. *Victor Hugo avant* 1830, p. 464.

[3] J'ai eu occasion d'établir que Victor Hugo n'avait aucunement le droit de prendre le titre de *vicomte*. (*Correspondant* du 10 août 1887, article intitulé : *Choses vues et choses vraies*.)

[4] Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. II, p. 431.

l'Amérique méridionale, il venait de rentrer à Paris; une de ses premières visites fut pour la place Royale. C'était au mois de juillet 1836, le lendemain des funérailles d'Armand Carrel [1]. Il y avait plusieurs personnes dans le salon de Victor Hugo. Notre jeune voyageur, qui avait eu à subir une traversée de quatre mois et demi, encore peu au fait des nouvelles, entendit, sans la bien comprendre d'abord, la conversation suivante :

« — Vous n'avez pas assisté, je crois, aux obsèques d'Armand Carrel? » La question s'adressait à Hugo. « — Non, répondit-il, je devais à Girardin de n'y pas figurer; son journal a toujours été très bon pour moi; il m'a défendu quand tant d'autres m'attaquaient. D'ailleurs, je ne suis pas du tout républicain. Je ne puis pas être républicain...

« — Et pourquoi?

« — Vous ne comprenez pas pourquoi? Cela m'étonne! Parce que, dans une république, je ne resterais pas en vie pendant trois jours. Les partis se disputeraient pour m'avoir et, en moins de trois jours, ma tête tomberait. »

M. Théodore Pavie ajoute : « Je m'abstiens de tout commentaire. Je cite *textuellement* les paroles que j'ai entendues et qui sont restées gravées dans mon souvenir [2]. »

M. Granier de Cassagnac était alors le principal lieutenant de Victor Hugo; il s'exprime ainsi dans ses *Souvenirs* : « De tous les amis littéraires de Victor Hugo, je fus le seul mêlé aux questions politiques et en communication d'idées avec lui sur ce sujet. Il était libéral, mais profondément *monarchique* [3]. » *Libéral*, je le veux bien, à la condition d'ajouter avec un autre *témoin*, également bien informé : « Le poète était monarchique *autoritaire;* il admirait les souverains à la manière de Charlemagne et de Napoléon; il aimait à prononcer et à placer dans ses vers le grand mot d'empereur. C'était, d'ailleurs, le nom qu'il donnait à Charles, son fils aîné. Dans ses préfaces, ne trouve-t-on pas le ton emphatique des proclamations qu'un conquérant adresse à ses troupes [4]? »

A défaut de Napoléon, Victor Hugo s'accommodait à merveille du roi Louis-Philippe, de son gouvernement et de ses ministres.

[1] Carrel était mort, à la suite de son duel avec Émile de Girardin, le 24 juillet 1836.

[2] *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, p. 264. L'interlocuteur de Victor Hugo n'était ni un poète ni un peintre, mais un architecte, M. N..., ami de la maison et qui, ayant son franc parler, causait sur toutes sortes de sujets qu'il mettait sur le tapis, un peu au hasard. (Note de M. Théodore Pavie).

[3] *Souvenirs du second Empire*, par Adolphe Granier de Cassagnac, t. I.

[4] Théodore Pavie, p. 262 de *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires.*

L'un d'eux, celui-là même qui luttait avec le plus d'énergie et de talent contre les idées révolutionnaires, M. Guizot, l'avait pris particulièrement en gré. Il s'était fait, nous l'avons vu, son patron et son répondant lors de l'élection académique du 29 décembre 1836. Non certes que M. Guizot fût devenu romantique, et qu'il admirât plus que de raison *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor;* mais à côté de la question littéraire il y avait pour lui la question politique; s'il faisait campagne pour le poète, c'est qu'il voyait surtout en Victor Hugo l'homme « profondément monarchique ». Quelque temps auparavant, il lui avait donné un autre témoignage de sympathie en l'appelant dans le comité qu'il avait organisé près du ministère de l'instruction publique, pour la recherche des monuments inédits relatifs à l'histoire des lettres et des beaux-arts au moyen âge. M. Guizot ne s'en serait pas tenu là, si l'on en croit *Victor Hugo raconté*. Au mois d'octobre 1836, il aurait offert à l'auteur d'*Hernani* le privilège d'un nouveau théâtre, — privilège que le poète n'aurait pas accepté pour lui, mais qu'il aurait fait donner à M. Anténor Joly, directeur du *Vert-Vert* [1].

Le 15 avril 1837, M. Guizot se retirait du ministère; mais, outre que Victor Hugo entretiendra les meilleures relations avec le chef du nouveau cabinet, le comte Molé, il va devenir, à partir de ce moment, non plus seulement l'ami des ministres, mais le familier des princes.

Dès le surlendemain de la formation de son ministère, M. Molé avait annoncé aux Chambres le mariage de M. le duc d'Orléans et de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. Il fut célébré le 30 mai au palais de Fontainebleau. Le 10 juin eut lieu l'inauguration du musée de Versailles. Victor Hugo fut invité au banquet royal, donné dans la galerie de Louis XIV, et au spectacle qui termina la journée. Alfred de Musset, Jules Janin, Alexis de Tocqueville, Balzac, Sainte-Beuve, Alexandre Dumas, Michelet, avaient été invités comme lui; mais aucun d'eux ne reçut des princes un accueil aussi flatteur et aussi particulier. « M. Victor Hugo, écrivait Mme de Girardin dans son *Courrier de Paris*, est allé à Versailles, et il a été présenté à Mme la duchesse d'Orléans. Tout le monde sait avec quelle bienveillance la princesse a accueilli l'auteur de *Notre-Dame de Paris* : « Le premier édifice que j'ai visité à Paris, c'est « votre église », lui a-t-elle dit [2]. Voici du reste le récit de Victor Hugo lui-même :

Le roi, naturellement aimable, et qui dans ce moment était, de

[1] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 454 et suiv.
[2] *La Presse,* 14 juin 1837.

plus, heureux, dit des choses gracieuses à ses invités, spécialement à M. Victor Hugo... Après les compliments, il lui demanda ce qu'il pensait de Versailles; à quoi M. Victor Hugo répondit courtoisement que le siècle de Louis XIV avait écrit un beau livre et que le roi avait donné à ce beau livre une magnifique reliure. — Mme la duchesse d'Orléans vint à M. Victor Hugo et lui dit qu'elle était heureuse de le voir, qu'il y avait deux personnes qu'elle avait vivement désiré connaître, M. Cousin et lui, qu'elle avait souvent parlé de lui avec « M. de Goethe », qu'elle avait lu tous ses livres, qu'elle savait ses vers par cœur, qu'elle aimait par-dessus tout la pièce des *Chants du crépuscule* qui commence par :

C'était une humble église au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes.

Elle lui dit : « J'ai visité *votre* Notre-Dame [1]. »

Moins d'un mois après, le 4 juillet, l'auteur des *Chants du crépuscule* et de *Notre-Dame de Paris* était nommé officier de la Légion d'honneur. La même ordonnance nommait Alexandre Dumas chevalier [2].

A quelques jours de là, le 18 juillet, M. Doudan écrivait de Coppet à Mme d'Haussonville : « M. Victor Hugo me semble l'objet de toutes les attentions des princes de ce monde. Qu'est-ce que ce tableau qu'il a trouvé un soir dans son salon et que lui envoyait M. le duc d'Orléans [3] ? » Le *Témoin de la vie* de Victor Hugo raconte ainsi l'histoire de ce tableau :

Le 27 juin 1837, M. Victor Hugo publia les *Voix intérieures*, Dans la journée, deux laquais à la livrée du duc d'Orléans vinrent place Royale avec des hommes de peine qui apportaient un grand tableau. Ce tableau était un *Inez de Castro*, de M. Saint-Èvre, qui avait été le succès d'un Salon. Sur la dorure du cadre, il y avait cette inscription : *Le duc et la duchesse d'Orléans à M. Victor Hugo, 27 juin* 1837 [4].

Les choses ne se passèrent point tout à fait de la sorte.

Les *Voix intérieures* parurent le lundi 26 juin. J'imagine que le

[1] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 448. — La *Mode* rapporte le mot de la duchesse d'Orléans dans les mêmes termes que *Victor Hugo raconté* : « Sa première parole à M. Hugo fut celle-ci : « J'ai vu, monsieur, *votre* Notre-Dame. » (Année 1837, t. IV, p. 47.)

[2] *Journal des Débats*, 5 juillet 1837.

[3] *Lettres de X. Doudan*, t. I, p. 77.

[4] *Victor Hugo raconté*, t. II, p. 451.

duc et la duchesse d'Orléans commencèrent par lire le volume; ils achetèrent ensuite ou choisirent dans leur collection le tableau de Saint-Èvre et l'envoyèrent chez le doreur pour y faire graver l'inscription. Tout cela demanda quelque temps, si bien que ce fut seulement le 9 juillet, c'est-à-dire treize jours après l'apparition des *Voix intérieures*, que les « deux laquais à la livrée du duc d'Orléans » apportèrent place Royale la toile si délicatement offerte. On lit en effet dans la *Charte de* 1830, du 11 juillet 1837 :

Avant-hier soir, M. Victor Hugo a trouvé dans son salon un beau tableau de *Saint-Èvre*, dont la magnifique bordure porte cette inscription : *Le duc et la duchesse d'Orléans à Victor Hugo*. LL. AA. RR. ne pouvaient faire savoir au célèbre poète d'une façon plus ingénieuse et plus délicate qu'elles avaient lu et admiré les *Voix intérieures* [1].

Jusqu'en 1848, le tableau de Saint-Èvre occupera une place d'honneur dans le salon du poète. Il représentait le couronnement d'Inez de Castro, femme de don Pèdre le Justicier, roi de Portugal, — couronnement posthume qui avait suivi de plusieurs années la mort tragique d'Inez. La reine était assise sur son trône, au sommet d'une estrade et sous un dais de pourpre et d'or. La couronne posée sur son front y retenait un suaire, sous lequel apparaissaient les os et les trous de sa face rongée par les vers. Des gants recouvraient ses mains, trop longs pour ses doigts rigides qui n'étaient pas entrés jusqu'au bout et d'où glissaient des bagues magnifiques. Certes, le duc et la duchesse d'Orléans avaient bien choisi : quelle autre scène eût mieux convenu que ce couronnement d'une morte pour orner le sanctuaire de l'art romantique? Ils avaient eu la main d'autant plus heureuse, que le poète (ils l'ignoraient sans doute) avait composé, encore sur les bancs du collège, un mélodrame en trois actes intitulé *Inez de Castro* [1].

Edmond Biré.

La suite prochainement.

[1] Le *Moniteur* reproduisit, dans son numéro du 12 juillet, l'article de la *Charte de* 1830.

[2] Ce mélodrame a été inséré au tome I de *Victor Hugo raconté*, pp. 313-375.

CLAUDIE[1]

XXXV

Au moment où Claudie sortait de l'ombre, la fortune de Jacques traversait une crise aiguë.

M. Burns mourait et, à l'étonnement général, laissait une succession embarrassée. Grisé par trente ans de succès, il s'était jeté avec audace dans une entreprise colossale de terrains du Far-West. Culture, élevage, usines, il avait tout embrassé à la fois, sans prévisions suffisantes. En outre, par suite d'informations incomplètes ou trop hâtives, il avait commandité des fripons, des incapables, et se trouvait compromis de la façon la plus grave. Sa mort subite porta le comble aux embarras de sa situation et mit ses héritiers aux prises avec un véritable désastre. Tout autre que Jacques eût reculé. Mais il était de ceux à qui la lutte apporte une énergie nouvelle et d'inépuisables forces. La liquidation immédiate eût été la ruine; il accepta la succession, et au prix de sacrifices dont lui seul connut l'importance, combla le déficit et désintéressa les créanciers.

Ce sacrifice n'était rien : maître de la situation, Jacques ne doutait pas de remonter la pente et de ressaisir le succès. Ardent, infatigable, d'une capacité hors ligne, il devait vaincre; mais, pour atteindre le but, il lui fallait aller dans l'Ouest et y présider lui-même aux opérations. Loin de l'effrayer, cette nécessité l'attirait plutôt.

Il essaya de faire partager ces idées à sa femme, qu'une telle perspective épouvantait. Aller s'enfouir dans les solitudes sauvages du Far-West!

— Ce voyage est-il indispensable? dit-elle après avoir écouté son mari.

— Tout à fait indispensable, personne ne saurait me remplacer.

— Dites-moi la vérité, Jacques; sommes-nous tout à fait ruinés?

Debout, dans une élégante toilette de deuil, la jeune femme regardait son mari avec une anxiété qu'elle ne cherchait pas à dissimuler.

— Rassurez-vous, Mary, répondit-il, nous ne sommes pas ruinés.

[1] Voy. *le Correspondant* des 10 et 25 août, et 10 septembre 1890.

Notre position est ébranlée; quelques années de travail la rétabliront, j'en ai la certitude. Votre père a été audacieusement volé dans l'acquisition de ses terrains, dans l'exploitation des mines et des cultures; ma présence fera tout rentrer dans l'ordre; mais, je le répète, il faut cette présence et cette direction personnelle...

— Et... il faudrait rester longtemps là-bas?

— Deux ans au moins... plus peut-être.

— Deux ans!

Mary laissa tomber ses mains avec un geste de profond découragement.

— Deux ans!... au moins... murmurait-elle...

— Oui. Et ce temps sera bien employé, allez! Un jour vous ne le regretterez pas.

— Ainsi, vous comptez définitivement nous emmener? demanda la jeune femme d'une voix presque éteinte.

— Je pensais, je l'avoue, aller au-devant de vos désirs. Toutefois, rien n'est encore absolument arrêté. Nous en reparlerons... Aimeriez-vous donc mieux rester à New-York pendant cette période d'économie forcée?

— Oh! non... Je ne voudrais pas y paraître amoindrie... Mais, Jacques, aller dans l'Ouest...

Le valet de pied annonça la voiture.

— Nous en reparlerons, reprit-il en tendant la main à Mary, et la jeune femme sortit.

Resté seul, Jacques essaya de parcourir quelques papiers; mais son esprit troublé ne pouvait s'appliquer à rien, et bientôt, las d'efforts inutiles, il repoussa les plans et les dossiers, en s'abandonnant à sa rêverie...

Pour tous, il y a une heure où nous nous sentons arrivés à l'apogée de la vie. A cette heure-là, on se tourne vers le passé, on examine le chemin parcouru en tâchant d'y découvrir le secret de l'avenir. Cette heure était venue pour Jacques. Il regardait involontairement en arrière et revoyait les années écoulées.

— Je veux une fortune éblouissante, avait-il dit, en mettant le pied sur la terre américaine, et il s'était tenu parole. Il était le premier, il montait à la tête du mouvement, infatigable et toujours vainqueur; dans cette lutte pour le dollar, qui ne souffre ni repos ni trêve, il avait jusqu'alors commandé au succès. Chacun s'inclinait devant sa personnalité. Sa femme belle, spirituelle, élégante, avait fait de son salon le salon le plus envié, le plus recherché de New-York. Certes, il était bien l'heureux M. Desmares.

Heureux! qui pouvait en douter? Et pourtant, le soupir qui s'échappe de ses lèvres tandis qu'il écoute l'écho des dernières

paroles de sa femme semble protester contre ce bonheur si universellement proclamé.

— Pourquoi demanderais-je plus? murmura-t-il, après quelques instants de réflexion, je n'ai rien à lui reprocher...

Et que lui eût-il reproché? Aux yeux de tous, son ménage était idéal; Mary le proclamait bien haut; lui, voulait le croire. Il se plaisait à satisfaire tous les désirs de sa femme, il se prêtait à ses volontés; il jouissait de ses triomphes.

Parfois, il eût désiré un intérieur moins mondain, plus intime, où il eût pu oublier, entre sa femme et ses enfants, le tumulte des affaires. Mais le monde avait pris Mary; fêtée, enviée, adulée, emportée par le tourbillon, elle ne savait ou ne voulait pas comprendre les aspirations secrètes de son mari. Ne l'attirant pas, l'intimité l'ennuyait. Après quelques tentatives infructueuses, Jacques n'insista plus, et ce mariage de convenance qui, si facilement eût pu devenir un mariage d'inclination, demeura une sorte d'association indifférente et banale. La femme garda ses succès mondains; le mari ses regrets, que l'isolement grandit peu à peu.

Aux heures de lassitude, ses souvenirs le ramenaient souvent à la maison de son oncle. Il voyait cet intérieur béni où le retour du chef de la famille marquait l'heure du repos, des confidences, où l'on se disait tous les détails de la journée.

A côté des figures de l'oncle et de la tante apparaissait fatalement la figure de Claudie, enveloppée de la poésie mystérieuse de l'éloignement et de l'inconnu.

« Qu'est-elle devenue? se demandait-il. Pas une femme du monde, assurément; mais la gardienne sérieuse, aimante et dévouée du foyer domestique... »

Jacques comprit le danger de ces souvenirs et essaya de les éloigner, mais ils s'imposaient et l'enveloppaient invinciblement.

Mary ne s'étonna pas de la froideur de son mari. N'en était-il pas ainsi dans les ménages de ses amies? Encore se trouvait-elle, à son gré, plus heureuse que la plupart.

— Je ne connais qu'une passion à mon mari, disait-elle en riant, celle de ses enfants. Il passe des heures dans la nursery!

Il est vrai que la jeune femme ne se laissait pas absorber par ses devoirs maternels, et s'en déchargait volontiers sur des étrangères. Non qu'elle manquât d'affection pour ses enfants, mais ces petits êtres sont si absorbants, et elle était si occupée!

Là encore la faiblesse de Jacques justifiait Mary.

— Mon mari est comme tous les hommes, disait-elle.

Lui disait : « Elle est semblable à toutes les femmes de son monde. Je le savais en l'épousant; je ne puis exiger davantage. »

L'épreuve les trouva donc éloignés et leur fit mesurer la séparation qui, insensiblement, s'était faite entre eux.

Quand on dut s'occuper de la grande question du départ pour l'Ouest, Jacques comprit que le projet d'emmener sa famille était irréalisable. La jeune femme, habituée au luxe, ne voyait dans un pareil séjour qu'une perspective de privations et de mortel ennui, au milieu d'une contrée sauvage et grossière où tout blesserait ses goûts et ses habitudes. Un seul point lui apparaissait indiscutable : l'obligation de quitter New-York. Pourquoi alors ne pas aller en France? L'éducation des enfants était un excellent prétexte à donner. N'ayant pas, en l'absence de son mari, de train de maison, elle dépenserait relativement peu et n'irait pas dans le monde.

Mary fit valoir ces raisons, et malgré les répugnances de Jacques, parvint à les faire admettre.

Un mois plus tard, l'ingénieur installait sa famille à bord du paquebot en partance pour l'Europe. Il avait veillé avec un soin minutieux à tout ce qui pouvait assurer le bien-être des chères créatures qu'il ne devait pas revoir avant deux longues années, et c'est d'un regard attendri qu'il leur adressa le dernier adieu au moment du départ.

XXXVI

Le printemps émaillait de fleurettes le coin solitaire du bois de Boulogne dont Claudie faisait sa promenade favorite. Assise à l'ombre d'un bouquet de bouleaux, elle jouissait de cette splendide matinée et sentait pénétrer jusqu'à son cœur la gaieté vivifiante des premiers soleils. Elle aimait ce coin écarté où nul promeneur ne s'aventure, où les échos du mouvement parisien arrivent à peine et font comme un accompagnement assourdi aux mille bruits insaisissables qui, sans le troubler, remplissent le calme du bois. Tout à coup, elle tressaillit; on marchait dans le sentier et un chuchotement de voix contenues se mêlait au bruit du ruisseau. Un peu inquiète, elle songeait à s'éloigner, quand deux enfants apparurent entre les arbres.

— Oh! la belle dame! fit l'aînée, jolie petite fille de sept à huit ans.

Le petit garçon, moins timide, prit sa sœur par la main; tous deux avancèrent et se tinrent immobiles devant Claudie, qui souriait, charmée par cette apparition. Alors, d'un mouvement gracieux, le petit garçon s'approcha et posa sur les genoux de Claudie le bouquet de fleurettes qu'il venait de cueillir.

La jeune femme, touchée de cette attention aimable, saisit l'enfant et l'embrassa.

— Et moi? dit la fillette en anglais.

— Vous aussi, de grand cœur! dit Claudie en l'attirant près d'elle.

— Oh! quel bonheur! vous parlez anglais!

— Cela vous plaît?

— Oh! oui. Ici personne ne parle anglais, et c'est bien ennuyeux.

— Mais vous, vous parlez français?

Le petit garçon secoua la tête.

— Plus maintenant, dit-il; avec papa seulement.

A ce moment, on entendit une voix essoufflée appeler : Jack! Suzie! C'était une gouvernante accourant à travers le feuillage.

— Ah! les vilains enfants, qui s'égarent ainsi dans le bois!...

Claudie pensa que la gouvernante avait dû être bien occupée pour avoir ainsi abandonné les petits confiés à sa garde...

— Ne les grondez pas, dit-elle, ils ont été très sages...

Et elle les embrassa de nouveau en signe d'adieu. De leur côté, ils lui envoyèrent gracieusement des baisers en s'éloignant.

Claudie les suivit du regard puis regagna sa voiture.

— Chez Mme Norton! dit-elle au valet de pied.

Depuis trois ans, Hélène et son mari s'étaient fixés en France. Fidèle à l'attachement des jours anciens, la jeune femme était allée à Neubourg présenter son mari. Les deux amies s'étaient retrouvées avec une joie véritable et avaient resserré, dans cette visite affectueuse, les liens de leur première jeunesse.

— A votre tour de nous venir voir à Paris, avait dit Hélène en quittant Neubourg. Je vous attends dès le mois de février, et, ajouta-t-elle en riant, n'oubliez pas que je veux faire de vous une vraie Parisienne!

M. Norton, dont l'esprit élevé avait vite apprécié l'amie de sa femme, joignit ses instances à celles d'Hélène. Ainsi pressée, Claudie céda et promit de se rendre à l'invitation.

Des rares voyages faits à Paris avec la famille Héloy, Claudie avait rapporté une admiration fatiguée, ennuyée même et peu propre à l'attirer. Près d'Hélène, cette impression se modifia; elle connut le vrai Paris intelligent et artistique. Sur les instances de Mme Norton, elle loua tout près de sa demeure un élégant pied-à-terre pour y passer trois à quatre mois chaque année.

Dans ce milieu sympathique où tout flattait ses instincts, où elle se sentait appréciée et recherchée, Claudie fut enfin elle-même. A la fois sérieuse et enjouée, spirituelle et instruite, ayant beaucoup lu, beaucoup observé, elle possédait un tour d'esprit original qui donnait un singulier piquant à sa conversation. Les amies de Mme Norton la recherchaient, et ses nobles voisins de campagne en Normandie, la sachant à Paris, se montrèrent également empressés de la voir.

Ce succès charma Claudie sans l'étourdir. Elle se prêta au monde avec bonne grâce, mais sans se donner et en réservant le meilleur d'elle-même.

Le trajet du bois de Boulogne au boulevard Malesherbes avait paru court à Claudie; l'aimable vision des enfants restait devant sa pensée; et c'est avec cette impression qu'elle entra dans le salon d'Hélène.

— Que vous voilà rose et belle! s'écria l'Américaine frappée de l'épanouissement de sa visiteuse. D'où venez-vous?

— Du bois de Boulogne, où j'ai fait des conquêtes!

— Tout s'explique! contez-nous votre aventure.

— Oui, contez-nous votre aventure, s'écrièrent les jeunes femmes présentes. Et on se pressa autour de Claudie.

— Non, certes!... je ne dirai rien! Le mystère sied à ces sortes de rencontres. Qu'il vous suffise de savoir que mon cœur est pris, absolument pris!

Un ah! général accueillit cette confession, qu'on aurait voulu plus complète, mais l'héroïne demeura inébranlable. Instances et taquineries affectueuses restèrent absolument vaines. Au plus fort de cet assaut, la porte du salon s'ouvrit :

— Mme Jacques Desmares! annonça le valet de pied.

Ce nom retentit comme un coup de foudre dans le cœur de Claudie. Elle se leva et instinctivement recula dans l'ombre d'un rideau. Déjà Hélène debout se plaçait devant elle comme pour conjurer un danger. Personne n'avait fait attention à cette scène; seule, Mme Desmares remarqua le trouble de son amie.

— Eh bien, dit-elle souriante et s'avançant les mains tendues, avez-vous si grand peur des revenants?

— Vous ici? s'écria Hélène, vous à Paris? J'étais si loin de m'attendre à cette surprise que je crois encore à une apparition.

— Je suis à Paris depuis une semaine seulement, et, mon installation faite, ma première pensée a été de vous retrouver. Hier, je suis parvenue à découvrir votre logis et dès aujourd'hui j'ai voulu venir frapper à votre porte.

Tandis que ces paroles s'échangeaient, Claudie regardait cette femme qui lui apparaissait comme le sphinx redoutable de sa destinée. Son premier mouvement avait été de fuir, mais un sentiment indéfinissable s'était emparé d'elle; une sorte d'attraction mystérieuse la retenait, troublée et inconsciente. Quelques mots murmurés par Hélène la tirèrent de son saisissement. Elle comprit que son amie la nommait et lui présentait la nouvelle venue.

— Mlle Legendre, ma meilleure amie. Elle m'aidera à vous faire aimer la France.

Trop émue pour parler, Claudie s'inclina avec une froideur cérémonieuse, mais déjà Mary lui tendait la main, et avec un sourire charmant :

— Pour l'amour d'Hélène, vous voudrez bien m'aimer un peu, je l'espère.

Ce mouvement avait été si spontané, empreint d'une grâce si naturelle, que le trouble de Claudie en fut comme apaisé.

— Pour l'amour d'Hélène et pour vous-même aussi, Madame, répondit-elle avec un accent auquel l'émotion donnait quelque chose de pénétrant, tandis que son regard enveloppait la jeune femme.

Claudie emporta de cette rencontre une impression complexe qu'elle n'osait analyser. Elle évoquait l'image radieuse de la jeune femme, le son de sa voix, l'expression mobile de sa physionomie. « Elle est bien faite pour plaire et être aimée, » se disait-elle. Et cependant, dans toute cette séduction, elle cherchait en vain le « Je ne sais quoi » qui lui révélât la femme aimée de Jacques. Dans une rencontre suivante, elle interrogea Hélène, et les réponses de son amie achevèrent de la troubler en lui montrant dans Mary une femme éprise du monde, brillante sans doute, mais peut-être un peu frivole. Combien cette réalité s'éloignait de son idéal ! Mais cet idéal, resté le sien, était-il aussi demeuré celui de Jacques ?... Puis d'autres pensées s'agitaient en elle. Tandis qu'elle cloîtrait sa vie dans la monotonie de la province, lui, jeté dans la mêlée, dans la bataille, grisé de bruit et de mouvement, voyait passer Mary, superbe et triomphante, comme l'image de cette vie même ; il l'avait aimée, il l'aimait..... C'était rationnel... c'était juste... et pourtant, s'il n'avait pas répudié tout le passé... s'il aimait encore un foyer fermé aux indifférents !...

Et quand elle avait roulé dans son âme endolorie toutes ces suppositions, toutes ces pensées contraires :

« Ah, quelle misérable suis-je, s'écriait-elle, et quel cœur est le mien !... Suis-je tombée à ce point de me sentir jalouse... et jalouse de sa femme ! »

Ce n'était point assez pour elle de repousser ce sentiment indigne ; il fallait l'anéantir et trouver en Mary la femme justement aimée de Jacques.

La lutte dura plus d'un jour. Mais si, dans ce douloureux combat, Claudie connut les angoisses du découragement, les amertumes du sacrifice ignoré, les révoltes de l'orgueil meurtri, elle sortit de l'épreuve apaisée, grandie et fortifiée.

L'affection d'Hélène lui fut alors d'une singulière douceur. Aucune confidence ne fut échangée ; mais elle sentait que son amie

se tenait près d'elle, prête à la soutenir, à lui ouvrir les bras. Elle avait compris qu'Hélène connaissait son secret et que si jamais elle n'avait parlé, c'est qu'elle n'avait pas voulu réveiller un passé peut-être endormi sous tant d'années de silence.

XXXVII

— Non, miss Claudie, ma chérie, ne partez pas cette semaine. Maman m'a permis d'inviter mes petits amis à ce grand goûter de jeudi prochain!

Et Sarah, la jolie fillette de Mme Norton, jetait ses bras suppliants au cou de Claudie.

— Dites oui! ajouta-t-elle avec l'insistance d'une enfant sûre de son pouvoir.

Un baiser scella la promesse si câlinement sollicitée, et Mlle Legendre s'engagea à être exacte au rendez-vous.

Une espérance secrète avait passé sur cette résolution, espérance toujours déçue, toujours ardemment poursuivie; celle de connaître enfin les enfants de Jacques.

Comme la plupart de ses compatriotes, Mme Desmares se déchargeait volontiers sur des étrangers du soin de ses enfants. Ils avaient une vie tout à fait indépendante de la sienne et se rendaient seulement chez elle quelques instants soir et matin. Grâce à cette organisation, Claudie ne les avait pas aperçus dans les deux ou trois visites qu'elle avait échangées avec la belle Américaine. L'incident du lunch se rencontrait avec son désir.

La petite fête était dans toute son animation quand Claudie fit son entrée dans le salon de Mme Norton; mais les jeunes mères y étaient seules réunies. Les enfants s'ébattaient dans la salle à manger. Contre son habitude, Mme Desmares avait amené elle-même les siens; et pendant qu'on échangeait quelques compliments, Claudie troublée se disait avec un battement de cœur : « Ils sont là! Vais-je les reconnaître! Vais-je saisir en eux quelques traits de la physionomie de leur père?... »

Tout à coup la porte s'ouvrit avec fracas, et la bande joyeuse se précipita dans le salon.

— La voilà! la voilà! s'écria Sarah en s'élançant vers son amie; il faut l'emmener avec nous!

Tous les enfants avaient suivi Sarah et entouraient Claudie, car à tous elle était chère. Seuls les petits Desmares se tenaient à l'écart en regardant d'un air étonné.

— Venez donc, Suzie! dit Sarah.

— Mais c'est la dame! la belle dame du bois de Boulogne! dit enfin le petit garçon en accourant.

— Oh oui, je la reconnais! dit la fillette.

Claudie n'y voyait plus; une larme involontaire voilait ses yeux; sa main tremblait comme son cœur. Elle prit les enfants et, sans un mot, elle les couvrit d'un long baiser. Puis, se reprenant un peu, et se tournant vers Mme Norton qui la regardait avec surprise :

— C'est ma conquête du bois de Boulogne, ajouta-t-elle avec un sourire attendri.

— J'aurais dû vous reconnaître au portrait que les enfants m'ont alors fait de vous! dit gracieusement Mme Desmares.

Claudie ne pouvait détacher d'eux ses regards; elle les fit parler, les caressa plus d'une fois pendant le reste de l'après-midi, et quand il fallut enfin se séparer, le mot : Au revoir! prononcé avec effusion, n'avait jamais été l'expression d'un vœu plus sincère.

XXXVIII

— Ainsi te voilà, toi aussi, convertie à l'Amérique?... Tout y est bon, parfait, admirable! C'est le paradis! dit avec une ironie douce Mme Héloy, en interrompant son tricot.

— Vous exagérez, ma cousine. J'ignore si l'Amérique est en réalité le paradis; je ne le crois pas, mais je rends justice aux Américains que je connais. Je vous assure que votre nièce est charmante et que mes lettres n'ont rien exagéré.

— Mais tes lettres ne m'ont pas appris ce que je veux savoir. Je t'attendais avec une impatience...

— Que voulez-vous savoir?

— Tout. Tu comprends que si cette dame nous arrive, j'ai besoin d'être renseignée avant de la recevoir. D'abord, quand débarquera-t-elle? Entre nous, elle ne se presse pas, depuis deux mois qu'elle est en France. Enfin! est-ce une princesse qui croira nous faire beaucoup d'honneur en venant s'ennuyer chez nous et... nous ennuyer?... Car évidemment elle ne viendra que d'après la volonté formelle de son mari. Drôle de ménage! le mari au nord, la femme au midi! C'est leur affaire! Et les enfants? Sont-ils intelligents? Leur père l'était extraordinairement à leur âge.

— Tu fais trop de questions à la fois, ma bonne amie, dit M. Héloy, qui s'était tu pendant la sortie tumultueuse de sa femme. Par où veux-tu commencer?

— Mais, par le commencement.

— Le commencement! où le prendre?

C'était si loin, si loin, et si près aussi pour le cœur déchiré de Claudie!... Un soupir s'échappa de ses lèvres, faible, mais si triste que Mme Héloy en tressaillit.

— Allons! dit-elle en posant sa main sur le bras de la voyageuse, mon mari a raison; c'est la sagesse même; je suis une impatiente qui ne sait pas ménager les choses. Tu dois être fatiguée du voyage; va te reposer, demain nous causerons plus en paix.

Claudie se leva, embrassa sa cousine, serra la main de son vieil ami et rentra chez elle.

Le matin même, elle avait quitté Paris, emportant la promesse de ses amis de venir bientôt la voir à Neubourg. Elle comptait sur la présence de Mme Norton pour rendre la campagne supportable à Mme Desmares.

Les plus simples convenances faisaient à la jeune femme un devoir de cette visite; mais, comme plus d'un devoir, celui-ci paraissait à Mary un peu morose. Les confidences de Jacques sur sa famille n'étaient pas de nature à séduire cette mondaine. Seule, la figure originale de Mme Héloy se détachait sur le fond gris et monotone de la vie de province, et cette figure ne laissait pas de l'effrayer un peu.

Claudie et Hélène s'étaient entretenues plus d'une fois de la rencontre de la tante et de la nièce.

— M. Héloy et son gendre ne me préoccupent pas, disait Mme Norton. Mary est une charmeuse, ils seront à ses pieds; mais les autres?...

— Par les autres, vous entendez Mme Héloy, sans doute, car Caroline est la douceur même, pleine de gaieté et très accueillante.

— Oui, j'entends Mme Héloy. Elle est inquiétante; je ne la vois pas faisant des frais pour amuser Mary.

— Nous assisterons peut-être à quelques abordages, reprit Claudie en riant; mais tout s'arrangera. Au fond, ma cousine est très bonne; et puis, il y a les enfants,... elle les adorera.

— Enfin, et surtout, chère amie, vous partez en avant, préparez les voies.

— Je ferai de mon mieux.

La tâche n'était point aisée : Claudie seule pouvait amener Mme Héloy à accepter cette vérité qu'une femme qui est une « princesse » peut marcher dans le droit chemin sans s'occuper absolument de sa maison, de ses enfants, avoir l'œil à la cuisine et à la lingerie.

— Vous avez beau dire, répétait la vieille dame, tous les devoirs dont on fait fi aujourd'hui restent et resteront toujours notre force. Ils sont pour la femme ce que les œillères sont pour les chevaux :

ils empêchent la vue de s'égarer de droite et de gauche, et forcent à regarder devant soi.

— La vie change, mon amie, reprenait M. Héloy toujours conciliant; chaque période amène ses modifications... Le progrès a supprimé les œillères!!!

— C'est pour cela qu'on voit tant de chevaux emportés et tant de femmes... Est-ce aussi un effet du progrès? Le progrès!... Que diriez-vous si, au nom du progrès, je vous plantais là pour courir la prétentaine, parader aux courses et « m'emballer dans le train »?

Un formidable éclat de rire accueillit l'idée de voir Mme Héloy « emballée dans le train ».

— Riez si vous voulez, mais avouez avec moi que le pot-au-feu n'en bouillirait pas mieux et que le canard risquerait fort de n'être pas cuit à point.

— Diable! ne touchons pas au canard! s'écria le vieux notaire avec un effroi comique.

Si le canard à la normande était l'orgueil et le triomphe de sa femme, c'était aussi, à lui, son régal favori...

Ces discussions journalières, souvent tumultueuses, mais toujours amicales, amenèrent peu à peu le résultat désiré, et quand vint la lettre de Mary annonçant son arrivée pour le jour que sa tante lui désignerait, on put lui répondre en toute vérité qu'elle serait la bienvenue :

— Vous soignez vos effets, cousine, dit Claudie en jetant un dernier coup d'œil sur les préparatifs de réception qui, pendant huit jours, avaient absorbé Mme Héloy et mis ses domestiques sur les dents.

— Tu trouves que c'est bien?

— Tout à fait bien!

— Tant mieux. Je veux que cette jeune femme voie tout de suite que nous ne sommes pas des sauvages. Et, tu sais, ce qui entre tout d'abord par les yeux est ce qui reste le mieux dans la tête.

Si les yeux de Mary devaient garder le souvenir charmé de son arrivée à Neubourg, les oreilles de Mme Héloy ne devaient pas oublier la douce musique du premier compliment de la jeune femme.

— Que c'est joli! s'écria-t-elle en entrant dans le salon et en apercevant partout des fleurs.

Ce seul mot dissipa l'embarras inévitable d'une première entrevue : les préventions de la terrible tante en furent presque désarmées, et, moins de trois semaines après, elle confiait à Claudie que, sans partager l'admiration enthousiaste de son entourage, elle reconnaissait que sa nièce était charmante, d'un commerce assez facile et *pas*

trop princesse. Quant aux enfants, il fallait bien l'avouer, ils étaient délicieux ! Si bons ! si caressants ! tout leur père !

— Vous les gâtez, cousine, interrompit Claudie ; ils ne vous quittent plus et font de vous ce qu'ils veulent.

— Je les gâte ! eh bien, et toi ?

— Oh ! moi, je ne m'en défends pas.

Mary se montrait ravie et touchée de l'hospitalité qu'elle recevait. Grâce aux prévenances de Claudie, aux attentions de ses parents, elle retrouvait dans ce coin de province quelques-unes des distractions mondaines dont elle avait la passion et l'habitude.

Visites aux châtelaines du voisinage, dîners, promenades, emplissaient les jours, qui s'écoulaient comme un rêve ; et les enfants, choyés comme des dauphins, raffolaient de Neubourg et déclarèrent un beau jour qu'ils ne quitteraient jamais, jamais, un pays où il y avait une si bonne tante et un si bon oncle, et des cousines ! et l'amie Claudie !

XXXIX

Jamais plus magnifique journée n'avait favorisé la grande chasse traditionnelle de la Saint-Hubert. Le soleil donnait des teintes d'or au feuillage rougi des hêtres et jetait de longues traînées d'une lumière adoucie par un léger brouillard à travers l'allée où Claudie et Mme Desmares venaient de s'engager à la suite des chasseurs. Impressionnées par la splendeur majestueuse de la forêt, elles gardaient le silence et, à demi étendues dans le landau, écoutaient les sonneries du cor, les aboiements des chiens, les appels des piqueurs, qui, atténués par la distance, faisaient une sorte d'accompagnement à leurs pensées. Un chasseur lancé au galop dépassa la voiture et salua. Son salut rompit le charme qui pesait sur les jeunes femmes. Claudie s'inclina en souriant et se tourna vivement vers sa compagne, dont elle surprit le regard fixé sur elle. Ce regard était si profond qu'elle tressaillit.

— Quoi donc ! fit-elle, un peu effrayée.

— Je pense à vous, répondit Mary, et je me demande par quel hasard vous n'êtes pas mariée. Belle, riche, spirituelle, on a dû vous adresser bien des demandes en mariage. Plus d'un, parmi les gentlemen que j'ai vus ce matin à l'église, tout à l'heure au rendez-vous, a dû se mettre sur les rangs et vous déclarer son amour, n'est-ce pas ?

— J'ai, en effet, reçu plusieurs demandes, mais je ne sache pas que j'aie été aimée.

— Oh ! vous êtes incrédule.

— Voyez ! tous ou presque tous se sont mariés ; pas un seul

n'est mort de désespoir, répliqua Claudie en riant; d'où je conclus...

— Que?...

— Que l'amour allait plus vers l'héritière que vers la femme.

— Quelle idée! Mais vous, vous avez dû aimer, vous, si bonne pour tous, si tendre pour les enfants, vous auriez été une mère adorable, une épouse comme il n'y en a pas! Avouez que j'ai deviné et que votre vie renferme un mystère! Vous avez aimé, vous aimez peut-être encore quelque infidèle?

— Que vous importe! s'écria Claudie sourdement, avec un accent de colère; de quel droit me parlez-vous ainsi?

La Claudie qui se tenait près d'elle, le visage pâle, les yeux hagards, la voix brève, ressemblait si peu à la douce Claudie, que Mary, effrayée, ne trouva pas un mot à répondre, et le silence retomba lourdement sur les deux jeunes femmes.

Bientôt le soleil disparut de l'horizon, une brume épaisse envahit la forêt, étouffant tous les bruits. Le paysage devint lugubre.

En dépit de ses fourrures, Mme Desmares frissonna; ce mouvement rappela Claudie à elle-même.

— Nous avons perdu la chasse, dit-elle, vous avez froid, voulez-vous que nous rentrions?

Sur son ordre, le cocher reprit le chemin de Neubourg.

Après quelques instants de nouveau silence, Claudie posa sa main sur le bras de sa compagne.

— Pardonnez-moi, dit-elle d'une voix émue, je n'ai pas l'habitude de ces violences. Si vous saviez le mal que vos questions m'ont fait!

— C'est à moi de vous demander pardon, interrompit Mary. Je ne pensais pas vous affliger, et je ne voulais pas, croyez-le, forcer vos confidences.

— Vous ne m'avez pas offensée, et je n'ai pas de confidences à faire... Pourquoi renierais-je mes pensées, ajouta-t-elle, avec une sorte d'amertume. Oui, j'aurais voulu être épouse; oui, j'aurais voulu être mère; oui, j'ai aspiré à tous ces bonheurs, mon cœur les comprend et se brise de n'avoir pu les atteindre.... Vous avez raison; un malheur est dans ma vie; je suis riche, très riche... Un jour j'ai cru être aimée, mais j'avais placé mon idéal trop haut; il s'est écroulé et m'a brisé sous ses ruines.

La voiture s'arrêtait devant la porte de Mme Héloy.

— Excusez-moi près de ma cousine, ajouta Claudie, et dites-lui que je suis trop fatiguée pour aller chez elle ce soir.

Les deux jeunes femmes se séparèrent, également émues; l'une, de la confidence qu'elle avait faite, l'autre, de la confidence qu'elle avait provoquée.

XL

En quittant Paris, Mme Desmares pensait qu'après avoir donné quelques jours, quelques semaines au plus aux devoirs de parenté, elle irait avec Hélène finir la saison sur quelque plage élégante. Mais la fantaisie qui entraînait M. Norton en Allemagne détruisit ses projets et la laissa fort embarrassée. Que faire? Où aller? Néanmoins la jeune femme annonça un matin son prochain départ.

— Et où allez-vous? demanda Mme Héloy. Paris est impossible en cette saison.

— Je ne sais encore; le voyage d'Hélène a dérangé mes combinaisons. Je crois pourtant que je me déciderai pour Trouville, où je resterai jusqu'au moment de rentrer à Paris.

— Seule aux bains de mer! Que dit Jacques de ce projet?

— Jacques? répéta Mme Desmares d'un air étonné, mais je ne l'ai pas consulté.

— Ah!

Ce ah! exprimait tant d'étonnement désapprobatif que Mary rougit jusqu'aux cheveux. Mais, dominant vite cette impression :

— Que voulez-vous, ma tante, dit-elle avec son sourire irrésistible, les jours ont passé si vite chez vous que je n'ai point songé à les compter. De son côté, Jacques, heureux de nous savoir près de vous, n'a pas songé à un lendemain, inévitable pourtant.

Mme Héloy regarda fixement sa nièce, ouvrit la bouche, la referma, fit deux fois le tour du salon et sortit, laissant Mary au comble de l'étonnement.

Son absence, du reste, fut courte; elle rentra bientôt suivie de M. Héloy, et, l'air triomphant :

— Si vous êtes sincère, comme je le crois, si vous ne craignez pas de vous ennuyer ici, restez avec nous. C'est le désir de mon mari; c'est le mien, ajouta-t-elle en passant une main caressante sur la tête des enfants accourus près d'elle; tous nous serons heureux de vous garder.

M. Héloy joignit ses instances à celles de sa femme, tandis que les enfants sautaient au cou de leur vieille tante en criant :

— Oui, oui! nous resterons, n'est-ce pas, mère?

C'est ainsi que Mme Desmares prolongea son séjour dans ce coin perdu de la Normandie.

Mais, à l'automne, un à un les voisins s'en allèrent, les distractions se firent rares et l'absence de toute vie mondaine pesa singulièrement à Mary.

— Comment ai-je consenti à rester ici? se demanda-t-elle avec effroi. Que vais-je devenir?

Le calme rendait ses hôtes à leur vie ordinaire, et c'était, se disait tout bas Mary, l'horreur de la vie de province qui allait commencer! Cette perspective lui arracha plus d'un soupir; cependant, en femme héroïque, elle se prépara à subir ce martyre pendant un mois, jusqu'au retour d'Hélène, non sans accorder à sa résignation quelques éloges empreints d'une douce pitié.

— Si mes amis de New-York me voyaient...

Le mois ne s'était pas écoulé que les opinions de Mary se modifiaient. La *vie de province*, qu'elle connaissait par les romans, lui apparut sous un jour tout nouveau; elle s'aperçut que ses hôtes n'avaient rien de commun avec les types préconçus des romanciers.

M. et Mme Héloy, leurs enfants, Claudie, quelques amis admis dans l'intimité étaient gens de bonne compagnie, aimables, gais, et, chose qui bouleversa les idées de la belle Américaine, fort instruits. Dans ce petit cercle, la conversation effleurait souvent les questions les plus élevées d'art, de littérature ou de politique. Et sans pédanterie, sans affectation, on discutait sans se disputer. Mme Héloy et Claudie avaient banni la médisance. Si les ridicules de quelques personnalités par trop accusées n'échappaient pas à la critique, cette critique ne dépassait jamais les bornes d'une indulgente et souriante gaieté.

De temps à autre, Mme Héloy relevait bien ses sourcils et exécutait une charge à fond sur l'esprit du jour, mais c'était feu de paille dont la lueur pourtant éclaira plus d'une question inaperçue jusqu'alors par la jeune femme.

Jamais, en effet, il ne lui était venu à la pensée qu'une femme jeune et riche eût d'autre destinée que celle de briller dans le monde. Elle avait vécu pour le monde, lui donnant tout, en attendant tout, ne cherchant rien ailleurs. Enfants et maison étaient confiés à des soins étrangers, car sa fortune lui permettait de ne point encombrer son existence de ces détails absorbants. Et voici qu'elle se trouvait au milieu de femmes riches, intelligentes, qui recherchaient tout ce qu'elle éloignait, acceptaient tous les devoirs dont elle s'était débarrassée! Et ces femmes n'étaient ni les sottes nullités ni les abruties dont les romans peuplent la province.

Un grand intérêt s'éveilla dans son esprit pour ce monde nouveau; elle réfléchit, compara, s'étonna d'y trouver un charme qu'elle ne pouvait définir, tout en s'y laissant aller.

Les rares confidences de Jacques sur sa famille lui revinrent en mémoire, et elle sentit combien ces souvenirs, poétisés par l'absence, avaient dû recevoir un froissement de sa propre indifférence.

Sous l'empire de ces pensées nouvelles, la jeune femme se modifia insensiblement; ses lettres à son mari, de simples billets jusque-là, devinrent de longues missives.

« Tout ce que je vois ici me confond, disait-elle. Maintenant je puis vous avouer l'effroi que m'inspirait la pensée de passer quelques semaines à Neubourg. Vous ne saurez jamais quelle femme héroïque j'ai été en vous obéissant. Je marchais tout simplement au supplice, car j'étais certaine de mourir d'ennui, certaine de tomber chez des êtres ridicules, encroûtés, incapables de m'apprécier enfin. Et voici que mes provisions de courage sont sans emploi. J'ai trouvé ici des hôtes aimables, empressés, des parents tout à fait attachants.

« Je vous connais plus depuis trois mois que je ne vous connaissais en dix ans de ménage! On parle si souvent de vous! Les récits de votre première jeunesse font la joie des enfants : « Tante, contez-« nous quelque chose de papa! » cette demande revient tous les jours et tous les jours est exaucée. Mme Héloy n'a rien oublié de ce qui touche son neveu. Tout cela m'est au cœur, dit-elle, quoique... J'imagine que ce *quoique* signifie : quoiqu'il nous ait bien négligés. Je l'ai compris ainsi, et sans paraître vouloir vous défendre, je dis ce qu'est chez nous la vie d'un homme occupé de grandes affaires telles que les vôtres, et l'on comprend que ces affaires dévorent le temps sans en rien laisser pour autre chose. Enfin, ne vous mettez pas en peine de nous; mère et enfants sont enchantés de leur sort, et j'attends avec une patience que je ne me soupçonnais pas le retour d'Hélène à Paris pour aller l'y rejoindre. »

Mme Desmares n'exagérait rien. Elle se plaisait à Neubourg, où ce qui restait de voisinage était assez élégant pour satisfaire ses goûts, et où elle poursuivait, avec intérêt, ce qu'elle appelait en riant ses études sur la France inconnue. Mes compatriotes viennent à Paris, disait-elle, ils s'y installent, y reçoivent volontiers une société cosmospolite et parlent avec assurance de la vie française. Je leur prouverai qu'ils ignorent tout de ce pays et que moi seule l'ai découvert.

Parmi les sujets offerts à ses observations, il en était un qui, plus que tous, la captivait, et pourtant de celui-ci elle ne parlait plus que très rarement à son mari.

Pourquoi? elle n'eût pu le dire, et si, parfois, dans le désir de deviner l'énigme qu'elle pressentait, elle se disait : Jacques doit savoir cela : elle repoussait la pensée de lui en demander l'explication.

A Paris, rien n'avait en Mlle Legendre attiré particulièrement l'attention de Mme Desmares. Elle avait été touchée de sa bonne grâce, de son accueil aimable, mais rien de plus. Dans l'intimité de la vie de campagne, son attention s'éveilla. Là, Claudie n'était plus seulement la femme du monde spirituelle, la maîtresse de maison

parfaite; fidèle aux avis de son vieil ami, elle avait conservé l'administration de sa grande fortune et elle apportait dans ces affaires compliquées un sens droit, un esprit lucide et pratique, bien rares chez une femme.

— C'est sa mère! répétait encore M. Héloy, et cet écho du passé réveillait de vieilles colères dans le cœur de Mme Héloy.

— Sa mère! sa mère! reprenait-elle avec une indignation qu'elle ne cherchait pas à contenir; sa mère! à la bonté, à la charité près, n'est-ce pas?

— Certes! approuvait le mari; et le calme revenait.

Sans faire montre de ses actes de charité, Claudie les accomplissait avec simplicité, en ne se relâchant jamais de la surveillance des établissements qu'elle avait fondés. Chaque jour elle passait plusieurs heures de la matinée soit à l'hospice, soit à l'orphelinat, écoutant les rapports des supérieures, entrant dans les plus petits détails. A tous sa visite était chère, car tous savaient qu'ils trouveraient en elle un cœur compatissant, une oreille attentive. Elle laissait les vieillards de l'hospice consolés, les fillettes de l'école heureuses de son approbation, ou repentantes quand il avait fallu punir.

Mme Desmares ne cherchait pas à dissimuler l'étonnement que lui causait cette existence si remplie et, selon elle, si en dehors de la vie d'une femme du monde. Sa sympathie pour Claudie s'accentua; il s'y mêla une nuance de respect et aussi un désir plus vif de pénétrer dans l'intimité de cette énigmatique personnalité.

Que Claudie ne se fût point mariée, cela ne la surprenait qu'à demi. Les vieilles filles sont nombreuses en Amérique; seulement toutes ont un pourquoi bien net pour se confiner dans le célibat; chez celle-ci le pourquoi échappait. Elle n'étalait aucun amour platonique et exclusif pour la liberté; elle ne semblait guère se préoccuper de la régénération de ses semblables. Elle ne vociférait pas contre le mariage et elle adorait les enfants. Egoïste alors? Non. Mary accompagnait parfois Mlle Legendre dans ce que celle-ci appelait en riant ses revues, et la voyant à l'œuvre elle ne pouvait l'accuser d'égoïsme.

— Aimez-vous donc vraiment toute cette marmaille? lui avait-elle dit un matin en sortant de l'asile.

— Beaucoup! répondit Claudie.

Puis elle ajouta en souriant :

— Que ferais-je de mon cœur si je ne l'employais à aimer ces petits?

Non! ce n'était pas là une âme égoïste ou indifférente. On la sentait accessible à toutes les émotions. Quelque chose d'indéfinis-

sable disait qu'une désillusion avait dominé sa vie, que l'amour avait été pour elle une source de larmes. Mais ces larmes en coulant n'avaient pu effacer sur cette physionomie sympathique le rayonnement que l'amour laisse à celles qu'il a touchées.

Cette impression, souvent ressentie, s'imposait plus fortement à Mme Desmares le jour de la chasse de la Saint-Hubert, et ce fut presque inconsciemment qu'elle parla. La réponse de Claudie, son émotion, sa douleur, la touchèrent, sans pourtant lui faire regretter son indiscrétion. Par une sorte d'entente tacite, ce sujet ne revint jamais entre les deux jeunes femmes. Mais un phénomène bizarre se produisit chez Mary. Un trouble qu'elle ne comprenait pas s'était emparé d'elle et avec une ardeur imprévue elle se prit à chercher qui Claudie avait pu aimer, qui elle aimait peut-être encore, car cet amour, elle le sentait, devait occuper toujours son cœur meurtri.

Interroger la famille? Si Mme Héloy connaissait le secret, il reposait sous la garde de son inaltérable affection pour l'orpheline. Caroline? Sans doute elle pensait comme sa mère et ne trahirait pas sa cousine. Il fallait donc chercher au hasard et deviner.

Ce sera aisé, se dit la curieuse : Claudie a vécu si isolée! Elle a dû s'éprendre du premier garçon reçu chez sa mère, quel qu'il fût. C'est donc parmi ses amis qu'il faut chercher.

Les amis d'autrefois étaient toujours les bien reçus à la maison grise, mais pas un parmi eux ne semblait mieux accueilli que les autres. Pas un ne posait et n'était de tournure à poser pour un héros de roman.

Et pourtant ce héros existe! répétait Mary; et sa curiosité s'aiguisait à cette recherche.

XLI

Le traditionnel dîner de famille du dimanche avait été délicieux; jamais canard à la normande n'avait été plus succulent, mieux cuit à point, jamais café n'avait répandu dans le salon un arome plus fin, plus pénétrant, aussi maître Héloy, renversé dans son fauteuil au coin d'un bon feu, regardait-il d'un air à la fois joyeux et attendri les hôtes réunis autour de lui. Son gendre, le modèle des gendres! préparait les échecs; les enfants, grands et petits, groupés devant un jeu de courses, prenaient Caroline et Mme Héloy pour arbitres des coups douteux. Seule Suzie s'était séparée de la bande pour prendre sa place favorite. Debout près de Claudie, dont le bras l'entourait, elle écoutait son amie lui expliquer les merveilles d'un voyage illustré. Tout était paix et joie dans cet intérieur, et les rafales du vent de novembre qui mugissait au dehors ajoutaient encore à cette double impression de sécurité et de bien-être.

— Où donc est ma nièce? dit tout à coup M. Héloy en constatant l'absence de Mary.

— Me voici, mon oncle, dit Mary qui rentrait au même instant. Je vous apporte des nouvelles, poursuivit-elle, une longue lettre de Jacques que je vais vous lire.

Une lettre de Jacques! immédiatement tout le monde se rapprocha.

Mary commença la lecture dans le plus profond silence. Les lettres de Jacques n'étaient plus de simples bulletins dans lesquels il disait en peu de mots que ses affaires se rétablissaient et qu'il se portait bien. Sûr de l'intérêt qu'il inspirait désormais, il racontait l'existence si mouvementée des pionniers de l'Ouest. Il disait leurs extraordinaires travaux, leurs luttes sans trêve contre les hommes et les éléments, les succès et les revers parfois si précipités qu'une même journée voit la fortune ou la ruine d'un même homme. Ces récits, écrits avec une verve étincelante, passionnaient l'auditoire qu'ils entraînaient dans un monde à la fois merveilleux et terrible.

— Seigneur Jésus! s'écria Mme Héloy, et dire qu'il est seul dans ce pays de sauvages!

Un grand silence se fit... Seul! Jamais ce mot n'avait été si éloquent; chacun semblait l'entendre pour la première fois.

— Pourquoi n'allons-nous pas avec lui? dit Suzie en se pressant près de Claudie.

Claudie ne répondit pas; elle resserra son étreinte en posant ses lèvres sur le front de l'enfant.

Mary voulut parler, mais elle vit le geste de Claudie, sentit la tendresse reconnaissante du baiser. Une lueur subite se fit dans son esprit, un frisson la secoua, la parole expira sur ses lèvres, la lettre échappa de sa main. Surprise de cette émotion, Claudie leva les yeux. Les regards des deux femmes se croisèrent et elles comprirent qu'il n'y avait plus de secret entre elles.

Cette scène avait passé inaperçue. Mme Héloy se reprochait déjà l'émotion qu'elle attribuait à ses seules paroles.

— Ne vous attristez pas, dit-elle, en posant une main caressante sur l'épaule de sa nièce, nul ne songe à vous blâmer; ne savons-nous pas que la vie dans l'Ouest est impossible pour une femme?...

La soirée s'acheva tristement; un malaise indéfini pesait sur tous et rendait la conversation impossible; l'heure de la retraite fut une véritable délivrance.

Bien que pas un mot n'eût été échangé au moment de la séparation, Claudie était certaine de recevoir la visite de Mary. Aussi, le lendemain, installée dans le petit salon, essayait-elle en vain de fixer sa pensée sur le livre qu'elle tenait à la main; son esprit

rebelle s'attachait à la pensée qui toute la nuit l'avait torturée : son secret n'était plus à elle; sa solitude était profanée; désormais quelqu'un l'observerait, épierait, commenterait ses pensées les plus secrètes; et qui? la femme pour laquelle elle avait été dédaignée...

— Mme Desmares, annonça le valet de pied.

Claudie tressaillit en se levant pour recevoir la visiteuse.

— Je vous attendais, dit-elle.

— Vous m'attendiez? Moi je croyais vous surprendre...

Une fois encore les regards des deux femmes se croisèrent; Claudie ne baissa pas les yeux.

— C'est Jacques, n'est-ce pas? murmura Mary.

Puis elle ajouta :

— Pourquoi ne vous a-t-il pas épousée, si vous l'aimiez?

— Il ne m'aimait pas.

— Il ne vous aimait pas? Il ne vous a jamais aimée, dites? en êtes-vous sûre?

Et comme Claudie ne répondait pas :

— En êtes-vous sûre? répéta Mary; et sa voix se faisait âpre en s'élevant un peu.

Devant cette violence, Claudie recouvra tout son calme. Elle releva la tête.

— Il m'a aimée, dit-elle simplement.

— Il vous aimait et il m'a épousée?

— Cela non, répliqua Claudie d'une voix vibrante. Jacques est loyal; s'il vous a épousée, c'est que son cœur était libre.

— Comme vous l'aimez! Vous ne l'avez pas oublié, vous!

— Assez, interrompit Claudie.

Une ombre de hauteur passa sur son visage et lui communiqua une imposante dignité.

Mary se leva et, avec cette grâce qui la rendait irrésistible, prit les mains de Claudie :

— Pardonnez-moi, dit-elle; je ne veux pas vous offenser... Mais ce que je vois ici, ce que je devine, me bouleverse. Depuis mon arrivée dans cette famille, je ne suis plus la même; quelque chose est troublé en moi que je ne comprends pas. Tout m'apparaît sous un jour nouveau, tout me blâme.

— Personne n'y songe, croyez-moi. Chacun vous aime, vous recherche. Avez-vous à vous plaindre de l'un de nous?

— Oh! non...

Et après un silence :

— Dites-moi pourquoi vous n'avez pas épousé Jacques?

Claudie comprit que la curiosité n'était pour rien dans cette prière, et sans s'arrêter à la révolte de son amour-propre froissé, à

la souffrance de son cœur, elle dit la simple histoire de son amour.

Mary l'écoutait, la tête baissée, émue de cette franchise si noble, plus émue encore d'une intensité de sentiment qui se révélait à elle pour la première fois.

— Jacques vous regrette peut-être, fit-elle presque inconsciemment.

— Me regretter! non. Chassez cette pensée. S'il m'a aimée, c'était bien peu; il m'a trop vite oubliée pour que mon souvenir trouble son bonheur. N'est-il pas heureux?

Mary hocha la tête.

— J'ai été heureuse, moi; mais Jacques l'a-t-il été? Je l'ai cru pendant dix ans; depuis quelques mois, j'en doute...

— Pourquoi?

— Notre vie est si différente de la vôtre! Jacques a dû chercher dans sa maison une famille que j'ignorais et vers laquelle ses souvenirs l'entraînaient. Plus d'une fois, je le comprends maintenant, il a essayé de me faire partager ses idées, en me parlant de ses parents. Je ne m'arrêtais guère à ces allusions.

Elle se tut, puis, comme entraînée par une force supérieure :

— Hier soir j'ai compris qu'à ma place vous l'auriez suivi dans l'Ouest. C'était votre pensée, n'est-ce pas?

— Oui, répliqua Claudie. Mais vous l'avez dit tout à l'heure, notre éducation a été si différente, nos vies si dissemblables, que pas un instant je n'ai songé à vous blâmer.

Mary plongea ses yeux droit dans les yeux de Claudie. Le clair regard qu'elle rencontra ne se déroba point, ne perdit rien de sa dignité un peu triste.

— Vous êtes vraiment au-dessus de tout, balbutia-t-elle...

Et comme Claudie faisait un geste de dénégation.

— Si, vous êtes au-dessus de moi... Vous m'humiliez et pourtant je me sens attirée vers vous. Vous appelez irrésistiblement ma confiance, et pourtant mon mari vous a aimée; peut-être pense-t-il à vous, peut-être se dit-il dans son isolement qu'il ne serait pas seul s'il vous avait épousée. Peut-être vous compare-t-il à moi? Cette pensée me poursuit depuis hier... je voudrais vous détester et je vous aime... N'est-ce pas étrange?

— Venez donc vite, maman, s'écria Suzie en entrant comme un coup de vent.

Et après avoir sauté au cou de Claudie :

— Le déjeuner est annoncé; on n'attend que vous; ma tante est dans la salle à manger.

— Allez, dit Claudie en tendant les mains à Mary. L'heure du repas est sacrée chez ma cousine! Vous ne pouvez, ajouta-t-elle en

souriant, vous douter de l'influence d'une côtelette brûlante sur le bonheur domestique.

Après le départ de Mary, Claudie se laissa tomber sur un fauteuil; elle était épuisée. Un mot l'avait frappée au cœur, et quoi qu'elle fît pour ne point y arrêter sa pensée, il résonnait à ses oreilles : Peut-être Jacques vous regrette-t-il... Tant que Mme Desmares avait été près d'elle, elle avait lutté pour ne rien entendre; mais, dans la solitude, la phrase revint plus impérieuse, plus retentissante : Jacques vous regrette... c'est-à-dire, il pense à vous, il se souvient du passé, il vous aimait... il vous aime peut-être... Cette pensée l'attirait et la plongeait dans une sorte d'engourdissement délicieux; elle oubliait ses doutes, ses révoltes, ses larmes.

— Jacques vous regrette, répétait-elle doucement, bercée par la musique de ces paroles.

Mais bientôt sa droiture se réveilla; elle eut honte d'elle-même, honte de cette ombre de bonheur fait du malheur de Mary. Un violent effort de volonté lui rendit le calme et elle regarda la réalité en face.

— Oui, de cette crise qui pesait sur ses amis pouvait sortir le bonheur, mais le leur et non le sien.

— Moi! qu'importe, murmura-t-elle; qu'ils soient heureux! et si je puis dire que j'ai préparé ce bonheur, ma part sera assez belle.

Le soir, quand Claudie prit sa place au cercle de famille, nul n'eût pu deviner quel combat s'était livré dans son cœur, quelles larmes avaient adouci l'éclat de ses yeux.

A dater de ce jour, on la trouva plus aimante encore que de coutume; elle s'occupait de tous et de Mary plus que de tous. Son plan était simple et comme tracé par les confidences reçues. Il se bornait à regarder autour d'elle, à étudier les deux ménages si parfaitement unis qu'elle avait sous les yeux. Là, elle trouvait l'exemple vivant du renoncement de soi, non pas de ce renoncement forcé, qui s'impose, contre lequel on ne peut lutter, qui ne fait connaître que l'amertume du sacrifice; mais le renoncement volontaire qui met la paix au cœur.

D'autre part, une transformation s'opérait aussi chez la jeune Américaine. La futilité qui scandalisait si fort Mme Héloy disparaissait peu à peu. Les romans se faisaient plus rares sur le bureau de la jeune femme, où quelques livres sérieux prenaient la place que les inutiles avaient absorbée jusqu'alors. Bientôt même, les livres d'étude des enfants s'y installèrent.

Mary recherchait Mlle Legendre, la consultait, lui confiait ses impressions. Une pente insensible ramenait l'entretien sur M. et Mme Héloy, ou sur le ménage de Caroline. Ses observations ne

s'arrêtaient plus à la surface. Un détail qui naguère l'eût fait sourire l'attendrissait.

Un matin, Claudie, pressée de parler à sa cousine, frappa à la porte de l'office où elle savait la rencontrer à cette heure, donnant des ordres pour la journée.

— On peut entrer? dit-elle.

— Certes, mon enfant, entre vite.

Elle poussa la porte et s'arrêta sur le seuil, tout étonnée du spectacle inattendu qu'elle avait sous les yeux.

Dans un élégant négligé du matin, les manches relevées jusqu'au coude, Mary pétrissait une galette normande sous la haute surveillance de Mme Héloy. La farine soulevée à chaque mouvement l'enveloppait d'un nuage léger, dans lequel elle apparaissait rosée par l'effort et souriante.

— Entre donc, s'écria Mme Héloy, et mets d'abord mes douleurs à l'abri des courants d'air, après quoi tu t'étonneras si le cœur t'en dit.

Claudie entra, ferma la porte et mit un baiser sur le front que Mary lui tendait en disant :

— Embrassez-moi, car je ne puis vous donner la main. Ma tante a son rhumatisme au bras, la cuisinière est obligée de s'absenter, et c'est aujourd'hui vendredi, jour de galette! Les enfants y comptaient; il a donc bien fallu accepter mon aide! Est-ce bien comme cela, ma tante? ajouta-t-elle en donnant un dernier tour de rouleau.

— Parfaitement! Vous êtes un ange, et qui plus est, un ange qui a d'admirables aptitudes pour la pâtisserie. Que veux-tu, Claudie?

— Les vêtements que vous m'avez promis pour la pauvre femme qui a perdu son mari; je vais chez elle.

— Avec moi? interrompit Mary ; et sur le signe approbatif que reçut sa demande : le temps de passer une robe!

— Êtes-vous contente de votre élève? dit la jeune femme quand elles furent dehors.

— Mon élève? répliqua Claudie.

— Oui, votre élève. C'est grâce à vous, à vous seule, Claudie, que je vois dans ces soins domestiques autre chose que le côté vulgaire et matériel. La cuisinière ferait la galette aussi bien, mieux peut-être que ma tante. Mais cette galette semblerait-elle aussi bonne à mon oncle? Jadis, j'aurais dit : oui; aujourd'hui, je dis : non.

— S'agit-il d'une galette enchantée? repartit Claudie en souriant.

— Vous riez, mais vous pensez comme moi, je le sais. Oui, la galette est enchantée, car elle est la preuve du souci constant de ma tante pour le bien-être des siens, et tout à l'heure, quand mon

oncle déclarera le gâteau excellent, parfait, « comme à l'ordinaire », il mettra tout son cœur dans l'action de grâce, et ma tante se trouvera bien payée de sa peine.

— Vous voyiez tout cela dans le nuage où je vous ai surprise ?

— J'y voyais autre chose encore, poursuivit-elle gravement... J'y voyais, rentrant dans sa demeure déserte, à la merci de serviteurs de hasard, un homme seul qui, pourtant, a femme et enfants...

XLII

Le paquebot qui emmenait Mary et ses enfants à New-York disparaissait peu à peu à l'horizon ; bientôt la légère fumée, qui seule indiquât encore sa marche, s'évanouit à son tour. Alors seulement, Claudie s'éloigna de la jetée et monta en voiture pour regagner Neubourg. Emportée par le trot rapide des chevaux, elle songeait aux voyageurs ; elle voyait le retour de Mary, la joie de Jacques, la paix régnant dans ce foyer naguère désolé. Des larmes qu'elle ne pouvait contenir inondaient son visage. Hélas ! la pensée qui, pendant des mois, avait été le mobile de ses actions, le but de ses vœux, lui apportait à l'heure présente une amertume qu'elle n'avait pas soupçonnée. Elle s'était crue trop détachée de tout sentiment humain, et voici que l'épreuve lui semblait dépasser ses forces.

— Ah ! si du moins, murmurait-elle, je pouvais me reposer dans le passé !

Mais le passé, comme l'avenir, lui refusait toute consolation ; l'isolement l'enveloppait de toute part.

Elle arriva ainsi à Neubourg. Debout sur le seuil de la maison grise, Mme Héloy lui tendait les bras.

— Ma pauvre chère enfant ! dit-elle en entraînant la voyageuse dans le salon de Jeanne.

La tête appuyée sur l'épaule de sa vieille amie, Claudie pleurait ; pas un mot ne fut prononcé. Quelle parole, d'ailleurs, eût été plus éloquente que ce silence? Était-il, entre ces deux femmes, besoin de confidence? L'une ne se sentait-elle pas comprise? L'autre ne savait-elle pas qu'il est des souffrances dont aucune main humaine ne doit soulever le voile?...

— Ah ! ma cousine, dit Claudie après un long silence ; il ne me reste rien, pas même moi. Tout m'accable !

— Ne parle pas ainsi, reprit Mme Héloy. Tu t'es dévouée ; tu as rempli un devoir. Si dur que soit le sacrifice, tu l'as accepté, et il sera la consolation de ta vie. Allons, ma fille, tu es de celles à qui l'on peut dire : *Sursum corda!*

Le lendemain Mlle Legendre, assise dans le cabinet de l'ancien

notaire, écoutait attentivement une très ennuyeuse discussion sur ses droits de propriétaire contestés par un voisin.

Au moment où elle se levait pour se retirer, M. Héloy prit dans son bureau une enveloppe qu'il lui tendit.

— J'ai trouvé ce pli dans la liasse des anciens titres que j'ai dû consulter. Comment est-il là? Vois ce que c'est.

Sur l'enveloppe scellée Mme Legendre avait écrit de sa grande écriture masculine : « A conserver pour ma fille. »

La main de Claudie trembla en brisant le cachet. A peine eût-elle parcouru la première page de ce message d'outre-tombe que son visage se couvrit d'une pâleur intense.

— Ah! ma mère! ma mère! murmura-t-elle avec angoisse, et elle glissa sur le tapis.

Mme Héloy accourut à l'appel désespéré de son mari.

— Que se passe-t-il donc? s'écria-t-elle en s'empressant près de Claudie.

Et avisant l'enveloppe tombée à terre...

— L'écriture de Mme Legendre! Encore quelque diablerie! Tourmentera-t-elle donc sa fille même après sa mort!

Claudie revenait lentement à elle. Ses yeux, en s'ouvrant, rencontrèrent les visages anxieux de ses amis; elle leur sourit, et avec une douceur navrante :

— Je voudrais tout lire, murmura-t-elle.

M. et Mme Héloy s'écartèrent.

Deux fois Claudie lut la lettre avec une émotion extraordinaire, puis elle cacha son visage dans ses mains et resta longtemps ainsi, absorbée dans une profonde méditation.

Tout à coup, elle se leva et apparut si différente de la pauvre créature brisée un moment avant, que Mme Héloy resta muette de surprise.

— Mon cousin, dit-elle, et sa voix musicale encore voilée par l'émotion avait un charme pénétrant, vous m'avez rendue bien heureuse.

— Moi, mon enfant? c'est cette lettre qui t'a apporté ce bonheur?

— Voyez.

Et elle tendit une lettre de Jacques, vieille de bien des années.

Tout ce que l'amour le plus vrai, le plus profond peut inspirer, Jacques l'avait mis dans cette lettre. Il y répandait son cœur, suppliant Mme Legendre de lui accorder la main de Claudie. Elle sera majeure le jour où cette lettre vous arrivera, disait-il; elle m'aime, je le sais; mais je sais aussi que jamais elle ne se révoltera contre votre volonté. Oh! faites que cette volonté nous donne le bonheur, me sauve de l'isolement!

Au bas de la lettre, Mme Legendre avait écrit : Répondre jamais.

Puis plus tard : Marié à la belle miss Burns, *le plus* GROS *parti de New-York.*

Plus d'une fois, le vieux ménage interrompit sa lecture pour essuyer les larmes débordant de leurs yeux.

— Pauvre petite ! s'écria Mme Héloy.

Et attirant brusquement Claudie, elle la serra sur son cœur.

— Je sentais bien, moi, qu'il t'aimait. Et toi, maintenant ?

— Maintenant... je crois, je suis heureuse.

. . . .

Assise sur la terrasse où elle venait souvent méditer, Claudie jouissait de la fraîcheur qui avait succédé à une brûlante journée de juillet. Autour d'elle tout était paix et silence. Quelques nuages légers, encore empourprés des derniers rayons du soleil, se fondaient en teintes d'un or pâle. Dans l'azur assombri de l'est un croissant très mince et très brillant répandait sur le paysage une lumière nacrée infiniment douce.

Dix années se sont écoulées depuis le départ de Mary, et plus que jamais Claudie est la belle Mlle Legendre. Sa beauté s'est, pour ainsi dire, illuminée d'un reflet intérieur qui lui prête un charme indéfinissable. Elle sait qu'elle a été aimée ; la foi a chassé le doute qui mettait un pli amer à ses lèvres, un nuage à son front. Elle sait que son amour restera toujours ignoré, mais que lui importe ! Elle s'est donnée sans rien demander, sans rien attendre. Si Jacques vit heureux au foyer vers lequel il aspirait, elle se dit que, à l'insu de tous, sa main a préparé ce foyer, et elle trouve dans le bonheur de celui qu'elle aime une douceur exquise qui ne peut se dire, mais que quelques-uns comprennent.

B. REYAC.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Septembre aux bains de mer. La réouverture des théâtres. Un mot sur le *Secret de Gilberte*. Reprise du *Duc Job*. L'ouverture de la chasse. Une industrie nouvelle. Le phylloxéra en Champagne. La nature et la chimie. — Le commissionnaire et la vivandière. Les derniers volontaires d'un an. — Les Somalis du Jardin d'Acclimatation. L'exposition des arts industriels. Les *Coulisses du boulangisme*. Les duels et le *reportage*. Paul Bert et M. Margue. Mort de Chatrian. — Mme Jeanne Samary.

I

Comme un ténor enrhumé qui sollicite, au lever du rideau, l'indulgence du public, je sens le besoin, en prenant la plume, de présenter d'avance mes excuses au lecteur. Je ne suis pas un ténor et je ne suis pas enrhumé, mais, à cela près, le rapprochement est exact, et il faut accorder quelque latitude aux comparaisons comme aux métaphores. J'écris cette chronique loin de Paris, au bord de la mer, par un soleil de juillet, et il m'est aisé de prévoir, pour ces raisons et d'autres encore, dont la principale est qu'il ne s'est rien passé, — j'entends rien qui soit dans mes attributions, — qu'elle sera aussi courte que vide. L'été a choisi le mois de septembre pour nous payer ses dettes du mois d'août, et ceux qui ne l'avaient pas traité trop vite en débiteur insolvable ont joui avec délices de ces quelques beaux jours arriérés, comme, dans une faillite où l'on croyait tout perdu, on touche 25 pour 100 de son capital avec plus de joie qu'on n'eût touché jadis 15 pour 100 de revenu.

Aspirer les senteurs vivifiantes de la brise, se remplir les poumons d'iode, se tremper et se retremper dans les flots; suivre de l'œil le vol lointain de la mouette qui se dessine en accent circonflexe au fond de l'horizon; les volutes des vagues, frangées d'une dentelle d'écume, qui viennent se briser sur la rive en une poussière d'argent; les taches délicieuses que font sur le double azur du ciel et de la mer les bérets blancs, les cheveux blonds, les corsages rouges et les jupes vert-mousse des babys gravement occupés à creuser des canaux, à tracer des îles et à élever dans le sable des forteresses que le flot assiégera tout à l'heure; les évolu-

tions des baigneuses qui dansent en rond dans la mer se tenant par la main et faisant des *fromages* comme au couvent, ou qui fuient devant la vague, comme Galatée vers les saules, avec de jolis petits cris aigus dont sourient dans leurs barbes les Tritons indolents couchés dans le sable devant leurs cabines; regarder flotter au loin, dans l'air fluide et transparent où se fondent les contours du ciel et de l'océan, des bateaux qui semblent suspendus dans l'espace comme des visions et dont les voiles blanches ressemblent aux grandes ailes immobiles d'un albatros; ou, dans la douce mélancolie du soir, descendre avec une lente majesté à l'horizon, un soleil d'or en fusion, dans un écroulement de perles, de rubis, de topazes, prolongé sur les flots assoupis par une traînée éblouissante où flamboie son reflet, — que faire de plus et de mieux par ces beaux jours de septembre, liquidation de l'été beaucoup plus attrayante que la liquidation du boulangisme! Pour peu qu'on se laissât aller, on mènerait aisément sur le sable des plages de la Normandie, doucement chauffé à une température de 20 degrés et rafraîchi en même temps par une brise complaisante, comme par un éventail, la vie heureuse, mais peu active, d'une huître bâillant au soleil et qui ne se préoccupe nullement de savoir si elle a, oui ou non, une perle entre ses coquilles. On se laisserait aller à suivre les pêcheurs de crevettes, le filet sur l'épaule, le panier, suspendu au flanc, en espadrilles et en maillot rayé, — costume peu séant pour un homme mûr, — et le plus grand effort d'intelligence dont on se sent capable, c'est de parcourir le *Figaro*, couché dans un hamac.

On pourrait croire que, de tous les mois de l'année, août, qui ouvre les vacances et donne la clef des champs, est celui qui est le moins propre à alimenter la chronique; mais août a les concours. Il est vrai que septembre, en revanche, a l'ouverture de la chasse et la réouverture des théâtres. Seulement, en ce qui concerne les théâtres, cette date, fondée sur les anciennes habitudes du retour à Paris, est aujourd'hui toute de convention, et elle tend à reculer de plus en plus, comme le retour lui-même et comme la saison. C'est, d'ailleurs, un mouvement universel et qui ne s'arrête pas : on se lève plus tard, on se couche plus tard, on dîne plus tard; bientôt la saison d'été ne commencera plus qu'en automne, et les représentations du jour ont pris l'habitude de ne finir que le lendemain. Six théâtres seulement ont rouvert le 1er septembre; les autres ont retardé jusqu'au 10 et au 15. Et, sur ces six théâtres du premier jour, cinq rouvraient par des reprises ou par la continuation des pièces qu'ils jouaient au mois de juin. Un seul a offert à son public une nouveauté, le *Pompier de Justine*, farce au gros sel de M. Albin Valabrègue, dont le titre suffit amplement à donner une idée. Du

reste, entre les ouvrages anciens et les nouveaux, il n'existe aucune différence sensible. C'est à peu près toujours la même pièce, et si, devant les premières, on dit : « Pourquoi cette reprise? » devant les secondes, on se demande : « A quoi bon cette prétendue nouveauté? »

Fidèle à son rôle de théâtre jeune et qui ne doit jamais s'endormir, l'Odéon, plus vaillant que le Gymnase, le Palais-Royal, les Variétés, la Renaissance et l'Opéra-Comique, est l'unique théâtre important qui ait renouvelé son affiche. A l'heure où j'écris ces lignes, je n'ai point vu encore le *Secret de Gilberte*, de M. Théodore Massiac, et n'en sais que ce qu'en ont dit de peu flatteur la demi-douzaine de journaux qui m'apportent ici les échos lointains de Paris. Je me proposais, esclave du devoir, de rentrer à temps pour m'initier par moi-même à ce *secret;* mais je crains bien qu'il n'ait déjà disparu de l'affiche, car il est d'espèce si répugnante et si vilaine qu'il est difficile de s'y intéresser beaucoup et que l'auteur eût pu sans inconvénient le garder pour lui. Les comptes-rendus concordent en ce point que la pièce, médiocrement jouée, a été écoutée avec résignation et que la vraie réouverture de l'Odéon n'a pas encore eu lieu.

Du moins, je suis rentré à temps pour assister à la reprise du *Duc Job*, à la Comédie-Française. L'aimable comédie de M. Léon Laya, malgré les rides d'un style un peu suranné et certains procédés qui sentent l'école de Bayard et de Scribe, a retrouvé en partie son éclatant succès d'autrefois, grâce à quelques scènes charmantes, à un heureux mélange de rire et de larmes, au joli rôle d'Emma, à la générosité chevaleresque de Jean de Rieux, générosité qui séduit le spectateur même le plus pratique, et qu'accentue encore un contraste facile, mais d'un effet toujours sûr, avec le sans-façon de langage et d'allures du jeune homme; grâce aussi à un dénouement comme le public les aime, et très agréablement ménagé, qui fait de ce second roman d'un jeune homme pauvre un conte de fées propre à procurer de doux rêves aux jeunes filles; grâce enfin, et surtout, à une interprétation tout à fait remarquable. Il n'est pas un personnage qui ne soit excellemment tenu, mais il faut mettre hors ligne M. Got, dont la création du duc Jean de Rieux fit la célébrité il y a plus de trente ans et qui a émigré aujourd'hui dans la peau de l'oncle; M. de Féraudy, qui s'est taillé un succès très chaud en recueillant cette succession difficile, et Mlle Reichemberg, qui rajeunit tellement tous les jours, que les rôles de jeunes filles commencent à devenir un peu marqués pour elle.

Quant à l'ouverture de la chasse, c'est un cliché tellement usé par le service qu'il n'y a plus guère que les chroniqueurs débu-

tants pour oser y recourir encore. Chaque année, les disciples de saint Hubert se lamentent de la diminution, ils disent même la disparition du gibier, et il paraît que, cette année, la diminution du nombre des permis de chasse a suivi une proportion équivalente. Le lièvre se fait rare; faute de grives, on serait heureux de prendre des merles. Les experts constatent avec chagrin que le perdreau, qui constitue le plat de résistance de la chasse en plaine, a complètement modifié ses allures depuis une quinzaine d'années, qu'il allonge maintenant son vol et se repose à des distances beaucoup plus grandes, où il est très difficile de l'atteindre. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que, à force d'être chassé, le gibier a perdu son innocence primitive et qu'il s'amuse à mystifier le chasseur. Les vieux routiers du poil et de la plume en ont tant vu qu'ils se sont dressés, et les récits de la veillée, les souvenirs et les enseignements des anciens ont si bien fait l'éducation des jeunes recrues qu'elles ont déjà plus d'un tour dans leur sac. Sans avoir lu Darwin, Jeannot Lapin lui-même sait ce que c'est que la lutte pour la vie, et à mesure que le chasseur perfectionne son outillage, le chassé améliore sa défensive.

Heureusement, l'industrie moderne, qui sait se maintenir à la hauteur de tous les besoins et qu'on ne prend jamais sans vert, s'est ingéniée à combler cette lacune. Jadis le chasseur qui rentrait bredouille allait s'approvisionner aux Halles, comme nous l'a montré Cham, des centaines de fois, dans ses véridiques tableaux de la vie contemporaine. Cette légende qui prêtait à des plaisanteries faciles, même en voyage, a défrayé toutes les chroniques d'antan sur la chasse. C'était l'enfance de l'art. Il était réservé à l'époque qui a produit la grande Exposition universelle, le téléphonographe, la poudre sans fumée et l'élixir Brown-Séquard, de trouver infiniment mieux. L'année 1890 aura vu s'établir ce qu'on pourrait appeler la chasse en chambre. Aux principales portes de Paris, dans des parcs ou des sous-sols spécialement appropriés, on a ouvert des institutions privées pour le gibier, où les cailles, les perdrix, les faisans sont élevés en volières, où le lapin de choux est élevé à la dignité de lapin de garenne par une alimentation, un régime et un entraînement scientifiques. La chimie se combine avec l'éducation pour préparer au chasseur malheureux des produits qu'il pourra montrer et même faire manger sans crainte à ses amis comme à ses ennemis. Il entre, choisit sa proie, qu'on attache au besoin par la patte, la vise jusqu'à ce qu'il l'ait abattue et peut même la faire rapporter par son chien pour rendre l'illusion plus complète. C'est une variante du tir aux pigeons, un exercice utile et un sport élégant, en même temps qu'une ressource précieuse.

Les services que la chimie est en train de rendre au chasseur par la conversion du lapin de choux en lapin sauvage, grâce à l'étude savante des éléments de la nutrition, elle le rend sur bien d'autres terrains encore et on peut affirmer qu'elle est et sera de plus en plus, avec l'électricité, la reine du monde moderne. Grâce à elle, nous pouvons envisager sans trop d'épouvante l'entrée du phylloxéra dans les vignes de Champagne. Sans doute, c'est un accident fâcheux, mais elle se fait forte d'y pourvoir. Elle y a même pourvu d'avance. Auriez-vous la naïveté de croire qu'elle a attendu la récolte de l'an 1890 avant de se faire la collaboratrice et, au besoin, la suppléante de la nature? Je n'ai garde de médire du vin de Champagne, quoique, comme l'a dit quelque part M. Jules Simon, je crois, il ait chaque année sur la conscience plusieurs millions de toasts, dont la moitié (n'exagérons rien) sont fort ennuyeux. On prétend qu'il donne de l'esprit aux sots, mais peut-être qu'en revanche, il donne un grain de sottise aux gens d'esprit, j'entends à ceux qui en abusent : il le faut bien croire en écoutant tout ce qu'il fait dire à la fin d'un repas et les speechs étranges qu'il lui arrive trop fréquemment d'inspirer. Aux grands jours de fête, c'est une joie de voir apporter sur la table de famille la bouteille au casque d'argent, qui jette, avec un bruit espiègle, son bonnet par-dessus les moulins, et pétiller la liqueur blonde dans le verre qu'elle déborde en son mouvement joyeux. Pour les uns, c'est, par excellence, le vin de France, parce qu'il est le plus léger, le plus spirituel et le plus gai des vins ; pour les autres, il n'est pas sérieux : c'est une boisson de banquets officiels ou de cabinets particuliers, bon à porter une santé aux sapeurs-pompiers ou à amuser les femmes ; une tisane enragée, un *coco épileptique*, qui doit baisser pavillon devant les crûs généreusement savoureux de la Bourgogne et du Bordelais. Quoi qu'il en soit, il n'est certainement pas un seul vin qui doive plus à la chimie et qu'elle puisse mieux se flatter de remplacer à la satisfaction générale.

Pour la chimie, depuis longtemps déjà le raisin n'est qu'une superfétation dans la fabrication du vin. Si elle en admet un peu, c'est par pure condescendance et pour ne pas humilier la nature. Il n'est pas un crû renommé, pas un, qu'on ne fabrique de toutes pièces dans des usines spéciales qui ne se cachent pas, et l'on vend ouvertement, l'on offre par voie de prospectus, on annonce dans les journaux, comme un objet de commerce honnête et utile, des *bouquets* destinés à donner au Suresnes le plus aigre le parfum du Chambertin, de façon à tromper le palais de l'expert le plus exercé. Il n'est pas un marchand de vin qui ne connaisse le secret des mystérieuses mixtures à l'aide desquelles on simule le « sang de la

grappe », en faisant mieux que nature. On peut dire que, parmi les ivresses qui, chaque lundi, s'étalent dans la rue en battant les murs, en embrassant les becs de gaz et en insultant les gardiens de la paix, la vigne est généralement aussi innocente que l'enfant qui vient de naître. Le vin chimique a un avantage sur l'autre ; il en a même deux : il enivre mieux et plus vite ; en outre, il altère : plus on boit, plus on a soif. Pour ceux qui ne tiennent pas à ce résultat et qui veulent satisfaire leur soif sans risquer de s'empoisonner, on a inventé d'autres boissons, produits de macérations étranges. Dans la dernière, qui, dit-on, fait pour le moment fureur parmi certains quartiers excentriques de Paris, le raisin est remplacé par un champignon venu d'Amérique, qui possède la propriété admirable de se reproduire à l'infini par la fermentation.

La bonne nature n'a pas encore fini de nous livrer ses trésors. Il reste de vastes régions inexplorées, d'immenses forêts vierges, plus grandes que la France, comme celle que Stanley décrit dans son dernier livre et qu'il traversa en recherchant Emin-Pacha ; des multitudes de plantes ou de fruits que l'homme n'a pas découverts encore, ou dont il n'a tiré qu'un usage sommaire et superficiel. Il est permis d'espérer que les réserves de l'Afrique, où nous commençons à peine à mettre le pied, celles même de l'Asie, de l'Amérique, de l'Australie, encore si mal connues, nous gardent plus d'un produit comme cette miraculeuse fève de Kola, la dernière conquête de l'homme sur la nature, qui, s'il en faut croire tout ce qu'en racontent des gens sérieux et généralement bien informés, est une nouvelle variante de la légendaire eau de Jouvence.

Mais l'homme, tout entier au présent et insoucieux de l'avenir, n'a pas su administrer les trésors dont la générosité de la Providence l'avait comblé, en ne lui laissant que la peine de les découvrir et de se les approprier. Au lieu de les ménager en bon père de famille, il les a gâchés, gaspillés en prodigue et en égoïste. Il a fouillé et creusé en tous sens les entrailles de la terre, pour en extraire le sable, la pierre, le marbre, la houille, le cuivre, le fer, l'argent, l'or, les diamants ; il l'a percé et tari de toutes les façons possibles, par les mines, les carrières, les catacombes, les puits artésiens, les galeries souterraines, les égouts, les conduites de gaz, de fils télégraphiques ou téléphoniques, et que sais-je encore ? Les grandes villes telles que Paris reposent comme sur une éponge recouverte d'une mince carapace. Il a surexcité outre mesure, par des cultures artificielles et intensives, les facultés productives de la nature. Les mamelles de l'antique Cybèle s'épuisent ; les sèves se tarissent ; à chaque été, il nous semble que le soleil commence à se refroidir au fond des cieux, comme un vieillard dont le sang se glace

peu à peu dans les veines. La terre elle-même, au moins celle de notre vieille Europe, se fait caduque et malade : des microbes meurtriers s'attaquent successivement à tous ses produits. C'est comme une grande anémie, avec décomposition de sang. Les chimistes appelés en consultation ont inventé des remèdes héroïques. Ils traitent les vignes champenoises par le sulfure de carbone. Mais d'autres chimistes plus forts et plus audacieux ne cachent pas leur dédain pour une médication qu'ils qualifient d'enfantine. A leurs yeux, la nature s'en fait bien accroire et elle n'est vraiment pas si nécessaire que cela. On pourrait parfaitement s'en passer. Elle n'est bonne tout au plus qu'à fournir quelques éléments pour les expériences et un point d'appui. Si après le bois, la houille, et après la houille, le pétrole viennent à manquer, elle chauffera le monde à l'électricité; elle fera du feu avec de l'eau, comme elle a fait du diamant avec le charbon et de l'eau-de-vie avec ce qu'on n'oserait dire. Si le soleil s'éteint, elle créera un soleil artificiel comme elle a créé le gaz. Si la pomme de terre, le blé et le raisin disparaissent, tués par les maladies d'épuisement, elle les remplacera par des produits factices, mathématiquement combinés pour produire les mêmes résultats. L'agriculture et la viticulture sont des procédés, au fond, déplorablement antiscientifiques, et la terre est une nourrice ignorante qui n'a pas fait ses classes. Le laboratoire la remplacera avec avantage, et lorsque la science suppléera à l'astre du jour par la pile électrique, qu'elle fabriquera le pain avec de la sciure de bois, le romanée avec des copeaux et l'aï avec de l'essence minérale, alors ce sera l'âge d'or, et nos petits-neveux auront bien de l'agrément.

II

Depuis le 1er septembre, on a établi à Paris trois cents bureaux pour la distribution des colis postaux dans l'intérieur de la ville. Cela s'appelle officiellement la Compagnie générale des messagers nationaux. On peut voir circuler dans les rues ses porteurs, montés sur des tricycles. Cette institution comble une lacune, pour employer l'expression consacrée. Le public l'avait réclamée souvent, mais, chose bizarre, on avait déjà essayé, à plusieurs reprises, de la réaliser sous des formes diverses, et jamais on n'y avait réussi. Le *factage parisien*, dont l'essai est antérieur à la guerre, avait complètement échoué, aussi bien qu'un essai plus récent où les omnibus servaient de moyens de transport pour les paquets.

Si l'on est plus heureux cette fois, ce qui semble probable, car il s'agit ici d'une entreprise administrative organisée par la direction des postes et télégraphes, et l'administration est patiente parce

qu'elle est éternelle, ce sera la mort, à bref délai, du commissionnaire du coin, l'une des dernières *figures* de la rue. Nous avons vu disparaître, ou bien peu s'en faut, devant le progrès, — ce niveleur utilitaire, ennemi du pittoresque, — le porteur d'eau, le marchand de coco et vingt autres. Restait l'honnête Auvergnat à vareuse de velours de coton à côtes, chaussé de gros souliers à clous, la médaille étalée en belle place sur sa poitrine, comme un certificat de moralité, se promenant lourdement devant le marchand de vins chez qui il a élu domicile, ou bien attendant la pratique à l'angle d'une rue, assis sur son crochet ou sur sa boîte à cirage, car il cumulait; un peu fruste, un peu lourd, un peu pataud même, si vous voulez, mais brave homme, et à qui l'on pouvait se fier. Le commissionnaire du coin avait sa physionomie à lui; il joue son rôle dans les romans de Paul de Kock; il a sa monographie dans les *Français peints par eux-mêmes*. Je sais bien que le type primitif du commissionnaire, l'Auvergnat pur-sang, s'était mélangé d'éléments hétérogènes, et que, dans l'antique corporation il s'était glissé des modernes, des *fin-de-siècle*. Néanmoins, l'effigie originelle demeurait visible, voire dominante encore, et la profession ne tardait pas à marquer à son empreinte tous ceux qui entraient dans la carrière. Nous regretterons cette bonne figure.

On pourra utiliser sa plaque pour les vivandières. Une réforme récente, en effet, supprime le costume pimpant de la vivandière, d'un si joli effet dans les revues et les défilés, d'une ressource si précieuse dans les pièces militaires, pour y substituer une simple plaque. La vivandière nouveau modèle a fait ses débuts dans les grandes manœuvres, et elle n'y a obtenu aucun succès. Encore une figure pittoresque qui s'en va! J'espère qu'on ne m'accusera pas de pleurer sur la vivandière, chantée par Béranger et par l'opérette : si l'on trouvait moyen de la supprimer, je ne verserais point de larmes sur sa disparition. Mais elle subsiste, et c'est son costume seul qu'on supprime. Sans aller jusqu'à prendre le deuil, il n'est point défendu, au simple point de vue esthétique, de regretter ce nouveau pas dans la confection d'une armée qui semble mieux faite pour être dirigée à l'avenir par des ingénieurs que par des généraux.

On a abattu tous les panaches, jeté les épaulettes au rancart, rayé d'un trait de plume le sapeur avec sa barbe formidable, sa hache sur l'épaule et son tablier blanc; le tambour-major, « tout galonné d'or », orgueil du régiment; le bonnet à poil; la petite lance à flamme tricolore, qui étincelait comme une aigrette lumineuse dans les charges des lanciers; le dolman et la sabretache du joli hussard; les belles buffleteries jaunes où le bon gendarme se

mirait avec complaisance. On avait supprimé le tambour, et il était question de remplacer la trompette par le sifflet. Nous avons maintenant la poudre sans fumée, — la fumée était un panache encore, — et les grandes manœuvres ont démontré, dit-on, la nécessité de bronzer toutes les parties métalliques qui restent dans l'uniforme pour en amortir l'éclat, et d'éteindre les couleurs qui pourraient trahir de loin la présence du soldat et servir de point de mire. Nous nous acheminons à une armée qui mettra la peinture militaire à une rude épreuve. Heureusement qu'elle n'est plus à l'époque où elle se recrutait par les enrôlements volontaires. C'est l'armée du service obligatoire, où des troupeaux d'hommes, n'ayant même plus le relief du pompon, du costume et de la couleur, évolueront comme les chiffres d'un grand problème de mathématiques, sous les ordres d'un algébriste en chef, et par le jeu de rouages réglés comme des ressorts d'horlogerie, s'extermineront en silence et sans même se voir.

L'armée vient de recevoir ses derniers volontaires, — ceux qui, ajournés l'an dernier, ont été admis cette année à subir leur examen, malgré l'abolition du volontariat d'un an. Encore une institution qui a vécu, sans autres raisons que cet instinct d'égalité jalouse qui est la loi des démocraties, et ce besoin de changement perpétuel, cette instabilité qui fait trop souvent des réformes entreprises une série de tâtonnements contradictoires. Le volontariat d'un an était une transition et une transaction entre les systèmes du remplacement facultatif et du service obligatoire : il tenait de l'un et de l'autre, et ce privilège, objet de tant d'attaques, constituait à l'origine une aggravation de charges pour la plupart des *conditionnels*, qui, jusque-là, eussent pu se racheter complètement pour une somme à peu près égale. Il conciliait les nécessités de la vie civile avec celles de la vie militaire. On a dit qu'il apportait à l'armée, en y introduisant un élément distinct des autres par une richesse relative, des germes de relâchement et d'indiscipline. Mais l'élément riche n'est pas exclu de l'armée par le service égal pour tous, et il saura toujours bien se distinguer à la cantine, se payer un brosseur, désarmer par l'offre opportune d'un cigare ou d'un verre de vin les sévérités des *sous-offs* qui ne se piquent pas d'intransigeance, s'affranchir enfin de ce genre de corvées qu'on peut racheter partout à prix d'argent. Je ne crois pas qu'aucune hostilité sérieuse se fût établie entre les soldats de cinq ans et les soldats d'un an, — les *quinze cents francs*, comme on les appelait sans mauvaise humeur. Mais je ne veux que noter ici cette nouvelle disparition d'un type qui se sera effacé avant d'avoir pris tout son relief et toute sa consistance, qui a tenu une large place dans la

chronique et qui en tiendra peut-être une quelque jour dans le roman ou sur la scène, comme au dernier siècle le *cadet*, dont il n'était qu'une variante démocratique.

III

Paris en a été réduit, depuis un mois, aux Somalis du Jardin d'Acclimatation et à l'exposition des arts industriels dans le palais des Champs-Élysées. Les Somalis viennent de là-bas, du côté du golfe d'Aden et du pays des Gallas. Ce sont de jolis nègres aux formes élancées, dont le nez n'est point camus, ni la bouche lippue et qui, par surcroît, sont blonds. Un nègre blond, c'est une rareté comme un merle blanc. Mais la nature n'est pour rien dans ce piquant contraste, dû tout entier à l'art de la teinture, où ils sont aussi avancés que les Vénitiennes du dix-septième siècle et que les demoiselles des Folies-Bergères, ce qui donne une assez haute idée du degré de civilisation où ils sont parvenus. Ces nègres, juste assez nègres pour être un peu plus que des mulâtres et dont quelques-uns sont pareils à de beaux bronzes florentins drapés à l'antique dans de grandes pièces de cotonnade, sont des cavaliers accomplis et, solidement assis sur leurs petits chevaux agiles, les pieds nus passés dans des anneaux en guise d'étriers, se livrent sur la pelouse du Jardin, devant un cercle assidu de curieux, à des exercices de haute fantaisie.

Nous nous bornerons à mentionner l'exposition des arts industriels, arrangée sans doute avec goût et avec agrément, mais qui ressemble, peu s'en faut, à toutes celles que nous avons déjà vues et qui ne pouvait faire grand bruit surtout après les récentes merveilles de l'Exposition universelle. Les organisateurs sont des braves; ils n'ont pas reculé devant la concurrence de ce redoutable souvenir et pour vaincre l'indifférence du public saturé d'exhibitions, et qui, par les beaux jours, s'arrêterait en route aux cafés-concerts des Champs-Élysées, ils ont ajouté à son programme un orchestre et même des chanteurs dont la voix s'efforce vainement à remplir cette nef immense, bien autrement vaste encore que la salle du nouvel Opéra.

Les Parisiens ont eu aussi pour se divertir la lecture des *Coulisses du boulangisme* et de ses innombrables annexes. Jamais pierre jetée dans une mare où des canards sommeillaient; jamais jet d'eau bouillante dirigé en pleine fourmilière, n'ont produit une agitation pareille. Et cependant ces secrets étaient depuis longtemps le secret de Polichinelle. Je crois bien que ni l'auteur ni le journal, tout en espérant un peu de tapage, n'avaient rien prévu de semblable à

celui dont nous avons les oreilles rompues. Il en est du boulangisme comme de l'affaire Gouffé, — soit dit sans autre rapprochement : quand on croit tout fini, cela recommence. M. Mermeix a retrouvé la malle, et elle était pleine de lettres confidentielles, de notes et de comptes qu'il n'a pas laissé perdre. Une multitude de publications nouvelles se sont greffées aussitôt sur la première : nous avons eu les sous-coulisses, les contre-coulisses, et la *Vérité sur le boulangisme*, et les *Papiers secrets du boulangisme*, et une pluie, une grêle, un torrent de ripostes, de démentis, de commentaires, de confirmations, d'aggravations, d'explications, d'interrogations, d'interviews, de citations à comparoir, de récriminations, d'excommunications; des échanges d'injures, de horions et de coups d'épée. On nous a promenés partout, depuis le troisième dessous jusqu'au manteau d'Arlequin. On ne nous a fait grâce d'aucun torchon dans ce que je n'ose appeler une lessive, car, au lieu de laver cet énorme monceau de linge sale, on s'est contenté de l'étaler sous nos yeux de façon à nous en faire bien voir et sentir toutes les répugnantes souillures. Et voici maintenant qu'on annonce que le général lui-même va tout dire à son tour et *manger le morceau*. Ce sera le couronnement de l'édifice. En s'adressant à un bon éditeur, comme celui de Stanley, à Londres, et en faisant paraître le même jour son livre en français, en anglais, en allemand, en russe, en italien, en espagnol et en provençal, le général pourrait *se refaire*. Lorsque Barnum eut exploité l'Amérique et le monde avec ses pseudo-phénomènes, lorsque tous ses trucs furent usés jusqu'à la corde, il en tira un dernier parti en les dévoilant et en racontant avec une ingénuité cynique, dans ses *Mémoires*, comment il s'y était pris pour attraper les badauds et voler leur argent. Il exposa tous ses *humbugs* avec une tranquille et souriante impudence, et on acheta son livre comme on était allé voir ses sirènes et sa nourrice de Washington. Voilà ce qu'on peut appeler deux moutures tirées du même sac.

Figurez-vous, si vous ne l'avez senti par vous-même, l'effet que doit produire, en face du double azur et du double infini de la terre et des cieux, cette écœurante et interminable lecture, prolongée jour à jour, pendant des semaines, et où l'on a fait entrer, comme dans le thé de Mme Gibou, les ingrédients même les plus imprévus. Comme toutes ces intrigues paraissent encore plus misérables, ces mensonges plus odieux, ces vilenies plus honteuses et plus écœurantes! Mais le vent qui soufflait du large chassait ces miasmes et m'empêchait d'en être suffoqué.

La longue série de duels qui semblait devoir servir d'accompagnement à la publication des *Coulisses du boulangisme* s'est arrêtée court après le second, à la suite d'un incident qui rappelle celui

du duel Drumont et Arthur Meyer. On en annonçait presqu'autant que de démentis, et M. Mermeix avait prodigué ses témoins. Dans le premier, pour arriver à se joindre, MM. Rochefort et Thiébaud ont dû entreprendre, chacun de son côté, un voyage de plusieurs jours, lutter de ruse avec la maréchaussée et se livrer, comme des espions, à une longue exploration de la frontière entre la Belgique et la Hollande. Peu s'en est fallu qu'ils n'en fussent réduits à dépister la police, à mettre la fausse barbe et les lunettes bleues de leur ex-patron. Ils étaient pourchassés à la fois par les gendarmes et par une nuée de reporters, à pied, à cheval, en voiture, et l'on ne saurait dire quels étaient les plus acharnés de ces poursuivants. On n'a pas revu les gendarmes, mais on a revu les reporters au duel de M. Mermeix et de M. G. de la Bruyère, pour lequel un ami commun, M. Laguerre, avait galamment prêté le jardin de sa maison de campagne, comme pour une partie de lawn-tennis. Ces messieurs se sont battus devant la galerie. Il y avait du monde aux fenêtres et sur les toits. Un rédacteur de l'agence Havas était grimpé sur un kiosque et prenait des notes. D'autres avaient des lorgnettes. C'était un spectacle, — quelque chose comme le duel des *Huguenots* ou du *Pré aux clercs* : il n'y manquait que de la musique. Vous verrez qu'on finira par envoyer des invitations. Et jusqu'où le devoir professionnel ne finira-t-il point par entraîner les reporters consciencieux! Ils demanderont des billets de faveur pour être bien placés ; ils voudront vérifier les coups douteux et, au besoin, les feront recommencer; ils se plaindront si la partie n'est pas assez animée ou manque d'intérêt. Les témoins n'oseront jamais concilier l'affaire devant eux, car ils ne souffriraient pas qu'on les eût dérangés pour rien. — *Fin de siècle*, encore!

Mais espérons, du moins, que ce cadavre récalcitrant du boulangisme, un moment galvanisé, va rentrer pour toujours dans sa fosse et que la pierre en sera, cette fois, assez hermétiquement scellée pour que nous n'ayons plus à redouter aucune exhalaison pestilentielle.

Pendant que les amis des jours fortunés démolissaient ainsi de leurs propres mains le peu qui pouvait rester encore de la statue d'argile du général Boulanger, on dressait l'effigie de Paul Bert à Haï-Phong. Je ne mentionne cet évènement lointain et peu intéressant que pour constater que M. Yves Guyot n'y assistait pas. Peut-être a-t-il craint le mal de mer. On a inauguré également le buste de M. Margue à Salornay : c'est le pays qui lui donna le jour. Nous ne nous livrerons pas à ce propos, comme quelques-uns de nos confrères, à quelques plaisanteries aussi faciles que mal odorantes. La gloire fâcheuse de M. Margue l'a suivi au delà de la

mort : oublions-la, s'il est possible, devant le monument privé que lui élèvent ses amis, non en place publique, mais sur sa tombe. On avait annoncé que M. Jules Ferry devait prononcer un grand discours politique dans cette cérémonie : cela lui aurait peut-être porté bonheur; mais il a fait démentir le bruit qu'il eût jamais eu cette pensée, et l'inauguration s'est trouvée réduite à des proportions modestes qui la dérobent au périlleux honneur de la chronique.

Élèvera-t-on quelque jour une statue à Chatrian? Malgré le bruit qu'avaient fait, dans ces derniers temps, les dissentiments des deux collaborateurs, brouillés par des questions d'intérêt, et qui n'avaient reculé ni devant la publicité des récriminations, ni devant le scandale d'un débat judiciaire, — comme ces frères ennemis, les *Rantzau*, dont ils ont reproduit l'histoire après nous l'avoir contée, — l'annonce de la mort de Chatrian a dérouté une partie du public. On connaissait Erckmann-Chatrian; on ne connaissait pas Chatrian ce n'était là qu'un nom amputé, un demi-nom, — comme Chatrian, lui-même ne fut qu'un demi-auteur. Leur collaboration s'était si étroitement fondue l'une dans l'autre qu'ils avaient voulu se faire inséparables jusque dans leur signature. Ces deux noms, depuis trente ans, n'en formaient qu'un seul, dont la plupart des lecteurs ne soupçonnaient pas la dualité, et le trait d'union était comme la membrane qui unissait l'un à l'autre les frères siamois et qu'on ne pouvait couper sans trancher en même temps le nœud vital. Dès qu'ils ont voulu se séparer, ils moururent, alors même que Chatrian vivait encore, ou plutôt ils étaient morts déjà, et l'oraison funèbre de l'un est également celle de l'autre.

Leur célébrité littéraire date des premières années de l'empire, et ils ont publié leurs meilleures œuvres dans un intervalle de dix à douze ans, de 1859 à 1870. Ils avaient débuté par des contes fantastiques, tels que l'*Illustre docteur Mathéus*, les *Contes des bords du Rhin*, *Maître Daniel Rock* : c'était comme de l'Hoffmann tempéré, avec une saveur et un humour d'une espèce toute spéciale. Cette première manière n'est point celle qui a fondé leur célébrité, mais peut-être est-elle la meilleure. Vinrent ensuite les romans alsaciens, et particulièrement ceux qu'on baptisa du nom plus ou moins mérité de *romans nationaux*. Les deux genres se tiennent étroitement chez eux, et il est assez rare qu'un de leurs romans nationaux ne soit pas en même temps un roman alsacien. Dans le premier genre, il faut surtout citer l'*Ami Fritz*, dont ils ont tiré une pièce qui n'eut pas moins de succès : idylle plantureuse, arrosée de flots de bière et tout embaumée des parfums de la saucisse, de la pipe et de la choucroute. Dans le second, le type et le chef-d'œuvre, c'est l'*Histoire d'un conscrit de* 1813. Pris isolément, ce

tableau sincère et qui paraît naïf, parce que l'art en est caché, des misères d'un paysan soldat contant lui-même tout ce qu'il a souffert, sans songer un seul moment à se poser en héros, paraît aussi irréprochable qu'émouvant; replacé dans l'ensemble, il forme un des anneaux de cette chaîne qui, partant du *Fou Yégof*, devait, en passant par l'*Invasion*, *Mme Thérèse*, l'*Histoire d'un homme du peuple*, aboutir à l'*Histoire d'un paysan* et à l'*Histoire du plébiscite*, en accusant de plus en plus, à chaque étape, ses partis pris et sa dégénérescence en pamphlet politique et libre-penseur.

On avait regardé d'abord comme la marque d'une originalité assez rare et d'un grand amour de la vérité, cette façon de présenter le soldat dépouillé de tout héroïsme de parade, s'abandonnant à ses regrets, confessant ses peurs, poursuivant sans cesse, jusque dans la fumée des batailles où il va comme à la boucherie, le mirage de son hameau, de son foyer et de son cabaret. Ce fut seulement par la répétition et par l'aggravation qu'on s'aperçut que ces prétendus romans nationaux tendaient à désarmer le sentiment patriotique. Ils cachaient leur venin sous une apparence innocente et candide : comme ils n'étaient point immoraux, au sens ordinaire du mot, on fut longtemps à les croire inoffensifs, jusqu'au jour où le lecteur se trouva tout à coup en face de l'œuvre de parti la moins déguisée, j'allais dire la plus grossière. Et de même, c'est à la longue seulement qu'on vit tout ce qu'il entrait de procédé littéraire dans leur style narratif, et combien était artificielle cette bonhomie du langage et du récit. On put noter jusqu'aux tournures de phrases, jusqu'aux locutions de terroir revenant à satiété. La simplicité primitive était devenue une monotonie fastidieuse. Au fond, l'*Invasion*, *Waterloo*, le *Conscrit*, le *Blocus*, toutes ces histoires où l'on ne voit jamais que les horreurs et les paniques de la guerre, sans en voir l'héroïsme; où le soldat n'est présenté que comme une victime traînée au sacrifice, c'étaient encore des œuvres de polémique contre l'empire, contre les souvenirs de grandeur et de gloire dont il se couvrait. Avec lui, elles perdirent leur raison d'être. Depuis 1870, la verve des deux auteurs s'était bien ralentie, et ils n'avaient pas écrit un livre dont le titre même ne fût oublié. La gloire d'Erckmann-Chatrian sera d'avoir, à leur plus beau moment, tracé avec une saveur, un naturel, un *humour* congruents au sujet, l'Iliade du bien-être, de la bonne chère, de la vie grasse et placide, dans une maison bien ordonnée, le dos au feu, le ventre à table, la pipe de porcelaine à la bouche, la chope et la bouteille de kirsch à portée de la main, entre le vieux *rebbe* et la jolie Suzel, — car ils aiment le rabbin juif presque autant que la choucroute, — le visage, le cœur, et le ventre épanouis. Leur plus haut idéal ne s'est guère élevé au delà. L'*Ami*

Fritz est positivement un chef-d'œuvre en ce genre, et il mérite le prix que j'ai entendu décerner un jour dans un pensionnat de petite fille : prix de bonne santé.

On a enterré vendredi dernier à Saint-Roch, paroisse ordinaire de la Comédie-Française, Mme Jeanne Samary-Lagarde, que les amateurs restés à Paris applaudissaient encore, le 1er septembre, dans la Suzanne du *Monde où l'on s'ennuie.* Certes, personne ne se doutait ce jour-là, en la voyant dans toute la fleur épanouie de sa jeunesse, en riant de son rire et en pleurant de ses larmes, — car elle avait aussi le don des larmes, — qu'il la vît pour la dernière fois. Jeanne Samary avait remporté en 1874 le premier prix de comédie au Conservatoire et débuté la même année dans la Dorine du *Tartuffe*, au théâtre de la rue Richelieu. Elle apparut aux yeux charmés comme la vraie fille de Molière, comme une soubrette qui, dès ce premier soir, promettait d'égaler les meilleures. Elle avait largement tenu cette promesse. C'était certainement la plus brillante recrue que notre première scène eût faite depuis la guerre. Petite-fille de Suzanne Brohan, nièce de Madeleine et d'Augustine, elle avait de qui tenir. La verve et l'esprit, la justesse et la franchise de son jeu, sa gaieté saine et son rire clair faisaient d'elle une Madelon, une Zerbinette, une Nicole, une Martine, une Toinette incomparable. Elle portait dans la tradition classique un accent personnel, une verdeur et une vivacité d'allure où l'on ne sentait jamais l'école; une diction nette et mordante qui semblait couler de source. Son succès ne fut pas moindre dans le répertoire moderne : pas un auteur nouveau qui ne souhaitât mettre cet atout dans son jeu. Elle allait créer la *Parisienne* de M. Henri Becque. Dès qu'elle paraissait, sa bienvenue lui riait dans tous les yeux.

Cette comédienne excellente était en même temps, louange rare dans le monde des théâtres, et que j'aime à lui donner sur sa tombe, une honnête femme et une bonne mère de famille. L'an dernier elle avait publié pour les enfants, — et surtout pour ses enfants, — un livre dont le titre dit assez l'absence de toute prétention : *les Gourmandises de Charlotte*, pour lequel M. Pailleron avait écrit une préface. L'auteur de *Petite pluie*, de l'*Etincelle*, du *Monde où l'on s'ennuie*, de la *Souris* devait bien cela à son interprète favorite. Depuis longtemps, la Comédie n'avait point fait une perte plus cruelle, puisque M. Coquelin s'est retrouvé, que Mme Sarah-Bernhardt n'est perdue que pour la rue Richelieu et que les autres, dont il est inutile de rappeler les noms, étaient arrivés au terme de leur carrière, tandis que Mme Samary est morte à trente-trois ans, dans toute la fleur du talent et de la jeunesse.

Victor FOURNEL.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 septembre 1890.

Le boulangisme finit décidément d'une laide façon. Ce qu'on appelait le courant boulangiste tourne au marécage. Le silence, un silence mutuel, a toujours été la dignité des gens qui ne s'aiment plus, — dignité décente et prudente. Ces tiroirs qu'on vide, ces secrets qu'on livre, ces correspondances et ces confidences qui se trahissent, ce fond des cœurs et des sacs qui s'ouvre, ces lettres gardées, détournées, dérobées, recélées, qu'on se jette à la face et qu'on jette au public, tout cela manque de goût. C'est une vilaine besogne; plus sera déshonoré celui qui fut le chef, plus seront abaissés ceux qui furent les satellites. Où sont les fleurs d'antan, ces beaux œillets rouges qui auraient pu faire envie aux violettes, même aux lis? Il ne reste que le pot aux roses.

Quoique l'expérience nous ait appris à ne jamais défier les radicaux de faire une méchanceté ou une sottise, et le gouvernement une faiblesse, nous réputons invraisemblable un bruit répandu, un projet déjà agité dans les journaux : c'est qu'il serait question de reprendre devant la Haute-Cour le procès du boulangisme, pour y impliquer bon nombre de personnages, — les conservateurs, bien entendu, — dénommés dans les divulgations récentes. Bruit et projet, nous les repoussons, parce qu'un procès pareil ne pourrait pas s'engager sans porter très loin, sans atteindre très haut ou très bas, comme on voudra. Les délits et crimes vraiment caractérisés dans les révélations qui nous ont été faites, tiennent tous aux circonstances qui ont accompagné l'élection de M. Carnot à la présidence de la République. Mettant de côté en dehors et au-dessus des débats comme des soupçons, l'honorable président de la République, dont la correcte attitude ne paraît pas s'être démentie un instant dans le cours de ces tristes scènes, il est certain que son

élection a eu lieu dans des conditions telles qu'une élection de sénateur, de député ou de n'importe quoi, qui les présenterait, serait immédiatement annulée, avec renvoi du dossier à la justice pour poursuivre les acteurs et complices. Dol, fraude, fausses nouvelles, promesses fallacieuses, corruption des suffrages, moyens violents d'intimidation, complot en voie d'exécution contre la sûreté de l'État, tentatives de guerre civile, occupation insurrectionnelle de l'Hôtel de Ville, tous ces éléments énormes de culpabilité, dont il suffirait d'un seul pour vicier radicalement un scrutin, sont rassemblés et concentrés ici à la plus forte dose qu'il soit possible de rencontrer.

Que le procès du boulangisme recommence donc devant la Haute-Cour, avec le supplément d'instruction et d'informations qui ressort des publications actuelles! Ou bien il ne sera qu'une farce grossière, qu'une dérision des vainqueurs à l'égard des vaincus; ou il comprendra forcément tous les hommes qui ont trempé dans les faits électoraux et factieux des mois de novembre et décembre 1887. Pour ne citer que deux noms, M. Floquet, président de la Chambre des députés, et M. de Freycinet, président du conseil des ministres, devront figurer parmi les prévenus : si les récits dont l'opinion publique est saisie sont vrais, tous les deux, M. Floquet et M. de Freycinet, candidats à la présidence de la République, ont, dans le but intéressé de gagner des voix à gauche et à droite, souscrit verbalement l'engagement de livrer au général Boulanger le ministère de la guerre, c'est-à-dire le commandement et la disposition de l'armée nationale. Le général Boulanger ayant été reconnu coupable d'attentat contre la République pour des faits relatifs à l'élection présidentielle de 1887, pour des séries d'actes antérieurs, concomitants et postérieurs à cette époque, il s'ensuit que les engagements pris par MM. Floquet et de Freycinet pour lui livrer le ministère de la guerre constituent ou, tout au moins, supposent des complicités sur lesquelles, en cas de procès, la justice, si elle n'est pas l'injustice cynique, sera mise en demeure de rechercher, de délibérer et de prononcer.

Toujours avisé, M. de Freycinet n'a pas soufflé mot. Toujours pétulant, M. Floquet a déjà envoyé par un télégramme sa plaidoirie à un journal qui se permettait de le questionner sur ce chef, et aussi sur quelques mauvais tours dont il aurait la conscience chargée vis-à-vis de la candidature présidentielle de son cher neveu, M. Jules Ferry, pour lequel il ne veut pas être un oncle à succession politique : « Je me suis promis, a-t-il télégraphié de Suisse, de ne pas répondre à qui m'accuserait d'avoir pris les tours de Notre-Dame! » Que diable les tours de Notre-Dame viennent-elles faire ici?

Nous ne savions pas M. Floquet si clérical que cela! Evidemment, devant la Haute-Cour, il devra élargir son système de défense. Nous croyons déjà entendre le président du Sénat, M. Le Royer, tout tremblant d'émotion comme s'il commettait un sacrilège en interrogeant un si illustre personnage, lui dire respectueusement : « Grand citoyen Floquet, daignez nous fournir quelques éclaircissements! Offrez aux siècles futurs un mémorable exemple de l'égalité devant la loi! Est-il vrai que, grillant d'envie d'être président de la République, vous ayez déclaré aux boulangistes, dont vous vouliez capter les suffrages, que le premier acte de votre présidence serait de rendre au général Boulanger le ministère de la guerre d'où ses visées ambitieuses et ses allures louches l'avaient déjà fait sortir? Nous attendons avec confiance vos explications catégoriques. Si vous vous contentiez encore de nous parler des tours de Notre-Dame que vous n'avez pas volées, votre situation serait grave, très grave, plus grave même que celle de votre coaccusé, M. de Freycinet, qui, tourmenté du même désir d'être président, a mis moins d'entrain dans ses pactes avec les boulangistes, n'a d'abord promis au général, pour don de joyeux avènement, qu'un commandement de corps d'armée, et ne lui a lâché le ministère de la guerre qu'à la dernière extrémité! Voyons, grand citoyen Floquet; quittez vos tours de Notre-Dame, redescendez à terre, faites à ma question précise une réponse précise. Avez-vous, oui ou non, sous une forme ou sous une autre, dit au général Boulanger : Passe-moi la présidence, je te passerai le ministère de la guerre? — Une telle proposition, un tel marché, un tel trafic sur les plus hautes fonctions de notre sainte république, ne seraient pas seulement un attentat contre la majesté des votes : crime que, vous le savez, votre ancêtre-géant, le pur des purs, l'incorruptible Robespierre, dont vous avez si longtemps adopté les principes et même les gilets, aurait puni en vous faisant tordre le cou. Ce serait pis encore, ce serait une connivence manifeste avec le traître, le conspirateur, le général Boulanger que le Sénat a déjà condamné. Grand citoyen Floquet, rassurez-nous donc, dissipez l'angoisse de nos cœurs, prouvez-nous que vous n'avez pas tenu ces propos coupables, et que vous êtes toujours resté, comme au temps où vous houspilliez le czar, l'ennemi des tyrans! »

Avec M. Floquet, avec M. de Freycinet, même avec M. Clémenceau, que les communications de M. Rochefort sur les préparatifs de guerre civile en 1887 ont mis singulièrement en cause, il serait impossible de ne pas comprendre dans les poursuites devant la Haute-Cour les conseillers municipaux de Paris qui, de compte à demi avec les communards et les blanquistes, s'étaient déjà em-

parés d'une partie de l'Hôtel de Ville, pour organiser l'émeute. Il y a eu là complot, avec commencement d'exécution. Tout cela nous promet le plus beau procès politique du siècle. Ce sera une revue rétrospective, une étude de mœurs républicaines, pleine de réalisme et de charme. Nous supposons que M. Constans, qui est un malin, y regardera à deux fois avant de laisser son établissement s'engager sur ce terrain glissant où les conservateurs incriminés pour des peccadilles ne seront pas les plus meurtris. Il mettra le holà, — quelque tentante que puisse être pour lui l'agréable perspective de faire descendre de leurs fauteuils et asseoir sur le banc des prévenus ses deux chers présidents du conseil des ministres et de la Chambre des députés.

Dans toutes les exhumations du boulangisme auxquelles on se livre, — que le résultat en tombe à droite ou à gauche, — il n'y a pas matière à procès. Même les manigances et manœuvres républicaines sont tellement dans le tempérament du régime, qu'il faut les pardonner à leurs auteurs. Ils ne seraient pas de bons républicains s'ils avaient agi autrement. Pour eux comme pour les monarchistes fourvoyés dans cette aventure, il n'y a qu'une morale à tirer de la pièce. A ces derniers, nous offririons volontiers pour arrêt la conclusion d'une spirituelle comédie qui se joue au Théâtre-Français; devant toutes ses mésaventures et déconfitures, un étourdi de mari s'écrie : « Je suis un grand coupable! » Et une voix doucement railleuse lui répond : « Dites plutôt que vous êtes un grand innocent! »

Sous cette réserve d'indulgence, sans rien pousser à l'extrême ni au tragique, il est cependant impossible qu'après la formidable épreuve infligée à la cause monarchique, les quelques hommes qui, malgré leurs excellentes intentions, ont eu l'inhabileté et le malheur d'amener la catastrophe, la présentent comme un accident tout ordinaire, comme une suite naturelle de combinaisons humaines que le succès indifféremment sert ou trahit. A entendre leurs organes, l'alliance boulangiste était une alliance tout comme une autre; et ils nous citent à l'appui l'union libérale sous l'Empire, ou bien encore les négociations ourdies en 1875 par quelques monarchistes pour se faire donner, au Sénat, des sièges inamovibles dont plus des trois quarts resteraient aux adversaires de la monarchie.

Pour ce second exemple, nous l'abandonnons sans dispute aux royalistes boulangistes; s'ils estiment qu'il les fortifie, grand bien leur fasse! Mais pour l'union libérale comme pour toutes les alliances que la cause monarchique a pu nouer et accepter dans notre pays, l'assimilation avec ce que nous avons vu pèche de tout

point, elle altérerait dans le passé la vérité et la dignité de l'histoire, elle serait désespérante pour l'avenir.

Rendons d'abord justice à qui de droit : ce ne sont pas les monarchistes qui se sont jetés dans le boulangisme, ce sont quelques monarchistes. L'immense majorité des Français fidèles à l'idée de royauté, cette masse religieuse et croyante qui forme la partie la plus intègre de la nation, répugnait à incliner au boulangisme, elle s'en défiait comme d'un guêpier et d'un bourbier. La plupart des grands journaux de Paris, presque tous les journaux de province, résistaient ou ne marchaient qu'en rechignant. Au dedans et au dehors des Chambres, depuis le duc de Broglie jusqu'au duc d'Audiffret-Pasquier, depuis M. Buffet jusqu'à M. Keller, depuis le vicomte de Gontaut-Biron jusqu'à M. Chesnelong, les hommes les plus considérables, les politiques les plus notoires du parti royaliste ne dissimulaient pas leur désapprobation sévère et leurs appréhensions douloureuses. Lorsque la droite du Sénat fut invitée à des conférences sur cette question, son honorable président, M. de Kerdrel, dont les sentiments étaient connus, n'eut qu'un souci, celui de ne pas mettre dans son refus péremptoire la rudesse qu'il entendait gronder autour de lui. Le survivant des héros et des martyrs de Loigny, le noble amputé pour la patrie, M. de Cazenove de Pradines avait le droit d'écrire, ces jours-ci, à la *Gazette de France :* « La vérité, c'est que cette aventure a excité, dès l'abord, les justes méfiances et la répulsion instinctive des royalistes. Elle leur paraissait destinée à de lamentables désastres, et son succès, s'il eût été réalisable, leur eût paru plus redoutable encore que son échec. Elevés à l'école de la fidélité et du sacrifice, constamment conduits par Monsieur le comte de Chambord sur le chemin de l'honneur politique où les avait rencontrés le chef actuel de la Maison de France pour leur servir à son tour de guide, les royalistes n'ont pas cessé de protester contre l'alliance boulangiste. Elle offensait leur foi religieuse, elle alarmait leur patriotisme, qui, aujourd'hui plus que jamais, doit se résumer dans le respect pour l'armée et dans le maintien de sa hiérarchie. Après avoir tout sacrifié pendant tant d'années pour leurs principes et pour leur pays, après avoir eu l'insigne honneur de combattre pour la France et de lui donner leur sang sous un gouvernement opposé à leur foi politique, comment auraient-ils pu consentir à s'enrôler dans l'armée boulangiste, dont je n'ai plus à apprécier le recrutement ni la stratégie, aujourd'hui qu'elle est vaincue et débandée? »

Comment, du reste, aurait-il pu en être autrement? Il est des combinaisons qui, écloses dans les milieux un peu factices que créent à la longue la vie parisienne et la vie parlementaire, sont

incapables de supporter l'air libre du pays. S'il faut en croire M. Mermeix, les royalistes les plus ardents à l'alliance boulangiste auraient été, avec M. Arthur Meyer, qui, seul encore, a pris la parole, MM. de Mackau, de Mun, de Breteuil, de Beauvoir, de Martimprey. Une version reproduite par le même écrivain, d'après laquelle M. Bocher et quelques autres personnes n'auraient adhéré à cette politique que sur d'augustes instances, n'est pas tolérable. Au tort grave d'introduire dans nos discussions Celui qui les domine, elle joindrait le défaut de prêter à des hommes respectables une attitude qu'ils répudieraient. Contre leurs convictions, contre les lumières de leur esprit, des royalistes auraient, pour plaire à la personne royale, suivi une ligne qu'ils jugeaient contraire à la cause royale! A tous les points de vue, c'est inadmissible. Si M. Bocher a agi différemment du regrettable M. Lambert de Sainte-Croix et de son honorable ami, M. Auguste Boucher, c'est qu'il pensait différemment, ce qui était tout naturel.

En regard de ces conservateurs très déterminés, dont l'un avait même été jusqu'à prendre et proposer pour cri d'armes de nos luttes la contre-révolution, le chroniqueur de la grandeur et de la décadence du boulangisme peint le comité du général, son *Comité national*, avec des traits dont il serait inique de contester la scrupuleuse exactitude : « Le comité national était un ramassis d'impies. Les bonnes gens pieux pouvaient le considérer comme un des vestibules de l'enfer, car il ne s'y trouvait pas un « juste » au sens religieux du mot. M. Naquet a fait voter le divorce. Il a introduit dans la loi civile une disposition qui est un outrage direct et permanent à la religion catholique. M. Henri Rochefort est un des blasphémateurs les plus impénitents de cette fin de siècle. M. Eugène Mayer, qui était un des hommes marquants du Comité au moment des élections de l'Aisne, de la Dordogne et du Nord, mange du prêtre tous les jours dans la *Lanterne*. Il poursuit comme d'une haine personnelle les curés, les religieux et les Sœurs. M. Laguerre est ouvertement athée. Il est franc-maçon, — vénérable même d'une loge. M. Laisant, libre-penseur, est l'auteur de la loi qui astreint tous les Français, même les séminaristes, au service de trois ans. Les autres ne valaient guère mieux au point de vue orthodoxe. Enfin, le général avait fait sienne la loi Laisant, il s'était approprié la formule : « Les curés, sac au dos! »

Or, nous le demandons : entre ces hommes si divers, entre ces deux réunions si dissemblables, quel était le point de contact? Par quel bout pouvaient-ils se toucher? Plus facile eût été une enjambée d'un pôle à l'autre. En quel pays de France l'action parallèle était-elle praticable? Passe encore pour Paris où les opinions politiques,

même les plus disparates, s'étant plus frottées, dégrossies et émoussées, peuvent moins difficilement arriver à se rencontrer dans une salle commune que sépare ou non une cloison, et à causer par intermédiaire, téléphone ou autrement. Mais transportez donc cela en province! Imaginez, par exemple, une marche savante qui ait pour objectif de faire nommer le même candidat, dans la même ville, par les membres des cercles catholiques et par les pires suppôts des loges maçonniques! C'était à y perdre son latin. M. de Mackau y perdit le sien, même à Paris. A propos d'un catholique, M. Auffray, dont le comité national repoussait la candidature, il écrivait, éploré, à M. Dillon : « Je vous avoue que je ne comprends pas du tout que l'on préfère, à un garçon qui peut aller sur le terrain boulangiste aussi loin que l'on voudra, un membre de la Commune qui ne sera pas nommé, ainsi que les Comités du quartier le déclarent : Nous sommes républicains, disent-ils, mais jamais avec la Commune. » Voyez-vous d'ici ces bons comités de quartier qui veulent désigner un candidat de leur cru et de leur choix, et à qui on répond : Vous êtes trop pressés! Le travail se fait en haut lieu. Il y a tirage entre deux candidats; vous saurez bientôt pour qui vous devez voter. Ce sera pour le catholique, à moins que ce ne soit pour le communard!

Même un mot de ralliement manquait. On réussissait, tant bien que mal, à chanter en chœur : « A bas le parlementarisme! Le parlementarisme, c'est l'ennemi! » Formule qui convenait fort au général Boulanger; pour le maniement des affaires et deniers publics de son gouvernement futur, il ne demandait pas mieux que d'être débarrassé de toute espèce de parlements. Mais l'accord se gâtait vite. La plus sanglante injure que les boulangistes, les vrais boulangistes, aimaient à décocher contre les républicains modérés, qui étaient leur bête noire, c'était de les traiter d'orléanistes. Ils n'avaient pas assez de lardons contre l'esprit orléaniste, cet esprit de transaction qui, soufflant à droite et à gauche, aurait pu faire un jour de la monarchie constitutionnelle une moyenne où des gens de tout bord se seraient rencontrés. Des représentations étaient faites aux boulangistes pour qu'ils changeassent ces locutions fâcheuses. Les choses n'en continuaient que de plus belle. Le plus gros personnage militaire du boulangisme, après le général, qui s'était, d'ailleurs, exprimé maintes fois dans les mêmes termes, M. Laisant avait écrit publiquement de l'orléanisme « que le triomphe de cette basse monarchie serait pour la France le dernier désastre et la suprême honte[1] ».

[1] 7 août 1886.

Malgré ces propos et procédés peu aimables, l'argent, — celui des royalistes, — était bien fidèlement mis en commun. Sur une note [1] adressée à M. Dillon, qui se sera trouvé, pendant quelques mois, l'un des hommes les plus importants de son époque, le médiateur entre les puissances, le lien de la triple alliance, — on voit une liste de subventions allouées directement par M. de Mackau à divers candidats. A tout seigneur tout honneur! La plus considérable, qui s'élève à 20 000 francs, est, dans le Var, pour un boulangiste M. Baillières, qui était, sauf erreur que nous nous empresserions de rectifier, un communard condamné par les conseils de guerre de 1871.

Y avait-il au moins quelque vague et lointaine espérance qui, faisant taire momentanément des dissidences irréconciliables, couvrît de couleurs présentables ces juxtapositions contre nature? Si cette espérance existait quelque part, ce n'était qu'au détriment de la monarchie, c'était contre elle.

La fameuse consultation nationale qu'on annonçait comme le but et le couronnement de l'entreprise était la dernière des piperies. Elle n'eût été qu'une façon de faire donner, dans les apparences, son congé régulier et définitif à la monarchie par le pays solennellement convoqué. Triomphant par un coup de scrutin, le général Boulanger, s'il avait fait des promesses à la monarchie, aurait eu un moyen bien simple de s'en acquitter et de s'en délier avec toutes les formes voulues. Le lendemain de son avènement, tout fort encore de sa popularité et de son succès, il n'avait qu'à poser au pays ces trois questions : République avec son consulat à vie, ou Empire, ou Monarchie. Qui oserait dire que la monarchie fût sortie victorieuse? Dans ses explications de premier ministre du royalisme boulangiste, M. Arthur Meyer lui-même ne le croit pas, puisqu'il y faisait récemment cette déclaration, peu en rapport, ce semble, avec le rôle qu'il a rempli et les missions qu'il a reçues : « Il ne faut pas nier que le pays soit démocratique et impérialiste [2]. »

L'utilité de la monarchie est précisément d'être au-dessus de ces scrutins de passage qui, disant oui un jour et non un autre, sont sans valeur. Le roi n'est pas la créature d'un moment, l'expression fortuite d'une foule qui fuit et change, il est, selon une parole de Mirabeau, le représentant perpétuel de la nation. Il est l'élu de toutes ces générations dont l'ensemble forme la patrie. Le roi n'a même sa raison d'être que s'il est comme sorti de la région des inconstances; que, s'il s'élève, par la majesté de son droit

[1] C'est dans le journal le *Monde* du 20 septembre dernier que nous trouvons cette note, publiée par le journal *Paris*.

[2] Ces explications, confiées d'abord à un rédacteur du *Figaro*, ont été reproduites et ratifiées par le *Gaulois* du 9 septembre.

immuable, au-dessus des passions, des compétitions et des ambitions; que s'il est, selon une autre parole d'un libéral, de Benjamin Constant, l'homme incontesté. Mettez-le aux voix, jouez-le à pile ou face; c'en est fait de l'institution elle-même, avec ses avantages! La carrière illimitée des aventures s'ouvre, tous les appétits, tous les mensonges, toutes les violences ont un mérite égal pour se pousser au pouvoir, la société chancelle entre l'anarchie et le despotisme.

Le plébiscite n'est qu'un procédé inférieur, le plus souvent dérisoire, pour reconnaître la volonté nationale. Il ne fonde ni ne résout rien. Il est toujours à recommencer. La monarchie a ses titres et sa force ailleurs. L'auteur des *Coulisses du boulangisme* dit que, pour les royalistes, le général était une carte, et que, pour le général, les royalistes étaient une caisse. Ce peut être vrai, si on s'entend sur les mots : dans cette affaire, les royalistes n'avaient pas de carte à jouer, ils n'eurent que la carte à payer.

Quelle différence avec l'Union libérale d'il y a vingt à trente ans! Formée entre gens que des principes communs animaient au sein de leurs dissidences profondes, elle était née au spectacle et par contre-coup d'un régime qui, même entre des mains bienveillantes, avait montré un seul homme, l'empereur, pouvant à sa guise, d'un trait de plume, au gré de son humeur, faire les guerres d'Italie et du Mexique, fausser notre politique héréditaire en Allemagne, précipiter l'Église catholique dans une crise formidable, changer en une nuit notre législation commerciale, disposer des destinées de trente-cinq millions d'hommes, et cela sans consulter personne, souvent à l'insu de ses ministres, contre la volonté déclarée ou sourde de ses Corps constitués, Sénat, Chambre des députés, Conseil d'État, qui cédaient par faiblesse, par crainte de luttes inutiles, avec la douleur de voir leur souverain s'égarer dans des voies où il se perdait et la France avec lui! Demander à l'empire d'admettre dans ses institutions ce que tous les gouvernements, restauration, royauté de 1830, république de 1848, avaient reconnu et consacré dans leurs lois, à savoir : l'intervention sérieuse du pays dans ses propres affaires, le respect de tous les droits, l'égalité pour tous dans la liberté, voilà le programme de l'Union libérale! Quelles que pussent être les arrière-pensées de plusieurs de ceux qui y adhérèrent, il était si simple, si équitable, si bien fait pour être, non pas traîné dans l'ombre des conciliabules, mais porté au soleil, devant le pays tout entier, que beaucoup de serviteurs loyaux de l'Empire, dont plus d'un devinrent ses ministres, l'adoptèrent.

Tout ce qui, dans le parti républicain d'alors, avait des idées de modération et de gouvernement, tout ce qui ne voulait ni de la

démocratie césarienne ni de la démagogie radicale, entra dans l'Union libérale. Les violents du parti la combattirent à outrance; lorsque, porté par l'Union libérale, M. Dufaure posa sa candidature à Toulon, il n'eut pas d'adversaire plus implacable, après ou avec M. de Persigny, que M. Ranc, rédacteur du *Nain jaune*. A M. Thiers, soutenu par l'Union libérale à Paris, les mêmes hommes opposèrent M. d'Alton-Shée. M. Gambetta lui-même ne fut jamais un fervent de l'Union libérale. Il débuta sur la scène, aux élections de 1869, en débusquant de son siège M. Carnot, le père du président actuel, qu'il traitait d'orléaniste. A peine introduit à la Chambre, un de ses premiers actes, peut-être pour se rapprocher de l'empire sans s'éloigner de la démagogie radicale, fut de dénoncer et d'attaquer publiquement la ligne de M. Thiers.

En dépit de ces intrigues et de ces haines, l'Union libérale fit son chemin dans le pays, elle travaillait à constituer sans bruit un grand parti national du droit commun dans la liberté. Rien qui jurât, rien qui fît scandale dans ces alliances, rien qui diminuât personne. En 1863, M. Berryer, M. Thiers, M. Marie, un des anciens membres les plus honnêtes du gouvernement provisoire de 1848, avaient pu se présenter ensemble dans les Bouches-du-Rhône, sans avoir à redouter que les coulisses de leur patriotique entente fussent jamais dévoilées.

M. Berryer, dont quelques royalistes empêtrés dans le boulangisme prétendaient s'autoriser ces jours-ci, en disant qu'ils avaient traité avec le général Boulanger, comme lui-même avait traité avec M. Gambetta, — M. Berryer n'a rien fait ni pu faire de ce genre. Il mourait en 1868, dans le mois même où M. Gambetta, encore inconnu, plaidait pour M. Delescluze avec le tapage qui prépara sa fortune. Mais M. Berryer avait accueilli avec une conviction réfléchie l'Union libérale. Il y avait discerné moins encore une arme de circonstance qu'une politique durable. Il y avait vu un moyen de rapprocher les hommes que des malentendus et des préjugés séparent, de pomper dans les partis adverses ce qu'ils avaient de meilleur, de leur montrer insensiblement à tous, par un échange d'offices et de relations, que la royauté dont il était le fidèle entre les fidèles, n'était pas leur ennemie; qu'elle voulait tout ce qu'ils voulaient eux-mêmes de bon, d'équitable, de justement démocratique et libéral; et qu'elle leur apportait en plus la force de son principe qui permettrait à tous les progrès réalisés ou rêvés de s'affermir et de se développer sous sa puissante égide. Il espérait donner pour aboutissant à la réconciliation des honnêtes gens par l'Union libérale la vieille royauté, contemporaine de la France, qui, n'étant l'œuvre d'aucun parti, est le bienfait de tous;

et, en attendant, il se disait que l'Union libérale serait encore, sous les gouvernements d'aventure ou de transition que les révolutions pourraient infliger à notre patrie, la chance la plus assurée de ménager à tous nos droits publics et privés le plus de respect ou le moins de chocs qu'il serait possible.

Ecoutons ce grand homme lui-même; sa voix est bonne à entendre pour nous reposer et nous relever. Il a été le plus clairvoyant de son temps, parce qu'il a été le plus désintéressé. Dès 1848, faisant l'examen de conscience des partis qui, pour des vétilles, se déchiraient jusqu'au moment prochain où le despotisme les musellerait tous, il leur disait, en leur montrant la monarchie à l'horizon comme leur refuge et leur honneur à tous :

« Si l'on veut, disait-il, oublier les divisions que les révolutions passées ont faites, si l'on veut surmonter les préventions, les ressentiments que ces révolutions ont pu jeter dans les cœurs, de cette hauteur, Messieurs, on voit trop clairement que, dans notre patrie si menacée et si malheureuse, il n'y a de divisions réelles qu'entre les hommes et non point entre les choses; qu'il n'y a de divisions que dans des vues, des situations particulières, mais qu'il n'y en a point sur le fond des principes qui doivent dominer et diriger cette société. Oui, il n'y a pas ici de légitimistes ou d'orléanistes, ou de républicains modérés; il n'y en a pas un parmi nous qui conteste maintenant et qui repousse un seul des grands principes fondamentaux d'un gouvernement représentatif et régulier : égalité devant la loi, liberté de conscience, séparation de l'ordre civil et politique, égalité, admissibilité à tous les emplois, à tous les avantages sociaux. Oui, nous les voulons tous, et c'est pour cela que nous devons tous nous unir pour réaliser les garanties pratiques, les garanties permanentes de ces droits, de ces libertés, de ces intérêts, dans un gouvernement constitutionnel et parlementaire. »

Est-ce que ce n'est pas la vérité même? Pénétrés des mêmes idées et menacés des mêmes périls, les hommes de ce temps-là étaient séparés par des dates, 1830 et 1848, comme les hommes de notre temps sont séparés par d'autres dates, 24 mai et 16 mai. M. Prévost-Paradol écrivait, sous l'Empire, ces mots qui, sous une forme excessive et paradoxale, étaient justes : « On peut être indifféremment légitimiste comme M. Berryer, orléaniste comme M. Thiers ou républicain comme le général Cavaignac; ce ne sont là que diverses façons de vouloir et d'appliquer la même chose[1]. »

Vingt ans après la révolution de 1848, aux lueurs finissantes de

[1] *Revue des Deux Mondes,* janvier 1863.

l'Empire, devant les points noirs accumulés de tous les côtés par une politique égarée, M. Berryer exposait ainsi à un de ses plus chers amis, M. Charles de Lacombe, les raisons de bien public qui le décidaient à se rattacher à l'Union libérale : « L'accord des hommes de bonne foi, amis de l'ordre et de la liberté, est pour tous un devoir impérieux dans la déplorable situation des intérêts de la France au dedans et au dehors. Ces intérêts sont de jour en jour fatalement compromis... Après les révolutions que notre malheureux pays a traversées depuis le commencement de ce siècle, après l'épuisement et la chute des gouvernements qui se sont succédé comme des expédients salutaires dans des circonstances périlleuses, mais comme des expédients sans garantie de durée, sans conditions réelles de stabilité, il est impossible de prévoir ce que seront la forme et la nature du gouvernement qui sortira d'une crise nouvelle. Tout est possible; mais, quelle que soit la forme du gouvernement qui triomphe en des jours d'orage, le gouvernement ne pourra vivre qu'à la condition d'accepter, de consacrer les libertés publiques et de les pratiquer loyalement. Le régime constitutionnel sera la loi et la condition vitale de l'avenir. Empire, royauté, république, ne pourront, si ce n'est s'établir, du moins subsister quelque temps avec honneur, qu'en assurant au pays, dans la libre action de députés régulièrement et librement élus, le *self-government*. Que tous ceux qui veulent de bonne foi et avec intelligence cet ordre de liberté pour tous, en fassent la principale préoccupation et l'objet constant de leurs efforts!... »

Dans une lettre qui suivait celle-là, le grand royaliste ajoutait, pour découvrir ce qui était sa foi politique et son invincible espérance : « Pour être entièrement vrai et loyal, si je m'adressais aux hommes des différents partis politiques, en disant que, quel que soit l'avenir gouvernemental de notre patrie, — que ce gouvernement soit ou la royauté ou la république, ou même l'empire, — il ne pourra se maintenir et donner au pays quelque assurance de durée qu'en développant avec fermeté le régime des libertés politiques, j'aurais besoin de répéter que, dans ma profonde et persévérante conviction, la plus sérieuse, la plus puissante garantie de l'ordre constitutionnel serait dans une consécration solennelle de la base de notre droit national constitué par les siècles.

« Oui, mon cher ami, continuait-il, je demeure fidèle à cette profession de foi, et je ne voudrais pas qu'on pût croire que, par des calculs peu sincères, je la déserte ou la dissimule un seul jour; mais avec une égale sincérité, si notre malheureuse France, fatiguée et menacée encore de tant de révolutions, ne doit pas se reposer enfin dans la vérité des libertés publiques, sous la grande

garantie de la stabilité et de la continuité du pouvoir souverain, je n'en suis pas moins voué au triomphe de l'ordre constitutionnel; et c'est pour l'obtenir que je m'engage dans l'Union libérale[1]. »

L'Assemblée de 1871 était fille de l'Union libérale, elle était sortie de listes où des hommes de tous les partis, légitimistes, orléanistes, impérialistes, républicains modérés, figuraient. Puisse la France ne pas attendre de nouveaux malheurs pour se remettre dans l'état d'esprit qui lui inspira ce grand effort de pacification entre ses enfants!

Voilà donc les deux politiques en présence: celle du boulangisme, qui s'est effondrée dans un affreux désastre de la cause monarchique, et que M. Arthur Meyer a seul défendue encore; et celle de l'Union libérale! Entre elles y a-t-il un terme de comparaison ou un point de rapprochement possible? Nous défions un des royalistes du boulangisme de monter à la tribune de la Chambre des députés et de dire : « Messieurs de la droite et de la gauche, nous vous apportions la paix, le salut, la gloire; vous nous avez méconnus; nous n'avons tous qu'une chose à faire, c'est de refaire le boulangisme! » M. Berryer peut sortir de la tombe, reparaître à cette tribune qu'il illuminera de son éloquence; pour ramener un peu de concorde entre les Français, pour rapprocher des partis redevenus à l'état sauvage, pour protéger le droit des minorités, pour défendre nos libertés civiles et religieuses, pour sauver la société, même pour préparer la monarchie, il n'aurait encore, sur le rivage de naufragés où les révolutions et les dissensions nous ont jetés, rien de mieux à montrer à tous que l'union dans la liberté, l'Union libérale.

Dans ces grandes paroles de M. Berryer, dans cette évocation d'un passé où plusieurs d'entre eux retrouveront des pages de leur vie, est-ce que les républicains d'aujourd'hui, qui visent encore au titre de modérés, n'ont pas aussi des leçons à recueillir? Les griefs que l'alliance de quelques conservateurs avec le boulangisme leur a légitimement donnés sont dans les incidents ordinaires de la guerre des partis; cette préférence accordée, contre eux, à ce qu'il y a avait de pire dans leurs rangs est une de ces fausses manœuvres, surtout fatales à ceux qui les font. Et d'ailleurs, qu'est-ce qui n'a pas de griefs? La politique se fait-elle avec des rancunes? Entre des hommes dont ils ne sont séparés que par des fossés et d'autres hommes dont ils sont séparés par des abîmes où la France

[1] Lettre du 2 septembre 1868. M. Berryer est mort le 28 novembre de la même année. — M. Charles de Lacombe, à qui ces lettres sont adressées, les a publiées dans une étude sur M. Berryer, que la *Gazette de France* a reproduite dans le volume qu'elle a consacré en 1869 au grand royaliste.

menace de s'engloutir, les républicains modérés ont le choix. Le mot que M. Jules Ferry a eu le courage de dire un jour : « Le péril est à gauche », est toujours vrai. Le radicalisme est bien moins une opinion politique qu'un état moral. Il ne vit que de la décomposition sociale. Ne voilà-t-il pas un radical, autrefois célèbre pour avoir comparé M. Gambetta à Vitellius, qui propose le rétablissement de la confiscation? Un autre, lugubre comme un acteur démodé et sifflé, se fait le termite des associations religieuses qu'il propose au fisc de piller et de ronger jusqu'à la moelle. Tandis que tout nous commande la sagesse, que les déploiements militaires couvrent l'Europe, que l'empereur d'Allemagne renoue sa triple alliance et tente le czar en l'effrayant de notre république, d'autres de nos radicaux s'occupent de bouleverser le Portugal où les avidités sans vergogne de l'Angleterre ont jeté la monarchie dans une crise pénible, et ils parlent de passer ensuite au bouleversement de l'Espagne.

Ce que les radicaux appellent la liberté, la volonté nationale, la souveraineté populaire, nous le voyons au Brésil, nous venons de le voir, sous sa face la plus hideuse, en Suisse. Issu de votes de la majorité plusieurs fois renouvelés, le gouvernement républicain du Tessin fonctionnait régulièrement. Que font les radicaux ennuyés d'être sans cesse battus au scrutin? Craignant de l'être encore dans les comices où, sur leur demande, le peuple allait avoir à accepter ou à repousser une proposition de révision de la constitution, ils organisent un guet-apens, s'emparent par surprise de l'arsenal, assassinent le directeur de l'intérieur, emprisonnent les conseillers d'Etat, s'installent à leur place, violent enfin si outrageusement toutes les lois et tous les droits que, malgré ses opinions avancées, le gouvernement fédéral de Berne a dû y mettre ordre.

Au même moment, un spectacle tout autre, où l'enthousiasme populaire s'exprimait, non pas à coups de poignard et de fusil, mais par des caractères d'une grandeur et d'une vérité qui ne trompent pas, se passait à l'extrémité orientale de l'Europe. La famille slave célébrait le quarantième anniversaire du sacre de Mgr Strossmayer, évêque de Bosnie et de Syrmie. Ses acclamations n'allaient pas seulement à l'éloquent évêque, elles allaient à un de ces hommes qui sont les initiateurs de leur race et de leur pays, et qui, à la façon du P. Lacordaire, ont le droit de dire d'eux-mêmes : « Je suis le concitoyen des temps à venir. »

Il y a donc eu quarante ans, le 8 septembre dernier, que Joseph-Georges Strossmayer a été sacré évêque de Diakovo [1]. C'était au len-

[1] L'évêché de Diakovo réunit les deux anciens évêchés de Bosnie et de Syrmie.

demain de ces années de 1848 et de 1849, où, chassée de Vienne par les Allemands et de Buda-Pesth par les Hongrois, la monarchie autrichienne avait été sauvée par ses populations fidèles, au premier rang desquelles étaient les Slaves! Au lendemain de ces années où le ban Jellachich, — celui même qui proposa la nomination du jeune Strossmayer au siège de Diakovo, — écrivait à son empereur qui, pour ne pas ajouter aux fureurs des Allemands et des Hongrois, le conjurait de ne pas marcher à son secours avec les Croates : « Sire, je demande pardon à Votre Majesté, mais je veux sauver l'empire. Les autres vivront s'ils veulent, quand il sera tombé; moi, je ne lui survivrai certainement pas. » Et il faisait ce qu'il disait; il sauvait son empereur en lui désobéissant. De concert avec un autre Slave, le prince Windischgraetz, il lui rendait sa capitale : « Si l'Autriche n'existait pas, disait-il ou plutôt répétait-il, il faudrait l'inventer. » C'était encore au lendemain des jours sombres où, redevenu maître de ses Etats, l'empereur François-Joseph traçait ainsi le magnifique programme qu'au bruit des tempêtes la Providence lui avait dicté : « Appuyé sur les bases d'une vraie liberté, sur l'établissement de l'égalité des droits entre tous les peuples qui composent notre empire, sur l'égalité des citoyens devant la loi, sur le droit acquis aux représentants du peuple de s'associer à notre gouvernement, appuyé désormais sur ces bases inébranlables, notre pays va recouvrer son ancienne gloire. L'édifice que nous avons tous ensemble reconstruit, pourra braver les orages de ces temps difficiles et formera comme une vaste tente sous laquelle viendront s'abriter, plus unies que jamais, sous la protection du sceptre que nous tenons et que nous ont transmis nos ancêtres, les diverses races sur lesquelles nous sommes fier de régner. »

Quarante ans, près d'un demi-siècle, ont passé sur ces évènements lointains. Justice a été faite aux Allemands de l'empire d'Autriche; c'est bien! Justice a été faite ensuite aux quatre ou cinq millions de Magyars de la Hongrie; c'est bien encore! Cette justice, les Slaves de l'empire d'Autriche, de cet empire qu'ils ont sauvé des Allemands et des Hongrois, l'attendent à leur tour; ils réclament l'égalité des droits entre les races, *coæquatio jurium*, comme on disait en Pologne. Pour rendre les Slaves dignes de posséder et d'exercer leurs droits, Mgr Strossmayer a, en ces quarante années, épuisé ses revenus, son zèle et son génie à les instruire et à les unir. Ecoles slaves pour les filles et pour les garçons, musée slave, académie et université des Slaves méridionaux, rétablissement d'un chapitre slave à Rome, ouverture d'un séminaire slave où venaient les catholiques bosniaques même soumis aux

Turcs, construction d'une merveilleuse cathédrale à Agram, la capitale slave, l'évêque de Diakovo a tout donné, tout fondé, tout suscité. Il a tenu sa belle devise pastorale : Tout pour la foi et la patrie! Membre des assemblées nationales, il a pris cette autre devise devant les Allemands et les Hongrois : Charges égales pour tous, droits égaux pour tous!

Le 8 septembre dernier, c'était la patrie slave qui se fêtait elle-même sous les traits de son évêque, de son bienfaiteur, de son père, du plus illustre et dévoué de ses fils. De tous les points du monde slave, Croatie, Dalmatie, Slavonie, Bosnie, Serbie, Russie, Pologne, Bohême, des députations, des adresses, des hommages de reconnaissance, sont arrivés dans la petite ville de Diakovo, toute pavoisée de couleurs où se voyaient les couleurs de France. Une foule de cités, Prague en tête, avaient, à l'unanimité de leurs représentants, conféré le droit de bourgeoisie au grand patriote slave.

La presse allemande et hongroise, les journaux de la triple alliance, ont rugi de colère. Le gouvernement autrichien s'est tenu à l'écart, ne dissimulant pas sa mauvaise humeur. Sous prétexte que l'évêque de Diakovo ne pouvait recevoir le droit de bourgeoisie en Cisleithanie, le lieutenant impérial pour la Bohême a annulé les décisions des municipalités qui l'avaient proclamé citoyen d'honneur.

Cette conduite est-elle habile? Sans Mgr Strossmayer, sans les idées qu'il représente, comment l'Autriche s'assimilera-t-elle la Bosnie et gagnera-t-elle à son influence la Serbie, la Bulgarie, les contrées danubiennes? Elle lui doit déjà que la Dalmatie, se sentant terre slave, se dérobe aux intrigues italiennes. Si, dans la vaste monarchie autrichienne, les Slaves se trouvent mal à l'aise, réduits à la condition d'ilotes, sacrifiés aux Allemands, opprimés par une minorité de Hongrois, ils regarderont vers la Russie. Mgr Strossmayer sert son souverain comme l'avait servi le ban Jellachich, il le sert, il sauve peut-être l'empire : en déplaisant.

Et l'Église catholique, comment ne bénirait-elle pas ce grand évêque, si ardent pour sa cause? Il a voulu régénérer les Slaves, et il veut aussi les ramener à la source de la civilisation, à la chaire de Pierre. Il le leur disait un jour : « O Slaves, mes frères, vous êtes évidemment destinés à accomplir de grandes choses en Asie et en Europe. Vous êtes appelés aussi à régénérer par votre influence les sociétés de l'Occident où le sentiment moral s'affaiblit, à leur communiquer plus de cœur, plus de charité, plus de foi et plus d'amour pour la justice, pour la vertu et pour la paix. Mais vous ne parviendrez à remplir cette mission à l'avantage des autres peuples et de vous-mêmes, vous ne mettrez fin aux dissentiments

qui vous divisent que si vous vous réconciliez avec l'Eglise occidentale, en concluant un accord avec elle. »

C'est donc de plein cœur que nous envoyons le salut de la sympathie et de l'admiration à Mgr Strossmayer. Il est attaqué, là-bas, par les imprévoyants et les ingrats qui attaquent notre patrie; comme il a les mêmes ennemis, il a les mêmes amis qu'elle. Il chérit la France, son caractère, son histoire, les services qu'elle a rendus à l'humanité. Un de ses rêves, qu'il a souvent exprimé, serait de venir prononcer, à Orléans, le panégyrique de Jeanne d'Arc, auprès de Mgr Dupanloup. Ému de tous les témoignages, que, ces jours-ci, il recevait de France, il s'écriait : « Dieu, protège la France, ce pays des hommes généreux! » Il mérite que la France l'aime, et il mérite, comme le *Times* le disait du cardinal Newman, d'être aimé de tous ceux qui ont le culte des héros.

Mgr Strossmayer qu'entourent les bénédictions des Slaves; les évêques et prêtres français, belges, anglais, allemands qui viennent, au congrès de Liège, d'aborder avec une intrépidité si confiante les plus difficiles problèmes de la démocratie moderne; le cardinal Lavigerie qui, en ce moment même, à Paris, appuyé sur son vénérable successeur, Mgr Livinhac, et sur ses Pères Blancs, avec sa couronne de jeunes nègres qu'il renverra porter la bonne nouvelle à leurs frères de l'Afrique équatoriale, poursuit la revanche de la croix contre l'esclavage : ce sont de grands spectacles que l'Eglise offre au monde, et qui,. par-dessus nos ténèbres et nos orages, font luire l'aurore des temps nouveaux!

H. de Lacombe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vie de la Vénérable Marguerite-Marie, de Mgr Languet, de l'Académie française, édition de luxe grand in-8° avec portrait et autographe, 10 fr.; in-12, 4 fr., chez Poussielgue.

A l'occasion du deuxième centenaire de la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie célébré en ce moment à Paray-le-Monial, Mgr l'évêque d'Autun publie une nouvelle édition de la *Vie de la Vénérable Marguerite-Marie,* de Mgr Languet, de l'Académie française. Cet ouvrage, introuvable aujourd'hui, est le premier monument élevé à la gloire de l'illustre vierge. C'est de lui que s'inspirent tous les écrivains qui travaillent à la propagation de cette dévotion.

Paru en 1729, ce livre avait besoin d'ê re revu et complété. M. l'abbé L. Gauthey, vicaire général d'Autun, s'est acquitté de ce pieux travail avec talent; enfin Mgr Perraud, en quelques pages écrites en maitre, dédie l'œuvre nouvelle à Sa Sainteté Léon XIII.

Journal d'un Etudiant pendant la Révolution (1789-1793), par M. Gaston Maugras. 1 vol. in-12. (Calmann Lévy.)

M. Gaston Maugras, qui nous a déjà donné de si curieux travaux sur Mme d'Epinay, Voltaire et Rousseau, les comédiens hors la loi, la duchesse de Choiseul, etc., paraît aujourd'hui abandonner son époque favorite pour aborder la période révolutionnaire. Hâtons-nous d'ajouter que son nouvel ouvrage, *le Journal d'un Etudiant de* 1789 *à* 1793 n'offre pas un moins vif intérêt que ses devanciers et qu'il a même, au point de vue politique, une sérieuse portée.

L'étudiant dont il nous raconte l'odyssée est le fils d'un riche armateur de Bordeaux que sa famille envoie à Paris pour y terminer ses études. Edmond Géraud ne se borne pas seulement à suivre les cours du Collège de France, il suit bientôt, non moins assidument, les séances de l'Assemblée nationale et de la Convention.

Pas un évènement de quelque importance ne lui échappe; la fête de la Fédération, la mort de Mirabeau, la fuite de Varennes, etc., sont l'objet de récits très intéressants dans ses lettres écrites avec la verve et la sincérité de sa jeunesse.

M. Maugras a relié toute cette correspondance par un texte d'une véritable valeur, dans lequel il donne des aperçus nouveaux sur les hommes et les évènements. Il y a, en particulier, tout un chapitre consacré à la conduite du roi et à celle des émigrés qui est rempli de vues ingénieuses. En résumé, cet ouvrage fournit une note historique des plus curieuses et la lecture en est fort attachante.

Le Père Anselme, par le comte de Saint-Aulaire. (Victor Havard.)

C'est un roman, dont le héros, après une jeunesse accidentée où les passions tiennent une large place, finit par endosser le froc sous le nom de *Père Anselme* après la mort tragique de la femme aimée; ce livre, nous devons le dire, n'est pas écrit pour les jeunes filles, et les larmes qu'il pourra tirer aux femmes qui ont souffert ne sont pas des meilleures qui puissent tomber de leurs yeux.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT SOIXANTIÈME

(CENT VINGT-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article ; — C. R., compte rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1890.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT SOIXANTIÈME

TABLE

DU TOME CENT VINGT-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT SOIXANTIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JUILLET 1890

2e LIVRAISON. — 25 JUILLET 1890

3e LIVRAISON. — 10 AOUT 1890

4e LIVRAISON. — 25 AOUT 1890

5e LIVRAISON. — 10 SEPTEMBRE 1890

6e LIVRAISON. — 25 SEPTEMBRE 1890

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

